

RAPPORT FINANCIER ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Document d'Enregistrement Universel 2023

## The Next Frontier : Industrial Tech pour un Impact durable

Life Is On

**Schneider**  
Electric

se.com

# U G S I f i f



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 28 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et qui inclut le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur celui de la Société ([www.se.com](http://www.se.com)).

## RAPPORT STRATÉGIQUE

## Rapport intégré

Notre raison d'être	2
À propos de Schneider	4
«Industrial Tech» pour le futur	6
Notre modèle d'affaires	8
Message du Président, Jean-Pascal Tricoire	10
Message du Directeur général, Peter Herweck	11
Entretien avec la Directrice générale Finances, Hilary Maxson	12
Points principaux de la performance financière	13
Perspectives et objectifs	19
Principales réalisations en 2023	20
Journée Investisseurs 2023	22
Un « Impact Maker » pour le développement durable	30
Fiers de notre performance en matière de développement durable en 2023	32
Gouvernance	34
Nos parties prenantes	38

## Chapitre 1

### Stratégie du Groupe

1.1 Présentation de la stratégie	50
1.2 Mégatendances et opportunités	51
1.3 Notre vision	58
1.4 Principaux domaines d'action	59
1.5 Principaux marqueurs et points forts de Schneider Electric	62
1.6 Une ambition : avoir un impact	65

## Chapitre 2

### Développement durable

Une introduction par notre Directeur général Développement durable, Satisfaction client et Qualité	68
2.1 Le développement durable pour tous	69
2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance	106
2.3 Précurseur de la décarbonation	154
2.4 Utiliser efficacement les ressources	184
2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs	210
2.6 Notre impact social pour une transition juste	242
2.7 Méthodologie et audit des indicateurs	266
2.8 Indicateurs	306

## Chapitre 3

### Comment nous gérons les risques chez Schneider Electric <sup>RFA</sup>

Introduction par Hervé Coureil, Directeur général Gouvernance et Secrétaire général	326
3.1 Périmètre de la gestion des risques	327
3.2 Organisation et gestion	327
3.3 Mécanismes de gestion des risques	332
3.4 Principaux risques et opportunités	337
3.5 Assurances	357

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## Chapitre 4

### Rapport de gouvernement d'entreprise <sup>RFA</sup>

Message du Vice-Président et Administrateur référent indépendant	360
4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	362
4.2 Rapport sur les rémunérations	408

## COMPTES

## Chapitre 5

### Comptes consolidés au 31 décembre 2023 <sup>RFA</sup>

5.1 Compte de résultat consolidé	452
5.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés	454
5.3 Bilan consolidé	455
5.4 État de variation des capitaux propres	457
5.5 Annexes aux comptes consolidés	458
5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	511
5.7 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023	516

## Chapitre 6

### Comptes sociaux <sup>RFA</sup>

6.1 Bilan	526
6.2 Compte de résultat	528
6.3 Annexes aux comptes sociaux	529
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	540
6.5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2023	543
6.6 Filiales et participations	544
6.7 Résultats financiers de la société relatifs aux 5 dernières années	546
6.8 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023	547

## INFORMATIONS ACTIONNAIRES

## Chapitre 7

### Informations sur la Société et son capital

7.1 Actionnariat	550
7.2 Capital	552
7.3 Renseignements sur la Société	558
7.4 Droits et obligations des actionnaires	558
7.5 Bourse	561
7.6 Relations investisseurs	563

## Chapitre 8

### Assemblée générale <sup>RFA</sup>

8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires	566
8.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes	578

## Chapitre 9

### Responsables du Document d'Enregistrement Universel et du contrôle des comptes

Responsables du Document d'Enregistrement Universel	582
Responsables du contrôle des comptes	582
Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	583
Table de concordance du Rapport financier annuel	586
Table de concordance du Rapport de gestion	587
Table de concordance du Rapport de gouvernement d'entreprise	588
Table de concordance sur les informations requises par les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 (déclaration de performance extra-financière) et l'article L. 225-102-4 (plan de vigilance) du Code de commerce	589
Glossaire	591

## Notre raison d'être

Permettre à chacun de tirer le meilleur parti de son énergie et de ses ressources afin de concilier progrès et développement durable pour tous.

Chez Schneider, cette ambition s'appelle **Life Is On.**



# Nos performances

2023 a été une année de forte croissance; du chiffre d'affaires, de la rentabilité et de la génération de trésorerie avec une transition harmonieuse vers un nouveau modèle de gouvernance. Nous avons atteint des objectifs ambitieux à la fois financiers et extra-financiers, en préparant l'entreprise pour « The Next Frontier ».

## Indicateurs financiers

Chiffre d'affaires

35,9 Md€

+12,7 % organique

Résultat net (part du Groupe)

4,0 Md€

+15 %

Bénéfice par action ajusté

7,26 €

+2 %

Marge d'EBITA ajusté

17,9 %

+180 pb organique

Cash-flow libre

4,6 Md€

taux de conversion de 115 %

Dividende proposé par action

3,50 €

+11 %

## Notre impact

Revenus avec un impact positif pour l'environnement

74 %

(+ 2pts par rapport à 2022)

Tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées

553 M

pour nos clients depuis 2018

Personnes ayant accès à une électricité verte

+ 16,6 M

depuis 2020

Score du *Schneider Sustainability Impact*

6,13/10

dépassant l'objectif de 6,00/10 pour 2023

Réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>

27 %

dans les opérations de nos 1 000 principaux fournisseurs

Personnes formées à la gestion de l'énergie

578 709

depuis 2009

## À propos de Schneider

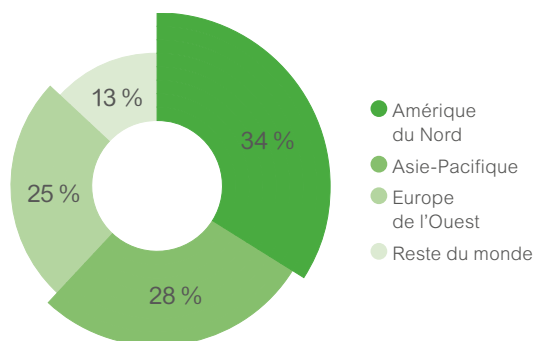
Notre mission : être votre partenaire digital, au service de votre développement durable et de votre efficacité.

### Notre activité

Chiffre d'affaires

35,9 Md€

Chiffre d'affaires par régions en 2023



### Ce que nous offrons

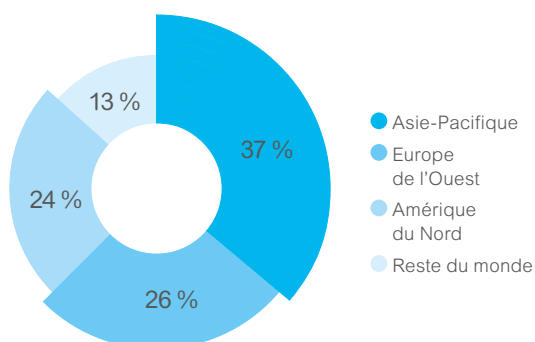
Nous menons la transformation digitale en intégrant des technologies de pointe dans le domaine des processus et de l'énergie, en connectant des produits, des contrôles, des logiciels et services, à travers le cycle de vie complet, permettant une gestion intégrée des entreprises, pour les bâtiments, les centres de données, les infrastructures et les industries.

Reportez-vous à la **page 25** pour en savoir plus sur nos marchés finaux

Salariés

168 000+

Nombre de salariés par régions en 2023



### Où nous opérons

Une entreprise intégrée. Nous sommes la plus locale des sociétés mondiales.

Le multi-hub est un élément clé pour offrir plus de résilience, d'agilité et de proximité à nos clients et fournisseurs.

Reportez-vous à la **page 62** pour en savoir plus sur notre modèle multi-pôle

# Nos quatre pôles

Nous opérons dans

# 100+


pays



## Pourquoi nous agissons

Nous pensons que l'accès à l'énergie et au numérique est un droit humain fondamental.


Notre génération fait face à un changement considérable avec la transition énergétique et la révolution industrielle catalysées par un monde plus électrique. L'électricité est le meilleur vecteur de décarbonation, en plus d'être le plus efficace ; en associant une approche d'économie circulaire, nous obtiendrons un impact positif sur le climat dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies.

 Reportez-vous à la **page 48** pour en savoir plus sur notre stratégie.

## Nous sommes une entreprise à impact

Cela signifie que le développement durable est au coeur de tout ce que nous faisons, conformément à notre raison d'être.

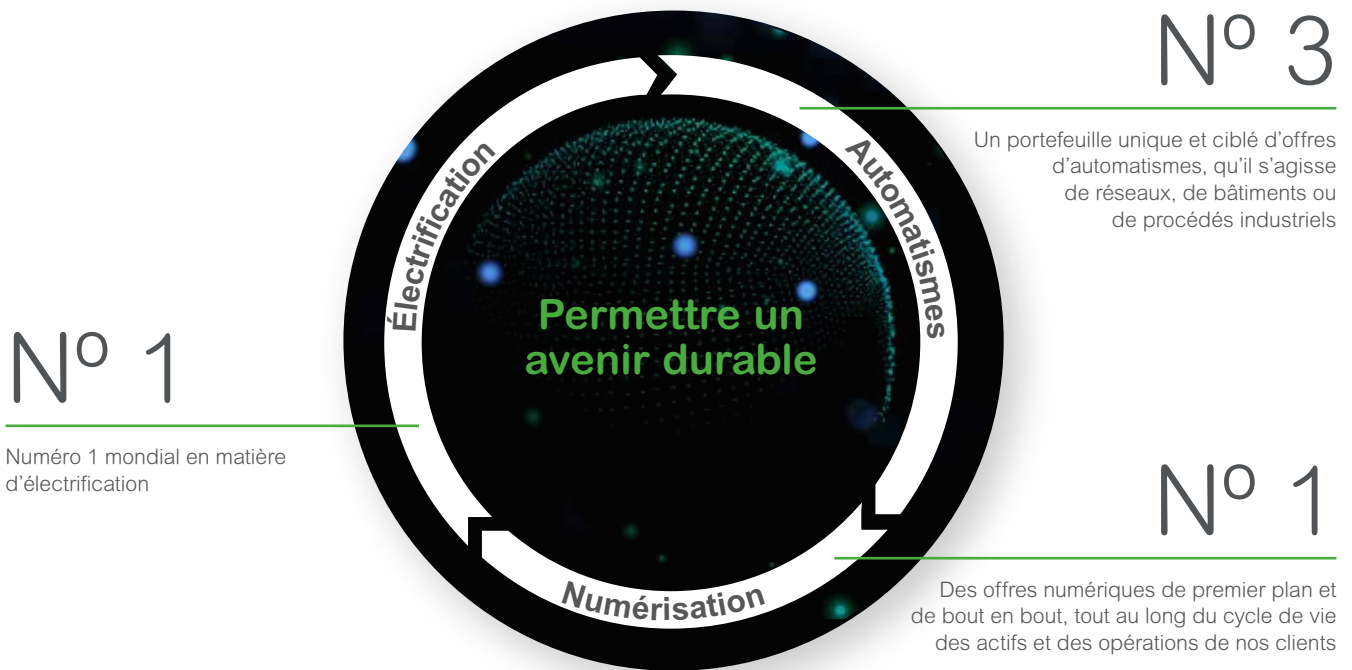
Entreprise à **IMPACT** 

 Reportez-vous à la **page 66** pour en savoir plus sur notre stratégie de développement durable.

# Faire de Schneider Electric le leader de l'« Industrial Tech » avec « The Next Frontier » au cœur de notre stratégie

## Notre portefeuille unique constitue notre meilleur atout pour la croissance sur des thèmes qui favorisent un avenir durable

Nous avons construit notre portefeuille afin de devenir un acteur majeur de l'électrification et de la numérisation, favorisant ainsi le développement durable et l'efficacité pour les clients de tous les marchés finaux.



## Les mégatendances moteurs de « The Next Frontier »

Nous identifions cinq mégatendances qui stimuleront l'expansion de notre marché et nous sommes convaincus que notre positionnement est idéal pour prospérer sur les marchés finaux que nous desservons.



Numérisation et IA



Changement climatique



Transition énergétique



Évolution de la richesse



Nouvel équilibre mondial

**+** Reportez-vous au chapitre 1 à la page 48 pour en savoir plus.



## Bien positionnés sur des marchés en croissance structurelle

Les marchés finaux que nous desservons sont en phase de croissance accélérée en raison des cinq mégatendances. Un marché potentiel d'environ 400 milliards d'euros en 2023 devrait croître à un taux de croissance annuel composé (TCAC) compris entre +6 % et +7 % au cours des quatre prochaines années, pour atteindre plus de 500 milliards d'euros d'ici 2027.

### Estimation du marché potentiel

2023-2027, en milliards d'euros

Croissance > 100 Md€

TCAC

+6 à +7 %



## Caractéristiques principales et points forts de Schneider Electric

Le caractère unique de Schneider Electric repose sur un certain nombre de caractéristiques principales et de points forts. La combinaison de ces éléments nous permet de mettre en œuvre notre stratégie et de servir nos clients avec succès.

### 1. Écosystème et modèle de partenaire

Un écosystème de partenaires unique basé sur la confiance et les relations à long terme qui intègre un réseau inégalé de partenaires, notamment des distributeurs, des tableauitiers, des intégrateurs de systèmes et des électriciens.

### 2. Modèle multi-pôle

Un modèle d'exploitation multi-pôle décentralisé qui favorise l'autonomisation de nos collaborateurs. Des équipes responsabilisées, plus proches des clients, avec une prise de décision rapide et des chaînes d'approvisionnement régionalisées.

### 3. Une empreinte mondiale équilibrée

La plus locale des sociétés mondiales et un expert en relocalisation.

### 4. Attention portée au développement durable

Aller au-delà du périmètre de nos propres opérations dans le domaine du développement durable.

### 5. Culture et responsabilisation du personnel

Une organisation axée sur la culture et les compétences, permettant ainsi un IMPACT positif.

**IMPACT**

## Les domaines d'action fournissent une feuille de route pour optimiser la valeur pour les actionnaires

Peter Herweck, Directeur général, a identifié cinq domaines d'action qui, combinés à une approche disciplinée de la gouvernance, des normes éthiques et des impératifs financiers, permettront de générer de la valeur pour les actionnaires dans les années à venir.

### Priorités de la Direction :

1. Culture de la croissance

2. Développement durable : « The Next Frontier »

3. Développement organique de la franchise de produits

4. Logiciel et prosommateur

5. IA partout

### Associées à :

Modèle d'exploitation agile

Gouvernance solide et éthique professionnelle

Allocation disciplinée du capital

Rendement des capitaux investis

= Rendement total des actionnaires

# Notre modèle d'affaires

Nous avons constitué un portefeuille unique offrant les meilleures perspectives de croissance sur des thèmes qui favorisent un avenir durable

## Nos atouts et ressources

Nous prônons des normes ouvertes et des écosystèmes de partenaires passionnés par nos valeurs communes permettant un impact positif.

Collaborateurs

168k+

collaborateurs dans plus de 100 pays à travers le monde

Innovation

1 000+

demandes de brevets déposées en 2023

## Notre expertise

Notre offre intégrée permet de fournir à nos clients une solution intégrée complète et prête à l'emploi.

### ÉLECTRIFICATION

N° 1

- Des offres complètes de bout en bout
- Un réseau de partenaires unique
- Leadership mondial
- Leader en matière d'innovation
- Partenaire de confiance en matière de développement durable grâce à nos services de conseil

### AUTOMATISMES

N° 3

- Automatismes : bâtiments, réseaux, processus, industries manufacturières
- Leader dans les industries de procédés continus, la sécurité et la cyber
- Automatismes ouverts définis par les logiciels
- Leadership en matière de produits

### NUMÉRISATION

N° 1

- Connectivité native
- Approche du cycle de vie de bout en bout avec AVEVA, etap et RIB Software
- Analyse des données
- Intelligence artificielle



BÂTIMENTS



CENTRES DE DONNÉES



INFRASTRUCTURES



INDUSTRIE

## Notre création de valeur

Créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Pour nos clients

553 M

de tonnes de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées depuis 2018

Partenaires et fournisseurs

27 %

de performance pour le Projet Zéro Carbone

Environnement

101

sites neutres en carbone

Partenaires et fournisseurs

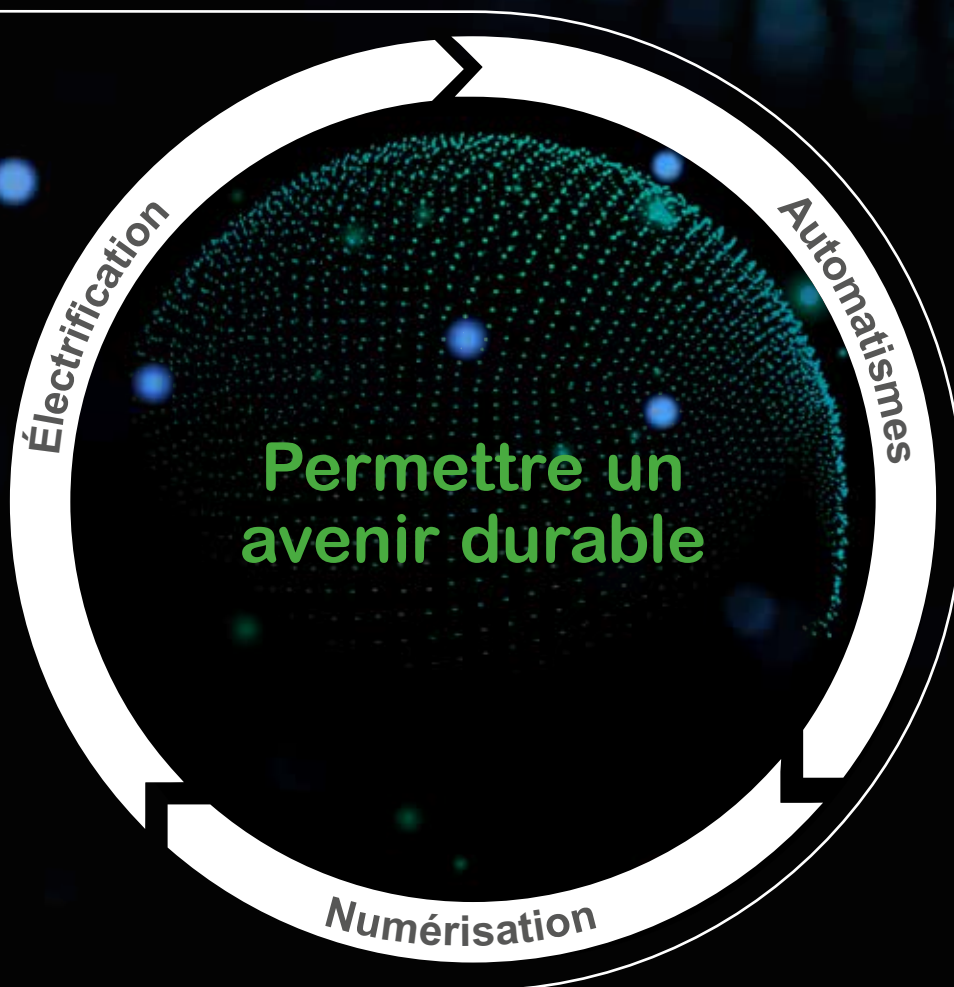
650k+

prestataires de services et écosystème de partenaires

Solidité financière

A-/A3

Forte cote de crédit



La planète et les communautés locales

46,5 M

de personnes ont accès à une électricité verte depuis 2009

Pour nos collaborateurs

61 %

des salariés éligibles tirent profit du plan d'actions 2023

Pour nos actionnaires

+ 64%<sup>(1)</sup>

Rendement total pour les actionnaires sur 3 ans

(1) du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023



## « Nous sommes aujourd'hui plus pertinents que jamais auparavant pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires du monde entier »

**Jean-Pascal Tricoire**  
Président

Chers actionnaires,

Je vous écris dans le cadre de mon nouveau rôle de Président, suite à la transition harmonieuse effectuée en 2023 vers un nouveau modèle de gouvernance, lorsque nous avons dissocié les rôles de Président et de Directeur général. Le nouveau modèle est conforme aux bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, et la transition a été soigneusement planifiée et exécutée, avec une forte implication du Conseil d'administration et un travail d'équipe intensif avec Fred Kindle, notre Vice-Président et Administrateur référent indépendant, et Peter Herweck, notre Directeur général.

Au cours de mes vingt années passées à la tête de l'entreprise, nous avons effectué une profonde transformation, faisant de Schneider un leader mondial dans les domaines de la numérisation, de l'électrification et du développement durable. Durant cette période, notre chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 4x, le résultat net a augmenté de 10x et la capitalisation boursière a augmenté de 10x, elle aussi, à fin 2023. Je suis particulièrement fier que nous ayons construit un leader mondial des technologies numériques (qui représentent aujourd'hui environ 50 % de notre activité) en tirant parti des accélérations combinées de l'Internet des objets (IdO), du Big Data et du Cloud, des logiciels et de l'intelligence artificielle (IA), tout en développant une connaissance verticale approfondie des applications de nos clients. Nous avons développé EcoStruxure, notre plateforme IdO et d'automatismes, et AVEVA, notre plateforme de logiciel et d'IA, pour qu'ils deviennent des références dans le domaine des technologies de l'énergie et de l'industrie. Nous avons également développé notre activité d'électrification pour devenir un véritable leader mondial, avec des solutions intégrées et numérisées du réseau électrique à la prise, ainsi qu'un acteur majeur dans des segments de haute technologie tels que l'informatique et les centres de données, ce qui a permis à Schneider de se préparer à l'économie de l'IA et à la demande croissante d'électrification dans le monde. Nous nous sommes positionnés pour être le partenaire et le conseiller de nos clients dans leurs projets de numérisation, d'électrification et de développement durable, à une époque où le monde évolue rapidement pour devenir entièrement numérique, entièrement électrique et plus durable.

Je suis convaincu que notre entreprise est idéalement positionnée pour générer un impact positif et créer des technologies à même de permettre à chacun d'exploiter au mieux son énergie et ses ressources, en alliant progrès et développement durable, partout dans le monde. Nous avons fait de Schneider une société d'envergure considérable, avec une présence géographique dans plus de 100 pays à travers le monde et une exposition très équilibrée au marché, axée sur les bâtiments, les centres de données, l'industrie et les infrastructures. Nous avons sans cesse innové pour que notre modèle opérationnel soit le plus local possible dans chaque région, et avons structuré Schneider en plusieurs pôles afin de créer des technologies, de répondre aux besoins de nos clients et de développer et responsabiliser les talents au niveau le plus local. Nous avons aussi intégré le développement durable dans chaque aspect de notre entreprise, de notre objectif et de notre stratégie à notre modèle opérationnel. Nous entendons rester à la pointe du développement durable, aussi bien dans ce que nous faisons que dans la façon dont nous le faisons.

Nous sommes aujourd'hui plus pertinents que jamais auparavant pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires du monde entier. Je profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre eux et exprimer ma gratitude envers nos investisseurs, qui nous ont soutenus, guidés et challengés tout au long de la transformation, en faisant preuve de soutien et parfois de patience.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier et à féliciter chaleureusement chacun de nos collaborateurs qui, à travers leur engagement, leurs compétences et leur créativité, ont bâti cette entreprise exceptionnelle, si bien placée pour relever les défis à venir.

La gouvernance solide de Schneider est un atout considérable grâce à la confiance et à la transparence qui existent entre les organes de gouvernance du Groupe et au sein de son Conseil d'administration, dont le travail bénéficie de la vaste expérience internationale et de la diversité de ses membres. Dans le cadre de ma nouvelle fonction, et à la demande du Conseil, je continue de consacrer une grande partie de mon temps à l'avenir de Schneider, à soutenir Peter et l'équipe de direction dans cette prochaine phase, et à suivre l'évolution de l'entreprise en particulier autour des choix stratégiques clés.

Je concentre mon soutien notamment sur les sujets suivants, que le Conseil juge essentiels pour l'avenir de Schneider :

- l'innovation et la technologie ;
- notre culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'attention, et notre modèle multi-pôle ;
- nos collaborateurs, qui sont la source de la force de Schneider, et notamment l'émergence de la prochaine génération de dirigeants ;
- le développement durable et les questions ESG, qui restent au cœur de nos activités ;
- des relations solides avec les clients et les parties prenantes, établies au fil des années, avec une attention particulière portée à la région Asie-Pacifique.

La plupart de ces responsabilités concernent la stratégie, l'innovation et les personnes, qui ont toujours été pour moi les éléments les plus importants de la réussite de notre Entreprise. Je suis enthousiaste quant aux perspectives d'avenir de Schneider Electric, au moment où toutes nos mégatendances commencent à amorcer des tournants décisifs, et je me joins au Conseil d'administration pour apporter tout mon soutien à Peter. Peter est celui qui dirige l'entreprise vers « The Next Frontier », et j'ai hâte de poursuivre mes échanges avec les principales parties prenantes de Schneider, car nous travaillons tous ensemble pour garantir l'impact et le succès futurs de cette grande Entreprise.

Life Is On !

**Jean-Pascal Tricoire**  
Président



En savoir plus sur notre gouvernance page 358.

## Message du Directeur général, Peter Herweck



« 2023 a livré de nombreux succès et jalons pour notre entreprise, tous contribuant ainsi à l'accélération de la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique »

**Peter Herweck**  
Directeur général

Chers actionnaires,

L'année 2023 a été une année charnière pour Schneider Electric. Après deux décennies à la tête de l'entreprise, Jean-Pascal Tricoire a quitté ses fonctions de Directeur général en mai et m'a remis les rênes, tout en conservant son rôle de Président.

Sous la direction visionnaire de Jean-Pascal, Schneider Electric a connu des transformations majeures à tous les niveaux : notre taille, notre empreinte, notre portefeuille, notre culture, notre raison d'être et notre impact ont changé de manière radicale au cours de son mandat. Par-dessus tout, nous sommes devenus plus forts, mieux préparés pour l'avenir et plus résilients.

Devenir Directeur général est un immense honneur et une grande responsabilité. Je me suis fermement engagé à exploiter ces points forts, à faire progresser encore davantage Schneider Electric vers l'avenir et à soutenir toutes nos parties prenantes dans la construction d'un avenir plus durable et équitable pour tous.

Depuis l'annonce en février 2023, et après deux ans chez AVEVA, j'ai passé une grande partie de mon temps à rencontrer nos clients, équipes, partenaires, fournisseurs et investisseurs, dans nos laboratoires et au sein des communautés dans lesquelles nous opérons. Cela a été une expérience exceptionnelle qui a renforcé ma compréhension de l'ampleur et de la portée de notre expertise et de notre impact, tout en me laissant entrevoir les domaines dans lesquels nous avons encore plus de potentiel à exploiter.

Tout au long de la période de transition et pendant le reste de l'année, les activités se sont poursuivies de manière habituelle, et l'année 2023 a été marquée par de nombreux succès et étapes clés pour notre entreprise : de solides performances ; des reconnaissances dans les domaines de l'innovation, de la R&D et du développement durable ; et un engagement actif dans certains événements majeurs tels que la COP28 et la conférence sur l'efficacité énergétique de l'Agence internationale de l'énergie, tous contribuant ainsi à l'accélération de la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Dans le même temps, à l'occasion de notre Journée investisseurs qui a eu lieu en novembre, nous avons annoncé « The Next Frontier » de Schneider Electric, l'évolution de notre stratégie visant à devenir un leader de l'« Industrial Tech ».

À l'avenir, cinq grandes tendances devraient selon moi façonner le monde dans lequel nous opérons : croissance rapide et continue des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA), besoin croissant de solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique, transition énergétique, évolution de la richesse et transition vers un nouvel équilibre mondial qui verra les pays et les entreprises repenser leur fonctionnement.

Pour Schneider Electric, ces tendances représentent des opportunités de croissance, malgré un contexte géopolitique et économique mondial difficile. Notre modèle d'affaires, axé sur le développement durable, notre écosystème de partenaires de long terme, notre structure multi-pôle, nos collaborateurs et notre culture de l'impact nous permettent d'être bien positionnés pour saisir les opportunités à venir.


La prochaine étape de notre aventure porte sur le développement organique et l'exécution de notre stratégie autour des mégatendances. Nos priorités sont donc les suivantes : un virage vers des opportunités de croissance spécifiques qui nous permettront de répondre de manière plus rapide et plus agile aux besoins nouveaux et complexes qui découlent des mégatendances ; la promotion des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), en devenant le partenaire de confiance de nos clients en matière de développement durable dans leur parcours, tout en accélérant nos propres engagements net zéro ; l'élargissement de notre portefeuille pour répondre aux besoins du marché, en développant d'autres produits et solutions d'envergure mondiale et conçus pour l'avenir, avec une attention particulière portée aux logiciels et prosommateurs ; et l'optimisation des opportunités offertes par l'IA, pour nous-mêmes et nos clients, et à travers le développement de centres de données efficaces et durables.

Par-dessus tout, nos priorités sont axées sur la création d'une culture de l'impact, qui vise à inspirer et encourager notre écosystème de clients, partenaires, fournisseurs et collaborateurs à devenir des « Impact Makers ». Les « Impact Makers » choisissent de faire une différence positive pour la société et l'environnement grâce à la technologie et à l'innovation. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions exploiter notre énergie et nos ressources pour faire le lien entre le progrès et le développement durable au profit de chacun.

L'année 2023 a été une nouvelle année solide pour notre entreprise, et elle constitue la base de nos ambitions pour l'avenir : devenir une entreprise réalisant 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, avec un EBITA ajusté de 10 milliards d'euros (contre 6,4 milliards d'euros en 2023), et générer un taux de conversion du résultat net en cash d'environ 100 % tout au long du cycle. C'est cela « The Next Frontier » pour Schneider Electric.

Je suis ravi de montrer la voie en cette période extraordinaire.

**Peter Herweck**  
Directeur général

 En savoir plus sur notre stratégie **page 48**.



### Schneider Electric a réalisé de solides performances en 2023. Quels en ont été les temps forts ?

En 2023, une exécution efficace a été la clé d'un chiffre d'affaires, un EBITA ajusté, un résultat net et un cash-flow libre records.

Notre chiffre d'affaires a atteint le record historique de 36 milliards d'euros, en hausse organique de 12,7 % grâce à la forte croissance des Systèmes sous l'impulsion des marchés finaux des Centres de données et réseaux et des Infrastructures, et à la solide croissance de notre activité Logiciels et Services. Pour les Produits, le Groupe a enregistré une croissance des volumes tandis que l'effet du report des actions sur les prix de 2022 s'est estompé, comme attendu. Les segments liés à la consommation ont montré des signes de stabilisation en fin d'année, tandis que le marché des industries manufacturières a commencé à se normaliser au second semestre après des niveaux élevés dus aux contraintes logistiques.

En 2023, nous avons enregistré une forte augmentation de la marge d'EBITA ajusté qui atteint 17,9 %, en hausse organique de 180 points de base, grâce à l'effet de report des actions sur les prix, à la bonne croissance des volumes et à l'amélioration de la marge des Systèmes. En 2023, le Groupe a aussi renoué avec une productivité industrielle positive, l'environnement de la chaîne logistique étant largement revenu à la normale. Nous avons continué à investir dans nos priorités stratégiques: l'innovation par le biais de la R&D, qui a atteint 5,6 % des ventes, l'expansion de notre empreinte commerciale et la transformation numérique avec notamment de nouveaux investissements dans des applications d'intelligence artificielle.

Nous avons généré un cash-flow libre de 4,6 milliards d'euros, dû principalement à la performance du compte de résultat qui a conduit à un cash-flow opérationnel record de 5,5 milliards d'euros et à une amélioration du fonds de roulement au second semestre. Nous sommes restés concentrés sur le rendement pour nos actionnaires, avec une amélioration du retour sur capitaux employés de 130 points de base en 2023, à 13,5 %, et un dividende progressif pour la 14<sup>e</sup> année consécutive alors que nous proposons un dividende de 3,50 EUR par action, en hausse de 11 %.

### 2023 a été une année charnière pour l'avenir de votre portefeuille digital, pouvez-vous nous en dire plus ?

En effet, en janvier 2023, nous avons annoncé la finalisation de la transaction visant à acquérir l'intégralité du capital d'AVEVA afin de créer le leader mondial des logiciels industriels pour l'ingénierie et les opérations. La transition accélérée vers un modèle d'abonnement d'AVEVA fonctionne, et nous sommes ravis d'avoir enregistré une croissance des revenus annuels récurrents de 19 % en fin d'année.

Dans l'ensemble, nos offres numériques (Digital Flywheel) ont connu une croissance plus rapide que celle du reste du Groupe en 2023, avec une croissance organique de 17 % du chiffre d'affaires, représentant 56 % du chiffre d'affaires total du Groupe. L'innovation numérique a soutenu la forte croissance à deux chiffres des produits connectables, en croissance organique de 20 %. Les solutions Edge Control ont

progressé de 10 % en termes organiques, et les Services sur site ont enregistré une croissance organique de 13 %. Les Logiciels et Services numériques ont généré un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros, en croissance organique de 18 %. 70 % du chiffre d'affaires de notre activité de Logiciels agnostiques est maintenant récurrent, en bonne voie pour atteindre notre objectif de 80 % principalement grâce à la transition accélérée d'AVEVA vers un modèle d'abonnement. Nous sommes bien positionnés alors que nous démarrons notre parcours de quatre années en tant que leader de l'« Industrial Tech ».

### Vous avez organisé une Journée Investisseurs en novembre 2023, quels ont été les messages clés ?

Lors de la Journée Investisseurs, nous avons présenté les principaux aspects de notre stratégie et de nos perspectives financières, et nos actionnaires ont eu l'occasion de voir nos solutions en action au Tottenham Hotspur Stadium.

Peter a évoqué les cinq mégatendances qui soutiennent la croissance de notre marché adressable qui devrait passer d'environ 400 milliards d'euros en 2023 à plus de 500 milliards d'euros en 2027, avec un TCAC de +6 % à +7 % sur cette période de quatre ans.

Ces cinq mégatendances entraînent une évolution structurelle de nos marchés, et nous restons bien positionnés pour surperformer. Ainsi, nous avons partagé notre ambition pour « The Next Frontier » de la croissance organique du chiffre d'affaires, comprise entre 7 % et 10 %, TCAC 2023-2027. Nous voyons des opportunités dans tous nos modèles d'affaires et marchés finaux, et nos principales régions devraient mener la croissance des prochaines années.

Nous avons également abordé « The Next Frontier » de notre rentabilité, grâce à la combinaison d'une forte marge brute et d'un modèle d'exploitation agile. Nous visons une augmentation de la marge d'EBITA ajusté d'environ 50 points de base, TCAC 2023-2027. Cela inclut des investissements ciblés qui nous permettront de saisir cette opportunité de croissance sans précédent.

Nous sommes prêts à générer un cash-flow libre et un retour sur capitaux employés solides: le taux de conversion du résultat net en cash devrait être d'environ 100 % en moyenne tout au long du cycle, et nous nous dirigeons vers un retour sur capitaux employés de plus de 15 %.

Nos priorités en terme d'allocation du capital sont claires : fortes cotes de crédit comme première priorité, maintien de l'attention portée au rendement pour les actionnaires avec une politique de dividende progressif et financement de notre croissance organique. Nous resterons prudemment opportunistes et agiles vis-à-vis des acquisitions qui renforcent le positionnement unique de notre portefeuille sur des marchés en croissance, et continuerons à évaluer notre portefeuille de manière régulière afin de nous assurer que toutes nos activités sont alignées avec notre stratégie à long terme.

Nous avons également réitéré nos ambitions de croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à 5 % sur l'ensemble du cycle en moyenne, tout en restant une « Company of 25 »<sup>1</sup>.

Alors que nous tournons la page d'une année record en termes de performance, j'ai hâte d'entamer la première année de notre prochain chapitre vers « The Next Frontier » de Schneider Electric. Dans le cadre de notre ambition de devenir le leader de l'« Industrial Tech », nous sommes idéalement positionnés pour tirer parti de notre technologie et du talent de nos collaborateurs tout en restant engagés envers le développement durable et en augmentant la valeur pour toutes nos parties prenantes.

**Hilary Maxson**  
Directrice générale Finances

(1) Somme du % de croissance organique du chiffre d'affaires et du % de marge d'EBITA ajusté.

## Points principaux de la performance financière

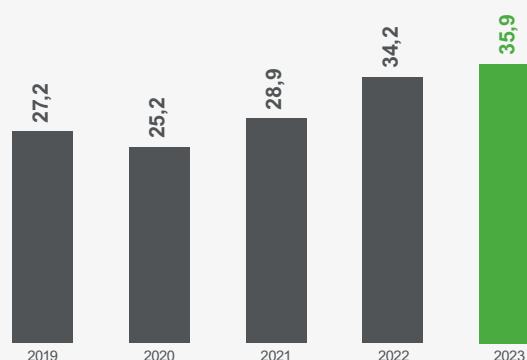
**2023 a été une année de bonne exécution, générant une performance record. Le Groupe a réalisé des niveaux records de chiffre d'affaire, d'EBITA ajusté, de résultat net et de cash-flow libre, ce qui le place en bonne position pour « The Next Frontier ».**

## Performance du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 35 902 millions d'euros, soit une croissance organique de +12,7 % et une croissance publiée de +5,1 %. Le Groupe a enregistré une forte croissance sur l'ensemble de ses marchés finaux, soutenue par les tendances séculaires de l'électrification, de l'automatisation et de la digitalisation, tandis que certains secteurs tels que les bâtiments résidentiels restent impactés par les effets de la hausse des taux d'intérêt sur les dépenses de consommation, bien qu'ils se soient stabilisés à la fin de l'année. Les industries manufacturières (« Discrete ») ont baissé après la forte demande de l'année précédente, associée à des contraintes de la chaîne logistique qui ont eu un impact particulier sur les ventes en Europe de l'Ouest, en Chine et en Asie de l'Est. Le Groupe a connu une bonne croissance des volumes au cours de l'année, la croissance des produits étant soutenue par l'exécution du carnet de commandes avec une atténuation des pressions sur la chaîne logistique, tandis que l'effet de report des actions sur les prix prises en 2022 s'est estompé tout au long de l'année, comme prévu. L'impact des effets de change a été de -4,3 %, en raison de l'affaiblissement du yuan chinois et du dollar américain par rapport à l'euro, combiné à la dévaluation significative de plusieurs autres devises, notamment la livre égyptienne, la livre turque et le peso argentin. Les acquisitions nettes des cessions ont eu un impact négatif net de -2,5 %, principalement lié au retrait du Groupe de Russie, ainsi qu'à l'impact net d'autres transactions.

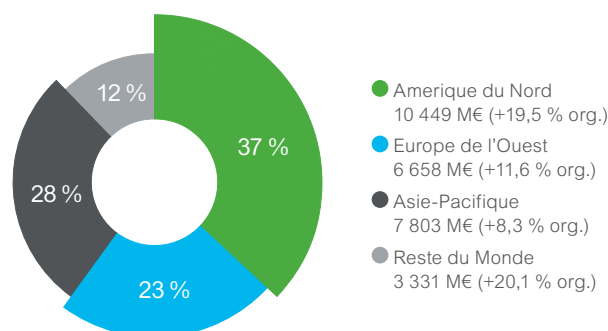
Chiffre d'affaires (en milliard d'euros)

35,9 Md€



### Gestion de l'énergie

L'activité **Gestion de l'énergie** a généré un chiffre d'affaires de 28 241 millions d'euros en 2023, soit 79 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse organique de 14 %. L'Amérique du Nord a connu une hausse organique de 19 % avec une forte croissance sur les marchés finaux, y compris une forte croissance continue dans les Systèmes en conséquence d'une forte demande sur les marchés finaux des centres de données et des infrastructures. L'Europe de l'Ouest a connu une croissance organique de 12 % avec une croissance à deux chiffres au Royaume-Uni, en Allemagne, et en Italie, tandis que la France et l'Espagne ont connu une croissance à un chiffre. Les centres de données et les bâtiments techniques non résidentiels ont continué à bénéficier d'une bonne traction, bien que les marchés résidentiels, en particulier dans le nord de la région, ont été affectés par les pressions exercées sur les dépenses de consommation. L'Asie-Pacifique a connu une hausse organique de 8 %, la Chine affichant une croissance moyenne à un chiffre pour l'année, avec une forte traction dans les transports et les énergies renouvelables, alors que la faiblesse des marchés de la construction s'est poursuivie. L'Inde a enregistré une croissance à deux chiffres, malgré une base de comparaison élevée, avec une demande toujours forte sur l'ensemble des marchés finaux. L'Australie et le reste de la région ont connu une bonne croissance. Le reste du monde est en hausse organique de 20 %, bénéficiant des actions sur les prix en réponse à la dévaluation des devises en Argentine, Égypte et Turquie ainsi qu'une forte demande pour les offres de systèmes à travers la région.

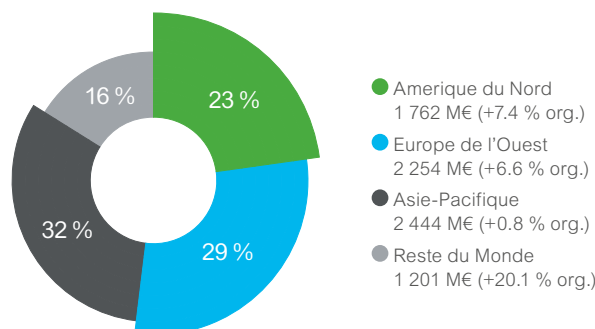


## Points principaux de la performance financière

### Automatismes industriels

L'activité **Automatismes industriels** a généré un chiffre d'affaires de 7 661 millions d'euros en 2023, soit 21 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse organique de 7 %. La croissance a été portée par les ventes sur les marchés de procédés continus (« Process »), tandis que les ventes sur les industries manufacturières (« Discrete ») affichent une croissance, plus modérée cependant en raison de la faiblesse de la demande des équipementiers, en particulier en Europe de l'Ouest, en Chine et en Asie de l'Est. Le Groupe a enregistré une bonne croissance de ses offres de logiciels industriels par l'intermédiaire d'AVEVA, malgré les impacts de la transition d'un modèle de licence perpétuelle vers un modèle d'abonnement. L'Amérique du Nord a connu une hausse organique de 7 % grâce à la performance des industries manufacturières (« Discrete »), soutenue par l'exécution du carnet de commandes, tandis que la croissance des marchés de procédés continus (« Process ») & hybrides est forte malgré une base de comparaison élevée provenant des projets au Mexique. L'Europe de l'Ouest a connu une hausse organique de 7 %, avec une forte croissance à la fois sur les marchés de de procédés continus (« Process ») & hybrides et des de logiciels industriels par l'intermédiaire d'AVEVA, tandis que les industries manufacturières (« Discrete ») ont été affectées par la faiblesse de la demande. L'Asie-Pacifique a connu une hausse organique de 1 %, impactée par une croissance plus faible des industries manufacturières (« Discret ») en Chine avec une faiblesse de la

demande des équipementiers, en particulier ceux liés à la construction. La croissance a été forte dans plusieurs pays du reste de la région, notamment en Inde et en Australie, tandis que le Japon et la Corée du Sud ont connu une croissance modérée en raison de la faiblesse des équipementiers. Le reste du monde a connu une hausse organique de 20 %, bénéficiant des actions sur les prix en réponse à la dévaluation des devises en Argentine, Égypte et Turquie. Tandis qu'en dehors de ces pays, il y avait une forte croissance des industries manufacturières (« Discrete ») ainsi qu'une bonne croissance sur les marchés de procédés continus (« Process ») & hybrides.

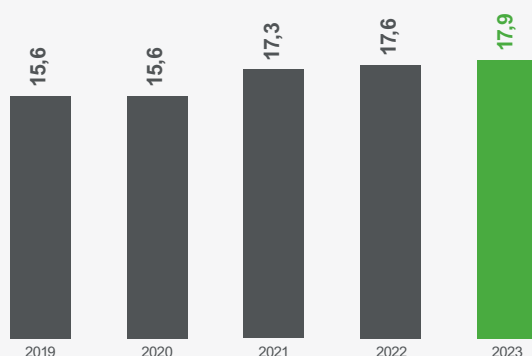


## Résultats financiers résumés

En millions d'euros	2022	2023	Variation publiée	Variation organique
<b>Chiffre d'affaires</b>	34 176	<b>35 902</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>+12,7 %</b>
<b>Marge brute</b>	13 876	<b>15 012</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>+18,1 %</b>
Taux de marge en % du chiffre d'affaires	40,6 %	41,8 %	+120 pb	+200 pb
<b>Coûts des fonctions support (SFC)</b>	(7 859)	<b>(8 600)</b>	<b>+9,4 %</b>	<b>+13,7 %</b>
Ratio SFC (% du CA)	23,0 %	24,0 %	-100 pb	-20 pb
<b>EBITA ajusté</b>	6 017	<b>6 412</b>	<b>+6,6 %</b>	<b>+24,5 %</b>
Marge d'EBITA ajusté	17,6 %	17,9 %	+30 pb	+180 pb
Charges de restructuration	(227)	(147)		
Autres produits et charges d'exploitation	(433)	98		
<b>EBITA</b>	5 357	<b>6 363</b>	<b>+19 %</b>	
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions (PPA)	(424)	(430)		
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	3 477	<b>4 003</b>	<b>+15 %</b>	
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe)</b>	3 968	<b>4 066</b>	<b>+2 %</b>	<b>+16,9 %</b>
<b>BPA ajusté (en euros)</b>	7,11	<b>7,26</b>	<b>+2 %</b>	<b>+16,5 %</b>
<b>Cash-flow libre</b>	3 330	<b>4 594</b>	<b>+38 %</b>	

### Marge d'EBITA ajusté

**17,9 %** +380 pb org. depuis 2019



**Marge d'EBITA ajusté à 17,9 %, en hausse organique de +180 pb grâce à l'effet de report des actions sur les prix, à la bonne croissance des volumes et à l'amélioration de la marge des systèmes.**

La **marge brute** est en hausse organique de **+18,1 %**, soit une hausse de **+200 points de base**, le taux de marge brute s'établissant à **41,8 %** en 2023. L'amélioration organique du taux de marge brute est due à un fort impact des prix nets principalement lié à l'effet de report des actions sur les prix menées en 2022, à une amélioration de la marge brute des Systèmes et à une amélioration de la productivité industrielle, particulièrement au second semestre.

L'EBITA ajusté de 2023 atteint **6 412 millions d'euros**, ce qui représente une croissance organique de **+24,5 %**, tandis que la marge d'EBITA ajusté progresse de **+180 points de base** en organique et atteint **17,9 %** grâce aux bons niveaux de volumes et à la forte amélioration de la marge brute, conjuguées à la maîtrise des coûts des fonctions support (« SFC ») tout en investissant pour l'avenir.



Plusieurs facteurs clés expliquent cette évolution :

En millions d'euros	EBITA ajusté	Variation annuelle	Commentaires
<b>EBITA ajusté 2022</b>	<b>6 017</b>		
<b>Effet volume</b>	<b>1 135</b>		Impact positif de l'augmentation des volumes de ventes.
<b>Productivité industrielle</b>	<b>148</b>		Le Groupe enregistre une productivité industrielle de +148 millions d'euros, avec une bonne accélération au second semestre, alors que l'environnement de la chaîne logistique revient à un état plus normalisé.
<b>Prix net<sup>1</sup></b> <i>Effet prix brut sur les produits</i> <i>Impact du prix des matières premières</i>	<b>1 391</b> 1 179 212		L'effet prix net est positif à +1 391 millions d'euros en 2023. L'effet prix brut sur les produits est positif à +1 179 millions d'euros, s'estompant comme attendu au second semestre car principalement dû à l'effet de report des actions sur les prix mises en place en 2022. L'impact total du coût des matières premières est de +212 millions d'euros.
<b>Inflation des coûts de produits vendus</b> <i>Inflation des coûts de la main-d'œuvre et autres coûts</i> <i>Coûts de R&amp;D dans les coûts de produits vendus</i>	<b>-152</b> -127 -25		L'inflation des coûts de produits vendus atteint -152 millions d'euros en 2023, dont -127 millions d'euros liés à l'inflation des coûts de la main-d'œuvre et autres coûts, et -25 millions d'euros liés à l'augmentation des coûts de R&D dans les coûts de produits vendus. L'investissement global en R&D, y compris les coûts des fonctions support (« SFC »), continue d'augmenter comme attendu et représente environ 5,4 % du chiffre d'affaires de 2023.
<b>Coûts des fonctions support (« SFC »)</b>	<b>-1 033</b>		Les coûts des fonctions support (« SFC ») sont en hausse organique de -1 033 millions d'euros, soit +13,7 % en organique en 2023, et se détériorent en pourcentage des ventes de -20 points de base. Le Groupe est impacté par l'inflation à hauteur de -376 millions d'euros et continue de se concentrer sur ses priorités stratégiques avec des investissements de -568 millions d'euros principalement liés à l'innovation grâce à la R&D, au développement commercial et à la transformation digitale du Groupe, incluant des projets dans le domaine de l'intelligence artificielle. Bien que son programme d'efficacité opérationnel se soit achevé en 2022, le Groupe réalise +226 millions d'euros d'économies supplémentaires. Les autres impacts -315 millions d'euros incluent l'augmentation des provisions pour primes et des effets ponctuels liés à des changements techniques de comptabilité relatifs aux plans d'actionnariat des salariés ainsi que des coûts de marketing.
<b>Mix</b>	<b>192</b>		La performance de 2023 se traduit par un effet de mix positif de +192 millions d'euros, la forte amélioration de la marge brute des Systèmes étant partiellement compensée par l'impact de la croissance relativement plus rapide du chiffre d'affaires des Systèmes par rapport à celui des Produits.
<b>Impact des devises<sup>2</sup></b>	<b>-573</b>		La variation des devises diminue l'EBITA ajusté de -573 millions d'euros en 2023, soit environ -100 points de base de marge, dont environ -40 points de base liés aux impacts de l'Argentine, de l'Égypte et de la Turquie dont les devises se sont fortement dépréciées au cours de l'année.
<b>Changements de périmètre et autres effets</b>	<b>-713</b>		Les effets de changements de périmètre et autres effets sont de -713 millions d'euros en 2023, les impacts nets liés aux changements de périmètre représentant un effet négatif de -50 points de base sur la marge d'EBITA ajusté principalement liés à la réintégration de l'activité Solar et du retrait de Russie. Les autres impacts représentent principalement l'impact positif de la réévaluation des stocks au S1 2022.
<b>EBITA ajusté 2023</b>	<b>6 412</b>		

(1) Effet prix sur les produits et effets des matières premières.

(2) Pour ces économies qui entrent dans la catégorie des monnaies hyperinflationnistes selon la norme IAS 29, telles que l'Argentine et la Turquie, un ajustement technique IFRS pour l'impact de l'hyperinflation est inclus dans les effets de change et donc exclu du calcul de la croissance organique. L'effet de mesures opérationnelles adoptées dans ces pays, telles que la hausse des prix pour atténuer l'impact de l'inflation, est pris en compte dans le calcul de la croissance organique.

## Gestion de l'énergie

# 21,1%

Marge d'EBITA ajusté, en hausse organique de +220 pb.

## Automatismes Industriels

# 17,0%

Marge d'EBITA ajusté, en baisse organique de -110 pb.

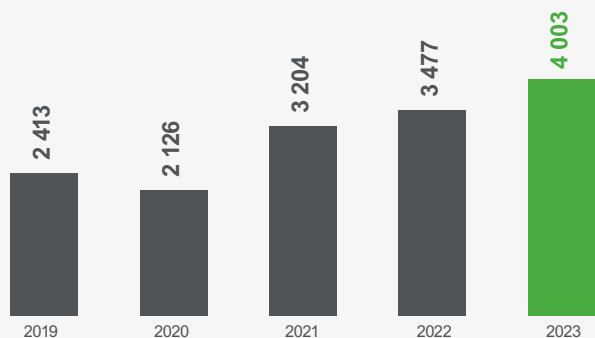
Points principaux de la performance financière

Résultat net en hausse de +15 %

En millions d'euros	2022	2023	Commentaires
<b>EBITA ajusté</b>	<b>6 017</b>	<b>6 412</b>	
Autres produits et charges d'exploitation	(433)	98	Les autres produits et charges d'exploitation ont un impact de +98 millions d'euros en 2023, comprenant pour l'essentiel une plus-value de +265 millions d'euros sur les cessions, notamment de Telemecanique Sensors, Gutor et VinZero, compensée par -111 millions d'euros de coûts de fusion & acquisition.
Charges de restructuration	(227)	(147)	Les charges de restructuration s'élèvent à -147 millions d'euros en 2023, soit une baisse de 80 millions d'euros par rapport à 2022, après l'achèvement du programme d'efficacité opérationnelle du Groupe, et tendent vers un objectif d'environ 100 millions d'euros par an, comme précédemment communiqué.
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions	(424)	(430)	L'amortissement et la dépréciation des actifs incorporels liés aux acquisitions s'établissent à -430 millions d'euros en 2023, soit 6 millions d'euros de plus qu'en 2022.
Produits/(pertes) financiers nettes	(215)	(530)	Les charges financières nettes sont de -530 millions d'euros en 2023, soit -315 millions d'euros de plus que l'année dernière. Le coût de la dette est plus élevé de -202 millions d'euros, comme prévu, en raison de la hausse des taux d'intérêt et d'une base de comparaison plus élevée consécutive à l'acquisition de la participation minoritaire au capital d'AVEVA. Les autres produits et charges financiers augmentent de -113 millions d'euros par rapport à 2022, principalement en raison de l'impact des économies hyperinflationnistes et des taux de change.
Impôt sur les sociétés	(1 211)	(1 285)	L'impôt sur les sociétés s'élève à -1 285 millions d'euros, soit une hausse de -74 millions d'euros par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du bénéfice avant impôt. Le taux effectif d'imposition s'établit à 23,8 % dans la fourchette prévue de 23 % à 25 % au titre de l'exercice 2023, et légèrement inférieur à celui de 2022 hors impact du retrait de Russie.
Bénéfice/(perte) des participations et intérêts minoritaires	(30)	(115)	Le résultat des participations est en hausse à +51 millions d'euros, soit +22 millions par rapport à 2022. Le résultat net de Delixi reste stable par rapport à l'année dernière. Les montants attribuables aux intérêts minoritaires sont en augmentation à -166 millions d'euros, contre -59 millions d'euros en 2022.
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>3 477</b>	<b>4 003</b>	Le résultat net (part du Groupe) s'élève à 4 003 millions d'euros en 2023, ce qui représente une hausse de +15 % par rapport à 2022, comprenant les pertes relatives au retrait de Russie.
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe)</b>	<b>3 968</b>	<b>4 066</b>	Le résultat net ajusté s'élève à 4 066 millions d'euros en 2023, soit une hausse de +2 % par rapport à 2022

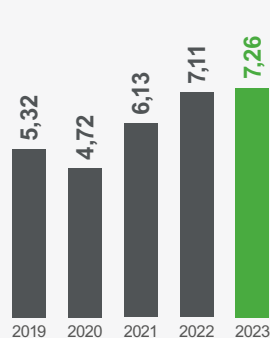
Résultat net (part du Groupe)  
(en millions d'euros)

4 003 M€



Bénéfice par action  
ajusté (en euros)

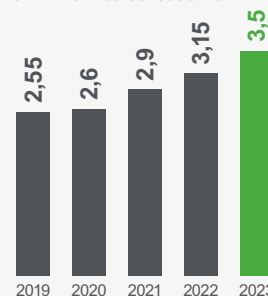
7,26 €



Dividende proposé  
par actions (en euros)

3,50 €

dividende progressif pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive



## Le cash-flow libre ressort à 4,6 milliards d'euros

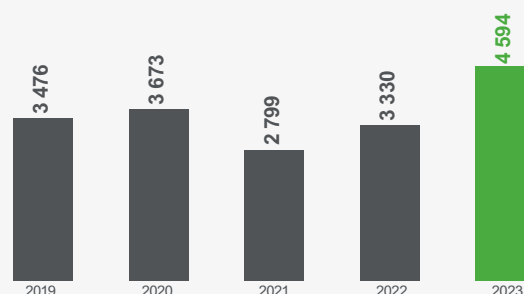
Le Groupe réalise un cash-flow libre de **4 594 millions** d'euros, grâce principalement à la performance du compte de résultat qui a permis de générer un cash-flow opérationnel record de 5 529 millions d'euros. Cela comprend des coûts de R&D de 2 016 millions d'euros, en hausse à 5,6 % du chiffre d'affaires de 2023.

Les dépenses d'investissement, représentant 1 313 millions d'euros, sont en légère augmentation, à 3,7 % du chiffre d'affaires, conformément à la stratégie du Groupe de réaliser des investissements de capacité destinés à stimuler la croissance future.

Le besoin en fonds de roulement opérationnel accroît le cash-flow libre disponible de +173 millions d'euros en 2023, avec un fort rebond de +1 065 millions d'euros au second semestre. La couverture de stock est stable par rapport à décembre 2022, après une augmentation en milieu d'année, le Groupe veillant à assurer les approvisionnements et à donner la priorité aux livraisons de ses clients. En ce qui concerne les créances, le délai moyen de paiement des clients (« DSO ») reste également stable dans l'ensemble, tandis que le délai de crédit fournisseurs (« DPO ») augmente légèrement, ce qui favorise le fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement non opérationnel est principalement impacté par le montant des provisions pour primes. livraisons de ses clients.

### Cash-flow libre (en millions d'euros)

# 4 594 M€



## Le bilan demeure solide

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières courantes et non courantes	13 933	10 463
dont obligations	10 843	8 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-4 696	-3 986
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE excl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>9 237</b>	<b>6 477</b>
Engagements d'achats de titres de minoritaires	130	4 748
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE incl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>9 367</b>	<b>11 225</b>

Schneider Electric a émis des obligations pour un total de 3 600 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2023, la dette nette de Schneider Electric s'établit à **9 367 millions** d'euros (en baisse par rapport à **11 225 millions** d'euros en décembre 2022), après paiement d'un dividende de -1,9 milliard d'euros au titre de 2022 et d'un montant de -0,7 milliard d'euros pour le rachat d'actions, compensés par des acquisitions nettes de +0,6 milliard d'euros et la forte génération de cash-flow libre de +4,6 milliards d'euros.

Le Groupe reste déterminé à conserver sa notation élevée dans la catégorie « *Investment Grade* ».

## Solidité financière

# A-

Standard & Poor's

**S&P Global**  
Ratings

# A3

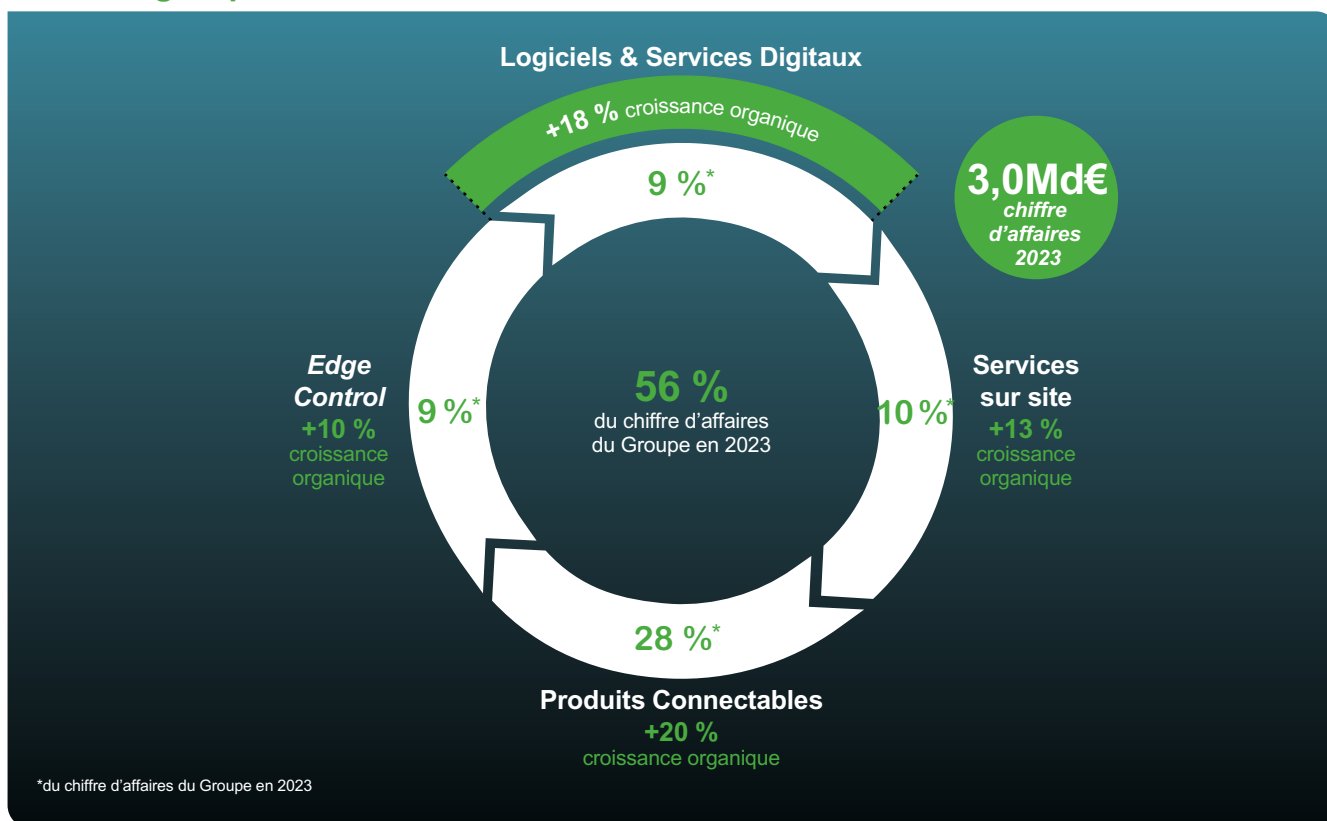
Moody's

**MOODY'S**

## Point sur le digital :

En 2023, les offres digitales (« Digital Flywheel ») représentent 56 % du chiffre d'affaires du Groupe, illustrant une bonne progression vers l'objectif d'environ 60 % à 65 % d'ici 2027. La croissance des ventes d'offres digitales (« Digital Flywheel ») est supérieure à la moyenne du Groupe, grâce à la forte performance des produits connectables (qui représentent maintenant 28 % du chiffre d'affaires du Groupe) ainsi que des Logiciels & Services (qui représentent maintenant 19 % du chiffre d'affaires du Groupe). Au sein des activités de logiciels agnostiques, environ 70 % des ventes sont classées comme récurrentes, affichant une forte progression vers l'objectif d'environ 80 % d'ici 2027.

### Croissance des offres digitales (« digital flywheel ») supérieure à celle du Groupe, en hausse organique de +17% en 2023



Vers 60% à 65% du chiffre d'affaires du Groupe d'ici 2027

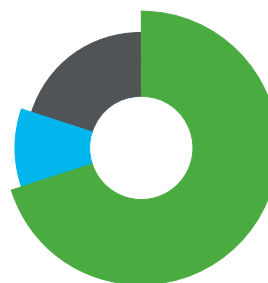
Augmentation du chiffre d'affaires récurrent des logiciels agnostiques vers environ 80% d'ici 2027



du chiffre d'affaires en 2023

56 %

- % du CA du Groupe
- Ambition de 60% à 65% d'ici 2027



du chiffre d'affaires en 2023

70 %

- % du CA des logiciels agnostiques
- Ambition d'env. 80% d'ici 2027

### Faits marquants de 2023 :

- Offres digitales (« digital flywheel ») à 56% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023 (contre 53% en 2022)
- Chiffre d'affaires récurrent des logiciels agnostiques à 70% (contre 65% en 2022)
- L'innovation digitale favorise une croissance forte à deux chiffres des produits connectables
- Croissance à deux chiffres des Logiciels et Services digitaux malgré la transition vers le modèle d'abonnement d'AVEVA
- Bonne croissance des Services sur site supportée par la croissance de la base installée et la croissance des Systèmes

# Perspectives et objectifs

## Tendances attendues en 2024

- Maintien d'une demande forte et dynamique du marché, portée par les mégatendances structurelles.
- Demande forte pour les offres de Systèmes, notamment grâce aux tendances dans les centres de données, aux investissements dans les infrastructures de réseaux et à l'augmentation des investissements dans les industries de procédés continus (« process ») adressée par les deux activités.
- Maintien de l'attention portée à la transition vers le modèle d'abonnement dans les activités de Logiciels et à la croissance des Services.
- Reprise progressive de la demande pour les offres de Produits, avec une contribution plus importante au second semestre, liée à une reprise sur les segments liés aux consommateurs, et sur le marché des industries manufacturières (« discrete »).
- Contribution de l'ensemble des quatre régions à la croissance, sous l'impulsion des Etats-Unis, de l'Inde et du Moyen-Orient.

## Objectifs 2024

Le Groupe fixe son objectif financier 2024, comme suit :

**Une croissance organique de l'EBITA ajusté 2024 comprise entre +8 % et +12 %.**

Cette performance découlerait de la croissance organique du chiffre d'affaires combinée à l'amélioration de la marge :

- Croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre **+6 % et +8 %**
- Croissance organique de la marge d'EBITA ajusté comprise entre **+40 et +60 points de base**

Ces performances impliquent une marge d'EBITA ajusté comprise entre **environ 18,0 % et 18,2 %** (incluant un effet de périmètre comprenant les transactions réalisées à ce jour et les effets de change par rapport aux estimations actuelles).

# Objectifs financiers 2024-2027 et ambitions à long terme annoncés lors de la journée investisseurs 2023

Sur la base sa vision actuelle et en supposant qu'il n'y ait pas de changement majeur de l'environnement macroéconomique et géopolitique, Schneider Electric annonce ses objectifs financiers à moyen-terme comme suit :

## Objectifs 2024-2027 :

- Croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre +7 % et +10 %, TCAC (« CAGR ») 2023-2027<sup>(1)</sup>.
- Hausse organique de la marge d'EBITA ajusté d'environ +50 points de base, TCAC (« CAGR ») 2023-2027<sup>(1)</sup>.

## Ambitions à long terme :

- Croissance organique du chiffre d'affaires de plus de 5 % en moyenne sur l'ensemble du cycle économique.
- Être constamment une « *Company of 25* »<sup>(2)</sup> sur l'ensemble du cycle économique.
- Taux de conversion de cash-flow libre<sup>(3)</sup> aux alentours de 100% sur l'ensemble du cycle économique.

(1) TCAC (« CAGR ») sur 4 ans.

(2) Somme du % de croissance organique du chiffre d'affaires et du % de marge d'EBITA ajusté.

(3) Cash-flow libre en proportion de résultat net (part du Groupe).

# Principales réalisations en 2023

## Janvier

Schneider Electric a atteint des performances exceptionnelles dans quatre classements en matière de développement durable des entreprises, soulignant son leadership de longue date sur la question.

- Figure pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive sur la liste A du programme Climate Change du CDP
- Figure pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive dans le Dow Jones Sustainability World Index
- Note supérieure d'EcoVadis : dans le top 1 % des 85 000 entreprises évaluées et ayant reçu la médaille de platine
- N° 1 dans le secteur des composants et équipements électroniques en Europe dans l'indice Vigeo Eiris



## Mars

Schneider Electric a lancé une intégration améliorée dans les solutions EcoStruxure™ pour répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie, qui se traduit par une urgence croissante de disposer de bâtiments durables et nets zéro. Elle comprend notamment de nouvelles capacités d'intégration dans EcoStruxure™ Building Operation 2023, EcoStruxure™ Connected Room Solutions et EcoStruxure™ Power Monitoring Expert, qui permettront de simplifier et d'accélérer l'accès aux données essentielles pour gérer la consommation d'énergie, contribuer à la réduction des émissions de carbone et accroître la valeur des bâtiments.



## Mai

Peter Herweck devient Directeur général de Schneider Electric à compter du 4 mai 2023. Fort de son expérience à différents postes dans les domaines de la distribution d'énergie, des technologies des bâtiments, des automatismes industriels et des logiciels (en tant que Directeur général d'AVEVA), Peter apporte un état d'esprit polyvalent et multiculturel, acquis en dirigeant des équipes sur des marchés matures et émergents. Il est passionné par la technologie et aspire à favoriser des avancées positives en matière d'efficacité énergétique à l'échelle mondiale. Sa nomination en tant que Directeur général a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.



## Février

Schneider Electric a lancé ses services de transformation numérique industrielle. Ce service global spécialisé est conçu pour aider les entreprises industrielles à mener une transformation numérique de bout en bout prête pour l'avenir, innovante, durable et efficace. Nos services comprennent la découverte, le diagnostic, la stratégie, la conception, la mise en œuvre et la réussite continue de nos clients afin d'obtenir des résultats concrets en termes d'efficacité opérationnelle et d'autonomisation de la main-d'œuvre, de développement durable et d'efficacité énergétique, d'optimisation des actifs et de cybersécurité.



## Avril

Schneider Electric a reçu quatre prestigieuses notes de cinq étoiles dans le Guide des programmes partenaires 2023 de CRN. Le programme de partenariat informatique mySchneider a reçu cinq étoiles pour la quinzième année consécutive, le programme de partenariat EcoXpert a obtenu cinq étoiles pour la septième année consécutive, tandis que le programme mySchneider Panel Builders s'est vu attribuer cinq étoiles pour la troisième fois consécutive. Cette reconnaissance reflète l'engagement soutenu de l'entreprise à favoriser des partenariats de distribution solides pour un avenir plus numérisé et plus durable.



## Juin

L'analyse de l'AIE montre que les progrès en matière d'efficacité énergétique doivent être doublés d'ici 2030 dans le cadre des efforts visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité de l'énergie tout en respectant l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Lors de la conférence mondiale de Versailles, des stratégies ont été définies pour améliorer l'efficacité énergétique, qui ont abouti aux actions « Versailles 10X10 ». Les discussions ont réaffirmé le rôle essentiel de l'efficacité énergétique et de la numérisation dans la lutte contre la crise énergétique mondiale.



### Juillet

Schneider Electric s'est classé premier au sein du Top 25 des meilleures chaînes d'approvisionnement de Gartner pour 2023, se hissant depuis la deuxième place en 2022 et obtenant une place parmi les cinq premiers pour la quatrième année consécutive. Ces dernières années, les chaînes d'approvisionnement du monde entier ont été confrontées à des perturbations importantes. Au cours de cette période, Schneider Electric a non seulement été confronté à ces défis, mais a également continué à investir pour créer une chaîne d'approvisionnement plus résiliente, agile, efficace et durable.



### Septembre

Schneider Electric a dévoilé sa dernière usine de fabrication au Texas, qui fait partie d'un investissement industriel aux États-Unis de 300 millions de dollars contribuant à faire avancer la transition énergétique et la construction de l'infrastructure américaine. Avec plus de 20 usines dans son réseau de fabrication aux États-Unis, la dernière ouverture d'une usine intelligente fait du campus d'El Paso de Schneider Electric la plus grande opération de fabrication de la Société aux États-Unis.



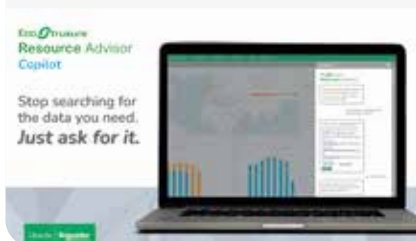
### Novembre

Schneider Electric a annoncé un accord pluriannuel de 3 milliards de dollars avec Compass Datacenters. Cet accord renforce les relations existantes entre les deux entreprises, qui intègrent leurs chaînes d'approvisionnement respectives pour fabriquer et fournir des solutions modulaires préfabriquées pour les centres de données. Schneider Electric tient sa promesse concernant des centres de données modulaires et évolutifs qui offrent une conception simplifiée, une production rationalisée et la capacité d'être déployés facilement dans de nombreux environnements pour répondre à la demande croissante, tirée par la forte croissance de l'IA.



### Août

Schneider a annoncé son projet de lancer EcoStruxure™ Resource Advisor Copilot, un outil d'IA conversationnelle conçu pour aider les dirigeants d'entreprise à interagir avec les données relatives à l'énergie et au développement durable de leur entreprise encore plus rapidement. Ce copilote permettra aux équipes chargées de l'énergie et du développement durable d'améliorer l'analyse des données, la visualisation, la prise de décision et l'optimisation des performances, ainsi que de traiter de manière transparente les connaissances sectorielles complexes et les informations du système Resource Advisor.



### Octobre

Schneider Electric a célébré le 60e anniversaire de son implantation en Inde, où la Société compte aujourd'hui plus de 37 000 collaborateurs et 30 sites de production. L'Inde représente le troisième marché le plus important de Schneider et constitue l'un des quatre pôles mondiaux du Groupe. Le Schneider Electric Innovation Yatra est notre nouveau « pôle d'innovation sur roues », neutre en carbone, qui nous permet de nous connecter et de nous engager auprès de plus de 20 millions de clients et d'améliorer le développement durable, la numérisation et l'efficacité énergétique de l'Inde.



### Décembre

Schneider Electric lance la nouvelle plateforme logicielle d'intelligence industrielle CONNECT. En combinant l'écosystème industriel avec les données, l'IA et une expertise approfondie du domaine pour le développement durable et l'efficacité, CONNECT permet à nos clients d'accéder à toutes leurs applications et informations logicielles et de bénéficier d'une intelligence intégrée qui leur permet d'opérer de manière agile, résiliente et durable.



# Journée Investisseurs 2023

9 novembre 2023

Tottenham Hotspur Stadium, Londres





# Participants 2 700+

participants, en personne et virtuellement

RAPPORT  
INTEGRE

CH 1

CH 2

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9



Life Is On | Schneider Electric | [www.se.com](http://www.se.com)

# Tendances du marché : cinq mégatendances au cœur de « The Next Frontier » de la croissance du marché

Ces mégatendances renforcent notre vision stratégique, créant ainsi des opportunités sans précédent sur nos marchés finaux tout au long du cycle.



## Numérisation et intelligence artificielle

L'évolution des grands modèles de langage (LLM) et de l'IA a accéléré la croissance du marché. Les exigences en matière de « calcul » ont augmenté de manière spectaculaire et exigent de l'énergie, des systèmes de refroidissement et davantage de centres de données ; elles favoriseront également une utilisation accrue de données structurées, d'applications et de produits connectés. Tous ces éléments font partie de l'offre globale de Schneider, ce qui nous permet de tirer parti de cette tendance.

### 20 GW

La demande en électricité de l'IA va augmenter d'ici 2028



## Changement climatique

Une décennie de changement climatique avec des mesures impératives à venir. Notre génération et la technologie doivent contribuer à relever ce défi.



**Remplacer l'approvisionnement énergétique**  
Scope 1 et Scope 2



**Réduire pour plus d'efficacité et de circularité**  
Scope 3



**Electrifier les procédés**



## Transition énergétique

Expansion de l'électrification et de la demande énergétique, combinée à la nécessité de décarboner. Il existe déjà des technologies permettant de rendre les entreprises résilientes sur le plan énergétique et d'atteindre l'objectif net zéro.

### 70 %

des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être éliminées à l'aide des technologies existantes



## Évolution de la richesse

L'augmentation de l'électrification et des données offre des opportunités tant dans les économies matures que dans les économies émergentes. Notre positionnement nous permet de bénéficier de la modernisation des infrastructures dans les économies matures et de la construction de nouvelles infrastructures dans les économies émergentes.

**Inde + MEA d'ici 2050**  
Population

**+1,4 Md**    **+1,5 Md**

Croissance    Urbaine  
**Bâtiments**

### +100 Md de m<sup>2</sup>

Croissance

Taille de ce qui existe actuellement en Europe et en Chine



## Nouvel équilibre mondial

Horizons en évolution : un changement dans le paysage mondial. Nous sommes bien positionnés pour aborder le changement de paradigme induit par l'évolution de la chaîne d'approvisionnement et la relocalisation, qui vont accroître les besoins en matière d'automatismes et d'électrification.

**Investissements**

### 516 Md\$

Investissements « Manufacturing the future » annoncés par des sociétés privées sous l'administration actuelle des États-Unis

Source : whitehouse.gov

# Marché final des centres de données et des réseaux

Les mégatendances de la numérisation et de l'IA sont à l'origine de changements et d'opportunités sans précédent pour le marché final des centres de données et des réseaux, avec des besoins croissants en matière d'offres de gestion de l'énergie et d'automatismes industriels. Une forte croissance future est attendue, avec des besoins critiques en contenu électrique stimulés par ce tournant technologique. Nous prenons en charge les centres de données de bout en bout tout au long du cycle de vie :

- **Construire un modèle numérique**, avec ETAP pour la conception et la simulation électriques, et RIB Software pour la planification et l'ordonnancement tout au long du processus de construction.
- **Gestion des sources** grâce à nos solutions ASCO Power Technologies.
- **Distribution électrique** : distribution moyenne et basse tension qui fournit l'électricité de manière efficace, en répondant aux besoins croissants en matière de densité de puissance.
- **Onduleurs (UPS)** : alimentation au niveau du rack et de l'installation.
- **Contrôle** : nous veillons à ce que tout cela fasse l'objet d'une surveillance appropriée avec une connectivité pour chaque actif.

## Exposition aux marchés finaux

21 %

des commandes de 2023

## Position sur le marché

N° 1

dans la distribution électrique

N° 1

Le portefeuille le plus complet

## TCAC du marché jusqu'en 2027

> 10 %

## Facteurs clés

Intelligence artificielle

## Segments de marché

- Cloud et prestataires de services
- Informatique d'entreprise
- Centre de données d'entreprise sur site
- Commercial et industriel

## Modèles d'affaires



● Produits ● Systèmes ● Logiciels et services

## Principaux points de données

De la CPU à la GPU

x3 à x4 kW

exigences par rack

## Exemple client : Compass Datacenters



## Objectif

La montée en flèche de la production et de la consommation de données, en grande partie due au marché florissant de l'IA, nécessite une nouvelle génération de centres de données conçus de manière standardisée, fabriqués de manière efficace et livrés plus rapidement à un moindre coût.

## Défi

Compass est une entreprise à croissance rapide avec >100 % de croissance ces dernières années et plus de 300 % de croissance en 2023, portée par les mégatendances de la numérisation et de l'IA. Compass devait trouver un partenaire à long terme pour garantir un approvisionnement pluriannuel et soutenir la phase d'expansion de l'entreprise tout en restant un fleuron du développement durable dans son secteur d'activité.

## Solution

Schneider Electric et Compass ont conclu un accord pour étendre un partenariat existant à la fabrication de solutions modulaires préfabriquées pour les centres de données. L'intégration des chaînes d'approvisionnement entre les entreprises permettra de livrer les produits finis plus rapidement, de manière prévisible et à moindre coût. Cette collaboration permettra à Compass de satisfaire la demande croissante de ses clients en leur fournissant des solutions de pointe pour les centres de données d'une manière innovante.

## Résultats

Schneider Electric et Compass Datacenters élargissent leur partenariat avec un accord pluriannuel de 3 milliards de dollars portant sur la technologie des centres de données. Depuis le début de l'accord initial entre les deux entreprises, Schneider Electric a fabriqué et livré environ 150 solutions modulaires de centres de données à Compass à partir de son site de West Chester, dans l'Ohio.

# Marché final des bâtiments

De fortes mégatendances favorisent la croissance du marché final des bâtiments. D'une part, l'augmentation de la population et l'urbanisation croissante dans les économies émergentes favorisent les besoins en construction, avec une hausse de la demande initiale et une numérisation accrue. D'autre part, les infrastructures existantes doivent être modernisées, en particulier dans les économies matures où il est nécessaire d'accélérer de manière radicale la modernisation afin de respecter les engagements de décarbonation, avec le soutien de l'investissement public.

## Bâtiments

# 32 %

des commandes de 2023

## Position sur le marché

# N° 1

dans la distribution électrique

# 1 sur 4

Présent dans 25 % des bâtiments

## TCAC du marché jusqu'en 2027

# +4 % à +5 %

## Facteurs clés

Décarbonation

## Segments de marché

- Bureaux et bâtiments publics
- Santé
- Hôtels
- Marché résidentiel
- Bâtiments commerciaux
- Chaînes de grande distribution

## Modèles d'affaires



● Produits ● Systèmes ● Logiciels et services

## Principaux points de données

### Forte dynamique de rénovation

# > 85 %

des bâtiments actuels sont susceptibles d'être encore utilisés en 2050

## Exemple client : Tottenham Hotspur



## Objectif

En tant que fournisseur officiel de gestion de l'énergie du stade pour le Tottenham Hotspur Football Club, Schneider Electric a installé sa plateforme EcoStruxure pour détecter la consommation d'énergie dans toutes les activités du stade et utiliser ces données pour améliorer l'efficacité énergétique.

## Défi

Au Royaume-Uni, le gaspillage d'énergie est la troisième source d'émissions de CO<sub>2</sub>, avec au moins 117 millions de tonnes générées par la perte ou le gaspillage d'énergie chaque année. Le Tottenham Hotspur Football Club a pour objectif de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. La surveillance de la consommation d'énergie constitue à cet égard un élément essentiel.

## Solution

Les plateformes logicielles EcoStruxure Building Operation, Power Monitoring Expert et Power SCADA Operations de Schneider Electric ont été installées sur le site et EcoStruxure Building Advisor a été mis en place pour permettre un contrôle continu et une surveillance en temps réel des systèmes qui font partie intégrante du bon fonctionnement du stade.

## Résultats

Tottenham Hotspur a été nommé club le plus écologique de la Premier League ces quatre dernières années, à la suite d'une étude réalisée par le Sommet Sport Positive, soutenu par les Nations Unies.

# Marché final de l'industrie

Sur le marché final de l'industrie, nous ciblons les entreprises industrielles électro-intensives dans plusieurs segments, notamment Énergies et Chimie, Produits de grande consommation et Fabrication de batteries pour véhicules électriques (VE). Nous associons nos offres complémentaires de gestion de l'énergie et d'automatismes industriels pour répondre aux besoins en matière d'efficacité énergétique, d'automatismes accrus et de développement durable. Le marché final de l'industrie est stimulé par l'accélération de la numérisation et de l'électrification des processus, ainsi que par les tendances en matière de relocalisation et de mégaprojets.

**Industrie**

**34 %**

des commandes de 2023

**Position sur le marché**

**N° 1**                      **N° 1**

dans la distribution électrique                      en matière de données industrielles et de sécurité

**TCAC du marché jusqu'en 2027**

**+5 % à +6 %**

**Facteurs clés**      Relocalisation et mégaprojets

**Segments de marché**

- Énergies et Chimie
- Produits de grande consommation
- Métaux, exploitation minière et minéraux
- Solutions de machines/OEM
- Fabrication de VE et de batteries

**Modèles d'affaires**

● Produits   ● Systèmes   ● Logiciels et services

**Principaux points de données**

**Déploiement accéléré des logiciels**

**environ +10 %**

TCAC du marché

## Exemple client : Nexans



## Objectif

Accélérer la transformation de Nexans pour qu'elle devienne une entreprise pilotée par des données claires, riches et exploitables permettant d'améliorer les performances, la sécurité et la flexibilité de l'entreprise.

## Défi

La numérisation de ses usines améliorera encore l'efficacité des lignes de production, permettra une maintenance prédictive et réduira les émissions de carbone. Elle contribuera également à l'engagement du Groupe à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. Les clients des produits et services de câblage de Nexans bénéficieront des avantages du programme grâce à une meilleure disponibilité des produits.

## Solution

Nexans s'est associée à Schneider Electric dans le cadre d'un programme commun afin de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie numérique, après avoir constaté le succès du déploiement de son programme de transformation numérique sur plus de 115 sites dans le monde. L'innovation industrielle actuelle s'appuie sur des logiciels puissants et des analyses de données qui augmentent à la fois la productivité et le développement durable. La plateforme EcoStruxure de Schneider Electric permet aux entreprises industrielles de mieux comprendre les données relatives aux processus et à l'exploitation et le partage des données entre les différentes fonctions, la surveillance en temps réel et les applications.

## Résultats

La numérisation conduit la performances



### Vitesse de déploiement

45 sites répartis dans 16 pays en 3 ans (d'ici 2025)



### Capacité d'utilisation des données

De 10 % à 70 % en seulement 3 ans



### ROI attendu

Moins de 3 ans (coûts d'investissement, IT/OT, OpEx des licences vs. gains de matériels/énergie/productivité)

# Marché final des infrastructures

Sur le marché final des infrastructures, nous répondons principalement aux besoins des segments des réseaux électriques, du transport, de l'eau et des eaux usées. Le réseau est en pleine transformation structurelle, car il constitue un goulot d'étranglement pour la transition énergétique. L'augmentation des besoins en énergie, de la résilience et de la sécurité entraîne des investissements dans la modernisation du réseau, l'extension du réseau pour une plus grande portée de l'énergie, et la numérisation du réseau pour augmenter l'efficacité et le développement durable.

**Infrastructures**

## 13 %

des commandes de 2023

**Position sur le marché**

### N° 1

dans la distribution électrique

### N° 1

dans les données industrielles

### N° 1

dans les réseaux

**TCAC du marché jusqu'en 2027**

## +5 % à +7 %

**Facteurs clés**

Financement public important

**Segments de marché**

- Réseau
- Transport
- Eau et eaux usées

**Modèles d'affaires**

● Produits ● Systèmes ● Logiciels et services

**Principaux points de données**

## Augmenter la part de l'électricité

## De 20 % à 50 %

du mix énergétique d'ici 2050

Exemple client : Digitalisation de conEdison, 4<sup>ème</sup> plus grand fournisseur d'énergie aux Etats-Unis



### Objectif

Consolidation de cinq systèmes de référence géocentriques disparates dans la région de New York en un seul système d'enregistrement continu. Le système d'enregistrement est un système fondamental pour conEdison car il fournit des données à plus de 25 applications en aval et à des milliers d'utilisateurs finaux.

### Défi

Créer un modèle consolidé avec des données et des processus standardisés dans un Systèmes d'Information Géographique (GIS) d'entreprise harmonieux pour remplacer les systèmes existants vieux de plusieurs décennies. Cela inclut la migration de la solution existante et la fusion des données vers la base de la ville de New York.

### Solution

En tant que fournisseur de technologie leader sur le marché, Schneider Electric dispose des offres et de l'expertise nécessaires pour moderniser, automatiser et numériser l'infrastructure de conEdison. Grâce à une combinaison d'offres EcoStruxure ArcFM™, Schneider soutient conEdison dans le renforcement du réseau avec des solutions de Systèmes d'Information Géographique (GIS) d'entreprise pour une gestion avancée des actifs et du réseau.

### Résultats

À mesure que nous déployons les solutions de Schneider Electric, conEdison bénéficie de l'efficacité apportée par une architecture moderne. Ils mettent en œuvre notre outil Designer XI qui éliminera le besoin de redessiner des designs dans leur système d'enregistrement. Grâce à ArcFM™ Mobile, ils fournissent des cartes numériques sur le terrain ainsi qu'une visualisation générale de leurs réseaux via ArcFM™ Web. Cette capacité à diffuser ces informations à tous les niveaux de l'entreprise améliore l'efficacité et la sécurité des employés de conEdison.

# Les technologies électriques et d'automatismes convergent avec les logiciels et le développement durable pour permettre une accélération rapide

## Devenir le leader de l' « Industrial Tech »

« Nous disposons aujourd'hui de plus de 100 solutions logicielles individuelles, qui ont été élaborées patiemment et stratégiquement par Schneider au fil des décennies. Nous travaillons actuellement à leur regroupement sur une plateforme unique, que nous appelons "Connect".

Fidèles à notre promesse d'efficacité globale pour les clients tout en leur offrant une expérience intuitive, nous fournissons une combinaison de logiciels agnostiques qui, combinés, forment un jumeau numérique. Le seul endroit où toutes les données sont réunies, où tout est exact et représente fidèlement l'actif, où les données opérationnelles circulent et où vous déployez non seulement l'IA générative pour poser des questions, mais aussi l'IA industrielle pour permettre aux processus de fonctionner et de s'auto-optimiser, mais aussi de faire des prévisions et des économies. »

« C'est la raison d'être de Connect : un lieu unique qui permet à l'écosystème industriel de converger ».




**Caspar Herzberg**  
Directeur général d'AVEVA  
et EVP logiciels Schneider  
Electric



## Aller au-delà du périmètre des opérations dans le domaine du développement durable

Nous aidons nos clients à définir leur mission en matière de développement durable, nous élaborons des stratégies avec eux grâce à notre offre de conseil en matière de développement durable, puis nous les aidons dans leur numérisation afin qu'ils disposent d'une visibilité complète de leurs opérations. Enfin, nous les aidons à décarboner leurs équipements grâce à des contrats d'approvisionnement en électricité, à des services gérés et au reste de notre offre globale. 40 % des entreprises du classement Fortune 500 sont actuellement nos clients, et nous les aidons en outre dans leur mission de décarbonation par l'intermédiaire de réseaux où nous favorisons la décarbonation dans différents secteurs, tels que les semi-conducteurs ou les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques, grâce à nos programmes Catalyze et Energize.



 Pour en savoir plus sur nos programmes Catalyze et Energize, rendez-vous sur [www.se.com](http://www.se.com)

## Les entreprises de premier rang suivent une approche intégrée

### Définir une stratégie

- **MESURER** le niveau de référence de l'entreprise
- **CRÉER** une feuille de route pour la décarbonation
- **STRUCTURER** le programme et la gouvernance
- **ENGAGER** l'écosystème
- **COMMUNIQUER** l'engagement

### Décarboner

- **REPLACER** la source d'énergie
- **ÉLECTRIFIER** les opérations
- **RÉDUIRE** la consommation d'énergie

### Digitaliser

- **SURVEILLER** l'utilisation des ressources et les émissions
- **IDENTIFIER** les possibilités de réaliser des économies
- **RAPPORTER** et évaluer les progrès

# Un « Impact Maker » pour le développement durable



Depuis plus de 15 ans, le développement durable est au cœur du processus de transformation de Schneider Electric. Le Groupe est aujourd'hui un leader mondial du développement durable et un partenaire essentiel de nos clients, nos fournisseurs, nos investisseurs, des ONG et des autres parties prenantes qui bénéficient de nos services et de nos produits pour accélérer leur propre transition vers l'efficacité énergétique et le développement durable. Notre raison d'être est de permettre à chacun de tirer le meilleur de notre énergie et de nos ressources, afin de concilier progrès et développement durable pour tous. Schneider Electric est une entreprise à impact.

Nous sommes fiers d'être une Entreprise à impact : chez Schneider Electric, le développement durable est au cœur de notre stratégie et fonde les décisions que nous prenons. Dès lors, nous nous devons de partager les connaissances acquises et de placer la barre toujours plus haut.

En tant qu'Entreprise à impact, nous sommes convaincus que pour être durables, nous devons être performants, et inversement. Avoir un impact réel en matière de développement durable implique que nous affichions à la fois une solide rentabilité et des pratiques pionnières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Parallèlement, cet impact positif soutient la résilience à long terme de la Société en attirant de nouveaux clients, investisseurs et talents.

Nos impacts sur le développement durable et nos activités convergent pour agir avec détermination pour le climat et pour un monde socialement équitable, tout en offrant à nos clients des solutions en matière de développement durable et d'efficacité.

Nous embarquons les parties prenantes de notre écosystème, de nos salariés à nos partenaires, en passant par nos clients, les communautés et les institutions locales. Fondé sur des relations de confiance, notre modèle opérationnel unique avec son approche multi-pôle est conçu pour avoir un impact à la fois au niveau mondial et au niveau local. Fondée sur cette raison d'être, notre culture s'appuie sur des fortes valeurs humaines et de leadership pour permettre à tous les collaborateurs de faire de Schneider Electric une grande entreprise.

## 1. Bien faire pour faire le bien et vice versa



### Performance

La fondation pour bien agir



### Business

Faire partie de la solution



### ESG

dans toutes ses dimensions

## 2. Rassembler tout le monde



### Modèle et culture

Visant l'impact au niveau mondial et local



### Toutes les parties prenantes dans l'écosystème

## Position de leader reconnue dans les notations externes



Dans le top 1 % parmi plus de 100 000 entreprises évaluées, atteignant un niveau exceptionnel



La seule entreprise de son secteur à figurer 13 années consécutives sur la liste A

Corporate Knights: A Global 100 Most Sustainable Corporation

Schneider figure sur la liste Global 100 des leaders en matière de développement durable de Corporate Knights depuis 2012, se classant au 7<sup>ème</sup> rang en 2023

Moody's ESG Solutions

Schneider fait partie des indices Euronext Vigeo World 120, Europe 120, Euro 120, France 20 et CAC40 ESG

Dow Jones Sustainability Indices

N° 1 parmi les pairs du secteur, avec une note de 88 sur 100 dans la dernière évaluation mondiale en matière de développement durable des entreprises de S&P



Consultez nos récompenses sur la page Awards [www.se.com](http://www.se.com)



# Nos engagements en matière de développement durable à l'horizon 2025

Avec moins de 10 ans pour réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, Schneider Electric a intensifié ses efforts et prend de nouveaux engagements ambitieux afin de produire un impact significatif dans le cadre de ses activités commerciales. Les 6 engagements à long terme de Schneider Electric sont les suivants :

<p><b>Agir avec détermination pour le climat</b></p> 	<p>en investissant et en développant continuellement des solutions innovantes pour réduire les émissions carbone conformément à notre engagement pour le climat.</p>
<p><b>Utiliser efficacement les ressources</b></p> 	<p>en adoptant un comportement responsable et en utilisant au mieux les technologies numériques pour préserver la planète.</p>
<p><b>Agir dans le respect de nos principes de confiance</b></p> 	<p>en appliquant à nous-mêmes, et à ceux qui nous entourent des normes sociales, de gouvernance et d'éthique exigeantes.</p>
<p><b>Garantir l'égalité des chances</b></p> 	<p>en veillant à ce que chacun de nos collaborateurs soit valorisé et bénéficie d'un environnement de travail inclusif pour se développer et donner le meilleur de lui-même.</p>
<p><b>Mobiliser toutes les générations</b></p> 	<p>en favorisant l'apprentissage, la formation et le développement des compétences de chaque génération pour ouvrir la voie aux générations suivantes.</p>
<p><b>Soutenir les communautés locales</b></p> 	<p>en encourageant les initiatives locales et en permettant aux individus et aux partenaires de faire du développement durable une réalité pour tous.</p>

## Notre outil unique de transformation

Depuis 2005, Schneider Electric mesure et démontre ses progrès par rapport aux objectifs de développement durable grâce à un tableau de bord de suivi de transformation unique, aujourd'hui appelé Schneider Sustainability Impact (SSI).

Le SSI traduit nos six engagements à long terme dans une série de 11 programmes hautement transformateurs et innovants, suivant notre stratégie de développement durable 2021-2025. Il a été conçu pour se concentrer sur les enjeux les plus importants, en tirant parti des commentaires des parties prenantes internes et externes.



Chaque trimestre, le SSI fournit, sur une échelle de notation de 0 à 10, une mesure globale des progrès de tous les programmes, partagée auprès de l'ensemble de nos parties prenantes avec les résultats financiers.

À la fin de l'année, 64 000 employés du Groupe sont récompensés pour les progrès réalisés ; le SSI représente en effet 20 % de la part collective de leur bonus annuel (STIP).

La fiabilité des systèmes de performance et de mesure du SSI est garantie par une vérification annuelle par un organisme tiers indépendant (OTI) et l'obtention d'une assurance « modérée », conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (sauf SSI #1). En 2023, le Groupe a obtenu une assurance « raisonnable » pour le SSI #8.

2021 - 2025  
**SCHNEIDER SUSTAINABILITY IMPACT**

- 1. Focalisation sur les enjeux prioritaires**
- 2. Bouleversement du statu quo**
- 3. Communication transparente sur les progrès réalisés chaque trimestre**
- 4. Données fiables assurées chaque année par un OTI**
- 5. Collaborateurs récompensés pour leurs performances**

-  Plus d'informations sur Schneider Sustainability Impact et Schneider Sustainability Essentials au chapitre 2, **pages 71 à 75**.
-  Vous trouverez plus d'informations sur nos contributions en faveur des objectifs de développement durable des Nations Unies aux **pages 76 et 77**.

# Fiers de notre performance en matière de développement durable en 2023

Le Schneider Sustainability Impact (SSI) est un tableau de bord démontrant que des changements rapides et disruptifs sont possibles pour créer un monde plus durable dans des domaines variés et complexes. Nous nous engageons à prendre des mesures urgentes pour bâtir un avenir meilleur en accord avec les ODD des Nations Unies, et à mesurer notre impact en toute transparence.

En 2023, le SSI a obtenu un excellent score de 6,13/10, dépassant son objectif de 6,00/10 pour l'année, et est sur la bonne voie d'atteindre son objectif pour 2025. Ce résultat représente la progression moyenne de 11 programmes SSI (à l'exception du SSI #+1).

Les solutions et services du Groupe ont permis à ses clients d'économiser et d'éviter +110 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> pour la seule année 2023 (SSI #2), et Le Projet Zero Carbone a contribué à réduire de 27% les émissions opérationnelles de CO<sub>2</sub> de 1 000 fournisseurs majeurs (contre 10% en 2022). Le Groupe a également progressé dans sa transition vers des emballages durables, 63% des emballages primaires et secondaires étant désormais exempts de plastique et utilisant du carton recyclé (SSI #5), contre 45% en 2022. Le progrès le plus significatif a été réalisé par la SSI #9 avec 6,9 millions de personnes ayant accès à une électricité propre et fiable rien qu'en 2023 (vs. 5,5M en 2022). Enfin, l'état d'avancement des près de 200 engagements locaux pris sur tous les marchés où Schneider est présent dans le cadre du SSI #+1 peut être consulté en ligne.



## 6,13/10

vs. 4,91 en 2022, et au-delà de l'objectif annuel de 6,00/10

Schneider Sustainability Impact		Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
6 engagements à long terme	11+1 objectifs pour 2021-2025			
<b>Climat</b> 	1. Développer nos revenus avec un impact positif pour l'environnement <sup>(3)</sup>	2019 : 70 %	<div style="width: 74%;"></div> 74 %	80 %
	2. Aider nos clients à économiser et à éviter l'émission de millions de tonnes de CO <sub>2</sub>	2020 : 263M	<div style="width: 553%;"></div> 553 M	800M
	3. S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO <sub>2</sub>	2020 : 0 %	<div style="width: 27%;"></div> 27 %	50 %
<b>Ressources</b> 	4. Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020 : 7 %	<div style="width: 29%;"></div> 29 %	50 %
	5. Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastique à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020 : 13 %	<div style="width: 63%;"></div> 63 %	100 %
<b>Confiance</b> 	6. Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 %	<div style="width: 21%;"></div> 21 %	100 %
	7. Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 %	<div style="width: 1pt;"></div> +1pt	+10 pts
<b>Égalité</b> 	8. Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41/23/24	<div style="width: 41%;"></div> 41/28/29	50/40/30
	9. Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 M de personnes	2020 : 30M	<div style="width: 16.6%;"></div> +16,6 M	50M
<b>Générations</b> 	10. Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939	<div style="width: 1.52x;"></div> x1,52	x2.00
	11. Former des personnes à la gestion de l'énergie	2020 : 281 737	<div style="width: 578 709;"></div> 578 709	1M
<b>Local</b>	+1. Engager nos Présidents de pays et de zones à définir des programmes locaux impactant leurs communautés	2020 : 0 %	<div style="width: 100%;"></div> 100 %	100 %

(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, l'indicateurs SSI #8 a reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.  
 (3) Selon la définition et méthodologie de Schneider Electric. Veuillez noter que pour les exigences de reporting dans le cadre du Règlement européen sur la Taxonomie, il convient de se référer aux pages 277 à 293.

## Climat

### S'associer pour accélérer l'adoption des énergies renouvelables

Avec le programme Catalyze, Schneider Electric s'associe à Intel, Applied Materials et Google pour accélérer l'adoption des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> tout au long de la chaîne de valeur mondiale des semi-conducteurs.



## Ressources

### Des emballages durables pour les produits

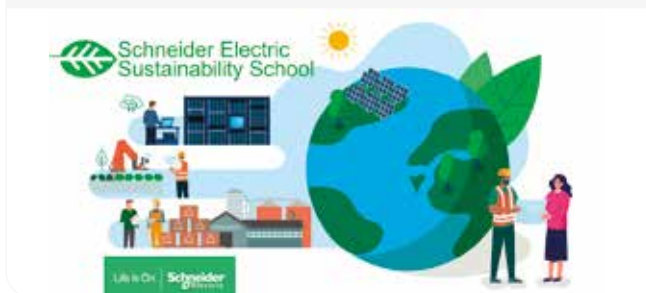
La transformation des emballage progresse grandement, 80 % du carton utilisé dans les emballages primaires et secondaires étant fabriqués à partir de carton recyclé. Notre gamme Wiser est exempte de plastiques à usage unique et utilise uniquement du carton recyclé.



## Confiance

### La Sustainability School pour les Partenaires

Pour soutenir ses Partenaires dans leur transformation Net-zero, Schneider a lancé un programme innovant spécialement conçu pour leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour capitaliser sur les opportunités commerciales émergentes en matières de développement durable et de numérisation.



## Égalité

### De l'électricité verte pour des établissements de santé

Schneider a contribué à l'installation de solutions solaires dans plus de 500 centres de santé publique en Asie du Sud et en Afrique. Auparavant dépourvus d'accès à une électricité fiable, ces établissements peuvent désormais garantir l'accès à des soins de santé de qualité à plus de 1,5 million de personnes.



## Générations

### Gagnants Go Green

Nous célébrons l'équipe de Schneider, *Team Sun Devil Sparks*, d'Amérique du Nord, pour sa solution d'économie d'énergie pour le refroidissement des locaux à l'aide de panneaux muraux «respirants».

Le défi pour les étudiants en compétition était d'introduire une solution aidant les propriétaires de bâtiments à motiver et responsabiliser leurs occupants à réduire leur empreinte carbone grâce à la technologie.



## Local

### Agir en tant qu'entreprise citoyenne

Les collaborateurs de Schneider Electric, avec le soutien de la Fondation Schneider Electric et du fonds *Tomorrow Rising*, ont fait preuve d'un incroyable esprit de solidarité suite aux tremblements de terre en Turquie, en Syrie et au Maroc. Les dons de milliers de salariés à travers le monde ont contribué à fournir des kits d'urgence, à maintenir l'éducation, et à soutenir les réfugiés et les missions des ONG.



# Gouvernance

## Une nouvelle structure de gouvernance



### Jean-Pascal Tricoire

Président du Conseil d'administration  
60 ans, nationalité française

- Organise et dirige les travaux du Conseil, préside les Assemblées générales annuelles.
- Soutient la Société dans ses relations de haut niveau avec certaines parties prenantes (notamment en Asie), en coordination avec le Directeur général.
- Promeut les valeurs et la culture de la Société, notamment en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
- Conseille le Directeur général, notamment sur les questions relatives à la stratégie, au capital humain et au développement du leadership.



### Fred Kindle

Vice-président et Administrateur référent indépendant  
65 ans, nationalité suisse

- Est consulté par le Président du Conseil d'administration en ce qui concerne l'ordre du jour et la séquence des événements des réunions du Conseil d'administration.
- A la faculté de requérir du Président la convocation d'un Conseil d'administration.
- Gère les éventuels conflits d'intérêts.
- Conduit les évaluations annuelles du Conseil d'administration.



### Peter Herweck

Directeur général  
57 ans, nationalité allemande

- Dispose du pouvoir exclusif d'engager la Société au regard des tiers.
- Définit et propose la stratégie.
- Dirige la Société.
- Pilote les activités opérationnelles.
- Développe le capital humain et le leadership.

## Expertise des administrateurs



- Marchés internationaux (15)
- Finance d'entreprise (13)
- Direction d'une entreprise cotée (14)
- Connaissance du secteur (9)
- Comptabilité, audit & risques (5)
- Développement durable (5)
- Droit, gouvernance, éthique et conformité (4)
- Numérique et logiciel (7)
- Point de vue du salarié et connaissance du Groupe (4)

## Conseil d'administration

Au 28 mars 2024, le Conseil d'administration comptait 16 administrateurs. M. Philippe Knoche a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration le 13 décembre 2023, à compter du 14 février 2024, en vue de proposer sa nomination en tant que membre du Conseil lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 23 mai 2024.



### Jean-Pascal Tricoire

Président du Conseil d'administration  
60 ans, nationalité française



### Fred Kindle

Vice-président et Administrateur référent indépendant  
65 ans, nationalité suisse



### Léo Apotheker

Administrateur  
70 ans, nationalités française et allemande



### Nive Bhagat

Administratrice indépendante  
52 ans, nationalité britannique



### Cécile Cabanis

Administratrice indépendante  
52 ans, nationalité française



### Giulia Chierchia

Administratrice indépendante  
45 ans, nationalités belge et italienne



### Rita Félix

Administratrice représentant les salariés  
41 ans, nationalité portugaise



### Linda Knoll

Administratrice indépendante  
63 ans, nationalité américaine



### Jill Lee

Administratrice indépendante  
60 ans, nationalité singapourienne



### Xiaoyun Ma

Administratrice représentant les actionnaires salariés  
60 ans, nationalité chinoise



### Anna Ohlsson-Leijon

Administratrice indépendante  
55 ans, nationalité suédoise



### Abhay Parasnis

Administrateur indépendant  
49 ans, nationalité américaine



### Anders Runevad

Administrateur indépendant  
64 ans, nationalité suédoise



### Gregory Spierkel

Administrateur indépendant  
67 ans, nationalité canadienne



### Lip-Bu Tan

Administrateur indépendant  
64 ans, nationalité américaine



### Bruno Turchet

Administrateur représentant les salariés  
50 ans, nationalité française



### Philippe Knoche

Censeur  
55 ans, nationalités française et allemande

- 3 administrateurs représentant les salariés
- 85 % d'administrateurs indépendants\*
- 46 % de femmes administratrices\*
- 81 % d'administrateurs de nationalité étrangère
- 12 nationalités issues de 3 continents

## Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques**  
6 réunions\*\*  
4 membres  
100 % d'administrateurs indépendants  
100 % de taux de participation
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable**  
6 réunions\*\*  
6 membres  
67 % d'administrateurs indépendants  
96 % de taux de participation
- Comité Capital humain & Rémunérations**  
4 réunions\*\*  
5 membres  
100 % d'administrateurs indépendants\*  
100 % de taux de participation
- Comité Investissement**  
3 réunions  
8 membres  
67 % d'administrateurs indépendants\*  
90 % de taux de participation
- Comité Digital**  
5 réunions\*\*  
7 membres  
67 % d'administrateurs indépendants\*  
94 % de taux de participation

**C** Présidence du comité

\* À l'exclusion de l'administrateur représentant les actionnaires salariés et des administrateurs représentant les salariés.

\*\* Y compris les réunions conjointes avec d'autres comités.

## Activités du Conseil en 2023

Le Conseil d'administration a tenu sept réunions (dont une session Stratégie de trois jours) avec un taux moyen de participation de 94 %.

### Résultats commerciaux et financiers

Affaires courantes, états financiers et informations fournies au marché, et stratégie ESG.

### Stratégie et investissement

Examen des priorités stratégiques, y compris durant la session Stratégie, et autorisation des acquisitions et cessions importantes (au-delà de 250 millions d'euros).

### Risques et conformité

Cartographie des risques, plan de continuité des activités et cadre éthique & conformité.

### Gouvernement d'entreprise

Plan de succession des Dirigeants mandataires sociaux, composition du Conseil et de ses comités, rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, plan d'intéressement à long terme, préparation de l'Assemblée générale annuelle.

## Comité exécutif

Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif était présidé par le Directeur général et se réunit chaque mois. Sa mission est de conduire les activités de Schneider Electric conformément à la stratégie définie par le Conseil d'administration.



**Peter Herweck**  
Directeur général. 57 ans, nationalité allemande



**Hilary Maxson**  
Directrice générale Finances. 45 ans, nationalité américaine



**Charise Le**  
Directrice générale Ressources Humaines. 51 ans, nationalité chinoise



**Chris Leong**  
Directrice générale Marketing. 56 ans, nationalité malaisienne



**Hervé Coureil**  
Directeur général Gouvernance et Secrétaire général. 53 ans, nationalité française



**Mourad Tamoud**  
Directeur général Opérations industrielles. 52 ans, nationalité française



**Nadège Petit**  
Directrice générale Innovation. 43 ans, nationalité française



**Gwenaëlle Avicé-Huet**  
Directrice générale Opérations Europe. 44 ans, nationalité française



**Peter Weckesser**  
Directeur général Digital. 55 ans, nationalité allemande



**Annette Clayton**  
Présidente Amérique du Nord. 60 ans, nationalité américaine



**Laurent Bataille**  
Directeur général Opérations France. 45 ans, nationalité française



**Manish Pant**  
Directeur général Opérations Internationales. 54 ans, nationalité indienne



**Aamir Paul**  
Président-directeur général Opérations Amérique du Nord. 46 ans, nationalité américaine



**Zheng Yin**  
Directeur général Opérations Chine et Asie de l'Est. 52 ans, nationalité chinoise



**Barbara Frei**  
Directrice générale Automatismes industriels. 53 ans, nationalité suisse



**Olivier Blum**  
Directeur général Gestion de l'énergie. 53 ans, nationalité française



**Caspar Herzberg**  
Directeur général d'AVEVA et de Schneider Electric Software. 50 ans, nationalité allemande

## Comité des parties prenantes

La mission principale du Comité des parties prenantes est de superviser la réalisation des engagements à long et court terme pris par Schneider Electric, conformément à sa mission d'entreprise et à sa stratégie de développement durable.



**Peter Herweck**  
Directeur général. 57 ans, nationalité allemande



**Bertrand Piccard**  
Président de la Fondation Solar Impulse. 65 ans, nationalité suisse



**Lan Xue (Dr.)**  
Titulaire de la chaire Cheung Kong, professeur et doyen du Schwarzman College de l'université Tsinghua. 64 ans, nationalité chinoise



**Amani Abou-Zeid (Dr.)**  
Commissaire de l'Union africaine à l'infrastructure, à l'énergie, aux TIC et au tourisme. 62 ans, nationalité égyptienne



**Linda Knoll**  
Administratrice de Schneider Electric SE, Présidente du Comité Capital humain & Rémunérations. 63 ans, nationalité américaine



**Rita Félix**  
Administratrice représentant les salariés de Schneider Electric SE. 40 ans, nationalité portugaise



**Salvo Lombardo**  
Ancien Directeur de Cabinet, UNHCR. 64 ans, nationalité italienne

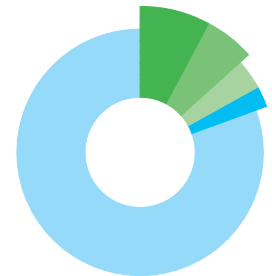


**Emily Reichert (Dr.)**  
Directrice générale Greentown Labs. 49 ans, nationalité américaine



**Michela Conterno**  
Directrice générale LATI. 48 ans, nationalité italienne

## Nos actionnaires



- BlackRock, Inc. (7,8 %)
- Sun Life Financial Inc. (5,7 %)
- Salariés (3,7 %)
- Auto-détention (2,5 %)
- Public (80,3 %)

- 41 % des membres sont des femmes
- 65 % des membres sont de nationalité étrangère
- 7 nationalités différentes issues de 3 continents différents

### Légende

- Fonctions globales
- Opérations
- Activités

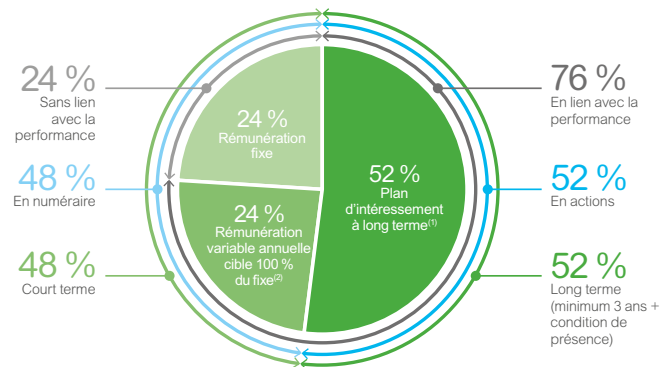
## Politique de rémunération des dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ainsi que l'analyse de leur contribution à la performance du Groupe, sont examinés et approuvés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations. La rémunération des dirigeants définie par le Conseil d'administration est alignée sur la stratégie globale du Groupe et repose sur **trois piliers** déclinés en **sept principes** :

Rémunération de la performance	Alignement avec les intérêts des actionnaires	Compétitivité
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 1</b> : Prépondérance des composantes variables : env. 80 % pour le Directeur général (à la cible).</li> <li><b>Principe 2</b> : Évaluation des performances en fonction de critères économiques mesurables.</li> <li><b>Principe 3</b> : Objectifs financiers et de développement durable répartis de façon équilibrée entre les composantes à court terme (rémunération variable annuelle) et à moyen terme (plan d'intéressement à long terme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 4</b> : Part significative de la rémunération globale sous forme d'actions.</li> <li><b>Principe 5</b> : Alignement des conditions de performance sur les priorités stratégiques de Schneider Electric et les attentes des actionnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 6</b> : Pour la rémunération du Dirigeant mandataire social « à la cible », viser la médiane du groupe de référence.</li> <li><b>Principe 7</b> : Étalonnage par rapport au troisième quartile du CAC 40 et à la médiane du STOXX Europe 50.</li> </ul>

Conformément à ces principes, la rémunération du Directeur général est constituée des éléments suivants : pour ce qui concerne la composante variable de la rémunération, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, choisit des conditions de performance directement liées aux priorités du Groupe. Le Schneider Sustainability Impact (SSI), qui inclut un objectif climatique (cf. section 2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel), est utilisé comme critère dans la rémunération variable annuelle du Directeur général et dans celle des 64 000 collaborateurs bénéficiant de cette rémunération. De la même manière, le critère des objectifs de réduction du carbone sera utilisé pour le plan d'intéressement à long terme accordé à plus de 4 000 collaborateurs, y compris le dirigeant mandataire social.

### Balance entre les éléments de rémunérations



(1) Valeur estimée des actions de performance qui seront attribuées au titre de l'exercice 2024 selon la norme comptable IFRS.  
 (2) Entre 0 % et 200 %.

## Priorités stratégiques du Groupe Corrélation entre la stratégie et la rémunération variable des dirigeants

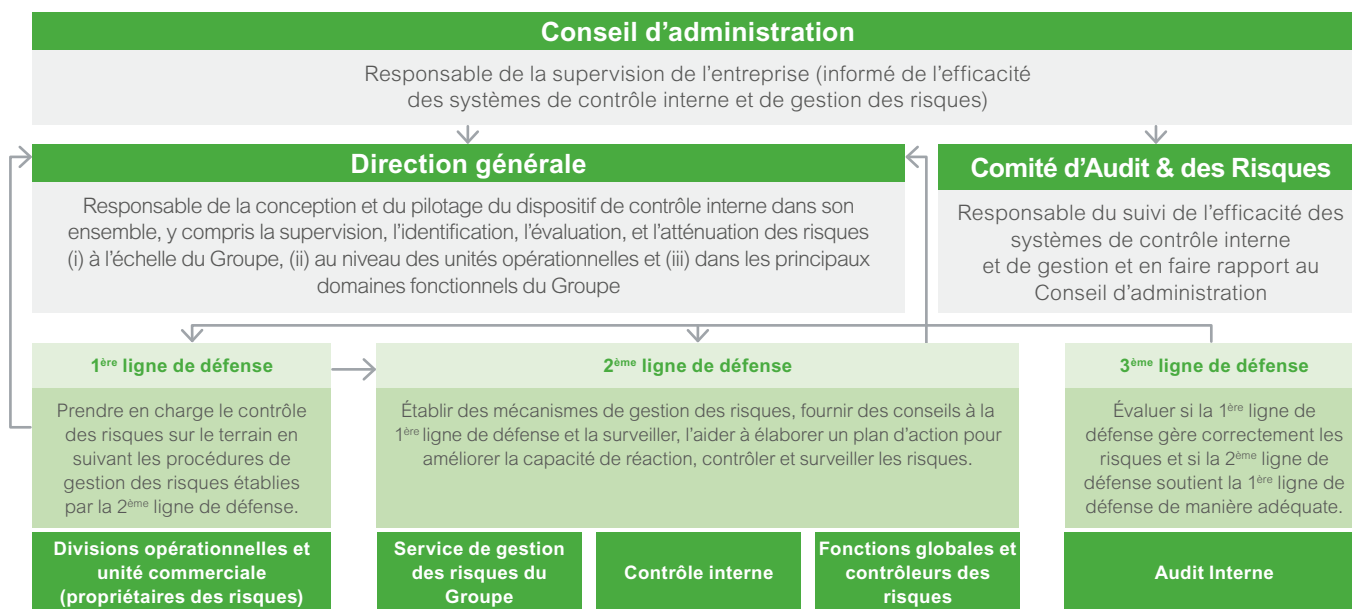
Priorité stratégique	Plan de rémunération variable annuelle				
	Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Progression de la marge d'EBITA ajusté du Groupe	Taux de génération de trésorerie du Groupe	Score de satisfaction net (NSS)	Schneider Sustainability Impact
Croissance organique	35 %	25 %	10 %	10 %	20 %
Valeur pour les clients					
Développement durable					
Efficacité continue					
Création de valeur et rendement pour les actionnaires	Bénéfice par action ajusté		TSR relatif		Objectifs de réduction des émissions de carbone
	40 %		35 %		25 %

## Gestion des risques de l'entreprise

Parmi les valeurs et principes qui guident ses actions, Schneider Electric accorde une importance particulière à la résilience. En effet, la résilience est l'un des éléments fondamentaux d'une croissance durable et s'inscrit directement dans la valeur Développement durable du Groupe.

### Une gestion des risques d'entreprise fondée sur le modèle des trois lignes de défense

Schneider Electric utilise un modèle de gestion du risque hybride dans lequel des fonctions centrales et des experts sont chargés de définir des mécanismes de gestion des risques, de mettre en place des politiques et de réaliser d'autres activités, tandis que la propriété des risques revient aux Unités et Divisions opérationnelles ou aux Fonctions globales qui sont responsables du déploiement du cadre central afin de gérer leurs risques.



### Principaux risques

Les principaux risques retenus et présentés dans le tableau ci-contre sont les risques considérés par le Groupe comme spécifiques à son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou la réalisation de ses objectifs.

Toutefois, le Groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, à des risques qu'il ne connaît peut-être pas, à des risques dont il peut sous-estimer les conséquences potentielles, ou à d'autres risques qui n'ont peut-être pas été considérés par le Groupe comme étant susceptibles d'avoir un impact négatif important sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

Dans chaque catégorie, les risques sont évalués en fonction de leur impact potentiel sur le Groupe selon trois niveaux (rouge, orange, vert), le rouge étant le plus susceptible d'affecter le Groupe.

### Légende des symboles

- Impact élevé
- Impact moyen
- Impact faible

### Catégories et risques

#### 1 Risques déclenchés par un événement

- | Catégorie | Risque  | Impact net potentiel |
|-----------|---|----------------------|
| 1.1       | Risques de cybersécurité pesant sur les infrastructures et l'écosystème numérique de Schneider Electric (y compris les produits connectés servant de passerelle pour attaquer les clients et partenaires du Groupe) | ●                    |
| 1.2       | Contrôle des exportations   | ●                    |
| 1.3       | Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre   | ●                    |
| 1.4       | Réglementation en matière de concurrence  | ●                    |
| 1.5       | Corruption liée aux activités B2B et de projet  | ●                    |
| 1.6       | Droits humains et sécurité dans la chaîne de valeur   | ●                    |
| 1.7       | Risque de contrepartie  | ●                    |
| 1.8       | Risque de change  | ●                    |

#### 2 Risques liés aux tendances

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 2.1 | Évolutions technologiques (IA générative)  | ● |
| 2.2 | Perturbation opérationnelle due à des perturbations politiques et économiques mondiales  | ● |
| 2.3 | Nouveau paysage concurrentiel et nouveaux modèles d'affaires dans le secteur de l'énergie                                      | ● |
| 2.4 | Résilience de la chaîne d'approvisionnement  | ● |
| 2.5 | Évolution des offres de logiciels et de services numériques  | ● |
| 2.6 | Recrutement et développement de talents en mettant l'accent sur les compétences essentielles                                   | ● |
| 2.7 | Non-respect de nos engagements en matière de développement durable à long terme et non-respect des dispositions réglementaires | ● |
| 2.8 | Interruption de l'activité en raison de risques liés à l'environnement   | ● |

#### 3 Risques liés aux pratiques de gestion

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 3.1 | Gestion inadéquate des données         | ● |
| 3.2 | Gestion des systèmes informatiques     | ● |
| 3.3 | Stratégie de tarification              | ● |
| 3.4 | Fusions et acquisitions et intégration | ● |

# Partager une valeur durable avec nos parties prenantes

Schneider Electric s'engage à maintenir une communication ouverte avec son écosystème pour analyser son marché et définir ses domaines de progrès. Schneider Electric veut renforcer son impact positif sur la planète et la société dans son ensemble en promouvant une croissance verte et responsable profitant à toutes ses parties prenantes.

## Les parties prenantes de notre écosystème

Pour partager son expertise et développer des solutions performantes, Schneider Electric établit des partenariats à long terme avec un large éventail d'acteurs mondiaux et locaux. Schneider a développé le plus grand réseau de distributeurs du secteur, et travaille avec de nombreux types de fournisseurs, ainsi qu'avec ses clients finaux. Le Groupe renforce continuellement ses connexions locales dans tous les pays pour offrir la meilleure expérience client et co-développer des solutions numériques durables et efficaces. En plus des partenariats commerciaux, le Groupe est impliqué dans différentes associations et organisations locales ou internationales soutenant le développement durable, en travaillant avec des acteurs clés de la société.



## Quatre principales attentes des parties prenantes

Dans sa dernière enquête, les parties prenantes de Schneider ont exprimé leurs principales préoccupations et attentes, qui ont été utilisées par le Groupe pour construire ses objectifs de développement durable 2021-2025.

1.

Piloter l'action pour le climat dans notre écosystème en agissant aux côtés de nos partenaires.

2.

Être des pionniers de l'économie circulaire et utiliser efficacement les ressources.

3.

Assurer une transition juste et garantir le respect de normes éthiques, sociales et environnementales élevées tout le long de nos chaînes de valeur plus locales.

4.

Utiliser le numérique dans des solutions cybersécurisées pour renforcer notre impact positif.



## Engagés avec nos partenaires



Schneider Electric est un membre actif du Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD). Le Groupe participe à différents groupes de travail, tels que le groupe Équité et Droits de l'homme, PACT (Partenariat pour la transparence en matière d'émissions de carbone) et SOS1.5. En 2023, Schneider Electric a également été très actif dans l'initiative *Business for Inclusive Growth* (B4IG), une coalition engagée dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, intégrée à l'Action pour l'équité du WBCSD.

Schneider Electric a rejoint le Pacte Mondial en 2002, et notre Président a été nommé au Conseil mondial en 2018. Le Groupe aligne sa stratégie de développement durable avec les 10 principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. En tant que signataire, Schneider Electric assume sa responsabilité d'agir et vise à contribuer à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

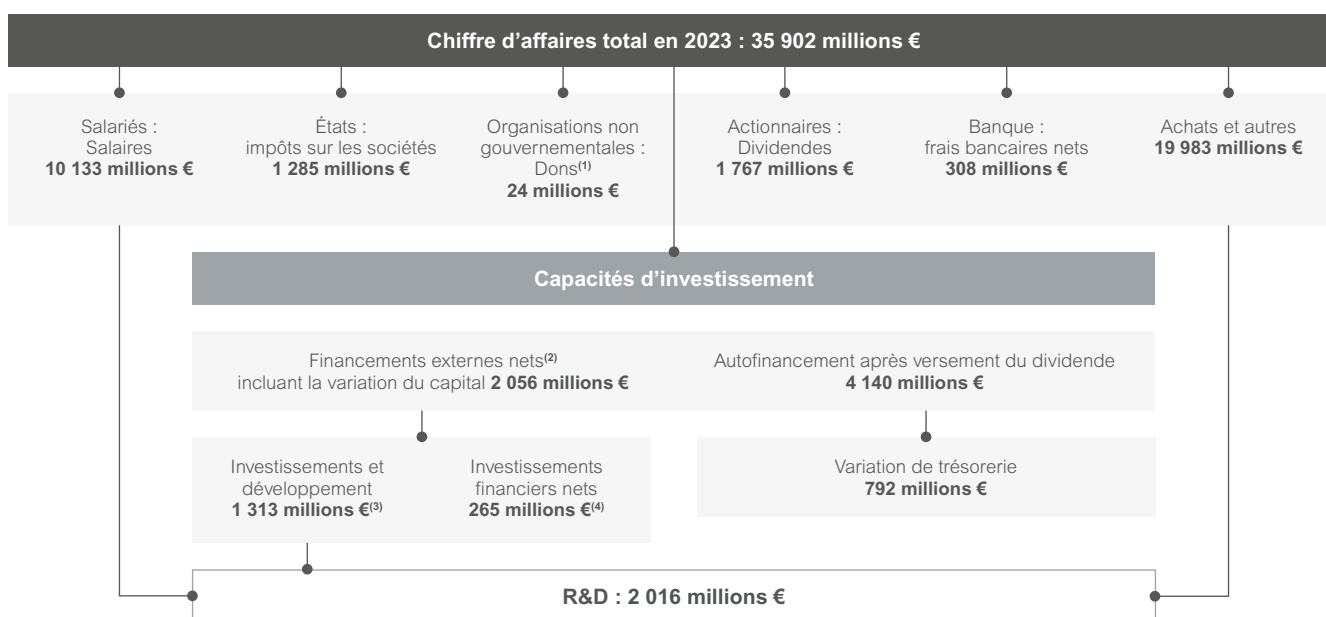
Depuis 2017, Schneider Electric est un partenaire stratégique du Forum économique mondial, où notre Directeur général est membre de l'*International Business Council*, de la *CEO Alliance of Climate Leaders*, et copréside le programme *Net Zero Carbon City*. Le Groupe s'engage avec un large éventail de partenaires pour progresser sur des défis mondiaux communs, en rejoignant des dialogues public-privé et des groupes de travail entre pairs, en partageant des idées et des cas pratiques menant à de nouveaux cadres et boîtes à outils.

Le Groupe s'est engagé pour quatre ans auprès de la Fondation Solar Impulse qui sélectionne plus de 1 000 solutions contribuant à la réalisation d'au moins cinq objectifs de développement durable des Nations Unies, et qui sont promues auprès des entreprises et des dirigeants du monde entier. Les solutions sont sélectionnées sur la base de leur faisabilité technique, de leurs avantages environnementaux et de leur viabilité économique.

Plus d'informations sur notre dialogue avec les parties prenantes aux pages 78 et 91

## Répartition des revenus par partie prenante

Chaque année depuis 18 ans, Schneider Electric publie un schéma de la répartition de son chiffre d'affaires et de ses flux financiers entre ses différentes parties prenantes.



(1) Montant déclaratif non audité.  
 (2) Emprunts, augmentations de capital et cessions d'actions propres.  
 (3) Don 328 millions d'euros en R&D.  
 (4) Dont 257 millions d'euros de versements aux actifs des régimes de retraite.

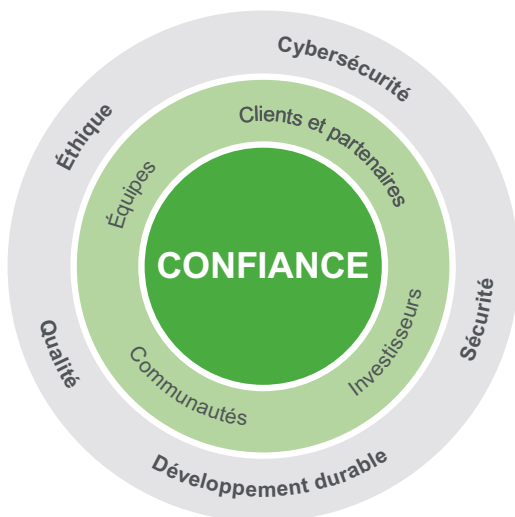
# Fiers d'être l'une des entreprises les plus éthiques

Présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric s'engage à avoir un comportement responsable avec l'ensemble de ses parties prenantes conformément aux normes, valeurs et pratiques de chacun. Convaincu que sa responsabilité va au-delà du respect des réglementations locales et internationales, le Groupe s'attache à conduire ses activités de manière éthique, durable et responsable. Toutes les opérations et les décisions de Schneider reposent sur la confiance.

## La Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric

La Charte de confiance de Schneider Electric constitue le Code de conduite du Groupe et témoigne de son engagement en matière d'éthique, de sécurité, de développement durable, de qualité et de cybersécurité. Schneider Electric estime que la confiance est une valeur fondamentale. Elle se mérite. Elle sert de boussole, indiquant la bonne direction dans un monde toujours plus complexe, et Schneider Electric considère qu'elle est essentielle à ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Schneider Electric veut que la confiance régisse toutes ses interactions avec ses parties prenantes et toutes ses relations avec les clients, les actionnaires, les collaborateurs et les communautés, de manière constructive, inclusive et positive. La Charte est mise en œuvre via le programme Éthique & Conformité, avec des responsabilités au niveau du Conseil d'administration, de la direction générale, des fonctions globales et des opérations.



⊕ Retrouvez notre Charte de Confiance sur [se.com](http://se.com) et en page 108 de ce rapport

🖥️ Accéder à la Trust Line sur [www.se.com](http://www.se.com)

## Réalisations en 2023

30+

langues dans lesquelles la Charte de confiance est disponible

99 %

des employés ont suivi les formations Schneider Essentials

82 %

des employés se sentent à l'aise pour reporter une conduite contraire à l'éthique



l'une des entreprises les plus éthiques du Monde pour la 13<sup>ème</sup> année en 2023

## Notre culture de la « parole libre »

Les employés de Schneider Electric doivent se sentir libres et psychologiquement en sécurité pour partager leurs idées, leurs opinions et leurs préoccupations, sans crainte de représailles, c'est la base de notre culture de la « parole libre ». Toutes les parties prenantes peuvent signaler leurs préoccupations en contactant une personne appropriée en interne ou en utilisant la Trust Line, notre système d'alerte interne, qui est disponible en ligne dans le monde entier, à tout moment, et qui protège l'anonymat du lanceur d'alerte.

Pour garantir l'efficacité de cette culture de la « parole libre » et du système d'alerte interne qui y est associé, le Groupe a créé deux comités spécifiques : le Comité de Conformité opérationnelle du Groupe (GOCC) qui détecte et gère les cas de non-conformité et examine mensuellement l'efficacité du système, et le Comité de Discipline du Groupe qui détermine les sanctions et mesures correctives dans les cas de non-conformité graves, afin de garantir une politique disciplinaire équitable et transparente.

Tous les collaborateurs sont invités à dire s'ils se sentent à l'aise pour « signaler une conduite contraire à l'éthique en toute sécurité » chaque année. En 2023, 82% des employés interrogés ont répondu positivement, soit 1 point de progression par rapport à l'année 2022. L'ambition du Groupe est d'augmenter de 10 points la confiance de ses salariés d'ici 2025 (SSI #7).

## Former et responsabiliser tous les collaborateurs

Chaque année, une campagne mondiale de formations obligatoires, appelée Schneider Essentials, et disponible en 18 langues, est organisée pour tous les salariés. En 2023, les formations se sont concentrées sur la confiance, la cybersécurité, le développement durable et la qualité, en plus de formations supplémentaires basées sur la fonction ou la situation géographique. D'autres formations sont dispensées à des activités commerciales ou à des équipes de service spécifiques, en fonction de leurs rôles et de leurs fonctions, comme la lutte contre la corruption.

En 2023, une semaine de la Confiance a été organisée afin de sensibiliser davantage les employés. Cette campagne de communication interne a été un excellent moyen de rassembler tous les piliers de la Confiance en un seul événement. Ce dernier a consisté en 1 discours principal et 13 webinaires, rassemblant plus de 2 000 participants.

# Le Plan de vigilance de Schneider Electric

Schneider Electric a commencé en 2017 à mettre en œuvre un plan de vigilance couvrant ses activités commerciales ainsi que celles de ses fournisseurs et sous-traitants, et destiné à prévenir les impacts potentiels sur les personnes ou sur l'environnement dans sa chaîne de valeur. Depuis, ce plan de vigilance a été constamment renforcé afin de se focaliser davantage sur les communautés.













## Un plan de mitigation des risques de bout en bout

Le Plan de vigilance du Groupe est conforme aux dispositions de la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises. Il comprend :

- une analyse spécifique des risques que Schneider Electric fait peser ou est susceptible de faire peser sur son écosystème et sur l'environnement ;
- une revue des principales actions mises en œuvre pour corriger ou atténuer ces risques ;
- un système d'alerte (*Trust Line*) ; et
- une gouvernance spécifique à la vigilance.

Dans ce Document d'enregistrement, Schneider Electric présente les résultats de l'évaluation des risques ainsi que ses mesures d'atténuation. Une synthèse des principaux risques et actions est présentée ci-dessous.

Le plan est régi par le Comité Devoir de vigilance, mis en place en 2017. Ce comité se réunit deux fois par an en temps normal, et s'est réuni 17 fois depuis sa création.

Domaine de risque	Risque principal identifié	Principales mesures d'atténuation	Niveau de risque
<b>Sites de Schneider Electric</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cybersécurité</b> : seul risque élevé pour les sites de Schneider Electric du fait de son activité de fournisseur de solutions numériques, qui est donc une cible potentielle pour des cyberattaques visant les systèmes de ses clients.</li> </ul>	Sessions de formation Nomination de dirigeants de la cybersécurité Programme d'incitation pour les directeurs d'usine Examen annuel des politiques internes Cyber Badges   En savoir plus sur la cybersécurité <b>page 127</b>	
<b>Fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droits humains</b> : les problèmes les plus fréquents concernent les horaires de travail décents, les congés payés et le temps de repos approprié.</li> <li>• <b>Émissions de CO<sub>2</sub></b> : provenant de la transformation et du transport des matières premières.</li> <li>• <b>Pollution</b> : pour certaines catégories de substances achetées (tels que les solvants).</li> </ul>	Code de conduite des fournisseurs Plan de vigilance des fournisseurs (SSE #17) Évaluations ISO 26 000 Le Projet Zéro Carbone (SSI #3) Matériaux durables (SSI #4) Programme de travail décent (SSI #6) Emballages durables (SSI #5)   En savoir plus sur les programmes avec nos fournisseurs <b>page 138</b>	
<b>Sous-traitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Santé et sécurité</b> : les blessures physiques qui peuvent se produire pendant la construction, la fourniture de services et les opérations d'entretien.</li> <li>• <b>Éthique des affaires</b> : principalement la corruption, les conflits d'intérêts et l'intégrité du fait de la nature contractuelle de cette activité.</li> </ul>	Audits sur site Formation à la lutte contre la corruption et Politiques en matière d'agents commerciaux Suivis réguliers des projets Processus de sélection adapté à notre plan de vigilance   En savoir plus sur nos sous-traitants <b>page 149</b>	
<b>Communautés locales</b>	Les communautés vivant près des sites Schneider Electric (usines, bureaux, etc.) présentent une exposition limitée aux risques, car les activités sont généralement situées dans de grandes zones urbaines, bien structurées.	Évaluation des risques de vigilance Projet examiné en fonction de l'influence et des capacités d'atténuation des risques   En savoir plus sur les communautés <b>page 151</b>	
Niveau de risque : Faible à moyen  Moyen à élevé  Élevé 		 En savoir plus sur notre Plan de vigilance <b>page 115</b>	

## Réalisations en 2023

### Top 25 %

dans les évaluations externes des performances en matière de cybersécurité

### 320 000

employés de nos fournisseurs avec de meilleures conditions de travail grâce au « Programme de vigilance » depuis 2017

### 3 200+

fournisseurs évalués dans le cadre de notre Plan de vigilance depuis 2018

# Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

Alors que les changements dans le monde s'accroissent et transforment son secteur, Schneider Electric considère la culture du Groupe comme un facteur de différenciation clé pour atteindre une croissance rentable et durable. Schneider place l'humain au cœur de ses préoccupations. Ses collaborateurs contribuent à une mission ayant du sens et auxquels on donne les moyens d'avoir un impact.

## Proposition de valeur aux collaborateurs

Être significatif	Être inclusif	Être responsabilisé
<p>Notre mission : être votre <b>partenaire numérique, au service de votre développement durable</b> et de votre <b>efficacité</b>.</p> <p>Schneider a à cœur de <b>donner à chacun les moyens de tirer le meilleur parti de son énergie et de ses ressources</b>, en conjuguant progrès et développement durable pour le bien commun. Nous avons baptisé cette approche <b>Life is On</b>.</p> <p>Nous respectons des normes strictes en matière de <b>gouvernance et d'éthique</b>.</p>	<p>Nous voulons être l'entreprise la plus <b>diversifiée, inclusive et équitable</b> au monde.</p> <p>Nous <b>valorisons les différences</b> et accueillons des personnes de tous les horizons.</p> <p>Nous croyons en <b>l'égalité des chances</b> pour tous, partout.</p>	<p><b>La liberté est source d'innovation.</b></p> <p>Nous pensons que <b>l'autonomisation</b> génère plus de <b>performance, d'épanouissement et de plaisir</b>.</p> <p>Nous donnons à nos collaborateurs les moyens de faire preuve de <b>jugement</b>, de faire de leur mieux pour nos <b>clients</b> et de tirer le meilleur parti de <b>leur énergie</b>.</p>

## Stratégie des Ressources Humaines 2025

Schneider Electric aspire à réaliser sa mission d'entreprise en donnant les moyens à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel. Le Groupe agit dans un esprit d'agilité et de confiance afin d'innover pour ses clients et de conquérir le marché.

La stratégie des Ressources Humaines (RH) de Schneider fournit le cadre nécessaire pour soutenir la croissance et la transformation de sa culture d'entreprise. Pour réaliser la mission de sa stratégie des RH et façonner la main-d'œuvre de demain, le cadre s'articule autour de trois thèmes axés sur les résultats suivants :

- **Agilité organisationnelle** – culture de la croissance et de l'innovation, rendue possible par une structure plus horizontale, allégée et multi-pôle/multi-locale, par la proximité avec les clients et par une prise de décision rapide, soutenue par de nouveaux modes de travail.
- **Des talents prêts pour l'avenir** – des équipes diversifiées, responsabilisées et compétentes sur le plan numérique. Tous les talents développent des compétences actuelles et futures grâce à une expérience personnalisée pour réaliser leur potentiel.
- **Impact du leadership** – les dirigeants ont un impact sur les résultats et la transformation grâce aux transformations disruptives, à la collaboration et à l'inclusion. Ils développent les liens entre les collaborateurs grâce à l'accompagnement, au soin et à la collaboration entre les équipes pour réussir ensemble et produire un impact.

Schneider évalue et revoit régulièrement sa stratégie des RH, afin de permettre au Groupe d'atteindre « *The Next Frontier* » de la croissance. Chez Schneider, une organisation axée sur la culture et les compétences permet d'obtenir l'impact souhaité.

## Réalisations en 2023

# 81 %

des employés estiment avoir la flexibilité nécessaire pour modifier leur régime de travail selon leurs besoins

# x 1,52

possibilités d'embauche pour les stagiaires, les apprentis et les jeunes diplômés

# 77 %

des employés ont acquis des compétences numériques grâce au programme « Citoyenneté numérique »

# 61 %

de souscriptions à notre Plan mondial d'actionnariat salarié (WESOP)



Plus d'informations sur nos programmes RH en **page 210**.

# Engagements locaux en matière de développement durable

Dans le cadre du Schneider Sustainability Impact 2021–2025, Schneider promeut les initiatives locales et permet aux personnes et à ses partenaires de faire du développement durable une réalité pour tous, partout dans le monde. 100 % des Présidents de pays et de zones de Schneider Electric ont défini trois engagements locaux impactant leurs communautés en cohérence avec les engagements en matière de développement durable du Groupe. Près de 200 programmes locaux ont été déployés depuis 2021 ; voici quelques initiatives mettant en œuvre des changements locaux et significatifs.



## États-Unis

Plus de 80 équipes de robotique ont été soutenues par des programmes de mentorat qui renforcent les compétences en STIM, inspirant les jeunes à devenir des leaders dans le domaine des sciences et des technologies.



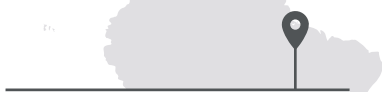
## France

Le programme sociétal de Schneider Electric permet aux employés en France de rejoindre des associations à but non lucratif à l'échelle locale, nationale ou internationale. Plus de 25 000 jours ont été consacrés aux communautés et aux associations par le biais d'activités bénévoles dédiées au tutorat et à la formation.



## Chine

Plus de 35 000 partenaires commerciaux et clients ont reçu une formation par le biais du Schneider Learning Institute. Ces cours permettent de développer des compétences en matière d'efficacité énergétique pour les produits, solutions et services de gestion de l'énergie. Des cours de formation certifiés et un programme sur mesure pour les partenaires et clients VIP sont aussi délivrés.



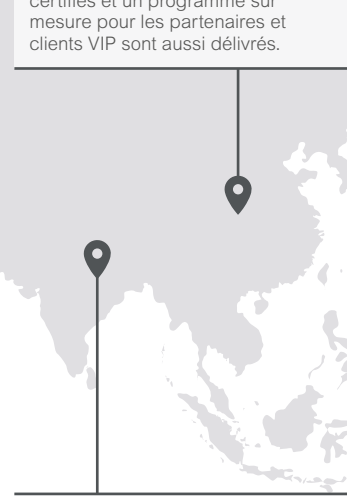
## Brésil

En partenariat avec des ONG, Schneider Electric modernise les installations électriques dans les foyers et les espaces communautaires tels que les écoles et les centres médicaux, ce qui a bénéficié à plus de 2 900 personnes.



## Turquie

Dans sept zones rurales, Schneider Electric a permis à 80 000 personnes d'accéder à 90 kW d'énergie verte grâce à des solutions globales, notamment des serres solaires alimentées par les eaux usées, des bassins de pisciculture et des couveuses solaires pour poulet, ce qui a permis d'accroître les opportunités professionnelles pour les femmes.



## Inde

Plus de 93 000 étudiants ont été formés en tant qu'Ambassadeurs verts en les sensibilisant à la conservation de l'énergie et de l'environnement grâce à un apprentissage basé sur différentes activités.



Consultez nos engagements locaux sur [www.se.com](http://www.se.com)

# Relations durables avec les fournisseurs

Avec un réseau de plus de 53 000 fournisseurs à travers le monde, Schneider Electric s'engage à développer des relations à long terme avec chacun d'entre eux, tout en aidant ses partenaires à progresser et à adopter des pratiques sociales et environnementales plus durables.

## Vision de la chaîne d'approvisionnement et des achats

Notre chaîne d'approvisionnement reconnue mondialement s'articule autour des principes et objectifs suivants :

- la satisfaction des clients et la qualité sont notre priorité absolue ; notre chaîne d'approvisionnement est axée sur le marché et adaptée au client ;
- le développement durable est au cœur des activités d'achat, l'accent étant mis sur l'impact des opérations de nos fournisseurs sur l'environnement et la société ;
- des coûts compétitifs et une trésorerie optimisée, qui permettent à Schneider Electric d'atteindre un niveau élevé de productivité, de croissance et de marge ;
- une chaîne d'approvisionnement agile et sécurisée qui représente un avantage concurrentiel sur le marché tout au long du cycle de vie du produit ;
- des compétences et des talents uniques, reposant sur des valeurs de responsabilité, collaboration et simplification.



 Plus d'informations sur nos relations durables avec les fournisseurs en page 138

## Construire une stratégie d'achats durables

Schneider Electric souhaite collaborer avec son réseau mondial de fournisseurs pour un monde inclusif et neutre en carbone, où les écosystèmes et les ressources naturelles sont préservés, et où les personnes ont accès à des opportunités économiques et à une vie décente. Pour y parvenir, le Groupe :

- fournit un Code de conduite des fournisseurs avec des exigences fondamentales auxquelles tous les fournisseurs qui livrent des biens ou des services à Schneider Electric sont tenus d'adhérer ;
- intègre des critères de durabilité dans les actions d'achat quotidiennes. Le processus de qualification est axé sur les personnes, la responsabilité sociale et la gestion environnementale. Les critères de développement durable représentent une part importante de l'évaluation. En 2023, ces critères ont été révisés et améliorés, conformément aux exigences internes les plus récentes et les plus ambitieuses ;
- a défini des objectifs ambitieux pour les fournisseurs dans le cadre d'un plan d'engagement sur cinq ans, en fonction de leurs progrès dans chacun des domaines suivants :
  - l'action climatique, abordée par le Projet Zéro Carbone (SSI #3), qui vise à réduire les émissions opérationnelles de 1 000 fournisseurs,
  - l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement circulaire en augmentant l'utilisation de matériaux durables (SSI #4) et d'emballages durables (SSI #5),
  - le respect de l'engagement social relatif aux minéraux de conflits et aux minerais étendus (cobalt et mica),
  - le respect des droits humains et des lieux de travail inclusifs en mettant en œuvre les meilleures pratiques par le biais du programme sur le travail décent (SSI #6).

## Une approche holistique de suivi

Pour compléter l'engagement du Groupe sur les sujets environnementaux et sociaux, un mécanisme de gouvernance transversal a été mis en place pour identifier et atténuer de manière proactive les risques liés au développement durable des fournisseurs, et intégrer des contrôles préventifs dans les processus d'achat et dans les opérations quotidiennes.

Les fournisseurs stratégiques sont soumis à l'ambition du Groupe de promouvoir l'amélioration continue sur la base de l'évaluation de la norme ISO 26000, et notre Plan de vigilance vise à examiner 4 000 fournisseurs d'ici 2025, identifiés comme fournisseurs à haut risque.

Pour leur part, les fournisseurs peuvent signaler tout manquement du Groupe par le biais du système d'alerte interne de Schneider Electric, la « Trust Line », qui fera l'objet d'une enquête approfondie et confidentielle.

## Réalisations en 2023

# 27 %

de performance pour le Projet Zéro Carbone (vs. 10 % en 2022)

# + 1,6 pt

d'amélioration du score ISO 26000 des fournisseurs vs. 2022 (+7,1 pts depuis 2019)

# 21 %

des fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés (vs. 1 % en 2022)



récompensé 3 fois par CIPS en 2023 pour nos programmes d'achats responsables

# Développement durable et efficacité pour les clients

En tant que partenaire numérique pour le développement durable et l'efficacité, Schneider Electric propose des produits et des services permettant à ses clients de tirer le meilleur parti de leur énergie et de leurs ressources. Pour ce faire, le Groupe doit également s'appuyer sur les normes de qualité et de sécurité les plus strictes pour ses produits, ainsi que sur la cybersécurité, la protection et la confidentialité des données.

## Les offres Green Premium™

En 2008, Schneider Electric a développé Green Premium™, notre programme de produits durables, permettant de fournir des informations transparentes sur les substances dangereuses, l'impact environnemental et les instructions de fin de vie des produits. Le label Green Premium™ reflète notre conviction profonde que des considérations environnementales ambitieuses doivent être intégrées dans toutes nos propositions de valeur. Le label englobe trois piliers : Confiance, Transparence et Performance. La « Confiance » signifie que Schneider continue d'être transparent à l'égard de ses clients, en dépassant les exigences réglementaires avec l'application des mêmes règles dans toutes les régions géographiques. La « Transparence » est la garantie par Schneider de divulguer de manière numérique les impacts environnementaux de ses produits, leur traitement en fin de vie, ainsi que tout aspect significatif lié à l'environnement pour ses clients. Enfin, la « Performance » est l'engagement de Schneider à fournir des produits dont l'impact environnemental est réduit.

En 2023, une refonte du label Green Premium™ a été initiée pour améliorer davantage la transparence concernant l'impact environnemental des produits et anticiper la conformité aux réglementations à venir. Aujourd'hui, plus de 80 % des ventes de produits de Schneider proviennent d'offres Green Premium™.

## Viser l'excellence dans la qualité

La priorité de Schneider Electric est de satisfaire ses clients en leur offrant une expérience de bout en bout exceptionnelle. Son ambition est de gagner la réputation du fournisseur le plus sûr de son secteur. Cette vision repose sur la confiance : le Groupe s'engage à garantir les expériences les plus sûres à ses clients et pense que c'est la responsabilité personnelle de chaque employé. La sécurité est au cœur de l'innovation chez Schneider. Les normes de l'industrie ne sont pas un objectif, mais la base. Schneider innove au-delà des normes et est convaincu que la technologie aide les gens à travailler de manière plus sûre. La sécurité exige l'engagement actif de tous, sans exception. Le Groupe relève de nouveaux défis. Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins des clients et améliorer leur satisfaction, Schneider Electric s'appuie de plus en plus sur l'analyse de données et les verrouillages numériques pour mettre au cœur de ses processus notre conviction de zéro défaut, de la conception à l'exécution et aux services. L'engagement du Groupe en faveur de la qualité et de la satisfaction des clients est illustré par son ambition d'avoir zéro rappel de produits chez les clients, d'ici 2025.

## Réalisations en 2023

# 553 M

de tonnes de CO<sub>2</sub> économisées et évitées pour les clients depuis 2018 (+106 M vs. 2022)



médaille d'or reçue lors de la seconde participation du Groupe à l'évaluation CyberVadis

# 80,6 %

de notre chiffre d'affaires généré est couvert par la vente des offres Green Premium™

# 98 %

de réduction du nombre de pièces affectées par les rappels chez les clients vs. 2022

À partir de 2022, Schneider a introduit un critère de performance « Privilégier le client » dans les objectifs de rémunération des dirigeants du Groupe, mesuré par la satisfaction nette des clients par le biais d'enquêtes numériques en temps réel couvrant six points de contact critiques dans le cadre de ses interactions opérationnelles avec les clients. En 2023, le Score de Satisfaction Net a atteint un record historique, confirmé par une amélioration continue de la performance dans la plupart des points de contact critiques. Tous les résultats sont disponibles dans la plateforme de gestion du feedback client, où tous les employés sont engagés pour agir sur l'expérience client.

## Viser la résilience

La résilience est la capacité de se remettre rapidement d'une difficulté. Schneider utilise un processus centré sur les risques afin de réduire notre exposition aux risques technologiques, environnementaux, de processus, géopolitiques et sanitaires qui pourraient perturber ses activités. Schneider Electric a mis en place des processus standardisés d'escalade des problèmes, ainsi qu'une évaluation des risques et une analyse de l'impact, et est prêt à gérer des crises grâce à des programmes de reprise après sinistre et de continuité des activités. Les dirigeants locaux du groupe sont habilités à évaluer les risques, améliorer leur préparation et gérer tous les types de crises avec une réponse rapide et efficace, grâce aux processus et outils mis en place pour les soutenir.

## Viser la confiance dans la cybersécurité, la confidentialité et la protection des données

La stratégie de cybersécurité de Schneider Electric englobe les personnes, les processus et la technologie tout au long du cycle de vie opérationnel. En se conformant à des processus de développement certifiés « secure by design », le Groupe protège l'écosystème numérique et propose des systèmes, solutions et services sécurisés. Le droit à la vie privée et à la protection des informations personnelles est un droit humain fondamental. Schneider considère l'équité, la transparence, l'intégrité des données, la qualité, la sécurité et la confiance comme des principes fondamentaux de la manière dont elle traite les données et les utilise dans les produits, les systèmes ou les services qu'elle fournit. En 2023, le Groupe s'est vu décerner la médaille d'or à l'évaluation de CyberVadis pour la deuxième année consécutive, soulignant ainsi son engagement en matière de cybersécurité. En exploitant des technologies numériques conçues en étant centrée sur l'humain en surveillant que « rien ne nuit » aux utilisateurs, les solutions de Schneider bénéficient l'avenir durable des clients.

# Délivrer un impact social pour une transition juste

Partout dans le monde, Schneider Electric permet aux populations d'accéder à l'énergie et à l'éducation grâce à des initiatives qui associent formation, innovation technologique, innovation sociale et entrepreneuriat. Pour cela, il faut réfléchir au monde de demain en donnant à chacun, indépendamment de son origine, de son genre ou de son niveau socio-économique, les moyens de bâtir un avenir prometteur pour les personnes et les familles du monde entier.

## Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte

Aujourd'hui, environ un milliard et demi de personnes n'ont pas ou peu accès à l'électricité, soit un quart de la population mondiale. Pour Schneider Electric, l'accès à l'énergie est à la fois un droit fondamental et un moyen de développement social et économique. Plus précisément, l'accès à l'électricité verte offre une chance de vivre une vie meilleure, car elle peut avoir un effet multiplicateur positif sur toutes les dimensions socio-économiques de l'individu ou de la communauté, notamment les moyens de subsistance, la santé, l'éducation, la sécurité et l'autonomisation des femmes, tout en luttant contre le changement climatique en remplaçant les solutions fossiles.

Chez Schneider, cela s'appelle « Electricity for Life » et « Electricity for Livelihood » :

« Electricity for Life » signifie fournir un accès à l'électricité verte comme un droit fondamental, répondant aux besoins essentiels (tels que l'éclairage, la connexion sociale ou l'éducation) pour les ménages hors réseau, les petites entreprises et le secteur humanitaire.

« Electricity for Livelihood » signifie fournir l'accès à l'électricité verte comme moteur du développement économique et de la réduction de la pauvreté pour les ménages connectés à un réseau peu fiable, et pour les entreprises productives. En effet, un grand nombre de fermes, d'écoles et de centres de santé dans les zones rurales dépendent d'un réseau intermittent et ont besoin d'une énergie de qualité avec des solutions de secours basées sur l'énergie solaire.

Les solutions Accès à l'énergie de Schneider ont déjà bénéficié à plus de 46 millions de personnes entre 2009 et 2023. Notre ambition est de connecter 50 millions de personnes d'ici 2025, et 100 millions d'ici 2030.



## Réalisations en 2023

58 000+

jours de volontariat depuis 2017 (+17 084 vs. 2022)

578 009

jeunes formés dans les métiers de l'énergie depuis 2009 (+180 845 vs 2022)

46,5 M

de personnes connectées à l'électricité verte depuis 2009 (+ 6,9 M en 2023)

85,8 M€

engagés par Schneider Electric dans des fonds d'investissements à impact depuis 2009

## Aider les jeunes par l'éducation et l'entrepreneuriat

Depuis plus de 20 ans, la formation et l'entrepreneuriat sont la mission historique de la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France. L'ambition du Groupe est de former un million de personnes d'ici 2025 aux métiers de l'énergie. Le programme Éducation des Jeunes & Entrepreneuriat se fixe comme objectif de donner à tous les jeunes les moyens de construire des solutions pour une vie meilleure, de contribuer à une société plus juste et plus décarbonée et de transformer le monde.

En fournissant des financements, son expertise, son temps et en collaborant avec ses partenaires sur le terrain, Schneider donne aux jeunes générations et aux communautés au sens large, les moyens d'atteindre un meilleur avenir grâce au développement durable.

Son travail est divisé en trois domaines principaux :

1. Soutenir l'accès à des emplois de qualité par des formations professionnelles et entrepreneuriales dans le domaine de l'énergie.
2. Apprendre de nouvelles compétences techniques et relationnelles pour l'avenir, donnant aux jeunes générations l'impulsion dont elles ont besoin pour réussir et construire le monde de demain.
3. Créer le bon écosystème pour répandre l'esprit d'entreprise et encourager l'innovation, en incitant les jeunes générations à définir leur avenir et à s'impliquer dans les défis sociaux et environnementaux.

Pour ce faire, la Fondation Schneider Electric s'appuie sur un réseau d'environ 80 délégués répartis dans 100 pays, renouvelé en 2023. Il a pour mission de sélectionner des partenaires locaux dans des domaines allant de la formation professionnelle aux métiers de l'énergie, afin de soutenir l'entrepreneuriat et la sensibilisation au développement durable. La Fondation s'appuie également sur sa plateforme numérique « VolunteerIn » pour donner les moyens aux salariés d'être des acteurs locaux et des ambassadeurs des engagements sociétaux du Groupe par le biais d'initiatives de bénévolat, en particulier dans le domaine du mentorat social.



Plus d'informations sur notre impact social en [page 242](#)



# Agir pour le climat et pour la préservation des ressources

Le changement climatique et les impacts sur la nature sont deux des plus grands défis mondiaux du 21<sup>e</sup> siècle. Ces enjeux sont inextricablement liés et nécessitent conjointement des efforts et des solutions. Les stratégies de Schneider Electric en matière de climat et de ressources convergent pour que ses offres aient une empreinte environnementale minimale et des bénéfices environnementaux maximaux.

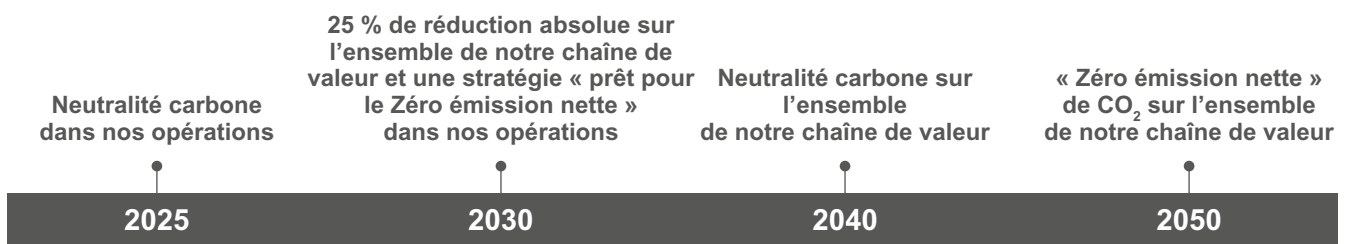
## Stratégie climat et ressources

Une action urgente et une transformation systémique sont nécessaires pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Avec ses programmes climatiques, le Groupe vise à limiter ses émissions de carbone en mettant en œuvre ses propres solutions de gestion de l'énergie et d'automatismes industriels et développe des offres qui aideront ses clients à faire de même.

Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à faire valider ses objectifs « Zéro émission nette » par le SBTi « Corporate Net-Zero Standard » en août 2022. Le Groupe s'engage à être « Prêt pour le Zéro émission nette » dans ses activités et à réduire ses émissions de scope 3 de 25 % d'ici 2030, et à atteindre l'objectif « Zéro émission nette » sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. En outre, à titre d'étape intermédiaire, le Groupe sera neutre en carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2040.

Avec ses programmes pour les ressources, le Groupe vise à minimiser les ressources dont il a besoin et à optimiser leur utilisation. Les systèmes de consommation et l'infrastructure existants ne sont pas adéquats pour maintenir, collecter et redistribuer efficacement les matériaux pour une économie circulaire mondiale. En conséquence, les déchets, y compris les plastiques et les déchets électroniques, polluent notre planète, et le monde continue à épuiser des ressources naturelles limitées. Schneider Electric adopte les principes de l'économie circulaire tout au long du cycle de vie de ses produits et de ses offres.

La clé de voûte de l'approche de circularité de Schneider est EcoDesign Way™, un processus qui est appliqué au développement de tous les nouveaux produits. EcoDesign Way™ permet de trouver les bons compromis entre l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits, permettant ainsi de coordonner les efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



## Initiatives 2021–2025 pour agir sur le climat et préserver les ressources

Fournisseurs	Opérations	Clients/Société
<p><b>SSI #3</b> Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des fournisseurs</p> <p><b>SSE #4</b> Améliorer l'efficacité CO<sub>2</sub> dans le transport de marchandises</p>	<p><b>SSE #1</b> Transitionner vers des sites Zéro-CO<sub>2</sub></p> <p><b>SSE #3</b> Consommer de l'électricité renouvelable</p> <p><b>SSE #5</b> Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p><b>SSE #7</b> Passer aux véhicules électriques</p>	<p><b>SSI #1</b> Développer nos revenus avec un impact positif</p> <p><b>SSI #2</b> Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO<sub>2</sub></p> <p><b>SSE #2</b> Remplacer les produits qui utilisent du gaz SF<sub>6</sub></p> <p><b>SSE #6</b> Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™</p>
<p><b>SSI #4</b> Utiliser des matières premières durables dans nos produits</p> <p><b>SSI #5</b> Passer aux emballages durables</p> <p><b>SSE #10</b> Éviter la consommation de ressources primaires</p>	<p><b>SSE #8</b> Déployer des programmes de biodiversité locaux</p> <p><b>SSE #9</b> Donner une seconde vie aux déchets</p> <p><b>SSE #11</b> Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action</p>	

## Réalisations en 2023

74 %

de nos revenus sont des revenus avec un impact positif (vs. 72 % en 2022)

63 %

de nos emballages primaires et secondaires sont exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé (vs. 45 % en 2022)

Climate A

inclus dans la liste A du CDP pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive

101

sites Zéro-CO<sub>2</sub> aidant à décarboner les opérations de Schneider (vs. 77 en 2022)



# Stratégie du Groupe

<b>1.1 Présentation de la stratégie</b>	<b>50</b>
<b>1.2 Mégatendances et opportunités</b>	<b>51</b>
1.2.1 La digitalisation et l'IA	52
1.2.2 Le changement climatique	53
1.2.3 La transition énergétique	54
1.2.4 L'évolution de la richesse	55
1.2.5 Le nouvel équilibre mondial	56
1.2.6 Les opportunités liées aux tendances	57
<b>1.3 Notre vision</b>	<b>58</b>
<b>1.4 Principaux domaines d'action</b>	<b>59</b>
1.4.1 Exécuter la stratégie pour une croissance durable	59
1.4.2 Renforcer la position d'ambassadeur des enjeux ESG	59
1.4.3 Expansion organique de la franchise de produits	60
1.4.4 Développement des segments Logiciels et Prosommateur	60
1.4.5 L'intelligence artificielle partout	61
<b>1.5 Principaux marqueurs et points forts de Schneider Electric</b>	<b>62</b>
1.5.1 Écosystème et modèle de partenariat	62
1.5.2 Modèle multi-pôle	62
1.5.3 Présence mondiale équilibrée	63
1.5.4 Priorité au développement durable	63
1.5.5 Culture et responsabilisation des employés	64
<b>1.6 Une ambition : avoir un impact</b>	<b>65</b>

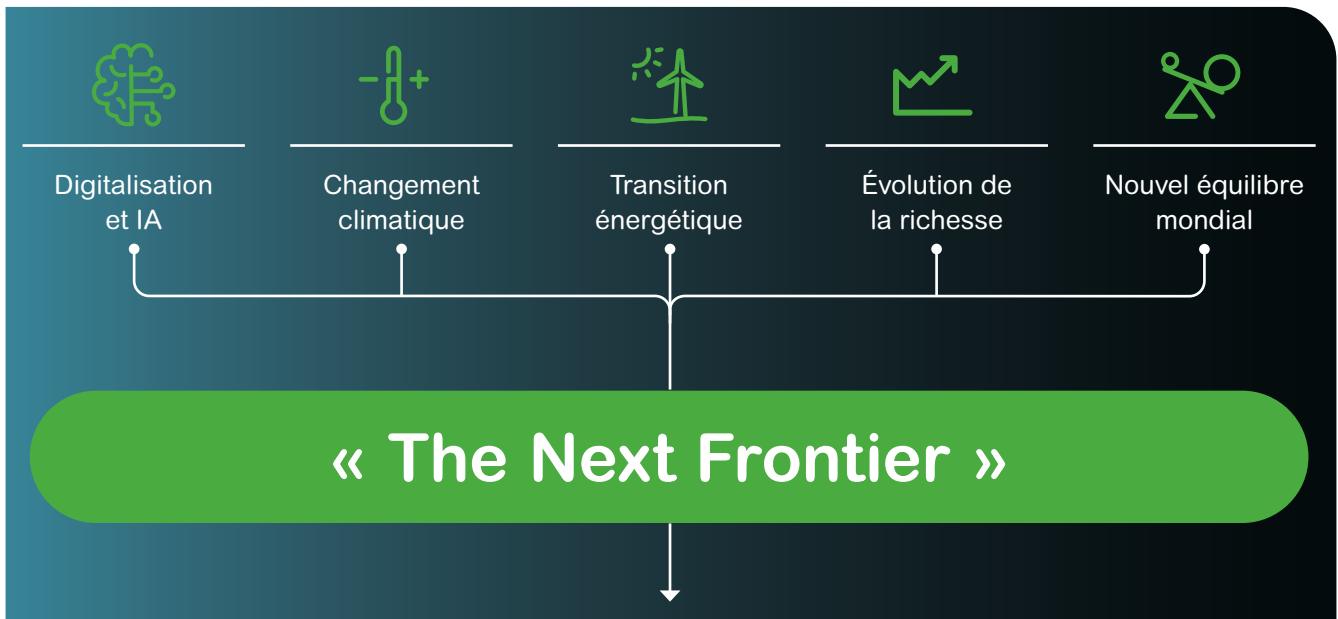


# 1.1 Présentation de la stratégie

Schneider Electric est un géant de l'électrification et de la digitalisation.

Nous sommes le leader mondial dans la création d'une efficacité holistique pour nos clients, adaptée à leurs besoins. Nous sommes également un ambassadeur des enjeux ESG reconnu comme tel par le secteur, et proposant un portefeuille de solutions de développement durable de pointe.

Notre stratégie repose sur une analyse complète du marché sur un horizon de dix ans. Nous pensons que cinq « mégatendances » auront un impact sur nos clients et, par conséquent, sur nos offres au cours des dix prochaines années. Nous parlons de « The Next Frontier » pour désigner la convergence de ces mégatendances.



« Pour préparer notre entreprise à "The Next Frontier", nous avons soigneusement étudié les facteurs macroéconomiques qui façonneront les opportunités de business de la prochaine décennie. Au cours de cette période, nous allons assister à un déferlement de nouvelles générations d'innovations que nous entendons exploiter pour offrir à nos clients un avenir résilient, durable et centré sur l'être humain. »

**Dallal Slimani**  
Directrice générale Stratégie

## 1.2 Mégatendances et opportunités

Schneider Electric a prospéré au fil des ans car nous avons toujours adopté une stratégie durable.

Cette approche est encore plus importante dans le monde actuel, où nous sommes confrontés à des évolutions sans précédent sur nos marchés.

Chaque jour, nous découvrons de nouvelles tendances et prévisions. Après avoir soigneusement filtré ces informations, nous avons identifié les tendances les plus significatives pour notre activité dans la prochaine décennie. Une mégatendance correspond à un changement ou schéma puissant qui s'exécute sur le long terme et a un impact significatif sur divers aspects de la société, de l'économie et des affaires. Ces tendances ont le potentiel de façonner l'avenir et de créer de nouvelles opportunités ou de nouveaux défis. Dans le contexte de Schneider Electric, les mégatendances sont analysées et prises en compte pour construire notre approche stratégique. Elles couvrent tout un éventail de facteurs, notamment en termes d'implications politiques, économiques, sociales, technologiques, juridiques et environnementales.

En comprenant ces mégatendances et en s'y préparant, Schneider Electric peut adapter sa stratégie aux exigences du marché, anticiper les besoins des clients, s'adapter à l'évolution des secteurs et fournir des solutions innovantes qui répondent aux défis et aux opportunités résultants. Cette approche holistique permet à Schneider Electric de garder une longueur d'avance, de fournir des solutions durables et efficaces et de conserver un avantage concurrentiel sur le marché.

### Les cinq mégatendances qui ont influencé notre stratégie en 2023 :



#### Digitalisation et IA

Tirer parti de la puissance du tout logiciel, des automatismes, de la gestion des données et de l'apprentissage machine



#### Changement climatique

S'adapter à la réalité des conséquences des émissions de gaz à effet de serre, tout en continuant à œuvrer pour un avenir décarboné



#### Transition énergétique

Sécuriser et moderniser l'infrastructure énergétique mondiale



#### Évolution de la richesse

Fournir pour la première fois des infrastructures d'électrification, de télécommunication et de transport aux économies nouvelles



#### Nouvel équilibre mondial

Repenser les chaînes de fabrication et d'approvisionnement pour les rendre résilientes face aux conflits politiques, aux pénuries de matériaux et aux pandémies

Schneider Electric s'est positionné comme un leader pour « The Next Frontier ». Grâce à une approche proactive, Schneider Electric a pu anticiper les tendances, adapter ses offres et rester à la pointe du secteur, ce qui lui a permis de proposer des solutions durables et efficaces pour « The Next Frontier ».

Examinons de plus près l'impact et les opportunités que nous percevons dans ces mégatendances.

## 1.2.1 La digitalisation et l'IA



Les progrès de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'informatique quantique et d'autres technologies numériques auront des conséquences profondes sur l'économie et la société mondiales. Ces progrès ont le potentiel de stimuler la productivité partout dans le monde, en mettant à la disposition de tous des outils puissants tels que les « Grands Modèles de Langages » (LLM). Face à l'augmentation massive de la demande en services des centres de données, Schneider Electric a la responsabilité et l'opportunité uniques de devenir un chef de file dans le déploiement de solutions durables pour ces centres..

**La convergence de l'IA, des automatismes, du Big Data, du cloud et de la cybersécurité transforme profondément l'économie mondiale.**

L'IA, et plus particulièrement les dernières avancées en matière d'IA générative, stimule l'innovation et l'efficacité dans toutes les industries, en automatisant les tâches et en améliorant la prise de décision. Cela se traduira bientôt par une augmentation de la productivité, des économies de coûts et de nouvelles opportunités commerciales.

L'automatisation transforme les secteurs de la fabrication, de la logistique et des services, en rationalisant les processus, en réduisant les erreurs et en améliorant la productivité. Elle soutient les entreprises qui souffrent d'une importante pénurie de talents. Le big data fournit des informations précieuses aux entreprises, ce qui permet de prendre des décisions fondées sur des

données, de personnaliser le marketing et d'améliorer l'expérience des clients.

Le «Cloud computing» permet aux entreprises d'accéder à une puissance informatique et à un stockage évolutifs, ce qui favorise les solutions rentables, le travail à distance et la collaboration. Il accélère la transformation numérique.

La cybersécurité devient encore plus critique. La protection des personnes, des données, des systèmes et des infrastructures contre les cybermenaces est essentielle pour garantir la confiance, la confidentialité, la continuité des activités et la sécurité des personnes.



« L'IA représente une opportunité et une disruption massives. Avec une adoption sans précédent, elle augmente la productivité des personnes, des machines et des processus avec un immense potentiel de déploiement. Sa capacité à tirer des informations de grandes quantités de données est essentielle à la réussite de la transition énergétique - aucune autre technologie ne peut nous aider à utiliser plus intelligemment des ressources limitées grâce à une optimisation continue et incessante. Mais sa propre demande en énergie et son empreinte carbone doivent être prises en compte en offrant des solutions vertes pour le fonctionnement des centres de données. »

**Philippe Rambach**  
Directeur général IA

### Pertinence des mégatendances pour les clients

- Besoin de grandes capacités de centres de données
- Gestion de l'explosion du Big Data
- Réseaux autonomes de matériel/logiciels
- Technologie de jumeau numérique pour tous les segments
- Déploiement de l'électronique de puissance nouvelle génération
- Infrastructure numérique
- Développement de systèmes d'IA fiables
- Interfaces utilisateur conversationnelles qui permettent une interaction homme-machine plus naturelle



## 1.2.2 Le changement climatique



Le changement climatique désigne des évolutions à long terme des températures et des conditions météorologiques. Ces évolutions peuvent être naturelles, en raison de changements dans l'activité du soleil ou d'importantes éruptions volcaniques. Cependant, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, les activités humaines ont été le principal moteur du changement climatique, essentiellement en raison de l'utilisation de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz.

**Le changement climatique a un impact profond sur le monde, et représente des défis importants pour les écosystèmes, les communautés et les économies du monde entier.**

La hausse des températures mondiales provoque des vagues de chaleur, des sécheresses et des feux de forêt plus fréquents et plus intenses, qui entraînent une pénurie d'eau et perturbent l'agriculture. Le niveau de la mer monte, ce qui provoque une érosion des côtes, des inondations et donc le déplacement des populations vulnérables. Les événements météorologiques extrêmes, tels que les ouragans et les tempêtes, sont de plus en plus fréquents et violents. Le changement climatique menace également la biodiversité, provoquant l'extinction de certaines espèces et perturbant des écosystèmes délicats. Il faut agir de toute urgence pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,

réaliser la transition vers des sources d'énergie renouvelable et mettre en œuvre des pratiques durables afin de protéger la planète pour les générations futures.

Dans le cadre de nos efforts visant à minimiser l'impact du changement climatique, Schneider Electric peut clairement agir dans plusieurs domaines, au-delà de la réduction de nos émissions de scope 1, 2 et 3. Nous sommes en mesure d'assister nos clients dans l'optimisation de leur efficacité énergétique et dans l'exploration de nouveaux modèles de production électrique, incluant l'hydrogène, la capture utilisation stockage du CO<sub>2</sub> (CCUS), l'énergie nucléaire et le prosumérisme.

### Les activités de décarbonation les plus appliquées aujourd'hui

- Remplacer l'approvisionnement en énergie**  
Scope 1 et 2
- Réduire dans un but d'efficacité et de circularité**  
Scope 3
- Électrifier les processus**

### S'orienter dans le nouveau paysage énergétique

~55 Md €

**Nouveau marché combiné**

Hydrogène

Nucléaire

Prosommateur

Capture, utilisation et stockage du carbone (CCUS)

**Le marché des prosummateurs est le plus important**

x2

Le marché potentiel des prosummateurs va doubler au cours des quatre prochaines années

Marchés	Notre offre	
Marché résidentiel	AutoGrid	evconnect
Bâtiments	Qmerit	energysage
Régies d'électricité	uplight™	

### Pertinence des mégatendances pour les clients

- Intégration de fonctions adaptées au climat dans les bâtiments et les infrastructures électriques
- Dessalement de l'eau, systèmes de filtration
- Amélioration de la viabilité de la capture, de l'utilisation et du stockage du carbone
- Demande croissante de ventilation et climatisation
- Dégâts durables causés aux écosystèmes



### 1.2.3 La transition énergétique



Les sources d'électricité à faibles émissions, énergies renouvelables en tête, devraient dépasser les combustibles fossiles d'ici 2030. La demande mondiale d'électricité augmentera en raison de l'électrification des appareils, de l'augmentation des revenus mondiaux, des véhicules électriques, des pompes à chaleur, etc. En particulier, le succès des véhicules électriques repose sur plusieurs facteurs, dont le plus crucial est un soutien politique continu.

**La transition énergétique représente une transformation fondamentale de nos modes de production et de consommation d'énergie, motivée par la nécessité d'atténuer le changement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle implique des changements significatifs dans le secteur de l'énergie, tant du côté de l'offre que de la demande.**

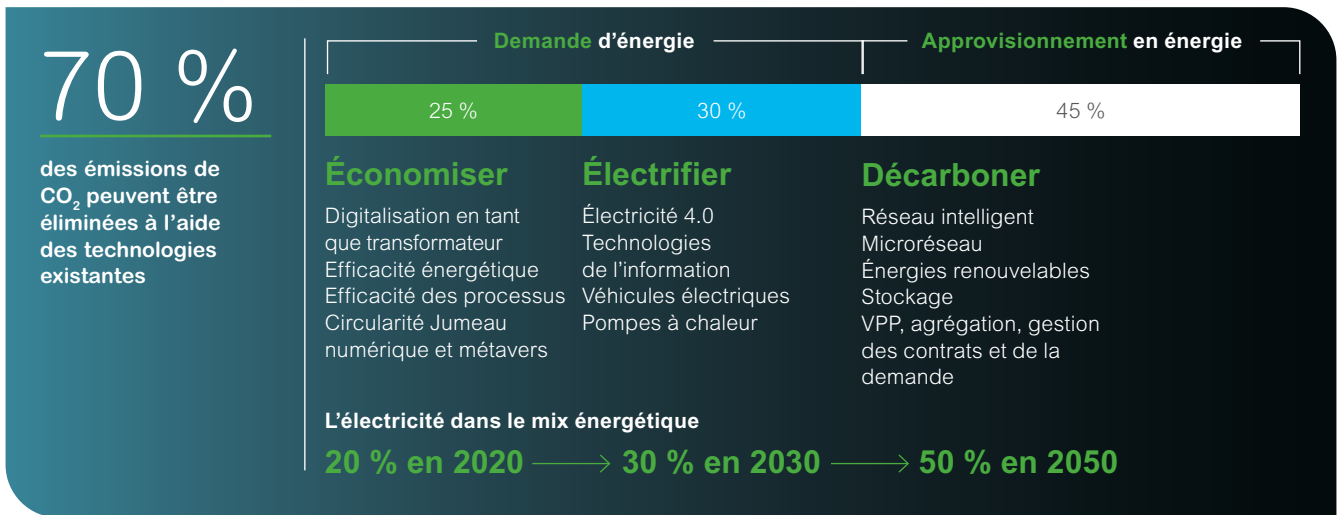
Du côté de l'offre, on observe un pivot notable vers les sources d'énergie renouvelable telles que le solaire et l'éolien. Les progrès technologiques et la baisse des coûts ont rendu les énergies renouvelables plus viables économiquement, ce qui a accéléré leur adoption. Les pouvoirs publics et les entreprises encouragent les projets d'énergie renouvelable, ce qui entraîne une croissance substantielle de la capacité de production d'énergie renouvelable. Ce pivot vers des sources d'énergie propre contribue à réduire les émissions de carbone et la dépendance aux combustibles fossiles.

Dans le même temps, l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie sont reconnues comme des facteurs importants de la décarbonation. Les industries et les ménages adoptent des pratiques et des technologies économes en énergie pour réduire leur consommation d'énergie. Cette évolution du côté de la demande est motivée par la nécessité d'optimiser la consommation d'énergie, de réduire les coûts et de minimiser l'impact sur l'environnement. Des appareils à faible consommation d'énergie, des réseaux intelligents et des systèmes de gestion

des bâtiments (BMS) sont mis en place pour surveiller et réguler la consommation d'énergie. Cela est complété par l'électrification (également vecteur d'efficacité) dans tous les secteurs (véhicules électriques, pompes à chaleur, etc.).

La transition énergétique implique également l'intégration de systèmes d'énergie décentralisés et distribués. Cela inclut l'essor des microréseaux, dans lesquels les communautés ou les bâtiments génèrent et gèrent localement leur énergie. Les systèmes décentralisés permettent d'obtenir une plus grande résilience, l'indépendance énergétique et l'intégration de sources renouvelables intermittentes.

Dans l'ensemble, la transition énergétique est en train de remodeler le paysage énergétique et de l'orienter vers un avenir plus propre et plus durable. Elle suppose que les pouvoirs publics, les entreprises et les individus collaborent pour accélérer l'adoption de sources d'énergie renouvelable, promouvoir l'efficacité énergétique et stimuler l'innovation dans le secteur de l'énergie.



Sources : Schneider Electric™ Sustainability Research Institute IEA Le potentiel inexploité de l'efficacité énergétique.

#### Pertinence des mégatendances pour les clients

- Expansion considérable de l'électrification, avec une demande en constante augmentation
- Initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique
- Volonté de décarbonation dans tous les secteurs





## 1.2.4 L'évolution de la richesse



Les habitudes de consommation évoluent à mesure que la richesse augmente. Les classes moyennes sont en expansion dans le monde et ont des attentes en matière d'accès à l'énergie, de services, de données haut débit, de transports fiables et, bien sûr, d'alimentation. Parallèlement, la démographie mondiale devrait connaître une évolution majeure d'ici 2050. Cette tendance nécessite des avancées dans les domaines des automatismes et de l'IA afin de soutenir les pays dont les populations vieillissent et dont les taux de naissance sont plus faibles.


**La démographie mondiale reste un moteur du changement. L'augmentation de la population et la croissance de la richesse dans les économies nouvelles, de même que le vieillissement de la population dans les économies matures, créent de nouvelles opportunités en matière d'électrification et d'automatismes.**

Dans les économies nouvelles, la croissance de la population, la hausse des revenus et l'amélioration du niveau de vie entraînent une augmentation de la demande de services élémentaires, tels que le logement, l'électricité, la médecine et l'eau. À mesure que le pouvoir d'achat des populations augmente, le besoin d'un accès fiable abordable à l'énergie se fait de plus en plus sentir. Cette situation fait naître des opportunités d'investissement significatives dans les infrastructures susceptibles d'être développées de manière durable.

De plus, les économies nouvelles s'efforcent de stimuler l'industrialisation et la croissance économique, ce qui entraîne un besoin croissant d'automatismes et de technologies de fabrication avancées. Les automatismes peuvent améliorer la productivité, renforcer l'efficacité et réduire les coûts dans différents secteurs, y compris la fabrication, l'agriculture et les transports. Les entreprises spécialisées dans les technologies des automatismes, les logiciels et l'intelligence artificielle peuvent ainsi développer leurs marchés et répondre aux demandes croissantes des économies nouvelles.

D'un autre côté, les économies matures confrontées au vieillissement de la population et à l'évolution démographique ont un besoin accru d'électrification et d'automatismes. À mesure que le nombre de personnes âgées augmente, la demande de technologies capables d'offrir une assistance en matière de santé, de vie en autonomie et de mobilité s'accroît. Cela couvre notamment les habitations intelligentes, les systèmes de mesure à distance pour les soins de santé et la robotique d'assistance, qui peuvent améliorer la qualité de vie d'une population vieillissante.

En outre, les technologies des automatismes peuvent aider à faire face aux pénuries de main-d'œuvre dues aux évolutions démographiques. Les secteurs comme la fabrication, la logistique et la santé peuvent tirer parti de la mise en œuvre de systèmes robotiques et d'automatismes pour combler les manques d'effectifs et améliorer la productivité.

Economies nouvelles	Economies matures
Augmentation des nouvelles constructions et demande d'électrification pour la première fois	Actualisation des infrastructures soutenue par les investissements publics
<b>Croissance de la population (Inde + Moyen-Orient et Afrique, d'ici 2050)</b> <b>+1,4 Md</b> Générale <b>+1,5 Md</b> Urbain	<b>L'Europe aujourd'hui</b> <b>75 %</b> Les bâtiments sont inefficaces <b>0,5 %</b> Taux actuel de rénovation énergétique <b>&gt;x6</b> Plus rapide sur les rénovations d'ici 2030 pour répondre aux objectifs climatiques de l'UE
<b>Croissance des bâtiments (Inde + Moyen-Orient et Afrique, d'ici 2050)</b> <b>+100 Md m<sup>2</sup></b> Taille de ce qui existe actuellement en Europe et en Chine	<b>Versailles 10x10</b> <b>10</b> Actions visant à accélérer l'efficacité énergétique <b>x10</b> Plus rapide pour accélérer l'efficacité énergétique 

Sources : Schneider Electric Sustainability Research Institute.

### Pertinence des mégatendances pour les clients

- Des constructions, des transports et de la production plus verts
- Modernisation et décentralisation du réseau
- Évolution du nouveau paysage énergétique
- Reconversion des travailleurs vers des emplois verts
- Redéfinition des points de contrôle stratégiques (panneau, logiciel, architecture)



## 1.2.5 Le nouvel équilibre mondial



Tant que la chaîne d’approvisionnement mondiale reste intacte, il sera essentiel de comprendre le contexte politique mondial pour déterminer la voie qu’empruntera la mondialisation. Le populisme, le nationalisme, la re-réglementation financière et les problèmes de sécurité nationale ont fait de l’économie une priorité dans les relations internationales.

**Nous assistons à un ralentissement de la mondialisation rapide des dernières décennies. Cela se manifeste par la montée des politiques commerciales protectionnistes, des conflits commerciaux et la réévaluation des chaînes d’approvisionnement mondiales. L’attention est désormais davantage tournée vers les intérêts nationaux et l’autonomie économique.**

Ces éléments ont un impact considérable sur les stratégies des entreprises. Elles doivent réévaluer leurs chaînes d’approvisionnement mondiales, diversifier les achats et tenir compte de la régionalisation. Les barrières commerciales et les restrictions de la chaîne d’approvisionnement peuvent perturber les opérations et augmenter les coûts. L’adaptation aux nouvelles réglementations, aux évolutions du marché et à la production localisée est essentielle pour maintenir la compétitivité dans un monde en démondialisation.

Cela a mis un nouveau coup de projecteur sur la résilience des chaînes d’approvisionnement. Celles-ci sont en effet primordiales dans l’environnement commercial dynamique et incertain d’aujourd’hui. Les perturbations telles que les catastrophes naturelles, les tensions géopolitiques et les pandémies mettent en évidence le besoin de flexibilité et la nécessité de planifier les imprévus. Les entreprises doivent diversifier leurs fournisseurs, investir dans la digitalisation et adopter des stratégies agiles pour

assurer la continuité tout en minimisant les risques et en répondant efficacement aux demandes des clients.

Les pays poussent également les entreprises à la relocalisation, en ramenant la fabrication et la production dans des sites basés sur le territoire national ou à proximité. Cela peut réduire la dépendance vis-à-vis des chaînes d’approvisionnement mondiales, créer des emplois et améliorer la sécurité nationale. Cependant, cela implique également des coûts plus élevés, une perte potentielle de marchés étrangers et une perturbation des chaînes d’approvisionnement existantes. Il est donc essentiel de procéder à une analyse rigoureuse des coûts, de la dynamique du marché et du développement durable à long terme lorsqu’on envisage des stratégies de relocalisation.

**Chaînes d’approvisionnement**

Reconstruites dans une optique de résilience et d’autonomie, importance de l’électronique

**Relocalisation**

Secteurs critiques

**Barrières commerciales**

Font barrage au libre-échange, favorisant la production nationale

# 516 Md\$

**Investissement**  
Les investissements dans le cadre du programme « Fabriquer le futur » annoncés par des sociétés privées sous l’égide du gouvernement des États-Unis

# x2

**d’ici 2030**  
l’Union européenne s’est donné pour ambition de doubler sa taille sur le marché mondial des semi-conducteurs

### Pertinence des mégatendances pour les clients

- Création de chaînes d’approvisionnement résilientes et autonomes
- Relocalisation des secteurs critiques
- Cybersécurité pour tous les segments, en particulier l’énergie, l’eau et les autres infrastructures civiles



## 1.2.6 Les opportunités liées aux tendances

Ces mégatendances renforcent notre vision stratégique, créant ainsi des opportunités sans précédent sur nos marchés finaux tout au long du cycle.

Pourquoi ces mégatendances sont-elles pertinentes pour Schneider Electric ? L'explosion de la digitalisation et de l'IA, le besoin accéléré de solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique, la transition continue de notre paysage énergétique, l'évolution de la richesse et le nouvel équilibre mondial créent des vents arrière sans précédent, qui nous poussent vers « The Next Frontier ».

Nous anticipons une croissance hors du commun pour nos marchés au cours de la période 2024-2027, avec une croissance de marché comprise entre +6% et +7%, CAGR. Cela aura un impact sur nos secteurs d'activité traditionnels, mais nous ouvrira également de nouvelles opportunités, à mesure que les nouvelles

technologies et les nouveaux modèles d'affaires arrivent à maturité. Nous nous engageons à ouvrir la voie vers « The Next Frontier ».

Schneider Electric s'est donné pour mission d'être le partenaire digital de choix pour le développement durable et l'efficacité. Nous fournissons des solutions énergétiques et d'automatismes. Nous associons des technologies de pointe à des technologies énergétiques et des logiciels et services d'automatismes en temps réel pour mettre en place des solutions intégrées pour tous les environnements distants qui sont basées sur la sécurité, la fiabilité et la cybersécurité pour les maisons, bâtiments, centres de données, infrastructures et industries.

« Pour Schneider Electric « The Next Frontier » désigne l'évolution de notre stratégie, axée sur la transformation de notre entreprise pour devenir un leader de l' « Industrial Tech », en aidant nos quatre marchés finaux (Centres de données, Bâtiments, Industrie et Infrastructures) à atteindre de nouveaux niveaux d'efficacité, de développement durable et de résilience. Cela renforce visiblement notre capacité à faire face aux enjeux d'un monde de plus en plus complexe. »



**Peter Herweck**  
Directeur général

## 1.3 Notre vision

### À quoi ressemble « The Next Frontier » pour nos clients ?



**Marché résidentiel** : nous contribuons à la création des habitations durables et intelligentes de demain en reliant l'électricité au digital dans les maisons individuelles, les appartements et les logements publics. Nous aidons nos clients à construire un avenir net zéro, à créer des habitations sûres et adaptées, à bénéficier d'une énergie fiable, à utiliser des informations utiles pour gérer efficacement la consommation et les coûts énergétiques, et à profiter d'expériences de vie personnalisées.

**Bâtiments** : nous sommes le conseiller de confiance en matière de développement durable et d'efficacité pour nos clients du secteur de la santé, de l'hôtellerie, de la grande distribution, de l'immobilier et du conseil en conception. Nos solutions intègrent une approche proactive, une conception basée sur les données, des technologies avancées de gestion des bâtiments et de l'énergie, ainsi que des logiciels, pour créer des bâtiments plus résilients, durables, centrés sur l'humain et hautement efficaces. Dans un monde tout digital et tout électrique, nos technologies fournissent à nos clients la structure nécessaire tout au long du cycle de vie : de la conception à la fabrication, puis de l'exploitation à la maintenance des opérations, des actifs et des portefeuilles évolutifs.

**Cloud et prestataires de services** : Les centres de données continueront d'être l'épine dorsale des solutions numériques et les enjeux en matière de développement durable sont désormais pleinement intégrés. Schneider Electric dispose d'une grande expertise dans les domaines de l'électricité, du bâtiment et de l'informatique et occupe une position unique pour établir des partenariats avec des clients dans le monde entier. La digitalisation permet le développement durable, la fiabilité, la sécurité et la gestion des risques, améliorant ainsi le temps de mise sur le marché.

**Mobilité** : nous travaillons en partenariat avec les constructeurs automobiles et les fabricants de batteries pour véhicules électriques dans leur transformation, en facilitant la numérisation des opérations, l'électrification massive et la nouvelle mobilité durable. Nous fournissons également des solutions pour les infrastructures de transport critiques, telles que les chemins de fer et les métros, les aéroports et les ports pour leur numérisation, leur électrification et leur décarbonation. Ces solutions incluent les microréseaux et la fourniture d'énergie en tant que service, pour aider les clients à exploiter des opérations sûres, fiables, efficaces et décarbonées.

**Produits de grande consommation** : nous fournissons des solutions numériques pour aider les entreprises de l'industrie agroalimentaire et des sciences de la vie à améliorer leur compétitivité et leur rentabilité. Nous facilitons la transformation numérique à chaque étape de la chaîne de valeur, en nous concentrant sur la décarbonation, la flexibilité des processus de fabrication, la performance des actifs, la sécurité et la conformité des produits, et l'autonomisation de la main-d'œuvre pour améliorer le développement durable, l'efficacité et la résilience des opérations.

**Mines, minéraux et métaux** : nous aidons nos industries de ressources à contribuer au progrès, à garantir une licence sociale d'exploitation et à développer des activités durables dans le secteur des mines, des minéraux et des métaux qui soient responsables, efficaces et rentables grâce à l'intégration du numérique dans les automatismes, la gestion de l'énergie et des processus tout au long d'une chaîne de valeur unifiée.

**Traitement des eaux usées** : nous sommes le partenaire numérique en matière de développement durable, de résilience et d'efficacité du cycle de l'eau, allant de l'exploitation à la distribution de l'eau, en passant par la gestion et le traitement des eaux usées. Nous accompagnons nos clients de la stratégie à l'exécution, en combinant des solutions de réseaux électriques et des processus pour plus d'efficacité énergétique et de l'eau nette zéro. Nos technologies et services d'eau intelligents sont innovants et permettent l'efficacité, la sécurité, la fiabilité et la circularité de l'eau.

**Énergies et chimies** : nous sommes le partenaire digital en matière de développement durable et d'efficacité pour les industries du pétrole, du gaz et des produits chimiques. Nous donnons aux clients la capacité de gérer l'ensemble du cycle de vie des projets d'investissement, d'atteindre les objectifs de développement durable et d'améliorer la sécurité. Notre expérience solide et éprouvée sur le terrain leur permet de décarboner leurs opérations et de les faire évoluer vers des activités liées aux énergies nouvelles.

**Énergie et réseau électrique** : nous aidons les clients du secteur de l'énergie et du réseau électrique à répondre à la demande croissante d'électricité décarbonée, de manière efficace et fiable, et nous facilitons la mise en place d'un système énergétique flexible, de la centrale au réseau en passant par les « prosommateurs ». Grâce à une digitalisation progressive et à une gestion optimisée des données, ils peuvent relever des défis tels que l'augmentation de la part des énergies renouvelables intermittentes, la production décentralisée et les phénomènes météorologiques extrêmes. Nous sommes le partenaire de confiance de nos clients pour la réalisation de leurs objectifs en matière de développement durable.

**Semi-conducteurs** : Nous facilitons la transformation du secteur des semi-conducteurs grâce à des solutions sur mesure pour la gestion de l'énergie, qui intègrent des technologies numériques telles que l'IA, l'IdO et l'analyse prédictive. Nos offres contribuent à transformer les usines en installations nettes zéro et à définir de nouvelles normes pour une fabrication responsable. Notre accompagnement s'étend au-delà des fabricants : nous aidons nos clients à réduire l'empreinte carbone du secteur tout en œuvrant au développement d'un pôle énergétique autonome.

# 1.4 Principaux domaines d'action

## 1.4.1 Exécuter la stratégie pour une croissance durable

Idéalement positionnés pour cette période charnière, nous bénéficions d'importants vents favorables sur le marché.

Schneider Electric continuera à exécuter sa stratégie et accroître sa part de marché dans de nouvelles régions et auprès de nouveaux clients. Nous doublons la mise sur nos nouveaux investissements en Inde et nous renforçons nos efforts au Moyen-Orient pour tirer parti des marchés en croissance et des investissements solides.

Nous examinons en permanence de nouveaux groupes de clients et nous adaptons nos équipes pour répondre au mieux à leurs besoins. Ainsi, nous avons récemment créé un groupe dédié aux besoins des fabricants de batteries de véhicules électriques et

domestiques, segment qui a gagné en importance ses dix dernières années.

Nous continuons à augmenter la part de services et de logiciels que nous vendons avec notre activité pérenne de vente d'équipements, tout en cherchant à accroître notre proportion de revenus récurrents.

Nous œuvrons à développer constamment une culture orientée vers la croissance au sein de notre entreprise, ce qui nous permet d'agir avec réactivité face aux besoins locaux, d'identifier les défis et de collaborer efficacement à leur résolution.

## 1.4.2 Développer la position d'ambassadeur des enjeux ESG

Nous accompagnons nos clients dans leur cheminement vers un avenir énergétique sans carbone.

Aujourd'hui, Schneider Electric aide ses clients à faire le lien entre la définition des stratégies climatiques et leurs plans de transition climatique, ainsi qu'à assurer leur mise en œuvre opérationnelle. Pour la plupart des clients, le point de départ consiste à établir leur empreinte actuelle en matière d'émissions pour tous les scopes (qui découle de leurs opérations, de leur approvisionnement en énergie et de leur chaîne de valeur). Sur cette base, Schneider Electric accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie pour leur transition vers le net zéro et dans la mise en place des mesures opérationnelles requises pour suivre leur progression, en exploitant tous les leviers pertinents tels que l'efficacité énergétique, l'électrification, l'approvisionnement en énergies renouvelables, entre autres.

Schneider Electric fournit également des services gérés et des solutions numériques innovantes pour combattre le changement climatique par le biais de la digitalisation. Nous assistons nos

clients dans la collecte des données essentielles à l'élaboration de leur stratégie et dans la mise en évidence de leurs avancées en matière de réduction des émissions, à la fois pour un usage interne et pour répondre aux exigences des règles de développement durable actuelles.

Enfin, Schneider Electric peut rattacher la stratégie climatique à la diminution des émissions de carbone opérationnelles, grâce à la réduction de la consommation d'énergie, à la transition de l'énergie vers l'électricité et à la décarbonation de l'approvisionnement en énergie. Ces actions comprennent le passage des moteurs à gaz aux moteurs électriques dans une usine (Scope 1), l'achat d'électricité renouvelable dans le cadre d'un contrat d'achat d'énergie (Scope 2) et la collaboration avec les fournisseurs pour évaluer et réduire leurs émissions de Scope 1 et 2 (Scope 3).

### Services de conseil en développement durable (Sustainability Services)

40 %

du Fortune 500 sont nos clients

40 Md€ +

de dépenses énergétiques sous gestion

16 GW

de contrats d'achat d'électricité d'entreprise conseillés dans le monde

3 000 +

experts en développement durable dans le monde

Walmart  Digital Transformation

Catalyze

Energize

ecoact

intel

APPLIED MATERIALS

Zeigo Network  
by Schneider Electric

### 1.4.3 Expansion organique de la franchise de produits

Notre gamme de produits est inégalée.

Nous disposons d'un ensemble complet de produits qui créent de la valeur ajoutée pour nos clients et pour notre écosystème global. Nous nous efforçons de produire un impact encore plus important en augmentant nos investissements dans la R&D en vue d'atteindre 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Des changements technologiques importants sont à l'œuvre, comme l'intelligence artificielle générative, l'électronique de puissance, etc. Nous devons veiller à assurer un suivi approprié de ces évolutions, de ce qu'elles signifient pour notre portefeuille de produits et du moment où nous devons réagir pour maintenir notre position de leader. Nous connaissons actuellement l'une des phases de développement technologique les plus dynamiques de notre histoire.

Cela peut nous conduire à faire des choix difficiles concernant nos investissements, mais l'efficacité de la R&D reste un élément essentiel pour que nous disposions d'une activité de produits de premier ordre. Nous continuerons à rechercher des retours sur investissement appropriés, tout en gardant un œil sur les innovations émergentes.



### 1.4.4 Développement des segments Logiciels et Prosommateur

Les logiciels sont au cœur de notre trajectoire de numérisation, tant pour Schneider Electric que pour nos clients.

Notre objectif consiste à créer un portefeuille évolutif, avec notre plateforme EcoStruxure, pour des solutions numériques IdO ouvertes et interopérables. Nos activités spécialisées dans les logiciels, telles qu'AVEVA, ETAP et RIB, exploitent CONNECT, la plateforme de cloud industriel pour un accès sécurisé aux données et aux applications. Avec EcoStruxure et CONNECT, nous offrons plus de valeur à nos clients tout au long de la durée de vie de leurs actifs.

Cela permet de créer un vrai jumeau numérique à partir des phases de conception initiale, de fabrication, d'exploitation et d'optimisation du cycle de vie, en prenant en compte les impératifs en matière de développement durable et d'efficacité énergétique. Notre gamme de logiciels combine des technologies avancées, une expertise sectorielle poussée et un large réseau de partenaires, offrant une expérience utilisateur cohérente et un ensemble de solutions personnalisables et intégrées, conçues pour répondre précisément aux défis spécifiques des entreprises.

**Nous mettons en place un nouveau système d'énergie flexible pour les prosommateurs.**

Nous continuons à faire évoluer un large portefeuille de solutions matérielles et logicielles pour les particuliers et les régies d'électricité. Nous tablons sur une croissance de x2 du marché dans ce domaine au cours des cinq prochaines années. S'orienter dans le monde complexe des réglementations locales, des fournisseurs locaux et des solutions peut s'avérer assez difficile. Schneider Electric permet à ses clients de contrôler leur énergie, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour les réseaux électriques du futur.



## 1.4.5 L'intelligence artificielle partout

Nous sommes idéalement positionnés pour devenir leader dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les avantages de l'intelligence artificielle se répercuteront dans toutes les activités de Schneider Electric :

- Demande sans précédent d'énergie pour les centres de données en raison des nouveaux besoins de l'IA générative
- Efficacité interne accrue et amélioration de l'expérience client proposée par Schneider Electric en exploitant l'IA pour transformer nos processus
- Amélioration de notre offre client, intégrée dans nos produits et proposée par le biais des activités de conseil, pour les aider à être plus durables

L'intelligence artificielle sera une technologie clé dans la lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub> et pour le développement durable :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> grâce à la réduction des besoins énergétiques dans les bâtiments, les usines, les centres de données, etc., en étant capable de modéliser leurs processus grâce à l'apprentissage machine et donc permettre leur optimisation
- Prévoir les besoins énergétiques et optimiser la consommation d'énergie : l'IA recommandera des mesures d'efficacité énergétique qui permettront de réduire le pic de demande et son impact négatif sur les émissions de carbone
- Faciliter l'adoption de ces nouvelles technologies en abaissant les barrières à l'entrée, grâce à l'automatisation par l'IA des tâches fastidieuses d'adoption et de déploiement



L'accélération de la demande de services utilisant l'IA, tels que l'IA générative, va considérablement augmenter les besoins en puissance de calcul et donc en énergie dans les centres de données. Nous allons assister à une forte transition : moins d'unités centrales de traitement et plus de processeurs graphiques. Il sera donc de plus en plus important que nous soyons capables de fournir de l'énergie verte à ces centres de données améliorés et nouveaux, tout en améliorant leur efficacité grâce à la digitalisation.

# 1.5 Principaux marqueurs et points forts de Schneider Electric

## 1.5.1 Écosystème et modèle de partenariat

Nous disposons d'un écosystème unique qui repose sur des partenariats à long terme.

Notre modèle de partenariat compte parmi nos principaux atouts. Environ 60 % du chiffre d'affaires de notre groupe passe par nos partenaires. Ce réseau comprend plus de 6 000 distributeurs et 120 000 points de vente dans le monde. Notre écosystème regroupe plus de 4 000 tableautiers, intégrateurs de systèmes et 20 000 partenaires. Il est le fruit de plusieurs dizaines d'années de travail et d'une grande proximité avec tous les partenaires du réseau. Nous avons la chance d'avoir à nos côtés un ensemble de partenaires fidèles et nous nous efforçons de rendre leurs interactions plus fluides et créatrices de valeur ajoutée.

Les électriciens représentent l'un de nos principaux groupes de clients. Notre réseau mondial compte 300 000 personnes, toutes formées à l'utilisation de nos produits, y compris aux aspects digitaux. Cela les aidera à continuer à répondre aux besoins des clients dans un monde de plus en plus digitalisé.



## 1.5.2 Modèle multi-pôle

L'approche multi-pôle permet d'améliorer notre résilience, notre agilité et la proximité avec nos clients et fournisseurs.

Nous sommes une des sociétés mondiales les plus locales. Notre personnel vit et travaille dans les régions où nous sommes présents, à proximité de nos clients. Notre modèle reflète notre gouvernance décentralisée et permet à nos collaborateurs de travailler là où ils en ont besoin : à proximité des clients.

Notre approche multi-pôle reste un élément clé de la stratégie de Schneider Electric. Elle améliore notre résilience, notre agilité et notre proximité avec nos clients et notre réseau de fournisseurs.

Le monde actuel étant de plus en plus divisé en raison des différences politiques, des conflits, des échanges commerciaux et des réglementations, cette caractéristique du modèle de Schneider Electric a fait la preuve de sa valeur stratégique.

Quatre pôles desservent nos différents marchés (Chine, Europe, Inde et Amérique du Nord). Chaque pôle dispose de ses propres capacités, avec une coordination à l'échelle mondiale pour répondre aux besoins des clients.





## 1.5.3 Présence mondiale équilibrée

**Nous sommes la plus locale des sociétés mondiales.**

Schneider Electric est bien équilibré pour tirer parti à la fois de son envergure mondiale et de sa proximité avec ses clients. Nous nous efforçons simultanément de veiller à ce que nos fournisseurs soient source de valeur et de qualité, tout en raccourcissant les chaînes d'approvisionnement pour améliorer l'agilité, la résilience et les résultats en matière de développement durable.

Nous construisons une chaîne d'approvisionnement intégrée à l'appui de nos ambitions de croissance. Nous relocalisons notre approvisionnement et notre fabrication avec l'ambition d'être à 90 % dans la région où les produits et solutions sont vendus, de manière alignée à travers tous nos hubs : Amérique du Nord, Chine, Inde, Europe et «Reste du Monde». Nous avons annoncé d'importants investissements en Amérique du Nord et sur les Marchés internationaux afin de répondre à la demande anticipée et de renforcer l'autonomie de ces deux régions qui évoluent rapidement. Nous avons plus que doublé notre taux annuel d'investissement en Amérique du Nord, en mettant l'accent sur l'amélioration de la conformité à la norme «Made in America» pour les marchés réglementés par l'État. Nous avons par ailleurs considérablement renforcé notre présence en Inde. Nous continuerons à faire évoluer notre programme d'usines intelligentes de sorte à être les mieux placés aujourd'hui et demain.



### Un réseau mondial garantissant la résilience de notre chaîne de valeur de bout en bout

**Acheter**

18 500 fournisseurs,  
11 milliards € d'achats\*

**Fabriquer**

153 usines dans  
38 pays

**Livrer**

79 centres de distribution  
dans 44 pays

**Clients**

17 segments et profils  
clients, 164 000 lignes de  
commande par jour,  
228 000 références

\*Approvisionnement en pièces de production

## 1.5.4 Priorité au développement durable

**Nous allons au-delà du périmètre des opérations dans le domaine du développement durable.**

La stratégie de développement durable de Schneider Electric repose sur la conviction qu'investir dans la transition vers un monde plus durable n'est pas seulement juste, mais constitue également un moteur de compétitivité, d'innovation et de résilience pour l'entreprise. Cette approche garantit une croissance durable, parce que la santé de toute entreprise est étroitement liée à la santé des systèmes dans lesquels elle évolue. Elle englobe l'amélioration continue des dimensions environnementales, sociales et éthiques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et de ses parties prenantes. Cette approche holistique permet d'atténuer les risques et d'apporter également une valeur ajoutée tangible, grâce à une plus grande attractivité pour les parties prenantes, tout en promouvant l'innovation.

Cependant, nous ne nous contentons pas d'améliorer notre propre stratégie de développement durable, ni même celle de notre chaîne de valeur. Nous guidons activement des entreprises vers la réalisation de leurs objectifs en matière de développement durable via notre activité de services de conseil en développement durable (Sustainability Services), et ce partout dans le monde.

Dans cette transition vers un monde plus durable, le Groupe est convaincu qu'il ne faut oublier personne et que les entreprises doivent promouvoir une transition juste.



Voir **page 66** pour en savoir plus sur notre stratégie de développement durable.

## 1.5.5 Culture et responsabilisation des employés

Nos collaborateurs et notre culture nous mènent vers « The next Frontier ».

C'est notre engagement envers nos collaborateurs et le développement de leurs compétences qui nous permet réellement de créer un impact. Nous continuons à investir dans les compétences essentielles, notamment dans les services, les logiciels, le développement durable et l'électronique, pour développer les compétences dont notre réussite future dépendra. Cela s'ajoute à notre engagement continu à développer des compétences digitales, qui concernent aujourd'hui 77 % de nos effectifs.

Notre culture est un atout, un facteur de différenciation. Nous ne la laissons pas au hasard et nous travaillons à sa conception avec soin, en nous concentrant sur le leadership. Les dirigeants de Schneider Electric s'impliquent activement dans la création de la

culture d'entreprise, en établissant des objectifs ambitieux pour la croissance et la transformation, et en générant un impact significatif. Nous nous efforçons également de veiller à ce que nous disposions des bons talents au bon endroit. Nous ne pouvons pas concrétiser notre vision, à savoir être la plus locale des sociétés internationales, sans une approche équilibrée des régions géographiques.

L'impact de cette approche sur nos collaborateurs se répercute dans notre niveau d'engagement croissant et dans la diminution des taux de renouvellement du personnel. Nos collaborateurs sont essentiels à notre réussite et ils croient en notre vision, comme en témoigne notre niveau élevé d'actionnariat salarié.



## 1.6 Une ambition : avoir un impact



La seule constante dans la vie est le changement. Schneider Electric a été un pionnier dans chacune des révolutions industrielles intervenues au cours de ses 187 années d'existence. De la première révolution liée à la vapeur à la deuxième avec l'électricité, puis à la troisième découlant des automatismes, nous nous sommes constamment adaptés et avons toujours innové. Dans la quatrième révolution, celle de la numérisation, nous restons à la pointe des solutions de gestion de l'énergie et des automatismes. L'industrie 5.0, également appelée « révolution centrée sur l'humain », représente l'intégration entre les humains et les technologies avancées dans le secteur de la fabrication. Elle met l'accent sur la collaboration entre les humains et les robots, en se concentrant sur les tâches qui nécessitent créativité, résolution de problèmes et intelligence émotionnelle. L'industrie 5.0 vise à créer des environnements de fabrication plus sûrs, plus durables et socialement responsables, en favorisant une relation harmonieuse entre les humains et les

machines. Nous nous engageons également à être leaders dans cette révolution.

Les mégatendances sous-jacentes offrent d'excellentes opportunités de croissance, en particulier dans un environnement potentiellement volatil à court terme. Nous sommes idéalement positionnés pour tirer parti des opportunités qui se présentent à nous grâce à l'attention particulière que nous portons à l'électrification, aux automatismes et au développement durable, à un écosystème unique de partenariats à long terme, à un modèle multi-pôle autonome, à une présence mondiale équilibrée, ainsi qu'à nos collaborateurs et notre culture.

Nous avons défini de grandes ambitions qui s'appuient sur nos points forts, assorties de plans et d'objectifs concrets qui permettent à nos équipes d'agir. En cette période extraordinaire, nous sommes enthousiastes à l'idée d'ouvrir la voie vers ce que nous appelons « The Next Frontier ».

# 2

## Développement durable

### 2.1 Le développement durable pour tous

69

2.1.1	Notre vision stratégique pour des impacts positifs à long terme	70
2.1.2	Nos 6 engagements à long terme et nos outils de mesure des progrès	71
2.1.3	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies	76
2.1.4	Un dialogue ouvert avec les parties prenantes	78
2.1.5	Analyse de matérialité	79
2.1.6	Analyse des risques et des opportunités en matière de développement durable	81
2.1.7	Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	88
2.1.8	Des partenariats externes mondiaux et locaux pour progresser collectivement	91
2.1.9	La contribution de Schneider Electric à la normalisation	95
2.1.10	Mesurer notre contribution à un monde plus durable	97
2.1.11	Référentiels externes et principaux classements ESG	103

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

106

2.2.1	La confiance, fondement de l'activité de Schneider Electric	108
2.2.2	Plan de vigilance	115
2.2.3	Lieu de travail responsable	120
2.2.4	Santé et sécurité des collaborateurs	121
2.2.5	Des normes élevées pour la qualité et la sécurité de nos produits	124
2.2.6	Cybersécurité, protection et confidentialité des données	127
2.2.7	Tolérance zéro en matière de corruption	130
2.2.8	Conformité au droit de la concurrence	133
2.2.9	Conformité avec les réglementations fiscales	134
2.2.10	Contrôle des exportations et sanctions	134
2.2.11	Droits humains	136
2.2.12	Relations durables avec les fournisseurs	138
2.2.13	Vigilance à l'égard des sous-traitants intervenant sur des projets clients	149
2.2.14	Relations éthiques avec les parties prenantes en aval	151

### 2.3 Précurseur de la décarbonation

154

2.3.1	Risques climatiques, opportunités et gestion des impacts	156
2.3.2	Empreinte de Schneider Electric en matière de gaz à effet de serre	161
2.3.3	Engagement <i>Net Zéro</i> de Schneider Electric	164

2.3.4	Investir pour atteindre les objectifs du Groupe	166	<b>2.6</b>	<b>Notre impact social pour une transition juste</b>	<b>242</b>
2.3.5	Décarboner les opérations du Groupe d'ici 2030	167	2.6.1	Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte	244
2.3.6	Décarboner la chaîne d'approvisionnement du Groupe d'ici 2050	174	2.6.2	Nos investissements à fort impact social	246
2.3.7	Décarboner les émissions aval du Groupe	179	2.6.3	La Fondation Schneider Electric	251
2.3.8	Permettre aux clients de se décarboner grâce à l'efficacité et à la numérisation	181	2.6.4	La « Next Gen Academy » : la main-d'œuvre de demain	257
<b>2.4</b>	<b>Utiliser efficacement les ressources</b>	<b>184</b>	2.6.5	Le programme « Prêts pour l'avenir »	264
2.4.1	Politique en matière de gouvernance et d'environnement	186	<b>2.7</b>	<b>Méthodologie et audit des indicateurs</b>	<b>266</b>
2.4.2	Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature	187	2.7.1	Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	266
2.4.3	Circularité de bout en bout	190	2.7.2	Éléments méthodologiques sur les indicateurs de la Taxonomie européenne	277
2.4.4	Améliorer les achats	196	2.7.3	Tableau de concordance du Sustainability Accounting Standard (SASB)	294
2.4.5	Améliorer la fabrication	201	2.7.4	Tableau de concordance de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	296
2.4.6	Utiliser plus longtemps et réemployer	207	2.7.5	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	302
<b>2.5</b>	<b>Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs</b>	<b>210</b>	2.7.6	Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric SE relative à certains indicateurs de développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	304
2.5.1	Stratégie et Vision 2025 des Ressources Humaines	212	<b>2.8</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>306</b>
2.5.2	Diversité, équité, inclusion et bien-être	216	2.8.1	Indicateurs environnementaux et climatiques	306
2.5.3	Attractivité et développement des talents	226	2.8.2	Indicateurs sociaux	312
2.5.4	Rémunération et avantages sociaux	234	2.8.3	Indicateurs sociétaux	321
2.5.5	Dialogue social	264			

## Une introduction par notre Directeur général Développement durable, Satisfaction client et Qualité



### « Les entreprises qui veulent prospérer doivent également faire le bien, et vice versa. »

**Agustin Lopez Diaz**

Directeur général Développement durable, Satisfaction client et Qualité

J'ai pris mes fonctions de responsable des enjeux du développement durable chez Schneider Electric à la fin de l'été le plus chaud jamais enregistré. La crise climatique a déjà causé, et continue de causer, des événements dévastateurs à travers le monde, et la fenêtre dont nous disposons pour y remédier se referme rapidement.

La bonne nouvelle, c'est que des solutions existent. Elles sont rentables, disponibles immédiatement et peuvent être déployées dès maintenant par chacun de nous pour atteindre nos objectifs partagés en matière de développement durable.

Chez Schneider Electric, nous sommes fortement mobilisés, depuis de nombreuses années, pour y parvenir. À l'été 2023, nous étions à mi-parcours de notre programme Schneider Sustainability Impact (SSI) actuel, défini pour cinq ans. Les initiatives SSI constituent notre feuille de route vers le développement durable, en évaluant notre transformation en matière environnementale, sociale et inclusive, conformément à six engagements à long terme centrés sur le climat, les ressources, la confiance, l'égalité des chances, la mobilisation de toutes les générations et le soutien des parties prenantes locales avec lesquelles nous travaillons.

#### S'engager pour produire un impact auprès de toutes les parties prenantes

En tant qu'Entreprise à Impact, nous nous engageons à entraîner avec nous tous nos collaborateurs, clients et fournisseurs, et à travailler de manière rapprochée avec les communautés locales pour faire une réelle différence. Et je ne saurais être plus fier de l'impact que nous avons produit en 2023.

Nous avons continué à accompagner nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone grâce aux technologies numériques, d'électrification et d'automatismes. En décembre 2023, nous avons déjà atteint plus de la moitié de notre objectif visant à aider nos clients à économiser ou à éviter 800 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2025.

Pour atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, nous devons notamment respecter à tout moment les normes de qualité les plus strictes. En parallèle, tandis que nous continuons d'encourager nos principaux fournisseurs à opérer leur transition vers des énergies plus propres et à intégrer des mesures d'efficacité énergétique dans leurs activités, nous nous attachons également à réduire nos propres émissions de scope 3.

Nous adoptons une approche similaire pour nous assurer que nos partenaires protègent les droits de leurs employés et leur donnent accès à des conditions de travail décentes. Nous accomplissons également des progrès concernant l'élimination du plastique à usage unique dans nos emballages et l'augmentation de la part de matières premières durables dans nos produits.

Nos efforts engagés de longue date pour lutter contre la précarité énergétique et transformer des vies en apportant une électricité propre, fiable et abordable se sont également poursuivis en 2023. Nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé pour 2025 visant à étendre l'accès à l'énergie pour 50 millions de personnes dans le monde.

#### Maintenir nos engagements en matière de développement durable sur le long terme

La reconnaissance continue des agences de notation externes, telles que l'indice Dow Jones Sustainability World, Euronext Vigeo, EcoVadis et CDP Climate Change, et bien d'autres encore, souligne les progrès accomplis, dont aucun ne serait possible sans l'engagement de nos collaborateurs.

En parallèle, la Fondation Schneider Electric a célébré son 25<sup>ème</sup> anniversaire en 2023. Depuis un quart de siècle, elle œuvre pour créer des opportunités de formation et d'entrepreneuriat, assurer un meilleur accès à l'énergie ou accompagner des communautés locales afin de répondre à leurs besoins énergétiques. La Fondation apporte également une aide décisive aux personnes touchées par les catastrophes, avec notamment, en 2023, l'acheminement de dons et de biens de première nécessité aux victimes des tremblements de terre survenus en Turquie, en Syrie et au Maroc.

Les initiatives de développement durable supposent une transformation de nos pratiques et n'offrent pas toujours de gains à court terme. Il s'agit de s'appuyer en permanence sur les résultats déjà obtenus et de chercher à obtenir un impact positif et pérenne. C'est bien la voie que nous suivrons, jusqu'à la conclusion de notre programme SSI 2021-2025 et au-delà.

**Agustin Lopez Diaz**

Directeur général Développement durable, Satisfaction client et Qualité

# 2.1 Le développement durable pour tous

## Dans cette section

2.1.1 Notre vision stratégique pour des impacts positifs à long terme	70	2.1.7 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	88
2.1.2 Nos 6 engagements à long terme et nos outils de mesure des progrès	71	2.1.8 Des partenariats externes globaux et locaux pour progresser collectivement	91
2.1.3 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies	76	2.1.9 La contribution de Schneider Electric à la normalisation	95
2.1.4 Un dialogue ouvert avec les parties prenantes	78	2.1.10 Mesurer notre contribution à un monde plus durable	97
2.1.5 Analyse de matérialité	79	2.1.11 Référentiels externes et principaux classements ESG	103
2.1.6 Analyse des risques, opportunités et impacts en matière de développement durable	81		

## Distinctions 2023

Moody's  
ESG Solutions



Dow Jones  
Sustainability Indices



Corporate Knights:  
A Global 100  
Most Sustainable Corporation



## Faits marquants en 2023

6,13/10

score du Schneider Sustainability Impact, dépassant l'objectif (de 6,00/10) pour 2023

63 %

d'emballages durables pour nos produits (contre 45 % en 2022)

553 M

de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées pour nos clients depuis 2018 (+112 MT de CO<sub>2</sub> par rapport à 2022)

46,5 M

de personnes ont accès à l'électricité verte depuis 2009 (+6,9 M par rapport à 2022)

2.1 Le développement durable pour tous

## 2.1.1 Vision stratégique pour des impacts positifs à long terme

### Un monde en évolution

Le monde est confronté à de multiples défis qui nécessitent une réponse rapide et de grande ampleur de la part des entreprises. La crise climatique provoque des inondations et des sécheresses qui ont déjà entraîné des milliards de dollars de dégâts et des migrations massives de populations. Celle-ci compromet l'accès de millions de personnes à des services et à des besoins élémentaires comme la santé, l'alimentation, l'eau et l'énergie, ce qui crée de nouvelles inégalités sociales. La crise de la biodiversité, provoquée par les changements dans l'utilisation des terres et de la mer, l'exploitation directe des ressources naturelles, la pollution, le changement climatique et les espèces invasives, déstabilisera davantage nos économies, car les services écologiques fournis par la nature à une population en constante croissance se dégradent. Pendant ce temps, la révolution numérique change complètement la nature des interactions entre les personnes, la nature de nos interactions avec les machines et la nature des interactions des machines entre elles.

Au cours des dernières années, de multiples crises géopolitiques ont également déclenché une série d'événements mondiaux ayant entraîné des perturbations importantes, dont beaucoup ont des répercussions dans le monde entier. Il s'agit notamment d'une disponibilité limitée de la main-d'œuvre, de pénuries mondiales de matières premières et de composants électroniques, d'un manque de fiabilité des transports et d'une diminution de la disponibilité énergétique. Ces conséquences ont mis en difficulté les chaînes d'approvisionnement de tous les secteurs d'activité.

De nouvelles attentes et pratiques ont émergé pour aider le monde à s'adapter ou à atténuer les effets de ces perturbations :

- des dynamiques locales en réponse à des considérations écologiques et sociales, ainsi qu'à des perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- la mobilisation des nouvelles générations, qui exigent un changement radical vers une économie plus durable ;
- l'apparition de nouvelles réglementations environnementales, sociales et de gouvernance pour les entreprises, à la fois financières et extra-financières ;
- de nouvelles méthodes de travail, plus flexibles et plus digitales ;
- des modèles d'entreprise circulaires pour préserver les ressources de la planète.

### Articulation de la stratégie autour d'un modèle d'Entreprise à impact

Que ce soit les gouvernements, les ONG, les investisseurs et les citoyens, tout le monde a un rôle important à jouer, mais celui des entreprises est prépondérant.

Elles sont à la fois des développeurs et des utilisateurs de nouvelles solutions, qui disposent des ressources, des talents, de la technologie et de la couverture géographique nécessaires pour apporter des changements rapides.

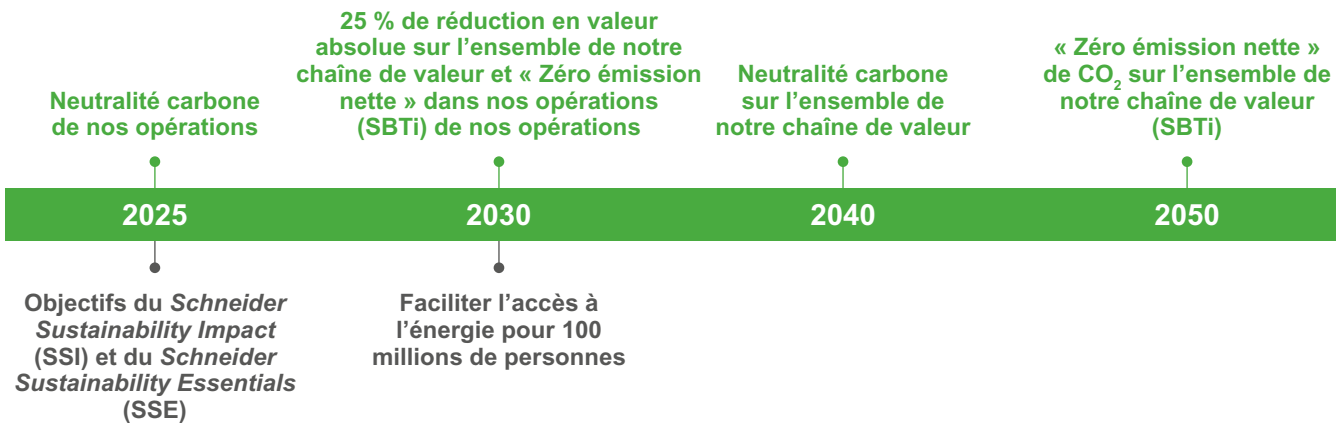
La stratégie de développement durable et le modèle d'Entreprise à impact de Schneider se fondent sur la conviction que l'investissement dans la durabilité, en termes de sobriété énergétique, d'égalité entre les genres ou de solutions à faible émission de carbone, vise à garantir l'avenir de l'entreprise. Cet investissement est le moteur de sa compétitivité, de son innovation et de sa résilience. Il garantit une croissance durable, parce que la santé de toute entreprise est étroitement liée à la santé des systèmes dans lesquels elle évolue. Il englobe l'amélioration continue des dimensions environnementales, sociales et éthiques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et de ses parties prenantes. Cette approche holistique permet d'atténuer les risques et apporte également une valeur ajoutée tangible, grâce à une plus grande attractivité pour les clients, les nouveaux talents et les investisseurs, tout en promouvant l'innovation.

La transformation du Groupe reflète cette approche. L'adoption d'un modèle d'Entreprise à impact a permis de tripler la taille de l'entreprise, passant de 9 Md€ de chiffre d'affaires en 2003 à 35,9 Md€ en 2023. Les produits, les solutions logicielles et les services de Schneider aident les ménages, les entreprises, les bâtiments, les centres de données, ou les projets d'infrastructures à tirer le meilleur de leur énergie et de leurs ressources et à renforcer leur résilience énergétique. Grâce à ses solutions, le Groupe joue un rôle majeur dans l'accélération de la transition énergétique et la lutte contre la crise climatique, tout en ayant un impact positif à long terme sur la planète et la société.

### La raison d'être est de permettre à chacun de tirer le meilleur parti de notre énergie et de nos ressources, afin de concilier progrès et développement durable pour tous.

Cette contribution positive est mesurée par les revenus à Impact de Schneider, qui représentent 74 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023. Afin de contribuer davantage à un nouveau monde électrique et numérique, 100 % des projets d'innovation de Schneider Electric sont alignés avec sa raison d'être, plus de 90 % étant soit strictement verts soit neutres. Dans cette transition vers un monde plus durable, le Groupe est convaincu qu'il ne faut oublier personne et que les entreprises doivent promouvoir une transition juste.

Le changement climatique, la perte de biodiversité et l'augmentation des inégalités ont des conséquences sur le long terme et ne peuvent pas être abordées avec une vision uniquement à court terme : la résolution de ces problèmes nécessite la combinaison d'une vision à long terme et d'actions concrètes à court terme, présentées ci-dessous.





## 2.1.2 6 engagements à long terme et nos outils de mesure des progrès

En réponse aux transformations sociétales, économiques et écologiques du monde entier, aux attentes de ses parties prenantes et en accord avec sa raison d'être et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, Schneider Electric a pris six engagements à long terme. En suivant ses performances en matière de développement durable et en publiant ses résultats trimestriels, le Groupe respecte ses engagements vis-à-vis des ODD et s'impose comme un leader du secteur en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises.

### Nos outils de mesure des progrès

L'exécution de la stratégie de développement durable 2021–2025 du Groupe est suivie au moyen d'indicateurs de performance clés (KPI) quantitatifs, à l'aide de deux outils complémentaires : le *Schneider Sustainability Impact* (SSI) et le *Schneider Sustainability Essentials* (SSE). Collectivement, les 11 impacts globaux du SSI et son impact local, ainsi que les 25 programmes du SSE, constituent la feuille de route du Groupe en matière de durabilité à court terme et notre contribution aux 17 ODD des Nations Unies.

Le SSI traduit nos 6 engagements à long terme dans une série de 11 programmes hautement transformateurs et innovants. Les programmes sont suivis et leurs performances sont publiées trimestriellement, auditées annuellement et liées à des plans de rémunération à court terme (STIP) pour plus de 64 000 salariés.

Le SSE reflète les actions d'amélioration continue entreprises par le Groupe, complétant le SSI. Ce nouvel outil apporte un équilibre entre les plans de transformation innovants du SSI et la nécessité de continuer à progresser sur d'autres programmes à long terme.

Un ajout notable au programme 2021–2025 est l'aspect local, visant à déployer des actions spécifiques dans la centaine de marchés où le Groupe opère, afin de stimuler tous les dirigeants et collaborateurs à mettre en place des mesures locales significatives.

### Engagements à long terme et outils de mesure

Outil	Schneider Sustainability Impact (SSI)	Schneider Sustainability Essentials (SSE)	Programmes Locaux (SSI #+1)
KPI	11	25	env. 200
Périmètre	Mondial	Mondial	Local
Reporting	Trimestriel	Annuel	Annuel
Assurance	Oui	Oui	Non
Lien avec le STIP	Oui	Non	Non



Plus d'informations sur les programmes SSI et SSE et leurs périmètres sont disponibles à la page suivante et tout au long du rapport.



En savoir plus sur nos engagements locaux sur [www.se.com](http://www.se.com)

#### Agir pour le climat



en investissant et en développant continuellement des solutions innovantes pour réduire les émissions carbone, conformément à notre *Carbon Pledge*.

#### Utiliser efficacement les ressources



en adoptant un comportement responsable et en utilisant au mieux les technologies numériques pour préserver la planète.

#### Agir dans le respect de nos principes de confiance



en appliquant à nous-mêmes, et à ceux qui nous entourent des normes sociales, de gouvernance et d'éthique exigeantes.

#### Garantir l'égalité des chances



en veillant à ce que chacun de nos collaborateurs soit valorisé et bénéficie d'un environnement de travail inclusif pour se développer et donner le meilleur de lui-même.

#### Mobiliser toutes les générations



en favorisant l'apprentissage, la formation et le développement des compétences de chaque génération pour ouvrir la voie aux générations suivantes.

#### Soutenir les communautés locales



en encourageant les initiatives locales et en permettant aux individus et aux partenaires de faire du développement durable une réalité pour tous.

### 2.1 Le développement durable pour tous

#### 2.1.2.1 Le Schneider Sustainability Impact : un outil unique de transformation

Depuis 2005, Schneider Electric mesure ses performances en matière de développement durable chaque trimestre dans un tableau de bord appelé « Schneider Sustainability Impact » (ou SSI). Cet outil permet au Groupe de répondre à ses enjeux de développement durable et de progresser sur chacun des piliers de sa stratégie identifiés via sa matrice de matérialité. Chaque SSI mobilise toute l'entreprise autour d'objectifs holistiques de développement durable impactant son écosystème, communique les plans d'amélioration du Groupe à ses parties prenantes et crée une valeur systémique.

##### Un score de performance unique

Le SSI fournit une mesure globale des progrès du groupe par rapport à ses objectifs de développement durable sur une échelle de 10. Ce résultat est obtenu en convertissant la performance de chaque KPI sur une échelle de 10 points, en considérant que la performance de l'année de base reçoit une note de 3/10 et que l'objectif 2025 se traduit par un score de 10/10. Pour chaque KPI, le score est obtenu par interpolation linéaire et arrondi à la deuxième décimale. Le score global de l'outil est la moyenne des scores de chaque KPI avec un poids égal, à l'exclusion de l'engagement local (SSI #+1). En 2023, le SSI a obtenu un excellent score de 6,13/10 (contre 4,91/10 en 2022), dépassant ainsi l'objectif de 6,00/10 fixé pour l'année, et est en bonne voie pour réaliser son ambition pour 2025. L'objectif pour 2024 est de continuer à accélérer et d'atteindre 7,40/10.

##### Communication transparente sur les progrès réalisés chaque trimestre

Les résultats du SSI sont publiés tous les trimestres en même temps que les résultats financiers et sont mis à la disposition de toutes les parties prenantes sur le site Internet du Groupe. À ces occasions, les résultats sont rassemblés et présentés au Comité de Fonction (précédemment nommé Comité de Développement durable), qui prend des décisions sur les mesures correctives qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs. Le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable (précédemment nommé Comité Ressources humaines et RSE) au sein du Conseil d'administration procède à un examen annuel de la stratégie de développement durable du Groupe, en analysant notamment la performance du SSI. Les résultats sont également présentés publiquement aux actionnaires par le Directeur général ou le Directeur financier de Schneider Electric, ce qui démontre l'engagement du Groupe à intégrer le développement durable dans la stratégie à long terme de l'entreprise.

En outre, les résultats du SSI sont publiés dans divers rapports externes (comme le Document d'Enregistrement Universel, y compris le rapport des commissaires aux comptes) et sont partagés lors d'événements avec les clients et les investisseurs. En interne, les résultats sont publiés sur l'intranet et dans diverses publications destinées aux collaborateurs (notamment une vidéo interne trimestrielle faisant intervenir le Directeur général et le Directeur financier concernant les résultats du trimestre).



Retrouvez toutes les publications trimestrielles sur la page Résultats financiers sur [www.se.com](http://www.se.com)

##### Publication annuelle et assurance externe

La publication annuelle des résultats du SSI est soumise à des contrôles de données internes approfondis effectués par chaque équipe concernée et supervisés par l'équipe Développement durable, ainsi qu'à un processus complet d'assurance externe « modérée » mené par un vérificateur tiers indépendant pour tous les indicateurs SSI et SSE (à l'exception des SSI #+1 et SSE #12), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000. Schneider Electric vise progressivement à obtenir un niveau d'assurance raisonnable pour le SSI. En 2023, le SSI #8 a obtenu un niveau d'assurance raisonnable, ainsi que d'autres indicateurs clés de performance en matière d'énergie, de CO<sub>2</sub> et de sécurité (SSE #3, SSE #5 et SSE #14).



Consulter le rapport de l'organisme tiers indépendant à la page 302

##### Collaborateurs récompensés pour leurs performances

Depuis 2011, le score SSI est inclus dans la rémunération variable des fonctions globales et des dirigeants de l'entreprise. En France, depuis 2012, le SSI est également intégré dans le plan d'intéressement aux résultats de l'entreprise pour les entités françaises, Schneider Electric Industries et Schneider Electric France. Depuis 2019, le poids des critères SSI est passé de 6 % à 20 % dans la partie collective de l'intéressement annuel à court terme, soulignant davantage encore l'importance du développement durable dans l'agenda de Schneider Electric. En 2023, la performance du SSI a eu une incidence sur les plans de rémunération à court terme pour 64 000 collaborateurs (20 % de la partie collective), y compris pour les membres du Comité exécutif et pour le Directeur général.



Plus d'informations sont disponibles à la section 2.5.4. « Rémunération et avantages sociaux » à la page 234

##### SSI et Finance durable

En novembre 2020, Schneider Electric a annoncé sa première obligation convertible liée au développement durable, à échéance 2026, pour un nominal d'environ 650 millions d'euros. Cette émission d'obligations est liée à trois programmes du SSI 2021-25 (SSI #2, SSI #8 et SSI #11). En 2022, Schneider Electric a signé 2,7 milliards d'euros de lignes de crédit syndiquées durables dont la marge est indexée sur la performance annuelle du Schneider Sustainability Impact (SSI).



Plus d'information sur la dette et les obligations sur [www.se.com](http://www.se.com)

##### Processus de création du SSI

Le SSI est un processus cyclique qui a lieu tous les 3 à 5 ans. Sur 2020, un comité de pilotage SSI spécifique a été créé, comprenant environ 50 membres représentant chaque membre du Comité exécutif, chaque géographie, fonction et business unit. Trois ateliers ont eu lieu et l'équipe Développement durable a organisé des entretiens individuels de suivi avec chaque membre afin de définir des programmes précis et mesurables.

Le large éventail de parties prenantes impliquées dans sa conception et la variété des analyses utilisées font du SSI un outil puissant pour faire progresser le Groupe sur ses défis majeurs.

Trois cas de figure peuvent se présenter d'un SSI à l'autre :

- les programmes sont maintenus et leur ambition est renouvelée ou renforcée ;
- de nouveaux indicateurs plus innovants ou plus adaptés sont mis en place ;
- les programmes sortent du SSI ; c'est le cas, par exemple, si ceux-ci ont atteint un seuil. Un ancien programme peut continuer à être suivi en interne, au besoin.

La direction du Développement durable présente le projet de nouveau baromètre au Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable qui rend compte de ses travaux au Conseil d'administration, et au Comité de Fonction pour validation. Ce dernier comité regroupe sept membres, qui occupent tous des responsabilités fonctionnelles et rapportent directement au Directeur général : le Directeur général Développement durable, Satisfaction Client et Qualité ; la Directrice générale Stratégie ; la Directrice générale Ressources Humaines ; le Directeur général des Opérations industrielles ; la Directrice générale Marketing ; le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général ; et la Directrice générale Finances. Le nouveau SSI est ensuite approuvé par le Directeur général.

Au cours du déploiement du SSI, des examens annuels sont organisés par l'équipe Développement durable avec des experts internes et de nouveaux programmes ou des programmes complémentaires peuvent être lancés ou faire l'objet d'une évaluation plus approfondie.

### Progrès et défis significatifs du SSI en 2023

Le SSI #2 a permis d'économiser et éviter +112 MTCO<sub>2</sub>e pour les clients, soit une amélioration continue par rapport à 2022 (+93 MTCO<sub>2</sub>e), grâce aux progrès accomplis s'agissant des services liés aux contrats d'achat d'énergie et des ventes de variateurs de vitesse.

Le Projet Zéro Carbone (SSI #3) a enregistré une progression de 27 % (contre 10 % en 2022) grâce aux gains d'efficacité réalisés sur les émissions de CO<sub>2</sub> par près de 1 000 fournisseurs.

Le groupe a continué de progresser sur sa transition vers des emballages durables, avec 63% d'emballages primaires et secondaires exempts de plastique à usage unique et utilisant du carton recyclé (SSI #5), contre 45% en 2022. Ces progrès ont été possibles grâce à la mobilisation des équipes dans le monde entier, et notamment en Europe et en Amérique du Nord.

Le SSI #6 a considérablement progressé en 2023, avec 85% de fournisseurs stratégiques engagés dans le programme Travail Dément, dont 21% ayant atteint les exigences fixées par Schneider. Cela représente une augmentation de 20 points depuis son lancement en 2022. Atteindre l'objectif de 2025 reste cependant un défi en raison des délais plus courts pour y parvenir.

Le progrès le plus significatif a été réalisé par le SSI #9, qui a permis l'accès à l'électricité propre et fiable à 6,9 millions de personnes pour la seule année 2023 (vs. 5,5 millions in 2022), notamment grâce à la solarisation de centres de santé en Asie du Sud et en Afrique, et à l'investissement dans des fonds à impact.

L'un des objectifs les plus ambitieux de 2025 sera de former 1 million de personnes à la gestion de l'énergie (SSI #11). Des progrès majeurs ont été réalisés en 2023 avec près de 180 850 nouvelles personnes formées (contre plus de 46 000 en 2021), soit plus du double qu'en 2022. Cependant, en raison du retard pris du fait de la pandémie, une accélération sera nécessaire dans les années à venir pour atteindre l'objectif. Pour ce faire, le Groupe a ouvert les formations à davantage de pays de l'OCDE et soutient de nouveaux types de programmes pour les jeunes.

### 2.1.2.2 Schneider Sustainability Essentials

Le SSE reflète les actions d'amélioration continue menées par le Groupe, en complément du SSI. Cet outil apporte un équilibre entre les plans de transformation innovants du SSI et la nécessité de continuer à progresser avec d'autres programmes pérennes. Tous les KPI du SSE font l'objet d'une vérification externe chaque année, comme pour le SSI.

#### Progrès et défis significatifs du SSE en 2023

Schneider est engagé pour accélérer la transformation durable au sein de ses propres opérations :

- En 2023, 24 nouveaux sites ont été certifiés Sites Zero-CO<sub>2</sub> (SSE #1), pour un total de 101 contribuant directement à la réduction des émissions de GES du Groupe.
- La transformation de la flotte de véhicules d'entreprises (SSE #7) a progressé de 10 points en 2023, grâce notamment à l'importante performance réalisée en Europe et à une maturité grandissante du marché.
- L'ambition du Groupe est de déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites (SSE #8), et de déployer une stratégie de protection de l'eau et des plans d'actions associés sur l'ensemble de ses sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique d'ici 2025 (SSE #11). En 2023, 66% des sites ont mis en place des programmes liés à la biodiversité (vs. 18% en 2022), et 73% des sites ont adopté et mis en place des plans d'action pour la conservation de l'eau (vs. 48% en 2022).
- L'amélioration de l'efficacité du CO<sub>2</sub> dans les transports (SSE #4) reste un défi de taille car elle est principalement portée par la combinaison de modes de transport du fret global du Groupe à l'échelle mondiale, afin de servir au mieux ses clients.

Avec le SSE #23, Schneider vise à fournir à ses employés l'accès à des programmes de perfectionnement professionnel utiles aux dernières étapes de leur carrière. 67% des employés concernés ont bénéficié de ces programmes en 2023 (vs. 43% en 2022).

En 2023, 1 165 nouveaux fournisseurs ont été évalués dans le cadre du « programme Vigilance » de Schneider, notamment grâce à l'augmentation des évaluations de Vigilance à distance (SSE #17).

Le déploiement d'un programme d'« Excellence sociale » par l'intermédiaire de plusieurs niveaux de fournisseurs est l'un des objectifs de Schneider pour 2021-2025 (SSE #12). Ce programme en est encore au stade de développement.

### Engagements locaux en matière de développement durable

Un volet important du programme 2021-2025 concerne les aspects locaux, avec le déploiement d'actions locales dans plus de 100 marchés où le Groupe opère afin de donner à tous les dirigeants et collaborateurs les moyens d'avoir des impacts locaux significatifs. 100 % des Présidents de pays et de zones de Schneider Electric ont défini trois engagements locaux impactant leurs communautés en cohérence avec nos engagements en matière de développement durable. Près de 200 programmes locaux ont été déployés depuis 2021.

En 2024, les programmes locaux seront renouvelés ou étendus en fixant des objectifs plus ambitieux, avec l'ambition de générer un impact local grâce à l'engagement des collaborateurs. Tous les dirigeants locaux du développement durable ont participé en 2023 à la préparation du lancement de ces programmes.



Découvrez les initiatives locales de Schneider sur la page Soutenir les communautés locales sur [www.se.com](http://www.se.com)

2.1 Le développement durable pour tous



Score pour l'année 2023 :

6.13/10

par rapport à un score de 4,91/10 en 2022 et dépassant l'objectif de 6,00/10 pour 2023

Schneider Sustainability Impact

Engagements à long terme en faveur des ODD des Nations Unies

11 + 1 objectifs pour 2021-2025

Référence<sup>(1)</sup>

Progrès en 2023<sup>(2)</sup>

Objectif 2025

Climat



- 1. Développer nos revenus avec un impact positif pour l'environnement<sup>(3)</sup>
- 2. Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO<sub>2</sub>
- 3. S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO<sub>2</sub>

2019 : 70 %	74 %	80 %
2020 : 263 M	553 M	800 M
2020 : 0 %	27 %	50 %

Ressources



- 4. Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits
- 5. Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé

2020 : 7 %	29 %	50 %
2020 : 13 %	63 %	100 %

Confiance



- 6. Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés
- 7. Augmenter le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques

2022 : 1 %	21 %	100 %
2021 : 81 %	+1 pt	+10 pts

Égalité



- 8. Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)
- 9. Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 M de personnes

2020 : 41/23/24	41/28/29	50/40/30
2020 : 30 M	+16,6 M	50 M

Génération



- 10. Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés
- 11. Former des personnes à la gestion de l'énergie

2019 : 4 939	x1,52	x2,00
2020 : 281 737	578 709	1 M

Local
































- +1. Engager nos Présidents de pays et de zones à définir des programmes locaux impactant leurs communautés

2020 : 0 %	100 %	100 %
------------	-------	-------


(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSI #8, SSE #3, SSE #5 et SSE #14 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.  
 (3) Indicateur suivant la définition et méthodologie de Schneider Electric. Veuillez noter que pour les exigences de reporting dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie, il convient de se référer aux pages 277 à 293.

Plus d'informations sur la méthodologie des indicateurs du SSI pages 266 à 272.

## Schneider Sustainability Essentials

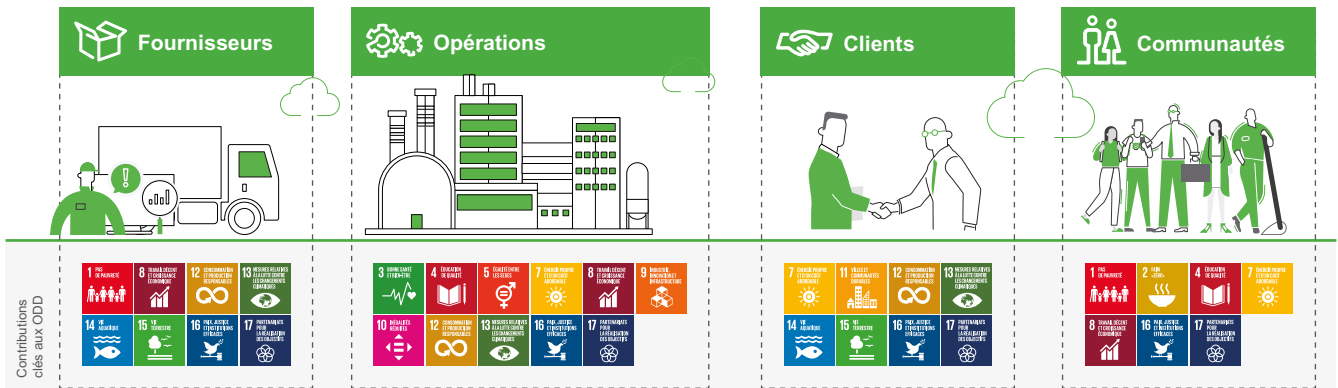
Engagements à long terme en faveur des ODD des Nations Unies		25 objectifs SSE pour 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
<b>Climat</b> 	1.	Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO <sub>2</sub>	2020 : 30	 101	150
	2.	Substituer nos offres Moyenne Tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF <sub>6</sub>	2020 : 26 %	 60 %	100 %
	3.	Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	2020 : 80 %	 88 %	90 %
	4.	Améliorer l'efficacité CO <sub>2</sub> dans le transport de marchandises	2020 : 0 %	 1,6 %	15 %
<b>Ressources</b> 	5.	Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites	2019 : 0 %	 13 %	15 %
	6.	Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™	2020 : 77 %	 81 %	80 %
	7.	Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques	2020 : 1 %	 24 %	33 %
	8.	Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites	2020 : 0 %	 66 %	100 %
	9.	Donnez une seconde vie aux déchets grâce aux sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »	2020 : 120	 137	200
	10.	Éviter la consommation de ressources primaires par la « récupération en fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques)	2020 : 157 588	 311 229	420 000
	11.	Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique	2020 : 0 %	 73 %	100 %
<b>Confiance</b> 	12.	Déployer un programme d'Excellence Sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs <sup>(3)</sup>	--	<b>En cours</b>	--
	13.	Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	2020 : 90 %	 97.3 %	100 %
	14.	Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins	2019 : 0,79	 0,51	0,38
	15.	Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités	2020 : 25	 23	0
	16.	Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité	2020 : Top 25 %	 Top 25 %	Top 25 %
	17.	Evaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance	2020 : 374	 3 248	4 000
	<b>Égalité</b> 	18.	Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes (femmes et hommes)	2020 : F : -1,73 % 2020 : M : 1,00 %	 -1,00 %  0,67 %
19.		Augmenter la souscription à notre Plan annuel d'actionnariat salarié mondial (WESOP)	2019 : 53 %	 61 %	60 %
20.		Payer nos employés au minimum un salaire décent	2019 : 99 %	 100 %	100 %
21.		Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme <i>Open Talent Market</i>	2020 : 5 019	 x1,5	x4
<b>Génération</b> 	22.	Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés	2020 : 41 %	 78 %	90 %
	23.	Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle	2022 : 43 %	 67 %	90 %
	24.	Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs ( <i>Employee Engagement Index</i> )	2020 : 69 %	 73 %	75 %
<b>Local</b> 	25.	Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017	2020 : 18 469	 58 177	50 000

(1) Voir note (1) du tableau du SSI page précédente  
 (2) Voir note (2) du tableau du SSI page précédente  
 (3) Le programme SSE #12 est en cours de développement

 Plus d'informations sur la méthodologie des indicateurs du SSE pages 272 à 277

## 2.1.3 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Les 17 ODD des Nations Unies ont pour but de protéger la planète, de faire reculer la pauvreté et de promouvoir la paix et de la justice dans le monde entier. Les programmes Schneider Sustainability Impact et Schneider Sustainability Essentials contribuent à atteindre ces objectifs mondiaux, directement ou indirectement, et pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'entreprise. Schneider Electric promeut activement les ODD et est membre du Pacte mondial des Nations Unies, notre Président étant membre du Conseil mondial. Le Groupe publie chaque année une Communication sur le Progrès et a figuré parmi les 850 participants au programme « Early Adopters » en 2022. La cartographie de la contribution de Schneider par ODD et pour chaque partie prenante, présentée ci-après, a été réalisée en examinant en détail les 169 objectifs et en s'appuyant sur les outils du SDG Compass.



ODD	Parties prenantes	Contribution de Schneider aux ODD	Programmes clés
1 PAS DE PAUVRETÉ	Fournisseurs Communautés	En tant qu'employeur, fabricant et acheteur responsable, Schneider s'engage à garantir le bien-être de ses employés dans toute sa chaîne de valeur. Grâce à des achats durables, une rémunération équitable et des opportunités de développement, le Groupe veille à ce que l'ensemble de ses parties prenantes puissent mener une vie épanouissante et prospère.	SSI #9 ; SSI #10 ; SSI #11 ; SSE #20
2 FAIM «ZÉRO»	Communautés	L'alimentation est un besoin fondamental et une nécessité pour subsister. Schneider contribue à renforcer la sécurité alimentaire en améliorant l'accès à l'énergie dans les zones rurales, permettant ainsi une meilleure irrigation, un meilleur stockage et transformation des aliments.	SSI #9
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Opérations	La vision holistique du bien-être chez Schneider Electric se traduit par des programmes qui soutiennent à la fois le bien-être physique, mental et émotionnel de ses collaborateurs. À travers ses opérations, Schneider assure aussi la fiabilité du secteur de la santé en alimentant leurs installations.	SSI #6 ; SSE #12 ; SSE #14 ; SSE #17
4 ÉDUCTION DE QUALITÉ	Opérations Communautés	L'apprentissage est une valeur fondamentale de Schneider Electric. Le groupe promeut activement la culture du mentorat, rassemblant les générations pour aider les leaders de demain à grandir et à bâtir un avenir durable.	SSI #10 ; SSI #11 ; SSE #25
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Opérations	Schneider croit en l'égalité entre tous les genres. Ainsi, les différences persistantes dans le traitement des hommes et des femmes est un défi que le Group s'engage à relever, car il est convaincu que la diversité, l'équité et l'inclusion profitent à tous.	SSI #8 ; SSE #18
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Communautés	Schneider veille à ce que ses opérations n'aient aucun impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau. Le Groupe protège l'eau sur ses sites, en appliquant une stratégie spécifique de conservation et en apportant des solutions dans les zones de stress hydrique pour limiter l'impact sur les communautés locales.	SSE #6 ; SSE #11
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	Opérations Clients Communautés	Schneider fournit à ses clients des solutions de consommation d'énergie propre, fiable et efficace, et s'engage à favoriser l'accès à une électricité verte et fiable aux populations habitant dans les zones mal desservies.	SSI #1 ; SSI #2 ; SSI #3 ; SSI #9 ; SSE #1 ; SSE #3 ; SSE #5 ; SSE #6 ; SSE #7

ODD	Parties prenantes	Contribution de Schneider aux ODD	Programmes clés
	 Fournisseurs	Pour Schneider Electric, protéger les droits des travailleurs, garantir leur dignité et créer des opportunités d'emploi est essentiel pour permettre l'épanouissement de ses parties prenantes. Son programme Travail Dément vise à améliorer les conditions de travail de ses employés et des travailleurs sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.	SSI #6 ; SSI #10 ; SSE #12 ; SSE #14 ; SSE #17 ; SSE #18 ; SSE #20 ; SSE #22 ; SSE #23
	 Opérations	L'identité et l'héritage de Schneider Electric poussent l'entreprise à l'innovation et à la mobilisation perpétuelles pour rendre ses infrastructures et ses produits modernes et en phase avec son engagement en faveur du développement durable.	SSI #1 ; SSI #2 ; SSE #1 ; SSE #2 ; SSE #4
	 Opérations	Schneider s'engage à avoir un impact positif sur tous les collaborateurs, clients et communautés. Le Groupe espère mettre tout le monde sur un pied d'égalité, permettant ainsi à chacun de s'épanouir individuellement et collectivement.	SSI #8 ; SSI #10 ; SSI #11 ; SSE #18 ; SSE #20
	 Clients	Schneider offre une solution pour assurer le développement durable dans les zones urbaines, grâce à des logements et des bâtiments plus intelligents. Les actions de la Fondation Schneider Electric visent à donner à tous un accès à l'énergie durable, en transformant nos engagements mondiaux en réalités locales.	SSI #1 ; SSI #12 ; SSE #1 ; SSE #4 ; SSE #9
	 Fournisseurs  Opérations  Clients	Schneider Electric considère que la circularité est la clé du développement durable. Pour répondre à cet objectif, le Groupe utilise fabriquer des produits de meilleure qualité et avec moins de ressources. C'est la combinaison idéale pour assurer la sécurité des employés, des consommateurs et de l'environnement.	SSI #4 ; SSI #5 ; SSE #6 ; SSE #9 ; SSE #10 ; SSE #15
	 Fournisseurs  Opérations  Clients	Schneider Electric est en tête de la lutte contre le changement climatique depuis 15 ans. Sa stratégie se concentre sur l'action pour la protection du climat, la préservation des ressources et le maintien de pratiques éthiques pour protéger la planète.	SSI #2 ; SSI #3 ; SSE #1 ; SSE #3 ; SSE #4
	 Fournisseurs  Clients	Les ressources sont essentielles à notre activité ; les préserver n'est pas seulement une question de bon sens, c'est aussi la bonne chose à faire. L'état d'esprit du Groupe de « comptabilité avec une seule planète » détermine ses actions visant à protéger la vie marine.	SSI #5 ; SSE #8 ; SSE #11
	 Fournisseurs  Clients	Schneider Electric s'est engagé à utiliser moins de ressources naturelles, à vivre dans le respect des limites de notre planète et à mettre en œuvre une stratégie accélérée en matière de biodiversité par l'association à des partenaires partageant la même vision pour donner la priorité à la conservation et contribuer à créer un monde plus durable.	SSI #4 ; SSI #5 ; SSE #8
	 Fournisseurs  Opérations  Clients  Communautés	Le développement durable est l'affaire de tous ; il est impossible d'ignorer l'urgence de la situation. Tout le monde doit se mobiliser et il est essentiel d'établir des cadres, des programmes et des infrastructures pour permettre un développement juste et pacifique.	SSI #6 ; SSI #7 ; SSE #12 ; SSE #13 ; SSE #16 ; SSE #17
	 Fournisseurs  Opérations  Clients  Communautés	Schneider Electric est une entreprise mondiale qui vise à s'adapter et à assurer la coopération entre toutes ses parties prenantes pour créer un environnement de confiance et de prospérité dans ses opérations, mais aussi pour favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et des communautés locales.	SSI #3 ; SSI #6 ; SSI #11 ; SSI #12 ; SSE #2 ; SSE #11 ; SSE #12 ; SSE #17 ; SSE #24 ; SSE #25

 Consultez les engagements de Schneider Electric envers les ODD sur la page Développement durable à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

2.1 Le développement durable pour tous

## 2.1.4 Un dialogue ouvert avec les parties prenantes

Schneider Electric s'engage auprès de chacune de ses parties prenantes dans un dialogue ouvert et continu. En particulier, la Direction du Développement durable prend en compte les remarques, notations et évaluations provenant des parties prenantes sur la stratégie et les programmes de développement durable du Groupe. Ces retours servent à la conception du Document d'Enregistrement et de nouveaux plans d'amélioration, ainsi que lors de la conception du SSI, tous les 3 à 5 ans.

Partie prenante	Comment Schneider crée de la valeur	Succès clés
 <b>Fournisseurs</b>	<p>Le Groupe a mis en place une stratégie d'achats durables ambitieuse qui fournit des lignes directrices à ses 53 000 fournisseurs afin que tous soient alignés sur les ambitions du Groupe de construire un monde inclusif et neutre en carbone, où les écosystèmes et les ressources sont préservés, et les gens ont accès à des opportunités économiques et à une vie décente.</p>	<p><b>27 %</b></p> <p>de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de nos 1 000 principaux fournisseurs</p>
 <b>Collaborateurs et partenaires sociaux</b>	<p>Le Groupe s'engage auprès de tous ses collaborateurs, en responsabilisant les individus au-delà des générations et des régions, et en leur offrant des chances égales. Le Groupe motive ses collaborateurs et favorise l'implication en valorisant la diversité, en soutenant le développement professionnel et en garantissant la santé et la sécurité au travail.</p>	<p><b>82 %</b></p> <p>de nos employés sont confiants pour signaler un comportement contraire à l'éthique</p>
 <b>Clients</b>	<p>Pour assurer un avenir plus durable, Schneider veille à ce que ses clients bénéficient de solutions efficaces, sûres et décarbonées grâce à la numérisation et l'électrification, en leur offrant des produits à haute performance environnementale et une transparence totale sur l'impact environnemental grâce aux offres Green Premium™. Le Groupe insiste sur la qualité et la cybersécurité pour offrir une expérience client forte.</p>	<p><b>553 M</b></p> <p>de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> économisées et évitées pour nos clients</p>
 <b>Partenaires financiers</b>	<p>Plus de 15 années d'expérience et d'expertise en matière de durabilité ont prouvé que non seulement la durabilité permet de faire du bien, mais qu'elle est aussi logique sur le plan commercial. Le modèle d'affaires de Schneider Electric offre un rendement financier stable, durable et solide, offrant à nos partenaires financiers des rendements intéressants.</p>	<p><b>74 %</b></p> <p>de revenus à impact</p>
 <b>Institutions et organes techniques</b>	<p>Le Groupe est engagé auprès de diverses associations et organisations locales et internationales oeuvrant pour la durabilité, et travaille avec des acteurs clés à tous les niveaux de la société. Schneider Electric a pour priorité de maintenir un dialogue constructif avec les décideurs et les organismes de normalisation afin que nos points de vue soient représentés sur les questions touchant notre industrie.</p>	<p><b>300 +</b></p> <p>associations et organisations dans le monde auxquelles Schneider contribue</p>
 <b>Communautés et société civile</b>	<p>Schneider Electric agit pour autonomiser les communautés locales en promouvant les initiatives locales et en permettant aux individus et aux partenaires de faire de la durabilité une réalité pour tous, partout. Le Groupe souhaite avoir un impact positif et durable sur son écosystème à travers l'éducation à la gestion de l'énergie et à des investissements à impact social élevés.</p>	<p><b>200 +</b></p> <p>engagements locaux impactant nos communautés</p>



## 2.1.5 Analyse de matérialité

### Principes d'évaluation

Chaque année, Schneider Electric effectue des évaluations des risques, des opportunités et de l'impact, en tenant compte des questions qui peuvent avoir des incidences financières directes positives ou négatives pour l'entreprise à court terme (3 – 5 ans), moyen terme (5 – 10 ans) ou long terme (10 – 30 ans), en plus des impacts que l'entreprise peut avoir sur la population ou la planète, directement ou indirectement dans sa chaîne de valeur.

Les évaluations reposent sur un panel d'outils internes et externes, tiennent compte des attentes des parties prenantes et sont coordonnées par différentes équipes. En particulier, l'équipe Développement durable, l'équipe Stratégie, la fonction de gestion des risques du Groupe et le Comité Devoir de vigilance jouent un rôle clé. Il existe d'autres comités spécialisés qui supervisent la stratégie du Groupe sur ces questions, comme le Comité Ressources humaines ou le Comité Éthique.

Les principaux outils internes sont les suivants :

- Une consultation auprès des parties prenantes internes et externes (analyse de matérialité), axée sur l'analyse des attentes des parties prenantes, est effectuée avant chaque *Schneider Sustainability Impact* tous les trois à cinq ans (la dernière a eu lieu en 2020). Cette évaluation est décrite dans les pages suivantes du présent chapitre.
- La matrice des risques du Groupe, établie par sa fonction de gestion des risques, est mise à jour chaque année et s'attache à identifier les risques considérés par le Groupe comme spécifiques à son activité et identifiés comme susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou sur la réalisation de ses objectifs. Pour plus de détails sur la Gestion des risques de l'entreprise (GRE), veuillez consulter le chapitre 3, pages 326 à 357.
- La matrice des risques liés au devoir de vigilance, présentée et décrite dans le chapitre 2.2.2 « Plan de vigilance » page 117, met l'accent sur les incidences négatives potentielles que le Groupe peut avoir sur la population ou la planète, directement ou indirectement dans sa chaîne de valeur par le biais de ses relations d'affaires. Un rapport dédié au devoir de vigilance est disponible en ligne.
- D'autres cartographies des risques spécifiques, dédiées entre autres aux risques Éthique & Conformité (y compris les risques liés à la lutte contre la corruption et aux conflits d'intérêts), aux risques liés au climat, à l'eau et à la biodiversité, aux risques liés aux fournisseurs, aux risques liés à la cybersécurité.

Les outils internes sont complétés par des informations externes :

- cadres réglementaires : par exemple, les thèmes clés énumérés à l'article R. 225-105 du Code de commerce français, la taxonomie européenne ou les futures normes européennes de durabilité (ESRS) ;
- normes de performance de la Société financière internationale (IFC) en matière de durabilité environnementale et sociale ;
- les institutions internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que les groupes de travail et les initiatives des pairs ;
- les analyses des agences de notation ESG ;
- les requêtes spécifiques de ses investisseurs et clients ;
- les recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD), de la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) et de divers autres cadres (SASB, GRI, WEF etc.).

L'analyse couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe et de ses parties prenantes : fournisseurs et sous-traitants, opérations, clients, et également son périmètre étendu aux activités de sa fondation sur des sujets transverses, environnementaux, sociaux et sociétaux, les droits humains et la lutte contre la corruption.

Les principaux risques, opportunités et impacts identifiés sont quantifiés selon leur probabilité d'occurrence et l'ampleur de leur impact par les départements concernés pour déterminer les risques bruts, et l'évaluation des mesures d'atténuation renseigne sur les impacts nets potentiels. Dans le présent chapitre sont présentés et examinés les risques bruts, ainsi que le détail des mesures d'atténuation mises en œuvre. Les risques nets sont présentés au Chapitre 3, à la page 337, conformément aux exigences du règlement européen « Prospectus 3 ».

Sur cette base, la liste est examinée et validée chaque année par les directions pertinentes, le secrétariat du Conseil d'administration et l'équipe Audit interne, la fonction de gestion des risques puis présentée au Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable et au Comité de Fonction du Groupe au moins tous les trois ans, en cohérence avec le calendrier du SSI.

6 catégories principales de risques extra-financiers ont été identifiées et sont détaillées dans les pages suivantes :

- Chaîne d'approvisionnement durable
- Cybersécurité et confidentialité des données
- Lieu de travail responsable et attrayant
- Conduite éthique des affaires
- Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre
- Gouvernance d'entreprise

### Création des programmes et objectifs SSI en s'appuyant sur l'analyse

L'équipe Développement durable du Groupe rassemble les différentes contributions pour identifier les enjeux stratégiques. Tous les 3 à 5 ans, l'analyse conduit à la création de nouveaux programmes dans le cadre du *Schneider Sustainability Impact*.

Pour chaque objectif et indicateur composant le SSI, l'ambition est définie en concertation avec les départements concernés et en s'appuyant sur diverses analyses de risques, d'opportunités et de matérialité décrites ci-dessus ainsi que sur des références en matière de bonnes pratiques.

### Zoom sur la dernière analyse de matérialité

En 2020, Schneider Electric a construit sa troisième matrice de matérialité en interrogeant les parties prenantes externes (telles que les clients, les fournisseurs, organisations internationales, associations professionnelles, experts et actionnaires) et les cadres supérieurs et dirigeants au sein du Groupe, y compris le Comité exécutif. Au total, près de 200 parties prenantes ont été consultées. Les détails de l'analyse peuvent être trouvés dans le Document de référence universel du Groupe 2021 pages 76-77.

Dans l'ensemble, les parties prenantes ont souligné une instabilité croissante - qu'elle soit environnementale, sociale, politique ou économique. Cela crée des incertitudes pour les entreprises, qui devraient s'efforcer de renforcer leur résilience :

- Le changement climatique est la principale tendance identifiée en externe et en interne. Il inclut l'évolution vers la transition énergétique et l'électrification, pour lesquelles les parties prenantes externes attendent de Schneider Electric qu'elle prenne l'initiative ;

## Chapitre 2 – Développement durable

### 2.1 Le développement durable pour tous

- L'inclusion et le déploiement d'une transition juste profitent à tous de manière égale, couvrant la responsabilité élargie de l'entreprise envers son écosystème, en particulier dans la chaîne d'approvisionnement, pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les parties prenantes ont également mentionné les attentes croissantes en matière de produits éthiques et durables ;
- La résilience et l'évolution vers des chaînes d'approvisionnement plus locales, en particulier après le COVID-19, peuvent être un moyen d'atténuer l'incertitude géopolitique et la montée du protectionnisme.
- Éthique dans le numérique : la croissance de la digitalisation et la nécessité d'une éthique plus forte représentent à la fois une opportunité et un risque pour Schneider Electric. Cette thématique couvre des sujets tels que la puissance des données et leur utilisation éthique les opportunités potentielles et les dangers de l'intelligence artificielle (IA), ainsi que le bien-être des personnes et la sécurité de l'emploi dans un monde en transition.
- La raréfaction des ressources et l'économie circulaire figurent en bonne place parmi les attentes internes.

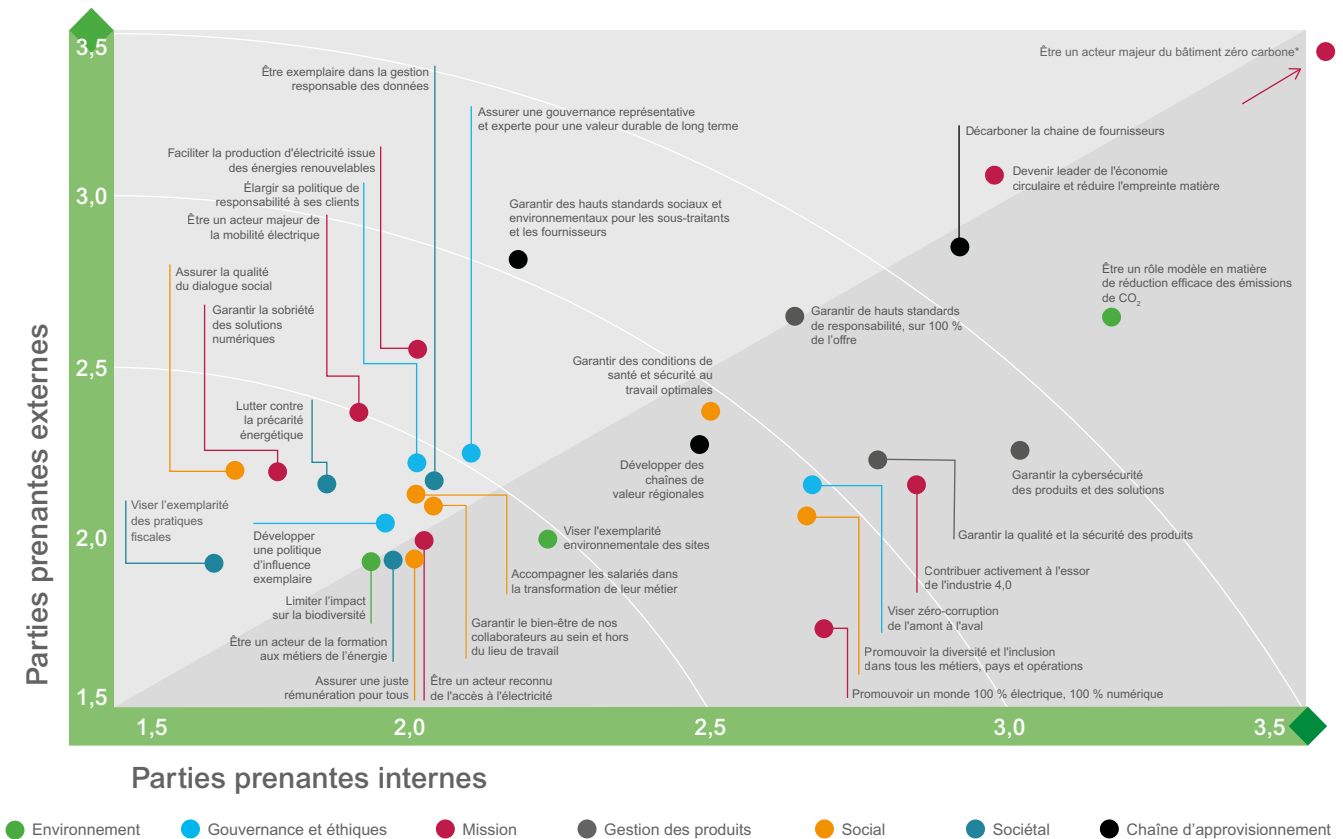
Les sujets suivants ont été fréquemment abordés :

1. La vision du Groupe, qui fait le lien entre développement durable et digital, n'est pas évidente à saisir pour les parties

prenantes externes. Schneider Electric doit œuvrer pour clarifier sa vision.

2. On attend vivement de Schneider Electric qu'il devienne un leader mondialement reconnu dans la transition vers un monde décarboné, tant avec ses produits et solutions qu'en termes de leadership éclairé.
3. Les 31 sujets sont tous jugés importants pour renforcer notre vision holistique du développement durable. Les thématiques ont été hiérarchisées selon 3 groupes :
  - permis d'exploitation – sujets fondamentaux tels que la qualité et la sécurité des produits, la cybersécurité, etc. ;
  - problématiques liées au « standard » – sujets en bonne voie, sur lesquels Schneider Electric doit rester mobilisé (par exemple santé et sécurité, excellence environnementale, corruption, etc.) ;
  - principaux sujets transformationnels – ceux qui ont le potentiel de transformer les marchés et de différencier Schneider Electric des autres (par exemple engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, économie circulaire, engagement humain).
4. Le SSI est un programme transformateur renommé, qui est une source de fierté en interne, mais il a besoin de trouver un nouveau souffle : simplifié, avec une adhésion et une sensibilisation internes accrues.

### Matrice de matérialité 2020 de Schneider Electric



### Quatre attentes principales

La matrice ci-dessus montre les résultats de l'analyse qui peuvent être résumés en 4 mégatendances :

1.

Piloter l'action pour le climat dans notre écosystème en agissant aux côtés de nos partenaires.

2.

Être des pionniers de l'économie circulaire et utiliser efficacement les ressources.

3.

Assurer une transition juste et garantir le respect de normes éthiques, sociales et environnementales élevées tout le long de nos chaînes de valeur plus locales.

4.

Utiliser le digital dans des solutions cybersécurisées pour renforcer l'impact positif.

En 2023, Schneider Electric a commencé à réaliser son analyse de double matérialité conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (« ESRS »), à titre de première étape pour se conformer à la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (« CSRD »). Cette analyse implique la collaboration de différentes équipes, en particulier l'équipe Développement durable, la fonction Gestion des risques du Groupe et le Comité Devoir de Vigilance.

L'analyse de double matérialité repose sur différentes analyses internes et contributions externes, comprenant la consultation des parties prenantes, afin de déterminer l'importance des thèmes de développement durable pertinents pour le Groupe, tant du point de vue financier que de celui de leur impact. Les risques, les impacts et les opportunités importants sur l'ensemble de la chaîne de valeur seront validés par les organes de gouvernance les plus élevés de l'entreprise. Les résultats de cette évaluation seront publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de Schneider Electric.

## 2.1.6 Analyse des risques et des opportunités en matière de développement durable

Dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, le Groupe présente dans cette section les principaux risques et opportunités identifiés au regard des grands enjeux sociétaux. Pour en savoir plus sur la gestion des risques chez Schneider Electric, voir le Chapitre 3, page 324.

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Conduite éthique des affaires</b>			
<b>Droit de la concurrence</b>			
<p><b>La non-conformité avec les lois et réglementations en matière de concurrence</b> peut résulter par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des amendes</li> <li>Impact sur la marque et la réputation</li> </ul>	<p>Charte de confiance</p> <p>Politique relative au droit de la concurrence</p> <p>Politique de révision et d'approbation des contrats</p> <p>Politique en matière de conflits d'intérêts</p> <p>Formations en ligne</p> <p>Système d'alerte interne Trust Line</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles directives et procédures en matière de concurrence et de contrats</li> <li>Formations en ligne sur le droit de la concurrence</li> <li>Programme de conformité commerciale</li> <li>Modèles de contrats de distribution réactualisés</li> <li>SSI #7 : 82 % atteints en 2023 (stable comparé à 2022)</li> </ul>	<p>Renforcer la confiance de nos clients, de nos partenaires et de l'ensemble de la communauté</p> <p>Augmenter les opportunités commerciales</p> <p>Accroître la sensibilisation des employés aux risques</p>
<b>Anti-corruption</b>			
<p><b>La corruption dans les relations B2B et les projets d'entreprise</b> peut se produire par le biais d'activités de tiers (partenaires, fournisseurs, intermédiaires, sociétés à acquérir, agents publics, partenariats public-privé et industries extractives) et avoir divers impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures judiciaires, poursuites et sanctions</li> <li>Subversion des intérêts sociaux locaux et/ou préjudice aux concurrents locaux</li> <li>Interdiction de participer à des appels d'offres ou de recevoir des fonds publics</li> <li>Augmentation des coûts pour les entreprises et, en aval de la chaîne, pour leurs clients</li> <li>Répercussions sur les relations publiques</li> </ul>	<p>Charte de confiance</p> <p>Politique de lutte contre la corruption</p> <p>Politique d'alerte interne</p> <p>Politique de gestion des affaires et d'enquête</p> <p>Politique en matière de conflits d'intérêts</p> <p>Politique en matière d'agents commerciaux</p> <p>Politique de « diligence raisonnable » (<i>Due Diligence</i>) des tiers</p> <p>Politique de cadeaux et hospitalité</p> <p>Politique de philanthropie</p> <p>Politique de parrainage</p> <p>Directives spécifiques pour le Marketing</p> <p>Lignes directrices spécifiques aux opérations de fusions et acquisitions</p> <p>Normes de confiance dédiées</p> <p>Cartographie des risques spécifique pour les risques « Éthique et Conformité »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles politiques et mises à jour</li> <li>Formation en ligne en matière de lutte contre la corruption et apprentissages ponctuels</li> <li>Campagnes de communication</li> <li>Amélioration des processus de gestion des tiers</li> <li>Amélioration des contrôles anticorruption</li> <li>Contrôles internes clés dédiés et processus de suivi central spécifique</li> <li>SSI #7 : 82 % atteints en 2023, objectif d'une progression de 10 points d'ici 2025</li> <li>SSE #13 : 97 % des collaborateurs formés à l'éthique et à la cybersécurité en 2022 (96 % en 2022)</li> </ul>	<p>Accroître la satisfaction des collaborateurs</p> <p>Améliorer la culture du lieu de travail</p> <p>Renforcer la conformité légale et la réputation publique</p> <p>Renforcer l'engagement et la fidélité des clients, des partenaires, des fournisseurs et des communautés locales</p>

2.1 Le développement durable pour tous

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Contrôle des exportations</b>			
<p><b>La non-conformité avec les contrôles et sanctions liées aux exportations, et le manque de vérification des tiers</b>, ont pour conséquences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sanctions pénales et amendes</li> <li>Impact négatif sur la réputation et la marque</li> <li>Interruptions de l'activité</li> <li>Perte des privilèges d'exportation</li> </ul>	<p>Politique de contrôle des exportations</p> <p>Directive de contrôle des exportations</p> <p>Programme mondial de contrôle des exportations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des exportations</li> <li>Projet de transformation du Centre d'Excellence (CoE) de contrôle des exportations</li> <li>Sensibilisation et formations au contrôle des exportations mondiales</li> <li>Réseau mondial de 806 points de contact uniques (SPOC) partageant des normes et des bonnes pratiques</li> <li>Environ 2 250 heures de formations dispensées au réseau des SPOC</li> <li>Vérification des tiers</li> <li>Création d'un Comité mondial d'approbation des changements pour examiner l'impact des nouvelles régulations mondiales et mises à jour, administrer les changements, les communications et les formations en interne</li> </ul>	<p>Renforcer la confiance de nos clients et partenaires</p> <p>Vérifier la conformité avec les contrôles et sanctions d'exportation mondiales</p> <p>Transparence et traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement, réduction des risques d'interruption de l'activité et favoriser la fluidité des opérations</p>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>			
<b>Respect des engagements en matière de développement durable et exigences réglementaires</b>			
<p><b>Le non-respect des engagements publics en matière de développement durable</b> à long terme tels que le SSI et l'engagement Zéro émission nette de CO<sub>2</sub> du Groupe, ainsi que le <b>non-respect des exigences réglementaires</b>, peut avoir comme conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impact sur la marque et la réputation</li> <li>Défiante de la part des parties prenantes et perte d'attractivité auprès des investisseurs, des clients ou des nouveaux talents</li> </ul>	<p>Gouvernance interne en place, du Conseil d'administration aux opérations, pour suivre les performances et garantir les progrès de développement durable, s'assurer de la conformité avec les exigences réglementaires et superviser les risques par l'intermédiaire d'un Comité global du développement durable</p> <p>La performance du SSI est intégrée dans les plans de rémunération à court terme des managers et des dirigeants</p> <p>Performance ESG dans quatre notations externes liées à l'attribution d'actions de performance pour les dirigeants (Schneider Sustainability External and Relative Index, SSERI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les performances du SSI 2023 ont atteint 6,13/10, dépassant l'objectif de 6,00/10</li> <li>Performance de 100 % dans le Schneider Sustainability External and Relative Index (SSERI) grâce à un classement dans le top 1 % des dirigeants du secteur dans plusieurs notations ESG</li> <li>Progrès notables dans les programmes liés au climat du SSI et SSE et réduction de l'empreinte CO<sub>2</sub> de 17 % par rapport à 2021</li> </ul>	<p>Crédibilité et attractivité accrues pour les parties prenantes (investisseurs, nouveaux talents, clients ou gouvernements)</p> <p>Atténuation des risques grâce au processus d'amélioration continue du SSI, à la fois disruptif et vertueux</p> <p>Opportunités commerciales grâce à l'innovation et à la transformation</p>
<b>Fusion-acquisition et intégration</b>			
<p><b>L'insuffisance de Due Diligence lors de l'acquisition de nouvelles entreprises et lors de la mise en place de contrôles après acquisition</b>, peut avoir pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégies d'acquisition sous-optimales ou sélection erronée de cibles d'acquisition, surestimation des performances futures de l'acquisition ou des synergies potentielles en termes de revenus ou de coûts pour Schneider</li> <li>Les risques post-acquisition peuvent inclure les échecs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de la volonté stratégique des acquisitions</li> <li>Création de valeur des acquisitions</li> <li>Processus d'intégration des acquisitions</li> <li>Exécution de la stratégie de cession</li> </ul> </li> </ul>	<p>Evaluations des fusion-acquisition et désinvestissement</p> <p>Système d'atténuation des risques</p> <p>Normes de confiance</p> <p>Structure des tâches d'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement et examen biannuel des Normes de confiance et des plans d'intégration par le Comité de Fonction</li> <li>Conformité avec les Normes de confiance applicables pour les acquisitions à majorité réalisées il y a moins de 3 ans : 45% en 2023</li> </ul>	<p>Les Normes de confiance offrent l'opportunité de faciliter le développement d'affaires et de normaliser le processus d'intégration</p>

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Cybersécurité et confidentialité des données</b>			
<b>Cybersécurité</b>			
<p><b>Le risque de cybersécurité sur les infrastructures de Schneider Electric et son écosystème numérique (notamment les produits connectés utilisés comme porte d'entrée pour attaquer les clients et partenaires du Groupe) peut entraîner un risque d'exploitation malveillante ou un risque d'intrusion dans les infrastructures des centres de production et de distribution de Schneider Electric, dont les conséquences potentielles sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts sur la productivité, la confidentialité des données et les opérations</li> <li>• Coût financier et perte de confiance des parties prenantes</li> </ul>	<p>Directive de sécurité globale concernant la protection des sites</p> <p>Politique de sécurité concernant les centres de données, les salles informatiques et les réseaux</p> <p>Politique de sûreté</p> <p>Programme de reprise après sinistre informatique pour la</p> <p>Politique de continuité des activités</p> <p>Politique de sécurité des réseaux</p> <p>Politique d'utilisation acceptable des ressources</p> <p>Tests de sécurité pour les produits et systèmes</p> <p>Politique de sécurité des produits et des systèmes</p> <p>Politique de sécurité du code source</p> <p>Principes relatifs aux Cyber-badges</p> <p>Principes de sécurité relatifs aux Tiers</p> <p>Politique relative aux logiciels malveillants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200+ responsables de la cybersécurité nommés et formés</li> <li>• Cyber-performance des sites incluse dans la prime du directeur de l'usine</li> <li>• Technologie opérationnelle (OT) : sensibilisation des collaborateurs à la sécurité</li> <li>• Niveau d'accès défini, accordé et vérifié selon le profil/besoin</li> <li>• Déploiement de Cyber-badges auprès de 20 000 collaborateurs en contact direct avec les clients (suivi de conformité)</li> <li>• Conditions Générales en terme de Cybersécurité et Confidentialité élaborées pour tous nos fournisseurs en contact direct avec les clients</li> <li>• Topographie du réseau OT, surveillance et détection des menaces OT, respect des politiques de sécurité, traitement des incidents</li> <li>• La segmentation du réseau IT/OT a permis de sécuriser les ordinateurs personnels (PC), sécuriser l'accès à distance, la restauration de sauvegarde pour les PC et les contrôleurs programmables (PLC)</li> <li>• SSE #13 : 97 % des collaborateurs formés à l'éthique et à la cybersécurité en 2022 (96 % en 2022)</li> <li>• SSE #16 : top 25 % des notations externes des performances en matière de cybersécurité</li> </ul>	<p>Confiance accrue de nos clients et partenaires dans notre chaîne d'approvisionnement et nos produits</p> <p>Accès au marché pour des infrastructures/clients stratégiques</p> <p>Certifications cruciales obtenues avec la norme IEC 62443</p> <p>Échanges avancés avec les autorités et collaboration accrue concernant la sécurité et la sûreté</p>

2.1 Le développement durable pour tous

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Conformité</b>			
<p><b>La non-conformité avec les lois en matière de données</b> peut avoir pour conséquences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger, modification ou exfiltration de données des systèmes de données de Schneider Electric</li> <li>Amendes potentielles</li> <li>Impact sur la marque et la réputation</li> </ul>	<p>Charte de confiance</p> <p>Politique mondiale de confidentialité des données</p> <p>Politique de classification des données</p> <p>Conservation des données à l'échelle mondiale</p> <p>Création de registres</p> <p>Politique de sauvegarde et de restauration</p> <p>Politique de gestion et de surveillance des registres</p> <p>Politique d'utilisation acceptable des ressources</p> <p>Politique de certification numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+30 Délégués et Correspondants à la Protection des Données au niveau pays</li> <li>Augmentation des ressources sur les risques liés aux données</li> <li>Evaluation de la maturité des risques liés aux données</li> <li>Désignation de « champions » de la confidentialité des données</li> <li>Sessions de formation annuelles obligatoires sur la cybersécurité et la confidentialité des données</li> <li>40+ Champions de la confidentialité des données nommés dans le monde</li> <li>Examen annuel de toutes les politiques</li> <li>Politique de conservation des données mise en œuvre par zone</li> <li>Fonctionnalité d'étiquettes de sensibilité activée dans Microsoft Office 365 Suite pour tous les collaborateurs</li> </ul>	<p>Renforcer la confiance de nos clients, de nos partenaires et de la communauté au sens large</p> <p>Prouver l'alignement sur les réglementations et le respect des exigences ESG</p>
<b>Gestion des données inappropriée</b>			
<p><b>Une gestion des données inappropriée des données</b> peut résulter par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faillies dans la sécurité et la confidentialité des données, entraînant des impacts sur la réputation, des conséquences juridiques et des pertes financières</li> <li>Non-conformité avec les réglementations en matière de protection des données, entraînant des sanctions réglementaires et des problèmes de conformité</li> <li>Prise de décision inefficace</li> <li>Entrave à l'innovation et la transformation numérique</li> </ul>	<p>Politique de classification des données</p> <p>Politique mondiale de sécurité des données</p> <p>Politique mondiale de confidentialité des données</p> <p>Charte des données de Schneider Electric</p> <p>Politique mondiale de conservation et d'élimination des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+20 responsables des risques liés aux données et leaders en sécurité des données</li> <li>+30 Délégués mondiaux pour l'application de la classification des données</li> <li>Formation à la classification des données</li> <li>Renforcement des ressources sur les risques liés aux données</li> <li>Évaluation de la maturité des risques liés aux données</li> </ul>	<p>Renforcer la confiance avec les clients et les partenaires</p> <p>Maintenir l'excellence et améliorer la performance</p> <p>Favoriser l'innovation</p> <p>Améliorer l'efficacité opérationnelle</p>
<b>Chaîne d'approvisionnement durable</b>			
<b>Perturbations de la chaîne d'approvisionnement</b>			
<p><b>Le manque de flexibilité et de résilience de la chaîne d'approvisionnement</b> dues à l'augmentation des risques liés au climat, ainsi qu'à l'évolution du commerce international et des barrières commerciales peuvent avoir pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retards de production et de livraison, entraînant des coûts importants</li> <li>Impact sur l'expérience client si les retards sont trop longs</li> </ul>	<p>Calcul de l'empreinte des chaînes d'approvisionnement régionales</p> <p>Stratégie multi-fournisseurs</p> <p>Évaluation indépendante des risques (incendie, événements météorologiques, climat) de nos sites industriels</p> <p>Gestion préventive et réactive des risques naturels dans le programme « <i>Supplier Risk Management (SRIM)</i> »</p> <p>Évaluation récurrente des risques de nos sites industriels et de nos fournisseurs au moyen du programme « <i>Global Risk Consulting</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction de simulations CO<sub>2</sub> pour comparer des stratégies et empreintes alternatives de la chaîne d'approvisionnement, et des modèles de réseau</li> <li>Mise en place de redondances délibérées avec deux usines pour un même produit et deux fournisseurs (« <i>Power of Two</i> ») pour toutes les pièces et tous les composants critiques</li> </ul>	<p>Forte présence locale</p> <p>Renforcement de la relation avec les fournisseurs stratégiques avec un engagement plus important au niveau des dirigeants</p> <p>Délais de livraison plus courts, coûts logistiques réduits et faibles émissions de CO<sub>2</sub> des livraisons</p> <p>Amélioration de la visibilité du cycle de vie des composants et saisie de l'opportunité de normaliser les composants</p>

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Échec de la transition vers une chaîne de valeur durable</b>			
<p><b>L'échec de la transition vers une chaîne de valeur durable</b>, tel que l'échec de la transition et de l'adaptation climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur peut menacer la continuité des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux matières premières critiques</li> <li>• Perturbations dans le transport et la distribution</li> <li>• Dommages aux actifs</li> <li>• Goulots d'étranglement logistiques</li> </ul>	<p>« <i>Power of two</i> » mis en place pour la fabrication</p> <p>Système de surveillance des nœuds logistiques</p> <p>Évaluation des sites critiques tiers</p> <p>Paramètres des ressources</p> <p>EcoDesign</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une évaluation prospective des risques climatiques et de la vulnérabilité</li> <li>• Analyse basée sur des scénarios des risques climatiques directs et indirects, physiques et transitionnels</li> <li>• SSI #3 : 27 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les opérations de nos 1 000 principaux fournisseurs</li> <li>• SSI #4 : 29 % de matières premières durables dans nos produits</li> <li>• Fournisseurs évalués par EcoVadis / ISO 26000. Score 2023 : 61,9 (vs. 60,3 en 2022)</li> <li>• Mise en place d'un processus complet de plan de continuité des activités</li> </ul>	<p>Demande croissante de produits et services verts à faible émission carbone</p> <p>Intérêt croissant pour la décarbonisation et la numérisation</p> <p>Accélération de l'adoption de modèles commerciaux circulaires et de solutions technologiques</p>
<b>Droits humains</b>			
<p><b>Les violations des droits humains et des libertés fondamentales, notamment dans la chaîne d'approvisionnement et les projets hors site</b>, liées au manque de transparence des fournisseurs ou à la constatation de mauvaises pratiques en matière de droits humains, peuvent avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur la santé et le bien-être des collaborateurs</li> <li>• Impact juridique</li> <li>• Réputation et image de marque</li> </ul>	<p>Charte de confiance et formations associées</p> <p>Trust Line</p> <p>Code de conduite des fournisseurs</p> <p>Politique en matière de droits humains de Schneider, mise à jour en 2022</p> <p>Cartographie des risques EEHS des fournisseurs</p> <p>EEHS inclus dans le processus d'achat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audits des fournisseurs sur site selon le protocole <i>Responsible Business Alliance</i> (RBA) (programme de devoir de vigilance)</li> <li>• Amélioration continue de nos fournisseurs stratégiques grâce à l'évaluation selon la norme ISO 26000</li> <li>• SSI #6 : 21% des fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs employés</li> <li>• SSE #12 : déployer un programme d'« Excellence sociale » sur plusieurs niveaux de fournisseurs (en cours)</li> <li>• SSE #17 : 3 248 audits de fournisseurs réalisés dans le cadre de notre « programme Vigilance » depuis 2018 (+1 165 vs. 2022)</li> </ul>	<p>Coopération renforcée avec les fournisseurs</p> <p>Confiance accrue de la part de nos clients</p>
<b>Ressources</b>			
<p><b>La pénurie de ressources utilisées dans nos produits ou dans la fabrication</b>, liée à la volatilité des prix et la disponibilité des matériaux et des ressources pourraient avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du coût des ressources primaires et de l'énergie</li> <li>• Rupture d'approvisionnement</li> </ul>	<p>Capacité de résilience de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Productivité en termes de matières premières et stratégie de couverture</p> <p>Gestion des risques de controverses liées aux projets</p> <p>Gestion de l'eau dans les zones de stress hydrique</p> <p>Politiques proactives de retour et de reprise des produits pour un ensemble d'offres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSI #4 : 27 % de matières premières durables dans nos produits (vs. 18 % en 2022)</li> <li>• SSI #5 : 63 % de nos emballages primaires et secondaires sont exempts de plastique à usage unique et utilisent du carton recyclé (vs. 45 % en 2022)</li> <li>• SSE #11 : 73 % des sites en zones de stress hydrique ont une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action (vs. 45 % en 2022)</li> <li>• Gestion de la résilience : à court terme par la hiérarchisation de l'impact sur les activités, à moyen terme par la réduction des risques du portefeuille, à long terme par la reconception</li> </ul>	<p>Offrir une meilleure différenciation grâce à des performances environnementales accrues</p> <p>Accès à des marchés aux fortes exigences de développement durable</p> <p>Résilience supérieure face à une éventuelle diminution de la disponibilité des matières premières vierges</p>

2.1 Le développement durable pour tous

Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre</b>			
<b>Sécurité insuffisante d'un produit</b>			
<p><b>Des dysfonctionnements ou défaillances d'un produit</b> peuvent entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des responsabilités en cas de dommages matériels ou immatériels ou de préjudices corporels</li> <li>Des coûts liés au rappel de produits, à de nouvelles dépenses de développement et à l'utilisation de ressources techniques et économiques</li> <li>La mise en conformité avec de nouvelles normes ou réglementations plus contraignantes sur le contrôle qualité et la sécurité pourrait entraîner des dépenses d'investissement ou des mesures spécifiques coûteuses</li> </ul>	<p>Tous nos sites sont certifiés ISO 9001</p> <p>Nouvelle stratégie qualité</p> <p>Mise en place de la « Planification avancée de la qualité des produits » (APQP)</p> <p>Déploiement des 10 Fondamentaux de l'assurance de la conception, de la formation et de la mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des éléments de base de la qualité dans l'amélioration du Schneider Performance System (SPS)</li> <li>Amélioration des fondamentaux de la qualité pour les fournisseurs : Supplier Assessment Module (SAM) 2.0</li> <li>Mise en œuvre des fondamentaux de la qualité pour l'exécution sur le terrain</li> <li>Déploiement des éléments de base de la qualité pour les logiciels</li> <li>SSE #15 : 23 unités de sécurité rappelées en 2023</li> <li>98% de réduction du nombre de pièces affectées par les rappels chez les clients vs. 2022</li> </ul>	<p>Être à l'écoute des signaux émanant des clients</p> <p>Mobiliser l'innovation et la R&amp;D pour la recherche d'améliorations continues</p> <p>Augmenter la réputation et la valeur de la marque</p>
<b>Lieu de travail responsable</b>			
<b>Santé et Sécurité</b>			
<p><b>Une blessure ou maladie grave ou mortelle du collaborateur</b> pourrait avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de collaborateurs ou impact sur les collaborateurs</li> <li>Dommages aux biens</li> <li>Impact sur l'image de l'entreprise</li> <li>Baisse de la confiance des clients</li> <li>Des amendes</li> </ul>	<p>Stratégie de sécurité</p> <p>Directives de sécurité mondiales</p> <p>Processus d'investigation des incidents graves (SIIP)</p> <p>Reporting GlobES, alertes de sécurité mondiales, évaluation ESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSE #14 : taux d'incidents médicaux à 0,51 (vs. 0,58 en 2022)</li> </ul>	<p>Renforcer la confiance des collaborateurs actuels et potentiels</p> <p>Le suivi systématique du taux d'incidents médicaux favorise l'amélioration continue de la sécurité</p>
<b>Bien-être et santé mentale</b>			
<p><b>Le manque d'attention portée au bien-être et à la santé mentale</b>, en n'offrant pas des conditions de travail idéales, peut avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absentéisme</li> <li>Coût du remplacement</li> <li>Désengagement</li> <li>Image médiocre de l'entreprise sur le marché</li> </ul>	<p>Politique mondiale en matière de congés familiaux</p> <p>Développement de carrière et apprentissage</p> <p>Politique de flexibilité au travail et de travail hybride (Flexibility@Work)</p> <p>Pratiques et formations concernant le bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>99 % des pays ont mis en œuvre la nouvelle politique <i>Flexibility@Work</i> qui promeut le travail hybride</li> <li>81 % des collaborateurs considèrent qu'ils ont la flexibilité nécessaire dans leur travail</li> <li>Le manuel et les formations concernant les nouvelles manières de travailler déployés auprès de tous les managers et collaborateurs</li> <li>Formation obligatoire en matière de santé mentale pour tous les collaborateurs achevée par 98 % d'entre eux</li> </ul>	<p>Amélioration de l'attractivité et de la fidélisation des talents</p>



Description du risque et impact	Politiques et systèmes	Actions principales et performances 2023	Opportunités créées
<b>Acquisition et fidélisation des talents</b>			
<p><b>L'attrition des talents et des compétences</b>, liée à l'incapacité d'attirer, de développer et de retenir les meilleurs talents sur le marché, en particulier pour les compétences essentielles, a des conséquences sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût du recrutement et de l'intégration</li> <li>• Manque de ressources dans des compétences essentielles</li> <li>• Vivier de succession pour les postes critiques d'experts et de leaders</li> <li>• Perception moins positive de la marque par le vivier de talents</li> </ul>	<p>Nouvelle plateforme d'acquisition de talents pour simplifier le processus de candidature et suivre le parcours des candidats par étapes</p> <p>Approche annuelle de l'évaluation de la performance et de l'évolution de carrière, avec des gratifications et des possibilités d'évolution justes, transparentes et compétitives</p> <p>Système de gestion de talents pour examiner annuellement les plans de développement des employés, identifier les talents clés tels que les experts et haut potentiels, préparer les successions et développement</p> <p>Développement du vivier de talents grâce à un programme mondial et à des initiatives spécifiques aux différents pays</p> <p>Programmes d'Apprentissage et de Développement pour les employés à différentes étapes de leur carrière professionnelle</p> <p>Aider les collaborateurs à développer une carrière durable et significative par la démocratisation de l'accès aux opportunités de développement (mobilité interne, projet et mentorat) via la plateforme Open Talent Market (OTM) et le perfectionnement des compétences numériques et techniques, l'excellence commerciale et l'expertise fonctionnelle</p> <p>Politique <i>Flexibility@Work</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semaine mondiale des opportunités de carrière avec la participation de plus de 100 pays et 100 événements</li> <li>• SSE #21 : nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs en 2023 sur la plateforme OTM x 1,55</li> <li>• SSE #22 : 78 % de performance pour renforcer les compétences numériques grâce au programme Citoyenneté numérique (vs. 77 % en 2022)</li> <li>• SSE #23 : 67 % des salariés ont eu accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle (vs. 43 % en 2022)</li> <li>• Lancement d'un outil mondial de retour de la part des candidats pour suivre l'expérience de recrutement</li> <li>• Boost Your Digital Knowledge 2.0 a été complété par près de 50 000 employés</li> <li>• Programme de compétences fonctionnelles et numériques (CoMET) déployé (concerne plus de 40 000 salariés)</li> </ul>	<p>Reconnaissance en tant qu'employeur de choix et leader du marché concernant le développement des talents pour tous et partout, ce qui permet d'attirer davantage de talents</p>

RAPPORT  
INTEGRE

CH 1

**CH 2**

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

## Chapitre 2 – Développement durable

### 2.1 Le développement durable pour tous

## 2.1.7 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable

Chez Schneider Electric, le développement durable est intégré dans les processus et les organismes qui conçoivent et exécutent la stratégie du Groupe au niveau du Conseil d'administration, de la direction et des opérations.


### Contrôle par les instances dirigeantes

#### Le Conseil d'administration

En 2013, le Conseil d'administration a étendu les compétences du Comité Gouvernance et Rémunérations afin d'inclure les questions de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Depuis 2014, le Groupe bénéficie d'un comité RSE spécifique : le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable. Ce Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Directeur général. L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Directeur général. Le Comité se réunit au moins 3 fois par an (6 réunions en 2023). Le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

Principales responsabilités :

- plans d'actionnariat salarié et plans d'attribution d'actions ;
- rémunération des dirigeants du Groupe ;
- plan de succession pour les principaux dirigeants du Groupe ;
- ressources humaines ; et
- politique et résultats en matière de RSE.

 Plus de détails sur la composition et les activités du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable au chapitre 4, page 390

#### Le Comité de Fonction

En 2022, le Comité de Développement durable du Groupe (créé en 2010) devient le Comité de Fonction. Il est composé des membres du comité exécutif en charge des fonctions clés : gouvernance, marketing global, ressources humaines, stratégie, développement durable, finance, et numérique. Il se réunit trimestriellement. En 2023, il s'est réuni 7 fois. Il peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

Principales responsabilités :

- décide de la dynamique de développement durable ;
- oreille critique pour les Fonctions ;
- surveille les performances et les classements mondiaux en matière de développement durable ;
- organisme d'escalade pour des programmes hautement transversaux tels que le SSI ;
- informe le Comité Ressources humaines et RSE du Conseil.

#### Le Comité des parties prenantes

Afin de développer davantage sa gouvernance en matière de développement durable et d'obtenir plus d'éléments d'analyse externes, l'entreprise a créé un Comité des parties prenantes en 2021. Le Comité est composé de 8 membres externes qui partagent tous la passion du Groupe pour le développement durable. Sa mission est de contrôler l'exécution des engagements à long et à court terme entrepris par Schneider en lien avec sa raison d'être et sa stratégie de développement durable. L'entreprise s'efforce de garantir la diversité de ses membres en termes d'origine, de genre et d'expérience. Le Comité prévoit de se réunir 3 fois par an, et est présidé par Peter Herweck, Directeur général Schneider Electric, tandis qu'Agustín Lopez Diaz, Directrice général Développement durable, Satisfaction clients et Qualité de Schneider Electric, en est la secrétaire.

 Plus de détails sur le Comité des parties prenantes sont fournies dans le page 35

### Coordination et suivi

#### La Direction du Développement durable

Créée en 2002, la Direction du Développement durable a rejoint en 2008 la Direction de la Stratégie et du développement durable. Elle a pour missions :

- la stratégie développement durable de Schneider Electric et le déploiement des plans d'action au niveau du Groupe avec les entités concernées ;
- être le point de contact central pour les parties prenantes internes et externes concernant le développement durable chez Schneider Electric ;
- Organiser et piloter les travaux du Comité Développement Durable global.

Elle s'organise autour de 4 pôles :

- l'accès à l'énergie, avec la responsabilité de la mise en place du programme Accès à l'énergie ;
- l'environnement, ayant pour responsabilité le déploiement des politiques, actions et stratégies du Groupe en matière de climat et d'environnement ;
- la performance du Groupe, en particulier en s'appuyant sur le SSI, et le reporting ESG ;
- la Transformation Durable, en particulier en pilotant les programmes ENGAGE et INVENT.

#### Responsables territoires développement durable

En 2021, les Présidents de pays et de zone de Schneider Electric ont pris près de 200 engagements dans le monde entier. Pour gérer ces programmes et mieux répondre aux besoins des parties prenantes locales de Schneider, un nouveau modèle de gouvernance du développement durable dans l'entreprise a été créé avec un réseau de plus de 60 Responsables territoires développement durable. Ce nouveau réseau se réunit une fois par mois et s'efforce d'instiller une culture de la durabilité à tous les niveaux de l'entreprise, à donner à chaque employé les moyens d'agir et d'innover en mettant en place des actions novatrices en matière de durabilité.

### Diffusion

#### Pilotes et sponsors des SSI et SSE

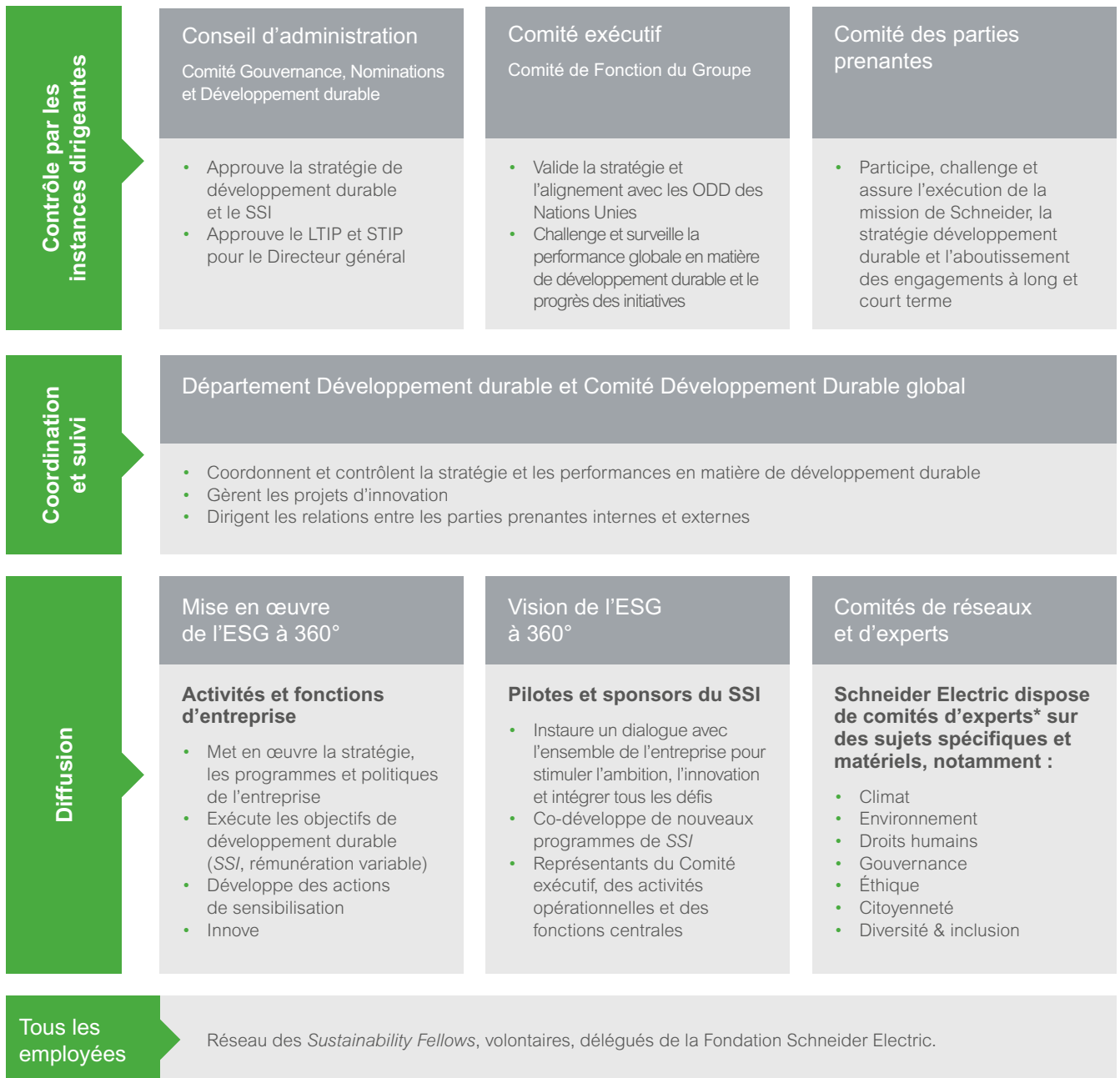
L'exécution de tous les programmes du SSI et du SSE est assurée par des responsables opérationnels ou « pilotes », et par des sponsors au niveau du Vice-président senior et du Comité exécutif, afin d'assurer un contrôle approprié et une mise en œuvre efficace du programme.

#### Autres organisations clés

Plusieurs autres comités et organisations font progresser tous les piliers de la stratégie de développement durable, notamment :

- l'organisation de la chaîne d'approvisionnement mondiale, en charge notamment de la Sécurité et de l'Environnement ;
- l'organisation des Ressources humaines ;
- l'organisation Éthique & Conformité ; et
- Le département citoyenneté d'entreprise et la Fondation Schneider Electric.

## La gouvernance du développement durable au sein de Schneider Electric



\* Liste non exhaustive : Comité Accès à l'énergie, Comités Carbone, Comité SEI (Sécurité Environnement Immobilier), Comité Éthique & Fraude, Comité Devoir de Vigilance, Comité exécutif de la Fondation & Conseil d'administration de Schneider VolunteerIn, Comité RH, Comité Diversité & Inclusion, pilotes et sponsors du SSI.

### Investir dans les talents du développement durable

Pour soutenir sa stratégie durable, Schneider Electric a investi, ces dernières années, dans le développement de ses talents dans les domaines de l'ESG.

Alors que son vivier de talents continue de se développer, le Groupe a redéfini en 2023 sa stratégie organisationnelle afin de tirer le meilleur parti de son potentiel collectif, aboutissant ainsi au lancement du programme INVENT et d'une Académie de la Durabilité. Cette dernière joue un rôle essentiel dans le déploiement du programme INVENT, dans la gestion des talents et favorise une croissance continue au sein de l'organisation.

### Susciter l'engagement des salariés pour le développement durable

En 2022, le Groupe a lancé l'initiative ENGAGE, avec pour ambition de permettre à chaque salarié d'agir pour le développement durable dans le cadre de ses fonctions, accélérant ainsi la transformation du Groupe et sa contribution à la réalisation des ODD.

En complément, la *Sustainability School* a été lancée la même année pour aider les collaborateurs et les partenaires à comprendre comment ils peuvent contribuer au développement durable, tant sur le plans personnel que professionnel, grâce à différents parcours d'apprentissage couvrant un large éventail de sujets environnementaux et sociaux, y compris concernant les défis de notre décennie et la stratégie détaillée de Schneider en matière de développement durable.

## Chapitre 2 – Développement durable

### 2.1 Le développement durable pour tous

Le programme ENGAGE s'appuie sur d'autres initiatives déjà en cours, telles que :

- la formation Sustainability Essential déployée pour tous les salariés ;
- l'initiative « Act For Green », qui vise à aider tous les employés à mener des actions environnementales locales ; et
- la Journée mondiale de l'environnement des Nations Unies est célébrée le 5 juin dans tous les sites depuis 2014. Les communautés d'ambassadeurs facilitent la formation en ligne et les ateliers (comme la Fresque du Climat) ;
- L'initiative Schneider Electric VolunteerIn permet à ses employés de participer à des missions de bénévolat au profit des partenaires de la Fondation Schneider Electric depuis 2012.

#### Modèle de gouvernance interne et politiques

Les politiques internes constituent la colonne vertébrale du programme de conformité et de sécurité d'une organisation. Elles garantissent que les collaborateurs comprennent comment mettre en œuvre les tâches essentielles et répondre aux attentes en matière de comportement. Les organismes de réglementation ont clairement indiqué la nécessité d'élaborer des politiques internes et des programmes de gestion efficaces. Se contenter de documenter l'existence de politiques et de procédures n'est plus suffisant.

Les organisations doivent être en mesure de démontrer que les employés connaissent, comprennent et appliquent ces politiques internes. En d'autres termes, le simple fait d'élaborer et de publier des politiques ne suffit plus aux yeux de nos parties prenantes (ONG, régulateurs, clients, partenaires financiers, etc.). À cette fin, Schneider Electric a établi une pyramide de normes à 4 niveaux, sous la forme d'une documentation, sous l'égide de notre charte éthique appelée Charte de confiance, renforcée par des politiques, normes, procédures et directives.

Les politiques consistent en des déclarations formelles produites et soutenues par l'équipe de direction, qui indiquent la position de l'organisation sur les questions importantes. Schneider dispose d'environ 85 politiques globales. La politique de gestion des politiques mondiales de Schneider Electric fournit les règles à suivre pour les politiques mondiales.

Les normes définies dans ces politiques internes attribuent des mesures quantifiables et définissent des niveaux de qualité acceptables. Elles visent à rendre une politique plus pertinente et plus efficace. Les procédures établissent les mesures appropriées à prendre pour rendre une politique et/ou une norme opérationnelle. Enfin, les lignes directrices fournissent des conseils supplémentaires avec un ensemble de recommandations pour clarifier les attentes par rapport à une procédure donnée.

#### Charte de confiance

En 2021, Schneider Electric a mis à jour ses Principes de Responsabilités avec l'élaboration de sa Charte de confiance qui fait office de Code de conduite et résume ses engagements en termes d'éthique, sécurité, développement durable, qualité et cybersécurité. Il s'agit d'un résumé de nos politiques et d'un guide décrivant notre façon de travailler. Il est disponible publiquement sur notre site Internet en 30 langues. Pour plus de détails, voir la page 108.



Découvrez la Charte de Confiance de Schneider sur [www.se.com](http://www.se.com)

#### Droits humains et entreprise citoyenne

Schneider Electric a élaboré une politique spécifique en matière de droits humains dans le cadre d'un programme plus large sur le devoir de vigilance dans sa chaîne de valeur, elle est en accord avec les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits humains (voir page 136). La politique a été mise à jour en 2022 et est disponible en ligne.

#### Ressources humaines et sécurité

Les politiques des Ressources humaines du Groupe couvrent les sujets suivants : diversité et inclusion, santé et bien-être, sûreté, sécurité et voyages, engagement des collaborateurs, congés parentaux, lutte contre le harcèlement, recrutement, mobilité internationale, formation, développement du capital humain, identification des talents, rémunération totale, avantages sociaux et COVID-19. Ces politiques s'appliquent au Groupe et sont accompagnées de processus mondiaux.

#### Conduite éthique des affaires

Outre la Charte de confiance, différentes politiques et directives renforcent les engagements du Groupe en termes d'éthique et d'intégrité des affaires. La politique relative aux agents commerciaux précise les règles à suivre lorsqu'une partie prenante externe est sollicitée pour obtenir un contrat et intègre le processus d'approbation des agents commerciaux. La directive relative aux enquêtes sur les fraudes internes précise l'engagement de Schneider de protéger ceux qui dénoncent des comportements contraire à l'éthique. La Politique en matière de cadeaux et invitations a été approuvée par le Président-Directeur général du Groupe en décembre 2015 et a été mise à jour en 2021 avant d'être déployée au niveau local. Elle est complétée par un code de conduite anticorruption détaillant les processus connexes. D'autres politiques couvrent la gestion des réseaux sociaux, le droit de la concurrence, les conflits d'intérêts, le contrôle des exportations, etc.

#### Cybersécurité, protection et confidentialité des données

Schneider Electric a développé de nombreuses politiques pour renforcer sa cybersécurité et respecter les données personnelles et la vie privée, telles que la gestion et l'utilisation des ressources informatiques, l'utilisation acceptable des ressources, la sécurité générale des informations, la classification des données, la confidentialité des données globales, la politique de gestion de l'accès des utilisateurs, la politique de sécurité du courrier électronique et bien d'autres.

#### Climat et ressources

La politique environnementale de Schneider Electric vise à améliorer les procédés industriels, à renforcer l'écoconception des produits et à intégrer les préoccupations environnementales des clients du Groupe en leur apportant des solutions en termes de produits et de services. Elle est complétée par les politiques énergie et environnement. Ces politiques s'appliquent au Groupe et s'accompagnent de plans d'action globaux.

#### Achats responsables

En 2016, Schneider Electric a renouvelé sa charte fournisseurs, appelée *Supplier Guide Book*. Son premier chapitre présente ses attentes en matière de développement durable dans 5 domaines : environnement, pratiques commerciales justes et équitables, achats durables, conditions de travail et droits humains. Ces exigences sont détaillées dans un document dédié, le Code de conduite des fournisseurs. En 2018, le Groupe a adopté le Code de conduite de la *Responsible Business Alliance* (RBA) pour ses fournisseurs. En octobre 2021, Schneider a renouvelé son code de conduite des fournisseurs, en vertu duquel il exige de tous ses fournisseurs qu'ils examinent leurs propres opérations, qu'ils se fixent des objectifs ambitieux et qu'ils entreprennent des actions audacieuses dans les domaines mentionnés dans ce code de conduite des fournisseurs.

## Qualité des produits

La priorité de Schneider est de satisfaire ses clients en leur offrant une expérience de qualité de bout en bout. La qualité est le droit de chaque client et la responsabilité de chaque collaborateur. L'expérience est ce qui, pour le client, définit les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les fournisseurs et partenaires. Les clients du Groupe font confiance à son expérience multicanal résiliente et hautement personnalisée, ainsi qu'à la qualité supérieure de ses produits. Pour y parvenir, l'entreprise agit avec agilité, discipline et bon sens commercial tout au long du cycle de

vie de l'offre, de la création à l'approvisionnement, en passant par la fabrication et la livraison, lorsqu'elle est en service et lorsqu'elle est entretenue. Le Groupe a mis en place une politique de qualité spécifique. « Gestion des risques liés à la sécurité des clients » et une procédure qualité « Examen de la sécurité des offres » pour protéger ses clients. Celles-ci sont soutenues par un solide système de gestion de la qualité, qui est amélioré en permanence pour répondre aux attentes de toutes les parties concernées. Ce système est en parfaite adéquation avec la Charte de confiance ainsi qu'avec la norme ISO 9001.

## 2.1.8 Des partenariats externes mondiaux et locaux pour progresser collectivement

Schneider Electric travaille avec plus de 300 organisations et associations locales et internationales sur les questions économiques, sociales et environnementales afin de favoriser le développement durable en coopération avec différents acteurs. De plus, Schneider confirme son engagement et sa participation aux discussions sur les défis clés liés au changement climatique. Les principales adhésions de Schneider figurent dans le tableau suivant.

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider
<b>Accès à l'énergie</b>		
Alliance pour l'électrification rurale (ARE)	L'Alliance pour l'électrification rurale plaide pour un secteur d'énergie renouvelable décentralisé, durable et peu coûteux qui génère des emplois locaux et une croissance économique inclusive.	En 2023, Schneider a renforcé son mécénat et a participé à plusieurs événements tels que le Forum d'investissement pour l'accès à l'énergie 2023 (Abidjan), des panels, des webinaires et des bulletins d'information, et a collaboré à un document de synthèse sur les micro-réseaux en Afrique.
Fondation Solar Impulse	La Fondation s'appuie sur l'innovation pour proposer des solutions pour aider les décideurs à tirer parti des opportunités économiques de la transition écologique tout en réduisant leur empreinte environnementale.	Schneider s'est engagé pour 4 ans auprès de la Fondation Solar Impulse, qui sélectionne plus de 1 000 solutions contribuant à la réalisation d'au moins cinq ODD. En 2023, ils s'associent pour accueillir l'exposition « 1 000+ solutions pour les villes » au sein du site grenoblois de Schneider, « Intencity ». Le Groupe collabore également avec la Fondation pour la certification de ses produits.
<b>Tous sujets numériques</b>		
Information Technology Industry (ITI) Council	L'ITI Council est le leader de confiance en matière d'innovation d'une politique qui favorise une croissance durable, éthique et équitable pour tous.	Par l'intermédiaire de l'ITI, Schneider Electric contribue à fournir des données et à influencer les gouvernements nationaux sur la politique et les réglementations numériques mondiales. L'ITI, en coordination avec ses membres, soumet des commentaires reflétant leur contribution sur divers sujets tels que la numérisation, la cybersécurité, la confidentialité des données, les chaînes d'approvisionnement en Technologie de l'Information et les marchés publics.
Information Technology and Innovation Foundation (ITIF)	L'ITIF est un groupe de réflexion dont la mission est de formuler, d'évaluer et de promouvoir des solutions politiques qui accélèrent l'innovation et stimulent la productivité afin de favoriser la croissance, les opportunités et le progrès.	En 2023, Schneider Electric a collaboré étroitement avec l'ITIF sur divers sujets tels que l'énergie propre et la formation aux données pour les décideurs politiques.
<b>Économie circulaire et performance environnementale des produits</b>		
Fondation Ellen MacArthur	La Fondation Ellen MacArthur travaille pour accélérer la transition vers une économie circulaire en développant et en promouvant ce modèle nouveau et innovant. La Fondation travaille avec des entreprises, des universités, des décideurs politiques et des institutions afin de mobiliser des solutions systémiques à l'échelle mondiale.	Schneider est membre de la Fondation Ellen MacArthur depuis 2021. L'objectif pour le Groupe est d'acquérir des connaissances sur l'économie circulaire, développer son réseau, identifier les meilleures pratiques, challenger sa stratégie de circularité ainsi que de partager ces pratiques.
Profil Environnemental Produit (PEP)	Le programme PEP ecompassport® utilise l'approche ACV et sera reconnu comme un cadre et une méthode qui sont compatibles avec la méthodologie PEF ( <i>Product Environmental Footprint</i> ) créée par la Commission européenne. L'écopasseport PEP sera un organisme reconnu pour la prochaine initiative de l'UE sur les produits durables.	Schneider est l'un des fondateurs de l'association, dont il préside le comité directeur et le comité technique, afin de s'assurer que les règles d'exécution du PEP sont conformes aux normes internationales et utilisées de manière cohérente. En 2023, Schneider a soutenu la méthodologie PEP par l'intermédiaire de l'association <i>Ecoplatform</i> et a participé à la conférence sur la gestion du cycle de vie, entre autres événements. En 2023, 80,6 % des produits de Schneider étaient couverts par le <i>PEP-Green Premium™</i> .

2.1 Le développement durable pour tous

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider
<b>Climat</b>		
Commission Transitions Energétiques (CTE)	La Commission pour la Transition Énergétique est une coalition mondiale de dirigeants issus de tous les secteurs de l'énergie qui se sont engagés à créer un monde sans émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et à faire progresser le débat et les solutions sur le changement climatique.	Schneider a collaboré avec la CTE sur de nombreux sujets de recherche tels que l'hydrogène et l'électricité propre, dans le but d'atteindre l'objectif « Zéro émission nette ». Le groupe a contribué à la publication de plusieurs rapports, notamment sur la productivité énergétique et la chaîne d'approvisionnement dans la nouvelle économie énergétique. Il a également organisé des ateliers d'experts et participé à des événements majeurs tels que la COP 2023.
Entreprises pour l'Environnement (EpE)	Association française regroupant une soixantaine de grandes entreprises françaises et internationales, engagées à piloter leur propre transition écologique et à contribuer à celle de la société.	Schneider a travaillé étroitement avec EpE en 2023, notamment sur plusieurs publications telles que le rapport "Etape 2030 pour la Transition Écologique", un rapport sur le dialogue climatique avec les parties prenantes, et une tribune commune publiée en amont de la COP28 demandant l'accélération de la transition climatique.
<b>Cybersecurity et Data</b>		
ISA Global Cybersecurity Alliance (ISAGCA)	La <i>Global Cybersecurity Alliance</i> est une organisation visant à influencer les politiques gouvernementales en faveur de la série de normes IEC 62443. Dernièrement, elle a organisé des réunions utiles avec le Département de la Haute Sécurité ( <i>Department of High Security, DHS</i> ) et le Département de Énergie ( <i>Department of Energy, DOE</i> ).	En 2023, l'ISAGCA et Schneider ont collaboré avec l'Agence américaine de cybersécurité et la sécurité des infrastructures ( <i>Cybersecurity and Infrastructure Security Agency, CISA</i> ) afin d'établir une correspondance entre la norme ISA/CEI 62443 et les objectifs de performance intersectoriels de la CISA en matière de cybersécurité. Par l'intermédiaire de l'ISA/CEI, Schneider a contribué à plusieurs publications et à l'élaboration de normes (principalement par l'intermédiaire de l'ISA/CEI et avec l'aide de l'ISA GCA), et a défendu la norme cybernétique ISA/CEI 62443 en tant que référence pour la cybersécurité des systèmes d'exploitation.
Confédération des organisations européennes de protection des données	La CEDPO contribue à la promotion du rôle de délégué à la protection des données, fournit des conseils sur une protection des données équilibrée, réalisable et efficace, et participe à une meilleure harmonisation du droit et des pratiques en matière de protection des données dans l'UE/EEE.	Schneider collabore étroitement avec le CEDPO, au sein de groupes de travail, en contribuant à la rédaction de documents tels que "Dix questions à la croisée des chemins de l'IA/AA et de la protection des données", et en commentant les lois européennes sur la confidentialité.
<b>Diversité , Equité et Inclusion</b>		
Valuable 500	Le <i>Valuable 500</i> est une alliance mondiale de 500 chefs d'entreprise et de leurs organisations qui collaborent à des innovations en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.	Schneider Electric s'engage à faire en sorte que l'inclusion des personnes handicapées figure parmi les priorités de ses dirigeants et que son engagement soit partagé avec l'entreprise et le monde entier. Schneider s'est engagé à rendre compte des cinq critères suivants : représentation de la main-d'œuvre, objectifs, formation, ERN, accessibilité numérique.
Organisation internationale du Travail - Réseau mondial des entreprises et du handicap (OIT-REMHD)	Le Réseau Mondial des Entreprises et du Handicap de l'Organisation internationale du travail est une plateforme dont la mission est de veiller à ce que les politiques et pratiques d'emploi des entreprises de tous types intègrent les personnes handicapées dans le monde entier.	Schneider a signé la Charte de l'OIT sur les entreprises et le handicap et s'est engagé à appliquer ces principes dans son organisation. En novembre 2023, le groupe a participé à une table ronde lors du sommet du ILO GDN sur le thème « Pas de durabilité sociale et environnementale sans inclusion des personnes handicapées ». Dans un souci d'amélioration continue, Schneider bénéficie d'un partage entre pairs sur une base trimestrielle.
<b>Éducation</b>		
HEC Paris - <i>Movement for Social and Business impact</i>	L'objectif de la spécialisation HEC « <i>Movement for Social and Business Impact</i> » est de parvenir à une économie plus inclusive, dans laquelle les entreprises cherchent à maximiser leur impact social parallèlement à leur performance économique.	En 2023, HEC et Schneider ont travaillé très activement ensemble à travers divers événements de marque employeur (salons, ateliers, présentations de cours, jeux d'entreprise...). Ils ont également cofondé « <i>The Impact Company Lab</i> », une nouvelle plateforme d'expérimentation qui exploite le pouvoir des entreprises et l'expertise des chercheurs d'HEC Paris pour amplifier l'impact des programmes de transition juste des chefs d'entreprise. En outre, Schneider s'est engagé avec des entrepreneurs/innovateurs du climat, dans le cadre du <i>Creative Disruption Lab</i> , un programme visant à soutenir et à promouvoir les start-ups technologiques à fort potentiel de croissance.

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider
<b>Efficacité énergétique / Mobilité électrique / Énergies renouvelables numériques</b>		
<i>European Alliance to save Energy (EU-ASE)</i>	Cette association milite activement en faveur d'une plus grande ambition climatique, notamment par le biais d'une législation européenne plus stricte en matière d'efficacité énergétique et de bâtiments.	L'alliance européenne pour l'économie d'énergie a influencé la directive sur l'efficacité énergétique et la directive sur la performance énergétique des bâtiments et a accueilli la journée de l'efficacité énergétique. Elle a participé activement à la semaine de l'énergie durable (organisée par la Commission).
Comité Stratégique de Filières Nouveaux Systèmes Énergétiques	Le Comité tente de faire de la transition énergétique une opportunité de réindustrialisation des territoires. Avec deux objectifs clés, conduire une transition énergétique compétitive et développer l'industrie, il associe les acteurs étatiques, industriels et syndicaux autour d'une feuille de route commune.	En 2023, Schneider participe à la définition de la feuille de route de la nouvelle organisation (2024-2027) et mène l'initiative «Je décarbonise», qui consiste à décarboner l'industrie française et à proposer des solutions de décarbonation avec un contenu local significatif.
<b>Éthique</b>		
Cercle d'Éthique des Affaires	Sa mission est de promouvoir l'éthique et la conformité dans la gestion et la gouvernance des entreprises françaises en organisant différentes réunions et discussions avec plusieurs parties.	Schneider participe activement à la définition des enjeux de l'éthique et de la conformité en France, et à l'échange avec ses pairs pour mieux y répondre. En 2023, Schneider s'est concentré sur les enjeux éthiques de l'intelligence artificielle, de la prise de parole et de l'enquête interne, de la gestion des cadeaux et de l'accueil.
MEDEF	Le MEDEF est la première organisation patronale agissant dans l'intérêt des entreprises. Le MEDEF participe aux négociations sociales et intervient dans les décisions fiscales et réglementaires concernant les entreprises.	Schneider s'engage à établir la position du secteur privé sur toutes les questions liées à l'éthique et à la conformité au sein du comité dédié, en particulier en ce qui concerne les lois et règlements sur la lutte contre la corruption, les droits de l'Homme et la dénonciation, aux niveaux français et européen.
<b>Droits humains</b>		
Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH)	EDH vise à promouvoir la compréhension et l'intégration des droits de l'Homme au sein des entreprises par le déploiement d'approches de vigilance.	En 2023, Schneider a travaillé en collaboration avec l'association et a participé à l'organisation de plusieurs événements tels que des ateliers, des sessions d'apprentissage et de sensibilisation aux droits de l'Homme.
Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)	Le Pacte mondial est une initiative volontaire fondée sur l'engagement des chefs d'entreprise à mettre en œuvre des principes universels de développement durable et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs des Nations unies.	Schneider est parrain du programme « <i>Labour and Decent Work</i> » du Pacte mondial, ainsi que du programme « <i>Climate</i> ». En septembre 2023, Schneider s'est engagé à prendre des mesures en tant que pionnier de l'initiative « <i>Forward Faster</i> » de l'UNGC dans le domaine du salaire minimum vital.
<b>Industrie et fabrication intelligente</b>		
Fondation OPC	La Fondation OPC est un consortium industriel qui établit et maintient des normes pour l'automatisation, les systèmes ouverts et la connectivité de l'équipement.	OPC et Schneider ont continué à travailler ensemble en 2023, à travers plusieurs groupes de travail techniques sur la prochaine génération de réseau industriel avec OPC UA FX comme réseau unifié pour contrôleur à contrôleur (C2C) et contrôleur à dispositif (C2D).
<i>Field Device Technology Group (FDT)</i>	FDT est le standard ouvert pour la connexion à l'échelle de l'entreprise qui utilise IIoT et Industrie 4.0 pour intégrer les réseaux et les appareils pour l'automatisation industrielle.	Schneider a soutenu les travaux techniques du groupe FDT dans divers groupes de projet et a contribué à la maintenance et à l'évolution de la norme industrielle internationale («FDT - <i>Field Device Technology</i> », IEC 62453 / ISA 103).
<i>FieldComm Group</i>	FieldComm Group est en charge des protocoles industriels mis en œuvre dans les systèmes d'automatisation des processus (HART, FieldBus, FDI).	FieldComm et Schneider ont travaillé ensemble en 2023 pour réduire l'écart entre les réseaux d'automatisation des processus et les réseaux d'automatisation des usines.
<b>Philanthropie</b>		
Alliance pour le Mécénat de compétences	L'Alliance pour le mécénat des compétences est une coalition d'entreprises françaises engagées dans le volontariat d'employés de grandes entreprises.	Le groupe a participé à la création d'une étude d'impact multi-entreprises concernant l'impact social du mécénat de compétences.

2.1 Le développement durable pour tous

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider
<b>Réseaux intelligents et villes durables</b>		
T&D Europe	T&D Europe est une association de fournisseurs de technologies de réseau. Elle représente les fournisseurs d'équipements et de services de transmission et de distribution d'électricité en Europe.	T&D et Schneider ont publié un rapport conjoint sur l'adoption de la norme CEI 62443 et ses représentants pour le secteur dans la réglementation.
Smart Energy Europe (smartEn)	SmartEn intègre des solutions de transition vers l'énergie propre orientées vers le consommateur. Il vise à créer des opportunités pour les entreprises d'intégrer de plus en plus de systèmes d'énergie renouvelable.	Schneider et SmartEn ont travaillé main dans la main pour publier différents documents de synthèse sur l'efficacité des systèmes d'énergie renouvelable et d'autres sujets connexes.
<b>Gouvernance durable et thèmes transversaux</b>		
World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)	Le WBCSD est une communauté de plus de 200 entreprises durables parmi les plus importantes au monde, qui travaillent ensemble pour accélérer les transformations du système nécessaires à un avenir Zéro émission nette, positif pour la nature et plus équitable.	Participation à divers groupes de travail tels que <i>Equity &amp; Human Rights</i> ; PACT (Partenariat pour la Transparence Carbone) sur la comptabilité carbone et les émissions de CO <sub>2</sub> évitées ; et SOS1.5, un cadre intersectoriel conçu pour aider les entreprises à moderniser leurs processus et à se préparer à un scénario de 1,5°C.
Forum économique mondial (FEM)	Le Forum économique mondial est une organisation à but non lucratif qui s'efforce d'améliorer l'état du monde en réunissant des personnalités influentes du monde des affaires, de la politique, de l'enseignement et d'autres secteurs de la société afin d'aider à définir des priorités pour le monde, les régions individuelles et les différentes industries.	Schneider a travaillé conjointement avec le WEF sur divers sujets tels que la transformation de la demande d'énergie, par le biais d'une collaboration public-privé et en présentant des cas d'application des bâtiments Schneider, <i>Net Zero Industry, Zero Carbon Project, Smart Factories</i> , par l'intermédiaire du WEF Global Lighthouse Network. Schneider a également collaboré avec ses pairs sur l' <i>AI Governance Alliance</i> lancée en 2023, les feuilles de route de décarbonation urbaine de San Diego, la <i>Global Parity Alliance</i> et la <i>Good Work Alliance</i> .
GIMELEC	Le GIMELEC est une association professionnelle regroupant les entreprises de l'électronique numérique en France et qui promeut l'efficacité et l'électrification, soutenues par la numérisation. Il dispose de 4 comités de marché : Smart Building, Industrie 4.0, Smart Grid & Infrastructures, Datacenters.	Schneider et le GIMELEC travaillent main dans la main sur différents sujets tels que l'efficacité énergétique, la décarbonation, la numérisation, la flexibilité, l'économie circulaire, l'absence de SF <sub>6</sub> et la normalisation.
National Electrical Manufacturers Association (NEMA)	La NEMA est une association commerciale qui permet aux fabricants d'équipements électriques de fournir un retour d'information aux gouvernements concernés sur toute une série de politiques et de normes.	Schneider a travaillé en étroite collaboration avec la NEMA pour mettre à jour le code électrique national aux États-Unis. En 2023, huit États américains ont adopté cette nouvelle norme du code électrique (NEC2023).



## 2.1.9 La contribution de Schneider Electric à la normalisation

Grâce à la participation active de nombreux experts aux organismes de normalisation internationaux et nationaux, Schneider Electric apporte une contribution décisive à la création et à la diffusion de normes garantissant la sécurité et la fiabilité des installations et équipements électriques. Ces normes traitent les impacts environnementaux tout au long des cycles de vie pour se préparer à une meilleure économie circulaire, soutenir le nouveau paysage énergétique dans l'objectif d'une intégration énergétique plus verte, assurer une fourniture d'énergie plus sûre et une meilleure intégration des prosommateurs, soutenir la transformation digitale de l'industrie et toute autre valeur du client.

### Au niveau national

Les experts de Schneider sont impliqués dans des comités nationaux aux États-Unis, en Chine, en Inde et dans des pays européens. L'Institut électrotechnique français est un membre fondateur du CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) et de l'IEC (Organisation internationale de normalisation).

Schneider Electric préside de nombreux comités de normalisation français hébergés par l'AFNOR (organisme français de normalisation) et siège dans d'autres comités nationaux, comme la présidence des comités français et suédois de normalisation environnementale. Schneider a apporté une contribution majeure aux initiatives de fabrication intelligente telles que l'AIF (Alliance Industrie du Futur) en France. Notamment, Schneider est membre du Conseil de direction et du Bureau d'évaluation de la conformité du EIC.

### Au niveau européen

Le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique), le CEN (Comité européen de normalisation) et l'ETSI (Institut européen des normes de télécommunications) sont les 3 organismes officiels de normalisation européens. Ils ont été officiellement reconnus par l'Union européenne et par l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme responsables de l'élaboration et de la définition de normes volontaires.

La DG Grow (marché intérieur) de la Commission européenne a décidé de créer un forum de haut niveau pour la normalisation qui sera lancé en janvier 2024. Schneider Electric, par l'intermédiaire de T&D Europe (*European Association of Transmission & Distribution manufacturers*), représentera les parties prenantes du système électrique européen, ainsi que les gestionnaires de réseau, les fabricants et les associations nationales d'électricité. Le groupe de travail est chargé de proposer des sujets stratégiques et des mesures de normalisation, afin de mieux activer la transition énergétique à travers l'Europe grâce à la numérisation, l'écologie et la résilience.

### CENELEC

Le CENELEC est une association qui regroupe les comités électrotechniques nationaux de 34 pays européens. Le CENELEC élabore des standards volontaires dans le domaine électrotechnique, qui facilitent le commerce entre les pays, créent de nouveaux marchés, réduisent les coûts de mise en conformité et soutiennent le développement d'un marché unique européen.

CENELEC soutient les activités de normalisation dans un large éventail de domaines et de secteurs, notamment : la compatibilité électromagnétique, les accumulateurs, les piles et batteries primaires, les fils et câbles isolés, les équipements et appareils électriques, électroniques, électromécaniques et électrotechniques, les moteurs et transformateurs électriques, les équipements d'éclairage et lampes électriques, les installations électriques basse tension, les véhicules électriques, les chemins de fer, les réseaux intelligents, les compteurs intelligents, les systèmes d'électricité solaire (photovoltaïque), les systèmes électriques, etc.

La plupart des activités et des offres de Schneider Electric sont couvertes par le CENELEC, bien que le CEN et l'ETSI en bénéficient également. Par ailleurs, les experts de Schneider Electric participent à l'élaboration de travaux communs et de normes dans le cadre de comités techniques et groupes de travail communs spécifiques.

### Au niveau international

#### IEC – Commission électrotechnique internationale

Le comité IEC est une organisation mondiale à but non lucratif : il rassemble plus de 170 pays et coordonne les travaux de 20 000 experts dans le monde. L'IEC publie environ 10 000 normes internationales IEC qui, avec les évaluations de conformité, forment le cadre technique qui permet aux gouvernements de mettre en place une infrastructure nationale de qualité et aux entreprises de toutes tailles d'acheter et de vendre des produits sûrs et fiables dans le monde entier. Les Normes IEC servent de base à la gestion du risque et de la qualité et sont utilisées dans les essais et la certification pour vérifier que les promesses des fabricants sont tenues.

Les experts de Schneider contribuent à l'ISO et à l'UIT dans le cadre de comités techniques et groupes de travail conjoints.

### Réseaux intelligents et villes durables

Schneider Electric participe activement à la normalisation des réseaux intelligents, pour lesquels l'entreprise dirige la définition des normes et la feuille de route de normalisation au sein du groupe de coordination européen des réseaux ainsi que le groupe chargé de standardiser les interfaces entre les bâtiments et les réseaux intelligents.

- Schneider co-préside le groupe de coordination « *Smart Energy Grid* » (réseau énergétique intelligent) du CEN-CENELEC-ETSI chargé d'assurer la disponibilité d'un ensemble approprié de normes pour les réseaux intelligents en Europe, ainsi que de soutenir les nouvelles réglementations sur l'énergie propre.
- Schneider préside le groupe au niveau du Comité IEC chargé de définir la feuille de route des normes internationales pour soutenir le déploiement du secteur de l'énergie intelligente (réseaux intelligents et interfaces avec d'autres énergies). Cette feuille de route inclut également la cybersécurité et la résilience, ainsi que l'impact de l'IdO.
- Le Groupe préside et contribue activement à la définition des prosommateurs, des installations électriques, des installations intégrant une production locale comme le photovoltaïque et l'éolien, ou encore de stockage, afin de s'assurer qu'elles soient conçues et montées avec un haut niveau de sécurité et d'efficacité.
- Il préside le Comité consultatif pour l'efficacité énergétique de l'IEC (ACEE) et préside le Comité consultatif pour la sécurité (ACOS).

### 2.1 Le développement durable pour tous

#### Économie circulaire et performance environnementale des produits

Afin de respecter des normes élevées en matière de santé et de sécurité, les experts Schneider contribuent en permanence aux normes relatives aux matériaux et aux substances. Ils fournissent des normes sur la méthodologie et les méthodes d'essai, ce qui élève la barre en matière de sécurité et de protection contre la toxicité.

En ce qui concerne l'empreinte environnementale, nos experts assurent la comparaison équitable, la pertinence des hypothèses, la cohérence de l'approche, l'interopérabilité et des contenus utiles pour nos clients.

Ils élaborent des normes dans les domaines suivants :

- terminologie et données de catalogue ;
- règles de catégorie de produits pour l'analyse du cycle de vie des produits électrotechniques ;
- règles spécifiques au produit pour les équipements haute et basse tension, l'appareillage basse tension, l'électronique de puissance ;
- extension des règles spécifiques au produit et conception respectueuse de l'environnement pour couvrir l'efficacité des matériaux ou le format numérique,
- quantification de la réduction et de l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne l'économie circulaire et l'éco-conception, Schneider préside le Groupe de coordination Ecodesign (CEN-CLC/Eco-CG), a contribué au paquet « économie circulaire » de la Commission européenne et a développé, en collaboration avec le CEN-CENELEC-ETSI, un ensemble de normes publiées évaluant des facteurs tels que la durabilité, la réparabilité, la réutilisation, la recyclabilité et la capacité à être remanufacturé, qui entrent dans le champ d'application de la directive sur l'éco-conception et du nouveau règlement sur l'éco-conception pour des produits durables. Schneider continue de contribuer à l'évolution de ces normes et à l'élargissement de leur périmètre d'application, et a nommé des experts actifs dans chacun des groupes de travail existants et nouveaux. Nos experts sont ainsi très impliqués dans le développement de la future norme sur la conception circulaire : l'efficacité des matériaux dans le cadre d'une conception respectueuse de l'environnement.

La numérisation étant un levier pour l'économie circulaire et la performance environnementale, nos experts contribuent aux normes en matière de terminologie et de formats numériques.

#### La normalisation, moyen d'accélération de la transformation de l'environnement

Depuis février 2007, Schneider représente la France au sein de l'ACEA, le comité consultatif pour les aspects environnementaux de la CEI. L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les efforts du Comité EIC en matière d'environnement.

- Schneider est particulièrement impliqué dans les groupes de travail sur la durabilité (présidence des groupes sur l'environnement et l'économie circulaire, participation aux groupes de travail des comités techniques de produits traitant des aspects environnementaux (IEC TC121, IEC TC17, CLC TC22X) et au travail sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Le Groupe préside le comité IEC TC111 de l'IEC sur la normalisation environnementale des équipements électriques et électroniques et le comité IEC TC 23 Accessoires électriques (dispositifs de protection, dispositifs de câblage, systèmes de contrôle de la maison et du bâtiment).
- Le Groupe est le secrétaire de l'IEC SC23K sur les produits d'efficacité énergétique, systèmes et solutions.
- En 2018, Schneider a dirigé le groupe de fabricants d'onduleurs dans le cadre de l'enquête de la Commission européenne sur l'empreinte environnementale des produits (*Product Environmental Footprint – PEF*) pour définir les règles d'évaluation de l'empreinte environnementale des produits mis sur le marché, avant sa mise en œuvre de la politique européenne.
- Le Groupe préside le TC 184 de l'ISO (systèmes d'automatisation et intégration).

#### La transformation numérique

La numérisation est le principal moteur de la fabrication avancée, optimisant la production avec plus de flexibilité, plus d'interopérabilité, plus de prévisibilité et de continuité, offrant un nouveau niveau d'efficacité et de durabilité du système. D'autres données, logiciels et outils, permettant des descriptions virtuelles, définies dans des jumeaux numériques (*Digital Twins*), et créant de nouveaux services et capacités, sont combinés à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle, tout en tenant compte de la sécurité et de la cybersécurité.

- Dans le domaine de la cybersécurité, Schneider est secrétaire du groupe consultatif conjoint entre l'IEC TC65 et l'ISO/IEC JTC1 SC27 du niveau entreprise aux dispositifs de terrain, et participe à plusieurs groupes de travail reliant la réglementation à la normalisation (UE, États-Unis).
- Le Groupe est particulièrement impliqué dans les groupes de travail sur la fabrication intelligente au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC (Président de l'ISO TC184, Secrétaire de l'IEC TC65, Président de l'IEC SC65E).
- Schneider préside l'*Industrial Digital Twin Association* (IDTA) afin d'approfondir et de déployer l'*Asset Administration Shell* en tant que *Digital Twin* standardisé.
- Le Groupe préside également l'association *Universal Automation.Org* pour aborder une approche plus fonctionnelle et distribuée pour l'orchestration des systèmes industriels.

## 2.1.10 Mesurer notre contribution à un monde plus durable

Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à adopter une communication transparente sur son chiffre d'affaires durable, et a créé en 2019 sa propre méthodologie de calcul des « revenus à impact positif »<sup>(1)</sup>, consolidant les revenus des offres qui apportent une plus grande efficacité et durabilité aux clients, et excluant les revenus des segments à forte intensité carbone et les équipements avec SF<sub>6</sub>. Le Groupe utilise cet indicateur pour mesurer ses progrès vers une transition bas carbone. En 2020, l'Union Européenne (UE) a adopté le règlement Taxonomie visant à orienter les investissements vers des activités durables sur le plan environnemental, ce que le Groupe accueille favorablement et soutient. Les deux méthodologies sont en partie concordantes et convergentes (par exemple sur l'exclusion des revenus des industries des combustions fossiles et des équipements qui utilisent le SF<sub>6</sub>), mais différent à ce stade sur le périmètre des activités couvertes ou sur l'applicabilité de certains critères. Ces différences méthodologiques pourraient changer ou s'estomper dans le futur, au fur et à mesure que de nouvelles activités économiques sont incluses dans le cadre de la Taxonomie et que les difficultés d'utilisation sont résolues.

### Pionnier de la communication transparente sur les revenus durables

Depuis près de 20 ans, Schneider Electric montre l'exemple en présentant de manière transparente ses performances ESG, et en s'attachant à promouvoir de nouvelles pratiques de marché, avec notamment sa méthodologie de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> économisées et évitées et l'évaluation de l'empreinte biodiversité.

En 2019, Schneider a été l'une des premières entreprises à communiquer de manière proactive des informations sur la part de ses revenus à impact positif, c'est-à-dire le chiffre d'affaires provenant d'offres qui apportent à ses clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources. En 2021, le Groupe a franchi une étape supplémentaire en s'engageant, dans le cadre du programme Schneider Sustainability Impact (SSI), à ce que ses revenus à impact positif atteignent 80 % du chiffre d'affaires du Groupe d'ici 2025. Les performances du SSI ont un impact sur les plans d'intéressement à court terme pour 64 000 collaborateurs.

Les revenus à impact positif de Schneider se déclinent en quatre catégories :

1. Des architectures d'efficacité énergétique qui apportent de l'efficacité au niveau de l'énergie et/ou des ressources.
2. Des architectures de renfort du réseau et de réseaux électriques intelligents qui contribuent à l'électrification et la décarbonation.
3. Des produits offrant des performances vertes différenciantes, fléchés grâce à notre programme Green Premium™.
4. Des services qui apportent des avantages en termes de circularité (allongement de la durée de vie et de la disponibilité des actifs, optimisation des opérations de maintenance, réparation et rénovation) et d'efficacité énergétique (maintenance pour préserver la performance opérationnelle des équipements et éviter une diminution de leur efficacité énergétique dans le temps).

Les revenus à impact positif de Schneider excluent le chiffre d'affaires découlant d'activités dans des secteurs liés aux énergies fossiles. Cela concerne notamment les secteurs du pétrole et du gaz, l'extraction de charbon et la production d'énergies fossiles, conformément aux pratiques courantes de reporting sur la responsabilité sociale des entreprises et la finance durable, même si les technologies de Schneider apportent aussi de l'efficacité en termes de CO<sub>2</sub> et d'utilisation des ressources dans ces secteurs.

(1) Les revenus à impact positif de Schneider sont calculés à l'aide de la méthodologie exclusive de Schneider, et doivent être distingués du chiffre d'affaires éligible ou aligné dans le cadre de la Taxonomie de l'UE.

## Climat

### SSI #1





**Notre engagement pour 2025**

## Atteindre 80 % de revenus à impact positif de Schneider

Alors que le secteur des data centers s'est développé pour accompagner l'essor de la numérisation, les principaux acteurs du secteur ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie, en fixant des objectifs ambitieux en matière d'efficacité, de déchets et de décarbonation.

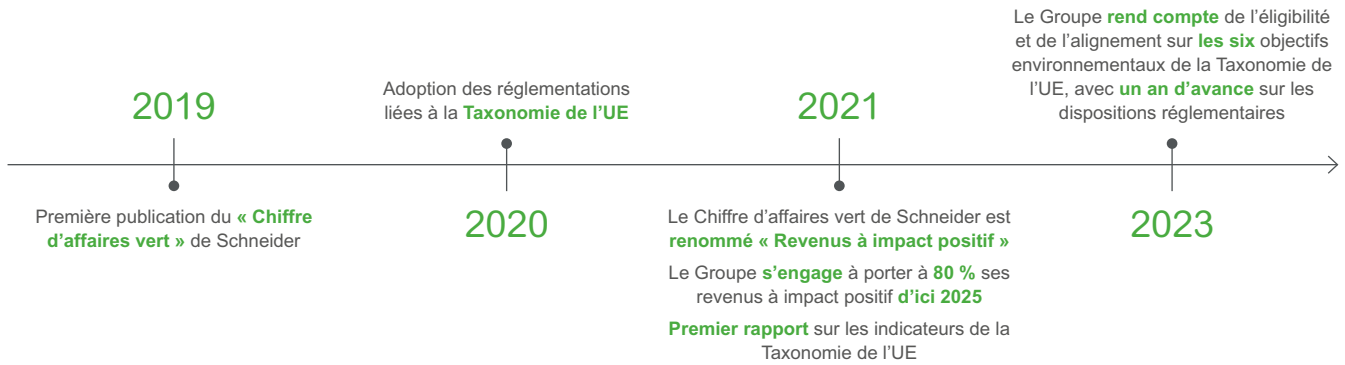
Schneider Electric est fier de travailler en partenariat avec ses clients pour réaliser simultanément leurs ambitions de croissance et de développement durable. Schneider propose des solutions numériques, des équipements efficaces et une expertise de conseil pour relever tous les défis liés au développement durable des data centers. Digital Realty, fournisseur mondial de solutions de data centers, de colocation et d'interconnexion, s'appuie sur Schneider Electric pour son approvisionnement en énergies renouvelables sur de nombreux marchés mondiaux. L'entreprise utilise également la solution EcoStruxure™ Resource Advisor pour piloter la production et les émissions associées à ces investissements, ainsi que la consommation d'énergie de ses sites et les dépenses associées. Les produits connectés de Schneider permettent à Digital Realty d'optimiser son efficacité en temps réel. De plus, les deux entreprises ont collaboré pour mener un projet pilote de circularité sur l'un des campus de Digital Realty en France. Dans ce cadre, les deux sociétés ont réalisé un inventaire conjoint de la gamme d'équipements de Schneider dans le data center, pour évaluer et mettre en œuvre les possibilités de prolongation de la durée de vie des équipements et de reprise des équipements en fin de vie, tout en maximisant la réutilisation et le recyclage.

**Progrès réalisés**

Référence 2019	Progrès en 2023	Objectif 2025
70 %	74 %	80 %

Conformément à la stratégie de Schneider visant à substituer progressivement dans ses offres le SF<sub>6</sub> par de l'air pur, les disjoncteurs destinés à des applications moyenne tension qui en contiennent sont également exclus, tout comme les technologies neutres telles que la signalisation, les rayonnages et les armoires, le contrôle d'accès ou l'éclairage d'urgence.

2.1 Le développement durable pour tous



Sur l'ensemble du chiffre d'affaires de Schneider tel que publié dans les comptes consolidés, la part totale des revenus à impact positif de Schneider est de 74 % en 2023, contre 70 % en 2019.

Par ailleurs, pour contribuer davantage à un nouveau monde électrique et numérique, 100 % des projets d'innovation de Schneider Electric sont alignés sur sa mission, dont plus de 90 % sont soit des innovations à impact soit des innovations neutres selon la définition de Schneider. Cela inclut chaque innovation qui contribue à un monde décarboné, comme l'efficacité énergétique et des processus industriels, l'optimisation des ressources, les projets sans SF<sub>6</sub> ou les offres Green Premium™. La méthodologie de calcul de ce résultat est similaire à celle utilisée pour déterminer les revenus à impact positif de Schneider, et ne doit pas être confondue avec les dépenses d'investissement (« CapEx ») ou les dépenses d'exploitation (« OpEx ») éligibles ou alignés aux fins de la Taxonomie de l'UE.

**Nouvelles exigences d'information en vertu du Règlement européen sur la Taxonomie**

L'adoption en 2020 du règlement européen sur la Taxonomie<sup>(1)</sup> établit un système de classification à l'échelle de l'UE permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental dans le cadre du projet à long terme de l'UE visant à encourager la réorientation des flux financiers vers des objectifs de développement durable. Des Actes délégués spécifiques précisent, pour les six objectifs environnementaux<sup>(2)</sup> identifiés, les activités incluses dans la Taxonomie européenne (éligibilité) ainsi que les critères d'évaluation destinés à déterminer si celles-ci contribuent réellement à au moins l'un des objectifs environnementaux, tout en ne causant pas de préjudice important aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits humains et de normes du travail (alignement).

Conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie, les parts du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx liées à des produits, systèmes, logiciels ou services associés à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental doivent être publiées progressivement au cours des années fiscales 2021 à 2024. Pour l'exercice 2023, les grandes entreprises sont tenues de publier ces trois indicateurs clés de performance (KPI) pour les activités éligibles et alignées au titre des objectifs climatiques conformément aux Actes délégués relatifs au climat publiés avant 2023, ainsi que les activités éligibles pour les « nouvelles » activités visant l'atténuation du changement climatique et les objectifs environnementaux non liés au climat conformément aux nouveaux Actes délégués publiés en 2023 : l'Acte délégué Climat<sup>(3)</sup> et l'Acte délégué Environnement<sup>(4)</sup>.

Suivant une approche proactive, Schneider Electric a devancé cette exigence, en détaillant l'éligibilité et l'alignement de ses activités économiques au regard des six objectifs environnementaux dans son rapport pour l'exercice 2023, alors même que cela est attendu uniquement à partir de 2025 (exercice 2024) pour les grandes entreprises. En tant que leader du développement durable, le Groupe s'engage à communiquer de manière transparente et régulière sur ses activités économiques durables et à se préparer aux exigences à venir prévues par la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Les données désagrégées sont présentées à la section 2.7.2, aux pages 277 à 293.

Il convient de noter que l'application progressive des exigences en matière d'information et leur nature évolutive signifient que les KPI présentés dans ce rapport pourront évoluer en fonction des dispositions réglementaires et des exigences en matière de publication d'informations. Des révisions régulières des Actes délégués sont attendues pour inclure des activités manquantes et renforcer les critères d'examen technique ainsi que les exigences relatives à l'absence de préjudice important (DNSH) pour les activités existantes, de manière à refléter les évolutions technologiques, les priorités de la politique de l'UE ou les défis liés à l'utilisation des critères applicables. Cela signifie que la part du chiffre d'affaires de Schneider Electric éligible et aligné sur la taxonomie devrait augmenter progressivement, à mesure que le cadre de la Taxonomie de l'UE sera complété et que les entreprises amélioreront leurs capacités de collecte de données et de publication d'informations.

Certaines dispositions du texte font notamment l'objet d'interprétations différentes, alors même que les données nécessaires pour évaluer certains critères restent indisponibles ou difficiles à obtenir : par exemple, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'alignement de ses systèmes de suivi à distance et de maintenance prédictive sur les critères d'examen technique pour l'activité CE 4.1 (fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données) car il ne dispose pas de données détaillées quant à l'utilisation de ses systèmes ou logiciels par ses clients pour la gestion de moteurs alimentés par des combustibles fossiles. Tout en œuvrant à collecter les informations pertinentes, le Groupe a adopté dans ce cas une approche prudente pour interpréter et calculer l'alignement de ses activités sur la Taxonomie. Par conséquent, la part déclarée du chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie peut être inférieure à celle qui serait déclarée si l'on disposait de données d'utilisation précises et détaillées.

**+** Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation de Schneider aux fins de la Taxonomie de l'UE et pour consulter la liste complète des activités éligibles selon la Taxonomie de l'UE applicable à ce jour, veuillez vous reporter aux pages 277 à 293

(1) Règlement (UE) 2020/852  
 (2) Les six objectifs environnementaux comprennent deux objectifs climatiques (atténuation du changement climatique (CCM) et adaptation au changement climatique (CCA)), et quatre objectifs non climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR), transition vers une économie circulaire (CE), prévention et contrôle de la pollution (PPC), et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)).  
 (3) Règlement (UE) 2023/2485 modifiant le règlement (UE) 2021/2139  
 (4) Règlement (UE) 2023/2486

En 2023, nos rapports liés à la Taxonomie de l'UE couvrent les six objectifs environnementaux



Atténuation du changement climatique (CCM)



Adaptation au changement climatique (CCA)



Protection des ressources aquatiques et marines (WTR)



Transition vers une économie circulaire (CE)



Prévention et contrôle de la pollution (PPC)



Biodiversité et protection des écosystèmes (BIO)

■ Objectifs environnementaux climatiques

■ Objectifs environnementaux non climatiques

1. Principales activités éligibles de Schneider Electric

Équipements et services d'efficacité énergétique dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automatismes du bâtiment et systèmes de contrôle des bâtiments économes en énergie</li> <li>Suivi et régulation intelligents de l'électricité ou des systèmes de chauffage</li> <li>Thermostats par zones et dispositifs de suivi intelligent des charges électriques ou thermiques</li> <li>Systèmes de refroidissement écoénergétiques</li> <li>Plans de services relatifs à la gestion des bâtiments et aux systèmes de mesure de puissance</li> <li>Services techniques de conseil, tels que les audits énergétiques, les simulations et les formations</li> </ul>
Segment final mobilité à faibles émissions de CO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stations de charge pour véhicules électriques et technologies de renfort réseau</li> <li>Infrastructures électriques pour les transports publics urbains et suburbains</li> <li>Infrastructures portuaires pour l'alimentation électrique des navires à quai et l'électrification et l'efficacité des opérations portuaires</li> </ul>
Équipements de transmission et distribution électrique à moyenne et à basse tension	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements, systèmes et services liés à des produits électriques à basse tension qui améliorent l'efficacité énergétique</li> <li>Appareils de commutation et de contrôle moyenne tension sans gaz SF<sub>6</sub></li> <li>Technologies de communication et de contrôle pour la contrôlabilité et l'observabilité du système électrique</li> <li>Équipements, systèmes et services de flexibilité électrique qui renforcent la flexibilité du système électrique et contribuent à la stabilité du réseau</li> <li>Dispositifs de câblage de transmission et distribution améliorant l'efficacité énergétique et transformateurs « Tier 2 »</li> </ul>
Équipements électriques et électroniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fabrication d'équipements électriques et électroniques</li> </ul>
Solutions et logiciels IT/OT fondés sur les données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la performance des biens</li> <li>Systèmes de suivi à distance et de maintenance prédictive</li> <li>Logiciels de gestion des performances tout au long du cycle de vie</li> <li>Logiciels de conception et d'ingénierie</li> </ul>
Services et activités contribuant à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparation, remise à neuf ou refabrication de produits déjà utilisés</li> <li>Vente de pièces de rechange au-delà des obligations légales</li> <li>« Produit en tant que service » et autres modèles de service circulaires et axés sur les résultats</li> </ul>

Activités éligibles

89 % du chiffre d'affaires | 86 % des dépenses d'investissement (CapEx) | 48 % des dépenses d'exploitation (OpEx)

2. Évaluation des activités éligibles par rapport aux critères d'alignement

Critères d'alignement	Conclusions de l'évaluation	Références pour plus de détails
<b>1. Contribution substantielle aux objectifs environnementaux (Critères d'examen technique)</b>	47 % des revenus non conformes sur les critères techniques 5 % des revenus non conformes en raison d'exclusions (revenus issus du secteur lié aux énergies fossiles, produits contenant du SF <sub>6</sub> )	Section 2.7.2 page 277
<b>2. Conformité au principe DNSH</b>		
• Atténuation du changement climatique (CCM)	Conforme	Section 2.3 page 154
• Adaptation au changement climatique (CCA)	Conforme	Section 2.3.1 page 156
• Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR)	Conforme	Section 2.4.5.4 page 203
• Transition vers une économie circulaire (CE)	22 % des revenus non conformes <sup>(1)</sup>	Section 2.4.6 page 207
• Prévention et contrôle de la pollution (PPC)	Conforme	Section 2.7.2 page 277
• Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)	Conforme	Section 2.4.2 page 187
<b>3. Conformité avec les garanties minimales</b>	Conforme	Section 2.7.2 page 277

Activités alignées (Conformes aux 3 critères)<sup>(2)</sup>

31 % du chiffre d'affaires | 35 % des dépenses d'investissement (CapEx) | 48 % des dépenses d'exploitation (OpEx)

(1) 16% des revenus sont non conformes à la fois aux critères d'examen technique et au principe DNSH

(2) En raison de l'impact des arrondis sur les éléments individuels de ce tableau de divulgation, les nombres peuvent ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

## 2.1 Le développement durable pour tous

### Adhésion de Schneider Electric à la Taxonomie de l'UE

Schneider Electric soutient l'objectif visé par la Taxonomie de l'UE. Une fois finalisée, elle constituera un outil de prise de décision en matière d'investissements durables et contribuera à orienter les financements vers des projets à même d'accélérer la transition vers une économie durable.

Schneider Electric, qui a pu constater tant la valeur que les défis propres à un exercice précoce de cartographie des activités durables, s'appuie sur ce savoir-faire pour accompagner l'élaboration de la Taxonomie de l'UE. En 2023, plus de 35 nouvelles activités économiques relevant de différents secteurs ont été ajoutées au cadre de la Taxonomie de l'UE, une évolution à laquelle le Groupe a activement participé. Schneider Electric s'est engagé auprès de la Commission européenne et de la Plateforme sur la finance durable, directement ou par le biais de fédérations professionnelles. Le Groupe a ainsi rejoint la Plateforme sur la finance durable et pris part à l'élaboration des critères d'examen technique pour la nouvelle activité CCM 3.20 relative aux équipements de transmission et distribution électrique à haute, moyenne et basse tension.

Schneider Electric poursuivra sa participation active aux travaux visant à améliorer le cadre sur deux volets : accélérer la finalisation du cadre en y incluant les technologies durables manquantes, et améliorer la facilité d'utilisation et de mise en œuvre pratique des critères d'examen technique. À l'avenir, le Groupe maintiendra également son engagement auprès de ses pairs, par le biais d'instances sectorielles, afin d'examiner l'interprétation donnée aux critères d'examen technique.

### Calcul du chiffre d'affaires éligible et aligné sur la Taxonomie

Schneider Electric a identifié plusieurs activités éligibles aux fins de la Taxonomie qui contribuent au moins à l'un des six objectifs environnementaux définis dans les Actes délégués correspondants. La liste de ces activités est présentée dans les notes méthodologiques figurant aux pages 277 et 293.

En 2023, les parts du chiffre d'affaires éligibles et alignées sur la Taxonomie se sont élevées respectivement à 89 % et 31 %, représentant respectivement 32 099 millions d'euros et 11 240 millions d'euros sur 35 902 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé total pour 2023, comme indiqué dans le Compte de résultat consolidé présenté à la page 452. Le chiffre d'affaires de Schneider Electric éligible à la Taxonomie a sensiblement augmenté par rapport à 2022, grâce à l'ajout de nouvelles activités contribuant aux objectifs climatiques et à la publication du nouvel Acte délégué Environnement qui détaille les quatre objectifs environnementaux non climatiques.

Quatre raisons expliquent l'écart entre le chiffre d'affaires de Schneider Electric éligible à la Taxonomie et celui qui est aligné sur la Taxonomie.

Premièrement, il est difficile d'évaluer l'alignement des activités économiques sur les critères d'examen technique applicables à la fabrication d'équipements électriques et électroniques (CE 1.2). Cela a conduit à retenir une évaluation prudente dans laquelle la totalité du chiffre d'affaires éligible au titre de cette activité a été déclarée comme étant non alignée (39 % du chiffre d'affaires total). Parmi les défis rencontrés figurent le manque de clarté de certains termes utilisés (p. ex. « recyclabilité démontrée à un haut niveau ») et l'insuffisance des exigences associées à certains critères (p. ex. absence de précisions sur l'approche permettant d'établir qu'un équipement a été conçu pour une longue durée de vie).

Schneider Electric réexamine et améliore en permanence ses pratiques de circularité au moyen de son processus EcoDesign Way™ et de son programme Green Premium™ pour réduire encore davantage l'impact environnemental de ses produits. Pour en savoir plus, voir la section 2.4, page 184.


Deuxièmement, les disjoncteurs isolés dans du gaz SF<sub>6</sub> sont éligibles mais ne sont pas alignés en raison de la non-conformité avec les critères d'examen technique pour l'activité CCM 3.20 (fabrication d'équipements de transmission et distribution électrique à haute, moyenne et basse tension visant à obtenir des réductions des émissions de GES). En particulier, l'exclusion des disjoncteurs à SF<sub>6</sub> du chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie est conforme à la méthodologie appliquée par le Groupe pour calculer les revenus à impact positif de Schneider (SSI #1).


Troisièmement, le chiffre d'affaires éligible découlant d'activités liées aux secteurs des combustibles fossiles n'est pas aligné sur la Taxonomie. Cela affecte la part du chiffre d'affaires aligné pour certaines activités, telles que l'activité CCM 3.20 (fabrication d'équipements de transmission et distribution électrique à haute, moyenne et basse tension visant à obtenir des réductions des émissions de GES). Là encore, cette exclusion est conforme à la méthodologie de calcul des revenus à impact positif de Schneider.

Enfin, la non-conformité avec certaines exigences énumérées dans les critères génériques d'absence de préjudice important (DNSH) appliqués à la prévention et au contrôle de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques conduit au non-alignement de 22 % du chiffre d'affaires total de Schneider Electric. Deux raisons justifient ces exclusions :

- 9 % sont liés à une non-conformité avec la directive européenne sur la limitation de substances dangereuses (RoHS), ou avec la liste des substances soumises à des restrictions (Annexe XVII) du règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) ;
- 13 % sont liés à des produits avec des substances identifiées dans la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des substances soumises à autorisation, figurant à l'annexe XIV du règlement REACH, et pour lesquels aucune exemption n'a pu être appliquée, à savoir lorsqu'aucune autre substance ou technologie de substitution appropriée n'était disponible.
- Dans les deux cas, les substances qui ont bénéficié d'exemptions d'interdiction en vertu des exigences de la directive RoHS ne sont pas exclues.
- Dans le cadre de ses programmes environnementaux, Schneider a déployé des efforts considérables pour évaluer et améliorer sa conformité proactive au règlement REACH et à la directive RoHS, y compris hors de l'UE. Le Groupe travaille en permanence à la substitution de produits chimiques dangereux dans ses produits, ses processus et sa chaîne d'approvisionnement. Lorsque la substitution n'est pas possible techniquement, il veille à ce que les risques associés à ces produits chimiques soient sous contrôle, tout au long du cycle de vie, afin de minimiser tout préjudice potentiel pour l'environnement et la santé des personnes.

Toutes les autres activités éligibles sont conformes aux critères d'examen technique, ne causent aucun préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales énoncées dans les Actes délégués concernés.

 Pour en savoir plus sur la méthode de calcul du chiffre d'affaires éligible et aligné aux fins de la Taxonomie, veuillez vous reporter aux **pages 277 to 293**

 Pour en savoir plus sur les contrôles relatifs à l'absence de préjudice important effectués, veuillez vous reporter à la **page 279**

## Calcul du CapEx et de l'OpEx éligibles et alignés sur la Taxonomie


En 2023, les parts des CapEx éligibles et alignées sur la Taxonomie se sont élevées respectivement à 86 % et 35 %, représentant respectivement 1 444 millions d'euros et 592 millions d'euros sur 1 675 millions d'euros du total des CapEx consolidés pour 2023, selon la définition de la Taxonomie européenne.

Pour calculer les CapEx du Groupe éligibles et alignées sur la Taxonomie, les CapEx liés aux actifs, processus et regroupements d'entreprises associés à des activités éligibles et alignées sur la Taxonomie ont été calculés avec un niveau élevé de granularité, à l'aide de clés de répartition du chiffre d'affaires éligible et aligné par activités et opérations, à l'exception des CapEx de recherche et développement (R&D) et ceux liés à la location à long terme de bâtiments selon l'IFRS 16, qui ont été qualifiés à travers le prisme des dépenses en capital des mesures individuelles éligibles et alignées. La méthodologie des clés de répartition est considérée comme une approche prudente car elle repose sur l'activité actuelle de chaque gamme de produits, ce qui écarte les transformations découlant des investissements des gammes de produits lors du calcul des KPI CapEx éligibles et alignées sur la Taxonomie. De plus, les dépenses d'investissement consacrées à des projets de R&D liés aux produits sont considérées comme éligibles et alignées sur la Taxonomie dans le cadre de l'activité CCM 3.6 (technologies de fabrication à faible intensité de carbone). En effet, chaque projet de R&D du Groupe lié aux produits permet une réduction importante de l'empreinte carbone grâce à des produits et systèmes plus efficaces. Ces améliorations sont mesurées avec une analyse de cycle de vie disponible publiquement dans l'ecopasseport Product Environment Profile (PEP), conforme à la norme ISO 14067 et vérifiée par un tiers partie indépendant. Ce point est décrit de manière plus exhaustive à la section 2.3.4, page 166.

La différence entre l'éligibilité et l'alignement du chiffre d'affaires, telle qu'expliquée dans la section précédente, s'applique également aux CapEx. En outre, le fait que les CapEx basées sur la norme IFRS 16, relatives à la location à long terme d'immeubles, sont entièrement éligibles mais non alignées, contribue également à la différence entre le CapEx éligible et aligné selon la taxonomie.

En 2023, les parts des OpEx éligibles et alignées sur la Taxonomie se sont élevées à 48 %, soit 844 millions d'euros sur 1 758 millions d'euros du total des OpEx consolidés totales pour 2023, selon la définition de la Taxonomie européenne.

Afin de déterminer les OpEx du Groupe éligibles et alignées sur la Taxonomie, seuls les coûts de R&D non capitalisés sont analysés pour l'établissement du numérateur des KPI OpEx. Cela inclut les coûts non capitalisés relatifs aux projets de R&D liés aux produits mais aussi, entre autres, les coûts encourus en relation avec le support et la plateforme, les coûts des applications informatiques globales dédiées à la R&D, ainsi que les coûts relatifs à l'ingénierie pour la qualité, la productivité et l'obsolescence. Comme mentionné pour le CapEx, chaque projet de R&D du Groupe lié aux produits démontre une réduction importante de l'empreinte carbone et, à ce titre, les numérateurs des KPI correspondent aux dépenses d'exploitation directement associées aux projets de R&D pour les produits du Groupe. Ces dépenses d'exploitation sont à la fois éligibles et alignées sur la Taxonomie dans le cadre de l'activité CCM 3.6 (technologies de fabrication à faible intensité de carbone).

 Pour en savoir plus sur la méthode de calcul des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation éligibles et alignées sur la Taxonomie, veuillez vous reporter aux pages 278 à 279

## Zoom sur EcoStruxure™ Microgrid Advisor : changer la donne de l'optimisation des réseaux

Si l'approvisionnement en énergie renouvelable décentralisée (panneaux solaires de toiture) fait partie intégrante de la lutte contre le changement climatique et de l'électrification croissante des clients et des régions d'électricité, les opérateurs de réseaux électriques doivent trouver des moyens d'équilibrer les fluctuations horaires de la production d'électricité renouvelable sans compromettre la fiabilité et la stabilité. Dans ce contexte, les microréseaux peuvent s'avérer utiles, qu'ils soient installés en amont ou en aval du compteur, pour intégrer ces sources d'énergie et maintenir l'alimentation électrique en cas de panne sur des réseaux plus importants.

La solution EcoStruxure™ Microgrid Advisor de Schneider Electric optimise la gestion des sources d'énergie distribuées et la demande énergétique sur site parallèlement au réseau, grâce à l'orchestration et au contrôle automatiques et intelligents de la consommation, de la production ou du stockage de l'énergie via une interface unique, optimisant ainsi la consommation d'énergie sur site. Ce logiciel permet de réduire la facture énergétique en utilisant l'électricité du réseau lorsque les coûts et les émissions sont plus faibles, et de basculer vers l'énergie renouvelable sur site lorsque les coûts sont élevés. L'optimisation est facilitée grâce à la flexibilité en aval du compteur rendue possible par un stockage par batteries ou par d'autres applications flexibles. Outre une efficacité énergétique accrue et une intégration fluide des énergies renouvelables, Microgrid Advisor permet à chaque site de participer à des programmes de flexibilité électrique (« demand response »), contribuant ainsi à réduire les tensions sur les réseaux lors des pics de demande. Cela permet de qualifier l'activité comme relevant de l'activité CCM 3.20 de la Taxonomie de l'UE pour la fourniture de services essentiels au fonctionnement des systèmes de gestion de microréseaux.

Par exemple, EcoStruxure™ Microgrid Advisor est déployé auprès de nos clients dans le cadre de solutions complètes de gestion des microréseaux via Faith Technologies Incorporated (FTI), leader dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la fabrication de solutions énergétiques propres. En déployant des solutions de microréseaux intégrées, FTI permet de réduire la consommation d'énergie et les coûts associés, d'augmenter la résilience en cas de dysfonctionnement du réseau électrique, tout en répondant aux besoins croissants d'électrification liés notamment aux infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Grâce aux travaux menés jusqu'à ce jour par FTI, plus de 90 000 tonnes d'émissions de carbone ont été économisées et évitées dans tous les secteurs. Parce qu'elle permet à ses clients de bénéficier d'une énergie plus intelligente et plus sobre en carbone, FTI fait partie des six lauréats (parmi 241 candidatures) du prix Sustainability Impact Awards for Partners remis par Schneider Electric.





## 2.1.11 Référentiels externes et principaux classements ESG

### Directives externes

#### Le Pacte mondial et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Les signataires s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux articulés autour de quatre domaines : droits humains, droits relatifs au travail, environnement et lutte contre la corruption. En adhérant au Pacte mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Conformément aux exigences du Pacte mondial, Schneider publie annuellement une Communication sur le Progrès (COP) et répond aux exigences de l'Advanced Level du Pacte mondial. Schneider Electric s'est engagé à contribuer aux 17 ODD par le biais de ses programmes de développement durable.



Consultez la dernière COP de Schneider sur le site du Global Compact [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

#### Organisation internationale de normalisation (ISO)

Depuis 2012, le Groupe s'attache à promouvoir l'adoption des principes ISO 26000 auprès de ses fournisseurs. Schneider adopte également d'autres directives ou certifications ISO : voir ISO 14001 et ISO 50001, page 201 ; ISO 45001, page 122 ; ISO 9001, page 124 ; ISO 27000, page 336 ; ainsi que ISO 14025 et ISO 14021, page 194.

#### La Global Reporting Initiative (GRI)

Schneider Electric a préparé ce rapport conformément aux Normes du GRI pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les informations communiquées, y compris les sujets ESG importants de l'organisation, en vertu de la divulgation 2-14 de la GRI 2 : Informations générales 2021. Le tableau de correspondance de ses indicateurs avec ceux proposés par le GRI est disponible sur le site Internet de Schneider Electric.



Consultez les rapports GRI de Schneider depuis la page Rapports développement durable sur [www.se.com](http://www.se.com)

#### Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Créée en 2011, la Fondation SASB est une organisation indépendante à but non lucratif chargée de définir des normes. Les Déclarations extra-financières de Schneider Electric sont conformes aux directives du SASB en matière de reporting pour son secteur (équipements électriques et électroniques). Un tableau de correspondance est présenté aux pages 294 à 295 de ce rapport.



Consultez le reporting ESG de Schneider selon différents référentiels externes (Schneider Sustainability Disclosure Dashboard) sur [www.se.com](http://www.se.com)

#### La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

En juin 2017, la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), un groupe de travail dirigé par Michael Bloomberg et mandaté par le Conseil de stabilité financière (FSB) du G20, a livré ses recommandations quant aux informations que les entreprises devraient publier concernant leur action climatique. Les Directeurs généraux de plus de 100 entreprises ont signé une déclaration de soutien aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et le Directeur général de Schneider Electric était parmi eux. Des informations détaillées sont disponibles dans la publication du CDP Climate Change de Schneider Electric et dans ce rapport aux pages 296 à 301.

#### L'initiative Science-Based Targets (SBTi)

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) précise dans quelle mesure et à quel rythme les entreprises doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'éviter une augmentation de la température mondiale de 1,5 °C ou 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Schneider Electric fait partie de plus de 4 700 entreprises dans le monde qui se sont engagées à réduire leurs émissions de GES en fonction des données scientifiques actuelles sur le climat et dont les objectifs ont été validés par la SBTi. L'empreinte GES du Groupe est calculée selon le Protocole des GES du World Resources Institute (WRI) (voir page 301). L'engagement « Zéro émission nette » de CO<sub>2</sub> du Groupe a été validé selon le nouveau standard « Net-Zero » en 2022.

#### Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE est une organisation internationale qui travaille à l'élaboration de meilleures politiques pour des vies meilleures. Schneider Electric s'est aligné sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Schneider Electric a signé la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et a mis en place un « programme de conformité pour les minéraux de conflits » basé sur le Guide de l'OCDE pour une « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) dans les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque.

#### Organisation internationale du travail (OIT)

Schneider Electric est membre du Réseau mondial des entreprises et des personnes handicapées (GBDN) de l'OIT et adhère aux principes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La Charte de confiance du Groupe a été inspirée en partie par les normes émises par l'OIT.

2.1 Le développement durable pour tous

Notations et distinctions en matière d'ESG

**Inclusion dans l'indice Dow Jones Sustainability (DJSI)**

En 2023, Schneider Electric s'est classé premier de son secteur dans l'évaluation des pratiques des entreprises en matière de développement durable (Corporate Sustainability Assessment, CSA) de S&P Global avec un score de 88/100 (Top 1 %). Le Groupe est inclus dans l'indice DJSI World, pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, qui est composé de 321 entreprises leaders en matière de développement durable et représente le top 10 % parmi environ 2 500 entreprises dans le monde.

**Inclusion dans la Liste Climate A du CDP et Leader de l'engagement des fournisseurs**

En 2023, Schneider Electric a été l'une des 347 entreprises à figurer dans la liste A du CDP Climate Change, parmi plus de 21 000 entreprises notées, faisant d'elle la seule entreprise de son secteur à obtenir la note A pour la 13<sup>e</sup> année consécutive. Schneider Electric a également obtenu la note A au Supplier Engagement Rating (SER) du CDP en 2023. Le SER évalue la performance en termes de gouvernance, d'objectifs, d'émissions du scope 3 et d'engagement dans la chaîne de valeur selon le questionnaire CDP Climate Change.

À ce jour, le Groupe fait partie de plusieurs indices STOXX, notamment les indices Global Low Carbon Footprint, Global Climate Change Leaders, EURO STOXX 50 Low Carbon et Global ESG Environmental Leaders.

**CDP Water**

Schneider Electric a également reçu la note A- pour sa participation au questionnaire Water Security du CDP, en nette amélioration par rapport à 2022 où le Groupe avait obtenu la note B.

**Moody's Analytics**

Suite à l'évaluation réalisée en juin 2023 par Moody's Analytics (anciennement Vigeo Eiris), Schneider Electric a obtenu une note globale de 73/100, avec un score de transition énergétique au plus haut niveau (« Avancé »). Grâce à cette notation, en janvier 2024, le Groupe fait partie des indices Euronext Vigeo World 120, Europe 120, Euro 120, France 20 et CAC40 ESG, composés des sociétés cotées les plus performantes en termes de responsabilité d'entreprise.

**FTSE4Good**

Schneider Electric fait partie des indices FTSE4Good Developed, FTSE Environmental Opportunities et FTSE EO Energy Efficiency.

**EcoVadis Niveau exceptionnel et médaille de platine**

En 2024, Schneider Electric a obtenu une note de 88/100 (+9 points par rapport à 2023) et une médaille de platine (1 % des entreprises évaluées) pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

**MSCI Industry Leader**

Schneider Electric est au niveau AAA depuis 2011, faisant du Groupe un leader de son secteur et un membre des indices MSCI World ESG Leaders, World Select ESG Ratings & Trend Leaders et Socially Responsible.

**Sustainalytics Leader**

En février 2024, Schneider Electric a été reconnu comme un Industry Top-Rated ESG Performer, se classant premier parmi 289 entreprises de son secteur, avec une note de risque de 10,5 (risque faible), confirmant ainsi son inclusion dans les indices STOXX Global ESG Leaders, Environmental Leaders, Social Leaders, Governance Leaders et EURO STOXX Sustainability.

**ISS**

En 2023, Schneider Electric se situe au niveau « Prime » selon ISS-ESG avec une note absolue de B, soit la meilleure note de son secteur (composants électriques) parmi 187 entreprises.

**Global 100 Most Sustainable Corporations**

Comme chaque année depuis 2012, Schneider Electric figure dans la liste Global 100 des leaders du développement durable d'entreprise selon Corporate Knights, et se classe dans le top 10 pour la quatrième année consécutive, figurant au 1<sup>er</sup> rang en 2021, au 4<sup>e</sup> rang en 2022 et au 7<sup>e</sup> rang en 2023 et en 2024.

**Sceau Terra Carta**

En janvier 2023, le Groupe a été l'une des 19 entreprises à recevoir le Sceau Terra Carta qui distingue les entreprises mondiales qui donnent le ton en matière d'innovation et démontrent leur engagement en faveur de l'émergence de marchés véritablement durables.

**Meilleures entreprises au monde 2023 du magazine TIME**

En septembre 2023, Schneider Electric a été classée 39<sup>e</sup> dans la liste des meilleures entreprises au monde établie par le magazine TIME, se classant 34<sup>e</sup> en termes de développement durable.

Notations extra-financières de Schneider Electric	DJSI	CDP Climate Change	Vigeo Eiris Moody's Analytics	EcoVadis <sup>(1)</sup>	MSCI ESG Notations	Sustainalytics
Score 2023 de Schneider	88/100	A	73/100	88/100	AAA	Risque faible
Moyenne du secteur	21/100	C	39/100	47/100	BBB	Risque faible
Progrès vs 2022	-2 pts	Score identique	Score identique	+9pts	Score identique	Score identique
Faits marquants	13 <sup>e</sup> année dans l'indice Monde	13 <sup>e</sup> année dans la liste A	Inclus dans les indices World 120 et Europe 120	Médaille de platine 4 <sup>e</sup> année	AAA pour la 13 <sup>e</sup> année consécutive	1 <sup>er</sup> du secteur
Univers évalué (nombre d'entreprises)	9 400 +	21 000 +	4 800	90 000	8 500	15 100

(1) Score 2024

## Autres distinctions en 2023

### Workforce Disclosure Initiative (WDI)

En 2024, Schneider a obtenu un score de transparence de 80 % (en hausse d'un point par rapport à 2023), au-dessus de la moyenne de l'industrie de 65 %, dans l'enquête WDI soutenue par les investisseurs, qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de main-d'œuvre.

### Impak Finance

Depuis 2022, cette agence de notation des investissements à impact, certifiée B-Corp et indépendante, a placé Schneider Electric en tête des sociétés du CAC40 pour sa contribution aux ODD des Nations Unies. Le Groupe a obtenu un score de 495/1 000, très largement au-dessus de la note moyenne du CAC40 de 216/1 000.

## Climat

### Liste Carbon Clean 200

Schneider Electric figure dans la liste Carbon Clean 200 de Corporate Knights depuis le début du classement en 2016, grâce à son chiffre d'affaires consacré à la transition énergétique. En 2024, le Groupe se classe au 7<sup>e</sup> rang mondial.

## Chaîne d'approvisionnement

### Les 25 meilleures chaînes d'approvisionnement 2023 selon Gartner

Schneider Electric s'est classé premier en 2023 dans le classement Gartner Supply Chain Top 25 et premier du classement Europe Top 15 pour la quatrième année consécutive pour son exemplarité dans la gestion de sa chaîne de valeur.

### Prix d'excellence en approvisionnement 2023 décernés par le CIPS

En 2023, Schneider Electric s'est vu décerner les prix « Meilleur engagement en matière de réduction du carbone dans les chaînes d'approvisionnement » et « Champion des Achats durables » pour son Projet Zéro Carbone et son leadership dans le domaine du développement durable.

### Prix Chaîne d'approvisionnement durable lors des World Sustainability Awards 2023

Schneider Electric a reçu le prix « Chaîne d'approvisionnement durable » lors des World Sustainability Awards 2023 en reconnaissance de ses efforts d'engagement dans le cadre de son Projet Zéro Carbone.

### Indice Sustainable Procurement Champions 2023 de CPOStrategy

En 2023, le leadership du Groupe en matière d'approvisionnement durable a été salué par l'inclusion dans l'indice Sustainable Procurement Champions du magazine CPOStrategy.

## Diversité et inclusion

### Inclusion dans l'indice Bloomberg de performance égalité hommes-femmes

En 2023, Schneider Electric a confirmé son inclusion dans l'indice Bloomberg de performance égalité hommes-femmes parmi 484 entreprises pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Le Groupe a obtenu un score global de 81 %, contre 77 % l'année précédente, et bien au-dessus de la moyenne de l'indice (73 %).

### Les 25 leaders en matière de diversité du Financial Times

En novembre 2023, le Groupe a été reconnu par le Financial Times comme l'un des 50 leaders en matière de diversité selon le

classement Diversity Leaders 2024 pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, figurant au 8<sup>e</sup> rang parmi 850 entreprises et au 2<sup>e</sup> rang dans son secteur.

### Rapport et classement mondial sur l'égalité hommes-femmes d'Equileap

En février 2024, Schneider Electric s'est classée 56<sup>e</sup> au niveau mondial sur 3 795 entreprises cotées en bourse évaluées sur la base de 21 critères d'égalité hommes-femmes, dont la mixité de genre au sein du Conseil d'administration et du personnel, ainsi que l'écart de rémunération et les politiques relatives au congé parental et au harcèlement sexuel, entre autres.

### Les meilleures entreprises du monde pour les femmes 2023 selon Forbes

Forbes s'est associé à la société d'études de marché Statista pour établir le classement des meilleures entreprises du monde pour les femmes, dans lequel figure Schneider Electric.

### Médaille d'or HCM Excellence décernée par Brandon Hall Group

En septembre 2023, au titre du classement HCM Excellence établi par Brandon Hall Group, Schneider Electric a reçu une médaille d'or dans la catégorie Diversité, équité et inclusion pour sa Politique mondiale en matière de congés familiaux.

## Éthique et gouvernance

### Ethisphere

En 2024, Schneider Electric a de nouveau été reconnu comme l'une des entreprises les plus éthiques du monde par Ethisphere, un leader mondial dans la définition et l'avancement des normes des pratiques éthiques des affaires ; seule une autre entreprise française figure dans le classement de cette année.

### Grand Prix de la Transparence

En 2023, Schneider Electric a reçu un prix de la transparence dans la catégorie « Documents d'information ESG » et figure dans le Top 20 des entreprises les plus transparentes, occupant le 7<sup>e</sup> rang sur 125 sociétés françaises selon le classement général.

## Récompenses employeur

### Les 50 employeurs les plus attractifs au monde selon Universum

En 2023, Schneider Electric a été reconnu par les étudiants du monde entier comme étant l'un des employeurs les plus attrayants du monde, se classant 24<sup>e</sup> dans le domaine de l'ingénierie. Plus de 172 000 personnes interrogées dans le cadre des enquêtes d'Universum sur les talents ont participé à ce classement.

### Les entreprises les plus admirées au monde selon Fortune

En 2023, Schneider Electric a été reconnu par le magazine Fortune comme l'une des « entreprises les plus admirées au monde » pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, se classant au 3<sup>e</sup> rang dans le secteur de l'industrie électronique.

### Les meilleurs employeurs au monde 2023 selon Forbes

En 2023, Schneider Electric a été inclus dans le classement des meilleurs employeurs au monde établi par le magazine Forbes.

### Glassdoor

Schneider Electric a reçu une note de 4,3/5 de la part de Glassdoor en janvier 2024. Sur la base de plus de 10 000 avis, 89 % des participants à l'enquête recommanderaient le Groupe à un ami, et 95 % approuvent le Directeur général.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### Dans cette section

2.2.1	La confiance, fondement de l'activité de Schneider Electric	108	2.2.8	Conformité au droit de la concurrence	133
2.2.2	Plan de vigilance	115	2.2.9	Conformité avec les réglementations fiscales	134
2.2.3	Lieu de travail responsable	120	2.2.10	Contrôle des exportations et sanctions	134
2.2.4	Santé et sécurité des collaborateurs	121	2.2.11	Droits humains	136
2.2.5	Des normes élevées pour la qualité et la sécurité de nos produits	124	2.2.12	Relations durables avec les fournisseurs	138
2.2.6	Cybersécurité, protection et confidentialité des données	127	2.2.13	Vigilance à l'égard des sous-traitants intervenant sur des projets clients	149
2.2.7	Tolérance zéro en matière de corruption	130	2.2.14	Relations éthiques avec les parties prenantes en aval	151

### Contexte et ambitions

La confiance sert de boussole éthique pour toutes les interactions de Schneider Electric avec ses parties prenantes et toutes les relations avec ses clients, actionnaires, collaborateurs et les communautés que l'entreprise sert, de manière constructive, inclusive et positive.

Schneider Electric exerce ses activités dans plus de 100 pays et s'engage à se comporter de manière responsable avec toutes ses parties prenantes. Étant donné que notre responsabilité va au-delà de la conformité aux réglementations locales et internationales, le Groupe s'engage à agir de manière éthique, durable et responsable. Chez Schneider Electric, nous pensons que la confiance se gagne et que nous devons pour cela passer de la parole aux actes, en nous appuyant sur des mécanismes et pas seulement sur des intentions.

Schneider respecte les normes les plus élevées en matière de gouvernement d'entreprise, à travers des initiatives qui contrôlent et forment les équipes sur l'éthique, la cybersécurité, la sécurité, le développement durable et la qualité. La Charte de confiance définit les attentes en matière de travail chez Schneider et donne aux équipes les moyens de faire face à tout comportement non éthique.

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable 2025, nous nous engageons à agir dans le respect de nos principes de confiance nous imposant, ainsi qu'à tous ceux qui nous entourent, des normes sociales, de gouvernance et d'éthique élevées. Dans ce rapport, nous partageons nos progrès sur les transformations réalisées en 2023 dans le cadre du pilier Confiance de nos programmes Schneider Sustainability Impact et Schneider Sustainability Essentials.

**« La Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric, nous fournit un cadre pour nous aider à favoriser la confiance avec toutes nos parties prenantes. Elle constitue le fondement de chaque aspect de notre activité, en favorisant l'intégrité, la transparence et la résilience, et fait office de boussole dans un monde complexe et volatile où des revers peuvent toujours survenir, malgré la mise en place des meilleurs systèmes de gestion des risques. »**

**Hervé Coureil,**  
Directeur général Gouvernance et Secrétaire général



# Progrès réalisés sur nos engagements en matière de confiance

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
Impact (SSI)	6.	Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 %	21 %	100 %
	7.	Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 %	+1 pt	+10 pts
Essentials (SSE)	12.	Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs <sup>(3)</sup>	--	En cours	--
	13.	Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	2020 : 90 %	97.3 %	100 %
	14.	Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins	2019 : 0,79	0,51	0,38
	15.	Réduire à 0 le nombre total de rappels de sécurité	2020 : 25	23	0
	16.	Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité	2020 : Top 25 %	Top 25 %	Top 25 %
	17.	Évaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre « Plan de vigilance »	2020 : 374	3 248	4 000

## Ces programmes contribuent aux ODD de l'ONU



- (1) L'année de référence pour chaque indicateur est fournie avec sa performance de référence.
- (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, l'indicateurs SSE #14 a reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.
- (3) La performance 2023 pour le SSE #12 est en cours, car le programme est toujours en cours en développement.

## Faits marquants en 2023



Schneider a été nommé comme l'une des « entreprises les plus éthiques du monde » par Ethisphere en 2023, pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive



Schneider a reçu l'Award de l'Information ESG, et figurait 7<sup>ème</sup> parmi les lauréats des Grands Prix de la Transparence 2023



Triple reconnaissance au Royaume-Uni et en Irlande pour avoir démontré l'excellence en matière de sécurité, de santé et d'impact environnemental



1<sup>er</sup> du Top 25 des meilleures chaînes d'approvisionnement de Gartner en 2023, et parmi les cinq premiers pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive

## 2.2.1 La confiance, fondement de l'activité de Schneider Electric

### 2.2.1.1 Contexte

La confiance est une valeur fondamentale, au cœur des engagements de Schneider Electric en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG).

Schneider Electric a gagné la confiance des parties prenantes grâce à ses produits de qualité et ses engagements en matière de développement durable. L'intégrité des entreprises revêt la même importance. La confiance favorise les interactions avec les clients, les actionnaires, les employés et les communautés. Elle se manifeste par des équipes de confiance, les relations avec les clients et les partenaires, la confiance des investisseurs et l'engagement de la communauté. Les dirigeants montrent l'exemple et incarnent la culture de la Confiance, en donnant la priorité à l'égalité, au bien-être et à la sécurité. Schneider Electric applique des normes strictes en matière de cybersécurité, de lutte contre la corruption, de concurrence loyale et de gestion responsable des fournisseurs. De plus, l'entreprise demeure attentive à sa responsabilité de prévenir les délits d'initiés, de fournir des états financiers précis et de protéger la propriété intellectuelle. Le Groupe agit avec détermination pour le climat, une utilisation efficace des ressources et une citoyenneté responsable.

### 2.2.1.2 Risques, impacts et opportunités

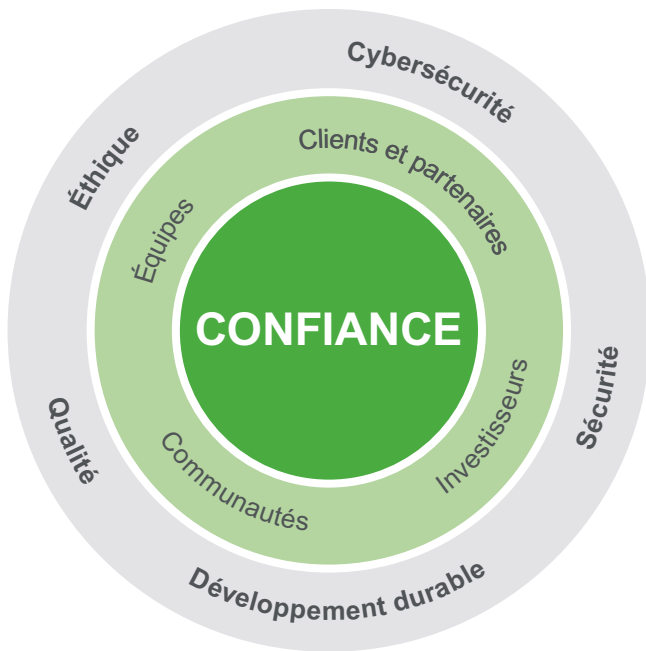
La résilience est fondamentale pour établir la confiance avec les parties prenantes et la maintenir. L'engagement de Schneider Electric en matière d'identification, d'évaluation et de gestion efficace des risques, combiné à une compréhension approfondie des impacts potentiels, illustre l'approche stratégique du Groupe visant à renforcer la résilience de manière solide et proactive.

Les pratiques contraires à l'éthique ou la non-conformité aux lois et réglementations applicables à Schneider Electric, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte peuvent exposer Schneider Electric à des poursuites pénales et civiles, à des atteintes à sa réputation, à des interruptions d'activité et à une détérioration de sa valeur actionnariale. L'exposition du Groupe aux risques de non-conformité et de pratiques non éthiques s'accroît depuis plusieurs années en raison de son expansion géographique, de sa participation à des projets complexes et d'un large éventail d'acquisitions. En outre, au cours des dernières années, on a constaté un durcissement de la répression des infractions par les autorités publiques, l'apparition de nouvelles réglementations et un risque accru de réputation lié à l'exposition médiatique, comme décrit au Chapitre 3, page 324, pour des facteurs de risque spécifiques.

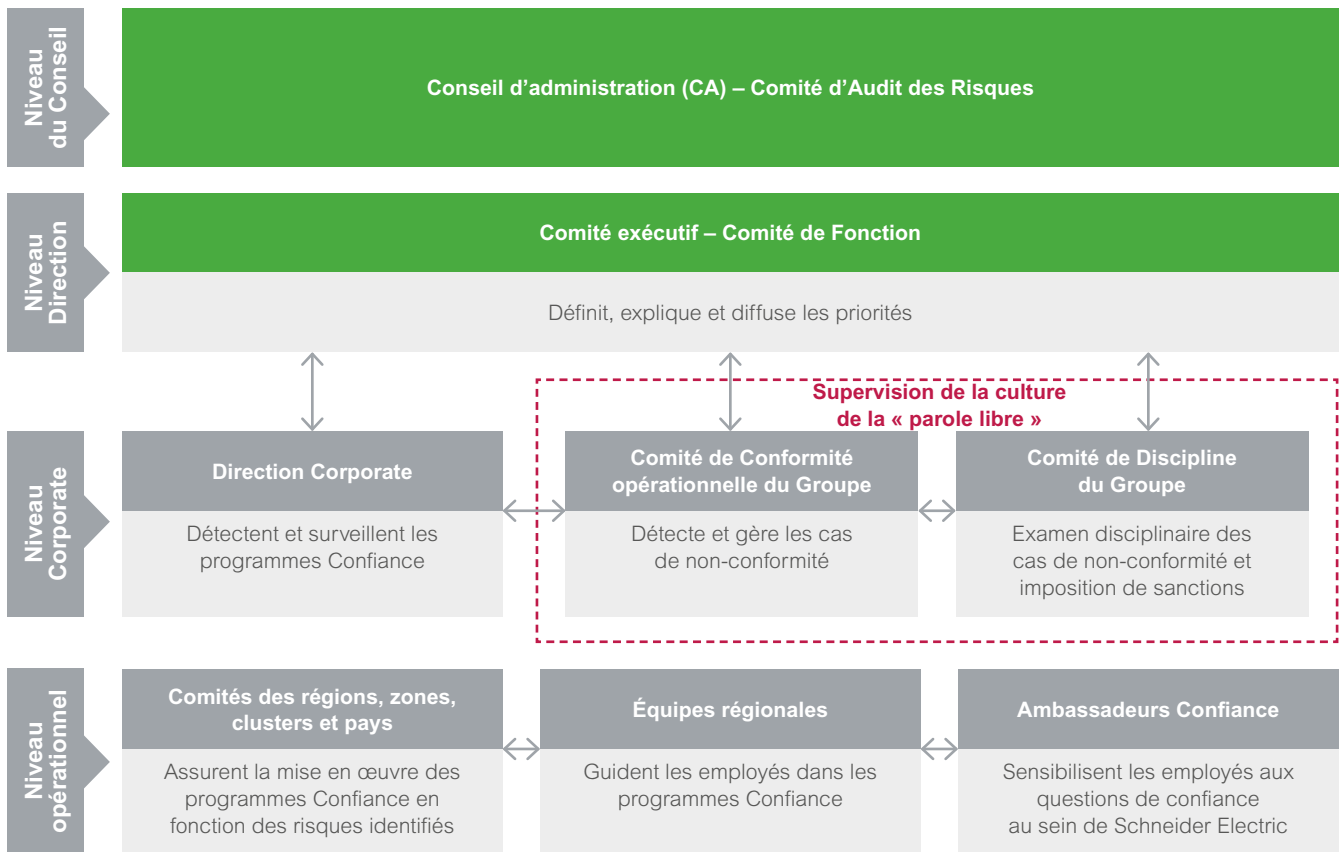
### 2.2.1.3 Gouvernance

Les programmes Confiance sont gérés au moyen d'un cadre de gouvernance dédié :

- **Niveau Conseil d'administration** : Le Conseil d'administration de Schneider Electric supervise le niveau de maturité et l'efficacité de la gouvernance et de l'organisation, des systèmes, processus et contrôles de gestion des risques, ainsi que la communication et la formation par le biais du Comité d'Audit et des Risques.
- **Niveau Direction** : Le Comité exécutif de Schneider Electric fixe l'agenda des programmes Confiance, agit comme un organe de réflexion pour les services de l'entreprise chargés des questions de confiance et coordonne des programmes hautement transversaux tels que le Schneider Sustainability Impact.
- **Niveau Corporate** : Schneider Electric a créé une Direction Éthique et Conformité autonome, présidée par un Directeur de la Conformité placé sous la responsabilité du Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, pour piloter la stratégie du programme Éthique et Conformité. Ce service travaille en étroite collaboration avec les directions Affaires juridiques, Ressources humaines, Finance, Numérique, Stratégie, Qualité et Développement durable, ainsi qu'avec les fonctions Contrôle interne et Audit, qui sont directement responsables de la gestion de certains risques spécifiques.
- **Niveau opérationnel** : Les comités régionaux peuvent assurer la mise en œuvre des programmes Confiance (tels que les Comités d'Éthique et Conformité régionaux pour le programme Éthique et Conformité) en fonction des risques identifiés. Sur le plan opérationnel, ils peuvent s'appuyer sur les équipes régionales qui pilotent la mise en œuvre dans leur zone géographique, avec le soutien des Ambassadeurs Confiance et des experts concernés au niveau local.



Retrouvez notre Charte de confiance à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)



### Supervision de la culture de la « parole libre »

Les collaborateurs de Schneider Electric doivent se sentir libres et psychologiquement en sécurité pour partager leurs idées, opinions et préoccupations, sans crainte de représailles. Pour garantir l'efficacité de cette culture de la « parole libre » et du système d'alerte interne associé, le Groupe a créé deux comités spécifiques :

- Le **Comité de Conformité opérationnelle du Groupe** (GOCC) détecte et gère les cas de non-conformité conformément à la Politique d'alerte interne et à la Politique de gestion des affaires et d'enquête, et passe en revue tous les mois l'efficacité du système d'alerte interne. Le GOCC est composé des membres suivants : le Directeur de la Conformité (secrétaire du Comité), le Directeur Juridique, le Directeur Audit et Contrôle interne du Groupe, le Directeur de la Conformité du Groupe, la Responsable conformité RH du Groupe et le Responsable de l'équipe Examen des fraudes.
- Le **Comité de discipline du Groupe** impose des sanctions et des mesures correctives pour les cas graves de non-conformité sur demande du GOCC, afin de garantir une politique disciplinaire juste et transparente. Le Comité de discipline du Groupe est composé des membres suivants : le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, la Directrice générale Ressources humaines, le Directeur de la Conformité (secrétaire du Comité), le Directeur Juridique, et un membre non permanent.

### Délégués Éthique, l'un des ambassadeurs de la confiance de Schneider Electric



L'initiative Délégués Éthique est un programme d'excellence conçu pour permettre à des collaborateurs respectés, qui possèdent un degré élevé d'intégrité personnelle, d'appuyer la promotion du programme Éthique et Conformité, d'influencer le comportement du personnel et la culture de Schneider Electric, et de contribuer à intégrer l'éthique et la conformité dans les modes de travail des salariés au sein de leur activité/site. En 2023, la communauté comptait + de 400 membres.

« Je suis Déléguée Éthique depuis 2 ans au Mexique. Je suis à l'écoute, ce qui permet aux individus de me faire part de leurs préoccupations, leurs inquiétudes ou tout sujet sur lequel ils ressentent le besoin de discuter. Grâce à ce rôle, je peux fournir des informations précises pour gérer efficacement les situations, offrir un soutien, assurer la tranquillité d'esprit et susciter l'espoir d'un changement positif. »

**Paulina Gomez**  
Déléguée Éthique au Mexique

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance


### 2.2.1.4 La Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric

La Charte de confiance de Schneider Electric (disponible en plus de 30 langues sur le site Internet de Schneider) constitue le Code de conduite du Groupe et témoigne de son engagement en matière d'éthique, de sécurité, de développement durable, de qualité et de cybersécurité. Elle sert de boussole, indiquant le chemin à suivre dans un monde toujours plus complexe. La confiance est une valeur fondamentale de Schneider Electric, et elle est au cœur de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

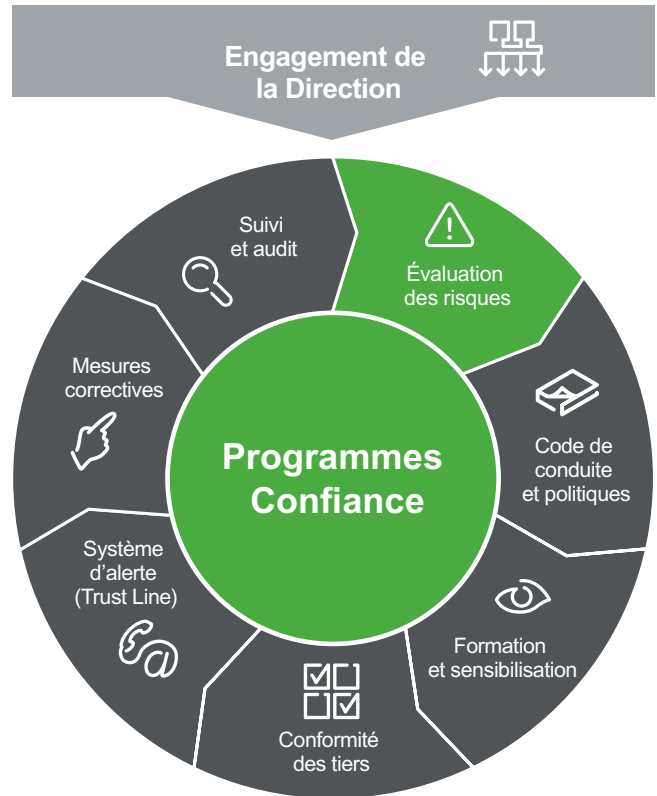
Tous les collaborateurs de Schneider sont tenus de respecter les programmes Confiance de Schneider Electric. Ces programmes reposent sur l'engagement de la direction qui assure l'efficacité de ses piliers et sur l'évaluation des risques qui facilite la prise de décision en déterminant les risques à traiter et l'ordre de priorité pour leur traitement.

Dans le cadre de ses programmes Confiance, Schneider Electric cherche à prévenir, détecter et atténuer les risques en matière d'intégrité, dont la corruption, la fraude, la violation des droits humains, la santé et la sécurité, le lieu de travail responsable (y compris la discrimination, le harcèlement et le harcèlement sexuel), les pratiques anticoncurrentielles, les sanctions et le contrôle des exportations, la législation fiscale, la qualité, la cybersécurité ainsi que la confidentialité et la protection des données. La conception et l'application du programme sont influencées par le profil de risque, le modèle d'affaires, la structure organisationnelle et la culture du Groupe.

Chaque section de la charte stipule explicitement ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas. Elle fournit aussi un cadre de références claires qui participe à la pertinence des politiques et procédures qui sont adaptées pour répondre aux exigences juridiques locales lorsque cela est nécessaire. Ce Code de conduite s'applique à tous ceux qui travaillent chez Schneider ou dans l'une de ses filiales. Le respect des lois et des réglementations, l'application des politiques de Schneider Electric et le maintien de principes éthiques forts relèvent de notre responsabilité individuelle et collective, pour gagner la confiance des autres en toutes circonstances.

 Retrouvez notre Charte de confiance à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.2.1.5 Actions et ressources



#### Engagement de la Direction

Les règles et les politiques ne suffisent pas. La direction définit les normes de l'entreprise et promeut une culture d'intégrité et de la « parole libre ». À tous les niveaux de l'entreprise, les responsables ont été impliqués dans la conception, la création et le déploiement de la Charte de confiance pour faire en sorte que tous les collaborateurs de Schneider Electric prennent conscience de l'importance de la confiance et tirent le meilleur parti du Code de conduite du Groupe.

La direction générale exprime régulièrement son engagement dans de nombreuses déclarations et communications (résumées par la formule « Le ton donné par la direction »), comme lors de la Semaine de la confiance organisée en juin 2023. Le Directeur général a apporté son soutien au lancement dans une vidéo, où il a notamment rappelé à ses collègues l'importance de la confiance et de l'intégrité dans le fonctionnement de l'entreprise. La direction intermédiaire et de première ligne communique également sur l'intégrité (ce que résume la formule « Le ton donné par l'encadrement intermédiaire ») en diffusant le bon message aux équipes et en les encourageant à signaler les erreurs de conduite.

L'engagement de la direction se reflète dans la participation du Président de Schneider Electric, qui siège au Conseil d'administration du Pacte mondial des Nations Unies. Schneider Electric travaille également aux côtés d'autres sociétés et parties prenantes pour établir des normes d'intégrité communes. Le Groupe participe aux initiatives de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et professionnelles, telles que Transparency International France, le Cercle d'Éthique des Affaires, le Comité international de déontologie et de conformité du Mouvement des entreprises de France et le Comité anti-corruption de Business at OECD (BIAC).



## Sensibilisation

La communication interne fournit aux collaborateurs des informations de base essentielles sur l'engagement de Schneider Electric en faveur de l'intégrité, tout en sensibilisant et en renforçant la compréhension des programmes Confiance. À cette fin, le Groupe a créé une page intranet dédiée : le « Trust Portal » (portail de confiance) donne accès aux ressources (politiques, contacts utiles, sites, directives, modèles, etc.) à tous les collaborateurs lorsqu'ils sont confrontés à des situations dans lesquelles ils ont besoin de soutien. Le portail vise à donner aux collaborateurs la confiance nécessaire pour signaler tout comportement contraire à l'éthique dont ils sont témoins ou pour rester informés des nouveaux programmes ou politiques relatifs à la confiance. Schneider Electric distribue également régulièrement à ses collaborateurs des vidéos et d'autres supports de communication sur des sujets liés à l'intégrité.

En 2023, la Semaine de la confiance, la plus grande campagne de communication interne déployée mondialement, a rassemblé tous les piliers de la Confiance en un seul événement. La campagne a consisté en 1 intervention et 13 webinaires qui ont attiré plus de 2 000 participants. En proposant différentes activités et en impliquant tous les collaborateurs dans les événements, le Groupe a constaté un niveau très élevé d'engagement et d'impact. En outre, Schneider Electric a mené des actions de communication tout au long de l'année à propos de la culture de la « parole libre », en particulier par le biais d'une vidéo du Directeur général et de sessions de sensibilisation.

Témoignage de la sensibilisation accrue et de l'engagement envers la confiance, le Groupe a enregistré une augmentation des vues de la politique globale de +19 % en 2023 par rapport à 2022, avec 21 800 visites uniques enregistrées sur le Trust Portal, et plus de 14 000 téléchargements de la Charte de confiance sur se.com ont été enregistrés, ce qui prend non seulement en compte les collaborateurs, mais aussi toutes les autres parties prenantes du Groupe.

La communication externe informe les parties prenantes au sujet de l'intégrité de Schneider et de la mise en œuvre des programmes Confiance. Le Groupe communique au moyen d'une page Internet dédiée et de communications externes spécifiques. Schneider Electric répond également à plusieurs questionnaires sur la confiance émanant d'organismes de notation extra-financière. En 2023, Schneider Electric a de nouveau été reconnu comme l'une des sociétés les plus éthiques au monde par Ethisphere, leader mondial dans la définition et l'avancement des normes en matière de pratiques des affaires éthiques.

## Formation

Chaque année, une campagne mondiale de formation obligatoire pour tous les collaborateurs appelée Schneider Essentials est organisée de mars à fin septembre, dans le but de garantir que tous les salariés sont formés sur les sujets les plus importants couverts par la Charte de confiance. La formation est disponible dans 18 langues dans le système de gestion de l'apprentissage du Groupe. En 2023, les formations Schneider Essentials se sont concentrées sur la confiance, la cybersécurité, le développement durable et la qualité, en plus de formations supplémentaires basées sur la fonction ou la situation géographique. Pour les salariés exposés à des risques de corruption, une formation anti-corruption est requise chaque année en tant que formation fonctionnelle essentielle. Le cours consacré à la confiance a été suivi à plus de 99 %.

Plusieurs formations spécifiques sont également proposées :

- Un module Éthique et Conformité a été préparé pour les Présidents de pays afin de les sensibiliser à leur rôle et à leurs responsabilités dans le soutien de l'intégrité au sein de Schneider Electric.
- Les programmes Confiance incluent une formation spécifique destinée aux dirigeants des entreprises acquises dans le cadre du processus d'intégration. Cette formation met l'accent sur ce qui est attendu des équipes de dirigeants, y compris l'adhésion aux programmes et un suivi actif de la participation des collaborateurs aux formations obligatoires.
- En 2023, des formations ponctuelles ont été organisées pour tous les collaborateurs et managers dans le cadre de la Semaine de la confiance en juin 2023 (comme « Speak-Up ») dans les zones géographiques sensibles (telles que le Brésil ou l'Inde) ou dans les endroits où il existe un risque spécifique plus élevé (comme le risque de contrôle des exportations).

Le Groupe suit et communique le taux d'achèvement des formations sur l'éthique (Charte de confiance et lutte contre la corruption pour les salariés éligibles) et la cybersécurité, en visant un taux d'achèvement de 100 % chaque année (SSE #13). À la fin de l'année 2023, le SSE #13 a atteint 97,3% de taux d'achèvement.

## Confiance

# SSE #13

**Notre engagement à l'horizon 2025**

## 100 % des collaborateurs formés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité

Le feedback reçu des collaborateurs confirme que les formations sont efficaces pour les aider à agir avec intégrité.

Formation à la cybersécurité : « Des expériences et des connaissances exceptionnelles ».

Formation « La confiance chez Schneider Electric » : « Un ensemble d'informations très utiles qui me permet de savoir comment agir face à des dilemmes ou une situation qui peut compromettre l'éthique de l'entreprise ».

Formation anti-corruption : « Excellente formation. Je suis fier de travailler pour une entreprise qui opère dans le respect de lignes directrices strictes afin de protéger la longévité de l'entreprise ».

---


**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
90 %	<div style="width: 97.3%; height: 15px; background-color: #4CAF50; margin: 0 auto;"></div> <b>97.3 %</b>	100 %

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### Intégrité des tiers

Les relations avec les tiers peuvent présenter des risques pour les entreprises, notamment l'exposition à la corruption et l'impact sur la marque et la réputation. Il est important de soumettre les tiers à des examens de « diligence raisonnable » (*due diligence*) afin de prendre des décisions éclairées et d'éviter les problèmes potentiels liés à la conformité, aux réglementations et à la réputation. En 2023, le Groupe a renforcé ses programmes de « diligence raisonnable » (*due diligence*) pour les tiers (fournisseurs, clients, intermédiaires, ainsi que les opérations de dons et de parrainage).

 Pour plus d'informations sur la « diligence raisonnable » (*due diligence*) envers les tiers, veuillez vous reporter à la **page 132**

Schneider Electric est également un tiers pour ses clients et est donc soumis à une évaluation à ce titre. Le Groupe répond régulièrement aux questionnaires et demandes complémentaires concernant les politiques de conformité, les programmes, les formations, la gouvernance et les contrôles d'audit de l'entreprise.

En 2023, le Groupe a lancé une plateforme interne dédiée, appelée « Trust Center » (Centre de la confiance), pour répondre à ces demandes.

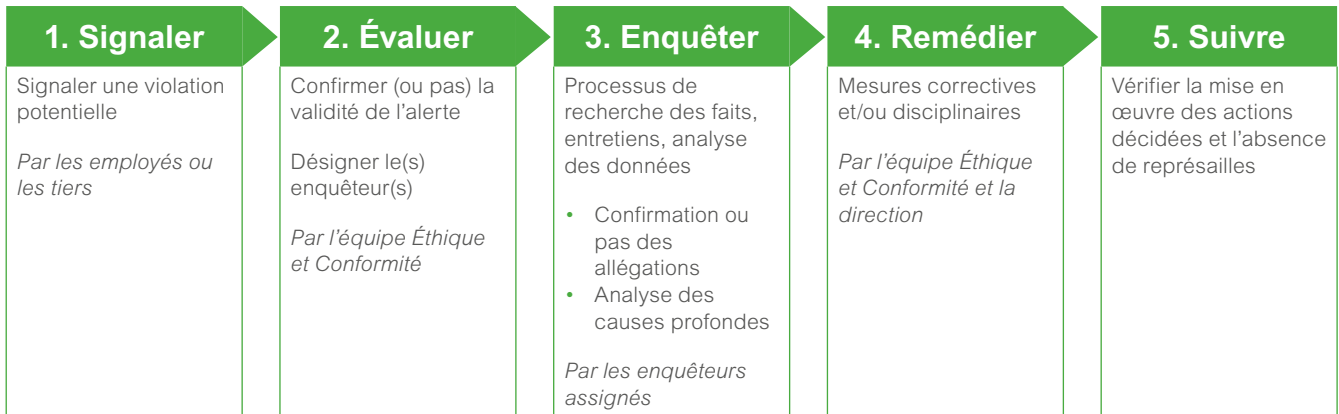
En outre, les opérations de fusions et acquisitions représentent des risques pour l'entreprise. Un processus et des lignes directrices spécifiques ont été mis en place afin de garantir la conformité totale des opérations de fusions et acquisitions avec les réglementations anti-corruption et de contrôle des exportations et le risque lié aux droits humains. En 2023, ils ont été mis à jour pour identifier, gérer et atténuer ces risques dès que possible. Les lignes directrices visent à couvrir les toutes premières étapes de l'identification des cibles potentielles, les éléments à prendre en compte dans les salles de données, le moment et la manière d'interroger le personnel de l'entité cible, et enfin la manière dont le Groupe prévoit d'intégrer l'entité acquise au moyen de Normes de confiance dédiées.

#### Alerte interne

Dans le cadre de la culture de la « parole libre » et tel que développé dans la Politique d'alerte interne, les collaborateurs de Schneider Electric ont la responsabilité de signaler les potentiels comportements contraires à l'éthique. Pour signaler volontairement une violation potentielle des lois et réglementations, et/ou de la Charte de confiance du Groupe et des politiques du Groupe, les lanceurs d'alerte peuvent utiliser les différents canaux de signalement disponibles, qu'il s'agisse d'employés, de sous-traitants et de parties prenantes externes (fournisseurs, sous-traitants ultérieurs, clients, agents commerciaux, etc.)

Chez Schneider Electric, les parties prenantes internes ou externes peuvent signaler leurs inquiétudes en contactant une personne appropriée au sein du Groupe (responsable, Business Partner RH, juriste ou responsable de la conformité) et/ou en utilisant la Trust Line, le système d'alerte interne de Schneider Electric. La Trust Line est disponible en ligne partout et à tout moment, et protège l'anonymat du lanceur d'alerte (sauf législation contraire). En conformité avec les législations locales, ce système hébergé par une société tierce et impartiale propose des catégories d'alertes, un questionnaire, ainsi qu'un protocole d'échange d'informations entre le lanceur d'alerte et la personne chargée de la gestion des affaires.

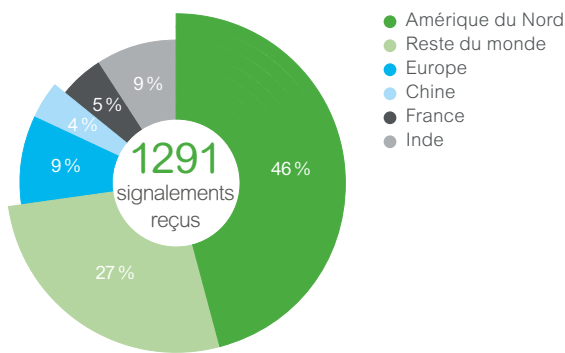
Gestion des alertes : un processus structuré mené par le département Éthique et Conformité



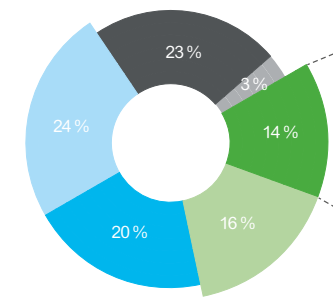
En 2023, Schneider Electric a mis à jour sa Politique d'alerte interne et, par conséquent, renforcé la protection de l'auteur de l'alerte, de la personne qui fait l'objet de l'alerte, des témoins et des autres personnes impliquées en précisant les droits et responsabilités des personnes impliquées. La protection des personnes a été considérablement renforcée, notamment par :

- une nouvelle procédure destinée à assurer la politique de « tolérance zéro » de Schneider Electric à l'égard des représailles, en interdisant celles-ci ou toute autre forme de discrimination ;
- un ensemble de mesures de protection et de soins qui peuvent être proposées au cours de l'enquête, au cas où la personne en aurait besoin et conformément à la législation locale, comme les mesures de sécurité (maintien à distance), les aménagements, la gestion flexible du temps, le changement de fonction/service et le soutien psychologique ;
- la possibilité d'une médiation interne ou externe pour aider à reconstruire une collaboration respectueuse.

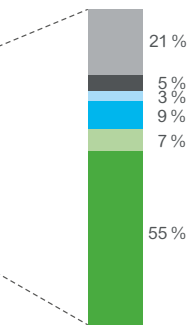
Nombre de signalements reçus par le système d'alerte interne par région



Conclusion des signalements reçus\* par le système d'alerte interne après analyse



Répartition par catégorie des alertes reçues



- Alertes valides confirmées après investigation
- Alertes valides non confirmées après investigation
- Alertes valides en cours d'investigation
- Alertes non valides
- Évaluation en cours
- Informations non concluantes et insuffisantes
- Discrimination, harcèlement, traitement injuste
- Fraude
- Conflit d'intérêts
- Pots-de-vin et corruption
- Santé et sécurité
- Autres

\* au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

Afin de mesurer l'efficacité de la Trust Line, Schneider Electric a créé le SSI #7 et ajouté une question à son enquête annuelle d'engagement des collaborateurs, OneVoice : « Chez Schneider Electric, je peux signaler une conduite contraire à l'éthique en toute sécurité ». 81 % des salariés interrogés ont répondu « oui ». Depuis, le Groupe s'efforce d'augmenter cette mesure de 10 points d'ici 2025 dans le cadre du programme Schneider Sustainability Impact. En 2023, 82 % des salariés interrogés ont répondu « oui », ce qui représente une amélioration de +1 point sur une période de 2 ans.

### Mesures correctives


Les défaillances dans la mise en œuvre du programme Éthique et Conformité, et potentiellement signalées dans le cadre du système d'alerte interne, sont analysées afin d'identifier leur cause et de les corriger en prenant les mesures appropriées, qui peuvent prendre les formes suivantes :

- des mesures disciplinaires décidées par les responsables concernés en collaboration avec les Ressources humaines ou par le Comité de discipline du Groupe pour les alertes les plus sensibles, en fonction des conclusions d'une enquête et conformément aux politiques disciplinaires et aux législations locales applicables ;
- des mesures correctives (comme le lancement d'un audit spécifique, l'examen d'un processus ou l'exécution d'une formation) ;
- des actions extérieures (comme engager un procès civil ou d'autres procédures judiciaires similaires).

### Suivi et audit

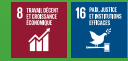
La Charte de confiance et les programmes Confiance font partie intégrante des Contrôles internes clés du Groupe (KIC). En vigueur depuis 2022, ce cadre KIC a été amélioré en augmentant le nombre de KIC pour les programmes Confiance alignés sur les nouvelles politiques et les nouveaux processus.

Par ailleurs, le programme d'audit interne du Groupe comprend des missions d'audit spécifiques relatives aux programmes Confiance, ainsi qu'à des activités ou des filiales pour lesquelles une évaluation de la maturité et de l'efficacité du programme va être revue. Plusieurs audits internes ont été réalisés en 2023, qui ont donné lieu à des recommandations visant l'amélioration des programmes Confiance.

 Pour plus de précisions sur les Contrôles internes clés et les fonctions d'Audit interne du Groupe, veuillez vous reporter aux sections 3.2 et 3.3, pages 327 à 336

## Confiance

### SSI #7



Notre engagement à l'horizon 2025

## Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques

La culture d'expression fait référence au sentiment de sécurité des collaborateurs et parties prenantes pour évoquer leurs problèmes, leurs préoccupations et leurs idées en toute bonne foi, avec respect et sans crainte de représailles. Cette culture contribue à protéger Schneider Electric et ses collaborateurs contre les effets des comportements répréhensibles, y compris la responsabilité juridique, des pertes financières importantes et une atteinte durable à la réputation. Elle favorise également une culture d'entreprise fondée sur la confiance et la réactivité.

Témoignage d'un collaborateur en Inde en 2023.

« Tout au long du processus, j'ai été extrêmement soutenu par le service Éthique et Conformité. Ils m'ont écouté patiemment, m'ont garanti la confidentialité de nos discussions et m'ont aidé à adopter un comportement approprié et à agir comme il se doit envers l'employé concerné. Cela a vraiment été utile pendant le processus d'enquête. C'était un processus long, mais il n'y a pas de raison de se décourager. Je recommande à quiconque chez Schneider Electric de signaler tout problème et de laisser le service Éthique et Conformité vous orienter. Une fois le processus terminé, vous vous rendez compte que vous avez agi correctement. »

### Nos progrès

Références 2021	Progrès en 2023	Objectif 2025
81 %	+1 pt	+10 pts

## 2.2.2 Plan de vigilance

### 2.2.2.1 Contexte

Schneider Electric veut être une entreprise exemplaire dans ses interactions avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses communautés en matière d'éthique, de respect et de promotion des droits humains. Le Groupe s'efforce d'avoir un impact positif sur la planète et l'environnement en contribuant à limiter le changement climatique et en utilisant les ressources naturelles plus efficacement.

Le plan de vigilance du Groupe reflète cette ambition. Il est également conforme aux dispositions de la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises et a été adapté pour se conformer également à la loi norvégienne sur le devoir de vigilance et à la loi allemande de 2023. Le plan comprend :

- une analyse des risques spécifiques à la vigilance : risques que Schneider Electric fait peser sur l'écosystème et l'environnement (c'est-à-dire les externalités) ;
- une revue des principales actions mises en œuvre pour corriger ou atténuer ces risques ;
- un système d'alerte ;
- une structure de gouvernance spécifique à la vigilance.

Dans ce Document d'Enregistrement, Schneider Electric passe en revue l'analyse des risques et décrit les actions connexes visant à les atténuer. Les lecteurs sont également dirigés vers d'autres sections du rapport pour obtenir des renseignements pertinents et détaillés. Le plan de vigilance complet du Groupe est disponible sous forme de document indépendant et peut être téléchargé sur le site Internet de Schneider Electric à l'adresse [se.com](http://se.com).



Consultez et téléchargez le rapport de Schneider Electric sur la vigilance à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.2.2.2 Risques, impacts et opportunités

#### Méthodologie d'évaluation des risques

Schneider Electric a mis au point une matrice des risques liés au devoir de vigilance en s'appuyant sur une méthodologie cohérente avec d'autres évaluations de risques réalisées au niveau du Groupe, mais axée spécifiquement sur les effets négatifs que Schneider a ou pourrait avoir sur son environnement et son écosystème. La méthodologie s'appuie sur des entretiens avec des experts internes dans des domaines tels que la santé et la sécurité, les relations sociales et la confidentialité des données. Ces entretiens sont menés chaque année afin de prendre en compte les évolutions des niveaux de risque. Depuis 2021, Schneider inclut les risques aux communautés locales vivant à proximité des sites Schneider et des sites de projets clients. Depuis 2022, Schneider organise des ateliers spécifiques avec des membres du Conseil européen du travail. Les conclusions de ces ateliers ont été intégrées à l'évaluation des risques de 2023.

Elle concerne Schneider Electric et ses filiales, coentreprises, fournisseurs et sous-traitants ultérieurs. Une revue de la chaîne d'approvisionnement en aval est effectuée pour un échantillon de projets clients.

### Catégories de risques

Afin de pouvoir effectuer une évaluation plus détaillée du niveau de risque et de l'ampleur de son impact sur l'écosystème de Schneider Electric, le Groupe a identifié plus de 60 natures de risques liés à différents domaines de risque, tels qu'un lieu de travail décent, la conduite éthique des affaires ou la sécurité des offres. Toutefois, pour simplifier la lecture, nous les avons regroupées dans quatre catégories de risques qui sont synthétisées ci-dessous.

#### Droits humains :

- Lieu de travail décent
- Santé et sécurité

#### Environnement :

- Gestion de la pollution et des substances spécifiques
- Déchets et circularité
- Énergie, CO<sub>2</sub> et GES

#### Conduite des affaires :

- Conduite éthique des affaires
- Système d'alerte, protection et absence de représailles

#### Sécurité de l'offre et cybersécurité :

- Sécurité des offres
- Cybersécurité et confidentialité des données

#### Emplacement du risque

Le Groupe s'est concentré sur quatre zones où des risques peuvent survenir :

- **Sites de Schneider Electric** : ils ont été segmentés en fonction de catégories désignant un niveau de risque spécifique. Par exemple, les immeubles de bureaux, laboratoires de R&D et usines de production présentent chacun un niveau de risque différent.
- **Fournisseurs** : le niveau de risque diffère en fonction du type de processus et de technologies utilisés, et le Groupe a donc segmenté l'analyse par catégorie de composant d'achat. Le niveau de risque est une évaluation moyenne. La situation géographique est prise en compte lors de la sélection des fournisseurs pour le plan d'audit ;
- **Sous-traitants** : lors de la mise en œuvre d'un projet client, comme la construction d'un système électrique de grande envergure sur le site d'un client, Schneider Electric travaille avec des sous-traitants et s'appuie sur leur expertise (travaux de génie civil, électricité, etc.). Ces projets « hors site » donnent lieu à des risques spécifiques pour les sous-traitants. Une catégorie distincte « hors site et exécution de projets » pour les sous-traitants a donc été définie pour l'évaluation.
- **Communautés locales** : Schneider Electric a identifié deux segments distincts : les communautés situées autour des sites de Schneider Electric et les communautés situées autour des sites des projets des clients. Les communautés ont été évaluées en fonction de trois catégories de risques : droits humains, environnement et éthique des affaires.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### Évaluation et échelle des risques

L'évaluation combine la probabilité d'occurrence du risque, avec la gravité des impacts potentiels. Le niveau de risque affiché dans la matrice résulte d'une évaluation avant l'impact des mesures d'atténuation (« risque brut »). Après avoir pris en compte l'impact de ces actions d'atténuation, le niveau de risque peut être réduit de manière significative. Toutefois, ce « risque net » ne figure pas dans la matrice. Les risques sont évalués sur l'échelle suivante :

**0 – inexistant ; 1 – faible ; 2 – moyen ; 3 – élevé ; 4 – très élevé.**

**Dans cette évaluation des risques de 2023, aucun risque « très élevé » n'a été identifié.**


### Principales conclusions

L'exercice global de cartographie des risques sur l'ensemble de la chaîne de valeur Schneider est détaillé dans la matrice ci-dessous et peut être résumé comme suit :

#### Risque moyen à élevé : Fournisseurs

Schneider fait appel à un large éventail de fournisseurs dans différentes régions du monde : plus de 53 000 fournisseurs de premier niveau et plusieurs millions de fournisseurs de niveau 2 et supérieur.


- Les **droits humains** ont été identifiés comme un risque clé, en particulier dans les pays où le droit du travail et la protection sociale sont moins exigeants que la moyenne. Les principaux domaines de préoccupation sont la sécurité au travail, le lieu de travail décent et les normes de droit du travail. Les problèmes les plus fréquents détectés par les audits Schneider sont liés aux horaires de travail décents, aux congés payés et aux temps de repos.
- Les **émissions de CO<sub>2</sub>** issues de la transformation des matières premières en composants, puis du transport de ces composants, ont été identifiées comme étant un domaine de risque. Ce risque est pris en compte dans l'analyse du scope 3 de l'empreinte carbone de l'entreprise ;
- **Quelques risques de pollution très spécifiques** sont liés à certaines catégories d'achats en raison de la nature des substances utilisées (solvants, gaz à effet de serre, etc.).

 Pour plus d'informations sur les mesures prises, veuillez vous reporter à la **section 2.2.12 à page 136**.

#### Risque moyen à élevé : Sous-traitants

Parmi les 53 000 fournisseurs de niveau 1 de Schneider, 9 900 sont des sous-traitants hors site (également dénommés « fournisseurs de solutions ») travaillant sur les chantiers de construction pour des projets clients. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- La **santé et la sécurité** ont été identifiées comme présentant un risque élevé, principalement au regard des blessures physiques qui peuvent se produire pendant la construction ou lors des opérations d'entretien et de maintenance. Certains des risques sont liés à la présence d'équipements électriques, et d'autres concernent plus généralement les chantiers de construction.
- L'**éthique des affaires** est également identifiée comme un risque en raison de la nature contractuelle de cette activité. Plus précisément, la corruption, les conflits d'intérêts et l'intégrité représentent les sujets les plus délicats.
- Les **droits humains** constituent un sujet de préoccupation, car ces sous-traitants ont souvent recours à de la main-d'œuvre temporaire embauchée pour la durée du chantier à des conditions qui ne respectent pas forcément les normes de travail décent. Dans certaines régions, cette main-d'œuvre provient également d'autres pays, ce qui présente un risque de travail forcé ou d'exploitation de travailleurs migrants qui se trouvent dans une situation difficile.

 Pour plus d'informations sur les mesures prises, veuillez vous reporter à la **section 2.2.13 à page 147**.

#### Risque faible à moyen : Entités et sites de Schneider

Schneider Electric est présent dans plus de 100 pays, avec 162 usines de production, 84 centres de distribution et environ 800 agences commerciales et laboratoires de R&D. Pour ces sites, les risques sont considérés comme « faibles à moyens », à l'exception de la cybersécurité, qui est considérée comme un risque élevé (voir ci-dessous).

- Les **risques de santé et de sécurité** concernent principalement les sites de production, surtout lorsque les composants ou équipements fabriqués sont lourds (activités à moyenne tension) ou lorsque des tests électriques sont effectués (centres d'exécution de projets). Le risque se concentre également sur les équipes de service, car leurs activités s'effectuent sur les sites des clients, qui contiennent souvent des systèmes connectés au réseau électrique.
- Les préoccupations relatives aux **droits humains** concernent les horaires de travail et la pression professionnelle, ces deux sujets étant également liés au dialogue social. Les défis auxquels l'entreprise a été confrontée en raison de la pandémie de Covid-19 et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont laissé peu de temps aux équipes pour se reposer, ce qui a entraîné une augmentation de la fatigue générale et de ses conséquences sur leur santé mentale.
- **Situation spécifique de Schneider Electric en matière de cybersécurité** sur ses sites et systèmes : en tant que fournisseur de composants et logiciels connectés pour des solutions numériques complexes, Schneider peut être la cible de cyberattaques indirectement dirigées vers les systèmes de ses clients. C'est la raison pour laquelle Schneider considère ce risque comme étant élevé et prioritaire pour l'assistance client.

### Risque faible à moyen : communautés locales

L'évaluation continue des risques pour les communautés vivant autour des sites Schneider Electric (usines, bureaux) démontre que le niveau de risque est habituellement faible à moyen, car les activités de Schneider Electric sont généralement situées dans de grandes zones urbaines bien structurées. Un nombre très limité de sites de production peut faire exception à cette règle ; ces sites font l'objet d'un examen spécifique.

**En ce qui concerne les projets clients**, l'examen d'un échantillon de grands projets montre que, dans la plupart des cas, les impacts sur les communautés locales sont faibles. Toutefois, dans certains cas limités, les interactions avec les communautés sont importantes et nécessitent une attention accrue. Comme ces projets sont généralement très différents les uns des autres, une approche « personnalisée » est nécessaire, tant pour l'évaluation des risques que pour la sélection des mesures d'atténuation. Pour plus d'informations sur les mesures prises, veuillez vous reporter à la section 2.2.14, page 151.

### Mention spéciale relative aux émissions de carbone pour les clients (scope 3)

Le lancement du plan de vigilance en 2017 a mis l'accent sur les opérations de Schneider, sur la chaîne d'approvisionnement en amont et sur les programmes de transformation connexes (vigilance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants, projet Zéro carbone, travail décent, etc.). La partie en aval de la chaîne d'approvisionnement n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation du point de vue des droits humains. Toutefois, elle a été analysée du point de vue du climat et des émissions de CO<sub>2</sub>. Les émissions de carbone de scope 3 ont été mesurées et plusieurs plans d'action majeurs sont déployés dans le cadre de l'engagement Net Zero de Schneider.

Schneider considère les mesures de réduction des émissions de carbone et de préservation du climat comme une responsabilité clé de l'entreprise. La section Devoir de vigilance ne fournit pas d'informations sur ces mesures. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la description du programme au chapitre 2.3 « Précurseur de la décarbonation », page 154.

### Matrice des risques de vigilance Schneider Electric 2023

La matrice des risques ci-dessous résume l'analyse des risques de Schneider Electric :

- Risque très élevé
- Risque élevé
- Risque moyen
- Risque faible

		Sites de Schneider Electric						Fournisseurs						Sous-traitants		Communautés			
		Bureaux	Voyageurs, forces de vente	Usines basse tension et électronique	Usines moyenne tension	Centres de projets	Services de terrain	Voyages et hospitalité	Transport et expédition	Matières premières	Transformation et traitement des métaux	Plastiques	Batteries	Autres composants	Sur les sites Schneider Electric	Hors site et exécution des projets	Autour des sites de Schneider Electric	Autour des sites des projets de clients	
Droits humains	Lieu de travail décent	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Santé et sécurité	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Environnement	Gestion de la pollution et des substances spécifiques			●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Déchets, eau et circularité	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Énergie CO <sub>2</sub> et GES	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●		
Éthique des affaires	Conduite éthique des affaires	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Système d'alerte, protection et absence de représailles	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Sécurité des offres et cybersécurité	Sécurité des offres			●	●	●	●		●		●	●	●	●			●		
	Cybersécurité et confidentialité des données	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### Comparaison de l'analyse de 2023 avec celle de 2022 :

Les éléments suivants ont évolué :

- Dans la section Lieu de travail décent, le niveau des risques liés aux droits humains pour les travailleurs migrants a été réévalué, en raison de l'augmentation des flux de migration. Les causes de ces déplacements sont multiples, allant du changement climatique aux conflits ou à la détresse économique. Elles ne sont pas une conséquence des politiques de Schneider Electric. Cependant, Schneider, comme d'autres entreprises, est confronté à cette réalité. Bien que le manque de données et de mesures ne permette pas une évaluation précise du risque, et que Schneider, au cours de ses audits sur le terrain, n'ait pas rencontré de cas spécifiques, les travailleurs temporaires sont plus susceptibles d'être exposés à ce type de risque, tant au sein de Schneider que dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.
- Les risques psychosociaux restent élevés et la tendance est peut-être encore à la hausse. Même s'il est difficile à quantifier, l'impact d'un environnement commercial complexe et la pression qu'il suscite ont des conséquences sur le bien-être et la santé mentale des salariés. Ce risque est suivi de près au niveau mondial et au niveau local.
- La lutte contre tous les types de harcèlement fait l'objet de programmes spécifiques depuis plusieurs années, notamment des actions de sensibilisation, un programme « Speak Up » et un renforcement de notre système d'alerte « Trust Line ». Au cours des deux dernières années, l'analyse des données du système d'alerte et d'autres outils alternatifs tels que « Workers Voice » (la voix des travailleurs) ont permis une meilleure évaluation du niveau de risque, principalement en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement au travail. Le niveau de risque est considéré comme stable, mais les actions et le programme « Speak Up » se concentrent à présent mieux sur la prévention.
- À l'échelle mondiale en 2023, le risque global en matière d'éthique des affaires reste inchangé par rapport à 2022, sauf pour les matières premières où la pression exercée par les secteurs des clients entraîne un risque plus élevé de corruption ou de conflit d'intérêts. Une étude spécifique a été lancée en 2023 afin de mieux déterminer ce risque, qui se poursuivra tout au long de l'année 2024. Cette étude porte sur nos principales matières premières.
- L'attention portée par Schneider sur la confidentialité des données a permis de mieux évaluer le niveau de risque. Dans certains domaines comme le contrôle d'accès biométrique et la sécurité par vidéosurveillance, notre niveau de sensibilisation s'est amélioré et la matrice des risques a été mise à jour en conséquence. Compte tenu de l'essor de la numérisation à tous les niveaux, Schneider accorde une priorité absolue à la confidentialité des données et à la cybersécurité.
- Dans la section Déchets, eau et circularité, étant donné les événements de 2023 liés à la rareté de l'eau et aux sécheresses, le niveau de risque a été relevé pour certains types d'usines. Bien que Schneider ne consomme pas de grandes quantités d'eau dans le cadre de ses activités, nous avons décidé de mettre davantage l'accent sur les activités situées dans des zones soumises à un stress hydrique.

#### Loi allemande de 2023 sur la « diligence raisonnable » (*due diligence*) à l'égard de la chaîne d'approvisionnement

(Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - LFKSG) : Schneider Electric, très actif en Allemagne, est soumis à la nouvelle loi sur la vigilance qui entrera en vigueur en janvier 2023. Le Plan de vigilance de Schneider Electric était déjà conforme à la plupart des exigences avant l'entrée en vigueur de la loi allemande, et d'autres actions requises par la loi ont été mises en œuvre en 2023, telles qu'un programme de formation pour les employés en Allemagne, une communication spécifique avec les partenaires locaux et les parties prenantes, la nomination d'un expert dédié au sein de l'organisation de Schneider Electric en Allemagne, etc.

#### 2.2.2.3 Gouvernance

Le plan est régi par le Comité Devoir de vigilance, mis en place en 2017. Le comité de pilotage se réunit deux fois par an en temps normal. Globalement, depuis la création de cette instance, 17 réunions du Comité ont eu lieu (cinq en 2017, deux fois par an en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023). L'objectif du comité est de permettre une discussion sur l'orientation stratégique et de prioriser les initiatives et les ressources allouées à leur mise en œuvre. Ce comité examine également les actions en cours et leurs résultats et définit les décisions sur les prochaines étapes de l'action.

#### Composition du Comité Devoir de vigilance

##### Président :

Directeur général Opérations industrielles (membre du Comité exécutif)

##### Direction :

- Coordinateur du groupe Devoir de vigilance au niveau mondial
- Coordinateur Devoir de vigilance au regard de la loi allemande
- Vice-président senior (VPS), Développement durable
- VPS, Citoyenneté d'entreprise
- VPS, Sécurité et Environnement
- VPS, Achats monde
- VPS, Chaîne d'approvisionnement durable et sécurité
- VPS, Projets clients mondiaux
- VPS, Ressources humaines
- VPS, Éthique et Conformité

##### Experts :

- Mesure de la performance environnementale
- Approvisionnement durable
- Droits humains

#### 2.2.2.4 Politique du Groupe

Le Groupe a conçu un Plan de vigilance qui couvre tous les domaines spécifiés par les lois non contraignantes (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, OCDE, OIT) et par les lois contraignantes existantes (loi française de 2017, lois britanniques et australiennes relatives à l'esclavage moderne, loi allemande de 2023, etc.). Ce plan est également pleinement cohérent avec les actions principales en matière de droits humains incluses dans notre programme Travail décent.

L'ambition de notre Plan de vigilance est d'être à l'avant-garde de toutes ces questions importantes et, à partir d'un seul programme d'entreprise, de pouvoir répondre aux différentes exigences de toutes les lois et réglementations.



### 2.2.2.5 Actions et ressources

Les mesures suivantes sont les principales actions mises en œuvre pour atténuer les risques les plus élevés identifiés dans la matrice de vigilance des risques.

Thèmes clés	Catégories de risques	Politiques mises en œuvre et actions d'atténuation	Pages
<b>Sites de Schneider Electric</b>			
<b>Droits humains</b>	<b>Lieu de travail décent</b>	Voir la section « 2.2.8 Droits humains » (i) et la section « 2.2.9 Santé et sécurité des collaborateurs » (ii) pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions relatives à la santé et la sécurité, et aux droits humains sur les sites de Schneider Electric. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>des actions pour renforcer la sécurité des salariés de Schneider Electric ;</li> <li>les politiques de promotion des droits humains et de développement des collaborateurs ;</li> <li>les programmes de promotion du bien-être.</li> </ul>	(i) page 136; (ii) page 121
	<b>Santé et sécurité</b>		
<b>Environnement</b>	<b>Gestion de la pollution et des substances spécifiques</b>	Voir la section « 2.3 Précurseur de la décarbonation », pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions relatives à l'environnement sur les sites de Schneider. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les certifications des sites de Schneider conformément aux normes ISO ;</li> <li>les programmes spécifiques de Schneider Electric pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ;</li> <li>la réduction des émissions de SF6 ;</li> <li>le programme « Schneider Energy action » pour l'efficacité énergétique ;</li> <li>la réduction des déchets et la promotion de l'économie circulaire.</li> </ul>	page 154
	<b>Déchets et circularité</b>		
	<b>Énergie CO<sub>2</sub> et GES</b>		
<b>Éthique des affaires</b>	<b>Conduite éthique des affaires</b>	Voir la section « 2.2.2 Programme Éthique et Conformité » (i) et la section « 2.2.3 Interdire toute forme de corruption » (ii) pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions d'éthique commerciale sur les sites de Schneider Electric. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>le système d'alerte interne et externe ;</li> <li>la gestion des relations avec les tiers ;</li> <li>les actions spécifiques de lutte contre la corruption.</li> </ul>	(i) page 108; (ii) page 130
	<b>Système d'alerte, protection et absence de représailles</b>		
<b>Sécurité des offres</b>	<b>Sécurité des offres</b>	Voir la section « 2.2.6 Viser la haute qualité et sécurité de nos produits » pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions en matière de sécurité de l'offre. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'excellence en termes de qualité durable ;</li> <li>la fiabilité.</li> </ul>	page 124
<b>Cybersécurité et confidentialité des données</b>	<b>Cybersécurité</b>	Voir la section « 2.2.7 Cybersécurité, protection et confidentialité des données » pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions en matière de confidentialité des données et de cybersécurité. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'approche de la cybersécurité dès la conception ;</li> <li>la protection des données personnelles ;</li> <li>la formation et la sensibilisation à la cybersécurité.</li> </ul>	page 127
	<b>Confidentialité des données</b>		
<b>Fournisseurs</b>			
<b>Fournisseurs</b>	<b>Vigilance à l'égard des fournisseurs</b>	Voir la section « 2.2.12 Relations durables avec les fournisseurs » pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions relatives aux fournisseurs de Schneider Electric. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>le processus d'amélioration continue basé sur la norme ISO 26000 ;</li> <li>le programme Travail décent destiné aux fournisseurs stratégiques ;</li> <li>le plan de vigilance à l'égard des fournisseurs ;</li> <li>le projet Zéro carbone.</li> </ul>	page 138
<b>Sous-traitants ultérieurs</b>			
<b>Sous-traitants</b>	<b>Vigilance à l'égard des sous-traitants ultérieurs</b>	Voir la section « 2.2.13 Vigilance à l'égard des sous-traitants intervenant sur des projets clients » pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions relatives aux sous-traitants ultérieurs (ou fournisseurs de solutions) de Schneider Electric. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'intégration des enjeux ESG au processus de prise de décision des projets ;</li> <li>le plan de vigilance à l'égard des sous-traitants des projets.</li> </ul>	page 149
<b>Communautés locales</b>			
<b>Communautés locales</b>	<b>Autour des sites de Schneider Electric</b>	Voir la section « 2.2.14 Relations éthiques avec les parties prenantes en aval » pour plus de détails sur la mise en œuvre d'actions relatives à la santé, la sécurité, et les droits humains autour des sites de Schneider Electric et des sites des projets des clients. Elle inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'atténuation des risques autour des sites de Schneider Electric ;</li> <li>l'atténuation des risques autour des sites des projets clients.</li> </ul>	page 151
	<b>Autour des sites des projets de clients</b>		

## 2.2.3 Lieu de travail responsable

### 2.2.3.1 Contexte

Un lieu de travail responsable est un lieu ouvert basé sur le soutien où tous les collaborateurs, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent dans le monde, se sentent valorisés et en sécurité pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Cela implique que chacun soit traité équitablement, que les différences soient reconnues et valorisées, et que chacun se sente à l'abri de tout type de harcèlement, victimisation et discrimination.

### 2.2.3.2 Risques, impacts et opportunités

Le fait de ne pas offrir un lieu de travail responsable peut exposer Schneider Electric à une responsabilité envers la personne harcelée/victime de discrimination ou de l'auteur présumé pour ne pas avoir protégé les salariés contre de tels agissements. En outre, le Groupe pourrait être exposé à un risque de réputation.

Pour évaluer les risques liés à au lieu de travail, Schneider Electric a réalisé une cartographie des risques dans le cadre de sa cartographie des risques Éthique et Conformité, sous le volet de risques Droits humains, afin de rendre compte de l'exposition aux risques opérationnels au niveau de la zone, sur la base d'entretiens locaux menés par les Responsables régionaux de la conformité et les équipes juridiques. En 2023, 59 % des alertes fondées, signalées par le biais du système d'alerte interne, concernaient la discrimination, le harcèlement ou le harcèlement sexuel<sup>(1)</sup>.

Le processus suivi au niveau régional est le suivant :

- Étape 1 – chaque région a défini son univers de risque local en tenant compte des risques locaux spécifiques.
- Étape 2 – chaque région a évalué ses risques bruts et l'efficacité de ses mesures locales d'atténuation, permettant d'établir une cartographie des risques nets régionaux. En outre, une cartographie mondiale des risques a été réalisée au niveau du Groupe.
- Étape 3 – chaque région a défini des plans d'action pour réduire l'exposition au risque. D'autre part, un ensemble de plans d'action mondiaux a été établi au niveau du Groupe.

La lutte contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail a plusieurs effets positifs, notamment la création d'un environnement de travail positif qui favorise la collaboration et la productivité, la rétention des talents, l'amélioration de la réputation de l'entreprise, la promotion de la diversité et la réduction des risques juridiques.

La mise en place d'un lieu de travail responsable inspire la confiance aux collaborateurs. Un lieu de travail sûr et confortable encourage également des candidats talentueux à rejoindre Schneider Electric. Pour les mêmes raisons, cela permet à la société de fidéliser ses talents en développant l'engagement et en améliorant le moral des salariés. Les collaborateurs de Schneider constituent sa première ligne de défense, aussi le Groupe a renouvelé et déployé ses Valeurs Fondamentales et ses Attentes en matière de leadership. Chaque année, les collaborateurs sont évalués sur leur performance globale, en tenant compte de leur alignement sur les valeurs du Groupe et de la conduite adoptée à cet égard.

 Pour plus de précisions voir le **chapitre 2.5 page 210**.

### 2.2.3.3 Gouvernance

Schneider Electric a mis en place une politique de « tolérance zéro » pour tout type de faute sur le lieu de travail. Cet engagement est au cœur du programme Éthique et Conformité, dirigé par une équipe Conformité RH au sein du service Éthique et Conformité, sous l'autorité du Directeur de la Conformité.

Le service Conformité RH définit et met en œuvre des mesures visant à prévenir le harcèlement et la discrimination ainsi que d'autres comportements liés au lieu de travail au sein de Schneider Electric, et gère les cas de conformité les plus graves. Au niveau local, elle est mise en œuvre par les Responsables régionaux de la conformité sous la supervision de leurs Comités d'Éthique et Conformité régionaux qui définissent la stratégie locale. Ils sont soutenus par un réseau d'experts Conformité RH pour s'aligner sur la feuille de route des RH pour chaque fonction, activité et opération, et par les Délégués Éthiques pour sensibiliser à un lieu de travail responsable.

### 2.2.3.4 Politique du Groupe

En 2018, Schneider Electric a mis en place une Politique de lutte contre le harcèlement, qui fait figure de manuel du collaborateur relatif au traitement et à la prévention des fautes qui violent la dignité des collaborateurs. En 2023, Schneider a déployé une nouvelle Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination qui renforce la tolérance zéro de Schneider Electric à l'égard de tout type de harcèlement (sexuel, physique, discriminatoire, psychologique, etc.) et de discrimination (directe ou indirecte) sur le lieu de travail et définit des règles et des processus clairs. Elle renforce également les droits et les responsabilités des employés, notamment en ce qui concerne la lutte contre les représailles. Les rôles du responsable et du HRBP ont été mis en évidence, de même que les mécanismes de signalement possibles.

### 2.2.3.5 Actions et ressources

Pour établir une interprétation et un alignement communs, Schneider Electric a également mis en place une formation obligatoire intitulée « Construire une culture du respect » qu'elle a imposée à tous ses collaborateurs dans le cadre de Schneider Essentials (obligatoire pour tous) en 2021. 98% des collaborateurs ont terminé la formation. Cette formation a été mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs en 2022 et 2023. En outre, certaines formations spécifiques ont été déployées dans le contexte d'initiatives locales de prévention du harcèlement sexuel dans certains pays (par exemple, l'Inde).

En raison du caractère sensible des alertes liées au lieu de travail et du facteur humain qu'elles recouvrent, le Groupe a également créé une formation en ligne spécifiquement destinée à son réseau d'enquêteurs internes RH, qui a été étendue en 2023. Elle vise à assurer une totale impartialité et des pratiques communes équitables partout dans le monde. Plus de 250 enquêteurs RH ont été formés. En outre, des ateliers destinés aux enquêteurs internes ont été mis en place dans de nombreuses régions et un programme pilote de médiation a été lancé en France.

En 2023, un plan de communication spécifique a été mis en œuvre sur le thème du lieu de travail responsable, afin de promouvoir la nouvelle Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination et d'accroître la sensibilisation. Schneider Electric a également organisé des actions de communication visant à promouvoir un lieu de travail responsable dans le cadre de la Semaine de la confiance qui s'est déroulée en juin 2023. Par ailleurs, Schneider Electric encourage la culture de la « parole libre » pour permettre aux collaborateurs et aux parties prenantes de signaler toute violation des normes éthiques du Groupe ou toute préoccupation liée au lieu de travail.

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 2.2.4 Santé et sécurité des collaborateurs

### 2.2.4.1 Contexte

Le monde dans lequel Schneider Electric exerce ses activités évolue rapidement sous l'effet de nombreux facteurs tels que la numérisation, les nouvelles technologies, la connectivité des données et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, qui offrent la possibilité d'avoir un impact positif sur la santé et la sécurité. La santé et la sécurité sont des valeurs incontournables pour Schneider Electric, car elles constituent l'un des cinq piliers de la Charte de confiance de Schneider Electric. En outre, le Groupe a défini des objectifs ambitieux en matière de santé et de sécurité pour 2025.

Il est fondamental, en tant que pilier de la responsabilité sociale des entreprises, de fournir un lieu de travail sûr aux employés, aux clients et aux sous-traitants. Dans la mesure où le Groupe s'appuie sur des sous-traitants pour fournir ses solutions, il est important que ces derniers respectent le programme et les normes de Schneider Electric en matière de santé et de sécurité.

L'ambition de Schneider Electric est de fournir un environnement sûr et sain à tous ses employés et sous-traitants, afin qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, avoir un impact positif sur la sécurité de nos clients et rentrer chez eux en toute sécurité.

L'ambition est d'améliorer le niveau de maturité en matière de sécurité en tirant parti de l'engagement des collaborateurs grâce au programme de culture de la sécurité, à la numérisation, à la visualisation des données et au programme de sélection des sous-traitants en matière de sécurité.

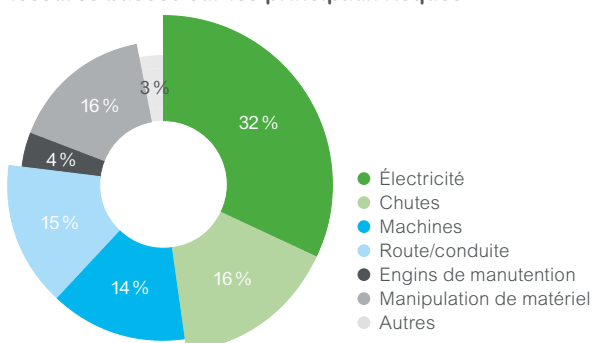
### 2.2.4.2 Risques et opportunités

La santé et la sécurité sont l'un des facteurs de risque du modèle de gestion des risques de l'entreprise (ERM, Enterprise Risk Management), qui fait partie d'une évaluation formelle des risques, de l'identification des indicateurs clés de risque et de la mise en œuvre de plans d'action pour réduire les risques. L'objectif de ce modèle est de se concentrer au niveau mondial, sur les risques pouvant entraîner des accidents graves ou mortels. Cela implique un examen allant au-delà des cinq principaux dangers et une analyse des contrôles permettant d'éviter les accidents, en lien avec le programme « High Potential Severity » (HiPoS) de Schneider Electric. Ceux qui sont susceptibles d'entraîner des accidents graves font l'objet d'une analyse plus approfondie par des experts mondiaux, et les enseignements tirés sont ensuite partagés avec l'ensemble de l'organisation.

Outre la mise en place d'actions spécifiques, les programmes ERM et HiPoS contribuent également au programme annuel d'amélioration de la santé et de la sécurité au niveau mondial.

En ce qui concerne le risque de conformité juridique, tous les sites de Schneider Electric préparent un registre juridique en matière de santé et de sécurité, évaluent leur conformité aux réglementations requises et mettent en œuvre des mesures pour corriger les écarts. L'ensemble du processus est audité dans le cadre de la certification externe ISO 45001 relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

#### Blessures basées sur les principaux risques



Chiffres des 5 dernières années

### 2.2.4.3 Gouvernance

Schneider Electric s'est doté d'une solide structure de gouvernance en matière de santé et de sécurité, avec plusieurs instances de contrôle pour garantir le déploiement complet de la Stratégie de santé et de sécurité.

#### Comités de pilotage

Rapport trimestriel de santé et de sécurité destiné à la direction : chaque trimestre, le Vice-président mondial de la santé et de la sécurité élabore un rapport et le présente à la direction. Le rapport compare les performances de santé et de sécurité aux objectifs fixés et propose des informations actualisées sur le déploiement du programme de santé et de sécurité.

Comité de pilotage mondial mensuel sur la santé et la sécurité : chaque mois, l'équipe de santé et de sécurité mondiale partage les performances en matière de santé et de sécurité par rapport aux objectifs et au déploiement du programme de santé et de sécurité avec les vice-présidents régionaux et organisationnels de la santé et de la sécurité.

### 2.2.4.4 Politique du Groupe

Schneider Electric s'engage à investir dans son personnel et son lieu de travail, comme indiqué dans la Politique de sécurité et de santé du Groupe, qui est revue chaque année et entièrement conforme à la norme ISO 45001.

Chaque collaborateur joue un rôle clé dans l'identification et l'atténuation des risques. Cette pratique s'applique sur les sites de Schneider Electric, sur les sites des clients, lors des trajets et des voyages, et dans tout ce que fait le Groupe.

Le Groupe valorise l'engagement à tous les niveaux et :

- chaque responsable doit donner l'exemple en matière de santé et de sécurité, comme énoncé dans la Stratégie mondiale de sécurité (voir les détails ci-dessous) ;
- permet aux employés de prendre en main, pour eux-mêmes et pour leur équipe, les questions de santé et de sécurité ;
- recueille les points de vue de tous les salariés, de leurs représentants et de ceux qui travaillent pour le compte du Groupe en organisant des consultations, en sollicitant leur participation à l'élaboration de rapports et en leur demandant de signaler les opportunités d'amélioration de la sécurité ;
- reconnaît les employés qui proposent des innovations en matière de santé et de sécurité ou qui mettent en œuvre des solutions ;
- initie et entretient des relations avec les fournisseurs, sous-traitants et clients à la condition expresse que les engagements de sécurité soient convenus et respectés.


Le Groupe offre un environnement de travail sûr pour toutes les parties et :

- investit dans des ressources et formations pour soutenir la vision et les objectifs de Schneider en matière de santé et de sécurité ;
- se conforme aux exigences légales externes et aux directives internes ;
- intègre la santé et la sécurité dans ses pratiques commerciales et participe activement à toutes les décisions importantes, de l'acquisition à la gestion du changement, en passant par le développement de produits et le lancement d'une activité ;
- est déterminé à éliminer les dangers et à réduire les risques.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

Le Groupe communique de manière ouverte et transparente et :

- améliore constamment ses systèmes de santé et de sécurité en menant des comparaisons avec les autres leaders du marché et en apprenant de ses propres erreurs ;
- enregistre, analyse et communique de manière systématique les possibilités d'amélioration de la sécurité, les quasi-accidents et les incidents ;
- élabore des plans d'action globaux et les partage avec tous les salariés potentiellement impactés afin d'éviter toute occurrence ou récurrence des incidents ;
- définit les objectifs de sécurité et de santé au travail, surveille la performance et rend compte des progrès réalisés en interne et à l'extérieur.

 Consultez et téléchargez la Politique de santé et de sécurité de Schneider à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.2.4.5 Actions et ressources

Les principes fondamentaux de la stratégie en matière de santé et de sécurité sont les suivants :

les quatre priorités stratégiques, identifiées comme des leviers solides pour la mise en œuvre de la Politique de santé et de sécurité de Schneider Electric.

- la politique « S.A.F.E. First », élaborée pour rappeler aux collaborateurs de marquer une pause et de réfléchir à la sécurité avant de commencer toute tâche ;
- les cinq principaux dangers, régulièrement examinés pour éviter les accidents graves ;
- les cinq principes directeurs, qui définissent les comportements attendus en matière de santé et de sécurité ;
- les quatre priorités stratégiques, identifiées comme des leviers solides pour la mise en œuvre de la Politique de santé et de sécurité de Schneider Electric.

la sécurité des bureaux et de la R&D et la formation des responsables et des professionnels de la sécurité dans le domaine de la santé et de la sécurité. Un plan d'action local, géré par chaque région, complète le plan mondial et inclut les améliorations identifiées lors du déploiement de l'EHS, l'application de l'ISO 45001 et l'évaluation de la culture de la sécurité. L'évaluation de la culture de la sécurité a évolué vers un programme appelé « Safer Future » (un avenir plus sûr), qui comprend un outil de diagnostic du climat de sécurité au travail (NOSACQ50), un questionnaire internationalement reconnu, qui a été testé dans 12 pays en 2023. L'étape suivante consistera à le déployer dans le reste des pays.

Les communications, au moyen de webinaires, de l'intranet de sécurité et des médias sociaux internes, sont importantes pour faire connaître et mettre en œuvre les normes afin d'offrir un lieu de travail sécuritaire pour tous et d'assurer la visibilité des performances en matière de sécurité. Elles permettent aux dirigeants de prendre les mesures nécessaires pour améliorer en permanence la prévention des risques.

Chaque trimestre, Schneider Electric se concentre sur des sujets clés en matière de sécurité « Zoom trimestriel sur la santé et la sécurité » afin de sensibiliser aux facteurs de santé et sécurité sur le lieu de travail et aux facteurs humains, en promouvant l'importance de la sécurité à l'échelle mondiale, par le biais de supports de formation, d'affiches, de vidéos destinées aux salariés et d'un message vidéo trimestriel de la part de la haute direction de Schneider Electric.

Schneider Electric communique avec ses collaborateurs à l'aide du réseau social interne Yammer, qui lui permet de publier des mises à jour sur la santé et la sécurité, d'interagir avec la communauté et de recueillir le feedback des collaborateurs. Schneider Electric encourage également les salariés à signaler les opportunités d'amélioration de la sécurité, ce qui donne lieu à des actions d'atténuation des risques et à une participation des collaborateurs au programme de santé et de sécurité. En 2024, le taux de réalisation des actions d'amélioration liées aux opportunités de sécurité sera mesuré.

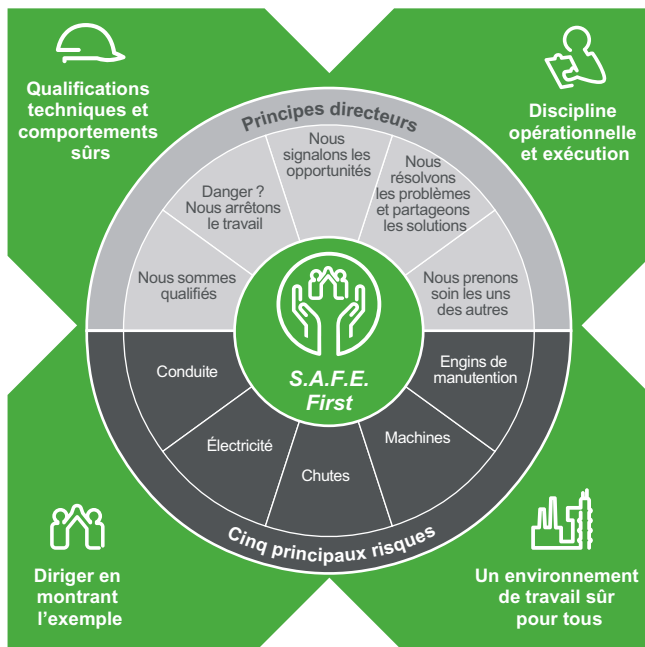
### Audits et engagement

**Système de gestion intégrée (IMS) – ISO 45001 :** Les éléments clés de la certification ISO 45001 incluent le programme d'audit interne du site, l'évaluation annuelle de la gestion du site, le programme annuel d'audit interne de l'entreprise, l'examen annuel de la gestion de l'entreprise et le programme d'audit externe au niveau du site et de l'entreprise. Cette certification externe est en place dans plus de 211 sites, dont 176 sites de fabrication et de logistique et le siège social.

**Évaluations annuelles de la santé et de la sécurité environnementales (EHSA, Environmental Health and Safety Assessments) :** Afin de garantir la réussite de la stratégie en matière de santé et de sécurité de Schneider Electric, des EHSA sont réalisées annuellement par l'équipe de santé et sécurité des sites sur les sites industriels et en contact avec les clients du monde entier, avant d'être validées par le spécialiste régional de la santé et de la sécurité. Cette évaluation s'inscrit dans un processus global qui mesure la conformité aux directives de santé et de sécurité, identifie les opportunités d'amélioration et récompense l'excellence. L'outil numérique EHSA a été déployé dans les sites de production et de logistique en 2022. 96 % des sites ont procédé à une auto-évaluation et pour 84 % des sites, l'évaluation a été validée par un expert régional en matière de santé et de sécurité.

Les consultants en risques globaux (GRC, Global Risk Consultants) effectuent des audits de prévention des sinistres pour les sites industriels afin de s'assurer que les normes requises en matière de prévention des incendies et de planification des situations d'urgence sont en place.

Les KPI en matière de santé et de sécurité publiés en externe sont vérifiés par un tiers indépendant dans le cadre de nos rapports de performance non financière.



La vision 2025 est liée aux 4 piliers de la stratégie en matière de santé et de sécurité : Qualifications techniques et sécurité, Discipline opérationnelle et exécution, Leadership par l'exemple et Un environnement de travail sûr pour tous.

Chaque année, un plan d'action global est élaboré par l'équipe Santé et sécurité de l'entreprise pour mettre en œuvre la vision 2025. En 2024, le plan couvrira le programme de conduite sûre, la réduction des accidents impliquant des coupures, la sécurité des machines,



## Résultats de performance en matière de santé et de sécurité

En 2020, Schneider s'est fixé un objectif de sécurité sur 5 ans qui visait la réduction du taux d'incidents médicaux (MIR, Medical Incident rate) à 0,38 d'ici 2025, par rapport à un taux de référence de 0,79 en 2019. Le taux d'incidents médicaux (MIR) s'entend du nombre d'accidents ayant nécessité un traitement médical (y compris les blessures et maladies professionnelles) multiplié par un million d'heures (nombre moyen d'heures de travail de 500 salariés pendant une année calendaire), divisé par le nombre total d'heures travaillées. Il inclut les blessures liées au travail et les maladies professionnelles nécessitant un traitement médical. Les incidents médicaux qui nécessitent des soins hospitaliers de 24 h ou plus sont classés comme graves.

### Confiance

## SSE #14



**Notre engagement à l'horizon 2025**  
**Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins**

Nous pensons que tous les accidents sont évitables et utilisons l'indicateur MIR pour mesurer les progrès réalisés par rapport à cet objectif. L'objectif de Schneider Electric pour 2025, soit 0,38 MIR, représente un accident pour 1 450 salariés par an, ce qui constitue un grand pas vers l'ambition « zéro accident » de Schneider Electric. Chaque accident évité par Schneider Electric épargne au salarié de Schneider Electric ainsi qu'à sa famille et à ses amis la souffrance et la douleur liées à ce type d'événement.

---

**Nos progrès**

Référence 2019	Progrès en 2023	Objectif 2025
0,79	<div style="width: 100%; height: 15px; background-color: #76b82a; position: relative;"> <span style="position: absolute; right: 0; top: -5px; font-size: 8px;">0,51</span> </div>	0,38

La performance MIR a été ramenée à 0,51 en 2023, ce qui signifie que nous sommes à 2% de l'objectif, ce qui représente une progression de 68% par rapport au programme 2021-2025. L'année 2023 a affiché la meilleure performance jamais enregistrée, avec une réduction de 12% du MIR par rapport à 2022, ce qui se traduit par 154 incidents médicaux, dont 2 ont été classés comme graves, sans aucun décès d'employé.

Grâce à l'ensemble des programmes de santé et de sécurité mis en place au cours des huit dernières années, Schneider Electric a réussi à atteindre ses objectifs en matière de réduction des blessures et des maladies professionnelles, y compris celles entraînant des arrêts de travail. Le Groupe a réduit son taux d'incidents médicaux (MIR) de 56% et la gravité des accidents donnant lieu à des arrêts de travail (Lost Time incident Rate, LTIR)) de 55%.



## Reconnaisances et distinctions

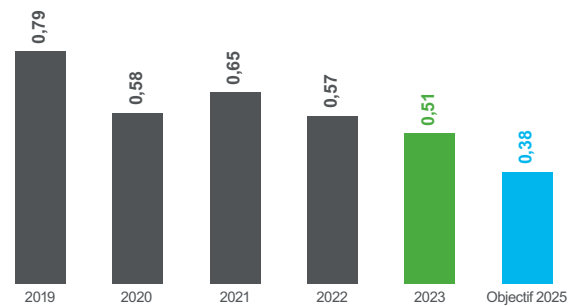
95 sites ont remporté le prix de l'excellence opérationnelle, dont plusieurs sites du SGC. Cela représente 78% de tous les sites d'Amérique du Nord (NAM).

Schneider NAM a également remporté le prix de la culture de la sécurité décerné aux organisations comptant au moins 50 sites ayant atteint l'excellence professionnelle. Schneider Royaume-Uni et Irlande a reçu la médaille d'or RoSPA (6 médailles d'or consécutives) pour ses performances en matière de santé et de sécurité et la médaille d'or RoSPA pour la sécurité des flottes (7 médailles d'or consécutives) pour sa gestion des risques routiers professionnels.

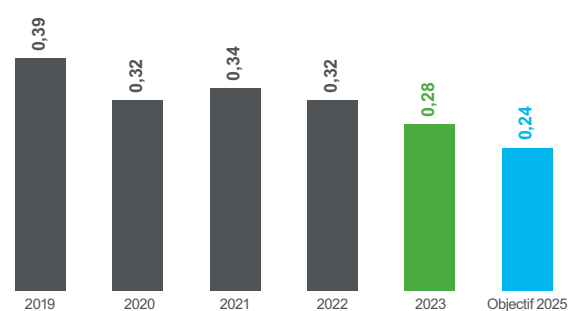
Schneider Electric Canada s'est vu décerner un partenariat pour la réduction des blessures. Schneider Electric Pérou a reçu un prix de la compagnie d'assurance RIMAC pour son excellence dans la catégorie « Meilleure gestion globale des risques professionnels ».

## Tendance de participation des employés en matière de sécurité

### Évolution historique MIR



### Évolution historique LTIR



## Évolutions futures

La sécurité est un voyage sans fin vers l'excellence. Schneider Electric a pour vision de permettre à tous ses salariés et sous-traitants de travailler dans un lieu de travail sûr et sain, de réaliser tout leur potentiel, d'avoir un impact positif sur la sécurité de leurs clients et donc de rentrer chez eux tous les soirs sans avoir subi de dommages ou blessures.

Cela se traduit par le plan d'amélioration biennal de la Santé et la sécurité suivant, aligné sur la vision 2025 :

- renforcer les connaissances, compétences et capacités en matière de santé et de sécurité de tous les salariés et sous-traitants ;
- aider tous les dirigeants à donner l'exemple en termes de santé et de sécurité et encourager les salariés à s'exprimer et à s'impliquer dans le programme de sécurité ;
- accélérer la transformation grâce à la numérisation, à l'analyse des données et à la promotion de l'innovation au niveau local afin d'accroître la maturité des programmes de santé et de sécurité ;
- élaborer et mettre en œuvre des contrôles efficaces pour les activités à risque élevé et maintenir un lieu de travail sécuritaire pour tous ;
- avoir un impact positif sur toutes les parties prenantes grâce à des communications efficaces.

## 2.2.5 Des normes élevées pour la qualité et la sécurité de nos produits

### 2.2.5.1 Contexte

Schneider Electric attache une grande importance à la confiance que les clients et collaborateurs accordent à ses produits et services pour se protéger et protéger leurs biens. De plus, Schneider est conscient, à la lumière d'événements survenus dans d'autres secteurs, de la valeur que les clients accordent à la qualité et des dommages importants que la perte de la confiance des clients et de la perception de la qualité peut causer à la marque. C'est pourquoi Schneider a revu à la hausse ses attentes, déjà très élevées, pour inclure l'établissement d'une nouvelle norme de qualité dans notre secteur. Par conséquent, l'amélioration continue de la qualité est essentielle à la stratégie de l'organisation et fondamentale pour la réalisation de son objectif et de sa mission d'affaires. Conscient de l'opportunité découlant d'une qualité supérieure, le Groupe poursuit et accélère sa transformation en matière de qualité à l'échelle de l'entreprise.

### 2.2.5.2 Risques et opportunités

Actif dans le monde entier, Schneider Electric propose un large éventail de solutions client. En conséquence, la complexité de son portefeuille de produits et de sa chaîne d'approvisionnement entraîne des risques informatiques et des opportunités en termes de qualité. De nombreuses solutions du Groupe sont destinées à des secteurs essentiels où la qualité et la sécurité des produits sont fondamentales. Des dysfonctionnements ou défaillances d'un produit peuvent engager la responsabilité de Schneider en cas de dommages corporels ou matériels, ou de blessures. Ceci peut également entraîner des coûts liés au rappel du produit, au développement et à la consommation de nouvelles ressources.

Les produits Schneider Electric sont également soumis à de multiples contrôles de qualité et de sécurité régis par des réglementations et des normes nationales et supranationales. La nécessité de maintenir la conformité avec des normes ou réglementations nouvelles ou plus strictes pourrait entraîner des investissements en capital.

Ci-dessous sont énoncés les différents risques identifiés par Schneider Electric en matière de qualité des produits, des projets, des systèmes et de la fiabilité des offres :

- problèmes de sécurité et de qualité liés à la conception ;
- problèmes de fabrication et de logistique ;
- exécution sur le terrain et services associés ;
- sécurité et qualité des logiciels ;
- risques liés aux fournisseurs et à la chaîne d'approvisionnement.

Les risques susmentionnés pourraient avoir un impact significatif sur la performance financière du Groupe. La réputation de Schneider Electric pourrait également être affectée négativement. En effet, le Groupe a subi plusieurs rappels. Grâce à la transformation de la qualité, Schneider Electric s'est fixé l'objectif visionnaire d'éliminer les rappels de produits d'ici 2025 (SSE #15).

### 2.2.5.3 Gouvernance

La politique du Groupe est appliquée dans le cadre d'un système de gestion de la qualité robuste, qui est amélioré en permanence pour répondre aux attentes de toutes les parties concernées. Elle est en parfaite adéquation avec la Charte de confiance du Groupe et le Code de conduite de Schneider Electric, ainsi qu'en conformité avec la norme ISO 9001 : 230 sites Schneider Electric sont certifiés ISO 9001 dans le monde entier.

Chez Schneider Electric, le réseau de satisfaction clients et de qualité couvre l'ensemble des couches, fonctions, chaînes d'approvisionnement mondiales, opérations et lignes d'activité. La qualité devant être assurée dans l'ensemble du Groupe, Schneider cherche à créer une culture de la qualité et à diffuser partout l'état d'esprit qui consiste à privilégier le client.

Schneider a renforcé la gouvernance en créant le rôle de Directeur général Développement durable, Satisfaction client et Qualité sous la responsabilité directe du Directeur général. Ensemble, et de manière conjointe avec le Comité exécutif, ils organisent des examens réguliers pour évaluer l'état de la qualité dans l'ensemble de l'entreprise et pour guider le processus de transformation de la qualité.

La transformation de la qualité s'appuie en outre sur l'expérience acquise lors des examens réguliers par la direction des activités de Schneider à travers le monde. Lors des examens de processus, la direction qui visite les sites compare personnellement la norme actuelle aux conditions réelles et aux bonnes pratiques du secteur afin d'identifier les corrections nécessaires et les opportunités d'amélioration.

### 2.2.5.4 Politique qualité du Groupe

En 2023, sous la direction du nouveau Directeur général, le Groupe a renforcé notre engagement en matière de qualité grâce à une nouvelle politique de qualité, affirmant :

« Nous relevons un nouveau défi ! Répondre aux exigences de qualité, de sécurité des produits et de fiabilité constitue la ligne de conduite de Schneider Electric ; mais nous visons plus haut ! Nos clients attendent une amélioration et une innovation continues qui vont au-delà des besoins exprimés, afin d'établir de nouvelles normes sectorielles. La qualité, la sécurité des produits et la fiabilité exigent l'engagement actif de tous, sans exception, car la qualité de nos solutions garantit la sécurité de nos clients ».

Schneider a pour politique de ne proposer que des produits, solutions et services sûrs lorsqu'ils sont utilisés dans les conditions d'utilisation prévues ou à d'autres fins raisonnablement prévisibles, ce qui contribue également aux ambitions du Groupe en matière de développement durable. Schneider Electric a l'obligation d'informer ses clients des problèmes de sécurité causés par son offre qui peuvent entraîner des dommages aux biens ou corporels, et d'inclure des instructions avec des actions correctives immédiates, même après la fin de la vie utile de l'offre.

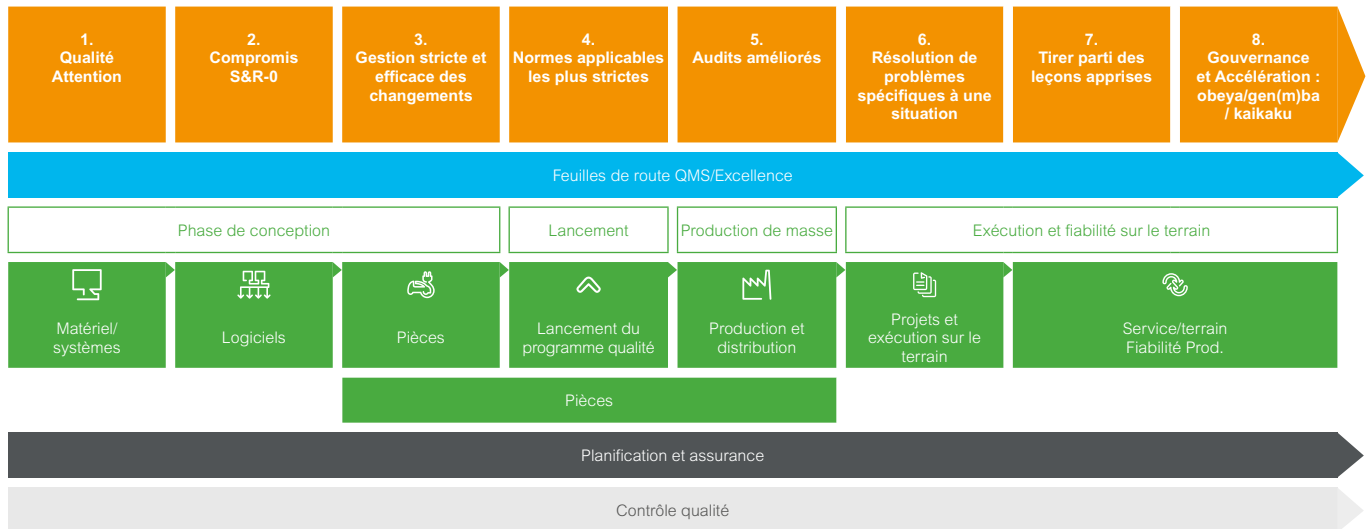
Schneider Electric bénéficie d'un ensemble complet de directives de qualité qui exigent l'application de processus systématiques pour traiter correctement les problèmes potentiels de sécurité des offres découverts à l'intérieur ou à l'extérieur de Schneider Electric. Ces processus doivent être utilisés pour toutes les offres vendues ou fabriquées par Schneider Electric. Il s'agit des éléments suivants :

- **Directive qualité « gestion des risques de sécurité des clients ».** Cette directive exige l'application de processus systématiques par Schneider Electric pour traiter correctement les risques de sécurité liés aux dommages aux biens ou corporels, découverts au sein ou en dehors de Schneider Electric. Ces processus doivent être utilisés pour toutes les offres vendues ou fabriquées par Schneider Electric.
- **Procédure qualité « revue de sécurité des offres ».** L'objectif global de la sécurité des offres est de réduire le risque découlant de l'utilisation des produits, solutions ou services tout au long de leur cycle de vie. Les revues de sécurité des offres sont menées par les comités de revue de sécurité des offres et sont utilisées pour concentrer l'attention sur la sécurité et aider à garantir que les offres sont sûres lorsqu'elles sont correctement installées (sur la base du manuel de sécurité), entretenues et utilisées pour leur objectif prévu et toute autre utilisation ou mauvaise utilisation raisonnablement prévisible.

### 2.2.5.5 Actions et ressources

Dans le cadre de la nouvelle Politique en matière de qualité, Schneider poursuit sa transformation à l'échelle de l'entreprise, comme illustré ci-après.

#### Stratégie de qualité



#### Stratégie de qualité

La stratégie de qualité de Schneider vise à intégrer la qualité dans chaque chaîne de valeur, depuis les premiers stades de la conception jusqu'à l'industrialisation et au lancement, en passant par la production et la chaîne d'approvisionnement, ainsi que sur le terrain. Les principes clés sont appliqués dans chacune de ces phases du cycle de vie. En 2023, le Groupe a fait des progrès importants en matière de transformation de la qualité ; voici quelques exemples :

En renforçant la culture de la qualité, le Groupe met l'accent sur le rôle et la responsabilité de chaque employé, du personnel de première ligne au Directeur général, en matière de qualité, comme le souligne la nouvelle Politique de qualité. Une « Quality academy » a été créée afin de faciliter l'apprentissage et le développement de l'ensemble des employés de l'entreprise. Le Groupe a également lancé des Principes fondamentaux de qualité dans l'ensemble de la chaîne de valeur et a organisé des centaines d'ateliers intensifs d'une semaine sur l'amélioration de la qualité, au cours desquels des milliers d'employés ont appris les Principes fondamentaux de la qualité grâce à une mise en œuvre pratique de type Kaizen.

#### Système de gestion de la qualité et audit interne

Renforcer et simplifier les processus du système de gestion de la qualité et l'audit interne. Pour garantir une mise en œuvre complète et un respect rigoureux des processus, le Groupe est en train de consolider de manière significative le programme d'audit interne de la qualité. Ce programme couvrira désormais tant les audits de systèmes que les audits de processus, faisant des audits internes des outils précieux pour l'amélioration continue et l'atténuation des risques. En outre, Schneider Electric a renforcé sa collaboration avec les organismes de certification afin de garantir le respect des normes de qualité reconnues au niveau mondial et d'accroître la valeur des audits au-delà de la simple conformité.

Le périmètre des audits au sein du Système qualité s'est étendu pour englober la conformité, l'alignement stratégique, l'optimisation des processus et l'amélioration continue. Cette approche ajoute de la valeur en fournissant des informations qui conduisent à des changements significatifs et contribuent à la réussite globale de l'organisation. En soulignant l'engagement du Groupe envers l'amélioration continue du système de qualité, en encourageant la collaboration avec les parties prenantes externes et en utilisant les audits comme des instruments efficaces pour susciter des changements positifs, nous démontrons notre volonté d'atteindre l'excellence.

#### La qualité dans la phase de conception

Le Groupe a intensifié son engagement en faveur de la sécurité, de la fiabilité et de la robustesse en lançant une toute nouvelle norme de conception pour la sécurité et la fiabilité, avec de nouveaux Principes fondamentaux de qualité obligatoires pour le domaine de la conception, afin d'accroître à la fois la sécurité, la robustesse et la fiabilité des nouvelles offres ; la fonction Satisfaction clients et qualité (CS&Q, Customer Satisfaction and Quality) veille tout particulièrement à interrompre les lancements qui ne respectent pas les normes de qualité. En parallèle, les rôles et responsabilités ont été mieux définis et le nombre de ressources axées sur la qualité de la conception a considérablement augmenté.

Conscient de l'importance des logiciels et des micrologiciels, Schneider a créé un nouveau poste de Responsable de la qualité des logiciels et a élaboré les Principes fondamentaux de la qualité des logiciels en s'appuyant sur les principes de développement DevSecOps et Agile.

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### La qualité dans l'industrialisation et le lancement

Dans le cadre de l'amélioration des processus, le Groupe reconnaît la possibilité d'intégrer et de renforcer les procédures d'industrialisation existantes avec la « planification avancée de la qualité des produits » (APQP) qui vise à introduire de nouveaux produits d'une qualité exceptionnelle. Au fur et à mesure qu'elle arrivera à maturité, l'APQP permettra au Groupe de réunir les équipes de conception, d'industrialisation, de fabrication et de service pour créer des solutions plus fiables, plus solides et plus faciles à fabriquer et à utiliser, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable du Groupe.

Par conséquent, le Groupe a renforcé la qualité dans l'industrialisation en ajoutant des Principes fondamentaux de qualité, basés sur l'APQP de l'Automotive Industry Action Group, pour les prototypes, les préséries et le lancement. Les rôles et les responsabilités ont été redéfinis et les ressources recentrées sur la qualité de l'industrialisation continueront à se développer. L'adoption de la norme applicable la plus élevée permet à Schneider Electric d'identifier, de hiérarchiser et d'atténuer de manière encore plus proactive les risques liés aux produits et aux processus. Ce programme « zéro défaut » et axé sur les données vise à garantir des produits sans faille dès le départ et des lancements réussis dans les délais impartis. La sécurité, la robustesse, la qualité et l'optimisation des coûts qui en résultent visent à dépasser les attentes de nos clients.

#### La qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Démontrant qu'il ne fait aucun compromis en matière de sécurité et de dispositions réglementaires, le Groupe applique rigoureusement un processus dynamique de Modes de défaillance potentiels et d'Analyse des effets qui permet d'identifier les risques les plus importants et, en 2023, des mesures d'élimination ou d'atténuation des risques ont été prises dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe applique une double stratégie de « retour aux bases » et d'accélération et d'exploitation de sa numérisation. Des « bases de qualité » ont été développées et sont en cours de déploiement ou de renforcement dans l'ensemble du Groupe. Pour déployer les principes de base de la qualité, des événements spéciaux de changement radical (kaikaku) ont été organisés pour mettre en œuvre immédiatement ces principes dans toutes les régions et pour tous les produits, en les mettant en place sur des centaines de lignes de fabrication et centres de distribution dans l'ensemble de l'entreprise. Les événements de changement radical servent à développer les capacités de qualité des participants et des organisations et à renforcer d'autant plus la culture de la qualité du Groupe.

Pour renforcer la culture de la qualité et accélérer la transformation, le Groupe a mis au point un indice de qualité afin de mesurer les comportements et les résultats axés sur la qualité dans toutes les usines et tous les centres de distribution. Le nouvel Indice de qualité assure la transparence et l'orientation de la transformation de la qualité, en reconnaissant les usines les plus performantes pour leur qualité et en identifiant les usines les moins performantes afin de leur affecter les ressources régionales ou mondiales nécessaires à leur réussite.

Passant d'une qualité réactive à une qualité proactive, le Groupe a renforcé ses processus de gestion du changement : les changements apportés à la chaîne d'approvisionnement sont désormais évalués à un stade précoce et à des étapes clés en fonction de leur risque, et les écarts de qualité sont comblés avant le début de la production, ce qui permet de prévenir l'apparition de problèmes potentiels.

Trois principales initiatives ont été lancées avec notre base de fournisseurs en 2023. Tout d'abord, le processus de sélection des fournisseurs a été analysé et mis à jour dans un souci d'efficacité et de robustesse, avec notamment l'ajout des fondamentaux de la qualité, l'ajout de la sélection des fournisseurs de logiciels et les programmes de lutte contre la contrefaçon de composants. Deuxièmement, le Groupe est en train de normaliser le processus APQP, largement connu, avec les fournisseurs externes pour les nouvelles offres de projets. Outre les nouvelles offres, le Groupe a lancé un programme visant à appliquer le Processus d'homologation des pièces de production (Production Part Approval Process, PPAP) aux pièces essentielles existantes et aux changements de fournisseurs. En 2023, le Groupe a exécuté plus de 1 000 nouveaux PPAP. Enfin, dans le cadre de sa stratégie, le Groupe continue d'investir dans le développement d'une expertise de qualité, en élargissant tout récemment ses compétences dans le domaine des batteries et de l'électronique.

Grâce à la mise en œuvre continue de solutions numériques pour le contrôle des processus en temps réel et le contrôle statistique des processus, la traçabilité et d'autres capacités numériques ont été mises en place sur plus de 500 chaînes de fabrication. En s'appuyant sur les formidables capacités du programme « Smart Factory » de Schneider, le Groupe explore de nouveaux moyens innovants d'intégrer la qualité de manière numérique. Le Groupe a identifié des centaines d'applications pour l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique, allant de l'assurance et du contrôle de la qualité des processus à la réduction de l'administration.

#### La qualité dans les projets et les services sur le terrain

Amélioration de l'efficacité des services et de l'exécution des projets en intégrant des stratégies de gestion et d'atténuation des risques tout au long du processus, de la définition de l'offre à la maintenance. Intégration des Principes fondamentaux de la qualité pour les projets et les services dans les activités quotidiennes afin de renforcer les processus et d'établir une normalisation pour l'identification proactive, la hiérarchisation et l'atténuation des risques. La mise en œuvre de cette approche nous permet d'améliorer la sécurité, la robustesse, la qualité et l'optimisation des coûts, en dépassant les attentes de nos clients tout en garantissant leur sécurité. En outre, cela nous aidera à établir des normes cohérentes dans toute l'entreprise.

#### Amélioration de la qualité

Le processus « Issue to Prevention » de Schneider Electric continue de fournir des informations précieuses sur les causes profondes des problèmes et les opportunités d'amélioration qui en découlent. Le processus a été renforcé par la mise en œuvre et la vérification des actions correctives et préventives, et par la création d'un mécanisme de partage horizontal de l'apprentissage à travers le Groupe.

Schneider Electric dispose d'un processus d'alerte de sécurité de l'offre (OSA) pour alerter la ligne d'activité concernée et les autres parties intéressées dès que l'on soupçonne que la santé ou la sécurité des biens des clients pourrait être mise en danger par les produits, solutions ou projets de Schneider. Le Comité d'alerte de sécurité des offres (OSAC) est un comité permanent de l'entreprise qui supervise et régule la gestion des OSA. Sa mission est de s'assurer que tous les OSA sont gérés avec la « diligence raisonnable » (*due diligence*) et l'urgence nécessaires pour minimiser les risques pour la sécurité des clients. Sa nature indépendante et pluridisciplinaire permet à l'OSAC de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des clients. Grâce aux effets combinés de la Stratégie de qualité, le Groupe a progressé vers l'établissement d'une nouvelle norme pour le secteur en déclarant et en s'efforçant d'atteindre un taux de rappel égal à zéro.



Confiance

SSE #15



Notre engagement à l'horizon 2025

## Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités

En 2023, le Groupe a émis 23 rappels de produits, conformément à l'approbation du Comité d'alerte sur la sécurité des offres, contre 24 produits en 2022. Outre la sécurité, le Groupe est conscient de l'importance des rappels en raison de leurs empreintes environnementales importantes, notamment la remise en production des unités rappelées et des frais d'emballage et de transport encourus.

Bien que le nombre de rappels n'ait pas significativement changé d'une année sur l'autre, la quantité de pièces concernées a diminué de 98 % par rapport à l'année précédente et les coûts découlant d'une mauvaise qualité ont considérablement diminué. Cette amélioration radicale est due à une détection précoce et à des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la stratégie Qualité tout au long de la chaîne de valeur.

Pour chaque alerte, Schneider prend contact avec les clients concernés pour organiser le remplacement du produit. L'enquête sera menée sur les produits retournés dans les locaux de Schneider pour déterminer la cause finale du problème de sécurité. Le produit sera ensuite évalué sur sa réutilisabilité et les pièces qui ne peuvent pas être réutilisées seront mises au rebut conformément aux réglementations environnementales locales.

Le Groupe a pour ambition d'éliminer les rappels en adoptant et en exécutant de manière rigoureuse un système de qualité composé des normes les plus exigeantes disponibles.

### Nos progrès

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
25	23	0

## 2.2.6 Cybersécurité, protection et confidentialité des données

### 2.2.6.1 Contexte

Schneider Electric s'engage à fournir des solutions pour bâtir un avenir plus écologique à faibles émissions, un changement principalement stimulé par la numérisation et alimenté par l'innovation. Les données et les solutions numériques basées sur le cloud jouent un rôle essentiel dans cette démarche en soutenant les initiatives d'optimisation et d'efficacité des entreprises.

Si cette hyperconnectivité et les outils numériques qui en découlent apportent une valeur commerciale et opérationnelle transformatrice, ils augmentent également la surface d'attaque, et donc les cyberrisques, dans un environnement de menaces déjà dynamique. Cette situation est aggravée par le fait que le Groupe développe de manière agressive des logiciels, des micrologiciels et des services numériques, qu'il opère sur les cinq continents et dans plus de 100 pays soumis à des réglementations complexes, et qu'il s'approvisionne en biens et en services auprès de plus de 50 000 fournisseurs uniques.

La cybersécurité, la sécurité des produits et la protection des données sont des impératifs commerciaux essentiels pour Schneider Electric. Le Groupe adopte une approche fondée sur les risques et les menaces pour sa stratégie de cybersécurité, en gérant les cyberrisques de manière globale pour ses opérations, ses clients, sa chaîne d'approvisionnement et ses filiales, en s'efforçant de créer une culture de la cybersécurité à l'échelle de l'entreprise et en s'associant à des experts pour atteindre les normes les plus élevées en matière de cybersécurité.

### 2.2.6.2 Risques, impacts et opportunités

Schneider Electric est conscient que la sécurité de ses offres et sa capacité à protéger les données de ses clients tout en respectant les réglementations sont essentielles pour établir des relations durables. Pour parvenir au niveau de confiance le plus élevé, l'entreprise améliore en permanence son dispositif de sécurité en s'appuyant sur cinq piliers fondamentaux :

1. Principes fondamentaux et sensibilisation en matière de cybersécurité.
2. Une approche fondée sur les risques à l'échelle de l'entreprise.
3. Cyberdéfense, renseignement sur les menaces, réponse aux incidents et récupération.
4. Sécurité de la chaîne d'approvisionnement et de la base installée.
5. Relations et attentes des clients et des autorités.

À travers la mise en œuvre de ces piliers dans ses activités quotidiennes, Schneider Electric vise à renforcer la résilience et la confiance, tout en réduisant les risques liés à son environnement numérique et opérationnel.

Schneider Electric collabore avec l'écosystème tout au long de sa chaîne de valeur (fournisseurs, autorités, clients, en particulier ceux des infrastructures essentielles, etc.) pour instaurer la confiance afin d'élever le niveau de défense du secteur dans son ensemble et de renforcer la confiance numérique.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

Par conséquent, le Groupe est :

- membre fondateur de l'ISA Global Cybersecurity Alliance et membre de l'appel de Paris et de la Coalition de sécurité ;
- signataire de l'Accord sur les technologies de la cybersécurité. Il travaille avec des partenaires sur les questions relatives à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ;
- un participant actif au Centre pour la cybersécurité du Forum économique mondial, siégeant au conseil consultatif du groupe Pétrole et gaz pour renforcer la résilience dans l'ensemble de l'industrie, en tirant parti de l'intelligence collective et de l'expertise. Les rapports publiés résultent de cette solide collaboration ainsi que des liens étroits tissés avec les dirigeants d'autres entreprises.

### 2.2.6.3 Gouvernance

La cybersécurité, la sécurité produit et la protection des données font partie intégrante de la stratégie d'entreprise et du parcours de transformation numérique du Groupe, et sont au cœur de notre Charte de confiance. Outre l'engagement de l'entreprise, les dirigeants jouent un rôle crucial dans ces initiatives par le biais du parrainage du Comité exécutif et de la supervision du Conseil d'administration.

Un organisme central gère le portefeuille de cybersécurité à l'échelle de l'entreprise, coordonne l'exécution des initiatives stratégiques et opérationnelles et orchestre une communauté plus large de spécialistes de la sécurité répartis dans les entreprises et les

territoires. Pour toutes les pratiques et initiatives de sécurité, les mises à jour mensuelles des projets et les rapports sur les mesures sont organisés de manière centralisée afin de permettre une amélioration continue de toutes les fonctionnalités.

Schneider Electric s'engage à exercer ses activités de manière responsable, à gagner et à conserver la confiance en s'appuyant sur des mécanismes et pas seulement sur des intentions. Par conséquent, le Groupe s'efforce d'appliquer des processus de prise de décision objectifs, transparents et étayés par des données.

### 2.2.6.4 Politique du Groupe

Les politiques de cybersécurité sont à la base du dispositif de sécurité du Groupe, car elles sont obligatoires pour tous les employés et les sous-traitants. Elles déterminent la ligne de conduite de la direction et définissent les exigences en matière de sécurité des comportements (personnes), des pratiques (processus) et de l'environnement (technologie) dans l'ensemble de l'entreprise.

La Politique générale de sécurité informatique de l'entreprise et toutes les politiques de sécurité connexes se conforment aux normes et réglementations largement reconnues telles qu'ISO27001, le cadre de cybersécurité du NIST, ISA/IEC 62443 et le RGPD.



Nos politiques de sécurité publiques sont disponibles sur la page « Cybersécurité et Positionnement sur la protection des données » à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

<b>Demandes</b>	En 2023, Schneider a reçu et traité 1 400 demandes liées à la cybersécurité, à la sécurité des produits et à la protection des données, émanant de clients et d'autorités.
<b>Maturité</b>	Le Groupe avons obtenu un score moyen de 800 avec BitSight au cours de l'année 2023. Il dispose de 4 sites certifiés ISO27001 <sup>(1)</sup> . Ses laboratoires mondiaux de tests de pénétration des produits sont certifiés CREST <sup>(2)</sup> . En 2023, 10 audits internes ont été réalisés. Schneider a obtenu une note de 3,2 lors de l'évaluation annuelle de la maturité du NIST réalisée en 2023 par un cabinet de conseil de premier plan.
<b>Formation</b>	La formation obligatoire a été suivie par 99 % des employés en 2023. En plus de la formation annuelle obligatoire, le Groupe déploie une formation sur la cybersécurité basée sur les rôles pour ses administrateurs, les RH, la R&D et les employés en contact direct avec la clientèle. 95 % des employés en contact direct avec la clientèle ont obtenu leur « Cyber badge » en 2023.
<b>Sécurité industrielle</b>	1 Cyber leader par site surveille les alertes et les vulnérabilités et prend en charge la réponse aux incidents. 100 % des sites sont surveillés en temps réel pour détecter toute pénétration physique et numérique. Depuis 2022, chaque nouvelle ligne est conforme aux normes ISA/IEC 62443-3-3 et 2-4 Niveau de sécurité 2.
<b>Gestion des risques fournisseurs</b>	Sur environ 52 000 fournisseurs uniques répartis par niveaux, environ 5 000 fournisseurs sont surveillés, en fonction de leur niveau de criticité et de leur exposition. Environ 50 % des fournisseurs ayant un profil de risque critique ont participé à des discussions sur la sécurité au niveau des dirigeants. Conditions générales en matière de cybersécurité et de confidentialité des données basées sur l'exposition pour tous les nouveaux fournisseurs.
<b>Gestion des vulnérabilités</b>	Tout au long de l'année 2023, le processus de gestion des vulnérabilités du Groupe a été certifié ISO/IEC 30111:2019. Les notifications de sécurité sont publiées, en réponse aux vulnérabilités signalées, sur le portail de notifications de cybersécurité de Schneider ( <i>Cybersecurity Notification Portal</i> ) <sup>(3)</sup> .
<b>Cyberdéfense</b>	Le Centre des opérations de sécurité (Security Operations Centre – SOC) est opérationnel 24 h/24, 7 j/7 dans l'environnement numérique et opérationnel mondial de Schneider. En 2023, aucun incident de cybersécurité n'a eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe. 100 % des incidents graves sont maîtrisés et font l'objet d'un compte rendu au plus haut niveau de l'entreprise. Schneider mène des simulations de crise périodiques avec ses clients et les autorités responsables des infrastructures critiques.

(1) Plus d'informations sur la page « Cybersécurité et Positionnement sur la protection des données » sur le site [www.se.com](http://www.se.com)

(2) Lire le communiqué de presse « Les laboratoires de sécurité mondiaux de Schneider Electric reçoivent l'accréditation CREST pour les tests d'intrusion » sur le site [www.se.com](http://www.se.com)

(3) Accéder au portail de notifications de cybersécurité de Schneider depuis le site [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.2.6.5 Actions et ressources

Schneider Electric s'efforce de respecter les normes largement reconnues et a reçu différents prix pour récompenser ses performances en matière de cybersécurité, de sécurité des produits et de sécurité des données.




La norme ISO 27001 démontre notre engagement continu à gérer nos actifs de grande valeur en toute sécurité, conformément aux réglementations.  
**Voir la certification**




La certification CREST pour les tests de pénétration récompense les équipes de Schneider Electric chargées de la sécurité des produits pour leurs compétences et leur aptitude à tester la résilience et la sécurité des produits et des systèmes de l'entreprise.  
**Voir la certification**



Notre processus SDL (Secure Development Lifecycle) international et notre bureau central sont certifiés au niveau de maturité 4 (ML4) de la certification TÜV Rheinland Cyber Security Management (CSM), et certifiés ISASecure® SDLA.  
**Voir la certification TÜV Rheinland Cyber Security Management**  
**Voir la certification ISASecure® SDLA**



Le processus de gestion et de divulgation des vulnérabilités de Schneider Electric est certifié conforme aux normes ISO/IEC 30111:2019 et ISO/IEC 29147:2018. Cela confirme notre engagement à résoudre les vulnérabilités qui affectent nos produits et à protéger nos clients.  
**Voir la certification**



Schneider Electric a été certifié mature sur la base de normes internationales de sécurité de l'information telles que ISO 27001, le Cadre de Cybersécurité du NIST, la Cybersécurité des systèmes de contrôle industriel (ICS), la norme PCI-DSS et le RGPD.  
**Voir la certification**

Enfin, dans le cadre du pilier Confiance de sa stratégie de développement durable 2021-2025, Schneider Electric s'engage à rester dans le top 25 % des évaluations externes de performance en matière de cybersécurité (SSE #16).

## Confiance

# SSE #16





**Notre engagement à l'horizon 2025**

## Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité

Schneider Electric surveille en permanence et de manière cohérente notre posture en matière de cybersécurité avec l'aide d'agences d'évaluation spécialisées. Cela lui permet d'identifier et de corriger les vulnérabilités et les faiblesses (et autorise des détections fondées sur le renseignement) pour les principales catégories de risques, telles que les systèmes compromis, le comportement des utilisateurs et les communications publiques. La prise en compte des résultats pouvant avoir un impact négatif sur l'évaluation globale de la cybersécurité et l'évaluation comparative de la performance de Schneider aident le Groupe à améliorer sa maturité en matière de cybersécurité, du point de vue des performances, des risques et de la communication.

Le suivi des performances permet au Groupe de mesurer son amélioration : de 520 en janvier 2018, nous avons atteint 800 pour l'année 2023. Depuis 2018, la note externe de Schneider Electric a progressé de +56 %.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
Top 25 %	<div style="width: 100%; height: 15px; background-color: #4CAF50;"></div>	Top 25 % Top 25 %

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### 2.2.6.6 Confidentialité et protection des données

Schneider Electric a répondu aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et lancé une formation spécifique pour gérer les enjeux majeurs de ce règlement. Cette formation est obligatoire pour les collaborateurs de Schneider Electric en Europe et pour les fonctions clés.

Schneider Electric considère que le déploiement mondial d'une stratégie numérique doit impérativement concilier les objectifs économiques et le respect des droits fondamentaux des personnes, tels que le droit à la protection des données personnelles et de la vie privée.

Schneider Electric a mis en place une organisation, des flux de travail, des politiques, des procédures et des contrôles qui respectent les obligations découlant du RGPD et des réglementations relatives à la protection et à la confidentialité des données, notamment :

- une politique mondiale de confidentialité des données internes et des règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR) ;
- des campagnes de formation et de sensibilisation ;
- des registres de traitement ;
- une politique de confidentialité en ligne et un avis de confidentialité ;
- des processus d'évaluation de la confidentialité des actifs numériques ;
- un mécanisme de gestion des violations de données et un processus de notification ;
- une évaluation de la maturité et des contrôles d'audit.

Un écosystème de gouvernance comprenant un Responsable de la protection des données (Data Protection Officer – DPO) du Groupe, un réseau de DPO, une équipe de mise en œuvre, des Champions de la confidentialité et protection des données, et des comités de pilotage est établi.

Schneider Electric déploie son approche internationale de conformité en matière de confidentialité et de protection des données hors RGPD en Chine, aux États-Unis et en Inde et applique ses normes à l'échelle mondiale afin de relever de nouveaux défis réglementaires tels que le PIPL et la CPRA. Nous avons adopté un nouvel addendum en matière de protection des données qui inclut les nouvelles clauses contractuelles types de la Commission européenne.

#### 2.2.7 Tolérance zéro en matière de corruption

##### 2.2.7.1 Contexte

La corruption est illégale et désigne un abus de pouvoir pour des profits personnels. Elle nuit aux écosystèmes en dégradant la confiance, qui est cruciale pour des relations économiques et sociales durables. En outre, la corruption constitue une menace pour l'État de droit, la démocratie et les droits humains. Elle nuit à la bonne gouvernance, à l'équité et à la justice sociale, déforme la concurrence, entrave le développement économique, et met en péril la stabilité des institutions démocratiques et le tissu moral de la société. Ces dernières années, les réglementations de lutte contre la corruption mondiales ont été renforcées. De nombreux pays disposent désormais de contrôles plus stricts et imposent des sanctions en cas de manquement pour lutter efficacement contre la corruption.

##### 2.2.7.2 Risques, impacts et opportunités

Se livrer à la corruption expose les entreprises à des poursuites judiciaires et à des sanctions pour les entreprises et les particuliers. Les entreprises accusées ou reconnues coupables de comportement illicite peuvent alors subir un sérieux contrecoup en termes de relations publiques et s'exposer ou exposer des individus à être exclus des appels d'offres publics et des financements publics. Elles peuvent également porter atteinte aux intérêts sociaux locaux et/ou nuire aux concurrents locaux, tandis que le coût du financement de la corruption peut être perçu par les investisseurs comme une « taxe » cachée ou des frais généraux illégaux, augmentant ainsi les coûts pour les entreprises, et en aval, pour leurs clients.

L'exposition de Schneider Electric au risque de corruption peut prendre différentes formes, notamment :

- la croissance organique et les fusions et acquisitions dans les pays où le niveau de corruption est élevé ;
- un modèle d'affaires reposant sur un vaste écosystème de partenaires responsables d'exécuter des activités au nom du Groupe ;
- la participation à des projets complexes dans des secteurs à risque, comme le segment pétrolier et gazier, où les montants investis peuvent être très élevés et où les utilisateurs finaux du secteur public sont soumis à des réglementations en matière de lutte contre la corruption plus restrictives.

Afin de respecter les obligations prévues par la loi française du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II, le Groupe a lancé en 2018 une campagne de cartographie des risques axée sur les risques de corruption. En 2021, cette évaluation des risques a été actualisée au titre de la nouvelle cartographie des risques Éthique et Conformité, qui met l'accent en particulier sur les risques de corruption et de conflit d'intérêts. En 2023, 11 % des alertes fondées, signalées par le biais du système d'alerte interne, concernaient une violation potentielle de la Politique de lutte contre la corruption<sup>(1)</sup>.

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le processus suivi au niveau régional était le suivant :

- **Étape 1** – chaque région a défini son univers de risque local en tenant compte des risques locaux spécifiques.
- **Étape 2** – chaque région a évalué ses risques bruts et l'efficacité de ses mesures locales d'atténuation, permettant d'établir une cartographie des risques nets régionaux. En outre, une cartographie mondiale des risques a été réalisée au niveau du Groupe.
- **Étape 3** – chaque région a défini des plans d'action pour réduire l'exposition au risque. D'autre part, un ensemble de plans d'action mondiaux a été établi au niveau du Groupe.

L'ensemble des plans d'action ont été mis en œuvre en 2021 et 2022. En 2023, Schneider Electric a établi une cartographie des risques pour les entités nouvellement acquises et en cours d'intégration.

Ces risques étant posés, une approche proactive représente un avantage concurrentiel. Les entreprises peuvent connaître des améliorations considérables lorsqu'elles respectent les normes d'intégrité les plus élevées. Les principaux avantages vont d'une plus grande satisfaction des collaborateurs à l'amélioration de la culture sur le lieu de travail, en passant par le maintien de la conformité aux lois et réglementations et le renforcement de la réputation publique. Cette approche peut également renforcer l'engagement et la fidélité des clients, des partenaires, des fournisseurs et des communautés locales.

Plusieurs études indiquent que les mesures de lutte contre la corruption augmentent significativement les bénéfices des entreprises qui les appliquent par rapport aux autres. Par ailleurs, une telle approche attirera les clients, les investisseurs, les collaborateurs et les fournisseurs qui s'inquiètent des risques, ainsi que ceux qui accordent de l'importance à l'intégrité. Cela se traduit ensuite directement par des avantages tangibles, notamment en termes de réduction des risques, d'économies et de croissance durable.

### 2.2.7.3 Gouvernance

Comme indiqué dans sa Charte de confiance et sa Politique de lutte contre la corruption, Schneider Electric ne tolère aucune forme de corruption et s'engage à respecter toutes les lois en vigueur concernant la lutte contre la corruption. Des mesures anti-corruption solides et en constante évolution, qui font partie du programme Éthique et Conformité, témoignent de cet engagement. Le programme Éthique et Conformité est dirigé par le service Éthique et Conformité, sous l'autorité du Directeur de la Conformité, afin de garantir son efficacité par le biais d'une équipe dédiée au Programme Conformité, en étroite collaboration avec les équipes chargées des contrôles en matière de lutte contre la corruption et de l'examen des fraudes.

L'équipe du Programme Conformité est composée d'une équipe centrale qui couvre la politique, la sensibilisation, l'apprentissage et la gestion du changement, les opérations de conformité, ainsi que le risque et le contrôle. Elle est mise en œuvre localement par les Responsables régionaux de la conformité sous la supervision des Comités d'Éthique et Conformité régionaux qui définissent la stratégie locale, et avec le soutien d'une communauté de Délégués Éthiques.

### 2.2.7.4. Politique du Groupe

Schneider Electric a publié et mis en œuvre une Politique de lutte contre la corruption révisée en 2019 qui répond aux exigences de la loi française Sapin II, afin d'intégrer les résultats de la cartographie des risques de corruption et de fournir aux collaborateurs des exemples de situations auxquelles ils peuvent être confrontés. Cette politique fait figure de manuel à consulter en cas de doute sur le comportement à adopter. Elle n'a pas vocation à aborder tous les problèmes que l'on peut rencontrer, mais présente des exemples appropriés de risques de corruption et donne des conseils pour résoudre de nombreux dilemmes éthiques.

Afin de renforcer la Politique de lutte contre la corruption, Schneider Electric a établi des politiques et procédures spécifiques sur les Conflits d'intérêts et les Cadeaux et hospitalité. Les deux politiques ont été mises à jour en 2023, accompagnées d'un effort important de numérisation, de simplification et de clarification des processus. Ces améliorations ont été apportées en mettant l'accent sur des exemples pratiques pour faciliter la compréhension. Afin de s'assurer que les employés comprennent bien les modifications, l'entreprise a mis à leur disposition une série de ressources informatives et explicatives.

### 2.2.7.5 Actions et ressources

#### Engagement de la Direction

Les dirigeants du Groupe font preuve d'un engagement indéfectible envers les efforts de lutte contre la corruption par le biais de ses actions et initiatives. La Politique de lutte contre la corruption a été mise à jour en 2021 et signée par le Président-directeur général. La direction publie régulièrement des vidéos d'information, qui sont largement communiquées à tous les employés, et qui soulignent la politique de tolérance zéro de l'entreprise à l'égard de la corruption, en insistant sur l'importance de l'intégrité et de la prise de décisions éthiques à tous les niveaux de l'organisation.

La supervision du programme est assurée au niveau du Conseil d'administration par le Comité exécutif du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de fonction du Groupe et des comités dédiés, notamment pour le programme de contrôles anti-corruption. Ces comités approuvent également certaines actions du programme, y compris la cartographie des risques. La direction a également lancé des appels à l'action à tous les responsables intermédiaires et de première ligne par le biais de canaux de communication spécifiques.

#### Sensibilisation

En 2023, plusieurs campagnes de communication sur la lutte contre la corruption ont été organisées au sein de l'entreprise. Ces campagnes portaient plus particulièrement sur la gestion des tiers et les contrôles anti-corruption, les cadeaux et l'hospitalité, ainsi que les conflits d'intérêts, afin de soutenir la campagne annuelle de divulgation des conflits d'intérêts de 2023 pour les employés ciblés exposés à des risques de corruption. L'objectif de cette communication était de faire le point sur le programme de lutte contre la corruption, de sensibiliser les employés aux risques de corruption et de leur fournir les outils nécessaires pour y faire face, en les encourageant à demander de l'aide chaque fois que cela est nécessaire.

Schneider Electric a organisé un événement en direct le 7 décembre 2023 afin de sensibiliser le public à la lutte contre la corruption. L'événement avait pour but d'informer les employés sur la prévention des comportements contraires à l'éthique. Un intervenant externe a fait part de son expérience personnelle en matière de corruption, y compris son passage en prison, et a donné des conseils pratiques pour éviter des situations similaires. Schneider Electric a réitéré ses politiques et processus de lutte contre la corruption, en veillant à ce que les employés soient bien informés. Plus de 5 000 employés ont participé activement et pris part aux discussions pendant l'événement. Un enregistrement de la session sera disponible tout au long de l'année 2024.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### Formation

Schneider Electric a développé une série de formations en ligne sur la lutte contre la corruption, qui fournissent des conseils sur les scénarios de risques réels conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des stagiaires. Ces formations sont accompagnées de vidéos de hauts dirigeants illustrant « le ton donné par la direction », sont disponibles en 14 langues et sont obligatoires pour les employés ciblés exposés aux risques de corruption, comme l'indique la cartographie des risques en matière de corruption. En 2023, ces formations en ligne ont été déployées auprès de plus de 40 000 salariés, avec un taux d'achèvement de 98,5 %.

En outre, au cours de l'année, des enseignements ad hoc sur la lutte contre la corruption ont été dispensés à des publics spécifiques dans des fonctions jugées prioritaires (par exemple, les services).

### « Diligence raisonnable » (*due diligence*) envers les tiers

Schneider Electric a mis en place des procédures visant à prévenir, détecter et gérer les risques de corruption dans les relations commerciales. Ces procédures impliquent des étapes telles que l'évaluation des risques, le filtrage, l'enquête, l'examen et l'audit. Elles garantissent que des mesures adéquates sont prises pour atténuer efficacement les risques.

**Clients et fournisseurs :** Lors de l'établissement de relations avec des clients et des fournisseurs, Schneider Electric met en œuvre un processus méticuleux de filtrage et de contrôle continu afin d'évaluer les risques liés à la lutte contre la corruption et au contrôle des exportations.

**Agents commerciaux :** Schneider Electric a mis à jour sa politique sur les intermédiaires en 2023. Elle vise à minimiser leur utilisation, sauf pour des exceptions spécifiques.

**Parrainage et dons :** Pour garantir le caractère légal et éthique des activités de parrainage et atténuer les risques de corruption et d'atteinte à la réputation, des examens approfondis des risques sont effectués. En outre, le programme philanthropique de Schneider Electric est régi par des pratiques solides, notamment une « diligence raisonnable » (*due diligence*) approfondie visant à évaluer les risques liés aux dons conformément aux lois et aux contextes locaux.

### Contrôles en matière de lutte contre la corruption

Schneider Electric a mis en place des procédures de contrôle comptable renforcées pour prévenir la corruption. En 2022, un programme transversal impliquant principalement les équipes Comptabilité, Contrôle interne, Numérique et Éthique et Conformité, Achats, Ventes et Marketing, a été lancé. Le programme se concentrait sur la numérisation des contrôles de prévention et de détection, sous le parrainage des membres du Comité exécutif. Les priorités du programme ont été définies à partir de l'évaluation des risques en matière d'Éthique et Conformité 2021, couvrant notamment les domaines suivant : Cadeaux et hospitalité, Voyages et dépenses, Parrainage, Dons, Agents commerciaux, Fonds de développement marketing et Primes de performance. La plupart des entités ont mis en œuvre les contrôles conçus en 2023.

En outre, en 2023, Schneider Electric a poursuivi, comme en 2022, le suivi central des processus clés du programme de lutte contre la corruption, tels que les résultats des formations sur les Agents commerciaux, les Conflits d'intérêts et la Lutte contre la corruption. Le résultat de ces contrôles est communiqué régulièrement aux principales parties prenantes afin d'assurer l'amélioration continue des processus et de la conception.

### 2.2.7.6 Focus sur le lobbying, l'activité politique et les dons responsables

Dans sa Charte de confiance, Schneider Electric a adopté une position claire en matière de lobbying, d'activités d'influence politique et de dons responsables. En tant qu'entreprise mondiale, Schneider Electric a un rôle à jouer dans le débat public sur les grands enjeux de la communauté mondiale. Il est nécessaire que le Groupe affirme clairement ses positions, participe aux discussions techniques et soutienne le développement de politiques publiques responsables. Les dons et les activités de lobbying sont des risques spécifiquement abordés dans la Politique de lutte contre la corruption.

Schneider Electric estime que cette représentation d'intérêts devrait être menée de manière transparente et équitable, permettant aux tiers et aux parties prenantes de comprendre ses activités, ses positions et ses déclarations. En particulier, Schneider Electric ne s'engage pas dans une activité ou une représentation politique et n'effectue aucun paiement à des partis politiques dans le cadre de sa représentation publique. En 2023, Schneider Electric n'était pas impliqué dans le parrainage de campagnes politiques locales, régionales ou nationales.

Aux États-Unis, les contributions politiques ne sont faites que par le biais d'un Comité d'action politique (PAC) ou d'un Super Comité d'action politique légalement constitué. Schneider Electric ne s'engage pas dans des activités de Super PAC et n'a pas de PAC aux États-Unis et ne peut donc pas y faire de contributions politiques.

Schneider Electric présente des informations sur ses activités de lobbying auprès de la Haute autorité française pour la transparence de la vie publique, dans le registre de transparence de l'UE et dans le *Lobbying Disclosure Act Registration* américain.

De 2019 à 2023, le Groupe a déclaré des frais d'adhésion à des associations commerciales, à des coalitions d'entreprises et à des groupes de réflexion, qui sont consacrés par ces organisations au lobbying ou à la défense des intérêts. Généralement, le budget alloué au lobbying dans ces organisations est faible, car ces associations organisent surtout des ateliers d'affaires, des groupes d'apprentissage ou des travaux de normalisation. Schneider Electric a mis à jour sa méthodologie de reporting par rapport aux années précédentes et publie depuis 2022 le budget alloué au lobbying ou à la représentation plutôt que le montant total des cotisations des membres. Les données collectées couvrent les principales géographies, notamment l'Europe, mais également l'Amérique du Nord, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et/ou les Philippines.

Les contributions totales à ces groupes au niveau mondial se sont élevées à 0,5 million d'euros en 2019, 0,6 million d'euros en 2020, 1,2 million d'euros en 2021, 1,1 million d'euros en 2022 et 1,4 million d'euros en 2023.

Les contributions et les dépenses les plus importantes concernent deux principaux sujets d'engagement :

- Le premier est « l'énergie durable pour tous » : Schneider Electric estime que la gestion de l'énergie et l'efficacité énergétique sont essentielles pour évoluer vers un nouveau paysage énergétique et soutient donc un cadre politique qui libère les opportunités commerciales et climatiques liées à ce nouveau paysage énergétique. Les contributions et les dépenses sur ce sujet se sont élevées à environ 0,9 million d'euros en 2023 (0,6 million d'euros en 2022) au niveau mondial.
- Le second est « alimenter l'économie numérique » : le Groupe soutient l'émergence de l'économie numérique pour apporter de nouvelles opportunités aux entreprises et aux personnes et soutient donc un cadre politique qui facilite la transformation numérique au niveau mondial. Les contributions et les dépenses sur ce sujet se sont élevées à environ 0,3 millions d'euros en 2023 (0,2 millions d'euros en 2022) au niveau mondial.

## 2.2.8 Conformité au droit de la concurrence

### 2.2.8.1 Contexte

Comme indiqué dans la Charte de confiance de Schneider Electric, le respect de la concurrence loyale et le respect des réglementations en matière de concurrence et d'antitrust en vigueur constituent un principe commercial fondamental pour Schneider Electric et régissent nos activités dans le monde entier.

Le droit de la concurrence définit le cadre juridique permettant de garantir que les marchés restent ouverts et concurrentiels et de protéger les consommateurs contre les accords de marché dans lesquels les concurrents s'entendent pour ne pas se faire concurrence. Bien que le périmètre et le contenu du droit de la concurrence puissent varier d'une juridiction à l'autre, il est généralement interdit aux entreprises (i) de conclure des accords avec leurs concurrents qui, par exemple, cherchent à fixer les prix ou limitent la concurrence, et (ii) d'abuser d'une position dominante sur un marché donné.

Schneider Electric possède une marque forte et est présent sur de nombreux marchés et à de nombreux niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Les activités de Schneider Electric sont soumises à diverses lois et réglementations en matière de concurrence à l'échelle nationale et supranationale, affectant tous les aspects des stratégies commerciales et des opérations quotidiennes de Schneider Electric. Toute violation peut avoir de graves conséquences pour Schneider Electric et les personnes impliquées dans de telles activités, y compris des amendes substantielles et une grave perte de réputation.

### 2.2.8.2 Risques, impacts et opportunités

Le Programme de conformité au droit de la concurrence de Schneider Electric est un élément intégré et essentiel de l'engagement de Schneider Electric en matière de confiance et sert à :

- identifier et évaluer les domaines de risque dans lesquels le Groupe peut être exposé à un comportement anti-concurrentiel ;
- gérer les risques par le biais de procédures internes, de voies de remontée et de contrôles ;
- prévenir tout comportement anti-concurrentiel potentiel par le biais de formations et de communications ;
- détecter de manière précoce les violations du droit de la concurrence grâce à une forte sensibilisation aux risques dans l'ensemble de l'entreprise et à des mécanismes de signalement accessibles ;
- gérer toute exposition à une violation du droit de la concurrence.

Pour sensibiliser les clients au droit de la concurrence en vigueur et gérer les domaines de risque, le Programme de conformité au droit de la concurrence de Schneider Electric se fonde sur :

- des politiques, lignes directrices et procédures ;
- des formations en ligne et en présentiel ;
- des contrôles et des audits internes ;
- des mécanismes internes de signalement, notamment la direction locale, les RH, les Responsables régionaux de la conformité, le service juridique et l'outil d'alerte Trust Line de Schneider Electric.

Le système d'alerte interne pour les collaborateurs et les parties prenantes externes, notamment les fournisseurs, appelé Trust Line, est conçu pour identifier et signaler toute pratique ou tout comportement inapproprié(e) à l'égard des concurrents ou des partenaires commerciaux.

### 2.2.8.3 Gouvernance

Le Programme de conformité au droit de la concurrence de Schneider Electric est approuvé par le Conseil d'administration et bénéficie du soutien des dirigeants et de la direction générale.

Le Programme de conformité au droit de la concurrence est géré par une équipe mondiale chargée du droit de la concurrence, avec le soutien total de l'équipe juridique mondiale. Il est évalué en permanence et adapté aux évolutions des lois en matière de concurrence et d'antitrust en vigueur, à l'interprétation de ces lois, ainsi qu'au développement des activités et de la présence sur le marché de Schneider Electric.

### 2.2.8.4 Politique du Groupe

En 2022, Schneider Electric a publié et déployé une Politique du Groupe relative au droit de la concurrence mise à jour et améliorée. En outre, neuf Lignes directrices en matière de droit de la concurrence spécifiques ont également été lancées en 2022, y compris des sujets liés à l'échange d'informations, à l'achat, à la distribution, au commerce électronique et aux fusions et acquisitions.

La Politique et les Lignes directrices du Groupe relatives au droit de la concurrence ont été traduites dans plus de 30 langues et sont mises à la disposition de tous les employés via la plateforme de politique interne de Schneider Electric.

### 2.2.8.5 Actions et ressources

Au cours de l'année 2023, Schneider Electric a poursuivi le travail entamé en 2022 pour renforcer son Programme de conformité au droit de la concurrence. Ce travail comprenait :

- un déploiement continu de la Politique relative au droit de la concurrence du Groupe mise à jour et des neuf Lignes directrices en matière de droit de la concurrence spécifiques lancées en 2022 ;
- le développement et le lancement de 16 modules de formation en ligne spécifiques sur le sujet, mis à la disposition de tous les employés du monde entier via la plateforme de formation interne de Schneider Electric ;
- l'élaboration de documents d'orientation et de modèles d'accords ;
- des formations en présentiel ciblées sur le droit de la concurrence pour les employés des équipes et des fonctions à risque identifiées.

L'un des piliers de la réussite d'un Programme de conformité au droit de la concurrence est la formation continue des employés et la communication de la Politique relative au droit de la concurrence du Groupe, des lignes directrices qui l'accompagnent et d'autres règles et recommandations internes. Au cours de l'année 2023, l'accent a été mis sur l'organisation de formations en présentiel ciblées sur le droit de la concurrence pour les employés des équipes et des fonctions à risque identifiées. La sensibilisation aux risques liés au droit de la concurrence et l'organisation de diverses formes de formation à l'intention du personnel resteront des éléments essentiels de notre programme dans les années à venir.

Compte tenu de la taille et du périmètre de Schneider Electric en tant qu'entreprise mondiale, le renforcement du programme dans l'ensemble du Groupe constitue une autre pièce maîtresse d'un Programme de conformité au droit de la concurrence efficace, notamment :

- renforcer les liens avec d'autres fonctions internes, y compris le marketing, les achats, les données, les RH ;
- déterminer et coordonner les efforts de conformité existants dans d'autres domaines, y compris la conformité commerciale, l'éthique et la conformité ;
- renforcer le réseau de conformité sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, y compris les équipes juridiques locales et les canaux régionaux.

## 2.2.9 Conformité avec les réglementations fiscales

### 2.2.9.1 Contexte

L'environnement fiscal international dans lequel opère le Groupe est constitué de multiples réglementations fiscales internationales et locales complexes, tous les pays du monde ayant leur propre ensemble de règles fiscales.

Afin d'opérer de manière responsable et éthique dans cet environnement complexe et incertain, le Groupe est convaincu qu'une politique fiscale équitable et durable est une exigence fondamentale. Cette politique fiscale vise à prévenir les risques opérationnels, transactionnels et réputationnels.

### 2.2.9.2 Politique du Groupe

La politique fiscale globale du Groupe repose sur quatre principes clés :

#### Gouvernance et contrôle

- La politique fiscale est définie par le département fiscal et le directeur financier du Groupe, et validée par le Comité d'Audit et Risques.
- Le département fiscal est une fonction globale placée sous la responsabilité du directeur financier du Groupe ce qui induit une grande cohérence dans les décisions prises, renforcée par l'existence d'outils et de processus dédiés ainsi que par la présence d'experts dans les pays les plus importants.
- Des présentations sur les réglementations fiscales significatives ainsi que sur les risques fiscaux sont faites régulièrement au Comité d'Audit et Risques.

#### Conformité aux réglementations fiscales nationales et internationales

Le Groupe et le département fiscal s'engagent :

- à respecter les lois et réglementations fiscales nationales et internationales, telles que celles établies par l'OCDE prévoyant la taxation minimale de 15 % dans le cadre du « Pilier 2 » ;
- à respecter en toute bonne foi la lettre et l'esprit de la loi ;
- à s'assurer que la stratégie fiscale mise en œuvre par le Groupe est en ligne avec la stratégie commerciale et l'activité opérationnelle, et à constamment s'interroger sur l'interprétation qui est faite des textes, avec l'assistance de conseils externes dès qu'un traitement fiscal nous paraît sujet à être discuté par les autorités.

#### Transparence et confiance

Tous les membres du département fiscal s'engagent :

- à coopérer de manière ouverte et en toute transparence avec les autorités sur les affaires fiscales du Groupe et à partager toutes les informations nécessaires à leurs missions ;
- dans le cas où un débat sur l'application d'un texte surviendrait, à travailler de manière ouverte et proactive à la recherche d'un accord et à tout le moins tenter de trouver des solutions.

Enfin, et chaque fois que nécessaire, le département fiscal consulte les autorités compétentes de manière préventive, afin de s'assurer du traitement fiscal approprié d'opérations complexes ou de nature sensible et donc de protéger la réputation du Groupe. À titre d'exemple, le Groupe a opté pour le partenariat fiscal proposé par l'administration fiscale française - "Relation de confiance".

### Protection de la valeur et de la compétitivité

Le Groupe s'efforce de préserver la valeur créée par l'ensemble de ses opérations. Le département fiscal assiste l'ensemble des activités opérationnelles dans les différents pays en les conseillant afin de prendre les positions fiscales les mieux adaptées à la réalité opérationnelle.

Le département fiscal contribue ainsi à préserver la valeur tout en protégeant les actionnaires et en garantissant le respect des réglementations fiscales en vigueur.



La politique fiscale détaillée du Groupe peut être consultée sur notre site web [www.se.com](http://www.se.com)

## 2.2.10 Contrôle des exportations et sanctions

### 2.2.10.1 Contexte

Les lois et réglementations internationales, étrangères et nationales sur le contrôle des exportations régissent le transfert de biens, de services et de technologies au sein d'un pays ou entre plusieurs pays et/ou leurs ressortissants. Les éléments susceptibles de provoquer l'application de restrictions ou d'exigences en matière de licences peuvent notamment inclure les pays, les parties, les produits et les utilisateurs finaux.

Schneider Electric est une entreprise multinationale opérant à l'échelle internationale dans plus de 100 pays. À ce titre, le Groupe doit assurer en permanence sa pleine conformité à ces lois et réglementations par la mise en œuvre d'un solide programme de conformité du contrôle des exportations du Groupe. Toute mise en cause peut avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la réputation et la situation financière du Groupe.

Bien que le portefeuille de Schneider Electric ne comporte qu'un nombre limité de produits susceptibles de présenter les caractéristiques des biens à double usage ou des biens à usage unique pouvant être utilisés pour des applications sensibles (p. ex. des disjoncteurs) ; des restrictions ou des obligations d'autorisation peuvent s'appliquer à ces produits, en particulier s'ils sont associés à des pays et des destinations politiquement sensibles.

### 2.2.10.2 Risques, impacts et opportunités

Les principaux risques liés au contrôle des exportations et aux sanctions concernent la conduite des affaires avec des parties soumises à des restrictions, le partage de logiciels, de technologies, de produits ou de services soumis à des restrictions sans licence, et la nécessité de veiller à ce que les personnes avec lesquelles nous faisons des affaires respectent les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions. Ces risques offrent à Schneider Electric la possibilité de développer et d'automatiser des processus liés à la sélection des tiers, à la classification du contrôle des exportations pour les produits, les logiciels et la technologie, et de s'assurer que nous obligeons nos tiers, par le biais d'engagements contractuels, à se conformer aux réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions.

Le programme robuste de conformité au contrôle des exportations de Schneider Electric augmente notre avantage concurrentiel, car il démontre notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et de la conformité aux réglementations et sanctions internationales.



### 2.2.10.3 Gouvernance

Schneider Electric a mis en place des politiques et des processus complets pour assurer la conformité aux lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations (Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric) et pour atténuer les risques décrits ci-dessus. Le Centre mondial d'excellence pour le contrôle des exportations, qui relève de la fonction Affaires juridiques et gestion des risques, supervise le suivi et l'application du Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric. L'équipe du Centre d'excellence mondial de contrôle des exportations surveille et examine en permanence les activités de contrôle des exportations afin d'identifier les risques. Schneider Electric a mis en place des mécanismes pour signaler toute activité suspecte ou non conforme et prend les mesures correctives appropriées via la Trust Line et le Trust Center.

Le Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric inclut, sans toutefois s'y limiter, des vérifications concernant les pays soumis à embargo et restrictions, des parties refusées, des biens à double usage et des utilisateurs finaux sensibles, l'insertion de clauses de contrôle des exportations dans le modèle principal de contrat de vente et d'achat, et l'organisation régulière de sessions de sensibilisation et de formation en ligne/en présentiel pour l'ensemble des collaborateurs concernés de Schneider Electric.

L'équipe du Centre d'excellence mondial de contrôle des exportations organise régulièrement des programmes de formation pour former tous les collaborateurs permanents et non permanents de Schneider Electric aux réglementations relatives au contrôle des exportations, à leurs responsabilités et aux risques et conséquences potentiels de la non-conformité. L'objectif est de favoriser une culture de la conformité en promouvant la sensibilisation et en fournissant aux employés des ressources pour demander conseil.

Le Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric continuera d'évoluer pour répondre aux exigences de l'environnement réglementaire mondial en constante évolution.

### 2.2.10.4 Politique du Groupe

L'approche de Schneider Electric en matière de contrôle des exportations s'articule autour de notre mission de formation, de conseil, de soutien aux opérations commerciales et d'application de la politique et de la stratégie Contrôle des exportations. Cette politique souligne notre engagement à empêcher l'exportation non autorisée de biens, de services, de technologies et d'informations qui pourraient présenter des risques pour la sécurité nationale, le commerce international ou d'autres préoccupations réglementaires. Les rôles et les responsabilités des activités, des fonctions et des employés pour assurer la conformité aux contrôles des exportations sont clairement définis. Les responsabilités comprennent la désignation de personnes ou d'équipes chargées de superviser les activités de contrôle des exportations et de mettre en œuvre les contrôles nécessaires. La politique, signée par le Directeur général du Groupe, donne le ton depuis la direction et s'applique à tous les employés de Schneider Electric.

### 2.2.10.5 Actions et ressources

Le Centre d'excellence de contrôle des exportations de Schneider Electric a rationalisé et normalisé les processus de contrôle des exportations et de sanctions à l'échelle mondiale. Un processus de gestion du changement accompagné d'un plan de communication et de formation a été développé et exécuté de manière transversale au sein de Schneider Electric. Cela inclut, sans s'y limiter, un comité d'examen des changements chargé d'examiner les réglementations, leur impact et de donner des conseils pour garantir la conformité. L'automatisation de la sélection des tiers a constitué une initiative clé. En 2023, Schneider Electric a développé une nouvelle capacité permettant de filtrer automatiquement tous les tiers existants et nouvellement créés/modifiés afin de détecter les risques liés à la lutte contre la corruption et au contrôle des exportations. Le Groupe a intégré des sources de données de tiers faisant autorité à un moteur de filtrage externe de premier ordre qui est mis à jour en temps réel avec les dernières listes de réglementations et de sanctions. Une équipe de filtrage spécialisée a été constituée pour examiner de manière indépendante les éventuelles correspondances et signaler les entités en fonction de leur niveau de risque à l'aide d'un nouvel attribut indicateur de filtrage. Des systèmes de données de base tiers synchronisent en temps réel les valeurs des indicateurs de contrôle avec les principaux systèmes commerciaux afin d'en garantir la cohérence. Les indicateurs de contrôle sont utilisés pour développer les processus nécessaires en amont et en aval afin d'atténuer les risques, comme expliqué dans les sections correspondantes du présent document.

En outre, le Centre d'excellence de contrôle des exportations fait l'objet d'examens et d'audits internes périodiques de conformité afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle des exportations, d'identifier les domaines de non-conformité et de mettre en œuvre des actions correctives et préventives. En parallèle, le contrôle des exportations fait également partie du Programme de contrôles internes clés de Schneider Electric applicable à toutes les entités de Schneider Electric et leurs filiales. Cela permet d'assurer une conformité permanente aux réglementations en vigueur en matière de contrôle des exportations et une amélioration continue.

En 2024, l'équipe du Centre d'excellence mondial de contrôle des exportations vise à évoluer avec un programme axé sur les données, des objectifs quantitatifs d'amélioration des performances qui permettent une analyse prédictive et sont alignés sur la stratégie de contrôle des exportations de Schneider Electric.

Tous les risques existants et nouveaux liés au contrôle des exportations seront surveillés et gérés en permanence à l'aide de plans d'atténuation. L'équipe du Centre d'excellence de contrôle des exportations et son réseau étendu continueront d'évoluer.

## 2.2.11 Droits humains

### 2.2.11.1 Contexte

Les problèmes concernant les droits humains ont sensiblement évolué ces dernières années en termes d'exposition au risque et d'influences géopolitiques. De nouveaux défis apparaissent en raison des bouleversements sociaux, économiques et des évolutions technologiques, liés notamment au travail forcé, aux salaires décents, aux travailleurs migrants ou à l'intelligence artificielle. En tant qu'entreprise mondiale active dans plus de 100 pays, les droits humains sont une priorité majeure depuis longtemps. Schneider Electric a des visées plus ambitieuses en matière de droits humains que la simple conformité aux réglementations en vigueur.

### 2.2.11.2 Risques, impacts et opportunités

Conformément à la Loi française de 2017 relative au devoir de vigilance et avec son ambition de se comporter en entreprise exemplaire, Schneider Electric a mis en place un plan de vigilance spécifique. En 2023, Schneider a revu et mis à jour sa « matrice des risques du devoir de vigilance », qui met en évidence les risques que le Groupe fait peser sur son écosystème, y compris ses sites, fournisseurs, sous-traitants et les communautés locales (pour plus d'informations, se reporter à la page 115).

Cette revue des risques couvre les droits humains fondamentaux. Cela inclut certains droits qui peuvent être menacés en raison de l'évolution du contexte géopolitique : un flux accru de travailleurs migrants et des risques d'esclavage moderne<sup>(1)</sup> en raison de conflits et de guerres régionales, une pression sur les heures de travail et les revenus individuels en raison de tensions dans la chaîne d'approvisionnement et une inflation accélérée.

### 2.2.11.3 Gouvernance

La direction Citoyenneté d'entreprise, composée d'experts des droits humains soutenus par la direction Ressources humaines, la direction des Opérations industrielles ainsi que les pays, l'équipe d'audit interne et les fonctions de Conformité, se charge de la partie stratégique de la Politique en matière de droits humains ainsi que de son évaluation et son déploiement complets.

La politique mondiale en matière de droits humains a été validée en 2022 par le Directeur général Stratégie et Développement durable, le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, la Directrice générale Ressources humaines et le Directeur général Opérations industrielles.

Le Groupe a rejoint Entreprises pour les droits de l'homme (EDH), une association d'entreprises françaises qui fournit à ses membres des outils et des conseils en matière de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies. En 2018, Schneider Electric a également rejoint la Responsible Business Alliance (RBA), une coalition à but non lucratif regroupant plus de 120 entreprises de différents secteurs, engagées en faveur des droits humains et pour le partage des meilleures pratiques en matière d'audit et de contrôle sur site de l'activité des fournisseurs, y compris en matière de travail forcé.

Partenaire de Ressources humaines sans frontières (RHSF) depuis 2017, Schneider Electric a rejoint en 2023 le projet d'action-recherche « Lab 8.7 », qui rassemble des sociétés pionnières pour prévenir les risques de travail des enfants, de travail forcé, et plus largement de travail indécemment dans les chaînes d'approvisionnement.

Le Groupe est également parrain du groupe de travail « *Labour and Decent Work* » du Pacte mondial des Nations Unies. En septembre 2023, Schneider Electric s'est engagé à être l'un des premiers acteurs de l'initiative *Forward Faster* du Pacte mondial dans le domaine du salaire vital. Enfin, Schneider Electric fait partie de la plateforme *Equity Action* du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

### 2.2.11.4 Politique du Groupe

La Politique en matière de droits humains de Schneider Electric s'articule autour de trois principes :

1. Schneider Electric s'engage à respecter et à appliquer pleinement les lois et réglementations des pays dans lesquels il est présent.
2. Schneider Electric veille à soutenir et à promouvoir les droits humains sur tous ses sites opérationnels et dans toutes ses filiales à travers le monde.
3. Schneider Electric souhaite soutenir les droits humains au-delà de ses propres opérations et valorise son vaste réseau de partenaires et de parties prenantes pour promouvoir la mise en œuvre d'actions de sorte à assurer le respect des droits humains.

La Politique mondiale de Schneider Electric en matière de droits humains s'applique<sup>(2)</sup> à tous les salariés permanents ou collaborateurs non permanents de Schneider travaillant sur les sites du Groupe. Elle vise également à inspirer les parties prenantes externes à l'entreprise. Pour tous les risques en matière de droits humains identifiés ci-dessus, et sur la base du principe « Protéger, Respecter, Rectifier », la Politique fournit un cadre et des conseils aux collaborateurs et aux équipes pour qu'ils sachent comment se comporter dans leurs activités quotidiennes ou lorsqu'ils sont confrontés à une situation spécifique.

En 2022, Schneider a publié la deuxième version de sa Politique mondiale en matière de droits humains. La Société entend augmenter ses engagements en exposant clairement sa position sur les nouveaux défis tels que les travailleurs migrants et l'intelligence artificielle. Elle confirme ainsi l'engagement du Groupe à œuvrer pour le respect de tous les droits humains internationalement reconnus et à faire en sorte que les droits humains soient respectés pour tout le monde, partout et en tout temps. La nouvelle politique comprend huit nouveaux thèmes : le respect et la dignité, les droits humains dans le cyberspace, les travailleurs migrants, les minéraux de conflits, la solidarité intergénérationnelle, les activités liées aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe, l'espace civique et les défenseurs des droits humains et l'accès à un environnement sain. Le déploiement complet a été finalisé en 2023 et la création d'une formation en ligne est prévue pour 2024. La Politique est disponible en 9 langues.

En 2023, dans le cadre du déploiement de la Politique en matière de droits humains et conformément à la vision de Schneider Electric, le Groupe a décidé de se concentrer sur les travailleurs migrants. Guidé par les « Principes de Dhaka sur la migration dans la dignité », Schneider Electric a publié des lignes directrices internes pour les travailleurs migrants. Le document fournit un cadre qui aidera les équipes de Schneider Electric, ainsi que les partenaires tels que les agences de recrutement, à s'assurer que tout travailleur migrant lié à Schneider Electric est protégé contre tout abus ou toute faute professionnelle.



Consultez la Politique mondiale de Schneider en matière de droits humains, disponible à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

(1) Rapport : « Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage » (ilo.org)

(2) Document institutionnel Politique en matière de droits humains | Schneider Electric à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

## Alignement de Schneider Electric avec les normes et les cadres internationaux

Schneider Electric souscrit aux principes et aux lignes directrices suivantes :

- les principes internationaux en matière de droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (qui fait partie de la Charte internationale des droits de l'homme), qui définissent une norme commune pour tous les types d'organisation ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations pour les entreprises, y compris en matière de droits humains ; et
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;

- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, qui définissent précisément les rôles et les responsabilités des États et des entreprises en la matière. Schneider Electric respecte ces principes directeurs ainsi que la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies ;
- les Principes de Dhaka sur la migration dans la dignité de l'Institute for Human Rights and Business (IHRB) ;
- les Principes sur la migration dans la dignité.

Les procédures mises en œuvre par Schneider Electric, notamment son Plan de vigilance et son programme Éthique et Conformité, garantissent que le Groupe respecte les exigences de « garanties minimales » de la Commission européenne en matière de taxonomie, visées à l'article 18 du Règlement (UE) 2020/852.

## Politiques spécifiques

En complément de sa Charte de confiance et de la Politique globale en matière de droits humains, Schneider Electric a mis en œuvre des politiques globales spécifiques dans les domaines suivants :

Politiques	Description de la politique	Référence dans ce DEU et en ligne
<b>Ressources humaines</b>		
<b>Diversité, Équité et Inclusion</b>	S'applique à toute l'entreprise et couvre tous les aspects de la diversité, car Schneider Electric souhaite être le reflet des communautés dans lesquelles le Groupe est présent. Cette politique est basée sur le respect et la dignité qui sont les fondements de la justice et de l'équité.	Pages 216 to 225 Consultez et téléchargez la Politique : <a href="https://www.se.com/ww/en/about-us/diversity-and-inclusion/">https://www.se.com/ww/en/about-us/diversity-and-inclusion/</a>
<b>Congés parentaux</b>	Fournit un cadre afin que chaque collaborateur, dans chaque pays, puisse prendre des congés pour profiter des moments privilégiés de la vie avec sa famille.	Page 221
<b>Lutte contre le harcèlement et la discrimination</b>	Énonce l'engagement de Schneider Electric envers une « tolérance zéro » pour tout type de harcèlement ou de comportement offensant.	Page 219 Consultez et téléchargez la Politique : <a href="https://www.se.com/fr/fr/download/document/GAHP/">https://www.se.com/fr/fr/download/document/GAHP/</a>
<b>Flexibilité des horaires de travail <i>Flexibility@Work</i></b>	Définit notre Politique mondiale de flexibilité des horaires de travail <i>Flexibility@Work</i> afin de garantir la cohérence et le traitement équitable lors de l'application des accords de travail flexible dans l'ensemble des entités et des pays pour tous les collaborateurs de Schneider Electric éligibles.	Page 220
<b>Avantages sociaux des salariés</b>	Définit les principes, les normes et le régime de gouvernance mondiaux applicables à la fourniture d'avantages sociaux au sein de Schneider Electric.	Pages 237 à 239
<b>Santé et sécurité</b>		
<b>Santé et sécurité</b>	Définit les règles et lignes directrices applicables à tous les salariés de Schneider Electric ainsi qu'à des groupes spécifiques réalisant des tâches spécialisées. Elle est étayée par des outils d'apprentissage et fait l'objet chaque année d'une « Journée mondiale de la santé et de la sécurité ».	Pages 121 à 123 Consultez et téléchargez la Politique : <a href="https://www.se.com/ww/en/download/document/SE-Health-Safety-Policy/?ssr=true">https://www.se.com/ww/en/download/document/SE-Health-Safety-Policy/?ssr=true</a>
<b>Voyages</b>	Définit les règles applicables aux collaborateurs en déplacement, y compris les lignes directrices, les procédures en place pour assurer la sécurité des voyageurs d'affaires de Schneider Electric à tout moment.	
<b>Sécurité</b>	Définit le périmètre mondial de la sécurité applicable à toutes les entités, tous les sites et toutes les activités. Cette politique met également l'accent sur le rôle crucial des managers pour assurer la sécurité.	Page 336

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### 2.2.11.5 Actions et ressources

Face aux risques décrits à la section 2.2.10.2, le Groupe met en place plusieurs programmes couvrant l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et de sa main-d'œuvre.

##### Actions internes

Les entités et les filiales de Schneider Electric sont surveillées par l'intermédiaire de contrôles internes clés. Ces contrôles sont élaborés en collaboration avec l'équipe d'Audit interne et consistent en une auto-évaluation annuelle couvrant différents sujets opérationnels. Les contrôles des droits humains et de la santé et de la sécurité sont inclus dans cet examen annuel. Le résultat de ces évaluations permet à Schneider Electric de comparer les différentes entités et de mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'atténuation des risques.

Les actions internes concernant le respect et la dignité, la liberté d'association, la santé et la sécurité, le temps de travail et les congés, les salaires et avantages sociaux, le harcèlement, les discriminations, la diversité et l'inclusion et le développement des compétences sont décrites à la section 2.5 à la page 210.

Schneider Electric a mis en place des programmes de formation dédiée à ses politiques pour sensibiliser les collaborateurs et leur donner des conseils sur la façon de réagir ou de se comporter dans des situations spécifiques. Certaines de ces formations sont obligatoires, tandis que d'autres font partie du parcours de formation recommandé. Ces programmes couvrent une large gamme de sujets : lutte contre le harcèlement, bien-être, préjugés ou encore comment développer une culture inclusive. Pour de plus amples renseignements, consultez la section 2.5.3 à la page 226.

En ce qui concerne la santé et la sécurité, le Groupe assure un suivi de différents indicateurs. Les incidents sont étudiés par la direction. Des mesures correctives sont prises si nécessaire et une communication est diffusée aux équipes concernées dans toute l'entreprise. Au besoin, une alerte de sécurité globale peut être lancée pour alerter tous les collaborateurs concernés. Schneider Electric organise chaque année une « Journée mondiale de la santé et de la sécurité », afin d'informer tous les collaborateurs et de maintenir un niveau de sensibilisation élevé sur ce sujet essentiel. Pour de plus amples renseignements, consultez la section 2.2.4 à la page 121.

##### Actions externes

Le programme de transformation relatif au travail décent, lancé en 2021, constitue un engagement fondamental en matière de droits humains. Ce programme repose sur 10 piliers fondamentaux des droits humains, dans le but de garantir la dignité de tous les travailleurs et de protéger leurs droits. Ce programme est en cours de déploiement auprès des employés et des fournisseurs stratégiques du Groupe. Pour plus d'informations, voir la section 2.2.12.12 à la page 146.

Le Groupe s'est également engagé dans un programme de Devoir de vigilance. Dans le cadre de ce programme, Schneider Electric réalise des audits de fournisseurs à risque afin d'identifier les lacunes potentielles et de proposer des axes d'amélioration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 2.2.12.6 à la page 141.

Incubation d'un Programme d'Excellence sociale. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 2.2.12.13 à la page 147.

#### 2.2.12 Relations durables avec les fournisseurs

##### 2.2.12.1 Contexte

Le maintien d'une relation durable avec les fournisseurs est essentiel pour garantir un approvisionnement éthique, minimiser l'impact environnemental et favoriser la résilience à long terme de l'entreprise. En donnant la priorité aux pratiques durables et en communiquant de manière ouverte avec les fournisseurs, les entreprises peuvent améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement, réduire les risques et contribuer aux objectifs globaux de développement durable du secteur.

Schneider Electric est l'une des sociétés internationales les mieux implantées localement, avec une présence dans plus de 100 pays et une répartition presque uniforme des revenus et des salariés entre les principales zones géographiques. Même si cela lui procure une position équilibrée sur le marché, la société dispose d'une base de fournisseurs répartie quasiment uniformément dans le monde entier. En 2023, Schneider Electric a fait appel à plus de 53 000 fournisseurs pour se procurer des biens et services, pour un total d'environ 17,5 milliards d'euros dans plus de 60 catégories. Cette base de fournisseurs diversifiée représente une combinaison unique d'entreprises matures opérant à l'échelle mondiale et de petites et moyennes entreprises desservant des marchés locaux ou de niche, dans des catégories allant des assemblages simples à des activités de fabrication complexes. Forte de son engagement à faire avancer tous les ODD de l'ONU et à proposer des solutions de développement durable et d'efficacité, Schneider Electric est idéalement placé pour influencer ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les aider à progresser et à adopter des pratiques sociales et environnementales plus durables.

##### 2.2.12.2 Risques, impacts et opportunités

En raison de l'emplacement, de la taille et de la nature des activités du Groupe, son environnement d'exploitation est directement affecté par le changement climatique, la rareté des ressources et les problèmes de droits humains dans l'ensemble de sa base de fournisseurs mondiale. Même si l'impact des activités de Schneider est relativement limité, l'empreinte de sa chaîne d'approvisionnement au sens large est à la fois plus importante et affectée par l'évolution des tendances. À titre d'exemple, on estime que les émissions de GES de sa chaîne d'approvisionnement en amont sont 25 fois plus élevées que les émissions issues de ses activités.

Les principaux risques identifiés dans le cadre de l'évaluation des risques de vigilance sont les risques liés aux droits humains (en particulier la sécurité au travail, le lieu de travail décent et les normes de droit du travail), les émissions de GES (issues notamment de la transformation des matières premières en composants et de leur transport) et les risques de pollution liés à certaines catégories d'achats spécifiques.

En adoptant une approche qui combine la gestion proactive des risques fournisseurs en amont grâce au plan de vigilance et la mise en œuvre de programmes et processus de développement durable ambitieux, Schneider Electric préserve les impacts sur sa résilience commerciale et augmente son attractivité auprès des clients, des investisseurs et des nouveaux talents.

### 2.2.12.3 Gouvernance

#### Plan de vigilance

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric mesure sa performance en matière de développement durable à l'aide d'un tableau de bord appelé Schneider Sustainability Impact (SSI) et a mis en place des organes de gouvernance spécifiques pour s'assurer que le développement durable est positionné dans chaque partie de la stratégie du Groupe, du Conseil d'administration jusqu'aux niveaux opérationnels. Le SSI est un tableau de bord de transformation démontrant que des changements disruptifs sont possibles. Le SSI est complété par un deuxième niveau de programmes appelé Schneider Sustainability Essentials (SSE) afin de maintenir l'attention sur d'autres programmes à long terme. Le plan de vigilance correspond au numéro 17. Pour ce programme particulier, Schneider Electric a mis en place un mécanisme de gouvernance transversale en vue de détecter, d'identifier et d'atténuer de manière proactive les risques liés au développement durable des fournisseurs, et d'intégrer des contrôles préventifs dans les processus d'approvisionnement ainsi que dans les opérations quotidiennes. Le plan est régi par un Comité de pilotage, établi en 2017, présidé par le membre du Comité exécutif responsable de la chaîne d'approvisionnement et composé de hauts dirigeants. L'objectif du Comité de pilotage est de prendre des décisions sur l'orientation stratégique, de hiérarchiser les initiatives et les ressources affectées, d'examiner les actions en cours et de définir les décisions sur les prochaines étapes des actions.

### 2.2.12.4 Politique du Groupe

La mission d'achats mondiaux du Groupe s'aligne sur notre stratégie qui consiste à créer de la valeur pour le client à travers la transformation de la gestion de l'énergie. Schneider Electric y parvient en contribuant à la croissance du chiffre d'affaires et du résultat, tout en se positionnant en tant que leader en matière d'approvisionnement durable. Nos principales priorités en matière de qualité, innovation, coûts, liquidités et développement durable sont soutenues par nos collaborateurs, notre chaîne d'approvisionnement sur mesure, connectée et durable, et par la numérisation. En tant qu'élément clé de notre chaîne d'approvisionnement de bout en bout, nous comptons sur nos fournisseurs pour contribuer fortement dans tous les aspects de la performance.

Schneider Electric intègre le développement durable à chaque étape du cycle de vie des fournisseurs. Cela commence par la mission de l'organisation d'approvisionnement mondial, qui accorde une place fondamentale au développement durable. Le développement durable des opérations d'approvisionnement, qui fait partie des trois principaux facteurs de réussite de la fonction d'achat avec la croissance des bénéfices et l'impact sur les résultats financiers, est solidement institutionnalisé.

Afin de sensibiliser tous les fournisseurs actuels et potentiels aux attentes et aux différentes étapes de la collaboration avec Schneider Electric, un Guide écrit, lancé initialement en 2016, est mis à jour régulièrement. Ce document énonce les attentes vis-à-vis des fournisseurs en matière de développement durable dans les cinq domaines suivants : environnement, pratiques commerciales équitables et éthiques, approvisionnement durable, pratiques de droit du travail et droits humains, avant de décrire les étapes d'approbation, de sélection et d'évaluation des performances.



Consultez et téléchargez le Guide du Fournisseur de Schneider Electric à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

### Étapes de collaboration combinant les évaluations des risques et des performances

Schneider Electric déploie un processus en quatre étapes comprenant le processus de sélection des fournisseurs (SAM), le processus de sélection des pièces/produits (SQM) et le processus de performance des fournisseurs (SPM) et le processus de développement des fournisseurs (SDP) pour sélectionner les nouveaux fournisseurs et conserver les anciens dans l'objectif d'une collaboration continue. Dans le cadre de ce processus, la performance en matière de développement durable est un critère d'évaluation clé.

#### Sélection des fournisseurs (Module d'évaluation des fournisseurs (SAM))

Le parcours d'un nouveau fournisseur commence par le SAM, lorsque les capacités du fournisseur sont évaluées pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes de Schneider. Entre autres éléments, ce processus comporte une évaluation consacrée au droit du travail, à l'éthique, à l'environnement et à la santé et la sécurité au travail. Il se base sur un questionnaire d'auto-évaluation combiné à des audits sur site par des auditeurs certifiés Schneider Electric. Tous les nouveaux fournisseurs subissent cette évaluation et seuls les partenaires agréés peuvent passer à l'étape suivante des audits fonctionnels et techniques requis pour la sélection.

#### Processus de sélection des pièces/produits (Module de qualification des fournisseurs (SQM))

Après avoir réussi le module d'approbation, les fournisseurs sont soumis à la sélection de l'approvisionnement, qui évalue la faisabilité technique de l'approvisionnement. Une fois ce module réussi, les fournisseurs peuvent commencer à collaborer avec Schneider Electric et à lui fournir des produits.

#### Processus de performance des fournisseurs (SPM)

Au cours de la phase commerciale, la performance du fournisseur est constamment évaluée par le SPM. Différentes équipes fonctionnelles évaluent différents paramètres de performance, y compris le développement durable, qui fait partie des piliers. La performance globale a un impact sur la nature de la relation d'affaires (stratégique ou non stratégique).

#### Processus de développement des fournisseurs (SDP)

De même, au cours de la phase commerciale, un processus de collaboration est mis en place pour apporter des améliorations systémiques et durables aux écarts identifiés afin de répondre aux attentes spécifiques.

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### Portail des fournisseurs Schneider – gestion des relations avec les fournisseurs (outil SSP-SRM)

Les résultats de l'approbation et de l'évaluation des performances sont disponibles en temps réel sur le portail des fournisseurs Schneider Electric (SSP-SRM) et peuvent être consultés par la communauté mondiale de la chaîne d'approvisionnement, ce qui rend les interactions/décisions sur les fournisseurs plus fluides et empêche tout fournisseur présentant de mauvaises performances de développement durable de rejoindre la base de fournisseurs.

La performance des fournisseurs fait l'objet d'un suivi par les responsables des fournisseurs de Schneider Electric sur une base mensuelle ou pluriannuelle, en fonction de la gravité des risques et de la classification du fournisseur. La performance en matière de développement durable est l'un des principaux critères de toutes les revues commerciales avec les fournisseurs et revues fonctionnelles internes avec les dirigeants des services.

#### Conditions générales d'achat

Tous les fournisseurs de Schneider Electric doivent respecter les conditions générales d'achat : chaque fournisseur s'engage à appliquer les principes et lignes directrices de l'ISO 26000, les règles définies dans la norme ISO 14001.

Les fournisseurs s'engagent également à respecter toutes les législations/réglementations nationales, le règlement REACH, la réglementation RoHS et, plus généralement, les lois et réglementations relatives à l'interdiction ou à la restriction de l'utilisation de certains produits ou substances. Enfin, il est attendu des fournisseurs qu'ils signalent la présence et le pays d'origine de tout approvisionnement en minéraux de conflits, conformément aux exigences de la loi américaine Dodd-Frank Act de 2010 dite loi « Minéraux de conflits ». Dans ce contexte, Schneider Electric a un objectif « sans conflit ».



Consultez et téléchargez les Conditions générales des achats de Schneider depuis la page Fournisseurs à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

#### Code de conduite des fournisseurs

L'ambition de Schneider Electric en matière de développement durable se fonde sur son propre Code de conduite des fournisseurs. Il s'agit du document principal régissant toutes les relations avec les fournisseurs. Ce document énonce les exigences fondamentales imposées aux fournisseurs concernant, sans s'y limiter, l'environnement, les droits humains et le travail décent, les pratiques commerciales équitables, l'approvisionnement durable et la santé et la sécurité au travail. Le document prévoit également l'accès à des voies de recours par le biais de la Trust Line, qui est la ligne d'assistance éthique de Schneider Electric. Tout partenaire peut accéder à cette ligne d'assistance pour faire part de ses préoccupations concernant les normes éthiques ou de développement durable dans le cadre d'une association commerciale. Le Code de conduite des fournisseurs est également inclus dans les Conditions générales et dans tous les autres documents contractuels.



Consultez et téléchargez le Code de conduite des fournisseurs de Schneider depuis la page Fournisseurs à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

#### Programme de filtrage des fournisseurs

Avant d'établir une relation avec un fournisseur, toutes les entités juridiques de Schneider Electric doivent s'assurer que le fournisseur est correctement évalué, filtré et approuvé. Schneider Electric doit sélectionner avec soin, contrôler de manière appropriée et gérer en permanence les relations avec ses fournisseurs tout au long de la relation commerciale. Des limites claires et des processus efficaces garantissent que les risques sont pris pour éviter toute forme de corruption ou de violation des sanctions et des réglementations en matière de contrôle des exportations.

Tous les fournisseurs font l'objet d'une « diligence raisonnable » (*due diligence*) comprenant une évaluation des risques, un filtrage, une enquête, un examen ou un audit afin de vérifier les faits et les informations concernant un sujet particulier.



Pour en savoir plus sur notre filtrage des tiers en matière de contrôle des exportations et de corruption, veuillez vous reporter à la section 2.2.10, page 134

#### 2.2.12.5 Cadre et stratégie d'approvisionnement durable

Schneider Electric a déployé un Cadre d'approvisionnement durable, qui entérine un mécanisme pour détecter, identifier et atténuer de manière proactive les risques de développement durable des fournisseurs et intégrer des contrôles préventifs dans les processus d'achat. Cela garantit l'intégration du développement durable aux activités habituelles de tous les membres de l'équipe achat travaillant dans le monde entier.

Le cadre identifie également des domaines thématiques dans l'ensemble du spectre ESG, dans lesquels Schneider Electric peut avoir un impact important et transformer le secteur. La société collabore avec ses partenaires d'approvisionnement pour développer la maturité en matière d'action climatique, de circularité et de droits humains et remettre le statu quo en question afin de débloquent de nouvelles opportunités de croissance. L'ambitieuse feuille de route du Groupe en matière de développement durable enjoint ses partenaires à définir les prochaines tendances du secteur, à devenir des figures de proue et à façonner l'avenir. Cet engagement envers le développement durable permet d'identifier de nouvelles opportunités d'améliorer l'efficacité et les opérations et de créer et remporter de nouveaux marchés, qui offrent un avantage concurrentiel et sont positivement corrélés avec les performances financières. Tous les contrats au sein de Schneider Electric et de sa base de fournisseurs stipulent que le développement durable est bon pour l'entreprise et doit être considéré comme une opportunité.

# Cadre d’approvisionnement durable 2021–2025

<b>Vision :</b> Collaborer avec un réseau mondial de fournisseurs pour un monde inclusif et neutre en carbone, où les écosystèmes et les ressources sont préservés, et où les personnes ont accès à des opportunités économiques et à des conditions de vie décentes.						
<b>Environnement</b>				<b>Social</b>		<b>Gouvernance</b>
<b>Projet Zéro Carbone</b>	<b>Matériaux verts</b>	<b>Emballages durables</b>	<b>REACH/RoHS</b>	<b>Minéraux de conflits/Cobalt</b>	<b>Travail décent</b>	<b>Excellence sociale</b>
Réduire de 50 % les émissions de CO <sub>2</sub> opérationnelles des 1 000 principaux fournisseurs	Augmenter la part de matières premières durables dans les produits à 50 %	100 % des emballages sont en carton recyclé et sans plastique à usage unique	Conformité continue aux réglementations régissant les matières dangereuses et les minéraux de conflits		100 % des fournisseurs stratégiques offrent un travail décent à leurs employés	Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs
(SSI #3)	(SSI #4)	(SSI #5)			(SSI #6)	(SSE #12)
<b>ISO 26000 :</b> Améliorer le profil de développement durable des fournisseurs grâce à des pratiques ESG de pointe (fournisseurs stratégiques)						
<b>Devoir de vigilance :</b> 4 000 fournisseurs évalués dans le cadre du Plan de vigilance ( <b>SSE #17</b> )						
<b>Code de conduite des fournisseurs :</b> Résumer les exigences les plus fondamentales de Schneider Electric à l'égard de ses fournisseurs						

## 2.2.12.6 Plan de vigilance pour les fournisseurs

### Catégories de risques des fournisseurs et plan d'audit

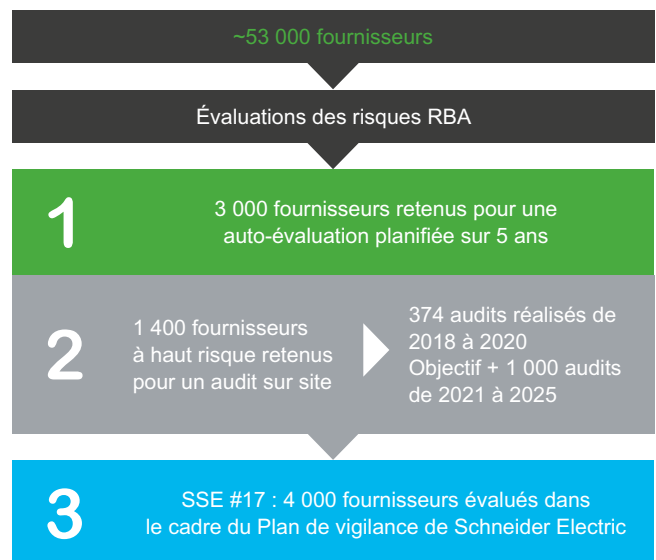
Afin d'évaluer et d'atténuer le risque lié au développement durable chez ses fournisseurs mondiaux, Schneider Electric procède à une évaluation annuelle des risques sur l'ensemble de sa base de fournisseurs. Cette évaluation couvre les risques liés au développement durable, ainsi que des paramètres spécifiques tels que le type de processus industriel utilisé par les fournisseurs, leur technologie et la localisation géographique. Cela permet au Groupe de prendre en compte les risques qui peuvent découler de la situation spécifique d'un pays (social, politique, etc.). Ces paramètres sont compilés dans une base de données indépendante tierce (méthodologie Responsible Business Alliance, RBA, ex-EICC, dont Schneider Electric est membre depuis janvier 2018). Cette méthodologie est appliquée à l'ensemble du réseau composé d'environ 53 000 fournisseurs de niveau 1 de Schneider Electric, et l'opération est renouvelée chaque année sur le nouveau référentiel fournisseur afin d'identifier les éléments à risque élevé.

### Plan global

Le plan d'audit a débuté en 2018. En 2020, Schneider Electric a terminé ce calendrier de 3 ans avec 374 audits.

De 2021 à 2025, Schneider Electric a défini des objectifs dans le cadre de sa stratégie de développement durable, en se fixant comme objectif de réaliser 1 000 audits sur site chez les fournisseurs à risque élevé et de déployer 3 000 auto-évaluations pour les autres fournisseurs. Ce plan d'audit est intégré dans les Schneider Sustainability Essentials (SSE #17). Une société externe contrôle la qualité de son application et les résultats sont publiés chaque année.

Pour le plan 2023 du Groupe, environ 1 400 fournisseurs « à risque élevé » ont été identifiés ; ce nombre varie selon l'année.



## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### Audits sur site

Le questionnaire sur site et la méthodologie d'audit de Schneider Electric sont entièrement alignés sur le cadre RBA. Le cadre RBA est lié aux catégories de la matrice des risques du devoir de vigilance comme suit :

- Droits humains et lieu de travail décent : 36 questions
- Santé et sécurité : 40 questions
- Environnement : 21 questions
- Sécurité de l'offre : sans objet dans le cadre RBA. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la stratégie de qualité de Schneider à la section « 2.2.6 Viser la haute qualité et la sécurité de nos produits » page 124.
- Conduite des affaires : 11 questions
- Cybersécurité : sans objet dans le cadre RBA. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'approche de bout en bout de Schneider en matière de cybersécurité à la section « 2.2.7 Cybersécurité, protection et confidentialité des données » page 127.
- En 2023, le Groupe a réalisé 212 premiers audits sur site avec des fournisseurs (audits réalisés pour la première fois avec un fournisseur). Ces audits permettent à Schneider Electric d'identifier les non-conformités et de demander au fournisseur de mettre en place des actions correctives. De nouveaux audits ont ensuite été effectués pour examiner les mesures correctives mises en œuvre afin de remédier aux non-conformités identifiées lors de l'audit initial et de valider la clôture.

Les informations et les résultats concernant les audits sur site avec les nouveaux fournisseurs sont décrits ci-dessous.

La plupart des non-conformités observées en 2023 concernaient la santé et la sécurité, le droit du travail et les systèmes de gestion (34 %, 26 % et 21 % respectivement). Le graphique 3 illustre la répartition des non-conformités par thème et le graphique 4 les donne par zone géographique.

Pour les non-conformités les plus graves, chaque dossier est transmis au Directeur des Achats. Une analyse des 114 « priorités absolues » soulevées en 2023 montre que les problèmes suivants sont les plus récurrents :

- Droit du travail (60 % des problèmes de non-conformité prioritaires) : non-respect du temps de travail et des jours de repos (les systèmes de mesure des heures travaillées sont souvent insuffisants) ; salaires pour les heures normales et les heures supplémentaires correctement calculés et payés à tous les travailleurs ;
- Santé et sécurité (25 % des points de non-conformité prioritaires) : systèmes d'alarme et de protection contre l'incendie insuffisants ; contrôles appropriés de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques, biologiques et physiques ;
- Environnement et systèmes de gestion (15 % des principales priorités) : systèmes de gestion des déchets et de prévention de la pollution insuffisants.

À la fin de l'année 2023, Schneider Electric a clôturé 97 % des non-conformités de 2022 et 36 % de celles de 2023 (tous types confondus). L'approche de Schneider Electric consiste à aider les fournisseurs à remédier aux problèmes en partageant les bonnes pratiques et en leur fournissant des conseils et des formations. Si ces non-conformités ne sont pas rectifiées (principalement les priorités absolues), la remontée au Directeur des achats peut entraîner la fin de la relation commerciale. En 2023, une relation commerciale avec un fournisseur a été interrompue en raison du Plan de vigilance. Schneider Electric a mis en œuvre en 2023 un programme visant à passer en revue des audits réalisés il y a plusieurs années afin de vérifier si les mesures de résolution des non-conformités étaient toujours en place et durables. Jusqu'à présent, aucune dérive majeure n'a été identifiée, ce qui confirme l'efficacité du programme ; un seul cas a été identifié, en raison du remplacement de toute l'équipe de direction des fournisseurs, qui a été clôturé par la suite.


### Auto-évaluations


En 2021, un questionnaire d'auto-évaluation spécifique a été élaboré, en s'appuyant sur les expériences des audits sur site réalisés au cours des années précédentes. Parmi les questions posées, celles qui sont essentielles visent à vérifier si les fournisseurs sont conformes sur les sujets obligatoires que sont le travail, les droits humains, l'environnement, la santé et la sécurité. Les deux principaux objectifs de cette évaluation consistent à aider le fournisseur à mener une réflexion sur sa conformité aux normes de vigilance, et d'aider Schneider Electric à déterminer si des audits sur site s'imposent.

En 2023, 953 fournisseurs ont soumis des réponses. Les équipes achat ont examiné les réponses et identifié certains fournisseurs pour lesquels des audits sur site seront effectués en 2024.

## Confiance

# SSE #17





**Notre engagement à l'horizon 2025**

## 4 000 fournisseurs évalués dans le cadre de notre Plan de vigilance

Dans l'ensemble, la résolution des non-conformités identifiées depuis la création du programme en 2017 a entraîné l'amélioration des conditions de travail de 320 000 salariés.

- **Travail** : au cours d'un audit, Schneider Electric a identifié une petite entreprise active dans l'assemblage qui a retardé le paiement de ses employés. Les registres des salaires ont été examinés et ont montré que les salaires mensuels avaient été retardés pendant plus d'un mois. Le fournisseur a pris conscience de la situation et a procédé à sa correction. Cinq mois après l'audit, la situation a été corrigée. Lors de l'audit de clôture sur site, Schneider Electric a validé la résolution du problème et la non-conformité a été clôturée. Le fournisseur gère désormais correctement ses paiements et assure le paiement du salaire mensuel des employés en temps utile
- **Santé et sécurité** : Lors d'un audit sur un site important d'un tableautier, le vérificateur de Schneider Electric a identifié 2 non-conformités. Il a été constaté que les opérateurs travaillaient sans équipement de protection individuelle (EPI) approprié, ce qui pourrait avoir des effets à long terme sur leur santé. Le fournisseur n'avait pris aucune mesure avant la mise en œuvre du processus et, grâce à l'audit, s'est immédiatement assuré que les travailleurs avaient les masques, gants et protections corporelles nécessaires. Par la suite, un système de déploiement, d'utilisation et de gestion des EPI a été mis en place, et des parties prenantes ont été identifiées pour gérer cette procédure à long terme. De plus, le système d'alarme incendie/détection des incendies ne fonctionnait pas en raison d'un panneau de commande défectueux. Une analyse de la cause profonde a montré que le contrat de maintenance du système de secours avait expiré un an auparavant, entraînant une défaillance du système. Le fournisseur a travaillé avec son sous-traitant en sécurité pour analyser les causes profondes et assurer la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires. Un plan de maintenance complet a été mis en œuvre à la suite de cet événement.

**Référence 2020**

374

**Progrès en 2023**

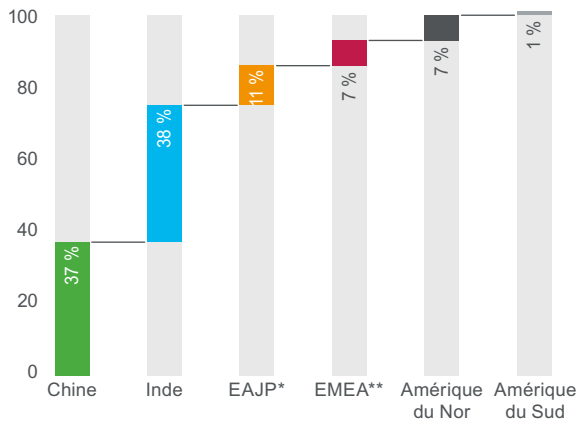
3 248

**Objectif 2025**

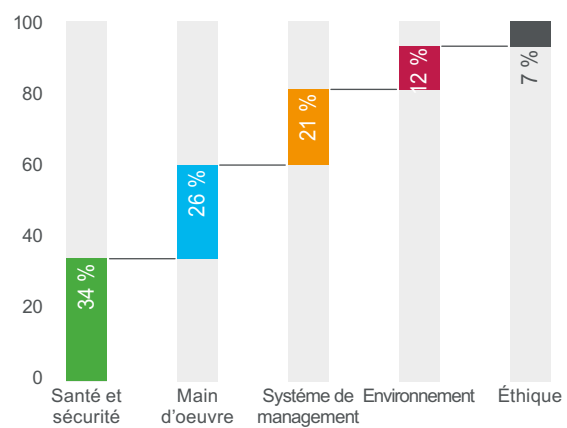
4 000



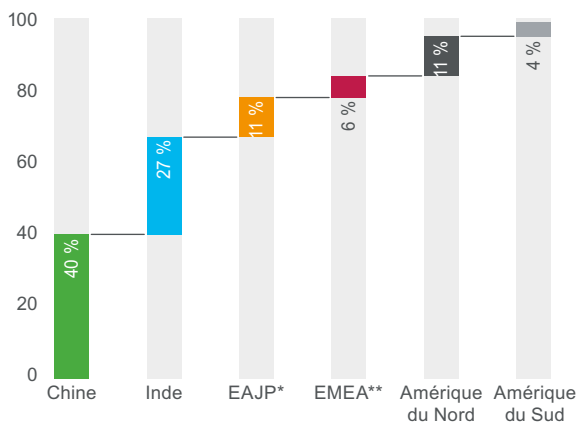
% Fournisseurs risqués identifiés en 2023 par zone géographique – Graphique 1



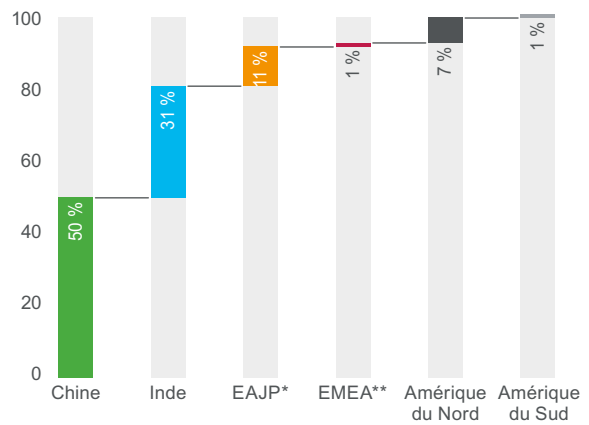
% Cas de non-conformité en 2023 par thème – Graphique 3



% Audits complétés en 2023 par zone géographique – Graphique 2



% Cas de non-conformité en 2023 par zone géographique – Graphique 4



\* EAJP : Asie de l'Est - Japon - Pacifique  
 \*\* EMEA : Europe - Moyen-Orient - Afrique

### Impact

Depuis le début du programme en 2017 jusqu'à la fin de l'année 2023, environ 1 000 fournisseurs avaient été audités sur site, et plus de 12 000 non-conformités avaient été soulevées. Des mesures correctives ont été prises. Les 212 audits sur site réalisés en 2023 ont permis à Schneider de relever plus de 2 100 non-conformités. Parmi ces non-conformités, plus de 110 sont évaluées comme « top prioritaires » et font l'objet d'une attention toute particulière lors des contre-audits des fournisseurs. L'objectif de Schneider Electric est de clôturer 100 % des types de non-conformités identifiées, quel que soit leur niveau de priorité.

RAPPORT INTÉGRÉ

CH 1

CH 2

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### 2.2.12.7 Promotion d'un processus d'amélioration continue basé sur la norme ISO 26000 pour les fournisseurs stratégiques

Le développement durable est l'un des piliers utilisés pour mesurer la performance des fournisseurs. Les fournisseurs les plus performants ont ainsi l'opportunité de devenir des fournisseurs « stratégiques ». La performance résultant de l'évaluation EcoVadis/ISO 26000 est un élément clé de la stratégie de développement durable et du processus Supplier Risk Management (SRIM). Les conclusions de l'évaluation font partie intégrante des revues commerciales prévues entre acheteurs et fournisseurs, sur une base trimestrielle ou annuelle. L'objectif consiste à partager avec les fournisseurs tous les plans d'amélioration à mettre en place avant la prochaine évaluation afin d'améliorer tous les aspects de leur situation en matière de développement durable, sur la base de faits et de recommandations claires.

Les fournisseurs stratégiques sont identifiés en fonction de plusieurs critères (qualité, productivité, livraison, innovation, développement durable, etc.) et représentent la base de fournisseurs ayant les meilleures performances globales, à laquelle Schneider Electric attribue des contrats. Les équipes Achats de matières premières examinent régulièrement cette base de fournisseurs (au moins une fois par an) afin de mettre à jour les décisions stratégiques de l'entreprise. Ce processus dynamique permet aux fournisseurs les plus performants de devenir ou de rester nos fournisseurs « stratégiques », tandis que les moins performants perdent ce statut.

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'engager l'ensemble de ses fournisseurs stratégiques dans une démarche d'amélioration continue du développement durable. À la fin de l'année 2023, les fournisseurs stratégiques représentaient environ 56 % du volume des achats de Schneider Electric. Les fournisseurs stratégiques qui ont passé le processus d'évaluation par un tiers couvrent environ 90 % du volume total des achats stratégiques.

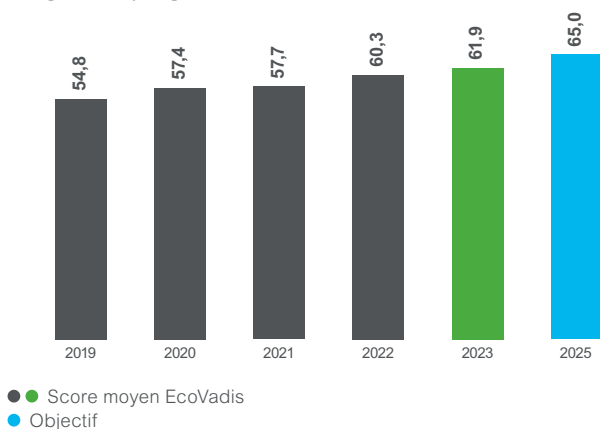
En 2018, le Groupe s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre +5 points sur 100 dans le score moyen d'évaluation ISO 26 000 de ses fournisseurs stratégiques jusqu'à fin 2020 dans le cadre du SSI. À la fin de 2020, +6,3 points ont été atteints, avec une moyenne de 57,4 points.

La nouvelle ambition pour 2021–2025 est de placer la barre encore plus haut pour atteindre une moyenne de 65 points en 5 ans.

Les objectifs ont été atteints en 2022 et en 2023, avec une augmentation de 1,6 point chaque année, pour terminer l'année 2023 en affichant un résultat de 61,9 points.

Dans l'ensemble, depuis fin 2017, le score ISO 26000 moyen des fournisseurs stratégiques de Schneider a augmenté de presque 11 points.

#### Progrès du programme ISO 26000



Veillez noter que le score moyen des entreprises évaluées par EcoVadis avoisine les 46 points pour plus de 100 000 entreprises. Cela signifie que la position de Schneider en matière de développement durable des fournisseurs stratégiques est beaucoup plus mature que la moyenne mondiale.

### 2.2.12.8 Programme relatif aux minéraux de conflits

En août 2012, la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a adopté la règle sur les Minéraux de conflits dans le cadre de la loi sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs. Selon la définition de la législation, les « Minéraux de conflits » comprennent les métaux tantale, étain, tungstène et or, souvent appelés « 3TG », qui sont les extraits des minéraux cassitérite, colombo-tantalite et wolframite, respectivement.

Bien que la règle des minéraux de conflits de la SEC américaine ne s'applique pas directement à Schneider Electric (puisque le Groupe n'est pas enregistré auprès de la SEC américaine), l'entreprise est profondément préoccupée par les conditions sociales et environnementales dans certaines mines qui pourraient fournir des métaux pour ses produits. Dans le cadre de ses pratiques commerciales durables, le Groupe s'est engagé à accroître ses efforts en matière d'approvisionnement responsable en métaux.

Dans le cadre de ces engagements, Schneider Electric a pris de nombreuses mesures, dont les suivantes :

- la mise à jour de ses conditions d'achat pour refléter ses attentes vis-à-vis des fournisseurs ;
- la mise en place d'un « Programme de conformité aux règles relatives aux minéraux de conflits » soutenu par ses dirigeants. Ce programme a été développé sur la base du guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (CAHRA) et d'autres normes internationales, qui couvrent un champ élargi de minéraux et de pays ;
- l'identification des minéraux de conflits utilisés dans ses produits ;
- l'engagement auprès de ses fournisseurs afin qu'ils répondent en temps voulu aux demandes de preuves de conformité ;
- la participation au programme de sensibilisation des fonderies.

Schneider Electric travaille avec un tiers expert, en recueillant des informations auprès de ses fournisseurs afin d'identifier la source des minéraux en question et de s'assurer qu'ils sont reconnus comme « sans conflit » dans le cadre de normes internationales établies telles que la Responsible Minerals Initiative (RMI), la London Bullion Market Association (LBMA), et d'autres. Le Groupe s'engage à contribuer à cette initiative d'approvisionnement responsable ainsi qu'à répondre aux éventuelles préoccupations de ses clients, même si cela représente un effort à long terme, notamment en ce qui concerne la collecte de données.

Fin 2023, plus de 75 % des fournisseurs concernés ont répondu. 94 % des fonderies et raffineries identifiées dans la chaîne d’approvisionnement de Schneider Electric étaient jugées conformes (risque faible ou moyen) à un programme de validation reconnu par un tiers ou appliquaient activement la même approche (ce qui équivaut à une conformité d’environ 69 % des dépenses pertinentes). La période de campagne sur les Minéraux de conflits commence en juin et se termine par la publication de notre modèle de rapport sur les minéraux de conflits (Conflict Minerals Reporting Template, CMRT) final en mars prochain. La campagne comprend les 5 étapes de « diligence raisonnable » (*due diligence*) recommandées par l’OCDE. Schneider Electric travaille activement avec ses fournisseurs et surveille de près sa chaîne d’approvisionnement pour se conformer aux réglementations sur les minéraux de conflits et répondre au mieux aux attentes des clients. Sur la base des informations dont nous disposons actuellement, le Groupe n’a aucune raison de croire que les minéraux de conflits qu’il a obtenus ont directement ou indirectement financé ou bénéficié à des conflits armés dans les pays concernés, ni permis de soutenir illégalement des entités opérationnelles ou soumises à des sanctions.

Dans quoi sont utilisés les « 3TG » ?

**Étain** : dans l’électronique et les batteries, les revêtements de fils et de câbles, les résistances, les soudures, etc. Il est souvent utilisé pour recouvrir d’autres métaux afin d’empêcher leur corrosion et de créer des alliages.

**Tantale** : il est utilisé dans l’électronique, les condensateurs et les résistances, les fils ; l’acier galvanisé, durci, résistant, trempé ou traité thermiquement.

**Tungstène** : il est couramment utilisé dans les alliages résistants à la chaleur et à l’usure ; dans le matériel, les fils, les joints et les filaments.

**Or** : peu corrosif et très bon conducteur d’électricité, il est couramment utilisé dans l’électronique, les connecteurs, les contacts de commutateurs et de relais, les joints soudés, les fils, etc.



Consulter la page dédiée au Programme relatif aux minéraux de conflits sur [www.se.com](http://www.se.com)

### Programme Cobalt et Mica

Schneider Electric a ajouté le cobalt à son programme de conformité des minéraux de conflits mi-2020, avant d’y ajouter le mica en 2021, passant ainsi au programme de minéraux élargi. Les ventes de cobalt et de mica ont été identifiées comme pouvant potentiellement financer ou soutenir des traitements inhumains, y compris le trafic d’êtres humains, l’esclavage, le travail forcé, le travail des enfants, la torture et les crimes de guerre dans les zones CAHRA connues. Ces zones, identifiées par la présence d’un conflit armé, d’une violence généralisée ou d’autres risques d’atteinte aux personnes, sont souvent caractérisées par des violations généralisées des droits humains et des manquements au droit national ou international.

Utilisation du mica et du cobalt :

**Mica** : dans l’électronique, il est utilisé dans les transistors, les condensateurs et les résistances. Il est particulièrement adapté aux applications à grande vitesse, car il peut résister à des températures extrêmement élevées.

**Cobalt** : il est utilisé dans la cathode des batteries rechargeables au lithium-ion et au nickel-cadmium.

Le programme se concentre sur l’approvisionnement responsable en cobalt utilisé comme élément clé des batteries lithium-ion dans la chaîne d’approvisionnement de Schneider Electric. À la fin de l’année 2023, avec 91 % de données recueillies (correspondant à

99 % des dépenses des fournisseurs sélectionnés), 97 % des fonderies et raffineries identifiées dans la chaîne d’approvisionnement du Groupe ont été jugées conformes à un système de validation reconnu par un tiers ou engagées activement dans une démarche similaire. Le Groupe n’a donc aucune raison de penser que le mica et le cobalt qu’il a obtenus ont directement ou indirectement financé ou bénéficié à des conflits armés dans les pays concernés, ni soutenu illégalement des entités opérationnelles ou soumises à des sanctions.

### 2.2.12.9 REACH et RoHS

Schneider Electric déploie plusieurs initiatives éco-responsables avec ses fournisseurs.

Schneider a décidé d’aller plus loin que les réglementations européennes REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) et RoHS (limitation des substances dangereuses). Cette démarche est déployée dans le Groupe sur l’ensemble du portefeuille de produits et auprès de tous les fournisseurs, quelle que soit leur origine géographique. Pour soutenir les projets REACH et RoHS, Schneider Electric a mis en place un processus de collecte de données soutenu par une équipe dédiée pour recueillir les informations requises auprès de ses fournisseurs. Cela lui a permis de réduire considérablement son temps de réponse pour collecter ces informations et donc d’être plus rapide pour répondre aux demandes de ses clients. En plus de la collecte des données, Schneider Electric a mis en place un processus de revue de ces données pour en garantir la qualité. Grâce à ce processus, le niveau de vérification requis pour un fournisseur donné peut être ajusté afin de rendre les contrôles plus stricts dans les cas où des déviations ont été détectées. En outre, l’équipe chargée de la collecte des données environnementales des fournisseurs a étendu son périmètre et, en augmentant la couverture de la déclaration complète des matériaux (Full Material Disclosure, FMD) dans les données collectées, elle est en mesure d’obtenir des informations sur la conformité aux réglementations supplémentaires telles que POP, TSCA, Prop.65 et bien plus encore.

### 2.2.12.10 Projet Zéro Carbone (SSI #3)

L’entreprise vise une réduction absolue de 25 % des émissions de carbone sur l’ensemble de sa chaîne de valeur à l’horizon 2030 et des émissions nettes zéro sur l’ensemble de la chaîne de valeur à l’horizon 2050. Cela signifie que tous les fournisseurs en amont de Schneider doivent passer à l’énergie propre. La réalisation de cet objectif ambitieux implique un processus de transformation à long terme. Dans un premier temps et afin d’intégrer les fournisseurs, Schneider Electric a lancé le Projet Zéro Carbone en 2021, qui vise à réduire de 50 % les émissions de carbone opérationnelles de ses 1 000 principaux fournisseurs avant 2025 (SSI #3). Fin 2023, le SSI #3 avait atteint une performance de 27 %, jetant les bases d’une accélération de la décarbonation dans les années à venir.



Pour de plus amples renseignements sur le projet Zéro Carbone, consultez le chapitre 2.3 « Précurseur de la décarbonation » **page 154**, et le chapitre 2.7 « Méthodologie et audit des indicateurs », **page 266**.



Consultez notre page dédiée au Projet Zéro Carbone depuis la section Développement durable à l’adresse [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### 2.2.12.11 Matériaux durables (SSI #4) et emballages durables (SSI #5)

##### Matériaux durables (SSI #4)

Un élément important de la transformation Net Zero de Schneider Electric est l'élimination du carbone intégré dans les matériaux achetés. Il s'agit d'une entreprise difficile, car les matières premières à faible impact doivent souvent être développées conjointement. Une collaboration stratégique entre les fournisseurs et les équipes R&D, ingénierie, environnement et opérationnelle est nécessaire pour garantir le respect des critères essentiels. Schneider Electric a lancé un programme de matériaux durables pour augmenter de 50 % la proportion de ces matériaux dans les produits Schneider d'ici 2025 (SSI #4).

Le périmètre de cette initiative comprend environ 30 % du volume d'achat de Schneider et inclut les éléments suivants :

- Thermoplastiques (achats directs et indirects) ;
- acier (achats directs) ;
- aluminium (achats directs).

D'autres matériaux, comme les composants d'acier fabriqué, d'autres métaux non ferreux (tels que le cuivre, l'argent ou le laiton) et les thermodurcissables (directs ou indirects), seront pris en compte dans les prochaines phases. À la fin de l'année 2023, 29 % des matériaux couverts par le programme ont été qualifiés de durables.

##### Emballages durables (SSI #5)

Depuis 2021, Schneider Electric met en œuvre un programme d'emballages durables, qui vise à garantir que tous les cartons utilisés dans l'emballage des produits de l'entreprise sont recyclés et que tous les plastiques à usage unique sont éliminés progressivement d'ici 2025 (SSI #5). Pour réaliser cette transformation, une approche à deux volets est déployée. D'une part, une équipe transversale est déployée pour examiner la conception des emballages, explorer et autoriser l'utilisation de matériaux alternatifs pour les emballages ; d'autre part, les équipes achat à travers les régions s'engagent auprès des fournisseurs pour assurer le déploiement de la feuille de route par les fournisseurs.

Des catégories spécifiques de matériaux d'emballage ont été incluses, de sorte que 63 % des dépenses d'emballage dans le périmètre seront attribuées à des emballages durables fin 2023, contre 45 % en 2022.



Pour de plus amples renseignements sur les programmes Matériaux et Emballages durables, consultez le chapitre 2.4 « Utiliser efficacement les ressources » page 186, et le chapitre 2.7 « Méthodologie et audit des indicateurs », page 266.

#### 2.2.12.12 Travail décent

Les chaînes d'approvisionnement aident les entreprises à tirer parti des capacités mondiales et à bénéficier du génie collectif ; dans le même temps, elles permettent aux économies de progresser et de s'engager dans le commerce mondial. Toutefois, les avantages de cette intégration mondiale sont souvent répartis de manière inégale. Les conditions de travail auxquelles les travailleurs font face ou le manque de respect de leurs droits sont des domaines marqués par cette inégalité. Selon les Nations Unies, plus de 700 millions de travailleurs vivaient dans une pauvreté extrême ou modérée en 2018 et selon les estimations des organisations de la société civile, plus de 50 millions de personnes sont piégées dans l'esclavage moderne dans le monde, dont plus de 70 % sont des femmes et des enfants.

L'étendue et la gravité de la crise exigent une approche systématique et préventive, et non une simple rectification des mauvaises pratiques observées. L'accent doit être mis sur l'ouverture du dialogue et la normalisation des droits universels des travailleurs, indépendamment de la géographie ou du contexte de l'emploi.

Le programme Travail décent vise à garantir que toute opportunité de travail étendue aux employés est productive et génère un revenu équitable, assure la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, d'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité des chances et de traitement pour tous. Le programme s'inspire des principes du travail décent promulgués par l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que de considérations connexes pour plus d'exhaustivité.

##### Mise en œuvre

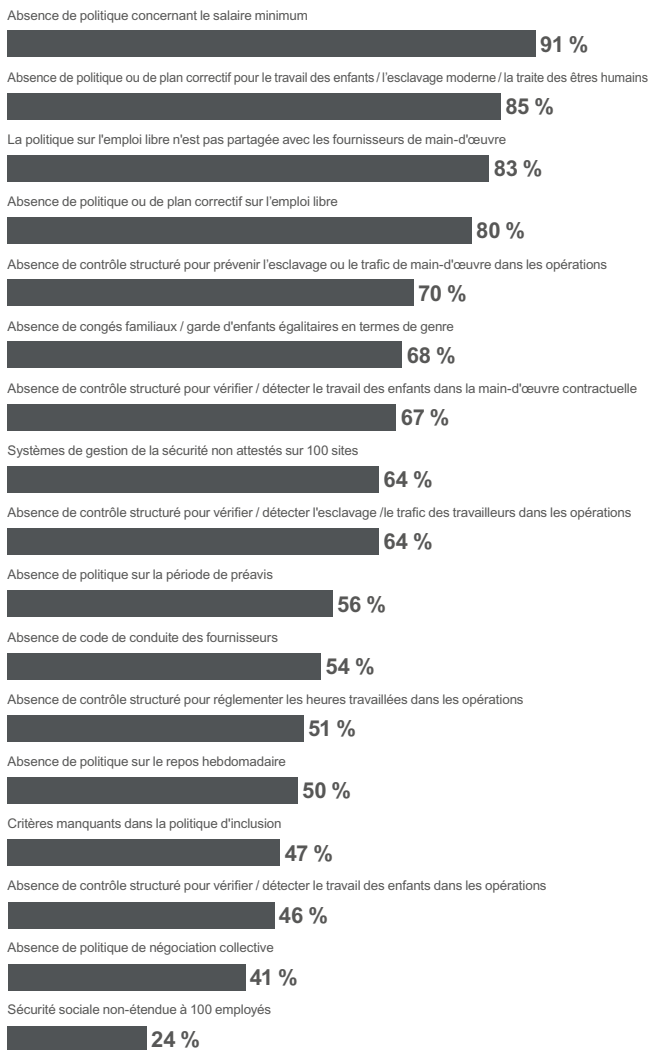
Le programme s'appuie sur des fournisseurs stratégiques pour l'achat direct (également dénommé « production ») et indirect (également dénommé « hors production »).

L'initiative adopte une approche de développement, reconnaissant que les critères du programme peuvent être nouveaux pour de nombreux fournisseurs et qu'ils ont besoin d'être soutenus en les accompagnant, en renforçant leurs capacités et en s'engageant sans relâche pour assurer la mise en œuvre. Pour faciliter l'application progressive des principes par les fournisseurs, le programme est divisé en deux étapes.

L'évaluation des performances des fournisseurs se fait sur la base d'un questionnaire en ligne déployé via SSP-SRM, le portail des relations avec les fournisseurs de Schneider. Une équipe spécialement formée et composée de collaborateurs des services d'approvisionnement mondial (GPS) dirige le lancement de l'initiative. Les fournisseurs doivent répondre aux questions et télécharger les preuves à l'appui de leurs réponses. Toutes les réponses et les preuves qui les accompagnent sont évaluées pour répondre aux critères minimums du travail décent. Des réviseurs spécialement équipés évaluent les réponses du fournisseur, y compris l'évaluation de la documentation jointe. Les réviseurs proviennent de Schneider Electric ainsi que d'agences tierces spécialisées dans des évaluations similaires. Si les actions des fournisseurs ne répondent pas aux exigences minimales, un feedback est communiqué et des actions correctives sont mises en œuvre par les fournisseurs dans les délais. Après rectification, les informations doivent être soumises à nouveau avec les preuves pour la réévaluation.

Les réponses ont été analysées afin d'augmenter l'engagement des fournisseurs et d'identifier les domaines d'amélioration communs pour le déploiement d'initiatives de renforcement de la capacité des fournisseurs plus efficaces. Vous trouverez ci-dessous le résumé des écarts les plus fréquents identifiés au cours de l'année.

**Non-conformités les plus fréquentes**



En raison de la nature dynamique de la catégorisation des fournisseurs, Schneider Electric examine chaque année la liste des fournisseurs éligibles et veillera à ce que les fournisseurs concernés soient inclus dans le programme. Les exigences du programme, initialement en anglais, sont également traduites en mandarin, tout comme les formations, ce qui permet de viser un éventail adéquat de fournisseurs.

**2.2.12.13 Programme américain de diversité des fournisseurs**

Le programme de diversité des fournisseurs de Schneider Electric US s'efforce d'identifier, d'inclure et d'engager des fournisseurs qualifiés et diversifiés pour soutenir les objectifs de l'entreprise et offrir à toutes les générations des opportunités égales.

Schneider Electric États-Unis est à la recherche constante d'entreprises qualifiées, qui fournissent des produits et services de qualité à des prix compétitifs et qui sont certifiées dans une ou plusieurs des catégories d'entreprises suivantes :

- *Small Business Enterprise* (SBE, petites entreprises) ;
- *Veterans* (VET, entreprises dirigées par des anciens combattants) ;
- *Disabled-Owned Business Enterprise* (DOBE, entreprises dirigées par des personnes en situation de handicap) ;
- *Minority-Owned Enterprise* (MBE, entreprises dirigées par des minorités) ;

- *Women-Owned Enterprise* (WBE, entreprises dirigées par des femmes) ;
- *Historically Underutilized Business Zones* (HUBZone, zones commerciales historiquement sous-utilisées) ;
- *LGBTQ+-Owned Enterprise* (LGBTBE, entreprises appartenant à des membres de la communauté LGBTQ+).

## Confiance

### SSI #6



Notre engagement à l'horizon 2025

## Garantir que 100 % de nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés

À compter de décembre 2023, 802 fournisseurs stratégiques sont invités à participer au programme Travail décent, parmi lesquels 683 fournisseurs ont été intégrés avec succès et invités à répondre au questionnaire qui leur a été envoyé. 536 fournisseurs ont répondu à l'enquête. Il faut plusieurs cycles d'examen, d'engagement, de clarification et de développement des capacités avec chaque fournisseur pour s'assurer que tous les paramètres sont respectés. Fin 2023, plus de 168 fournisseurs ont été classés comme conformes aux exigences de l'étape 1 du programme.

---

**Nos progrès**

Références 2022	Progrès en 2023	Objectif 2025
1 %	<div style="width: 21%; height: 20px; background-color: #90ee90; margin: 0 auto;"></div> <b>21 %</b>	100 %

Fin décembre 2023, le Groupe s'est fixé pour objectif de consacrer plus de 7 % de ses dépenses totales en achats aux États-Unis à des sociétés très engagées en matière de diversité. Cela représente une augmentation de près de 3 % par rapport à 2022. Schneider Electric est conscient du chemin qui reste à parcourir dans ce domaine et s'engage à développer son programme aux États-Unis et en dehors afin d'offrir davantage d'opportunités aux professionnels issus de la diversité.

En 2023, Schneider Electric a amélioré son programme de diversité des fournisseurs comme suit :

- en approfondissant ses relations avec les organisations partenaires représentatives de la diversité des fournisseurs ;
- en effectuant des nettoyages des données tous les trimestres afin d'obtenir une meilleure visibilité sur la diversité dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- en mettant à jour ses politiques, procédures et contenus de sites Web pour mieux présenter ses initiatives en matière de diversité des fournisseurs ;
- en proposant aux salariés des services d'achat et autres salariés ayant le pouvoir d'acheter des biens et services pour le compte de l'entreprise des formations solides à l'échelle de l'organisation NAM.

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

Les principaux piliers du programme de travail décent sont les suivants :	
<b>1. Opportunités d'emploi</b>	Les opportunités d'emploi doivent être mises à la disposition de toutes les personnes éligibles de plein droit, de manière transparente, détaillée et gratuite. En cas de dépenses encourues par le travailleur pour obtenir un emploi, celles-ci doivent être remboursées par l'employeur. Le travail doit respecter et défendre la dignité des salariés et créer de manière proactive un environnement permettant de résoudre et de remédier à l'esclavage moderne, au travail forcé et à la servitude pour dettes. Un processus doit être mis en place pour s'assurer qu'aucun enfant n'est employé.
<b>2. Des revenus adéquats et un travail productif</b>	L'emploi doit être une source d'indépendance économique et de dignité. La baisse progressive des salaires industriels et la crise du COVID-19 ont gravement affecté les perspectives économiques de la main-d'œuvre, à l'échelle mondiale. Les entreprises devraient revoir leurs politiques salariales afin de garantir aux travailleurs la possibilité de mener une vie digne. En outre, l'emploi devrait permettre à la main-d'œuvre d'améliorer ses compétences et ses connaissances actuelles pour une employabilité future.
<b>3. Heures de travail décentes</b>	Les heures de travail excessives constituent une violation de la loi, souvent acceptée comme « nécessaire ». Ceci est généralement lié aux faibles salaires industriels et utilisé comme une excuse pour ne pas fournir des salaires appropriés. Les entreprises doivent examiner et corriger les heures excessives et s'aligner sur les exigences légales et/ou internationales.
<b>4. Stabilité et sécurité du travail</b>	L'emploi devrait être une source de stabilité économique et de tranquillité d'esprit. L'incertitude quant à la sécurité de l'emploi augmente le stress et rend la main-d'œuvre vulnérable aux abus et aux conditions de travail dangereuses. Ce problème a été exacerbé par les pertes d'emplois liées au COVID-19.
<b>5. Dialogue social et relations sur le lieu de travail</b>	Les employés devraient avoir le droit de dialoguer avec la direction et de faire part collectivement de leurs préoccupations et de leurs demandes. La négociation collective encourage les travailleurs à faire part de leurs préoccupations en temps utile, sert de baromètre/système d'alerte précoce pour évaluer la satisfaction des travailleurs et réduit leur vulnérabilité.
<b>6. Traitement équitable dans l'emploi</b>	L'emploi doit être basé sur le mérite et la capacité à faire le travail, et un traitement équitable doit être accordé à tous les salariés. Les différences de style de vie, de choix, etc., deviennent souvent une source de discrimination, de victimisation et de harcèlement. Cela restreint la liberté d'expression, cache les préférences et crée des problèmes de santé mentale. Les entreprises devraient garantir un lieu de travail qui accepte la diversité et offre un environnement de travail inclusif.
<b>7. Un travail sûr</b>	L'emploi devrait aboutir à l'indépendance économique et augmenter la capacité à mener une vie saine et prospère. Il ne doit pas entraîner une mauvaise santé, un risque pour le bien-être ou être une source de blessure ou de souffrance.
<b>8. La protection sociale</b>	Les salaires industriels ne sont souvent pas suffisants pour assurer un niveau de vie adéquat. Le problème est exacerbé en cas de problèmes de santé. La protection sociale, assurée par les employeurs/gouvernements, constitue un filet de sécurité indispensable contre les chocs économiques, le glissement vers la pauvreté et la vulnérabilité. Les entreprises doivent veiller à ce que tous les employés aient accès à la protection sociale.
<b>9. Pratiques d'achat</b>	Les pratiques et exigences d'achat ont un impact significatif sur les conditions de travail. Elles influencent la culture de travail de l'organisation du fournisseur pour répondre aux exigences du client. Le pouvoir des achats peut être un puissant moteur de changement positif en incluant des conditions de travail décentes comme condition préalable parmi les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, lorsqu'il est équilibré avec d'autres critères commerciaux.
<b>10. Concilier travail et vie de famille</b>	Les responsabilités familiales ont un impact disproportionné sur l'égalité des genres et entraînent une participation inégale aux activités économiques. Les lieux de travail doivent s'efforcer de créer des conditions équitables et d'offrir aux employés toutes les possibilités de participer aux activités économiques sans compromettre leurs responsabilités familiales, qui peuvent nécessiter des périodes d'absence du travail (p. ex. maternité, soins familiaux, horaires flexibles, garde d'enfants adéquate, etc.). L'environnement de travail devrait agir comme un niveleur/égalisateur et ne pas accroître la disparité.

### 2.2.12.14 Programme d'Excellence sociale

Dans le cadre de ses efforts visant à atteindre l'excellence sociale dans sa chaîne d'approvisionnement, Schneider Electric s'appuie sur les programmes Travail décent et Devoir de vigilance. En outre, le Groupe teste d'autres moyens pour aller plus loin et étendre sa couverture au-delà des fournisseurs de niveau 1.

À cette fin, Schneider Electric a lancé en 2023 trois autres initiatives pilotes :

- Cartographie en amont des fournisseurs : identification des fournisseurs au-delà du niveau 1 et utilisation d'un outil permettant une communication plus directe et un suivi des paramètres essentiels de l'entreprise, de l'environnement et des droits humains. En 2023, 170 fournisseurs sont en cours de traitement.
- « Workers Voice » dans les zones géographiques sensibles : en collaboration avec 16 fournisseurs situés au Vietnam, avec l'aide d'une entreprise experte dans l'engagement numérique des parties prenantes, Schneider Electric a contacté directement les travailleurs employés par ces fournisseurs, pour évaluer la situation d'un nombre spécifique de droits humains. Les premiers résultats sont concluants puisque plus de 1330 travailleurs ont participé à l'enquête, ce qui représente plus de trois fois le seuil minimum de signification statistique.  
Comme il s'agit d'une première approche pilote, les résultats doivent être pris avec prudence car nous sommes encore en phase d'apprentissage. Cependant, pour partager nos premières observations, nous pouvons noter ce qui suit :  
- Du côté positif, nous avons observé que 88 % des travailleurs ont déclaré se sentir traités avec respect, 92 % avoir droit à des congés payés en cas de maladie et 91 % comprennent et ont une copie claire de leur contrat de travail.  
- Concernant les domaines qui nécessitent une attention particulière, 20 % des travailleurs ont déclaré avoir déjà été témoins de harcèlement sexuel, 19 % ont déclaré que le stress de leur travail affecte leur vie personnelle et 16 % ont déclaré avoir déjà été traités injustement ou victimes de discrimination. Ces sujets seront suivis attentivement et des mesures seront prises en 2024 pour atténuer les risques identifiés grâce à cette enquête. Initiative de cartographie des matières premières : Schneider Electric a sélectionné 8 matières premières à étudier, en commençant au niveau de l'extraction pour ensuite suivre les cycles de transformation. L'objectif est de mieux comprendre et de cartographier les problèmes potentiels liés aux droits humains présents dans ces secteurs, la manière dont ils peuvent affecter notre portefeuille de produits et les mesures que le Groupe pourrait prendre pour atténuer toute incidence négative.
- Initiative de cartographie des matières premières : Schneider Electric a sélectionné 8 matières premières à étudier, en commençant au niveau de l'extraction pour ensuite suivre les cycles de transformation. L'objectif est de mieux comprendre et de cartographier les problèmes potentiels liés aux droits humains présents dans ces secteurs, la manière dont ils peuvent affecter notre portefeuille de produits et les mesures que le Groupe pourrait prendre pour atténuer toute incidence négative.

## 2.2.13 Vigilance à l'égard des sous-traitants intervenant sur des projets clients

### 2.2.13.1 Contexte

Les produits et solutions de Schneider Electric sont généralement combinés dans des systèmes plus vastes, tels que la distribution d'électricité et la gestion de l'énergie dans un bâtiment, ou les automatismes des processus de production dans une usine. La mise en place de tels systèmes peut être complexe et implique généralement plusieurs parties différentes avant qu'ils ne soient mis en service par les clients finaux.

Schneider Electric a deux possibilités : vendre des composants par l'intermédiaire de partenaires de distribution qui se chargent de construire et de livrer le système, ou construire et livrer le système directement pour le client final, dans le cadre d'un projet. Cette deuxième option nécessite la coordination de plusieurs sous-traitants du projet (tableautiers, intégrateurs de systèmes, entrepreneurs du bâtiment, etc.), généralement dans les locaux du client final. Ces projets sont principalement hors site (essentiellement dans les locaux des clients, existants ou futurs) et impliquent plusieurs parties différentes, à l'échelle mondiale ou locale.

Par conséquent, les relations avec les sous-traitants sont spécifiques à un contrat, et pas nécessairement récurrentes. En 2023, Schneider Electric a travaillé avec environ 12 000 fournisseurs de solutions (avec des dépenses totales d'environ 1,2 milliard d'euros).

### 2.2.13.2 Risques, impacts et opportunités

**Droits humains** : pour les projets et sites situés dans des pays où Schneider Electric n'est pas forcément présent, et faisant intervenir des sous-traitants ultérieurs indépendants, il existe un risque que les politiques recommandées par Schneider Electric en matière de santé et de sécurité, ainsi que de lieu de travail décent, ne soient pas correctement mises en œuvre. Les principaux risques sont les accidents physiques et les blessures, ou le traitement injuste des employés (salaires et traitements, temps de repos), en particulier les employés temporaires et/ou étrangers.

**Éthique des affaires** : les projets qui sont menés dans des pays où les normes d'éthique des affaires sont insuffisantes peuvent être soumis à des risques éthiques tels que la corruption, les pots-de-vin ou les pressions de nature similaire.

**Cybersécurité** : certains sous-traitants ultérieurs peuvent avoir des interactions numériques avec le client final et Schneider Electric en même temps. Par conséquent, leur niveau de cybersécurité et de protection des données peut créer certains risques pour le projet et le client final.

Une gestion rigoureuse des sous-traitants ultérieurs contribue à réduire les risques d'incidents ou d'accidents sur site, et donc à protéger les travailleurs, les communautés vivant autour du site du projet ainsi que les collaborateurs et les actifs du client final.

### 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

#### 2.2.13.3 Gouvernance

La gouvernance globale de ce sujet est placée sous la responsabilité du Comité de pilotage chargé du devoir de vigilance. La mise en œuvre des actions est une responsabilité conjointe des équipes achat et des équipes de projets clients mondiaux.

#### 2.2.13.4 Politique du Groupe

En 2021, le Groupe a modifié son processus de décision sur les projets. Depuis le moment où une opportunité commerciale est identifiée jusqu'au moment où elle devient une offre officielle de Schneider Electric au client, chaque projet passe par plusieurs étapes de sélection qui garantissent sa viabilité technique, opérationnelle, juridique et financière. Au cours des dernières années, ce processus a été complété par des jalons importants afin de renforcer sa conformité aux normes les plus strictes en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains. Les éléments renforcés sont notamment :

- la détection et la gestion de toute violation des réglementations en matière de corruption ou de contrôle des exportations lors des relations commerciales avec nos sous-traitants et nos clients par le biais d'un filtrage automatisé des tiers. En 2023, Schneider Electric a développé une nouvelle capacité permettant de filtrer automatiquement et en permanence tous les tiers existants et nouvellement créés/modifiés afin de détecter les risques liés à la lutte contre la corruption et au contrôle des exportations. Une attention particulière est portée à la « diligence raisonnable » (*due diligence*) envers les tiers, qui implique plusieurs étapes pour s'assurer que tout risque identifié est traité par une mesure adéquate d'atténuation des risques. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sections 2.2.10, page 134, et 2.2.7, page 130.
- L'identification précoce des risques environnementaux et relatifs aux droits humains que le projet peut générer pour les écosystèmes et les communautés potentiellement touchés. Cette évaluation des risques peut être renforcée par un rapport d'expert tiers si nécessaire. Les risques sont hiérarchisés et remontés par le biais du processus de sélection pour s'assurer que toute décision est conforme aux normes éthiques et relatives aux droits humains les plus strictes, et que tout plan d'exécution de projet pour les mesures adéquates de prévention et d'atténuation est mis en œuvre. En 2023, près de 80 projets ont été soumis à ce processus dans le cadre du test pilote. En 2024, ce processus sera appliqué à un plus grand nombre de projets.

#### 2.2.13.4 Actions et impacts

Sur les 12 000 fournisseurs de solutions, Schneider Electric en a identifié environ 140 « à risque élevé ». Depuis 2018, environ 90 de ces fournisseurs ont été audités. 12 audits réalisés par Schneider en 2023 ont donné lieu à la détection de 121 non-conformités. Parmi ces non-conformités, 12 ont été jugées « hautement prioritaires » et concernaient 4 fournisseurs.

Les non-conformités les plus fréquentes des sous-traitants de solutions à risque élevé sont liées aux systèmes de gestion, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'examen de la gestion et la définition des responsabilités pour la mise en œuvre des systèmes de gestion.

À ces non-conformités peuvent s'ajouter des risques spécifiques liés à la négociation des contrats locaux et aux relations avec les autorités locales.

Les actions menées suite aux non-conformités sont les mêmes que pour les autres fournisseurs (contre-audits, formations, ateliers). Des mesures spécifiques sont mises en place pour cet environnement de projet : Schneider Electric met en place des revues régulières des incidents de sécurité sur les sites des clients, impliquant l'équipe Sécurité mondiale et la Direction de la gestion de projet. Le Groupe a également renforcé la formation sur les politiques de lutte contre la corruption et en matière d'agents commerciaux pour ses collaborateurs impliqués dans les négociations commerciales. Le suivi des projets avec les sous-traitants et les processus de sélection ont été adaptés pour s'assurer que le sujet de la vigilance est pris en compte dès le début du projet.



## 2.2.14 Relations éthiques avec les parties prenantes en aval

### 2.2.14.1 Contexte

En 2020, Schneider Electric a élargi la portée de son analyse des risques liés à la vigilance aux communautés situées à proximité géographique de ses sites implantés localement. Du fait de cette proximité, leurs conditions de vie pourraient être affectées par l'activité du Groupe. Les opérations locales de Schneider Electric sont de deux types :

- des installations locales, telles qu'une usine ou un immeuble de bureaux ;
- des sites de projets locaux où Schneider Electric opère en tant que sous-traitant ou sous-traitant ultérieur pour un client.

### 2.2.14.2 Risques, impacts et opportunités

Une cartographie générale des risques a été réalisée pour les 30 principaux sites Schneider Electric à travers le monde et un éventail de 40 projets clients (18 ont fait l'objet d'un examen formel jusqu'à présent). Elle est toujours en mode pilote. Les principaux risques relevés sont liés à l'impact des activités de Schneider Electric sur les infrastructures locales telles que le transport et la mobilité, l'accès à l'énergie ou à l'eau, l'accès aux produits de base et aux régies d'électricité, la sécurité et la protection contre les violations de l'éthique.

Des opportunités d'amélioration des infrastructures, d'amélioration de l'accès à l'éducation, de soutien aux projets socioculturels locaux et d'amélioration de l'emploi au niveau local ont également été identifiées.

### 2.2.14.3 Gouvernance

La gouvernance globale est confiée au Comité de pilotage chargé du devoir de vigilance, tout au long de la phase pilote. Au cours de la phase suivante, le Comité de pilotage réunira des parties prenantes supplémentaires pour mettre en œuvre les mesures qui seront décidées.

### 2.2.14.4 Politique du Groupe

Ce sujet est régi par la Politique de Schneider Electric en matière de droits humains ainsi que par l'ambition énoncée dans le plan de vigilance du Groupe. Par la suite, une politique spécifique pourra être élaborée afin de mieux structurer le cadre.

La vigilance auprès des communautés locales complète d'autres mesures visant à établir des relations éthiques avec les parties prenantes en aval, telles que :

#### Programme de filtrage des clients

Les clients et les projets font l'objet d'une « diligence raisonnable » (*due diligence*) automatique basée sur le risque effectuée par Schneider Electric, qui implique l'évaluation des risques, le filtrage, l'enquête, l'examen ou un audit pour vérifier les faits et les informations. Cela couvre les risques liés au contrôle des exportations et à la conformité (phrases ou effets négatifs dans les médias liés à des actes de corruption, de subordination, de fraude, de blanchiment d'argent ou à des pratiques contraires à l'éthique). La « diligence raisonnable » (*due diligence*) implique plusieurs étapes, qui forment un processus de bout en bout garantissant que les mesures adéquates d'atténuation des risques sont prises, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation de la relation et le blocage de tout paiement associé.

#### Processus en matière d'agents commerciaux

Avant d'établir une relation avec un Agent commercial, toutes les entités de Schneider Electric doivent s'assurer que l'Agent commercial désigné est correctement évalué, filtré et approuvé conformément au processus défini dans la Politique de l'agent commercial. La direction doit sélectionner avec soin, contrôler de manière appropriée et gérer en permanence ses Agents commerciaux tout au long de la relation commerciale.

#### Filtrage du parrainage et des dons

La « diligence raisonnable » (*due diligence*) en matière de conformité est le processus qui implique un contrôle des risques et de la conformité et un examen pour vérifier les faits et les informations sur une entité ou un sujet particulier. Des politiques spécifiques ont été déployées concernant les dons (Politique de philanthropie) et le parrainage (Politique de parrainage).

## 2.2 Une conduite responsable des affaires basée sur la confiance

### 2.2.14.5 Vigilance à l'égard des communautés vivant autour des sites de Schneider

#### Évaluation des risques de vigilance pour les 30 plus grands sites de Schneider Electric

Le résultat global montre que le niveau de risque pour les communautés locales vivant autour des sites de Schneider Electric est « faible » dans la plupart des cas, étant donné que Schneider est généralement situé dans des zones urbaines ou périurbaines de grande taille. Les usines sont pour la plupart situées dans des zones industrielles dédiées déjà existantes, avec des infrastructures et des réseaux de transport stables, et la présence de Schneider Electric n'a pas d'impact sur ces domaines.

Parmi les 30 premiers sites, le Groupe n'en a identifié qu'un nombre très limité qui pourrait avoir un impact « modéré » sur les communautés locales et n'a trouvé aucun site où Schneider Electric pourrait avoir un impact « élevé » ou « très élevé ».

À noter que les risques peuvent également avoir des impacts positifs, car la politique de Schneider Electric inclut des paramètres locaux dans sa politique d'approvisionnement : fournir des emplois, imposer un certain pourcentage d'entreprises et de sous-traitants locaux pour les services (restauration, maintenance, etc.).

### 2.2.14.6 Vigilance à l'égard des communautés vivant autour des sites des projets clients

En 2021, Schneider Electric a élargi ses évaluations des risques pour englober les communautés locales résidant à proximité des sites où le Groupe met en œuvre des projets pour ses clients. Ces projets peuvent être, par exemple, la construction d'un poste d'aiguillage électrique pour distribuer l'électricité, soit au réseau, soit à de gros utilisateurs privés (usines, bâtiments professionnels, etc.). Selon le profil du client final, ces projets nécessitent la coordination sur place de plusieurs types de sous-traitants : génie civil, experts en procédés industriels, spécialistes en électricité, experts en infrastructures de communication. Les relations avec les communautés locales, lorsqu'elles sont pertinentes, sont généralement gérées par le sous-traitant principal, ou par le client final.

Afin d'identifier les principaux sites présentant des risques, Schneider Electric a présélectionné 40 projets clients en fonction de la combinaison de deux critères : le risque pays et l'activité du client. Le risque pays est une combinaison de plusieurs indicateurs externes disponibles publiquement (transparence, droits humains, etc.). L'activité du client est basée sur le processus industriel spécifique au client final. À titre d'illustration, les cinq principaux risques sont classés comme suit :

Principal risque pour le pays	Principal risque d'activité du client
Tchad	Mines, minéraux et métaux
Mauritanie	Pétrole, gaz et pétrochimie
Angola	Énergie et réseau électrique
Nigeria	Sciences de la vie
Tanzanie	Eau

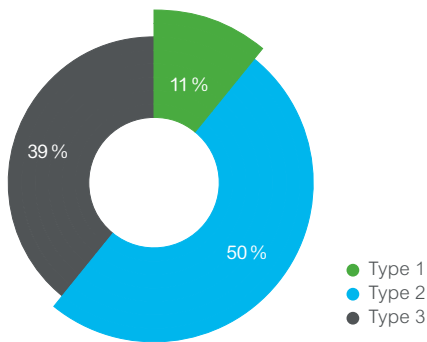
#### Évaluation de l'impact pour les sites sélectionnés

Les projets examinés peuvent être regroupés en trois catégories, chacune reflétant le type d'implication de Schneider Electric et les capacités d'atténuation de Schneider.

- **Type 1** : Schneider Electric fournit des disjoncteurs et/ou des équipements industriels, est également le principal sous-traitant du projet, et est présent sur le site. Les mesures d'atténuation peuvent être décidées et mises en œuvre par Schneider.
- **Type 2** : Schneider Electric fournit des disjoncteurs et/ou des équipements industriels, mais n'est pas le principal sous-traitant. Les possibilités d'atténuation sont limitées.
- **Type 3** : Schneider Electric fournit le logiciel et le contrôle, et travaille principalement à distance, n'étant présent sur le site que pour les tests finaux et la mise en service. Les possibilités d'atténuation sont très faibles.

Fin 2023, 18 projets ont été examinés et les résultats peuvent être résumés comme suit :

Répartition des projets par type



**Type 1 : 2 projets – Schneider opérant en tant que principal sous-traitant**

- Rénovation de sous-stations électriques moyenne tension
- Très grande ville, zone urbaine dense
- Sites déjà existants, surface limitée (1 bâtiment)
- Travaux de génie civil limités (rénovation) dans une zone fermée
- Presque aucun impact sur la population vivant à proximité (fermeture de la rue pendant 2 jours)

**Type 2 : 9 projets – Schneider en tant que l’un des fournisseurs d’un sous-traitant ou client important**

- 4 projets sont des équipements moyenne tension livrés en usine : aucune présence sur le site du client
- 2 projets sont des renforcements des systèmes de sécurité sur des sites miniers existants
- 3 projets sont de nouveaux projets très importants sur le terrain
  - 2 sont destinés à un client qui développe une raffinerie
    - Gros travaux de génie civil sur des terrains auparavant inoccupés
    - Le client final et les autorités locales sont responsables sur site
  - 1 est destiné à un client qui construit un réseau d’irrigation pour l’agriculture
    - Emplacement dans une zone semi-désertique : aucune population ne vit sur le site

**Type 3 : 7 projets**

- Les projets sont principalement des systèmes logiciels, qui n’impliquent pas de travail sur site, car il n’y a pas de matériel à livrer et à installer

Bien que cette analyse soit effectuée sur un échantillon limité, il en ressort les conclusions suivantes :

- La grande majorité des projets de Schneider ont un impact limité sur les communautés locales, car :
  - ils ne se situent pas à proximité d’une zone peuplée ; ou
  - ils n’ont pas lieu sur des installations déjà construites ; ou
  - la livraison au client a lieu en usine, sans intervention sur site de la part de Schneider ; ou
  - ils impliquent uniquement des offres logicielles, qui sont entièrement livrées à distance.
  - Une minorité de projets impliquent de grands travaux de génie civil sur place, qui peuvent affecter l’environnement local ou les communautés locales. Cela se produit presque uniquement lorsque le client final mène un projet complexe et hautement spécialisé (raffinerie, usine, site d’extraction, etc.). Dans ce cas, Schneider n’est qu’un des nombreux fournisseurs et ne gère pas les relations avec la population locale. Toutefois, dans de tels cas, Schneider souhaite appliquer le plus haut niveau d’engagement en matière d’éthique et de responsabilité dans ses relations avec le client final afin de s’assurer que le projet est conforme à des normes éthiques et durables strictes.

**Projet EACOP**

Le projet EACOP (*East Africa Crude Oil Pipeline*), ainsi que le projet Tilenga, sont exploités par une *joint-venture* entre deux États (Ouganda, Tanzanie) et deux sociétés privées (CNOOC, TotalEnergies). Il se compose de plusieurs sites d’extraction et d’un pipeline pour relier ces sites vers un port de la côte de l’océan Indien.

Le Groupe fournit des équipements pour la supervision et la sécurité des infrastructures et contribue à l’intégration des sources d’énergie renouvelables pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Schneider a mandaté un expert tiers indépendant pour mener une évaluation des risques basée sur les normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale. Le bilan a été actualisé avec l’état des discussions avec la *joint-venture* EACOP, les acteurs locaux (particuliers ou ONG) et Total Energies. Par ailleurs, Schneider Electric a organisé une visite sur le site du projet (en Ouganda et en Tanzanie), dirigée par son Directeur de la Conformité.

Sur la base de ces évaluations et observations, Schneider Electric estime que la *joint-venture* EACOP, les autorités locales et les parties prenantes locales répondent aux préoccupations en matière d’environnement et de droits de l’homme soulevées par certaines parties prenantes locales et médias. À mesure que le projet se poursuit, Schneider Electric continuera de collaborer avec les parties prenantes et de surveiller les mesures correctives pertinentes.

Dans l’ensemble, Schneider Electric est convaincu que le travail avec EACOP est conforme à ses normes d’éthique et de développement durable.

## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### Dans cette section

2.3.1	Risques climatiques, opportunités et gestion des impacts	156	2.3.5	Décarboner les opérations du Groupe d'ici 2030	167
2.3.2	Empreinte de Schneider Electric en matière de gaz à effet de serre	161	2.3.6	Décarboner la chaîne d'approvisionnement du Groupe d'ici 2050	174
2.3.3	Engagement Net Zero de Schneider Electric	164	2.3.7	Décarboner les émissions aval du Groupe	179
2.3.4	Investir pour atteindre la stratégie et la vision du Groupe	166	2.3.8	Permettre aux clients de se décarboner grâce à l'efficacité et à la numérisation	181

### Contexte et ambitions

2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le service Changement Climatique du programme Copernicus de l'Union européenne (C3S) a annoncé en janvier 2024 que l'augmentation moyenne des températures à la surface du globe avait pour la première fois dépassé les 1,5°C sur une période de 12 mois consécutifs. Cette anomalie illustre le défi sans précédent auquel nous sommes confrontés dans notre lutte contre le changement climatique. Comme le souligne la synthèse du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC<sup>(1)</sup> publiée en mars 2023, le rythme et l'ampleur des mesures prises jusqu'à présent sont insuffisants. Des actions urgentes et plus ambitieuses, ainsi qu'une transformation systémique sont nécessaires pour réduire considérablement nos émissions de GES d'ici 2030. Le rapport souligne qu'en agissant maintenant, nous pouvons encore assurer un avenir viable pour tous.

Nous devons tous intensifier nos efforts. Il est encourageant de constater que plus de 4 500 entreprises ont désormais des objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> approuvés par la Science Based Target initiative (SBTi). Les objectifs de Schneider Electric, alignés sur le « *Corporate Net-Zero Standard* » ont été validés par SBTi en 2022. En tant qu'une des premières entreprises avec des objectifs de décarbonisation alignés avec la science, Schneider Electric se doit d'affronter les défis de cette transformation tout en innovant et en partageant ses progrès pour contribuer à accélérer la transition vers un monde bas-carbone. C'est en collaborant avec ses parties prenantes dans tous les domaines d'influence que le Groupe accélère son action visant à réduire son empreinte environnementale sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et au-delà.

Schneider Electric œuvre avec ses partenaires pour inspirer le changement dans les communautés où le Groupe est présent, favoriser les progrès technologiques et l'innovation, et faire entendre sa voix auprès des gouvernements, des institutions et des ONG pour impulser des changements significatifs à travers l'évolution des politiques, afin de conduire tous ensemble la vaste transformation sociétale dont le monde a besoin pour s'attaquer au changement climatique.

2023 est la première année où Schneider Electric a accompli une réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> sur tous les Scopes. Les chiffres détaillés mettent en relief les leviers de progrès, des actions individuelles aux innovations mises en œuvre par l'entreprise, l'influence qu'elle exerce, les produits qu'elle achète, mais aussi la vitesse à laquelle le monde effectue sa transition vers une énergie propre et l'amélioration des données prises en compte dans la comptabilisation des émissions de carbone.

En 2024, Schneider Electric vise une accélération de ses progrès dans les domaines suivants: réduire de façon drastique les émissions opérationnelles, soutenir ses fournisseurs dans le développement de matériaux durables, collaborer avec ses partenaires pour la décarbonation des réseaux électriques, et réduire davantage les émissions liées à l'utilisation des produits vendus par Schneider Electric, et enfin, soutenir les efforts visant à améliorer la comptabilité carbone. Renforcer la mesure des émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que la disponibilité et la standardisation des données permettra aux entreprises de comptabiliser leurs émissions de manière précise et cohérente, fournissant ainsi à tous les bases nécessaires à l'accélération de la décarbonation de nos activités.



« Chez Schneider Electric, nous prenons la pleine mesure de l'immense défi que représente le changement climatique ainsi que l'urgence et la responsabilité d'accélérer nos actions pour innover et transformer nos systèmes économiques et nos sociétés. A mesure que nous approchons du milieu de cette décennie, nous devons collaborer davantage avec nos partenaires sur toute notre chaîne de valeur et au-delà pour repousser les limites du possible, pour réduire de façon drastique les émissions de CO<sub>2</sub>, et pour accélérer la mise en œuvre des conditions permettant le progrès. »

**Xavier Denoly**, Directeur Développement durable

(1) GIEC. 2023. Rapport de synthèse du 6<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

# Progrès réalisés sur les engagements Climat

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
Impact (SSI)	1.	Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement <sup>(3)</sup>	2019 : 70 %	74 %	80 %
	2.	Aider nos clients à économiser ou à éviter l'émission de millions de tonnes de CO <sub>2</sub>	2020 : 263 M	553 M	800 M
	3.	S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO <sub>2</sub>	2020 : 0 %	27 %	50 %
Essentials (SSE)	1.	Décarboner nos opérations avec des sites Zéro CO <sub>2</sub>	2020 : 30	101	150
	2.	Substituer nos offres moyenne tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF6	2020 : 26 %	60 %	100 %
	3.	Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	2020 : 80 %	88 %	90 %
	4.	Améliorer l'efficacité CO <sub>2</sub> dans le transport de marchandises	2020 : 0 %	1,6 %	15 %

## Ces programmes contribuent aux ODD de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, l'indicateurs SSE #3 a reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.  
 (3) Selon la définition et méthodologie de Schneider Electric. Veuillez noter que pour les exigences de reporting dans le cadre du Règlement européen sur la Taxonomie, il convient de se référer aux pages 277 à 293.

# Faits marquants en 2023



Schneider Electric figure sur la liste A du programme Climate Change du CDP pour la 13e année consécutive.

Le Projet Zéro Carbone a remporté le prix CIPS de l'Excellence dans les achats en tant que Meilleur engagement en matière de réduction du carbone dans les chaînes d'approvisionnement.

En octobre 2023, le Projet Zéro Carbone a également reçu le prix de la Chaîne d'approvisionnement durable lors des World Sustainability Awards organisés par Sustainability Leaders, avec une mention particulière pour les ateliers Accelerate Zero Carbon.

## Feuille de route à long terme



- Opérations neutres en carbone
- Réduction de 25 % des émissions absolues de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur par rapport à 2021
- Opérations alignées sur l'objectif « prêts pour Zéro émissions nettes de CO<sub>2</sub> »
- Neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3), y compris les éliminations de carbone
- Zéro émissions nettes de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de la chaîne de valeur

## 2.3.1 Risques climatiques, opportunités et gestion des impacts

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que la dernière décennie a été marquée par des températures plus élevées que celles des 125 000 dernières années. Toutes les régions du monde sont concernées, que ce soit par l'élévation du niveau de la mer, des événements météorologiques toujours plus violents, la fonte rapide des glaciers, la perte de la biodiversité ou la raréfaction des ressources naturelles. Les changements climatiques actuels sont sans précédent par rapport aux tendances observées au cours des derniers siècles et millénaires, et le réchauffement de la planète continuera d'amplifier ces changements<sup>(1)</sup>.

Au-delà de leurs conséquences environnementales, les changements climatiques ont également des incidences sociales, puisqu'ils contribuent à la perte des moyens de subsistance et à la fermeture d'entreprises, à l'aggravation des situations d'urgence sanitaire comme à des déplacements de populations. Schneider Electric a intégré des examens des risques liés au climat dans sa prise de décision, afin d'atténuer l'exposition à ces risques et de garantir la résilience.

### 2.3.1.1 Évaluation des risques, des opportunités, de l'impact et mesures d'adaptation

Schneider Electric identifie et mesure de manière proactive les risques et opportunités liés au climat afin d'évaluer les impacts actuels et potentiels sur ses activités, ses opérations et sa chaîne de valeur. Cette approche englobe la gestion des risques d'entreprise et les évaluations des risques et vulnérabilités liés au climat, en s'appuyant sur l'analyse de scénarios.

La gestion des risques d'entreprise au regard des risques et des opportunités climatiques est un examen spécifique mené par des experts de l'environnement, supervisé par la direction de la Gestion des risques et la direction de l'Audit interne du Groupe. L'évaluation des risques et des opportunités couvre les risques physiques climatiques aigus et chroniques, les risques juridiques et réglementaires et les opportunités liés aux réglementations climatiques actuelles ou en cours d'élaboration, ainsi que les risques et opportunités liés au marché, à la technologie et de réputation découlant des changements de comportement des clients.



Plus de détails sont disponibles au **chapitre 3, page 324 « Comment nous gérons les risques chez Schneider Electric »**

En 2023, le Groupe a mené, avec un organisme tiers indépendant, une évaluation prospective des risques climatiques et de sa vulnérabilité afin d'identifier et de déterminer le coût des risques physiques et climatiques concrets qui peuvent affecter les sites et la chaîne de valeur étendue du Groupe (en amont et en aval), ainsi que l'ensemble des activités économiques à court, moyen et long terme, grâce à l'analyse de scénarios. Lors de cette étude, les risques climatiques ont été quantifiés pour différentes trajectoires d'émission, pour des hausses de températures allant de 1,5 °C à >4 °C à l'horizon 2100. Cinq trajectoires d'émission ont été envisagées : SSP5-8.5, SSP3-7.0, SSP2-4.5, SSP1-2.6 et SSP1-1.9 d'ici 2025, 2030 et 2050.

Le Groupe identifie les risques et opportunités liés au climat et définit des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Schneider se réfère aux recommandations de la Task Force on Climate-Related

Financial Disclosures (TCFD) pour classer ses risques et opportunités liés au climat en deux grandes catégories :

- **transition** : risques et opportunités liés à la transition vers une économie à moindre intensité de carbone ;
- **physique** : risques et opportunités liés aux impacts physiques du changement climatique.

### Risques et opportunités liés à la transition

Les États, les institutions publiques et la société réagissent à la crise climatique en adoptant des réglementations plus strictes et en réorientant les investissements vers des alternatives bas carbone. Les changements réglementaires, juridiques et comportementaux, ainsi que l'évolution du paysage concurrentiel, peuvent présenter des risques pour les entreprises qui reportent leur transition vers une économie sobre en carbone ou celles qui sont fortement exposées à des secteurs ralentissant cette transition.

**Politique** : Tandis que l'urgence climatique s'accroît, la réglementation apparaît comme un levier clé pour conduire une transition plus rapide et mieux coordonnée. L'UE prépare ainsi sa transition dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, en définissant des politiques destinées à accélérer la réduction des émissions de carbone, grâce au paquet « Ajustement à l'objectif 55 », à améliorer les capacités d'absorption de carbone de haute qualité, grâce au Cadre de certification relatif aux absorptions de carbone (CRCF), et à renforcer les capacités de fabrication et les capacités numériques dans les industries, au moyen de la proposition de règlement pour une industrie Net Zero. En parallèle, les États-Unis ont adopté la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) qui vise à orienter les capitaux vers des solutions bas carbone dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie, principalement par le biais de crédits d'impôt carbone. Un certain nombre de gouvernements ont introduit ou envisagent des changements réglementaires pour lutter contre le changement climatique. Par exemple, les systèmes d'échange de droits d'émission, qui établissent un prix de marché pour les émissions, sont aujourd'hui en place ou à l'étude dans nombre de pays grands émetteurs, dont la Chine, l'Australie, des États membres de l'UE, des provinces canadiennes et plusieurs États des États-Unis. Les taxes carbone, qui prévoient une imposition sur les émissions de GES, sont également appliquées ou programmées dans de nombreux pays, tels que le Mexique, la Colombie, l'Argentine, l'Afrique du Sud ou le Japon. Les réglementations climatiques peuvent se traduire par des exigences et des frais supplémentaires, ainsi que par des restrictions frappant certains matériaux et activités. Si elles affectent avant tout les entreprises qui ralentissent le rythme de leur transition, elles créent également des opportunités pour les entreprises qui sont engagées dans la transition vers une économie bas carbone.

Schneider Electric anticipe les impacts financiers potentiels des coûts à venir des émissions de carbone, en s'attachant à réduire l'empreinte de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Compte tenu du niveau relativement faible des émissions des Scopes 1 et 2 dans l'empreinte carbone de Schneider, les mécanismes de tarification du carbone présentent pour l'essentiel un potentiel d'impacts indirects. Ils pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts des matières premières et des composants fabriqués, ainsi qu'une hausse des coûts supportés par les consommateurs lors de l'utilisation des produits vendus.

(1) GIEC. 2022. Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

La Taxonomie européenne, véritable pierre angulaire du cadre de finance durable de l'UE, contribue à orienter les investissements vers les activités économiques les plus nécessaires à la transition. En 2023, 89 % des revenus du Groupe proviennent d'activités économiques répertoriées dans la Taxonomie européenne comme pouvant contribuer de manière significative à au moins l'un des six objectifs environnementaux énoncés dans ce texte. Bien que 31% des revenus de Schneider Electric soient alignés avec la Taxonomie européenne, cette part importante de revenus éligibles démontre la place prépondérante des marchés de Schneider Electric dans la transition écologique. Cet outil de transparence offre aux acteurs du marché précurseurs en matière de développement durable l'opportunité de renforcer la confiance auprès des parties prenantes, d'assurer l'accès à des financements verts à des conditions potentiellement favorables et d'attirer et de fidéliser des clients, partenaires, investisseurs et employés préoccupés par les enjeux environnementaux<sup>(1)</sup>. Pour en savoir plus, voir la section 2.7.2 à la page 277.

En tant qu'entreprise de premier plan dans le domaine du développement durable, Schneider Electric soutient l'élaboration de politiques climatiques qui peuvent faire progresser les secteurs industriels et le monde. Le Groupe assure un suivi des risques politiques et s'engage à conserver sa position de leader en matière de développement durable afin de saisir les opportunités correspondantes en déployant différentes stratégies. À titre d'illustration, voici quelques exemples parmi d'autres :

- atteinte des objectifs climatiques de Schneider Electric, ce qui a réduit l'exposition aux risques liés aux variations futures du prix du carbone ;
- intégration d'un prix interne ou fictif du carbone pour comprendre l'impact potentiel de la tarification externe du carbone sur la résilience de son portefeuille selon les scénarios climatiques. Ce prix interne fictif doit permettre au Groupe d'ajuster sa stratégie climatique et d'encourager les innovations à faible émission de carbone. Le Groupe évalue également les coûts marginaux de réduction des émissions (coût supplémentaire par tonne de CO<sub>2</sub>) associés à des actions ou programmes spécifiques de décarbonation, afin de déterminer ceux qui présentent le meilleur ratio coût-efficacité. Schneider fait appel à différents scénarios de prix du carbone, variant de 50 à 130 euros/tonne (selon les horizons temporels) ;
- gestion de l'environnement juridique et réglementaire pour rester à jour des évolutions réglementaires et anticiper les changements à venir, notamment au titre de la directive CSRD, de la directive CSDDD et de la Taxonomie européenne ;
- actions de promotion des politiques climatiques pour faire progresser les efforts mondiaux de réduction des émissions de carbone. Pour en savoir plus, voir la page 180.

**Marché :** La demande croissante de produits et de services à faible émission de carbone représente le plus souvent une opportunité commerciale significative pour Schneider Electric. Le Groupe examine déjà des approches permettant d'améliorer l'efficacité et le profil d'émissions des produits existants grâce à des innovations, telles que les interrupteurs moyenne tension sans gaz SF<sub>6</sub> (en savoir plus à la page 173). La transition vers une économie sobre en carbone peut présenter des risques avec d'éventuelles incidences financières pour les entreprises qui reportent le changement, ainsi que des opportunités pour les leaders du développement durable. Par exemple, les préférences des consommateurs peuvent évoluer et s'orienter davantage vers des alternatives durables sur le plan environnemental. Il s'agit d'un élément essentiel des objectifs du Groupe en matière d'impact sur le développement durable et de sa stratégie d'éco-conception. En 2023, 74 % des revenus du Groupe sont considérés comme des revenus à impact positif.

En outre, le maintien d'offres parmi les plus performantes du marché, avec des produits et services efficaces, sobres en

carbone et contribuant à la transition vers une économie à faible émission de carbone suppose des investissements adaptés en recherche et développement. Schneider Electric investit environ 5 % de ses revenus annuels dans la R&D chaque année. Cela implique également de mettre l'accent sur la qualité et les performances des produits afin d'éviter les éventuels arbitrages liés au profil de développement durable amélioré de nos produits.

**Réputation :** Le sentiment des clients peut être influencé par les actions (ou l'inaction) des entreprises conduites pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Depuis plus de 15 ans, Schneider s'efforce de réduire ses émissions de GES et place la barre toujours plus haut, en fixant des objectifs ambitieux tant pour ses opérations que pour les partenaires de sa chaîne de valeur. Le Groupe gère activement ce risque en élaborant et en appliquant des feuilles de route détaillées pour ses objectifs, ainsi qu'en collaborant avec ses parties prenantes dans le cadre d'initiatives telles que le Projet Zéro Carbone.

En outre, le Groupe veille à protéger la réputation de sa marque par des activités de communication et de marketing précises et transparentes. En 2023, alors que les litiges et les évolutions législatives concernant les allégations écologiques se sont intensifiés et que la vigilance du public à l'égard de *greenwashing* va croissant, Schneider Electric a renforcé l'attention accordée aux allégations environnementales et au langage utilisé en matière de développement durable (voir détails page 193).

Si des mesures supplémentaires ont été appliquées en 2023 en réponse à l'émergence des réglementations relatives au *greenwashing*, la gestion des impacts environnementaux du Groupe le protégeant face à d'éventuelles accusations a toujours été une priorité, grâce à différentes actions :

- suivi constant de la performance de Schneider en matière de développement durable et révision de la stratégie pour s'adapter aux réglementations et aux exigences des clients ;
- maintien de contrôles internes et externes solides pour garantir la vérification et l'exactitude des informations, tels que la validation par des tiers des données relatives aux émissions et des audits internes des informations et processus liés au développement durable ;
- publication régulière et transparente de la performance en matière de développement durable à destination de nos parties prenantes, sur tous les sujets ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ;
- collaboration avec les parties prenantes concernées pour développer et renforcer les cadres de travail réglementaire, faire évoluer les normes et créer des méthodologies communes afin de mesurer l'empreinte environnementale des produits, et d'améliorer la comptabilisation des émissions de l'entreprise.

**Technologie :** Alors que l'économie mondiale s'oriente vers un avenir sobre en carbone, l'innovation technologique va accélérer la dépréciation des actifs étroitement liés aux énergies fossiles.

Schneider Electric s'est engagé à être aligné sur l'objectif de Zéro émissions nettes de CO<sub>2</sub> dans ses opérations d'ici 2030 (voir détails page 167), en lançant plusieurs transformations pour atteindre cet objectif :

- atteindre 150 sites Zéro CO<sub>2</sub> d'ici 2025 (SSE #1) ;
- consommer 90 % de l'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2025 (SSE #3), et 100 % d'ici 2030 (RE100) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de ses sites de 15 % d'ici 2025 (SSE #5), et doubler la productivité énergétique d'ici 2030 par rapport à 2005 (EP100) ;
- convertir un tiers de la flotte de véhicules du Groupe en véhicules électriques d'ici 2025 (SSE #7) et 100 % d'ici 2030 (EV100).

(1) EY. 2023. *Seconde année d'application de la taxonomie européenne : enseignements et perspectives 2024.*

## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### Risques et opportunités liés aux impacts physiques

Les effets immédiats du changement climatique, connus sous le nom de risques physiques aigus, peuvent se manifester sous la forme de risques naturels plus fréquents et plus graves, tels que l'intensification des cyclones ou des inondations. Ces événements illustrent clairement la façon dont les facteurs climatiques peuvent avoir des impacts financiers pour les entreprises. Non seulement les conditions météorologiques extrêmes affectent directement les opérations du Groupe, mais elles ont également des incidences sur des infrastructures essentielles telles que les centrales électriques, les réseaux électriques, les centres de données et les réseaux de transport.

À long terme, la gravité de ces impacts physiques variera selon la capacité de la société à atténuer le changement climatique induit par l'homme. Cependant, malgré les efforts d'atténuation déployés, le GIEC est convaincu que le changement climatique sera à l'origine de nombreux risques pour les systèmes naturels et humains au-delà de 2040<sup>(1)</sup>. La hausse continue des températures suppose également le risque de déclencher des boucles de rétroaction susceptibles de perturber sensiblement le système climatique. Il est essentiel de se préparer à l'intensification potentielle de ces effets en examinant différents scénarios, sachant qu'un certain degré d'impact est inévitable malgré les efforts déployés pour endiguer le changement climatique.

Schneider Electric compte plus de 300 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposé aux effets physiques du changement climatique sous la forme d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves. De plus, les conséquences des changements environnementaux chroniques, tels que l'augmentation de la température moyenne, pourraient exposer certains de nos sites à la sécheresse et à un stress hydrique accru. Ces impacts peuvent entraîner des dégâts concernant les actifs, des perturbations des opérations commerciales ainsi que des conséquences humaines et environnementales.

**Dommages aux biens et aux actifs :** Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent avoir des conséquences financières pour le Groupe, notamment des dommages directs aux biens et aux actifs. En conséquence, les risques liés au climat et aux intempéries font partie du programme de continuité des activités et de gestion des risques du Groupe, ce qui conduit à des investissements préventifs pour sécuriser les actifs et s'adapter aux risques climatiques et météorologiques importants.

La méthode de gestion du Groupe consiste en des cotations de risques. Les risques physiques liés au climat, tels que les inondations, font partie des évaluations des risques et des examens des pratiques courantes effectués par des experts mondiaux indépendants du risque (GRC), définissant ainsi les impacts financiers potentiels ainsi que le coût de la réponse.

Les mesures et pondérations des GRC portent sur :

- les menaces passives (exogènes) liées aux inondations, ouragans (tempêtes de vent), tremblements de terre, construction, occupation, autre ;
- les risques actifs (endogènes) liés à la protection physique, à l'exposition humaine, aux risques naturels, au plan de continuité des activités.

Les sites industriels et logistiques de Schneider dans le monde entier sont évalués tous les trois ans. Les profils de risque de chaque site sont régulièrement mis à jour et des recommandations de mesures d'adaptation sont formulées de manière à atténuer les risques identifiés.

Le Groupe déploie des mesures de protection pour atténuer ou éviter les risques. À titre d'exemple, Schneider s'engage à ce que 100 % de ses sites implantés dans les zones de stress hydrique disposent d'une stratégie de conservation de l'eau et d'un plan d'action adapté d'ici à 2025. En outre, des plans d'action sont définis pour les sites potentiellement exposés aux inondations. Ces plans peuvent inclure l'installation de vannes de protection contre les inondations ou le déplacement des équipements en hauteur, l'augmentation ou la réduction de la production, l'augmentation des livraisons, la vérification des zones externes à la recherche d'objets susceptibles de flotter, etc.

En 2023, plusieurs usines en France ont été identifiées comme étant exposées aux inondations fluviales. Par conséquent, le Groupe a pris les mesures d'adaptation appropriées pour atténuer l'exposition au risque et améliorer la résilience des sites :

- élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'inondation ;
- mise en œuvre d'un protocole d'alerte inondation, incluant la surveillance des prévisions météorologiques et du niveau des cours d'eau à l'échelle locale ;
- affectation des responsabilités, avec notamment la désignation de responsables des procédures de mise hors tension et d'arrêt en toute sécurité en cas d'intempéries ;
- définition d'un plan de reprise des activités et de nettoyage avec des responsables désignés pour coordonner la remise en état après inondation et déployer les équipements utilitaires de secours.

Le Groupe dispose d'un protocole robuste et a défini des mesures d'intervention en cas d'intempéries. Au travers de son programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation », conforme à la norme ISO 22301, Schneider Electric met en exergue les risques importants pour l'entreprise et assure la gestion de crise, de la phase initiale suivant un incident jusqu'à la reprise des activités critiques.

Le coût de la gestion du risque peut être estimé par le coût des régimes d'assurance. Le coût (TTC) des principaux programmes d'assurance globaux du Groupe s'est élevé en 2023 à environ 28 millions d'euros hors lignes captives.



**Perturbations de la chaîne d'approvisionnement :** Les événements météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions climatiques présentent également des risques potentiels pour la chaîne d'approvisionnement du Groupe, en particulier les pénuries de matériaux et les goulots d'étranglement logistiques en amont et en aval. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au climat pourraient se traduire directement par des pertes de revenus, des coûts et des besoins en fonds de roulement plus élevés. Par ailleurs, les retards de production et de livraison peuvent avoir un impact sur l'expérience client.

(1) IPCC. 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.



Le Groupe assure la surveillance et le suivi des vulnérabilités en cas de perturbations de la chaîne d'approvisionnement au moyen de diverses stratégies :

- surveillance des événements sur 10 000 nœuds de réseau (tels que les ports et les sites de fournisseurs critiques) afin de réduire le temps de réaction lorsque des événements se produisent et ainsi minimiser l'impact commercial ;
- analyse de criticité pour les sites industriels. Ces analyses sont effectuées par des experts indépendants, couvrant des domaines tels que les analyses des interdépendances, l'approvisionnement alternatif et le temps de récupération en cas de dommages ;
- la chaîne d'approvisionnement du Groupe utilise un indice de résilience qui inclut les risques naturels et climatiques pour évaluer et atténuer les risques d'interruption d'activité.

Les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité 2023 indiquent que plus d'un tiers des flux de matières premières évalués proviennent de pays exposés à des risques élevés d'ouragans. Schneider anticipe ces catégories de risques et y répond grâce à des mesures d'adaptation axées sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

En particulier, la stratégie de la chaîne d'approvisionnement appelée STRIVE, lancée en 2021, met davantage l'accent sur la résilience afin d'améliorer constamment la flexibilité et l'agilité de la chaîne d'approvisionnement. Plus de 80 % des dépenses d'investissement sélectionnées sont engagées dans le projet « Power of Two in Manufacturing », dans lequel Schneider travaille de manière proactive pour qualifier des usines alternatives pour les mêmes produits et fournisseurs pour toutes les pièces et composants critiques afin d'améliorer la continuité de l'approvisionnement. Ce faisant, il est possible dédoubler la source des composants critiques provenant de partenaires situés dans différentes zones géographiques afin de garantir la disponibilité, quelles que soient les éventuelles interruptions d'activité, telles que les catastrophes naturelles. Grâce à la stratégie STRIVE, les principaux risques liés à la production sont majoritairement couverts par les stocks stratégiques, et les principaux risques liés à l'approvisionnement sont majoritairement couverts par la diversification des sources d'approvisionnement. En termes de logistique, le Groupe a déployé un plan de continuité de l'activité, passant ainsi de 20 % de sécurisation de l'activité en 2021 à 70 % à fin 2023, avec pour ambition de porter ce chiffre à 80 % en 2024.

Aux Philippines, par exemple, le Groupe a identifié les produits à risque en fonction des revenus, puis a mené une étude pour évaluer s'il devait mettre en œuvre sa stratégie de résilience « Power of Two ». L'équipe de planification industrielle a étudié les défis technologiques et la budgétisation associés. Le site a ensuite travaillé avec des partenaires de la région (par exemple au Vietnam) et a investi dans des outils et des équipements pour atténuer les interruptions potentielles d'activité et garantir le coût des biens vendus (et donc garantir les revenus), avec l'objectif de sécuriser environ 35 % de ses ventes grâce au plan de continuité des activités d'ici 2024.

### 2.3.1.2 Gouvernance sur le plan climatique

Dans l'ensemble, les différents organismes de gouvernance impliqués dans la définition et le suivi des engagements et programmes de développement durable sont chargés de définir des programmes stratégiques d'atténuation en réponse aux risques et opportunités identifiés. Les programmes stratégiques définis au niveau du Groupe sont ensuite transmis aux divisions opérationnelles et aux sites en vue de leur mise en œuvre, et leur suivi est assuré via la plateforme numérique EcoStruxure™ Resource Advisor.

Chaque programme du Schneider Sustainability Impact (SSI) dispose d'un pilote dédié en charge de la transformation et est parrainé au niveau du Directeur et du Comité de direction de manière à assurer le contrôle et la supervision de sa gestion.

Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à traiter ce sujet au niveau de son Conseil d'administration, grâce à la création de son Comité Ressources Humaines et Responsabilité Sociale des Entreprises (RH & RSE) en 2014. La stratégie de développement durable, qui comprend le volet climatique, est supervisée par le Conseil d'administration avec l'appui du Comité Gouvernance, Nominations et Développement Durable (renommé ainsi en 2023). Schneider a poursuivi sa démarche sur le climat en imposant la prise en compte des critères ESG, dont le climat fait partie, dans le calcul de la prime annuelle variable du Directeur général et de plus de 64 000 collaborateurs (qui bénéficient d'une prime annuelle variable). Le programme incitatif à long terme de Schneider est également lié aux critères ESG (pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section 2.5.4, page 234).

D'autres instances de gouvernance – le Comité exécutif et le Comité des fonctions, le Comité des parties prenantes, ainsi que la Direction du Développement durable – sont également concernées. Au niveau du Groupe, le Directeur général Développement durable, Satisfaction clients et Qualité, rattaché hiérarchiquement au Directeur général, contribue à déterminer et à appliquer les objectifs environnementaux du Groupe ainsi que les transformations qu'ils impliquent. Trois comités comprenant des Directeurs généraux ainsi que des Directeurs de départements supervisent l'application de la stratégie climat et de la feuille de route de décarbonation du Groupe. Ces trois comités sont respectivement chargés de la chaîne d'approvisionnement, de la conception de produits bas carbone et de la décarbonation des émissions opérationnelles de Schneider Electric.

Le Directeur général Développement durable, Satisfaction clients et Qualité de Schneider Electric est le chef de l'équipe mondiale Environnement, qui dirige la vision environnementale du Groupe, la stratégie et l'exécution du programme, y compris sur le climat. L'équipe mondiale Environnement participe au programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe, qui identifie, évalue et hiérarchise les risques et, par le biais de rapports et de discussions réguliers, aide la Direction générale et le Conseil d'administration à gérer les risques. L'équipe recueille les commentaires des experts internes du climat pour contribuer à ce reporting.

Par ailleurs, les transformations environnementales sont pilotées par un réseau d'experts renommés dans divers domaines environnementaux (éco-conception, efficacité énergétique, économie circulaire, CO<sub>2</sub>, etc.). Chaque année, un processus reconnaît les personnes disposant d'une expertise spécifique que l'entreprise s'attelle à maintenir et à développer. Des instances de gouvernance multiples permettent à ces communautés d'experts et de dirigeants au sein de la fonction environnement de se réunir tous les mois ou tous les trimestres, selon les sujets et les entités, pour veiller à l'application cohérente des politiques et normes environnementales dans l'ensemble du Groupe. Pour mettre en œuvre ces politiques, les leaders environnement animent un réseau de plus de 600 responsables du management environnemental des sites, des pays, de la conception des produits et du marketing.

## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### 2.3.1.3 Scénarios climatiques intégrés dans la stratégie du Groupe

Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), Schneider Electric a adopté une approche proactive en matière de changement climatique et de transition énergétique il y a quatre ans, en créant une structure spécifique : le Schneider Electric™ Sustainability Research Institute. Cette équipe, qui est le groupe de réflexion de l'entreprise sur la transition climatique et énergétique, est placée sous la responsabilité du Directeur stratégie. Une grande partie de ses recherches est publiée sur [www.se.com](http://www.se.com).

En 2019, plusieurs scénarios à l'horizon 2050 ont été élaborés. Ces scénarios comprenaient, entre autres, des évaluations critiques du paysage géopolitique, de la disponibilité des matières premières et des ressources, des évolutions économiques et financières, de la sensibilité au climat et de l'évolution des politiques, des voies de transition énergétique et des développements technologiques, et la description quantifiée de leurs conséquences. L'analyse de ces scénarios englobe 10 régions et plusieurs secteurs d'activité, fournissant ainsi une vision du contexte dans lequel Schneider opère. Ces scénarios ont été régulièrement mis à jour depuis lors.

Par exemple, en 2020, une évaluation de l'impact à court terme du COVID-19 a été réexaminée, en prenant en compte l'importance et la faisabilité des programmes de reprise compatibles avec les objectifs climatiques.

En 2021, un ensemble de scénarios mondiaux explorant la faisabilité d'une trajectoire à 1,5 °C a été publié. Depuis 2022, un certain nombre de scénarios régionaux ont également été publiés. Les principales conclusions sont régulièrement vérifiées et comparées avec de nouvelles publications dont, entre autres, celles émises par l'Agence internationale de l'Énergie, Bloomberg New Energy Finance (BNEF) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), et sont également partagées et débattues avec ces organismes.

En outre, les résultats d'autres activités de recherche concernant les trajectoires de décarbonation par secteur et les conséquences politiques et socioéconomiques sont également publiés régulièrement pour contribuer au débat sur la décarbonation à l'échelle mondiale. En 2023, Schneider Electric a également publié une analyse centrée sur les interactions entre les facteurs de risques climatiques.

Les travaux de cette équipe contribuent à la fois au débat public sur la décarbonation mondiale et à l'élaboration de priorités stratégiques des plans commerciaux et opérationnels.



## 2.3.2 Empreinte de Schneider Electric en matière de gaz à effet de serre

### 2.3.2.1 Empreinte carbone de Schneider Electric en 2023

Le Groupe calcule son empreinte carbone de bout en bout (Scopes 1, 2 et 3) conformément aux normes du Greenhouse Gas Protocol, notamment les normes Comptabilité d'entreprise (*Corporate Accounting*) et Chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3) (*Corporate Value Chain (Scope 3)*).

En 2023, nous avons obtenu une assurance « raisonnable » d'un vérificateur indépendant sur nos émissions de gaz à effet de serre (GES) déclarées pour les Scopes 1 et 2, et une assurance « limitée » pour celles du Scope 3.

Les graphiques ci-dessous représentent l'empreinte carbone de Schneider en 2023 pour les Scopes 1, 2 et 3, en incluant toutes les émissions de GES pertinentes, en amont et en aval, des fournisseurs jusqu'aux produits vendus.

Fournisseurs scope 3 amont		14 %	Opérations de Schneider scopes 1 & 2		<1 %	Clients scope 3 aval		86 %
Produits et services achetés	6,8 MtCO <sub>2</sub> e		Consommation d'énergie des sites (approche basée sur le marché pour l'électricité)	0,13 MtCO <sub>2</sub> e		Utilisation des produits vendus	44,2 MtCO <sub>2</sub> e	
Fret	0,6 MtCO <sub>2</sub> e		Véhicules d'entreprise	0,06 MtCO <sub>2</sub> e		Fin de vie (essentiellement SF <sub>6</sub> )	4,3 MtCO <sub>2</sub> e	
Autres (p. ex. voyages d'affaires, déplacements, émissions amont du secteur de l'énergie)	0,5 MtCO <sub>2</sub> e		Fuites de SF <sub>6</sub>	<0,01 MtCO <sub>2</sub> e		Fret	0,4 MtCO <sub>2</sub> e	

Les émissions des Scopes 1 et 2 proviennent principalement de l'utilisation d'électricité et de gaz naturel sur nos sites et de notre parc de véhicules d'entreprise (respectivement 40 %, 21 %, et 31 % du total des Scopes 1 et 2).

Les émissions du Scope 3 représentent plus de 99 % de l'empreinte carbone du Groupe, dont :

- 78 % sont dus à la phase d'utilisation des produits (catégorie 11 du Scope 3 selon le GHG Protocol).** Ces émissions résultent de la consommation d'électricité des produits Schneider Electric, principalement par dissipation thermique (effet Joule). Conformément à la norme du GHG Protocol, ces émissions ne correspondent pas au volume de CO<sub>2</sub> émis au cours de l'année de référence en raison de l'utilisation des offres vendues par le passé et actuellement utilisés par les clients ; il s'agit plutôt d'une vision prospective basée sur les offres vendues au cours de l'année considérée et sur la consommation électrique correspondante des produits pendant toute leur durée de vie. Il convient de noter que les produits de Schneider Electric ont généralement de longs cycles de vie, qui peuvent atteindre 30 ans dans les calculs. Cette méthodologie se fonde sur une approche du cycle de vie, en tirant parti des Profils Environnementaux Produits (PEP).
- 12 % résultent de l'achat de biens et de services (catégorie 1 du Scope 3 selon le GHG Protocol).** Il s'agit des émissions amont (c'est-à-dire, « cradle-to-gate », de la mine au départ de l'usine) liées à la production des produits et services que l'entreprise achète au cours de l'année de référence, à l'exception notable des services de fret, comptabilisés dans une catégorie différente du Scope 3. Ces émissions proviennent de sources très diverses, compte tenu de la grande hétérogénéité du portefeuille d'achats du Groupe : matières premières, produits électroniques et électriques, assemblage de cartes de circuits imprimés, composants fabriqués, ainsi que des achats qui ne sont pas directement liés à la production (p. ex. services tels que les services d'assurance et les services bancaires).
- 8 % proviennent du traitement en fin de vie des produits, et plus spécifiquement du traitement en fin de vie du gaz SF<sub>6</sub> (catégorie 12 du Scope 3 selon le GHG Protocol).** Ces émissions reflètent principalement le gaz SF<sub>6</sub> utilisé par Schneider dans les produits vendus au cours de l'année de référence et qui peut être rejeté en fin de vie des produits, au cours des décennies suivant l'année considérée. Une hypothèse est faite sur le rejet dans l'atmosphère du SF<sub>6</sub> lors de la mise hors service des produits, d'après les recherches de Schneider, considérant qu'une partie du SF<sub>6</sub> présent dans les équipements est recyclée, alors que la majorité des équipements ne l'est pas.

## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### 2.3.2.2 Performance en matière de réduction du CO<sub>2</sub>

Depuis 2021, les émissions provenant des opérations de Schneider Electric (pour les Scopes 1 et 2) ont diminué de 31 % en valeur absolue. Les émissions du Scope 3 ont elles diminués de 17 % en valeur absolue..

Les émissions directes du scope 1 ont été réduites de 20 % depuis 2021, principalement grâce à des initiatives axées sur l'efficacité énergétique, à l'électrification des processus du Groupe sur ses sites et du parc de véhicules d'entreprise. Par ailleurs, les efforts ciblés visant à réduire les émissions de SF<sub>6</sub> ont produit des résultats tangibles. Au niveau du scope 2, les émissions ont diminué de 42 % entre 2021 et 2023, principalement en raison des progrès remarquables réalisés en matière d'approvisionnement en électricité renouvelable. Globalement, pour les scopes 1 et 2 combinés, les émissions ont diminué de 31 % depuis 2021.

Entre 2022 et 2023 plus précisément, les principaux leviers de la réduction des émissions (-12 %) sur les scopes 1 et 2 ont inclus :

- une modification des habitudes de consommation liée à la crise énergétique, plutôt marquée en 2022, mais qui a produit des effets durables (avec une réduction de la consommation de gaz de 18 % comparé à 2022) ;
- l'efficacité énergétique (SSE #5) : 6,6 % en 2021, 7,8 % en 2022 et 13,2 % en 2023, soit une économie supplémentaire de 58 GWh comparé à 2022 ;
- la transition vers une électricité plus renouvelable pour la consommation des sites du Groupe, (SSE #3), que ce soit directement, *via* une énergie renouvelable sur site ou les tarifs verts proposés par les régies d'électricité qui desservent les sites de Schneider, ou indirectement, grâce à des mécanismes de marché (offres simples ou regroupées) : la part de l'électricité renouvelable mondiale est passée de 85 % en 2022 à 88 % en 2023 (pour les sites ISO 14001, selon le périmètre du SSE #3).

En ce qui concerne le scope 3, les émissions ont diminué de 7 % entre 2022 et 2023 :

- les émissions amont ont diminué de 10 % en raison d'un volume moins important d'achats de biens et services et des efforts pour soutenir la décarbonation des fournisseurs à travers le Projet Zéro Carbone et pour l'achat de matériaux ayant une moindre empreinte carbone.
- Les émissions aval, qui proviennent majoritairement de l'utilisation des produits vendus, ont diminué de 6 % entre 2022 et 2023. Cela est dû à la décarbonation des réseaux dont dépendent les consommateurs du Groupe, conjuguée à l'évolution de la répartition géographique des ventes, avec une croissance plus forte dans les régions où les mix électriques actuels et prévisionnels sont plus sobres en carbone que l'année dernière. Comme indiqué dans la section précédente, pour le calcul de ces émissions, le Groupe prend en compte la durée de vie des produits et l'intensité carbone prévue des réseaux où les consommateurs se trouvent.

Le taux de mise en œuvre des réductions d'émissions par Schneider dépend de nombreux facteurs qui peuvent évoluer dans le temps. Il s'agit notamment de la croissance de notre entreprise et de sa distribution géographique, du mix énergétique des fournisseurs et de leur propre parcours de décarbonation, ainsi que du taux de décarbonation des réseaux électriques qui alimentent les produits du Groupe.

### 2.3.2.3 Évolution de la méthodologie de calcul et des contraintes relatives aux données

La comptabilité carbone est une discipline en constante évolution pour laquelle la précision des calculs progresse à mesure qu'apparaissent de nouvelles spécifications et approches de collecte de données. Schneider Electric évalue régulièrement sa méthodologie de recueil des données et de calcul afin d'identifier des opportunités permettant d'améliorer la disponibilité et la précision des données.

En particulier, le calcul des émissions du Scope 3 présente des opportunités d'amélioration continue pour de nombreuses entreprises, car leur calcul dépend des émissions indirectes de la chaîne de valeur qui sont des sources non détenues ni contrôlées par le Groupe. À mesure que les spécifications et la disponibilité des données d'activité et des données secondaires évoluent, l'on peut s'attendre à des modifications et améliorations constantes des méthodologies applicables au Scope 3.

Dans ce contexte, le Groupe continue de promouvoir les efforts visant à améliorer la normalisation et la transparence des données. Les entreprises prennent des décisions de calcul adaptées à leur situation particulière, qu'il s'agisse du type de données utilisées, de la méthode de recueil des données ou des facteurs d'émission, entre autres paramètres. Ces variables peuvent avoir un impact significatif sur le calcul et, par conséquent, remettre en cause la comparabilité et la normalisation des données relatives aux émissions. Conscient de l'intérêt de disposer d'orientations supplémentaires sur les méthodes de calcul, Schneider Electric a participé en 2023 au processus de mise à jour des normes du GHG Protocol, et le Groupe est prêt à s'engager davantage dans le processus en cours.

Schneider Electric s'engage à faire preuve de transparence en publiant des informations sur l'évolution des calculs des émissions de GES et de la méthodologie correspondante. En 2023, les principales évolutions des méthodologies de calcul concernent les aspects suivants :

- Le Groupe continue de s'efforcer à utiliser des jeux de données plus détaillées ou de meilleure qualité concernant les facteurs d'émission, dimension essentielle pour améliorer la précision et la fiabilité de la mesure des GES et la communication d'informations à ce sujet. Par exemple, pour les Scopes 1 et 2, les facteurs d'émission ont été mis à jour en 2023 dans EcoStruxure™ Resource Advisor, la solution de Schneider Electric utilisée pour gérer les rapports environnementaux de tous les sites certifiés ISO 14001, afin de mieux prendre en compte les différents types de combustibles fossiles utilisés.
- En 2023, les calculs des émissions ont été améliorés pour la catégorie 1 du Scope 3 : achats de produits et services. Le Groupe a intégré les données recueillies auprès des fournisseurs, en particulier les fournisseurs de plastiques, afin de tirer parti du programme Matériaux Verts et du Projet Zéro Carbone. De plus, une attention croissante est accordée à l'empreinte carbone spécifique des produits des fournisseurs, et le Groupe soutient cette démarche en s'engageant de manière proactive dans l'initiative « PACT Pathfinder » du WBCSD. Cet engagement est décrit dans la section suivante.

- S'agissant des outils numériques, en 2023, la comptabilité carbone a été basculée vers de nouveaux systèmes pour deux catégories du Scope 3, à savoir la catégorie 4 : transport et distribution en amont, et la catégorie 6 : déplacements professionnels. L'adoption de nouveaux systèmes pour ces dimensions de l'empreinte carbone a amélioré la couverture et la précision des calculs. Par exemple, la grande majorité du fret payé par Schneider Electric est désormais intégrée dans un outil dédié de reporting du CO<sub>2</sub> appelé Sightness. Le système Sightness renforce les capacités de collecte et d'analyse de données, et offre une intégration au calculateur EcoTRANSIT World pour mesurer les émissions de GES. Ce calculateur est un outil mondialement reconnu et conforme au cadre de calcul du Global Logistics Emissions Council (GLEC). Dans Sightness, les données détaillées de chaque expédition sont consolidées, directement auprès des expéditeurs, et les émissions de GES sont calculées du point de vue du transport selon l'approche exhaustive dite du « puits au volant » (ou « well-to-wheel », tandis que la norme du GHG Protocol prévoit la comptabilisation des émissions du « réservoir au volant », ou « tank-to-wheel »).
- En outre, le Groupe tient à soutenir la demande de produits et de matières premières sobres en carbone et cherche à refléter les économies de CO<sub>2</sub> correspondantes dans la comptabilisation des émissions de GES. Un exemple est fourni par le carburant durable pour l'aviation (SAF) : dans le cadre de l'approche de décarbonation du transport aérien, le Groupe s'engage à remplacer au moins 5 % de la consommation de kérosène classique par du carburant durable pour l'aviation d'ici 2030, conformément à la *First Movers Coalition* du Forum économique mondial. En 2023, le Groupe a commencé à s'approvisionner en SAF et a exploré des moyens de se procurer des biocarburants pour le transport maritime, étant précisé que le GHG Protocol n'autorise pas explicitement, pas plus qu'il ne l'interdit, la prise en compte des économies de CO<sub>2</sub> correspondantes dans les émissions du Scope 3. De fait, il s'agit d'un résultat souhaitable de l'actuelle mise à jour des normes du GHG Protocol afin d'apporter plus de clarté et d'orientations quant à la manière de prendre en compte les effets de décarbonation liés à des mécanismes appropriés basés sur le marché.

### 2.3.2.4 Collaborer avec les fournisseurs pour lutter contre les émissions du Scope 3 amont grâce à l'Empreinte carbone des produits (ECP)

Le calcul des émissions pour la catégorie 1 du Scope 3 : « Achats de produits et services », suppose d'intégrer des données d'activité basées sur les volumes ainsi que des relevés de dépenses. En effet, les données d'activité basées sur les volumes sont utilisées chaque fois que possible, tandis que les dépenses liées aux achats sont utilisées lorsque les volumes ne sont pas disponibles ou n'offrent pas une couverture mondiale suffisante. Au cours de l'exercice 2023, 43 % des émissions indirectes provenant des achats ont été obtenues à partir des données d'activité en volume, en particulier pour les matériaux tels que l'acier et les plastiques. Les 57 % restants résultent de calculs fondés sur les dépenses, notamment pour des catégories de produits complexes comme l'électronique et les services, qui englobent différents sous-composants. Les facteurs d'émissions sont basés sur des analyses détaillées au niveau des matières premières, en utilisant des bases de données, telles que celles de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ou le logiciel EIME (*Environmental Improvement Made Easy*), pour identifier les facteurs appropriés. Lors du calcul des émissions à partir des dépenses, des ajustements sont apportés pour neutraliser les effets de l'inflation, qui en soi ne contribue pas directement à des émissions indirectes supplémentaires.

Concernant les émissions liées aux produits, le Groupe souhaite généraliser la réception de données transmises directement par les fournisseurs, mais la plupart d'entre eux ne sont pas en mesure de calculer l'empreinte carbone des produits (ECP), ni de fournir à ce jour une évaluation élargie des performances environnementales durant le cycle de vie. Schneider Electric reçoit des données sur l'empreinte carbone de certains produits, en particulier auprès de certains fournisseurs de plastique, et s'engage à développer le nombre de données ECP reçues.

Cependant, le fait de disposer de données sur les émissions liées aux produits pour la plupart des achats est un élément essentiel pour évaluer les émissions du Scope 3 amont. À cette fin, Schneider Electric a rejoint un projet pilote du WBCSD (*World Business Council for Sustainable Development*) pour collaborer avec des fournisseurs sélectionnés, comprendre leurs défis concernant la fourniture de données sur leurs produits et accélérer les efforts de réduction des émissions de carbone. Le projet pilote impliquait la mise en place d'un partenariat avec certains fournisseurs, la sélection d'un outil informatique d'échange de données, l'alignement des données sur l'empreinte carbone des produits avec le cadre « Pathfinder » du WBCSD de la part des fournisseurs, et la mise au jour de divers problèmes qui freinent la généralisation de l'échange de données. La première phase du projet pilote touche à sa fin, et le premier lot de données fournisseurs devrait être reçu début 2024. La deuxième phase du projet pilote impliquera une collaboration approfondie avec les fournisseurs et explorera les moyens de les aider à collecter des données primaires auprès de leurs propres fournisseurs.

Le programme pilote a fourni des éléments d'analyse pertinents. Une expérience précieuse a ainsi été acquise dans les domaines clés suivants :

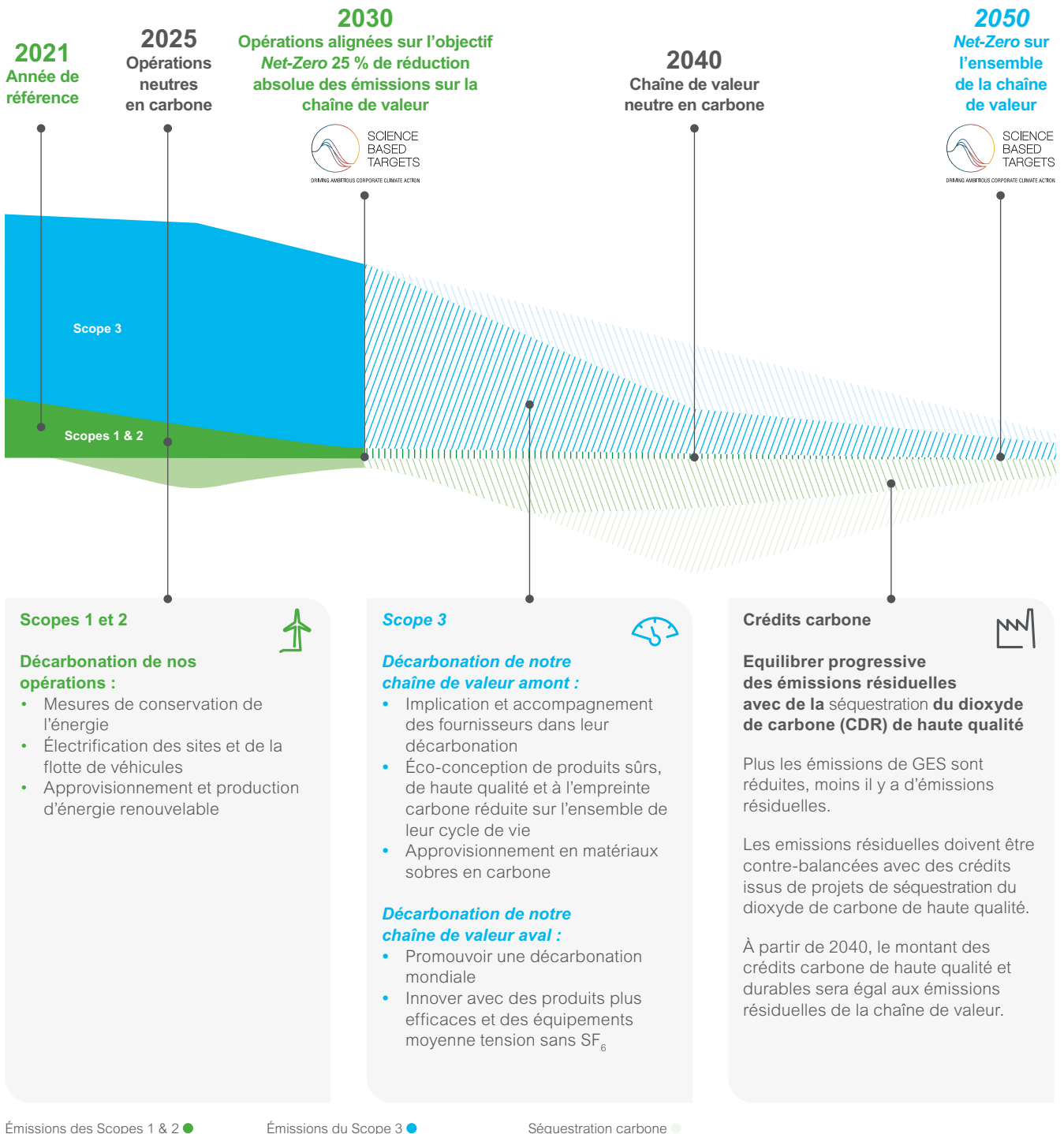
- compréhension des défis auxquels sont confrontés les fournisseurs en matière d'outils informatiques et de transmission de données environnementales sur leurs produits. À ce jour, les fournisseurs ne calculent pas tous les émissions liées aux produits, ce qui souligne l'importance de cette collaboration ;
- obtention d'informations supplémentaires sur la confidentialité et l'utilisation des données, qui peuvent constituer des obstacles importants à un échange de données à grande échelle. Le projet pilote a permis au Groupe de conduire la « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) nécessaire et de se familiariser avec les outils technologiques facilitant ces échanges, y compris les éclairages issus du cadre « Pathfinder » du WBCSD ;
- renforcement des partenariats avec les fournisseurs. Les échanges que Schneider a engagé ont ouvert la voie à d'autres opportunités dans le domaine du développement durable ainsi qu'à des échanges entre pairs permettant d'accélérer nos progrès mutuels.

La collecte de données environnementales relatives aux produits des fournisseurs revêt une importance croissante en raison de l'accélération des besoins de décarbonation, de l'évolution du contexte réglementaire et des attentes de nos clients. Le calcul et la communication à grande échelle de l'empreinte carbone des produits constituent une étape important vers le calcul et la diffusion de des informations concernant l'analyse du cycle de vie (LCA). Schneider Electric est fier d'être une entreprise leader qui explore les moyens de généraliser ces échanges. Pour en savoir plus sur nos efforts en la matière, rendez-vous sur le site du Forum économique mondial (FEM).

### 2.3.3 Engagement Net-Zero de Schneider Electric

En août 2022, Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à voir ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), en conformité avec sa norme « Corporate Net-Zero », publiée en octobre 2021. Dans le cadre de son engagement Net Zero, le Groupe a défini des objectifs à moyen et long terme. Le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, ce qui implique de réduire son empreinte 2021 de 90 % en termes absolus d'ici 2050 et d'équilibrer les émissions résiduelles grâce à des crédits issus de projets de séquestration du carbone de haute qualité et durables.

Les quatre étapes de l'engagement Net Zero de Schneider sont présentées ci-dessous avec les principaux leviers de décarbonation et sont détaillées dans les sections suivantes de ce chapitre. Veuillez noter que ce graphique est destiné à fournir une visualisation simple de la feuille de route du Groupe, de sorte que les proportions entre les Scopes 1, 2, et 3 ont été ajustées pour faciliter la lisibilité. Le graphique n'est pas représentatif des objectifs d'une année sur l'autre. Cependant, il est important de noter qu'entre 2040 et 2050, les zones apparaissant au-dessus et en dessous de la ligne horizontale sont symétriques, ce qui signifie que les émissions qui ne sont pas réduites devront être contre-balançées avec un montant équivalent de crédits issus de projets de séquestration du carbone de haute qualité et durables.



Le schéma ci-dessus est fourni à des fins d'illustration.

## D'ici 2030, réduire les émissions de la chaîne de valeur de 25 % et être aligné sur l'objectif Net-Zero dans les opérations

Schneider Electric s'engage à réduire de 25 % ses émissions absolues de GES du scope 3 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur par rapport à l'année de référence 2021. Cela englobe toutes les émissions du Scope 3 amont, en particulier les émissions amont issues des achats de produits et services, ainsi que les émissions en aval issues de l'utilisation d'électricité par ses produits vendus.

Schneider mène déjà des actions concrètes pour engager sa chaîne de valeur dans la décarbonation, dans le cadre de ses engagements climat et ressources :

- mobiliser 1 000 fournisseurs majeurs pour réduire leurs émissions opérationnelles de CO<sub>2</sub> de 50 % grâce au Projet Zéro Carbone (SSI #3) ;
- porter la part de matériaux durables à 50 % (acier, aluminium et plastique) d'ici 2025, en privilégiant les matériaux biosourcés, recyclés et durables (SSI #4), et améliorer l'empreinte environnementale de bout en bout de ses offres grâce à EcoDesign Way™ ;
- exempter 100 % des emballages primaires et secondaires de plastique à usage unique et utiliser du carton recyclé (SSI #5) ;
- proposer des alternatives sans SF<sub>6</sub> pour toutes les technologies de moyenne tension d'ici 2025 (SSE #2) ;
- augmenter de 15 % l'efficacité CO<sub>2</sub> des marchandises dans les transports d'ici 2025 (SSE #4) et remplacer au moins 5 % de l'utilisation de kérosène classique par du carburant durable pour l'aviation d'ici 2030 (*First Movers Coalition* du Forum économique mondial) ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la gestion des déchets et atteindre 200 sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource » (SSE #9).

Pour que les opérations du Groupe soient alignées avec l'objectif Net-Zero, ce dernier prévoit de réduire les émissions absolues des Scopes 1 et 2 de 76 % par rapport à l'année de référence 2021 (-90 % par rapport à 2017) et d'équilibrer les émissions résiduelles de ses opérations grâce à des crédits issus de projets de séquestration de haute qualité et durables (voir détails ci-après).

Pour atteindre cet objectif, le Groupe a lancé plusieurs transformations :

- atteindre 150 sites Zéro CO<sub>2</sub> d'ici 2025 (SSE #1) ;
- consommer 90 % de l'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2025 (SSE #3), et 100 % d'ici 2030 (RE100) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de ses sites de 15 % d'ici 2025 (SSE #5), et doubler la productivité énergétique d'ici 2030 par rapport à 2005 (EP100) ;
- convertir un tiers de la flotte de véhicules du Groupe en véhicules électriques d'ici 2025 (SSE #7) et 100 % d'ici 2030 (EV100).

## D'ici 2050, être Net-Zero sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Pour atteindre son objectif Net-Zero, le Groupe réduira ses émissions absolues de GES des Scopes 1, 2 et 3 d'au moins 90 % par rapport à l'année de référence 2021 et équilibrera les émissions résiduelles par des crédits issus de projets de séquestration du carbone de haute qualité, en conformité avec la norme « Corporate Net-Zero » de SBTi.

Schneider Electric a déjà mis en place une base solide d'initiatives, qui seront renforcées et complétées par des actions

supplémentaires. Compte tenu du profil de l'entreprise en matière d'émissions de GES, les objectifs doivent impliquer encore plus les clients et les fournisseurs dans le processus de décarbonation, en s'appuyant sur le portefeuille de solutions du Groupe pour accroître l'efficacité énergétique de l'économie mondiale, l'électrification du mix énergétique et l'approvisionnement en électricité renouvelable.

En outre, la part croissante des services de circularité dans le chiffre d'affaires de l'entreprise, ainsi que la plus grande valeur ajoutée environnementale des offres Green Premium™ du Groupe conduiront en fin de compte au découplage de l'activité de l'entreprise des émissions absolues.

## Atteindre des opérations et une chaîne de valeur neutres en carbone en 2025 et 2040, respectivement

Pour atteindre des opérations neutres en carbone d'ici 2025, Schneider Electric contre-balance les émissions de GES résiduelles des Scopes 1 et 2 par l'utilisation de crédits carbone issus de projets de séquestration du carbone de haute qualité, avec l'objectif d'équilibrer les émissions résiduelles provenant de combustibles fossiles par des crédits carbone de même nature, suivant le concept «like-for-like». De même, d'ici 2040, le Groupe s'est fixé l'objectif d'équilibrer son empreinte carbone de bout en bout.

Depuis 2011, Schneider a investi dans le Livelihoods Carbon Fund (LCF) et a renouvelé son engagement dans les fonds suivants (LCF2 et LCF3). Ces fonds investissent dans trois types de projets associant la résilience au changement climatique et un fort impact social et économique :

1. agroforesterie et agriculture régénératrice (qui associe productivité et restauration de la biodiversité) ;
2. reboisement et restauration d'écosystèmes naturels clés, y compris la restauration des mangroves (les mangroves sont de puissants agents de séquestration du carbone et des barrières naturelles aux zones côtières) ;
3. énergie dans les zones rurales (les fourneaux à haute efficacité énergétique distribués par Livelihoods réduisent de moitié la consommation de bois, préservent les forêts et atténuent le changement climatique).

La performance du fonds est mesurée en crédits carbone selon les normes les plus élevées disponibles (VERRA et Gold Standard). À ce jour, cela n'a pas été utilisé pour contre-balancer les activités du Groupe, mais certains investissements dans des projets de réduction ou de séquestration du carbone sont liés Marathon de Paris Schneider Electric.

 De plus amples informations sur le Livelihoods Fund sont disponibles au chapitre 2.6, pages 242 à 265

Pour répondre à l'ambition Net-Zero de Schneider, seulement la réduction ou la séquestration du carbone sera utilisée pour équilibrer ses émissions résiduelles.

L'année écoulée a été marquée par d'importants développements des politiques visant à clarifier les critères de qualité des projets de séquestration du carbone (par exemple, le «Carbon Removal Certification» de l'UE), des orientations relatives à l'utilisation de crédits pour équilibrer les émissions résiduelles (projet de «Green Claims Directive»), ainsi que par la mise à jour du cadre méthodologique du SBTi et des Principes d'Oxford sur la réduction au-delà de la chaîne de valeur et le développement de la séquestration du carbone conformément aux dernières avancées scientifiques, qui contribuent à orienter et à faire progresser la définition de la nature et de la composition du portefeuille de projets de réduction ou de séquestration du carbone de l'entreprise.

## 2.3.4 Investir pour atteindre les objectifs du Groupe

Schneider Electric a défini des priorités en termes d'investissements financiers à court et moyen terme pour être sur la bonne trajectoire afin d'atteindre son engagement Net Zero tel que défini par SBTi. Par extension, le Groupe vise l'atteinte de ses engagements à long terme en faveur du climat et de la préservation des ressources naturelles.

Ces investissements sont liés aux domaines suivants :

1. L'évolution du portefeuille du Groupe vers une proportion plus élevée d'offres numériques et de services, pour étendre le portefeuille de solutions connectées du Groupe liées à l'efficacité et au développement durable. Ces investissements varient d'une année à l'autre. Il est utile de noter que les émissions provenant de la phase d'utilisation des logiciels ne sont pas spécifiquement modélisées parmi les émissions de GES du Groupe.
2. La recherche et développement (R&D), pour concevoir des produits qui utilisent moins de ressources vierges, et apportent aux clients un gain d'efficacité sur les émissions de CO<sub>2</sub> ou sur les ressources, ainsi que des produits qui ont une durée de vie plus longue et moins d'impact en fin de cycle de vie, tels que les produits sans SF<sub>6</sub>. 5,6 % du chiffre d'affaires (environ 2,0 milliard d'euros) ont été investis en 2023, et le Groupe prévoit une augmentation significative des investissements stratégiques en R&D dans les années à venir, pour les porter à 7 % du chiffre d'affaires, comme indiqué aux marchés de capitaux.
3. La décarbonation des opérations du Groupe, en investissant progressivement dans l'efficacité énergétique, l'électrification des sites, les énergies renouvelables ainsi que des bornes de recharge électrique pour les véhicules d'entreprise. En 2023, le Groupe a annoncé aux marchés de capitaux que les investissements cumulés restants nécessaires jusqu'en 2030 seraient d'environ 400 millions d'euros.
4. La décarbonation de la chaîne d'approvisionnement en amont du Groupe : en 2023, les dépenses d'investissement à long terme ont été évaluées pour les principaux programmes de transformation liés au climat (SSI #3) et aux ressources (SSI #4 et #5). À l'issue de cette évaluation, aucune dépense d'investissement importante n'est prévue dans ces domaines.

### Fusions et acquisitions

En 2023, Schneider Electric a acquis la société de conseil EcoAct, ainsi que Zenatix et Automatic Controls Engineering. Ces acquisitions sont conformes à l'ambition de l'entreprise de concilier la numérisation et le développement durable. Par exemple, le portefeuille de produits et services d'EcoAct, basés sur l'environnement et la neutralité carbone, y compris le conseil, les outils de gestion des données climatiques et la conception de projets de compensation carbone, va étendre et accélérer les capacités de Schneider Electric à fournir des solutions de bout en bout pour accompagner les entreprises dans leur transformation vers la neutralité carbone et au-delà.

### Des outils et des processus d'investissement remodelés pour intégrer des critères liés aux émissions faibles en carbone et aux ressources

Pour suivre et diriger ses investissements bas carbone, l'outil de suivi et de validation des investissements a été remodelé en 2022 pour :

- prioriser les investissements bas carbone, grâce à une chaîne de validation (« workflow ») ;
- suivre les investissements pour décarboner les opérations du Groupe, notamment sur les sites Zéro CO<sub>2</sub> (SSE #1).

Ce processus a amélioré les informations qualitatives et quantitatives sur les investissements bas carbone individuels, facilitant ainsi les prises de décisions.

### Investissements en R&D

Environ 99 % de l'empreinte carbone du Groupe est liée soit aux émissions amont provenant des transports et de la transformation des matières premières par les fournisseurs, soit aux émissions en aval résultant de l'utilisation des produits ou de la fin de leur cycle de vie, qui dépendent toutes de la conception des produits et des investissements en R&D.

Schneider Electric intègre les considérations environnementales dans la conception de ses produits depuis plus de 16 ans, c'est-à-dire depuis la création du label Green Premium™. En 2023, le Groupe a poursuivi la refonte de son processus EcoDesignWay™ pour mieux gérer l'impact environnemental sur tout le cycle de vie de ses produits, et pour coordonner les efforts menés sur toute la chaîne de valeur. Par ailleurs, Schneider renforce son processus à un stade précoce du développement des produits, pour que toutes les générations de produits à venir permettent de réduire leur empreinte carbone de manière significative. Cela signifie que tout nouveau produit développé par le Groupe dégagera moins de gaz à effet de serre que celui de la génération précédente.

Schneider investit davantage dans la R&D, à la fois en termes de valeur et de pourcentage de revenus. Schneider a investi environ 4,8 % de son chiffre d'affaires dans la R&D entre 2012 et 2016, 5,1 % entre 2017 et 2021, 5,4 % en 2022 et 5,6 % en 2023. Comme souligné lors de la Journée Investisseurs de 2023 (« Capital Markets Day »), Schneider prévoit une augmentation des investissements stratégiques en R&D dans les années à venir pour les porter à 7 % du chiffre d'affaires. En 2023, cela a représenté un investissement en R&D d'environ 2,0 milliard d'euros. Le Groupe estime qu'environ 90 % de ses innovations soit contribuent à l'atténuation du changement climatique soit sont neutres dans leur contribution à l'atténuation du changement climatique, selon sa méthodologie de calcul des revenus à impact positif. Plus de détails sur les revenus à impact positif sont présentés à la section 2.1.10 page 97.

Les produits exempts de gaz SF<sub>6</sub> constituent un exemple d'investissement prioritaire, aligné avec l'objectif de Schneider Electric de remplacer 100 % des offres concernées par des technologies moyenne tension sans SF<sub>6</sub> d'ici à 2025 (SSE #2). Concernant les produits sans SF<sub>6</sub>, plus de 170 millions d'euros ont déjà été investis en R&D et en investissements dans les usines, et un montant total d'investissement supplémentaire de près de 60 millions d'euros est d'ores et déjà prévu pour la période 2024-2027.

### Décarbonation des opérations

Au cours des années passées, le Groupe a investi entre 5 et 15 millions d'euros chaque année en faveur de l'efficacité énergétique, en déployant ses propres solutions sur ses sites, ce qui a permis des économies équivalentes sur les coûts énergétiques et contribue, conjointement à l'achat de certificats d'énergie renouvelable, à une réduction de 71 % des émissions de CO<sub>2</sub> des Scopes 1 et 2 comparé à 2017. Les dernières étapes du processus permettant à Schneider d'être aligné sur l'objectif Net-Zero en 2030 seront les plus difficiles, car elles consisteront à atteindre 90 % d'émissions de CO<sub>2</sub> en moins par rapport à 2017.

Pour soutenir cet objectif, il est estimé qu'un montant d'environ 400 millions d'euros sera investi d'ici 2030 dans des technologies telles que des pompes à chaleur pour remplacer le gaz de ville, ou dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. De tels investissements ne sont généralement pas linéaires d'une année sur l'autre, car les projets d'envergure peuvent prendre plusieurs années pour leur conception et mise en œuvre, et les opportunités à un moment donné dépendent du contexte économique et réglementaire local.



## 2.3.5 Décarboner les opérations du Groupe d'ici 2030

### 2.3.5.1 Émissions de GES résultant des opérations de Schneider Electric

Les émissions résultant des opérations correspondent aux Scopes 1 et 2 de l'empreinte carbone du Groupe, représentant 202 232 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2023, et 0,4 % de l'empreinte GES de l'entreprise. Les émissions directes du Scope 1 résultent principalement de la consommation de gaz naturel dans les bâtiments qui ne sont pas encore électrifiés, du carburant utilisé par les voitures de fonction et, en petite quantité, des fuites de SF<sub>6</sub> dans un nombre limité d'usines de fabrication. Les émissions indirectes du Scope 2 résultent de la consommation d'électricité des sites (usines et bureaux).

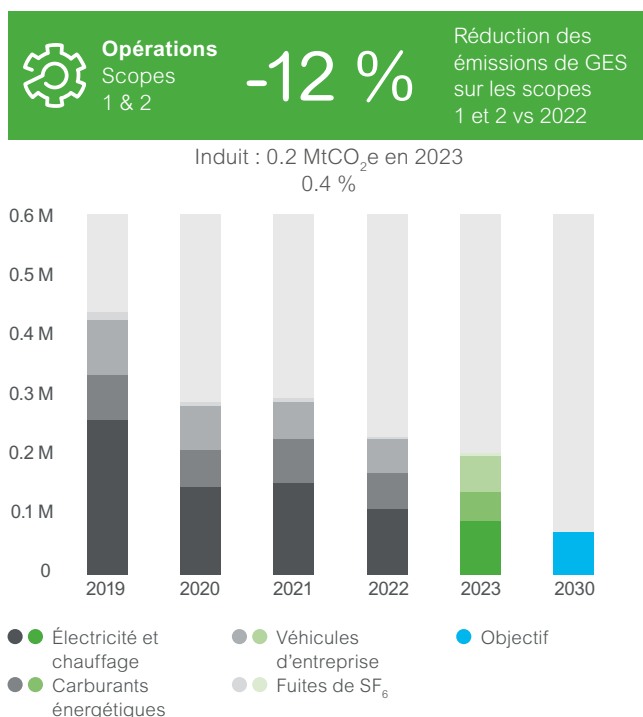
Afin que ses opérations soient alignées sur l'objectif *Net-Zero* d'ici 2030, Schneider Electric exploite son architecture compatible IdO, Power and Building EcoStruxure™, pour contrôler et optimiser la consommation d'énergie, gérer les actifs et l'infrastructure de réseau, gérer la distribution des sources d'énergie renouvelable et de la charge électrique, et alimenter les véhicules électriques.

Schneider s'appuie également sur son adhésion au Climate Group, notamment aux programmes EP100, EV100 et RE100, pour développer et déployer des ambitions opérationnelles de pointe, avec une approche globale basée sur trois piliers :

- économiser : favoriser la conservation de l'énergie et éviter les fuites de SF<sub>6</sub> ;
- Électrifier : passer du gaz ou du carburant automobile à l'électricité ;
- décarboner l'électricité : s'approvisionner en énergie renouvelable, soit à partir de la production sur place, soit par l'achat externe d'énergie renouvelable.

Cette stratégie a permis une réduction absolue de 496 361 tonnes d'émissions en équivalent CO<sub>2</sub> sur les Scopes 1 et 2 (par rapport à 2017), ce qui représente une diminution de 71 %, comme indiqué sur le graphique ci-dessous, et -26 945 tonnes d'émissions en équivalent CO<sub>2</sub> par rapport à 2022.

#### Opérations de Schneider Émissions annuelles de GES des Scopes 1 et 2 (Mt CO<sub>2</sub>e)



### 2.3.5.2 Politique énergétique et système de gestion du Groupe

#### Politique énergétique du Groupe

La politique énergétique du Groupe exige que les sites mettent en œuvre les actions suivantes :

- améliorer l'efficacité énergétique par un découplage durable de la consommation d'énergie de la croissance de l'activité ;
- décarboner la consommation d'énergie ;
- adopter, autant que faire se peut, des solutions EcoStruxure™ de gestion de l'énergie et d'automatismes propres à Schneider Electric pour aider ses clients et partenaires commerciaux à s'engager dans un parcours d'excellence énergétique en leur présentant les solutions proposées par le Groupe.

Les objectifs qui permettent de réaliser ces ambitions sont définis dans les tableaux de bord des programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE) du Groupe. Les objectifs SSI et SSE pertinents sont les SSI #1, SSE #3, SSE #4, SSE #5 et SSE #7.

#### Système de gestion de l'énergie certifié ISO 50001

Le Groupe obtient la certification ISO 50001 pour tous ses sites qui consomment plus de 5 GWh. Fin 2023, 128 sites de Schneider Electric sont certifiés ISO 50001 dans le cadre du Système de gestion intégré du Groupe pour favoriser l'excellence énergétique, en se concentrant sur les sites les plus gourmands en énergie. Complémentaire de la certification ISO 14001, la certification ISO 50001 permet à la société de définir et de maintenir une gouvernance énergétique robuste. Grâce à cette certification, les sites sont en mesure de comprendre et de réduire leur empreinte énergétique.

#### Système de gestion des données Resource Advisor

Le reporting énergétique mondial, régional et par site est assuré grâce à la suite logicielle Resource Advisor de la plateforme EcoStruxure™. Cet outil permet la visualisation et l'analyse de données agrégées à partir d'importants volumes de données énergétiques brutes qu'elle transforme en informations exploitables. EcoStruxure™ Resource Advisor est un modèle de logiciel sous forme de service (SaaS). Celui-ci permet de réduire les coûts de la solution, d'augmenter la capacité de stockage des données et d'offrir une solution énergétique flexible et mobile optimisée par les services experts de Schneider.

2.3 Précurseur de la décarbonation

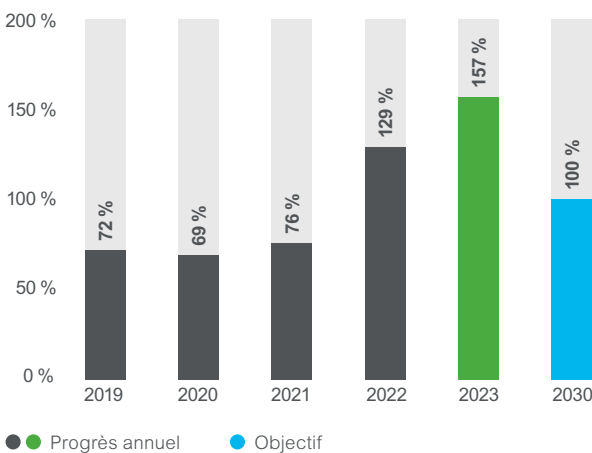
2.3.5.3 EP100 : assurer l'efficacité de l'intérieur

Schneider Electric mesure son programme énergétique de plusieurs façons dont deux sont décrites ci-après : la productivité énergétique et l'efficacité énergétique. D'une part, la productivité énergétique est la quantité d'énergie produite par rapport à la quantité d'énergie consommée (chiffre d'affaires/MWh). L'objectif de cette première approche est d'accroître cette valeur en augmentant la performance commerciale du Groupe tout en réduisant la quantité d'énergie consommée dans ses activités. D'autre part, l'efficacité énergétique utilise des modèles linéaires de régression pour prédire la quantité d'énergie que le Groupe consommerait en fonction de différents paramètres (production, météorologie, heures travaillées, etc.), par rapport à la quantité réelle d'énergie consommée. L'objectif de cette autre approche est de réduire la consommation d'énergie par rapport aux estimations grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans ses opérations.



Schneider Electric est membre du programme « Energy Productivity 100 » (EP100), une initiative du Climate Group, depuis 2017. L'objectif de Schneider est de doubler la productivité énergétique d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2005, soit doubler le rendement économique de chaque unité d'énergie consommée en l'espace de 25 ans. En 2023, le Groupe a atteint une production énergétique de 157 % par rapport à 2005 (pour un objectif de 100 % en 2030). Ce bond en avant par rapport à la performance en 2022 (129 %) est le fruit d'une excellente performance commerciale et d'efforts intensifiés sur les économies d'énergie. En avance de 8 ans sur l'atteinte de son objectif, Schneider prouve qu'il est possible de dissocier la croissance économique de la consommation d'énergie. Par la même occasion, cette situation montre de manière très concrète que les produits, solutions et services de Schneider constituent une fondation solide pour réaliser des économies d'énergie.

Progression des objectifs de productivité énergétique EP100 à l'horizon 2030 (par rapport à 2005)



CLIMAT  
SSE #5



Notre engagement à l'horizon 2025  
**15 % d'efficacité énergétique pour nos sites**

SEIP Bukowno est une usine de Schneider Electric Pologne.

Pour réduire sa consommation d'énergie, améliorer son efficacité énergétique, réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et déployer des solutions intelligentes, SEIP Bukowno s'est dotée simultanément d'un système complet de mesure énergétique, d'un système de gestion des bâtiments, d'un système de contrôle de l'éclairage et de surveillance des infrastructures.

Système de mesure de l'énergie :

- 37 points de mesure installés
- 7 passerelles de communication transmettant les données énergétiques en temps réel
- EcoStruxure Power Monitoring Expert
- Système de gestion des bâtiments (BMS)
- EcoStruxure Building Operation comme plateforme BMS
- Système de contrôle du chauffage avec plus de 30 capteurs de température et 28 vannes automatiques
- Surveillance centralisée de la ventilation
- Surveillance des conditions climatiques (humidité, CO<sub>2</sub>)
- Contrôle de l'éclairage
- Surveillance des infrastructures
- Compresseurs, consommation d'eau, etc.

Depuis début 2023, ces dispositifs ont permis à SEIP Bukowno d'économiser 35 600 euros d'électricité et 8 600 euros de combustible fossile. Son facteur d'efficacité énergétique est passé de 1,5 % en 2021 à 9,0 % en 2023.

Nos progrès



Malgré sa faible consommation d'énergie par rapport à d'autres secteurs, en raison de ses procédés industriels discontinus d'assemblage, il est clair que l'efficacité énergétique est devenue une obsession pour Schneider bien avant son engagement dans le programme EP100. Le programme Energy action de Schneider fait appel à des experts en énergie sur site, ainsi qu'à l'équipe de services de conseil en développement durable (Sustainability Business) du Groupe, pour publier des rapports et analyser la consommation d'énergie, identifier les opportunités d'économies d'énergie et déployer des actions. Depuis 2005, Schneider s'est fixé des objectifs annuels en matière d'efficacité énergétique. Schneider Electric a atteint ou dépassé ses objectifs d'efficacité énergétique au cours des quatre derniers programmes d'entreprise (2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2020), en atteignant respectivement 10 %, 13 %, 10 % et 10 %. En 2021, Schneider a renouvelé son engagement d'améliorer l'efficacité énergétique de 15 % supplémentaires entre 2019 et 2025, engagement suivi dans le cadre du SSE #5. 13,2 % ont été atteints en 2023, soit plus de 50 % de réduction entre 2009 et 2023.

Le Groupe vise à améliorer son efficacité énergétique sur plus de 200 sites les plus consommateurs d'énergie, qui représentent plus de 90 % de la consommation d'énergie totale du Groupe. À fin 2023, ce programme avait permis d'atteindre les résultats suivants :

- Environ 6 millions d'euros et 133,7 millions de kWh ont été économisés en 2023 par rapport à 2019 ;
- Environ 5,8 millions d'euros ont été investis, dont 5,5 millions d'euros en coûts d'investissement, et 0,3 million d'euros en dépenses d'exploitation.

Schneider Electric tire profit de la puissance de son architecture EcoStruxure™ à des fins d'économies d'énergie et utilise ses propres sites comme vitrines pour ses clients et partenaires commerciaux. Dans ses usines intelligentes (« smart factories ») et ses centres de distribution, le Groupe met en œuvre l'architecture à trois niveaux EcoStruxure™, avec des compteurs et des capteurs connectés pour surveiller la qualité et la consommation d'énergie, des logiciels Edge Control Power Monitoring (logiciels de surveillance et de contrôle local de l'alimentation) pour optimiser les opérations quotidiennes, ainsi que des analyses de données et des services pour évaluer les performances et optimiser l'énergie et la maintenance. Cette gestion (« Asset Performance Management ») permet aussi d'optimiser les opérations et la maintenance pour un temps de fonctionnement et une longévité maximums.

Le Forum économique mondial a distingué cinq usines intelligentes de Schneider Electric situées en Inde, en Chine, en France, aux États-Unis et en Indonésie, comme *Advanced Lighthouses* de la Quatrième Révolution Industrielle. En outre, l'usine du Vaudreuil en France et celle de Lexington aux États-Unis sont reconnues par le WEF comme deux des 13 *Sustainability Lighthouse*. Avec ses programmes « Smart Factory » et « Centre de Distribution », le Groupe a déployé des technologies de fabrication de pointe dans plus de 120 usines et centres de distribution au cours des 6 dernières années.

Dans les bureaux, les solutions Building et Workplace Advisor de la plateforme EcoStruxure™ de Schneider Electric permettent d'analyser les données des systèmes de gestion des bâtiments (BMS) ainsi que les mesures relatives à l'utilisation des solutions, l'espace et le confort. Ces solutions intelligentes offrent au Groupe et aux dirigeants de sites la possibilité de comparer et de développer activement des stratégies de gestion des installations et de leur occupation afin de garantir à tout moment que l'empreinte et le taux d'occupation des sites Schneider correspondent bien aux estimations afin de limiter la consommation d'énergie et les émissions, tout en réduisant les coûts et en améliorant la satisfaction et le confort des collaborateurs.

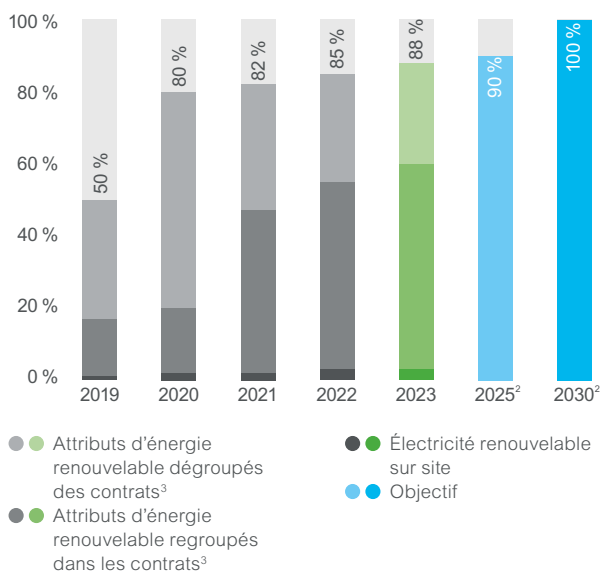
## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### 2.3.5.4 RE100 : passer à 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2030

En 2023, la consommation d'électricité des sites de Schneider Electric a représenté 81 499 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 61 % des émissions résultant de la consommation d'énergie sur les sites. En 2017, Schneider a rejoint le programme « Renewable Energy 100 » (RE100) et s'est engagé à s'approvisionner à 100 % en électricité renouvelable d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 90 % à l'horizon 2025 (SSE #3).



SSE #3 : répartition annuelle d'électricité renouvelable à l'échelle mondiale<sup>1</sup> (en %)



- 1 Les données représentent la consommation d'électricité renouvelable pour les sites ISO 14 001, alignée sur le périmètre du SSE #3.
- 2 Les objectifs spécifiques ne sont pas définis pour la répartition entre l'électricité renouvelable, l'électricité renouvelable regroupée dans les contrats et l'électricité renouvelable dégroupée des contrats entre 2025 et 2030. Cependant, le Groupe s'engage à réduire la quantité de certificats dégroupés et augmenter la part d'énergie renouvelable produite sur site et celle des certificats groupés d'ici à 2030.
- 3 Les attributs d'énergie renouvelable dégroupés des contrats incluent des options telles que des Certificats d'attributs énergétiques (CAE) ainsi que des Certificats d'énergie renouvelable (CER) dégroupés. Les attributs d'énergie renouvelable regroupés dans les contrats incluent des options telles que les « tarifs verts », les contrats d'achat d'énergie (PPA) et les contrats virtuels d'achat d'énergie (VPPA), les certificats d'énergie renouvelable regroupés, etc.

Depuis 2017, Schneider Electric a accéléré l'approvisionnement en électricité renouvelable et l'installation de panneaux solaires sur site, associés aux architectures EcoStruxure™ de mesure et de gestion de l'énergie. A mesure que son programme s'est développé, le Groupe a progressivement augmenté la part de l'électricité renouvelable provenant de la production d'électricité renouvelable sur site et de l'approvisionnement groupé en électricité renouvelable.

Le Groupe continuera de se concentrer sur l'additionnalité lorsque cela est possible et de donner la priorité à l'approvisionnement sur site en énergie renouvelable ou aux offres groupées d'électricité renouvelable. Il réduira progressivement la dépendance à l'égard des certificats dégroupés alors qu'il se rapproche de son objectif de 2030 de 100 % d'électricité renouvelable. Pour mener à bien ce programme, il est essentiel de s'appuyer sur les services de conseil en développement durable de Schneider Electric (« Sustainability Business »), un expert en approvisionnement d'électricité renouvelable avec des avantages d'additionnalité. Sustainability Business aide Schneider et de nombreux clients à produire de l'électricité renouvelable. Leur expertise sur les marchés de l'électricité renouvelable dans le monde entier est essentielle pour trouver des solutions sur les marchés renouvelables moins matures, ainsi que pour suivre l'évolution des offres commerciales, des mécanismes de financement et des exigences en matière d'approvisionnement (par exemple, critères techniques révisés du programme RE100 2022).

### CLIMAT SSE #3



**Notre engagement à l'horizon 2025**  
**90 % de notre consommation d'électricité provient de sources renouvelables**

En Chine, SEEE a déployé depuis 2019 un projet solaire sur site, et la production d'énergie solaire représente 30 % de sa consommation totale d'électricité chaque année.

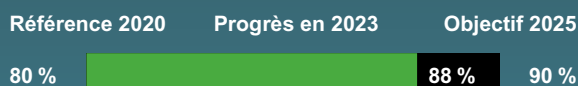
En 2022, SEEE a fait partie des premiers utilisateurs d'énergie de la province du Shaanxi à acheter de l'électricité renouvelable. Les achats totaux d'électricité verte représentent 159 000 kWh.

En 2023, le taux total d'électricité renouvelable a dépassé 98,3 %. Les émissions de CO<sub>2</sub> ont diminué de près de 1 600 tonnes à la fin de l'année 2023.

SEEE continuera à augmenter la part d'électricité renouvelable pour la porter à 100 %.



#### Nos progrès



### 2.3.5.5 EV100 : convertir 100 % de la flotte de véhicules de société en véhicules électriques

Les voitures de société ont émis 63 642 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2023, soit 31 % des émissions des Scopes 1 et 2 de Schneider Electric.

Pour faire baisser ces émissions, Schneider travaille à réduire l'utilisation des voitures pour les déplacements en améliorant l'accessibilité de ses sites, en mettant à disposition des navettes de ramassage, des locaux à vélos sécurisés, des casiers personnels et des vestiaires, ainsi qu'en aménageant des voies d'accès aux bâtiments adaptées aux piétons reliant les lignes locales. Le Groupe promeut également une organisation flexible du travail, de manière à éviter les trajets inutiles générateurs d'émissions de CO<sub>2</sub>, en permettant aux collaborateurs de se connecter de chez eux (télétravail) et depuis les sites des clients.

En outre, Schneider a commencé en 2019 sa transition vers son objectif de 100 % de voitures électriques d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire d'un tiers d'ici 2025 (SSE #7). Schneider témoigne de cet engagement à travers son adhésion à « Electric Vehicles 100 » (EV100), une initiative du Climate Group qui rassemble des sociétés prêtes à accélérer la transition vers les véhicules électriques afin que le transport électrique soit la norme d'ici 2030. À la fin de l'année 2023, 24 % de la flotte de véhicules de société du Groupe étaient des véhicules électriques.



CLIMAT  
SSE #7



Notre engagement à l'horizon 2025

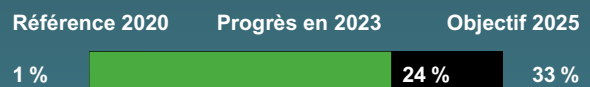
### Un tiers de la flotte de véhicules du Groupe est composée de véhicules électriques (100 % d'ici 2030)

En France, Schneider Electric s'est engagé dans une démarche passionnante vers un avenir plus vert en lançant sa transition vers une flotte verte fin 2021. Malgré les défis posés par la situation actuelle du marché, y compris les pénuries dans la chaîne d'approvisionnement et l'augmentation des coûts, des progrès encourageants ont été accomplis, sachant que l'engagement en faveur du développement durable est un facteur de réussite à long terme pour l'entreprise.

L'adoption d'un catalogue de véhicules exclusivement électriques pour les véhicules de fonction ainsi que les actions spécifiques menées auprès des sociétés de leasing et des constructeurs automobiles ont permis d'accélérer cette transition. Cette démarche a en outre été assortie d'importants investissements pour installer 280 stations de recharge sur 41 sites, d'une contribution de l'entreprise pour l'installation de bornes de recharge chez les collaborateurs, et d'accords conclus avec deux opérateurs pour assurer le déploiement de systèmes de recharge intelligente en France et dans les pays voisins.

En parallèle, le projet « Mobility Budget » a été lancé dans l'objectif de répondre aux besoins de mobilité flexible et aux attentes des jeunes générations tout en réduisant les émissions de carbone.

#### Nos progrès



## 2.3 Précurseur de la décarbonation

### 2.3.5.6 Aller plus loin avec les sites Zéro CO<sub>2</sub>

Le Groupe a pour objectif d'éliminer la totalité de la consommation d'énergies fossiles de 150 de ses sites d'ici 2025 grâce à l'électrification, l'approvisionnement en électricité renouvelable et l'utilisation de biocarburants.

En 2023, les émissions provenant de la consommation d'énergie des sites ont représenté 134 536 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 67 % des émissions des Scopes 1 et 2, dont 43 104 tonnes provenant de la consommation de gaz naturel. Pour que les opérations soient alignées sur l'objectif *Net-Zero* d'ici 2030, il faudra aller bien plus loin que l'alimentation des sites à l'électricité renouvelable. Bien que de nombreuses activités puissent être électrifiées, le processus est plus difficile sur certains sites industriels en l'état actuel de la technologie. Pour cette raison, Schneider Electric a commencé à répertorier les activités pour lesquelles des alternatives d'électrification existent, ainsi que celles qui, à ce jour, peuvent fonctionner grâce à des solutions énergétiques sans combustibles fossiles.

En 2023, le groupe a atteint 101 sites Zéro CO<sub>2</sub>. En règle générale, un site Zéro CO<sub>2</sub> est un site qui n'émet aucun gaz à effet de serre lié à l'énergie et assure un suivi numérique de l'énergie, à savoir :

- aucun combustible fossile dans la consommation d'énergie (des exceptions examinées au cas par cas sont possibles pour les opérations qui représentent moins de 3 % de l'énergie totale d'un site et pour lesquelles il n'existe pas sur le marché actuel de solution sans combustible fossile. En 2023, 10 sites sur 101 bénéficient de cette exception) ;
- suivi numérique de l'énergie ;
- aucune fuite de SF<sub>6</sub> ;
- aucune compensation CO<sub>2</sub>.

Au-delà de l'utilisation d'électricité et de combustibles renouvelables, il demeure essentiel d'améliorer continuellement l'efficacité énergétique. C'est pourquoi le programme appelle également un suivi numérique de l'énergie. Pour les grands sites, cela implique d'installer des compteurs de suivi des plus importantes utilisations énergétiques du site et de les relier à des systèmes tels que EcoStruxure™ Power Monitoring Expert, EcoStruxure™ Resource Advisor ou EcoStruxure™ Building Operation pour obtenir un suivi en temps réel de la consommation d'énergie, assurant ainsi une gestion active de l'énergie et une meilleure efficacité énergétique.

En 2023, grâce aux sites Zéro CO<sub>2</sub>, Schneider a réduit ses émissions de 102 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

CLIMAT

SSE #1



Notre engagement à l'horizon 2025

**150 sites Zéro CO<sub>2</sub>**

En novembre 2023, le centre de distribution de Schneider Electric à Pékin (DCBJ) a obtenu le statut de site Zéro CO<sub>2</sub>.

DCBJ, deuxième grand centre de distribution en Chine, se concentre sur les livraisons dans le nord du pays. Le 1<sup>er</sup> mai 2023, DCBJ a emménagé dans ses nouveaux locaux dans le New Beijing Industrial Park, fusionnant ses opérations avec deux sites essentiels de Schneider Electric : Schneider Beijing Medium Voltage (SBMV) et Schneider Beijing Low Voltage (SBLV). Cette consolidation stratégique sur un campus unique a permis d'améliorer considérablement l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, la satisfaction des clients et le profil du site en matière de développement durable.

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, DCBJ a déployé un ensemble de solutions et d'innovations numériques à même de réduire les émissions de carbone tout en équilibrant la productivité, grâce notamment au déploiement d'EcoStruxure Power Operation (PO), d'EcoStruxure Building Operation (EBO), d'un système de suivi numérique de l'énergie, de différentes innovations techniques et à l'optimisation des processus. Dans le nouvel entrepôt de DCBJ, des systèmes d'éclairage intelligents utilisant des capteurs ont été installés pour améliorer l'efficacité et économiser des émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, des pratiques écologiques ont été introduites, comme le remplacement des rubans adhésifs en plastique par leurs équivalents en papier, l'utilisation d'enveloppes papier et d'emballages en plastique recyclé.

Enfin, DCBJ est alimentée en électricité 100 % renouvelable pour couvrir sa charge électrique, au moyen d'un contrat d'achat d'énergie à moyen et long terme en Chine.



Nos progrès

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
30	101	150

### 2.3.5.7 Réduire les fuites de SF<sub>6</sub> sur nos sites

Grâce à ses excellentes propriétés isolantes, le gaz SF<sub>6</sub> est couramment utilisé dans le secteur de l'électricité. Pourtant, c'est un gaz à effet de serre au potentiel de réchauffement de la planète 24 300 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub> sur 100 ans. Alors que le portefeuille de produits Schneider Electric s'affranchit progressivement du SF<sub>6</sub> (plus d'informations à la section 2.3.7.1, page 179), il reste utilisé sur 13 des sites de fabrication du Groupe. Malgré la mise en place de bonnes pratiques, la manipulation de ce gaz à effet de serre peut entraîner des fuites. Converties en équivalent CO<sub>2</sub>, elles ont représenté 4 054 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2022, soit 2 % des émissions des Scopes 1 et 2. Les émissions de GES à la fin du cycle de vie des produits représentent 4 157 353 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 7,3 % du total des émissions de GES en 2023.

Tous les sites de fabrication du Groupe manipulant du SF<sub>6</sub> dans leurs procédés travaillent d'arrache-pied pour réduire activement ces fuites et les émissions de ce gaz dans les différentes phases de leurs activités. Une communauté mondiale d'experts du SF<sub>6</sub> partage les bonnes pratiques en matière de processus, de gestion des équipements et de formation.

En 2022 et 2023, un système numérique avancé de suivi des émissions a été conçu, pour être installé sur les principaux sites de production du Groupe en 2024. Cette technologie permet de mesurer en continu la concentration de SF<sub>6</sub> dans les armoires autour des dispositifs et du réseau de tuyauterie. En cas de dérive, une notification d'alarme est automatiquement envoyée aux équipes de maintenance. En outre, les procédés de tests d'étanchéité des produits utilisent principalement de l'hélium au lieu du SF<sub>6</sub>. Cette méthode garantit qu'aucune émission ne provient d'armoires non conformes pendant la production.

Grâce à cette activité mondiale et à la mise en service d'équipements efficaces, le Groupe a affiché en 2023 un taux de fuite global de 0,08 %, mieux que l'objectif de 0,11 % fixé pour 2023 et en diminution constante par rapport au taux de 0,26 % en 2018. Cette réduction des fuites de SF<sub>6</sub> a permis d'éviter l'émission de 900 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2023 par rapport à 2022.

### 2.3.5.8 Adopter un plan de suffisance énergétique en Europe

En 2022, l'Europe a été confrontée à une crise énergétique sans précédent : les risques pesant sur l'approvisionnement énergétique (principalement l'électricité et le gaz) et l'escalade des prix ont exercé une pression inédite sur les entreprises et les ménages. Les entreprises ont été particulièrement affectées, avec un impact sur leurs coûts, leurs bénéfices, voire parfois la continuité de leurs activités. Cette crise a également eu des répercussions, dans une moindre mesure, en 2023.

La sécurité énergétique de l'Europe et la crise climatique sont deux aspects d'un même problème à régler. Réduire notre utilisation et notre dépendance aux combustibles fossiles, accroître l'électrification et la transition vers les énergies renouvelables sont désormais essentiels, tant pour faire face à la crise énergétique actuelle que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Europe.

Dans ce contexte, Schneider Electric a mis en place en 2022 un plan de suffisance énergétique pour s'adapter sans délai à une situation énergétique en évolution rapide. Dès la première année de déploiement, des résultats spectaculaires ont été obtenus : d'août à décembre 2022, Schneider Electric était parvenu à réduire la consommation de gaz de plus de 32 % et celle d'électricité de plus de 10 % pour ses opérations à travers l'Europe par rapport à la même période en 2021, sans perturber ces opérations ni le service aux clients. Au cours de la deuxième année de ce plan, non seulement les économies déjà acquises ont été maintenues, grâce à une vigilance continue, mais de nouvelles économies d'énergie ont été obtenues, avec respectivement des baisses de consommation de 13 % et de 5 % pour le gaz et l'électricité entre 2022 et 2023.

#### Zoom sur les actions en faveur de la suffisance énergétique menées au siège parisien de Schneider Electric, « Le Hive »

Schneider Electric a répondu à la crise énergétique par un plan d'action aligné sur la charte française EcoWatt, une initiative de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. L'objectif est double :

- Plan de suffisance : réduire la consommation d'énergie quelle que soit l'heure ;
- Plan de flexibilité : consommer au bon moment, en décalant la charge pour éviter les pics de demande chaque fois que nécessaire.

Pour la deuxième année consécutive, des mesures ont été mises en œuvre en tirant parti des solutions EcoStruxure intégrées. Par exemple, la température intérieure de ce bâtiment Schneider Electric a été réduite de quelques degrés, et les horaires de démarrage de la ventilation et du chauffage ont été ajustés. L'eau chaude des robinets des sanitaires est coupée toute l'année. La programmation de l'éclairage et de la ventilation de la cuisine est optimisée. L'éclairage des couloirs est réduit de 100 % à une fourchette de 40-70 %, et les heures d'éclairage des parkings sont réduites. Le site peut également automatiser les réponses aux alertes émises par EcoWatt lors des pics de demande, en contrôlant le chauffage et la ventilation, et en limitant ou reportant la recharge des véhicules électriques. Enfin, tous les collaborateurs ont été encouragés à prendre des mesures supplémentaires.

La consommation d'électricité a ainsi été réduite de 13 % au cours des quatre premiers mois de 2023, soit 130 MWh en valeur absolue. Plus précisément, une simulation sur quatre alertes émises par EcoWatt lors de pics de demande indique que le site est en mesure de réduire sa consommation d'énergie de plus de 50 %.



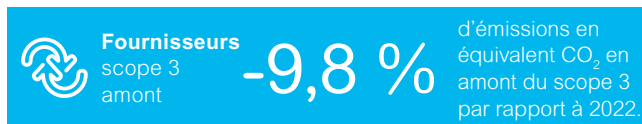
« Le Hive », siège parisien de Schneider Electric

## 2.3.6 Décarboner la chaîne d’approvisionnement du Groupe d’ici 2050

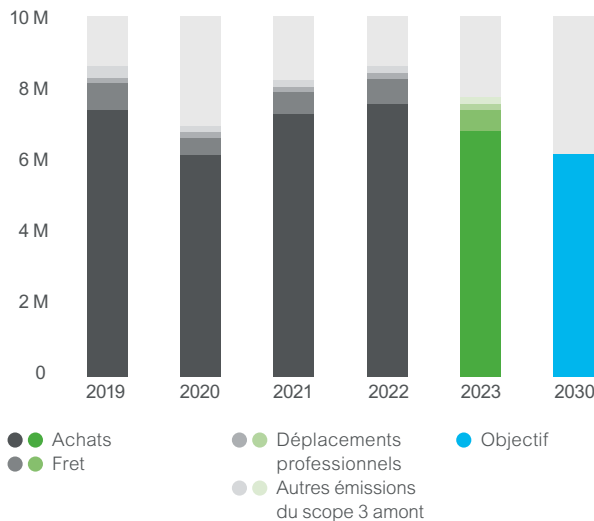
En 2023, les émissions du Scope 3 amont ont représenté 7,8 millions de tonnes d’équivalent CO<sub>2</sub>, soit 14 % de l’empreinte carbone totale de l’entreprise. Parmi les plus importantes sources d’émissions, on compte en premier lieu les achats, mais également le transport de marchandises.

La décarbonation du monde à grande échelle nécessite une action collective immédiate. Schneider Electric prend déjà des mesures concrètes pour atteindre son objectif de réduction absolue de 25 % sur l’ensemble de sa chaîne de valeur d’ici 2030 et pour être sur la bonne voie pour parvenir à zéro émission nette d’ici 2050. Ces mesures comprennent :

- le Projet Zéro Carbone (SSI #3), visant à réduire de moitié l’intensité des émissions des opérations de 1 000 fournisseurs majeurs. Cette intensité correspond à l’ensemble des émissions Scopes 1 et 2 de ces fournisseurs, divisé par leur chiffre d’affaire ;
- un approvisionnement croissant en matériaux durables, notamment l’acier et le plastique à faible empreinte carbone (SSI #4) ;
- l’amélioration de l’efficacité CO<sub>2</sub> dans le transport de marchandises (SSE #4).



Les émissions totales de GES du scope 3 ont diminué de 7 % en 2023 par rapport à 2022.



### 2.3.6.1 Projet Zéro Carbone

En 2023, les émissions de carbone provenant des achats de biens et de services de Schneider Electric (les émissions de ses fournisseurs jusqu’au dernier rang) ont représenté 6,8 millions de tonnes d’équivalent CO<sub>2</sub>, soit 12 % de l’empreinte carbone du cycle intégral et 88 % de l’empreinte industrielle « de la mine au départ de l’usine ». Il s’agit du plus important contributeur aux émissions du Scope 3 amont du Groupe. Lancé en avril 2021, le Projet Zéro Carbone marque la première étape d’un processus visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des fournisseurs de Schneider Electric.

L’ambition du Projet Zéro Carbone est de collaborer avec 1 000 fournisseurs du Groupe et de réduire de 50 % l’intensité des émissions de GES de leurs opérations (Scopes 1 et 2) d’ici 2025 (SSI #3).

Les fournisseurs participants sont tenus de quantifier leur empreinte carbone liée aux opérations (Scopes 1 et 2 ; Scope 3 facultatif), de prendre des engagements publics sur leurs objectifs de réduction, de mettre en place des mesures pour atteindre cette réduction et de partager les progrès en matière de réduction des émissions avec Schneider Electric. Les entreprises qui participent, réparties dans plus de 50 pays, couvrent plus de 65 catégories d’achat et offrent des profils différents en termes de taille et de maturité carbone. Du fait de leur diversité, les fournisseurs qui participent bénéficient d’une certaine flexibilité pour personnaliser leurs plans de réduction des émissions, en définissant leurs propres année et niveau de référence, et en définissant des objectifs de réduction et des délais adaptés.

Dans le cadre de ce programme, ces fournisseurs doivent :

- quantifier leurs émissions de GES (obligatoirement celles des Scopes 1 & 2, celles du Scope 3 étant facultatives pour le moment) ;
- fixer un objectif ambitieux de réduction des émissions ;
- mettre en œuvre un plan d’action pour atteindre cet objectif.

En 2023, plus de 1 000 fournisseurs participent au programme, atteignant une réduction globale de leurs émissions opérationnelles de 27 % (sur les Scopes 1 et 2).

La réduction des émissions de GES annoncée dans le Schneider Sustainability Impact (SSI) #3 correspond à la réduction moyenne de l’intensité carbone des fournisseurs déclarants, rapportée à la proportion de fournisseurs déclarants sur les 1 000 concernés. Cette normalisation permet d’obtenir une image plus fidèle des progrès globaux de tous les fournisseurs qui participent au projet.

Les efforts considérables entrepris en termes de quantification de l’empreinte carbone et des actions de décarbonation se sont soldés par les résultats suivants :

- une participation accrue et une meilleure qualité des réponses apportées par les fournisseurs en matière de comptabilité carbone. Depuis décembre 2023, 993 fournisseurs sur 1 015 ont calculé leurs émissions en équivalent CO<sub>2</sub> ;
- des actions fortes des fournisseurs, qui ont abouti à une réduction d’environ 27 % des GES de 1 000 fournisseurs (contre une réduction de 10 % à la fin 2022). Schneider Electric poursuit sa collaboration avec ses partenaires pour renforcer leurs efforts de décarbonation. Le Groupe continuera d’enregistrer les déclarations relatives aux émissions de GES chaque année auprès des fournisseurs afin de s’assurer que les informations les plus précises et actualisées soient disponibles pour évaluer les performances déclarées.



Climat  
SSI #3



Notre engagement à l'horizon 2025

**Réduire de 50% les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux opérations de 1 000 fournisseurs majeurs**

Schneider Electric a lancé une série d'études de cas visant à consolider les succès obtenus par les fournisseurs participants au moyen d'actions de décarbonation. Cette série a pour vocation de sensibiliser les entreprises aux actions qu'elles peuvent engager pour réduire leurs émissions, de mettre en valeur les succès engrangés par les pionniers de la décarbonation et d'inciter d'autres entreprises à les imiter.

Shubhada Polymers Products Pvt. Ltd. a réduit de 58 % l'intensité carbone de ses opérations par rapport à 2019 (année de référence).

La société a atteint cet objectif en mettant en place les leviers suivants :

- une installation solaire sur site couvrant plus de 10 % des besoins en électricité de l'entreprise
- l'amélioration du facteur de puissance à l'aide de condensateurs de précision
- le remplacement de l'ancien système de compresseur d'air souterrain par une conduite aérienne PPCH, qui a permis de réduire de 10 % la consommation d'énergie
- le remplacement de l'éclairage classique par un éclairage LED à faible consommation, et une meilleure utilisation de l'éclairage naturel pour éviter le recours à l'éclairage électrique en journée
- une amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à l'installation de variateurs à fréquence variable, de détecteurs de mouvement et d'autres mesures liées aux opérations.



Regardez la vidéo « The Zero Carbon Project in Action: Shubhada Polymers Products Pvt Ltd ». sur YouTube

Nos progrès



**Renforcement des capacités et assistance sur site**

Les efforts considérables de renforcement des capacités déployés en 2021 et 2022 ont permis aux fournisseurs de gagner en maturité en matière de décarbonation. Ils connaissent désormais le processus de quantification de leur empreinte carbone et d'identification des principales sources d'émissions. Cependant, la plupart des fournisseurs viennent d'entamer leur parcours de décarbonation et sont en phase d'apprentissage quant aux approches et actions possibles. Par conséquent, Schneider Electric a étendu son assistance et sa collaboration au-delà de la quantification des émissions de GES pour couvrir la mise en œuvre des mesures de décarbonation. Au titre de cet accompagnement, Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs pour répertorier les leviers de réduction des émissions spécifiques aux produits et processus de fabrication du fournisseur et qui sont les plus prometteurs. Une assistance supplémentaire peut également être apportée pour définir les mesures que le fournisseur pourrait prendre et en évaluer l'impact.

En outre, 4 experts des achats durables ont été déployés dans les principales régions dans lesquelles le Groupe opère : Chine, International, Europe et Amérique du Nord pour apporter une assistance locale et personnalisée au moment approprié. Ces experts ont effectué près de 100 visites sur des sites de fournisseurs, dans toutes les régions, afin de fournir des conseils sur la mise en œuvre de la décarbonation, en conduisant souvent des évaluations, en examinant les mesures d'efficacité énergétique existantes, en apportant une assistance technique à la mise en œuvre et, le cas échéant, en aidant à identifier des fournisseurs de solutions, à l'échelle locale, qui soient à même d'accompagner les fournisseurs dans le déploiement de ces mesures.

**Ateliers « Accelerate Zero Carbon »**

Pour encourager et intensifier l'adoption par les fournisseurs des leviers de réduction des émissions, Schneider Electric a poursuivi le déploiement, dans toutes les régions, de ses ateliers innovants « Accelerate Zero Carbon ». Fort du succès de ces ateliers en Inde, au Moyen-Orient, en Afrique, au Japon et en Asie Pacifique, Schneider Electric a organisé de nouveaux ateliers en Chine, en Europe et en Amérique du Nord. Ces ateliers ont été dirigés par l'équipe Approvisionnement durable, en collaboration avec les équipes locales de dirigeants achats, en s'adaptant aux exigences régionales spécifiques.

L'atout principal des ateliers « Accelerate Zero Carbon » consiste à mettre l'accent sur les approches, solutions et partenaires pertinents au niveau local. Des outils de diagnostic spécifiques à chaque région ont été développés et partagés avec les fournisseurs pour qu'ils puissent analyser leurs propres opérations et déterminer les actions les plus pertinentes. Ces outils de diagnostic comprennent :

1. une liste de contrôle pour l'auto-évaluation de l'efficacité énergétique facile d'accès ;
2. un calculateur dédié à l'énergie solaire ;
3. un calculateur numérique d'émissions.

### 2.3 Précurseur de la décarbonation

En complément aux éléments ci-dessus, des experts locaux sont identifiés au sein de Schneider Electric ou de son écosystème externe, y compris des experts et départements spécialistes du cadre réglementaire, pour présenter les différentes mesures incitatives proposées par les pouvoirs publics dans les différentes régions. La tâche principale de ces experts était d'expliquer aux fournisseurs chaque action, de manière pragmatique, en quoi ces actions influent sur leurs processus internes et quels sont les avantages globaux pour l'organisation. Par ailleurs, des fournisseurs de services/solutions susceptibles d'aider les fournisseurs dans l'exécution de ces actions ont été identifiés. L'équipe Achats de Schneider Electric s'est portée volontaire pour identifier les entreprises adaptées et a organisé une discussion de présélection afin de s'assurer qu'elles étaient alignées sur l'idée et l'objectif. Ainsi, un vivier de fournisseurs de services a été constitué au cas où ils seraient nécessaires.

À la suite de cette préparation en amont, les fournisseurs se sont engagés dans un processus intensif de cinq semaines avant l'atelier pour examiner leurs données d'émissions de GES, les résultats des diagnostics et l'engagement de leurs équipes dirigeantes en faveur d'une décarbonation globale. Lors du « Accelerate Zero Carbon Day », des experts ont expliqué aux équipes des fournisseurs comment des actions individuelles peuvent aider leurs entreprises. Ensuite, ces équipes ont pu visiter les stands des fournisseurs de services/solutions et échanger sur les modalités de mise en œuvre.

Les ateliers « Accelerate Zero Carbon » ont pour objectif de donner un aperçu des actions et des approches en matière de décarbonation. Aucun intérêt commercial n'est ici en jeu. Les fournisseurs sont libres d'apprendre et de discuter avec les parties prenantes, de traiter cette journée comme une expérience éducative, puis d'explorer le marché pour trouver le partenaire le plus approprié à engager pour la mise en œuvre de leurs mesures de décarbonation.

Les événements « Accelerate Zero Carbon » ont porté leurs fruits, avec une sensibilisation accrue et une forte accélération de l'engagement des fournisseurs partenaires en faveur de la décarbonation.

#### Soutien numérique

Pour permettre aux fournisseurs qui participent d'avoir accès à l'ensemble des dernières connaissances, recherches, formations et outils de décarbonation disponibles, Schneider a développé un portail Web dédié, exclusivement accessible aux entreprises membres du Projet Zéro Carbone. Le portail centralise toutes les formations clés menées jusqu'à présent. Un outil numérique de calcul automatisé des émissions des fournisseurs a été créé et mis à leur disposition. Il permet d'éviter d'avoir à identifier les facteurs d'émission et les calculs manuels : il suffit aux fournisseurs de recueillir et saisir les données d'utilisation des diverses sources d'énergie, et l'outil se réfère aux sources d'émission concernées. Cette standardisation permet d'améliorer la qualité des données communiquées par les fournisseurs. Par ailleurs, pour accompagner les petites et moyennes entreprises, Schneider Electric a lancé la solution « Zeigo Activate ». Cet outil aide les fournisseurs à définir une feuille de route personnalisée de réduction des émissions, à ajuster le calendrier de déploiement des différentes mesures permettant d'atteindre les objectifs de réduction, et à se rapprocher des fournisseurs de solutions qui peuvent les aider dans la mise en œuvre de ces mesures. Au total, 400 fournisseurs ont reçu un accès complémentaire à « Zeigo Activate » pour promouvoir leurs actions de décarbonation.

#### Initiative « Des renouvelables pour la chaîne d'approvisionnement »

Les deux tiers des fournisseurs mondiaux participant au Projet Zéro Carbone (ZCP) sont des petites et moyennes entreprises, dont la consommation d'énergie est inférieure au seuil requis pour accéder aux instruments renouvelables tels que les contrats d'achat d'énergie, etc. Pour que des solutions d'énergie renouvelable soient plus largement adoptées, Schneider a développé un nouveau programme qui vise à regrouper les fournisseurs ayant une consommation d'énergie plus faible, de manière à créer des groupements à même d'accéder à des solutions d'énergie renouvelable. Le Groupe a lancé une série de programmes et de sessions de renforcement des capacités pour accroître la sensibilisation des fournisseurs. À ce jour, plus de 20 sessions de formation ont été organisées (y compris des sessions répétées). Ces sessions permettent de mieux faire comprendre à nos fournisseurs et à différents services l'échelle des opérations et les mesures requises pour accéder à des experts en énergies renouvelables. Les formations sont thématiques et couvrent divers sujets :

- Électricité renouvelable 101
- Certificats d'attributs énergétiques 101
- Énergie solaire sur site 101
- Contrats d'achat d'énergie 101
- VPPA : Considérations financières
- VPPA : Considérations de trésorerie
- VPPA : Considérations comptables
- VPPA : Considérations juridiques et relatives aux risques
- VPPA : Point de vue des dirigeants (EMEA/APAC)



En savoir plus sur le Projet Zéro Carbone depuis la section Développement durable sur [www.se.com](http://www.se.com)

### 2.3.6.2 Acheter davantage de matériaux durables

Schneider Electric s'est engagé à augmenter le volume de matériaux durables dans ses produits pour atteindre 50 % d'ici 2025, pour environ 30 % de son volume d'achats. Le Groupe suit les progrès trimestriels en la matière dans le cadre du programme Schneider Sustainability Impact (SSI #4).

Bien que ce programme ne se limite pas au carbone – il s'étend à d'autres impacts environnementaux (ressources, biodiversité, toxicité, etc.), l'un de ses objectifs est de réduire les émissions du Scope 3 amont de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, conformément à son engagement Net Zero. Pour y parvenir, Schneider compte participer activement, aux côtés des leaders de l'industrie, à des groupes de travail dédiés de manière à devenir un agent du changement dans l'économie bas carbone, tout en améliorant la traçabilité des matériaux. À la fin de l'année 2023, 29 % des matériaux concernés par le programme étaient qualifiés de durables.

**+** Plus de détails sur les programmes Matériaux durables et Emballages durables au chapitre 2.4, page 184, et au chapitre 2.7, page 266.

### 2.3.6.3 Améliorer l'efficacité énergétique du transport des marchandises

Schneider Electric utilise un réseau de transport performant pour relier les usines aux centres de distribution et pour livrer ses clients. Les émissions de CO<sub>2</sub> associées font partie des émissions du Scope 3 amont de l'empreinte carbone du Groupe puisque cette activité est réalisée par des entreprises de transport externes.

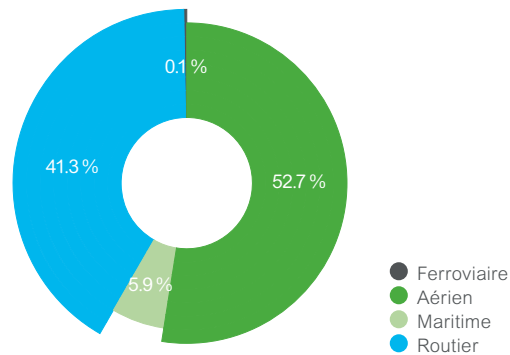
Pour 2023, l'Entreprise a remplacé son application de déclaration d'émissions de CO<sub>2</sub> par une nouvelle solution offrant des capacités plus robustes de collecte de données, de calcul des émissions et d'analyse. Cette solution utilise la solution de calcul des émissions EcoTransIT World, outil leader du secteur, qui assure un alignement plus étroit avec l'évolution des normes mondiales de déclaration et apporte une plus grande précision lors du calcul des émissions. Dans le cadre de cette migration, la décision a été prise de modifier l'année de référence des rapports, en utilisant 2021 plutôt que 2020, afin de s'aligner sur les recommandations reconnues pour la publication de rapports, qui indiquent que l'année 2020 devrait être écartée en raison de l'impact sur les flux internationaux de fret de la pandémie mondiale survenue cette même année.

En 2023, les émissions provenant du transport des marchandises ont représenté 1 M de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 2 % des émissions du Scope 3 amont à l'échelle de l'entreprise. Les frais de transport directement payés par le Groupe (environ 54 % des émissions de CO<sub>2</sub> du fret) sont étroitement suivis grâce aux données primaires issues des informations détaillées des expéditions des 70 % des transporteurs les plus importants selon les montants facturés. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont ensuite calculées en y ajoutant les émissions du cycle de vie complet des carburants, soit les émissions amont dans le secteur de l'énergie et les émissions directes au point d'utilisation.

Entre 2015 et 2017, l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> provenant du transport a été réduite de 10 %, et de 8,4 % supplémentaires entre 2018 et 2020. Le programme Schneider Sustainability Essentials (SSE) pour la période 2021-2025 prévoit de réduire encore l'intensité carbone du transport de marchandises de 15 % par rapport à 2021 (SSE #4).

En 2023, l'Entreprise a constaté un retour à un environnement d'exploitation plus normalisé, ce qui a entraîné une moindre utilisation des modes de transport accélérés. De plus, elle a poursuivi sa réorientation en faveur d'une régionalisation de la production et de l'optimisation du transport de fret correspondant. La réduction du transport aérien a été particulièrement mise en avant, ce qui a conduit à une réduction de 9 % du tonnage transporté par avion, grâce à une conversion des modes de transport associée à une utilisation accrue des solutions multimodales. Au total, ces initiatives ont permis une baisse de 1,6 % de l'intensité des émissions liées au transport de marchandises par rapport à 2021.

Répartition des émissions en équivalent CO<sub>2</sub> par mode de transport en 2023 (en %)



RAPPORT  
INTEGRÉ

CH 1

**CH 2**

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

2.3 Précurseur de la décarbonation

## CLIMAT

### SSE #4

**Notre engagement à l'horizon 2025**  
**15 % d'efficacité CO<sub>2</sub> dans les transports de marchandises**

Dans le cadre de ses efforts de réduction de l'intensité carbone des transports, Schneider Electric se concentre à la fois sur l'optimisation de ses réseaux et de ses modes de transport et de leur utilisation, ainsi que sur la mise en œuvre de technologies de transport à faibles émissions de carbone.

En 2023, le Groupe s'est fixé un objectif mondial ambitieux de réduction du tonnage total acheminé par transport aérien pendant l'année. Grâce à un engagement transversal en interne, et en collaboration avec ses principaux fournisseurs de transport de marchandises, la Société a pu réduire de 9 % le tonnage des expéditions par voie aérienne, avec un nouvel objectif ambitieux défini pour 2024.

---

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
0 %	<div style="width: 16%; background-color: #4CAF50; height: 15px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="width: 100%; background-color: #ccc; height: 15px; margin-bottom: 2px;"></div> <span style="font-weight: bold; color: white;">1,6 %</span>	15 %

En 2023, Schneider Electric a poursuivi son engagement au sein de la « First Movers Coalition » du Forum économique mondial. La « First Movers Coalition » est une initiative mondiale qui mobilise le pouvoir d'achat des entreprises pour décarboner sept secteurs industriels « difficiles à décarboner », qui représentent actuellement 30 % des émissions mondiales : l'aluminium, le transport aérien, les produits chimiques, le béton, le transport maritime, l'acier et le transport routier, et pour promouvoir des technologies innovantes d'élimination du carbone.

La coalition est formée par plus de 50 entreprises qui cherchent à envoyer un signal fort du marché en faveur de la commercialisation des technologies zéro carbone. Pour encourager le marché, les membres de la coalition s'engagent par avance à acheter une partie des matériaux industriels et des transports longue distance dont ils ont besoin auprès de fournisseurs utilisant des solutions quasiment ou totalement neutres en carbone, malgré leur coût plus élevé.

En savoir plus sur la « First Movers Coalition » du Forum économique mondial sur la [page de l'organisation](#)



Schneider Electric s'est tout d'abord engagé auprès du groupe de travail sur le transport aérien à remplacer au moins 5 % du carburant classique utilisé par du carburant durable pour l'aviation (SAF) d'ici 2030. Cet engagement, auquel s'ajoutent les efforts de Schneider pour réduire son utilisation du transport aérien, aura un impact significatif sur l'empreinte carbone du Groupe dans le secteur difficile à décarboner qu'est le fret aérien. En 2023, Schneider s'est associé à l'un de ses fournisseurs de transport aérien pour réaliser les premiers achats de SAF de sorte à contribuer à cet engagement. Si les SAF sont essentiels pour la décarbonation des transports, leur conformité aux méthodes de comptabilité carbone énoncées par le Greenhouse Gas Protocol reste incertaine. En conséquence, les économies d'émissions ainsi obtenues ne sont pas, pour l'instant, prises en compte dans la comptabilisation des émissions de GES du Groupe. Le Groupe étudie la manière d'intégrer la décarbonation liée aux SAF dans ses futurs calculs des émissions de GES, et prend conseil auprès de différents organismes de comptabilité carbone, en particulier dans le contexte de l'actuelle mise à jour des normes du GHG Protocol.

Outre les efforts d'approvisionnement en SAF, la collaboration avec les transporteurs du Groupe, dont le but est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, se poursuivra principalement sur la base de l'optimisation de l'empreinte transport et le pilotage de technologies de transport avancées bas carbone pour tous les modes de transport : fret aérien, maritime et routier.

Voici plusieurs exemples d'initiatives de Schneider Electric visant à atténuer l'impact des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports :

- dans plusieurs régions, analyse des itinéraires de livraison aux clients et mise en place de tournées à itinéraire fixe pour optimiser les distances de livraison parcourues ;
- en Europe et au Moyen-Orient, adoption de solutions multi-modèles basées sur le transport ferroviaire pour les expéditions intraentreprises ;
- dans toutes les régions, projets pilotes en cours et déploiement de véhicules électriques pour les livraisons du « dernier kilomètre » auprès des clients ;
- attention continue accordée, à l'échelle mondiale, à l'optimisation du fret maritime, en passant du mode « groupage maritime » (LCL) au mode « conteneur complet » (FCL), et en augmentant les taux d'utilisation des conteneurs ;
- en collaboration avec les principaux transporteurs du Groupe, identifier et tester les possibilités d'utiliser du carburant durable lorsqu'il n'existe pas d'option zéro émission.

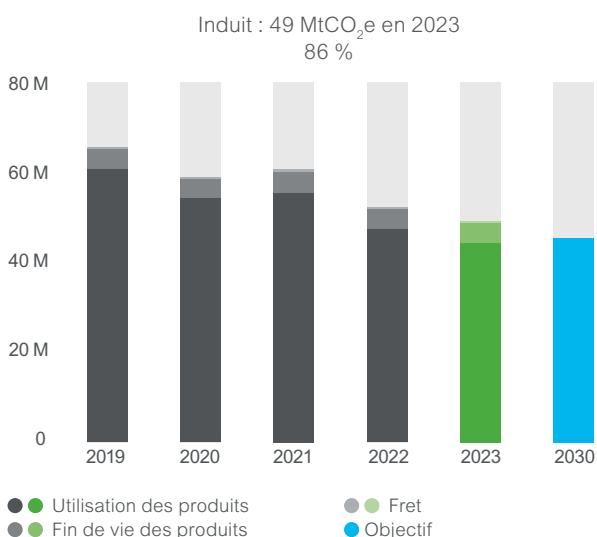
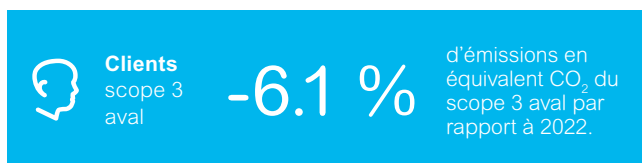
## 2.3.7 Décarboner les émissions aval du Groupe

Les émissions aval sont de loin la catégorie d'émissions la plus importante. Elles représentent 86 % de l'empreinte carbone de Schneider Electric et proviennent en grande partie de la consommation d'électricité des clients lors de l'utilisation des produits vendus par le Groupe.

La stratégie de décarbonation des émissions aval du Groupe s'appuie sur 4 piliers :

- innovation et éco-conception dans le cadre du développement de produits : l'éco-conception vise à réduire l'impact environnemental des produits, notamment leur empreinte carbone, par exemple en augmentant leur efficacité énergétique en phase d'utilisation ;
- remplacement d'ici 2025 de toutes les offres concernées par des technologies moyenne tension sans SF<sub>6</sub> : les émissions en fin de vie des produits vendus étant principalement dues à leur teneur en SF<sub>6</sub>, cette substitution entraînera une baisse significative de l'empreinte carbone en aval ;
- utilisation de la voix du Groupe pour influencer la transition vers un monde plus électrique, plus numérique et plus décarboné ;
- soutien aux clients dans leur propre parcours de décarbonation, par la fourniture de produits et de services qui accélèrent la décarbonation de leurs opérations.

⊕ Les principes de l'éco-conception sont détaillés au chapitre 2.4.3.4, page 191, et la décarbonation des clients avec les produits Schneider Electric à la section 2.3.8, page 181.



### 2.3.7.1 Développer des offres sans SF<sub>6</sub> et des services de récupération du SF<sub>6</sub>

Du fait de ses excellentes propriétés isolantes, le gaz SF<sub>6</sub> a été largement utilisé pour la fabrication de disjoncteurs (en particulier pour les équipements à moyenne tension) ces 30 dernières années, car il permet de réduire la taille des équipements électriques. Le secteur de l'énergie électrique utilise environ 80 % de la totalité du SF<sub>6</sub> produit dans le monde, et la base installée mondiale devrait encore augmenter de 75 % d'ici 2030.

### AirSeT sans SF<sub>6</sub>, une gamme de solutions moyenne tension innovantes primée

Bien qu'il contribue à assurer la sécurité et la qualité de certains équipements moyenne tension, le gaz SF<sub>6</sub> a un potentiel de réchauffement global (PRG) 24 300 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub>, ce qui en fait l'un des gaz à effet de serre les plus puissants. Schneider Electric modifie donc ses offres pour s'éloigner du gaz SF<sub>6</sub>, dans le cadre du SSE #2 : 100 % de nos offres moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF<sub>6</sub>. En 2021, le Groupe a tenu sa promesse et déployé sur les installations de plusieurs clients une innovation révolutionnaire, avec une nouvelle technologie de commutation moyenne tension sans SF<sub>6</sub>. Cette même année a également été marquée par le déploiement à échelle industrielle de plusieurs nouvelles gammes de produits sans SF<sub>6</sub> ni gaz fluorés, qui utilisent une approche innovante associant l'air pur et la technologie du vide, afin de préparer le grand lancement commercial de cette nouvelle génération de produits. En 2022, Schneider a dévoilé GM AirSeT, son dernier équipement parmi ses solutions moyenne tension sans SF<sub>6</sub>, contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique. Cette technologie à isolation gazeuse primaire révolutionnaire est destinée aux réseaux électriques et aux applications exigeantes dans les bâtiments industriels et les infrastructures critiques. En 2023, de nouvelles fonctions ont été lancées pour les solutions SM AirSeT et RM AirSeT, qui ouvrent de nouvelles opportunités en termes de marchés et d'applications.

La technologie de Schneider a été lancée sur un certain nombre de régies d'électricité, infrastructures et bâtiments, par des clients comme GreenAlp en France, EEC Engie en Nouvelle-Calédonie, le groupe Renault en France et Azienda Trasporti Milanese en Italie. AirSeT a également été plusieurs fois primé, notamment récemment aux Greek Energy Mastering Awards 2022 et aux International Carbon Handprint Awards de la Climate Week NYC.

Une installation moyenne de disjoncteur RM AirSeT élimine le besoin de gaz SF<sub>6</sub> et de tout autre gaz fluoré jusqu'à hauteur de 3 kg, soit l'équivalent de plus de 72 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Compte tenu du règlement adopté récemment par l'Union européenne sur les gaz fluorés, la transition vers une distribution électrique sans SF<sub>6</sub> ni gaz fluoré dans les réseaux et les bâtiments va s'accélérer. Ce nouveau règlement impose un calendrier détaillé (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026) et des conditions visant à affranchir le secteur de l'électricité de l'utilisation de gaz à effet de serre fluorés tels que l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Il prend acte de l'importance déterminante de l'élimination des gaz fluorés comme initiative aussi urgente qu'essentielle vers l'obtention d'une électricité véritablement verte.

### Services de récupération du SF<sub>6</sub>

En 2013, Schneider Electric a commencé à proposer à ses clients un service transparent de retrait et/ou de recyclage des équipements obsolètes en lançant ses « Services de récupération du SF<sub>6</sub> ». Le service de récupération assure aux clients du Groupe une prise en charge adaptée de leurs équipements en fin de vie, avec remise d'un certificat vert d'élimination leur garantissant la tranquillité d'esprit. Ce service consiste à collecter l'équipement et, avec l'aide de nos partenaires, à le démonter et à réutiliser, recycler ou mettre au rebut tous ses composants (tels que les métaux ou les thermoplastiques) de manière appropriée. Concrètement, le SF<sub>6</sub> est extrait des équipements et envoyé à une société spécialisée dans sa régénération ou destruction.

2.3 Précurseur de la décarbonation

**CLIMAT**

**SSE #2**





**Notre engagement à l'horizon 2025**

100 % de nos offres moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF<sub>6</sub>

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le Groupe Renault transforme son usine de Flins, en France, en Refactory, première usine d'économie circulaire d'Europe dédiée à la mobilité.

Dans ce projet, la distribution électrique a été identifiée comme un poste où déployer une solution innovante de réduction des gaz à effet de serre. Le groupe Renault a donc choisi le disjoncteur MV AirSeT pour à la fois éliminer le gaz SF<sub>6</sub> et maîtriser son coût total de possession.

Le disjoncteur AirSeT permet également au Groupe de maximiser la fiabilité du suivi, puisque les capteurs intelligents intégrés permettront à la Refactory de surveiller à distance tous les paramètres de fonctionnement.

---

Nos progrès

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
26 %	60 %	100 %

**2.3.7.2 Utiliser la voix du Groupe pour porter l'action collective**

Atteindre le *Net-Zéro* nécessite plus que des engagements et des technologies. Les choix politiques dictent le rythme et les progrès que le monde sera en mesure de faire sur le chemin de la décarbonation. Le Groupe fera entendre sa voix pour défendre les aspects des politiques publiques qui, selon lui, peuvent faire progresser les efforts mondiaux en matière d'émissions carbone :

- les initiatives de politique publique qui accélèrent l'électrification, la numérisation et la décarbonation de l'économie ;
- la suppression des barrières réglementaires pour aider à catalyser les marchés et permettre aux technologies de réduction et d'absorption du carbone de se répandre plus rapidement ;
- l'utilisation de mécanismes de marché et de tarification pour que les ménages et les entreprises puissent prendre des décisions plus éclairées en matière de carbone ;
- la responsabilisation des consommateurs par la transparence fondée sur des normes universelles, pour les informer de la teneur en carbone des biens et services qu'ils achètent.

En 2022, Schneider Electric a signé la Déclaration d'action de Corporate Knights sur l'engagement en termes de politique climatique. En signant ce document, Schneider a rejoint plus de 50 autres sociétés pour soutenir une action climatique en conformité avec l'Accord de Paris dans le cadre d'interactions avec les législateurs, travailler avec les syndicats pour faire progresser l'alignement sur l'Accord de Paris et, enfin, pour suivre et publier les informations relatives à l'alignement des politiques climatiques.

Schneider est engagé dans des organisations sectorielles et multipartites qui défendent un changement complet de l'écosystème.

 En savoir plus sur les engagements externes globaux et locaux de Schneider Electric dans le chapitre 2.1.8 **page 91** et sur les activités de lobbying de Schneider à la section 2.2.7.6 **page 132**.

**Politiques d'électrification**

Schneider défend des politiques fortes en faveur du climat et des énergies propres dans de nombreuses instances où le Groupe est présent. L'entreprise soutient des technologies et des projets innovants qui réduisent ou éliminent les émissions de CO<sub>2</sub>, modernisent et numérisent le réseau, accélèrent le déploiement des énergies propres et renforcent la résilience face aux impacts du changement climatique. Aux États-Unis, Schneider a formulé des commentaires sur la proposition d'amélioration et de normalisation des informations liées au climat à l'intention des investisseurs rédigée par la Securities and Exchange Commission.

En Europe, Schneider s'engage activement auprès des institutions européennes en faveur de la transformation digitale comme moteur de la transition écologique dans le secteur des énergies, où l'électrification et la décarbonation rapides du réseau joue un rôle prépondérant. Le Groupe a pu contribuer aux discussions attrayant au pacte vert européen à travers les associations professionnelles dont il fait partie, et apporter toute son expertise au soutien des instances européennes et des gouvernements des états membres.

Schneider Electric a contribué entre autre à la rédaction d'une lettre ouverte au sujet de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, a lancé un nouveau forum avec Eurelectric visant à accélérer le taux d'électrification et l'efficacité dans le secteur du bâtiment, et a rédigé en collaboration avec l'association DigitalEurope, un document sur la nécessité de la transformation numérique de l'écosystème énergétique en Europe afin de réaliser les objectifs de décarbonisation de l'Europe.

**Politiques carbone**

Schneider Electric appelle les responsables politiques à définir pour les entreprises une tarification du carbone solide et prévisible qui leur permet d'intégrer des garanties sur le climat dans leur stratégie. Un prix élevé et stable du carbone renforcera la volonté d'investir dans des technologies durables et de modifier les comportements.

Schneider soutient la mise en place de la tarification du carbone. En interne, le Groupe intègre un prix interne, ou fictif, du carbone pour comprendre l'impact potentiel de la tarification externe du carbone sur la résilience de son portefeuille selon les scénarios climatiques. Ce prix interne fictif doit permettre au Groupe d'ajuster sa stratégie climatique et d'encourager les innovations à faible émission de carbone. Le Groupe évalue également les coûts marginaux de réduction des émissions (coût supplémentaire par tonne de CO<sub>2</sub>) associés à des actions ou programmes spécifiques de décarbonation, afin de déterminer ceux qui présentent le meilleur ratio coût-efficacité. Schneider fait appel à différents scénarios de prix du carbone, variant de 50 à 130 euros/tonne (selon les horizons temporels).

Le prix interne du carbone est utilisé pour évaluer la performance et la résilience des opérations. Le coût du carbone est évalué pour les activités industrielles, en tenant compte des émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie et aux fuites de SF<sub>6</sub> sur les sites industriels. Le coût du CO<sub>2</sub> est également intégré dans la modélisation du réseau industriel afin de tenir compte des prix futurs du CO<sub>2</sub> dans les prises de décision au niveau industriel. Cela permet de mesurer l'impact potentiel de la tarification du CO<sub>2</sub> sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

## 2.3.8 Permettre aux clients de se décarboner grâce à l'efficacité et à la numérisation

### 2.3.8.1 Schneider Electric aide ses clients à se décarboner et vise à éviter 800 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2025



#### Les avantages pour le climat des offres de Schneider Electric

Les produits et services de Schneider Electric peuvent aider ses clients à décarboner et réduire leur empreinte environnementale, grâce à diverses propositions de valeur qui tirent parti de l'architecture EcoStruxure™, compatible avec l'Internet des objets (IdO). Quelques exemples :

- **Efficacité énergétique** : le Groupe aide les entreprises à devenir plus efficaces et à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>, par exemple avec des variateurs de vitesse ou des contrats de performance énergétique ;
- **Production d'énergie renouvelable** : les contrats d'achat d'énergie (PPA) ou les microréseaux permettent la production d'électricité à plus faible intensité de carbone ;
- **Réduction des fuites de gaz à effet de serre** : les équipements sans SF<sub>6</sub> ou les services de récupération du SF<sub>6</sub> permettent de réduire les émissions de ce gaz à effet de serre ;
- **Efficacité des matériaux** : les modèles d'affaires circulaires (par exemple la remise à neuf) ou le recyclage des batteries au plomb participent à la réduction des émissions pour la fabrication de matériaux vierges.

Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées proviennent de la différence entre les émissions induites par l'offre de Schneider Electric et celles induites par la situation de référence, ce qui correspond à la situation de marché la plus réaliste en l'absence d'utilisation de cette offre ou d'une offre similaire. Dans les deux cas, les émissions induites sont évaluées sur la durée de vie prévue de l'offre et couvrent l'ensemble de son cycle de vie.

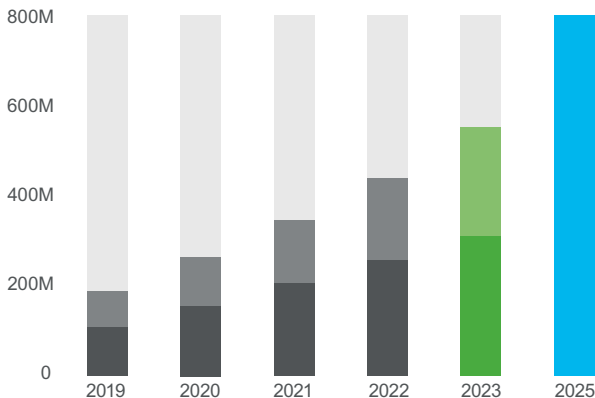
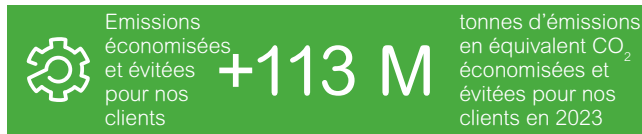
Les émissions évitées constituent un indicateur supplémentaire dans le calcul des émissions de GES de l'entreprise, illustrant le double objectif de notre stratégie climatique : réduire l'empreinte carbone à l'échelle de l'entreprise tout en augmentant nos émissions évitées.

Pour lutter contre le changement climatique, les entreprises doivent agir pour réduire leur propre empreinte carbone tout en contribuant de plus en plus à la réduction des émissions de l'économie mondiale. Les émissions évitées contribuent à ce deuxième objectif, puisqu'elles ne sont pas prises en compte dans l'empreinte carbone des sociétés déclarantes. Ces deux dimensions sont aussi importantes l'une que l'autre, et les progrès réalisés en matière d'émissions évitées ne doivent pas conduire à diminuer les efforts destinés à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.

## 2.3 Précurseur de la décarbonation

Dans l'ensemble, de 2018 à 2023, Schneider Electric a aidé ses clients à économiser et éviter 553 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de vie des produits vendus pendant cette période.

**Cumul d'émissions en équivalent CO<sub>2</sub> économisées et évitées depuis 2018 (en Mt CO<sub>2</sub>e)**



● Économisées ● Évitées ● Objectif

### Schneider Electric dispose d'une expérience attestée en matière d'émissions évitées, assortie de règles de reporting bien établies

Pour rendre compte des émissions évitées grâce aux offres, un nouvel indicateur a été lancé en 2018 et a fait l'objet d'une communication externe. Depuis lors, le Groupe a défini un objectif chiffré, atteignant 800 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées par ses clients entre 2018 et 2025 (SSI #2). Dans le cadre des objectifs SSI, les émissions évitées sont publiées chaque trimestre et auditées de manière indépendante une fois par an. Cet engagement est l'un des trois indicateurs de performance de la première obligation convertible liée au développement durable lancée par le Groupe fin 2020.

Pour mesurer en toute transparence ces émissions évitées, le Groupe a mis au point une méthodologie accessible au public sur son site Internet. Cette méthodologie a été élaborée avec Carbone 4, société d'experts-conseils en comptabilité CO<sub>2</sub>. Elle est conçue pour constituer une norme industrielle commune. Ses principes s'appliquent aux secteurs des biens d'équipement et des biens de consommation durables. Une attention particulière a été portée à la définition de calculs rigoureux, avec des hypothèses conservatrices. La méthodologie a été publiée pour la première fois en juillet 2019 et a été audité de manière indépendante par la société EY, pour vérifier sa cohérence, son exactitude, sa facilité de compréhension, sa neutralité, son exhaustivité et sa pertinence. Elle a été évaluée à l'aune des exigences des normes ISO 14067 et ISO 14021.

Les situations de référence pour chacune des offres concernées par le SSI #2 sont soigneusement définies et décrites de manière transparente afin de refléter la situation de marché la plus réaliste en l'absence de vente de l'offre. De fait, la méthodologie de Schneider établit une distinction entre émissions « économisées » et « évitées » (cependant, dans la présente section, ces deux catégories d'émissions sont désignées comme des « émissions évitées » aux fins de lisibilité). Les émissions économisées et évitées peuvent être décrites comme suit :

- Les émissions économisées sont issues de ventes venant équiper des infrastructures ou des actifs préexistants, par exemple la vente d'un système de gestion des bâtiments pour un immeuble existant, ou l'entretien et la réparation d'équipements existants. Elles correspondent à la réduction réelle des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales par rapport aux émissions passées.
- Les émissions évitées sont issues de ventes sur le marché des nouveaux actifs et infrastructures, telles que la vente d'un équipement de refroidissement à haute efficacité énergétique pour un centre de données récemment construit, ou la vente d'un variateur de vitesse destiné à un nouvel équipement industriel. Elles correspondent à une limitation de l'augmentation des émissions mondiales (à savoir, la hausse des émissions est « atténuée » par rapport à la situation de référence).

## Climat SSI #2

**Notre engagement à l'horizon 2025**

**Accompagner nos clients afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> (cumulées entre 2018 et 2025)**

Les variateurs de vitesse Altivar ont reçu le prix « Most Climate-Positive Carbon Handprint Product Award » (Prix de l'empreinte carbone la plus favorable pour le climat) lors de la *Climate Week 2022*. En permettant aux moteurs de fonctionner à la vitesse idéale pour chaque condition de charge, les variateurs de vitesse Altivar peuvent réduire jusqu'à 30 % de la consommation d'énergie dans les processus industriels.

Par conséquent, on estime que plus de 180 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> pourraient être économisées ou évitées pendant la durée de vie des variateurs vendus par Schneider Electric entre 2018 et 2022.

---

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
263 M	553 M	800 M

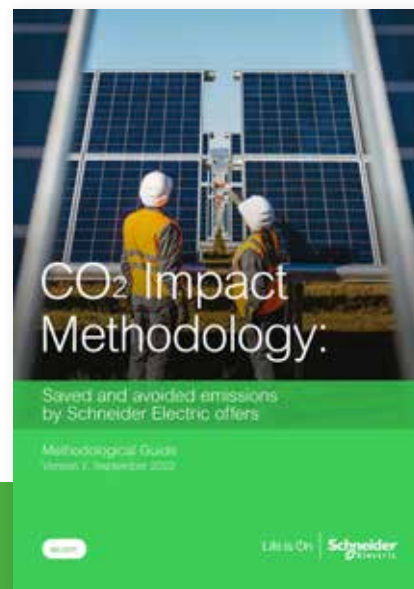


La méthodologie de Schneider Electric, « CO<sub>2</sub> Impact Methodology », peut être téléchargée sur [se.com](http://se.com). Les règles de calcul détaillées et les hypothèses concernant chaque offre couverte par le SSI #2, ainsi que le rapport de la revue indépendante, sont également disponibles.

Les émissions évitées suscitent aujourd'hui un vif intérêt, dans le contexte des initiatives du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) et de plusieurs instances de normalisation. Par exemple, le WBCSD et la Net Zero Initiative ont publié en mars 2023 des orientations relatives aux émissions évitées. Ces orientations ont suscité une certaine attention, puisqu'elles sont citées dans le Communiqué de la réunion des ministres du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement tenue lors du G7 d'avril 2023 et ont été saluées lors de la COP 28 en décembre 2023.

De telles initiatives sont aussi nécessaires que bienvenues pour harmoniser les pratiques des entreprises.

En 2023, Schneider Electric s'est engagé activement auprès du WBCSD, dans le cadre du sprint et du forum des praticiens, et en tant que co-responsable des travaux de normalisation de la Commission électrotechnique internationale (IEC) relatifs aux émissions évitées. Ce travail d'harmonisation est important, car il est essentiel que les émissions évitées deviennent un indicateur plus fiable, reconnu et efficace pour ses utilisateurs finaux, en particulier dans le secteur financier. Par exemple, les règles sectorielles de calcul des émissions évitées permettront d'établir des comparaisons pertinentes entre les entreprises d'un même secteur. Par ailleurs, l'alignement méthodologique est essentiel pour définir des garde-fous et assurer une pratique robuste concernant les émissions évitées et prévenir les risques d'accusations de *greenwashing*, notamment en misant sur des principes clés tels que la transparence (lorsque la sensibilité et la confidentialité des données le permettent), en incluant une réflexion sur le cycle de vie des produits et en privilégiant une approche prudente.



En savoir plus sur la méthodologie de Schneider Electric sur [www.se.com](http://www.se.com)

## 2.4 Utiliser efficacement les ressources

### Dans cette section

2.4.1	Politique en matière de gouvernance et d'environnement	186	2.4.4	Améliorer les achats	196
2.4.2	Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature	187	2.4.5	Améliorer la fabrication	201
2.4.3	Circularité de bout en bout	190	2.4.6	Utiliser plus longtemps et réemployer	207

### Contexte et engagement du Groupe

La biodiversité s'érode plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité : une action urgente et ferme est impérative pour éviter de nouvelles atteintes à la nature et aux ressources. L'ampleur de la perte de biodiversité et de la destruction de la nature menace les moyens de subsistance de communautés dans le monde entier et suppose des risques importants pour les activités économiques et les actifs financiers qui dépendent des ressources naturelles, ce qui a un impact direct sur les entreprises et leurs chaînes de valeur<sup>(1)</sup>.

Bien que le changement de l'utilisation des sols demeure la principale menace pour la nature, le changement climatique devrait être la principale cause de la perte de biodiversité au cours des décennies à venir si l'on ne parvient pas à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C<sup>(2)</sup>. Les crises environnementales que nous connaissons aujourd'hui sont interdépendantes. Cela souligne l'importance d'adopter une approche systémique pour résoudre les problèmes qui prend en compte les interactions entre les différents défis tels que la raréfaction des ressources, le déclin de la biodiversité et le changement climatique. Chez Schneider Electric, nous pensons que la transition vers une économie circulaire représente le meilleur levier pour protéger la biodiversité et les ressources naturelles tout en luttant contre le changement climatique.

Les entreprises examinent l'ensemble de leur chaîne de valeur et innovent rapidement pour identifier de meilleures méthodes de travail et de création qui soient durables sur le long terme, en adoptant une approche circulaire de bout en bout. Nous pensons que Schneider Electric est particulièrement bien placé pour être un leader de la transition vers une économie circulaire, tant en externe, auprès de ses clients, que dans le cadre de ses opérations internes. Nos propositions de valeur sont depuis longtemps synonymes d'efficacité des ressources, si bien que nos clients peuvent « faire plus avec moins » sans compromettre les performances, tout en tenant également compte de l'impact de nos produits et services sur l'environnement.

Au fil des ans, Schneider a adopté une approche qui examine l'impact de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, dans le but de découpler la croissance de l'entreprise de l'extraction des ressources. Le Groupe a également adopté récemment un cadre dédié à la circularité.

**« Chez Schneider Electric, nous abordons la durabilité de la chaîne d'approvisionnement de manière globale, en électrifiant nos sites et nos processus, en réduisant notre consommation d'énergie grâce à nos offres, en travaillant en partenariat avec nos fournisseurs pour décarboner, et en adoptant la circularité de bout en bout. Adopter cette approche de la circularité signifie assumer l'entière responsabilité du cycle de vie de nos produits, depuis leur conception et leur production jusqu'à leur fin de vie. Cela nécessite une transformation pluriannuelle dans l'ensemble de nos activités, afin d'identifier les moyens de maintenir les ressources en circulation le plus longtemps possible pour maximiser l'efficacité et préserver la biodiversité, tout en offrant une valeur à long terme à nos clients, partenaires et parties prenantes. »**

**Mourad Tamoud,**  
Directeur général Opérations industrielles



(1) *Climate Governance Initiative*. « Biodiversity as a Material Financial Risk: What Board Directors Need to Know » *Climate Governance*, 6 mars 2023.  
 (2) Forum économique mondial (WEF) : « Six charts that show the state of global biodiversity loss » Forum économique mondial, 17 octobre 2022.

## Progrès réalisés sur les engagements Ressources

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
Impact (SSI)	4.	Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020 : 7 %	29 %	50 %
	5.	Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020 : 13 %	63 %	100 %
Essentials (SSE)	5.	Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites	2019 : 0 %	13 %	15 %
	6.	Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™	2020 : 77 %	81 %	80 %
	7.	Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques	2020 : 1 %	24 %	33 %
	8.	Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites	2020 : 0 %	66 %	100 %
	9.	Donner une seconde vie aux déchets grâce aux sites labélisés « Du Déchet vers la Ressource »	2020 : 120	137	200
	10.	Éviter la consommation de ressources primaires par la « reprise à la fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques)	2020 : 157 588	311 229	420 000
	11.	Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique	2020 : 0 %	73 %	100 %

### Ces programmes contribuent aux ODD de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSE #5 et SSE #14 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.

## Faits marquants en 2023



Schneider Electric a lancé PanelSeT SFN, la 1<sup>re</sup> armoire en acier décarboné du marché.



Schneider Electric s'est classé premier dans le *Gartner Supply Chain Top 25*, arrivant dans les 5 premiers pour la quatrième année consécutive.

## Feuille de route à long terme

### 2030

- Zéro perte nette de biodiversité dans le cadre de nos opérations directes d'ici 2030
- 100 % de bois sans déforestation dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030
- Doubler la productivité énergétique par rapport à 2005 (EP100)
- Convertir 100 % du parc de véhicules de l'entreprise en véhicules électriques (EV100)
- Revalorisation de 100 % des déchets d'ici à 2030

## 2.4.1 Politique en matière de gouvernance et d'environnement

### 2.4.1.1 Gouvernance environnementale

Schneider Electric fabrique des produits qui permettent aux personnes et aux entreprises de progresser dans la décarbonation et la numérisation ; la durabilité environnementale est essentielle à chaque étape du cycle de vie global des produits. Le Groupe s'efforce de minimiser l'impact environnemental de la conception, la fabrication, la livraison et la maintenance de ses produits. Le Groupe s'engage également auprès de ses partenaires et de ses fournisseurs sur les matériaux qu'il utilise et intègre des normes strictes en matière de responsabilité sociale et environnementale qui tiennent compte des considérations relatives à l'éthique des affaires, aux droits humains et à l'impact environnemental.

Pour ses performances environnementales, le Groupe s'appuie sur l'implication de ses fonctions de stratégie, de R&D, de fabrication, d'achats, de la finance, des ressources humaines, de transport, ainsi que de ses équipes commerciales, de marketing et de services. Les performances environnementales sont au cœur de la proposition de valeur pour les clients, et sont suivies et discutées lors des réunions de direction des entités concernées, notamment la chaîne d'approvisionnement mondiale, le Comité Décarbonation, le Comité Conception de produits bas carbone, le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, le Conseil d'administration, le Comité exécutif, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, et le Comité Fonctions du Comité Exécutif.

Les transformations environnementales sont pilotées par un réseau mondial de plus de 600 responsables et experts de la gestion environnementale des sites, des pays, de la conception des produits et du marketing. Le réseau des responsables des transformations environnementales est structuré comme suit :

- **Conception et développement des nouvelles offres** : des responsables Offres durables de chaque entité sont chargés d'intégrer les problématiques environnementales clés dans le développement de nouveaux produits et de produire les informations environnementales destinées aux clients.
- **Gestion des sites industriels, logistiques et tertiaires** : des responsables Santé et Sécurité, Environnement et Immobilier sont nommés dans chaque région, avec des équipes dédiées. Chacun est responsable de la mise en œuvre des politiques du Groupe sur tous les sites de leur périmètre géographique. Dans chaque région, des administrateurs coordonnent des équipes sur un groupe de sites (*clusters*) ainsi que sur chaque site. Ces responsables de l'environnement et de la sécurité sont chargés de rendre compte des performances et d'exécuter les plans de progression sur le terrain.
- **Logistique** : le Vice-président senior Logistique et ses équipes, au sein de la direction des Opérations industrielles, sont chargés de mesurer et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du fret à l'échelle du Groupe.
- **Pays et entités commerciales** : des experts Environnement et Sécurité sont nommés pour chaque pays, et sont responsables des actions de reporting local, du suivi des réglementations, taxes et opportunités nationales quand elles existent (p. ex. transcriptions nationales des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en matière de gestion des produits en fin de vie et suivi des réglementations nationales en matière de substances chimiques, comme la directive RoHS en Chine), de la gestion proactive des initiatives environnementales locales, et de la relation avec les parties prenantes locales.

- **Programme Electrifier** : un processus reconnaît les personnes disposant d'une expertise spécifique que le Groupe s'attelle à maintenir et à développer. Schneider offre à ces experts la possibilité de contribuer à des programmes stratégiques dans différents domaines. (Pour plus d'informations, consultez la section 2.5.3.8, page 230).

Diverses instances de gouvernance permettent à ces communautés d'experts et de leaders de se réunir tous les mois ou tous les trimestres, pour veiller à l'application cohérente des politiques et normes environnementales dans l'ensemble du Groupe. Ce réseau dispose d'un large éventail de ressources, notamment des normes, politiques, bonnes pratiques, valeurs de référence et guides de mise en œuvre, qui sont toutes partagées sur un site intranet et dans des bases de données spécialisés.

### 2.4.1.2 Politique du Groupe

La stratégie environnementale de Schneider Electric en matière d'opérations est conforme à sa stratégie de développement durable. Le Groupe s'est donné pour ambition de fonctionner de manière durable en respectant les limites de consommation des ressources disponibles sur la planète et de concilier croissance économique mondiale et progrès avec la nécessité de préserver et de régénérer l'environnement.

Dans le cadre de sa politique environnementale mondiale, Schneider Electric fixe des objectifs opérationnels qui mettent l'accent sur les étapes nécessaires pour progresser vers la concrétisation de son ambition. Ces objectifs sont les suivants :

- améliorer constamment le système de gestion de l'environnement et respecter les obligations de conformité (voir section 2.4.5, page 201) ;
- continuer à protéger l'environnement, prévenir la pollution, limiter les émissions et promouvoir la biodiversité (voir section 2.4.2, page 187) ;
- séparer notre chaîne d'approvisionnement de la consommation de ressources naturelles (voir section 2.4.4, page 196).

Les résultats visés pour atteindre ces objectifs sont définis dans les programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE) du Groupe. Les objectifs SSI et SSE associés sont les SSI #5, SSE #8, SSE #9 et SSE #11.

## 2.4.2 Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature

### 2.4.2.1 Contexte

Un avenir durable pour les personnes et les systèmes économiques ne sera possible que si nous accordons une importance accrue à la nature, au climat et aux individus dans les pratiques du Groupe. Le changement climatique est l'un des principaux moteurs du déclin de la biodiversité, tandis que la biodiversité fait partie des solutions climatiques. S'il devient impossible d'atteindre l'objectif de réchauffement à 1,5 °C maximum, le changement climatique deviendra probablement la cause dominante du déclin de la biodiversité dans les prochaines décennies. Le rapport « Planète Vivante 2022 »<sup>(1)</sup> du WWF souligne que la hausse des températures entraîne déjà des phénomènes de mortalité massive, ainsi que les premières extinctions d'espèces, et évalue à 69 % en moyenne la chute des populations d'animaux sauvages suivies entre 1970 et 2018. On sait que chaque degré de réchauffement intensifiera ces pertes, ainsi que leur impact sur les êtres humains.

En 2020, une analyse du Forum économique mondial<sup>(2)</sup> a révélé que sur 163 secteurs industriels et leurs chaînes d'approvisionnement, plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial (44 000 milliards de dollars américains de production de valeur économique) dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services. La pollinisation, la qualité de l'eau et le contrôle des maladies sont trois exemples des services qu'un écosystème peut fournir. Lorsque la nature perd sa capacité à fournir de tels services, il est possible que l'économie soit considérablement perturbée. Ce rapport a révélé que de nombreuses industries ont des « dépendances cachées » significatives vis-à-vis de la nature dans leur chaîne d'approvisionnement et qu'elles risquent davantage de perturbations que prévu.

L'accélération indispensable de l'action des entreprises en faveur de la biodiversité se traduit par des exigences accrues concernant la publication d'informations. À l'issue de la COP15 tenue en 2022, le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) a établi un objectif mondial visant à mettre fin à la perte de la biodiversité. La Cible 15 définie par le CMB oblige les entreprises à divulguer leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur l'environnement. En réponse aux attentes croissantes des investisseurs et des parties prenantes quant à l'alignement des entreprises sur le CMB, le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (« TNFD ») a été officiellement lancé au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 pour promouvoir la transparence et la cohérence des informations.

Le Groupe anticipe de nouvelles exigences au titre de la directive CSRD au cours du prochain exercice et prendra les mesures requises pour demeurer conforme à celles-ci. Si le Groupe a aligné ses objectifs sur le CMB, il restera au fait de l'évolution des normes internationales et des meilleures pratiques, en particulier s'agissant du réseau *Science-Based Target Network* (SBTN), dont les travaux se poursuivent. Le Groupe a défini un programme solide, qui est fondé sur la science et établit des priorités parmi les actions d'atténuation, pour mettre l'accent sur les mesures permettant d'éviter, de réduire et de minimiser les impacts sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Schneider Electric poursuivra la mise au point de son programme en faveur de la biodiversité grâce à une gouvernance solide et un engagement fort dans l'ensemble de ses activités.

### 2.4.2.2 Risques et opportunités

Compte tenu de ce lien entre climat et nature, Schneider Electric reconnaît qu'il est impossible d'atténuer les impacts du changement climatique, ou de s'y adapter, sans protéger, restaurer et améliorer les stocks mondiaux de la nature. Le Groupe a utilisé le cadre de la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) pour réaliser une double évaluation de matérialité : impacts et dépendances ; risques et opportunités liés à l'environnement. L'approche de la double matérialité s'intéresse aux interactions bidirectionnelles avec la nature : ses répercussions sur une entreprise et ses opérations, mais aussi les impacts des opérations d'une entreprise sur la nature.

Schneider Electric évalue régulièrement les impacts et les dépendances dans les quatre domaines de la nature définis par la TNFD (terres, océans, eaux douces et atmosphère), et pour cinq principaux moteurs du changement de notre environnement : le changement climatique, l'exploitation des ressources, la modification de l'utilisation des terres et des mers, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

Les impacts du Groupe sur la biodiversité découlent indirectement de ses émissions de carbone, et ses dépendances se concentrent en amont de sa chaîne d'approvisionnement. Il s'agit plus précisément des services écosystémiques liés à l'eau, en raison du traitement des métaux et des ressources. Le Groupe s'est fixé comme priorité de comprendre comment ses impacts et ses dépendances peuvent entraîner des risques physiques et de transition importants pour ses activités. Tandis que le Groupe accentue ses efforts pour gérer ses impacts tout au long de sa chaîne de valeur, il identifie des opportunités significatives pour améliorer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement, via des partenariats plus étroits avec ses fournisseurs et en assurant une visibilité accrue des mesures environnementales. Les engagements et actions précoces du Groupe en faveur de la biodiversité continuent d'étayer sa réputation de leader dans son secteur.

### 2.4.2.3 Engagement du Groupe

En 2021, Schneider Electric a pris l'engagement « Zéro perte nette de biodiversité » dans le cadre de ses opérations directes d'ici 2030. Cette démarche s'appuie sur les 5 engagements concrets énoncés ci-dessous. Les directives internes définissent les règles applicables pour atteindre les objectifs du programme Schneider Sustainability Essentials (SSE) et les meilleures pratiques sont partagées entre les sites en vue d'une amélioration continue.

#### L'engagement de Schneider Electric à l'égard d'act4nature international :

1. Quantifier et publier régulièrement l'évaluation des impacts du Groupe sur la biodiversité ;
2. S'engager à réduire les impacts de Schneider et aligner les objectifs biodiversité avec la science ;
3. Développer des solutions et technologies qui contribuent à la préservation de la biodiversité ;
4. Engager et transformer la chaîne de valeur ;
5. Agir localement, en engageant les employés et les partenaires. (Veuillez vous reporter à la section 2.4.5.6, page 205, pour en savoir plus sur les actions de Schneider Electric au niveau de ses sites)

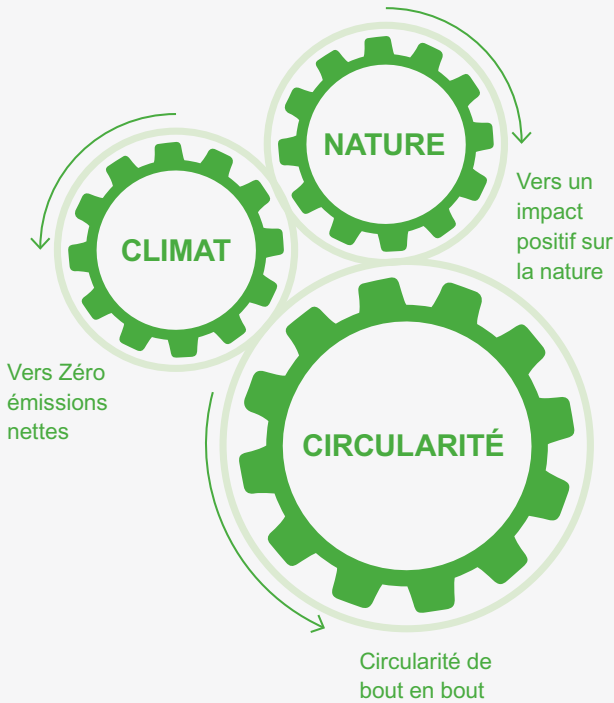


Consultez les engagements de Schneider envers Act4nature international à l'adresse [www.se.com](http://www.se.com)

(1) Rapport Planète Vivante 2022, WWF

(2) Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, FEM, 2020

**La circularité est le principal levier à actionner pour un avenir neutre en carbone et positif pour la nature**



Plus les produits et les matériaux circulent dans l'économie à leur valeur maximale, plus le besoin en matières vierges diminue. Cela se traduit par une réduction de l'extraction de métaux et de minéraux, ainsi que par une baisse des besoins en ressources pour la fabrication. En conséquence, les émissions environnementales se réduisent et davantage d'espace est disponible pour la régénération de la nature et la préservation des zones sauvages.

La réduction des émissions environnementales de Schneider est directement liée à l'atteinte des objectifs SSI #1 à #5 d'ici 2025 et de son objectif de neutralité carbone d'ici 2030. La circularité est un élément non négociable pour atteindre le Zéro émissions nettes, car la plupart des efforts de lutte contre la crise se sont concentrés sur la transition vers les énergies renouvelables, complétée par l'efficacité énergétique. Cependant, ces mesures ne permettent de réduire que 55 % des émissions. Les 45 % restants proviennent de la production et de la consommation des produits. Au-delà de l'entreprise, les principes de la circularité guident également la durabilité des produits, par exemple l'écoconception et l'éco-label Green Premium™ ; la fabrication efficace, comme les sites de transformation des déchets en ressources ; et la sécurisation des composants et des matériaux, par exemple la circularité du cuivre.

Schneider s'est engagé à atteindre la neutralité en termes de perte de biodiversité due à ses activités d'ici 2030. Une analyse de l'empreinte de Schneider sur la biodiversité d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur révèle qu'une part importante (85 %) provient des activités en aval (principalement la consommation d'électricité). La deuxième source d'impact la plus significative est constituée par les activités en amont (15%), représentées par l'approvisionnement en métaux, bois et minéraux. En intégrant les concepts de l'économie circulaire, c'est-à-dire "mieux utiliser, utiliser plus longtemps et réutiliser", Schneider peut réduire considérablement son empreinte sur la biodiversité en amont et en aval. Schneider ambitionne de disposer de programmes de conservation et de restauration de la biodiversité sur 100 % de ses sites.

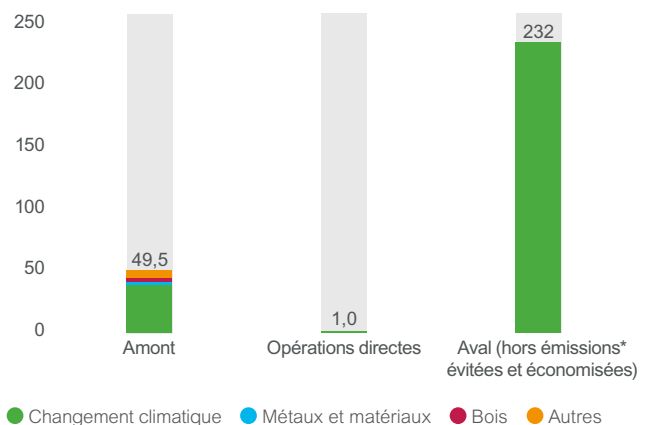
**2.4.2.4 Évaluation de l'empreinte biodiversité**

La quantification des impacts du Groupe sur la biodiversité est une première étape essentielle pour comprendre ses impacts et ses dépendances sur la nature et prendre les mesures appropriées. En 2020, Schneider Electric est devenu la première société à publier l'évaluation de l'empreinte biodiversité globale de ses activités, à l'aide de l'outil « Global Biodiversity Score » (GBS) développé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité.

Le GBS donne des résultats détaillés et modulables pouvant être classés par catégorie (par exemple par matière première comme le métal, le plastique ou le bois), par pression sur la biodiversité (comme l'utilisation des sols, le changement climatique, la fragmentation ou l'empiètement) ou par périmètre (abondance moyenne des espèces - *Mean Species Abundance*, ou MSA par km²). Synthétique, facile à comprendre et largement disponible, cette mesure pourrait devenir la norme internationale.

En 2023, Schneider Electric a conduit sa deuxième évaluation de l'empreinte biodiversité afin d'évaluer les progrès de son empreinte biodiversité réalisés via ses programmes de développement durable. Les derniers résultats en date, qui utilisent des données de 2022, soulignent un impact terrestre dynamique sur la biodiversité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.

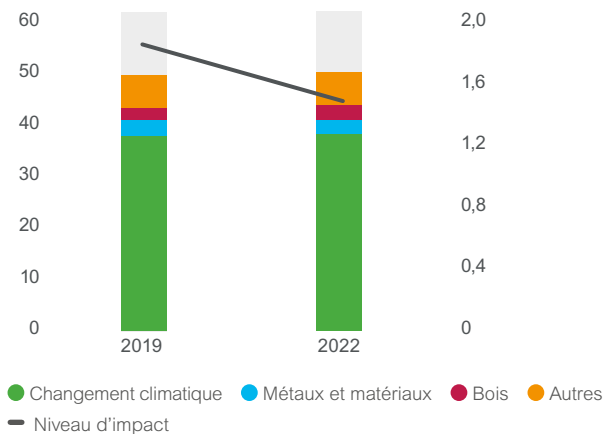
**Empreinte biodiversité 2022 de Schneider Electric par périmètre (en MSA par km²)**



Les conclusions de cette deuxième évaluation de l'empreinte biodiversité, qui rejoint celles de la première évaluation, soulignent que le changement climatique constitue le principal impact de Schneider Electric sur la perte de biodiversité. Cet impact est particulièrement important en aval de la chaîne de valeur du Groupe, en lien avec l'utilisation de ses produits.

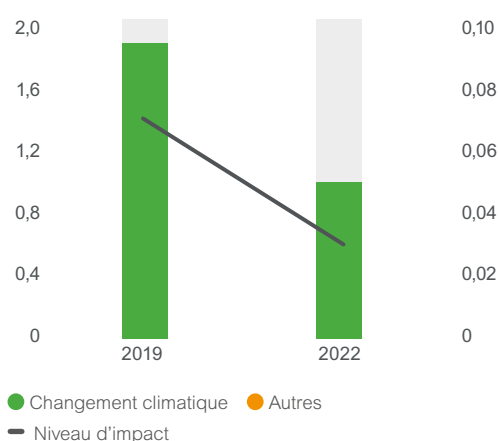
L'étude met également en exergue les impacts liés au changement d'utilisation des sols, pour l'essentiel en amont de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, les matières premières concernées étant le cuivre, l'acier et l'aluminium, ainsi que les emballages (bois, cartons et plastiques). Cela souligne l'importance des connexions entre l'utilisation de matériaux verts, l'économie circulaire et les programmes d'élimination des plastiques à usage unique pour protéger efficacement la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur.

**Impact terrestre dynamique amont de Schneider Electric, évolution 2019-2022 (en MSA km<sup>2</sup>)**



Le rapport a également souligné les arbitrages importants à prendre en compte : le retrait progressif des plastiques à usage unique a ainsi entraîné une hausse de la consommation de cartons d'emballage, et donc de l'utilisation de bois. D'autres efforts sont actuellement déployés pour mieux atténuer cet impact, tels que l'engagement à utiliser exclusivement du bois sans déforestation d'ici 2030.

**Impact terrestre dynamique des opérations directes de Schneider Electric, évolution 2019-2022 (en MSA km<sup>2</sup>)**



Les conclusions de cette deuxième évaluation de l'empreinte biodiversité indiquent que Schneider Electric est sur la bonne voie pour atteindre son objectif « Zéro perte nette de biodiversité dans le cadre de ses opérations directes d'ici 2030 ».

L'étude a également permis à Schneider Electric d'identifier plus précisément et de réaffirmer les principaux leviers d'action pour réduire son empreinte biodiversité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur :

- **Réduire les émissions de GES** dans ses propres activités et dans sa chaîne d'approvisionnement. Le changement climatique est l'une des principales pressions sur la biodiversité à l'échelle mondiale et représente l'impact le plus important du Groupe sur la biodiversité (plus de 70 %). Par conséquent, l'engagement Net Zero de Schneider aura un impact significatif sur la réduction de la pression du Groupe sur la biodiversité.

Des informations plus détaillées sur les programmes et les réalisations de Schneider en faveur du climat sont présentées au chapitre 2.3, pages 154 à 183.

- **Réduire l'« utilisation des sols » due à l'extraction de matières premières.** Le principal moteur de l'utilisation des sols est l'extraction du bois et des métaux, le premier étant principalement utilisé pour les emballages (carton, palettes, boîtes), les seconds étant au cœur même des produits du Groupe (l'argent, le cuivre, l'acier, l'aluminium, etc.). Une plus grande transparence et un meilleur accès aux données sur la chaîne d'approvisionnement globale sont essentiels pour minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature. Néanmoins, que ce soit pour le climat ou pour la nature, la qualité des données ne devrait pas empêcher de prendre les mesures immédiates nécessaires. Schneider Electric a pris plusieurs engagements :
  - acheter 100 % de bois sans déforestation d'ici 2030 ;
  - acheter 50 % de « matériaux durables » pour ses produits d'ici 2025 (SSI #4) ;
  - utiliser 100 % d'emballages primaires et secondaires durables d'ici 2025 (SSI #5).

### 2.4.2.5 Utiliser la voix du Groupe pour partager l'expérience acquise

Lors de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité (COP15), Schneider Electric a soutenu l'ambitieuse Cible 15, un engagement collectif qui oblige les entreprises et les institutions financières à évaluer et divulguer leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, et à accélérer l'adoption de mesures visant à réduire les impacts négatifs.

Schneider Electric s'engage à respecter la Cible 15, comme le démontre l'alignement sur le CMB de son objectif « Zéro perte nette de biodiversité » et divulgation des impacts, des risques et des dépendances.

En février 2023, le Schneider Electric Research Institute a publié le premier document d'une série de rapports de recherche consacrés à l'action des entreprises en faveur de la biodiversité. Ce livre blanc intitulé *The why, what, and how of corporate biodiversity action* (Le pourquoi, le quoi et le comment de l'action des entreprises pour la biodiversité) offre un aperçu général des mesures que les entreprises peuvent prendre pour préserver la biodiversité. Il peut aider les entreprises, en particulier industrielles, à prendre acte de la nécessité d'agir, à comprendre les notions clés et les tendances à l'œuvre, à dégager des priorités en utilisant les cadres et outils appropriés, et, en définitive, à appréhender les opportunités qu'une économie positive pour la nature peut offrir à tous. Un deuxième livre blanc intitulé *Green Digital Solutions for Corporate Biodiversity Action* (Solutions numériques vertes à l'appui des actions des entreprises pour la biodiversité), publié en octobre 2023, explique comment les nouvelles technologies peuvent contribuer à la protection de la biodiversité.



## 2.4.3 Circularité de bout en bout

### 2.4.3.1 Contexte

La circularité représente une nouvelle opportunité de croissance pour Schneider Electric. À ce jour 80 % de notre chiffre d'affaires provient de produits couverts par notre programme GreenPremium™ (voir section 2.4.3.5, page 193), tandis qu'environ 19 % de notre chiffre d'affaires correspond à des logiciels ou services. Grâce à la croissance continue de nos gammes couvertes par le label « produits remis à neuf et réparés », 22 % de nos familles de produits présentent au moins une option de circularité. Cette expansion sur de nouveaux marchés repose sur des innovations telles que la maintenance basée sur l'intelligence artificielle, qui permet aux clients d'optimiser la valeur de leurs actifs, tout en générant des revenus récurrents pour Schneider.

Schneider Electric a été reconnu comme étant un phare de la circularité par le Forum économique mondial et McKinsey pour son approche circulaire de bout en bout appliquée à un large portefeuille de solutions énergétiques et d'automatismes du bâtiment. Grâce à l'éco-conception, aux sites labélisés « Du Déchet vers la Ressource », aux services d'extension de la durée de vie et à son réseau mondial de centres de remise à neuf, Schneider Electric a permis à ses clients d'économiser et d'éviter 553 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> depuis 2018.

La société utilise également 27 % de matériaux durables dans ses produits, avec l'ambition d'atteindre 50 % d'ici 2025. 22 % des familles de produits de Schneider Electric offrent une option de circularité, et plus de la moitié de ses sites de production récupèrent plus de 99 % de leurs déchets.

À titre d'exemple, Schneider Electric donne une seconde vie à ses disjoncteurs MasterPact MTZ. Remis à neuf dans l'usine MasterTech située en France, ces disjoncteurs sont récupérés en fin de vie auprès de nos clients, puis démontés, diagnostiqués, remis à niveau et testés avant d'être remis sur le marché.

Au-delà de Schneider Electric, plusieurs secteurs commencent à proposer des offres circulaires, telles que l'éclairage en tant que service, la location d'équipements et des modèles circulaires de paiement à l'utilisation des infrastructures informatiques.

À l'inverse, l'inaction a un coût élevé : non seulement elle indique que l'entreprise concernée renonce à rester dans la course, mais elle hypothèque sa capacité à conduire ses activités, dans un contexte de pénuries critiques de matières premières et d'exigences toujours plus strictes au titre de réglementations telles que la directive Taxonomie ou la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »).

L'objectif de la circularité est d'éliminer les déchets et la pollution dès la conception, de prolonger l'utilisation des produits et des matériaux, et de régénérer les systèmes naturels. Elle propose un cadre dans lequel les extrants de chaque étape du cycle de vie deviennent les intrants de la prochaine, de manière à compenser les besoins de nouveaux matériaux et d'activités de fabrication à forte intensité énergétique. Une économie circulaire est également indispensable pour dessiner un avenir conjuguant neutralité carbone et impacts positifs pour la nature. L'approche circulaire de Schneider consiste à découpler la croissance de notre entreprise de l'extraction des ressources naturelles tout en atteignant ses objectifs Zéro émissions nettes et impact environnemental positif.

### 2.4.3.2 Notre vision

#### Notre approche

**Vision :** découpler la croissance de l'entreprise de l'extraction des ressources, tout en atteignant nos objectifs de neutralité carbone et d'impact environnemental positif.

**Mission :** instaurer une circularité de bout en bout pour (1) placer le concept de circularité au cœur de la création d'offres, de la conception et de la fabrication de produits ; (2) maintenir les produits, composants et matériaux en circulation à leur valeur fonctionnelle la plus élevée, aussi longtemps que possible.

#### Volets stratégiques :

- **Innovation à l'étape de conception :** (1) appliquer les principes d'éco-conception au développement des produits, notamment en visant la fiabilité et l'extension de la durée de vie et (2) adopter l'innovation commerciale pour assurer le développement, p. ex. passer d'une stratégie de ventes ponctuelles à des ventes en tant que service.

### La circularité de bout en bout chez Schneider Electric

#### 0. Concevoir et innover pour la circularité

- Éco-conception pour une meilleure utilisation, plus longue et récurrente
- Innovation en matière de modèle commercial : élaborer des offres groupées avec financement et maintien de la propriété, le cas échéant

#### 6. Recycler les matières premières et les substances

- Récupérer le service de gaz SF<sub>6</sub>
- Recycler les matériaux

#### 5. Reconditionner et remettre à neuf

- Reprendre et racheter des services
- Reconditionner et remettre à neuf
- Récupérer les pièces de rechange

#### 4. Moderniser et mettre à niveau

Solutions de modernisation et de mise à niveau pour éviter le remplacement par de nouveaux équipements.

#### 1. Mieux s'approvisionner

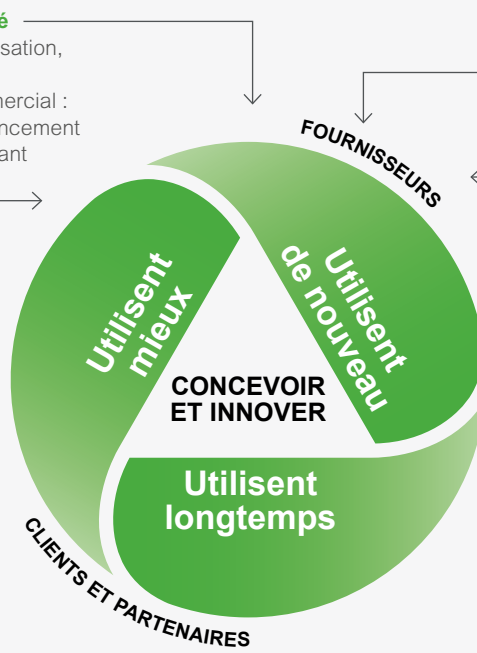
- Utiliser des matériaux et emballages durables

#### 2. Mieux fabriquer

- Sites de transformation des déchets en ressources
- Gestion zéro déchet
- Logistique optimisée
- Actions locales en faveur de la biodiversité
- Sites sans plastique à usage unique
- Opérations net-zéro prêtes à l'emploi
- Plans d'action pour l'eau dans les sites soumis à un stress hydrique

#### 3. Entretenir et réparer

Maintenance basée sur l'état, alimentée par l'analyse et l'intelligence artificielle.





- **Mieux utiliser** : acheter des matériaux durables de qualité supérieure et assurer l'efficacité de la production. Cela passe notamment par un approvisionnement en matériaux à contenu recyclé élevé et la réduction des déchets de fabrication.
- **Utiliser plus longtemps** : fournir des services pour prolonger la durée de vie utile des produits aussi longtemps que possible. Assurer des services de réparation et de maintenance sur site, ainsi que des services de modernisation des équipements.
- **Réutiliser** : remettre en circulation dans l'économie des produits, composants et matériaux. Par exemple : reprise, remise à neuf et revente d'actifs mis hors service.

### 2.4.3.3 Innover grâce aux modèles commerciaux

Une dimension essentielle de la circularité de bout en bout consiste à proposer l'ensemble de notre offre en tant que service (« *Everything as a Service* »). Lorsque le Groupe conserve la propriété du produit et en étend sa responsabilité au-delà du point de vente, il est incité à concevoir les produits les plus efficaces et durables, bénéficiant d'une assistance tout au long de leur utilisation et d'une gestion optimale au moment de la mise hors service.

La plupart des produits Schneider sont numériques et connectés. Ils incluent une gestion de leur cycle de vie complet ainsi qu'une maintenance prédictive, et garantissent ainsi des performances optimales. Cela permet au Groupe de s'orienter vers des modèles commerciaux tels que l'abonnement, le contrat de performance et la location d'équipement, qui créent une relation de proximité entre Schneider et ses clients.

Schneider explore des offres circulaires innovantes notamment en matière d'électrification et services d'énergie, grâce à son partenariat Alphastruxure avec Carlyle.

L'un des clients concernés est le nouveau terminal 1 de l'aéroport international JFK de New York, et plusieurs superlatifs sont nécessaires pour décrire son microréseau EaaS. Il s'agit en effet du plus grand microréseau d'aéroport aux États-Unis, avec une conception unifiée révolutionnaire (quatre microréseaux en un), et pouvant alimenter 100 % des opérations critiques du terminal. Sa capacité électrique décarbonée, égale à 11,34 MW, provient de piles à combustible, du stockage par batteries et du plus grand réseau de panneaux solaires de toit de New York.

La planification détaillée et l'excellence des services d'AlphaStruxure permettront de prolonger la longévité des actifs, de minimiser l'utilisation de ressources et de promouvoir la décarbonation. C'est ainsi que l'EaaS d'AlphaStruxure favorise la circularité.

### 2.4.3.4 L'éco-conception au service de la circularité


Chez Schneider Electric, chaque produit ou solution répond à des critères environnementaux stricts. Le Groupe a adopté une approche circulaire tout au long du cycle de vie de ses produits et cherche à concevoir des produits qui ont une empreinte minimale en termes de matériaux et une valeur maximale sur leur durée de vie. La mise en œuvre d'un modèle circulaire qui minimise le gaspillage nécessite des interventions tout au long de la chaîne de valeur : conception, matériaux, modèles d'affaires, processus de réutilisation et de redistribution, collecte, traitement, etc.

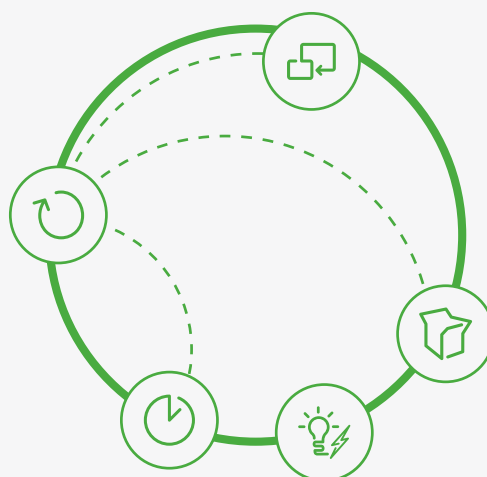
La circularité représente un facteur et un levier essentiels pour atténuer le changement climatique et préserver la biodiversité. En tenant compte de la circularité, le Groupe peut maximiser le maintien de la valeur de tous les produits qu'il fabrique tout au long de leur durée de vie.



Le parcours de Schneider Electric vers la circularité commence dès la phase de conception, pour faire en sorte que chaque produit et chaque offre utilise les meilleurs matériaux et processus, soit utilisé plus longtemps et réutilisé après sa première fin de vie : c'est la vision de l'éco-conception pour Schneider Electric. L'éco-conception est définie dans les normes, telles que la norme IEC 62430:2019 (Écoconception - ECD), comme la conception de produits ou services visant à minimiser les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie des produits.

En 2015, pour répondre à la demande croissante des clients souhaitant des produits ayant une empreinte écologique réduite et pour intégrer les principes circulaires dans ses produits et ses offres, Schneider Electric a adopté EcoDesignWay™, un processus permettant de comprendre et de gérer l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits et de coordonner les efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur, comme l'illustrent les cinq catégories EcoDesign ci-dessous.

## EcoDesign Circularity

-  **Recyclage**  
Veiller à ce que les produits, les pièces et les matériaux aient plusieurs vies.
-  **Extension de la durée de vie**  
Prolonger la durée de vie des produits, des pièces et des matériaux grâce à la conception et aux services.
-  **Efficacité énergétique**  
Optimiser l'efficacité énergétique pendant l'utilisation du produit. Capacité à offrir une efficacité énergétique aux clients.



-  **Matériaux et substances**  
Optimiser : Se concentrer sur la réduction de la consommation. Se concentrer sur les matériaux alternatifs agissant pour la circularité, le faible taux de carbone et la sécurité des personnes et des écosystèmes.
-  **Emballages et opérations**  
Se concentrer sur des solutions d'emballage alternatives pour optimiser les ressources et minimiser la production de déchets. Autres avantages survenant dans les Opérations de Schneider Electric.

2.4 Utiliser efficacement les ressources

L'éco-conception permet de mettre en œuvre les engagements environnementaux mondiaux de Schneider Electric dans les processus de développement de nouveaux produits et, par conséquent, de s'assurer que les offres du Groupe contribuent activement à ses engagements à long terme.

Si le tableau de bord EcoDesign Way™ reste utilisé dans les projets, Schneider Electric a réorganisé en 2023 ses ressources de l'éco-conception afin d'accélérer davantage encore les impacts positifs que ses produits et services pourraient avoir sur l'environnement.

En 2023, le Groupe a structuré sa stratégie d'éco-conception, tout en développant de multiples actifs pour mieux accompagner ses équipes de conception et de R&D.

**Éco-conception dans la stratégie commerciale :**

- Chaque business unit a défini ses objectifs de développement durable et sa feuille de route de manière à refléter au niveau opérationnel les ressources nécessaires à la réalisation d'un plan de décarbonation. Les Ressources humaines ont effectué une évaluation approfondie afin de s'assurer que chaque business unit dispose du personnel suffisant pour favoriser l'éco-conception. Cette évaluation comprend les descriptions des rôles et des responsabilités, ainsi que les plans de perfectionnement.

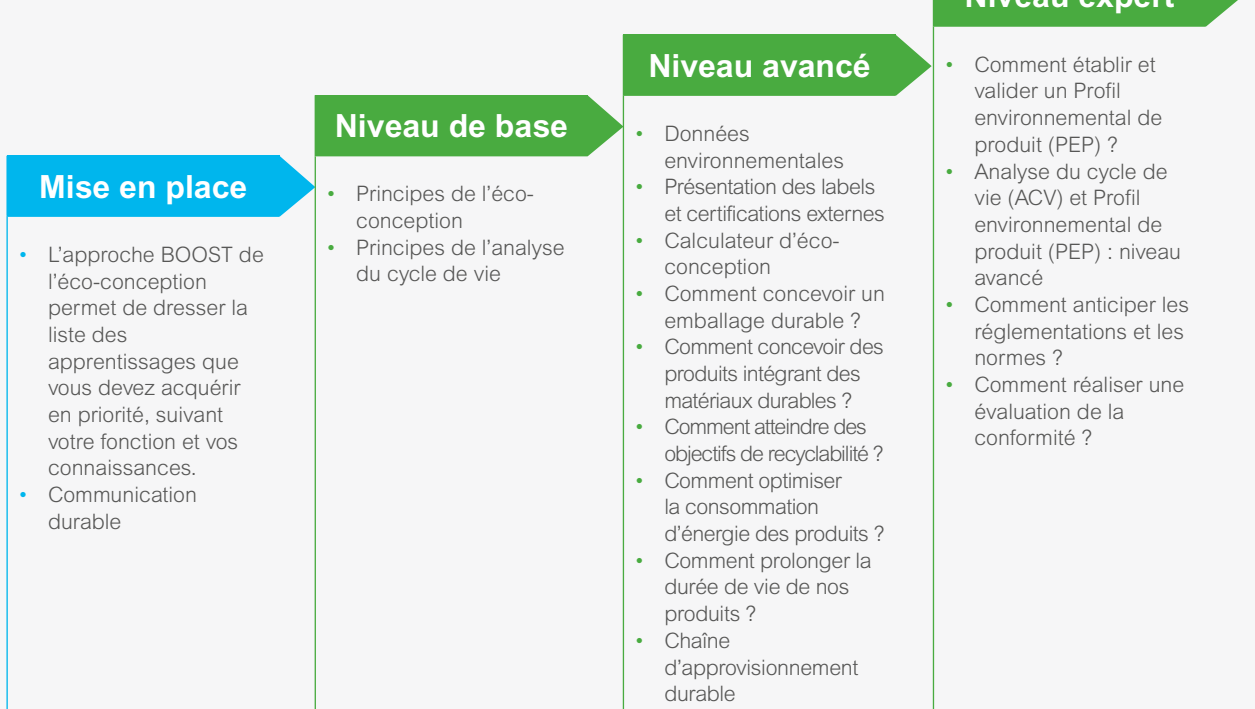
Le Groupe a intégré des indicateurs d'éco-conception dans la gestion du cycle de vie des offres pour que tous les projets soient incités à suivre leur empreinte environnementale et à rendre compte de leurs performances en matière d'empreinte carbone et d'empreinte matériaux. Les livrables obligatoires aux étapes clés de la gestion du cycle de vie de l'offre ont été mis à jour pour consolider les exigences d'éco-conception.

**Ressources de l'éco-conception :**

- En 2023, le Groupe a lancé le parcours de formation à l'éco-conception, un ensemble de 20 modules de formation, accessibles à toute la communauté R&D et visant à sensibiliser, former et améliorer les compétences des ingénieurs responsables de la mise au point de nouveaux produits. Ce parcours comprend plusieurs niveaux de formation, allant des notions de base à l'expertise, et couvre un large éventail de sujets tels que les principes de l'éco-conception, l'évaluation du cycle de vie, les matériaux durables, les règles de communication, les normes, etc. L'équipe centrale des différentes unités opérationnelles supervise le déploiement des différents modules du parcours de formation, pour garantir son appropriation par l'équipe R&D et développer ainsi des compétences partagées qui consolident l'ADN de l'innovation durable dans toute l'entreprise.
- En 2023, le Groupe a mis au point le calculateur carbone pour l'éco-conception, un outil en ligne fondé sur la méthodologie et les jeux de données d'évaluation du cycle de vie, pour permettre aux collaborateurs non-spécialistes de l'environnement de modéliser l'empreinte environnementale de leurs projets, d'identifier les zones à risque et d'estimer leur premier potentiel de réduction. Ce calculateur carbone, axé dans un premier temps sur l'indicateur de changement climatique (d'autres indicateurs environnementaux pourraient être intégrés à l'avenir), a vocation à être utilisé à un stade précoce de la gestion du cycle de vie de l'offre. Il s'appuie sur le Profil environnemental produit (PEP) disponible et permet de simuler différents scénarios à l'aide d'une fonction d'extrapolation. Plusieurs scénarios peuvent être comparés, permettant à l'équipe en charge du projet d'identifier la meilleure approche en ce qui concerne la conception. Le calculateur carbone pour l'éco-conception a été élaboré grâce à un partenariat avec la start-up Altermaker, spécialisée dans le développement de solutions informatiques pour l'évaluation du cycle de vie, avec l'aide d'équipes pilotes qui ont testé cet outil. Il n'a pas vocation à remplacer un outil exhaustif d'évaluation du cycle de vie, mais vise plutôt à informer toute l'équipe en charge du projet de l'ordre de grandeur de l'empreinte carbone de leur produit ou service. Il permet de sensibiliser les participants à leur responsabilité en matière d'empreinte environnementale au regard des engagements de Schneider Electric et les incite à contribuer activement à l'identification de nouvelles opportunités.

Présentation du parcours de formation à l'éco-conception

**Présentation du parcours de formation à l'éco-conception**



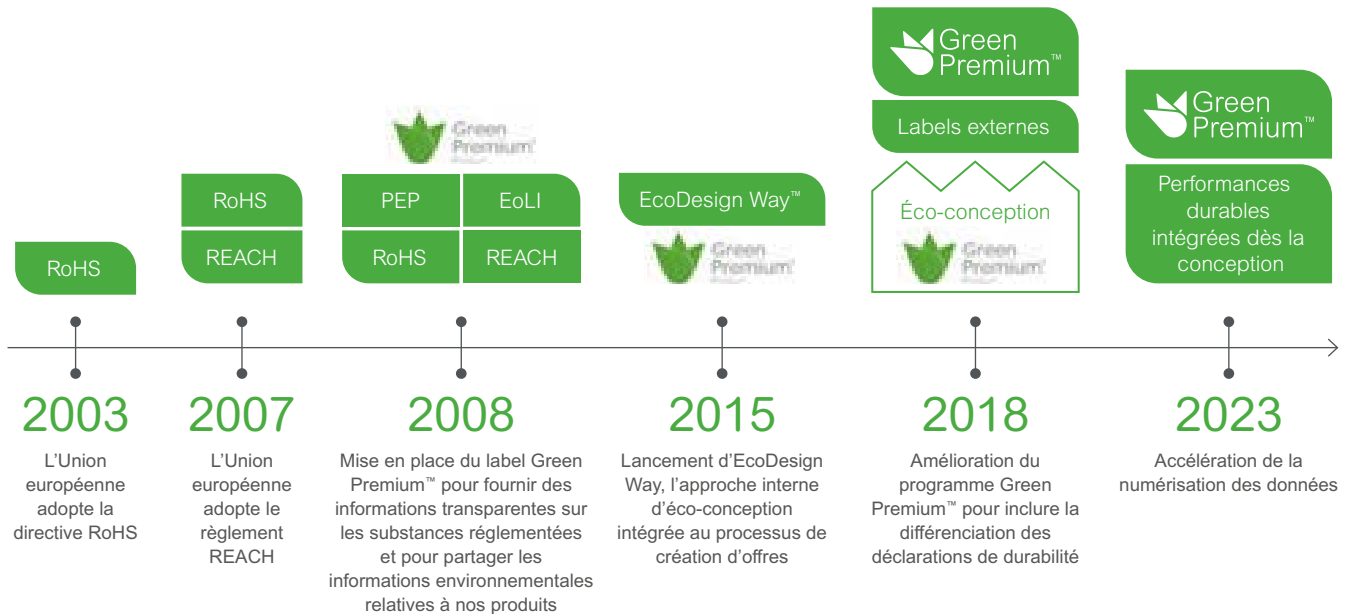
### 2.4.3.5 Diriger avec transparence : Green Premium™ et les Profils Environnementaux Produits

#### Green Premium™

Schneider Electric a lancé en 2008 son programme Green Premium™ pour communiquer aux clients de manière transparente la valeur d'un produit en termes de durabilité environnementale, avec des données qualitatives et quantitatives. Le label Green Premium™ signifie qu'un produit respecte les principes de l'éco-conception, à savoir :

- être conforme à la directive RoHS et au règlement REACH ;
- disposer d'une estimation de son analyse du cycle de vie (ACV) ;
- avoir des instructions claires concernant sa fin de vie.

En 2015, d'autres critères environnementaux ont été intégrés dans le label. Ainsi, le label Green Premium™ indique les modèles d'affaires relevant de la circularité, tels que les programmes de reprise. Par exemple, les clients qui ont acheté un système d'alimentation sans coupure (UPS) peuvent notamment recycler la batterie du produit lorsque celle-ci atteint la fin de son cycle de vie. En 2023, ce service a collecté plus de 16 000 tonnes de batteries à recycler dans le monde.



Le programme repose sur trois piliers : Confiance, Transparence et Performance.

- La **confiance** signifie que Schneider continue d'être transparent à l'égard de ses clients, en fournissant des informations sur les substances concernées par la directive RoHS et le règlement REACH et en dépassant les exigences réglementaires avec l'application des mêmes règles dans toutes les régions géographiques. Cette pratique est la base du programme Green Premium™.
- La **transparence** est l'engagement de Schneider consistant à communiquer de manière numérique les impacts environnementaux de ses produits, leur traitement en fin de vie, ainsi que toute caractéristique environnementale pertinente pour ses clients. C'est un élément central de la stratégie du Groupe, car la mesure et la quantification constituent la première étape de l'amélioration.
- La **performance** représente l'engagement de Schneider visant à fournir des produits à impact environnemental réduit. Cette performance peut prendre plusieurs formes :
  - utilisation de matériaux à faible impact (tels que les plastiques recyclés) ;
  - meilleure recyclabilité des produits afin de réduire les déchets et les pertes de matières premières critiques ;
  - produits économes en énergie, avec au moins 10 % de gains d'efficacité énergétique par rapport à la moyenne du marché ou aux générations précédentes de produits ;
  - durabilité améliorée et capacité à fonctionner selon les besoins, dans des conditions d'utilisation, d'entretien et de réparation définies, jusqu'à l'atteinte d'un état limite final (qui doit être supérieur d'au moins 5 % à la moyenne du marché) ;
  - produits sans SF<sub>6</sub> ;
  - réparation facile des pièces des produits.

#### Confiance

Utilisation minimale de substances dangereuses, à la fois dans le cadre de et au-delà de la conformité avec les réglementations (RoHS et REACH).

#### Transparence

- Divulgarion environnementale numérique (PEP)
- Profils de circularité pour fournir des instructions sur le traitement responsable de fin de vie des produits
- Caractéristiques environnementales transparentes (c.-à-d. sans mercure/sans plomb/sans PVC, emballage durable)

#### Performance

- Matériaux à faible impact
- Recyclabilité
- Efficacité énergétique
- Durabilité
- Sans SF<sub>6</sub>
- Réparabilité



## 2.4 Utiliser efficacement les ressources

En 2022, Schneider a réorganisé les pages de son catalogue en ligne pour que les clients puissent consulter facilement toutes les informations environnementales. Ils peuvent rapidement identifier les produits Green Premium™ et choisir le produit qu'ils souhaitent en fonction de ses caractéristiques environnementales. De nouvelles fonctionnalités en ligne, telles que les badges de déclaration environnementale, ont été ajoutées à toutes les pages produits de Schneider en 2023. Cela permet aux clients de prendre connaissance, en haut de chaque page produit, des avantages environnementaux du produit concerné.

La déclaration de conformité, les Profils Environnementaux Produits (PEP) et les instructions sur la fin de vie des produits, sont également accessibles en permanence pour les clients de Schneider au format numérique, sur les pages produits de l'application MySchneider App et depuis la plateforme « Check a Product » à l'adresse <https://checkaproduct.se.com>



En 2023, plus d'un million de téléchargements ont été effectués à partir de l'application « Check a Product ». Cela illustre l'intérêt des clients à l'égard des informations environnementales de chaque produit.

Certaines offres phares Green Premium™ ont été lancées au cours de l'année :

- Par exemple, la série Smart-UPS Modular Ultra, qui offre toutes les caractéristiques de développement durable attendues : conçue en intégrant la circularité dès l'origine, elle satisfait aux exigences les plus élevées en matière d'efficacité énergétique à ce jour sur le marché. Cette nouvelle série offre une réduction de 35 % du carbone incorporé, une réduction des émissions de 40 %, une durée de vie des batteries multipliée par 3 ainsi qu'une densité de puissance multipliée par 2,5. La série Smart-UPS Modular Ultra est certifiée Energy Star 2.0 aux États-Unis. Le résultat est une gamme d'onduleurs qui présentent l'empreinte carbone incorporée la plus faible du marché actuel par rapport à tout modèle comparable.
- La gamme Mureva, ensemble d'armoires étanches et durables conçues pour protéger les personnes, les biens et les installations. Cette gamme intègre au moins 20 % de plastique recyclé et son emballage modifié est désormais composé à 70 % de fibres recyclées. Ces modifications réduisent la consommation d'eau, les effluents chimiques et les émissions de poussière.

Pour continuer à montrer l'exemple dans le domaine de la communication transparente et responsable et éviter tout *greenwashing*, Schneider Electric a entrepris d'importantes activités de marketing.

**Tout d'abord**, un audit complet du processus marketing de Schneider a été réalisé par une société tierce pour consolider la communication de Schneider sur le développement durable de ses produits.

**Ensuite**, tous les contenus en ligne de Schneider ont été analysés afin d'évaluer l'utilisation de mots spécifiques devant être employés avec prudence.

**Enfin**, une directive pratique visant à prévenir le *greenwashing* a été publiée auprès de tous les employés, avec une communication spécifique à l'intention des équipes marketing. Plus de 1 000 collaborateurs des équipes marketing ont été formés à l'utilisation de ces directives.

### Ressources

## SSE #6



#### Notre engagement pour 2025

**80 % de notre chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre du programme Green Premium™**

En 2023, Schneider Electric a reçu un nombre croissant de demandes de clients souhaitant obtenir des informations détaillées sur la composition des produits et leur impact environnemental. En réponse, les experts environnement de l'activité automatisés industriels du Groupe ont élaboré plus de 440 nouveaux documents de Profil environnemental produit (PEP). Cela a permis la certification d'un plus grand nombre de produits dans le cadre du programme Green Premium™ visant à fournir des informations encore plus transparentes.

#### Nos progrès

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
77 %	81 %	80 %

### Profil environnemental de produit

De plus en plus de clients, de législateurs et d'instituts de normalisation demandent des données environnementales de qualité et détaillées. De nombreuses normes de construction et réglementations locales exigent ou mettent en avant des offres fournissant des Déclarations environnementales de produits (DEP).

L'empreinte environnementale correspond aux contenus fournissant des informations quantitatives basées sur l'Analyse du cycle de vie (ACV, selon les normes ISO 14040-44) d'un produit ou d'une solution. Elle permet d'évaluer différents indicateurs d'impact environnemental, dont l'empreinte carbone, pour toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'une solution. Cette évaluation est parfois désignée comme « cycle intégral ». Dans le cadre du programme Green Premium™, il est obligatoire d'indiquer l'empreinte environnementale des produits.

Schneider Electric se base sur les Profils Environnementaux Produits (PEP) pour remplir cette obligation. Le PEP est défini comme une version « synthétisée » du LCA axée sur le produit. Il s'appuie sur les règles relatives aux catégories de produits (PCR) ou les règles spécifiques aux produits (PSR), comme indiqué par la norme ISO 14025 relative aux Déclarations environnementales de produits (DEP).

Chez Schneider, deux types de PEP sont disponibles :

- **Certifié** : il s'agit d'une déclaration environnementale de type III conforme à la norme ISO 14025. Le PEP certifié est examiné en externe par un vérificateur accrédité et publié par un opérateur de programme selon les règles imposées par l'opérateur en question (par exemple PEP Ecopassport).
- **Interne** : le PEP interne suit exactement les mêmes règles que le PEP certifié. Toutefois, un PEP interne est examiné en interne et ne peut donc pas être enregistré par l'intermédiaire d'un opérateur de programme indépendant. Le processus d'accréditation suivi par les vérificateurs internes garantit le bon niveau des contrôles effectués. Afin de garantir l'indépendance, les PEP d'une ligne d'activité sont contrôlés par des vérificateurs appartenant à d'autres activités. Les PEP internes sont conformes à la norme ISO 14021 d'auto-déclaration.

En 2023, plus de 2 000 PEP valides ont été publiés en ligne (accès public), et couvrent toutes les gammes de produits Schneider, dont plus de 80 % disposent d'une déclaration environnementale de type III ISO 14025.

### Numérisation des données relatives aux PEP

Depuis 2008, la présentation d'un PEP est obligatoire dans le cadre du programme Green Premium™, et Schneider Electric a publié des PEP à l'échelle des familles de produits.

En 2021, le Groupe a lancé un projet pilote visant à extrapoler les données PEP des familles de produits jusqu'au niveau des produits, pour générer des données PEP plus détaillées et commencer à les communiquer à certains clients stratégiques. L'accès à des données PEP plus détaillées a permis à ces clients d'affiner leur propre comptabilité carbone et de concevoir des services à l'intention de leurs clients pour les accompagner vers l'achat de produits plus durables, grâce à des données quantitatives évaluant l'impact environnemental. Cette initiative a permis à Schneider Electric de resserrer ses relations avec ses clients stratégiques, en se positionnant parmi les meilleurs fournisseurs concernant le développement durable.

En 2023, le Groupe a déployé un programme de numérisation des PEP utilisant l'intelligence artificielle et un logiciel dédié qui lui permet d'extrapoler et de numériser des données de qualité couvrant plus de trente mille produits.

Grâce à l'investissement du Groupe dans ces outils et processus dédiés et à une coordination rigoureuse des projets impliquant les fonctions centrales et toutes les divisions, il est désormais possible de partager les données PEP au niveau des produits avec un ensemble élargi de clients, de bases de données externes, de bureaux d'étude et de logiciels. Schneider Electric se positionne ainsi comme un acteur clé de la transformation durable du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie, à même de conduire cette transformation en s'appuyant sur des données quantitatives issues de l'analyse du cycle de vie.

### Position de Schneider Electric sur l'analyse du cycle de vie (ACV) et l'empreinte carbone des produits (ECP)

Schneider Electric a lancé sa démarche ACV il y a plus de 20 ans, pour offrir à ses parties prenantes la transparence quant à l'impact environnemental de ses offres, en couvrant tout le cycle de vie et en utilisant un large éventail d'indicateurs de l'impact environnemental, au-delà de la seule empreinte carbone des produits.

Depuis lors, le Groupe promeut l'ACV comme une approche permettant de se conformer aux réglementations déjà en place ou à venir (notamment la CSRD, la Taxonomie européenne ou la réglementation néerlandaise sur la performance environnementale des bâtiments), pour répondre à la demande des clients en matière de données ACV et adopter des stratégies d'éco-conception pertinentes qui évaluent l'impact environnemental et évitent les arbitrages contre-productifs.

Le Groupe préconise également des stratégies visant à améliorer la représentativité de la chaîne d'approvisionnement dans les ACV et la comparabilité des ACV à l'échelle des secteurs à différents niveaux, depuis les normes européennes et internationales jusqu'aux initiatives intersectorielles, telles que le Projet de cadre de référence PACT (Partenariat pour la transparence du carbone), piloté par le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development). Il promeut également la création d'une base de données ACV unifiée et publique, pour s'assurer que les spécialistes sectoriels de l'ACV puissent exploiter les données de leur propre chaîne d'approvisionnement, tout en utilisant des jeux de données ACV identiques (données ACV brutes relatives aux matériaux, aux processus, à l'approvisionnement en énergie, etc.)

### PEP Ecopassport PCRed4

En 2021, Schneider Electric a fortement contribué au développement des nouvelles règles relatives aux catégories de produits (PCR) de l'association PEP Ecopassport (document PCRed4 publié en septembre 2021), qui :

- sont conformes à la norme EN 50693:2019 : Règles de définition des catégories de produits pour l'analyse du cycle de vie des produits et systèmes électriques et électroniques – actuellement reflétées par le groupe de travail 15 IEC/TC111 (IEC 63366) ;
- sont parfaitement conformes à la norme EN 15804+A2 : Contribution des ouvrages de construction au développement durable – Déclarations environnementales sur les produits – Règles régissant les catégories de produits de construction
- intègrent des éléments clés de l'Empreinte Environnementale des Produits (PEP) de l'UE, tels que des indicateurs d'impact obligatoires, des formules concernant la fin de vie des produits et le classement qualité ;
- sont conformes à la norme ISO 14067:2018 : Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits – Exigences et lignes directrices pour la quantification, en intégrant les dernières exigences des textes réglementaires français de la RE 2020.

L'application de PCRed4 permet aux fabricants d'équipements électriques et électroniques de produire des déclarations environnementales de produits en respectant les normes internationales les plus connues, ce qui favorise la reconnaissance interrégionale et intersectorielle. Schneider prévoit d'utiliser ces nouvelles PCR pour orienter et renforcer les pratiques du secteur en matière d'empreinte environnementale par le biais de la standardisation (groupe de travail TC111, initiative ZVEI) et de la réglementation (Initiative relative aux produits durables de la Commission européenne, Taxonomie verte).

Officiellement, à partir de 2023, tous les PEP publiés par le Groupe sont conformes au PCRed4.

En s'appuyant sur la méthodologie PCRed4 de l'association PEP Ecopassport et sur l'accélération de la numérisation des données sur l'impact environnemental, Schneider s'efforce de fournir de manière systématique et fluide à ses clients des informations relatives à la quantification de l'empreinte environnementale, afin de différencier ses offres durables, et de prendre ainsi part à la transition vers une économie circulaire à faible émission de carbone.

## 2.4.4 Améliorer les achats

### 2.4.4.1 Atteindre 50 % de matériaux durables dans les produits d'ici 2025

#### Risque lié aux achats de matériaux

L'accélération de l'électrification dans le monde entraîne une concurrence croissante concernant l'accès aux matières premières. Par exemple, la production d'énergie renouvelable transfère la dépendance du secteur de l'énergie vis-à-vis des combustibles fossiles vers les ressources minérales. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le secteur des véhicules électriques devrait multiplier par 50 la demande de lithium d'ici 2040 et par 30 la demande de cobalt et de graphite.

L'évolution des tendances économiques, le manque d'accès et la surexploitation peuvent entraîner des pénuries de ressources naturelles au sein des opérations du Groupe et de sa chaîne de valeur. Le Groupe est donc confronté à des perturbations de l'activité et à une hausse des coûts à court et à long terme, ainsi qu'à des défis supplémentaires pour garantir l'approvisionnement dans le cadre des programmes de transformation durable (matériaux durables, substances de substitution, emballages durables).

#### Suivi et gestion des risques

Les interruptions d'activité dues à l'approvisionnement énergétique sont examinées dans l'initiative STRIVE de la Chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe et sont couvertes par le programme de dommages matériels et d'interruption d'activité du Groupe au niveau des sites.

L'approche de Schneider Electric en matière d'accès aux ressources est définie à différents horizons temporels, afin d'assurer la résilience de l'offre, à l'heure actuelle et à l'avenir, en :

- renforçant la résilience à court terme pour sécuriser l'approvisionnement et protéger les activités contre la volatilité des prix, avec des alertes en temps réel permettant d'activer des plans d'action ;
- réduisant les risques de son portefeuille grâce des solutions technologiques et des modèles d'affaires circulaires ;
- façonnant l'avenir grâce à une résilience matérielle à long terme et le développement durable avec des actions disruptives.

Pour répondre aux incertitudes liées à la perturbation de l'accès aux ressources à long terme, Schneider a ajouté des paramètres de ressources dans l'éco-conception des produits et défini des stratégies de substitution pour les ressources critiques. Des actions de R&D sont en place, axées sur les matériaux assurant les principales fonctions stratégiques, et sont assorties de canaux de communication permettant de faire remonter les informations et d'alerter.

#### Augmenter la part des matériaux durables dans les produits du Groupe

Schneider Electric s'est engagé à augmenter les matériaux durables dans ses produits pour atteindre 50 % d'ici 2025, dans le cadre de son programme Schneider Sustainability Impact (SSI #4). Par cet engagement, le Groupe vise à :

- être un agent du changement pour accélérer la transition de l'industrie des matériaux vers une économie circulaire et à faibles émissions de carbone ;
- réduire les émissions du scope 3 en amont, conformément à l'engagement Net Zero du Groupe ;
- différencier les produits Schneider en utilisant des matériaux à faible teneur en CO<sub>2</sub>, circulaires et plus sûrs.

Selon Schneider Electric, un matériau durable est un matériau dont l'empreinte environnementale et sociale est moindre, ce qui signifie des émissions de gaz à effet de serre (GES) faibles, un contenu recyclé élevé et un impact minimal sur les êtres humains et la planète.

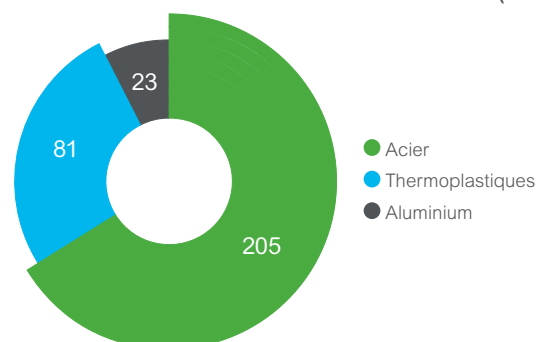
Par conséquent, ces performances pourraient découler de la sélection de matériaux/fournisseurs ayant une empreinte environnementale réduite avérée (p. ex. la preuve qu'un matériau a été produit à partir d'un contenu 100 % recyclé), ou d'une meilleure traçabilité des initiatives durables dans la chaîne de valeur.

La première proposition est particulièrement pertinente pour les matériaux thermoplastiques, mais la seconde est une priorité pour les produits métalliques dans la mesure où la visibilité concernant l'impact environnemental et l'origine technologique des métaux achetés est faible.

Les caractéristiques d'empreinte environnementale réduite sont définies pour chaque produit visé, car la performance environnementale du métal ne peut pas être fondée sur les mêmes attributs que le plastique. En 2023, le périmètre des matériaux durables était axé sur trois types de produits couvrant environ le tiers des matériaux achetés en volume :

- Les thermoplastiques (incluant l'achat direct et indirect). Ils sont qualifiés de « durables » lorsque le fournisseur apporte la preuve d'une teneur minimale en matières recyclées, en matières biologiques (le seuil minimal dépend de l'halogénéation ou non du composé) ou utilise un agent ignifuge écologique.
- L'acier (les achats directs). Il est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'usine d'origine est un four à arc électrique (FA) ou a un certificat vert comme ceux livrés par Responsible Steel.
- L'aluminium (les achats directs). Il est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'empreinte carbone du produit est inférieure à 8 tonnes de CO<sub>2</sub> par tonne d'aluminium, qu'il utilise au moins 90 % de contenu recyclé dans son produit ou que l'usine d'origine a un certificat vert comme ceux délivrés par l'Initiative de gestion de l'aluminium (ASI).

Volume et distribution des matériaux durables (en kt)



Définition des « thermoplastiques durables » et des « métaux durables »

**UN THERMOPLASTIQUE DURABLE EST**  
conforme au règlement REACH/POP et à la directive RoHS<sup>(1)</sup>  
ET

Cas n° 1	Cas n° 2
<b>Si le plastique est sans halogène<sup>(2)</sup></b>	<b>Si le plastique contient de l'halogène<sup>(2)</sup></b>
Matière conforme à au moins un des critères ci-dessous :	Matière conforme à au moins un des critères ci-dessous :
<ul style="list-style-type: none"> <li>≥ 20 % de contenu <b>recyclé<sup>(3)</sup></b></li> <li>≥ 20 % de contenu <b>d'origine biologique<sup>(4)</sup></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>≥ 50 % de contenu <b>recyclé<sup>(3)</sup></b></li> <li>≥ 50 % de contenu <b>d'origine biologique<sup>(4)</sup></b></li> </ul>
<p><b>Agent ignifuge écologique et additifs</b> <i>Uniquement pour les plastiques retardateurs de flamme<sup>(5)</sup></i></p>	

- (1) Polluants organiques persistants (POP)/Dernières versions
- (2) D'après la norme IEC 63355
- (3) D'après les normes ISO 14021 et EN 45557
- (4) D'après la norme EN 16785 ou ASTM D6866
- (5) D'après le GreenScreen utilisé dans le cadre de la certification TCO

**UN MÉTAL DURABLE EST**

De l'acier procuré par achat direct	De l'aluminium procuré par achat direct
Matière conforme à au moins un des critères ci-dessous :	Matière conforme à au moins un des critères ci-dessous :
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'acier provient d'un <b>four à arc électrique (FA)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ <b>8 tCO<sub>2</sub>e/tonne d'aluminium<sup>(2)</sup></b></li> <li>≥ 90 % de contenu <b>recyclé<sup>(3)</sup></b></li> </ul>
L'acier a un <b>certificat écologique<sup>(1)</sup></b>	L'aluminium a un <b>certificat écologique<sup>(4)</sup></b>

- (1) Ex. Responsible Steel
- (2) Selon les critères de l'Initiative de gérance de l'aluminium (ASI)
- (3) Selon la Taxonomie européenne
- (4) Ex. Initiative de gérance de l'aluminium (ASI)

L'inclusion d'autres matières premières, comme le cuivre, les thermodurcissables et les achats indirects d'acier, sera réévaluée en s'appuyant sur les avancées du programme et la transparence accrue au sein des chaînes d'approvisionnement. En 2023, des définitions provisoires pour le cuivre et les thermodurcissables ont été déployées en interne et les performances font l'objet d'un suivi pour préparer leur intégration lors d'une phase à venir.

En outre, en 2023, Schneider Electric a lancé des travaux visant à définir les critères de l'électronique durable. Ces critères et les KPI correspondants sont actuellement testés via des projets pilotes et devraient être déployés à travers l'ensemble du Groupe en 2024.

**Des partenariats pour accélérer les achats de matériaux durables**

L'un des points essentiels pour accélérer l'adoption des matériaux durables dans les produits de Schneider consiste à planifier en amont les différentes étapes de qualification des matériaux, des composants et des produits. C'est particulièrement vrai pour les thermoplastiques. En 2023, Schneider Electric a été en mesure d'augmenter les volumes de thermoplastiques qualifiés de « durables », principalement grâce à l'application de la feuille de route des unités opérationnelles qui commence à produire ses effets à la suite de la qualification des matériaux. La période de qualification peut s'étendre de 8 à 18 mois selon les matériaux et spécificités des produits. Schneider Electric s'engage donc à planifier à l'avance la feuille de route de ses offres en prenant en compte ce délai incompressible pour s'assurer que son objectif est atteint d'ici 2025.

Schneider Electric a déjà identifié les risques de goulets d'étranglement à l'étape de la qualification en raison de la demande croissante sur le marché. À l'avenir, le Groupe s'efforcera d'optimiser et de mutualiser ses besoins de qualification. Par ailleurs, en 2023, le Groupe a accéléré son engagement auprès des fournisseurs en vue de leur transformation durable, en établissant des liens plus solides et en sécurisant le premier volume d'acier durable certifié.

Schneider Electric travaille notamment en partenariat avec ArcelorMittal, acteur mondial du secteur de l'acier et de l'exploitation minière, pour s'approvisionner en acier recyclé et produit sans impact négatif pour l'environnement, appelé XCarb. Cet acier est produit dans l'usine d'ArcelorMittal située à Sestao, en Espagne. Il utilise un pourcentage élevé d'acier recyclé et est traité dans un four à arc électrique alimenté à 100 % par de l'électricité renouvelable. Schneider Electric utilise cet acier pour construire des armoires électriques qui présentent des émissions de CO<sub>2</sub> nettement réduites (voir l'exemple ci-contre). Cet exemple illustre clairement comment le travail de Schneider en partenariat avec ses fournisseurs peut promouvoir des solutions circulaires et étayer ainsi son parcours de décarbonation.

2.4 Utiliser efficacement les ressources

Schneider Electric a également maintenu sa participation auprès d'organismes sectoriels et contribue activement à la mise en place de ceux qui seront considérés comme des catalyseurs du changement dans toute la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe poursuit sa participation à des groupes de travail organisés par « Responsible Steel », le premier programme mondial d'achat et de production responsables d'acier.

Schneider Electric est partenaire officiel de The Copper Mark, qui vise à accélérer les achats de matériaux responsables dans le domaine des métaux. L'adhésion à The Copper Mark aidera le Groupe à améliorer les aspects environnementaux et sociaux de la chaîne de valeur du cuivre. Schneider se réjouit à l'idée de progresser vers la réalisation de ses objectifs en matière d'achats de matériaux responsables avec The Copper Mark, et encourage ses fournisseurs à participer au processus de garantie The Copper Mark et à viser collectivement la production de cuivre responsable.



2.4.4.2 Élimination des substances dangereuses

Depuis 1950, la production de produits chimiques a été multipliée par 50 et devrait tripler sur la période 2010-2050, alors que seule une faible proportion des 350 000 produits chimiques utilisés a fait l'objet d'une évaluation exhaustive en termes de sécurité<sup>(1)</sup>. Outre les préoccupations sanitaires, les substances chimiques peuvent également contribuer au changement climatique via l'émission GES tout au long de leur cycle de vie.

Afin de minimiser les risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine, Schneider Electric continue de privilégier la gestion et le remplacement des substances chimiques nocives dans ses produits, ses processus et sa chaîne d'approvisionnement. En 2023, le Groupe a mis à jour sa définition des « produits durables » pour s'aligner sur l'Annexe C de la Taxonomie européenne publiée en 2023. Il a également actualisé sa directive concernant les substances chimiques dans les produits, pour préciser les principales orientations et la stratégie à appliquer aux produits de son portefeuille. La précédente version datait de 2015. La directive actualisée intègre, entre autres, les différents critères énoncés à l'Annexe C de la Taxonomie européenne. Elle sera déployée en 2024 afin de maintenir notre leadership en termes de transparence et de contrôle des substances préoccupantes.

Le Groupe assure une gestion des substances spécifiques depuis de nombreuses années, dans le cadre de ses programmes environnementaux visant à réduire et gérer les déchets, les émissions et les risques liés à l'eau, y compris la pollution. Il remplace en permanence les substances ou groupes de substances préoccupants visés par les réglementations ; lorsque cela n'est pas possible techniquement, Schneider Electric veille à ce que le risque chimique soit sous contrôle à toutes les étapes du cycle de vie. Le développement récent des nouveaux appareils de commutation moyenne tension sans SF<sub>6</sub> (l'un des gaz à effet de serre parmi les plus puissants et persistants) en est un exemple. Comme le reflète le SSE #2, le Groupe vise une substitution à 100 % ses technologies moyenne tension par des alternatives sans gaz SF<sub>6</sub>.

Le Groupe est implanté dans différentes juridictions, dont les réglementations en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de conformité des produits évoluent en permanence. La régionalisation des réglementations environnementales (notamment California Prop 65, RoHS Chine, RoHS EAU) est génératrice de complexité puisque le Groupe compte plusieurs milliers de fournisseurs. Par conséquent, Schneider applique une gouvernance solide, qui repose sur une approche mondiale des directives en matière de gestion environnementale des produits, en s'appuyant sur un réseau régional et local de supervision environnementale. La détection de la présence de substances et leur traçabilité étant essentielles, le Groupe investit dans des systèmes numériques robustes pour assurer et communiquer la conformité environnementale de notre vaste portefeuille de produits, qui comprend plusieurs centaines de milliers de références commerciales.

**Ressources**

**SSI #4**

12 TRANSITION ÉCONOMIQUE

15 CLIMAT

**Notre engagement pour 2025**

**Porter à 50 % la part de matières premières durables dans nos produits**

En 2023, Schneider Electric est devenue une entreprise pionnière dans la fabrication d'armoires universelles, avec le lancement d'une gamme de produits haut de gamme décarbonés rendu possible par les améliorations apportées à la conception, aux procédés industriels et aux matières premières.

PanelSeT SFN est la 1<sup>ère</sup> armoire en acier décarbonée du marché. Cette nouvelle armoire au sol est fabriquée en acier décarboné certifié, obtenu à partir de matières premières recyclées et de sources d'énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire et éolienne. Outre l'emballage, cette approche innovante permet une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> allant jusqu'à 34 %.

En outre, nos clients bénéficieront d'une meilleure expérience utilisateur grâce à une nouvelle conception offrant un produit plus robuste, plus simple à utiliser et au système de montage facile. Celui-ci est également disponible en version assemblée, en kit ou sous forme personnalisée suivant les besoins spécifiques des clients et des marchés ciblés.

---

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
7 %	29 %	50 %

(1) Human Rights Watch. « New Study Underscores Dangerous Levels of Chemical Pollution. » Human Rights Watch, 21 janvier 2022.



## RoHS et REACH

En 2015, Schneider Electric a adopté une mise en œuvre proactive de la directive européenne RoHS, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, étant précisé que l'utilisation de la plupart de ces substances est également limitée par le règlement REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions entourant les substances chimiques. Le Groupe conçoit et produit tous ses produits comme s'ils relevaient de la directive RoHS, même si certains d'entre eux ne figurent pas dans le périmètre légal ou géographique de la directive. Cette initiative couvre toutes les offres de Schneider, tant ses marques locales qu'indépendantes, les produits fabriqués dans ses usines ou fabriqués par d'autres entreprises sous sa marque.

Schneider Electric s'engage à respecter ses obligations légales et cherche à assurer la conformité du plus grand nombre de produits possible tout en respectant la logique économique. Le Groupe continue d'œuvrer à la réduction du nombre de produits exemptés de conformité avec la directive RoHS, ainsi que du nombre total d'exceptions aux exigences REACH et RoHS. 81,8 % des produits à l'échelle mondiale (soit 93,6 % des revenus générés) sont conformes à la directive RoHS, dont 45,2 % sans exemption.

En vue d'anticiper les éventuelles restrictions futures, des programmes de recherche s'efforcent de trouver des alternatives au plomb dans certains alliages métalliques, ainsi qu'aux retardateurs de flamme bromés dans les polychlorobiphényles (PCB) et au cobalt dans les traitements de surface. Les substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées (PFAS) sont une vaste famille de substances ciblées par de prochaines réglementations dans l'UE et aux États-Unis. Après une première identification des différentes utilisations, le Groupe a participé à la consultation publique, en décrivant chaque cas d'utilisation en termes d'exposition, de disponibilité des solutions alternatives, de risques et en demandant une dérogation temporaire uniquement lorsque cela s'avère approprié. À la suite de cette consultation, une nouvelle proposition de limitation sera proposée en 2024 et Schneider lancera un vaste programme de substitution sur tout le périmètre concerné.

## Système conformité

Un solide système de gestion des données est essentiel pour garantir la conformité des produits et anticiper les mesures de substitution. Les processus informatiques internes sont continuellement ajustés pour adopter une approche plus proactive et plus sûre de l'utilisation des matériaux et des substances, et afin de répondre plus efficacement aux exigences de déclaration telles que celles de la base de données européenne sur les substances préoccupantes dans les produits (*Substances of Concern In Products*, SCIP) au moyen d'un lien direct ou de formats d'échange de données structurés IEC 62474/IPC1752.

Outre les outils informatiques, la collecte des données de conformité des fournisseurs est améliorée en permanence grâce à un nouveau flux de travail et à un périmètre de requêtes élargi. Cela permet au Groupe de s'appuyer sur une divulgation plus complète des matériaux, en augmentant la visibilité de toutes les substances chimiques présentes dans ses produits pour une transparence accrue et une meilleure gestion de l'exposition aux produits chimiques.

## DEEE

La directive RoHS est associée à la directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques, aussi connus sous le nom de « e-déchets »). Cette directive couvre les réglementations passées à l'échelle d'un pays ou d'un État, et vise à favoriser la réutilisation et le recyclage des équipements électriques et électroniques pour réduire la consommation de ressources et la quantité de e-déchets qui finiront en décharge. La directive DEEE impose le financement de la collecte, du traitement, de la récupération et d'une élimination favorable à l'environnement des déchets DEEE. De plus en plus de juridictions se conforment à la directive DEEE en raison de l'utilisation croissante de produits électriques et électroniques à l'échelle mondiale et la quantité croissante de e-déchets qui en résulte.

La directive DEEE de l'Union européenne (UE) est appliquée par le biais de réglementations nationales dans tous les pays de l'Espace économique européen, y compris dans tous les États membres de l'UE, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande. Schneider suit de près l'évolution de la législation DEEE et applique la directive DEEE ainsi que les réglementations de l'Espace économique européen à chaque fois que cela est possible.

Les exigences de la directive DEEE de l'UE 2002/96/EC ainsi que les réglementations nationales comprennent généralement, entre autres :

- le financement de la collecte, du traitement, de la récupération et d'une élimination favorable à l'environnement des déchets DEEE provenant de produits sur le marché concerné qui ont atteint leur fin de vie utile ;
- l'étiquetage des produits avec un logo « poubelle barrée » pour aider à réduire la quantité de DEEE mis en décharge via un tri et une collecte adéquats. Tous les produits Schneider Electric concernés sur le marché européen doivent être conformes à la directive DEEE et porter l'autocollant « poubelle barrée ».

2.4.4.3 Emballages durables

L'emballage, qui est la première ressource visible par les clients, est associé à des défis environnementaux majeurs tels que l'épuisement des ressources, la production de déchets et la pollution marine. Le programme d'emballages durables de Schneider Electric vise à promouvoir des solutions d'emballage innovantes afin de garantir des emballages sûrs et de qualité, tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

À l'échelle mondiale, un nombre croissant de réglementations exigent la mise en place d'emballages alternatifs, en mettant l'accent sur la recyclabilité. Pour se conformer à ces réglementations et éviter les taxes actuelles ou à venir liées aux emballages, l'innovation et le partenariat avec les fournisseurs sont essentiels. Les fournisseurs de Schneider sont tenus de se conformer aux lois et réglementations applicables, y compris à la directive de l'Union européenne concernant la gestion des emballages et des déchets d'emballage (1994/62/CE), telle que modifiée par la directive 2018/852/UE et les normes d'emballage CEN (EN 13427:2005), ainsi qu'à la législation américaine sur les produits toxiques dans les emballages.

Schneider Electric travaille avec ses fournisseurs pour éviter que l'approvisionnement en matériaux d'emballages durables soit limité.

D'ici 2025, Schneider Electric s'engage à atteindre les objectifs suivants :

- 100 % de ses emballages primaires et secondaires avec du carton recyclé. Le carton est considéré comme recyclé lorsqu'il est composé de fibres recyclées pour au moins 70 % de son poids. Une exception peut être approuvée pour éviter tout compromis quant à la protection, à la sécurité ou au niveau de qualité des produits. Une exemption temporaire est prévue pour l'Amérique du Nord, où les fibres recyclées doivent représenter en moyenne 50 % du poids du carton pour que celui-ci soit considéré comme recyclé.
- 100 % de ses emballages primaires et secondaires exempts de plastiques à usage unique. Schneider Electric définit les plastiques à usage unique (SUP) conformément au Pacte Plastiques européen : « Un produit en plastique à usage unique fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique et qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. »<sup>(1)</sup>

Les équipes Emballages de Schneider travaillent pour :

- veiller à la recyclabilité des emballages pour réduire l'empreinte environnementale globale du Groupe ;
- établir des partenariats avec des fournisseurs clés pour identifier des alternatives durables permettant de remplacer les plastiques à usage unique présents à ce jour dans les emballages ;
- renforcer la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement en recueillant les déclarations et certificats des fournisseurs concernant le carton recyclé.

Ressources

SSI #5



Notre engagement pour 2025

Nous mobiliser pour que 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé

La transformation des emballages progresse grandement, 80 % du carton utilisé dans les emballages primaires et secondaires étant fabriqués à partir de carton recyclé. Notre gamme de produits Wiser est emballée avec 100 % de matériaux exempts de plastiques à usage unique et utilise du carton recyclé.



Nos progrès



(1) Source : directive 2019/904/CE du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

## 2.4.5 Améliorer la fabrication

### 2.4.5.1 Contexte

En plus de l'offre croissante de solutions numériques telles que ses divers logiciels de la suite EcoStruxure™, ses services de consultation et de conseil, et ses équipes de services de terrain, Schneider Electric s'appuie toujours sur la fabrication traditionnelle pour produire sa large gamme de produits économes en énergie.

Cela étant, le Groupe s'est engagé à minimiser son impact sur les ressources naturelles et à respecter les principes de développement durable. Il peut ainsi poursuivre dans l'avenir cette fabrication, pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de développement durable et leurs objectifs commerciaux, tout en protégeant l'environnement et ses ressources limitées.

Schneider Electric vise à évoluer vers des systèmes en circuit fermé dans ses opérations et avec ses partenaires afin de prolonger la durée de vie et l'utilité de ses ressources aussi longtemps que possible.

L'empreinte immobilière de Schneider Electric couvre environ 1 000 sites au total, sur six continents, pour une surface d'occupation avoisinant les 5 millions de mètres carrés. Environ trois quarts de cette surface sont occupés par de grands sites de fabrication et de logistique. Le quart restant est composé de bureaux dont la taille et les caractéristiques varient. Dans l'ensemble, les 100 plus grands sites du portefeuille immobilier du Groupe représentent 55 % de son empreinte immobilière et les 200 plus grands sites représentent 80 % de son empreinte. C'est pour cette raison que les KPI des sections suivantes sont élaborés par rapport aux 200 plus grands sites, afin de restituer des impacts durables très concrets.

### 2.4.5.2 Risques et opportunités liés aux opérations de fabrication

Les risques environnementaux liés à la fabrication comprennent les risques de contamination du sol, des gaz du sol, des eaux de surface et souterraines, ainsi que de l'air. Par exemple, le rejet de substances dangereuses peut être nocif pour la santé humaine et l'environnement. Cela peut également perturber la continuité des opérations et ternir la réputation du Groupe. Dans la mesure où les usines et les centres de distribution de Schneider Electric sont répartis dans des dizaines de pays et soumis à différents cadres réglementaires environnementaux, il existe des risques de non-conformité. Ces risques sont liés à une mauvaise gestion potentielle de l'utilisation, de la manutention, du stockage, du rejet, de l'émission et/ou de l'élimination de substances dangereuses et des déchets correspondants, ainsi qu'aux attentes relatives aux émissions de gaz à effet de serre.

Une approche proactive des risques environnementaux et de la conformité des sites permet de préserver la continuité des opérations, de réduire les risques juridiques et de réputation, et d'éviter les préjudices financiers.

L'efficacité énergétique et des ressources permet non seulement de réaliser des économies financières, mais aussi de limiter l'exposition du Groupe à la volatilité des cours des matières premières et aux risques de pénurie. Les mégatendances en matière d'électrification sont de plus en plus concurrentielles pour avoir accès à certaines matières premières, ce qui crée des risques de pénurie pour Schneider Electric. Pour le Groupe, la mesure de la performance environnementale est un outil puissant qui l'incite à innover afin de construire une chaîne d'approvisionnement toujours plus efficace et résiliente, et de générer des économies. L'architecture EcoStruxure™ permet au Groupe d'atteindre cet objectif, tout en montrant à ses clients les avantages des offres économes en carbone.

La conformité avec les réglementations environnementales et les systèmes de gestion de la performance environnementale, de même que les programmes d'engagement auprès des parties prenantes clés, constituent le fondement du programme de gestion et de prévention des risques environnementaux de Schneider Electric ainsi que de son programme d'amélioration continue pour les opérations actuelles, passées et futures.

### Conformité avec les réglementations en matière d'environnement opérationnel

Les responsabilités environnementales historiques sont gérées au niveau régional pour s'assurer que l'expertise locale, les connaissances réglementaires et les spécificités locales sont appliquées. Les problématiques environnementales connues font l'objet d'une enquête approfondie de la part de consultants externes et, le cas échéant, sont corrigées ou gérées par des contrôles techniques ou institutionnels en vue de réduire les risques potentiels à des niveaux non significatifs et conformément aux réglementations locales. Les dispositions et les risques environnementaux sont examinés avec les fonctions financières et juridiques à l'échelle locale, ainsi qu'à l'échelle du Groupe.

En 2023, aucun impact environnemental significatif n'a été identifié. Plus d'informations sont disponibles en section 2.4.5.5, page 205. En outre, aucun site de Schneider Electric n'est classé Seveso.

### Système de gestion de l'environnement opérationnel

Schneider utilise un système de gestion intégrée (IMS) qui permet un déploiement standardisé, rationalisé et collaboratif de ses différents systèmes de gestion. L'IMS couvre les usines, les centres de distribution et les sites importants de bureaux du Groupe. Il héberge par ailleurs des systèmes de gestion de la conformité ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001 et ISO 45001. Chaque site est audité périodiquement, soit en externe par Bureau Veritas (tous les trois ans), soit en interne. En particulier, le système de gestion pertinent en matière d'environnement est la certification ISO 14001.

La certification ISO 14001 permet de définir et maintenir une gouvernance environnementale forte sur les sites de Schneider Electric, favorisant une amélioration continue au profit de la performance environnementale. Tous les sites industriels et logistiques du Groupe comprenant plus de 50 collaborateurs sont certifiés, de même que tous les grands sites tertiaires de plus de 500 salariés, et ce dans les deux ans à compter de leur acquisition ou de leur création.

## 2.4 Utiliser efficacement les ressources

À la fin de l'année 2023, 2434 sites, représentant respectivement environ 79 % du périmètre du Groupe en termes de surfaces de sites, 82 % en termes de consommation d'énergie et plus de 83 % du périmètre du Groupe en termes d'utilisation de l'eau, de génération de déchets et d'émissions de composés organiques volatils (COV), étaient certifiés ISO 14001<sup>(1)</sup>.

Le périmètre et les objectifs du reporting environnemental du Groupe reposent sur tous les sites ISO 14001. Les indicateurs de reporting incluent la consommation d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2), la génération de déchets, l'utilisation de l'eau et les émissions de COV, et sont présentés à la page 301.

Le réseau Sécurité, Environnement et Immobilier (SERE) travaillant de concert avec le réseau Satisfaction des Clients et Qualité (SC&Q), une gouvernance solide est en place pour atténuer les risques environnementaux et favoriser une amélioration continue.

Les Politiques énergie et environnement internes soutenues par les directives environnementales mondiales sur la conformité légale, les signalements et alertes d'événements, ainsi que les responsabilités environnementales fournissent des attentes claires, un périmètre et des règles en matière de responsabilité, permettant l'harmonisation de la gouvernance environnementale et énergétique entre les régions et les activités.

Chaque site est évalué selon plus de 240 indicateurs consolidés dans le cadre de l'évaluation en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) et publiés sur tous les sites de la chaîne d'approvisionnement mondiale dans un tableau de bord ESS mondial. Les sites sont également évalués et comparés en fonction des meilleures techniques disponibles, documentées et partagées au sein des réseaux SERE et SC&Q.



### Programmes d'engagement relatifs à l'environnement opérationnel

Schneider Electric reconnaît depuis longtemps que la gestion et la prévention des risques environnementaux exigent plus que l'engagement d'experts techniques en matière d'environnement. Une gouvernance solide avec les parties prenantes clés de l'ensemble de l'organisation est essentielle pour atteindre et maintenir le succès sur les nombreux sujets entourant les risques environnementaux et la prévention.

Le Groupe a donc établi les programmes d'engagement suivants :

- Le programme CLEARR (Analyse des risques et évaluation environnementale à l'échelle de l'entreprise), qui met l'accent sur les risques environnementaux potentiels historiques et actuels pouvant toucher les sites, examine chaque année les nouveaux sites de fabrication et les sites de fabrication existants.
- Un examen approfondi de « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) environnementale des fusions, acquisitions et cessions, sur tous les sites où des produits chimiques sont utilisés ou ont été utilisés. Tous les risques ou responsabilités environnementaux identifiés sont traités par le biais d'activités de gestion des risques appropriées.
- Les services de tiers évaluent le profil de risque des sites clés par rapport à certains risques externes, tels que les incendies, les tremblements de terre, les inondations et autres catastrophes naturelles. Ce processus est combiné avec les

efforts de planification de la continuité des activités pour évaluer les risques connexes et anticiper les mesures qui pourraient s'imposer.

- Les risques et les mesures d'atténuation sont présentés au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

### Programme relatif à la résilience des matériaux

L'approche du Groupe en matière d'accès aux ressources est définie à différents horizons temporels, afin d'assurer la résilience de l'offre, à l'heure actuelle et à l'avenir. Le Groupe :

- renforce la résilience à court terme pour sécuriser l'approvisionnement et protéger les activités contre la volatilité des prix, avec des alertes en temps réel permettant d'activer des plans d'action ;
- réduit les risques de son portefeuille grâce des solutions technologiques et des modèles d'affaires circulaires ;
- façonne l'avenir grâce à une résilience matérielle à long terme et le développement durable avec des actions disruptives.

Pour garantir la résilience de l'approvisionnement en matériaux, Schneider a ajouté des paramètres de ressources dans l'éco-conception des produits et défini des stratégies de substitution pour les ressources critiques. Des actions de R&D sont en place, axées sur les matériaux assurant les principales fonctions stratégiques, et sont assorties de canaux de communication permettant de faire remonter les informations et d'alerter.

### 2.4.5.3 Du déchet vers la Ressource

Schneider Electric s'engage à atténuer les impacts négatifs potentiels des déchets dangereux sur l'environnement et la santé. Deux leviers principaux ont été identifiés dans le cadre du programme « Du Déchet vers la Ressource ». Premièrement, tous les sites générant des déchets dangereux garantissent la visibilité du traitement et des processus de traitement des produits en fin de vie. Ils doivent également chercher à valoriser les déchets autant que possible (valorisation énergétique ou de matière) tout en neutralisant leur nature dangereuse. Deuxièmement, les principaux sites générateurs de déchets dangereux doivent s'efforcer de réduire les volumes de déchets générés, en mettant en œuvre les « meilleures techniques disponibles » (BAT) dans leurs processus industriels. Ces techniques produisent des performances environnementales supérieures du point de vue de l'efficacité des ressources, et/ou de l'utilisation de substances chimiques et/ou des réductions d'émissions.

Ces dernières années, les défis mondiaux liés aux chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de matériaux et à la visibilité accrue de la pollution liée aux déchets, telle que la pollution plastique des océans, ont renforcé la priorité que Schneider accorde de longue date à sa stratégie de circularité et à l'importance d'impliquer les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne de valeur pour changer la donne.

Dans le cadre de son programme 2021-2025 intitulé « Du déchet vers la Ressource » (SSE #9), qui est une évolution du programme 2018-2020 « Vers le Zéro Déchet en Décharge », le Groupe va encore plus loin dans son programme de valorisation des déchets. Les sites doivent désormais valoriser 99 % de tous les déchets qui ne sont pas classés comme dangereux, et toujours 100 % des déchets dangereux, en utilisant les meilleures techniques de manipulation/traitement disponibles localement. En outre, pour promouvoir et souligner l'importance de l'économie circulaire, les sites du programme « Du Déchet vers la Ressource » ne sont pas autorisés à utiliser des solutions de valorisation énergétique pour plus de 10 % de leurs déchets. Cela oblige les sites à travailler en collaboration au sein de leurs chaînes d'approvisionnement internes, ainsi qu'avec des fournisseurs externes et des prestataires de gestion des déchets, afin de trouver des solutions innovantes de réduction, de réutilisation et de recyclage.


(1) Les exclusions comprennent notamment AVEVA, RIB Software et Larsen & Toubro, ainsi que d'autres entités non intégrées, dans une moindre mesure.



En 2023, le Groupe a progressé vers son objectif de 200 sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource » en atteignant 137 sites, soit plus de 10 sites supplémentaires par rapport à l'année dernière, mais continue d'être impacté par l'évolution continue de son empreinte immobilière. Depuis le lancement du programme, plus de 19 sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource » ont été fermés, cédés ou transférés à des tiers, ce qui a eu un impact sur la capacité du Groupe à respecter l'engagement d'atteindre 200 sites. Cette évolution du parc immobilier a également affecté le nombre de sites pouvant être ciblés avant 2025, alors que d'autres consolidations ou transferts de sites vers des tiers sont prévus pour répondre aux besoins opérationnels et améliorer les gains d'efficacité. En 2023, malgré les défis posés par cet ICP basé sur les sites, les performances globales restent solides concernant la réduction, la réutilisation, le recyclage des déchets et la redirection des déchets destinés aux décharges. Schneider a produit environ 124 000 tonnes de déchets, pour la plupart solides. Des plans d'amélioration continue sont en place pour gérer ces déchets, conformément à la certification ISO 14001. En 2023, le Groupe a atteint 97 % de déchets déclarés valorisés et un taux de recyclage sans valorisation énergétique de 91,3 %. Ce taux de valorisation est passé de 81 % à 97 % depuis 2009, grâce à des plans d'action pour chaque site.

En 2021, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire l'intensité des déchets dangereux de 30 % en 2025 par rapport à 2017. En 2023, l'intensité de génération des déchets dangereux a atteint 0,21 tonne/M€ de chiffre d'affaires, soit un recul de 50 % par rapport à 2017.

**Ressources**

**SSE #9**



**Notre engagement pour 2025**

**200 sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource »**

SSLVTA, un site de fabrication d'équipements basse tension situé à Shanghai, en Chine, produit sur site des appareils basse tension, tels que des disjoncteurs et des produits à double alimentation électrique.

En raison de la nature du processus de fabrication, des Composés organiques volatils (COV) sont émis sous forme de sous-produit des gaz de combustion de l'usine. En outre, le charbon actif produit en tant que déchet sur le site est classé comme produit dangereux, et doit être confié à un tiers chargé d'en gérer la fin de vie.

L'équipe locale a identifié la possibilité de créer une boucle fermée, en utilisant le charbon actif comme absorbant permettant de réduire les émissions de COV. Non seulement cette solution contribue à faire des déchets une ressource, mais elle représente également un moyen économique de réduire l'impact environnemental du site.

Dans le cadre de ce projet, 1,5 tonne de déchets dangereux est éliminée chaque année.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
120	<div style="width: 100%; height: 15px; background-color: #76b82a; position: relative;"> <span style="position: absolute; right: 0; top: -5px; color: white;">137</span> </div>	200

### 2.4.5.4 Prélèvement, rejet d'eau et stress hydrique

Schneider Electric évalue régulièrement les risques liés à l'eau. En 2022, le Groupe a réalisé une analyse de l'empreinte hydrique de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, couvrant la consommation, la rareté, l'eutrophisation, l'écotoxicité et l'acidification de l'eau. Cette évaluation a montré que l'utilisation directe et indirecte de l'eau dans les installations représente moins de 1 % de l'empreinte hydrique globale de Schneider Electric, qui correspond pour 18 % à des matières premières et pour 81 % à la phase d'utilisation de ses produits.

Les opérations directes de Schneider Electric ne supposent pas une forte consommation d'eau, les procédés industriels reposant pour l'essentiel sur un assemblage manuel ou automatique. Cependant, les installations ne peuvent pas fonctionner sans eau, qui reste donc une préoccupation constante pour l'entreprise, une attention accrue étant accordée aux sites situés dans les zones où le stress hydrique est le plus aigu.

En 2023, des données de performance concernant la gestion de l'eau ont été publiées dans le *CDP Water Security* et le Groupe a obtenu la note A-.

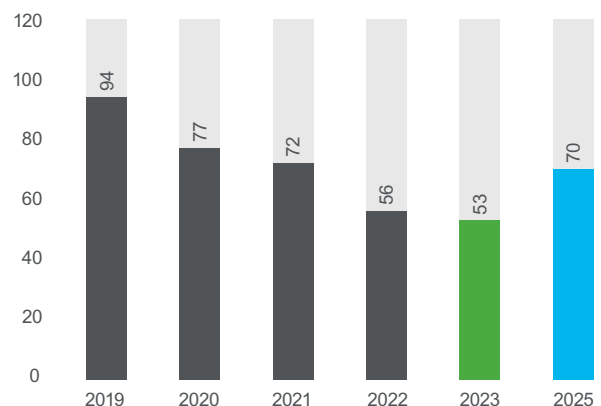
#### Prélèvement d'eau

Le Groupe mesure les prélèvements d'eau par source, avec des détails sur l'eau prélevée du réseau public, les eaux souterraines, les eaux de surface (par exemple les lacs et les rivières) et d'autres sources d'eau (y compris la pluie et les eaux recyclées).

L'eau est principalement utilisée à des fins de refroidissement et d'assainissement et, sur quelques sites seulement, pour des processus tels que les traitements de surface et les chaînes de peinture.

En 2021, Schneider Electric s'est donné pour objectif de réduire de 35 % la consommation d'eau (en m<sup>3</sup> d'eau prélevée par euro de chiffre d'affaires) en 2025 par rapport à 2017, avec une attention particulière sur les sites à fort prélèvement et ceux situés dans les zones de stress hydrique. En 2023, le prélèvement d'eau a atteint 53 m<sup>3</sup> par M€ de chiffre d'affaires, soit un recul de 51 % par rapport à 2017.

#### Évolution de l'intensité hydrique mondiale\* (en m<sup>3</sup>/million d'euros)



● Intensité hydrique ● Objectif

\* Le périmètre des sites correspond au périmètre GED 001. Le périmètre des revenus correspond à celui du chiffre d'affaires total du Groupe.

## 2.4 Utiliser efficacement les ressources

### Attention accordée aux zones de stress hydrique

Le Groupe reconnaît l'importance de l'eau pour ses opérations comme pour les communautés locales, en particulier celles qui se trouvent dans des zones de stress hydrique. Le Groupe surveille le niveau de stress hydrique de tous les sites certifiés ISO 14001 (y compris les usines, les centres de distribution et les sites importants de bureaux), à l'aide de l'Atlas des risques liés à l'eau d'aqueduc de l'Institut des ressources mondiales (World Resources Institute ou WRI). Tous les sites situés dans des zones à risque « élevé » ou « extrêmement élevé » selon cet outil sont considérés comme des sites soumis à un stress hydrique, quelle que soit la quantité d'eau prélevée.

76 sites sont classés comme étant soumis à un stress hydrique, représentant environ 46 % du total des prélèvements d'eau. Le Groupe s'est fixé comme objectif que 100 % de ses sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique disposent d'une stratégie de conservation de l'eau et d'un plan d'action adapté d'ici 2025 (SSE #11). Les plans d'action prévoient que les sites procèdent à une évaluation de leur consommation d'eau pour identifier les axes d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau. Cela englobe notamment les bonnes pratiques en matière de mesure, des formations techniques et générales des employés concernant l'eau, des analyses des pertes, ainsi que des analyses approfondies des activités liées aux processus, au chauffage et au refroidissement, aux installations sanitaires et aux cantines et, le cas échéant, à l'irrigation. En 2023, le Groupe a atteint 73 % de son objectif 2025.

### Rejet d'eau

La majeure partie de l'eau rejetée par Schneider Electric correspond à des eaux usées liées aux installations sanitaires et aux cantines. Elle est acheminée vers un tiers, souvent une entité publique, pour traitement sans nécessiter de traitement préalable supplémentaire dans l'installation du Groupe.

Dans certains cas, les eaux usées doivent être traitées avant de quitter le site (c'est souvent le cas lors de l'utilisation de l'eau pour des procédés industriels tels que les traitements de surface). Le traitement des eaux usées sur site réduit la quantité des polluants et les programmes de suivi sont conformes aux dispositions réglementaires. De plus en plus, les sites assurant un traitement de l'eau adoptent des systèmes en circuit fermé pour éliminer les eaux usées, minimiser les prélèvements d'eau douce et récupérer les matières premières utiles.

Un exemple est fourni par le site de Coimbatore, dans l'État du Tamil Nadu en Inde, où Schneider produit des tableaux de distribution basse tension. Une eau de haute qualité est nécessaire pour le procédé de revêtement par poudre utilisé pour revêtir les panneaux des tableaux. En 2023, le site a commencé à appliquer le processus amélioré de recyclage des eaux usées, qui comprend des systèmes d'osmose inverse et un évaporateur solaire, soit un investissement d'environ 30 000 euros. Cette initiative permet de récupérer plus de 880 m<sup>3</sup> d'eau par an. Elle a également amélioré la qualité de l'eau renvoyée, ce qui a permis de réduire le nombre de défauts tout en réduisant les émissions de carbone du site de 10 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> par an, apportant une contribution essentielle à notre programme de sites neutres en carbone. Ces améliorations, associées à l'installation d'un système de collecte de 2 500 m<sup>3</sup> d'eaux de pluie, ont permis de réduire les prélèvements d'eau du site de près de 15 %.

## Ressources

### SSE #11



#### Notre engagement pour 2025

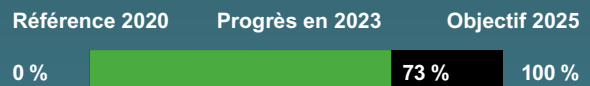
### 100 % des sites en zones de stress hydrique ont une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action

Schneider Electric possède trois sites situés dans la zone de stress hydrique de Nuevo Leon, au Mexique. De récentes pénuries d'eau ont mis en évidence l'importance de sécuriser l'approvisionnement en eau pour nos employés et leurs familles, et pour assurer la continuité opérationnelle des activités. Il est particulièrement important d'être économe en eau sur ces sites. Les plans d'action pour la conservation de l'eau mis en œuvre sur les trois sites ont associé les initiatives suivantes :

1. Des employés impliqués et formés quant à l'importance de l'eau et aux efforts de réduction de la consommation
2. Amélioration des systèmes de mesure
3. Amélioration des processus des activités de peinture et revêtement
4. Mise à niveau et installation d'équipements à faible débit d'eau (robinets, sanitaires)
5. Jardin xérophile mis en place autour du site pour installer des plantes indigènes ne nécessitant pas d'irrigation

Au cours des 12 derniers mois, les sites de Monterrey ont réduit leur consommation d'eau de 24 %. Autour du site, l'équipe a travaillé avec des ONG telles que *Fondo Unido, Sociedad Sostenible* (SOSAC), REMARE et des organismes publics du bassin de la rivière Santa Catarina pour contribuer à la sécurité hydrique par l'élimination d'espèces invasives, la reforestation et des activités de nettoyage des rivières. Les sites continuent de travailler pour améliorer l'efficacité et contribuer à la sécurité hydrique de la région.

#### Nos progrès



### 2.4.5.5 Réduction de la pollution

#### Conditions d'utilisation et rejets dans les sols

Les sites de Schneider Electric sont principalement situés dans des zones urbaines ou industrielles. Aucune opération d'extraction de matériaux ou exploitation agricole n'est recensée dans le portefeuille d'activités du Groupe. Comme chaque année, Schneider a procédé en 2023 à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun déversement ou rejet n'a entraîné de pollution des sols en 2023. Les substances dangereuses et les déchets correspondants sont gérés conformément aux réglementations et aux dispositifs de prévention de la pollution appropriés. Cela suppose notamment de stocker les déchets sur des surfaces imperméables et de veiller à ce que les eaux de pluie soient isolées des substances chimiques et des déchets.

#### Rejets dans l'eau et l'air

Les rejets de substances dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les sites de fabrication du Groupe font l'objet d'un suivi strict, dans le cadre des réglementations locales et de leur certification ISO 14001. Les rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun déversement ou rejet n'a entraîné de pollution de l'eau ou de l'air en 2023.

Les émissions de NOx (oxydes d'azote), SOx (oxydes de soufre) et particules dans l'air sont suivies, s'il y a lieu, au niveau des sites. Conformément aux exigences légales applicables, la surveillance de ces émissions est vérifiée par le biais d'audits ISO 14001.

Schneider s'engage à prévenir les impacts néfastes des émissions de composés organiques volatils (COV) sur la santé et l'environnement. C'est pour cela que le Groupe travaille à réduire l'intensité de ses émissions<sup>(1)</sup> de COV de 10 % tous les trois ans. Ces émissions, principalement liées à la production, ont diminué, passant de 29 kg/million d'euros en 2017 à 8,5 kg/million d'euros en 2023. Ce travail se concentre sur les sites industriels qui émettent le plus de COV, qui représentent plus de 90 % des émissions du Groupe. Pour ces sites, les équipes Environnement, Santé et Sécurité et Industrialisation s'associent et collaborent activement pour s'assurer que les conditions d'utilisation sont scrupuleusement respectées, et que les risques environnementaux et pour la santé sont identifiés et atténués. Les principaux sites émetteurs de COV étudient également les possibilités de réduire et d'éliminer progressivement les produits chimiques des procédés industriels à chaque fois que cela est possible.

Enfin, les émissions de chlorofluorocarbone (CFC) et d'hydrochlorofluorocarbone (HCFC) sont surveillées localement, en accord avec les réglementations applicables. Ces émissions sont principalement dues au fonctionnement des systèmes de climatisation et ne sont pas directement liées aux activités industrielles du Groupe.

#### Nuisances sonores, olfactives et lumineuses

Tous les sites de Schneider Electric opèrent dans le respect des réglementations locales de nuisances sonores et olfactives. Compte tenu de la nature de ses activités et de son modèle de distribution, le Groupe ne génère pas de pollution lumineuse significative.

### 2.4.5.6 Actions en faveur de la biodiversité sur les sites

Afin d'obtenir une vision d'ensemble des sites prioritaires en matière de biodiversité, de façonner la gestion des risques et de traiter les impacts potentiels sur la biodiversité, le Groupe a effectué une évaluation multisite avec l'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT). Développé dans le cadre d'un partenariat entre BirdLife International, Conservation International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature des Nations Unies (UNEP-WCMC), cet outil permet de collecter et d'améliorer les jeux de données sous-jacents et de conserver ces informations scientifiques.

Le rapport d'évaluation IBAT permet aux utilisateurs d'évaluer les caractéristiques liées à la biodiversité de plusieurs sites à des fins de gestion des risques et de définition de la stratégie. En particulier, il est pertinent pour la norme GRI 304 de la Global Reporting Initiative (GRI) : Biodiversité.

Pour chaque site opérationnel, le rapport indique le nombre de zones protégées et de zones-clés pour la biodiversité dans un rayon d'un kilomètre.

Les conclusions du « Rapport multisite IBAT 2021 » couvrent tous les sites de Schneider et montrent que, dans un rayon d'un kilomètre :

- 21 % de ses sites se trouvent à proximité d'une zone protégée telle que définie par l'IUCN, dont :
  - 8 % se trouvent dans les catégories 1a, 1b et 2 (6 sites seulement se trouvent à proximité d'une zone protégée de catégorie 1) ;
  - 29 % relèvent des catégories 3 ou 4 ;
  - 31 % relèvent des catégories 5 ou 6 ;
  - 32 % sont non concernés, non classifiés ou non répertoriés.
- 3 % des sites du Groupe se trouvent à proximité d'une zone clé pour la biodiversité, classée par l'IBAT soit « Alliance pour Zéro Extinction (AZE) », soit « Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (IBAs) ».

Parmi les sites situés à proximité d'une zone protégée, 33 % sont soit des sites industriels (caractérisés par des processus industriels distincts, tels que des chaînes d'assemblage), soit des centres de distribution (entrepôts et logistique) ; les 66 % restants correspondent à des immeubles de bureaux.

Tous les résultats sont mis à la disposition des sites, afin qu'ils puissent mieux comprendre la menace locale pour la biodiversité et le potentiel de restauration. Les sites utilisent ces résultats à leur discrétion pour encourager l'action locale en faveur de la biodiversité décrite précédemment.



Retrouvez le rapport multisite IBAT, généré sous la licence 26614-25299 à partir de l'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT), le 15 décembre 2021 à l'adresse [www.ibat-alliance.org](http://www.ibat-alliance.org)

(1) Le périmètre des sites correspond au périmètre GED 001. Le périmètre des revenus correspond à celui du chiffre d'affaires total du Groupe.

2.4 Utiliser efficacement les ressources

En 2021, dans le cadre de l'Engagement du Groupe en faveur de la biodiversité, Schneider Electric s'est engagé à agir localement, en engageant les employés et les partenaires à déployer des programmes de conservation et de restauration de la biodiversité sur 100 % de ses sites. Pour atteindre cet objectif, 400 sites de Schneider doivent définir et déployer un programme en matière de biodiversité composé de plusieurs éléments : l'élimination des plastiques à usage unique (hors des activités de production, p. ex. dans les bureaux et restaurants d'entreprise) et au moins une action locale ciblant des risques écologiques spécifiques, incluant une structure de gouvernance et une implication élargie des partenaires des sites.

Le périmètre d'interdiction des plastiques à usage unique dans le cadre du programme biodiversité concerne les plastiques à usage unique hors activités d'exploitation (gobelets, vaisselle, cadeaux/souvenirs, etc.). Les plastiques à usage unique liés aux activités d'exploitation (emballages primaires et secondaires, produits) sont quant à eux décrits dans les programmes SSI #4 et SSI #5 de Schneider Electric.

Ce programme a été lancé en 2021, et si l'année 2022 s'est concentrée sur l'éducation et la formation, 2023 a mis l'accent sur l'action, en appréhendant la complexité de la biodiversité, en évaluant l'impact des sites et en travaillant avec les parties prenantes locales et les employés dans des actions directes visant à préserver ou restaurer la biodiversité sur les sites et leurs environs. Le Groupe a enregistré une performance de 66 % en 2023, contre 18 % en 2022.

Ce programme permet aux employés de mieux connaître l'environnement local et les risques écologiques prioritaires, et de prendre les mesures appropriées sur les sites de Schneider Electric et près de ceux-ci. Cela a donné lieu à une série d'initiatives, par exemple : la création de stations de ravitaillement pour les papillons monarques au Mexique et aux États-Unis, la création de forêts miniatures en Inde, en Arabie saoudite, au Canada et en Algérie, la restauration de la mangrove au Vietnam et en Chine, le nettoyage des rivières et des mers en Égypte et en Italie, ainsi que la création de couloirs écologiques au Brésil.

L'action en faveur de la biodiversité représente un moyen unique d'impliquer les collaborateurs et les communautés sur des questions importantes pour eux, de former une main-d'œuvre responsabilisée qui reconnaît le rôle de la nature dans la lutte contre le changement climatique, et qui est consciente que la multiplication des actions à petite échelle peut produire de grands effets.

Ressources

SSE #8



Notre engagement pour 2025

**100 % de nos sites ont un programme local de conservation et de restauration de la biodiversité**

Schneider Electric s'engage à agir au niveau local. Chaque site participera à au moins une action locale pour remédier aux risques écologiques auxquels il est confronté.

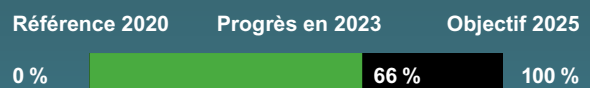
Par exemple, l'équipe de l'usine d'Edmonton, au Canada, s'inquiétait du déclin des pollinisateurs et de l'impact sur les plantes à fleurs et la production alimentaire dans la région. La population des principaux pollinisateurs de la région a diminué d'environ 40 %.

L'année dernière, l'équipe a travaillé avec un apiculteur local pour installer une ruche et former les employés. Il s'agit d'une des actions mises en œuvre par l'équipe en faveur des pollinisateurs, d'autres initiatives incluent l'installation d'abris pour les chauves-souris et une collaboration avec Root for Trees Canada visant à soutenir la reforestation locale, avec la plantation de plus de 500 arbres et arbustes indigènes dans les parcs locaux au cours des deux dernières années.

Des projets similaires sont également en cours au Royaume-Uni, en France et aux Pays-Bas.

Schneider s'engage à protéger la biodiversité autour de ses sites et, chaque fois que possible, à l'améliorer.

Nos progrès





## 2.4.6 Utiliser plus longtemps et réemployer

Schneider Electric s'attache à maximiser la performance environnementale de ses produits. Pour atteindre cette ambition, le Groupe développe des services et des modèles d'affaires pour prolonger la durée de vie utile de ses produits et, lorsqu'aucune option n'est possible, reprendre le produit, évaluer si une seconde vie est possible et, enfin, assurer le recyclage du produit ou de ses composants.

Avant d'envisager la fin de vie, il s'agit d'abord de prolonger la durée de vie des produits. Ces solutions, qui utilisent jusqu'à 60 % de matériaux en moins par rapport à l'utilisation d'un équipement neuf, permettent d'obtenir un retour sur investissement constant, d'accroître la fidélité des clients et d'établir des relations à long terme.

Pour s'assurer que les produits sont correctement utilisés, entretenus, réparés, collectés, triés et recyclés, la circularité doit être intégrée dès l'étape de conception de l'offre (voir l'approche d'éco-conception décrite au chapitre 2.4.3.4, page 191).

Les risques identifiés par Schneider Electric concernent la perception d'une « solution universelle » en matière de circularité, ainsi que la tentation de l'envisager sous l'angle unique de la gestion des déchets et du recyclage, et l'accent mis sur l'importance donnée à l'élaboration de lignes directrices, de principes de gouvernance connexes et de normes fondées sur cette perception.

- Durabilité des produits, par opposition aux circuits de déchets plus courts** : les profils thermiques, mécaniques ou électromagnétiques de chaque ressource diffèrent. Pour le secteur industriel, le principal impact de l'économie circulaire découlera de la promotion de la réparabilité, de l'évolutivité, de la modernisation, de l'allongement de la durée de vie des produits et des « services de deuxième et de troisième vie » connexes. Les produits Schneider sont hautement techniques par nature, et ont une longue durée de vie. Ils ont très peu de chances de finir en déchets plastiques dans les océans. On peut toutefois craindre que les nouvelles réglementations soient trop « centrées sur les ressources/déchets ». En effet, pour répondre aux attentes en matière de qualité et de sécurité, et respecter les normes strictes en matière d'équipements électriques et électroniques, les matériaux recyclés ne sont parfois pas disponibles en quantité et/ou en qualité voulue. Le Groupe préconise activement des approches sectorielles spécifiques.
- Garantir la sécurité des personnes et des biens grâce à des services qualifiés et certifiés** : de fait, tout en promouvant des services visant à prolonger la durée de vie des produits, Schneider élargit les rangs d'experts homologués sur ses produits (ses milliers de représentants commerciaux). Si l'on tire parti de l'économie circulaire, il existe une formidable opportunité d'offrir davantage de services de réparation, modernisation et recyclage, à condition que les catégories de produits concernées soient correctement entretenues et gérées par des experts qualifiés et certifiés.

**Ressources**

**SSE #10**





**Notre engagement pour 2025**

**420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées depuis 2017 grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits**

Afin de promouvoir correctement les avantages environnementaux en termes de CO<sub>2</sub> et d'économies de matériaux, les équipes ECOFIT™ ont développé une calculatrice utilisant la base de données sur l'impact environnemental (fondée sur les Profils Environnementaux Produits – PEP créés par Schneider).

La méthode de calcul de cette calculatrice a été examinée de façon indépendante par un grand cabinet d'audit et d'assurance afin d'assurer la fiabilité des informations fournies aux clients.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
157 588	311 229	420 000

## 2.4 Utiliser efficacement les ressources

### 2.4.6.1 Entretien et réparer

#### Prolonger la durée de vie et la résilience des équipements grâce à une maintenance fondée sur les besoins

Ces dernières années ont accéléré le processus d'adoption de l'IdO comme un progrès technologique qui améliore la résilience des installations. En outre, les défis pressants liés à la crise énergétique et climatique soulignent la nécessité de décarboner les installations, ce qui ajoute une couche supplémentaire de complexité.

La maintenance basée sur les besoins offre une réponse efficace à ces deux défis, en améliorant la disponibilité des équipements et en prolongeant leur durée de vie. En assurant un suivi permanent de l'état des équipements et de différents paramètres de stress, d'usure et de vieillissement, le Groupe peut prévenir de manière proactive les défaillances qui accélèrent le vieillissement des équipements. Cette approche permet non seulement d'éviter le remplacement des équipements, mais aussi d'éviter les émissions de carbone qu'impliquerait la fabrication de nouveaux équipements.

Dans les nouveaux projets d'investissement, Schneider applique la maintenance fondée sur les besoins en s'appuyant sur les équipements connectés natifs. Dans le cas d'installations plus anciennes, le Groupe met à niveau les équipements existants en installant des capteurs qui permettent d'assurer la maintenance fondée sur les besoins.

Les clients peuvent bénéficier de l'approche de maintenance fondée sur les besoins en adhérant à EcoCare, l'un des services nouvelle génération proposés par Schneider :

- suivi à distance 24 h/24 et 7 j/7 par des experts de Schneider Electric, et intervention sur site en cas d'urgence
- ensemble unique d'index de santé des actifs reposant sur des analyses avancées
- plus de 45 000 incidents surveillés et gérés
- 25 millions de points de données collectés chaque jour
- plus de 24 000 recommandations par an

### 2.4.6.2 Offres de remise à neuf

Schneider Electric est en mesure de créer des propositions de valeur pour ses clients grâce à des compétences en matière d'économie circulaire, telles que des modèles locaux de réutilisation, modernisation, réparation, remise à neuf et reprise des produits.

Dans l'optique de développement de modèles de produits remis à neufs, Schneider Electric a étendu ses capacités pour :

- Elargir la couverture ainsi que la création de valeur pour les services de reprise et de récupération ;
- Proposer une offre plus vaste de gammes de produits remis à neuf garantis par Schneider Electric ;
- Industrialiser les processus, les systèmes et les opérations pour proposer une expérience client simple.

## Gammes circulaires en 2023

Produits circulaires remis à neuf					
<p><b>Basse tension</b></p>  <p><b>MasterPact MTZ</b></p>		<p><b>Onduleurs</b></p>  <p><b>Onduleur 1-Phase</b></p>		<p><b>Obtenez des références en utilisant des produits circulaires remis à neuf et garantis par Schneider Electric</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>label</b> dédié à la vente et à la promotion de produits issus de l'économie circulaire, lancé par Schneider Electric.</li> <li>• La <b>garantie d'un produit circulaire est identique à celle d'un produit neuf</b></li> <li>• Les produits circulaires remis à neuf ont une <b>valeur environnementale plus élevée</b>, en réduisant l'empreinte carbone et la consommation de ressources</li> </ul> <p><b>Service de reprise</b></p> <p>Reprise et recyclage de vos équipements vieillissants et tous les gaz associés comme le SF<sub>6</sub>.</p>	
<p><b>Automatismes et contrôles industriels</b></p>					
 <p><b>Variateurs de vitesse</b></p>	 <p><b>HMI</b></p>	 <p><b>PLC</b></p>	 <p><b>Mouvement</b></p>		 <p><b>Variateurs</b></p>

Schneider Electric met son expertise de fabricant au service du développement de solutions circulaires au niveau des produits neufs du fabricant, en respectant des instructions strictes, en garantissant la traçabilité et les performances des produits et équipements, et en proposant les services classiques de Schneider sur site.

Ils incluent entre autres : une disponibilité plus rapide des produits, une capacité accrue de gestion des décisions relatives aux dépenses d'investissement et aux coûts d'exploitation, une disponibilité prolongée des pièces de rechange, et l'assurance de la continuité des opérations grâce à des produits remis à neuf garantis par le fabricant. Dans un contexte réglementaire en évolution qui encourage tous les circuits circulaires, Schneider Electric continue d'étendre ses offres pour accompagner cette transition circulaire et créer de nouvelles opportunités commerciales à la fois pour ses partenaires et pour ses clients finaux, avec l'intention première d'optimiser la réutilisation de produits, d'équipements et de pièces de rechange.

### 2.4.6.3 Recycler les matières premières et les substances

#### Réglementations relatives aux produits en fin de vie

Schneider Electric a mis en place un processus assurant le traitement sûr et le recyclage de ses produits en fin de vie.

Dans le cadre de la mise en application de la directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Schneider met en œuvre les actions d'identification et de sélection des produits, en établissant des filières de recyclage et les tarifs des taxes à appliquer conformément à la réglementation de chaque pays de commercialisation.

Pour les produits entrant dans le périmètre de la directive DEEE, un profil de circularité incluant les instructions sur la fin de vie des produits est systématiquement publié sur la plateforme publique « Check A Product ».

#### Amélioration du recyclage

L'approche unique de Schneider pour la modernisation des équipements vieillissants, la réduction des déchets et l'optimisation de la sécurité, de l'efficacité et de la résilience permet d'éviter jusqu'à 90 % des déchets en mettant à niveau les équipements des clients avec les dernières technologies utilisant des capteurs et la connectivité pour optimiser le temps de fonctionnement et prolonger la durée de vie des actifs en remplaçant les composants principaux. Cette approche permet également de récupérer des produits pour les réutiliser, les reconstruire, les revendre et les recycler quand aucune autre option n'est possible.

## Étude de cas : Bouygues Energies & Services : Fourniture d'équipements électriques remis à neuf pour le projet « Six degrés »



« Six degrés » est un projet immobilier respectueux de l'environnement couvrant 39 000 m<sup>2</sup> de bureaux et services associés. Conçu pour offrir des bureaux flexibles adaptés aux nouvelles modalités de travail, ainsi qu'une gamme complète de services incluant le *coworking*, un auditorium, des restaurants, des magasins, une crèche, une salle de sport ainsi qu'un centre de bien-être. Le programme prévoit également 7 000 m<sup>2</sup> de terrasses arborées et pourra accueillir jusqu'à 2 900 personnes. Situé dans le Val-de-Marne, à proximité de Paris, France, ce projet devrait être livré en 2024.

Afin de réduire l'empreinte environnementale, les architectes et Bouygues ont opté pour des solutions innovantes : béton bas carbone pour les infrastructures et les fondations, planchers et poteaux bois en superstructure, peintures à base d'algues, ainsi que de nombreux matériaux et équipements issus de l'économie circulaire. Des équipements basse tension à moyenne tension, y compris les systèmes de gestion des bâtiments (BMS), tous les produits doivent contribuer à réduire l'empreinte carbone.

Concernant l'économie circulaire, Schneider Electric a apporté des contributions significatives par le biais de différentes initiatives :

1. Disjoncteurs MasterPact MTZ remis à neuf dans le centre MasterTech situé près de Grenoble, en France. Les produits repris font l'objet de processus de remise à neuf et de test spécifiques, assurant ainsi leurs performances ainsi que la garantie du fabricant.
2. Les produits réemballés (Mureva et Unica) issus des flux de redistribution se voient offrir une seconde chance, ce qui permet d'éviter des déchets et des émissions de carbone.
3. La gamme AirSeT fournit des équipements de moyenne tension sans SF<sub>6</sub> grâce à la technologie AirSeT, offrant une solution à moindre émission de CO<sub>2</sub> et une gestion en fin de vie plus sûre pour l'environnement.

« La demande de produits à faible émission de carbone est une véritable tendance sous-jacente dans tous les appels d'offres », explique Santiago Rivero, Responsable grands comptes pour Bouygues Energies et Services. « La France est un pays pionnier dans le domaine, à la faveur de législations incitatives et d'une sensibilisation croissante du public. »

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### Dans cette section

2.5.1	Stratégie et Vision 2025 des Ressources Humaines	212	2.5.4	Rémunération et avantages sociaux	234
2.5.2	Diversité, équité, inclusion et bien-être	216	2.5.5	Dialogue social	239
2.5.3	Attractivité et développement des talents	226			

### Contexte et objectifs

Des collaborateurs formidables font de Schneider Electric une entreprise formidable. Le Groupe motive ses collaborateurs et favorise leur implication en valorisant leur diversité, en soutenant le développement professionnel et en assurant des conditions de travail sûres et saines. Son ambition ultime est de fournir des performances élevées et d'améliorer l'engagement des collaborateurs, grâce à des pratiques de premier ordre à l'aide de son modèle multi-pôle.

Schneider Electric place l'humain au cœur de ses préoccupations. Ses collaborateurs contribuent à une mission ayant du sens et auxquels on donne les moyens d'avoir un impact dans un environnement innovant et inclusif. Le Groupe promeut l'égalité des chances en fonction des compétences des collaborateurs, et soutient cet engagement par des processus communs et des politiques cohérentes en matière de recrutement, d'emploi, d'identification des talents, d'apprentissage et de développement ainsi que de rémunération.

La fonction Ressources Humaines joue un rôle clé pour soutenir la performance et le développement des collaborateurs chez Schneider Electric. Le progrès repose sur une expansion soutenue et des acquisitions permanentes qui génèrent de la croissance sur nos marchés principaux, ainsi que sur la dynamique créée par des moteurs de croissance supplémentaires.

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé des progrès significatifs dans de nombreux domaines, notamment un modèle multi-pôle unique, une structure organisationnelle simplifiée ; la transformation du leadership et de la culture, des pratiques largement reconnues en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, y compris la flexibilité chez Schneider ; et la mise en place d'une transformation des compétences pour favoriser la croissance et l'innovation.

D'ici 2025, Schneider Electric s'est engagé à garantir l'égalité des chances et à mobiliser toutes les générations. Le Groupe y parviendra en veillant à ce que tous les collaborateurs soient valorisés de manière unique dans un environnement de travail inclusif et en favorisant l'apprentissage, le perfectionnement et le développement de chacun. Ce rapport partage nos avancées sur les transformations clés dans le cadre des piliers Égalité et Générations des programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE).



**« Grâce à notre stratégie des Ressources Humaines, nous voulons libérer le potentiel de chacun, avoir un impact et innover pour nos clients et la société. Notre culture du personnel, notre leadership et nos technologies nous permettent de nous positionner comme une entreprise de choix. »**

**Charise Le,**  
Directrice Générale Ressources Humaines

# Progrès réalisés sur les engagements Égalité et Générations

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectifs 2025
Impact (SSI)	8.	Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41/23/24	41/28/29	50/40/30
	10.	Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939	x1,52	x2,00
Essentials (SSE)	18.	Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes (femmes et hommes)	2020 : F : -1,73 % 2020 : M : 1,00 %	-1,00 % 0,67 %	<1 % <1 %
	19.	Augmenter la souscription à notre Plan mondial d'actionnariat salarié annuel (WESOP)	2019 : 53 %	61 %	60 %
	20.	Payer nos employés au minimum un salaire décent	2019 : 99 %	100 %	100 %
	21.	Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme Open Talent Market	2020 : 5 019	x1,5	x4
	22.	Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés	2020 : 41 %	78 %	90 %
	23.	Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle	2022 : 43 %	67 %	90 %
	24.	Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs (Employee Engagement Index)	2020 : 69 %	73 %	75 %

## Ces programmes contribuent aux ODD de l'ONU



(1) L'année de référence pour chaque indicateur est fournie avec sa performance de référence.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSI #8 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.

## Faits marquants en 2023



En novembre 2023, le Groupe a été reconnu comme l'un des 50 leaders en matière de diversité par le Financial Times dans son classement 2024 des leaders en matière de diversité, pour la cinquième année consécutive, se classant huitième parmi 850 entreprises et deuxième de son secteur



En 2023, Schneider Electric a confirmé son caractère inclusif dans l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg parmi 484 entreprises pour la sixième année consécutive. Le Groupe a obtenu un score global de 81 %, contre 77 % en 2022, et bien au-dessus de la moyenne de l'indice (73 %)



Schneider Electric a été inclus dans la liste des meilleures entreprises au monde pour les femmes en 2023 (World's Top Companies for Women), publiée par Forbes



Schneider Electric a reçu de Brandon Hall Group un Excellence Gold Award « Gestion du Capital humain » dans la catégorie DEI pour sa politique mondiale en matière de congés familiaux

## 2.5.1 Stratégie et Vision 2025 des Ressources Humaines

### 2.5.1.1 Contexte

Le monde évolue rapidement et se trouve à un point d'inflexion. La volonté de neutralité climatique et de transition énergétique oriente la stratégie commerciale de Schneider Electric et pousse le Groupe vers une croissance durable. Dans le même temps, l'intelligence artificielle, la numérisation et l'évolution des besoins sociaux exigent une plus grande inclusion.

Le monde post-pandémique et les contraintes de plus en plus importantes de la chaîne d'approvisionnement dues aux questions géopolitiques créent davantage d'opportunités pour Schneider Electric d'être la plus locale des sociétés mondiales.

Être agile en faisant preuve de résilience et d'adaptabilité est indispensable pour faire face à l'environnement incertain auquel le Groupe est aujourd'hui confronté. Cela nécessite de tirer parti à la fois des capacités humaines et des technologies numériques. La Vision et la Stratégie des Ressources Humaines (RH) de Schneider Electric contribuent à la réalisation de cet objectif.

### 2.5.1.2 Vision des Ressources Humaines de Schneider Electric : proposition de valeur aux collaborateurs, valeurs fondamentales et attentes en matière de leadership

#### Vision des Ressources Humaines

La Vision des Ressources Humaines (RH) de Schneider Electric permet de faire évoluer nos méthodes de travail et d'accélérer la transformation culturelle de l'entreprise. Comprenant la Proposition de Valeur Employeur (PVE), les valeurs fondamentales et les attentes en matière de leadership, la Vision des Ressources Humaines crée un ancrage solide pour la stratégie du personnel.

La Vision des Ressources Humaines (RH) se compose des éléments suivants :

- 1 Notre Proposition de Valeur Employeur est notre engagement à motiver les talents actuels et futurs. C'est la raison pour laquelle nos collaborateurs nous rejoignent, restent chez nous et restent motivés. Cela montre à quel point nous nous différencions en tant qu'employeur.
- 2 Nos valeurs fondamentales déterminent ce que nous sommes, ce que nous faisons ainsi que notre façon de travailler ensemble et de respecter les promesses de notre PVE. Elles guident nos choix et illustrent les comportements que nous attendons de nos collaborateurs.
- 3 Nos attentes en matière de leadership représentent la manière dont, à nos yeux, nos dirigeants doivent diriger l'entreprise à l'avenir. Elles soulignent la manière dont nos dirigeants transformeront Schneider Electric en se renforçant individuellement et collectivement.

#### Proposition de Valeur Employeur

Le Groupe entend également acquérir une bonne réputation en tant qu'employeur et communiquer sur sa Proposition de Valeur Employeur, qui représente une promesse qu'il fait à ses collaborateurs actuels et futurs.

Le Groupe est convaincu que des collaborateurs formidables font de Schneider Electric une entreprise formidable. Il puise sa motivation dans sa raison d'être et crée en permanence un environnement inclusif dans lequel les collaborateurs ont les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes et d'innover.

Sa PVE continue d'évoluer parallèlement à l'activité. Il est fondamental de comprendre au niveau émotionnel « Pourquoi Schneider Electric ? » pour pouvoir non seulement attirer les meilleurs talents et être un « employeur de choix », mais également pour que les collaborateurs perçoivent l'authenticité de ce lien et le considèrent comme une source d'encouragement, de motivation et d'inspiration.

### Proposition de valeur aux collaborateurs

Être significatif	Être inclusif	Être responsabilisé
<p>Notre mission : être votre <b>partenaire numérique, au service de votre développement durable</b> et de votre <b>efficacité</b>.</p> <p>Schneider a à cœur de <b>donner à chacun les moyens de tirer le meilleur parti de son énergie et de ses ressources</b>, en conjuguant progrès et durabilité pour le bien commun. Nous avons baptisé cette approche <b>Life Is On</b>.</p> <p>Nous respectons des normes strictes en matière de <b>gouvernance et d'éthique</b>.</p>	<p>Nous voulons être l'entreprise la plus <b>diversifiée, inclusive et équitable</b> au monde.</p> <p>Nous <b>valorisons les différences</b> et accueillons des personnes de tous les horizons.</p> <p>Nous croyons en <b>l'égalité des chances</b> pour tous, partout.</p>	<p><b>La liberté est source d'innovation.</b></p> <p>Nous pensons que <b>la responsabilisation</b> génère plus de <b>performances, d'épanouissement et de plaisir</b>.</p> <p>Nous donnons à nos collaborateurs les moyens de faire preuve de <b>jugement</b>, de faire de leur mieux pour nos <b>clients</b> et de tirer le meilleur parti de <b>leur énergie</b>.</p>

En 2023, Schneider Electric a lancé un projet spécial visant à réexaminer et à faire évoluer sa PVE et ses valeurs fondamentales, en fonction de l'évolution du contexte commercial de l'entreprise. Sa nouvelle PVE et ses nouvelles Valeurs seront publiées et communiquées au cours de l'année 2024.

## Nos valeurs fondamentales

<p><b>PRIVILEGIER LE CLIENT</b></p> <p>Aller plus loin pour nos clients.</p>	<p>Nous surprenons et ravissons nos clients, car sans eux, nous ne serions rien. Nous devons non seulement nous mettre à leur place, mais également anticiper leurs besoins et dépasser leurs attentes. Nous soutenons nos équipes de vente, car elles incarnent notre entreprise auprès du client. Quel que soit notre rôle, nous pouvons avoir un impact sur l'expérience client.</p>
<p><b>OSER ETRE INVENTIF</b></p> <p>Un bêta-test permanent.</p>	<p>L'innovation est ce que nous incarnons. Bien n'est jamais suffisant, et c'est pourquoi nous expérimentons, prenons des risques et challengeons sans cesse le statu quo. Nous réfléchissons vite et agissons encore plus vite. Les difficultés ne nous arrêtent pas. Elles nous motivent. C'est pourquoi nous ne craignons pas de miser sur des projets plus ambitieux et de prendre des décisions plus audacieuses pour alimenter l'économie numérique grâce à la gestion et à l'automatisation de l'énergie. Chez Schneider, l'approche « Life is On » est notre fer de lance.</p>
<p><b>DIRE OUI A LA DIFFERENCE</b></p> <p>Pour une entreprise hétéroclite.</p>	<p>Nous oeuvrons pleinement en faveur de l'inclusion. D'ailleurs, le terme « exclusion » ne fait pas partie de notre vocabulaire. Nous croyons en l'égalité des chances pour tous, partout. Cela implique d'accueillir des personnes issues d'horizons, d'âges et de cultures variés, d'accepter des perspectives différentes et de dénoncer les préjugés lorsqu'ils se présentent. Chaque employé pourra ainsi se sentir valorisé en tant qu'individu et en sécurité afin de pouvoir donner le meilleur de lui-même. Pour nous, un étranger est simplement un ami que nous ne connaissons pas encore.</p>
<p><b>APPRENDRE CHAQUE JOUR</b></p> <p>#WhatDidYouLearnToday</p>	<p>Ne plus apprendre revient à arrêter d'évoluer. Nous sommes de vrais curieux, nous avons constamment soif d'apprendre. Pour nous, tout savoir ou avoir toutes les réponses est impossible. Nous croyons en l'apprentissage continu. Chaque minute de chaque jour est une nouvelle chance d'écouter, d'ouvrir nos esprits et d'élargir nos horizons. Nous ne sommes jamais trop qualifiés pour apprendre.</p>
<p><b>AGIR EN ACTEURS RESPONSABLES</b></p> <p>Tous ensemble.</p>	<p>Marqués par un fort esprit entrepreneurial, nous assumons la responsabilité et l'initiative de tout ce que nous entreprenons. Il ne s'agit pas de l'entreprise de quelqu'un d'autre. C'est la nôtre ! Nous sommes individuellement habilités et collectivement décidés à collaborer et devancer la concurrence ensemble. En fin de compte, notre priorité est de faire ce qui est juste pour Schneider, avec intégrité et honnêteté.</p>

## Nos attentes en matière de leadership

<p><b>DÉFINIR NOTRE AVENIR</b></p> <p>Avoir une longueur d'avance.</p>	<p>Dans un monde en constante évolution, nous ne pouvons pas rester assis et attendre l'avenir. Nous devons imaginer, perturber et être en tête de notre secteur. Soyez un entrepreneur de la transformation digitale avec les clients. Pensez grand et soyez audacieux, créez des stratégies et des architectures disruptives, en avance sur la tendance et exécutez-les avec agilité, qualité et rapidité. Prenez des initiatives et tirez les leçons des succès et des échecs. Après tout, la seule chose certaine dans la prochaine normalité est le changement.</p>
<p><b>LIBÉRER LES ÉNERGIES</b></p> <p>Accélérer et simplifier</p>	<p>Libérez votre énergie et celle de votre équipe pour vous concentrer sur les clients, la transformation et ce qui compte vraiment dans la vie et le travail. Gardez les choses simples, mais jamais au détriment de l'éthique ou de la sécurité. Supprimez les obstacles et la bureaucratie inutile. Promouvez de nouvelles méthodes de travail – plus numériques, plus flexibles et plus efficaces. Donnez des moyens d'action aux équipes grâce à un modèle multi-local, multi-hub et aux méthodes agiles. La rapidité est notre principal facteur de différenciation.</p>
<p><b>CONSTRUIRE LA MEILLEURE ÉQUIPE</b></p> <p>Accompagner et prendre soin</p>	<p>Prenez la tête d'une équipe dans un monde numérique, tout en créant des liens humains forts avec les clients et les collègues. Donnez et demandez du coaching et du feedback tous les jours. Prenez soin de votre santé, de votre bien-être et de celles des autres. Soyez inclusif et favorisez la sécurité psychologique. Engagez des talents remarquables et diversifiés et développez-les au maximum de leur potentiel. Suscitez l'engagement de l'équipe et des performances élevées. Le signe d'un grand leader est une grande équipe.</p>
<p><b>RÉUSSIR ENSEMBLE</b></p> <p>Collaborer pour gagner</p>	<p>Tout commence par l'établissement d'un lien humain et de collaboration avec les clients, les partenaires et les collègues. Établissez des liens entre les équipes dans un esprit de « facilité de travail ». Partagez les informations librement, ne les cachez pas. Engagez un dialogue constructif, n'évitez pas les conversations difficiles. Collaborez avec concentration et une attitude positive ; soyez inclusif en choisissant efficacement les personnes à impliquer. La collaboration est le ferment de l'innovation et de la réussite.</p>
<p><b>FAIRE CONFIANCE À SON JUGEMENT</b></p> <p>Responsabiliser et faire confiance</p>	<p>En fin de compte, nous sommes responsables et habilités à prendre les bonnes décisions pour l'entreprise. Faites confiance à votre jugement et à votre bon sens et donnez aux équipes les moyens de faire de même. Ne compliquez pas la prise de décision. Donnez des directives claires. Soyez agile et curieux, utilisez votre intuition et votre logique. Laissez l'expression « faire ce qu'il faut, de la bonne façon » être votre boussole.</p>



## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### 2.5.1.3 Stratégie des Ressources Humaines 2025

Schneider Electric aspire à réaliser sa mission d'entreprise en donnant les moyens à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel. Le Groupe agit dans un esprit d'agilité et de confiance afin d'innover pour ses clients et de conquérir le marché.

La stratégie des Ressources Humaines de Schneider fournit le cadre nécessaire pour soutenir la croissance et la transformation de sa culture d'entreprise. Pour réaliser la mission de sa stratégie des RH et façonner la main-d'œuvre de demain, le cadre s'articule autour de trois thèmes axés sur les résultats suivants :

**Agilité organisationnelle** – une culture de la croissance et de l'innovation, rendue possible par une structure simplifiée, agile et multi-pôle, par la proximité avec les clients et par une prise de décision rapide, soutenue par de nouveaux modes de travail.

**Talents prêts pour l'avenir** – une équipe diversifiée, autonome et compétente sur le plan numérique. Tous les talents développent des compétences actuelles et futures grâce à une expérience personnalisée pour réaliser leur potentiel.

**Impact du leadership** – les dirigeants ont un impact sur les résultats et la transformation grâce aux transformations disruptives, à la collaboration et à l'inclusion. Ils constituent d'excellentes équipes, les accompagnent et en prennent soin pour réussir ensemble.

Schneider Electric évalue et revoit régulièrement sa stratégie des Ressources Humaines, afin de permettre au Groupe d'atteindre « The Next Frontier » de la croissance. Chez Schneider Electric, une organisation axée sur la culture et les compétences permet d'obtenir l'impact souhaité.

### 2.5.1.4 Gouvernance

Chez Schneider Electric, le modèle à 3 piliers a été suivi au sein de la fonction RH en adaptant les différentes responsabilités en fonction du contexte organisationnel.

**Les Business Partners RH** se concentrent sur la définition et la mise en œuvre de transformations stratégiques des ressources humaines (talents clés, compétences, planification des effectifs, formation pour leur communauté, empreinte) dans leurs entités respectives. Ils fournissent un soutien stratégique et un soutien local quotidien aux activités opérationnelles des responsables et des collaborateurs.

**Les Centres d'Excellence RH** façonnent l'avenir conformément à la Vision des Ressources Humaines (RH), se concentrent sur un nombre limité de priorités mondiales, définissent la transformation et les priorités stratégiques, développent la gouvernance, la politique et les processus mondiaux, ainsi que les programmes essentiels en matière de personnel et de RH.

**Les Services RH** gèrent les opérations RH, normalisent les programmes et les systèmes, assurent la qualité des données et la conformité, simplifient les processus et conduisent la transformation numérique pour libérer de l'énergie.

Depuis 2020, Schneider Electric a renforcé la gouvernance du Groupe, le professionnalisme de ses processus et ses bases de confiance. Conformément à ses orientations en matière de gouvernance d'entreprise, le Groupe suit une gouvernance RH dirigée par un point de contact unique avec les organisations de l'entreprise telles que les fusions et acquisitions, l'audit interne, le contrôle interne, l'éthique et conformité, ainsi que la confidentialité des données, ce qui facilite une réponse agile aux orientations de l'entreprise.

### 2.5.1.5 Engagement des collaborateurs

L'engagement des employés est essentiel pour permettre à l'entreprise de donner le meilleur d'elle-même et de contribuer à la réalisation de la stratégie du Groupe. En mesurant l'engagement et en répondant aux commentaires, Schneider Electric peut favoriser un environnement dans lequel les collaborateurs se sentent liés à leur travail et s'efforcent d'être performants.

#### Principales mises à jour en 2023

- Taux de réponse élevé à l'enquête (87 %), avec une augmentation de 3 points par rapport à 2022 pour le score d'engagement (73 %)
- Les collaborateurs continuent à se sentir responsabilisés dans leur travail, avec des opportunités de renouveler leurs compétences à travers l'apprentissage et la flexibilité nécessaire pour leur permettre de travailler de la manière qui leur convient, tout en restant connectés à l'objectif de Schneider Electric dans un environnement inclusif.
- Des progrès ont été observés dans le domaine critique de l'efficacité (70 %), mais des efforts soutenus sont nécessaires en matière de reconnaissance et de collaboration.

#### Participation

87 %

113 901 réponses  
(+5 985 depuis 2022)

#### Engagement

73 %

+3 points d'engagement  
des collaborateurs  
depuis 2022

#### Plans d'action

77 %

des employés voient  
l'impact positif engendré  
par les plans d'action

#### Managers

42 %

des managers ont accès à  
un rapport personnalisé



## 1. Enquête « OneVoice »

En tant qu'entreprise inclusive, tous les salariés sont invités à faire part de leur avis en toute honnêteté dans le cadre de l'enquête annuelle « OneVoice », qui évalue leur engagement et mesure 10 facteurs d'engagement, dont le leadership, le développement et la responsabilisation. Ce processus permet au Groupe d'identifier des pistes clés pour améliorer l'engagement des collaborateurs et la vie professionnelle de chacun d'entre eux. L'ambition de Schneider est d'atteindre un score d'engagement de 75 % d'ici la fin 2025 (SSE #24).

**Les 5 principaux facteurs d'engagement des résultats 2023 démontrent que les collaborateurs se sentent responsabilisés (80 %) dans leur travail, en bénéficiant de conditions de travail flexibles (81 %) et d'opportunités de renouveler leurs compétences grâce à l'apprentissage (75 %), tout en s'inspirant de la raison d'être et des objectifs de Schneider Electric (76 %) dans un environnement inclusif (76 %).**

## 2. Transformer la compréhension en action

Soutenus par un réseau mondial de partenaires d'engagement, les dirigeants communiquent chaque année les résultats à leurs équipes, puis élaborent des plans d'action impactants pour favoriser le changement.

Une approche holistique est adoptée pour guider les dirigeants sur les étapes suivantes après la clôture de l'enquête :

- Communiquer les priorités retenues suite à l'enquête ;
- Assurer une compréhension complète du pourquoi, du quoi et du comment de l'engagement ;
- Fournir aux responsables des ressources pour faciliter la planification d'actions avec leurs équipes ;
- Faire preuve de transparence en dialoguant ouvertement avec les équipes sur ce qui peut ou ne peut pas être mis en œuvre ;
- S'engager à communiquer en permanence sur les progrès du plan d'action.

Outre les actions au niveau de l'équipe, les mesures prises à l'échelle mondiale et régionale sont également importantes pour renforcer le cycle de vie de l'écoute. Suite au retour concernant l'efficacité, le déploiement mondial de l'intranet Spice+, le centre numérique des employés, a été lancé en 2023 pour simplifier la vie au travail et aider à optimiser l'énergie. Spice+ offre davantage qu'un intranet traditionnel, car il permet aux employés de personnaliser leur expérience, garantissant ainsi qu'ils trouvent toujours ce qu'ils recherchent tout en masquant ce dont ils n'ont pas besoin. Spice+ constitue un guichet unique pour tout ce qui concerne Schneider, depuis l'accès aux ressources en matière de bien-être, jusqu'à la gestion des calendriers et des tâches, en passant par les actualités quotidiennes.

Au niveau régional, les équipes d'Asie de l'Est ont bénéficié de la possibilité de mettre en œuvre des actions au niveau national afin de répondre au mieux aux retours locaux. Les thèmes abordés dans l'ensemble de la région comprenaient des activités de reconnaissance, des échanges en personne entre services et des activités de cohésion d'équipe pour les employés. Par exemple, les équipes en Thaïlande se sont concentrées sur l'amélioration de la reconnaissance en célébrant les succès lors des réunions d'équipe mensuelles, en encourageant l'appréciation par des rappels #WhoDidYouThankToday et en offrant des opportunités de reconnaissance publique. Grâce à ces actions ciblées, le score de reconnaissance de la Thaïlande est passé à 81 %, soit une hausse de 16 points depuis 2022.

## Généralisations

# SSE #24






**Notre engagement à l'horizon 2025**

## Atteindre un score de 75 % d'engagement des collaborateurs

Grâce à un taux de participation qui reste élevé, les résultats de l'enquête sont solides et représentatifs, ce qui permet aux dirigeants de se concentrer sur les sujets appropriés. Conformément à la volonté du Groupe d'être la plus locale des entreprises mondiales, les managers sont encouragés à travailler avec leurs équipes pour élaborer des plans d'action visant à apporter des changements significatifs.

Avec un score d'engagement de +3 pts par rapport à 2022, et de +5 pts par rapport à la moyenne mondiale de référence pour 2023, l'enthousiasme des collaborateurs est évident. L'analyse des commentaires révèle que les collaborateurs valorisent un lieu de travail caractérisé par des interactions positives avec les pairs et les clients, une mission d'entreprise engagée en faveur du développement durable et le fait de privilégier le bien-être.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectifs 2025
69 %	<div style="width: 100%; height: 15px; background-color: #1a3d4d; position: relative;"> <div style="width: 73%; height: 100%; background-color: #008000;"></div> </div>	75 %

# 81 %

considèrent qu'ils disposent de suffisamment de flexibilité pour modifier leurs conditions de travail si nécessaire

# 80 %

se sentent libres de choisir la meilleure façon de réaliser leur travail

# 61 %

trouvent que la collaboration est bonne entre les entités

# 61 %

déclarent recevoir une reconnaissance appropriée de leurs contributions et de leurs réalisations

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### 2.5.1.6 Reconnaissances et distinctions



La notation Glassdoor de Schneider est en constante progression, reconnaissant Schneider Electric comme l'un des meilleurs endroits où travailler (*Best Places to Work*) en 2023.



Schneider Electric fait partie du Top 30 Universum des employeurs les plus attractifs au monde selon les étudiants.



Schneider Electric est reconnu par Equileap comme l'une des 100 meilleures entreprises en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au niveau mondial.



Schneider Electric est récompensé par les Golden Peacock Awards 2023 dans la catégorie « *Golden Peacock Innovative Product/Service Award* » pour son outil de gestion des compétences (CoMET).



Schneider Electric a reçu de Brandon Hall Group un Excellence Gold Award « Gestion du Capital humain » dans la catégorie DEI pour sa politique mondiale en matière de congés familiaux.



Schneider Electric rest reconnu comme Phare DEI de l'Alliance Parité Mondiale par le Forum économique mondial (FEM).



En novembre 2023, le Groupe a été reconnu comme l'un des 50 leaders en matière de diversité par le Financial Times dans son classement 2024 des leaders en matière de diversité, pour la cinquième année consécutive, se classant huitième parmi 850 entreprises et deuxième de son secteur.



En 2023, Schneider Electric a confirmé son caractère inclusif dans l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg parmi 484 entreprises pour la sixième année consécutive. Le Groupe a obtenu un score global de 81 %, contre 77 % en 2022, et bien au-dessus de la moyenne de l'indice (73 %).



Schneider Electric a été inclus dans la liste des meilleures entreprises au monde pour les femmes en 2023 (*World's Top Companies for Women 2023*), publiée par Forbes.



Schneider Electric a obtenu la certification « Global Living Wage Employer » de Fair Wage Network, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

## 2.5.2 Diversité, équité, inclusion et bien-être

### 2.5.2.1 Contexte

Au tournant de la décennie, Schneider Electric a observé un changement net concernant les risques et les attentes liés à la diversité, l'équité, l'inclusion et au bien-être. Dans le contexte des enjeux politiques, économiques et sociaux mondiaux et locaux de l'ère post-pandémique, l'inclusion et l'attention sont plus que jamais nécessaires. Cette situation, associée à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pour les organisations, les parties prenantes et les investisseurs, place les sujets DEI au premier plan des priorités de l'entreprise en matière d'activité et de personnel.

Les données montrent que les entreprises ayant un ensemble diversifié de salariés connaissent de meilleures performances financières. Par exemple, une étude mentionnée dans un article de Forbes<sup>(1)</sup> a révélé qu'un niveau plus élevé d'intégration et d'alignement des initiatives DEI avec la stratégie commerciale permet aux entreprises de renforcer les performances concurrentielles, l'agilité, l'innovation et les performances de leur marque. 75 % des entreprises ayant des niveaux plus élevés d'intégration des initiatives DEI ont constaté un impact très positif sur la position concurrentielle de leur entreprise. Le manque d'attention a également un coût élevé. Par exemple, une étude réalisée en 2022 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) mentionne qu'environ 12 milliards de journées de travail sont perdues chaque année pour cause de dépression et d'anxiété, ce qui représente un coût de 1 000 milliards de dollars par an en termes de productivité. 83 % des employés<sup>(1)</sup> en congés maladie liés au stress, à l'anxiété ou à la douleur physique considèrent que leur arrêt est directement lié aux conditions de travail (Diot-Siaci)

Le bien-être est notre principal facteur d'engagement des collaborateurs. Les commentaires montrent que si les employés apprécient les activités de bien-être qui célèbrent les événements clés, nos succès et les anniversaires de service, ils sont préoccupés par la charge de travail élevée et les délais serrés qui peuvent nuire à la qualité et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est l'occasion d'étendre la formation pour les nouveaux managers sur les risques psychosociaux et l'évaluation de la charge de travail.

En ce qui concerne la santé mentale, l'identification et la collecte de points de données significatifs par région, fonction et génération, tels que l'absentéisme, l'utilisation des congés payés et les congés de maladie, aideront le Groupe à mieux comprendre les causes fondamentales et à y remédier de manière efficace.

Schneider Electric est parfaitement conscient du besoin croissant de se concentrer sur le bien-être et la santé mentale. La pandémie a accentué les vulnérabilités existantes. Selon l'étude *Health on Demand 2023* de Mercer Marsh Benefits, près de la moitié (47 %) des salariés se sentent stressés dans leur vie quotidienne et plus de la moitié (52 %) ont travaillé au cours de l'année écoulée alors qu'ils ne se sentaient pas bien mentalement. Les entreprises doivent faire de la santé mentale une priorité et l'intégrer dans l'ensemble de leurs politiques d'inclusion et de soins.

(1) L'impact commercial de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, Forbes, avril 2023

### 2.5.2.2 Risques et opportunités

Les questions de diversité, d'équité, d'inclusion et de bien-être peuvent constituer un avantage concurrentiel unique si elles sont abordées de manière appropriée et réelle. Schneider a identifié trois principaux risques liés à ces questions :

- Le manque de représentation des différents types de diversité, qui se traduit par une baisse de l'innovation, une augmentation du taux de rotation et des difficultés à attirer et à retenir des talents ayant des origines, des compétences ou des identités différentes s'ils ne se sentent pas représentés.
- Le manque d'équité dans nos processus peut avoir des conséquences négatives sur l'engagement, l'attrition, la performance, la conformité et même la réputation.
- Le risque de fatigue ou d'épuisement professionnel est de plus en plus élevé dans un monde post-covid en constante évolution.

D'un autre côté, si l'inclusion et l'attention sont intégrées dès la conception dans tous les processus et comportements, les opportunités sont considérables :

- Les entreprises dont les équipes de direction sont plus diversifiées ont enregistré une augmentation de 19 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'innovation<sup>(1)</sup>.
- Les employés qui font état d'un sentiment d'appartenance, qui se sentent inclus et traités avec attention, sont 3,5 fois plus engagés<sup>(2)</sup>.
- Une entreprise économise 2,2 euros pour chaque euro investi dans des programmes et des pratiques de prévention du bien-être<sup>(3)</sup>.
- Dans l'ensemble, la diversité, l'équité, l'inclusion et le bien-être sont de puissants facteurs d'attraction et de rétention pour toutes les générations, en particulier pour les plus jeunes<sup>(4)</sup>.

Schneider Electric définit sa stratégie en tenant compte de ces risques et opportunités, des tendances internes et externes, de l'avis des dirigeants et des employés, et de son désir de devenir l'entreprise la plus inclusive et la plus bienveillante au monde. Schneider Electric estime que cela permet d'accroître l'engagement, les performances et l'innovation, ainsi que l'accès aux meilleurs viviers de talents possible dans le monde entier.

### 2.5.2.3 Gouvernance

La mise en œuvre de la stratégie Diversité, Équité et Inclusion (DEI) de Schneider Electric implique plusieurs organismes et parties prenantes différents qui travaillent main dans la main avec l'équipe DEI mondiale.

L'équipe DEI mondiale, dirigée par le Responsable Diversité, qui reporte à la Vice-Présidente Senior Talents, Inclusion et Culture, définit la stratégie et est responsable de la transformation DEI de Schneider Electric, en collaboration avec le Comité exécutif du Groupe et le Conseil DEI mondial du Groupe. Les progrès et les résultats de l'ambition DEI sont également communiqués au Conseil d'administration de Schneider Electric (Comité Capital Humain & Rémunérations et Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable) sur une base annuelle. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les Centres d'Excellence RH (Acquisition des talents, Gestion des talents, Apprentissages et Récompenses), les équipes Développement durable, Conformité et Gestion des risques, Communication interne et Marketing et Marque employeur, ainsi qu'avec l'écosystème RH et Communication au sens large.

Le Conseil DEI mondial de Schneider Electric est un groupe composé de dirigeants issus de tous les marchés du Groupe, parrainé par le Comité exécutif, qui fait office d'organe de réflexion pour la stratégie DEI et de bien-être mondiale, et agit en tant qu'expert interne et externe en matière de DEI. En 2023, le Conseil DEI s'est réuni à quatre reprises pour discuter de sujets tels que l'égalité entre les genres et l'équité salariale, les pratiques en matière d'inclusion et d'attention lors des réunions, la discrimination, le harcèlement et l'accessibilité.

Les entités Schneider Electric élaborent des plans d'action DEI et de bien-être basés sur la stratégie globale et le feedback des collaborateurs, tout en respectant les réglementations locales et en tenant compte des besoins propres à chaque pays. Pour soutenir l'orientation locale, des dirigeants, des ambassadeurs et des experts ont été désignés dans plus de 100 pays/zones et entités afin d'élaborer et de diriger des plans d'action locaux. Ce réseau mondial se réunit tous les 2 mois pour échanger sur les progrès et les bonnes pratiques.

Au-delà de cette structure de gouvernance, tous les collaborateurs de Schneider Electric sont tenus responsables de notre transformation en matière de diversité, équité, inclusion et bien-être, au moyen de valeurs fondamentales, « Dire oui à la différence », et des performances du Schneider Sustainability Impact (SSI) et du Schneider Sustainability Essentials (SSE).

(1) Comment les équipes diversifiées stimulent l'innovation, Boston Consulting Group, janvier 2018.

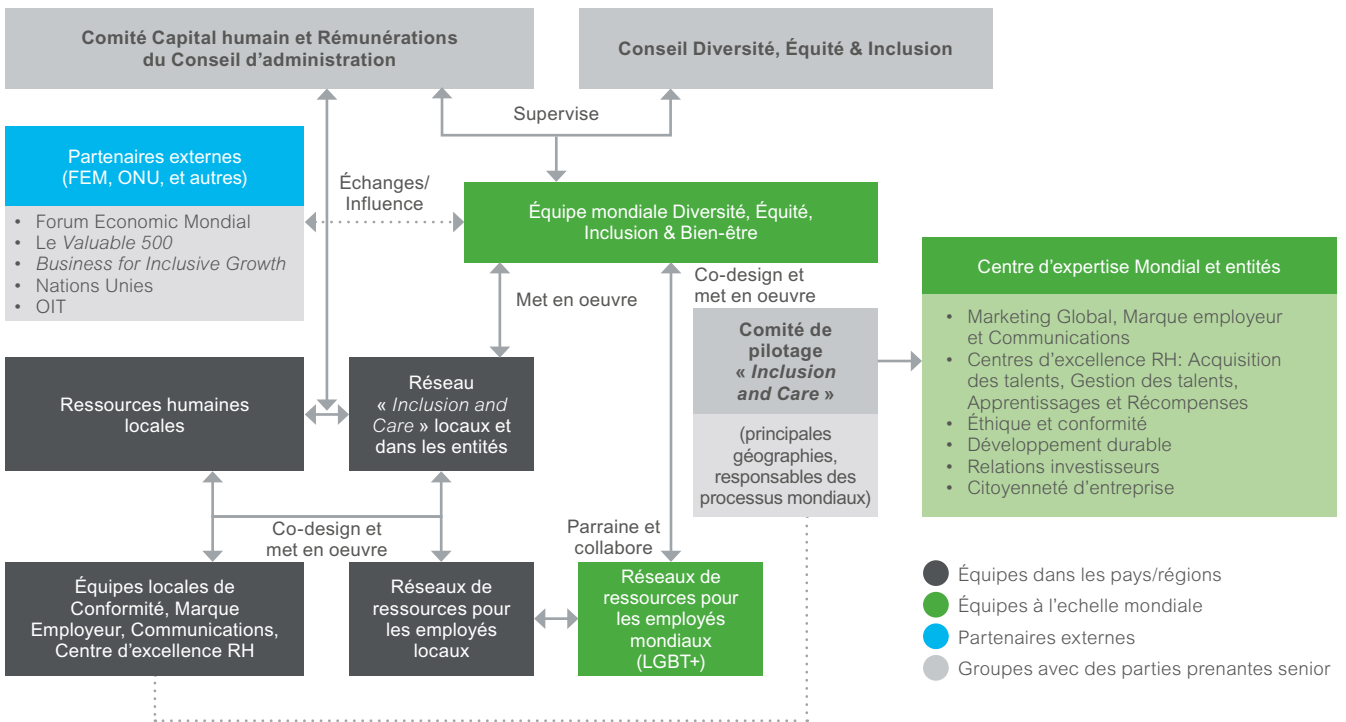
(2) Le pouvoir surprenant de demander simplement à ses collègues comment ils vont, Harvard Business Review, février 2019.

(3) Chiffres sur le stress et les risques psychosociaux, En résumé, École du Stress 2023.

(4) L'avenir du travail passe par le soutien de la génération Z, Forbes 2022.

2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

Des partenariats à l'intérieur et en dehors de l'organisation



2.5.2.4 Politique du Groupe

Dans sa Charte de confiance, Schneider Electric exprime clairement que son ambition en matière de diversité, d'équité et d'inclusion vise à offrir des chances égales à tous, partout. Le Groupe souhaite que ses collaborateurs se sentent valorisés et en sécurité pour donner le meilleur d'eux-mêmes, à l'abri du harcèlement, de la victimisation et de la discrimination, peu importe qui ils sont et où ils se trouvent dans le monde.

La politique DEI du Groupe reconnaît que la diversité se présente sous de nombreuses formes, visibles ou non, notamment la capacité cognitive, l'expérience, l'éducation, le sexe et l'identité de genre, l'âge, la nationalité, l'origine et l'ethnicité, la couleur, l'orientation sexuelle, le statut de handicap, le contexte religieux, culturel et socio-économique, l'expérience de vie, la localisation, et plus encore, en fonction des adaptations locales. En 2023, la politique DEI du Groupe a été revue et traduite en 15 langues.

En savoir plus sur notre politique mondiale sur la page Diversité et Inclusion sur [www.se.com](http://www.se.com)

Outre sa politique DEI mondiale, Schneider Electric a ciblé des politiques mondiales en matière d'inclusion et d'attention, notamment la politique mondiale de congés familiaux, la flexibilité au travail, la politique mondiale contre le harcèlement et la discrimination et l'équité salariale.

En regardant vers l'avenir avec les ODD de l'ONU comme boussole, la stratégie de Schneider a été élargie pour intégrer la diversité, l'équité, l'inclusion et le bien-être. Les moyens de développer des pratiques et des comportements inclusifs, d'assurer la justice et l'équité dans les processus et les politiques fondamentales en matière de ressources humaines, et de plaider en interne et en externe en faveur du changement avec la participation de partenaires tel que l'ONU Femmes par le biais du Forum Génération Égalité et le Forum économique mondial. Schneider s'engage à devenir l'entreprise la plus inclusive et la plus bienveillante au monde.

### 2.5.2.5 La stratégie *Inclusion & Care by Design* de Schneider Electric

La nouvelle stratégie DEI du Groupe est connue sous le nom de « Inclusion and Care By Design ». Dans le cadre de cette stratégie, les ambitions du Groupe sont les suivantes :

- **Des personnes et des équipes épanouies** : Schneider Electric s'engage à faire en sorte que chaque individu se sente respecté et en sécurité dans son individualité. Les dirigeants encadrent et prennent soin des individus dans un souci de respect, d'empathie et de bien-être.
- **Diversité et équité, à tous les niveaux** : Schneider Electric s'engage à refléter la diversité des communautés dans lesquelles le Groupe est implanté. Le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer l'équité et l'inclusion à toutes les étapes de l'expérience des collaborateurs, pour assurer l'équité dans les processus et politiques de ressources humaines et pour favoriser une culture du soin et de l'inclusion à tous les niveaux.
- **Impact sur la planète et la société** : Schneider Electric encourage le changement au sein de son écosystème et de la société, en défendant certains intérêts et en donnant l'exemple. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et fournisseurs stratégiques et investit dans des actions locales par l'intermédiaire de la Fondation Schneider Electric.



Afin de renforcer l'ambition de Schneider Electric d'être l'une des sociétés les plus inclusives et attentives au monde, le Groupe s'attache à intégrer l'équité, l'inclusion et l'attention dans tous ses processus et comportements. Le Groupe cherche à favoriser intentionnellement l'inclusion et l'attention dans toutes ses activités.

### Comment nous y parvenons

#### Dans tous les processus

- Schneider intègre l'inclusion et l'attention dans tous ses processus.
- De bout en bout, avec une responsabilité claire.
- Des collaborateurs aux interactions clients.

#### Dans nos comportements

- Schneider dirige dans le Respect et la Confiance.
- Conformément à ses valeurs fondamentales et ses attentes en matière de leadership.
- En faisant preuve d'empathie, d'attention et d'ouverture.

### 2.5.2.6 Des personnes et des équipes épanouies

Fondées sur la confiance et le respect, les pratiques inclusives du Groupe permettent de rechercher et d'adopter des perspectives différentes, de soutenir des méthodes de travail flexibles et de protéger le bien-être de chaque individu.

#### Construire une culture de l'inclusion et du respect

##### Tolérance zéro pour le harcèlement et la discrimination

Schneider Electric ne tolère aucune forme de harcèlement, de victimisation, de discrimination ou de représailles à aucun niveau de l'entreprise. En 2018, le Groupe a officialisé sa position de « tolérance zéro » sur le harcèlement en lançant une Politique mondiale contre le harcèlement. Cette politique interdit explicitement tout type de harcèlement (sexuel ou autre) sur le lieu de travail et stipule qu'« aucun collaborateur de Schneider Electric ne sera soumis à des actes de harcèlement, de persécution ou de représailles, sur le fondement, notamment, de l'origine, du sexe, de la nationalité, de la religion, de l'opinion politique, de l'âge, de l'état de santé, du handicap, du genre, de la situation de famille, de la grossesse, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ».

Elle définit des attentes claires et cohérentes en matière de conduite sur le lieu de travail, définit les rôles et responsabilités des collaborateurs, des managers et des témoins pour créer un lieu de travail exempt de harcèlement, et met en évidence les différents canaux à la disposition de tous pour signaler les préoccupations, en assurant la confidentialité et la protection contre les représailles.

Enfin, la Politique définit le type de mesures correctives ou disciplinaires susceptibles d'être prises en cas de comportement discriminatoire ou de harcèlement, ou de non-signalement de ce type d'incidents. La politique est revue régulièrement et une politique contre le harcèlement et la discrimination revue et étendue a été lancée pour tous les employés dans le monde en 2023.

En savoir plus sur notre politique contre le harcèlement sur la page Éthique et Conformité sur [www.se.com](http://www.se.com)

Pour plus d'informations sur les valeurs fondamentales, veuillez consulter la page 213

### 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

#### Créer une norme en matière d'inclusion et d'attention

Les Valeurs et la Charte de confiance du Groupe garantissent que tous les collaborateurs, les responsables et les dirigeants sont formés et tenus responsables selon une norme d'inclusion et d'attention pour tous. En outre, le Groupe est convaincu que la transparence conduit à une plus grande confiance et à de meilleurs résultats pour tous. Il s'est engagé à une plus grande transparence des données, des ambitions, des partenariats et des initiatives du Groupe.

Pour favoriser la sensibilisation et la compréhension culturelles, ainsi que pour saluer le caractère unique de ses équipes internationales, le Groupe organise des événements, des webinaires, des communications internes et externes, etc. à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, du Mois des fiertés, de la Journée internationale de l'homme, de la Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité, de la Journée mondiale de la santé mentale et de la Journée internationale des personnes handicapées, entre autres. En 2022, ces campagnes ont touché plus de 30 millions de personnes par le biais de réseaux sociaux externes.

#### Programmes d'inclusion et de renforcement du respect :

- **Conversations difficiles** : en 2023, des webinaires ont été organisés à l'échelle mondiale pour tenir des conversations ouvertes sur des sujets tels que la discrimination envers les anciennes générations sur le lieu de travail, la communauté LGBTQ+, l'équité sur le lieu de travail, entre autres, afin de sensibiliser et d'éduquer nos employés.
- Formation en ligne « **Dépasser les préjugés** » et « **Construire une culture du respect** » : ces formations en ligne aident les employés à comprendre ce qui constitue un préjugé caché, explorer des étapes claires pour que la prise de décision reste objective, et comment signaler un préjugé lorsqu'il se manifeste, explorer l'importance de construire une culture du respect, apprendre à reconnaître les différentes formes de harcèlement et comprendre les mesures à prendre (en tant que salariés et responsables) lorsqu'ils sont témoins d'une telle conduite.
- **Réseaux-ressources d'employés (ERN)** : des réseaux dirigés par des salariés bénévoles, à l'échelle mondiale et locale, composés de personnes ayant des antécédents, des expériences, des caractéristiques similaires et/ou partageant une passion ou un intérêt, jouent un rôle clé dans la construction d'une culture inclusive et équitable. Ces réseaux au sein du Groupe comprennent les réseaux de femmes professionnelles, de professionnels émergents, de professionnels afro-américains, hispaniques et asiatiques, de personnes LGBTQ+ et de personnes handicapées et alliés.

#### Respecter la vie personnelle et professionnelle unique des salariés

Le contexte mondial marqué par les enjeux du changement climatique, les questions géopolitiques et la technologie a accéléré le besoin d'attention à l'égard des salariés pour donner à tous plus de force et de résilience. Schneider Electric est convaincu que le bien-être est source de performance et que la performance est source de bien-être.

En 2020, la Charte de confiance a inclus un chapitre sur le bien-être et les nouvelles méthodes de travail, mettant en évidence le comportement attendu des responsables et des employés.

En 2023, le Groupe a revu et élargi sa définition du bien-être : « Un état subjectif de santé, de bonheur et de satisfaction dans lequel les individus s'épanouissent et donnent le meilleur d'eux-mêmes, dans leur propre intérêt, celui de Schneider Electric, de la société et de notre planète ». En 2023, Schneider Electric a également réintroduit une question spécifique sur le bien-être dans l'enquête annuelle sur l'engagement One Voice. Selon les résultats, 74 % de nos employés estiment que « Schneider Electric veille activement au bien-être de ses employés » (contre 73 % pour la moyenne mondiale externe) et qu'il s'agit du principal facteur d'engagement des collaborateurs.

Fondé sur la confiance et le respect, Schneider Electric met en œuvre et améliore sans cesse ses politiques, sa formation et ses pratiques pour soutenir ses employés et respecter leur situation personnelle et leur mode de travail.

#### Flexibilité des horaires de travail

La politique mondiale de flexibilité au travail (Flexibility@Work) de Schneider Electric fait du télétravail deux jours par semaine la norme globale pour tous les collaborateurs éligibles, et un jour par semaine pour les collaborateurs travaillant dans les centres de distribution et les usines<sup>(1)</sup>. Cette norme a été adoptée à la suite des informations récoltées dans l'enquête mondiale menée par le Groupe auprès des collaborateurs en 2020, dans laquelle un grand nombre de collaborateurs ont déclaré préférer un modèle de travail hybride (mélange de télétravail et de travail « en présentiel »). La politique offre aux collaborateurs des ressources en matière de santé mentale et une formation aux bonnes pratiques. Elle reflète également les mutations plus générales d'un environnement de travail mondial, numérique et en constante évolution, et contribue à une culture de Groupe favorisant l'agilité, l'inclusion, l'autonomie et la confiance. Fin 2022, 99 % des pays ont mis en œuvre la nouvelle politique de flexibilité au travail. En 2023, le Comité exécutif a réaffirmé son engagement en faveur du travail flexible et hybride pour les employés, tout en renforçant la valeur du travail sur site pour favoriser le travail d'équipe, l'innovation et les relations humaines. Les dirigeants ont été particulièrement encouragés à donner l'exemple en matière de travail hybride et à réunir leurs équipes et leurs clients face à face chaque fois que cela est possible.

(1) L'éligibilité est fonction du rôle du collaborateur et des besoins de travail sur site. Elle est déterminée pour chaque pays/territoire sur la base des informations supplémentaires transmises par les responsables. Certains rôles essentiels, par exemple les travailleurs des usines et centres de distribution, les ingénieurs des services de terrain, sont exclus de cette politique de télétravail de 2 jours par semaine. Sachant que de nombreux postes critiques nécessitent une présence sur site, le télétravail a été ramené à un jour par semaine pour certains rôles éligibles dans les usines et les centres de distribution.

Grâce à cette nouvelle politique, les pays peuvent envisager des mesures complémentaires telles que la flexibilité des horaires de travail, des congés, le travail à temps partiel et le bénévolat. Schneider Electric a d'ailleurs dépassé les normes nationales dans plusieurs pays en ne limitant pas le nombre de jours de télétravail : Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Australie, Nouvelle-Zélande, Slovaquie, Allemagne, Royaume-Uni et États-Unis, où une philosophie de flexibilité totale basée sur le rendement prévaut.

### Politique mondiale en matière de congés familiaux

La politique mondiale de Schneider Electric en matière de congés familiaux permet à tous les employés dans le monde entier de bénéficier d'un temps personnel aux étapes critiques de la vie et leur permet de gérer leur vie et leur travail de manière unique afin qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes. Pour en savoir plus sur notre Politique mondiale en matière de congés familiaux, veuillez vous reporter à la section 2.5.4 « Rémunération et avantages sociaux », page 234.

### Soutenir les collaborateurs atteints de cancer et de maladies chroniques

En 2023, Schneider Electric a rejoint la fondation #Working with cancer lancée lors du Forum économique mondial de Davos, le 17 janvier. Un engagement interne a été publié en mars avec le parrainage du Directeur général, en plus de la participation à l'enquête sur les meilleures pratiques et à la collecte de données. En 2024, Schneider prévoit de lancer l'initiative en interne et d'aider les collaborateurs et les responsables à définir des normes minimales de pratique pour soutenir #working with cancer pour les collaborateurs et leurs familles et pour supprimer la stigmatisation générale qui entoure cette question.

### Promouvoir la sécurité psychologique des employés

La santé mentale est un aspect essentiel du programme global de Schneider en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et de bien-être. Schneider Electric a intégré la santé mentale à son objectif global de bien-être en 2019, afin de sensibiliser ses collaborateurs. Depuis lors, tous les collaborateurs reçoivent un guide, une série de formations (disponibles en plusieurs langues) sur les connaissances nécessaires pour aborder les défis en matière de santé mentale. Le Groupe participe activement à la Journée mondiale de la santé mentale chaque année en octobre, où une équipe mondiale de pleine conscience, composée de bénévoles, organise des événements pour aider les collaborateurs à apprendre comment prendre soin de leur santé mentale et renforcer leur résilience.

En 2022, 98 % des collaborateurs ont terminé le module de formation en ligne « Nous avons tous une santé mentale », qui vise à comprendre ce que signifie la santé mentale, à apprendre à reconnaître les signes de défis en matière de santé mentale et à agir en conséquence. Près de 1 500 collaborateurs ont partagé des conseils sur la santé mentale et des engagements personnels sur la plateforme interne de médias sociaux de Schneider Electric sous le hashtag #MentalHealthMatters. En outre, 18 sessions de pratique de pleine conscience ont été organisées en anglais, espagnol, français et italien afin de promouvoir cette pratique.

### Autres exemples de pratiques mondiales et locales

Depuis 2020, 90 % des collaborateurs dans le monde ont accès à un programme complet de bien-être sur le lieu de travail, comprenant une couverture médicale et des programmes dédiés, permettant d'éduquer et de soutenir les collaborateurs sur de nouvelles méthodes de travail plus intelligentes, la pleine conscience sur le lieu de travail et le travail dans un monde hybride.

Schneider Electric a mis en place de nombreux services sur ses sites dans le monde entier (salles de sport, conciergeries, salles de créativité, événements culturels, activités de pleine conscience, assistance aux personnes à charge, et plus encore) pour soutenir la charge mentale de tous les collaborateurs, la récupération d'énergie et la résilience globale.

La norme mondiale du Groupe en matière d'avantages sociaux est revue chaque année par les équipes en charge des récompenses et avantages sociaux pour vérifier la conformité avec ses politiques et les principes mondiaux. Cet examen garantit que les normes internationales inclusives en matière d'avantages sociaux du Groupe sont respectées pour tous, partout. En savoir plus sur la rémunération et les avantages sociaux de Schneider à la page 234 du présent rapport.

### Exemples locaux

- **Asie de l'Est** : Cadre global de travail flexible, bien-être et avantages flexibles
- **Singapour** : Club de loisirs pour le bien-être
- **Schneider Oman** : Campagne de santé médicale
- **Dubaï** : Émotions et humeurs positives
- **Allemagne, Autriche et Suisse** : Webinaires sur le bien-être menés par des conférenciers internes : Business Partners RH, spécialistes RH, responsable des ventes, expert en matière de bien-être
- **France** : lancement d'un jeu « Le village des alliés »

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### 2.5.2.7 Diversité et équité à tous les niveaux

Schneider Electric a la volonté de figurer parmi les lieux de travail les plus inclusifs et bienveillants. Cela comprend les dimensions visibles et non visibles de la diversité, notamment les facultés intellectuelles, l'expérience, l'éducation, le sexe et l'identité de genre, l'âge, la nationalité et l'appartenance ethnique, la couleur, l'orientation sexuelle, le statut de personne en situation de handicap, les antécédents religieux, culturels et socio-économiques, l'expérience de vie, le lieu de résidence, et plus encore, en fonction des exigences locales. Pour réaliser cette ambition, le Groupe reconnaît qu'il doit continuer à approfondir sa compréhension de la composition démographique et des expériences d'inclusion de ses collaborateurs. En tant qu'organisation mondiale, le Groupe collecte des informations démographiques limitées sur sa main-d'œuvre mondiale (sexe, génération et nationalité), conformément aux définitions et légalités acceptées au niveau mondial. En outre, les opérations locales du Groupe collectent des informations démographiques supplémentaires basées sur les réglementations locales (origine et ethnicité aux États-Unis ; statut d'invalidité aux États-Unis, en France et en Inde, etc.).

#### Processus de gestion des talents justes et équitables

Schneider Electric s'engage à assurer un accès transparent et équitable aux opportunités de carrière, à la croissance et au développement du plein potentiel, et à un salaire égal pour un travail égal.

Les décisions concernant les talents sont fondées sur les compétences, les valeurs, les performances et le potentiel, et le Groupe compte sur chaque dirigeant, lorsqu'il prend une décision d'embauche ou de promotion, pour se montrer juste et équitable afin de contribuer à la réalisation de son objectif global : créer une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Afin de contrôler et d'atténuer les préjugés cachés dans ses principaux programmes de ressources humaines, le Groupe a intégré des rappels et des invitations pour les moments importants, notamment les processus d'examen des performances et des salaires.

Une rémunération juste et équitable est une composante essentielle de la philosophie de rémunération du Groupe, en accord avec le principe « à travail égal, salaire égal ». En savoir plus sur la rémunération et les avantages sociaux du Groupe à la page 235 du présent rapport.

#### Engagement 2025 pour la diversité des genres


Schneider Electric a entamé il y a plus de 15 ans son parcours pour devenir une organisation qui prône la mixité de genre et a identifié l'augmentation de la représentation des femmes dans ses effectifs et son leadership comme un impératif commercial. Pour soutenir cet objectif, le Groupe a déclaré son ambition d'augmenter la représentation des femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre, et cherche à impliquer tous les genres dans cette démarche.



En 2021, Schneider Electric a renouvelé son engagement en faveur de la mixité de genre avec l'ambition de mixité de genre du SSI 2021-2025, SSI #8, 50/40/30 (50 % de femmes à l'embauche, 40 % parmi les managers junior et intermédiaires et 30 % dans les équipes de direction d'ici 2025). Cet engagement témoigne des progrès accomplis par le Groupe et indique clairement qu'il entend redoubler d'efforts pour parvenir à une plus grande mixité de genre à tous les niveaux de l'organisation.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la représentation des femmes, en particulier au niveau du Conseil d'administration et du Comité exécutif (qui, fin 2023, comptent respectivement 46 % et 41 % de femmes), le Groupe reconnaît qu'il y a encore du travail à faire à tous les niveaux de l'organisation.

## Égalité

### SSI #8



Notre engagement à l'horizon 2025

### Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)

Schneider fait progresser l'égalité entre les genres grâce à des programmes novateurs conçus pour les professionnels expérimentés qui ont passé deux ans ou plus hors du marché du travail traditionnel. Dans le cadre d'un programme structuré, ces personnes bénéficient d'un coaching basé sur l'éducation, d'une expérience pratique et d'un système de soutien intégré pour faciliter leur retour à l'emploi. Le programme se concentre sur le développement de compétences non techniques et techniques, en mettant l'accent sur les activités Schneider. À la fin du programme, ils sont éligibles à un emploi à temps plein ou à un contrat de longue durée au sein de fonctions variées du Groupe, notamment dans les domaines de la tarification, du marketing, du succès client, de la chaîne d'approvisionnement et des finances.

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectifs 2025
41/23/24	41/28/29	50/40/30

89 %

des Présidents de pays sont d'origine locale ou régionale

55 %

des employés se trouvent dans les économies nouvelles ; dont 30 % dans les équipes de dirigeants

184

nationalités représentées dans notre effectif mondial de 109 pays

12

pays disposant de données concernant les personnes handicapées

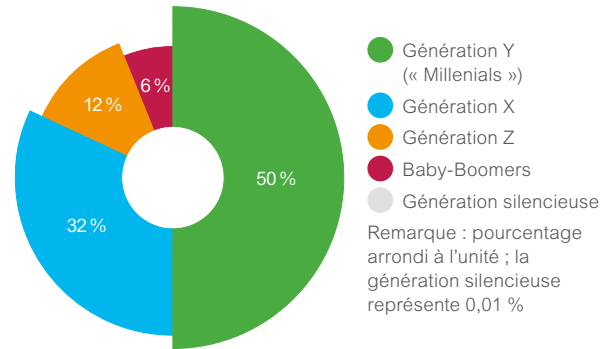


## Diversité générationnelle

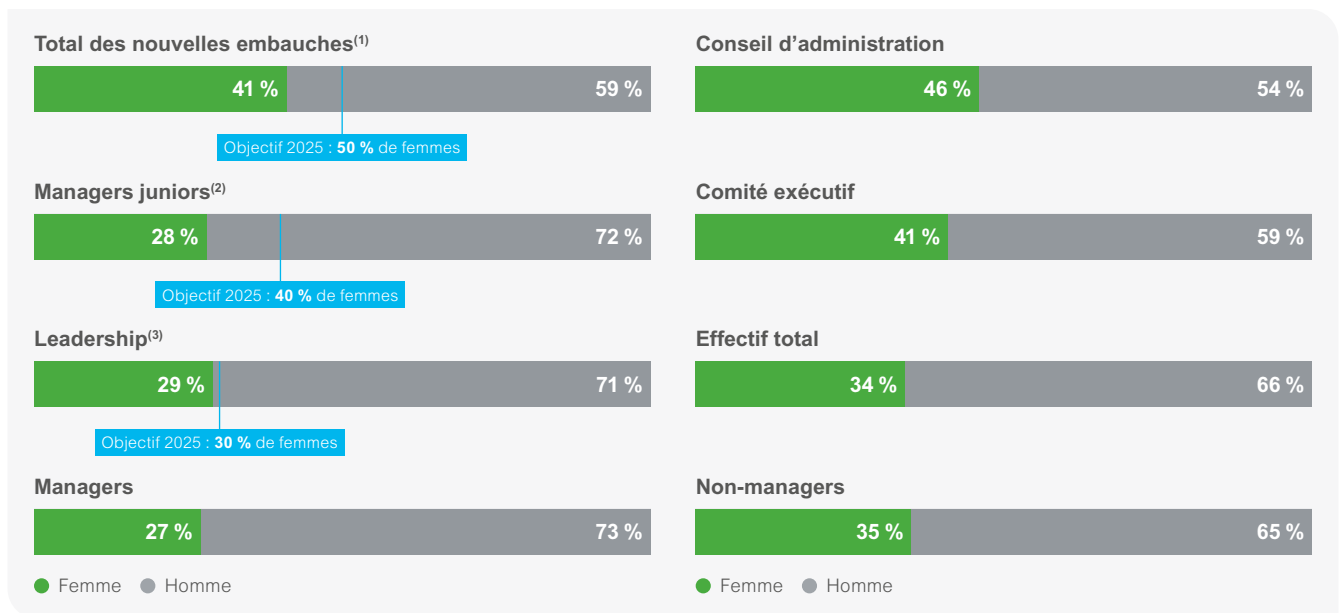
Pour les cinq générations qui travaillent chez Schneider, le Groupe cherche à favoriser le développement de carrière tout au long de la vie et l'échange de connaissances pour et entre toutes les générations afin de stimuler l'apprentissage et l'innovation. Le Groupe s'engage à créer de nouvelles opportunités pour la prochaine génération par le biais de formations au métier, de stages et de son concours mondial annuel d'innovation pour les étudiants, Schneider Go Green. Grâce à des opportunités de développement de carrière sur mesure, y compris les Journées des carrières, le perfectionnement des compétences, l'accompagnement, les plans de développement et le mentorat mutuel, le Groupe mobilise toutes les générations. Ainsi, Schneider Electric s'engage également à accompagner les talents au cours des étapes ultérieures de leur carrière afin de leur offrir un développement qui ait du sens et soit enrichissant, et à reconnaître et exploiter leur expertise et leur expérience uniques en vue de renforcer l'apprentissage et l'innovation entre les générations. Pour en savoir plus, voir la

section 2.5.3 Attractivité et développement des talents, page 226.

### Répartition par génération



### Répartition des femmes dans nos effectifs



(1) Nombre total des nouvelles embauches en 2023.

(2) Les managers junior et intermédiaires sont les managers dont les subordonnés directs sont des contributeurs individuels uniquement.

(3) Le Leadership correspond aux Vice-présidents et niveaux supérieurs.

**+** Voir la page 315 pour plus de points de données sur notre représentation et l'embauche de postes de ventes, d'informatique, de production de revenus et d'ingénierie.

### 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

#### Origine, ethnicité et nationalité

Le Groupe croit en un monde multi-local avec des solutions adaptées aux spécificités locales, qui reposent sur des équipes diversifiées à travers le monde, afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients en matière de personnalisation, de qualité et de rapidité. Schneider Electric souhaite que chacun ait les mêmes chances de réussir, indépendamment de son origine, sa nationalité, son ethnicité et son origine, son lieu de résidence ou son contexte culturel. Le modèle multi-pôle du Groupe est essentiel pour atteindre cet objectif. Il vise à attirer et à développer des talents locaux pour des rôles mondiaux et locaux, et à s'assurer que le leadership reflète la diversité des nationalités et des origines ethniques présentes sur les marchés locaux. L'opportunité pour Schneider Electric d'être la « plus locale des sociétés internationales », avec une présence multi-pôle équilibrée permettant la proximité avec les clients, l'innovation, la vitesse, la collaboration et la diversité, représente un facteur clé de différenciation pour la réussite à long terme du Groupe.

Ces dimensions de la diversité d'origine étant abordées différemment en fonction du contexte et de la culture locale, et leurs catégories et définitions variant largement d'un pays à l'autre, il n'existe pas de critères acceptés au niveau international et nos équipes nationales locales sont à l'origine des ambitions et des actions locales.

#### Initiatives aux États-Unis – NSBE

Schneider Electric États-Unis s'est engagé à faire évoluer la diversité de ses effectifs, avec des ambitions de représentation spécifiques pour faire avancer l'objectif. Pour soutenir son ambition, Schneider Electric U.S. se félicite d'être un membre actif du conseil des entreprises affiliées (BCA) de la *National Society of Black Engineers* (NSBE). L'organisation SExNSBE du Groupe compte 240 employés dédiés qui ont consacré plus de 500 heures de bénévolat cette année. Les Réseaux-ressources d'employés (ERN) aux États-Unis comprennent les réseaux de professionnels afro-américains, hispaniques et asiatiques, et jouent un rôle essentiel dans nos initiatives en matière de diversité et d'inclusion. Ces réseaux dirigés par des collaborateurs célèbrent l'égalité et l'inclusion de tous les individus, plaident en faveur du recrutement, du développement et de la fidélisation de leurs groupes d'affinités spécifiques et offrent aux alliés la possibilité de se familiariser avec l'apprentissage culturel.

#### Inclusion et accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Depuis janvier 2021, Schneider Electric est membre du *Global Business and Disability Network* de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'est engagé à promouvoir et à inclure les personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités à travers le monde. A la suite de cet engagement, le Groupe a établi en mars 2022 le Bureau mondial de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, qui répond à l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap par le biais d'une stratégie intentionnelle d'inclusion et d'attention pour les personnes en situation de handicap. Cette démarche s'appuie sur une campagne mondiale de sensibilisation et d'éducation sur le groupe minoritaire le plus important au monde, qui compte 1,3 milliard de personnes. Le Groupe se concentre sur toutes les formes de handicap : visible, invisible, permanent et temporaire. Il s'agit notamment de la motricité physique ou de la santé physique, des diversités sensorielles, cognitives et neurologiques, et des diversités psychologiques, émotionnelles ou comportementales.

L'approche du Groupe d'une accessibilité « by design » crée une inclusion holistique des personnes en situation de handicap qui s'articule autour de quatre piliers :

1. Privilégier le client : conception de produits, logiciels et UI/UX entièrement accessibles
2. Personnes, processus et outils : accessibilité intégrée dans tous les processus (recrutement, achat), plateformes et outils
3. Marque et communication : pour tous les événements et communications, internes et externes, numériques, physiques et virtuels
4. Lieu de travail physique : bâtiments et lieux de travail accessibles en appliquant les principes de conception universelle, la législation locale et les normes internationales en matière d'accessibilité

En 2023, le Bureau de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap a annoncé la gouvernance de ses cadres dirigeants, composée de deux sponsors exécutifs, de la Directrice générale Ressources Humaines et du Directeur général Digital, ainsi qu'un Comité de pilotage composé de six dirigeants couvrant tous les aspects des piliers du Groupe mentionnés ci-dessus.

La sensibilisation et l'éducation à l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap sont des éléments clés pour changer la donne. Schneider Electric a lancé deux campagnes mondiales en 2023. La Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité en mai, avec la présence du Directeur général, Peter Herweck, et la Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU en décembre, où nos deux sponsors exécutifs ont fait part de leur expérience et de leur action de sensibilisation lors d'un webinaire mondial en direct.

#### Autres partenariats :

- Le *Valuable 500* (V500), un groupe d'entreprises mondial composé de 500 directeurs généraux et leurs entreprises, qui innove ensemble pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, en s'engageant à :
  - Veiller à ce que l'inclusion des personnes en situation de handicap figure dans l'agenda des équipes de direction.
  - Prendre au moins un engagement ferme d'agir.
  - Partager notre engagement avec les entreprises et le monde entier.
- Le *Business Disability Forum* (BDF), la principale organisation d'entreprises membres dans le domaine de l'inclusion des personnes handicapées. Des partenaires de confiance qui collaborent avec les entreprises, les gouvernements et les personnes en situation de handicap pour améliorer l'expérience de vie des employés et des consommateurs en situation de handicap, en supprimant les obstacles à l'inclusion.
- Disability:IN, qui permet aux grandes entreprises de parvenir à l'inclusion et à l'égalité pour les personnes en situation de handicap.

## Inclusion LGBT+

Schneider reconnaît et célèbre les membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bis, trans et intersexes (LGBT+). Le Groupe vise à sensibiliser et à soutenir la communauté LGBT+ et souhaite que ses collaborateurs soient des alliés, jouant un rôle décisif dans la création d'une communauté ouverte et sûre où les personnes se sentent libres d'être authentiques au travail.

Schneider Electric s'est engagé à respecter les Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises du programme Libres et égaux des Nations Unies pour la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, en défendant l'égalité des droits et l'égalité de traitement pour les personnes LGBT+ partout dans le monde. Dans le monde entier, Schneider Electric a également fait des déclarations publiques de soutien à l'avancement de l'inclusion LGBT+. Par l'adoption de ces normes, le Groupe s'engage à respecter et défendre les droits humains des travailleurs, des clients et des membres de la communauté LGBT+, à soutenir ses collaborateurs LGBT+, à favoriser l'inclusion sur le lieu de travail et à prévenir la discrimination, y compris sur le lieu de travail, à l'encontre des personnes LGBT+.

### Construire une alliance

- **Le Réseau-ressources d'employés (ERN) des personnes LGBT+ et alliées** : un réseau dirigé par des collaborateurs bénévoles s'est concentré sur la co-crédation de campagnes internes et externes de sensibilisation et d'éducation, ainsi que sur la rétroaction et la conception des avantages et des politiques du Groupe. En 2023, le réseau a mis en place une équipe mondiale de dirigeants et a obtenu le soutien de la direction par notre Directrice générale Marketing.
- **Initiatives au Mexique** : en 2023, pour la deuxième année consécutive, Schneider Electric a été classé meilleur lieu de travail pour la communauté LGBTQ+ par l'indice d'égalité en entreprise de la fondation *Human Rights Campaign* au Mexique. *Equidad Mexico* de la fondation *Human Rights Campaign* est le principal outil national d'évaluation des politiques et pratiques d'inclusion des personnes LGBTQ+ dans les entreprises.
- **Initiatives en France** : Schneider Electric France a signé avec les syndicats un nouvel « accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et a modifié sa politique mondiale en matière de congés familiaux pour qu'elle s'applique à tous les types de famille. Dans la nouvelle politique, tous les types de familles et l'accueil d'un nouvel enfant sont inclus et les avantages sont les mêmes. Cela signifie que, quel que soit le sexe des parents ou la manière dont le bébé a rejoint la famille (y compris l'adoption et la maternité de substitution), le congé pour le parent est le même.

## 2.5.2.8 Impact sur la planète et la société

Schneider Electric encourage le changement au sein de son écosystème et de la société, en défendant certains intérêts et en donnant l'exemple. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et fournisseurs stratégiques et investit dans des actions locales par le biais de la Fondation Schneider Electric, dans le but de lutter contre les inégalités systémiques et de devenir un leader en matière de citoyenneté d'entreprise. En outre, Schneider Electric États-Unis s'est engagé à diversifier sa chaîne d'approvisionnement par le biais de son programme de diversité des fournisseurs (cf. section 2.2.12.13 « Programme américain de diversité des fournisseurs » page 147).

### Partenariats stratégiques mondiaux

- Le Forum Génération Égalité (GEF) des Nations Unies est une initiative mondiale multipartite qui rassemble des représentants du secteur privé, des États membres, des entités des Nations Unies et des sociétés civiles, afin d'accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes à travers le monde.
- Les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) des Nations Unies : Schneider Electric est devenu le premier Groupe multinational à atteindre un engagement de 100 % envers les WEP au sein de son équipe mondiale de dirigeants. Tous les nouveaux directeurs pays prennent désormais cet engagement dans le cadre de leur processus d'intégration.
- La *Global Parity Alliance* du Forum économique mondial, une communauté mondiale et intersectorielle dont l'objectif est de faciliter le partage entre les entreprises et de présenter les meilleures pratiques/recherches en matière de DEI, est un partenariat visant à promouvoir l'échange entre pairs de différentes entreprises sur les sujets liés à l'avenir du travail. En 2022, Schneider Electric a soutenu les « Good Work Standards », un partenariat mondial et intersectoriel visant à ouvrir la voie à la construction d'un avenir du travail sain, résilient et équitable.
- Le *Valuable 500* (V500), un groupe d'entreprises mondial composé de 500 directeurs généraux et leurs entreprises, qui innent ensemble pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Le *Global Business and Disability Network* (GBDN) de l'OIT, un réseau de soutien interentreprises qui promeut l'intégration des personnes en situation de handicap sur le lieu de travail.
- Le *Business Disability Forum* (BDF), des partenaires de confiance qui collaborent avec les entreprises, les gouvernements et les personnes en situation de handicap pour améliorer l'expérience de vie des employés et des consommateurs en situation de handicap, en supprimant les obstacles à l'inclusion.
- *Disability:IN*, une ressource à but non lucratif de premier plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises du monde entier.
- Le groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion *Business 4 Inclusive Growth* (B4IG). Le B4IG est un partenariat entre l'OCDE et une coalition mondiale dirigée par les directeurs généraux d'entreprises qui luttent contre les inégalités de rémunération et d'opportunités. En 2022, Schneider Electric a contribué à la publication des Recommandations opérationnelles pour la diversité ethnique et l'inclusion du groupe.
- WeQual – WeQual s'est donné pour mission d'atteindre la parité hommes-femmes de 50/50 aux postes de direction des plus grandes entreprises du monde.

## 2.5.3 Attractivité et développement des talents

### 2.5.3.1 Contexte

Dans le contexte actuel, la capacité d'attirer, de développer et de retenir les talents est primordiale pour assurer le succès durable des entreprises. La croissance des entreprises sur les marchés du monde entier, conjuguée à l'évolution rapide du monde, implique de cibler l'acquisition et d'accélérer le développement des compétences de la main-d'œuvre, en particulier dans les domaines techniques et numériques. Schneider s'est engagé à préparer et à mettre en œuvre un plan ambitieux de développement, d'achat et d'emprunt de main-d'œuvre et de talents afin d'optimiser nos actifs de capital humain et la culture générale de travail pour les employés et les dirigeants :

### 2.5.3.2 Risques et opportunités

En raison de la pénurie actuelle de talents sur le marché, du monde volatile, incertain, complexe et ambigu (VICA) actuel et des changements sans précédent dans l'avenir du travail, Schneider n'est pas à l'abri du risque d'attrition des talents et des compétences.

Le risque d'incapacité à attirer, développer et retenir les meilleurs talents sur le marché, en particulier pour des compétences essentielles, aurait un impact dans les domaines suivants :

- Coût du recrutement et de l'intégration
- Lacunes dans les compétences essentielles pour stimuler la croissance et l'innovation et rester en tête de la concurrence
- Vivier de succession pour les postes critiques d'experts et de leadership
- Marque employeur de Schneider

Dans le même temps, avec les bonnes politiques et les bons programmes en place, ces risques deviennent des opportunités pour le Groupe de renforcer sa marque en tant qu'employeur de premier ordre et développeur de talents pour tous, partout dans le monde. Les politiques et programmes phares du Groupe comprennent :

- Une nouvelle plateforme d'acquisition de talents pour simplifier l'expérience globale des candidats, migrer vers des offres plus numériques, sans frontières et offrant de l'autonomie pour attirer les talents et mettre sur un pied d'égalité les personnes intéressées à rejoindre Schneider.
- Un système robuste de gestion des talents permettant d'examiner chaque année les plans de développement de tous les employés, d'identifier les talents clés tels que les experts et les talents à haut potentiel, de préparer les successions et les développements clés par le biais de revues locales et mondiales des talents et de sélectionner les talents dans les comités du personnel (y compris pour les postes de direction).
- Une approche annuelle d'évaluation de la performance et de l'évolution de carrière, avec des gratifications et des possibilités d'évolution justes, transparentes et compétitives, soutenue par des conversations professionnelles régulières et significatives.

- Un écosystème numérique alimenté par l'intelligence artificielle (IA) pour permettre l'accès aux opportunités de développement (mobilité interne, projet et mentorat) via la plateforme *Open Talent Market* (OTM).
- Des programmes de développement et formation destinés aux collaborateurs à différents stades de leur carrière professionnelle et à des segments de talents spécifiques (numérique, IA, logiciel, services, électronique, R&D, chaîne d'approvisionnement, développement durable), en mettant l'accent sur les compétences numériques, l'excellence commerciale, le leadership et l'expertise technique et fonctionnelle.
- Une politique mondiale de flexibilité au travail (Flexibility@Work) et une présence multi-pôle équilibrée permettant à ses collaborateurs d'avoir plus de flexibilité et de gérer leur vie personnelle et professionnelle de la manière qui leur convient le mieux.

Ces politiques et programmes clés garantissent l'investissement dans l'attraction et le développement des talents à tous les niveaux, créant ainsi des opportunités équitables et un environnement propice à l'apprentissage et à la croissance des collaborateurs, tout en leur donnant les moyens de prendre en main leur carrière. Dans cet esprit, Schneider Electric reflète son engagement à atteindre ses objectifs de développement durable à long terme afin de créer des opportunités équitables et de mobiliser toutes les générations dans sa Charte de confiance.

### 2.5.3.3 Gouvernance

Le Comité exécutif discute régulièrement de la santé globale de la main-d'œuvre mondiale, du vivier de leaders et de la solidité de la relève pour les postes de direction, notamment lors du comité du personnel mensuel tenu dans le cadre du Comité exécutif, et à l'occasion de la revue de fin d'année des talents mondiaux avec le Directeur général et la Directrice générale des Ressources Humaines. Par ailleurs, le Comité exécutif se réunit régulièrement pour prendre des décisions critiques en matière de sélection et de succession, et passer en revue les stratégies spécifiques d'attraction et de développement des talents, comme les experts, les talents numériques et les meilleurs talents mondiaux potentiels. Ce processus repose sur des systèmes d'information et d'analyse des ressources humaines intégrés qui fournissent des données et des analyses dans les domaines de la planification des effectifs et de la gestion des talents. En outre, les comités du personnel régionaux, métiers et fonctionnels se réunissent régulièrement pour examiner les talents relevant de leur périmètre.

### 2.5.3.4 Stratégie du Groupe

Schneider Electric est convaincu que tous les collaborateurs sont des talents et leur donne les moyens de réaliser leur potentiel, en développant de nouvelles compétences et en construisant des carrières pour aujourd'hui et pour demain, grâce à l'organisation multi-pôle. La mise en place d'une marque employeur forte, qui représente la promesse faite aux employés actuels et futurs, est communiquée dans la Proposition de valeur pour les collaborateurs (Être significatif, Être inclusif, Être responsabilisé), motivée et ancrée par un objectif significatif. En outre, le Groupe investit dans l'apprentissage et le développement de son écosystème élargi, y compris les universités et les écoles, les partenaires, les clients et la communauté au sens large.

Le Groupe a adopté une double approche du développement des talents, afin de former la main-d'œuvre de demain, pour tous les collaborateurs ainsi que pour des groupes cibles particuliers. La plupart des activités sont guidées par un calendrier annuel RH, qui est adopté à l'échelle mondiale pour garantir que tous les collaborateurs ont accès au développement.

- **Pour tous les collaborateurs**, le Groupe s'assure que des outils et des processus sont en place pour définir des objectifs de performance et de développement individuels, pour accéder à des opportunités d'apprentissage et de développement pour leur poste actuel ainsi que pour se préparer à diverses perspectives professionnelles mondiales. Le hashtag #LearnEveryDay, qui renvoie à l'une de nos valeurs fondamentales (« Apprendre tous les jours »), crée un climat incitant les collaborateurs à accepter de nouveaux défis et à continuer de développer leurs compétences pour eux-mêmes, pour leurs équipes et pour leurs communautés. Dans l'enquête OneVoice menée auprès des collaborateurs, 76 % d'entre eux se sont dits favorables à la possibilité de renouveler leurs compétences grâce à des opportunités d'apprentissage et de développement.
- **Pour les groupes de talents particuliers**, il existe des programmes ciblés sur l'acquisition et le développement des compétences visant à appuyer les transformations commerciales, numériques, de leadership de Schneider Electric et à donner à équiper nos ouvriers pour la chaîne d'approvisionnement de demain. L'accent est mis sur les talents à haut potentiel, les experts, ainsi que sur les collaborateurs à différentes étapes de leur évolution professionnelle, y compris les talents en début de carrière et ceux à un stade ultérieur de leur parcours professionnel. Un processus annuel de suivi des talents est appliqué à l'ensemble du Groupe pour assurer l'identification, la reconnaissance et l'accompagnement des talents clés, y compris les talents à haut potentiel, techniques et numériques, dans le cadre de parcours et d'actions de développement ciblés.

Schneider met également l'accent sur le rôle et la responsabilité des dirigeants et des responsables du personnel au sein de l'entreprise. Dans le contexte actuel d'incertitude et de volatilité, le rôle des dirigeants est de produire des résultats, de façonner la culture et de favoriser la transformation, à partir des valeurs et des comportements dont ils font preuve au quotidien. L'enquête Culture et leadership 2021 menée auprès d'environ 2 000 dirigeants de Schneider a validé les progrès constants réalisés depuis 2017. Les principaux atouts du Groupe sont l'éthique et l'intégrité, le sentiment d'avoir un but et l'orientation client, ainsi que l'état d'esprit positif et l'envie de se dépasser. L'évolution du *Leadership Driver Score* dans les résultats de OneVoice montre une augmentation remarquable de 14 points, passant de 61 % en 2012 à 75 % en 2023.

Le Groupe s'efforce d'offrir une expérience de bout en bout enrichissante à tous les collaborateurs, qu'il s'agisse d'attraction, d'intégration à la gestion des performances, de récompenses ou encore de développement. Schneider permet à tous ses employés de développer pleinement leur potentiel, d'avoir un impact basé sur le « quoi » et le « comment », de construire des carrières durables, de rafraîchir leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles pour aujourd'hui et pour demain.

### 2.5.3.5 Attirer les talents pour former la main-d'œuvre de demain

Attirer les talents à tous les niveaux est plus important que jamais, non seulement pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, mais aussi pour continuer à innover pour nos clients et constituer un vivier à long terme de futurs talents susceptibles de rejoindre Schneider Electric.

Schneider Electric crée des viviers de talents grâce à sa stratégie « Brand to Hire », en renforçant les liens depuis la phase d'attraction des candidats jusqu'à l'embauche, afin de fournir les talents nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie commerciale. Pour mettre en œuvre cette stratégie, Schneider Electric transforme la fonction au niveau des collaborateurs, des processus, de la technologie et de la marque. En 2023, le Groupe a mis l'accent sur les domaines clés suivants :

- **Collaborateurs** : mise à jour de la structure d'acquisition des talents afin de reconnaître la spécialisation des compétences dans les domaines de la recherche stratégique, de la marque employeur, des recruteurs, des coordinateurs de recrutement et des consultants commerciaux, ce qui a permis d'offrir des possibilités de perfectionnement et de recyclage dans l'ensemble de la fonction.
- **Processus** : poursuite du déploiement d'un processus simplifié de bout en bout axé sur le candidat, dans le cadre duquel Schneider Electric a été reconnu par le Talent Board en Amérique du Nord et en Amérique latine pour avoir fourni une expérience candidat de premier ordre.
- **Technologie** : déploiement d'un écosystème de données standardisé à l'échelle mondiale afin d'optimiser l'expérience des candidats et des collègues impliqués dans le processus « Brand to Hire ».
- **Marché** : passer des campagnes de sensibilisation aux actions ciblées sur des segments de talents stratégiques afin de développer les talents dans nos viviers les plus importants pour l'entreprise et d'encourager une approche « Always On » pour constituer un réservoir durable dans nos viviers de talents.

Cette transformation a valu à Schneider Electric d'être invité à plusieurs reprises à partager son leadership éclairé dans des forums tels que LinkedIn Talent Connect, Gloat LIVE, Josh Bersin Irresistible Talent Management Summit, iCIMS Inspire et Survale Customer Symposium. Cette reconnaissance valide notre leadership éclairé et notre approche de la transformation « Brand to Hire ».

Dans le contexte actuel de concurrence sur le marché de l'emploi, établir un lien avec les candidats à un stade précoce est essentiel pour constituer un vivier de talents engagés et une marque employeur robuste pour Schneider Electric. En gardant sa marque au premier plan grâce à un engagement régulier, le Groupe augmente ses chances d'attirer les meilleurs talents au moment de prendre une décision sur leur avenir.

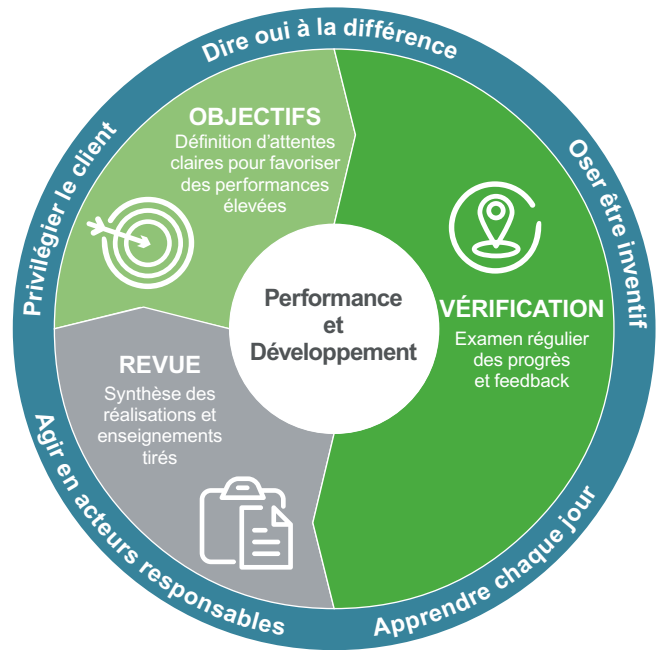
## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

Dans le cadre du SSI #10, l'ambition est de doubler en cinq ans le vivier de la « nouvelle génération » en début de carrière. Cette ambition se traduit par la stratégie « *Brand to Hire* » de Schneider Electric, en s'appuyant sur les approches traditionnelles, mais également en migrant vers des offres plus numériques, sans frontières et autonomes, permettant à l'entreprise d'éliminer les préjugés dans ses pratiques et de créer un terrain de jeu plus équitable pour ceux qui s'intéressent à Schneider et au développement durable. Le Groupe y parviendra grâce à sa stratégie universitaire mise à jour, en équilibrant ses programmes mondiaux phares et ses partenariats universitaires stratégiques, et en s'appuyant sur des initiatives spécifiques à chaque pays :

- **Schneider Global Virtual Student Experience** : une expérience numérique conçue pour offrir aux étudiants un moyen d'interagir avec Schneider Electric via des modules de formation en ligne et de simulations de projet.
- **Schneider Go Green** : un concours mondial annuel invitant les étudiants en commerce, sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) du monde entier à trouver des solutions innovantes pour la gestion de l'énergie et des automatismes. En 2023, Schneider Go Green a enregistré quelques 19 500 inscriptions d'étudiants qui ont soumis des idées provenant de toutes les régions clés.
- **Des programmes de développement** partout dans le monde, favorisant l'accélération de la carrière des nouveaux talents au moyen d'un parcours de formation et de développement, qui comprend des programmes pour jeunes diplômés, des stages, des apprentissages et des activités de coopération.
- **Des initiatives de parrainage**, des salons de l'emploi virtuels, des visites des bureaux/sites, des tournées de Sommets de l'Innovation, des conférences virtuelles et présentielles, des opportunités d'échange et des relations de mentorat.

### 2.5.3.6 Mener à une performance accrue

L'approche de Schneider Electric en matière de performance et de développement est ancrée dans les valeurs fondamentales du Groupe et, pour les dirigeants, dans les attentes en matière de leadership. Cette approche encourage l'apprentissage et la croissance, permettant ainsi aux collaborateurs, aux équipes et à la Société de réaliser leur plein potentiel. Le processus rigoureux de définition des objectifs individuels de performance et de développement du Groupe, assorti d'examen réguliers tout au long de l'année, fournit à chacun une feuille de route claire pour atteindre ses objectifs, à partir des éléments et des moyens identifiés comme nécessaires pour parvenir à la réussite collective. Les collaborateurs de Schneider Electric sont encouragés à rechercher, donner et recevoir du feedback, qui leur permet de s'approprier la conduite de leur performance individuelle, et les managers sont encouragés à les soutenir par un accompagnement et des conversations fréquentes, ce qui fait progresser l'entreprise. En 2023, 97 % des collaborateurs éligibles<sup>(1)</sup> ont réalisé un examen de performances et du développement.



**Génération SSI #10**

1 **PROFESSEUR**

2 **PROFESSEUR**

3 **PROFESSEUR**

4 **PROFESSEUR**

5 **PROFESSEUR**

6 **PROFESSEUR**

**Notre engagement à l'horizon 2025**  
**Doubler les opportunités de recrutement de stagiaires, alternants et jeunes diplômés**

Schneider Electric double son engagement envers la prochaine génération de talents. En 2023, le Groupe a recruté un groupe diversifié composé de 60 % d'étudiants et de 40 % de jeunes diplômés, et a engagé des ambassadeurs de la marque sur les campus grâce à des programmes et partenariats internationaux, ainsi qu'en étoffant ses offres de programmes de développement. Afin de constituer un vivier durable de talents, l'entreprise continue d'investir dans des programmes pour les étudiants tels que les stages, les coopérations, les apprentissages et les VIE (Volontariat International en Entreprise). En outre, l'entreprise donne la priorité au développement des jeunes diplômés dans des fonctions essentielles telles que le développement durable, la chaîne d'approvisionnement, les postes techniques, le leadership et les ventes.

---

**Nos progrès**

Référence 2019	Progrès en 2023	Objectifs 2025
4 939	x1,52	x2,00

### 2.5.3.7 Permettre des carrières durables

Le Groupe considère que ses collaborateurs constituent son atout majeur pour soutenir la croissance rentable de Schneider et leur donne les moyens de réaliser leur potentiel, en développant de nouvelles compétences et en construisant des carrières pour aujourd'hui et pour demain. Fort de sa conviction que tous les collaborateurs sont des talents et dans le but d'offrir à tous des opportunités de développement équitables, Schneider Electric estime que chaque collaborateur doit prendre la responsabilité de son développement de carrière, avec le soutien de ses responsables et à l'aide des outils numériques. Le Groupe encourage les employés à construire une carrière durable en forme de T en trouvant l'équilibre entre une expertise approfondie dans différents domaines et l'élargissement de leurs compétences grâce à des expériences dans des contextes divers afin d'accroître leur impact. Cela les aidera à conserver un profil pertinent et commercialisable dans un monde en rapide évolution.

(1) Cela inclut les collaborateurs dont le statut d'emploi est actif (ou suspendu, en fonction du pays), qui sont sous contrat à durée indéterminée/contrat à durée déterminée, qui sont des travailleurs de l'information et ceux qui sont embauchés depuis le 30 septembre 2023 ou avant cette date, en plus des conditions spécifiques au pays ou à l'entité.

Afin de responsabiliser les collaborateurs et de les impliquer dans cette approche, Schneider Electric a organisé sa troisième édition des « Journées des carrières » destinée à tous les salariés en 2023. Plus de 100 activités ont été organisées avec des collaborateurs de plus de 100 pays : inspiration à travers divers parcours professionnels, mobilisation des atouts qu'offre la mise en réseau, entretiens de suivi de carrière, découverte de différents rôles et compétences, et apport d'outils et de ressources pour développer, faire évoluer et façonner leur avenir. 94 % des salariés ayant participé à l'enquête ont apprécié l'initiative, soulignant qu'elle les avait aidés à réfléchir à leurs propres aspirations professionnelles, qu'elle les avait encouragés à prendre leur propre carrière en main et qu'elle les avait incités à développer une carrière plus durable.

Schneider Electric mobilise toutes les générations en favorisant l'apprentissage, la formation et le développement en continu pour tous, des jeunes diplômés aux collaborateurs senior. À cet égard, le Groupe a mis en place plusieurs programmes de développement de carrière s'adressant à différents groupes de talents, qui accompagnent les collaborateurs à tous les stades de leur carrière et garantissent un solide vivier de talents pour l'avenir.

Outre les programmes de carrière destinés aux jeunes talents, Schneider a lancé en 2021 son programme Seniors Talents, avec la ferme conviction que les employés qui sont sur le point d'achever leur carrière professionnelle ou qui en sont proches (les « talents seniors ») apportent une expertise, une expérience et une sagesse uniques à l'entreprise. Le programme Seniors Talents reconnaît cette contribution et lui permet de continuer à avoir un impact sur l'entreprise tout en prenant en charge et préparant la prochaine étape de leur carrière. Ce programme s'appuie sur des entretiens de carrière, aboutissant à un solide plan de développement en lien avec leurs aspirations professionnelles individuelles et qui est soutenu par différentes offres, y compris de nouvelles opportunités contractuelles, la formation, le transfert de connaissances, la réorientation, la reconnaissance, le soin et la planification personnelle, entre autres.

Le programme a suscité des réactions positives non seulement de la part de ce segment de talents, mais également du reste de l'organisation. Depuis son lancement, le Groupe a constaté l'impact positif du programme, qui est progressivement déployé et étendu à l'échelle mondiale par étapes. La France a organisé plusieurs ateliers avec des talents seniors et leurs responsables pour les aider à réfléchir à leurs aspirations professionnelles. Sur la base des résultats, ils ont développé un portefeuille d'offres ciblées pour les soutenir.

L'Inde a aidé les talents seniors désireux de se reconvertir à se préparer pour la suite de leur parcours. Grâce à une série d'ateliers sur la transition de carrière, les talents seniors ont pu acquérir des stratégies leur permettant d'effectuer des ajustements bénéfiques, d'établir une planification de leurs finances et de se préparer mentalement.

De même, en Allemagne, en Suisse et en Autriche, les talents seniors désireux de transmettre un héritage significatif se sont engagés dans un processus de certification de l'accompagnement qui leur permettra de continuer à se développer tout en contribuant à la croissance d'autres collaborateurs.

L'engagement et les progrès sont mesurés dans le cadre du SSE#23, qui vise à fournir un programme qui soutient le développement d'au moins 90 % de leurs collaborateurs au cours des étapes ultérieures de leur carrière d'ici 2025.

Pour en savoir plus sur le lien entre le programme Seniors Talents et le programme Prêts pour l'avenir, veuillez consulter la section 2.6.5 à la page 264. Et pour en savoir plus sur le lien entre ce programme et le programme Diversité, équité, inclusion et bien-être, veuillez consulter la section 2.5.2 à la page 216.

## Généralités

### SSE #23



#### Notre engagement à l'horizon 2025

## Plus de 90 % de nos collaborateurs ont accès à un programme qui soutient leur développement dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle

La Chine a lancé son projet pilote en 2022 sous le nom de « Galaxy », choisi localement pour refléter l'impact positif à long terme du programme. Sur la base des réactions des participants, « Galaxy » a évolué en 2023 vers une approche plus attrayante impliquant non seulement les talents seniors, mais aussi leurs responsables, qui jouent un rôle clé dans la responsabilisation et le développement continu des talents. Grâce à un apprentissage conjoint qui « pense à l'avenir » tout en « commençant maintenant », avec des conversations ouvertes et des plans d'action ciblés, les talents seniors et leurs responsables sont en mesure de développer un esprit de croissance, de dépasser les préjugés cachés et d'intégrer ensemble différentes idées au bénéfice de l'entreprise et des talents. En conséquence, les talents seniors se sentent plus valorisés et deviennent plus proactifs dans leur rôle ; les responsables sont plus à même de diriger le développement durable des talents, et l'engagement global s'améliore avec l'appréciation de toutes les parties prenantes de ce programme.

« Galaxy va au-delà du cadre du travail habituel en favorisant des liens plus forts avec les talents seniors de mon équipe et en amplifiant mes efforts pour les motiver. À présent, je pense fréquemment à la façon dont je peux collaborer avec ces membres expérimentés de l'équipe pour développer et concrétiser leurs objectifs à long terme, en prenant maintenant des mesures efficaces qui peuvent vraiment faire la différence. »

LIU Hao, Responsable Marketing Senior

#### Nos progrès

Référence 2022	Progrès en 2023	Objectifs 2025
43 %	67 %	90 %

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### 2.5.3.8 Renforcer l'expertise et les connaissances dans l'ensemble de l'organisation

Schneider Electric est convaincu que sa position en tant qu'entreprise technologique mondiale et leader des solutions numériques dans les domaines de l'énergie et des automatismes à des fins d'efficacité et de développement durable est le fruit des contributions innovantes de ses employés qualifiés et compétents. En 2023, le Groupe a remanié son célèbre programme d'experts, désormais appelé Électrifier (anciennement « Edison »).

Le programme Électrifier reconnaît les employés qui se distinguent par leurs réalisations, leur expertise et leur leadership, en leur offrant la possibilité de contribuer aux moteurs stratégiques de l'entreprise dans des domaines tels que la technologie, l'innovation, la stratégie, la chaîne d'approvisionnement et le numérique, tout en leur donnant les moyens de tirer le meilleur parti de leur carrière. Le nouveau programme évolue autour de quatre secteurs d'activités et est articulé autour de trois niveaux d'expertise : Électrifier, Senior Électrifier et Fellow Électrifier. Cette structure a été conçue dans le but de renforcer le cœur de notre activité, tout en innovant dans les domaines de l'électricité 4.0, de l'industrie 4.0 et de nos solutions en matière de développement durable.

Le programme Électrifier instaure un processus de candidature simplifié ainsi que de nouvelles opportunités, des perspectives de carrière et un système de récompenses évolutif adapté à la dynamique du marché. Une approche qui favorise l'émergence d'une communauté globale dynamique, destinée à transformer l'innovation en résultats commerciaux significatifs.

Le Groupe promeut activement une culture de l'apprentissage et de l'enseignement en développant ses capacités de formation interne. L'objectif de la communauté est de doter les formateurs internes des meilleures pratiques et des outils adéquats pour développer et dispenser des formations, y compris des outils numériques permettant d'accroître l'interaction et l'engagement. Une conférence mondiale virtuelle des formateurs internes a été organisée en octobre dans le but de reconnaître, développer et connecter les formateurs internes. Cette année, le thème de la conférence de deux jours était « Transformer la façon d'apprendre », et les conférenciers étaient exclusivement des experts internes, ce qui a eu un effet positif tant pour les participants que pour les conférenciers, qui ont pu bénéficier d'un apprentissage et d'un échange approfondis entre pairs. À l'heure actuelle, plus de 3 700 formateurs internes sont identifiés, qui ont collectivement dispensé plus de 11 000 sessions en 2023, soit 58 % des formations formelles.

Le programme des communautés au travail (Communities at Work ou C@W) de Schneider Electric est un puissant réseau de plus de 300 communautés de pratique. Celles-ci constituent des pôles/plateformes dynamiques qui favorisent le partage des connaissances, l'épanouissement personnel et l'augmentation de la productivité au sein de l'organisation, illustrant l'engagement de Schneider Electric à cultiver un environnement de travail dynamique et favorable à la coopération.

### 2.5.3.9 Perfectionnement des compétences pour aujourd'hui et pour demain @scale


Le Groupe reconnaît que certaines compétences doivent être régulièrement mises à jour, en particulier les compétences techniques et numériques essentielles requises pour accélérer la croissance de notre entreprise. Les rôles nécessitant des compétences numériques et humaines se développent en raison de l'accélération de l'IA, des automatismes et de la numérisation. Le renouvellement ciblé des compétences est nécessaire pour garantir des carrières durables et assurer la résilience et la pérennité de l'entreprise. Pour soutenir cette ambition, des



académies commerciales et fonctionnelles ont été mises en place et collaborent avec l'entreprise pour identifier les besoins d'apprentissage et repérer les lacunes dans les compétences fondamentales et futures des populations de collaborateurs concernées. Elles développent et promeuvent des opportunités d'apprentissage et de perfectionnement pour développer à la fois la profondeur et l'étendue des compétences et des expériences en se basant sur le modèle des 3E (Éducation, Exposition et Expérience). L'objectif est d'aider nos employés à perfectionner et à recycler leurs compétences de manière ciblée, rapide et évolutive grâce à une combinaison d'offres de formation et de développement internes et externes adaptées au rôle, aux intérêts et à l'ensemble des compétences de chacun d'entre eux.

Les salariés de Schneider Electric ont suivi en moyenne 21 heures de formation en 2023. Certains des principaux programmes de perfectionnement des compétences sont présentés ci-dessous.

## Généralisations

### SSE #22



**Notre engagement à l'horizon 2025**

## Plus de 90 % des collaborateurs acquièrent des compétences numériques (programme Citoyenneté numérique)

Schneider Electric accélère le perfectionnement des compétences numériques de ses employés grâce à une approche globale en :

- Assurant des compétences numériques fondamentales pour tous grâce à des initiatives telles que :
  - Digital Boost, un diagnostic « check & learn » conçu pour soutenir tous les collaborateurs dans leur perfectionnement des compétences numériques sur les 6 compétences numériques les plus cruciales pour Schneider et sur la culture numérique.
  - Digital Open Days, des journées portes ouvertes sur le numérique avec plus de 350 sessions virtuelles en direct et des présentations sur des sujets liés au numérique tels que l'intelligence artificielle, les données, l'ingénierie numérique et la citoyenneté numérique.
  - Perfectionnement des compétences numériques pour les travailleurs qui s'engagent à consacrer au moins deux heures par an à la transformation numérique, comme le programme « Smart Factory », la cybersécurité et les connaissances numériques.
  - Permettant aux experts du numérique de développer les compétences nécessaires pour prospérer dans un monde concurrentiel en constante évolution, en leur proposant des certifications d'expert numérique spécifiques, et en s'associant à des plateformes d'apprentissage de premier plan.
  - Intégrant la transformation numérique au cœur des différents canaux et domaines d'expertise de son programme d'experts récemment réactualisé, Electrifier.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectifs 2025
41 %	<div style="width: 78%; height: 15px; background-color: #4caf50; margin: 0 auto;"></div>	78 %      90 %



Les principaux programmes axés sur la mise à niveau des compétences essentielles inclus :

Intitulé du programme	Description du Public cible	Objectifs et avantages commerciaux du programme	Impact des avantages pour l'entreprise
<p><b>Approche de vente consultative (CSA) et renforcement des compétences @Scale</b></p>	<p>Toute la force de vente (environ 17 000 commerciaux)</p> <p><b>Taux d'achèvement :</b> CSA : 54 % des commerciaux Skill UP : Lancement en octobre 2023 avec 7 000 personnes connectées à la fin de l'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La transformation commerciale axée sur le client est un pilier essentiel de Schneider Electric pour permettre une croissance durable et rentable, et le développement de compétences commerciales à impact élevé est un élément essentiel de cette transformation.</li> <li>L'approche de vente consultative (CSA) est un programme d'apprentissage numérique mixte permettant aux équipes de vente d'établir des relations de confiance avec les décideurs commerciaux.</li> <li>Le programme d'apprentissage numérique Skill UP, récemment lancé, couvre huit programmes. Il vise à élargir le programme de formation aux compétences commerciales et à dispenser la formation de manière plus efficace grâce à l'outil de gestion de la relation client (CRM) de l'entreprise.</li> </ul>	<p>Depuis son lancement en 2021, l'approche de vente consultative a été largement adoptée et bien accueillie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le TRN (Taux de Recommandation Net) pour la CSA a obtenu une note de 83 en 2023, avec une moyenne cumulée entre 2021-2023 de 66 (≥ 50 est excellent).</li> <li>Les commerciaux participant au programme CSA ont amélioré leur compréhension des compétences suivantes :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>la compréhension des besoins des clients a augmenté de 14 points</li> <li>la communication avec les clients a augmenté de 16 points</li> <li>la résolution des objections a augmenté de 10 points</li> </ul> </li> </ul> <p>L'impact commercial prévu du programme « Skill UP » est de perfectionner les compétences des participants dans le domaine commercial afin de mieux positionner des sujets tels que la numérisation, le développement durable et les services.</p> <p>L'impact commercial direct sera surveillé en 2024</p>
<p><b>CoMET – Gestion des compétences pour la chaîne d'approvisionnement mondiale</b></p>	<p>Plus de 40 000 employés de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour l'évaluation et/ou la création de plans de développement.</p> <p><b>Taux d'achèvement :</b> Employés de la chaîne d'approvisionnement mondiale : environ 97 % des évaluations achevées environ 80 % avec des plans d'action de développement en place</p>	<p>Le programme de gestion des compétences GSC est un système complet de gestion des compétences et des aptitudes conçu pour répondre aux besoins de l'entreprise en aidant les employés à développer les compétences dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions de manière efficace, grâce à une variété d'outils et de ressources. Les objectifs de CoMET sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mondialisation de la gestion des compétences (création d'un système global de gestion des compétences et aptitudes spécifiques à l'entreprise)</li> <li>numérisation de la gestion des compétences (création d'un outil intuitif et convivial pour gérer la création de plans d'évaluation et de développement)</li> <li>personnalisation de la planification du développement et de l'apprentissage</li> <li>exploitation des réseaux d'experts (optimisation des réseaux SEM)</li> <li>création d'informations sur le réservoir d'expertise afin de soutenir les processus commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 39 000 employés de la chaîne d'approvisionnement mondiale, répartis sur 200 sites, ont été évalués à l'échelle internationale, et un plan de développement a été créé pour plus de 3 000 employés (avec un taux d'achèvement de 80,7 %).                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Des programmes essentiels ont été lancés à partir des lacunes identifiées en matière de compétences (numérique, technique, connaissance des produits, logistique, planification et fabrication), ce qui a stimulé l'engagement en matière d'apprentissage : plus de 750 000 heures d'apprentissage au total (dont 68 % en numérique).</li> <li>Plus de 90 % des travailleurs ont passé au moins 2 heures à perfectionner leurs compétences.</li> </ul> </li> <li>CoMET et ses plans d'action ont permis d'identifier et de former des experts dans un domaine donné. La création du réseau d'expertise a favorisé l'engagement actif et le dynamisme de la communauté, contribuant ainsi à la certification de 4 500 employés dans tous les domaines de compétences.</li> </ul>


## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### Les principaux programmes axés sur la mise à niveau des compétences essentielles inclus :

 Intitulé du programme	 Description du Public cible	 Objectifs et avantages commerciaux du programme	 Impact des avantages pour l'entreprise
<p><b>Accompagnement pour l'impact</b></p>	<p>Employés et dirigeants pour lesquels l'accompagnement a été identifié comme une ressource utile pour améliorer leurs compétences et aborder des domaines spécifiques de développement.</p> <p><b>Taux d'achèvement :</b> 1 326 personnes dans le monde</p>	<p>Dans un environnement incertain, la promotion d'une culture de l'accompagnement et de l'attention est essentielle à la réussite des employés et des dirigeants dans un contexte de perturbation. Le programme vise à cultiver un changement des mentalités, avec des services d'accompagnement externes fournis par Schneider Electric pour aider les employés à atteindre leurs objectifs de développement professionnel. Des accompagnateurs professionnels de confiance et dédiés créent un espace sûr, défient et soutiennent les individus pour qu'ils trouvent leurs propres solutions efficaces, ce qui se traduit par une efficacité prouvée dans la modification des comportements, des habitudes et des mentalités au fil du temps.</p>	<p>Depuis le lancement de ce programme à la mi-2021,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 326 employés ont suivi ou suivent un programme d'accompagnement formel avec un accompagnateur CoachHub.</li> <li>• En 2023, plus de 7 200 sessions ont été organisées, avec un taux de satisfaction moyen de 4,9 sur 5.</li> <li>• Étant donné que l'accompagnement est intégré dans le flux de travail, les personnes accompagnées ont en moyenne 1,7 session par mois avec un accompagnateur.</li> <li>• Les personnes accompagnées déclarent que leurs collègues ont remarqué un changement positif à la suite de l'accompagnement (note moyenne de 8 sur 10).</li> </ul> <p>En 2023, le Groupe a également commencé à mettre en place des analyses avancées pour mesurer l'impact sur l'engagement, le bien-être, la performance et le taux de rotation des collaborateurs. En 2024, CoachHub ajoute les sessions Co-Development Hubs à l'offre existante, une nouvelle modalité de coaching par groupes et pairs.</p>
<p><b>Perfectionnement des compétences numériques</b></p>	<p><b>Perfectionnement des compétences numériques pour tous les employés :</b> Tous les salariés de bureau (92 000+ employés)</p> <p><b>Taux d'achèvement :</b> environ 49,3 % ont terminé l'évaluation</p> <p><b>Perfectionnement des compétences numériques pour les experts du numérique :</b> environ 2 000 employés</p> <p><b>Taux d'achèvement :</b> une moyenne de 9,5 heures d'apprentissage depuis le lancement du programme</p>	<p>Le programme « Perfectionnement des compétences numériques » vise à préparer le personnel de Schneider Electric à sa transformation numérique. Il repose sur deux programmes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme « Perfectionnement des compétences numériques pour tous les employés » permet de développer la citoyenneté numérique (SSE #22) qui consiste en 3 éléments clés :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluation des compétences numériques – vérification des connaissances permettant aux collaborateurs de découvrir les points forts et les axes de développement individuels autour de 6 compétences numériques essentielles.</li> <li>2. Parcours d'apprentissage dédié aux compétences numériques en fonction des résultats de l'évaluation individuelle afin de faciliter le perfectionnement individuel des compétences.</li> <li>3. Tableau de bord des compétences numériques pour les ressources humaines et les responsables pour visualiser les résultats de l'évaluation collective des compétences numériques à l'appui des actions axées sur les données afin d'accélérer la préparation des talents.</li> </ol> </li> <li>• Le programme « Perfectionnement des compétences numériques pour les experts du numérique » s'adresse aux employés qui occupent des postes dans le domaine du numérique et qui doivent posséder des connaissances approfondies dans ce domaine, afin de les aider à perfectionner leurs compétences essentielles. Ces compétences sont essentielles pour permettre à Schneider Electric de tirer pleinement parti de ses investissements technologiques et de mettre en œuvre notre stratégie numérique.</li> <li>• Ce programme a été lancé en 2023 et a introduit une nouvelle collaboration avec Coursera, offrant un accès à plus de 10 000 cours d'universités et d'institutions renommées et permettant d'approfondir les connaissances dans les domaines des données et de la technologie.</li> </ul>	<p>Un engagement ferme en matière d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À partir du programme de perfectionnement des compétences numériques pour tous les employés : après l'évaluation, 11 051 salariés ont suivi 26 929 programmes de formation portant sur les 6 compétences numériques grâce au programme « Digital Citizenship Learning Corner ».</li> <li>• Dans le cadre du programme Perfectionnement des compétences numériques pour les experts du numérique : &gt; 20 156 heures d'apprentissage et &gt; 2 884 cours suivis au cours des huit premiers mois du lancement du programme dans les domaines essentiels des données, de l'IA, de la cybersécurité, de l'architecture et du développement de logiciels.</li> <li>• Le Tableau de bord des compétences numériques a créé de la valeur pour les responsables hiérarchiques et la direction, en les aidant à élaborer des plans d'action</li> </ul>

### 2.5.3.10 Un écosystème numérique pour offrir à tous des possibilités de développement

Schneider Electric investit dans ses collaborateurs en leur offrant l'égalité des chances et un environnement propice à l'apprentissage et à l'évolution de leur carrière. La plateforme *Open Talent Market* (OTM) permet aux collaborateurs de piloter leur carrière en découvrant des opportunités de mentorat, de nouveaux postes et des projets à temps partiel, ainsi que d'éventuels parcours professionnels. Lancée à l'échelle mondiale en 2020, la plateforme est accessible à tous les salariés connectés, et tire parti de l'intelligence artificielle (IA) pour faire correspondre notre offre interne de talents à la demande de projets, de postes et de mentorat de l'entreprise grâce à une approche numérique transparente axée sur les compétences et sans frontières.

 En savoir plus sur le développement des employés axé sur l'IA de Schneider Electric sur le site Web du Directeur de l'Information

L'objectif est de quadrupler le nombre d'interactions de développement initiées par les collaborateurs dans OTM d'ici 2025 (SSE #21). À la fin de l'année 2023, plus de 85 % de la base d'employés se trouvent sur la plateforme *Open Talent Market*, ce qui a permis de créer 34 000 opportunités de développement numérique depuis le lancement de la plateforme en 2019. Grâce à la plateforme OTM en 2023, les employés ont eu accès à plus de 15 000 postes vacants, environ 4 000 relations de mentorat ont été créées et environ 3 000 collaborateurs ont travaillé sur des projets internes. En moyenne, environ 20 000 salariés consultent la plateforme tous les mois.

Schneider Electric dispose également d'un écosystème d'apprentissage ouvert, composé de plateformes interconnectées, articulées autour de *MyLearningLink* (MLL). Cette plateforme offre des possibilités d'apprentissage en ligne et en présentiel et a été mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs sur téléphones mobiles depuis 2021. Schneider Electric continue également d'investir pour que les employés aient accès à *My LearningLink*, soit par le biais du « Digital Learning Corner » (un ordinateur ou un kiosque installé dans leurs locaux), soit à partir de leur téléphone mobile.

**En 2023 :**

- Plus de 340 000 formations achevées chaque mois. Les thèmes les plus populaires sont la santé et la sécurité, les produits, les solutions et les services, le numérique et les compétences commerciales.
- Plus de 45 000 modules de contenu d'apprentissage étaient disponibles dans plusieurs langues.
- La consommation d'apprentissage numérique s'est établie à 69 %, sans changement depuis 2020.

Schneider Electric propose également un large catalogue de cours en ligne et de webinaires à ses partenaires et clients, accessibles par le biais de l'inscription gratuite sur le portail partenaire *mySchneider* (extranet). Le portail partenaire *mySchneider* est déployé mondialement et offre une expérience d'apprentissage personnalisée avec des contenus de formation ciblés les plus pertinents pour plus de 1,4 millions de partenaires et de clients de Schneider Electric, qui ont suivi plus de 380 000 cours en 2023.

**Égalité**

**SSE #21**





**Notre engagement à l'horizon 2025**

**Quadrupler le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme Open Talent Market**

Schneider Electric a démocratisé le développement grâce à la plateforme *Open Talent Market* (OTM). D'ici 2025, les compétences des employés seront optimisées grâce à des engagements numériques. Ces engagements comprennent des projets internes, du mentorat et de nouveaux postes. En s'appuyant sur l'intelligence artificielle, Schneider permet à ses collaborateurs d'être plus responsabilisés et de créer davantage de liens qui favorisent le développement dans tous les services, pays et fonctions. En 2023, Schneider Electric compte plus de 85 000 employés sur l'*Open Talent Market* et a créé 7 875 interactions de développement des employés, ce qui représente 39 % de l'ambition à horizon 2025 de quadrupler les chiffres depuis 2020.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectifs 2025
5 019	x 1,5	x 4

RAPPORT INTEGRE

CH 1

CH 2

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

## 2.5.4 Rémunération et avantages sociaux

### 2.5.4.1 Contexte

Pour que les employés se sentent valorisés et respectés sur leur lieu de travail, on attend de plus en plus des entreprises qu'elles offrent à tous leurs salariés une rémunération et des avantages attractifs, justes et équitables destinés à faciliter certains aspects de leur situation personnelle. Depuis la fin de la pandémie, les gens (particulièrement les jeunes générations) souhaitent mieux concilier travail et vie privée et comptent sur leur employeur pour répondre à cette attente.

Dans ce contexte post-pandémique marqué par un marché du travail tendu, les entreprises ont recours à de solides programmes de rémunération et d'avantages sociaux comme outils stratégiques pour se positionner en tant qu'employeurs de choix.

La flexibilité et la personnalisation de la rémunération et des avantages sociaux sont primordiales. Les entreprises adaptent leurs offres en fonction des préférences de leurs salariés, reconnaissant ainsi qu'il n'existe pas de formule unique. La flexibilité des conditions de travail, les choix personnalisés en matière d'avantages sociaux et les programmes de reconnaissance contribuent à une approche plus inclusive et flexible. Cette évolution reflète la prise de conscience de l'importance de l'autonomie et des expériences personnalisées pour les employés et leur influence sur leur satisfaction et leur engagement vis-à-vis de l'organisation. En outre, la rémunération et les avantages sociaux se caractérisent par une approche globale, axée sur la santé et flexible, qui reflète l'évolution des besoins et des attentes de la main-d'œuvre moderne et mondiale.

Dans ce contexte, Schneider Electric renforce sa position d'employeur attentif et responsable en veillant à ce que sa main-d'œuvre mondiale diversifiée soit traitée de manière équitable et éthique. Le portefeuille de rémunération du Groupe (qui comprend la rémunération et les avantages sociaux) a pour but d'aider les employés à donner le meilleur d'eux-mêmes en leur offrant un ensemble significatif de programmes destinés à soutenir chaque individu.

### 2.5.4.2 Risques et opportunités

Schneider Electric s'engage à offrir à ses collaborateurs une rémunération et des avantages sociaux exceptionnels, de manière juste et équitable, dans le but d'attirer, de motiver et de conserver les meilleurs talents. Sans cet engagement, Schneider Electric risque de compromettre sa capacité à atteindre son objectif. Le Groupe atténue ce risque en proposant un ensemble de programmes de récompenses qui répondent aux besoins spécifiques des employés.

### 2.5.4.3 Gouvernance

La mise en œuvre des politiques du Groupe en matière de rémunération et d'avantages sociaux est supervisée par les organisations de récompenses internationales, régionales et locales hautement expérimentées.

### 2.5.4.4 Politique du Groupe

Afin de soutenir la mission de Schneider Electric, qui consiste à créer un environnement de travail agréable et à répondre aux besoins divers de ses effectifs actuels et futurs à l'échelle mondiale, le Groupe s'engage à offrir une rémunération et des avantages sociaux compétitifs, bienveillants et inclusifs qui attirent, motivent et retiennent les talents.

Schneider Electric veille au traitement équitable et éthique de sa main-d'œuvre diversifiée dans le monde, confirmant ainsi sa position d'employeur de premier ordre. Son portefeuille inclusif de rémunération va au-delà du salaire et constitue un ensemble significatif composé de la rémunération, des avantages sociaux, du développement et du lieu de travail qui sont tous conçus avec une attention particulière pour les employés, leur permettant ainsi de donner le meilleur d'eux-mêmes. En outre, le Groupe offre un portefeuille d'avantages sociaux répondant aux besoins des collaborateurs à chaque étape de la vie. Son effectif diversifié et multigénérationnel bénéficie d'options couvrant une gamme complète d'avantages liés au bien-être, à la flexibilité et à la protection financière afin d'offrir une tranquillité d'esprit aux collaborateurs et aux personnes à leur charge.

Schneider Electric estime que les collaborateurs qui contribuent à la réussite et qui incarnent les valeurs de l'entreprise méritent d'être récompensés, reconnus et distingués de manière équitable. Placer la reconnaissance au cœur d'un objectif de performances ambitieux permet aux collaborateurs de se sentir engagés et motivés pour en faire plus. Les très bonnes performances sont récompensées par une rémunération compétitive par rapport au marché, par des récompenses différenciées, par des programmes d'intéressement, par l'actionnariat salarié et par des opportunités de développement de carrière au sein de Schneider Electric.

Schneider Electric s'assure que toutes les décisions et politiques relatives à la rémunération et aux avantages sociaux reposent sur les principes d'inclusion et d'attention et respectent la réglementation et les conventions collectives locales.

Le Groupe offre un portefeuille d'avantages sociaux répondant aux besoins des collaborateurs à chaque étape de la vie. Son effectif diversifié et multigénérationnel bénéficie d'options couvrant une gamme complète d'avantages liés au bien-être, à la flexibilité et à la protection financière afin d'offrir une tranquillité d'esprit aux collaborateurs et aux personnes à leur charge.

### 2.5.4.5 Rémunération

#### Architecture d'emploi et processus de rémunération

Le Groupe a construit et mis en place une architecture d'emploi mondiale pour soutenir et uniformiser les processus et programmes des ressources humaines et les programmes de rémunération afin de favoriser le développement et la mobilité des talents entre ses différentes activités et zones géographiques. L'architecture d'emploi permet de s'aligner sur les pratiques du marché et la structure organisationnelle afin de garantir que la rémunération offerte pour un poste est juste et compétitive. Cette structure contribue à créer une plus grande transparence en termes de développement et de progression de carrière.

## Une rémunération compétitive et liée à la performance

Les employés peuvent recevoir en permanence du feedback, une reconnaissance et un accompagnement de la part de leurs responsables. Leurs performances individuelles sont évaluées de manière équitable en fonction de leurs objectifs et de leurs comportements. Les performances individuelles sont évaluées de manière juste en fonction de leurs objectifs (ce qui est accompli) et de leurs comportements (comment cela est accompli). Pour la plupart des collaborateurs, les structures de rémunération comprennent des éléments fixes et variables (intéressement). Les programmes et décisions de rémunération sont fondés sur les performances et les comportements individuels, les performances de l'entreprise et le positionnement concurrentiel sur le marché, conformément à la philosophie de rémunération de la performance du Groupe.

### À travail égal, salaire égal

Les principes de l'égalité, de l'équité, de l'éthique et de la transparence sont pleinement intégrés dans les valeurs du Groupe. Grâce aux politiques et processus de rémunération, les collaborateurs sont rémunérés de manière juste et équitable pour l'ensemble des compétences qu'ils possèdent et de leurs contributions à la valeur en tant qu'impératif commercial. Au cours des huit dernières années, Schneider Electric a réussi à transformer le Cadre d'équité salariale couvrant tous les collaborateurs de tous les pays où le Groupe opère.

Dans le cadre du programme Schneider Sustainability Essentials pour 2025, le Groupe s'est engagé à atteindre et à maintenir un écart salarial inférieur à 1 % pour les femmes et les hommes. Fin 2023, l'écart de rémunération était de -1 % pour les femmes et de 0,67 % pour les hommes. Le Groupe fait l'objet d'un audit externe sur l'équité salariale afin de s'assurer qu'il progresse d'une année sur l'autre dans la réduction des écarts en matière d'équité salariale.


Pour permettre la réalisation de l'ambition Schneider Sustainability Essentials pour 2025, l'entreprise met en œuvre une stratégie globale d'équité salariale afin d'améliorer et de maintenir l'équité salariale tout en empêchant l'apparition de nouveaux écarts salariaux.


Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'équité salariale, le Groupe suit de près les offres salariales des nouvelles recrues, les ajustements salariaux résultant des promotions des employés et les autres évolutions de carrière des employés. Cette surveillance continue du statut d'équité salariale est rendue possible par le Tableau de bord d'équité salariale du Groupe et les analyses qui en résultent. En outre, les responsables et les professionnels des ressources humaines sont formés pour prendre chaque décision de rémunération en toute conscience et pour s'assurer que leur processus décisionnel ne comporte pas de biais.

Le Groupe empêche l'apparition de nouveaux écarts salariaux grâce au « Simulateur de rémunération équitable » déployé dans les ressources humaines en 2023. Le simulateur donne une visibilité sur le positionnement de l'équité salariale, ce qui permet de prendre de meilleures décisions en matière de rémunération pour les offres des nouvelles recrues, promotions et autres ajustements salariaux. La défense de l'équité salariale est un autre aspect essentiel de la stratégie du Groupe en matière d'équité salariale. Les dirigeants de Schneider Electric plaident en interne et en externe en faveur d'une rémunération juste et équitable, renforçant ainsi l'engagement du Groupe en la matière.

## Égalité

# SSE #18





**Notre engagement à l'horizon 2025**

## Écart salarial < 1 % pour tous les collaborateurs (femmes et hommes)

Un budget dédié à l'équité salariale par pays est en place pour sensibiliser les dirigeants, les ressources humaines et les responsables et éliminer les préjugés inconscients lors des processus tels que l'examen des salaires et la formation. Un cadre de gouvernance au niveau national a également été établi pour faciliter la réalisation de notre ambition d'atteindre des écarts de rémunération inférieurs à 1 % pour les femmes et les hommes.

**Nos progrès**

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectifs 2025	
<b>pour les femmes</b>	-1,73 %	-1,00 %	< 1 %
<b>pour les hommes</b>	1,00 %	0,67 %	< 1 %

### Stratégie globale d'équité salariale

Ambition DE&I		Ambition de rémunération		
Devenir l'entreprise la plus inclusive et la plus accueillante au monde, en offrant des chances égales à tous, partout, et en veillant à ce que tous les employés se sentent valorisés et en sécurité pour donner le meilleur d'eux-mêmes.	Pour être juste et équitable dans nos pratiques de rémunération, récompenser chacun pour les compétences qu'il possède et valoriser sa contribution de manière égale.			
Engagement d'équité salariale				
Atteindre et maintenir un écart salarial inférieur à 1 % d'ici 2025 pour les femmes et les hommes. (Inclus dans Schneider Sustainability Essentials 2021-2025)				
Notre stratégie globale				
Processus	Éducation et sensibilisation	Outils et analyses	Gouvernance	Vision

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

### Salaire décent

Schneider Electric considère qu'un salaire de subsistance est un droit humain fondamental et une composante clé d'un travail décent. Schneider Electric s'engage à verser à ses collaborateurs les moins bien rémunérés au minimum le salaire de subsistance leur permettant de répondre aux besoins élémentaires de leur famille. Le Groupe considère que ces besoins élémentaires comprennent la nourriture, le logement, l'hygiène, l'éducation, la santé, les vêtements, le transport et la communication, ainsi qu'un revenu discrétionnaire pour un niveau de vie local donné. Ceci est guidé par notre Politique en matière de droits humains et notre Charte de confiance. Tous les collaborateurs directs permanents de Schneider Electric sous contrats à durée indéterminée ou contrats à durée déterminée supérieurs à 1 an sont concernés par l'analyse annuelle des écarts. Les tiers, tels que les fournisseurs, les sous-traitants ou les stagiaires, ne sont pas concernés.

Le Groupe effectue une analyse formelle de l'écart de rémunération depuis 2018. À partir de 2021, le Groupe a souligné son engagement à verser au moins un salaire décent à 100 % de ses collaborateurs, dans le cadre du programme Schneider Sustainability Essentials #20. Cet engagement fait l'objet d'un audit externe annuel par un tiers indépendant. Schneider Electric continue également de faire partie des coalitions de grandes entreprises et est notamment devenu un mécène de l'objectif de travail décent dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Ces coalitions mondiales travaillent de concert pour mettre en œuvre des normes de salaire décent pour leur personnel et dans l'ensemble de leur écosystème. En 2022, le Groupe a commencé à travailler avec un nouveau consultant, Fair Wage Network, dans le but d'améliorer la couverture géographique, d'avoir un indice de référence Web dynamique en matière de salaire décent et de lancer un examen indépendant et une certification de l'analyse de l'écart du salaire de subsistance. 100 % des salariés concernés, à savoir tous les salariés de Schneider considérés comme des salariés permanents, avaient reçu au moins un salaire décent à partir de 2022. À l'issue d'un processus extrêmement rigoureux, le Groupe s'est vu accorder la certification « Living Wage » de Fair Wage Network en mai 2023, obtenant ainsi pour la première fois le statut de « Living Wage Employer » (employeur offrant un salaire décent).

Au 31 décembre 2023, une nouvelle analyse de l'écart salarial a été réalisée par Fair Wage Network, couvrant tous les employés concernés dans le monde entier, et les écarts salariaux identifiés ont été comblés par des mesures correctives afin de garantir que tous les collaborateurs reçoivent un salaire décent et d'éviter l'apparition de nouveaux écarts salariaux. Outre le fait de s'assurer que tous les employés reçoivent au moins un salaire décent, Schneider continue de se conformer à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables en matière de salaire minimum.

### Égalité

### SSE #20



#### Notre engagement à l'horizon 2025

**100 % de nos collaborateurs reçoivent au minimum un salaire décent**

Le Pacte mondial des Nations Unies a annoncé sa nouvelle stratégie pour 2021-2023, qui vise à accélérer et renforcer l'impact collectif mondial des entreprises en respectant les 10 principes du Pacte mondial et les ODD par le biais de sociétés responsables et d'écosystèmes qui favorisent le changement. Étant donné que Schneider est un leader en matière d'offre et de promotion d'un salaire décent, le Pacte mondial des Nations Unies a invité l'entreprise à parrainer son portefeuille de travail décent. Le rôle du Groupe consistera à relever la barre en faisant progresser le travail décent dans son écosystème et dans les autres entreprises.

#### Nos progrès

Référence 2019	Progrès en 2023	Objectifs 2025
99 %	<div style="width: 100%; background-color: #4CAF50;"></div> 100 %	100 %

### Intéressement à court terme

Pour les collaborateurs, l'intéressement annuel à court terme est lié à la performance globale du Groupe et aux objectifs individuels. Il est conçu pour encourager et motiver les collaborateurs à concrétiser des ambitions collectives par le biais de la responsabilité et de la collaboration, en favorisant une meilleure performance collective et individuelle. Intégrant une importante composante de développement durable, les plans d'intéressement annuels à court terme applicables aux dirigeants du Groupe et aux près de 64 000 collaborateurs éligibles aident à mettre l'accent sur ce qui compte pour Schneider Electric. Depuis 2011, les critères de performance en matière de développement durable sont intégrés dans les objectifs d'intéressement des dirigeants du Groupe. Ils sont directement liés aux objectifs du Schneider Sustainability Impact (SSI).

Depuis de 2019, le poids des critères SSI est passé de 6 % à 20 % dans la partie collective de l'intéressement annuel à court terme, soulignant encore l'importance du développement durable dans l'agenda de Schneider Electric. En France, le SSI est également inclus depuis 2012 dans le plan d'intéressement des entités françaises, Schneider Electric Industries et Schneider Electric France. Depuis 2015, le SSI a également été inclus dans toutes les autres entités françaises (27 entités en 2023). La réduction du niveau de gravité des accidents du travail est également prise en compte dans les plans d'intéressement de Schneider Electric Industries, Schneider Electric France et 25 autres entités françaises.

À partir de 2022, Schneider a introduit un critère de performance « Privilégier le client » dans les objectifs d'incitation des dirigeants du groupe. Le Groupe établit la confiance par une expérience client et une qualité supérieures. Il mesure la satisfaction nette des clients (NCS) par le biais d'enquêtes numériques en temps réel auprès des clients, couvrant six points de contact critiques dans le cadre de nos interactions opérationnelles avec les clients. Chaque employé fait partie de ce voyage et est pleinement habilité à porter l'expérience client au plus haut niveau. L'ensemble des résultats concernant la satisfaction des clients sont disponibles sur la plateforme de gestion du retour d'expérience client où tous les employés sont impliqués et habilités à améliorer l'expérience client.

Afin de promouvoir une culture commerciale d'excellence, dans laquelle les commerciaux se dépassent pour surprendre et ravir les clients, Schneider Electric offre à ses commerciaux des niveaux de rémunération différenciés pour améliorer la motivation et les résultats.

### Intéressement à long terme

Le plan d'intéressement à long terme de Schneider Electric offre des opportunités d'actionariat aux talents clés et aux fonctions critiques du Groupe, afin d'aligner leur rémunération sur les intérêts et l'expérience des actionnaires de Schneider Electric. Comme pour l'intéressement à court terme, une partie de la rémunération attribuée dans le cadre du plan d'intéressement à long terme est soumise à la réalisation des objectifs de développement durable. À partir de 2020, la performance à long terme en matière de développement durable est mesurée par le Schneider Sustainability External & Relative Index (SSERI), une combinaison d'indices externes couvrant une gamme d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au chapitre 4.2 « Rapport sur les rémunérations », page 408.

### La reconnaissance fait partie intégrante de l'ADN du Groupe

Chaque jour, les collaborateurs de Schneider Electric apportent des contributions importantes pour aider l'organisation à accomplir sa mission et à atteindre ses principaux objectifs commerciaux. Le portail mondial de reconnaissance « Step-Up », lancée en 2016, offre aux collaborateurs un moyen de reconnaître et de célébrer formellement les personnes qui incarnent et dépassent constamment les valeurs fondamentales de l'entreprise. Schneider Electric crée une culture dans laquelle les collaborateurs reçoivent régulièrement du feedback et des conseils de leurs responsables et collègues, et où est encouragée la reconnaissance des petites et grandes réalisations en commençant par un simple « merci ».

En 2022, Schneider Electric a revu le programme « Step Up » et relancé la plateforme de reconnaissance avec un nouveau partenaire. Tout au long de l'année 2023, la culture de la reconnaissance est restée forte, de nombreux collaborateurs dans le monde entier continuant à utiliser la plateforme dédiée pour apprécier et reconnaître leurs collègues. Le programme « Step Up » a été mis à la disposition des employés non connectés et connectés, avec une forte augmentation des taux d'activation et de la couverture globale des reconnaissances envoyées et reçues par les collaborateurs.

Avec l'augmentation du travail à distance et de la numérisation, la reconnaissance et le partage de l'appréciation sont devenus plus importants ; la gratitude apporte un élément d'empathie et d'humanité. C'est pourquoi un nouveau motif de récompense a été introduit en 2023, « Reconnaisant pour... », qui s'est avéré être un choix populaire pour la reconnaissance mutuelle.

## 2.5.4.6 Avantages

Les avantages offerts par la Société représentent un engagement financier considérable de la part de Schneider Electric partout dans le monde. La société s'assure que tous les avantages sociaux sont conformes aux normes locales et internationales, ainsi qu'au marché. Considérant que les plans d'avantages sociaux peuvent varier significativement d'un pays à l'autre en raison des niveaux différents d'attribution d'avantages sociaux et des lois et réglementations fiscales et légales, la démarche de Schneider Electric relative aux avantages sociaux est principalement déterminée par pays et vise à offrir des avantages équitables sur tout le territoire d'un même pays.

### Normes mondiales en matière d'avantages sociaux

Le Groupe examine régulièrement la conformité avec ses politiques et principes mondiaux en matière d'avantages sociaux pour s'assurer que ses normes inclusives sont appliquées à tous, partout dans le monde. Ces normes couvrent l'accès aux frais médicaux, aux congés parentaux et à l'assurance-vie.

L'un des objectifs sous-jacents de Schneider Electric en matière d'avantages sociaux consiste à s'assurer que tous ses employés sont équipés pour gérer leur santé et leur bien-être et à offrir une sécurité adéquate aux employés et à leurs personnes à charge. La santé et le bien-être font partie des stratégies prioritaires RH de Schneider Electric et contribuent à sa mission de développement durable. Le Groupe s'est engagé à fournir à ses collaborateurs l'accès à un programme complet de bien-être au travail – qui se traduit par une double norme d'accès aux soins de santé et aux programmes de formation au bien-être (détaillé dans la sous-section « Respecter la vie personnelle et professionnelle unique des salariés », page 220). Le programme offre également un accès à une couverture médicale standard inclusive et complète (ambulatoire, hospitalisation, principaux risques de santé/affections chroniques, maternité, enfants) définie par les réglementations locales et de l'emploi. Schneider Electric soutient également ses employés en leur offrant des congés personnels aux étapes critiques de la vie dans 100 % des pays, comme détaillé ci-dessous. En outre, le Groupe s'engage à fournir une sécurité financière aux personnes sous la charge de l'employé dans le cas du décès de ce dernier, sous la forme d'une couverture minimale d'assurance-vie d'un multiple équivalent à une année de salaire. Schneider Electric a rejoint le mouvement #workingwithcancer en 2023 afin d'offrir un lieu de travail plus solidaire, plus ouvert et plus propice au rétablissement.

### Politique mondiale en matière de congés familiaux

En tant qu'employeur attentif, inclusif et responsable, Schneider Electric a lancé sa politique mondiale en matière de congés familiaux ainsi que des congés pour soins en 2017. Grâce à sa politique, Schneider Electric soutient les employés en leur offrant du temps personnel aux étapes critiques de la vie et donne à chacun les moyens de gérer son « équilibre entre vie personnelle et professionnelle » afin de leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes. Le Groupe applique une approche d'amélioration continue pour tous les avantages sociaux et politiques du personnel et a fait plusieurs améliorations notables avec la participation des employés. Bien que les pays du Groupe aient la possibilité de définir les critères d'éligibilité et les détails de la politique en fonction des exigences statutaires et du marché, la politique établit une norme minimale globale pour les congés payés.

En 2020, le Groupe a étendu son congé pour soins d'une à deux semaines pour les employés qui doivent s'occuper d'une personne à charge diagnostiquée avec le COVID-19.

## 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

En 2022, le Groupe a mené des recherches internes et externes approfondies dans le but d'améliorer la politique et a mis en œuvre un déploiement rapide de la politique améliorée aux États-Unis. En 2023, le Groupe a amélioré et déployé à l'échelle internationale la politique mondiale en matière de congés familiaux pour tous les collaborateurs.

Les congés parentaux et les congés pour soins ont été considérablement améliorés et, bien que la durée des congés pour décès reste la même (une semaine), la flexibilité locale a été renforcée par l'adoption d'une définition souple de la « famille proche », qui tient compte de la diversité des cultures et des religions des travailleurs à l'échelle mondiale.

Au cours de la première année d'application de la politique améliorée, le Groupe a enregistré plus de 24 000 demandes de congés parentaux dans le monde, le congé pour soins étant le plus utilisé, représentant 62 % des demandes. Le congé pour soins est suivi d'un congé pour décès (23 % des cas), d'un congé parental secondaire (9 % des cas) et d'un congé parental principal (6 % des cas). Il est important de noter que 86 % des femmes ayant pris un congé parental en 2022 ont conservé leur emploi 12 mois après leur retour au travail.

La politique mondiale de Schneider Electric en matière de congés familiaux a été reconnue par le Brandon Hall Group en septembre 2023, qui lui a décerné un *Gold Award* pour la Diversité, l'équité et l'inclusion, attestant ainsi de la position du Groupe en tant qu'employeur bienveillant, inclusif et responsable.

En complément de la politique mondiale du Groupe en matière de congés familiaux et en soutien aux normes mondiales et à la responsabilisation locale, des prestations de soutien familial sont proposées dans certains pays pour aider les employés ayant des besoins en matière de soins familiaux lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes dans l'organisation habituelle des soins. En l'absence d'une politique de soutien familial au niveau du Groupe, ce dernier présente des exemples de prestations de soutien familial offertes au niveau national.

Par exemple, le programme « *Care@Work* », accessible aux États-Unis. Dans le cadre de ce programme, les employés américains bénéficient d'un compte de membre Premium sur care.com (gratuitement) qui leur permet d'accéder à des services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et de garde d'animaux domestiques. Le programme comprend une subvention pour un maximum de cinq jours de services par an.

Les employés américains ont également accès au « Portail de remises pour les employés de Schneider Electric », qui leur permet d'obtenir des remises sur les crèches. En outre, le Groupe offre aux collaborateurs un compte de dépenses flexibles pour soins aux personnes à charge auquel les employés peuvent contribuer à hauteur de 5 000 USD (avant impôt). Au Royaume-Uni, le Groupe propose aux employés le programme « My Family Care » (un programme de soins familiaux) qui leur permet d'accéder à des services de soins, de conseil et à des réseaux communautaires en fonction de leur étape de vie. En Inde, le groupe offre à ses employés l'accès à des services de garde d'enfants et des allocations mensuelles pour la garde d'enfants.

À l'échelle mondiale, le Groupe propose également un programme d'assistance aux employés, disponible dans plus de 80 % des pays où il opère, qui offre une assistance et des ressources supplémentaires pour les soins familiaux.

En plus de la politique mondiale de matière de congés familiaux et du programme d'aide aux collaborateurs, certains pays où opère Schneider Electric proposent un soutien sous forme de crèches sur site, de contributions aux frais de garde d'enfants et d'avantages pour l'allaitement et la lactation, comme en témoignent les exemples suivants :

- En plus du compte de dépenses flexibles pour soins aux personnes à charge (décrit précédemment), les États-Unis offrent un soutien parental via une application qui fournit des conseils parentaux personnalisés en temps réel. De plus, les États-Unis offrent aux employées un soutien à l'allaitement et du matériel approprié, tels que des services de transport de lait (lorsqu'une employée qui allaite doit voyager à son retour au travail), des tire-laits et du matériel gratuits, ainsi que des conseils et du soutien en matière d'allaitement.
- En Inde, le Groupe s'associe à des prestataires locaux qui proposent des garderies à proximité de ses bureaux. Des remboursements mensuels pour la garde d'enfants sont également proposés aux employés en Inde, au Sri Lanka et au Bangladesh.
- Le cluster des pays d'Europe du Sud-Est offre aux employés une contribution financière unique à la naissance d'un enfant, et les employés en Grèce reçoivent un soutien financier pour la garde d'enfants à la maternelle.
- De plus, plusieurs bureaux de Schneider Electric à travers le monde proposent des espaces privés dédiés à l'allaitement et au tire-lait.

### Politique mondiale en matière de congés familiaux

*Prendre soin des employés et soutenir leur travail et leur situation personnelle*

<p><b>Congé parental (principal)</b> De 12 à 20 semaines de congés payés</p>	<p><b>Congé parental (secondaire)</b> De 2 à 4 semaines de congés payés</p>	<p><b>Congé pour soins</b> De 1 à 2 semaines de congés payés</p>	<p><b>Congé pour décès</b> Renforcement des compétences locales pour accompagner la situation personnelle de chaque employé</p>
--	---	--	---

### Établissement de normes minimales mondiales et renforcement des compétences locales

**La flexibilité au niveau local, c'est possible ! La preuve par l'exemple : la définition de la famille proche**



## Actionnariat salarié

Le plan mondial d'actionnariat salarié WESOP (*Worldwide Employee Share Ownership Plan*) est l'un des principaux programmes de rémunération annuelle récurrents du Groupe. Il offre aux collaborateurs du monde entier l'opportunité de devenir actionnaires de la Société à des conditions préférentielles.

Le WESOP est fortement ancré dans la culture du Groupe et représente un facteur de différenciation en termes de culture et de rémunération, avec un impact positif sur l'engagement, l'attraction et la fidélisation. Schneider Electric a considérablement développé et renforcé son offre au fil des ans afin de constituer un groupe pérenne d'actionnaires salariés qui reflète la diversité de la main-d'œuvre, de créer un fort sentiment d'appartenance et d'associer les collaborateurs à la performance du Groupe, en les incitant à agir en entrepreneurs. Dans cette optique, le WESOP a été intégré dans les engagements du Groupe en matière de développement durable dans sa feuille de route pour 2025 (SSE #19).

En 2023, le Groupe a réussi à proposer le WESOP dans 47 pays, avec un taux de souscription de 58,5 %, en légère baisse par rapport à 2022, où ce taux s'élevait à 60,5 %. Au 31 décembre 2023, l'actionnariat salarié représentait 3,8 % du capital de Schneider Electric SE et 6,6 % des droits de vote. 78 % des actionnaires salariés du Groupe étaient basés en dehors de France : 13 % en Chine, 15 % en Inde et 9 % aux États-Unis. Ces chiffres incluent également l'actionnariat salarié résultant de l'intéressement à long terme.

## 2.5.5 Dialogue social

### 2.5.5.1 Contexte

L'Organisation internationale du travail (OIT) décrit le dialogue social comme « tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre, ou parmi, les représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur des questions d'intérêt commun en matière de politique économique et sociale ». L'objectif pour une entreprise d'assurer un dialogue social régulier et sûr est d'établir un consensus parmi tous les employés de l'entreprise. Pour ce faire, les entreprises intègrent une tierce partie impartiale dans les discussions afin d'aider à résoudre les problèmes et encourager le changement pour s'adapter aux attentes locales et mondiales de la main-d'œuvre.

### 2.5.5.2 Risques et opportunités

Le dialogue social et la liberté d'association doivent être considérés dans le contexte plus large de l'éthique et de la responsabilité. En tant qu'entreprise mondiale, Schneider Electric estime que sa responsabilité va au-delà de la conformité avec les réglementations locales et internationales et s'attache donc à conduire ses activités de manière éthique, durable et responsable.

Le Groupe est en interaction constante avec l'ensemble de ses parties prenantes partout dans le monde : ses frontières s'élargissent, son environnement évolue de plus en plus vite, ses activités se globalisent et ses responsabilités s'accroissent.

Le défi consiste à gagner et à conserver la plus grande confiance de toutes ses parties prenantes. Pour accompagner chaque collaborateur dans le cadre de cette approche, le Groupe estime qu'il est important de placer la responsabilité au cœur de son gouvernement d'entreprise.


### 2.5.5.3 Gouvernance



Chez Schneider, le dialogue social est géré par les responsables des ressources humaines avec les syndicats et les organes de représentation du personnel au niveau des pays, voire au niveau transnational comme par exemple avec le Comité d'Entreprise Européen (CEE) qui couvre la majeure partie de l'Europe géographique. Le dialogue social est également pris en compte par le système de reporting social du Groupe, dans lequel les équipes locales des ressources humaines signalent chaque année la présence de syndicats, de comités d'entreprise et de comités hygiène et sécurité.

En 2014, lors de la transformation de la forme juridique de sa société mère, Schneider Electric SA, en société européenne, Schneider Electric a négocié un accord avec les représentants du personnel des pays européens concernant la participation des collaborateurs de ces pays au processus décisionnel de l'entreprise, réaffirmant ainsi son intention d'assurer un dialogue social régulier, efficace, multiculturel et innovant au niveau européen, en prenant en compte la voix des salariés de Schneider Electric dans les projets transnationaux de l'entreprise.

**Égalité**

**SSE #19**



Notre engagement à l'horizon 2025

**60 % de souscription à notre Plan annuel mondial d'actionnariat salarié (WESOP)**

Schneider Electric s'engage à atteindre un niveau de souscription au WESOP de 60 % des collaborateurs des collaborateurs éligibles d'ici 2025, en tant que programme clé à l'appui des objectifs Schneider Sustainability Essentials. Le périmètre du plan d'actionnariat couvre 29 pays participants récurrents, parmi les 47 pays participants, qui représentent 87 % des effectifs éligibles.

Partant d'un taux de souscription de 53 % dans les pays récurrents en 2019, la participation au WESOP a atteint 61,1 % en 2023 (supérieur à l'engagement à l'horizon 2025) depuis 2021. Le Groupe vise à maintenir un taux de souscription d'au moins 60 % dans les pays récurrents au cours des prochaines années.

Avec un taux de souscription supérieur à 80 %, l'Inde et la Chine ont surperformé, rejoignant les principaux pays contributeurs à l'augmentation de capital de 2023, et représentant à eux deux près de 28 % de la souscription totale de 2023.

**Nos progrès**

Référence 2019	Progrès en 2023	Objectifs 2025
53 %	61 %	60 %

### 2.5 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

#### 2.5.5.4 Politique du Groupe

Schneider Electric considère la liberté d'association, la représentation et le dialogue social comme des droits fondamentaux qui doivent être respectés partout. C'est pourquoi, dans sa Charte de confiance (le Code de conduite de Schneider Electric), l'entreprise s'engage à respecter toutes les exigences nécessaires pour établir et maintenir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques entre les organisations syndicales et la direction, conformément aux réglementations locales, dans tous les pays où elle exerce ses activités.

Dans sa Politique en matière de droits humains, renouvelée en 2022, Schneider réaffirme qu'il considère la liberté d'association comme la base d'un dialogue régulier entre l'entreprise et ses collaborateurs. À cette fin, Schneider respecte le droit individuel de ses collaborateurs de rejoindre, participer ou quitter librement des organisations syndicales pour faire valoir et défendre leurs intérêts. Par la suite, Schneider garantit que tout collaborateur qui le souhaite sera protégé contre toute mesure interne limitant sa liberté d'association, telle que la discrimination sous toutes ses formes, la perte de salaire ou le licenciement. Schneider reconnaît également l'importance du dialogue avec les représentants du personnel nommés librement, les organes de représentation des collaborateurs (tels que les comités d'entreprise ou les forums de salariés) ou les organisations (comme les syndicats), et soutient la négociation collective.

En outre, Schneider a rejoint l'initiative Global Deal en 2017, qui promeut le dialogue social et des relations industrielles saines, comme des moyens efficaces pour permettre un travail décent et une croissance inclusive.

#### 2.5.5.5 Actions et impacts

##### Comité d'entreprise européen (CEE)

Depuis 2014, Schneider Electric a considérablement renforcé l'intensité et l'impact du dialogue social au niveau européen en signant avec les représentants du personnel européens un accord sur l'information, la consultation et la participation des employés de Schneider Electric en Europe. Cette plateforme de dialogue a permis à la direction de rendre le processus décisionnel plus efficace en donnant aux représentants du personnel l'opportunité d'être informés des projets ou des décisions prises et de comprendre leur contexte, ainsi que d'exprimer des propositions pour les compléter ou les améliorer.

À cet égard, de nouveaux espaces de discussion et d'expression ont été explorés afin de renforcer les contributions des membres du CEE sur les questions stratégiques. Plusieurs ateliers de réflexion et d'idéation ont été organisés, notamment lors de la mise en œuvre du nouveau système d'alerte interne, pour revoir l'approche du devoir de vigilance, ainsi que pour réfléchir à l'évolution des valeurs de l'entreprise.

Ces ateliers ont apporté des avantages multiples, en commençant par une meilleure connaissance de ces sujets par les membres du Comité d'entreprise européen, et une occasion d'avoir un impact en amont sur les décisions stratégiques.



Les membres du Comité d'entreprise européen, lors de la réunion plénière de 2023 au siège social, à Rueil-Malmaison, avec un invité spécial : le représentant du personnel du Maroc.

##### Dialogue social en France

Schneider Electric est présent en France à travers plus de 25 entités juridiques. Toutefois, avec une couverture de 75 % des collaborateurs, Schneider Electric Industries et Schneider Electric France SAS donnent le ton du dialogue social en France, principalement par le biais du Comité d'entreprise central et du Comité du Groupe. En 2023, Schneider Electric a négocié la mise en œuvre de la nouvelle convention collective pour la branche Métallurgie, la plus grande branche de France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, y compris les négociations sur la classification, le temps de travail et les politiques de congés. Dans le même temps, tous les membres des syndicats ont reçu une formation spécifique concernant la nouvelle convention collective et son déploiement.

Schneider Electric a également négocié, en 2023, une nouvelle convention collective pour le territoire de France sur les stages, afin de développer ses pratiques de recrutement et d'accueil des nouveaux arrivants et de maintenir les anciens stagiaires au sein du Groupe.



Comité du Groupe de France, visite du site d'Angoulême.

##### Dialogue social aux États-Unis

Aux États-Unis, une communication bilatérale régulière a lieu avec les équipes syndicales et non syndicales pour transmettre les principales mises à jour et recueillir le feedback des employés afin de promouvoir l'amélioration continue et d'accroître l'engagement des collaborateurs. Une communication permanente est assurée avec les employés par le biais d'animations à intervalles courts (SIM) quotidiennes et de séances de discussion ouverte mensuelles sur les principaux problèmes de concurrence ayant un impact sur l'entreprise, les domaines d'action et les priorités, ainsi que des mises à jour sur les améliorations apportées à la suite du feedback des employés.

Les responsables de l'entreprise rencontrent régulièrement, et tous les ans de façon formelle, les principaux dirigeants syndicaux internationaux pour les conseiller et discuter des problèmes de concurrence qui affectent l'activité de l'entreprise et des domaines d'action stratégiques pertinents pour les négociations de contrats. Dans les sites syndicaux et non syndicaux, les priorités restent le développement des compétences essentielles, l'amélioration de la

perspicacité numérique et la promotion d'un lieu de travail sûr et respectueux par le biais d'initiatives telles que :

- Des « Learning Corners » (espaces de formation) qui offrent une formation aux employés sur divers sujets, notamment le perfectionnement des compétences numériques, la cybersécurité, les valeurs de l'entreprise, etc. Le « Learning Corner » permet aux employés de découvrir des cours de formation supplémentaires qui les intéressent individuellement et/ou qui les aident à développer leurs compétences.
- L'amélioration de la communication pour les employés par le biais de canaux numériques, notamment Microsoft Teams, afin de développer les compétences numériques tout en favorisant une communication plus approfondie et plus efficace dans chaque site et dans l'ensemble de l'entreprise.
- Des campagnes intentionnelles, des événements sur site, des groupes de discussion et des formations axées sur le bien-être et la diversité, l'équité et l'inclusion.

### Dialogue social au Mexique

En 2023, outre les communications régulières et conformément à la loi mexicaine, Schneider Electric a conclu les négociations de la convention collective avec le syndicat et les salariés dans tout le pays, y compris le processus de vote de près de 7 000 employés syndiqués. Au cours des négociations syndicales, les syndicats et les salariés ont eu l'occasion de faire part des points à améliorer et de souligner les bonnes pratiques dans chacun des sites.



Comité et responsable syndical de l'usine de Reynosa.

### Dialogue social en Chine

En Chine, Schneider Electric peut se targuer d'une forte culture du dialogue social au sein de 30 entités juridiques réparties sur 100 sites. Des communications régulières ont lieu de diverses manières afin de renforcer les collaborations et de favoriser des relations optimales entre l'organisation et l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise contribue également à l'impact externe grâce au développement de la génération future, afin d'accélérer ensemble la croissance durable.

En 2023, la Chine a fait progresser le dialogue actif pour mieux écouter et responsabiliser les gens sur des sujets liés à la formation et au développement, ainsi qu'au bien-être individuel :

- Le perfectionnement des compétences reste un facteur clé de croissance, enrichi par des expériences d'apprentissage mobiles et intégrées à l'IA pour tous, ainsi que pour des fonctions spécifiques telles que les ventes, le marketing de l'offre, la recherche et le développement, et la chaîne d'approvisionnement. Le nombre moyen d'heures de formation et le taux de formation numérique atteignent respectivement plus de 22 et 70 %. Les employés sont également en mesure de se forger un avenir professionnel plus ambitieux en utilisant la plateforme Open Talent Market pour les opportunités internes (90 % d'utilisation, plus de 300 projets et plus de 500 binômes de mentorat), et en menant des conversations ouvertes sur leur carrière avec leurs managers.

- Le bien-être, qui est un sujet sur lequel les syndicats sont très impliqués en Chine, reste une priorité pour l'amélioration continue de l'expérience des collaborateurs. En ce qui concerne le bien-être physique, les options de bilan de santé sont élargies et l'assurance en cas de maladie grave bénéficie d'une augmentation de 100 % de la couverture. Pour ce qui est de la santé mentale, le programme d'assistance aux employés est renouvelé avec des services plus globaux, notamment des conseils en ligne 24 h/24, 7 j/7, et des webinaires réguliers. En outre, l'entreprise prend également en compte le bien-être des familles de ses salariés : la plateforme de prestations flexibles est désormais accessible à plus de 9 000 collaborateurs et à plus de 16 000 membres de leur famille ; le congé pour soins est également étendu de 5 à 10 jours ouvrables afin d'offrir un meilleur soutien dans les situations de maladie au sein de la famille.

En externe, pour les étudiants techniques, Schneider Electric a mis en place une plateforme de formation sur le développement durable et a organisé des formations professionnelles sur site et virtuelles au profit de plus de 10 000 étudiants chaque année dans l'ensemble du pays. Le Groupe lance également une « École du développement durable pour les enfants » dans 28 écoles primaires de cinq villes, dans le but de sensibiliser au développement durable et de faire évoluer les mentalités en la matière chez les futurs talents de notre société.

### Dialogue social en Inde

L'organisation de Schneider Electric en Inde repose sur 16 entités juridiques différentes, avec une forte culture de dialogue social avec tous les employés (syndiqués et non syndiqués), engagées dans des relations industrielles équitables à travers ses usines et ses établissements associés.

L'harmonie industrielle est due à un processus de négociation des conventions collectives éprouvé, qui associe les syndicats ou les comités des représentants du personnel (par exemple : les questions liées aux salaires, l'assurance médicale ou les avantages sociaux sont discutés avec les syndicats/comités d'entreprise).

Dans certaines usines qui ne disposent pas de syndicats reconnus, ce processus de négociation est relayé par les représentants élus parmi les collaborateurs qui forment les comités tels que le comité du bien-être (comité d'entreprise). La Société s'est également fortement engagée auprès d'autres comités tels que ceux concernant la santé et la sécurité, la cantine, les sports et les transports, y compris un comité spécial pour les collaboratrices. En outre, un comité de prévention du harcèlement sexuel, qui est pleinement conforme à la gouvernance pour la prévention du harcèlement sexuel en conformité avec les lois locales, compte des femmes salariées et externes à la société, spécialistes du sujet et possédant une formation de juriste. Ces comités constituent pour les collaborateurs une plateforme permettant d'informer la direction de leurs inquiétudes, de leurs griefs collectifs et des problèmes qu'ils rencontrent sur leur lieu de travail, et des mesures sont prises sur la base des recommandations de ce Comité. Tous les programmes d'engagement des collaborateurs sont gérés par ces comités avec la participation active de chaque collaborateur.

Le processus de dialogue social inclut également des échanges mensuels avec les collaborateurs au niveau des usines, ainsi que des communications trimestrielles locales sur la performance, la stratégie et les défis de l'entreprise, l'engagement des employés dans divers événements culturels, des séries de conférences sur le thème de la santé, et pour les encourager à participer à des activités d'aventure et à des initiatives « Go-green » (plantations d'arbres, initiatives Green Yodha).

## 2.6 Notre impact social pour une transition juste

### Dans cette section

2.6.1 Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte	244	2.6.4 La « Next Gen Academy » : la main-d'œuvre de demain	257
2.6.2 Nos investissements à fort impact social	246	2.6.5 Le programme « Prêts pour l'avenir »	264
2.6.3 La Fondation Schneider Electric	251		

### Contexte et objectifs

Schneider Electric a construit une approche développement durable depuis le début des années 2000, grâce au *Schneider Sustainability Impact*. Ce baromètre mesure les objectifs et les progrès de la Société chaque trimestre, sur toutes les dimensions de la responsabilité (environnementale, sociale, territoriale et de gouvernance), impliquant toutes les parties prenantes du Groupe à l'échelle mondiale.

Le succès du *Schneider Sustainability Impact* a encouragé le Groupe à aller encore plus loin et à réfléchir au monde de demain en construisant des scénarios dans les domaines de l'environnement et du climat, sans oublier les dimensions sociales et territoriales. Si la transition n'est pas inclusive et équitable, si elle n'implique pas les citoyens, si elle ne permet pas aux jeunes de construire leur avenir et de créer leur entreprise, elle ne pourra pas avoir lieu. La planète doit être sauvée, et ses habitants aussi.

La direction Citoyenneté d'entreprise a défini quatre priorités. La première consiste à s'assurer que partout, à tout moment, auprès de tout le monde et dans toutes les situations, les partenaires commerciaux du Groupe respectent l'ensemble des droits humains; cela passe par l'application des normes de travail décent et la création d'un label social pour les produits du Groupe. Après avoir mis à jour sa Politique droits humains en 2022, Schneider Electric a publié des directives internes pour les travailleurs migrants, pour protéger, respecter et garantir la dignité de tous ses collaborateurs. Le groupe a également mis en place de nouvelles façons d'interagir avec les employés de ses fournisseurs, par le biais d'un pilote au Vietnam visant à identifier les problématiques de droits humains.

La deuxième priorité consiste à s'assurer que chacun est accompagné dans la construction de son avenir, quelle que soit sa génération; les jeunes comme les seniors. Schneider a toujours joué un rôle actif dans le développement économique des communautés dans lesquelles il est présent, afin d'accélérer la transition juste. Après avoir défini en 2022 la feuille de route du Groupe pour les années à venir dans le cadre du programme Future Ready, le déploiement du programme Seniors Talents a commencé en 2023 avec deux vagues incluant 60 % de la présence de Schneider Electric. Deux autres vagues sont prévues pour 2024. Le programme complet comprend 25 000 seniors dans le but de stimuler leurs talents et leurs aspirations.

La troisième priorité se concentre sur les jeunes. Ils n'ont jamais été aussi nombreux sur la planète, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation. Pourtant, l'innovation est portée par les jeunes. L'entreprise a un rôle à jouer pour les soutenir. En 2023, Schneider Electric a renforcé ses actions en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie avec le soutien de la Fondation et des employés par le biais du mentorat. Le Groupe veut favoriser l'émancipation des filles et démontrer que l'accès à l'éducation peut remettre en question le statu quo. Cette mission est réalisée en collaboration avec environ 400 partenaires locaux, dont F'SASEC en Afrique du Sud et ElectroMisr en Égypte.

Enfin, la quatrième priorité consiste à faire de la citoyenneté un engagement collectif pour construire l'avenir de manière dynamique, en apprenant et en échangeant autour de nombreuses initiatives.



« Schneider Electric a compris que la transition énergétique ne sera possible qu'en étant juste. D'une part, l'innovation numérique apporte des solutions pour décarboner et sauver la planète. D'autre part, l'innovation sociale sauve ses habitants, en prenant soin de tout le monde. Nous y participons via diverses actions : en concevant des solutions pour les personnes en difficulté ou sans accès à l'énergie, en transférant des compétences aux jeunes ou en construisant des initiatives solidaires pour les habitants des zones sinistrées. »

**Gilles Vermot Desroches,**  
Directeur Citoyenneté d'entreprise et Senior Vice-Président Relations institutionnelles

# Progrès réalisés sur les engagements en matière d'impact social

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Année de référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
Impact (SSI)	9.	Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes	2020 : 30 M	+16,6 M	50 M
	11.	Former des personnes à la gestion de l'énergie	2020 : 281 737	578 709	1 M
Essentials (SSE)	25.	Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017	2020 : 18 469	58 177	50 000

Ces programmes contribuent aux ODD de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.

## Faits marquants en 2023



Le nouvel Altivar Solar Drive est un variateur solaire intelligent pour les installations d'irrigation et de subsistance. Il a été lancé en 2023, comme Villaya Flex, une solution de microréseau prête à l'emploi pour les communautés hors réseau afin d'optimiser l'énergie propre tout en réduisant la pollution liée à l'utilisation de groupes électrogènes et en réduisant l'empreinte carbone.



« Tomorrow Rising » Turquie, Syrie et Maroc : forte mobilisation après les tremblements de terre, avec pour priorité l'aide d'urgence et une attention particulière portée à l'éducation des jeunes.



Schneider Electric s'est engagé en 2023 à engager 20 millions d'euros dans le fonds Gaia Energy Impact Fund II. Ce nouveau fonds de capital-risque à impact soutiendra les entrepreneurs ayant un impact environnemental et social élevé dans le domaine de la transition énergétique en Afrique. L'ambition : 20 000 emplois créés, 4 millions de personnes ayant accès à l'énergie et 4 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées.



La Fondation Schneider Electric s'appuie sur un tout nouveau réseau de près de 80 Délégués de la Fondation, couvrant 100 pays, avec une participation croissante des employés à des programmes de mentorat.



En 2023, la Fondation Schneider Electric a atteint le niveau de 578 709 jeunes formés aux professions liées à l'énergie grâce à ses partenariats historiques, tel l'UCEP au Bangladesh. Avec le lancement du programme d'émancipation des filles et des femmes, la Fondation accélérera son objectif pour atteindre 1 million de personnes formées d'ici 2025.



En 2023, Schneider Electric Initiatives a été lancée en Belgique, proposant aux salariés des parcours innovants pour diversifier leur évolution de carrière. Un collaborateur (sur la photo) est devenu entrepreneur grâce au Pass Création ! Ces programmes ont également été lancés en Allemagne, en Suisse et en Autriche dans le cadre du programme Senior Talent et de leur stratégie multigénérationnelle.

## Feuille de route à long terme

**2030** Apporter l'accès à une électricité verte à 100 millions de personnes au total depuis le début du programme en 2009

## 2.6.1 Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte

### 2.6.1.1 Contexte

Aujourd'hui<sup>(1)</sup>, environ un milliard et demi de personnes n'ont que peu accès à l'électricité.

En 2021<sup>(2)</sup>, 675 millions de personnes n'avaient pas d'électricité. Bien que des progrès notables aient été accomplis ces dernières années, selon SEforAll<sup>(3)</sup>, « l'accès à l'électricité progresse, mais pas pour tout le monde ».

En Afrique subsaharienne, des efforts complémentaires considérables sont nécessaires pour assurer un accès universel à l'énergie :

- Aujourd'hui, plus de 560 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, soit près d'une personne sur 2 dans la région.
- Le rythme de l'électrification n'est pas suffisant par rapport à la croissance de la population, et la pandémie de Covid-19 a encore ralenti les progrès.
- Sur la base du rythme de l'électrification par rapport à la croissance démographique, il restera toujours en 2030 près de 560 millions de personnes privées d'électricité en Afrique subsaharienne, ce qui représenterait 85 % de la population mondiale non électrifiée. Ce nombre devrait être similaire au nombre de personnes sans accès à l'électricité en Afrique subsaharienne en 2021.

L'Asie-Pacifique se rapproche progressivement d'un accès universel à l'électricité grâce à des programmes publics ambitieux. Néanmoins, le réseau peut s'avérer peu fiable ou insuffisant pour une utilisation productive dans les zones reculées, où il doit être complété par des solutions d'énergie renouvelable.

L'accès à une électricité verte offre la chance d'une vie meilleure, car cela peut avoir des répercussions positives sur toutes les dimensions socio-économiques de l'individu ou de la communauté : moyens de subsistance, santé, éducation, sécurité et responsabilisation des femmes, tout en luttant contre le changement climatique grâce au remplacement des sources d'énergie fossiles.

### 2.6.1.2 Politique du Groupe

Le programme Accès à l'énergie est une entreprise sociale qui a pour objectif d'apporter une électricité verte et fiable aux populations des marchés émergents, car c'est à la fois un droit fondamental et un moyen de développement économique et social, en apportant une offre énergétique fiable, propre, durable et à un coût abordable. Chez Schneider, cela s'appelle *Electricity for Life* et *Electricity for Livelihood*.

### 2.6.1.3 Actions et impacts

L'ambition de Schneider est d'apporter une électricité verte et fiable à 50 millions de personnes d'ici 2025, et à 100 millions de personnes d'ici 2030, au total depuis le début du programme en 2009.

- (1) Source : Rapport « Tracking SDG 7 » : Le rapport « Energy Progress » pour l'année 2023, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie (IEA), l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), la Division de la statistique des Nations Unies (UNSD), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; Off-Grid Solar Market Trends Report 2022, établi conjointement par Lighting Global/ESMAP, l'International Finance Corporation, la Efficiency for Access Coalition, GOGLA et Open Capital Advisors.
- (2) Source : Rapport « Tracking SDG 7 » : Le rapport « Energy Progress » pour l'année 2023, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie (IEA), l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), la Division de la statistique des Nations Unies (UNSD), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- (3) Sustainable Energy for All (SEforALL) est une organisation internationale qui travaille en partenariat avec les Nations Unies et les dirigeants des pays membres, du secteur privé, des institutions financières, de la société civile et des organisations philanthropiques pour accélérer les actions en faveur de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 7 (ODD 7) – accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous d'ici 2030 – conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

**Electricity for Life** signifie apporter l'accès à une électricité verte aux communautés hors réseau. Ces communautés ont besoin d'un accès à l'énergie pour répondre aux besoins essentiels de leur foyer (éclairage, communication et éducation).

**Electricity for Livelihood** signifie apporter l'accès à une électricité verte aux personnes connectées à un réseau peu fiable et permettre ainsi des activités productives. Ces communautés ont besoin d'une énergie de qualité, soutenue par des équipements solaires de secours, pour stimuler le développement économique et réduire la pauvreté. Par exemple, l'électricité peut réellement changer la donne pour les agriculteurs et assurer la sécurité alimentaire grâce à l'irrigation, à la transformation et au stockage des aliments, en permettant ainsi aux individus d'être les acteurs de leur propre transformation.

L'entreprise sociale Accès à l'énergie travaille en synergie avec le programme Education et Entrepreneurat des Jeunes et les fonds d'investissement à impact, dans un cercle vertueux de fourniture de produits et solutions, de renforcement des capacités et de soutien aux start-up.

## Égalité

## SSI #9






**Notre engagement pour 2025**

### Donner accès à une électricité verte à 50 millions de personnes d'ici 2025 et 100 millions de personnes d'ici 2030

Schneider Electric fournit des solutions solaires à plus de 500 centres de santé en Asie du Sud et en Afrique. Ces établissements étaient auparavant dépourvus d'électricité ou étaient confrontés à de fréquentes coupures d'électricité, entraînant un manque d'accès à des soins de santé de qualité pour les personnes qui dépendent des centres de santé publics. Ces projets ont un impact sur plus de 1,5 million de personnes.

Nos progrès			
Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025	
30 M	<div style="width: 100%; height: 15px; background-color: #2e8b57; position: relative;"> <div style="width: 100%; height: 100%; background-color: #2e8b57;"></div> </div>	<b>+16,6 M</b>	50 M

\* Cumulés depuis 2009.

### 2.6.1.4 Une gamme complète de produits et solutions pour fournir de l'électricité verte

Schneider Electric développe une offre de produits et de solutions pour répondre aussi bien aux besoins individuels que collectifs, de la lampe portable à la micro-centrale décentralisée, en passant par le système solaire domestique, le système de pompage de l'eau et les microréseaux.

#### Mobiya

Solution portable, robuste et abordable pour l'éclairage individuel et la recharge de téléphone portable



#### Trois produits

**Mobiya Original** : lampe LED solaire robuste et étanche avec chargeur, offrant des options de montage innovantes, 48 heures d'autonomie et une batterie facile à remplacer. Axés sur l'économie circulaire, le plastique recyclé et les matériaux d'emballage recyclés de Mobiya favorisent la durabilité, la réutilisation et le recyclage.

**Mobiya Lite** : lampe LED portable solaire plus petite avec chargeur. Lumière blanche à intensité variable et options de montage innovantes pour éclairer tous les environnements.

**Mobiya Front** : lampe frontale rechargeable et robuste pouvant être portée et montée dans différentes positions. Dotée d'une lumière blanche à intensité variable, d'une lumière rouge pour la vision nocturne et d'une fonction SOS rouge clignotante.

**Étude de cas** : Schneider Electric a fourni environ 4 000 lampes solaires Mobiya d'origine à environ 19 000 personnes dans les zones rurales et périurbaines d'Afrique.

#### Homaya

Électrification domestique pour un accès à une énergie de qualité, abordable et sans interruption



#### Trois produits

**Homaya Hybrid** : Système domestique solaire hybride, spécialement conçu pour des applications polyvalentes, y compris des méthodes de cuisson propres.

**Homaya Hybrid PAYG** : Système domestique solaire hybride avec un composant Pay-As-You-Go.

**Homaya Pro** : onduleur hybride intelligent alimenté par l'énergie solaire avec un contrôleur MPPT intégré et compatible avec la charge réseau.

**Étude de cas** : Plus de 100 écoles et cliniques de santé dans les zones reculées et rurales du Sénégal ont été équipées d'un accès à une électricité propre et fiable grâce aux solutions Homaya Hybrid et Homaya Pro de Schneider Electric, au profit des élèves des écoles, ainsi que du personnel médical et des patients des cliniques de santé.

#### Villaya

Solutions d'électrification collective pour les sites isolés, soit 100 % solaire, soit hybride



#### Trois solutions

**Villaya Community** : microcentrale solaire ou hybride pour électrifier les communautés rurales.

**Villaya Agri** : Solution Villaya intégrée au nouveau Altivar Solar Drive pour les applications d'irrigation et de transformation agroalimentaire.

**Étude de cas** : Dans des régions reculées du Bangladesh, une irrigation fiable est rendue possible grâce aux solutions Villaya Water de Schneider Electric, aidant les agriculteurs à irriguer leurs fermes à l'aide de solutions d'énergie propre et ayant un impact sur la vie de plus de 1 700 ruraux.

#### EcoStruxure Energy Access™

Suivi à distance pour l'électrification rurale afin d'améliorer la visibilité des performances hors réseau en temps réel



#### Offre

- Une plateforme ouverte et abordable permettant une électrification hors réseau durable.
- Une plateforme logicielle cyber-sécurisée pour la gestion de l'énergie du côté de la demande.
- Suivi de la demande en temps réel, analyse et amélioration de l'efficacité opérationnelle.
- Communication GSM/GPRS intégrée pour une installation facile, une configuration à distance et une bonne évolutivité.
- Modes d'alimentation et d'énergie avec limites et connexion/déconnexion à distance, pour construire le plan tarifaire localement et mieux gérer la charge de pointe.

**Étude de cas** : Près de 16 000 étudiants dans des villages reculés en Inde bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation grâce à l'électricité fiable fournie par les systèmes solaires et la plateforme numérique EcoStruxure™ de Schneider Electric.

## 2.6.2 Nos investissements à fort impact social

### 2.6.2.1 Contexte

Les investissements à impact sont des investissements réalisés dans l'intention de créer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier, comme défini par le Global Impact Investing Network (GIIN).

En partant de cette définition, l'investissement à impact est un moyen innovant pour les entreprises de répondre aux besoins sociaux, de contribuer au bien-être des personnes et de les aider à accéder aux opportunités de développement. C'est pourquoi nombre d'entreprises établissent des partenariats avec des acteurs locaux et internationaux afin d'encourager et de soutenir des initiatives innovantes et responsables.

### 2.6.2.2 Politique d'investissement à impact du Groupe

L'ambition de Schneider Electric en matière d'investissement à impact est de favoriser une transition vers une société plus juste et plus inclusive. S'appuyant sur ses connaissances solides et approfondies de l'écosystème énergétique, Schneider Electric concentre sa mission d'investissement à impact sur le financement et le soutien d'initiatives à fort impact social et environnemental, qui contribuent à un avenir meilleur et ont un impact positif sur le climat et les ressources.

L'objectif des investissements à impact de Schneider Electric consiste à générer un impact social fort tout en protégeant les actifs sous gestion. En conséquence, le Groupe a adopté des règles de gestion strictes, à savoir :

- toujours investir en partenariat avec des acteurs reconnus ;
- ne jamais prendre de participation majoritaire ;
- toujours apporter un accompagnement efficace à l'entreprise soutenue (comme l'aide à la création du business plan ou l'apport de conseils techniques) pour permettre le plus grand impact social tout en minimisant les risques ;
- assurer l'alignement avec l'écosystème Schneider Electric ;
- s'assurer que les pratiques et règles commerciales éthiques sont mises en place et respectées.

### 2.6.2.3 Gouvernance

Chaque véhicule d'investissement possède sa propre structure de gouvernance, généralement composée d'au moins deux organes :

- Le premier est un Conseil d'administration ou un Conseil de surveillance qui est chargé de veiller à la conformité avec toutes les réglementations légales et éthiques. Dans la plupart des cas, les investisseurs sont représentés au sein de ce Conseil.
- Le second est un Comité de gestion qui peut être totalement indépendant ou composé d'investisseurs, selon la structure juridique. Tous les membres du Comité de gestion apportent des compétences et connaissances spécifiques pour évaluer les décisions d'investissement. Dans certains cas, ils peuvent également recourir à des experts extérieurs. Ils sont chargés de veiller à la conformité avec les politiques internes et sont régulièrement informés de la performance des investissements, tant en termes d'impact que de résultats financiers.

- Dans certains cas, un véhicule d'investissement peut également s'appuyer sur un Comité consultatif, un Comité stratégique ou un Comité d'impact pour la mise en place et la gestion des stratégies et politiques d'investissement et d'impact.

Tous les véhicules d'investissement font l'objet d'une supervision par des auditeurs indépendants.

### 2.6.2.4 Actions et impacts

Dès 2009, Schneider Electric a été un pionnier dans le domaine de l'investissement à impact d'entreprise et a lancé son premier véhicule d'investissement, Schneider Electric *Energy Access* (SEEA). Depuis, la société n'a jamais cessé d'innover. Au total, elle a lancé ou participé à cinq véhicules visant à :

1. Contribuer à une économie inclusive avec Schneider Electric *Energy Access* (SEEA).
2. Apporter l'accès à l'énergie verte et contribuer à la neutralité carbone en Asie du Sud et du Sud-Est avec Schneider Electric *Energy Access Asia* (SEEA).
3. Permettre l'accès à une énergie verte en Afrique avec le fonds d'impact E3 Capital (anciennement EAV).
4. Soutenir les entrepreneurs ayant un impact environnemental et social élevé dans le domaine de la transition énergétique en Afrique grâce à Gaia *Energy Impact Fund II*.
5. Contribuer à la décarbonation mondiale avec les fonds *Livelihoods Carbon*.

Quels que soient la région ou le type de véhicule d'investissement, toutes ces activités d'investissement à impact visent à catalyser et faciliter de multiples synergies avec différentes parties prenantes (Fondation Schneider Electric, collaborateurs, institutions financières de développement, ONG, entreprises sociales, investisseurs à impact, sociétés de gestion d'actifs) pour tirer parti des compétences de Schneider Electric en vue de promouvoir une transition équitable et inclusive.

2009 → 2011 → 2015 → 2017 → 2020 → 2021 → 2023

Lancement du fonds Schneider Electric <i>Energy Access</i> (SEEA)	Investissement dans le <i>Livelihoods Carbon Fund</i> #1	Lancement du fonds <i>Energy Access Venture</i> (EAV)	Investissement dans le <i>Livelihoods Carbon Fund</i> #2	Lancement du fonds Schneider Electric <i>Energy Access Asia</i> (SEEA)	Investissement dans le <i>Livelihoods Carbon Fund</i> #3	Lancement du <i>Gaia Energy Impact Fund II</i> (GEIF II)
---	--	---	--	--	--	--



## 1. Contribuer à une économie inclusive avec Schneider Electric Energy Access (SEEA)

Le fonds SEEA est une structure d'investissement à impact social sous la forme d'une SAS à capital variable, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et ouverte à l'épargne des collaborateurs français par le biais du Plan d'épargne salariale du Groupe (fonds Schneider Energie Solidaire).

Le fonds SEEA contribue à une économie inclusive au profit des personnes et des communautés les plus vulnérables du monde. Le fonds SEEA associe différentes parties prenantes, en proposant aux collaborateurs de Schneider Electric et à ses partenaires commerciaux, au niveau mondial, de prendre une part active dans cet engagement. Fin août 2023, 6 287 collaborateurs du Groupe en France (présents ou anciens) ont exprimé leur intérêt pour le fonds Schneider Energie SICAV Solidaire, en investissant 42,2 millions d'euros.

Depuis 2009, le fonds SEEA a investi dans 26 entreprises et s'est retiré de 10. En 2023, SEEA a investi dans une nouvelle société (Wall'up) et réinvesti dans une société (Envie Rhône-Alpes).

En décembre 2023, le portefeuille SEEA comptait 16 entreprises : 12 en France, 1 en Europe, et 3 opérant en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et gérait les montants suivants :

- 3 millions d'euros de capital investi par Schneider Electric ;
- 3,2 millions euros investis par Schneider Energie SICAV Solidaire (dont 500 000 euros de capital), un fonds commun

de placement gérant le plan d'épargne salariale des collaborateurs de Schneider Electric en France ;

- 200 000 euros de capital investi par Phitrust Impact Investors ;
- 500 000 euros de capital investi par la Mutuelle d'Entreprises Schneider Electric (MESE).

Avec une équipe de direction générale Schneider dédiée et basée à Rueil-Malmaison, le fonds SEEA investit principalement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des start-ups qui :

- **luttent contre la précarité énergétique** en favorisant des solutions efficaces et abordables en matière de logement et d'efficacité énergétique :
  - six sociétés investies pour un total de 2,25 millions d'euros (Foncière du Possible, LVD Energie/HomeBlok, Soliha BLI, Dorémi, Réseau Éco-Habitat, Wall'up)
- **favorisent l'inclusion numérique et financière** :
  - deux sociétés investies pour un total de 430 000 euros (SIDI, Kajou)
- **fournissent un accès à une énergie propre et durable à un coût abordable** :
  - quatre entreprises investies pour un total de 1,5 millions de euros (Okra Solar, Amped Innovations, Enogrid, GoParity)
- **promouvent la création d'emplois, la génération de revenus et l'inclusion** :
  - quatre sociétés investies pour un total de 640 000 euros (Talendi, Incubethic, Envie Rhône-Alpes, Fabrik à Yoops)

**Okra Solar**



Okra a clôturé une nouvelle levée de fonds en 2023, confirmant la faisabilité du modèle d'affaires et permettant un déploiement solide au Nigeria et en Haïti.

### Description du projet

Okra est une entreprise australo-cambodgienne sociale et innovante qui opère en Asie du Sud-Est et en Afrique.

Elle favorise **l'accès à une énergie abordable, propre et durable pour les populations précaires**.

La **technologie de réseau maillé** développée par Okra réduit considérablement les coûts d'installation et permet aux communautés hors réseau d'accéder à l'électricité.

Ce réseau se compose d'un contrôleur intelligent prêt à l'emploi qui connecte des panneaux solaires individuels associés à une technologie SaaS qui effectue un contrôle et un suivi à distance des réseaux et gère les paiements.

### Évaluation de l'impact

Du lancement du projet jusqu'en novembre 2023, les projets d'Okra Solar ont représenté :

- **Plus de 31 MWh d'électricité renouvelable** produite, et
- **14 700 bénéficiaires concernés** qui ont désormais accès à l'électricité.



**Goparity**



L'investissement de SEEA dans Go Parity (2022) a été une première étape vers l'expansion des activités de SEEA en Europe.

### Description du projet

Goparity est une entreprise portugaise qui a développé une **plateforme/un service de prêt participatif** qui relie les entreprises à la recherche d'un financement alternatif pour leurs activités environnementales et sociales avec des individus et des entreprises qui souhaitent investir (en titres de créance) dans des projets ayant de l'impact. Elle opère principalement en Europe, avec quelques projets financés en Afrique et en Amérique du Sud.

Entre 40 et 50 % des projets font partie du secteur de l'énergie durable. Leur mission est de démocratiser l'accès à des finances durables ainsi que de contrôler les réseaux et de gérer les paiements.

### Évaluation de l'impact

Du lancement du projet jusqu'en novembre 2023, Goparity a représenté :

- **90 000 bénéficiaires** concernés par des projets financés.
- **Plus de 30 millions d'euros** investis dans 321 projets ayant un impact environnemental ou social élevé.
- **Plus de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées** par an.



## 2.6 Notre impact social pour une transition juste

### 2. Apporter l'accès à l'énergie verte en Asie avec Schneider Electric Energy Access Asia (SEEAA)

Ces dernières années, les taux d'électrification ont progressé en Asie sous l'effet de politiques publiques solides en faveur de l'électrification à l'échelle nationale. Les pays asiatiques se rapprochant désormais d'un accès universel à l'électricité, l'accent se porte sur l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Cependant, à l'échelle locale, il existe encore un nombre considérable de zones rurales dépourvues d'accès à l'électricité. Même lorsque l'accès existe, l'approvisionnement en électricité n'est souvent pas fiable, les réseaux électriques étant confrontés à des problèmes de charge et de connectivité.

Schneider Electric a imaginé le véhicule d'investissement à impact SEEAA en 2019 pour aider la région à relever ces défis et à progresser vers l'ODD 7 « Énergie propre et à un coût abordable ». Trois autres investisseurs ont uni leurs forces à Schneider : l'European Development Finance Institution Management Company (EDFI MC), le Fonds norvégien d'investissement pour les pays en développement (Norfund) et Amundi (Fonds Finance Solidarité) ont engagé un total de 20,9 millions d'euros.

SEEAA, par l'intermédiaire de son équipe de direction générale Schneider dédiée et basée à Singapour, investit principalement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des start-ups œuvrant pour améliorer la qualité de vie et dynamiser le développement économique en Asie, grâce à l'accès à une énergie propre et durable à un coût abordable. En décembre 2023, SEEAA avait investi dans 11 start-ups (Freyr, Frontiers Markets, Xurya, Oorja, ATEC, Carbon Masters, SMV, Agros, Selex, Biofuels Junction, Solarkita), pour un total de 7,7 millions d'euros.

Les objectifs de SEEAA sont les suivants :

- **élargir l'accès à une énergie fiable à un coût abordable :**
  - cet objectif cible principalement les communautés défavorisées où l'accès à l'énergie du dernier kilomètre n'est pas disponible ou n'est pas fiable. SEEAA vise à créer un impact social pour ces communautés rurales.
- **accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la neutralité carbone :**
  - l'objectif est d'investir dans des projets qui permettent la transition des économies vers des sources d'énergies renouvelables propres et fournissent des solutions pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Agros



#### Description du projet

Agros est une start-up pionnière dans l'agriculture durable en Asie du Sud-est. L'entreprise propose une solution unique pour que les agriculteurs passent à l'agriculture durable. Leur solution comprend une combinaison de matériel, d'intrants, de financements et de conseils, avec l'ambition de permettre aux agriculteurs de doubler leurs revenus tout en rendant leur exploitation plus résistante au climat pour les générations à venir.

Les pompes à eau solaires d'Agros aident les agriculteurs à réduire les coûts de carburant et à fournir un arrosage propre tout au long de l'année, leur permettant de développer des cycles de culture supplémentaires. Associée à des solutions de conseil concernant les sols pour améliorer la fertilité du sol et réduire la dépendance aux produits chimiques, Agros permet aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements. Toutes ces solutions bénéficient d'un financement sur mesure.

#### Évaluation de l'impact

Depuis le lancement du projet, Agros :

- a vendu **2 559 pompes à eau solaires** au Myanmar et au Cambodge, ce qui a eu un impact direct sur **13 780 bénéficiaires**, et
- a créé **121 emplois directs** (employés et agriculteurs), ce qui leur a permis de toucher un revenu décent.



### Freyr



#### Description du projet

Freyr est une entreprise indienne spécialisée dans la technologie qui **conçoit, achète et installe des systèmes solaires sur toit** pour les maisons privées et les petites entreprises. L'objectif de Freyr est d'accélérer l'adoption de l'énergie solaire et d'aider ses clients à réduire leurs factures d'électricité.

Freyr propose des services comme plateforme unique pour les particuliers et les petites entreprises, afin de passer de la vente et du financement à l'installation et à la surveillance.

#### Évaluation de l'impact

Depuis le lancement du projet, Freyr :

- a pris en charge l'installation de **2 600 panneaux solaires sur toiture**.
- a déployé une **capacité totale de 27,4 MWp**.



### 3. Permettre l'accès à une énergie verte en Afrique avec le fonds d'impact E3 Capital (anciennement EAV).

Schneider Electric a lancé et accompagne E3 Capital, qui gère 75 millions d'euros à investir dans des entreprises transformant les communautés en Afrique et stimulant le développement économique grâce à des solutions d'accès à l'énergie. Ce fonds est cofinancé par Schneider Electric, le *British International Investment* (pour le compte du département britannique du Développement international, DFID), la Banque européenne d'investissement, la FMO (Banque de développement des Pays-Bas), FISEA-PROPARCO, OFID et AFD-FFEM.

Fin 2023, E3 Capital avait investi dans 15 sociétés et vendu l'une de ses participations. L'équipe de direction générale indépendante d'E3 Capital, basée à Nairobi (Kenya), se concentre désormais sur la création de valeur dans le portefeuille, les investissements de suivi et la gestion des événements de liquidité.

E3 Capital investit principalement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des start-up qui :

- **fournissent un accès à des solutions d'énergie propre et durable à un coût abordable :**
  - cinq sociétés investies pour un total de 17,1 millions d'euros (Zola Electric en Tanzanie, BBoxx (Solar Impact Holdings) au Ghana, Nuru en République démocratique du Congo, Zonful Solar Energy au Zimbabwe et ZIZ Energy au Tchad)
- **fournissent un accès à des énergies propres à usage productif :**
  - six sociétés investies pour un total de 24,5 millions d'euros (ManoCap Energy au Ghana, Candi Solar en Afrique du Sud, SolarX au Mali, Greenlight Planet (anciennement PayGo Energy), SunCulture et InspiraFarms au Kenya)
- **favorisent l'inclusion numérique et financière :**
  - trois sociétés investies pour un total de 12,5 millions d'euros (Mawingu, Solarise Africa et Palgo au Kenya)

## Nuru



### Description du projet

Nuru est le **principal fournisseur d'électricité intelligente distribuée en République démocratique du Congo**.

L'entreprise développe, finance et exploite des « **métro-réseaux** » solaires rentables pour les entreprises, les industries, les PME et les ménages. Nuru se concentre sur les zones urbaines avec des niveaux élevés d'activité commerciale et résidentielle, regroupés géographiquement autour de zones denses compatibles avec les métro-réseaux. Nuru a déployé le premier mini-réseau solaire du Congo en 2017 et dispose d'un site hybride solaire de 1,3 MW à Goma, le plus grand mini-réseau hors réseau d'Afrique subsaharienne. Au total, Nuru gère quatre réseaux solaires dans toute la RDC.

### Évaluation de l'impact

Du lancement du projet jusqu'en novembre 2023, Nuru a représenté :

- **Plus de 120 000 bénéficiaires concernés** qui ont désormais accès à l'électricité.
- Une capacité de fonctionnement de **13,7 MWp**.
- **Plus de 15 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées** par an.



Photo : © Grace Ruboneka pour le service marketing et communication de Nuru

## SunCulture



### Description du projet

SunCulture est une société basée au Kenya qui utilise la **technologie solaire hors réseau pour fournir à ses clients un accès fiable à l'eau, l'irrigation, l'éclairage et la recharge mobile**. Elle opère à la fois par le biais d'opérations directes et de partenaires de distribution sur plusieurs marchés en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud.

Ces produits associent la technologie de pompage d'eau solaire à un système d'arrosage goutte-à-goutte très efficace, permettant aux petits agriculteurs de cultiver davantage tout en dépensant moins. SunCulture propose des solutions complètes, combinant une technologie de pointe avec un financement « Pay-As-You-Grow » et des services à valeur ajoutée (conseil, installation, formation).

### Évaluation de l'impact

- 89 % des bénéficiaires ont signalé une **amélioration de la qualité de vie**.
- 87 % des petits agriculteurs déclarent que **les revenus agricoles augmentent** grâce au système SunCulture.
- L'arrosage goutte-à-goutte **permet d'économiser jusqu'à 80 % d'eau** par rapport aux pratiques actuelles.



Photo : © SunCulture – les petits producteurs ont la clé de la sécurité alimentaire mondiale. Ici, un ingénieur SunCulture présente l'un de ses produits en action.

## 2.6 Notre impact social pour une transition juste

### 4. Soutenir les entrepreneurs ayant un impact environnemental et social élevé dans le domaine de la transition énergétique en Afrique grâce au Gaia Energy Impact Fund II

En septembre 2023, Schneider Electric, Capelan, Capital Croissance et Investisseurs & Partenaires ont uni leurs forces à celles de l'équipe Gaia Impact pour lancer le fonds Gaia Energy Impact Fund II (GEIF II). Ce nouveau fonds de capital-risque à impact est spécialisé dans la transition énergétique en Afrique et dans le soutien d'entrepreneurs ayant des impacts environnementaux et sociaux élevés. Le fonds est géré par Capital Croissance. Gaia Impact agit en tant que conseiller exclusif à la fois pour le gestionnaire de fonds et les sociétés en portefeuille. Schneider Electric et Capelan sont deux investisseurs clés. Investisseurs & Partenaires apporte son expertise sur les pays africains et son assistance technique à l'équipe Gaia Impact. Schneider Electric a engagé un montant total de 20 millions d'euros et siège au Conseil consultatif, au Comité consultatif Investissement et au Comité d'impact.

GEIF II investira entre 500 000 et 5 millions d'euros (en fonds propres ou quasi-fonds propres) dans près de vingt-cinq sociétés précoces (Seed et série A) et suivra la phase de croissance (série B). La plupart des investissements seront réalisés dans des sociétés opérant dans des pays africains (avec un maximum de 15 % dans d'autres pays émergents). Les investissements concerneront six secteurs au sein de la chaîne de valeur de la distribution d'énergies renouvelables : micro-réseaux, systèmes énergétiques décentralisés, systèmes énergétiques commerciaux et industriels, utilisation productive de l'énergie, nouvelles énergies renouvelables et technologies habilitantes (innovations technologiques).

La moitié de la commission d'intéressement de l'équipe est liée à la réalisation des objectifs d'impact qui seront mesurés par des organisations tierces accréditées et surveillés par un Comité d'impact indépendant. L'objectif du fonds GEIF II est de fournir de l'énergie à 4 millions de personnes, de créer 20 000 emplois, tout en permettant d'éviter 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le fonds a atteint son premier objectif de clôture initiale de 40 millions d'euros pour l'été 2023. L'objectif est de lever 40 millions d'euros supplémentaires au premier semestre 2024 pour atteindre un objectif final de 80 millions d'euros. Fin 2023, le fonds a déployé 6 millions d'euros et le portefeuille est composé de 6 sociétés, dont 4 ont été transférées du fonds GEIF I.

### 5. Contribuer à la décarbonation mondiale avec les fonds Livelihoods

Schneider Electric est un des membres fondateurs du *Livelihoods Carbon Fund*. Le premier fonds carbone durable à fort impact social a été créé en 2011 et est géré par une équipe indépendante basée à Paris.

Schneider Electric a investi 35 millions d'euros dans les fonds Livelihoods Carbon #1, #2 et #3.

Au total, 230 millions d'euros, investis par des sociétés privées et des investisseurs, sont consacrés à l'investissement dans des clusters de compensation carbone à fort potentiel afin de générer un impact positif pour les personnes et la planète.

Les projets soutenus par le *Livelihoods Carbon Fund #1* (2011) ont déjà touché 1 million de personnes. Ils ont évité ou séquestré plus de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Le *Livelihoods Carbon Fund #2* (2017) vise à bénéficier à 2 millions de personnes et à éviter ou séquestrer 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur 20 ans, tandis que le *Livelihoods Carbon Fund #3* (2021) vise à bénéficier à 2 millions de personnes supplémentaires et à éviter ou séquestrer 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur 20 ans.

Les fonds Livelihoods soutiennent trois types de projets : la reforestation, les pratiques agroforestières et agricoles et l'énergie rurale.

Les Livelihoods Carbon Funds #1 et #2 ont contribué à trois projets de reboisement de mangroves au Sénégal, en Inde et en Indonésie. Ces projets ont permis aux communautés locales d'améliorer leurs conditions de vie en rétablissant l'écosystème et en encourageant certaines formes de vie comme les poissons et les crabes.

Les projets Livelihoods consacrés à l'agroforesterie permettent aux communautés agricoles d'augmenter leurs revenus grâce à l'amélioration des conditions pour différentes cultures de rente, telles que le café ou le cacao, et la plantation d'arbres fruitiers tels que les manguiers. En outre, les fonds Livelihoods contribuent également à la création de nouvelles activités en aval, comme la transformation et la commercialisation des produits alimentaires.

Les projets énergétiques ruraux jouent un rôle important dans l'amélioration de la vie des femmes et créent des emplois grâce à la construction et à la distribution de fours améliorés.

Tous ces projets font partie intégrante du *Carbon Pledge* de Schneider Electric : les crédits carbone générés sont utilisés pour compenser les émissions de carbone. Ainsi, une partie de ces crédits carbone est utilisée pour compenser la totalité des émissions de carbone générées par le Marathon de Paris Schneider Electric ; la course est neutre en carbone depuis 2019.

En décembre 2023, les crédits carbone accumulés depuis 2011 correspondant à la participation de Schneider Electric dans les fonds Livelihoods s'élevaient au total à 499 743 tonnes, dont 119 945 tonnes ont été utilisées pour compenser les émissions de carbone du Marathon de Paris Schneider Electric.

## SureChill



**Au cours de l'été 2023, GEIF II a conclu son 1<sup>er</sup> deal avec un investissement d'un million de dollars américains dans SureChill.**

### Description du projet

SureChill est une société basée au Kenya dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et les soins de santé des populations vulnérables dans le monde entier.

La société a développé une technologie de refroidissement révolutionnaire à base d'eau, qui alimente les réfrigérateurs autonomes lorsqu'il manque de l'électricité. Cette technologie résout le problème d'un refroidissement fiable avec une alimentation intermittente ou irrégulière. SureChill propose des réfrigérateurs médicaux pour les médicaments et vaccins thermosensibles, ainsi que des réfrigérateurs robustes pour les particuliers et les entreprises.

### Évaluation de l'impact

Cette nouvelle technologie permet aux **réfrigérateurs à vaccins de fonctionner sans avoir besoin d'une source d'alimentation constante** et évite l'utilisation de batteries solaires rechargeables coûteuses et peu fiables. Par exemple, SureChill travaille en étroite collaboration avec GAVI, la *Vaccine Alliance*, l'UNICEF, l'OPS, les ministères de la Santé et autres pour contribuer à **avoir un impact positif sur la chaîne du froid**.

**SureChill.**



## 2.6.3 La Fondation Schneider Electric

### 2.6.3.1 Contexte et objectifs

Les jeunes d'aujourd'hui sont la première génération à ressentir l'impact direct du changement climatique et certainement la dernière génération capable de faire quoi que ce soit pour y remédier.

Plus que simplement conscientes, les jeunes générations sont déjà très impliquées dans les initiatives de la société civile liées à la transition climatique et sociale, par exemple à travers les marches climatiques et les mouvements citoyens qui émergent partout dans le monde, et par leurs choix de carrière, le bénévolat, la participation à des ONG et plus encore.

Connectés les uns aux autres comme jamais auparavant, les jeunes veulent aujourd'hui contribuer à la résilience de leurs communautés, en proposant des solutions innovantes, en stimulant le progrès social et en inspirant de nouveaux mouvements politiques. Ils sont également des agents du changement car ils agissent pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et ainsi améliorer la vie des personnes et la santé de la planète.

### 2.6.3.2 Politique du Groupe

Pour assurer un avenir durable à l'humanité, les jeunes générations expriment le même besoin d'orientation, de formation et de reconnaissance. L'objectif de la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France, est d'accompagner ces jeunes et de leur donner les moyens de s'impliquer et d'innover, afin qu'ils puissent prendre leur place dans le monde de demain, qui se construit aujourd'hui sous nos yeux. Chaque jour et partout dans le monde, la Fondation attache à réaliser cet objectif à travers des initiatives et des programmes concrets.

La première politique de philanthropie a été déployée en 2023. Elle a pour objectif de définir la position de Schneider Electric en matière de philanthropie, ses priorités et ses principes d'action, conformément aux 17 ODD des Nations Unies. Elle fournira un cadre cohérent et constant permettant aux entités et aux salariés de Schneider Electric de contribuer et d'agir.

En 2023, le budget annuel de 4 millions d'euros de la Fondation Schneider Electric a été investi dans plus de 140 projets, soutenant 180 845 jeunes avec un engagement clé de la communauté Schneider Electric, en contribuant avec 17 083 jours de volontariat.

Cet engagement est amplifié par 21 millions d'euros supplémentaires provenant des entités et des salariés de Schneider Electric qui redonnent en retour à leurs communautés. Au total, plus de 25 millions d'euros ont été investis pour aider les communautés locales du monde entier.

### 2.6.3.3 Gouvernance

La Fondation de France est une organisation à but non lucratif qui, depuis sa création en 1969, est le trait d'union entre donateurs, fondateurs et structures de terrain pour soutenir et accompagner des projets dans tous les domaines d'intérêt général. Elle accompagne, sous son égide, d'autres fondations (977 en 2023), dont le fonctionnement est régi de manière distincte de la Fondation de France, mais qui font juridiquement partie d'elle. Elle est chargée de s'assurer que leurs actions sont conformes à ses statuts et au cadre légal en vigueur applicable aux actions de mécénat. Le Comité exécutif de la Fondation Schneider Electric définit les grandes lignes de ses actions ainsi que les projets qu'elle soutient. Ses décisions sont notifiées à la Fondation de France, qui en vérifie la conformité et les met en œuvre.

Depuis 2019, la composition du Comité exécutif de la Fondation Schneider Electric est la suivante :

- Dix membres : cinq de Schneider Electric (dont le Président et deux représentants des salariés) et cinq experts extérieurs;
- Un censeur de la Fondation de France.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir les orientations stratégiques de la Fondation.
- Valider le rapport d'activité et le rapport financier.
- Décider de l'allocation des budgets par programme.
- Valider les engagements supérieurs à 200 000 euros.

Une à deux réunions du Comité exécutif se tiennent chaque année.

Les membres de l'équipe opérationnelle sont :

- Délégué général ;
- Directeur du mécénat ;
- Responsable Engagement des collaborateurs ;
- Assistant Administratif et Financier ;
- Responsable du Mentorat ;
- Responsable de l'Évaluation de l'Impact Social.

Enfin, le comité de sélection de la Fondation est composé du :

- Délégué général ;
- Directeur du mécénat ;
- Directeur du programme Formation et Entrepreneuriat.

### 2.6.3.4 Actions menées par la Fondation Schneider Electric

La présence mondiale de Schneider Electric lui permet de toucher davantage de personnes et d'avoir un impact plus important sur les communautés défavorisées. Le Groupe entend contribuer par le biais de différentes initiatives telles que les programmes de la Fondation Schneider Electric. En apportant des financements, des dons, de la formation et du bénévolat de ses salariés, Schneider vient en aide à des organisations locales et stimule les communautés.

Six actions principales sont menées par la Fondation Schneider Electric :

1. Développer l'accès des jeunes à l'éducation et à l'entrepreneuriat au travers du programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes.
2. Développer le bénévolat et le mentorat qui sont considérés comme essentiels à la réussite des projets et initiatives pour la jeunesse.
3. Agir en tant qu'entreprise citoyenne en soutenant des causes internationales grâce au fonds Tomorrow Rising.
4. Renforcer son impact grâce aux Fondations jumelles Schneider Electric (Amérique du Nord, Inde, Australie).
5. Soutenir l'innovation avec des projets emblématiques.
6. Mesurer l'impact de tous les programmes.

Vous trouverez davantage d'informations sur ces actions dans les sections suivantes.

## 2.6 Notre impact social pour une transition juste

### 2.6.3.5 Déploiement du programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes

#### Contexte et objectifs

Les jeunes d'aujourd'hui sont avant-gardistes, créatifs et constituent l'un des groupes démographiques les plus importants. Pour qu'ils créent une vie en accord avec leurs rêves et leurs aspirations, nous devons les accompagner. L'éducation, l'innovation technologique et sociale et l'entrepreneuriat représentent des éléments essentiels pour garantir que ces initiatives sont pertinentes et efficaces, qu'elles ont le plus grand impact possible et qu'elles répondent réellement aux besoins des bénéficiaires.

#### Politique du Groupe

Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes se fixe comme objectif de donner à tous les jeunes les moyens de créer des solutions pour une vie meilleure, de contribuer à une société plus juste et plus décarbonée et de transformer le monde.

En apportant des financements et son expertise, en offrant notre temps et en collaborant avec ses partenaires sur le terrain, Schneider Electric donne aux jeunes générations et à la communauté en général les moyens de construire un avenir meilleur grâce au développement durable.

La Fondation Schneider Electric encourage vivement les activités de bénévolat, à travers l'association VolunteerIn, et le mentorat qui sont considérés comme essentiels à la réussite des projets et initiatives pour la jeunesse grâce à la mobilisation des collaborateurs de Schneider Electric.

L'objectif ultime de Schneider Electric est de former et de responsabiliser un million de jeunes à la gestion de l'énergie à l'horizon 2025, de former 10 000 formateurs et d'accompagner 10 000 entrepreneurs.

#### Gouvernance

Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes applique les règles et le modèle de gouvernance de la Fondation Schneider Electric et de la Fondation de France.

Afin d'améliorer l'efficacité du suivi des partenariats et atteindre les objectifs fixés pour 2025, le programme organise des réunions d'évaluation semestrielles entre le Président de la zone, les représentants de la Fondation et les responsables du programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes. Chaque zone a une ambition définie pour 2025 et une liste de projets qui sont passés en revue dans le cadre d'un examen régulier. Des actions correctives sont mises en œuvre si nécessaire.

Le programme est dirigé par des représentants de la zone et des responsables dans les pays qui partagent leurs idées quotidiennement. Un coordinateur global organise régulièrement des réunions pour accompagner les représentants des différentes zones et garantir le déploiement du programme dans chaque zone. Chaque trimestre, les représentants des zones utilisent un outil centralisé pour rendre compte de l'impact du programme et ces données sont examinées par un auditeur externe. À de rares exceptions près, tous les projets bénéficient d'un suivi par des collaborateurs d'entités de Schneider Electric présentes dans les pays concernés.

Pendant des années, la Fondation Schneider Electric a fait œuvre de pionnier en matière d'évaluation de l'impact social et entend permettre à ses partenaires de mieux remplir leurs missions. Après avoir procédé à différentes évaluations indépendantes de l'impact social au cours des années précédentes, la Fondation est allée plus loin en 2023 : en s'appuyant sur une approche innovante, elle a commencé à créer conjointement avec ses partenaires et experts un cadre d'évaluation applicable à différents programmes. Elle permettra aux partenaires et à la fondation elle-même de mesurer l'impact social des missions, de manière autonome, itérative et dans

un contexte d'amélioration continue. Cela garantit que les actions sont axées sur l'apport d'un réel plus aux bénéficiaires.

#### Actions

Notre programme est divisé en **trois principaux domaines** :

- Favoriser l'accès à des emplois qualitatifs par la formation professionnelle et par la formation à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie**, les principaux moteurs du développement socio-économique durable pour toutes les générations.
- Apprendre de nouvelles compétences techniques et relationnelles pour l'avenir**, liées à la transition énergétique, donnant aux jeunes générations l'impulsion dont elles ont besoin pour réussir et construire le monde de demain.
- Créer un écosystème propice à l'essor de l'esprit d'entreprise et encourager l'innovation**, en incitant les jeunes générations à définir leur avenir et à s'impliquer dans les défis sociaux et environnementaux.

#### Ressources

#### SSI #11



#### Notre engagement pour 2025

### Former 1 million de personnes à la gestion de l'énergie

Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes a accompagné la formation de 578 709 personnes depuis 2009. Plus de 8 500 formateurs et 8 200 entrepreneurs ont également été accompagnés. Suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19, Schneider Electric et sa Fondation s'engagent à aller plus loin et plus vite d'ici 2025, en formant au total un million de personnes et 10 000 formateurs, et en soutenant 10 000 entrepreneurs.

Le partenariat de Schneider Electric et sa Fondation avec SENATI marque un investissement important dans la promotion de l'enseignement technique au Pérou, en Amérique du Sud. SENATI, une institution établie par la Société Nationale des Industriels, joue un rôle crucial dans la formation professionnelle dans divers secteurs industriels. Le projet collaboratif vise à améliorer le laboratoire de formation de SENATI pour l'industrie 4.0 en investissant dans 11 formations. Ces outils avancés permettent aux enseignants de SENATI de diagnostiquer et d'utiliser les systèmes à distance, en adéquation avec les exigences des industries modernes. Les programmes Électricité industrielle et Méca-électronique industrielle sont les principaux bénéficiaires, avec un total de 4 002 étudiants sur 5 ans. En 2023, toutes les sessions de formation avec les enseignants ont été terminées avec succès, et Schneider Electric est impatient de constater l'impact positif de cette initiative en 2024.

#### Nos progrès

Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
281 737	578 709	1 M

\* cumulés depuis 2009

⊕ Pour en apprendre davantage sur les actions mises en place en 2023, veuillez consulter la section 2.6.4, page 257

### 2.6.3.6 Le bénévolat et le mentorat comme clé de réussite des projets et initiatives pour la jeunesse

L'engagement des collaborateurs de l'entreprise est au cœur des activités de la Fondation Schneider Electric. Qu'ils soient délégués de la Fondation ou collaborateurs bénévoles, ces individus constituent le lien entre l'entreprise, la Fondation et les associations soutenues. En 2012, l'association Schneider Electric VolunteerIn a été créée pour organiser les missions de volontariat au profit des partenaires de la Fondation. Partout où l'entreprise est implantée, Schneider Electric VolunteerIn encourage les collaborateurs à être les acteurs et les ambassadeurs des engagements sociétaux dans les domaines de l'éducation des jeunes, de la préservation de la planète, de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux communautés. En particulier :

- les collaborateurs donnent de leur temps, de leur énergie, partagent leurs connaissances acquises tout au long de leur vie et mettent leurs compétences à disposition.
- les partenaires recherchent des compétences pour soutenir leurs activités, précisent leurs besoins et accompagnent les volontaires dans la réalisation de leur mission.
- l'association Schneider Electric VolunteerIn ainsi que la Fondation délèguent, coordonnent, mettent en relation, organisent le processus et couvrent les frais liés au déroulement des missions notamment à l'international.
- les entités de Schneider Electric accueillent les volontaires quand la mission se déroule hors de leur pays.

Le bureau de Schneider Electric VolunteerIn est composé de dirigeants de Schneider Electric :

- Présidente, Directrice générale Ressources Humaines ;
- Vice-président,
- Secrétaire, Responsable du programme Formation et Entrepreneuriat ;
- Trésorier, Responsable du fonds d'investissement solidaire SEEA ;
- Membre, Vice-Président, Diversité, Equité, Inclusion et Bien-être ;
- Membre, représentant des volontaires ;
- Membre, Directeur Citoyenneté d'entreprise et Vice-président senior Relations institutionnelles.

Le bureau se réunit une à deux fois par an.


La Fondation Schneider Electric s'appuie sur un réseau de près de 80 collaborateurs volontaires, également appelés délégués, couvrant 100 pays. Cette communauté a été renouvelée en 2023. Elle a pour mission de sélectionner les partenaires locaux dans des domaines allant de la formation professionnelle aux métiers de l'énergie, et de soutenir l'entrepreneuriat, les initiatives de sensibilisation au développement durable et de bénévolat, notamment le mentorat social. Les délégués informent les collaborateurs des activités de leur entité, ainsi que de la Fondation. Sur la base d'informations administratives et financières, chaque projet proposé fait l'objet d'une procédure d'examen au niveau de la Fondation Schneider Electric, puis de la Fondation de France, avant le versement des fonds. Après le lancement d'un projet, ses progrès et ses rapports sont suivis par les délégués.


Les délégués animent une plateforme numérique, appelée VolunteerIn, regroupant l'ensemble des missions proposées par la Fondation localement et à l'international. Développée en 27 langues pour les collaborateurs de Schneider et susceptible d'être portée à 37 langues, elle est accessible partout à travers le monde en un clic (*Single Sign On*) et permet de postuler à des missions de bénévolat au profit des partenaires de la Fondation et de leurs bénéficiaires.

Enfin, les délégués coordonnent l'organisation des campagnes de mobilisation internationale de la Fondation Schneider Electric. Au cours de l'année 2023, il s'agissait notamment du fonds *Tomorrow Rising* et du programme *Giving Tuesday* pour donner les moyens à la prochaine génération d'avoir un impact, consacré au mentorat, ainsi que de la Journée internationale du bénévolat qui se concentrait sur la solidarité et la mobilisation locale par le biais du bénévolat et du mentorat, et qui se poursuivra au cours des prochaines années. Ces campagnes font connaître les initiatives locales à un public mondial. Les délégués relaient également des campagnes organisées à la suite de catastrophes naturelles ou autres. En 2023, les employés ont par exemple répondu avec enthousiasme au lancement du fonds *Tomorrow Rising* suite aux tremblements de terre qui se sont produits en Turquie, en Syrie et au Maroc.

## Généralités

# SSE #25





### Notre engagement pour 2025

## 50 000 jours de volontariat depuis 2017

En 2023, les collaborateurs ont fortement accru leur engagement dans les activités de la Fondation Schneider Electric.

Les collaborateurs de Schneider Electric font preuve d'un haut niveau d'engagement dans le partage. Principalement par le biais de missions numériques/à distance, ils ont prouvé leur capacité d'adaptation et d'aide aux plus vulnérables, et notamment les jeunes qui ont besoin de soutien et de coaching. Avec plus de 17 083 jours de volontariat en 2023, l'objectif à l'horizon 2025 pour cet indicateur a déjà été atteint.

### Nos progrès

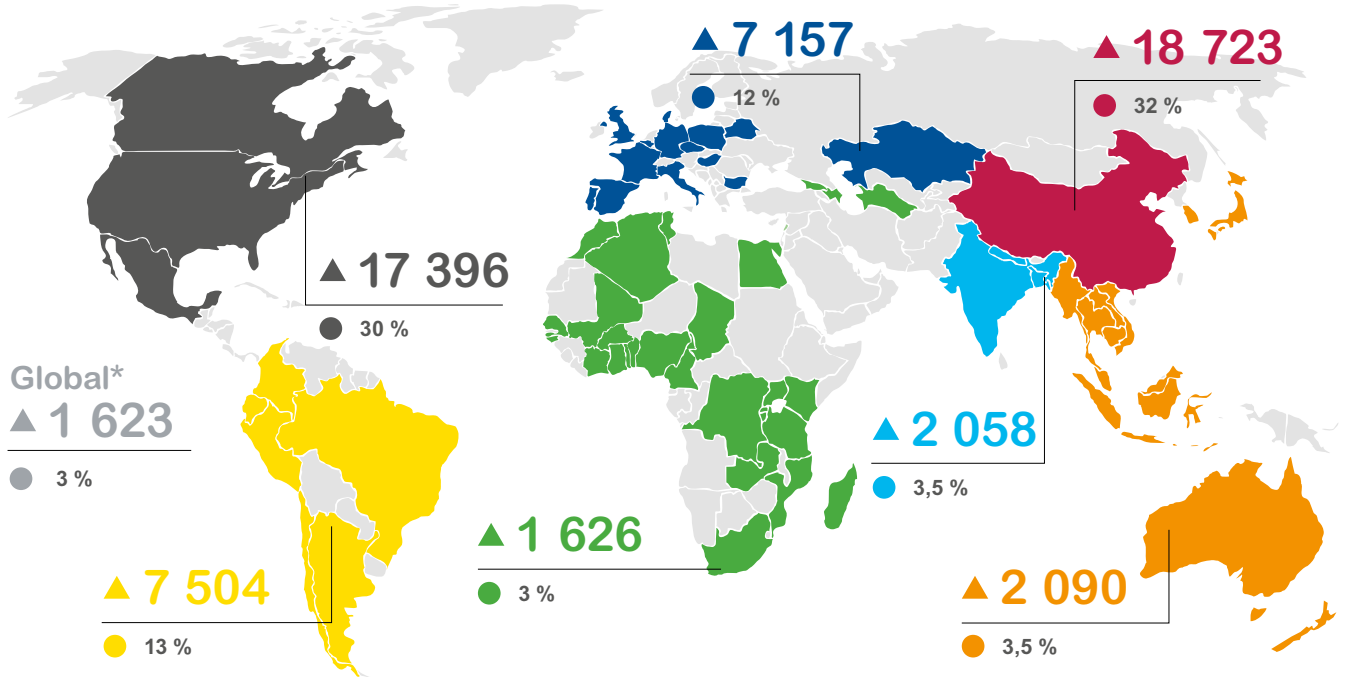
Référence 2020	Progrès en 2023	Objectif 2025
18 469	58 177	50 000

2.6 Notre impact social pour une transition juste

Engagement des collaborateurs par région depuis 2018

▲ Total 58 177  
Jours de bénévolat

▲ Jours de bénévolat  
● Répartition



\* Journées d'initiatives mondiales/multi-pays

2.6.3.7 Agir en tant qu'entreprise citoyenne : Le fonds *Tomorrow Rising*

Contexte et objectifs

Depuis sa création en 1998, la Fondation Schneider Electric a proposé 22 campagnes d'urgence et de reconstruction spécifiques. Elle agit comme un relais et amplifie les mobilisations des entités locales de Schneider Electric suite à des catastrophes naturelles ou à des situations d'urgence dans les pays concernés.

Actions et impacts

Les employés de Schneider Electric ont toujours fait preuve d'un esprit de solidarité incroyable face aux situations de crise. Dans le cadre de la campagne *Tomorrow Rising*, les collaborateurs de Schneider Electric ont participé à des campagnes à la suite des tremblements de terre survenus en Turquie, en Syrie et au Maroc.

Pour chaque campagne, un comité de pilotage spécial est mis en place pour organiser la libération appropriée des fonds afin de soutenir les communautés touchées par le tremblement de terre. Les dons des collaborateurs de Schneider Electric du monde entier contribuent déjà à fournir des kits d'urgence, à maintenir l'éducation et à soutenir les réfugiés et les missions des ONG.

Turquie et Syrie

Don initial de la Fondation Schneider Electric. Campagne de dons financiers des employés avec abondement.

- Pour faire face à l'urgence :
  - Dons en nature organisés en Turquie (couvertures, vêtements, tentes, etc).
  - 7 000 lampes solaires.
  - Soutien à SOS Attitude et ESF.
- Pour contribuer à la reconstruction du système éducatif et à la formation professionnelle :

Turquie

- 5 bourses d'études pour des étudiantes universitaires pendant quatre ans avec le fonds *Turkish Education Fund*.
- 100 bourses d'études pour des étudiantes universitaires pendant un an avec le fonds *Turkish Education Fund*.
- Initiatives de bénévolat et de mentorat en place pour soutenir les communautés touchées.

Syrie

- 6 bourses d'études pour des étudiantes universitaires dans le domaine de Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques (STIM) depuis quatre ans avec Muslim Hands





## Maroc

Lancement de la campagne de communication et de la campagne de dons en ligne

- Phase 1 : Faire face à l'urgence :
  - Dons en nature organisés au Maroc (tentes, sacs de couchage, lampes solaires, appareils de cuisine)
  - 8 000 lampes solaires fournies dans 5 districts
  - Soutien à SOS Attitude
- Phase 2 : La formation sera déployée début 2024 en mettant l'accent sur la formation professionnelle.



### 2.6.3.8 Renforcer son impact grâce aux Fondations jumelles Schneider Electric

La Fondation Schneider Electric intervient dans 100 pays sur tous les continents. Dans certaines régions, les activités de Fondations jumelles en Amérique du Nord, en Inde et en Australie viennent renforcer son impact.

#### Amérique du Nord

La Fondation Schneider Electric Amérique du Nord soutient des organisations à but non lucratif qui correspondent aux priorités économiques, aux valeurs et aux zones géographiques de l'entreprise, et met à leur disposition un soutien financier, des produits, une expertise et des bénévoles. La Fondation promeut le changement dans ses communautés. Elle offre également des programmes qui permettent aux collaborateurs de s'engager au profit de leur communauté :

- Matching Gift* consiste à abonder les dons des salariés à l'association de leur choix ;
- Dollars for Doers* permet de financer des organisations dans lesquelles des collaborateurs sont engagés comme volontaires ;
- Sponsorship Grants* offre des subventions financières et des dons en nature dans le cadre de parrainages d'événements, de projets importants ou de missions de collaborateurs ;
- New Hire Program* permet aux nouveaux collaborateurs, en guise de bienvenue, d'effectuer un don au profit d'une association de leur choix ;
- Service Days and Volunteer Events* permet aux collaborateurs d'œuvrer pour leur communauté pendant leurs heures de travail.

La Fondation Schneider Electric Amérique du Nord a également conclu des partenariats stratégiques en lien avec les grands axes de la Fondation Schneider Electric :

- Égalité en matière d'énergie : L'énergie est un droit humain fondamental et pour la rendre accessible et abordable pour tous, la Fondation s'est associée à *Habitat for Humanity* et *Inherent Homes*.
- Formation aux STIM : la préparation de la prochaine génération aux carrières liées aux STIM se fait avec des partenaires comme *TryEngineering* et *FIRST Robotics*.

- Secours en cas de catastrophe : les catastrophes naturelles se produisant à un rythme croissant, l'objectif de la Fondation est d'assurer que ses partenaires, tels *Footprint Project* et *American Red Cross*, sont prêts à réagir de manière durable.
- DEI et bien-être : la Fondation s'engage à soutenir la santé, le bien-être et l'équité de toutes les communautés en collaborant avec des organisations telles que la NSBE (*National Society of Black Engineers*) et ACP (*American Corporate Partners*).

En 2023, la Fondation Amérique du Nord a contribué à plus de 7 M\$ de dons à plus de 1 900 organisations caritatives et a participé à hauteur de 25 000 heures de travail des collaborateurs.

#### Inde

En 2023, la Fondation Schneider Electric India (SEIF), qui est la branche RSE de toutes les entités commerciales de Schneider Electric en Inde, a concentré ses efforts sur les programmes suivants :

- Développement des compétences dans le domaine de la gestion de l'énergie : 34 292 jeunes sans emploi, dont 1 750 femmes, ont été formés dans le domaine de l'électricité, de l'énergie solaire et des automatismes. 363 formateurs ont été formés dans le cadre du programme de formation des formateurs. En outre, 323 jeunes ont eu accès à une formation à l'entrepreneuriat pour commencer leur parcours d'entrepreneur dans les professions de l'énergie grâce au programme de développement des compétences de SEIF.
- Programme *Clean Energy for Sustainable Livelihood* : 2 633 familles d'agriculteurs autochtones ont bénéficié d'un soutien qui leur a permis d'accéder à l'irrigation grâce à des pompes solaires et d'obtenir deux ou trois récoltes par an dans le cadre du projet *Clean Energy for Sustainable Livelihood*. Ce projet a eu des répercussions sur la communauté puisqu'il a permis aux métayères et agricultrices de doubler leur revenu annuel et a assuré la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les villages reculés du Jharkhand, de l'Odisha et du Bengale-Occidental.
- Programme *Conserve my planet* : 7 680 enfants de 70 écoles formés à la préservation de l'énergie et de l'environnement dans sept villes métropolitaines dans le cadre du programme *Conserve my planet*.
- Bourses d'études : SEIF fournira des bourses d'études à 40 étudiants méritants issus de milieux défavorisés pour poursuivre des études supérieures dans le domaine de l'ingénierie.
- Environnement : Plus de 300 000 arbres ont été plantés pour préserver l'environnement et séquestrer du carbone.
- Bénévolat : SEIF encourage ses collaborateurs à participer à toutes les initiatives évoquées ci-dessus. En 2023, plus de 400 volontaires ont contribué à 500 journées de volontariat. Environ 300 collaborateurs de Schneider ont partagé leurs connaissances avec des jeunes défavorisés dans le cadre de l'initiative *Teacher's Mission* de Schneider Electric.

#### Australie

En 2023, le fonds Schneider Electric Pacifique a versé 375 000 dollars australiens à de grands organismes de bienfaisance australiens : *Raise Foundation*, *Beacon Foundation*, *Australian Torres Strait Islander Math Alliance (ATSIMA)*, *Center for Appropriate Technology (CfAT)*. En Nouvelle-Zélande, 40 000 dollars néo-zélandais ont été versés à la *Puhoro and Graeme Dingle Foundation* dans le cadre du programme « *Giving@SE* », et plus de 72 000 dollars australiens ont été versés à des organismes caritatifs grâce aux dons de collaborateurs et à Schneider Electric qui a abondé ces dons (jusqu'à 5 000 AUS\$/employé/an).

### 2.6 Notre impact social pour une transition juste

#### 2.6.3.9 Soutenir l'innovation avec des projets emblématiques

La Fondation Schneider Electric s'investit aussi dans des programmes internationaux emblématiques en mettant à disposition son savoir-faire en gestion de l'énergie, par le biais de dons de ressources et/ou de compétences, pour encourager l'innovation en faveur de la transition énergétique. Elle s'est engagée, pour quatre ans, auprès de la Fondation Solar Impulse. Celle-ci sélectionne 1 000 solutions qui contribuent à atteindre au moins cinq ODD :

- Eau propre et accessible pour tous (ODD 6) ;
- Énergie propre et à un coût abordable (ODD 7) ;
- Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9) ;
- Villes et communautés durables (ODD 11) ;
- Consommation et production durables (ODD 12).

Les solutions retenues doivent satisfaire les critères suivants : faisabilité technique, bénéfiques environnementaux et viabilité économique. Des collaborateurs de Schneider Electric se mobilisent avec leurs compétences pour analyser les différentes solutions entrant dans leurs champs d'expertise.

L'Atelier 21, partenaire de la Fondation, a obtenu deux labels *Solar Impulse Efficient Solution* :

- Solar Sound System, systèmes de sonorisation d'événements alimentés par des énergies renouvelables (photovoltaïque ou vélos stationnaires). Avec sept systèmes existants en France et en Suisse, Solar Sound System a monté des projets solidaires en Haïti, au Brésil, en Inde, à Taïwan et au Cameroun et mène des projets à La Réunion, aux États-Unis et en Afrique du Sud ;
- Regenbox, le premier chargeur de piles alcalines « non rechargeables » à faire soi-même. Regenbox se veut écologique et lutte contre l'obsolescence planifiée. Ce projet est également un outil pédagogique et un moyen de sensibilisation à une utilisation différente des piles, afin de réduire la quantité de déchets électroniques si présents dans notre quotidien.

Le président de la Fondation Solar Impulse, Bertrand Piccard, assure la promotion de ce portefeuille de solutions auprès des dirigeants et des décideurs politiques à travers le monde. Fin 2021, plus de 1 000 solutions avaient reçu le label *Solar Impulse Efficient Solution*. Par exemple, des blocs isolants à base de béton de chanvre, des flotteurs pour éoliennes ou encore une plateforme Web d'échange de palettes.

S'appuyant sur le succès de l'exposition sur les villes de 2022 dans les locaux d'IntenCity Schneider Electric (Grenoble, France), la Fondation Schneider Electric a contribué à l'inauguration de l'exposition « Ville de demain » en septembre 2023 à la Cité des Sciences à Paris (France). C'était également l'occasion de proposer des conférences pour différentes parties prenantes, telles que les décideurs et les étudiants. À l'occasion de la COP23, le partenariat a été renouvelé pour 2 ans, en mettant l'accent sur la mobilisation, l'éducation et la promotion des solutions

#### 2.6.3.10 Mesurer l'impact de tous les programmes

L'impact social constitue l'ADN de la Fondation Schneider Electric afin d'apporter un véritable changement positif aux bénéficiaires de ses programmes. L'évaluation de l'impact social est la boussole qui guide la Fondation et ses partenaires dans la meilleure direction pour garantir que les actions ont comme objectif d'offrir une réelle valeur ajoutée.

Pendant des années, diverses évaluations ont été réalisées par des experts du domaine. Ces évaluations ont mis en évidence différents défis. Par conséquent, la Fondation a décidé d'aller plus loin avec une approche innovante pour y répondre : la création d'un nouveau cadre commun et mondial pour l'impact social afin d'évaluer les initiatives de la Fondation Schneider Electric.

L'un des principaux changements d'état d'esprit pris en compte par ce nouveau cadre est de permettre aux partenaires d'être autonomes dans l'évaluation de l'impact de leurs initiatives. Pour ce faire, le cadre s'appuie sur un outil, Impact Track, qui répond à des aspects décisifs tels que la possibilité de lancer des évaluations de manière régulière/systématique et à la demande, ou de disposer de données agrégées à différents niveaux (partenaires, pays, fondation).

Pour élaborer ce plan, la Fondation a adopté une approche progressive en deux phases principales :

- Une phase pilote, axé en premier lieu sur le programme de formation, avec un processus de co-création avec des partenaires, des experts du domaine et des équipes internes de la théorie du changement, appliquée dans des scénarios concrets et diversifiés. La participation des partenaires de la fondation, ACTEC (Association de Coopération Culturelle, Technique et Éducative), IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) et la Fondation SRF, est clé dans cette phase, permettant un déploiement : Equateur, Egypte, Inde, et le Cameroun.
- Une phase de déploiement de la méthodologie à l'échelle mondiale dans d'autres pays/partenariats, en commençant à inclure de nouveaux programmes de la fondation.



## 2.6.4 « Next Gen Academy » : la main-d'œuvre de demain

### 2.6.4.1 Contexte et objectifs

Depuis plus de 10 ans, Schneider Electric, avec le soutien de sa Fondation, s'est associé à plus de 850 parties prenantes locales et mondiales, dans plus de 46 pays différents, pour créer des programmes couvrant les dernières évolutions technologiques et adaptées aux besoins du marché du travail local.

L'objectif est de contribuer à fournir des formations professionnelles de qualité, qui aboutissent à des qualifications adaptées aux marchés locaux de l'emploi. Les jeunes peuvent acquérir des compétences, trouver du travail ou devenir des entrepreneurs dans le secteur de l'énergie. Ces stagiaires peuvent transformer non seulement leur vie, mais aussi le futur de leurs communautés, contribuant ainsi au développement de leurs pays, en proposant de nouvelles solutions énergétiques sûres, fiables et durables.

En outre, Schneider Electric fournit également des centres de formation avec ses produits et solutions, et forme les jeunes et les formateurs à ses technologies, ce qui contribue à renforcer l'image de la marque auprès des futurs utilisateurs et clients.

Schneider Electric devient un acteur des problématiques pédagogiques d'aujourd'hui pour préparer la main-d'œuvre à l'avenir. Tous ces programmes, de l'École Schneider Electric au programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, de l'apprentissage numérique au service d'équipement d'éducation, sont regroupés sous le terme « Next Gen Academy ». Schneider Electric a également développé le programme « Next Gen Campus » pour ses propres collaborateurs (apprentis, Go Green et jeunes talents). Pour en savoir plus, consultez la section 2.5.3.5, page 227.

### 2.6.4.2 Programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes

#### 1. Favoriser l'accès à des emplois qualitatifs grâce à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans le secteur de l'énergie

La formation dans le domaine de l'énergie apporte une réponse inclusive à plusieurs défis des ODD des Nations Unies. Depuis plus de 10 ans, le groupe soutient l'EFTP. L'EFTP joue deux rôles majeurs en matière de développement social et économique. Le premier rôle consiste à offrir des opportunités de formation et de carrière aux personnes, en particulier celles qui ne suivaient pas un enseignement ou une formation ou qui étaient sans emploi. Le second rôle consiste à aider à construire une génération de main-d'œuvre qualifiée, nécessaire à tous les niveaux de l'économie. En outre, l'EFTP peut également être un outil précieux pour le développement durable, car il permet le développement de compétences respectueuses de l'environnement, essentielles pour la transition vers un modèle économique plus durable.

La stratégie de Schneider Electric et sa Fondation, par le biais du programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, s'adresse en particulier aux personnes qui ne suivent pas un enseignement ou une formation, ou qui sont sans emploi, aux jeunes, aux réfugiés, aux femmes en situation de vulnérabilité et aux groupes de personnes marginalisés. Les actions sont toujours mises en œuvre en partenariat avec des acteurs locaux et/ou des organisations à but non lucratif nationales ou internationales

(ONG, ministères de l'Éducation, agences internationales) et avec la filiale locale de Schneider Electric. Les trois priorités clés sont les suivantes :

- une formation de base de quelques mois (3 mois minimum) : gratuite et accessible au plus grand nombre, adaptée autant que possible à la situation locale. Ces formations donnent lieu à la délivrance d'un certificat de compétences.
- des formations diplômantes couvrant une ou plusieurs années, en partenariat avec les ministères de l'Éducation locaux, voire dans le cadre d'accords bilatéraux.
- la formation des formateurs, pour promouvoir un déploiement efficace et de qualité de la formation dans la filière.

Le programme vise à équiper les laboratoires de formation et à encourager les bureaux de Schneider Electric à faire don d'équipements de formation, à former les formateurs avec le soutien de l'association VolunteerIn, à renouveler le programme et à promouvoir les programmes de formation. Grâce à la nouvelle méthode de la Fondation Schneider Electric, les programmes sont systématiquement audités conformément aux directives et normes mondiales.

Pour aller plus loin, Schneider Electric entend compléter son offre de formation par des programmes d'apprentissage numérique. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 2.6.4.3 « Apprentissage numérique ».

Schneider Electric et sa Fondation, en collaboration avec le ministère français de l'Éducation et le ministère indonésien de l'Éducation et de la Culture, ont établi le Centre d'excellence à Bandung, en Indonésie. Cette initiative a pour objectif de dispenser des formations spécialisées sur l'électricité, les automatismes et les énergies renouvelables aux formateurs professionnels et aux techniciens de laboratoire. Le principal objectif du Centre d'excellence est le programme « formation des formateurs », qui vise à donner aux formateurs les connaissances et les compétences nécessaires pour transmettre efficacement leur expertise aux étudiants. Depuis 2023, ce programme a déjà eu un impact significatif, bénéficiant à 27 109 étudiants. En outre, 291 formateurs et 163 assistants de formation ont suivi une formation, ce qui a encore amélioré leurs compétences et leur expertise.



## 2.6 Notre impact social pour une transition juste

### Soutenir la formation des formateurs dans le domaine de l'énergie

Le programme Formation et Entrepreneurat des Jeunes garantit la qualité de l'enseignement en soutenant les formateurs dans les centres de formation des partenaires. Cette assistance aide les formateurs à comprendre l'approche et les supports, facilitant ainsi un transfert efficace des connaissances aux participants dans le cadre de cours à court et long terme. Le programme aide les formateurs à mettre à jour les programmes et à ajouter des modules adaptés au marché, dans le but de développer des centres de formation dédiés. Cette approche, soutenue par l'association VolunteerIn, se concentre sur la formation des formateurs pour la transmission à long terme de connaissances de qualité et de pointe. L'*Institute for Electricity and Energy Management (IEEM)* de Bangalore, au Karnataka en Inde, en est un exemple, créé en collaboration avec le gouvernement du Karnataka, la Fondation Schneider Electric, Schneider Electric Inde et le ministère français de l'Éducation en janvier 2014.

À l'IEEM, les formateurs et les enseignants des instituts de formation industrielle et des centres de formation partenaires de la Fondation Schneider Electric Inde reçoivent une formation intensive et complète pendant 24 jours. Cette formation intensive couvre les dernières technologies et pratiques en matière d'électricité, notamment la sécurité, la distribution domestique et industrielle, la qualité de l'énergie, les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie. À ce jour, 1 764 formateurs ont bénéficié de cette formation complète, garantissant la transmission efficace et à long terme de la qualité et des connaissances de pointe dans le secteur de l'énergie.

### 2. Acquérir de nouvelles compétences pour l'avenir en lien avec la transition énergétique

Depuis 2022, le programme Formation et Entrepreneurat des Jeunes favorise la diffusion des compétences nécessaires pour que les jeunes puissent avoir accès aux opportunités actuelles et futures en lien avec la transition énergétique.

L'incertitude actuelle et l'évolution rapide de l'environnement supposent que chacun soit en mesure de s'adapter. À l'avenir, le travail sera plus flexible et encouragera chaque personne à se réinventer au cours de sa carrière. Les programmes portent sur les connaissances en matière de transition énergétique, d'intelligence relationnelle et collective, et encouragent les jeunes à devenir des acteurs du changement et à construire un avenir qui répond à leurs aspirations. Il ne faut pas sous-estimer la valeur des compétences technologiques, mais elles ne sont pas le seul objectif lorsqu'il s'agit de doter les jeunes des compétences nécessaires à la vie, à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Schneider croit en l'intégration à la fois d'une éducation formelle et non formelle pour offrir une expérience d'apprentissage flexible et personnalisée, et faire en sorte que les jeunes puissent s'adapter à des circonstances changeantes et diverses, et identifier les opportunités de croissance et d'innovation.

Les projets accompagnent les jeunes sur une période de 3 mois au minimum. Le programme Formation et Entrepreneurat des Jeunes soutient le développement de contenus de formation en ligne et hors ligne, la mise en œuvre d'activités et le suivi des étudiants, le développement de solutions concrètes par les étudiants, de concours et d'actions bénévoles soutenues par l'association VolunteerIn de la Fondation Schneider Electric.

#### Témoignage d'une stagiaire au Pakistan

Le programme Formation et Entrepreneurat des Jeunes, en collaboration avec Muslim Hands, a mis en œuvre des actions pour la responsabilisation des femmes au Pakistan, afin de favoriser l'intégration des femmes dans le secteur de l'énergie. Ce partenariat stratégique a pour objectif spécifique d'augmenter le nombre de femmes inscrites, d'améliorer les compétences dans le secteur de l'énergie et de promouvoir l'égalité d'accès à la formation et à l'éducation. En catalysant l'action, l'initiative vise à accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et à contribuer à la responsabilisation des femmes, en favorisant une transition énergétique inclusive et durable.

**« Le programme Formation et Entrepreneurat des Jeunes a fait tomber les barrières et m'a permis, en tant que jeune femme, de découvrir mon potentiel, de cultiver mes passions et de façonner de manière proactive mon avenir dans le domaine de l'électricité. Je sais désormais que mon genre n'est en aucun cas un obstacle à mes aspirations ou à la réalisation de mes rêves. Mon objectif est de devenir ingénieure en électricité et d'aider ma communauté à mettre en place des solutions énergétiques durables. Ce programme me permet d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles. Il contribuera à ma réussite en établissant des bases solides et en m'apprenant à résoudre des problèmes. Je veux avoir un impact positif dans les zones reculées. »**

**Hani Baig**, étudiante en 1re année au Govt. College of Technology, Karimabad, Karachi.



#### Educando Brazil

En collaboration avec Educando, Schneider Electric et sa Fondation améliorent activement la formation aux STIM au Brésil. En tant qu'organisation à but non lucratif dédiée à l'amélioration des cours consacrés aux STIM, Educando prépare 12 activités d'apprentissage des STIM liées à l'électricité résidentielle et industrielle et à l'énergie solaire. Cette initiative sert de catalyseur pour le changement dans 35 écoles de l'État de São Paulo, offrant des cours en automatismes industriels, en électronique, en électromécanique, en méca-électronique et dans les programmes de 1re et 2e année de STIM. L'objectif principal est de combler les lacunes d'apprentissage et de réduire le nombre d'étudiants abandonnant leur carrière technique. À la fin de l'année 2023, 100 % des formations aux STIM ont été mises en place, ce qui a eu un impact positif sur 30 000 étudiants qui ont bénéficié de cours sur l'énergie et les STIM.



### 3. Répandre l'esprit d'entreprise et encourager l'innovation pour la transition énergétique

Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, qui bénéficie d'un large éventail de partenaires, est conçu pour éveiller chez les jeunes des envies de créativité, d'innovation et de prise de risques. L'innovation et la créativité peuvent aider les jeunes à devenir eux-mêmes des ressources en vue de co-créer des solutions pour la transition énergétique. Ils peuvent inspirer l'élaboration de politiques publiques et contribuer à résoudre les problèmes identifiés en fonction du contexte local.

Les programmes ont pour but de les inspirer, de leur fournir des compétences techniques et relationnelles, de les encadrer et de soutenir le développement de leur réseau, afin de les aider à construire leur propre projet, de la conception à la réalisation. Ils acquièrent ainsi une pensée créative et novatrice et deviennent capables de transformer les défis en opportunités ; ils peuvent choisir de devenir des entrepreneurs efficaces ou de poursuivre une autre activité. Schneider les encourage à travailler en groupes et à participer à la réflexion collective.

Les projets accompagnent les jeunes sur une période de 3 mois au minimum.

#### Nouvelles compétences pour l'avenir au Mexique

Schneider Electric et sa Fondation, en collaboration avec Enactus Mexique pour le programme Nouvelles compétences pour l'avenir, ont laissé une empreinte durable. En 2023, dans 400 universités du Mexique, l'initiative a atteint 60 000 étudiants, dont 50 % de jeunes femmes dotées de compétences essentielles en matière d'entrepreneuriat et de leadership. Ce programme, qui favorise l'entrepreneuriat social, va au-delà des modèles conventionnels. Non seulement il fournit aux étudiants des outils pour réussir sur le marché, mais il favorise également un engagement à apporter des changements positifs aux communautés locales. L'engagement de Schneider Electric en faveur de l'émancipation des jeunes femmes s'aligne sur sa vision plus large de favoriser l'esprit d'entreprise des jeunes, contribuant ainsi à un avenir plus durable et plus inclusif.



### Promouvoir les initiatives de travail indépendant dans le secteur de l'énergie

Les marchés de l'emploi des économies émergentes sont caractérisés par l'ampleur du secteur informel, par le sous-emploi et par le fait que des personnes occupent plusieurs emplois pour assurer leur subsistance. Outre une formation à des compétences spécifiques, les entrepreneurs ont besoin d'une aide à la création d'entreprise et d'un accès au financement, deux facteurs clés dans la création d'entreprises pérennes. Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes apporte aux entrepreneurs informels et aux personnes formées dans le secteur de l'électricité un accompagnement dans la création de leur entreprise.

#### Développement économique et social des femmes grâce aux énergies renouvelables au Sahel avec Plan International

Depuis 2019, en collaboration avec Plan International, le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes soutient activement l'initiative DESFERS (Développement économique et social des femmes grâce aux énergies renouvelables au Sahel), en favorisant le développement économique et social pour les femmes dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest. Les objectifs clés du programme consistent à former 7 000 femmes à l'énergie solaire, à promouvoir la révolution des énergies renouvelables et à faciliter les activités économiques grâce à un meilleur accès à l'énergie.

Cette initiative de transformation répond aux inégalités entre les sexes dans la région en se concentrant sur le secteur des énergies renouvelables. Elle intègre la sensibilisation de la communauté, la formation aux compétences techniques et générales, le soutien à l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans le secteur de l'énergie durable. En introduisant des solutions décentralisées pour les énergies renouvelables, le programme vise à donner aux femmes les moyens de diriger des activités créatrices de revenus, en transformant potentiellement les rôles traditionnels des hommes et des femmes.

L'initiative DESFERS a pour but de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie durable pour 4 500 petites et moyennes entreprises détenues par des femmes. Cela inclut la création d'un environnement favorable, l'accès au crédit et à l'énergie solaire, et le renforcement des capacités.

Le projet connaît déjà des progrès en facilitant l'accès au crédit pour les infrastructures énergétiques, en fournissant des services énergétiques de qualité et en promouvant l'esprit d'entreprise des femmes dans le secteur des énergies renouvelables. Des projets d'infrastructure, y compris d'installations solaires, sont en cours au Sénégal, au Mali et au Niger. Plan International joue un rôle crucial en organisant des ateliers, des campagnes de sensibilisation et en militant pour le rôle indispensable des femmes dans le secteur des énergies renouvelables. Le projet vise à éliminer les contraintes socionormatives et à créer un avenir plus durable et inclusif dans la région du Sahel.



### 2.6 Notre impact social pour une transition juste

#### 4. Stratégie en matière d'égalité des genres dans la transition énergétique : émanciper les femmes grâce à l'éducation et à l'entrepreneuriat

Depuis le lancement du programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, la participation des femmes aux formations en énergie a rencontré des défis en raison de la domination du secteur par les hommes et des normes sociales qui dissuadent les femmes de suivre des parcours techniques. Schneider Electric et sa Fondation s'engagent dans le but de surmonter ces obstacles en intégrant activement les femmes dans l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique. Traditionnellement, les femmes se limitent à des postes non techniques et administratifs dans le secteur de l'énergie, mais le programme de Schneider Electric soutient les organisations locales qui se concentrent sur le développement des compétences et l'émancipation des femmes.

Ces organisations sont spécialisées dans la création d'écosystèmes inclusifs en proposant des formations, un accompagnement et des financements pour donner les moyens aux femmes de travailler dans le secteur de l'énergie et encourager l'entrepreneuriat. Parallèlement, Schneider Electric et ses partenaires s'engagent à sensibiliser la communauté, en prônant l'égalité des genres au niveau local. Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes joue donc un double rôle, favorisant l'inclusion économique et l'égalité des genres.

La stratégie innovante de Schneider Electric en matière d'égalité des genres est conçue pour soutenir les filles à tous les stades de leur vie et de leur carrière. En commençant par les initiatives de formation aux STIM pour les jeunes filles en âge d'aller à l'école, l'entreprise met l'accent sur le développement des capacités, le développement des compétences relationnelles et l'exposition aux opportunités dans le secteur de la transition énergétique. La stratégie s'étend à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), en comblant les lacunes en matière d'éducation et en encourageant les jeunes filles à se consacrer à des domaines techniques.

Par le biais de programmes axés sur les compétences, de mentorat et d'opportunités d'échange, Schneider Electric et sa Fondation développent activement les compétences des filles et des femmes, en particulier dans le développement durable et l'énergie verte. Le mentorat et les réseaux, ainsi que les financements et les ressources, sont essentiels pour favoriser le leadership et l'entrepreneuriat. Au cours des stades ultérieurs de leurs carrières, Schneider Electric aide les femmes à devenir des entrepreneurs prospères et à atteindre des postes de direction, en complétant l'approche globale de la stratégie d'égalité des genres. L'engagement de Schneider Electric est de donner aux filles et aux femmes les moyens d'être la force motrice de la transition énergétique et de la justice climatique.

En 2023, le deuxième groupe d'étudiants de l'école ElectroMisr en Égypte a franchi une étape décisive en obtenant avec succès son diplôme, en soulignant le rôle de l'école dans la préparation d'une génération de jeunes qualifiés pour le marché du travail. Cette réussite est le fruit d'efforts de collaboration entre Schneider Electric et sa Fondation, en partenariat avec l'IECD (Institut européen de coopération et de développement). Pionnière en Égypte en tant que première institution de son genre, l'école ElectroMisr est un modèle exemplaire d'innovation et de progrès dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Là où les normes et les traditions conservatrices représentent souvent la destinée d'une personne, c'est Shahd, une jeune fille égyptienne, qui brille comme un catalyseur de l'émancipation. Aux côtés de sa mère, elle a assumé le rôle de promoteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) au sein de sa communauté. Leur maison est devenue un havre pour les parents de nombreuses filles, non seulement en les rassurant, mais aussi en leur donnant la motivation nécessaire pour suivre une formation en électricité.

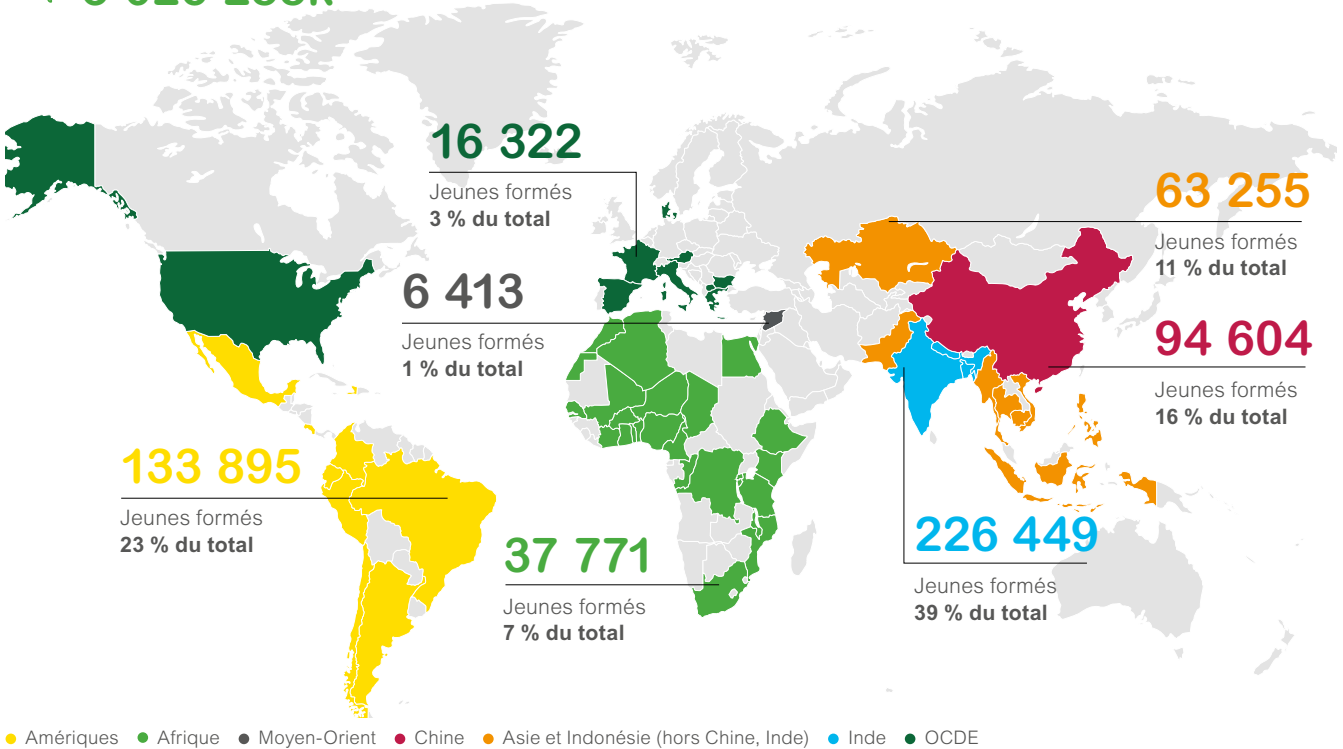
**Shahd Aly**, jeune fille égyptienne de 17 ans, ancienne étudiante à l'école ElectroMisr et actuellement employée par Schneider Electric



## Programme Formation & Education des Jeunes : chiffres clés et objectifs 2025



Equipment Donation  
 3 026 255k



### 2.6.4.3 La formation numérique pour augmenter le nombre d'apprenants

Pour aller plus loin, Schneider Electric entend compléter son offre de formation par des programmes d'apprentissage numérique. Cela est parfaitement aligné avec la stratégie du Groupe, passant par la numérisation de ses solutions et l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de son offre. En outre, cela permet d'augmenter le nombre d'apprenants, en permettant à davantage de personnes de se former et de suivre des carrières dans le domaine de l'énergie et des automatismes, grâce aux formations numériques de Schneider Electric.

L'objectif est de parvenir à former plus de dix millions de personnes d'ici 2030 et de les préparer à la transition énergétique.

Les jeunes, partout dans le monde, peuvent apprendre et contribuer à la transition énergétique en se formant aux technologies les plus innovantes et les plus efficaces de Schneider Electric. Pour y parvenir, un accent particulier est mis sur les populations défavorisées, avec des cours adaptés sur les notions de base en matière d'électricité, de sécurité et d'automatismes, et avec la faisabilité technologique des formations numériques hors ligne, traduites dans les langues locales. Des efforts particuliers seront déployés pour toucher la population féminine par le biais du mentorat, des modèles de rôle et des modules d'apprentissage afin d'accroître la sensibilisation aux professions industrielles.

Pour promouvoir la formation au-delà des partenaires et canaux habituels, le contenu sera également distribué via d'autres plateformes d'apprentissage en ligne.

L'apprentissage numérique offre une gamme d'avantages supplémentaires uniques. Il permet à Schneider Electric d'être plus flexible dans le contenu proposé, de se concentrer sur les cours qui contribuent à la transition énergétique et numérique, et de distribuer rapidement le contenu aux centres de formation partenaires et au-delà des murs des institutions conventionnelles. Il séduit la nouvelle génération, déjà active sur de nombreuses plateformes en ligne, et propose des contenus innovants qui inspirent les professionnels de l'industrie. L'apprentissage numérique est également innovant. Les technologies immersives permettent à Schneider Electric de développer des exercices pratiques en utilisant la réalité virtuelle, augmentée ou mixte. L'intelligence artificielle appliquée aux méthodes pédagogiques conventionnelles permet de créer des cours d'apprentissage personnalisés et un apprentissage adaptatif pour répondre aux besoins et aux progrès de chaque apprenant.

En 2023, Schneider Electric a conçu et développé le premier cours d'apprentissage numérique destiné aux assistants électriques pour leur apprendre à câbler une maison. Ce parcours sera disponible en 2024 sur la plateforme Schneider University. Schneider a également expérimenté grâce au logiciel Ecostruxure™ Operator Advisor la création d'exercices pratiques en réalité virtuelle et augmentée. Tous les exercices compléteront le parcours d'apprentissage numérique.

### 2.6 Notre impact social pour une transition juste

Pour promouvoir les emplois liés à l'industrie et à l'énergie, Schneider a lancé trois visites virtuelles des usines de Schneider Electric en France, axées sur l'économie circulaire, les femmes dans l'industrie et l'industrie 4.0.

Schneider Electric, l'*International Trade Centre* (ITC), une agence des Nations Unies (ONU) et l'ONG française Atelier 21 ont développé un module de formation en ligne sur la transition énergétique. Intitulé « Devenez un acteur de la transition énergétique », ce cours est gratuit et accessible à tous en anglais. Il vise à sensibiliser le public et à comprendre les défis politiques et technologiques ainsi que les avantages de la transition. S'appuyant sur une variété d'études de cas dans des environnements ruraux et urbains marqués par différents niveaux de développement, le module encourage également les participants à envisager des opportunités professionnelles dans le secteur de l'énergie propre en les orientant vers des cours plus techniques sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et d'autres domaines spécialisés.

Pour les 2 sessions déjà lancées, plus de 800 personnes de plus de 60 pays se sont inscrites, un quart obtenant leur diplôme.

#### 2.6.4.4 Solutions didactiques pour la formation de techniciens et d'ingénieurs compétents dans le domaine numérique

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le premier centre de conception et d'expérience d'équipement d'enseignement a été inauguré sur le site de R&D de Bangalore. L'objectif principal est de concevoir, développer et introduire de nouvelles solutions pour le segment de l'enseignement. Le centre présente les technologies existantes de Schneider Electric dans les domaines de l'énergie intelligente, des bâtiments connectés et des usines intelligentes. Il s'agit d'un centre d'apprentissage et d'expérience dédié pour la formation en classe et à distance des partenaires de distribution de Schneider Electric, des partenaires de formation agréés et de la formation des formateurs dans le segment de l'éducation.



Schneider Electric élargit son offre de formation en concevant et en équipant des centres de formation afin d'aider les jeunes à devenir des techniciens et des ingénieurs compétents dans le domaine numérique. Il s'agit d'un modèle d'affaires évolutif et autonome. Fort de son expérience, le Groupe travaille activement avec divers prestataires de formation, centres de formation professionnelle et universités dans les domaines de l'électricité, des automatismes et de la gestion de l'énergie.

Former les jeunes à l'aide d'exercices pratiques pour les emplois de demain et leur permettre de visualiser ce qui est possible aujourd'hui fera non seulement la différence dans leur vie, mais enrichira également les communautés de Schneider Electric aujourd'hui et pour l'avenir. Ce sont les personnes au cœur de la transition énergétique ; les futurs professionnels qui devront jongler avec plusieurs technologies : compétences numériques, intégration des technologies de l'information et technologies opérationnelles aux domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des véhicules électriques, des réseaux intelligents, de la robotique, de la cybersécurité, de l'industrie 4.0 et bien plus encore.

En 2023, Schneider Electric a mis en œuvre plus de 50 projets qui auront un impact sur plus de 10 000 jeunes par an et les prépareront en tant que techniciens et ingénieurs compétents dans le domaine numérique.





### 2.6.4.5 L'École Schneider Electric

En 1929, Schneider Electric a fondé sa propre école, l'école Paul-Louis Merlin, à Grenoble, pour faire face aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur énergétique et pour aider les jeunes en situation précaire à accéder à des emplois prometteurs. Aujourd'hui, l'école reste centrée sur la formation professionnelle dans les domaines d'expertise de Schneider Electric, proposant des approches innovantes en étroite cohérence avec les pratiques du secteur.

Les étudiants quittent la formation avec de meilleures qualifications. Ils peuvent poursuivre leurs études supérieures ou trouver un emploi dans des domaines innovants du secteur énergétique comme les énergies renouvelables, l'habitat intelligent, les bâtiments connectés, la gestion de l'énergie ainsi que l'industrie 4.0.

En 2019, afin de renforcer le lien avec le Groupe, l'école a changé de nom pour devenir l'École Schneider Electric et une nouvelle formation professionnelle a été ajoutée pour soutenir la création de son Centre de formation d'apprentis (CFA). L'École Schneider Electric comprend désormais un lycée et un CFA.

L'offre de formation du CFA porte sur la formation technique d'excellence : elle couvre la formation sur les domaines d'expertise de Schneider Electric. Elle combine l'enseignement universitaire et l'expérience pratique acquise par le biais d'activités professionnelles au sein d'une entreprise, ce qui donne lieu à une certification, un diplôme ou un titre professionnel.

Tout au long de leur formation, le CFA apporte son soutien aux apprentis pour diverses tâches administratives (inscription, contrat d'apprentissage, assistance pour l'obtention d'un permis de conduire et d'un logement, etc.), assurant ainsi un parcours en douceur vers l'intégration professionnelle.

En septembre 2023, pour répondre au besoin croissant de compétences dans les secteurs de l'énergie et de l'électricité, et dans un contexte de préoccupation croissante concernant l'avenir professionnel des jeunes, l'École Schneider Electric a poursuivi son développement :

- Un nouveau parcours de formation en ingénierie électrique a été lancé à deux niveaux avec le bac et le BTS dans le lycée, qui forme désormais 160 étudiants au total.
- Le CFA a également franchi de nouvelles étapes et étendu sa gamme de formations, tant sur le plan géographique que sur le plan du contenu, en établissant de nouveaux partenariats. En plus du BTS « Fluides Energies Domotique » (FED) et de la licence professionnelle « Bâtiments Connectés et Gestion Intelligente de l'Energie » (BCGIE) actuellement proposés par le CFA, l'offre inclut désormais de nouveaux partenariats afin d'élargir son implantation en France :
  - Le baccalauréat professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) avec le lycée Pablo Neruda de Saint-Martin-d'Hères.
  - Le BTS Conception et réalisation de systèmes automatiques (CRSA) avec six lycées partenaires : le lycée Vaucanson à Grenoble, les lycées Gustave Monod et Léonard de Vinci en région parisienne, le lycée Louis Delage à Cognac, le lycée Léonce Vieljeux à La Rochelle et le lycée Nelson Mandela à Poitiers.
  - Le BTS FED Domotique et Bâtiments communicants, avec trois écoles partenaires à Grenoble et dans la région Pays de la Loire, proposé dans une nouvelle zone géographique, avec le lycée Maximilien Perret à Alfortville, et le lycée Gustave Eiffel en région parisienne.
  - La licence professionnelle en construction, villes intelligentes et gestion intelligente de l'énergie en partenariat avec l'université Grenoble-Alpes.

2023 a été une année de réussite pour l'École Schneider Electric avec

- 100 % de réussite avec mention au baccalauréat
- 100 apprentis, dont 90 % diplômés, 50 % de poursuite d'études et 50 % d'emplois.



## 2.6.5 Le programme « Prêts pour l'avenir »

### 2.6.5.1 Contexte et objectifs

Schneider Electric est engagé de manière active dans la responsabilité sociale d'entreprise depuis de nombreuses années, avec des activités allant du développement économique local à la responsabilisation des jeunes. À partir de cette base solide et en vue de relever de nouveaux défis, l'équipe Citoyenneté a créé le programme *Future Ready* en 2022, afin d'élargir l'impact positif du Groupe à l'échelle mondiale et d'accélérer la transition juste. Le programme *Future Ready* a pour objectif de donner à tous, quelle que soit leur génération, les moyens de construire l'avenir qu'ils désirent en fonction de leurs aspirations individuelles, en offrant des opportunités à tous et partout.

### 2.6.5.2 Risques, impacts et opportunités

Il existe un risque croissant de pénurie de travailleurs qui doit être pris en compte. À l'échelle mondiale, l'écart entre les compétences et aptitudes nécessaires pour mener la transition énergétique et celles qui existent se creuse pour deux raisons principales : les progrès technologiques et les changements démographiques d'une population vieillissante. Ces compétences, y compris les connaissances en électricité et en numérique, sont de plus en plus essentielles à la transformation nécessaire et sont difficiles à acquérir. Cet écart est en partie dû au fait que de nombreux groupes (en particulier les jeunes adultes) se trouvent au chômage et/ou n'ont pas accès à l'éducation (pour diverses raisons liées aux inégalités sociales). Il est nécessaire d'investir pour combler cet écart en cas de pénurie de travailleurs, et donner à chacun la possibilité de prendre le contrôle de son avenir professionnel. La main-d'œuvre du Groupe, ainsi que ses communautés externes, doivent être soutenues et formées pour atteindre notre objectif commun.

### 2.6.5.3 Donner à toutes les générations les moyens d'apprendre et de concevoir leur parcours professionnel

À toutes les étapes de leur carrière, les collaborateurs ont le potentiel et l'occasion de continuer à renforcer leurs compétences, et Schneider Electric veut offrir à tous ses salariés la possibilité d'apprendre et de façonner leur parcours professionnel. Schneider Electric estime que tous les collaborateurs sont des talents et méritent des opportunités de développement de carrière équitables pour atteindre leur plein potentiel et créer leur avenir professionnel, à tous les stades de leur carrière. Le Groupe s'appuie sur les actions menées par le programme *Future Ready* pour permettre aux collaborateurs, et même aux jeunes en dehors de l'entreprise, principalement issus de milieux défavorisés, de concevoir et de construire leur parcours professionnel. Pour en savoir plus sur les actions de Schneider Electric visant à mobiliser toutes les générations, consultez la section 2.5.2.7, page 222.

### Actions pour la responsabilisation de toutes les générations

Pour accompagner les collaborateurs dans la création d'un avenir basé sur leurs aspirations individuelles, Schneider Electric Initiatives (qui regroupe le Pass Création, le Pass Solidarité, le Pass Compétences et le Pass Éducation) propose quatre voies innovantes pour aider les employés à concevoir leur avenir professionnel tout en ayant un impact positif sur la communauté locale.

1. Pass Création : un système d'accompagnement interne qui aide les collaborateurs à lancer leur entreprise. Depuis dix ans, 741 projets (42 en 2023) ont été accompagnés et 367 (18 en 2023) ont donné lieu à la création ou à la reprise d'une entreprise. Ces entreprises ont créé plus de 498 emplois (9 en 2023) et couvrent des secteurs tels que l'électricité, le commerce biologique, la restauration, les conseil, la gestion de patrimoine et les start-up technologiques.
2. Le Pass Solidarité : un parrainage de compétences qui permet aux collaborateurs d'offrir leurs compétences, leur énergie et leur passion à une ONG pendant une certaine période. Au cours des dix dernières années, 114 employés (30 sur 2023) ont bénéficié du Pass Solidarité.
3. Le Pass Compétences : parrainage de compétences dans le cadre duquel les employés offrent aux start-up/PME leurs connaissances et compétences pour permettre le développement économique local pendant un certain temps. Au cours des dix dernières années, douze employés (2 sur 2023) ont bénéficié du Pass Compétences.
4. Le Pass Éducation : une nouvelle opportunité créée par les collaborateurs qui peuvent offrir leurs connaissances et leurs compétences à un organisme de formation (par exemple, des universités partenaires, des ministères de l'Éducation, etc.). Ce Pass englobe le programme IPE (Ingénieurs pour l'école) déjà connu avec la participation de 20 employés en 2023 et une nouvelle option permettant aux employés de bénéficier d'un parrainage de compétences en tant que professeur ou chef de projet de formation à l'École Schneider Electric ou en tant que partenaire de l'École Schneider Electric. En 2023, un employé bénéficie déjà de ce nouveau format.

En 2023, les initiatives ont été déployées en Europe, en commençant par la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Dans les années à venir, l'ambition est de continuer à étendre ces opportunités de carrière significatives à un plus grand nombre de collaborateurs. En France, Schneider Electric Initiatives est en lien avec des réseaux d'entreprises locales en y étant représenté et en leur apportant son soutien (par exemple, la Chambre de commerce et d'industrie, Réseaux Entreprendre, DIESE, etc.), ainsi qu'avec les parties prenantes publiques locales (par exemple, Direction du Travail et de la Solidarité, diverses préfectures, etc.) et les ONG locales (par exemple, Emmaüs Connect, Chemin d'Avenir, Energie Jeunes, La Cravate Solidaire, etc.).

### Actions visant à émanciper les jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui sont l'avenir, mais beaucoup d'entre eux ont reçu peu d'éducation ou se trouvent au chômage et ont donc moins accès aux ressources qui leur permettraient de renforcer leurs compétences. Pour appuyer la volonté du Groupe d'aider à l'émancipation de jeunes adultes issus de milieux défavorisés, Schneider Electric est très impliqué dans trois grands programmes nationaux français consacrés aux jeunes confrontés à des problèmes liés à l'éducation, à l'apprentissage, au réseau ou au chômage. Les deux premiers, « PaQte » et « Les Entreprises s'engagent », sont portés par le gouvernement français. Le troisième, « Le Collectif d'Entreprises pour une Économie plus inclusive », rassemble 38 grandes entreprises françaises qui déploient des actions collectives concernant l'emploi des jeunes (en particulier dans 14 villes françaises), les offres inclusives et les achats. Les actions en faveur de l'emploi des jeunes sont menées par Schneider Electric et Engie.

Près de 20 ans après sa création, Schneider Electric soutient encore fortement l'ONG « 100 Chances 100 Emplois » pour aider tous les jeunes à trouver leur propre voie et à développer leurs talents dans toute leur diversité. Cette initiative (axée sur l'encadrement, le mentorat et les échanges) a déjà aidé plus de 10 000 jeunes à progresser vers l'emploi alors qu'ils étaient confrontés à des difficultés et à des obstacles, tels que la discrimination et/ou l'absence de réseau. « 100 Chances 100 Emplois » est maintenant engagé dans un plan d'expansion ambitieux (lancé début 2022) qui vise à toucher davantage de jeunes (plus de 1 500 en 2023) sur davantage de territoires (50 en 2023).



Schneider Electric se concentre également sur cette mission de responsabilisation des jeunes adultes en offrant davantage d'opportunités d'intégration professionnelle aux apprentis, stagiaires et doctorants. Voir la section 2.5.3.5, page 227 pour plus d'information.

Ces actions complètent l'écosystème plus large de jeunes dans le cadre de la stratégie « NextGen Academy ».

### Actions visant à renforcer la responsabilisation des employés seniors

Accompagner les collaborateurs dans les étapes ultérieures de leur carrière peut accélérer le transfert des connaissances et des compétences entre toutes les générations, ce qui est un formidable catalyseur pour une transition juste. Pour concrétiser l'ambition du Groupe de développer davantage les talents et de permettre à tous de mieux gérer les évolutions de carrière, le programme *Senior Talent* a été lancé en 2021, en rapprochant les stratégies de Schneider en matière de ressources humaines et de développement durable. Une attention particulière est portée aux discussions constructives sur la carrière, aux opportunités de développement professionnel, à la reconnaissance et au transfert de connaissances. En 2023, le Groupe a accéléré le programme, passant d'une phase pilote à un déploiement mondial via une approche stratégique (en commençant par la France, l'Inde, la Chine, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Amérique du Nord, le Pacifique, le Royaume-Uni, l'Irlande, et l'Asie de l'Est). Le but est d'atteindre plus de 90 % de la population senior de Schneider d'ici la fin de l'année 2025 (telle que mesurée par le SSE #23). Pour plus d'informations sur ce programme, voir la section 2.5.3 « Attractivité et développement des talents », pages 226 à 233.

#### Le programme *Senior Talent*

Stimuler les talents et les aspirations de nos #SEGreatPeople expérimentés



« Le programme *Senior Talent* m'a permis de gagner en visibilité sur ma reconversion, d'écarter les idées reçues et de dissiper les craintes. J'ai pu décider d'une meilleure orientation pour ma carrière, directement liée à mes aspirations personnelles. »

**Srikanth Chappidi**  
Directeur général senior - Ingénierie

## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

### Dans cette section :

2.7.1	Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	266	2.7.5	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	302
2.7.2	Éléments méthodologiques sur les indicateurs de la Taxonomie européenne	277	2.7.6	Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric SE relative à certains indicateurs de développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	304
2.7.3	Tableau de concordance du Sustainability Accounting Standard (SASB)	294			
2.7.4	Tableau de concordance de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	296			

### 2.7.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés

Conformément aux réglementations en vigueur et dans un esprit de transparence avec ses parties prenantes, Schneider Electric publie régulièrement des données sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), qui comprennent notamment.

- les indicateurs du Schneider Sustainability Impact (SSI), publiés trimestriellement et assurés chaque année par un organisme tiers indépendant.
- Indicateurs du Schneider Sustainability Essentials (SSE), publiés et assurés chaque année par un organisme tiers indépendant.
- Autres indicateurs standard de Ressources humaines (RH), sécurité et environnement publiés et assurés chaque année par un organisme tiers indépendant pour les plus importants d'entre eux.

#### Année de référence

Les données annuelles relatives à la RSE sont communiquées pour l'année calendaire précédant l'année de publication, c'est-à-dire 2023 dans le présent rapport, conformément au calendrier des rapports financiers.

#### Périmètre de déclaration

En règle générale et sous réserve des exceptions particulières décrites ci-dessous :

- (i) Schneider Electric déclare les données extra-financières au niveau du Groupe pour toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel;
- (ii) les nouvelles acquisitions sont incluses dans le reporting après deux ans, les données étant consolidées au niveau Groupe au plus tard à partir de la troisième année suivant l'acquisition;
- (iii) les sociétés consolidées en équivalence ne sont pas incluses dans le reporting ; et
- (iv) au sein du périmètre ci-dessus, les petites entités peuvent exceptionnellement être exclues si leur exclusion collective ne dépasse pas 5 % du chiffre d'affaires du Groupe ou du nombre total d'employés, en accord avec l'organisme tiers indépendant.

Le calendrier d'inclusion peut varier d'un indicateur à l'autre. En règle générale, les données financières ou relatives aux ressources humaines sont déployées plus rapidement, car les entreprises acquises disposent généralement de systèmes et d'équipes déjà en place, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les systèmes environnementaux.

#### Consolidation progressive des nouvelles acquisitions dans le rapport RSE du groupe

Toutes les entités détenues majoritairement et consolidées financièrement doivent participer à tous les programmes SSI, SSE et autres programmes environnementaux, sociaux et éthiques pertinents de Schneider Electric et adopter les politiques et pratiques de reporting requises conformément à chaque *Trust Standard* respectif. Sauf accord contraire avec l'équipe Développement Durable de Schneider Electric pour des raisons pratiques ou de rentabilité, le calendrier suivant doit être respecté :

- Année+1 : alignement stratégique et sélection des indicateurs clés de performance (KPI) matériels
- Année+2 : nettoyage des données et définition de la base de référence et des objectifs
- Année+3 : début du reporting consolidé dans le reporting public du groupe.

Lorsqu'une entité n'est pas totalement intégrée dans les systèmes informatiques de Schneider, la consolidation des données RSE se fait manuellement et peut prendre plus de temps que le calendrier standard ci-dessus. Pour ces entités, si le coût du reporting est jugé déraisonnable par rapport à la taille de l'entreprise, l'entité peut demander à ne pas faire de reporting RSE. Cette dérogation peut être accordée au cas par cas. Toutefois, ces entités doivent toujours respecter les normes internes applicables.

Le périmètre de reporting environnemental est celui des sites certifiés ISO 14001 et de certains sites non certifiés sur une base volontaire et sans discontinuité dans le temps. Les sites de production et de logistique comptant un effectif de plus de 50 employés ETP doivent être certifiés ISO 14001 avant la fin de la troisième année civile complète d'activité ou d'acquisition financière par le Groupe. Les sites administratifs, R&D et commerciaux comptant un effectif de 500 employés ETP ou plus doivent également être certifiés ISO 14001. Les autres sites peuvent chercher à obtenir une certification et/ou établir des rapports sur une base volontaire. Un écart peut donc être constaté avec le périmètre de consolidation financière.

Les exclusions notables en 2023 (à l'exception du SSI #1 Revenus avec un impact positif qui est calculé sur le même périmètre que le périmètre financier en raison de la disponibilité des données) sont présentées dans le tableau ci-après. Les détails de la couverture des données sont précisés dans les tableaux page 306 pour chaque thème et sont généralement bien supérieurs à 85 %.

Le groupe a établi un plan pour augmenter progressivement la couverture de ses rapports jusqu'à au moins 95 %, tel que décrit ci-dessus.

Entreprise	Année d'acquisition	% d'employés du groupe	% du chiffre d'affaires	Commentaires
AVEVA (incluant OSIsoft)	2018 (2021)	4,2 %	3,9 %	En 2023, Schneider a annoncé la finalisation de l'acquisition de la totalité du capital social d'AVEVA. L'intégration complète d'AVEVA est en cours.  Pour en savoir plus, consultez le rapport de développement durable 2023 d'AVEVA ( <a href="https://sustainability-report.aveva.com/">https://sustainability-report.aveva.com/</a> ). AVEVA est exclue de tous les calculs d'indicateurs clés de performance, à l'exception du SSI #1.
Larsen & Toubro	2020	3,1 %	3,2 %	L'intégration de Larsen & Toubro est en cours. Les statistiques RH sont comprises dans les résultats du Groupe, ce qui inclut les SSE #13, SSE #16, SSE #18, SSE #20, SSE #23 et SSE #24. Le SSI #8, qui est calculé à périmètre constant fait figure d'exception.
RIB Software	2020	1,9 %	1,4 %	L'intégration de RIB Software est en cours. RIB Software est exclu de tous les calculs de KPI, à l'exception du SSI #1.
Autres exclusions	–	3,5 %	4,5 %	Les autres exclusions concernent soit des entités non intégrées, soit des entités récemment acquises, regroupées ici par souci de lisibilité.  Les chiffres d'exclusion totaux présentés dans ce tableau représentent les exclusions maximales pour des KPI donnés. Des estimations plus précises du périmètre de reporting sont fournies dans chaque tableau de données.
Exclusion totale maximale	–	12,7 %	13 %	Notez que les exclusions des sociétés de logiciels ont un impact limité sur les KPI environnementaux et aucun impact sur les KPI liés aux produits au niveau du groupe compte tenu de la nature de leurs activités.

### Contrôle interne

Schneider Electric a établi un cadre de référence avec des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs Schneider Sustainability Impact (SSI), Schneider Sustainability Essentials (SSE) et pour les autres données relatives aux Ressources Humaines, à la sécurité et à l'environnement. Ce référentiel comprend le périmètre, les procédures de collecte et de consolidation et les définitions de ces indicateurs.

Les données relatives aux ressources humaines (RH), à la sécurité et à l'environnement proviennent de HR Analytics pour les données RH, de Resource Advisor pour les données environnementales et de GlobES (Global Environment and Safety) pour les données relatives à la santé et sécurité. Leur consolidation est placée respectivement sous les fonctions Ressources humaines globales, Environnement global et Chaîne d'approvisionnement globale. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation (examen des variations, comparaison intersites, etc.)

### Assurance externe

Une fois par an, un auditeur externe revoit les procédures en place et l'exactitude des données afin de fournir une assurance limitée sur les informations extra-financières telles que requises par l'article R225-105-2 du Code de commerce, notamment les indicateurs du Schneider Sustainability Impact, Schneider Sustainability Essentials et les autres indicateurs Ressources Humaines, Sécurité et Environnement, (voir le rapport de l'organisme tiers indépendant en page 270). Cette pratique d'assurance externe est en place chez Schneider Electric depuis 2006.

Conformément à son engagement d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit de réaliser une revue complémentaire afin d'obtenir un niveau d'assurance « raisonnable » sur les indicateurs stratégiques (Consommation d'énergie, Émissions de CO<sub>2</sub> des Scopes 1 et 2, Santé et Sécurité, diversité femme/homme - SSI #8).

### 2.7.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact

#### SSI #1 : Atteindre 80 % de revenus avec un impact positif pour l'environnement

Les revenus à impact positif de Schneider correspondent aux offres qui apportent à nos clients des gains d'efficacité en termes d'énergie, de climat ou de consommation des ressources, tout en ne générant pas d'impact négatif significatif sur l'environnement.

Les revenus à impact positif de Schneider sont répartis en quatre catégories décrites ci-dessous. Les activités incluses sont :

- 1. Les architectures d'efficacité énergétique qui apportent aux clients** de l'efficacité au niveau de l'énergie et/ou des ressources. Ces offres incluent des systèmes de gestion des bâtiments, des systèmes de gestion de l'électricité, le contrôle de l'éclairage et d'ambiance, le contrôle de température, des variateurs de vitesse, des services de conseil en développement durable (*Sustainability Services*) et des automatismes industriels. Les technologies neutres telles que la signalisation, les racks et enceintes, le contrôle d'accès ou l'éclairage d'urgence sont exclues ;
- 2. Des architectures de renfort du réseau et de réseaux électriques intelligents qui contribuent à l'électrification et la décarbonation.** Cela englobe toutes les technologies et architectures qui permettent un nouveau monde électrique en contribuant à donner vie au réseau et à l'électrification : technologies de réseau électrique intelligent et de microréseau, infrastructures de recharge des véhicules électriques, systèmes moyenne tension visant à moderniser les réseaux de distribution électrique, offres connectables basse tension permettant la gestion des réseaux intelligents et l'efficacité énergétique, sécurisation de l'énergie et des commutateurs qui garantissent la sûreté et la sécurité d'approvisionnement ;

## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

3. **Des produits offrant des performances vertes différenciantes, fléchés grâce à notre programme Green Premium™.** Les produits Green Premium™ apportent de la transparence environnementale (avec analyse numérique du cycle de vie et instructions pour une fin de vie circulaire), une conformité supérieure aux réglementations environnementales strictes et des performances environnementales différenciées grâce à des attributs environnementaux spécifiques (remarque : la double comptabilisation avec les catégories 1 ou 2 est supprimée) ;
4. **Des services qui apportent des avantages en termes de circularité** (allongement de la durée de vie et de la disponibilité des actifs, optimisation des opérations de maintenance, réparation et rénovation) **et d'efficacité énergétique** (maintenance pour préserver la performance opérationnelle des équipements et éviter une diminution de leur efficacité énergétique dans le temps).

Le chiffre d'affaires découlant d'activités dans des secteurs liés aux énergies fossiles et autres sont systématiquement exclus, notamment les secteurs du pétrole et du gaz, l'extraction de charbon et la production électrique à partir de combustibles fossiles, conformément aux pratiques courantes de reporting en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et de finance durable, bien que les technologies de Schneider apportent aussi de l'efficacité en termes de CO<sub>2</sub> et d'utilisation des ressources dans ces secteurs.

Conformément à la stratégie de Schneider visant à éliminer le SF<sub>6</sub> de ses offres d'ici 2025, les appareils de commutation qui en contiennent destinés à des applications moyenne tension sont également exclus. De plus, les technologies neutres telles que la signalisation, les racks et armoires, le contrôle d'accès ou l'éclairage de sécurité sont exclues.

Le chiffre d'affaires consolidé dans les états financiers est pris en compte dans son intégralité. Le calcul est fondé sur le chiffre d'affaires par ligne d'activité. L'exclusion du chiffre d'affaires associé aux énergies fossiles est basée sur les commandes par segment final des clients, avec extrapolation visant à estimer la destination des ventes transactionnelles.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #2 : Accompagner nos clients afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>

Cet indicateur mesure les émissions de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées grâce aux offres de Schneider Electric pour ses clients.

Les émissions de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées sont calculées pour les ventes mondiales de l'exercice en cours et cumulées sur la durée de vie des offres. Les émissions nettes sont calculées comme la différence entre les émissions obtenues avec l'offre de Schneider Electric et les émissions produites dans la situation de référence. L'ambition de cet indicateur a été renforcée en 2021 avec la définition de la nouvelle stratégie de développement durable : Schneider Electric s'engage à permettre à ses clients d'économiser ou d'éviter 800 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> grâce à EcoStruxure™.

La différence entre émissions « économisées » et « évitées » est essentielle : les émissions économisées correspondent aux ventes « *Brownfield* » qui permettent de réduire les émissions mondiales en CO<sub>2</sub> par rapport aux années précédentes, tandis que les émissions évitées correspondent aux ventes « *Greenfield* » qui permettent de limiter l'augmentation des émissions mondiales.

- **Les ventes dites « *Brownfield* »** correspondent à une situation dans laquelle l'offre vendue remplace ou modernise un système existant, permettant une réduction des émissions de GES de l'infrastructure par rapport à l'année précédente. Pour les émissions « économisées », la « situation de référence *Brownfield* » est définie comme étant la situation avant que la nouvelle solution ne soit vendue et installée sur le site du client.
- **Les ventes dites « *Greenfield* »** correspondent à une situation dans laquelle la solution est installée au sein d'un nouveau système, permettant une meilleure performance par rapport aux alternatives du marché.

Le calcul de l'impact CO<sub>2</sub> des offres sur leur durée de vie est fondé sur les données de ventes par gamme de produits. Les coefficients d'émission de l'électricité sont prospectifs et intègrent la décarbonation du mix énergétique mondial conformément au scénario de l'AIE. Des données du marché et des hypothèses des experts sont utilisées pour déterminer le scénario d'utilisation des offres et l'impact CO<sub>2</sub> correspondant. La méthodologie utilise les niveaux types d'incertitude des méthodologies de comptabilisation du CO<sub>2</sub> par les entreprises et les hypothèses modérées sont privilégiées.

De plus amples précisions sur la méthodologie sont disponibles en ligne depuis 2019 sur notre site Internet [www.se.com](http://www.se.com).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #3 : Réduire de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux activités des 1 000 principaux fournisseurs

Dans le cadre de ce programme, également appelé le Projet Zéro Carbone, le Groupe travaille en partenariat avec 1 000 fournisseurs qui s'engagent sur la décarbonation de l'ensemble de leurs activités (les périmètres 1 et 2 d'émissions étant obligatoires, et le périmètre 3 optionnel) et pas uniquement sur la fraction des ventes qu'ils réalisent auprès de Schneider Electric. La participation active de la chaîne d'approvisionnement en amont est également essentielle, dans la mesure où celle-ci représente plusieurs fois les émissions de GES par rapport aux propres activités de Schneider Electric. Les 1 000 principaux fournisseurs, qui sont issus de 64 catégories d'approvisionnement en matériaux direct ou indirect et d'approvisionnement de projets, ont été désignés par les équipes des achats concernées.

Pour s'assurer que les fournisseurs bénéficient d'un accompagnement approprié pendant la mise en œuvre, plusieurs modules de renforcement des capacités et d'engagement ont été déployés. Ces initiatives sensibilisent les fournisseurs aux diverses approches et aux leviers techniques en matière de décarbonation, y compris une formation aux exigences et calculs de base. En outre, Schneider s'attache à promouvoir et renforcer les collaborations avec ses fournisseurs par le biais de services et de solutions EcoStruxure™.

Au titre de la première étape de leurs parcours à long terme vers la décarbonation, les 1 000 principaux fournisseurs sont tenus de quantifier leurs émissions de carbone, de définir des objectifs de réduction ambitieux et de mettre en œuvre une feuille de route permettant d'atteindre ces objectifs. Les fournisseurs doivent partager leurs performances en matière d'émissions de carbone via le portail mondial dédié de Schneider pour la gestion des fournisseurs et des relations fournisseurs (SSP-SRM). Pour mesurer la réduction des émissions de carbone obtenue, Schneider calcule la moyenne de la réduction de l'intensité carbone obtenue par les fournisseurs répondants et la multiplie par le pourcentage de fournisseurs qui transmettent des données relatives à leurs émissions de carbone. L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions de CO<sub>2</sub> des périmètres 1 et 2 par le chiffre d'affaires de l'exercice.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

## SSI #4 : Porter à 50 % la part de matières premières durables dans nos produits

Une matière première durable est définie comme suit :

- Une matière première ayant un faible impact sur l'environnement ; et/ou
- Une matière première obtenue grâce à une technologie industrielle qui représente un facteur clé pour un scénario climatique de 1,5 °C et/ou une économie plus circulaire.

Pour 2021, le périmètre de ce KPI couvre les matières premières identifiées comme significatives en termes de volume (environ 29 % du volume total des produits en 2019), d'impact environnemental (empreinte carbone et évaluation de la biodiversité) et de degré de maturité du secteur, à savoir :

- Achats directs d'acier et d'aluminium ; et
- Achats directs et indirects de thermoplastiques.

Globalement, les matériaux du périmètre représentent environ 400 000 tonnes.

Un groupe d'experts transversaux de Schneider Electric (Achats, R&D, Environnement) a travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs pour définir les attributs de durabilité de chaque matière première du périmètre, au regard des normes et des cadres internationaux existants.

**Les thermoplastiques** sont qualifiés de « durables » lorsque le fournisseur apporte la preuve d'utilisation d'un contenu minimal en matériaux recyclés, ou d'origine biologique (le seuil minimum dépendant de la présence ou non d'halogènes dans le composé), ou de l'utilisation de produits ignifuges d'origine biologique.

**L'acier** est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'usine d'origine utilise un four à arc électrique (FAE) ou possède un certificat de durabilité tel que ceux délivrés par *Responsible Steel*.

**L'aluminium** est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'empreinte carbone du produit est inférieure à huit tonnes de CO<sub>2</sub> par tonne d'aluminium, qu'il utilise un minimum de 90 % de matériaux recyclés dans son produit, ou que l'usine d'origine dispose d'un certificat écologique tel que ceux délivrés par *l'Aluminium Stewardship Initiative*.

Le périmètre sera réévalué chaque année, en s'appuyant sur les avancées du programme et la transparence accrue au sein des chaînes d'approvisionnement.

La consolidation des KPI fait appel à plusieurs sources de données. Les volumes de matières premières durables sont identifiés à l'aide des outils d'extraction de données « Prism » pour les métaux et « Puma » pour les thermoplastiques, ces deux outils fournissant des volumes budgétisés. Le volume total du périmètre (dénominateur du KPI) est déterminé à l'aide des extractions RMI pour les thermoplastiques, l'acier et l'aluminium qui indiquent les volumes achetés en tonnes. Pour l'acier au silicium, il n'y a pas de consolidation dans RMI, car l'acier au silicium n'est pas un indice de marché. Le volume est donc estimé sur la base d'un fichier de négociation RCM. Schneider Electric a décidé d'identifier les matières premières durables déclarées et suivies en utilisant les volumes « budgétisés », car la précision de l'outil de création de rapports est supérieure à celle de l'extraction RMI. De fait, Prism et Puma ont permis le suivi des fournisseurs et de la qualité des matières premières, ouvrant la voie à l'activation des deux leviers mentionnés précédemment.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

## SSI #5 : Nous mobiliser pour que 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé

Ce programme a été conçu pour :

- d'emballage et la disponibilité d'options adéquates de reprise, de collecte et de durabilité pour nos clients.
- Soutenir la réalisation de notre engagement en faveur de l'emballage durable pour 2025 :
  - 100 % de nos emballages primaires et secondaires utilisent du carton recyclé ;
  - 100 % de nos emballages primaires et secondaires exempts de plastiques à usage unique ; et
  - Définir les meilleures pratiques pour offrir des solutions d'emballages durables différenciantes à nos clients.

Le périmètre comprend des fournisseurs stratégiques de premier rang assurant des approvisionnements directs de carton et de plastique dans le système d'achat de Schneider Electric. Sur le plan géographique, toutes les régions de la chaîne d'approvisionnement mondiale et du segment Équipements et transformateurs seront couvertes.

Le carton est considéré comme recyclé lorsqu'il est composé de fibres recyclées pour au moins 70 % de son poids. Une exemption temporaire est prévue pour l'Amérique du Nord, où les fibres recyclées doivent représenter en moyenne 50 % du poids du carton pour que celui-ci soit considéré comme recyclé.

Pour chaque période de reporting, les achats de carton et de plastiques sont extraits du système et chaque élément est classé comme durable ou non sur la base des critères mentionnés ci-dessus. La vérification des déclarations de durabilité repose sur les définitions déjà fournies, ainsi que les certificats et autres justificatifs transmis par les fournisseurs. La liste des certificats/documents éligibles est continuellement mise à jour afin de la rendre exhaustive et de prendre en compte les particularités des pays.

Une campagne mondiale, en cours dans l'ensemble des régions des opérations industrielles, vise à transférer progressivement les dépenses vers des sources durables et à éliminer l'utilisation de plastiques à usage unique, avec le parrainage de la direction générale.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

## SSI #6 : Garantir que 100 % de nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés

Schneider Electric a défini un ensemble d'engagements relatifs aux conditions de travail afin de bannir les mauvaises pratiques, mais aussi d'œuvrer de manière proactive à la mise en place des mesures qui permettront d'éviter de nouveaux manquements. Cette approche est le fondement de notre programme Travail décent.

S'inspirant des travaux pionniers de l'OIT, Schneider a défini **dix piliers du Travail décent** :

1. Opportunités d'emploi ;
2. Rémunération et activité productive appropriées ;
3. Horaires de travail décents ;
4. Stabilité et sécurité du travail ;
5. Dialogue social et relations sur le lieu de travail ;
6. Traitement équitable dans l'emploi ;
7. Sécurité au travail ;
8. Protection sociale ;
9. Pratiques en matière d'approvisionnement ; et
10. Équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Le programme exige des fournisseurs stratégiques qu'ils élaborent une politique proactive et fournissent à leurs employés un lieu de travail sûr, attrayant et inclusif, et traitent chacun d'entre eux comme le Groupe traite ses propres collaborateurs. Les critères définis pour chaque pilier en matière de travail décent peuvent recouper les principes de la norme ISO 26000 et sont validés par les équipes des Achats monde, des Ressources humaines, de la Chaîne d'approvisionnement et du Développement durable.

Les fournisseurs seront évalués au moyen de questionnaires à distance, étayés par les justificatifs correspondants, ainsi que par des visites sur site et des audits ponctuels, et des experts assureront le suivi de leurs performances. Pour chaque question, une réponse minimale acceptable est définie. Les réponses des fournisseurs seront évaluées au regard de critères minimums acceptables dont le respect garantit la conformité aux principes du travail décent. Le déploiement du programme est assuré par les services des Achats monde de manière à intégrer, former et évaluer les fournisseurs.

Grâce à l'adoption et au respect de normes en matière de travail décent, les emplois liés aux activités de Schneider visent à améliorer l'intégration sociale, l'équité, la sécurité, la dignité, la satisfaction et l'amélioration globale de la qualité de vie des employés et de leur famille. Pour chaque problème identifié concernant le travail décent, l'équipe des Achats monde demandera la mise en œuvre d'actions correctives, étayée par la production des justificatifs correspondants. Lorsqu'un fournisseur déploie effectivement des mesures correctives, celles-ci peuvent être prises en compte dans le calcul des KPI. Dans le cas contraire, le fournisseur reste considéré comme ne satisfaisant pas aux exigences du programme.

Un pilote pour ce KPI a été lancé en 2022, et il a été intégré au calcul du score SSI la même année.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #7 : Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements contraires à l'éthique

La culture de la parole aide à maintenir des normes élevées, une solide réputation et un environnement de travail sain et productif, et protège Schneider Electric et ses collaborateurs de nombreux risques. Les situations d'inconduite sont moins susceptibles de se produire si les personnes, les collaborateurs et les parties prenantes se sentent en sécurité pour signaler leurs préoccupations, dilemmes ou problèmes en toute bonne foi, avec respect et sans crainte de représailles.

Notre Charte de confiance et notre programme Éthique & Conformité contribuent à transformer cette vision en actions pratiques, notamment en offrant de multiples canaux de signalement équitables, neutres et confidentiels à nos collaborateurs afin qu'ils se sentent en confiance pour signaler une conduite contraire à l'éthique.

Ce KPI est évalué au moyen de la question « Chez Schneider Electric, je peux signaler une conduite contraire à l'éthique en toute sécurité », posée chaque année à tous les collaborateurs de Schneider Electric inclus dans le périmètre de l'enquête *OneVoice*. Le pourcentage de réponses « D'accord » et « Tout à fait d'accord » détermine le niveau de confiance des collaborateurs de Schneider Electric pour signaler une conduite contraire à l'éthique. Les réponses sont anonymisées et agrégées aux fins de conformité.

Cet indicateur a été calculé pour la première fois en 2021 et a atteint une performance de 81/100. Ce KPI est intégré au calcul du score SSI depuis 2022.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #8 : Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %) aux managers juniors et intermédiaires (40 %) et aux équipes de dirigeants (30 %)

Schneider Electric s'engage fermement à construire une organisation diversifiée à tous les niveaux, avec une main-d'œuvre qui reflète les différents marchés dans lesquels Schneider opère. Cet indicateur mesure la représentation des femmes au sein de Schneider, au niveau de l'embauche, des managers de première ligne et de la direction.

Cet indicateur recouvre trois dimensions : toutes les nouvelles embauches au sein de l'entreprise, soit tous les postes à coûts variables non directs (NDVC, soit les « cols blancs ») et directs (DVC, soit les « cols bleus ») ; les managers qui occupent des postes NDVC, de niveau junior et intermédiaire et dont les subordonnés directs sont des contributeurs individuels uniquement ; et tous les dirigeants occupant des postes de Vice-présidents seniors et Vice-présidents.

Il s'agit d'un indicateur composite : l'évolution de chaque dimension (nouveaux embauchés, managers juniors et intermédiaires, dirigeants) est pondérée de manière égale (1/3) pour mesurer la réalisation de cet engagement.

Les calculs suivants sont réalisés à la fin de chaque trimestre :

- **Pourcentage de femmes parmi les nouvelles embauches** : nombre de nouvelles femmes embauchées divisé par le nombre total de nouvelles embauches au cours de l'année en cours x100 ;
- **Pourcentage de femmes parmi les managers juniors et intermédiaires** : nombre de femmes managers juniors et intermédiaires embauchées divisé par le nombre total de managers juniors et intermédiaires x100 ;
- **Pourcentage de femmes parmi les dirigeants** : nombre de femmes dirigeantes divisé par le nombre total de dirigeants x100 ;
- **Pourcentage de progression composite** : pondération de 1/3 appliquée au pourcentage d'évolution sur l'année de référence par rapport au progrès total sur cinq ans :
  - Progrès pour la dimension 50 % des nouvelles embauches : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les nouvelles embauches pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'objectif de progression sur cinq ans (9 %) ;
  - Progrès pour la dimension 40 % des managers juniors et intermédiaires : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les managers juniors et intermédiaires pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'objectif de progression sur cinq ans (15 %) ;
  - Progrès pour la dimension 30 % des dirigeants : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les dirigeants pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'objectif de progression sur cinq ans (6 %) ; et
  - Calcul du pourcentage de progression composite : coefficient 1/3 appliqué à la progression de chaque KPI pour la période en cours.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #9 : Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes

Schneider vise à fournir un accès à une électricité verte à 50 millions de personnes, grâce aux produits et solutions développés et/ou commercialisés dans le cadre du programme Accès à l'énergie (A2E), entre 2009 et fin 2025.

Le périmètre géographique est constitué des pays où le programme A2E est opérationnel : Asie-Pacifique, Afrique, Moyen-Orient et Amérique du Sud. Dans les pays concernés, l'impact est calculé comme suit :



- **Pour l'électrification à l'échelle individuelle et des ménages**, le nombre d'unités vendues parmi une liste définie de références donnant accès à l'électricité verte est multiplié par un coefficient permettant d'estimer le nombre de personnes concernées ;
- **Pour l'électrification collective**, l'énergie totale vendue parmi une liste définie de références donnant accès à l'électricité verte ; elle est traduite en un nombre de personnes impactées à partir de la consommation d'énergie moyenne d'un ménage dans les zones ciblées, estimée grâce à des bases de données et des études externes ;
- **Pour certains grands projets du programme A2E ou l'électrification des services publics**, il est possible, comme alternative à la méthode ci-dessus, d'utiliser le nombre réel de personnes connectées ou une estimation statistique. Dans ce cas, les technologies vendues par Schneider prises en compte peuvent aller au-delà des références strictes A2E, dès lors que leur valeur est au moins égale au prix estimé des onduleurs du projet ; et
- **Pour les fonds d'investissement à impact (SEEA, SEEA Asia, EAV et GEIF II)**, le Groupe prend en compte 100 % de l'impact des entreprises qui contribuent directement au programme A2E de SE visant à offrir l'accès à une électricité verte et fiable en Afrique et en Asie et 50 % de l'impact des entreprises qui contribuent indirectement. À ce résultat, Schneider applique le pourcentage de sa participation dans le fonds concerné.

La liste exhaustive et à jour des produits et solutions pris en compte, avec les codes de référence correspondants, peut être consultée. Les produits et solutions pris en compte sont ceux qui étaient disponibles fin 2020, ainsi que les produits et solutions à venir permettant un accès à l'électricité. Produits et solutions hors du périmètre : produits et solutions du programme A2E vendus hors des pays concernés par le programme ; autres produits et solutions du programme A2E n'assurant pas directement un accès à l'électricité (par ex. MPPT, EcoStruxure™ for Energy Access, batteries, etc.).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #10 : Doubler les opportunités de recrutement pour la prochaine génération

Cette initiative vise à faire en sorte que Schneider Electric dispose d'une stratégie de gestion durable des compétences, fondée sur une approche équilibrée et multicanal, afin de développer un vivier de talents de nouvelle génération (« Next Gen ») en offrant des opportunités de postes à temps plein, des emplois temporaires et des offres ponctuelles. Son objectif est d'offrir à de jeunes actifs un accès à des opportunités professionnelles, de les sensibiliser au développement durable et à la contribution de Schneider Electric dans ce domaine.

Pour atteindre son objectif consistant à doubler les possibilités de recrutement, le Groupe prend en compte les différentes manières dont il interagit avec les candidats considérés comme faisant partie du vivier de talents de nouvelle génération, notamment les opportunités offertes aux étudiants et les embauches de jeunes diplômés.

- **Les opportunités offertes aux étudiants** concernent des personnes sur le point d'entrer sur le marché du travail qui sont engagées dans une relation temporaire avec Schneider Electric, dont la date de début et de fin est définie d'emblée (à savoir : stages, événements d'apprentissage concernant Schneider et le développement durable).
- **Les embauches de jeunes diplômés** concernent de jeunes diplômés ou de jeunes actifs issus d'un programme de formation officiel dont la relation avec Schneider a une date de début définie, mais une date de fin variable (à savoir : type de contrat : contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée).

Les calculs sont basés sur les postes externes actuels à pourvoir saisis dans le système mondial de gestion des candidatures et sur les opportunités suivies via la gestion connectée des relations avec les candidats.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #11 : Former un million de personnes à la gestion de l'énergie

Le déploiement de programmes de formation professionnelle à la gestion de l'énergie permet aux personnes d'acquérir les compétences requises pour exercer une activité qui leur offre, ainsi qu'à leur famille, des moyens de subsistance décents. Ces formations doivent bénéficier aux personnes défavorisées. Elles sont définies en fonction de critères locaux et justifiables par le partenaire qui doit pouvoir justifier du caractère « Base of Pyramid » des personnes formées, en lien avec le référentiel local défini.

En partenariat avec des ONG locales et internationales et des autorités locales, la Fondation Schneider Electric et des entités locales du Groupe apportent des contributions directes et indirectes à des centres de formation professionnelle. L'objectif est d'aider ces partenaires à améliorer le niveau de formation professionnelle au travers de la délivrance d'un diplôme ou d'une certification en gestion de l'énergie. En tant que partenaire technique, Schneider Electric ne verse pas de dépenses d'exploitation.

La durée minimale de ces formations est de trois mois (ou un total de 100 heures). Ces contributions peuvent prendre différentes formes (options non exclusives) :

- Financement d'équipements électriques et pédagogiques, don d'équipements sur demande, de première génération, pour des travaux pratiques ; et/ou
- Transferts de connaissances, par la formation des formateurs et l'assistance à la formation des futurs entrepreneurs.

Le score de l'indicateur est calculé grâce au nombre d'étudiants inscrits à des cours des formations, soutenus par Schneider Electric par le biais d'un accord de partenariat (documents justificatifs, e.g. liste des jeunes, requis).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSI #+1 : 100 % des Présidents de pays et de zones Schneider Electric définissent trois engagements locaux impactant leurs communautés

Depuis sa création en 2005, l'ancien baromètre Planète & Société (désormais *Schneider Sustainability Impact*, SSI) s'est attaché à mesurer les progrès réalisés par rapport à des indicateurs clés de performance en matière de développement durable au niveau mondial.

Dans son SSI 2021–2025, Schneider Electric introduit une nouvelle dimension permettant de mesurer l'impact à l'échelle locale car :

- Il existe une forte demande interne pour une communication locale concernant les progrès accomplis, ainsi que pour permettre aux collaborateurs locaux de contribuer à notre objectif d'ensemble ; et
- Les priorités de développement durable dépendent fortement du contexte local. Il est donc logique de déployer, outre des programmes mondiaux, des actions locales au plus près du contexte et des besoins locaux.

Afin de renforcer l'impact local en faveur des communautés proches de Schneider Electric, les pays comptant au moins 100 collaborateurs ont défini trois engagements conformes à la stratégie de développement durable du Groupe et reposant sur les piliers suivants : Climat, Ressources, Confiance, Égalité, Générations et Local.

## Chapitre 2 – Développement durable

### 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Les progrès réalisés au regard de ces engagements sont mesurés par des KPI précis. La réalisation de cet objectif est évaluée comme suit : les KPI doivent être validés par des Présidents de zone/pays, et un responsable local des SSI doit être désigné comme référent auprès de l'équipe Développement durable. Ce responsable local est chargé de consolider les performances annuelles pour les KPI.

Cet indicateur n'a pas été audité par PricewaterhouseCoopers et n'est pas inclus dans le score du SSI.

#### 2.7.1.2 Indicateurs du *Schneider Sustainability Essentials*

##### SSE #1 : 150 sites Zéro-CO<sub>2</sub>

Un site est classé Zéro CO<sub>2</sub> s'il n'émet aucune émission de gaz à effet de serre liée à sa consommation d'énergie et a mis en place un suivi numérique de l'énergie. En outre, le site ne doit présenter aucune fuite de gaz SF<sub>6</sub>. Des exclusions relatives aux émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie sont prévues pour les petites sources d'approvisionnement en énergie (<3 % du total) d'un site de production, pour lesquelles il n'existe actuellement aucune solution viable sans combustibles fossiles. Le suivi digital de l'énergie est défini comme l'intégration des données énergétiques dans une solution Schneider Electric (telle que *Power Monitoring Expert*, *EcoStruxure Building Operation*, *Resource Advisor*, etc.). Pour les sites les plus importants, une proportion significative de l'approvisionnement en énergie du site doit être mesurée et suivie à l'aide de compteurs connectés en temps réel. Pour les sites plus petits, les factures énergétiques doivent être disponibles dans la solution *Resource Advisor* de Schneider Electric. Cet indicateur concerne tous les sites de l'empreinte immobilière complète du Groupe.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

##### SSE #2 : 100 % de nos offres moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF<sub>6</sub>

Cet indicateur mesure la capacité de Schneider Electric à offrir au marché (c'est-à-dire via le portail SELL de notre processus de création d'offres) des solutions sans SF<sub>6</sub> industrialisées pour toutes les zones géographiques.

Les références prises en compte pour le calcul de ce KPI sont les équipements de commutation primaires et secondaires jusqu'à 40,5 kV, en intérieur uniquement :

- A** Gammes sans SF<sub>6</sub> disponibles en 2020 : composants sous vide, Premset, commutateurs à isolation par air avec disjoncteur à coupure sous vide, HVL, Masterclad, etc. ;
- B** Gammes contenant du SF<sub>6</sub> en 2020 : RM6, FBX, Ringmaster, DVCAS, Flusarc, SM<sub>6</sub>, RN2C, GMA, GMAe GHA, WS, WSG, CGBS-0, CGBS-1, HVL-CC, Mcset, F400 ;
- C** Gammes sans SF<sub>6</sub> lancées entre 2021 et 2025 : SM AirSeT, Air PacT, RM AirSeT, RingmasterX, GM AirSeT, HVLCCX, etc..

Sont exclus tous les équipements au-delà de 40,5 kV (WI, CBGS-2, Kite), les équipements d'extérieurs tels que les équipements montés sur poteau, les réenclencheurs, les sectionneurs, les transformateurs de mesure, ainsi que les gammes fabriquées par des joint-ventures et les offres adaptées localement.

Le KPI est égal au pourcentage obtenu en divisant le volume des gammes d'offres sans SF<sub>6</sub> disponibles à la commande (A+C ci-dessus) par le volume total des gammes actuelles vendues selon la base de référence 2019 (pour les appareillages de commutation et les composants moyenne tension). La gamme de la base de référence 2019 est définie comme la somme des gammes actuelles contenant du SF<sub>6</sub> et sans SF<sub>6</sub> (Air, Vaccum) vendues en volume (A+B ci-dessus).

Pour le calcul, à titre d'exemple, 1 RM AirSet = 1 RM6.

Calcul : KPI en % = (A + C)/(A + B). Base de référence : volumes totaux par gamme vendus en 2019.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

##### SSE #3 : 90 % de nos consommations d'électricité proviennent de sources renouvelables

Ce programme mesure la part d'électricité renouvelable dans l'approvisionnement en électricité de Schneider Electric, sur le périmètre du reporting environnemental (sites industriels >50 salariés et sites tertiaires >500 salariés certifiés ISO 14001).

Quatre types de sources d'approvisionnement renouvelables sont pris en compte :

- L'électricité renouvelable produite sur place et consommée sur place
- Les accords d'achat d'électricité renouvelable (AAE) ;
- Les tarifs verts ; et
- Les certificats d'énergie renouvelable (selon le pays : REC, iREC, GO, EAC, etc.)

L'électricité achetée sans revendication spécifique d'électricité renouvelable n'est pas prise en compte, même si le bouquet électrique du fournisseur comprend une part d'énergie renouvelable.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

##### SSE #4 : 15 % d'efficacité CO<sub>2</sub> dans le transport de marchandises

Le transport au sein de Schneider Electric est un générateur important de CO<sub>2</sub> en raison de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Pour atteindre son objectif de zéro émission nette, le groupe doit s'engager avec ses fournisseurs de transport à la fois sur les opportunités d'efficacité et sur les avancées techniques des actifs de transport.

Cet indicateur mesure les progrès du groupe par rapport à une réduction annuelle de 3 % des émissions de CO<sub>2</sub> pour son empreinte de transport payée pour chacune des cinq prochaines années, soit une réduction totale de 15 % entre 2020 et 2025. Le champ d'application du programme couvre toutes les expéditions au niveau mondial avec tous les fournisseurs de transport et tous les modes de transport lorsque le fret est payé par le groupe. Cela équivaut à environ deux tiers de l'impact total du fret sur les émissions de CO<sub>2</sub> du groupe. Le calcul de base de l'efficacité en matière de CO<sub>2</sub> utilise une méthode basée sur l'activité du poids multiplié par la distance et par les facteurs de CO<sub>2</sub> du mode/équipement. Les progrès sont mesurés en utilisant les émissions de CO<sub>2</sub> par tonne expédiée comme unité

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

##### SSE #5 : 15 % d'efficacité énergétique pour nos sites

Cet indicateur mesure la réduction normalisée de la consommation énergétique des sites du Groupe qui sont les plus gros consommateurs d'énergie par rapport à une année de référence. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie d'environ 3 % chaque année, pour obtenir une réduction totale de 15 % sur la durée du programme (2021–2025) en utilisant les solutions et services de Schneider Electric. Le programme met l'accent sur les sites de Schneider Electric inclus dans le périmètre de reporting environnemental dont la consommation totale d'énergie excède 3 GWh, ainsi que sur d'autres sites que le Groupe considère comme stratégiques (213 sites en 2021).

Les économies d'énergie sont calculées par rapport à la même année de référence (2019) pendant toute la durée du programme. Afin de calculer précisément les économies réalisées, la consommation réelle d'un site est normalisée par rapport à l'année de référence. Cette normalisation est fondée sur un modèle de régression linéaire propre à chaque site, qui permet de prendre en compte le climat et les variations des niveaux de production. Toutes les consommations d'énergie pouvant être modélisées sont prises en compte et converties en MWh.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #6 : 80 % de notre chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre du programme Green Premium™

Schneider Electric fournit à ses clients des produits respectueux de l'environnement qui contribuent à l'atteinte de leurs objectifs et ambitions en matière de développement durable. L'objectif pour 2025 est de transformer le programme existant pour des produits axés sur les matériaux durables, de faibles émissions de CO<sub>2</sub>, la circularité et la digitalisation des données.

Les produits Green Premium™ fournissent des informations détaillées relatives à leur conformité réglementaire, leur contenu, leur impact environnemental et leurs attributs de circularité. Ils représentent des propositions de valeur axées sur le marché grâce à des labels tiers, tels que les certifications de produits et de bâtiments écologiques, qui contribuent aux ambitions de nos clients en matière de durabilité. Tous les produits vendus dans le monde entier entrent dans le périmètre du programme Green Premium™. Le produit doit être identifié par un numéro de référence commercial unique et vendu sous une marque reconnue de Schneider Electric. Le Groupe propose des produits économes en ressources (énergie à l'utilisation, faibles émissions de CO<sub>2</sub>, efficacité des matériaux) dont l'empreinte globale est communiquée dans le « profil environnemental produit », fondé sur l'analyse du cycle de vie. Les offres Green Premium™ sont également assorties de « profils de circularité », qui fournissent des informations sur la circularité d'un produit au moyen d'instructions sur la fin de vie du produit et des services de reprise. Les offres Green Premium™ sont conformes à la réglementation. Schneider va au-delà des exigences réglementaires avec la substitution étape par étape de certains matériaux et substances de ses produits. Toutes ces informations sont fournies sous forme numérique à nos clients.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #7 : Un tiers de la flotte de véhicules du Groupe est composée de véhicules électriques (100 % d'ici 2030)

Schneider Electric a rejoint l'initiative EV100 du Climate Group en s'engageant à électrifier 100 % de sa flotte de véhicules de société d'ici 2030 afin de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Le rapport sur la flotte de véhicules permettra de calculer les émissions de carbone de la flotte, le pourcentage actuel de véhicules électriques (VE) et de recenser les pays en avance ou en retard dans cette transition. À moyen terme, Schneider s'engage à convertir d'ici 2025 un tiers de la flotte du Groupe en véhicules électriques.

Schneider Electric utilise la définition du Climate Group pour les véhicules électriques, notamment :

- Véhicule électrique à batterie (VEB),
- Hybrides rechargeables (PHEV) : véhicule à autonomie étendue (EREV) et véhicule électrique à pile à combustible (FCEV) - avec au moins 50 km d'autonomie électrique

Le nombre de véhicules est une image au 31/12. Le pourcentage des véhicules électriques dans la flotte est calculé en divisant le nombre de véhicules électriques par le nombre total de véhicules.

Les données sont collectées auprès de ces principaux fournisseurs: les loueurs mondiaux exploitent la plus grande partie de parc automobile de Schneider Electric et fournissent des données sur plusieurs pays par région. Un rapport détaillé est demandé à tous les pays pour éventuellement corriger, compléter ou compléter les informations (en considérant par exemple les véhicules en location locale).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #8 : 100 % de nos sites ont un programme local de conservation et de restauration de la biodiversité

Cet indicateur mesure, pour les sites concernés, le pourcentage de réalisation d'un ensemble d'actions en faveur de la biodiversité. Le périmètre correspond aux sites de Schneider Electric dans son empreinte immobilière complète, comptant plus de 50 collaborateurs.

Les initiatives sont définies comme suit : « éliminer le plastique à usage unique » et « action locale en faveur de la biodiversité » (2 requises pour les grands sites ISO14001, 1 pour les petits sites).

Chaque site rend compte de ses initiatives lorsqu'elles sont terminées. Au niveau du Groupe, la performance est calculée en totalisant toutes les actions réalisées par les sites et en les divisant par le total des actions requises.

Cet indicateur est vérifié chaque année par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #9 200 sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »

Un site obtient le label « Du déchet vers la Ressource » s'il valorise plus de 99 % (en poids) de ses déchets non dangereux tout en utilisant des solutions de valorisation énergétique pour moins de 10 % de ses déchets non dangereux. En outre, si un site génère des déchets dangereux, il doit assurer une manipulation et un traitement respectueux de l'environnement de 100 % de ces déchets. La manipulation et le traitement respectueux de l'environnement des déchets dangereux signifient que les déchets doivent être traités conformément aux exigences de Schneider Electric et des réglementations locales, les exigences les plus strictes étant applicables. Les déchets sont considérés comme valorisés s'ils sont réduits, réutilisés ou expédiés à un prestataire spécialisé pour être recyclés ou éliminés de quelque manière, hormis la mise en décharge et l'incinération sans valorisation énergétique. Les systèmes de compostage et de valorisation énergétique des déchets sont pris en compte dans la valorisation des déchets. Cet indicateur concerne tous les sites de l'empreinte immobilière complète du Groupe.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #10 : 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits

L'objectif de ce KPI est de mesurer les efforts de Schneider Electric en matière d'économie circulaire, c'est-à-dire toutes les activités industrielles qui contribuent au modèle de l'économie circulaire, telles que la réparation, la réutilisation, la remise à neuf et le recyclage, ce qui permet d'éviter les déchets, de réduire la consommation de matériaux et d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> et/ou l'épuisement des ressources en eau.

Les activités couvertes par ce KPI, qui seront étendues du fait de l'attention croissante accordée par Schneider aux modèles économiques de circularité, sont à ce jour les suivantes :

### 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

- Reprise et recyclage des batteries ;
- Volume d'appareils remis à neuf et réparés dans nos centres de réparation (par ex. onduleurs, variateurs de vitesse) ; et
- Volume d'équipements MT, BT et de transformateurs remis à neuf ou recyclés dans nos centres Ecofit.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

#### SSE #11 : 100 % des sites en zones de stress hydrique ont une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action

Cet indicateur mesure le pourcentage de réalisation d'un ensemble d'actions de conservation de l'eau que les sites en zones de stress hydrique doivent mener à bien. Le périmètre correspond aux sites de Schneider Electric inclus dans le périmètre de *reporting* environnemental et situés dans des zones classées comme ayant un stress hydrique de base « élevé » ou « extrêmement élevé », selon la définition du *World Resources Institute (WRI) Aqueduct Water Risk Atlas*. Les actions sont définies en fonction de la quantité d'eau consommée par le site ainsi que des applications pour lesquelles le site utilise de l'eau. Au niveau du Groupe, la performance est calculée en totalisant toutes les actions réalisées par les sites et en les divisant par le total des actions requises.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

#### SSE #12 : Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs

Cet indicateur n'a pas encore été déployé par Schneider Electric.

#### SSE #13 : 100 % des collaborateurs formés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité

Conformément à nos programmes Éthique & Conformité et Cybersécurité, la formation des collaborateurs sur l'éthique, les risques de corruption et la cybersécurité est obligatoire. Pour ce faire, Schneider Electric a lancé trois nouvelles formations dans le cadre de la campagne de formation *Global Schneider Essentials*, reconduite chaque année avec de nouveaux contenus :

- Depuis 2018 : formation sur les principes de responsabilité (document « Principes de responsabilité » remplacé en septembre 2021 par la Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric) et sur la lutte contre la corruption ; et
- Depuis 2020 : formation sur la cybersécurité.

Ce KPI englobe tous les collaborateurs enregistrés dans TalentLink (entités juridiques intégrées dans TalentLink, système central de données RH) à la date du 15 novembre :

- **responsabilité et la cybersécurité** : tous les collaborateurs en activité ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) (exception : les contrats à durée déterminée (CDD) chinois et bulgares sont inclus), présents dans le Groupe au 31 décembre et embauchés avant le 1<sup>er</sup> décembre ; et
- **Module d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la corruption** : collaborateurs exposés à des risques de corruption, identifiés selon la description de leur poste (système de référence de Schneider Electric – description des fonctions), en activité, avec une connectivité de type online-corporate credentials, ayant un CDI (exception : les CDD chinois et bulgares sont également inclus) présents dans le Groupe au 31 décembre et embauchés avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Ce KPI est calculé comme suit : nombre de collaborateurs ayant suivi toutes les formations en ligne requises attribuées en fonction de critères définis (2 ou 3), divisé par le nombre de collaborateurs x 100.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

#### SSE #14 : Taux d'incident médicaux à 0,38 ou moins

La sécurité est l'un des cinq piliers de la Charte de confiance de Schneider, ce qui souligne l'importance que le Groupe accorde à ses collaborateurs, clients et sous-traitants. Schneider Electric travaille avec de nombreux clients internationaux de premier plan, qui exigent le respect des normes les plus élevées concernant la gestion et les performances en santé et de sécurité avant de s'engager et de continuer à faire affaire avec Schneider Electric.

En outre, la mission de Schneider Electric est de protéger la santé et la sécurité au travail des collaborateurs, des clients, des sous-traitants et des visiteurs sur les sites du Groupe. Le Groupe s'efforce également d'offrir aux collaborateurs des lieux de travail sûrs, agréables et efficaces afin d'améliorer le bien-être et l'efficacité. À ce titre, il vise à réduire le taux d'accidents du travail ayant nécessité un traitement médical (*Medical Incident Rate, MIR*) à 0,38 d'ici 2025.

Le *MIR* correspond au nombre d'accidents du travail ayant nécessité un traitement médical par million d'heures travaillées (c.-à-d. le nombre d'heures travaillées d'environ 500 personnes sur une année), y compris les blessures et les maladies professionnelles. Les accidents du travail peuvent avoir ou non entraîné un arrêt de travail.

Tous les accidents du travail signalés sur les sites de Schneider Electric sont comptabilisés (y compris donc les accidents affectant des collaborateurs du Groupe et d'autres employés travaillant sous la supervision de Schneider Electric, c'est-à-dire des travailleurs temporaires). Tous les sites de Schneider Electric compris dans le périmètre sont pris en compte. N'entrent pas dans la définition des accidents ayant nécessité un traitement médical : les visites chez un médecin ou autre professionnel de santé agréé uniquement à des fins d'observation ou de conseil ; la réalisation de procédures de diagnostic, telles que les radiographies et bilans sanguins, y compris l'administration de médicaments sur ordonnance utilisés uniquement à des fins de diagnostic (p. ex. gouttes ophtalmiques pour dilater les pupilles) ; ou les premiers soins.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

#### SSE #15 : Réduire à 0 le nombre total de rappels de produits

Lorsque le développement durable soutient la satisfaction du client, il se traduit par de nouveaux processus et de nouvelles politiques permettant le retour de produits adaptés en vue de leur réutilisation, de leur refabrication et de leur remise à neuf. Les avantages peuvent être perçus au niveau de la satisfaction du client : en produisant et en livrant les commandes en souffrance dues à des pénuries de composants, en répondant aux commandes de nouveaux clients et, au niveau du développement durable, en anticipant la conformité aux réglementations à venir (loi anti-déchets), en réduisant l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement et en réduisant le coût d'une mauvaise qualité due à un rappel de produit.

Schneider Electric a mis en place un processus d'alerte à la sécurité des offres (OSA) afin d'alerter le secteur d'activité concerné et les autres parties intéressées dès que l'on soupçonne que la santé ou la sécurité des biens des clients peut être mise en danger par des produits, des solutions ou des projets de Schneider.

Le Comité d'alerte sur la sécurité de l'offre (OSAC) est un comité permanent de l'entreprise qui supervise et réglemente la gestion des OSA. Sa mission est de s'assurer que toutes les OSA sont gérées avec la diligence et l'urgence nécessaires pour minimiser les risques de sécurité pour les clients. Sa nature indépendante et pluridisciplinaire permet à l'OSAC de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de nos clients. Dans le cadre du pilier « confiance » du SSE 2021-2025, Schneider s'est engagé à réduire à 0 le nombre total de rappels de sécurité.

Ce KPI couvre la notification au client et les actions de confinement de toute condition suspectée dans l'offre de Schneider qui pourrait causer des dommages corporels ou matériels au client avec la décision Go du Comité d'alerte de sécurité de l'offre (OSAC).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #16 : Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité

Schneider Electric assure un suivi permanent de la sécurité de son empreinte numérique avec le soutien d'agences de notation de la cybersécurité, et ses exigences s'appliquent à l'ensemble de l'écosystème étendu\* (par exemple, les entités intégrées et non intégrées).

Notre principale agence de notation est *BitSight*, qui évalue la maturité de la sécurité des entreprises sur une échelle allant de 300 à 820. Cette notation est calculée en temps réel à l'aide d'un algorithme exclusif qui examine deux catégories de données observables en externe :

- Les informations de configuration qui représentent le degré de diligence d'une entreprise dans la mise en œuvre des meilleures pratiques visant à atténuer les risques.
- Et les événements de sécurité observés, qui sont des preuves de cyber-événements tels que des compromissions de systèmes ou des violations de données, etc.

Les incidents de sécurité ou les vulnérabilités identifiées peuvent avoir un impact négatif sur la notation de l'entreprise. Schneider les traite en temps opportun et s'efforce de conserver une notation supérieure à 800.

\* Les notations attribuées par BitSight aux entités non intégrées (par exemple Aveva) sont exclues et font l'objet d'un suivi distinct.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #17 : 4 000 fournisseurs évalués dans le cadre de notre Plan de vigilance

Schneider Electric veut être une entreprise exemplaire dans ses interactions avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses communautés en matière d'éthique, dans le respect et la promotion des droits humains. Le Plan de vigilance du Groupe reflète cette ambition. Il permet également à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions de la loi française de 2017 relative au devoir de vigilance. Cette loi a défini un nouveau cadre juridique par lequel les autorités françaises peuvent engager la responsabilité des entreprises.

Les risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement sont multiples : atteintes potentielles envers les droits humains et les libertés fondamentales, blessures graves, dommages environnementaux, risques pour la santé et la sécurité, etc. Les impacts sont donc assez divers : impacts sur la réputation, conséquences juridiques, santé et sécurité des personnes, pollution environnementale, etc.

Pour atténuer ces risques au niveau de nos fournisseurs, le programme pour la période 2021–2025 prévoit la réalisation d'audits sur site ou à distance pour 4 000 fournisseurs :

- dont un audit sur site pour 1 000 fournisseurs identifiés « à risque élevé » (selon une méthodologie tierce, RBA ou similaire) ; et
- 3 000 audits réalisés à distance par une auto-évaluation. Les réponses des fournisseurs sont comptabilisées en retirant, le cas échéant, celles des fournisseurs qui ont été audités pendant l'année en cours ou précédemment.

L'indicateur retient ensuite le nombre d'audits effectués. La base de référence prend en compte les audits sur site effectués entre 2018 et 2020 (à savoir 374 audits) ; cette valeur a été auditée et validée par Ernst & Young au cours des années précédentes.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #18 : Écart salarial <1 % pour tous les collaborateurs (femmes et hommes)

Au cours des cinq dernières années, Schneider Electric a œuvré de manière proactive pour identifier et combler les écarts salariaux femmes-hommes grâce à des mesures correctives appropriées, selon une approche spécifique par pays. Compte tenu des progrès réalisés en matière d'équité salariale et pour soutenir notre philosophie d'inclusion, à partir de 2021, Schneider Electric a mis en application les meilleures pratiques pour maintenir un écart salarial femmes-hommes inférieur à 1 % à l'horizon 2025.

La mesure de l'écart salarial individuel est obtenue en comparant le salaire de chaque collaborateur au salaire « TTC » cible médian universel (salaire de base + plans d'intéressement à court terme) pour tous les sexes. En d'autres termes, le salaire TTC d'un collaborateur est évalué par rapport au salaire TTC médian de son groupe de comparaison (TTC individuel/médiane du groupe de comparaison TTC – 1). Le groupe de comparaison est défini selon les facteurs du niveau de poste (grade) et la structure salariale dans le pays concerné.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #19 : 60 % de souscription à notre Plan annuel mondial d'actionariat salarié (WESOP)

Le Plan mondial d'actionariat salarié (WESOP) est l'un des principaux programmes de rémunération annuels récurrents du Groupe. Il offre aux collaborateurs du monde entier l'opportunité de devenir actionnaires du Groupe à des conditions préférentielles. Schneider Electric s'engage à atteindre un niveau de souscription au WESOP de 60 % des collaborateurs éligibles d'ici 2025.

Le périmètre du plan d'actionariat couvre 29 pays participants récurrents, qui représentent 91 % des effectifs éligibles. Sont éligibles, tous les collaborateurs à long terme des pays participant au WESOP ayant une ancienneté de trois mois dans l'entreprise. Ce KPI du SSE est calculé comme suit : le nombre de souscripteurs selon le programme de souscription est divisé par le nombre de collaborateurs éligibles dans les 29 pays, selon les données de notre système d'information RH mondial.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #20 : 100 % de nos collaborateurs sont payés au minimum un salaire décent

Charte de confiance, Schneider Electric estime que le fait d'obtenir un salaire décent est un droit humain fondamental. Schneider Electric s'engage à verser à 100 % de ses collaborateurs au minimum le salaire de subsistance leur permettant de répondre aux besoins élémentaires de leur famille. Par besoins élémentaires, le Groupe entend les dépenses de base des ménages (alimentation, logement, habillement, hygiène, éducation, soins de santé, transport), plus un revenu discrétionnaire défini en fonction du niveau de vie local.

En l'absence de référence ou de méthodologie universelle pour le calcul d'un salaire de subsistance, Schneider Electric travaille avec un consultant externe depuis 2018 pour définir les salaires de subsistance de chacun de ses sites dans le monde. Pour calculer le salaire de subsistance, le consultant externe estime les dépenses élémentaires du ménage des collaborateurs, ainsi que le nombre de personnes percevant un salaire dans un ménage « type », en se basant sur différentes sources de données relatives au coût de la vie et d'autres données macroéconomiques (statistiques nationales, OCDE, agences des Nations Unies, etc.).

## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Pour mesurer le respect du salaire de subsistance, une analyse des écarts est effectuée chaque année après l'examen des salaires pour tous les collaborateurs de Schneider Electric considérés comme des effectifs permanents. L'équipe de rémunération compile et analyse de manière centralisée les données de rémunération totale des collaborateurs (salaire de base, primes et indemnités) afin de les comparer au salaire de subsistance défini. La comparaison porte sur le salaire de subsistance du lieu de travail des collaborateurs. Pour calculer la rémunération des collaborateurs, l'équipe de rémunération utilise les données disponibles dans le système d'information RH mondial ainsi que les salaires locaux. Lors de la publication finale des résultats en fin d'année, Schneider Electric peut communiquer une notation finale qui tient compte des écarts de salaire de subsistance comblés par les pays à la fin de l'année suivant la date de leur identification.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #21 : X4 le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme *Open Talent Market*

L'objectif de cette initiative est de créer une plateforme *Open Talent Market* (OTM) intégrée et numérique qui permet aux collaborateurs d'orienter leur propre évolution de carrière. Cette plateforme mondiale, qui couvre l'ensemble des unités opérationnelles, utilise l'IA de manière à proposer les meilleures correspondances. Notre ambition est de multiplier par quatre le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs au sein de la plateforme *Open Talent Market* au cours des cinq prochaines années.

Pour cette initiative, le Groupe suit les interactions gérées sous chaque fonctionnalité d'OTM. Début 2021, les fonctionnalités dont disposent les collaborateurs sont :

- les postes ;
- les projets ; et
- le mentorat.

Pour ces trois fonctionnalités, les résultats sont meilleurs lorsque les profils des collaborateurs sont correctement renseignés et complétés aux trois quarts ou plus. Le périmètre de cette initiative couvre les effectifs connectés de Schneider Electric tels que définis en janvier 2021, ce qui exclut les travailleurs non connectés (à savoir les usines), ainsi que les sous-traitants et les stagiaires/apprentis.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #22 : >90 % des collaborateurs acquièrent des compétences numériques (programme *Digital Citizenship*)

Le Groupe s'engage à consolider la culture numérique de ses collaborateurs et vise à améliorer les compétences numériques de plus de 90 % de ses collaborateurs d'ici 2025. Les progrès en matière de compétences numériques sont mesurés pour les « cols blancs » et les « cols bleus ».

- **Pour les cols blancs**, l'objectif du Groupe est que plus de 90 % des effectifs éligibles atteignent le niveau intermédiaire, avancé ou expert du programme *Digital Citizenship* d'ici 2025. Le niveau de compétence numérique de tous les collaborateurs sera évalué chaque année par les managers. Les employés éligibles en 2021 sont les employés actifs embauchés avant le 31 janvier 2021, les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée. Sont exclus les employés des entités non intégrées, et d'autres exclusions peuvent être définies par pays.

- **Pour les cols bleus**, l'objectif du Groupe est que plus de 90 % des effectifs aient suivi deux heures de formation par an assurées par l'Académie GSC et consacrées à la transformation numérique, par exemple au travers des programmes Smart Factory, cybersécurité ou connaissances numériques. Le périmètre couvre les travailleurs actifs et les chefs d'équipe d'usine définis par des codes d'emploi spécifiques et engagés avant le 31 janvier 2021, les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée (Chine uniquement) dans les unités opérationnelles concernées, et exclut les travailleurs en congé prolongé de plus de 6 mois au cours de l'année et les usines dont la fermeture est prévue avant le deuxième trimestre de l'année suivante.

Le périmètre et les exclusions de cet indicateur seront revus au début de chaque année.

Ce KPI est un pourcentage agrégé fondé sur le pourcentage d'employés atteignant l'objectif défini pour les cols blancs et les cols bleus par rapport à l'effectif total concerné (cols blancs et cols bleus).

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #23 : >90 % de nos collaborateurs ont accès à un programme qui soutient leur développement dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle

Cet indicateur vise à reconnaître et soutenir les talents qui approchent des dernières étapes de leur carrière, grâce à un plan de carrière solide et des options de développement, afin de renforcer les compétences clés, tirer parti de leur expertise et assurer l'échange des connaissances.

En 2021, la stratégie et l'approche ont été définies, et les programmes pilotes ont été lancés en 2022. De ce fait, l'année de référence pour ce KPI est 2022.

L'indicateur a été calculé comme l'effectif total des pays qui répondent au standard minimum mondial pour un programme, par rapport à l'effectif global de Schneider Electric. Tous les pays représentant plus de 250 collaborateurs sont concernés. Le standard minimum pour un programme est le suivant :

- **Une formation et un accompagnement personnalisés** destinés aux collaborateurs (et leurs managers) qui se trouvent dans les étapes ultérieures de leur parcours professionnel, leur permettant d'avoir un entretien de suivi de carrière qui débouche sur la définition d'un plan de carrière ; et
- **Une sélection d'options d'accompagnement disponibles** dans le pays du collaborateur, pouvant inclure un travail flexible, un renforcement des compétences, des réorientations de carrière, une planification personnelle ou des ajustements de l'environnement de travail.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #24 : Atteindre un score de 75 % d'engagement des collaborateurs

Un indice élevé d'engagement des collaborateurs est corrélé à une croissance des ventes plus forte, à un revenu d'exploitation plus élevé et, en fin de compte, à une satisfaction et une fidélité accrue des clients à l'égard de l'entreprise. Cet indice est calculé une fois par an, grâce à une enquête nommée *OneVoice* menée auprès de 100 % des collaborateurs du Groupe et dont les réponses lui permettent d'adapter sa stratégie en matière de personnel ainsi que ses plans d'action.

Le calcul de ce KPI couvre tous les collaborateurs de Schneider considérés comme des effectifs permanents (les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée de plus de 3 mois), en excluant des stagiaires et des sous-traitants tiers.

Le modèle d'engagement des employés Kincentric est utilisé. Il est composé de six questions, deux par rubrique (« SAY, STAY, STRIVE »), notées sur une échelle à 6 points par les collaborateurs :

- Indice d'engagement des collaborateurs : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est supérieure ou égale à 4,5 ;
- Désengagement des collaborateurs : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est inférieure ou égale à 3,5 ;
- Plage neutre : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est comprise entre 3,5 et 4,5.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

### SSE #25 : 50 000 jours de volontariat depuis 2017

Les activités de volontariat des collaborateurs de Schneider Electric se déroulent principalement dans des ONG œuvrant pour l'insertion professionnelle ou la formation (formation professionnelle et technique, écoles, universités, etc.), dans des entreprises soutenues par le fonds de Schneider Electric pour l'Accès à l'énergie (*Access to Energy Fund*) et, plus généralement, dans les différentes organisations référencées par les délégués de la Fondation Schneider Electric dans chaque pays. Il s'agit pour l'essentiel d'actions en faveur des jeunes, des familles défavorisées, de l'environnement, qui sont organisées suivant les compétences personnelles ou professionnelles des collaborateurs volontaires et selon les besoins recensés par les organisations soutenues (besoins spécialisés ou plus généraux). Les missions sont publiées sur une plateforme digitale et multilingue dédiée, baptisée *VolunteerIn*, qui permet aux collaborateurs du Groupe de postuler pour réaliser des missions bénévoles auprès de partenaires de la Fondation. Les initiatives locales et spontanées mises en place par les délégués de la Fondation Schneider Electric et leurs partenaires auxquelles participent des collaborateurs sont également prises en compte.

En 2021, la Fondation Schneider Electric et les ONG partenaires ont augmenté le nombre de missions numériques proposées aux employés, permettant aux collaborateurs de continuer à s'engager malgré les restrictions applicables en raison de la pandémie. Une journée de bénévolat est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel consacre cinq heures de son temps à une organisation partenaire. L'indicateur inclut également les missions de formation organisées à l'étranger pour une durée minimale de cinq jours. Cependant, en raison de la pandémie, ce type de mission n'a pas été organisé en 2021 pour des raisons de sécurité. L'objectif associé à cet indicateur a été relevé en 2021 (l'objectif précédent visait 15 000 jours de volontariat), et seules les missions d'au moins 0,5 jour sont prises en compte.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

## 2.7.2 Éléments méthodologiques sur les indicateurs de la Taxonomie européenne

Pour ce qui est du calcul de la part des activités considérées comme éligibles et alignées conformément à l'Acte délégué sur la publication d'informations en ce qui concerne le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx), Schneider Electric apporte les informations complémentaires suivantes :

### Calcul du chiffre d'affaires éligible et aligné sur la Taxonomie

Ces chiffres résultent de la première évaluation de l'éligibilité des activités de Schneider, qui associe deux approches : d'une part, une approche fondée sur l'offre (c'est-à-dire sur la nature des technologies), consistant à examiner les offres de chaque ligne d'activité par rapport aux définitions des activités économiques des Actes délégués climat et environnement de l'UE, et, d'autre part, une approche par segment final, consistant à examiner, pour chaque gamme de produits, le chiffre d'affaires généré par les segments finaux éligibles à la Taxonomie (principalement le transport vert et les énergies renouvelables). Il n'y a pas de double comptabilisation entre les deux approches, car le chiffre d'affaires des offres évaluées dans le cadre de l'approche par segment final n'est pas inclus dans le chiffre d'affaires évalué dans le cadre de l'approche fondée sur l'offre.

Comme décrit à l'Annexe 1 de l'Acte délégué à l'article 8 du règlement sur la Taxonomie, le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie utilisé en dénominateur est le chiffre d'affaires net comptabilisé conformément à la norme IAS 1.82(a) après suppression des transactions intragroupe. Pour Schneider Electric, cela représente 35 902 millions d'euros, comme indiqué à la première ligne du compte de résultat consolidé dans le présent Document d'Enregistrement Universel (page 452).

Pour 81 % du chiffre d'affaires (soit en excluant les entités ayant leur propre cadre de reporting), le calcul d'éligibilité associe deux approches :

- Pour 80 % du chiffre d'affaires, le calcul de l'éligibilité et de l'alignement se base sur une approche fondée sur l'offre (c'est-à-dire sur la nature des technologies). Des ateliers sont organisés avec les équipes de développement durable, de marketing et de direction des offres pour chaque ligne d'activité, afin de déterminer si les produits répondent aux définitions des activités économiques énoncées dans les actes délégués. L'analyse est effectuée au niveau de chaque catégorie de produit, ce qui permet une identification détaillée des éléments du chiffre d'affaires qui sont éligibles ou non éligibles à la Taxonomie. La conformité avec les critères techniques de sélection est évaluée ainsi que l'éligibilité par les experts techniques de l'offre au niveau de la catégorie de produits. À titre d'exemple, les systèmes de gestion des bâtiments (BMS) regroupent le plus souvent des systèmes d'efficacité énergétique, qui sont éligibles à la Taxonomie, et des systèmes de sécurité incendie et de contrôle d'accès, qui ne le sont pas. Dans ce cas, l'analyse permet de comptabiliser uniquement les systèmes d'efficacité énergétique installés dans le cadre d'un BMS. Un ratio d'éligibilité est ensuite consolidé pour chaque gamme de produits (regroupant plusieurs catégories de produits) ;

## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

- Pour 1 % du chiffre d'affaires, le calcul de l'éligibilité et de l'alignement se base sur une approche par segments finaux, où les équipes commerciales indiquent pour chaque gamme de produits si elle correspond à l'activité économique décrite dans les actes délégués et fournissent le montant correspondant des revenus générés par les segments finaux éligibles à la Taxonomie (Transport vert et Énergies renouvelables). La double comptabilisation potentielle entre les deux approches est évitée en appliquant l'approche basée sur les segments finaux à seulement 1 % du chiffre d'affaires, généré par les activités éligibles vendues aux segments finaux soutenant l'atténuation du changement climatique, et en appliquant l'approche basée sur l'offre aux 80 % restant de chiffre d'affaires (excluant les entités ayant leur propre système de reporting).

Pour les 19 % restant du chiffre d'affaires (qui correspondent aux entités ayant leur propre cadre de reporting), une analyse distincte fondée sur les offres est effectuée après examen du reporting des gammes de produits de chaque entité concernée.

Afin de déterminer le montant du chiffre d'affaires éligible et aligné (numérateurs), les hypothèses suivantes sont utilisées :

- Dans l'analyse menée au niveau des catégories de produits, les données sont fondées sur les commandes plutôt que sur le chiffre d'affaires. Par conséquent, le ratio d'éligibilité est calculé en divisant le montant des commandes éligibles par le montant total des commandes, puis appliqué au chiffre d'affaires net.
- Dans l'analyse menée au niveau des catégories de produits, une part non significative des commandes n'est pas attribuée par catégorie de produits. Le ratio d'éligibilité et d'alignement utilisé pour le reste de la gamme de produits est appliqué à ce chiffre d'affaires, ce qui représente moins de 5 % du total du chiffre d'affaires éligible.
- Les données relatives aux ventes d'un segment final correspondent aux commandes. Un coefficient de correction est appliqué pour estimer le chiffre d'affaires net par segment final.

Une évaluation rigoureuse de la conformité avec les critères de sélection technique est réalisée pour chaque activité.

- Activité CCM 3.5 (fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments) : le chiffre d'affaires éligible de Schneider est réparti selon huit critères de sélection technique, de sorte que seuls les systèmes de refroidissement les plus efficaces répondent aux critères de l'activité CCM 3.5.i (systèmes de refroidissement et de ventilation classés dans les deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées) et seul le système UPS doté d'une goulotte électrique répond aux critères de l'activité CCM 3.5.m (automatismes du bâtiment et systèmes de contrôle des bâtiments économes en énergie).
- Activité CCM 3.6 (autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone) : les économies d'émissions de GES sont calculées à l'aide de la méthode de calcul des émissions économisées et évitées de Schneider Electric. Cette méthode de calcul a été audité par une partie tierce conformément à la norme ISO 14067:2018.
- Activité CCM 3.20 (fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique) : le chiffre d'affaires provenant des dispositifs de commutation moyenne tension contenant du gaz SF<sub>6</sub> et le chiffre d'affaires provenant de la production d'énergies fossiles et de la chaîne de valeur des combustibles fossiles sont éligibles, mais ne sont pas alignés.
- Activité CE 1.2 (fabrication d'équipements électriques et électroniques) : les défis liés à l'évaluation de l'alignement des activités économiques avec les critères d'examen technique ont conduit à une évaluation conservatrice selon laquelle tous les revenus éligibles dans le cadre de cette activité ont été déclarés comme non alignés. Schneider Electric revoit et améliore en

permanence ses pratiques circulaires via son processus EcoDesign Way™ et son programme Green Premium™ afin de réduire davantage l'impact environnemental de ses produits. Voir plus de détails dans la section 2.4, à la page 184.

- Activité CE 4.1 (fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données) : le chiffre d'affaires provenant des systèmes et logiciels de maintenance prédictive est éligible, mais n'est pas aligné en raison de l'impossibilité d'évaluer si ces systèmes et logiciels sont utilisés pour surveiller un type quelconque de moteur à combustible fossile.

La part du chiffre d'affaires provenant d'activités éligibles et alignées selon la Taxonomie est disponible dans le tableau requis par l'acte délégué à l'article 8 du règlement européen sur la Taxonomie à la page 284.

### Calcul des dépenses d'investissement (CapEx) alignées sur la Taxonomie

Comme indiqué à l'Annexe I de l'Acte délégué à l'article 8 du Règlement sur la Taxonomie, le dénominateur du KPI relatif aux CapEx éligibles et alignés sur la Taxonomie est égal aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2023 (y compris les droits d'utilisation au sens d'IFRS 16), avant dépréciation, amortissement ou réévaluation, en incluant les réévaluations ou dépréciations au titre de l'exercice 2023 et en excluant les variations de juste valeur. Le dénominateur englobe également les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice 2023.

Pour Schneider Electric, le total des immobilisations corporelles correspondant à la définition ci-dessus représente 912 millions d'euros en 2023, dont 910 millions d'euros pour les additions, comme indiqué à la note 11 des états financiers du Groupe dans le présent DEU, et 2 millions d'euros pour les regroupements d'entreprises.

Le total des droits d'utilisation couverts par la norme IFRS 16 en 2023 représente 305 millions d'euros, comme indiqué dans la note 11 des états financiers du Groupe (page 480).

Le total des immobilisations incorporelles correspondant à la définition ci-dessus représente 457 millions d'euros en 2023. Ce montant se décompose ainsi : 451 millions d'euros pour les additions, comme indiqué à la note 10 des états financiers du Groupe (page 478), incluant 328 millions d'euros de frais de recherche et développement (R&D) capitalisés, comme indiqué dans la note 10 des états financiers du Groupe, et 6 millions d'euros pour les regroupements d'entreprises.

Conformément aux spécifications des CapEx telles que détaillées à l'Annexe I de l'Acte délégué à l'article 8 du règlement sur la Taxonomie, tous les coûts comptabilisés selon la norme IFRS 16 liés à la location à long terme de bâtiments sont considérés comme éligibles. Aucun d'entre eux n'est considéré comme aligné puisque le portefeuille immobilier locatif du Groupe ne répond pas à tous les critères d'alignement sur la Taxonomie décrits dans l'activité CCM 7.7 (acquisition et propriété de bâtiments). Les CapEx liés aux actifs, processus et groupements d'entreprises associés à des activités éligibles et alignés sur la Taxonomie ont été calculés très précisément à l'aide de clés d'allocation du chiffre d'affaires éligible, et respectivement aligné, par activité, à l'exception des CapEx en R&D et de celles comptabilisées selon la norme IFRS 16. La méthodologie des clés d'allocation est considérée comme une approche prudente, car elle est basée sur l'activité actuelle de chaque gamme de produits, qui ne tient pas compte des transformations entraînées par les investissements des gammes de produits dans le calcul des KPI relatifs aux CapEx éligibles et alignés sur la Taxonomie.

Comme décrit de manière plus exhaustive dans la section 2.3.4 à la page 166, les projets de R&D liés aux produits du Groupe visent



à et démontrent une réduction substantielle de l’empreinte carbone grâce à des produits et des systèmes plus efficaces. Ces améliorations sont mesurées à l’aide d’une analyse du cycle de vie partagée publiquement dans le Profil environnemental de produit, conforme à la norme ISO 14067 et vérifiée par un tiers indépendant. Ainsi, les dépenses de R&D capitalisées en 2023 directement liées à des projets de R&D capitalisés sont considérées à la fois comme éligibles et alignées selon l’activité CCM 3.6 (autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone).

La part détaillée des CapEx provenant d’activités éligibles et alignées au titre de la Taxonomie européenne est disponible à la page 288.

### Calcul des dépenses d’exploitation (OpEx) alignées sur la Taxonomie

Afin de déterminer les CapEx du Groupe éligibles et alignées sur la Taxonomie de l’UE, seuls les coûts de R&D non capitalisés sont analysés pour l’établissement du numérateur des KPI OpEx.

Le dénominateur du KPI relatif aux OpEx éligibles et alignées sur la Taxonomie représente 1 758 millions d’euros en 2023, correspondant principalement aux coûts de recherche et développement du Groupe non capitalisés pour 1 688 millions d’euros présentés avant retraitement du crédit d’impôt R&D pour 58 millions d’euros, comme indiqué dans la Note 4 des comptes consolidés du Groupe (page 474). Cela inclut les coûts non capitalisés relatifs aux projets de R&D liés aux produits, mais aussi, entre autres, les coûts encourus en relation avec le support et la plateforme, les coûts des applications informatiques globales dédiées à la R&D, les coûts relatifs à l’ingénierie pour la qualité, la productivité et l’obsolescence. Le reste du dénominateur correspond aux OpEx liées aux mesures de rénovation des bâtiments, aux baux à court terme, à l’entretien et à la réparation et aux autres dépenses liées à l’entretien courant des actifs. Le total de ces catégories représente moins de 71 millions d’euros et est donc considéré comme non significatif pour l’activité de Schneider Electric, et donc exclu de l’analyse des OpEx et des numérateurs des KPI OpEx.




Comme décrit de manière plus exhaustive à la section 2.3.4 à la page 166 et mentionné pour les CapEx, les projets de R&D liés aux produits du Groupe visent et démontrent une réduction substantielle de l’empreinte carbone. Le numérateur des KPI OpEx éligible et aligné sur la Taxonomie correspond aux dépenses d’exploitation directement associées aux projets de R&D liés aux produits du Groupe : ces OpEx sont donc à la fois éligibles et alignées sur la Taxonomie dans le cadre de l’activité CCM 3.6 (autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone).

La part des OpEx des activités éligibles et alignées sur la Taxonomie est disponible à la page 292.

### Ne pas causer de préjudice important

Comme le définit l’article 3 du règlement sur la Taxonomie, une activité n’est qualifiée d’écologiquement durable que si elle ne cause pas de préjudice important à l’un des autres objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Les activités de Schneider Electric sont soumises aux exigences du principe consistant à ne pas causer de préjudice important, lorsque l’objectif auquel elles sont rattachées est indiqué.

-  Atténuation du changement climatique (CCM)
-  Protection de l’eau et des ressources marines (WTR)
-  Transition vers une économie circulaire (CE)

Les activités du Groupe étant liées à seulement 3 des 6 objectifs environnementaux, les icônes des 3 objectifs restants ne sont pas affichées.

Pour les activités correspondant aux objectifs environnementaux indiqués par les icônes ci-dessous, cela signifie qu’elles ne doivent pas causer de préjudice important aux éléments suivants :

#### Atténuation du changement climatique :

Schneider Electric a développé des stratégies pour tenir compte et réduire les émissions de GES de ses activités tout au long de la chaîne de valeur.

Pour en savoir plus sur les stratégies et les actions de Schneider Electric en matière de réduction des émissions de GES, consultez la section 2.3 à la page 154, la section 2.4 à la page 184, ainsi que l’empreinte GES du Groupe à la section 2.8.1 à la page 310.

Cela s’applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



#### Adaptation au changement climatique :

Schneider a évalué les risques climatiques physiques significatifs pour son activité. Le Groupe a mis l’analyse des dépendances au cœur de sa gestion des risques et a réalisé une évaluation prospective des risques et vulnérabilités climatiques pour identifier et évaluer la matérialité des risques climatiques physiques susceptibles d’affecter les sites de Schneider Electric, la chaîne d’approvisionnement étendue et les activités économiques selon différents scénarios du GIEC et différents horizons (court, moyen et long terme). En accord avec ces évaluations, le Groupe a mis en place des solutions d’adaptation consistant en plusieurs initiatives de résilience.

Pour en savoir plus sur la gestion des risques climatiques et les mesures d’adaptation du Groupe, consultez les chapitres 2.3.1 à la page 156.

Cela s’applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



#### Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines :

Schneider Electric évalue régulièrement les risques liés à l’eau. En 2022, le Groupe a réalisé une analyse de l’empreinte hydrique tout au long de la chaîne de valeur, couvrant la consommation, la rareté, l’eutrophisation, l’écotoxicité et l’acidification de l’eau. En raison de la nature de la plupart de ses processus industriels (assemblage manuel et automatique), le prélèvement d’eau lié aux opérations du Groupe est considéré comme limité.

Le Groupe a mis en place des initiatives pour préserver la qualité de l’eau et éviter le stress hydrique - pour en savoir plus sur la gestion de l’eau du Groupe, consultez la section 2.4.5.4 à la page 203.

Cela s’applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



#### Transition vers une économie circulaire :

Schneider Electric évalue la disponibilité et, si possible, adopte des techniques qui maximisent la valeur de ses ressources, en considérant les déchets comme une ressource et en veillant à ce que ses déchets restent dans un système circulaire. En plus d’éviter la mise en décharge et d’envisager des solutions de recyclage traditionnelles, Schneider s’efforce de remonter la hiérarchie des déchets et de trouver des solutions de « réduction et réutilisation » pour ses ressources.

Les exigences relatives à la gestion des déchets de construction et démolition dans les infrastructures de mobilité à faible émission de carbone ne s’appliquent pas à Schneider, car le Groupe n’intervient que comme fournisseur de solutions électriques et d’automatismes dans ces projets.

Pour en savoir plus sur la transition du Groupe vers une économie circulaire, consultez la section 2.4.3 à la page 190.

Cela s’applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



## 2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

### Prévention et réduction de la pollution :

en ce qui concerne la fabrication, de la mise sur le marché ou de l'utilisation de produits chimiques, Schneider Electric fournit les précisions suivantes :

- concernant le règlement (UE) 2017/852 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relatif au mercure et son abrogation, il n'est pas applicable à Schneider Electric car le Groupe n'utilise pas de mercure dans ses produits ni dans ses activités de fabrication ;
- concernant la directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS), (RoHS), et le règlement européen Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH), 9% des revenus de Schneider Electric sont issus de produits avec des substances listées soit dans l'Annexe II de RoHS ou dans la liste des substances soumises à des restrictions (Annexe XVII) de REACH. Le Groupe a déployé d'importants efforts de mesure et de mise en conformité, même en dehors de l'Union européenne (c'est-à-dire au-delà du périmètre de la réglementation).
- Concernant les substances prévues à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006 et identifiées conformément à l'article 59(1) de ce règlement, et sauf si les opérateurs évaluent et documentent qu'aucune autre substance ou technologie alternative appropriée n'est disponible sur le marché, et qu'ils sont utilisés dans des conditions contrôlées, Schneider a déclaré comme non alignés tous les revenus provenant de produits utilisant des substances, représentant 13 % des revenus éligibles.
- Concernant les substances prévues à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006, et non identifiées conformément à l'article 59, paragraphe 1, dudit règlement, le Groupe note que l'obtention de déclarations de matières et de données de la part des fournisseurs au-delà du niveau 1 est particulièrement difficile, et n'est pas en mesure de quantifier l'impact de l'exclusion des produits utilisant des substances susceptibles d'être incluses dans la liste des substances soumises à autorisation, mais non identifiées actuellement dans la liste candidate. Le Groupe prévoit d'améliorer progressivement la traçabilité des composants de chaque produit au-delà du niveau 1, et de mettre ces informations à la disposition de ses clients sous forme numérique.
- Le périmètre de la directive RoHS dans la Taxonomie européenne peut être considéré comme ambigu. Par conséquent, les exemptions au titre de la directive RoHS, qui sont accordées lorsqu'il n'existe pas de solution alternative disponible et que les humains et l'environnement ne sont pas exposés, ont été utilisées comme substitut pour les exemptions au critère F des critères génériques pour le principe consistant à ne pas causer de préjudice important en matière de prévention et réduction de la pollution.

D'autres exigences sont respectées et incluses dans les directives environnementales mondiales de Schneider Electric et toutes les restrictions.

Les exigences liées à la prévention et à la réduction de la pollution sur les lignes à haute tension aériennes et à la réduction du bruit, des vibrations, de la poussière et des émissions polluantes pendant la construction et la maintenance des infrastructures de mobilité à faible émission de carbone ne sont pas applicables à Schneider, car le Groupe n'opère qu'en tant que fournisseur de solutions électriques et d'automatismes dans ces projets.

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



### Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes :

Schneider Electric n'étant pas un développeur de projet au sens de la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (2011/92/UE), n'opérant qu'en tant que sous-traitant de projets listés dans les annexes 1 et 2 de cette directive, le Groupe n'est pas soumis à la réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement ou d'un examen préalable. Pour la même raison, les exigences liées à l'atténuation des risques liés à la biodiversité sur les infrastructures de mobilité bas carbone ne sont pas applicables à Schneider.

Dans les cas où Schneider Electric prévoit de construire un nouveau site, le Groupe peut avoir besoin de réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). Toutefois, en raison de la nature des activités exercées sur les sites de Schneider Electric, ces projets ne sont pas susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement et ne sont pas répertoriés dans l'Annexe I ni dans l'Annexe II de la directive 2011/92/UE, pour laquelle une EIE est nécessaire.

Schneider Electric a défini un processus d'Analyse environnementale des sites (AES) dans le cadre de sa phase de « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) de nouvelles fusions et acquisitions, principalement pour détecter la contamination du sol, de la surface des eaux souterraines, des sédiments aquatiques et de la vapeur du sol par des rejets connus ou inconnus de produits chimiques, de pétrole ou de déchets connexes.

Le Vice-président Sécurité Environnement et Immobilier responsable de la conformité ESS de l'entité faisant l'objet de la « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) a établi un cadre d'évaluation et effectue les vérifications nécessaires dans l'ensemble du processus de « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) dans le cadre de l'équipe de « diligence raisonnable » (*Due Diligence*).

Schneider Electric exige qu'une analyse environnementale des sites (AES) de phase I soit effectuée sur toutes les transactions immobilières mondiales impliquant des biens de fabrication et d'autres sites à risque potentiellement plus élevé, y compris les usines, les centres de distribution ou les biens ayant déjà une activité industrielle. L'AES est exécutée par un consultant environnemental indépendant.

Les évaluations et actions de Schneider en matière de biodiversité sont détaillées dans la section 2.4.2 à la page 187.

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



## Garanties minimales

Comme défini dans l'article 3 du règlement sur la Taxonomie, une activité ne peut être qualifiée de durable sur le plan environnemental que si elle est réalisée conformément aux garanties minimales spécifiques détaillées dans le règlement. Schneider Electric se réfère au Rapport final sur les garanties minimales de la Plateforme sur la finance durable comme guide pour le rapport sur les garanties minimales, qui examine quatre domaines clés : les droits de l'homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale.

### Droits humains

L'entreprise a mis en place un processus adéquat de « diligence raisonnable » (*Due Diligence*) en matière de droits humains, comme indiqué dans les principes directeurs des Nations Unies et ceux de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour plus de détails, veuillez consulter le Plan de vigilance de Schneider Electric ainsi que la section 2.2.2 à la page 115.

### Corruption

L'entreprise a mis en place des processus de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, voir la section 2.2.7 à la page 130.

### Fiscalité

L'entreprise traite la gouvernance et la conformité fiscales comme des éléments importants de la surveillance, et des stratégies et processus adéquats de gestion des risques fiscaux sont en place. Pour plus de détails, voir la section 2.2.9 à la page 134.

### Concurrence loyale

L'entreprise sensibilise ses employés à l'importance de la conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence. Pour plus de détails, voir la section 2.2.8 à la page 133.

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Le Groupe fournit ci-dessous une cartographie des activités de Schneider éligibles dans le cadre de l'actuelle Taxonomie européenne afin d'offrir aux parties prenantes une vision plus détaillée. En 2023, un certain nombre d'activités ont été ajoutées (activité 3.20 soutenant l'atténuation du changement climatique, activités 1.2, 4.1, 5.1, 5.2 et 5.5 soutenant la transition vers l'économie circulaire, et activités 1.1 et 4.1 soutenant la protection de l'eau et des ressources marines) par rapport à 2022. Les revenus liés à la fabrication, à l'installation et à l'entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité pour soutenir l'atténuation du changement climatique, précédemment classés dans l'activité 4.9, ont été transférés dans l'activité 3.20.

Nom et code de l'activité tels que spécifiés dans les Actes délégués climat, environnement et divulgation de l'UE	Définition de l'activité telle que spécifiée dans les Actes délégués climat et environnement de l'UE	Activités de Schneider Electric correspondantes
<b>CCM 3.1</b>  Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables, les énergies renouvelables étant définies à l'article 2, point 1), de la directive (UE) 2018/2001.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fabrication de technologies qui sont des éléments essentiels des systèmes produisant de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables : onduleurs, cadres de montage, panneaux solaires, autres équipements solaires, microréseau de parcs éoliens et autres</li> </ul>
<b>CCM 3.5</b>  Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de gestion des bâtiments (BMS) (hors sécurité incendie et contrôle d'accès)</li> <li>Systèmes de mesure de puissance pour les bâtiments</li> <li>Suivi et régulation intelligents de l'électricité ou du chauffage dans les bâtiments, par exemple thermostats et systèmes de contrôle de l'éclairage</li> <li>Systèmes de refroidissement</li> <li>Produits isolants</li> </ul>
<b>CCM 3.6</b>  Technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Technologies de fabrication visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs de l'économie, lorsque ces technologies ne sont pas couvertes par les sections 3.1 à 3.5 de l'Annexe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes UPS avec une méthodologie audité pour calculer les réductions d'émissions de GES</li> </ul>
<b>CCM 3.20</b>  Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	La fabrication, l'installation, la maintenance ou l'entretien de produits, équipements ou systèmes électriques, ou de logiciels visant à réduire considérablement les émissions de GES dans les systèmes de transport et de distribution d'électricité à haute, moyenne et basse tension par le biais de l'électrification, de l'efficacité énergétique, de l'intégration d'énergies renouvelables ou d'une conversion efficace de l'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs de câblage de transport et de distribution pour le câblage des circuits électriques</li> <li>Produits, équipements et systèmes électriques basse tension</li> <li>Les appareils de commutation moyenne tension et de contrôle sans gaz SF<sub>6</sub> qui augmentent la maîtrise du système électrique</li> <li>Exige des équipements, des systèmes et des services de réponse et de changement de charge</li> <li>Communication, logiciels et équipements de contrôle, produits, systèmes et services pour une efficacité énergétique optimale</li> <li>Fabrication de variateurs de vitesse</li> </ul>
<b>CCM 6.14</b>  Infrastructures de transport ferroviaire	Construction, modernisation, exploitation et maintenance de voies ferrées et de métros ainsi que de ponts et de tunnels, de gares, de terminaux, d'installations de services ferroviaires, de systèmes de gestion de la sécurité et du trafic, y compris la fourniture de services d'architecture, d'ingénierie, de dessin, d'inspection de bâtiments, services d'arpentage et de cartographie et similaires, ainsi que la réalisation d'essais analytiques physiques, chimiques et autres de tous types de matériaux et de produits.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements, projets, ainsi que services de modernisation et de maintenance des infrastructures de transport ferroviaire</li> </ul>
<b>CCM 6.15</b>  Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers dont les émissions de CO <sub>2</sub> à l'échappement sont nulles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement et des infrastructures nécessaires à l'exploitation du transport urbain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement, projets, ainsi que prestations de modernisation et de maintenance pour le transport routier dont les émissions sont nulles, ainsi qu'infrastructure requise pour l'exploitation du transport urbain</li> </ul>
<b>CCM 6.16</b>  Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers dont les émissions de CO <sub>2</sub> à l'échappement sont nulles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement et au transfert modal et des installations de services, des systèmes de gestion de la sécurité et du trafic.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements, projets, ainsi que prestations de modernisation et de maintenance des infrastructures portuaires bas carbone</li> <li>Équipements, projets, ainsi que prestations de modernisation pour l'électrification et l'efficacité des opérations portuaires</li> </ul>

Nom et code de l'activité tels que spécifiés dans les Actes délégués climat, environnement et divulgation de l'UE	Définition de l'activité telle que spécifiée dans les Actes délégués climat et environnement de l'UE	Activités de Schneider Electric correspondantes
<b>CCM 6.17</b>  Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation d'aéronefs dont les émissions de CO <sub>2</sub> à l'échappement sont nulles ou aux opérations propres de l'aéroport, et la fourniture d'électricité au sol et d'air conditionné aux aéronefs immobiles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement pour le transport ferroviaire et le transport maritime.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements de gestion de l'énergie, projets, ainsi que des services de modernisation et de maintenance d'infrastructures aéroportuaires à faible émission de carbone</li> </ul>
<b>CCM 7.5</b>  Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de service relatifs à la gestion des bâtiments et aux systèmes de mesure de puissance pour les bâtiments</li> </ul>
<b>CCM 8.2</b>  Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	Développement ou utilisation de solutions de TIC destinées à recueillir, transmettre, stocker des données et à les modéliser et les utiliser lorsque ces activités visent principalement à fournir des données et des analyses permettant de réduire les émissions de GES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solutions logicielles et fondées sur des données visant à améliorer l'efficacité de la conception, de la planification et de la construction de bâtiments</li> </ul>
<b>CCM 9.3</b>  Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services techniques de conseil, tels que les audits énergétiques, les simulations et les formations</li> <li>• Services de gestion de l'énergie</li> <li>• Contrats de performance énergétique</li> </ul>
<b>WTR 1.1</b>  Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	Fabrication, installation ou fourniture de services associés pour les technologies de contrôle des fuites qui permettent de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologies de contrôle des fuites pour les systèmes d'alimentation en eau</li> </ul>
<b>WTR 4.1</b>  Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	Fabrication, développement, installation, déploiement, maintenance, réparation ou fourniture de services spécialisés pour les solutions de technologies de l'information (IT) ou de technologies opérationnelles (OT) fondées sur les données pour contrôler, gérer, réduire et atténuer les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modélisation et optimisation du réseau en temps réel</li> <li>• Calcul, contrôle et reporting des fuites</li> </ul>
<b>CE 1.2</b>  Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Fabrication d'équipements électriques et électroniques destinés à un usage industriel, professionnel et grand public.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements électriques et électroniques</li> </ul>
<b>CE 4.1</b>  Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Fabrication, développement, installation, déploiement, maintenance, réparation ou fourniture de services spécialisés pour la conception ou la surveillance de logiciels ou de systèmes informatiques/opérationnels, conçus pour : le suivi à distance et la maintenance prédictive ; l'identification, le suivi et la traçabilité des matériaux, produits et actifs pour soutenir la circularité des flux de matériaux ou d'autres objectifs de la taxonomie ; logiciel de gestion des performances du cycle de vie prenant en charge la surveillance et l'évaluation des performances en matière de circularité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes de suivi à distance et de maintenance prédictive</li> <li>• Logiciel de gestion des performances du cycle de vie</li> </ul>
<b>CE 5.1</b>  Réparation, remise à neuf et reconditionnement	La réparation, la remise à neuf et le reconditionnement de marchandises qui ont été utilisées par un client pour l'usage prévu auparavant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation, remise à neuf ou reconditionnement de produits déjà utilisés</li> </ul>
<b>CE 5.2</b>  Vente de pièces de rechange	Vente de pièces de rechange au-delà des obligations légales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de pièces de rechange.</li> </ul>
<b>CE 5.5</b>  Produit en tant que service et autres modèles de service circulaires et orientés vers les résultats	Fourniture aux clients d'un accès aux produits par le biais de modèles de service, qui sont soit axés sur l'utilisation, soit orientés vers les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres de logiciel en tant que service</li> </ul>

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Part du chiffre d'affaires provenant d'activités alignées sur la Taxonomie

Activités économiques	Codé(s)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
		Millions d'euros	Pourcentage	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)

Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	129	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	1 035	3 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	121	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	6 703	19 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	-	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	52	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	183	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	50	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	32	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	494	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	1 157	3 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	2	0 %	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	9	0 %	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	1 003	3 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	51	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	215	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Produit en tant que service et autres modèles de service circulaires et orientés vers les résultats	CE 5.5	3	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)</b>		<b>11 240</b>	<b>31 %</b>	<b>28 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>4 %</b>	<b>-</b>
<b>Dont habilitantes</b>		10 970	31 %	28 %	-	0 %	-	3 %	-
<b>Dont transitoires</b>		-	-	-	-	-	-	-	-

= non pertinent. N/A = non applicable

Critères « Ne pas causer de préjudice important »									
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	Pourcentage	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A		
<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>20 %</b>		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-		T

Suite à la page suivante

(1) OUI — Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 NON — Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 N/EL — Activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.  
 (2) Ce chiffre est inférieur à 0,5 million d'euros.

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Part du chiffre d'affaires provenant d'activités alignées sur la Taxonomie (suite)

Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Critères de contribution substantielle						
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
		Millions d'euros	Pourcentage	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)</b>										
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	33	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	409	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	441	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	5 484	15 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	-	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	31	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	8	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	CCM 8.2	88	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	4	0 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	293	1 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	13 825	39 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	161	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	21	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	59	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Produit en tant que service et autres modèles de service circulaires et orientés vers les résultats	CE 5.5	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
<b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)</b>		<b>20 860</b>	<b>58 %</b>	<b>18 %</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>-</b>	<b>39 %</b>	<b>-</b>	
<b>A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie (A.1 + A.2)</b>		<b>32 099</b>	<b>89 %</b>	<b>46 %</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>-</b>	<b>43 %</b>	<b>-</b>	
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)</b>		<b>3 803</b>	<b>11 %</b>							
<b>Total (A+B)</b>		<b>35 903</b>	<b>100 %</b>							

■ = non pertinent. N/A = non applicable



Critères « Ne pas causer de préjudice important »							Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie Circulaire	Biodiversité	(17)				
(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	
							Pourcentage			
							0 %			
							2 %			
							2 %			
							N/A			
							4 %			
							-			
							-			
							-			
							-			
							-			
							N/A			
							N/A			
							N/A			
							N/A			
							N/A			
							N/A			
							N/A			
							8 %			
							29 %			

(2) Ce chiffre est inférieur à 0,5 million d'euros.  
 (3) EL — Activité éligible à la Taxonomie pour l'objectif environnemental visé ;  
 N/EL — Activité non-éligible à la Taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Part des CapEx provenant d'activités alignées sur la taxonomie

Activités économiques	Code(s)	CapEx	Part des CapEx, année N	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
		Millions d'euros	Pourcentage	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>									
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>									
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	2	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	64	4 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	264	16 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	200	12 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	-	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	16	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	1	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	1	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	12	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	9	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	18	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	1	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	3	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
Produit en tant que service et autres modèles de service circulaires et orientés vers les résultats	CE 5.5	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL
<b>CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)</b>		<b>592</b>	<b>35 %</b>	<b>34 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>-</b>
<b>Dont habilitantes</b>		<b>588</b>	<b>35 %</b>	<b>34 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>-</b>
<b>Dont transitoires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

<sup>(1)</sup> = non pertinent. N/A = non applicable

Critères « Ne pas causer de préjudice important »							Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire					
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie Circulaire	Biodiversité	(11)					(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	Pourcentage	H	T					
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	15 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A							
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A							
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	N/A							
<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>27 %</b>							
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	27 %	H						
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-		T					

Suite à la page suivante

(1) OUI — Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 NON — Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 N/EL — Activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.  
 (2) Ce chiffre est inférieur à 0,5 million d'euros.

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Part des CapEx provenant d'activités alignées sur la taxonomie (suite)

Activités économiques	Code(s)	CapEx	Part des CapEx, année N	Critères de contribution substantielle						
				Atteintion du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	
										(5)
(1)	(2)	(3)	(4)	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	EL ; N/EL <sup>(3)</sup>	
		Millions d'euros	Pourcentage							
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>										
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	1	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	47	3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	5	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	141	8 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	-	-	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété d'immeubles	CCM 7.7	305	18 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	CCM 8.2	3	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	0 <sup>(2)</sup>	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	8	0 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	334	20 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	7	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	1	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Produit en tant que service et autres modèles de service circulaires et orientés vers les résultats	CE 5.5	0 <sup>(2)</sup>	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
<b>CapEx des activités éligibles au titre de la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)</b>		<b>852</b>	<b>51 %</b>	<b>30 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>20 %</b>	<b>-</b>	
<b>A. CapEx des activités éligibles au titre de la taxonomie (A.1 + A.2)</b>		<b>1 444</b>	<b>86 %</b>	<b>64 %</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>-</b>	<b>22 %</b>	<b>-</b>	
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)</b>		<b>231</b>	<b>14 %</b>							
<b>Total (A+B)</b>		<b>1 675</b>	<b>100 %</b>							

= non pertinent. N/A = non applicable

Critères « Ne pas causer de préjudice important »									
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie Circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
							Pourcentage		
							0 %		
							1 %		
							1 %		
							N/A		
							2 %		
							-		
							0 %		
							-		
							-		
							-		
							23 %		
							1 %		
							-		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							N/A		
							<b>28 %</b>		
							<b>54 %</b>		

RAPPORT  
INTEGRE

CH 1

**CH 2**

CH 3

CH 4

CH 5

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

(2) Ce chiffre est inférieur à 0,5 million d'euros.  
 (3) EL — Activité éligible à la Taxonomie pour l'objectif environnemental visé ;  
 N/EL — Activité non-éligible à la Taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Part des OpEx des activités alignées sur la taxonomie

Activités économiques	Code(s)	OpEx	Part des OpEx, année N	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
		Millions d'euros	Pourcentage	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>	OUI ; NON ; N/EL <sup>(1)</sup>
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>									
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>									
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	844	48 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
<b>OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)</b>		<b>844</b>	<b>48 %</b>	<b>48 %</b>	-	-	-	-	-
<b>Dont habilitantes</b>		844	48 %	48 %	-	-	-	-	-
<b>Dont transitoires</b>		-	-	-					
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>									
<b>OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)</b>		-	-						
<b>Total (A.1 + A.2)</b>		<b>844</b>	<b>48 %</b>	<b>48 %</b>					
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>									
<b>OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)</b>		<b>914</b>	<b>52 %</b>						
<b>Total (A+B)</b>		<b>1 758</b>	<b>100 %</b>						

= non pertinent

Chaque fois qu'une activité économique contribue de manière substantielle à de multiples objectifs environnementaux, les entreprises non financières doivent établir un rapport selon l'objectif environnemental le plus pertinent tout en évitant la double comptabilisation. En 2023, les entreprises non financières telles que Schneider Electric doivent désormais déclarer également leur chiffre d'affaires, leurs CapEx et leurs OpEx qui sont éligibles et alignées sur de multiples objectifs environnementaux (c'est-à-dire sans supprimer la double comptabilisation lorsqu'une activité contribue substantiellement à plusieurs objectifs) afin de faciliter les besoins de reporting des entreprises financières, en utilisant les modèles ci-dessous :

Part du chiffre d'affaires des activités éligibles et alignées sur de multiples objectifs environnementaux

	Part du chiffre d'affaires / chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
	Pourcentage	Pourcentage
Atténuation du changement climatique (CCM)	28 %	46 %
Adaptation au changement climatique (CCA)	-	-
Protection des ressources aquatiques et marines (WTR)	0 % <sup>(1)</sup>	1 %
Transition vers une économie circulaire (CE)	4 %	80 %
Prévention et contrôle de la pollution (PPC)	-	-
Biodiversité et protection des écosystèmes (BIO)	-	-

	Critères « Ne pas causer de préjudice important »						Garanties minimales	Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie Circulaire	Biodiversité				
	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	Pourcentage	H	T
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	50 %	H	
	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>50 %</b>		
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	50 %	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-		T
								-		
								<b>50 %</b>		

(1) OUI — Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 NON — Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
 N/EL — Activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

**Part des CapEx des activités éligibles et alignées sur de multiples objectifs environnementaux**

	Part des CapEx / CapEx totales	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
	Pourcentage	Pourcentage
Atténuation du changement climatique (CCM)	34 %	64 %
Adaptation au changement climatique (CCA)	-	-
Protection des ressources aquatiques et marines (WTR)	0 % <sup>(1)</sup>	1 %
Transition vers une économie circulaire (CE)	1 %	50 %
Prévention et contrôle de la pollution (PPC)	-	-
Biodiversité et protection des écosystèmes (BIO)	-	-

**Part des OpEx des activités éligibles et alignées sur de multiples objectifs environnementaux**

	Part des OpEx / OpEx totales	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
	Pourcentage	Pourcentage
Atténuation du changement climatique (CCM)	48 %	48 %
Adaptation au changement climatique (CCA)	-	-
Protection des ressources aquatiques et marines (WTR)	-	-
Transition vers une économie circulaire (CE)	-	-
Prévention et contrôle de la pollution (PPC)	-	-
Biodiversité et protection des écosystèmes (BIO)	-	-

(1) Ce chiffre est inférieur à 0,5 million d'euros.

## 2.7.3 Tableau de concordance du Sustainability Accounting Standard (SASB)

Sujet	Métrique comptable	Catégorie	Unité de mesure	Code
Gestion de l'énergie	(1) Consommation totale d'énergie	Quantitatif	Gigajoules (GJ)	RT-EE-130a.1
	(2) Pourcentage d'électricité de réseau		Pourcentage (%)	
	(3) Pourcentage d'énergie renouvelable			
Gestion des déchets dangereux	Volume de déchets dangereux produits, pourcentage recyclé	Quantitatif	Tonnes (t), Pourcentage (%)	RT-EE-150 a.1
	Nombre et quantité des rejets à signaler, quantité récupérée		Nombre, Kilos (kg)	RT-EE-150 a.2
	Nombre de rappels, nombre d'unités rappelées		Nombre	RT-EE-250 a.1
Sécurité des produits		Quantitatif		
	Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la sécurité des produits		Monnaie de présentation	RT-EE-250 a.2
	Pourcentage de produits par chiffre d'affaires contenant des substances déclarables selon la norme IEC 62474			RT-EE-410 a.1
Gestion du cycle de vie du produit		Quantitatif	Pourcentage (%) par chiffre d'affaires	
	Pourcentage de produits éligibles, par chiffre d'affaires, disposant d'une certification en matière d'efficacité énergétique			RT-EE-410 a.2
	Revenus provenant de produits liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		Monnaie de présentation	RT-EE-410 a.3
	Description de la gestion des risques associés à l'utilisation des matériaux critiques	Discussion et Analyse	n/a	RT-EE-440 a.1
Achats de matières				
	Description des politiques et des pratiques de prévention de : (1) de la corruption et des pots-de-vin et (2) comportement anticoncurrentiel	Discussion et Analyse	n/a	RT-EE-510 a.1
Éthique des affaires				
	Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la corruption	Quantitatif	Monnaie de présentation	RT-EE-510 a.2
	Montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires liées aux réglementations sur les comportements anticoncurrentiels	Quantitatif		RT-EE-510 a.3
Données d'activité	Nombre d'unités produits par catégorie de produits	Quantitatif	Nombre	RT-EE-000.A
	Nombre d'employés			RT-EE-000.B



Réponse/Données/Référence	Sujet
Les KPI suivants couvrent notre consommation d'énergie mesurée (environ 83 % de la consommation d'énergie du Groupe) : (1) 3 365 298 GJ (934 805 MWh) (2) 30,3 % (282 838 MWh) (3) 67,9 % (634 401 MWh)	Gestion de l'énergie
Déchets dangereux générés : 7 573 tonnes. Déchets dangereux canalisés conformément aux obligations légales et selon les attentes de Schneider Electric : 7 573 tonnes. Aucun rejet à signaler en 2023, donc aucune quantité récupérée à signaler.	Gestion des déchets dangereux
23 rappels de produits ont été émis en 2023, ce qui représente environ 30 000 unités rappelées ou améliorées. Schneider Electric dispose d'un processus d'alerte de sécurité de l'offre (OSA) pour alerter la ligne d'activité concernée et les autres parties intéressées dès qu'il est suspecté que la santé ou la sécurité des biens des clients peut être mise en danger par des produits, solutions ou projets de Schneider. Le Comité d'alerte de sécurité des offres (OSAC) est un comité permanent de l'entreprise qui supervise et régule la gestion des OSA. Sa mission est de s'assurer que tous les OSA sont gérés avec la « diligence raisonnable » ( <i>Due Diligence</i> ) et l'urgence nécessaires pour minimiser les risques pour la sécurité des clients. Sa nature indépendante et pluridisciplinaire permet à l'OSAC de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de nos clients.	Sécurité des produits
Pas de pertes matérielles au niveau Groupe.	
Environ 80 % des produits de Schneider sont évalués en présence ou en l'absence de la norme CEI 62474 DSL ( <i>Declarable Substance List</i> ou liste des substances à déclarer, qui couvre 37 réglementations mondiales et environ 160 substances ou groupes de substances). Grâce aux informations actuellement recueillies dans notre chaîne d'approvisionnement, nous parvenons à couvrir la quasi-totalité des substances et des réglementations. Les informations divulguées pour nos produits Green Premium couvrent ces substances. Pour plus de détails sur Green Premium, voir la section 2.4.3.5 à la page 193.	Gestion du cycle de vie du produit
Les recettes tirées des produits disposant d'une certification en matière d'efficacité énergétique, comme l'onduleur ENERGY STAR, sont incluses dans notre mesure des revenus à impact positif (voir ci-dessous).	
Schneider Electric mesure les « revenus à impact positif », c'est-à-dire les revenus provenant d'offres qui apportent à nos clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources, sans générer d'impact négatif significatif sur l'environnement. En 2023, 74 % des revenus du Groupe sont considérés comme des revenus à impact positif. L'objectif du Groupe est de porter ce nombre à 80 % d'ici 2025 (SSI #1).	
Les détails concernant nos pratiques d'achats durables sont fournis à la section 2.2.12 à la page 138, en particulier nos programmes Minéraux de conflits et Minéraux étendus. Schneider Electric travaille activement avec ses fournisseurs et surveille de près sa chaîne d'approvisionnement pour se conformer aux réglementations sur les minéraux de conflits et répondre au mieux aux attentes des clients. Sur la base de nos connaissances actuelles, le Groupe n'a aucune raison de croire que les minéraux de conflits qu'il a obtenus ont directement ou indirectement financé ou bénéficié à des conflits armés dans les pays couverts, ni soutenu des entités opérant illégalement ou sanctionnées.	Achats de matières
Les risques liés à l'approvisionnement en matériaux critiques liés à la rareté potentielle sur le marché ont été pleinement évalués et sont reconnus dans notre feuille de route de conception. Les principaux partenariats stratégiques avec des fournisseurs clés ont été renforcés par des accords à long terme et des connexions au niveau exécutif, avec un accent particulier sur les acteurs des semi-conducteurs électroniques. Un centre d'achat et de planification est mis en place et s'agrandit en 2024 afin d'établir un lien direct avec les sources de matériaux critiques et de gérer les stocks, la demande et l'offre stratégiques. Par exemple, un pilote manuel d'un modèle à façon pour le cuivre est prévu en 2024.	
Comme indiqué dans sa Charte de Confiance, sa Politique de lutte contre la corruption, sa Politique relative au droit de la concurrence et diverses autres politiques, Schneider Electric s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables, telles que la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi américaine « Foreign Corrupt Practices Act » (FCPA), la loi britannique « Bribery Act », la loi française Sapin II et les diverses lois relatives aux pratiques anticoncurrentielles et règles en matière de concurrence dans le monde.	
Schneider Electric adopte une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et des violations des lois en matière de concurrence et considère que « bien faire les choses » est un levier clé de création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Cet engagement s'est concrétisé par des programmes solides et en constante évolution, tels que son programme de Conformité anti-corruption (qui fait partie de son programme Confiance, voir section 2.2.7 à la page 131) et son programme de Respect du droit de la concurrence (voir la section 2.2.8 à la page 133).	Éthique des affaires
Pas de pertes matérielles.	
Pas de pertes matérielles.	
Une ventilation des recettes par activité est fournie page 3 et page 518.	Données d'activité
137 855 (effectif de fin d'année 2023, hors main-d'œuvre supplémentaire). Pour plus de statistiques sur la main-d'œuvre, voir la section 2.8.2 « Indicateurs sociaux » à la page 312.	

## 2.7.4 Tableau de concordance de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Le changement climatique a été clairement identifié comme crucial pour les parties prenantes internes et externes de Schneider Electric lors des différentes évaluations de matérialité qui ont eu lieu en 2014, 2017 et 2020. Globalement, les transformations liées au changement climatique sont une source d'opportunités pour Schneider Electric, le principal risque étant de ne pas montrer l'exemple et de perdre ainsi l'adhésion des clients, des investisseurs, des nouveaux talents et des collaborateurs de l'entreprise. Des programmes concrets liés au climat, visant soit à saisir les opportunités, soit à atténuer les risques, sont déployés tous les 3 à 5 ans dans le Schneider Sustainability Impact (SSI) et complètent l'engagement climatique du Groupe – nos objectifs à court (2025), moyen (2030) et long (2040, 2050) terme, alignés sur une trajectoire de 1,5 °C. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), Schneider Electric présente ci-dessous ses principales publications liées au climat.

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
<b>1. Gouvernance : donner des informations sur la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat.</b>		
1. a) Décrire le contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et les opportunités liés au climat.	CDP – C1.1a, C1.1b DEU – Chapitre 2 (2.1.7; 2.3.1); Chapitre 3 (3.2.2)	Plusieurs organismes de gouvernance sont impliqués dans le processus de conception et de surveillance continue du programme SSI, qui comprend une évaluation des risques et des opportunités en matière de développement durable (y compris en matière de climat) et conduit à la conception d'initiatives de transformation concrètes pour aligner l'entreprise sur les défis identifiés :
1. b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	CDP – C1.2 DEU – Chapitre 2 (2.1.7, 2.3.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Conseil d'administration</b> supervise les questions liées au climat, notamment par le biais de son Comité Gouvernance, Nominations &amp; Développement durable (qui remplace le Comité Ressources Humaines et RSE, en mai 2023). Ce comité est composé de six administrateurs membres rendant compte au Conseil d'administration, et il examine la stratégie RSE de Schneider Electric, suit les progrès réalisés, et veille à la mise en œuvre des engagements à long terme du Groupe en matière de développement durable.</li> <li>• <b>Le Comité exécutif</b> dispose d'un Comité de fonction dédié, qui se réunit chaque trimestre. Il décide de la stratégie de développement durable et valide les SSI et l'engagement carbone.</li> <li>• <b>Le Comité de pilotage SSI</b> a été formé en 2020 pour proposer des programmes de transformation précis et mesurables dans le cadre du SSI 2021–2025, qui ont ensuite été soumis à l'approbation du Comité de développement durable du Groupe.</li> <li>• <b>La Direction du Développement durable</b> coordonne la stratégie globale du Groupe en matière de développement durable et le déploiement des plans d'action.</li> <li>• <b>Trois comités</b> comprenant des Directeurs généraux ainsi que des Vice-présidents seniors supervisent l'application de la feuille de route du Groupe en matière de décarbonation. Ces trois comités sont respectivement chargés de la chaîne d'approvisionnement, de la conception de produits bas carbone et de la décarbonation des émissions opérationnelles de Schneider Electric.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les transformations environnementales sont pilotées par un réseau d'experts renommés dans divers domaines environnementaux comme l'éco-conception, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire ou le CO<sub>2</sub>. Les leaders de l'environnement animent un réseau de plus de 600 responsables de la gestion environnemental des sites, des pays, de la conception des produits et du marketing.</p>

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
<b>2. Stratégie : Donner des informations sur les impacts réels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat dans les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.</b>		
2. a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifié à court, moyen et long terme.	CDP – C2.1a, C2.1b, C2.2a, C2.3, C2.3a, C2.4, C2.4a DEU – Chapitre 2 (2.1.6, 2.3.1)	Pour identifier et évaluer l'importance des risques et des opportunités liés au climat, le Groupe a mandaté un consultant externe pour effectuer une analyse de risque et d'importance basée sur des scénarios. Cinq trajectoires d'émissions et trois horizons temporels ont été étudiés : SSP5-8.5, SSP3-7.0, SSP2-4.5, SSP1-2.6 et SSP1-1.9 d'ici 2025, 2030 et 2050. Au nombre des risques et opportunités liés au climat importants identifiés pour Schneider Electric figurent :
2. b) Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat pour les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	CDP – C2.3a, C2.4a, C3.1, C3.2, C3.2a, C3.3, C3.4, C3.4a DEU – Chapitre 2 (2.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques et les opportunités de transition liés au marché, à la politique, à la réputation et à la technologie ;</li> <li>• les risques et les opportunités physiques, liés aux dommages matériels et aux actifs, et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul> <p><b>Marché :</b> La demande croissante de produits et de services à faible émission de carbone représente généralement une opportunité commerciale pour Schneider Electric. Le Groupe explore déjà des moyens d'améliorer l'efficacité et le profil d'émissions des produits existants grâce à des innovations, telles que les dispositifs de commutation moyenne tension sans gaz SF<sub>6</sub>. La transition vers une économie sobre en carbone peut présenter des risques avec d'éventuelles incidences financières pour les entreprises qui reportent le changement, ainsi que des opportunités pour les leaders du développement durable. Par exemple, les préférences des consommateurs peuvent évoluer et s'orienter davantage vers des alternatives durables sur le plan environnemental. En 2023, 74 % des revenus du Groupe répondent aux critères de revenus à impact positif de Schneider, c'est à dire les revenus provenant d'offres qui apportent à nos clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources, tout en ne générant aucun impact négatif significatif sur l'environnement. Le Groupe a pour objectif de porter ces revenus à impact à 80 % d'ici 2025.</p> <p>En outre, le maintien d'offres de pointe sur le marché pour des produits et services plus efficaces et à plus faible émission de carbone, qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone, nécessite des investissements adaptés en recherche et développement (R&amp;D). Schneider Electric investit chaque année environ 5 % de ses revenus annuels dans la R&amp;D. Cela inclut également une attention particulière portée à la qualité et aux performances des produits afin d'éviter les compromis potentiels associés au profil de développement durable amélioré de nos produits. Schneider Electric a défini des priorités en termes d'investissements financiers à court et moyen terme pour être sur la bonne trajectoire afin d'atteindre son engagement Net Zéro tel que défini par SBTi. Par extension, le Groupe vise à atteindre ses engagements à long terme en faveur du climat et de la préservation des ressources naturelles. Pour en savoir plus, consultez la section 2.3.4 à la page 166.</p> <p><b>Politique :</b> Un certain nombre de gouvernements ont introduit ou envisagent des changements réglementaires pour lutter contre le changement climatique. Par exemple, les régimes d'échange de droits d'émissions et les taxes sur le carbone sont désormais mis en œuvre ou planifiés dans de nombreux pays et marchés. Étant donné le niveau relativement faible des émissions de carbone des Scopes 1 et 2 du Groupe, les mécanismes de tarification du carbone présentent principalement le potentiel d'impacts indirects plutôt que directs, à savoir l'augmentation des coûts des matières premières et des composants fabriqués, et l'augmentation des coûts encourus par les consommateurs lors de l'utilisation des produits vendus.</p> <p>Schneider Electric soutient l'élaboration de politiques climatiques qui peuvent faire progresser les industries et le monde. En 2023, 89 % des revenus du Groupe proviennent d'activités économiques répertoriées comme éligibles au titre de la Taxonomie européenne pour les activités durables, démontrant l'importance des marchés de Schneider Electric dans la transition vers une économie durable. Le Groupe s'engage à conserver sa position de leader en matière de développement durable afin de saisir les opportunités associées par le biais de diverses stratégies, notamment la décarbonation, l'incorporation d'un prix fictif du carbone et la défense des politiques. Pour en savoir plus sur notre promotion des politiques climatiques, voir la section 2.3.7.2, page 180.</p>

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
2. a) et 2. b) (suite)		<p><b>Réputation :</b> Schneider Electric s'efforce de réduire ses émissions de GES depuis plus de 15 ans et compte un nombre important de succès liés à ses précédents engagements relatifs à la réduction de ses émissions. Par conséquent, le Groupe ne prévoit pas de risque spécial pour sa réputation. Cependant, il existe un risque d'échec réel ou perçu pour le Groupe d'atteindre ses objectifs ou engagements en matière de développement durable et environnemental qui pourrait nuire à sa réputation ou avoir un impact négatif sur ses activités. En outre, le Groupe reste vigilant dans la protection de la réputation de la marque grâce à des communications et des actions marketing précises et transparentes. En 2023, alors que les litiges et les évolutions législatives concernant les revendications environnementales se sont intensifiés et que l'attention du public sur le greenwashing s'est accrue, Schneider Electric s'est concentré sur les déclarations environnementales et le langage utilisé en matière de développement durable.</p> <p><b>Technologie :</b> Alors que l'économie mondiale s'oriente vers un avenir sobre en carbone, l'innovation technologique va accélérer la dépréciation des actifs étroitement liés aux énergies fossiles. Schneider Electric a lancé plusieurs transformations dans le cadre de son engagement à être « Prêts pour le Net Zéro » dans ses activités d'ici 2030. Pour en savoir plus, consultez la section 2.3.3 à la page 164.</p> <p><b>Domages aux biens et aux actifs :</b> Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent avoir des conséquences financières pour le Groupe, telles que des dommages matériels et aux actifs directs. Par conséquent, les risques climatiques et météorologiques font partie du programme de continuité des activités et de gestion des risques du Groupe, ce qui conduit à des investissements préventifs pour sécuriser les actifs et s'adapter aux risques climatiques et météorologiques importants. Les menaces exogènes et les risques endogènes ont été mesurés et pesés pour les sites industriels et logistiques du monde entier. Le coût de la gestion du risque peut être estimé par le coût des régimes d'assurance. Le coût (TTC) des principaux programmes d'assurance globaux du Groupe s'est élevé en 2023 à environ 28 millions d'euros hors lignes captivées.</p> <p><b>Perturbations de la chaîne d'approvisionnement :</b> Schneider Electric compte plus de 300 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposé aux effets physiques du changement climatique sous la forme d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves. Les dommages liés au climat causés aux actifs, les conséquences humaines et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval peuvent se traduire directement par des pertes de revenus, une augmentation des coûts et des besoins accrus en fonds de roulement. Les retards de production et de livraison peuvent avoir un impact sur l'expérience client.</p> <p>Pour en savoir plus sur la méthodologie et les résultats de l'analyse des scénarios, consultez la section 2.3.1 à la page 156, et le chapitre 3 à la page 348.</p> <p>Pour lier davantage les enjeux climatiques à la planification financière, Schneider Electric a lancé en 2020 avec succès ses toutes premières obligations convertibles liées au développement durable, liées à trois objectifs SSI, dont l'objectif est d'économiser et d'éviter 800 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chez ses clients d'ici 2025, depuis 2018.</p>

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Breve description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
2. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins.	CDP – C3.2, C3.2a DEU – Chapitre 2 (2.3)	<p>Plusieurs scénarios à horizon 2050 ont été élaborés en 2019, comprenant des examens critiques du paysage géopolitique, de la disponibilité des produits et des ressources, des évolutions économiques et financières, de la sensibilité au climat et des politiques en évolution, des trajectoires de transition énergétique et des développements technologiques, entre autres, avec des conséquences quantifiées, dans dix régions et un certain nombre de secteurs individuellement, qui forment l'environnement socioéconomique dans lequel Schneider Electric opère.</p> <p>En 2022, Schneider Electric a publié un ensemble de scénarios explorant la faisabilité d'une trajectoire de 1,5 °C dans un rapport intitulé « Back to 2050 », démontrant qu'un avenir neutre en carbone, conforme aux scénarios du GIEC de hausse des températures de 1,5 °C, est encore possible, et le Groupe est particulièrement bien placé pour intégrer son écosystème à une transition inclusive et neutre en carbone.</p> <p>Les principales conclusions sont régulièrement vérifiées et comparées avec de nouvelles publications, dont, entre autres, celles émises par l'Agence internationale de l'Énergie, BNEF et l'IRENA.</p> <p>La gouvernance est bien établie, sous la direction du Directeur Développement Durable, Satisfaction Client et Qualité, et les analyses à court et long terme sont partagées en interne et utilisées pour informer les priorités stratégiques de l'entreprise et des opérations.</p> <p>Dans le cadre de cette analyse, le Groupe a identifié qu'une demande croissante de produits et services plus écologiques et à faible émission de carbone crée une forte opportunité commerciale pour Schneider Electric. Les principaux enseignements de l'analyse sont le rôle dominant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Électrification : le monde devient de plus en plus électrifié, avec une demande potentiellement multipliée par trois d'ici 2050 ;</li> <li>• Numérisation : avec l'augmentation de la connectivité, complétée par des informations en temps réel et des capacités de calcul compétitives, les technologies numériques jouent un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs de décarbonation tout en augmentant la productivité économique, notamment grâce à l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources et à la circularité, ainsi qu'à la résilience et à la sécurité accrues.</li> </ul> <p>L'ensemble de ces constats, et leur impact financier potentiel sur l'activité du Groupe lui ont permis de mettre au point des axes clés de développement qui lui permettront de contribuer activement à la transition bas carbone, en lui permettant notamment de développer notre portefeuille d'offres durables.</p> <p>Pour en savoir plus, consultez la section 2.3.1.3 page 160.</p>

**3. Gestion des risques : Donner des informations sur la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.**

3. a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés au climat.	CDP – C2.1, C2.1a, C2.1b, C2.2, C2.2a DEU – Chapitre 2 (2.1, 2.3)	Les risques liés à l'environnement et au climat sont inclus dans la gestion des risques d'entreprises et la taxonomie des risques de Schneider (plus de détails dans la section 2.3.1.1 à la page 156). Outre les processus d'identification des risques décrits ci-dessus, les risques sont identifiés et évalués au travers d'entretiens avec des experts et des dirigeants, organisés par la Direction de l'Audit Interne et la direction de la Gestion des risques du Groupe chaque année. De plus, une analyse de matérialité est menée par la Direction du Développement durable tous les 3 ou 4 ans pour identifier et hiérarchiser les questions relatives à l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) importantes grâce à l'engagement de diverses parties prenantes. Le Groupe travaille actuellement avec toutes les parties prenantes pour mettre à jour son évaluation de matérialité conformément aux dernières directives en matière de double matérialité.
3. b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat de l'organisation.	CDP – C2.1, C2.2 DEU – chapitre 2 (2.1 ; 2.3), Chapitre 3 (3.3)	
3. c) Décrire comment les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	CDP – C2.1, C2.2 DEU – Chapitre 2 (2.1 ; 2.3)	

2.7 Méthodologie et audit des indicateurs

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
3. a) 3. b) et 3. c) (suite)		<p>L'analyse de dépendance est au cœur de la gestion des risques de Schneider. Le Groupe a effectué une évaluation prospective des risques climatiques et de sa vulnérabilité avec un organisme tiers indépendant afin d'identifier et de déterminer le coût des risques physiques et climatiques concrets qui peuvent affecter les sites et la chaîne de valeur étendue de Schneider (en amont et en aval), ainsi que l'ensemble des activités économiques à court, moyen et long terme, grâce à l'analyse de scénarios. Cette évaluation couvre les risques physiques climatiques aigus et chroniques, les risques juridiques et réglementaires et les opportunités liés aux réglementations climatiques actuelles et émergentes, ainsi que les risques et opportunités liés au marché, à la technologie et à la réputation liés aux changements de comportement des clients. Le Groupe a développé une analyse basée sur des scénarios de risques climatiques physiques et de transition, reposant sur des scénarios prévoyant différentes trajectoires d'émissions comprises entre 1,5 °C et &gt;4 °C d'augmentation des températures d'ici à 2100. Ces scénarios, dans lesquels Schneider a un « jumeau numérique », incluent une projection financière, l'analyse du marché, la chaîne d'approvisionnement et l'empreinte carbone pour quantifier financièrement les risques physiques et de transition pour le Groupe.</p> <p>Les risques d'adaptation au changement climatique sont également étudiés et atténués au niveau des sites industriels et principaux sites logistiques du Groupe. Notre programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation », conforme à la norme ISO 22301, cartographie les risques importants d'impact financier sur l'activité, notamment la destruction des actifs (bâtiments, équipements, stocks) et la perte de bénéfices due à l'interruption d'activité et assure la gestion de crise, de la phase initiale suivant un incident jusqu'à la reprise des activités critiques. En général, tous les sites industriels critiques font l'objet d'un audit sur site au moins tous les deux ans. Schneider Electric déploie ensuite des mesures de protection pour atténuer ou éviter les risques identifiés. Le coût de la réponse est basé sur l'opinion des experts sur le coût du travail requis pour atténuer et s'adapter à l'événement.</p> <p>Pour ses opérations de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe travaille également avec une société tierce fournissant des analyses prédictives afin d'obtenir des renseignements et des analyses des risques. Les risques sont évalués en continu, notamment les risques en matière de développement durable, de qualité et les risques financiers.</p> <p>Les différents organes de gouvernance impliqués dans la définition et le suivi de notre feuille de route et programmes de développement durable (SSI), et en particulier le Comité Carbone, sont chargés de définir des programmes stratégiques d'atténuation en réponse aux risques et opportunités identifiés. Les programmes stratégiques définis au niveau du Groupe sont ensuite intégrés dans les divisions commerciales jusqu'aux sites pour leur mise en œuvre et sont suivis via la plateforme numérique EcoStruxure™ Resource Advisor. La performance par rapport à ces programmes est suivie et publiée trimestriellement dans notre Schneider Sustainability Impact (SSI) et annuellement dans le cadre de nos Schneider Sustainability Essentials (SSE) et dans notre Document d'Enregistrement Universel (DEU). Chaque programme du SSI a un pilote dédié chargé de conduire la transformation, et est parrainé au niveau du Senior Vice-Président et du Comité exécutif pour assurer le contrôle et la supervision de la gestion.</p> <p>Par ailleurs, notre système de gestion intégrée couvre les principales usines, les centres de distribution et les grands bureaux du groupe et accueille les systèmes de gestion conformes aux normes ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001 et OHSAS 18000/ ISO 45001. Chaque site est vérifié périodiquement, soit en externe par Bureau Veritas (tous les trois ans), soit en interne.</p> <p>Pour les fournisseurs, les risques liés au développement durable (y compris les risques naturels et climatiques) sont intégrés dans l'évaluation des risques des fournisseurs. Ce processus permet au Groupe de définir des plans d'action pour atténuer les risques liés aux fournisseurs, ainsi que de hiérarchiser les stratégies de double sourcing. Le Groupe s'appuie sur des données externes pour surveiller les événements sur 10 000 nœuds logistiques (tels que les ports et les sites de fournisseurs critiques) afin de réduire le temps de réaction lorsque des événements se produisent et de minimiser l'impact commercial.</p> <p>Pour en savoir plus sur la gestion des risques liés au climat de Schneider Electric, consultez la section 2.3.1, à la page 156.</p>

Informations recommandées	Références CDP Climate Change et DEU 2023	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples détails)
---------------------------	---	---

**4. Indicateurs et objectifs : donner des informations sur les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat lorsque ces informations sont importantes.**

<p>4. a) Donner les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p>	<p>CDP – C4.2, C4.2a, C4.2b, C9.1 DEU – Chapitre 2 (2.1, 2.3, 2.7, 2.8)</p>	<p>Chaque année, Schneider Electric mesure et communique en toute transparence son empreinte carbone complète (Scopes 1, 2 et 3) et a obtenu en 2023 une assurance « raisonnable » d'un vérificateur tiers indépendant sur toutes les émissions des Scopes 1 et 2, et une assurance « modérée » sur les émissions du Scope 3. L'empreinte carbone du Groupe aide à identifier et à comprendre l'ampleur des risques et opportunités liés au climat, et permet également de suivre les progrès. Les émissions du Scope 3 représentent plus 99 % de l'empreinte carbone industrielle du Groupe, dont 86 % sont dus à la phase d'utilisation et à la fin de vie des produits, et environ 12 % proviennent de l'achat de matières premières, d'équipements et de services. Les émissions produites, économisées et évitées par les produits et services de Schneider Electric pendant leur phase d'utilisation et leur fin de vie sont également quantifiées. Les principales mesures des émissions de GES au cours des quatre dernières années (à partir de l'année de publication) sont publiées dans la section 2.3.2 à la page 161 de ce document.</p>
<p>4. b) Indiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les Scopes 1 et 2 et, le cas échéant, le Scope 3, ainsi que les risques associés.</p>	<p>CDP – C6.1, C6.2, C6.3, C6.5 DEU – Chapitre 2 (2.3, 2.7, 2.8)</p>	<p>Les calculs d'émissions sont effectués selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GES). La méthodologie de l'empreinte carbone est conforme aux principes ISO 14069. Les résultats sont calculés en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, en tenant compte de tous les GES inclus dans le protocole de Kyoto.</p>
<p>4. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que la performance par rapport aux objectifs.</p>	<p>CDP – C4.1, C4.1a, C4.1b, C4.2, C4.2a, C4.2b DEU – Chapitre 2 (2.1, 2.3, 2.6, 2.7)</p>	<p>Le Groupe a lancé plusieurs programmes concrets visant à réduire directement ou indirectement les émissions de GES, dans le cadre des piliers Climat et Ressources de la stratégie 2025. Ces programmes sont présentés dans le SSI et dans le SSE 2021-2025 aux pages 71 à 75. Les programmes couvrent la performance des opérations du Groupe (p. ex. efficacité énergétique, achat d'électricité renouvelable, électrification de la flotte automobile), des fournisseurs (p. ex. le Projet Zéro Carbone, programme de matières vertes et d'emballages durables) et clients (offre Green Premium™, offres alternatives sans gaz SF<sub>6</sub>, quantification des émissions de CO<sub>2</sub> économisées et évitées chez les clients grâce à Ecostruxure™).</p>
		<p>La performance globale du SSI représente 20 % de la rémunération variable à court terme pour plus de 64 000 collaborateurs dans le monde (part collective). L'indice SSERI (Schneider Sustainability External and Relative Index), qui mesure la performance de Schneider dans quatre grands classements externes ESG (CDP Climate Change, Vigeo Eiris, DJSI et EcoVadis), impacte également 25 % de l'intéressement à long terme (LTI) pour plus de 2 300 dirigeants.</p>
		<p>Par ailleurs, Schneider Electric s'est engagé à intégrer un prix carbone de 50 à 130 EUR/tonne (selon l'horizon temporel) dans les décisions stratégiques de la chaîne d'approvisionnement et de R&amp;D, pour évaluer la performance et la résilience des opérations ainsi que pour évaluer si l'investissement et les efforts de réduction sont en ligne avec le coût des externalités CO<sub>2</sub>.</p>
		<p>Schneider Electric est signataire du Business Ambition for 1,5 °C visant à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec l'effort mondial pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.</p>
		<p>En août 2022, Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à voir ses objectifs de réduction des GES validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), en conformité avec son « <i>Corporate Net-Zero Standard</i> », publié en octobre 2021. Dans le cadre de son engagement Net Zéro, le Groupe a défini des objectifs à moyen et long terme. Le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, ce qui implique de réduire son empreinte 2021 de 90 % en termes absolus d'ici 2050 et de neutraliser les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité et durables.</p>
		<p>Le Groupe vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'ici 2030, réduire les émissions de la chaîne de valeur de 25 % et être aligné sur l'objectif « Prêts pour le Net Zéro » dans les opérations ;</li> <li>• d'ici 2050, être Net Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;</li> <li>• atteindre des opérations et une chaîne de valeur neutres en carbone en 2025 et 2040, respectivement.</li> </ul>

## 2.7.5 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

### SCHNEIDER ELECTRIC SE

35 rue Joseph Monier  
92500 RUEIL MALMAISON

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.7.1 du DEU 2023 qui indique que le périmètre des indicateurs publiés exclut certaines entités du groupe.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

### Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – *Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 11 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 24 semaines.



Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 63 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Gestion des risques, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

**Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d’anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l’exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d’information prévue au III de l’article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu’en matière de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et l’évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l’absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l’article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l’article R.225-105 lorsqu’elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d’affaires et une description des principaux risques liés à l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (risques liés aux règles de concurrence et de corruption, cybersécurité et données personnelles, qualité des produits, bien-être au travail, droits humains, résilience de la chaîne de valeur et gouvernance), nos travaux ont été réalisés au niveau de l’entité consolidante ; pour les autres risques (sociaux et environnementaux), des travaux ont été menés au niveau de l’entité consolidante et dans une sélection de régions, de pays et de sites.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l’entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations. Pour ce faire, nous avons réalisé :
  - des entretiens portants sur les mécanismes de contrôle interne pour les risques environnementaux et de santé et sécurité. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection de régions et clusters contributeurs, à savoir : Chine, Europe, Global ETO, Amérique du Nord (Énergie seulement), Inde (Santé et Sécurité seulement). Ainsi qu’une sélection de pays, à savoir : Chine, France, Italie, Mexique, USA.
  - des entretiens portants sur les mécanismes de contrôle interne pour les risques sociaux. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection de pays, à savoir : Inde, Italie, Mexique, USA, Philippines, Chine, France.
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d’autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices, à savoir : Schneider Electric France (Angoulême Agriens, Espagnac S.E.F.) ; Schneider Electric Mexico (Monterrey P2 - Monterrey P3) ; Schneider Electric USA (El Paso 1) ; Schneider Electric Italy (SEII SPA Napoli) ; Schneider Electric China (SWD, WPF) ; Schneider Electric India (Chennai Plant). Ils couvrent entre 28% et 52% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d’ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d’une mission d’assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d’assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2024

L’un des commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Jean-Christophe Georghiou**  
Associé

**Nicolas Brement**  
Associé, Développement Durable

**Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :	Informations qualitatives (actions et résultats) :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs <i>Schneider Sustainability Impact (SSI)</i> excepté SSI #+1</li> <li>• Indicateurs <i>Schneider Sustainability Essentials (SSE)</i> excepté SSE #12</li> <li>• Effectifs (y compris par genre), embauches et départs</li> <li>• Nombre d’heures de formation</li> <li>• Nombre d’heures travaillées</li> <li>• <i>Lost-Time Injury Rate (LTIR)</i></li> <li>• <i>Lost-Time Day Rate (LTDR)</i></li> <li>• <i>Occupational Illness Frequency Rate (OIFR)</i></li> <li>• Tonnages de déchets générés et valorisés, selon la typologie de déchets</li> <li>• Prélèvements d’eau par type de source</li> <li>• Consommations d’énergie mesurées par sources d’énergie</li> <li>• Emissions d’hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et fuites associées</li> <li>• Bilan carbone complet selon les directives du GHG Protocol (Scope 1, Scope 2 market-based, Scope 2 location-based, toutes catégories du Scope 3)</li> <li>• Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions et résultats des politiques en matière de santé et sécurité au travail, d’équité, diversité et inclusion, de bien-être au travail, d’attraction et rétention des talents</li> <li>• Les actions et résultats des politiques en matière environnementale, d’émissions de gaz à effet de serre, de gestion des ressources naturelles et de résilience de la supply chain</li> <li>• Les actions et résultats des politiques en matière de gouvernance, de cybersécurité et protection des données, de respects des sanctions internationales, de due diligence et d’intégration des entités nouvellement acquises, et de sécurité des produits</li> <li>• Les actions et résultats en faveur des droits de l’homme et des libertés fondamentales</li> <li>• Les actions et résultats en matière d’éthique des affaires et de prévention de la corruption.</li> </ul>

## 2.7.6 Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric SE relative à certains indicateurs de développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de Schneider Electric SE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Schneider Electric SE (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé des travaux visant à formuler une opinion d'assurance raisonnable sur la sélection d'indicateurs de développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après « les Informations de Durabilité Sélectionnées ») figurant dans la déclaration consolidée de performance extra-financière présentée dans le rapport de gestion du groupe figurant dans le document d'enregistrement universel (ci-après « le DEU 2023 ») et présentés ci-dessous :

- KPI 1 : SSE #14 – Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins pour une valeur de 0,51 ;
- KPI 2 : Nombre d'heures travaillées pour une valeur de 301 436 421 heures dont (1) collaborateurs de Schneider Electric pour une valeur de 256 505 806 heures et (2) intérimaires pour une valeur de 44 930 615 heures ;
- KPI 3 : *Lost-Time Injury Rate* (LTIR) pour une valeur de 0,28 ;
- KPI 4 : *Lost-Time Day Rate* (LTDR) pour une valeur de 7,78 ;
- KPI 5 : *Occupational Illness Frequency Rate* (OIFR) pour une valeur de 0,010 ;
- KPI 6 : SSI #8 – Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %) aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %) pour une valeur de respectivement 40,94 %, 28,20 % et 28,98 % ;
- KPI 7 : SSE #3 – Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables pour une valeur de 88 % ;
- KPI 8 : SSE #5 – Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites pour une valeur de 13 % ;
- KPI 9 : Consommations d'énergie mesurées par source pour une valeur de 934 805 MWh dont (1) électricité de réseau pour une valeur de 82 590 MWh, (2) électricité renouvelable acquise pour une valeur de 610 614 MWh, (3) électricité renouvelable produite par Schneider pour une valeur de 23 194 MWh, (4) chauffage urbain pour une valeur de 14 736 MWh, (5) fioul pour une valeur de 12 991 MWh, (6) gaz pour une valeur de 190 088 MWh, (7) charbon pour une valeur de 0 MWh, et (8) énergies renouvelables (chaleur, combustibles) pour une valeur de 593 MWh ;
- KPI 10 : Émissions de GES totales des Scopes 1 et 2 (*market-based*) pour une valeur de 112 792 tCO<sub>2</sub>eq (Scope 1) et 89 440 tCO<sub>2</sub>eq (Scope 2).

Notre mission ne couvre ni les informations relatives à des périodes antérieures ni aucune autre information incluse dans le DEU 2023.

### Opinion d'assurance raisonnable

A notre avis, les Informations de Durabilité Sélectionnées figurant dans le DEU 2023 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux protocoles de reporting mis en place par l'entité (KPI 1 à 5 : *GHSD017* (version mise à jour en mai 2023) ; KPI 6 : *SSI #08 - Gender Diversity - Reporting Protocol (9037\_-1)* (version mise à jour en novembre 2023) et KPI 7 à 10 : *GED 001* (version mise à jour en septembre 2023) et *Carbon footprint SE - Reporting Protocol* (version mise à jour en 2023)) ainsi qu'aux bases de préparation détaillées dans le paragraphe « 2.7.1 – Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés » du DEU 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.7.1 du DEU 2023 qui indique que le périmètre des indicateurs publiés exclut certaines entités du groupe.

### Préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations de Durabilité Sélectionnées permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations de Durabilité Sélectionnées doivent être lues et comprises en se référant aux protocoles de reporting mis en place par l'entité (KPI 1 à 5 : *GHSD017* (version mise à jour en mai 2023) ; KPI 6 : *SSI #08 - Gender Diversity - Reporting Protocol (9037\_-1)* (version mise à jour en novembre 2023) et KPI 7 à 10 : *GED 001* (version mise à jour en septembre 2023) et *Carbon footprint SE - Reporting Protocol* (version mise à jour en 2023)), disponibles sur demande auprès de l'équipe performance durable de l'entité ainsi qu'aux bases de préparation telles que décrites en paragraphe « 2.7.1 – Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés » du DEU 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ensemble « les Critères »).

### Limites inhérentes à la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

Les Informations de Durabilité Sélectionnées peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le DEU 2023.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

### Responsabilité de la direction de l'entité

Il appartient à la direction de l'entité :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées, en tenant compte, le cas échéant, des lois et règlements applicables ;
- d'établir les Informations de Durabilité Sélectionnées conformément aux Critères ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une opinion indépendante, basée sur les procédures que nous avons déployées et sur les preuves que nous avons recueillies ;
- de communiquer notre opinion au Conseil d'administration de Schneider Electric SE.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations de Durabilité Sélectionnées telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ainsi que les normes internationales ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* et ISAE 3410 *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

### Indépendance et Contrôle Qualité

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues à l'article L.821-28 du code de commerce, du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que du « Code of Ethics for Professional Accountants » publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous appliquons par ailleurs la norme « International Standard on Quality Management 1 » qui requiert la définition et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité incluant des politiques et des procédures en matière de règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et de respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nos travaux ont été effectués par une équipe indépendante et pluridisciplinaire expérimentée sur les sujets d'assurance et de développement durable.

### Nature et étendue des travaux

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants sur les Informations de Durabilité Sélectionnées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures déterminées relèvent du jugement professionnel, et notamment de l'évaluation des risques que les Informations de Durabilité Sélectionnées comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. L'évaluation de ces risques tient compte du contrôle interne relatif à la préparation par l'entité des Informations de Durabilité Sélectionnées. Une mission d'assurance raisonnable comporte également :

- l'appréciation de la pertinence, dans le contexte de la mission, de l'utilisation par l'entité des règles, critères et hypothèses définis par l'entité, tels que décrits dans les Critères pour préparer les Informations de Durabilité Sélectionnées ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes de détermination et d'évaluation retenues, des règles en matière de reporting utilisées et du caractère raisonnable des estimations faites par la direction de l'entité ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble des Informations de Durabilité Sélectionnées.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2024

L'un des commissaires aux comptes

### PricewaterhouseCoopers Audit

**Jean-Christophe Georghiou**  
Associé

**Nicolas Brement**  
Associé, Développement Durable

# 2.8 Indicateurs

## Dans ce chapitre :

2.8.1	Indicateurs environnementaux et climatiques	306
2.8.2	Indicateurs sociaux	312
2.8.3	Indicateurs sociétaux	321

## 2.8.1 Indicateurs environnementaux et climatiques

### 2.8.1.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
<b>Impact (SSI)</b>	1.	Développer nos revenus avec un impact positif pour l'environnement <sup>(3)</sup>	2019 : 70 %	74 %	80 %
	2.	Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO <sub>2</sub>	2020 : 263 M	553 M	800 M
	3.	S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO <sub>2</sub>	2020 : 0 %	27 %	50 %
	4.	Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020 : 7 %	29 %	50 %
	5.	Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020 : 13 %	63 %	100 %
<b>Essentials (SSE)</b>	1.	Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO <sub>2</sub>	2020 : 30	101	150
	2.	Substituer nos offres Moyenne Tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF <sub>6</sub>	2020 : 26 %	60 %	100 %
	3.	Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	2020 : 80 %	88 %	90 %
	4.	Améliorer l'efficacité CO <sub>2</sub> dans le transport de marchandises	2020 : 0 %	1,6 %	15 %
	5.	Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites	2019 : 0 %	13 %	15 %
	6.	Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™	2020 : 77 %	81 %	80 %
	7.	Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques	2020 : 1 %	24 %	33 %
	8.	Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites	2020 : 0 %	66 %	100 %
	9.	Donnez une seconde vie aux déchets grâce aux sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »	2020 : 120	137	200
	10.	Éviter la consommation de ressources primaires par la « récupération en fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques)	2020 : 157 588	311 229	420 000
	11.	Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique	2020 : 0 %	73 %	100 %

### Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.  
 (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSI #8, SSE #3, SSE #5 et SSE #14 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.  
 (3) Selon la définition et la méthodologie de Schneider Electric.

Les indicateurs ci-après concernent toutes les entités pour lesquelles *Schneider Electric* a un contrôle opérationnel, et dont l'acquisition date d'il y a plus de 2 ans.

Au sein du périmètre Groupe, les taux de couverture estimés sont détaillés pour chaque table de reporting, eu égard à la complexité afférente à l'obtention de données robustes et significatives, en particulier pour les bureaux loués de petite taille. Les données proviennent des sites industriels et logistiques, mais également de certains des grands sites tertiaires du Groupe. Tous les sites industriels et logistiques de plus de 50 personnes et les grands sites tertiaires de plus de 500 personnes doivent être certifiés ISO 14001 dans les 2 ans après leur acquisition ou création. Un écart peut donc être constaté avec le périmètre de consolidation financière.

### 2.8.1.2 Périmètre et Systèmes de Gestion Environnementaux (ISO 14001)

Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
Sites certifiés ISO 14001 <sup>(1)</sup>	#	<b>234</b>	243	244	232
Sites industriels et logistiques	#	<b>196</b>	204	211	212
Sites tertiaires	#	<b>38</b>	39	33	20
Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 <sup>(2)</sup>	%	<b>87 %</b>	86 %	87 %	90 %

(1) La certification ISO 14001 est systématique pour tous les sites industriels de logistique et tertiaires de grande taille dans les deux années suivants leur acquisition.

Une réduction du nombre de sites certifiés ISO 14001 est généralement liée à la fermeture de sites durant l'année.

(2) Le pourcentage de sites certifiés ISO 14001 est calculé sur la base de la génération de déchets des sites certifiés par rapport à l'ensemble des sites dans la mesure où la majorité des sites (en nombre) sont des bureaux loués de petite taille pour lesquels une certification n'est pas pertinente.

### 2.8.1.3 Consommations, émissions et déchets des sites du Groupe

#### Matériaux

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
301-2	SSI #4 – Part de matières premières durables dans nos produits <sup>(1)</sup>	%	<b>29 % ●</b>	18 %	11 %	7 %
301-2	SSI #5 – Emballages primaires et secondaires exempts de plastiques à usage unique et utilisant du carton recyclé <sup>(2)</sup>	%	<b>63 % ●</b>	45 %	21 %	13 %
	SSE #6 – Chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre de notre programme Green Premium™	%	<b>81 % ●</b>	80 %	78 %	77 %
301-3, 306-4	SSE #10 – Tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de 'récupération en fin de vie des produits <sup>(3)</sup>	tonnes	<b>50 101 ●</b>	57 052	46 488	60 149
	SSE #15 – Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités <sup>(4)</sup>	# rappels	<b>23 ●</b>	24	14	25

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

(1) La couverture du SSI #4 est d'environ 30 % des volumes d'achat de matériels pour nos produits.

(2) La couverture du SSI #5 est d'environ 87 % de nos achats de packaging.

(3) Les chiffres du SSE #10 indiqués dans le tableau sont des résultats annuels. La performance cumulée depuis le début du programme en 2017 est de 311 299 tonnes évitées.

(4) Le SSE #15, à l'origine « Réduire les rebuts des unités de sécurité rappelées » a été mis à jour en 2022 en cohérence avec l'ambition Qualité du Groupe.

2.8 Indicateurs

Déchets

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture estimé (% déchets produits)	%	<b>87 %</b>	86 %	87 %	90 %
306-3	Déchets totaux générés	tonnes	<b>124 139</b>	131 402	136 816	125 292
	Déchets totaux générés/chiffre d'affaires	tonnes/ million €	<b>3,46</b>	3,84	4,73	4,98
306-3	Déchets non dangereux générés	tonnes	<b>116 566 ●</b>	123 311	128 267	117 607
306-4	Déchets non dangereux réutilisés ou recyclés	tonnes	<b>105 593 ●</b>	111 567	115 550	113 211
306-5	Déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique	tonnes	<b>6 871 ●</b>	6 719	6 964	
306-5	Déchets non dangereux envoyés à la décharge ou incinérés sans valorisation énergétique	tonnes	<b>4 102 ●</b>	5 025	5 753	4 396
	Réduction de déchets non dangereux <sup>(1)</sup>	tonnes	<b>21 098 ●</b>	11 941	13 667	7 729
306-2	Part de déchets non dangereux valorisés ou réduits <sup>(2)</sup>	%	<b>97,0 % ●</b>	96,3 %	95,9 %	96,5 %
306-3	Déchets dangereux générés	tonnes	<b>7 573 ●</b>	8 091	8 549	7 685
306-5	Déchets dangereux acheminés vers des stations de traitement appropriées selon les attentes de Schneider Electric <sup>(3)</sup>	tonnes	<b>7 573 ●</b>	8 091	8 549	7 667
	Déchets dangereux générés/chiffre d'affaires	metric tons/ million €	<b>0,21</b>	0,24	0,30	0,30
	Réduction de l'intensité de déchets dangereux par rapport à 2017 <sup>(4)</sup>	%	<b>-50 %</b>	-44 %	-30 %	-27 %
	SSE #9 - Nombre de sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »	#	<b>137 ●</b>	127	126	120
2-27, 306-3	Nombre et quantité des rejets à signaler	kg	<b>0</b>	0	0	0
306-3	Quantité des rejets récupérés	kg	<b>NA</b>	NA	NA	NA
2-27, 306-3	Nombre d'amendes significatives (> EUR 10 000) liées à des sujets environnementaux ou écologiques	#	<b>0</b>	0	0	0

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié. NA = non applicable

- (1) La réduction de déchets mesure des projets spécifiques et ciblés qui réduisent / évitent les déchets. Par exemple, ces projets incluent la création de systèmes de boucle fermée pour les palettes entre les sites et leurs fournisseurs, ou la réduction des déchets de packaging pour les livraisons reçues. Les réductions opérationnelles courantes de déchets liées à une activité réduite ne sont pas comptabilisées comme réduction de déchets.
- (2) Les déchets non dangereux valorisés ou réduits représentent le ratio entre les déchets réutilisés ou recyclés, incinérés avec valorisation énergétique ou réduits, et le total des déchets non dangereux générés et réduits. Le pourcentage de valorisation des déchets du Groupe sans comptabilisation de la réduction des déchets est de 96,5 %, 95,9 %, 95,5 % et 96,3 % en 2023, 2022, 2021 et 2020 respectivement.
- (3) Pour respecter les 'attentes de Schneider Electric', l'acheminement des déchets doit: 1) être conforme ou dépasser les obligations légales locales pour la manipulation/traitement des déchets, et soit 2a) neutraliser la nature dangereuse des déchets, soit b) assurer une manipulation/traitement utilisant les meilleures techniques disponibles garantissant l'impact environnemental le plus bénéfique.
- (4) L'intensité de déchets dangereux en 2017 était de 0,42 tonne par million d'euros de revenus.

Biodiversité

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
304-1	Nombre de sites détenus, loués ou gérés sur ou adjacent à des zones protégées et/ou zones de biodiversité clé (KBA) <sup>(1)</sup>	#	<b>260</b>	260	260	NP
	dont sites industriels ou centres de distribution	#	<b>107</b>	107	107	NP
	dont bureaux	#	<b>153</b>	153	153	NP

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

- (1) Dans un rayon de 1 kilomètre, 21 % de nos sites sont à proximité d'une zone protégée tel que défini par l'IUCN et 3 % de nos sites sont à proximité d'une zone de biodiversité clé (définie par l'IBAT soit comme « Alliance pour Zero Extinction (AZE) » ou comme « Zone oiseau et biodiversité importante » (IBAs)).

Pollution atmosphérique

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture estimé (% émissions de COV)	%	<b>90 %</b>	90 %	90 %	90 %
305-7	Émissions COV (estimations)	kg	<b>304 975 ●</b>	308 520	342 228	440 442
305-7	COV/chiffre d'affaires (estimations)	kg/million €	<b>8,5</b>	9,0	11,8	17,5

● Indicateurs 2023 audités.

## Eau

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture estimé (% prélèvements d'eau)	%	<b>84 %</b>	83 %	86 %	88 %
303-3	Prélèvements d'eau total	m <sup>3</sup>	<b>1 899 190 ●</b>	1 921 569	2 072 263	1 928 032
	dont eau de surface	m <sup>3</sup>	<b>17 699 ●</b>	14 514	19 156	17 461
	dont eaux souterraines	m <sup>3</sup>	<b>472 199 ●</b>	492 308	513 631	452 602
	dont eau du réseau	m <sup>3</sup>	<b>1 377 377 ●</b>	1 388 474	1 507 606	1 446 391
	dont autres sources <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup>	<b>31 916 ●</b>	26 273	31 870	11 578
303-3	Eau prélevée pour le refroidissement restituée sans impact <sup>(2)</sup>	m <sup>3</sup>	<b>813 411 ●</b>	622 951	879 602	780 201
303-3	Prélèvements d'eau/chiffre d'affaires <sup>(3)</sup>	m <sup>3</sup> /million €	<b>52,9</b>	56,2	71,7	76,5
	Réduction des prélèvements d'eau en intensité depuis 2017 <sup>(3)</sup>	%	<b>-51,0 %</b>	-48,0 %	-33,6 %	-29,1 %
303-3	Prélèvements d'eau totaux dans les zones soumises à un stress hydrique <sup>(4)</sup>	m <sup>3</sup>	<b>874 114</b>	842 216	930 603	NP
303-1	SSE #11 – Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique <sup>(4)</sup>	%	<b>73,0 % ●</b>	48,0 %	8,5 %	NP

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) Les autres sources incluent des sources telles que les eaux grises ou l'eau de pluie ;
- (2) Les eaux prélevées pour le refroidissement restituée sans impact (i.e. retournées à la source avec seulement un très léger changement de température) sont mesurées séparément du total des eaux prélevées et exclues des calculs de performance ;
- (3) Excluant les eaux prélevées pour le refroidissement restituée sans impact. La valeur de référence en 2017 est 108,0 m<sup>3</sup>/million €.
- (4) Les sites ISO 14001 de Schneider Electric sont désignés comme des sites à un stress hydrique selon l'*Aqueduct Water Risk Atlas* du *World Resources Institute*. En utilisant le critère *Baseline Water Stress* un site est qualifié à un stress hydrique s'il est localisé dans une zone classifiée de stress 'élevé' ou 'très élevé'.

## Energie

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture estimé (% consommations d'énergie) <sup>(1)</sup>	%	<b>95 %</b>	95 %	95 %	96 %
	Sites certifiés ISO 50001	#	<b>128</b>	132	140	150
302-1, 302-4	Consommation d'énergie totale estimée	MWh	<b>1 124 327</b>	1 201 276	1 325 491	1 216 845
	dont consommation d'énergie mesurée	MWh	<b>934 805 ●</b>	979 497	1 080 366	1 034 003
	dont consommation d'énergie estimée pour les sites en dehors du périmètre de reporting <sup>(2)</sup>	MWh	<b>189 522</b>	221 779	245 125	182 842
302-1, 302-4	Consommation d'énergie estimée totale par chiffre d'affaires	MWh/million €	<b>31,3</b>	35,1	45,9	48,3
	Productivité énergétique estimée	€/MWh	<b>31 932</b>	28 450	21 803	20 709
	Amélioration totale en productivité énergétique estimée par rapport à 2005 <sup>(3)</sup>	%	<b>157,3 %</b>	129,3 %	75,7 %	66,9 %
	Consommation d'énergie totale estimée de sources renouvelables	MWh	<b>707 033</b>	688 474	670 287	NP
	Pourcentage d'énergie renouvelable estimé	%	<b>62,9 %</b>	57,3 %	50,6 %	NP
	Consommation d'énergie totale estimée de sources non renouvelables	MWh	<b>417 294</b>	512 802	655 204	NP
	Pourcentage d'énergie non renouvelable	%	<b>37,1 %</b>	42,7 %	49,4 %	NP
	Consommation d'énergie mesurée par source					
	électricité de réseau	MWh	<b>82 590 ●</b>	108 263	132 771	148 969
	électricité renouvelable acquise <sup>(4)</sup>	MWh	<b>610 614 ●</b>	588 851	612 752	585 495
	électricité renouvelable produite par Schneider	MWh	<b>23 194 ●</b>	20 719	15 861	12 464
	chauffage urbain	MWh	<b>14 736 ●</b>	24 519	33 830	27 602
	fioul	MWh	<b>12 991 ●</b>	6 520	6 967	6 941
	gaz	MWh	<b>190 088 ●</b>	229 552	276 954	251 377
charbon	MWh	<b>0 ●</b>	0	0	0	
énergies renouvelables (chaleur, combustibles)	MWh	<b>593 ●</b>	1 073	1 231	1 155	

2.8 Indicateurs

Energie (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Electricité renouvelable produite sur site et revendue sur le réseau	MWh	<b>2 960 ●</b>	2 263	2 558	2 734
	SSE #3 – Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	%	<b>88 % ●</b>	85 %	82 %	80 %
	Consommation d'énergie estimée par source <sup>(1)</sup>					
	électricité de réseau	MWh	<b>92 379</b>	107 019	148 720	NP
	électricité renouvelable acquise <sup>(4)</sup>	MWh	<b>72 632</b>	77 831	40 443	NP
	électricité renouvelable produite par Schneider	MWh	<b>0</b>	0	0	NP
	chauffage urbain	MWh	<b>2 490</b>	2 829	5 491	NP
	fioul	MWh	<b>1 013</b>	855	797	NP
	gaz	MWh	<b>21 008</b>	33 245	49 674	NP
	charbon	MWh	<b>0</b>	0	0	NP
	énergies renouvelables (chaleur, combustibles)	MWh	<b>0</b>	0	0	NP

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) L'énergie hors scope concerne principalement AVEVA, RIB Software et Larsen & Toubro, ainsi que de façon limitée d'autres sociétés non intégrées.
- (2) Pour les sites dont la taille est inférieure aux seuils de déclaration environnementale obligatoire internes, la consommation d'énergie par source est estimée en multipliant la surface du site (m<sup>2</sup>) par les rapports d'intensité énergétique (kWh/m<sup>2</sup>) mesurés dans les grands sites. Pour les sites situés dans des pays ayant des contrats d'électricité renouvelable au niveau national, 100 % de la consommation d'électricité estimée du site est considérée comme renouvelable car ces contrats de fourniture couvrent tous les sites d'un pays. En 2023, 48 100 MWh de certificats d'énergie renouvelable (CER) sont appliqués à des sites dans le périmètre énergie estimé.
- (3) La productivité énergétique de 2005 estimée est de 12 408 € par MWh.
- (4) L'électricité renouvelable déclarée ici comprend l'électricité renouvelable achetée via des contrats d'approvisionnement en électricité (PPA) ou des tarifs verts, l'électricité couverte par des certificats d'énergie renouvelable (CER). Les CER représentent 32,8 % de l'électricité renouvelable totale mesurée en 2023.

Gaz à effet de serre (GES)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture estimé (% émissions de GES)	%	<b>99 %</b>	99 %	99 %	99 %
305-1, 305-2	Émissions de GES totales des Scopes 1 et 2 (market-based) <sup>(1)(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>202 232 ●</b>	229 177	293 832	287 595
305-5	Réductions en valeur absolue depuis l'année de référence (2021) <sup>(2)</sup>	%	<b>-31,2 %</b>	-22,0 %	0,0 %	NA
305-4	Emissions de GES totales des Scopes 1 et 2 par euro de chiffre d'affaires	TCO <sub>2</sub> e/million €	<b>5,6</b>	6,7	10,2	11,4
305-1	Emissions directes de GES (Scope 1) <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>112 792 ●</b>	119 447	140 718	142 388
	dont fioul	TCO <sub>2</sub> e	<b>3 116 ●</b>	4 414	4 520	4 451
	dont gaz	TCO <sub>2</sub> e	<b>38 968 ●</b>	47 271	56 776	52 197
	dont charbon	TCO <sub>2</sub> e	<b>0 ●</b>	0	0	0
	dont flotte de véhicules	TCO <sub>2</sub> e	<b>61 492 ●</b>	55 598	62 683	73 229
	dont émissions de SF <sub>6</sub> <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>4 054 ●</b>	4 606	5 886	7 287
	Taux de fuite de SF <sub>6</sub> <sup>(3)</sup>	%	<b>0,08 %</b>	0,08 %	0,10 %	0,14 %
	Objectif taux de fuite de SF <sub>6</sub> <sup>(3)</sup>	%	<b>0,11 %</b>	0,11 %	0,19 %	0,25 %
	dont Émissions de GES du Scope 1 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie <sup>(4)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>5 162 ●</b>	7 557	10 853	5 224
305-2	Emissions de GES indirectes liées aux consommations d'énergie (Scope 2) (market-based) <sup>(1)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>89 440 ●</b>	109 730	153 115	145 207
	dont électricité de réseau (market-based) <sup>(1)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>39 476 ●</b>	49 674	66 692	70 145
	dont électricité renouvelable (market-based) <sup>(5)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>0 ●</b>	703	701	694
	dont chauffage urbain	TCO <sub>2</sub> e	<b>4 853 ●</b>	8 358	14 714	11 550
	dont Émissions de GES du Scope 2 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie (market-based) <sup>(1)(4)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>42 961 ●</b>	50 995	71 008	62 818
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3) <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>56 777 964 ●</b>	60 788 549	68 737 485	65 770 721
305-5	Variation en valeur absolue depuis l'année de référence (2021) <sup>(2)</sup>	%	<b>-17,4 %</b>	-11,6 %	0,0 %	NA



Gaz à effet de serre (GES) (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
305-4	Emissions de GES totales du Scope 3 par euro de chiffre d'affaires <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e/ million €	<b>1 581</b>	1 779	2 378	2 614
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 amont)	TCO <sub>2</sub> e	<b>7 766 994 ●</b>	8 613 192	8 237 192	6 966 062
	1. Achats de produits et services	TCO <sub>2</sub> e	<b>6 829 733 ●</b>	7 572 974	7 278 733	6 137 388
	2. Immobilisation des biens	TCO <sub>2</sub> e	<b>55 361 ●</b>	57 986	62 876	63 863
	3. Emissions liées à l'énergie non incluses dans les Scopes 1 et 2	TCO <sub>2</sub> e	<b>40 652 ●</b>	43 544	53 167	55 151
	4. Transport de marchandises payé par le Group	TCO <sub>2</sub> e	<b>563 643 ●</b>	670 840	616 519	497 761
	5. Déchets générés par les opérations	TCO <sub>2</sub> e	<b>34 927 ●</b>	37 415	42 760	31 872
	6. Déplacements professionnels	TCO <sub>2</sub> e	<b>60 702 ●</b>	56 501	30 778	33 304
	7. Déplacements domicile travail	TCO <sub>2</sub> e	<b>181 977 ●</b>	173 932	152 359	146 723
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 aval) <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>49 010 970 ●</b>	52 175 356	60 500 294	58 804 659
	9. Transport de marchandises non payé par le Groupe	TCO <sub>2</sub> e	<b>481 039 ●</b>	427 872	485 877	371 159
	11. Utilisation des produits vendus <sup>(2)(6)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>44 223 749 ●</b>	47 281 888	55 338 592	54 103 061
	12. Fin de vie des produits vendus <sup>(2)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>4 306 182 ●</b>	4 465 596	4 675 824	4 330 439
	SSE #1 – Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO <sub>2</sub>	#	<b>101 ●</b>	77	51	30
	Emissions de GES économisées grâce aux produits et services vendus <sup>(7)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>52 434 385 ●</b>	51 325 544	49 708 425	46 964 497
	Emissions de GES évitées grâce aux produits et services vendus <sup>(7)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>60 163 742 ●</b>	41 674 416	33 930 803	28 605 883
	SSI #2 – Emissions de GES économisées et évitées grâce aux produits et services vendus, cumulées depuis 2018 <sup>(7)</sup>	TCO <sub>2</sub> e	<b>552 559 056 ●</b>	439 960 929	346 960 969	263 321 741

● Indicateurs 2023 audités. NA = non applicable.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) Les émissions du Scope 2 sont quantifiées selon les méthodes market-based et location-based, suivant les recommandations du GHG Protocol pour le Scope 2, et les résultats des deux approches sont publiés. Les valeurs calculées à l'aide des méthodes market-based et location-based ne doivent pas être additionnées. Les émissions liées à l'électricité market-based sont calculées sur la base des facteurs d'émission du mix résiduel (source AIB, 2020) pour les pays européens, et les facteurs d'émission moyens par pays pour les autres pays (source AIE, 2020). Les émissions du Scope 2 liées aux consommations d'électricité sur le périmètre de reporting énergie sont égales à 301 748 tCO<sub>2</sub>e en location-based (valeur auditée) et 378 840 tCO<sub>2</sub>e sur le périmètre estimé complet (valeur auditée). Les émissions totales du Scope 2 (location-based) s'élèvent à 386 781 tCO<sub>2</sub>e (valeur auditée). Les émissions totales de CO<sub>2</sub> des Scopes 1 et 2 en location-based (incluant les consommations énergétiques des bâtiments, de la flotte d'entreprise et les émissions de SF<sub>6</sub> en tCO<sub>2</sub>e) sur le périmètre complet sont égales à 499 573 tCO<sub>2</sub>e (valeur auditée).
- (2) Les valeurs historiques de cet indicateur ont été mises à jour pour correspondre à la dernière valeur du Potentiel de Réchauffement Global (PRG) du SF<sub>6</sub>, telle que publiée par le GIEC dans son 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation (janvier 2024). La valeur précédente du PRG de 23 500 (AR5) a été mise à jour à 24 300 (AR6) pour 2023 et les émissions historiques. Ce changement a un impact sur les émissions exprimées en CO<sub>2</sub> équivalent pour les Scopes 1 et 3.
- (3) Les émissions de SF<sub>6</sub> sont générées dans un nombre limité de sites de production, correspondant à 12 sites en 2023, 13 sites en 2022 et en 2021, et 14 sites en 2020 et en 2019.
- (4) Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations énergétiques sont considérées comme des estimations pour deux raisons : d'une part les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> correspondantes sont estimées pour les sites qui ne sont pas inclus dans le périmètre de reporting énergie (au lieu d'être collectées à partir des compteurs et des factures, les consommations d'énergie sont basées sur la surface du site et l'intensité énergétique moyenne des sites par région du périmètre de reporting énergie) ; et d'autre part les émissions indirectes sont calculées à partir de facteurs d'émission moyens par pays, et pas avec des facteurs d'émission spécifiques pour les fournisseurs d'électricité.
- (5) Avant 2023, cette catégorie permettait d'englober les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O) générées par l'électricité renouvelable produite à partir de la biomasse.
- (6) Émissions des produits vendus par Schneider Electric au cours de l'année, et cumulées sur la durée de vie des produits. Ces émissions sont dues à la consommation électrique des produits, soit du fait de leur consommation propre, soit du fait de la dissipation thermique (par effet Joule). Les émissions de GES liées à l'électricité considérées prennent en compte toute la durée de vie des produits, sur la base d'un scénario de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui tient compte de la décarbonisation future des réseaux électriques. Pour l'empreinte carbone 2022, les trajectoires d'émissions de GES de l'électricité ont été mises à jour avec le scénario le plus récent disponible, afin de mieux refléter les engagements actuels des pays, qui est le Stated Policies Scenario du « World Energy Outlook 2022 » (AIE, 2022), fondé sur les politiques actuelles, ainsi que sur les politiques annoncées par les gouvernements au moment de la publication. L'empreinte carbone 2023 est calculée avec ce même scénario. Cette mise à jour en termes de scénario énergétique introduite en 2022 est le principal facteur de réduction des émissions de 14 % par an sur cette catégorie des émissions. L'utilisation du même scénario pour le calcul des émissions avec les ventes de 2021 conduirait à une diminution de 2,5 % d'une année sur l'autre.
- (7) Les émissions évitées sont calculées pour les ventes de l'année de reporting, et cumulées sur la durée de vie des offres. Les émissions sont calculées comme la différence entre les émissions induites avec l'offre Schneider Electric et les émissions induites dans la situation de référence. La méthodologie distingue les émissions « économisées » et « évitées » : les émissions de CO<sub>2</sub> économisées correspondent à des ventes qui viennent équiper des infrastructures existantes, permettant ainsi de réduire les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> par rapport aux années précédentes ; tandis que les émissions de CO<sub>2</sub> évitées correspondent à des ventes pour adresser le marché des nouvelles infrastructures, permettant ainsi une limitation de l'augmentation des émissions mondiales. Chaque année de nouvelles méthodologies sont développées et, pour ces offres nouvellement incluses dans l'indicateur, le CO<sub>2</sub> économisé et évité est quantifié pour les ventes réalisées depuis 2018 afin d'être intégré dans la performance de l'année de reporting. Par ailleurs, les méthodologies sont continuellement améliorées, ce qui donne lieu à des impacts rétroactifs. En 2023, il n'y a pas eu de changement méthodologique, ni aucun impact rétroactif lié à des ajustements méthodologiques.

## 2.8.2 Indicateurs sociaux

### 2.8.2.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
Impact (SSI)	6.	Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 %	21 %	100 %
	7.	Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 %	+1 pt	+10 pts
	8.	Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41/23/24	41/28/29	50/40/30
	10.	Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939	x1,52	x2,00
Essentials (SSE)	12.	Déployer d'un programme d'Excellence Sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs <sup>(3)</sup>	--	En cours	--
	13.	Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	2020 : 90 %	97,3 %	100 %
	14.	Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins	2019 : 0,79	0,51	0,38
	15.	Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités	2020 : 25	23	0
	16.	Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité	2020 : Top 25 %	Top 25 %	Top 25 %
	17.	Evaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance	2020 : 374	3 248	4 000
	18.	Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes (femmes et hommes)	2020 : F: -1,73 % 2020 : M: 1,00 %	-1,00 % 0,67 %	<1 % <1 %
	19.	Augmenter la souscription à notre Plan annuel d'actionnariat salarié mondial (WESOP)	2019 : 53 %	61 %	60 %
	20.	Payer nos employés au minimum un salaire décent	2019 : 99 %	100 %	100 %
	21.	Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme <i>Open Talent Market</i>	2020 : 5 019	x1,5	x4
	22.	Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés	2020 : 41 %	78 %	90 %
	23.	Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle	2022 : 43 %	67 %	90 %
	24.	Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs ( <i>Employee Engagement Index</i> )	2020 : 69 %	73 %	75 %

#### Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.

(2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSI #8, SSE #3, SSE #5 et SSE #14 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.

(3) Le programme SSE #12 est en cours de développement.

Les indicateurs ci-dessous ont un scope Groupe tel que décrit dans la section 2.7, page 242.

Les statistiques RH ci-dessous couvrent environ 90 % des 153 121 employés de la main-d'oeuvre des entreprises consolidées du Groupe où les systèmes informatiques RH ont été déployés. Sont exclus du périmètre de reporting environ 14 800 employés, dont 6 400 salariés d'AVEVA, 3 000 salariés de LUMINOUS et 2 900 salariés de RIB Software. Le SSI #8 est calculé sur un périmètre constant et exclut également les salariés de L&T et ProLeit, puisque ces entités ont été acquises en 2020, qui est l'année de référence pour ce programme. Le périmètre du SSI #8 couvre environ 87 % des employés du Groupe en 2023. L'effectif total du Groupe, soit les employés et les intérimaires, est de 167 104 personnes en 2023.

La méthodologie de calcul du taux d'absentéisme variant d'un pays à l'autre, Schneider Electric communique au niveau Groupe le nombre de jours d'arrêt et le nombre d'heures travaillées (données de sécurité). Les précisions sur les variations de périmètre sont apportées à la fin des tableaux ci-dessous et indiquées par des notes de bas de page.

### 2.8.2.2 Eléments généraux

#### Effectif ponctuel fin d'année

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Effectif ponctuel fin d'année incluant les intérimaires*	effectif fin d'année	<b>153 121</b>	149 812	147 468	147 349
	Effectif ponctuel fin d'année hors intérimaires*(1)	effectif fin d'année	<b>137 855 ●</b>	134 931	128 384	128 770
	Contrats à Durée Indéterminée (CDI)	%	<b>89,8 %</b>	88,8 %	87,2 %	87,3 %
	Contrats à Durée Déterminée (CDD)	%	<b>10,2 %</b>	11,2 %	12,8 %	12,7 %
	Effectif intérimaire ponctuel fin d'année	effectif fin d'année	<b>15 266</b>	14 881	19 084	18 548
2-7	Part des effectifs temporaires (CDD et intérimaires*)	%	<b>19,2 %</b>	22,3 %	24,0 %	23,7 %

● Indicateurs 2023 audités.

\* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

#### Composition de l'effectif(1)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Couverture (du nombre total d'employés)		<b>90 %</b>	90 %	93 %	97 %
2-7	Organisation du temps de travail					
	Temps plein	%	<b>98 %</b>	98 %	98 %	97 %
	Temps partiel	%	<b>2 %</b>	2 %	2 %	3 %
401-1	Embauches(2)	HC	<b>24 608 ●</b>	28 214	27 189	19 536
401-1	Départs(2)	HC	<b>19 738 ●</b>	22 005	22 877	20 840
	Licenciements	HC	<b>5 246 ●</b>	5 970	7 114	5 626
	Démissions	HC	<b>10 878 ●</b>	12 757	11 944	8 729
	Autres (retraites, fins de contrat...)	HC	<b>3 614 ●</b>	3 278	3 819	6 485
401-1	Turnover total	%	<b>14,6 %</b>	16,6 %	18,1 %	16,1 %
	Turnover par sexe					
	Hommes	%	<b>14 %</b>	15 %	17 %	16 %
	Femmes	%	<b>16 %</b>	19 %	21 %	18 %
	Turnover par génération					
	Génération Z	%	<b>36 %</b>	47 %	60 %	64 %
	Génération (« Millenials »)	%	<b>14 %</b>	17 %	19 %	18 %
	Génération X	%	<b>8 %</b>	8 %	8 %	9 %
	Baby-Boomer	%	<b>18 %</b>	18 %	18 %	18 %
	Silencieuse	%	<b>18 %</b>	0 %	39 %	69 %
401-1	Turnover volontaire	%	<b>7,9 % ●</b>	9,6 %	9,5 %	6,9 %
2-7	Répartition de l'effectif par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	<b>33 %</b>	34 %	31 %	32 %
	Europe de l'Ouest	%	<b>27 %</b>	27 %	27 %	27 %
	Amérique du Nord	%	<b>27 %</b>	26 %	26 %	24 %
	Reste du monde	%	<b>13 %</b>	13 %	16 %	17 %

2.8 Indicateurs

Composition de l'effectif (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
2-7	Répartition de l'effectif par pays (pays les plus significatifs)					
	États-Unis	%	<b>14 %</b>	14 %	14 %	13 %
	Chine	%	<b>12 %</b>	12 %	11 %	11 %
	Mexique	%	<b>11 %</b>	11 %	10 %	10 %
	Inde	%	<b>11 %</b>	11 %	8 %	7 %
	France	%	<b>11 %</b>	11 %	11 %	11 %
	Allemagne	%	<b>4 %</b>	4 %	4 %	3 %
	Espagne	%	<b>3 %</b>	3 %	3 %	3 %
	Royaume-Uni	%	<b>3 %</b>	2 %	3 %	3 %
	Italie	%	<b>2 %</b>	2 %	2 %	2 %
	Philippines	%	<b>2 %</b>	2 %	2 %	2 %
2-7	Évolution annuelle de l'effectif par pays (pays les plus significatifs)					
	États-Unis	%	<b>6 %</b>	5 %	5 %	-5 %
	Chine	%	<b>3 %</b>	6 %	-2 %	-3 %
	Mexique	%	<b>8 %</b>	7 %	8 %	36 %
	Inde	%	<b>5 %</b>	46 %	8 %	-3 %
	France	%	<b>-1 %</b>	2 %	7 %	-4 %
	Allemagne	%	<b>6 %</b>	2 %	9 %	-9 %
	Espagne	%	<b>12 %</b>	8 %	0 %	-5 %
	Royaume-Uni	%	<b>7 %</b>	-1 %	-3 %	-6 %
	Italie	%	<b>7 %</b>	0 %	4 %	-4 %
	Philippines	%	<b>3 %</b>	10 %	-9 %	-2 %
2-7	Femmes dans notre effectif					
	Effectif total	%	<b>34 % ●</b>	33 %	34 %	33 %
	Conseil d'Administration	%	<b>46 %</b>	42 %	42 %	42 %
	Comité Exécutif	%	<b>41 %</b>	41 %	44 %	38 %
	Total management	%	<b>34 %</b>	33 %	33 %	23 %
	Equipes de dirigeants	%	<b>29 % ●</b>	28 %	26 %	24 %
	Management junior et intermédiaires	%	<b>27 % ●</b>	27 %	27 %	25 %
	Management intermédiaire	%	<b>25 %</b>	24 %	23 %	23 %
	Management junior	%	<b>40 %</b>	37 %	37 %	34 %
	En rôle de management dans des fonctions génératrices de revenus	%	<b>19 %</b>	21 %	16 %	NP
	Ventes	%	<b>23 %</b>	22 %	21 %	19 %
	STEM	%	<b>22 %</b>	21 %	19 %	21 %
2-7	Cols blancs	%	<b>53 %</b>	52 %	51 %	50 %
	Hommes	%	<b>65 %</b>	66 %	66 %	67 %
	Femmes	%	<b>35 %</b>	34 %	34 %	33 %
	Cols bleus	%	<b>47 %</b>	48 %	49 %	50 %
	Hommes	%	<b>67 %</b>	67 %	66 %	67 %
	Femmes	%	<b>33 %</b>	33 %	34 %	33 %

### Composition de l'effectif (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
2-7	Répartition de l'effectif par âge <sup>(3)</sup>					
	< 30 ans	%	<b>24 %</b>	24 %	23 %	23 %
	30-50 ans	%	<b>59 %</b>	59 %	59 %	59 %
2-7	Répartition de l'effectif par ancienneté					
	Inférieure à 5 ans	%	<b>42 %</b>	43 %	40 %	46 %
	5/14 ans	%	<b>31 %</b>	31 %	34 %	33 %
	15/24 ans	%	<b>18 %</b>	17 %	16 %	13 %
	25/34 ans	%	<b>7 %</b>	7 %	7 %	6 %
2-7	Répartition de l'effectif par fonction					
	Marketing	%	<b>4 %</b>	4 %	4 %	4 %
	Ventes	%	<b>13 %</b>	13 %	13 %	13 %
	Services et projets	%	<b>20 %</b>	19 %	19 %	19 %
	Supports	%	<b>27 %</b>	24 %	24 %	29 %
	Technique	%	<b>8 %</b>	11 %	10 %	7 %
	Industrielle	%	<b>28 %</b>	29 %	31 %	28 %

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

\* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul ;

(3) Données pour les Etats-Unis et le Canada exclues en raison des réglementations locales sur la confidentialité des années de naissance des employés.

### Embauches<sup>(1)(2)</sup>

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
401-1	Répartition par type de contrat					
	CDI	%	<b>77 %</b>	69 %	64 %	62 %
	CDD	%	<b>23 %</b>	31 %	36 %	38 %
401-1	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	<b>38 %</b>	39 %	34 %	19 %
	Cols bleus	%	<b>62 %</b>	61 %	66 %	81 %
401-1	Répartition par sexe					
	Hommes	%	<b>59 % ●</b>	59 %	59 %	59 %
	Femmes	%	<b>41 % ●</b>	41 %	41 %	41 %
401-1	Répartition par âge <sup>(3)</sup>					
	< 30 ans	%	<b>58 %</b>	61 %	64 %	NP
	30-50 ans	%	<b>40 %</b>	37 %	34 %	NP
	> 50 ans	%	<b>2 %</b>	2 %	2 %	NP
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	<b>31 %</b>	36 %	34 %	26 %
	Europe de l'Ouest	%	<b>17 %</b>	16 %	13 %	9 %
	Amérique du Nord	%	<b>42 %</b>	37 %	42 %	55 %
	Reste du monde	%	<b>10 %</b>	11 %	12 %	10 %

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul ;

(3) Données pour les Etats-Unis et le Canada exclues en raison des réglementations locales sur la confidentialité des années de naissance des employés.

2.8 Indicateurs

Licenciements <sup>(1)(2)</sup>

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
401-1	Répartition par type de contrat					
	CDI	%	<b>81 %</b>	69 %	70 %	72 %
	CDD	%	<b>19 %</b>	31 %	30 %	28 %
401-1	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	<b>26 %</b>	21 %	22 %	20 %
	Cols bleus	%	<b>74 %</b>	79 %	78 %	80 %
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	<b>22 %</b>	35 %	33 %	28 %
	Europe de l'Ouest	%	<b>8 %</b>	10 %	9 %	8 %
	Amérique du Nord	%	<b>61 %</b>	48 %	47 %	50 %
	Reste du monde	%	<b>9 %</b>	7 %	10 %	14 %
	Répartition par sexe					
	Hommes	%	<b>61 %</b>	60 %	62 %	63 %
	Femmes	%	<b>39 %</b>	40 %	38 %	37 %
	Répartition par génération					
	Génération Z	%	<b>27 %</b>	34 %	30 %	NP
	Génération Y (« Millenials »)	%	<b>47 %</b>	44 %	44 %	NP
	Génération X	%	<b>21 %</b>	16 %	19 %	NP
	Baby-Boomers	%	<b>5 %</b>	6 %	7 %	NP
	Silencieuse	%	<b>0 %</b>	0 %	0 %	NP

NP = non publié.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Démissions <sup>(1)(2)</sup>

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
401-1	Répartition par ancienneté					
	Inférieure à 1 an	%	<b>35 %</b>	36 %	41 %	41 %
	1/4 ans	%	<b>42 %</b>	40 %	36 %	39 %
	5/14 ans	%	<b>18 %</b>	19 %	19 %	16 %
	15/24 ans	%	<b>4 %</b>	4 %	4 %	3 %
	25/34 ans	%	<b>1 %</b>	1 %	1 %	1 %
	> 34 ans	%	<b>0 %</b>	0 %	0 %	0 %

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

## Départs<sup>(1)(2)</sup>

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
401-1	Répartition par sexe					
	Hommes	%	<b>62 %</b>	62 %	62 %	63 %
	Femmes	%	<b>38 %</b>	38 %	38 %	37 %
401-1	Répartition par âge <sup>(3)</sup>					
	< 30 ans	%	<b>46 %</b>	50 %	50 %	NP
	30-50 ans	%	<b>41 %</b>	39 %	38 %	NP
	> 50 ans	%	<b>13 %</b>	11 %	12 %	NP
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	<b>31 %</b>	33 %	31 %	30 %
	Europe de l'Ouest	%	<b>16 %</b>	15 %	15 %	17 %
	Amérique du Nord	%	<b>42 %</b>	42 %	41 %	39 %
	Reste du monde	%	<b>11 %</b>	10 %	13 %	14 %

NP = non publié.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (137 855 employés, soit environ 90 % des employés hors intérimaires) ;

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul ;

(3) Données pour les Etats-Unis et le Canada exclues en raison des réglementations locales sur la confidentialité des années de naissance des employés.

## Effectif intérimaire\* moyen

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
2-7	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	<b>11 %</b>	10 %	8 %	10 %
	Cols bleus	%	<b>89 %</b>	90 %	92 %	90 %
2-7	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	<b>62 %</b>	54 %	67 %	64 %
	Europe de l'Ouest	%	<b>19 %</b>	24 %	16 %	15 %
	Amérique du Nord	%	<b>12 %</b>	10 %	6 %	7 %
	Reste du monde	%	<b>7 %</b>	12 %	11 %	14 %

\* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

### 2.8.2.3 Dialogue et relations sociales

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture <sup>(1)</sup>	%	<b>95 %</b>	94 %	92 %	85 %
2-30	Collaborateurs représentés par					
	Syndicats	%	<b>79 %</b>	60 %	80 %	66 %
	Comité d'Entreprise	%	<b>53 %</b>	55 %	63 %	70 %
403-1	Comité Santé et Sécurité	%	<b>80 %</b>	76 %	81 %	89 %
2-30	Nombre de conventions collectives	#	<b>205</b>	202	150	78
2-30	Collaborateurs couverts par des conventions collectives	%	<b>77 %</b>	70 %	72 %	69 %

(1) Par rapport aux salariés enregistrés dans notre outil global TalentLink.

2.8 Indicateurs

2.8.2.4 Sécurité et santé des collaborateurs et sous-traitants

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
403-8	Nombre de sites ISO 45001	#	<b>172</b>	211	180	184
	Pourcentage d'établissements opérationnels certifiés ISO 45001	%	<b>83 %</b>	87 %	77 %	80 %
403-9	Nombre d'incidents médicaux <sup>(1)</sup>	#	<b>154 ●</b>	171	186	154
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	<b>119 ●</b>	143	152	133
	dont intérimaires	#	<b>35 ●</b>	28	34	21
403-9	Nombre d'accidents avec arrêt <sup>(1)</sup>	#	<b>83 ●</b>	95	96	85
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	<b>63 ●</b>	80	76	74
	dont intérimaires	#	<b>20 ●</b>	15	20	11
403-9	Nombre d'accidents mortels	#	<b>0</b>	0	2	1
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	<b>0</b>	0	2	1
	dont intérimaires	#	<b>0</b>	0	0	0
403-9	SSE #14 Medical Incident Rate <sup>(2)</sup>	par million d'heures travaillées	<b>0,51 ●</b>	0,58	0,65	0,58
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	<b>0,46 ●</b>	0,57	0,63	0,58
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	<b>0,78 ●</b>	0,64	0,73	0,55
403-9	Lost-Time Injury Rate (LTIR) <sup>(2)</sup>	par million d'heures travaillées	<b>0,28 ●</b>	0,32	0,33	0,32
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	<b>0,25 ●</b>	0,32	0,32	0,32
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	<b>0,44 ●</b>	0,34	0,43	0,29
403-9	Lost-Time Day Rate (LTDR) <sup>(2)</sup>	par million d'heures travaillées	<b>7,78 ●</b>	14,23	15,58	13,74
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	<b>7,80 ●</b>	15,22	16,47	14,92
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	<b>7,66 ●</b>	8,54	11,00	6,61
403-9	Nombre de jours d'arrêt	#	<b>2 345 ●</b>	4 195	4 477	3 662
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	<b>2 001 ●</b>	3 822	3 963	3 412
	dont intérimaires	#	<b>344 ●</b>	373	514	250
403-9	Nombre d'heures travaillées	#	<b>301 436 421 ●</b>	294 742 174	287 369 013	266 582 055
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	<b>256 505 806 ●</b>	251 075 834	240 649 594	228 742 624
	dont intérimaires	#	<b>44 930 615 ●</b>	43 666 340	46 719 419	37 839 431
403-10	Occupational Illness Frequency Rate (OIFR) <sup>(2)</sup>	par million d'heures travaillées	<b>0,010 ●</b>	0,003	0,017	0,019
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	<b>0,012 ●</b>	0,004	0,021	0,022
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	<b>0,000 ●</b>	0,000	0,000	0,000

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

(1) Inclut les déplacements professionnels, exclut les trajets domicile/lieu de travail.

(2) LTIR = Nombre d'incidents avec jour d'arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Indicateur standard international comparable au Taux de fréquence des accidents. LTDR = Nombre de jours d'arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Indicateur standard international comparable au Taux de gravité des accidents (ce dernier étant toutefois calculé par millier d'heures travaillées). MIR : nombre d'incidents ayant nécessité un traitement médical x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Occupational Illness Frequency Rate (OIFR) basé sur 1 million d'heures de travail (nombre de maladies professionnelles x 1 000 000 heures/nombre total d'heures travaillées). À noter que le MIR comprend à la fois les incidents ayant nécessité un traitement médical et les maladies professionnelles par million d'heures travaillées.



## 2.8.2.5 Développement des talents et formation

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
	Taux de couverture	%	<b>95 %</b>	92 %	91 %	90 %
404-1	Nombre d'heures de formation	#	<b>3 126 358 ●</b>	2 988 795	2 881 627	2 869 111
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par personne par catégorie et par sexe	#	<b>24,1</b>	24,1	24,5	24,5
	Cols blancs	#	<b>25,4</b>	25,3	25,1	24,9
	Cols bleus	#	<b>22,5</b>	22,4	24,0	24,0
	Hommes	#	<b>24,5</b>	24,7	24,9	25,1
	Femmes	#	<b>23,2</b>	22,9	23,7	23,2
404-1	Répartition des heures par catégorie					
	Cols blancs	%	<b>57 %</b>	57 %	53 %	52 %
	Cols bleus	%	<b>43 %</b>	43 %	47 %	48 %
404-2	Collaborateurs ayant reçu une journée de formation (7 heures ou plus)	%	<b>81 %</b>	81 %	83 %	81 %
2-24	Pourcentage de salariés formés à la Charte de confiance, le Code de conduite de Schneider		<b>99 %</b>	98 %	96 %	93 %
2-24	Pourcentage de l'effectif éligible ayant reçu une formation sur les pratiques anti-corruption	%	<b>98 %</b>	97 %	97 %	94 %
2-24	SSE #13 – Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	%	<b>97 % ●</b>	95 %	96 %	90 %
2-24, 404-2	Répartition des heures par type de formation	%				
	Données & intelligence artificielle/analytique <sup>(1)</sup>	%	<b>0 %</b>	NP	NP	NP
	Digital et informatique	%	<b>9 %</b>	6 %	6 %	8 %
	Fonctionnel	%	<b>23 %</b>	22 %	25 %	24 %
	Durabilité <sup>(2)</sup>	%	<b>18 %</b>	17 %	17 %	20 %
	Management et leadership	%	<b>7 %</b>	8 %	6 %	4 %
	Obligatoire/Conformité Réglementaire	%	<b>5 %</b>	8 %	9 %	4 %
	Excellence en matière d'offre <sup>(3)</sup>	%	<b>6 %</b>	7 %	6 %	6 %
	Développement personnel	%	<b>6 %</b>	7 %	7 %	11 %
	Produits, Solutions et Services	%	<b>13 %</b>	14 %	12 %	12 %
	Chaîne d'approvisionnement	%	<b>9 %</b>	9 %	12 %	9 %
	Bien-être	%	<b>1 %</b>	2 %	1 %	2 %
	Autre	%	<b>4 %</b>	-	-	-
	Dépenses totales pour le développement et la formation <sup>(4)</sup>	million €	<b>91,1</b>	75,6	56,8	44,2
	Dépenses totales pour le développement et la formation par employé	€/employé	<b>660,8</b>	560,8	425,8	356,1

2.8 Indicateurs

GRI	Indicateurs	Unités	2023	2022	2021	2020
404-3	Collaborateurs ayant eu un entretien de performance <sup>(5)</sup>	%	<b>97 %</b>	98 %	98 %	98 %
	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	<b>75 %</b>	76 %	76 %	75 %
	Cols bleus	%	<b>25 %</b>	24 %	26 %	25 %
	Répartition par sexe					
	Hommes	%	<b>69 %</b>	70 %	71 %	72 %
	Femmes	%	<b>31 %</b>	30 %	29 %	28 %
	Répartition des promotions par sexe <sup>(6)</sup>					
	Hommes	%	<b>67 %</b>	67 %	NP	NP
	Femmes	%	<b>33 %</b>	33 %	NP	NP
	Répartition des promotions par génération					
	Génération Z	%	<b>11 %</b>	17 %	NP	NP
	Génération (« Millenials »)	%	<b>62 %</b>	61 %	NP	NP
	Génération X	%	<b>24 %</b>	20 %	NP	NP
Baby-Boomer	%	<b>3 %</b>	2 %	NP	NP	

● Indicateurs 2023 audités. NP = non publié.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) Le chiffre est arrondi et représente moins de 0,5%.
- (2) Comprend des formations sur le développement durable, l'environnement et la santé et la sécurité.
- (3) Avant 2023, cela était intégré dans les catégories "Technique" et "Méthode agile".
- (4) Les données incluent les coûts liés aux équipes internes Développement et Formation, les dépenses de voyages ainsi que les coûts des prestataires. Sources: Données issues de TalentLink et du système de suivi des achats. Les formations vendues aux clients sont exclues.
- (5) Les données portent sur les effectifs éligibles à l'entretien de performance au 31 décembre 2023 (TalentLink).
- (6) Sur la base d'un changement de grade.

## 2.8.3 Indicateurs sociétaux

Ces données sont diffusées sur la base des informations déclaratives transmises par les délégués de la Fondation. Elles couvrent 90 % des effectifs de Schneider Electric et mettent en exergue l'importance de la participation des entités et des collaborateurs dans la démarche d'engagement de la Fondation auprès des communautés locales. Avec 23,7 millions d'euros en 2022, le montant du budget, au profit des actions menées par la Fondation, comprend le budget d'intervention de la Fondation Schneider Electric, le montant des dons des entités, des collaborateurs et des partenaires et le montant des dons en nature.

### 2.8.3.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence <sup>(1)</sup>	Progrès en 2023 <sup>(2)</sup>	Objectif 2025
<b>Impact (SSI)</b>	9.	Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 M de personnes	2020 : 30 M	+16,6 M	50 M
	11.	Former des personnes à la gestion de l'énergie	2020 : 281 737	578 709	1 M
<b>Essentials (SSE)</b>	25.	Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017	2020 : 18 469	58 177	50 000

Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



- (1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.
- (2) Chaque année, Schneider Electric obtient un niveau d'assurance « modérée » d'un organisme tiers indépendant (OTI) sur la méthodologie et les progrès atteints pour tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 et SSE #12 en 2023), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (voir le rapport de l'OTI à la page 302). De plus, les indicateurs SSI #8, SSE #3, SSE #5 et SSE #14 ont reçu un niveau d'assurance « raisonnable » en 2023. Veuillez consulter la page 266 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur. Les résultats de 2023 sont également abordés plus en détail dans chaque section du présent rapport.

### 2.8.3.2 Budget total au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2023	2022	2021
Budget d'intervention de la Fondation	€	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Répartition par programme				
Formation et entrepreneuriat	%	83 %	81 %	75 %
Sensibilisation au développement durable	%	5 %	12 %	17 %
Engagement bénévole des collaborateurs/mécénat de compétences	%	1 %	2 %	1 %
Urgence	%	7 %	3 %	4 %
Autre	%	4 %	2 %	3 %
Répartition par zone géographique				
Afrique & Moyen-Orient	%	16 %	15 %	8 %
Amérique	%	38 %	6 %	10 %
Asie & Pacific	%	19 %	31 %	48 %
Europe	%	22 %	35 %	18 %
Multi-pays	%	5 %	13 %	16 %

## 2.8 Indicateurs

## 2.8.3.3 Répartition des contributions des collaborateurs et des entités de Schneider Electric au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2023	2022	2021
Contribution financière totale	€	<b>10 490 937</b>	12 461 007	7 045 158
Des collaborateurs	€	<b>1 227 005</b>	1 520 324	1 121 092
Des entités Schneider Electric et partenaires <sup>(1)</sup>	€	<b>9 263 932</b>	10 940 683	5 924 066
Contribution en nature totale (produits ou services)	€	<b>10 800 121</b>	7 267 507	8 444 800

(1) En 2023, les données des entités Schneider Electric et partenaires sont regroupées. Les données des années précédentes ont été retraitées en conséquence.

## 2.8.3.4 Répartition des contributions (collaborateurs, entités de Schneider Electric et Fondation Schneider Electric) au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2023	2022	2021
Répartition par zone géographique				
Afrique & Moyen-Orient	%	<b>10 %</b>	5 %	3 %
Amérique	%	<b>39 %</b>	35 %	34 %
Asie & Pacific	%	<b>17 %</b>	25 %	29 %
Europe	%	<b>33 %</b>	31 %	31 %
Multi-pays	%	<b>1 %</b>	4 %	3 %

## 2.8.3.5 Budget total au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2023	2022	2021
Budget de la Fondation, contributions financières et dons en nature	€	<b>25 291 058</b>	23 728 514	19 489 958

Pour accéder à toutes les données ESG de Schneider Electric, veuillez télécharger le tableau de bord Schneider Electric Sustainability Disclosure Dashboard disponible depuis la page Rapports développement durable sur [www.se.com](http://www.se.com)

- RAPPORT INTEGRE
- CH 1
- CH 2**
- CH 3
- CH 4
- CH 5
- CH 6
- CH 7
- CH 8
- CH 9

# 3

## Comment nous gérons les risques chez Schneider Electric

<b>3.1 Périmètre de la gestion des risques</b>	<b>327</b>
<b>3.2 Organisation et gestion</b>	<b>327</b>
3.2.1 Valeurs du Groupe	327
3.2.2 Rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de gestion des risques	328
<b>3.3 Mécanismes de gestion des risques</b>	<b>332</b>
3.3.1 Une taxonomie des risques unique est mise en place afin d'avoir un vocabulaire commun du risque	332
3.3.2 Différents mécanismes permettent d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques	333
3.3.3 Chaque contrôleur des risques est chargé d'actionner la roue du risque pour son domaine respectif	334
3.3.4 Recensement et gestion des risques	335
<b>3.4 Principaux risques et opportunités</b>	<b>337</b>
<b>3.5 Assurances</b>	<b>357</b>





## Introduction par Hervé Coureil, Directeur général Gouvernance et Secrétaire général

Chères Parties prenantes,

Dans un monde en constante évolution et empli d'incertitudes, nous nous trouvons confrontés à une multitude de risques. Le paysage est façonné en continu par les progrès technologiques, les mouvements sociaux et les changements politiques, ce qui rend de plus en plus difficile pour les entreprises d'anticiper et de se préparer à la diversité des menaces qui peuvent avoir un impact sur les activités. Cependant, il est en notre pouvoir de nous adapter et de réagir à ces risques, et cela montre véritablement notre résilience.

Pour ce faire, nous restons déterminés à renforcer notre cadre de gestion des risques d'entreprise, en continuant à adopter une approche globale de la gestion des risques. Protéger la valeur, les actifs et la réputation du Groupe, recenser et évaluer les risques majeurs, anticiper les changements dans le paysage des risques, appliquer des mesures de prévention et renforcer les capacités d'intervention en cas de crise, telle est notre priorité.

En tant que composantes essentielles de ce cadre, nos procédures de contrôle interne sont conçues pour garantir la conformité aux lois et réglementations, le respect des politiques et des lignes directrices, l'efficacité des processus internes, l'implémentation de mesures correctives dans les délais impartis et la fiabilité des rapports financiers.

Surtout, notre objectif quotidien est de cultiver et maintenir la confiance avec nos clients, partenaires et collaborateurs, en agissant avec une intégrité inébranlable, en favorisant la transparence et en faisant preuve de résilience.

Merci de votre soutien,

**Hervé Coureil**

Directeur général Gouvernance et Secrétaire général



## 3.1 Périmètre de la gestion des risques

Le Cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) est conçu pour couvrir l'ensemble du Groupe, défini comme la société mère Schneider Electric SE ainsi que les filiales contrôlées de façon exclusive.

Les sociétés acquises sont intégrées progressivement dans les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

## 3.2 Organisation et gestion

### 3.2.1 Valeurs du Groupe

#### La résilience comme valeur prioritaire

Parmi les valeurs et principes qui guident et inspirent ses actions et, en particulier, sa pratique commerciale, Schneider Electric accorde une importance particulière à la résilience. En effet, la résilience est l'un des éléments fondamentaux d'une croissance durable et s'inscrit directement dans la valeur de développement durable du Groupe. Toutes les entités du Groupe, conformément aux trois lignes de défense décrites ci-après, sont encouragées à :

- développer une culture favorisant la résilience du Groupe ;
- sensibiliser à la résilience et à de meilleures pratiques, dans leur périmètre d'activité ;
- et mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer la résilience du Groupe, en réduisant l'exposition au risque et/ou en augmentant son niveau de préparation.

#### Modèle hybride de gestion des risques

Schneider Electric applique un modèle hybride de gestion des risques. Cela signifie que, parallèlement à la fonction de gestion des risques du Groupe et aux experts chargés de définir des mécanismes de gestion des risques, de mettre en place des politiques et de réaliser d'autres activités, la propriété des risques revient aux Business Units, les Divisions opérationnelles ou Fonctions globales qui sont responsables du déploiement du cadre central afin de gérer leurs risques.

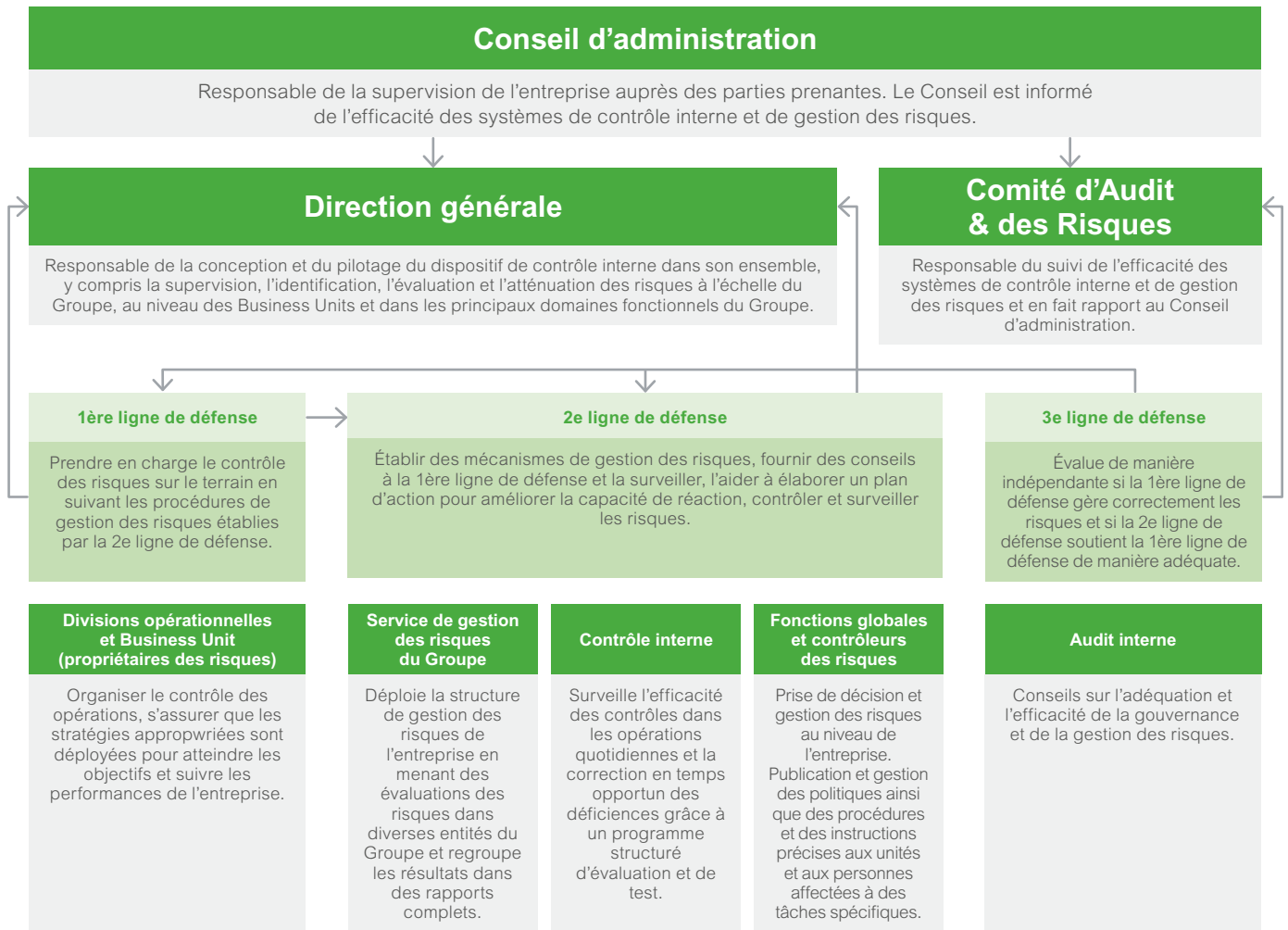
Notre organisation compte trois lignes de défense :

- 1ère ligne de défense : propriétaires des activités et des risques  
Les Divisions opérationnelles et les Business Units prennent la responsabilité de la manière dont les risques spécifiques à leur fonction ou marché local sont gérés sur le terrain, selon les procédures établies par la deuxième ligne de défense.
- 2e ligne de défense : gestion des risques, contrôle interne et contrôleurs des risques au niveau du Groupe  
Le rôle des contrôleurs des risques est de définir les mécanismes de gestion des risques, conseiller et surveiller la première ligne de défense, l'aider à élaborer des plans d'action pour améliorer l'identification, l'atténuation et le contrôle des risques.
- 3e ligne de défense : audit interne  
Une entité indépendante, non dédiée à un domaine ou à une région à risque spécifique. Elle évalue si la première ligne de défense gère correctement les risques et si la deuxième ligne de défense établit des mécanismes et apporte un soutien approprié à la première.

La section ci-après (3.2.2) décrit les trois lignes de défense et donne plus de précisions sur le modèle hybride de gestion des risques et ses organes de gouvernance.

### 3.2 Organisation et gestion

## 3.2.2 Rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de gestion des risques



Graphique 1 : Le modèle des trois lignes

Les organes de gouvernance d'entreprise du Groupe supervisent le déploiement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Comité d'Audit & des Risques a une responsabilité particulière dans le suivi de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques et rapporte au Conseil d'administration.

### Direction générale

La conception et le pilotage du dispositif de contrôle interne dans son ensemble sont de la responsabilité de la Direction générale, qui s'appuie pour cela sur l'ensemble des acteurs clés, en particulier les directions de l'Audit interne et du Contrôle interne du Groupe.

Parmi ses missions figure également le contrôle des performances du Groupe, qu'elle exerce notamment lors de revues d'activités avec les Divisions opérationnelles et Fonctions globales. Ces revues couvrent l'activité, les plans d'action, les résultats à date et les prévisions établies pour les prochains trimestres.

Elles sont précédées de revues similaires aux différents niveaux organisationnels du Groupe.

### Comité d'Audit & des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé de superviser les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

Le Comité reçoit les conclusions et les actions clés d'un certain nombre de missions d'audit tout au long de l'année et travaille avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que les risques sont identifiés et traités de manière rapide et efficace.

Le Responsable de l'Audit interne a un accès direct à la présidente du comité d'Audit et des Risques et la rencontre régulièrement tout au long de l'année.

### 1ère ligne de défense : propriétaires des activités et des risques

Entre autres responsabilités, les Divisions opérationnelles et Business Units doivent préserver la bonne foi et la confiance. En tant que propriétaires des activités et des risques, elles doivent :

- intégrer la gestion des risques dans les processus de première ligne ;
- mettre en œuvre une stratégie de risque conforme à l'appétit pour le risque et aux normes en matière de risque ;
- effectuer des évaluations des risques et fournir des données à l'appui ;

- identifier et contrôler les risques liés à leur propre environnement, conformément aux règles et procédures mises en œuvre et communiquées par la direction fonctionnelle du Groupe ;
- et concevoir et mettre en œuvre des mesures correctives.

Plus précisément, les dirigeants des Divisions opérationnelles et Business Units complètent et adaptent le cadre de gestion des risques de l'entreprise élaboré par la direction du Groupe, en mettant en place des politiques détaillées et des procédures de contrôle interne conformes aux lois, aux réglementations et aux pratiques des clients dans le pays où ils opèrent, afin d'exercer un contrôle plus efficace sur les risques spécifiques à leur marché local et à leur culture.

## 2e ligne de défense : gestion des risques, contrôle interne et contrôleurs des risques au niveau du Groupe

### Service de gestion des risques du Groupe

Dans le contexte actuel d'une accélération de l'évolution vers un monde plus complexe et fragmenté, le Groupe s'est lancé dans une restructuration de son équipe de gestion des risques de l'entreprise, avec l'aide d'experts. Démarré en 2021, la plupart du déploiement a pris place en 2022 et en 2023 et continue en 2024. L'objectif consiste à renforcer la gestion globale des risques au sein de Schneider Electric, avec une équipe de gestion des risques de l'entreprise plus robuste permettant de mettre en œuvre et de déployer des mécanismes avancés, de soutenir les première et deuxième lignes de défense, de consolider et de rendre compte à la direction générale et au Comité d'Audit & des Risques. Il permettra de renforcer le niveau de maturité et l'efficacité de la gouvernance et de l'organisation, des systèmes de gestion, des processus et des contrôles, ainsi que de la communication et de la formation.

En suivant cette voie jusqu'en 2024, le Groupe compte atteindre un niveau de maturité optimisé quant à la manière dont il développe et maintient un cadre d'appétit pour le risque au niveau du Groupe. L'année 2022 a été une année de déploiement, avec des examens des risques standardisés engagés pour la plupart des catégories de risques et des zones géographiques du Groupe. Ces activités se sont traduites par une maturité accrue de la gestion des risques et une consolidation de l'exposition aux risques au niveau de l'entreprise. Le déploiement s'est poursuivi en 2023, avec des examens des risques plus robustes et systématiques, incluant des filiales. Conscient de l'importance que les principales parties prenantes disposent des compétences et des connaissances nécessaires, en 2023, le Groupe s'est employé à renforcer la capacité des équipes à contribuer à l'optimisation de nos pratiques de gestion des risques par le biais de divers efforts en matière de communication et d'un apprentissage et d'un dialogue continu. Dans la perspective de 2024, le Groupe maintient son engagement à faire progresser ses pratiques en matière de gestion des risques. En s'appuyant sur les bases établies au cours des années précédentes, les efforts continueront d'affiner le cadre de gestion des risques, en exploitant les connaissances acquises.

Le Cadre de gestion des risques de l'entreprise est déployé par le département Management des Risques du Groupe, qui relève de la Direction générale et fait partie de la fonction de Gouvernance. Le département Management des Risques du Groupe est responsable :

- de la création, du déploiement et de la tenue à jour du Cadre de gestion des risques de l'entreprise ;
- de la planification et de la conduite des examens des risques dans différentes entités du Groupe ;
- et de la consolidation, dans des rapports complets, des risques identifiés et évalués, du niveau d'atténuation du Groupe et des feuilles de route en place pour réduire l'exposition aux risques et améliorer la préparation.

Ce cadre repose sur un réseau de contrôleurs des risques (en charge de la supervision d'une catégorie de risques spécifique) et de propriétaires des risques (en charge de la gestion efficace des risques en s'appuyant sur tous les actifs fournis). L'équipe de gestion des risques du Groupe collabore avec ces parties prenantes et les aide à améliorer leur maturité en matière de gestion des risques en menant différents types d'évaluations et en faisant évoluer les méthodologies standardisées.

Le département Management des Risques du Groupe s'efforce non seulement de gérer les risques induits par des événements, mais de maximiser la valeur grâce à une prise de risques davantage informée et calculée. Dans le cadre de ce mandat, il étudie les questions stratégiques et la stratégie à long terme et surveille en permanence les tendances, opportunités et risques émergents, parfois avec l'assistance de sociétés d'analyse des risques.

### Contrôle interne

En étroite collaboration avec les contrôleurs des risques et l'équipe de gestion des risques du Groupe, la fonction de contrôle interne utilise une approche fondée sur les risques pour définir les contrôles clés à intégrer dans les processus et surveiller l'efficacité des contrôles.

La Direction du Contrôle interne est rattachée au Directeur de la comptabilité du Groupe. Elle gère et développe un réseau d'environ 40 contrôleurs internes locaux couvrant toutes les entités du Groupe, avec une équipe centrale dirigeant et coordonnant les activités de contrôle interne du Groupe. Les principaux objectifs de la Direction du Contrôle interne sont les suivants :

- définir et mettre à jour le cadre de contrôle interne en collaboration avec les experts dans leur domaine d'activité. Ce cadre est résumé dans la référence numérique intitulée « Principes de contrôle interne du Groupe », conformément aux recommandations du COSO et des cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- veiller à ce que le contrôle interne soit ancré dans les pratiques de gestion pour un meilleur environnement de contrôle et aider les employés à appliquer le cadre de contrôle interne ;
- piloter les campagnes d'auto-évaluation axée sur les principaux risques identifiés ;
- surveiller la pertinence et l'efficacité des contrôles internes et accompagner les mesures correctives des lacunes en temps opportun et d'une manière durable ;
- collaborer avec les fonctions opérationnelles afin d'accroître la standardisation des contrôles clés dans l'ensemble du Groupe pour assurer l'efficacité et l'efficience des opérations ; et
- accompagner la conception et la mise en œuvre de contrôles de lutte contre la corruption.

### 3.2 Organisation et gestion

#### Contrôleurs des risques

Les différentes directions fonctionnelles du Groupe et les contrôleurs des risques aident l'équipe de gestion des risques de l'entreprise à identifier et évaluer les risques. Chaque direction définit et déploie des systèmes de gestion des risques dans son secteur d'activité et veille à la cohérence des actions entreprises dans les Divisions opérationnelles et Business Units. Les contrôleurs des risques et les Fonctions globales aident toutes les entités du Groupe en facilitant le partage des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Les contrôleurs des risques sont des dirigeants et des experts mondiaux qui surveillent les risques au sein de leur périmètre.

Selon la catégorie de risque, les contrôleurs des risques doivent :

- identifier et gérer l'adoption des normes réglementaires et légales ;
- lancer le premier recensement des risques qui servira de base à l'élaboration de programmes spécifiques aux risques ;
- s'approprier les politiques spécifiques aux risques et en assurer le déploiement approprié et s'assurer en particulier que celles-ci soient représentées de manière adaptée dans la Charte de confiance, le Code de conduite du Groupe ;
- définir des processus et des contrôles spécifiques aux risques ;
- participer aux évaluations annuelles des risques menées par l'équipe de gestion des risques de l'entreprise ;
- effectuer régulièrement des auto-évaluations de maturité au regard du risque ; et
- définir des seuils de risque et les réexaminer régulièrement.

#### Direction financière Groupe

La direction financière Groupe a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le suivi de la conformité aux procédures financières.

En son sein, l'unité Reporting et Consolidation joue un rôle essentiel dans le système de contrôle interne au travers notamment de :

- ses missions de réglementation permettant d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux réglementations applicables ;
- ses missions d'organisation des clôtures comptables ;
- et ses missions d'analyse de la performance et de suivi de la réalisation des objectifs assignés aux Divisions opérationnelles et aux Business Units.

L'unité Reporting et Consolidation est chargée de :

- la bonne application des principes et méthodes comptables du Groupe ;
- l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation ;
- la qualité des données et processus comptables et financiers ;
- la formation des différents interlocuteurs financiers, par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction ; et
- la rédaction, l'actualisation et la diffusion des différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité.

L'unité Reporting et Consolidation rédige et actualise :

- le glossaire qui définit les termes employés par l'unité Reporting et Consolidation ;
- le plan comptable pour les rapports ;
- le manuel des normes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable ;
- les procédures de reporting du Groupe et un guide d'utilisation du système ;
- un manuel décrivant les procédures d'intégration des nouvelles acquisitions dans le processus de reporting du Groupe ;
- les procédures de réconciliation des transactions intragroupe ; et
- les plannings et instructions de clôture.

Elle contrôle la fiabilité des données des filiales et examine mensuellement la performance et les opérations principales des différentes Business Units.

Au sein de la direction financière Groupe, l'équipe Fiscalité gère les impacts fiscaux liés aux activités, permettant une gestion globale de ces risques.

La direction financements et trésorerie est responsable :

- de la gestion centralisée de la trésorerie et des financements à long terme du Groupe ;
- de la gestion centralisée du risque de change et du risque relatif aux métaux non ferreux ;
- du suivi du risque crédit client du Groupe et de la définition de la politique de crédit à mettre en œuvre ;
- de la diffusion des règles en matière de gestion des risques financiers et de sécurité des paiements ;
  - de la définition des directives et de la contribution à la diffusion des indicateurs de contrôles internes clés (Key Internal Control) relatifs à la trésorerie et à la gestion de crédit ;
  - de l'examen des risques afférents à des projets complexes en tant qu'expert fonctionnel ; et
  - de la sélection des outils de Groupe pour le crédit, le commerce et la gestion de trésorerie.
- et des réunions d'examen annuel avec les sociétés du Groupe pour l'évaluation des structures financières, de la gestion des risques financiers, ainsi que de la répartition du capital.

Les procédures de gestion des risques financiers sont exposées dans la rubrique « Principaux risques » cf. page 337.

## Autres Fonctions globales

Outre les organes et processus ad hoc, tels que le Comité des acquisitions du Groupe pour la prise de certaines décisions stratégiques et le suivi de leur mise en œuvre au sein de la Direction financière Groupe (cf. ci-dessus), certains domaines sont centralisés au niveau des Fonctions globales spécifiques, concentrant ainsi décision et gestion des risques au niveau du Groupe.

Une communauté des technologies, à savoir la Communauté des Directeurs techniques (CTO), regroupant tous les Directeurs techniques de Divisions opérationnelles et de Business Units, ainsi que les principales fonctions de technologie d'entreprise impliquées dans la création et la recherche d'offres, se réunit tous les mois pour assurer la coordination entre les divisions dans l'orientation stratégique pour l'innovation et l'évolution des architectures de bout en bout, et dans la définition des plateformes et systèmes de nouvelle génération. Cette communauté travaille également en étroite collaboration avec les dirigeants du Groupe. Ceci pour assurer une structure simple afin que la technologie puisse être proche des affaires et maintenir la cohérence entre toutes les Divisions de Schneider Electric.

La direction des Ressources humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures, ainsi que de la conformité aux réglementations relatives aux ressources humaines, liées au développement et au bien-être des collaborateurs ainsi qu'à la promotion de la diversité. Elle est également chargée d'élaborer des directives sur la rémunération et les récompenses, le recrutement, l'intégration des nouvelles recrues et les licenciements, ainsi que la formation, entre autres missions liées aux ressources humaines.

La direction des Achats au sein de la fonction de la chaîne d'approvisionnement est responsable des directives relatives à la structure et aux procédures de la fonction, aux relations entre les acheteurs et les fournisseurs, aux procédures qui régissent la qualité des produits, le niveau de service ainsi que la conformité avec les normes environnementales et de sécurité.

Les Fonctions globales se chargent également d'émettre, d'adapter et de distribuer les politiques, les procédures cibles et les instructions aux Business Units et aux individus chargés de s'acquitter de leurs tâches spécifiques. Les Fonctions globales ont des correspondants qui travaillent avec la direction du Contrôle interne pour établir et mettre à jour les contrôles internes clés déployés à travers le Groupe.

## 3e ligne de défense : Audit interne

Conformément aux normes professionnelles régissant cette activité, l'Audit interne évalue de manière indépendante l'efficacité des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, sachant que, indépendamment de la qualité de leur mise en œuvre et de leur degré de rigueur, ces procédures ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, contre tous les risques.

La direction de l'Audit interne est rattachée à la Direction générale à laquelle elle rend compte. En 2023, son effectif moyen était de 24 auditeurs mondiaux (y compris pour les services informatiques) et 30 auditeurs régionaux. Les auditeurs internes ont pour mission de vérifier, au sein de chaque Business Unit, Fonction globale ou Entité opérationnelle des pays où le Groupe est présent :

- l'exécution de l'identification et du contrôle des risques et la mise en place de mesures correctives appropriées ;
- la fiabilité et la précision des informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle ;
- la conformité aux lois et réglementations ainsi qu'aux politiques, normes et procédures du Groupe ;
- la conformité aux instructions qui émanent du Directeur général ;
- l'acquisition des ressources à un coût compétitif, ainsi que leur protection ;
- que les coûts sont correctement engagés et suivis ;
- et la correcte intégration et le contrôle des acquisitions.

Les plans annuels d'audit interne sont élaborés sur la base d'une combinaison d'approches fondées sur le risque et sur la couverture de l'univers d'audit. La dimension fondée sur le risque intègre les risques et les préoccupations de contrôle identifiés par la Direction générale, en tenant compte des résultats du système de Gestion des risques de l'entreprise du Groupe, des conclusions des audits antérieurs, et d'autres indicateurs tels que l'évolution d'une série de données financières, l'indice de perception de la corruption ou le remplacement récent des titulaires de postes de direction clés, selon le cas. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction générale du Groupe.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination de la Business Unit, la Fonction globale ou l'Entité opérationnelle auditée. En outre, les rapports sont également partagés avec la Direction générale et le Comité d'audit. Il est demandé à la direction des entités ou des domaines audités de définir pour chaque recommandation un plan d'action visant à mettre en œuvre des actions correctives. La mise en œuvre des recommandations par les Business Units fait l'objet d'un suivi et, le cas échéant, de missions de contrôle.





3.3 Mécanismes de gestion des risques

# 3.3 Mécanismes de gestion des risques

## 3.3.1 Une taxonomie des risques unique est mise en place afin d’avoir un vocabulaire commun du risque

L’un des principaux atouts de la pratique de gestion des risques du Groupe réside dans sa taxonomie des risques unique, utilisé par les différents domaines de l’organisation (Régions commerciales, Business Units, Fonctions globales). Elle est essentielle pour veiller à ce que toutes les entités du Groupe parlent la même langue en matière de risque et collaborent efficacement dans la réduction de l’exposition au risque. Ce document est actualisé une fois par an, en fonction de la pertinence et des caractéristiques des risques identifiés dans un contexte commercial. La taxonomie comporte plusieurs niveaux de classification des risques, décrits dans le graphique ci-dessous.

Chaque risque est rattaché aux éléments de la roue du risque (cf. section 3.3.3, page 334) pour s’assurer qu’il n’y a pas d’écart dans la surveillance et l’atténuation de l’univers des risques par le Groupe.

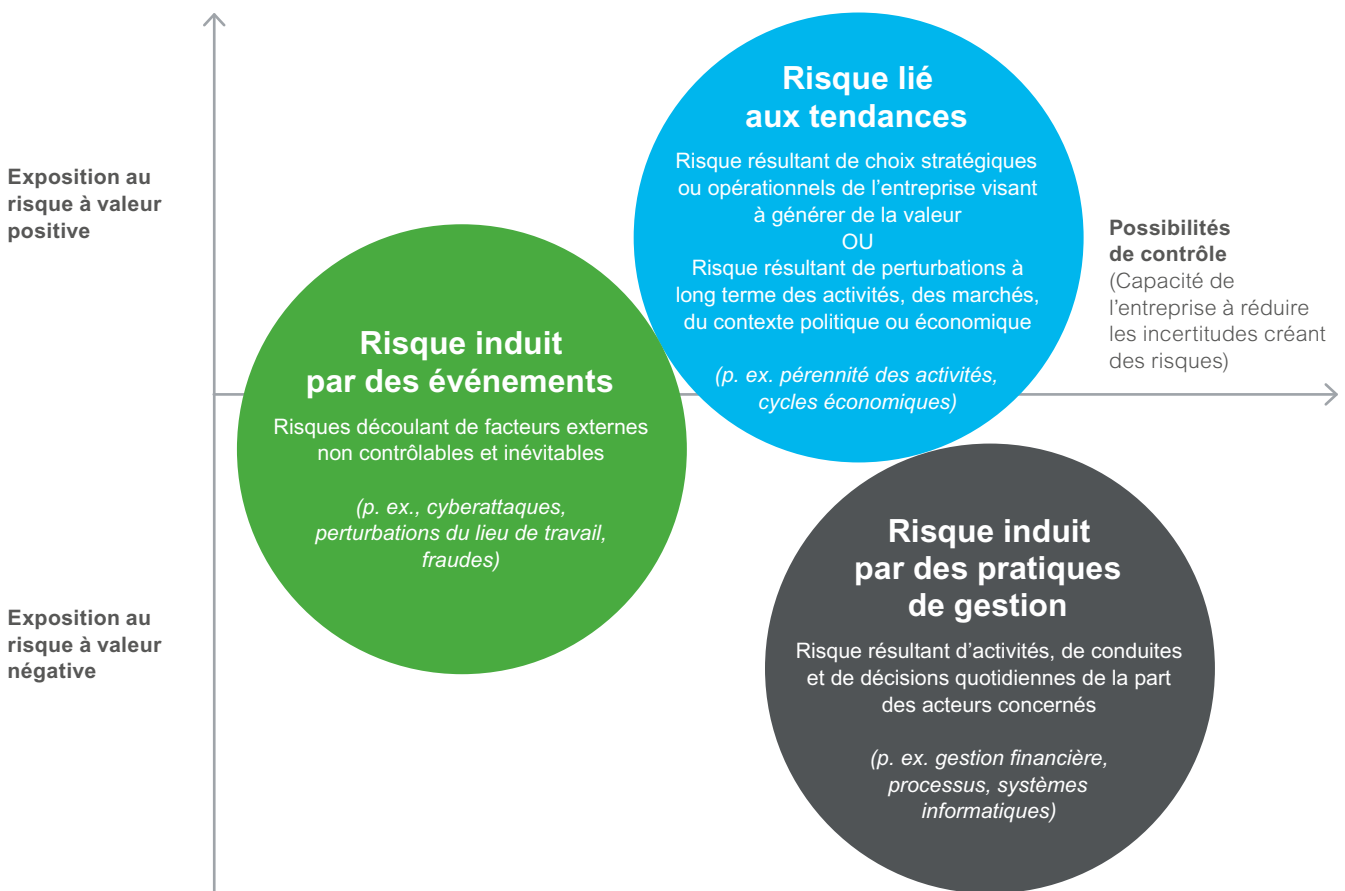
Niveau de risque	Description	Objectif	Responsable	Exemple
 <b>Nature de risque</b>	Distinction entre trois natures de risques : les risques déclenchés par un événement, les risques liés aux pratiques de gestion et les risques liés aux tendances.	<b>Prendre des décisions stratégiques</b>	<b>Direction générale</b>	<i>Risques induits par des événements</i>
 <b>Catégorie de risque</b>	Toutes les catégories de risque incluses dans la taxonomie sont rattachées à un contrôleur des risques, lequel est responsable de tous les actifs et mécanismes liés au risque.	<b>Assumer la responsabilité</b>	<b>Contrôleurs des risques</b>	<i>Contrôle des tiers et respect des sanctions</i>
 <b>Type de risque</b>	Risques plus spécifiques dans une Catégorie de risque. L’identification et l’évaluation des risques sont effectuées au niveau du type de risque.	<b>Prise de la responsabilité</b>	<b>Propriétaire des risques</b>	<i>Contrôle des exportations</i>
 <b>Vecteur de risque</b>	La manière dont un type de risque peut se matérialiser.	<b>Gestion des risques opérationnels</b>	<b>Domaine/ fonction responsable du risque</b>	<i>Approvisionnements issus de pays faisant l’objet de sanctions</i>

Graphique 2 : Structure de la taxonomie des risques

### 3.3.2 Différents mécanismes permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques

Le Groupe reconnaît que chaque nature de risque est unique et nécessite donc une approche différente dans la manière dont les risques de chaque nature sont identifiés, évalués, surveillés et atténués. Le graphique ci-dessous donne quelques définitions et exemples pour chaque nature de risque et indique les paramètres qui permettent de les différencier : valeur attendue du risque et possibilités de contrôle.

**Récompense attendue de la prise de risque**  
(valeur pour l'entreprise exposée aux risques)



Graphique 3 : Trois types de risques et leurs approches uniques

S'agissant des **risques liés aux tendances**, l'objectif consiste à réduire l'impact sur l'activité de manière rentable et à se préparer à transformer un environnement perturbé en opportunité. Nous identifions, nous évaluons et nous surveillons les risques au moyen d'entretiens fréquents avec les dirigeants de l'organisation et les parties prenantes externes. Ces entretiens sont complétés par des rythmes stratégiques spécifiques.

S'agissant des **risques déclenchés par un événement**, l'objectif consiste à réduire l'exposition au risque et à augmenter le niveau de préparation. Quelques exemples des ressources utilisées pour atteindre cet objectif incluent : gestion de crise et planification de la continuité des activités, adoption de politiques et de procédures rigoureuses, et surveillance continue des risques et des incidents.

S'agissant des **risques liés aux pratiques de gestion**, l'objectif consiste à éviter ou éliminer les incidents de manière rentable, grâce à une culture du risque et un modèle de conformité intégrés dans les Divisions opérationnelles, à l'adoption de politiques et de procédures rigoureuses et à un ensemble efficace de contrôles internes.

### 3.3 Mécanismes de gestion des risques

## 3.3.3 Chaque contrôleur des risques est chargé d'actionner la roue du risque pour son domaine respectif

### Taxonomie des risques

Le Groupe a mis en place une taxonomie unique des risques afin d'utiliser un vocabulaire commun avec toutes ses parties prenantes. Toutes les catégories de risque répertoriées dans la taxonomie des risques sont rattachées à un contrôleur des risques qui est responsable de l'ensemble des actifs et processus de la roue du risque (voir le graphique sur la page d'après). La taxonomie des risques est examinée et revue une fois par an, à partir des données transmises par les trois lignes de défense.

### Charte de confiance

La Charte de confiance est le Code de conduite du Groupe. Chacune de ses sections est rattachée à la taxonomie des risques et a pour objectif, entre autres, de sensibiliser les collaborateurs à la réduction de l'exposition au risque du Groupe. Pour en savoir plus sur la Charte de confiance, voir le chapitre 2, section 2.2.1.

### Politiques

Une politique est une déclaration formelle et une description de processus produites et soutenues par l'équipe de direction, qui indique la position de l'organisation sur des sujets ou questions importants. Les politiques mises en place par une organisation fournissent un cadre pour fonctionner efficacement et sont importantes pour toutes les parties prenantes, car elles favorisent et renforcent la confiance. Chaque contrôleur des risques est chargé de veiller à ce que les politiques nécessaires soient rédigées et publiées. Il doit aussi s'assurer de leur mise en œuvre, de leur communication et du suivi de leur mise en œuvre. Pour en savoir plus sur les politiques, voir le chapitre 2, section 2.1.7.

### Tâches PMI<sup>(1)</sup> obligatoires

Le Cadre de gestion des risques de l'entreprise s'applique non seulement à ses activités principales et historiques, mais également aux entreprises acquises récemment dans le cadre du processus d'intégration post-acquisition. Des normes de confiance sont définies pour s'assurer que le processus d'intégration traite les risques et les questions de conformité, respecte les obligations légales, crée un mécanisme post-acquisition plus standardisé et clarifie les exigences en matière d'intégration dans l'ensemble du portefeuille d'entreprises.

### Contrôles internes clés

Le Groupe applique un ensemble de contrôles internes, examiné et actualisé chaque année, sur la base des retours des contrôleurs des risques et d'experts du domaine concerné (entre autres). L'un des objectifs des contrôles internes consiste à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place pour traiter un risque. S'agissant des contrôles propres à des risques spécifiques, le but de la campagne d'auto-évaluation annuelle est double : donner à la Direction générale et aux contrôleurs des

risques une vue globale de la situation, et fournir des plans d'action aux propriétaires des risques pour leur permettre d'améliorer leur dispositif d'atténuation, le cas échéant.

### Principales mesures du risque

Des mesures du risque sont définies pour évaluer l'exposition au risque du Groupe pour chaque catégorie et type de risque. Elles sont établies par les contrôleurs des risques et examinées régulièrement. Définir des seuils de risque permet d'encourager une culture centrée sur le risque et de prendre des décisions commerciales en fonction de l'appétit de risque.

### Examens des risques et évaluations annuelles des risques

Les entités du Groupe réalisent fréquemment des évaluations des risques.

On distingue trois types d'évaluations :

- examens des risques de la zone ou du pays : l'équipe de dirigeants et les propriétaires des risques examinent les principaux risques affectant leur territoire et leurs entités juridiques, ainsi que les mesures d'atténuation mises en place ;
- examens de la fonction ou de la catégorie de risque : l'équipe de dirigeants et les contrôleurs des risques examinent les risques affectant leur domaine d'expertise, ainsi que les mesures d'atténuation mises en place ;
- évaluation des risques au niveau des équipes de dirigeants, également appelée « matrice des risques », pour laquelle les équipes de dirigeants sont interrogées sur l'univers des risques du Groupe dans son ensemble, afin de mieux comprendre la perception de l'exposition aux risques et le niveau d'atténuation.

En outre, les Directions de l'Audit interne et du Contrôle interne effectuent des examens et audits consolidés, qui visent notamment à évaluer le cadre de contrôle interne et l'efficacité du système de gestion des risques.

Graphique 4 : Roue du risque



(1) PMI = Post-Merger Integration



## Évaluations de la maturité au regard du risque

Dans un esprit d'amélioration continue, les contrôleurs des risques effectuent régulièrement des auto-évaluations de maturité au regard du risque. Celles-ci contribuent à améliorer constamment la façon dont le risque est géré au sein du Groupe. Elles garantissent, entre autres, que le Groupe prend les mesures appropriées pour atteindre un niveau de maturité optimisé au regard du risque, notamment :

- gouvernance et organisation assorties d'une allocation dynamique des ressources ;
- systèmes de gestion alignés et optimisés conformément aux trois lignes de défense ;
- processus et contrôles reposant sur des analyses numériques et avancées afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience ;
- communication et formation adaptées aux besoins spécifiques, avec un impact mesuré.

## 3.3.4 Recensement et gestion des risques

### Risques globaux au niveau du Groupe

Le département Management des Risques du Groupe actualise annuellement la cartographie des risques globaux au niveau du Groupe au moyen d'entretiens. En 2023, près de 40 dirigeants du Groupe ont été interrogés, en plus des analystes externes et des membres du Conseil d'administration. En 2023, le périmètre a été étendu pour inclure un public de leadership plus large. Pour ce faire, une enquête a été déployée, qui a permis de recueillir la participation de 400 dirigeants. Ces résultats ont constitué un complément précieux aux informations obtenues lors du processus d'entretien.

Les risques ainsi identifiés sont classés en fonction de leurs scores comprenant la sévérité et la probabilité de survenance et de leur degré de contrôle par le Groupe.

En complément des risques identifiés lors des entretiens, la fonction de gestion des risques du Groupe consolide également tous les risques identifiés et évalués lors des examens de catégories de risques et des examens de risques par zone. Un consensus est alors établi concernant les risques principaux du Groupe pour lesquels le contrôle, le suivi et l'atténuation seront prioritaires.

Les facteurs de risque liés aux activités du Groupe, ainsi que les procédures de gestion et de réduction de ces risques, sont décrits dans la rubrique « Principaux risques et opportunités », section 3.4, page 337.

Les résultats des évaluations annuelles des risques mentionnées à la section 3.3.3 (matrice des risques, examens des risques) et l'analyse de leur évolution d'une année sur l'autre contribuent à l'élaboration du plan d'audit interne de l'année suivante. Environ, les deux tiers des catégories de risques identifiées par la matrice des risques du Groupe sont audités par la direction de l'Audit interne sur une période de cinq à six ans afin d'évaluer les plans d'action de maîtrise et de réduction de ces risques.

## Risques locaux au niveau des Business Units ou des Divisions opérationnelles

Les risques locaux liés aux activités du Groupe sont prioritairement gérés par les Business Units en lien avec leurs Divisions opérationnelles de rattachement, selon les consignes fournies par le Groupe (notamment à travers les contrôles internes clés). En effet, chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les Divisions opérationnelles mettent en œuvre des plans d'action transversaux sur les risques opérationnels identifiés comme récurrents dans les Business Units ou ayant un impact important au niveau du Groupe. Le dispositif de contrôle interne est adapté en fonction des risques.

### Risques spécifiques liés aux projets

Les parties prenantes de la gestion des risques des projets définissent et appliquent des principes et des outils conçus pour maîtriser les risques contractuels (tels que la limitation des passifs), techniques (tels que les écarts techniques versus spécifications clients) et financiers (tels que les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les marges lors de la phase d'exécution de la solution).

Le réseau des Project Risk Managers évalue les risques et les atténuations de tous les projets importants en lien avec les experts en la matière et les Tender Managers pendant la phase de préparation des offres. Les Project Risk Managers présentent ensuite un panorama complet à 360 degrés des risques et des atténuations des projets à l'appui du processus d'approbation des opportunités.

### 3.3 Mécanismes de gestion des risques

#### Gestion des risques par la direction juridique

La direction juridique supervise les affaires juridiques et gère les risques liés aux aspects juridiques.

L'équipe Assurance risques financiers contribue au système de contrôle interne en définissant et en déployant une stratégie d'assurance à l'échelle du Groupe, telle que définie dans la rubrique « Assurances », section 3.5, page 357. La stratégie d'assurance comprend l'identification et la quantification des principaux risques assurables, la détermination des niveaux de rétention et l'analyse du rapport coûts/bénéfices lié aux options de transfert desdits risques. Le Département Risques-Assurances définit, propose et déploie les mesures de prévention et de protection des actifs.

#### Gestion des risques par la direction de la Sûreté globale

La direction de la Sûreté globale du Groupe définit la gouvernance de l'entreprise en matière de prévention contre le risque de malveillance ciblant les biens ou les personnes.

Le Comité Sûreté globale du Groupe a été créé en 2017, regroupant les dirigeants de la sûreté des zones. Certains de ces dirigeants relèvent directement de la direction de la Sûreté globale et d'autres de directions locales, avec une dépendance fonctionnelle de la Sûreté globale. En étroite collaboration avec la direction Conformité et le Département Risques-Assurances, la Sûreté globale participe à l'évaluation de la nature du risque pour nos collaborateurs, ainsi qu'à la définition de mesures de prévention et de protection adéquates.

Elle accompagne, sur leur demande, les équipes locales pour tout besoin relevant de la sûreté (audit de site, sécurisation d'expatriés ou de collaborateurs locaux, sécurisation de mission, etc.). En outre, l'équipe :

- publie en interne un tableau des « risques pays » utilisé dans le cadre des procédures de sûreté obligatoires pour les voyageurs, expatriés et collaborateurs locaux ;
- assure la coordination quotidienne avec le partenaire mondial du Groupe en matière d'assistance médicale et sécuritaire (International SOS & Controls Risks – début de contrat en janvier 2011) ; et
- met en place, si nécessaire, un soutien psychologique dans un contexte de crise.

Elle applique sa propre méthodologie pour concevoir des plans d'urgence (plans de gestion de crise, etc.) et assure la coordination de la cellule de crise de l'entreprise (SECC – Schneider Electric Emergency Coordination Center, créée en 2009) chaque fois que celle-ci est activée. La Sûreté globale intervient également dans la gestion de crise, notamment dans le pilotage de la cellule de crise de l'entreprise et pour assister les entités locales concernées (limitation des conséquences de la survenue de certains risques tels que guerres civiles, événements climatiques, pandémies, attaques sur les personnes, terrorisme, etc.). De plus, elle organise régulièrement des audits de sécurité (centres de R&D, sièges sociaux, usines sensibles, etc.).

Elle accompagne les enquêteurs internes et contribue à la méthodologie et aux procédures développées par le Groupe pour mener correctement les enquêtes, conformément à la loi.

#### Gestion de la sécurité produits et de la cybersécurité, et des risques associés, chez Schneider Electric

Au sein de la fonction de Gouvernance, les directions de la Cybersécurité et de la Sécurité des produits définissent les stratégies et les approches du Groupe en matière de cybersécurité et de sécurité produits. Ces directions sont responsables de la protection des opérations commerciales de Schneider Electric et ses filiales ; elles assurent la sécurité des actifs et offres numériques pour Schneider Electric ; elles gèrent le registre des cyber-risques ; elles sensibilisent l'ensemble du Groupe à la cybersécurité ; elles sont responsables des mécanismes de création, maintenance et mise en application des politiques de sécurité produits et de cybersécurité ; elles veillent à l'exécution des initiatives de sécurité produits et de cybersécurité dans toutes les fonctions et entités de Schneider Digital ; et elles gèrent les processus de prévention, de détection et de réponse aux incidents de cybersécurité.

# 3.4 Principaux risques et opportunités

## Principaux risques

L'inventaire des risques du Groupe est organisé en trois catégories et inclut 20 risques clés identifiés.

Les principaux risques retenus et présentés ci-dessous sont les risques considérés par le Groupe comme spécifiques à son activité et identifiés comme susceptibles d'affecter son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou la réalisation de ses objectifs.

Toutefois, le Groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, à des risques qu'il ne connaît peut-être pas, à des risques dont il peut sous-estimer les conséquences potentielles, ou à d'autres risques qui n'ont peut-être pas été considérés par le Groupe comme étant susceptibles d'avoir un impact négatif important sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

Dans chaque catégorie, les risques sont évalués en fonction de leur impact potentiel sur le Groupe selon trois niveaux (rouge, orange et vert), le niveau rouge étant le plus susceptible d'affecter le Groupe. Cette évaluation est le fruit du processus exécuté dans le cadre du mécanisme de gestion globale des risques décrit à la rubrique « Recensement et gestion des risques », section 3.3.4, page 335. L'impact retenu pour cette évaluation est l'impact net potentiel, qui correspond à l'impact brut potentiel (financier/humain/juridique/réputation) après prise en compte des mesures d'atténuation actuelles ainsi que de la probabilité de survenance du risque. L'évaluation par Schneider Electric de ce niveau de matérialité peut être modifiée à tout moment, en particulier si on apprend de nouveaux faits, qu'ils soient externes ou propres au Groupe.

Le recensement et l'atténuation des principaux risques du Groupe peuvent révéler des opportunités de croissance, permettant ainsi la prise de décisions stratégiques et ouvrant des voies de progression rapide.

Catégories et risques		Impact net potentiel	Page
<b>1</b>	<b>Risque déclenché par un événement</b>		
1.1	Risques de cybersécurité pesant sur les infrastructures et l'écosystème numérique de Schneider Electric (y compris les produits connectés servant de passerelle pour attaquer les clients et partenaires du Groupe)		338
1.2	Contrôles des exportations		340
1.3	Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre		340
1.4	Réglementation en matière de concurrence		341
1.5	Corruption liée aux activités B2B et de projet		342
1.6	Droits humains et sécurité dans la chaîne de valeur		343
1.7	Risque de contrepartie		344
1.8	Risque de change		345
<b>2</b>	<b>Risques liés aux tendances</b>		
2.1	Évolutions technologiques (IA générative)		346
2.2	Perturbation opérationnelle due à des perturbations politiques et économiques mondiales		346
2.3	Nouveau paysage concurrentiel et nouveaux modèles d'affaires dans le secteur de l'énergie		347
2.4	Résilience de la chaîne d'approvisionnement		348
2.5	Évolution des offres de logiciels et de services numériques		349
2.6	Recrutement et développement de talents en mettant l'accent sur les compétences essentielles		350
2.7	Non-respect de nos engagements en matière de développement durable à long terme et non-respect des dispositions réglementaires		351
2.8	Interruption de l'activité en raison de risques liés à l'environnement		352
<b>3</b>	<b>Risques liés aux pratiques de gestion</b>		
3.1	Gestion inadéquate des données		354
3.2	Gestion des systèmes informatiques		355
3.3	Stratégie de tarification		355
3.4	Fusions et acquisitions et intégration		356

### Légende des symboles

- Impact élevé
- Impact moyen
- Impact faible

### 3.4 Principaux risques et opportunités

## 1. Risque déclenché par un événement

### 1.1 Risques de cybersécurité pesant sur les infrastructures et l'écosystème numérique de Schneider Electric (y compris les produits connectés servant de passerelle pour attaquer les clients et partenaires du Groupe)



#### Description du risque

Schneider Electric, à l'instar d'autres organisations ayant une implantation et une présence internationales comparables, est exposée au risque de cyberattaques. En tant qu'entreprise industrielle et technologique, le Groupe a des activités réparties sur des dizaines de sites de R&D et plus de 200 unités de production et de logistique. Avec l'utilisation de l'Internet des Objets (IdO), de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies soutenant les activités, la surface d'attaque globale sur les activités informatiques et de technologie opérationnelle est importante.

Le profil de sécurité de la Société a évolué vers plus de connectivité et d'ouverture dans le paysage numérique et la numérisation des produits. Ceci étend la surface d'attaque et accroît notre exposition au risque de cybersécurité, dans la mesure où les produits connectés tout comme les offres numériques (par exemple les services gérés à distance tels qu'« Advisors ») des sites de Schneider Electric ou de ses clients pourraient servir de passerelle lors de cyberattaques. Le passage

à un modèle d'affaires orienté services, avec des logiciels et des données augmentées accroît naturellement les risques liés tels que la violation de données et le vol de propriété intellectuelle (PI).

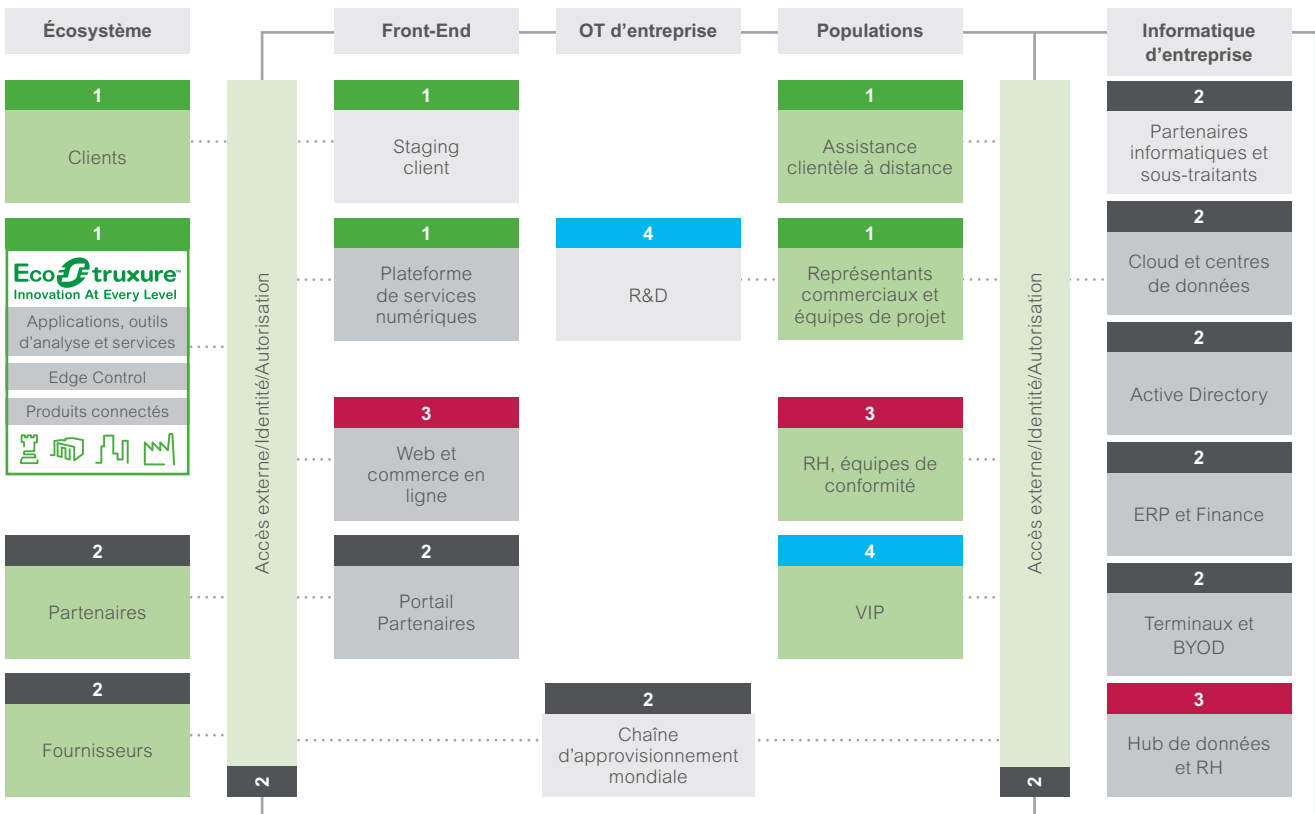
Dans le cadre d'un écosystème plus vaste avec des entreprises acquises (qui apportent leur propre niveau de cybersécurité), des milliers de fournisseurs (avec une maturité hétérogène en matière de cybersécurité) et des clients, notamment des clients dans le domaine des infrastructures stratégiques, le Groupe est confronté à une pression croissante sur la cybersécurité, la sécurité produits, et la protection des données, en plus de la surveillance des autorités nationales.

#### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric analyse les risques dans son environnement numérique et opérationnel étendu, comme le montre la figure ci-dessous, afin de déterminer comment atténuer les risques correspondants.

#### Principaux cyber-risques de Schneider Electric

- 1 Dommages aux actifs de clients
  - 2 Interruption de l'activité
  - 3 Conformité (paiement client, données à caractère personnel...)
  - 4 Vol de propriété intellectuelle
- Collaborateurs
  - Capacités physiques et numériques
  - Sites et zones
  - Réseau et infrastructure



## 1.1 Risques de cybersécurité pesant sur les infrastructures et l'écosystème numérique de Schneider Electric (y compris les produits connectés servant de passerelle pour attaquer les clients et partenaires du Groupe) suite



Pour atteindre le plus haut niveau de fiabilité, la Société renforce continuellement sa position en matière de sécurité par le biais de piliers<sup>(1)</sup> fondamentaux, notamment la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Pour atténuer les risques, de la conception à la maintenance, et instaurer la confiance tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, Schneider Electric tire parti des pratiques prescrites dans les normes telles que la norme ISA/CEI 62443 et la norme ISO/CEI 27001. La Société encourage également les interactions responsables entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

- **Sécurité concernant les tiers** : Schneider Electric exige que ses fournisseurs respectent des normes élevées en matière de cybersécurité et de confidentialité, conformément aux principes de sécurité relatifs aux tiers<sup>(2)</sup>. La Société exige qu'ils étendent ces directives à leurs propres fournisseurs et prestataires de services. Ces attentes en matière de sécurité sont incluses dans le processus d'intégration et Schneider Electric évalue la maturité des fournisseurs en matière de cybersécurité afin de vérifier leur conformité aux exigences de l'entreprise avant leur engagement.
- **Pratiques sécurisées pour les produits et logiciels avec** :
  - Gestion sécurisée du cycle de vie. Schneider Electric reconnaît la nécessité de mettre en place des mesures de cybersécurité adaptées à l'usage tout au long du cycle de vie du produit, de son développement jusqu'au retrait. Cette discipline inclut une sécurité de bout en bout sur tous les cycles de développement de logiciels et de systèmes, certifiée conforme à la norme ISA/CEI 62443-4-1 Secure Development Lifecycle, à laquelle Schneider Electric a contribué depuis plus de 10 ans.
  - Tests d'intrusion, examens de sécurité finaux et certification numérique. L'entreprise améliore la validation de la sécurité de sa technologie en s'appuyant sur ses tests d'intrusion lab20 accrédités CREST et en faisant appel à des partenaires externes. Toutes les applications, tous les produits ou tous les systèmes font l'objet d'un examen formel de sécurité, les offres cloud EcoStruxure™ faisant l'objet d'un processus de certification numérique supplémentaire. Cela permet d'adopter une approche cohérente et rigoureuse pour intégrer la sécurité dans les produits de la Société et maintenir les certifications externes.
  - Sécurité industrielle. Un responsable de la cybersécurité par site surveille les alertes, les vulnérabilités et prend en charge le traitement des incidents. Outre cette gouvernance, l'hygiène est assurée de manière globale, dans les usines et les centres de distribution (y compris l'inventaire des actifs OT, les pare-feux IT/OT et l'accès à distance sécurisé, la protection des points terminaux sur tous les ordinateurs et la surveillance en temps réel). À partir de 2022, chaque nouvelle ligne de production est conforme aux normes ISA/CEI 62443-3-3 et ISA/CEI 62443-2-4 d'un niveau de sécurité 2.
  - Gestion des vulnérabilités produits. Le processus de gestion des vulnérabilités de Schneider Electric, basé sur les normes ISO/IEC 29147 et ISO/IEC 30111, suit et corrige les vulnérabilités avec l'aide de son équipe d'intervention en cas d'urgence liée à la cybersécurité des produits (CPCERT). Les équipes de la Société détectent, atténuent et corrigent en permanence les vulnérabilités des produits sur le marché au fur et à mesure qu'elles sont découvertes. Schneider Electric a pour objectif de travailler en collaboration avec les chercheurs, les équipes nationales d'intervention en cas d'urgence liée à la cybersécurité (CCERT) et les utilisateurs finaux de produits via le portail d'assistance en matière de cybersécurité, pour s'assurer que des informations précises sur l'atténuation des vulnérabilités et les mesures correctives sont divulguées de manière responsable. En cas de vulnérabilités critiques, le protocole de gestion des incidents peut être activé pour accélérer la résolution.
  - Protection de la propriété intellectuelle et du code source. Schneider Electric protège son portefeuille de propriété intellectuelle, en empêchant les pertes fortuites, l'exfiltration du code source et la falsification par le biais de cadres juridiques tels que les brevets, licences et accords de dépôt fiduciaire, les contrôles administratifs, y compris les non-divulgations et les ajouts spécifiques, et les mesures de sécurité, y compris le contrôle d'accès et l'intégrité du code concernant le code tiers et le code open source.
  - Sécurité de l'environnement du client. Pour répondre aux attentes des clients, les représentants commerciaux (RC) doivent observer des mesures de sécurité cohérentes et saines et être certifiés avec un « Cyber Badge ». Cette certification démontre qu'ils ont suivi une formation sur les principes de fonctionnement sécurisé conformes aux normes de pointe en matière de cybersécurité telles que les normes NIST, ISA/CEI 62443-2-4 et ISO/CEI 27000-series et qu'ils possèdent des équipements et des logiciels à jour pour effectuer leur travail sur le site d'un client.

(1) [https://download.schneider-electric.com/files?p\\_Doc\\_Ref=SECyberSecurity&\\_ga=2.148019319.1795750856.1655361711-1193465033.1621862359](https://download.schneider-electric.com/files?p_Doc_Ref=SECyberSecurity&_ga=2.148019319.1795750856.1655361711-1193465033.1621862359)

(2) [https://www.se.com/id/en/download/document/3rd\\_party\\_cyber\\_09112020AR0/](https://www.se.com/id/en/download/document/3rd_party_cyber_09112020AR0/)

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 1. Risque déclenché par un événement

#### 1.2 Contrôle des exportations



##### Description du risque

Les lois et réglementations internationales, étrangères et nationales sur le contrôle des exportations régissent le transfert de biens, de services et de technologies au sein d'un pays ou entre plusieurs pays et/ou leurs ressortissants. Les éléments susceptibles de provoquer l'application de restrictions ou d'exigences en matière de licences peuvent notamment inclure les pays, les parties, les produits et les utilisateurs finaux.

Schneider Electric est une entreprise multinationale opérant à l'échelle internationale dans plus de 100 pays. À ce titre, le Groupe doit assurer en permanence sa pleine conformité à ces lois et réglementations par la mise en œuvre d'un solide programme de conformité du contrôle des exportations du Groupe. Toute mise en cause peut avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la réputation et la situation financière du Groupe.

Bien que le portefeuille de Schneider Electric ne comporte qu'un nombre limité de produits susceptibles de présenter les caractéristiques des biens à double usage ou des biens à usage unique pouvant être utilisés pour des applications sensibles (par exemple des disjoncteurs) ; des restrictions ou des obligations d'autorisation peuvent s'appliquer à ces produits, en particulier s'ils sont associés à des pays et des destinations politiquement sensibles.

##### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric a mis en place des politiques et des processus complets pour assurer le respect des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations (« Programme de contrôle des exportations Schneider Electric ») et pour atténuer les risques décrits ci-dessus. Le Centre mondial d'excellence pour le contrôle des exportations, qui relève de la fonction Affaires juridiques et gestion des risques, supervise le suivi et l'application du Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric.

Le Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric peut inclure, sans toutefois s'y limiter, des vérifications concernant les pays soumis à embargo et restrictions, des parties refusées, des biens à double usage et des utilisations finales sensibles, l'insertion de clauses de contrôle des exportations dans le modèle principal de contrat de vente et d'approvisionnement, et l'organisation régulière de sessions de sensibilisation et de formation en ligne et en présentiel pour l'ensemble des collaborateurs concernés de Schneider Electric.

Schneider Electric continue d'améliorer et de renforcer son Programme de contrôle des exportations afin de garantir le respect des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations.

#### 1.3 Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre



##### Description du risque

Schneider Electric dispose de plus de 228 000 références produites dans 153 usines réparties dans 38 pays à travers le monde.

Schneider Electric exerce ses activités dans des secteurs essentiels et s'assure que la qualité et la sécurité des produits restent une priorité. Tous les dysfonctionnements ou toutes les défaillances de produits ou services pourraient engager la responsabilité de la Société pour des dommages matériels et immatériels, ainsi que pour des blessures corporelles. De plus, de telles défaillances peuvent également entraîner des coûts supplémentaires associés aux rappels de produits, nécessiter de nouvelles dépenses de développement et consommer des ressources techniques et économiques précieuses. Par conséquent, Schneider maintient qu'il est essentiel de hiérarchiser et de traiter ces aspects avec diligence.

Les produits de Schneider Electric sont également soumis à de multiples contrôles qualité et sécurité et sont régis par des réglementations et des normes nationales et internationales. Des normes ou réglementations nouvelles ou plus strictes pourraient entraîner des investissements supplémentaires ou des coûts liés à des mesures spécifiques visant à maintenir la conformité. La première vague de mises à jour de la réglementation a été publiée cette année : une nouvelle révision de la norme EN 60669-2-1 - « Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues », et la nouvelle réglementation sur les batteries 2023/1542, qui exigeront des efforts considérables pour assurer la conformité des produits en 2024.

Les coûts susmentionnés pourraient avoir un impact significatif sur la rentabilité et l'équivalent de trésorerie du Groupe, qui a subi les effets de rappels de produits ces dernières années. La

réputation de Schneider Electric pourrait également être affectée négativement.

À l'avenir, Schneider Electric est susceptible de rencontrer d'autres défis qui auront un impact sur son approche de la qualité des produits. Dans l'ensemble, le paysage réglementaire évolue vers des normes d'assurance qualité plus strictes. En outre, le rythme croissant des changements pour répondre aux exigences en matière de développement durable entraîne des changements dans la conception de produits. Par exemple : la suppression progressive des produits contenant du gaz SF6 dans de nombreux pays, les modifications des emballages et les changements dus à la régionalisation de l'approvisionnement. Schneider Electric s'engage activement à prendre en compte ces changements à venir dans son cadre de gestion de la qualité en intégrant le développement durable dans son processus d'assurance qualité et en renforçant le processus de gestion du changement.

En plus de contrôler les changements et de garantir la validation du produit, Schneider Electric améliore son programme de fiabilité afin de renforcer la robustesse de ses offres au fil du temps, prolongeant ainsi la durée de vie utile de ses produits. Ainsi, Schneider Electric crée une valeur ajoutée de plus en plus importante pour ses clients et l'environnement.

Une bonne gestion de ces défis offrira à Schneider Electric des avantages concurrentiels considérables. Une réponse rapide aux nouvelles exigences et un engagement en faveur de l'innovation renforcent le positionnement de Schneider Electric sur le marché en tant que leader dans le domaine des solutions durables et de haute qualité

## 1.3 Qualité des produits, des projets, des systèmes et fiabilité de l'offre suite

### Suivi et gestion des risques

Le Groupe a lancé le programme spécifique « Quality reinvention » pour continuer à renforcer la qualité des outils et procédés de conception, de fabrication, utilisés par nos fournisseurs ou sur le terrain, et visant à renforcer la valeur « qualité » au sein de la culture d'entreprise. Ce programme couvre toute la chaîne de valeur et tire parti de la numérisation des processus dans toutes les entités qui ont un impact sur la qualité.

Il inclut notamment :

- un tout nouveau programme proactif relatif à la qualité de la conception appelé « Design for Safety and Reliability » (DfSR ou « la conception au service de la sécurité et de la fiabilité ») avec les nouveaux Principes fondamentaux de qualité pour la conception, destinés à accroître la sécurité, la robustesse et la fiabilité des nouvelles offres ; la fonction Satisfaction Clients et Qualité (CS&Q) met un accent particulier sur la suspension de tout lancement non conforme aux normes de qualité. En parallèle, les rôles et responsabilités ont été mieux définis et le nombre de ressources axées sur la qualité de la conception a considérablement augmenté ;
- le renforcement de la qualité dans l'industrialisation grâce à l'ajout des Principes fondamentaux de qualité, basés sur les normes du secteur, tels que la Planification avancée de la qualité des produits du groupe d'action de l'industrie automobile, pour les prototypes, les pré-séries et les lancements. Les rôles et les responsabilités ont été redéfinis et les ressources qui ont été recentrées sur la qualité de l'industrialisation continueront à se développer. Cette adoption de la norme applicable la plus stricte donne à Schneider Electric la possibilité d'identifier, de hiérarchiser et d'atténuer encore plus activement les risques liés aux produits et aux processus. Ce programme « zéro défaut » s'appuyant sur les données vise à garantir que les produits atteignent 100 % de lancements corrects dès le premier essai et dans les délais impartis. La sécurité, la robustesse, la qualité et l'optimisation des coûts qui en résultent sont autant d'efforts de dépasser les attentes des clients ;
- l'unification de l'ensemble des initiatives, des fondamentaux et des principes en matière de qualité de fabrication dans le Système de Performance de Schneider qui concentre et aligne l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans la recherche

de qualité intégrée. Les risques liés à la fabrication et à la distribution sont systématiquement pris en compte dans un processus en constante évolution relatif aux Modes de défaillance et aux effets potentiels, notamment dans le cadre d'un programme de réduction à l'échelle de l'entreprise qui a permis de réduire considérablement les risques grâce à la détection des erreurs et à l'exploitation des solutions d'usine intelligente de Schneider pour garantir la qualité ;

- le renforcement considérable des processus de qualité des fournisseurs en comparant différents secteurs et en adoptant des normes industrielles rigoureuses (à savoir APQP et IATF). La fonction de Satisfaction Clients & Qualité s'efforce de garantir un processus de qualification des fournisseurs, des pièces et des fournitures toujours plus robuste et une gestion des performances améliorée grâce à des contrôles supplémentaires pour la prévention et la détection. Les fournisseurs partenaires de Schneider Electric ont reçu des communications concernant le parcours de transformation de la Société pour soutenir les améliorations au rythme souhaité ;
- l'amélioration de l'efficacité des services et de l'exécution des projets en intégrant des stratégies de gestion et d'atténuation des risques tout au long du processus, de la définition de l'offre à la maintenance. Intégration des Principes fondamentaux de qualité pour les projets et les services dans les activités quotidiennes afin de renforcer les processus et d'établir une normalisation pour l'identification proactive, la hiérarchisation et l'atténuation des risques. En mettant en œuvre cette approche, le Groupe cherche à améliorer la sécurité, la robustesse, la qualité et l'optimisation des coûts, en dépassant les attentes des clients tout en assurant leur sécurité. En outre, cela permettra d'établir des normes cohérentes dans l'ensemble de la Société.

Pour s'assurer que la culture de la qualité vient étayer les efforts déployés, trois changements principaux ont été introduits : 1) la qualité devient une partie intégrante du Code de conduite de Schneider Electric, la Charte de confiance, pour garantir que chacun soit conscient qu'une anomalie de qualité peut se transformer en un problème de conformité ; 2) la qualité a été ajoutée au programme Schneider Electric Essentials reflétant des valeurs qui ancrent la culture de l'entreprise ; et 3) une « Quality Academy » a été créée pour promouvoir l'apprentissage de la qualité et de la non-qualité pour tous les collaborateurs et pour définir une nouvelle norme de savoir-faire technique de la fonction qualité.

## 1.4 Règlementation en matière de concurrence

### Description du risque

Schneider Electric dispose d'une marque forte et d'une présence sur de nombreux marchés et à de nombreux niveaux de la chaîne d'approvisionnement dans le monde entier. Les lois en matière de concurrence au niveau national et supranational ont une incidence sur tous les aspects des stratégies et des opérations quotidiennes de Schneider Electric. Cela inclut les accords avec les partenaires, ainsi que les activités unilatérales sur le marché et les fusions et acquisitions. Une violation quelconque du droit de la concurrence peut avoir de graves conséquences pour Schneider Electric et les personnes impliquées dans de telles activités, y compris des amendes substantielles et une grave atteinte à la réputation.

Afin de garantir le respect des lois en vigueur en matière de concurrence et règlements, Schneider Electric a mis en place un Programme de conformité au droit de la concurrence basé sur le risque qui identifie, évalue et traite les risques liés au droit de la concurrence dans l'ensemble de l'entreprise. Cette approche des risques en trois étapes est un processus continu. Cela signifie que le Programme de conformité au droit de la concurrence sera développé et mis à jour en réponse à un certain nombre de facteurs, tels que la présence sur le marché de Schneider Electric et les évolutions réglementaires.

En France, suite aux enquêtes menées en 2018 sur les activités de distribution électrique en France, Schneider Electric SE a reçu le 4 juillet 2022 une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence alléguant une limitation de l'autonomie de certains distributeurs sur le marché français contraire aux règles de concurrence.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 1. Risque déclenché par un événement

#### 1.4 Règlementation en matière de concurrence suite

Schneider Electric, qui conteste fermement les allégations de la notification de griefs, a transmis sa réponse à l'Autorité de la concurrence le 4 octobre 2022.

Cette notification de griefs constitue la première étape d'une procédure contradictoire et ne préjuge pas de l'appréciation finale qui sera formulée de manière indépendante par le Collège de l'Autorité de la concurrence (cf. p. 502).

#### Suivi et gestion des risques

Afin de sensibiliser les clients aux lois en vigueur en matière de concurrence et de gérer les domaines de risque, le Programme de conformité au droit de la concurrence de Schneider Electric s'appuie sur des politiques, des directives et des procédures, des formations en ligne et des formations en personne, des contrôles et audits internes, ainsi que sur des mécanismes internes de signalement et d'alerte interne.

En 2022, Schneider Electric a publié et déployé une Politique relative au droit de la concurrence à l'échelle du Groupe, mise à

jour et améliorée. En outre, neuf lignes directrices spécifiques au droit de la concurrence ont également été lancées en 2022, y compris des sujets liés à l'échange d'informations, aux achats, à la distribution, au commerce électronique et aux fusions et acquisitions.

La Politique relative au droit de la concurrence du Groupe et les directives en matière de droit de la concurrence ont été traduites en plus de 40 langues et sont accessibles à tous les employés via la plateforme de politique interne de Schneider Electric.

Le système d'alerte interne pour les collaborateurs et les parties prenantes externes, notamment les fournisseurs, appelé Trust Line, est conçu pour identifier et signaler toute pratique ou tout comportement inapproprié(e) à l'égard des concurrents ou des partenaires commerciaux.

En complément, le Groupe continue à renforcer les contrôles internes et les missions d'audit interne en matière de risques de non-conformité, y compris s'agissant du respect de la concurrence et des risques antitrust.

#### 1.5 Corruption liée aux activités B2B et de projet

#### Description du risque

L'exposition du Groupe au risque de corruption augmente depuis plusieurs années, en raison de l'expansion des activités du Groupe dans les économies nouvelles, notamment en Asie et en Afrique, par le biais de la croissance organique et des fusions et acquisitions.

Le modèle d'affaires du Groupe repose sur un vaste écosystème de partenaires, dont plus de 53 000 fournisseurs répartis dans le monde, représentant un volume d'achats supérieur à 16 milliards d'euros. L'écosystème comprend également des revendeurs et des distributeurs. Il peut représenter un risque pour le Groupe, car celui-ci est responsable des activités réalisées pour son compte, et en cas de conflits d'intérêts potentiels ou de sollicitations contraires à l'éthique.

Par ailleurs, le Groupe participe à des projets complexes impliquant de nombreux partenaires dans des secteurs à risque, tels que le segment pétrolier et gazier, et avec des utilisateurs finaux du secteur public dans des pays à risque.

Au cours des dernières années, le renforcement de l'application de la loi par les autorités publiques, une plus grande couverture médiatique des amendes imposées, et les nouvelles réglementations exigeant un solide programme de conformité ont considérablement modifié l'impact potentiel des risques de corruption.

#### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric a créé une Direction Éthique & Compliance, présidée par un Directeur de la Conformité dédié, qui a notamment pour mission de définir un programme de lutte contre la corruption fondé sur trois piliers indissociables.

Premièrement, la Direction générale définit la tolérance zéro de Schneider Electric en matière de corruption et promeut une culture d'intégrité dans l'ensemble du Groupe et de ses activités. En complément, le management intermédiaire joint le geste à la parole en respectant les règles, en diffusant le bon message au

sein des équipes et en accompagnant le signalement des erreurs de conduite.

Deuxièmement, une évaluation des risques d'éthique et de conformité à l'échelle du Groupe a été réalisée en 2021, créant une cartographie des risques pour les questions de corruption au niveau des régions et du Groupe. Des plans d'action ont été mis en œuvre en 2021 et 2022. En 2023, Schneider Electric a établi une cartographie des risques pour les entités nouvellement acquises actuellement intégrées.

Troisièmement, les risques identifiés sont gérés au moyen de mesures et de procédures efficaces :

- Politiques – comme indiqué dans notre Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric, et dans notre Politique de lutte contre la corruption, Schneider Electric s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables et suit une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption. Deux politiques opérationnelles complètent cet ensemble : la Politique Cadeaux et hospitalité et la Politique en matière de conflits d'intérêts.
- Formation et sensibilisation – 98,5 % des collaborateurs exposés aux risques de corruption ont suivi la formation en ligne annuelle obligatoire en matière de lutte contre la corruption. Le contenu est mis à jour chaque année. Schneider Electric assure également une communication continue pour tenir ses employés informés des mises à jour du programme de lutte contre la corruption et mettre en évidence les domaines à haut risque.
- Intégrité des tiers – Schneider Electric gère l'intégrité de ses parties prenantes par le biais de différents processus d'évaluation : Politique en matière d'agents commerciaux pour l'évaluation des intermédiaires, Politique de « diligence raisonnable » (Due diligence) des tiers pour l'évaluation des fournisseurs et des clients, Politique de parrainage pour l'évaluation des projets de parrainage et Politique de philanthropie pour l'évaluation des opportunités de don. Le Groupe a également mis en place des règles spécifiques pour régir les pratiques commerciales. En outre, les aspects liés à la conformité sont soigneusement évalués lors des fusions et



## 1.5 Corruption liée aux activités B2B et de projet suite



acquisitions, conformément au cadre de conformité des fusions et acquisitions.

- Contrôles comptables spécifiques – Schneider Electric a mis au point des procédures de contrôle comptable pour s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour dissimuler une fraude. Depuis 2021, des travaux ont été lancés pour renforcer des contrôles anticorruption spécifiques pour un ensemble défini de comptes et d'opérations jugés sensibles. Cet effort a été entièrement réalisé en 2023.
- Alerte interne – une gestion internationale du système d'alerte interne mis à la disposition des collaborateurs et des parties

prenantes externes est également assurée de manière à lutter contre ce risque. En 2023, 1 135 alertes collaborateurs et 156 alertes de parties prenantes externes ont été reçues et gérées dans le cadre d'enquêtes de suivi.

- Actions correctives – les déficiences associées à la mise en œuvre des procédures sont analysées afin d'en identifier la cause et de les corriger.
- Suivi et audit – les contrôles de second niveau et les missions d'audit interne ont été renforcés pour les risques de conformité, plusieurs audits ayant été réalisés.

## 1.6 Droits humains et sécurité dans la chaîne de valeur



### Description du risque

L'exposition du Groupe aux risques liés aux droits humains et aux risques pour la santé et la sécurité est en hausse depuis plusieurs années, en raison de l'expansion des activités du Groupe dans des pays dont le cadre réglementaire en matière de droits humains est bien moins développé. Certains sujets spécifiques émergent assez rapidement, par exemple, des facteurs multiples (réchauffement climatique, famine, guerre, géopolitique, etc.) conduisant des populations à franchir les frontières et à travailler à l'étranger, la protection des travailleurs migrants devient un sujet clé pour les entreprises.

Le volume des achats de Schneider Electric représente plus de 16 milliards d'euros auprès de plus de 53 000 fournisseurs. Dans le cadre du programme de Devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement, Schneider Electric a réalisé une analyse des risques dans l'ensemble de son réseau de fournisseurs et identifié des risques potentiels dans différents domaines, tels que les droits humains, la santé et la sécurité.

La survenance de ces risques chez des partenaires peut avoir les conséquences suivantes pour Schneider Electric :

#### Réputation

L'image de Schneider Electric peut être affectée négativement par les partenaires qui :

- ne respectent pas les droits humains ou les règles en matière de sécurité des travailleurs ;
- et/ou exercent des activités de manière non conforme ou illégale.

#### Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

Elle peut survenir pour les raisons suivantes :

- cessation à court terme des relations avec un fournisseur ; et/ou
- événements résultant d'une carence en matière de sécurité ou de mesures de protection insuffisantes (par exemple : prévention des incendies) qui peuvent affecter l'approvisionnement en composants.

#### Juridique

Ces deux dernières années, les lois relatives à la protection des droits humains, comme les questions d'esclavage moderne en Australie, le nouveau cadre de l'Union européenne concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des

droits humains et aux graves atteintes à ces droits, ou la loi allemande sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement, ont été renforcées. La couverture élargie des amendes imposées aux entreprises et les nouvelles réglementations exigeant un programme de conformité solide ont considérablement modifié l'impact des risques de violation en matière de droits humains ou de santé et sécurité.

Schneider Electric s'attend à ce que cette exposition continue à augmenter, en référence à l'élaboration actuelle d'une directive relative au Devoir de vigilance à l'échelle européenne, ainsi qu'au Plan d'action européen en faveur des droits humains et de la démocratie pour la période 2020-2024, qui définit les ambitions et les priorités pour les cinq prochaines années dans ce domaine.

En outre, les discussions actuelles sur le cadre de « diligence raisonnable » (Due diligence) en matière de droits humains aux Nations Unies, soutenu par le Pacte mondial dont Schneider Electric fait partie, augmenteront certainement la pression sur le secteur privé pour faire face aux enjeux liés aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.

#### Événements spécifiques à 2023

En 2023, sur les procédures ouvertes concernant la non-conformité à la loi française relative au devoir de vigilance, deux ont été jugées et le tribunal judiciaire de Paris a enjoint l'une des entreprises à renforcer son analyse de risque et son dispositif de suivi des mesures. Ceci confirme que les attentes croissantes en matière de vigilance des multinationales doivent être prises au sérieux. Jusqu'à la date de publication de ce document, 5 autres procédures sont en cours avec des décisions judiciaires prévues en 2024. Ces procédures sont en lien avec la liberté d'association, les droits sociaux et environnementaux ou des atteintes aux droits humains.

En ce qui concerne la Directive sur la « diligence raisonnable » (Due diligence) des entreprises en matière de développement durable, la Commission européenne est toujours dans le processus de trilogie en raison de l'adoption d'un texte pour une Directive européenne.

Le texte devrait être proche de la loi française relative au devoir de vigilance et devrait concerner les activités et la chaîne d'approvisionnement de Schneider Electric (potentiellement des fournisseurs de rang 2 et plus). Pour ce qui concerne le projet actuel de directive, environ 20 000 entreprises basées en Europe devraient être concernées ; à titre de comparaison, plus de 300 entreprises sont concernées par le devoir de vigilance français.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 1. Risque déclenché par un événement

#### 1.6 Droits humains et sécurité dans la chaîne de valeur suite

##### Suivi et gestion des risques

Les droits humains font partie du programme Éthique et Conformité administré par le Comité d'Éthique et Conformité, par la Direction juridique et la direction Citoyenneté d'entreprise. Plus précisément, les droits humains sont gérés par la direction Citoyenneté d'entreprise avec le soutien du Comité d'Éthique et Conformité en ce qui concerne l'identification des risques via l'évaluation et la détection des risques, le système d'alerte interne étant à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes externes.

Les fournisseurs sont sélectionnés selon le système « Schneider Electric Supplier Quality Management », qui inclut des critères de développement durable représentant 15 % de l'évaluation totale d'un fournisseur. Ces critères couvrent également les droits humains, la santé et la sécurité.

En 2019, Schneider Electric a organisé la Journée mondiale des fournisseurs. Au cours de cette journée, la Charte de confiance a été présentée aux fournisseurs.

Dans le cadre de l'objectif quinquennal du Groupe pour 2021-2025, il est demandé aux fournisseurs stratégiques de se soumettre d'eux-mêmes à une évaluation ISO 26000. Conformément aux efforts en matière d'amélioration continue, le score de ces fournisseurs a augmenté de +6,3 points en moyenne entre 2018 et 2020 et de +1,6 point en 2022 et 2023 pour atteindre un score moyen de 61,9 à la fin de 2023.

Schneider Electric a mis en place un plan de vigilance fournisseur dans lequel les fournisseurs à risque sont identifiés sur la base de critères qui tiennent compte de leur situation géographique, des technologies et des processus utilisés. Un plan d'audit est ensuite élaboré pour réaliser des audits fournisseurs sur site ou des auto-évaluations à distance. Lorsque des non-conformités sont identifiées, des actions correctives sont déployées.

Les fournisseurs font ensuite l'objet d'un nouvel audit pour vérifier que les actions mises en place ont corrigé les non-conformités. En 2023, conformément à l'objectif 17 du Schneider Sustainability Essentials (SSE) 2021-2025, « 4 000 fournisseurs évalués dans le cadre de notre Plan de vigilance », le Groupe a mené 212 audits sur site et 953 auto-évaluations à distance. À la fin de 2023, 97 % des non-conformités détectées en 2022 avaient pu être résolues, et 36 % des non-conformités détectées en 2023. Le plan de vigilance fournisseur comprend également un programme de formation interne à destination des équipes des achats de Schneider Electric, ainsi que des ateliers avec les fournisseurs. Le Groupe a également défini en 2022 un programme spécifique visant à assurer que 100 % des fournisseurs stratégiques de Schneider Electric offrent des conditions de travail décentes à leurs salariés, conformément à l'indicateur 6 du Schneider Sustainability Impact (SSI). A fin 2023, plus de 168 fournisseurs ont été classés comme conformes aux exigences de la première étape du programme. Outre les Plans de vigilance et travail décent, Schneider Electric développe également un programme visant l'excellence sociale dans sa chaîne d'approvisionnement, en essayant d'autres moyens d'aller plus loin et d'étendre sa couverture au-delà des fournisseurs de niveau 1.

#### 1.7 Risque de contrepartie

##### Description du risque

Le Groupe a une présence internationale particulièrement importante (plus de 100 pays), avec un chiffre d'affaires réparti à parts presque égales entre quatre grandes régions (Asie-Pacifique, Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Reste du Monde) et dont 39 % est généré dans les économies nouvelles.

Le Groupe est donc confronté à de nombreux risques de contrepartie, car tout retournement économique pourrait entraîner des problèmes de liquidité à l'échelle locale, avec des conséquences en termes d'encaissement des fonds et des retards de paiement des clients, ce qui pourrait affecter le taux de génération de trésorerie du Groupe.

Le Groupe est également exposé à des risques de contrepartie liés à des opérations financières avec des établissements financiers. Ces opérations comprennent notamment des activités telles que les dépôts et la gestion d'actifs, les transactions impliquant des flux à des dates de valeur futures.

Au 31 décembre 2023, et compte tenu des dimensions totales du Groupe, 19,9% des créances commerciales étaient en retard de paiement (1 308 millions d'euros), dont 486 millions d'euros étaient en retard de paiement de plus de trois mois (37% du total des impayés ou 7,4% des créances commerciales). (voir la note 3 des annexes aux comptes consolidés, chapitre 5, section 5, page 473).

##### Suivi et gestion des risques

Les opérations de nature financière sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées et des conditions adaptées sont insérées dans les contrats avec les clients. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation de crédit émise par une agence de notation indépendante. La politique du Groupe consiste à diversifier les risques de contrepartie et à nous assurer que nous agissons dans le cadre juridique et de conformité mis en place par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe souscrit une importante assurance-crédit et utilise d'autres types de garanties (lettres de crédit et garanties bancaires) pour limiter le risque de pertes sur le crédit client.

Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation des créances s'élève à 373 millions d'euros (tel que décrit dans la note 16 des annexes aux comptes consolidés, chapitre 5, section 5, page 485).

## 1.8 Risque de change

### Description du risque de fluctuation des taux de change

La forte présence et les opérations du Groupe à l'international l'exposent à l'évolution des taux de change.

Les fluctuations des taux de change entre les devises de présentation des entités du Groupe et les devises d'exécution des opérations peuvent influencer sur les résultats du Groupe et fausser les comparaisons de performance d'une année sur l'autre. Il en va de même, et dans une proportion plus importante, pour les fluctuations entre l'euro et les devises de présentation.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain et aux devises qui y sont liées, ainsi qu'au yuan chinois.

En 2023, le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères s'élevait à 29,2 milliards d'euros, dont environ 11,2 milliards d'euros en dollar américain et 4,5 milliards d'euros en yuan chinois.

Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar américain aurait un effet de conversion de - 193 millions d'euros environ sur l'EBITA ajusté.

Le résultat des gains et pertes de change de 2023 s'élevait à -50 millions d'euros, sans tenir compte de l'impact de l'hyperinflation. (tel que décrit dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés, chapitre 5, section 5, page 475).

### Suivi et gestion du risque de fluctuation des taux de change

Le Groupe gère son exposition au risque de change lié aux opérations afin de réduire la sensibilité de la marge aux variations des taux de change. Les créances et dettes d'exploitation des filiales du Groupe libellées dans une devise autre que leur devise de comptabilisation sont couvertes sous la forme principalement d'un rééquilibrage des actifs et passifs par devise (couverture naturelle).

Plus de 20 devises sont couvertes et en particulier le dollar américain, le yuan chinois, le yen japonais, le dollar singapourien, le peso mexicain, et la livre sterling britannique représentant les sources les plus importantes de ces risques.

Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de la prévision des flux de trésorerie. L'horizon de ces couvertures est à 12 mois au plus. Le Groupe surveille également attentivement l'évolution des taux de change dans les pays où l'inflation est élevée et où il est présent.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition au risque de fluctuation des taux de change sont décrits dans la note 23 des annexes aux comptes consolidés, chapitre 5, section 5, page 499.

### Description du risque de non-livrabilité des devises

La présence internationale du Groupe est particulièrement étendue (plus de 100 pays) et suppose l'achat et la vente, en interne et en externe, de biens et services dans différentes devises.

Le Groupe est donc confronté au risque que les devises d'achat et de vente fassent l'objet d'interdictions ou de restrictions en raison de circonstances géopolitiques, de conditions d'accès aux devises, de mesures de contrôle des devises ou pour d'autres raisons. Au regard de la structure actuelle de ses opérations, le Groupe estime que de telles limitations ou interdictions pourraient survenir dans certains pays émergents.

### Suivi et gestion du risque de non-livrabilité des devises

La politique du Groupe repose sur la diversification rendue possible par sa présence géographique étendue et sur un suivi de ce risque afin de le réduire, si nécessaire, par le rapatriement des liquidités concernées.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 2. Risques liés aux tendances

#### 2.1 Évolutions technologiques (IA générative)



##### Description du risque

Au cours des dernières années, les évolutions technologiques, en particulier la progression rapide de l'IA et de l'IA générative (GenIA), constituent un nouveau risque pour Schneider Electric, ce qui peut potentiellement avoir une incidence significative à la fois sur l'offre et les attentes des clients, ainsi que sur les processus et outils internes. Le manque d'intégration des technologies d'IA dans les offres internes et externes de Schneider Electric peut défavoriser le Groupe sur le marché, entravant sa capacité à rester compétitif.

À mesure que les systèmes d'IA deviennent de plus en plus sophistiqués, il est nécessaire de s'assurer qu'ils sont conçus et déployés de manière responsable, en respectant la vie privée, l'équité, la transparence et la responsabilité. L'incapacité à répondre à ces risques peut avoir pour conséquence une atteinte à la réputation, une responsabilité financière, des défis en matière de réglementations et de conformité et des conséquences juridiques pour Schneider Electric à tout moment.

Les technologies d'IA sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur les talents et la main-d'œuvre, et donc entraîne un changement dans les rôles et les compétences, ce qui nécessite des investissements dans le perfectionnement et la reconversion, et potentiellement de nouveaux talents. Schneider Electric doit activement planifier et transformer sa main-d'œuvre et s'assurer que les employés disposent des compétences nécessaires pour travailler avec le support des systèmes d'IA à long terme.

À l'inverse, l'utilisation de l'IA et de l'apprentissage machine pour améliorer la productivité des collaborateurs ainsi que pour améliorer les produits, les services et l'expérience client peut aider Schneider Electric à obtenir des avantages commerciaux.

##### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric s'efforce de maîtriser les technologies à fort impact notamment en adoptant les avancées technologiques (IA). La mise en œuvre responsable de l'IA implique l'application d'une approche systématique pour évaluer les risques pour l'ensemble des solutions, services et produits d'IA/GenIA, ainsi que la réalisation continue d'évaluations de l'impact et de la maintenance.

Pour saisir les opportunités dans l'IA, Schneider Electric a lancé le Centre d'IA bien avant que la GenIA ne prenne son essor et n'ait fait évoluer les progrès dans ce domaine. La Société a également mené une étude d'opportunité pour déterminer les opportunités d'application de la GenIA ayant le plus d'impact et les cas d'utilisation pour ses 15 fonctions avec le soutien de plus de 200 parties prenantes internes et externes. En examinant toutes les fonctions, plus de 200 cas d'utilisation potentiels ont été identifiés, puis hiérarchisés pour une mise en œuvre à court et moyen terme. Les premières applications ont déjà commencé à augmenter la productivité interne et à améliorer nos offres. La plupart d'entre elles soutiennent le cœur de mission de la Société qui consiste à avoir un impact positif sur la planète en équipant nos clients et partenaires pour leur parcours vers le développement durable.

#### 2.2 Perturbation opérationnelle due à des perturbations politiques et économiques mondiales



##### Description du risque

La stabilité des échanges commerciaux est favorable à la croissance économique. La tendance à un mercantilisme accru favorise une possible régionalisation à long terme des échanges commerciaux autour des pôles que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Europe et l'Inde. Les réglementations et politiques régionalisées en matière de numérisation, de circularité, de carbone, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, entre autres, ne sont pas aussi équilibrées que celles au niveau mondial : elles pourraient donc faire obstacle à l'efficacité du développement de l'offre de Schneider. Cela peut forcer le Groupe à effectuer des ajustements opérationnels importants, tels que redoubler d'efforts pour se conformer aux exigences régionales, ce qui peut avoir une incidence négative sur la rentabilité du Groupe. Outre la tendance à la régionalisation des échanges, on constate un découplage technologique, en particulier entre les États-Unis et la Chine, lié à une intensification des réglementations.

Outre ces tendances mondiales, le Groupe identifie des défis potentiels à venir liés à une crise énergétique rémanente et un resserrement des politiques monétaires, ayant un impact négatif sur les activités économiques à travers le monde. Il en résultera, dans une mesure qui reste à déterminer, des risques sociaux, politiques et économiques accrus.

En tant qu'entreprise mondiale opérant dans plus de 100 pays, Schneider est de plus en plus affecté par cette accélération du

commerce régional (plutôt que mondial) et par les nouvelles politiques technologiques qui exercent des pressions sur les chaînes d'approvisionnement sous la forme de barrières douanières et non douanières.

En outre, l'augmentation des conflits armés et les conséquences potentielles associées, telles que la sécurité des employés dans les zones géographiques touchées, le respect des sanctions, les réglementations nationales en matière de sécurité, l'approvisionnement, etc., sont un autre exemple de défis auxquels le Groupe est confronté.

Ainsi, des guerres commerciales et le respect des sanctions pourraient perturber les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale de Schneider Electric. La combinaison de ces barrières douanières et non douanières favorisant les activités nationales pourrait augmenter le coût de mise sur le marché et avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe. Elle augmente également les risques en matière de qualité, car le Groupe pourrait être tenu de travailler avec de nouveaux fournisseurs.

##### Suivi et gestion des risques

Afin d'atténuer le risque lié à l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, à l'impact des barrières douanières et au respect de sanctions, Schneider Electric a mis en place une organisation articulée autour de plusieurs pôles. Le Groupe dispose d'activités de R&D et de chaîne d'approvisionnement, de

## 2.2 Perturbation opérationnelle due à des perturbations politiques et économiques mondiales suite



fournisseurs et de réseaux commerciaux dans les principaux pôles internationaux, à savoir l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Inde et la Chine. Dans ce contexte multi-local, Schneider Electric peut rééquilibrer ses activités entre plusieurs zones géographiques. Une attention toute particulière est accordée à la duplication de la R&D active, des usines et des fournisseurs dans différentes plateformes au moyen d'une orchestration globale, afin d'être résilient et flexible chaque fois que nécessaire.

Cette configuration s'est avérée pertinente puisque le Groupe a démontré une solide résilience au cours des crises des dernières années, qu'il s'agisse de la pandémie de COVID-19 en 2020, du

conflit armé en Ukraine en 2022 ou du découplage croissant entre les États-Unis et la Chine ces dernières années.

Schneider Electric s'organise en planifiant différents scénarios, mettant l'accent sur la géopolitique et les échanges commerciaux. Bien que les changements externes se poursuivent à un rythme historiquement sans précédent à l'échelle régionale, les équipes transversales travaillent avec les parties prenantes des Business Units, des Opérations régionales et des Fonctions transverses (par exemple, Finance, Chaîne d'approvisionnement, Juridique, Marketing, R&D, RH).

## 2.3 Nouveau paysage concurrentiel et nouveaux modèles d'affaires dans le secteur de l'énergie



### Description du risque

Le secteur de l'énergie connaît actuellement des transformations et des bouleversements majeurs dus aux grandes tendances suivantes :

- un monde net zéro : les pressions liées au changement climatique et au développement durable appellent à un changement des pratiques commerciales ;
- rareté et sécurité des ressources : demande accrue de solutions d'efficacité énergétique avec accélération nécessaire en matière d'agilité, de résilience, de transformation, d'économie circulaire et partagée, et la création de nouveaux modèles d'affaires ;
- un monde tout numérique : augmentation de l'influence des géants du numérique et acteurs du logiciel ;
- une perturbation de la chaîne de valeur en ce qui concerne le marché : davantage de produits sont achetés sur des marchés en ligne. Bien qu'il s'agisse actuellement principalement de produits électriques domestiques liés aux opérations (tels que les thermostats intelligents), cela s'étendra inévitablement à des produits plus coûteux et complexes (tels que les stations de recharge des véhicules électriques, le stockage et les panneaux intelligents) ;
- un monde tout électrique : les grandes compagnies pétrolières sont encouragées à réduire leurs émissions de carbone ; et
- une transition vers une production d'énergie décentralisée : alimentée par les avancées technologiques qui ont rendu les systèmes d'énergie renouvelable plus accessibles et plus rentables, le marché croissant de Prosommateur a connu des évolutions significatives au cours des dernières années.

Dans ce contexte, le paysage concurrentiel de Schneider Electric est en pleine évolution et le Groupe voit désormais :

- d'une part, des géants du numérique, des acteurs du logiciel ou de grandes entreprises telles que les poids lourds de l'énergie se positionner, directement ou indirectement, comme des fournisseurs de solutions d'efficacité énergétique, et entrer ainsi potentiellement en concurrence avec les Propositions de valeur des services numériques actuellement développées par le Groupe ; et
  - d'autre part, davantage d'experts locaux adoptés par des marchés locaux qui souhaitent interagir au moyen de solutions agnostiques tout en bénéficiant d'interconnexions transparentes avec d'autres acteurs.
- L'environnement décrit constitue à la fois un risque et une opportunité pour le Groupe. Schneider Electric est à l'avant-

garde de la transition vers l'électrification et la décarbonation, en répondant aux besoins en constante évolution du marché. Grâce à sa position et son expertise uniques, Schneider peut faciliter la transition vers une production d'énergie décentralisée et aider les prosommateurs à optimiser l'efficacité énergétique et les interactions avec le réseau. Par conséquent, l'évolution des attentes du marché et du paysage concurrentiel peut avoir une incidence significative sur les performances du Groupe.

### Suivi et gestion des risques

Afin d'anticiper ces évolutions du paysage concurrentiel, le Groupe communique plus largement sur ses valeurs et son positionnement concernant le changement climatique et le développement durable.

Schneider Electric propose à ses clients un portefeuille complet de solutions (matérielles et logicielles), comme les solutions EcoStruxure™, ainsi que des solutions numériques dans les domaines de l'énergie et des automatismes à des fins d'efficacité et de développement durable. Cela inclut le lancement récent de l'offre Schneider Home, qui s'appuie sur la part de marché importante et l'accès au marché des bâtiments résidentiels du Groupe afin d'offrir un système de recharge de véhicules électriques, de batterie et d'onduleur solaire fonctionnant comme un système comprenant un panneau électrique intelligent pour les prosommateurs.

En outre, le Groupe souhaite intégrer les meilleurs experts ou acteurs locaux dans une architecture ouverte offrant des solutions agnostiques, afin de proposer des solutions flexibles et évolutives et de garantir la meilleure valeur pour les utilisateurs. Au cours des deux dernières années, Schneider Electric a constitué un portefeuille unique de sociétés de logiciels qui guident le parcours de transformation lié aux prosommateurs. Ces entreprises sont au cœur de la stratégie liée aux prosommateurs, qui apporte de la valeur aux particuliers, aux entreprises et aux industriels, ainsi qu'aux clients de services publics. Ces sociétés prennent leur essor grâce à l'accès établi et à la présence mondiale du Groupe, tout en contribuant au reste des activités de Schneider Electric grâce à de nouvelles mises sur le marché, enrichissant les offres dans l'espace eMobility pour les clients commerciaux et industriels, ainsi que des nouvelles propositions de valeur et des propositions améliorées pour les consommateurs et le segment résidentiel.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 2. Risques liés aux tendances

#### 2.4 Résilience de la chaîne d'approvisionnement



##### Description du risque

Le Groupe peut également être exposé aux risques de dépendance de la chaîne d'approvisionnement et de continuité des activités.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la disponibilité limitée de la main-d'œuvre, les pénuries globales de matières premières et le manque de fiabilité des transports ont perturbé les fournisseurs et mis sous pression les chaînes d'approvisionnement globales et régionales dans tous les secteurs. Compte tenu de la dynamique du marché, ces contraintes ne s'atténuent que lentement, en particulier dans le secteur des composants électroniques comme les semi-conducteurs.

Schneider Electric compte plus de 200 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposée aux conséquences matérielles du changement climatique sous la forme d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves. Ces événements peuvent entraîner des dommages aux actifs, des perturbations des activités commerciales et avoir des conséquences sur les personnes. Les événements météorologiques extrêmes ne menacent pas seulement les biens et les actifs de Schneider Electric, mais également l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les pénuries ou les goulets d'étranglement logistiques qui affectent la chaîne d'approvisionnement, en amont comme en aval, peuvent se traduire directement par des pertes de revenus, des coûts plus élevés ou des besoins accrus en fonds de roulement. Des retards de production et de livraison peuvent avoir des répercussions sur la satisfaction des clients.

##### Suivi et gestion des risques

L'équipe stratégique de la chaîne d'approvisionnement du Groupe réagit à la crise globale qui frappe les chaînes d'approvisionnement pour veiller à l'amélioration constante de la flexibilité et de la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs et avec les équipes de recherche et développement pour qualifier des composants alternatifs afin de faire face à la demande accrue et d'améliorer la continuité des approvisionnements. Ces composants ont été cartographiés en fonction du risque et de l'impact sur l'activité. Fin 2023, la cartographie des composants atteint 73 % du chiffre d'affaires mondial. Selon les processus internes, tous les composants à risques commerciaux moyens et élevés disposent d'un plan d'endiguement. À la fin du T4 2023, 77 % des risques liés aux gammes de produits électroniques et 60 % des risques liés aux gammes de produits électromécaniques sont contenus grâce à un mélange de stocks de sécurité stratégiques et d'actions multisources. 78 % des matières premières critiques disposent d'un plan efficace d'atténuation des risques, dont 50 % sont déjà pleinement efficaces. Le plan triennal de résilience visant la construction d'un

réseau de production redondant, lancé en 2021 et baptisé Power of Two, a été considérablement augmenté pour couvrir toutes les activités critiques, 60 % est pleinement opérationnel et la plupart seront opérationnels en 2024. À fin 2023, 69 % des centres de distribution sont couverts par une réserve logistique alimentée par une orchestration des flux à travers 7 tours de contrôle digitalisées en cas de perturbation.

Le risque lié à l'approvisionnement en terres rares lié à la rareté potentielle sur le marché a été pleinement évalué et est compté comme une saisie de données dans la feuille de route de conception. En outre, les partenariats stratégiques avec des fournisseurs clés ont été renforcés par des accords à long terme et des connexions au niveau exécutif, avec un accent particulier sur les acteurs des semi-conducteurs électroniques. Un centre d'approvisionnement et de planification a été créé à Singapour pour gérer un approvisionnement direct en sources de matériaux critiques et pour gérer les stocks stratégiques, la demande et l'approvisionnement. À partir de 2023, le déploiement de ce pôle de chaîne d'approvisionnement se concentre sur l'électronique active et les cathodes en cuivre et se développera en 2024.

Les risques liés à l'approvisionnement énergétique en Europe ont été évalués et des plans de continuité des activités ont été préparés pour les usines et fournisseurs critiques, tout en accélérant la transition vers des sites et des fournisseurs à zéro émission nette.

La dépendance à l'égard de la Chine diminue constamment grâce à nos programmes visant à produire et à approvisionner 90 % de ce que nous vendons au sein de la même région. Ce ratio a atteint 82 % en 2023 et suite à notre projet de progresser de 1 à 2 points par an au cours des cinq prochaines années. Alors que la dépendance vis-à-vis de Taïwan reste forte pour les approvisionnements électroniques de rang 3, les tensions entre la Chine et Taïwan ont renforcé l'attention accordée à la réduction de cette dépendance, et à son accélération, même si ces efforts s'inscrivent dans une feuille de route pluriannuelle intégrés dans les plans de confinement de la résilience des sources.

En exploitant son réseau de 153 usines et 79 centres de distribution dans le monde, ainsi que son réseau de sept tours de contrôle (une par région), le Groupe peut suivre en temps réel la fiabilité des transports, la disponibilité de la main-d'œuvre et la dynamique globale du marché, en ajustant les délais en tant que de besoin, tout en mettant en place des mesures d'atténuation pour assurer des délais aussi courts que possible. Chacun de nos centres de distribution stratégiques dispose d'un centre logistique d'appui prêt à intervenir ; la couverture des activités représente 71 % à ce jour. Les plans de prévention par site, qui incluent des pratiques de cybersécurité, sont entièrement déployés et suivis de manière centralisée.

Les équipes sont en mesure de communiquer de manière proactive avec les clients pour continuer de les accompagner et de soutenir leurs opérations.

## 2.5 Évolution des offres de logiciels et de services numériques



### Description du risque

Schneider Electric dispose d'une solide base installée d'appareils IdO et de produits connectés. Ces dernières années, le Groupe s'est concentré de plus en plus sur la conception et la vente de logiciels et d'offres numériques qui contribuent à générer une prescription des offres et aident les utilisateurs finaux à utiliser au mieux nos solutions. Ce faisant, le Groupe aide les utilisateurs à se décarboner, à réduire leur consommation d'énergie, à accroître leur résilience et à optimiser l'effort d'occupation. Les divisions gèrent l'ensemble de l'offre de logiciels. Celle-ci se compose principalement de logiciels indépendants du matériel acquis et comprend également une gamme de suites logicielles « Advisor » et de produits Edge Control. Le Groupe met également en place une gamme de services numériques conçus pour assister ses utilisateurs finaux et ses partenaires en leur offrant une valeur ajoutée, notamment avec les données en tant que service, des services d'analyse ou de cybersécurité.

Une transformation majeure dans plusieurs domaines a un impact sur les marchés sur lesquels Schneider Electric opère, y compris la numérisation du secteur de l'énergie. À l'ère de l'IdO, les clients recherchent des produits toujours plus intelligents dotés d'interfaces ouvertes, leur permettant d'être étroitement intégrés à des solutions logicielles de plus en plus complexes et de bénéficier de nouveaux services exploitant l'intelligence artificielle (IA) et les algorithmes avancés.

Le Groupe investit dans son parcours de transformation numérique et à ce titre augmente la part de ses offres numériques. Le portefeuille de logiciels et de services numériques poursuit sa croissance. Schneider Electric met tout en œuvre pour augmenter son offre de services numériques, pour générer davantage de chiffre d'affaires récurrent et fidéliser ses clients.

Pour le Groupe comme pour ses concurrents, ce marché est encore relativement immature et présente le risque d'être en partie mal interprété. Les besoins du marché, qui sont encore en cours de définition, évoluent rapidement. En conséquence, alors que les objectifs finaux sont assez clairs (par exemple, la décarbonation), les besoins plus spécifiques des utilisateurs finaux sont moins bien définis ; dans de nombreux cas, parce que les utilisateurs finaux eux-mêmes sont encore en train de préciser leurs besoins.

Dès lors, le risque pour le Groupe est double :

- un mauvais alignement potentiel sur le long terme par rapport aux besoins des utilisateurs finaux ;
- et l'intégration d'offres, de solutions et de feuilles de route déjà existantes au sein d'un portefeuille complet et pertinent pour le client.

Outre les risques liés à la préparation de l'offre numérique, et dans le prolongement direct, le Groupe doit également prêter attention aux éléments suivants :

- les défis en matière de commercialisation et de vente (vente croisée, offre simplifiée pour une vente efficace, etc.) ;
- la prévention de l'attrition de la clientèle.

Le portefeuille de logiciels agnostiques du Groupe, qui représente la majorité du portefeuille de logiciels et de services numériques en termes de chiffre d'affaires, est particulièrement concerné par plusieurs facteurs de risque.

Notamment :

- la capacité d'attirer et de retenir des employés sur le marché mondial des logiciels, ce qui est très compétitif ;
- les risques liés à une transition vers un modèle d'abonnement SaaS, y compris la préparation des produits et du portefeuille, la stratégie cloud et les capacités ;
- la capacité à aligner le portefeuille de logiciels, qui génère une part significative du chiffre d'affaires du secteur de l'énergie, sur les tendances émergentes de l'énergie ; et
- les produits et la cybersécurité.

### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric réalise en permanence des efforts et des analyses stratégiques dans ses multiples divisions afin de mieux comprendre les besoins à court et à long terme des utilisateurs finaux. En parallèle, la communication transversale et la collaboration ont été considérablement améliorées. Le Groupe s'est concentré sur la manière dont il tire parti des actions et des plateformes existantes pour définir des approches communes et éviter les chevauchements d'offres et de solutions. Il mettra l'accent sur cette voie d'amélioration continue, en s'efforçant toujours de proposer un ensemble plus ciblé d'offres, avec moins de chevauchement de fonctionnalités, et des propositions de valeur plus claires et donc plus faciles à différencier, à comprendre et à vendre.

Le Groupe a par ailleurs engagé plusieurs initiatives, notamment :

- la création d'une nouvelle organisation dédiée à la croissance des services numériques, dont l'ambition affichée est de s'appuyer sur une stratégie solide, un portefeuille d'offres structuré et la segmentation du marché. L'une des activités principales est le lancement d'une évaluation des services communs fournis par AVEVA à d'autres sociétés de logiciels ;
- la monétisation des actifs connectés critiques grâce à l'offre avancée « Advisor » dans la base installée, en ayant recours aux algorithmes et à l'IA ;
- la définition d'un parcours de connectivité cohérent pour les partenaires et une mise sur le marché directe ;
- l'accélération de l'attachement des services numériques des entreprises de l'investissement à l'exploitation ;
- l'animation d'une plateforme professionnelle (« Exchange ») destinée à orienter les experts et les acteurs locaux ;
- et la mise à disposition d'une solution agnostique au sein d'un vaste portefeuille de logiciels et l'intégration des normes ouvertes.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

## 2. Risques liés aux tendances

## 2.6 Recrutement et développement de talents en mettant l'accent sur les compétences essentielles



## Description du risque

Avec la croissance des activités du Groupe sur les marchés du monde entier, la transformation numérique et le contexte en rapide évolution de la « nouvelle normalité », il devient nécessaire de porter une attention accrue aux talents. Façonner la main-d'œuvre du futur dépend de la capacité du Groupe à attirer, recruter, intégrer, développer et fidéliser les meilleurs talents. La priorité doit être donnée aux compétences essentielles, en particulier dans les domaines des technologies, des logiciels, des services, du développement durable, de la chaîne d'approvisionnement, de la qualité et de l'électronique. La diversité, l'équité et l'intégration de la main-d'œuvre, en particulier en matière de genre, de génération et de nationalité/origine ethnique, doivent également être une priorité pour garantir l'égalité des chances pour tous, partout dans le monde.

La concurrence pour attirer et recruter les talents sur un marché du travail tendu est intense, et le défi est d'autant plus grand en ce qui concerne les compétences numériques et techniques essentielles sur les marchés clés. Il est également nécessaire d'accélérer le développement des compétences (perfectionnement et reconversion) des collaborateurs et le développement de dirigeants capables de piloter la transformation et de créer des liens humains dans un monde numérique afin de réduire le risque de déficit de compétences et de renforcer l'agilité organisationnelle.

Au-delà des programmes et des initiatives de base, un fort accent est placé sur le sentiment d'avoir un but, sur la culture et sur la façon de travailler pour les collaborateurs.

Parallèlement, en mettant en œuvre les politiques et les programmes adéquats, le Groupe peut favoriser une culture de l'innovation et de l'expertise, améliorer sa réputation d'employeur de choix et de chef de file dans le développement des compétences essentielles au sein de ses effectifs, et enfin obtenir un avantage concurrentiel sur le marché.

## Suivi et gestion des risques

Le Groupe a mis en place un certain nombre d'initiatives et de programmes visant à atténuer ces risques, ancrés dans la stratégie des Ressources Humaines du Groupe, qui comprend la Proposition de valeur pour les collaborateurs, les valeurs fondamentales et les attentes en matière de leadership. L'approche de Schneider Electric consiste à mettre l'accent sur son vivier de talents tout au long du parcours dans l'entreprise, de l'embauche à la compensation, en passant par le développement de tous nos collaborateurs, ainsi que sur les catégories de talents essentiels sur le plan de la quantité, de la qualité, de la diversité et du développement. Cette approche systématique permet de s'appuyer sur les données pour assurer le suivi des principaux écarts et risques. Parmi ces initiatives et programmes figurent :

- la définition d'objectifs et les examens annuels de performance et de développement, ainsi que les évaluations des talents, avec en point d'orgue les revues de fin d'année du

vivier, des plans de succession, de la diversité et des compétences de chaque entité avec le Directeur général et la Directrice générale Ressources humaines. De manière continue, un vivier mondial de talents et d'experts à haut potentiel à tous les niveaux de l'entreprise est suivi et géré dans une optique de développement et de transmission des compétences. La santé globale de la stratégie d'attraction des talents et de développement, du vivier de leaders, ainsi que des plans de succession des personnes et des postes clés est examinée chaque mois par le Comité exécutif.

- L'entreprise met l'accent sur la multiplication par deux du vivier de candidats en début de carrière au moyen de stages, de contrats d'apprentissage et du recrutement de jeunes diplômés. Dans chacun des 10 principaux pays du Groupe, des partenariats universitaires et des programmes de recrutement de la prochaine génération ont été mis en place. En complément, le Schneider Global Student Experience et le concours annuel Schneider Go Green attirent chaque année des milliers de talents universitaires qui rejoignent la communauté de talents de Schneider de façon continue.

Les autres initiatives et programmes visant à attirer, développer et mobiliser nos talents clés incluent notamment :

- l'investissement dans une nouvelle plateforme d'acquisition de talents et de gestion des relations avec les candidats pour gérer les talents potentiels et les processus de recrutement, offrir une expérience numérique transparente et permettre au Groupe de tenir tête à la concurrence sur le marché pour attirer les meilleurs talents. À ce jour, 49 pays utilisent ce dispositif que la plupart des pays restants rejoindront en 2025 ;
- une ambition 50/40/30 en matière de diversité femme/homme : 50 % de femmes à l'embauche, 40 % parmi les managers juniors et intermédiaires et 30 % dans les équipes de direction (vice-présidence et niveaux supérieurs) ;
- des politiques de congé parental, d'égalité salariale et de « nouvelles méthodes de travail » flexibles, complétées par un solide programme d'activités visant à accélérer le programme de diversité, d'équité et d'inclusion et à privilégier le bien-être des collaborateurs, en particulier leur santé mentale ;
- des pratiques concurrentielles en matière de rémunération et d'avantages sociaux pour répondre aux besoins des marchés locaux et attirer et retenir les talents clés. Cela inclut le Plan mondial d'actionnariat salarié de Schneider (WESOP), qui permet à environ 80 % de nos collaborateurs d'être collectivement partie prenante de la réussite de l'entreprise tout en créant un groupe d'actionnaires stable et durable sur le long terme ;
- un modèle opérationnel avec environ 30 pôles permettant la proximité avec les clients, l'innovation, la rapidité, la collaboration et la diversité des opportunités pour les talents ;
- la priorité accordée au développement de carrière de tous les collaborateurs, qui s'appuie sur un écosystème numérique alimenté par l'IA, sur le projet Open Talent Market, pour la mobilité interne et qui est étayée par un examen annuel des performances et du développement et des conversations régulières et significatives sur la carrière ;



## 2.6 Recrutement et développement de talents en mettant l'accent sur les compétences essentielles suite



- un programme « Électrifier » (anciennement appelé Edison) remanié faisant appel à des experts a évolué autour de 4 flux d'activités et s'est articulé autour de 3 niveaux d'expertise : Électrifier, Senior Électrifier et Fellow Électrifier conçus dans le but de renforcer le cœur de notre activité, tout en innovant dans les domaines de l'électricité 4,0, de l'industrie 4,0 et de nos solutions de développement durable ;
- des programmes de développement de carrière ciblés soutenant les employés à toutes les étapes de leur carrière : des jeunes diplômés aux talents seniors, garantissant un solide flux de talents pour l'avenir et exploitant le pouvoir de toutes les générations. Le programme de talents seniors reconnaît les contributions de ce segment tout en leur permettant de concevoir leur prochaine étape de carrière grâce à de nouvelles opportunités contractuelles, au perfectionnement des compétences, au partage des connaissances, au mentorat et au coaching, entre autres options ;
- le perfectionnement des compétences pour aujourd'hui et pour demain, en privilégiant les compétences numériques, les compétences techniques, l'excellence commerciale et l'expertise fonctionnelle, sous l'égide d'académies mondiales animées par des experts ;
- un objectif collectif pour les dirigeants : bousculer, accélérer, accompagner et collaborer afin de transformer la culture et de construire des équipes formidables, étayé par des critères clairs pour évaluer l'impact des dirigeants et par le recrutement/la promotion en fonction des compétences, des expériences et des comportements ; et
- une stratégie d'écoute permanente permettant d'obtenir les retours d'expérience des collaborateurs tout au long de leur cycle de vie au sein du Groupe.

## 2.7 Non-respect de nos engagements en matière de développement durable à long terme et non-respect des dispositions réglementaires



### Description du risque

Schneider Electric a défini des engagements ambitieux en matière de développement durable, qui se traduisent par des objectifs concrets dans les programmes Schneider Sustainability Impacts (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE) ainsi que dans l'engagement Net Zero du Groupe. Parallèlement, le Groupe est confronté à une pression plus forte de la part des autorités de réglementations, des investisseurs et des clients en ce qui concerne les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et la transparence.

Les attentes des milieux d'affaires en matière de développement durable évoluent rapidement, ce qui nécessite une transformation rapide et significative de notre proposition de valeur et de nos pratiques en matière de développement durable dans nos opérations et nos régions. À mesure que les réglementations relatives à l'ESG entrent en vigueur, le Groupe pourrait constater des perturbations des marchés dans les zones géographiques où il conduit ses activités comme dans celles où se trouve sa chaîne d'approvisionnement.

Le non-respect des meilleures pratiques en matière de développement durable peut se traduire par une incapacité à répondre aux exigences des clients et à respecter les dispositions réglementaires, entraînant une perte de compétitivité, une méfiance de la part des parties prenantes et une perte d'attractivité pour les investisseurs, les clients ou les nouveaux talents.

En tant qu'Entreprise à impact qui place le développement durable au cœur de ses activités, le fait de ne pas respecter ses engagements en matière de développement durable, en

particulier son engagement Net Zero, ou de diffuser des déclarations environnementales trompeuses en matière de développement durable concernant ses progrès et nos produits exposerait le Groupe à des accusations de greenwashing susceptibles de porter atteinte à la réputation et à la marque.

À l'inverse, la réalisation d'engagements ambitieux en matière de développement durable permettrait à Schneider Electric de renforcer sa crédibilité et son attractivité auprès de ses parties prenantes. Grâce au processus d'amélioration continue disruptif et vertueux des SSI, le Groupe atténue ses risques, et l'innovation et la transformation garantissent des opportunités commerciales à mesure que le besoin de solutions numériques augmente.

### Suivi et gestion des risques

Les engagements de Schneider en matière de développement durable sont conçus pour impliquer toutes les parties prenantes. En interne, une gouvernance claire est en place, du Conseil d'administration aux niveaux opérationnels, pour suivre les performances, garantir la conformité et les progrès.

La performance vis-à-vis des SSI est liée aux plans d'intéressement à court terme des cadres et des dirigeants, et la performance ESG dans quatre notations externes liées à l'attribution d'actions de performance pour les dirigeants (SSERI). Les progrès des fournisseurs en matière de décarbonation, de gestion des ressources et de pratiques de travail décentes sont également inclus dans les objectifs du Groupe.

Enfin, Schneider s'engage à communiquer régulièrement et de manière transparente ses engagements en matière de développement durable à ses investisseurs, ainsi que ses résultats financiers trimestriels.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 2. Risques liés aux tendances

#### 2.8 Interruption de l'activité en raison de risques liés à l'environnement



##### Description du risque

Le risque d'interruption de l'activité peut provenir de plusieurs vecteurs influencés par les tendances du changement climatique.

Les risques physiques d'origine climatique peuvent entraîner :

- **Des pertes et des dommages sur les activités et les infrastructures essentielles de Schneider Electric.** Schneider Electric compte plus de 200 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposée aux effets physiques du changement climatique sous la forme d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves, ainsi qu'aux impacts des changements environnementaux chroniques tels que l'augmentation moyenne de la température ou la hausse du niveau de la mer. Cela peut entraîner des dégâts concernant les actifs, des perturbations des opérations commerciales et des conséquences humaines et environnementales.
- **Une interruption de l'activité due à des goulets d'étranglement logistiques.** Les risques physiques d'origine climatique peuvent menacer la continuité des activités non seulement dans les locaux de Schneider, mais aussi pour tous les acteurs de la chaîne de valeur (de l'extraction et de la transformation des matières premières aux centres de transport et de distribution) nécessitant une approche systémique de l'adaptation au changement climatique.
- **Une augmentation des coûts, des risques de pénurie et une insuffisance de l'approvisionnement en matières premières.** Les grandes tendances mondiales de l'électrification et de la décarbonation augmentent considérablement la demande de matières premières spécifiques, renforçant la volatilité sur les marchés des matières premières utilisées pour fabriquer des équipements électriques.

Schneider Electric bénéficie d'une position unique pour saisir les opportunités de la demande croissante de produits et de services plus durables et à faibles émissions de carbone, et pour accompagner ses fournisseurs et clients dans leur parcours de décarbonation. Le Groupe promeut une approche en trois étapes grâce à son écosystème : élaborer des stratégies, numériser et décarboner.

##### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric, comme de nombreuses autres sociétés, est confrontée à ces risques et les traite activement pour assurer la continuité de ses activités, tout en s'engageant à réduire continuellement son impact sur l'environnement.

##### Pertes et dommages sur les activités et les infrastructures essentielles de Schneider Electric :

- L'analyse de dépendance est au cœur de la gestion des risques de Schneider. Le Groupe a effectué une évaluation prospective des risques climatiques et de sa vulnérabilité avec Risilience afin d'identifier et de déterminer le coût des risques physiques et climatiques concrets qui peuvent affecter les sites et la chaîne de valeur étendue de Schneider, ainsi que l'ensemble des activités économiques à court, moyen et long terme.

- Le Groupe a développé une analyse basée sur des scénarios de risques climatiques physiques et de transition, reposant sur des scénarios prévoyant différentes trajectoires d'émissions comprises entre 1,5 °C et >4 °C d'augmentation des températures d'ici à 2100. Ces scénarios dans lesquels Schneider a un « jumeau numérique » incluent une projection financière, l'analyse du marché, la chaîne d'approvisionnement et l'empreinte carbone pour quantifier financièrement les risques physiques et de transition pour le Groupe. Cinq voies d'émission ont été envisagées : SSP5-8.5, SSP3-7.0, SSP2-4.5, SSP1-2.6 et SSP1-1.9 d'ici 2025, 2030 et 2050.
- Schneider a évalué l'exposition à huit risques naturels différents et les impacts financiers en découlant. Sur ses opérations, l'analyse comprend 338 sites allant des usines et centres de distribution aux bureaux. L'impact des événements météorologiques extrêmes sur les activités envisagées dans l'étude n'est pas limité aux dommages potentiels sur site, mais inclut également les risques liés aux activités telles que les pannes de transport et d'infrastructure ou la mise hors service d'une centrale électrique.
- Sur une plus longue période, l'impact des risques physiques chroniques ne se limite pas aux actifs de Schneider, mais concerne la réduction de la productivité des employés, l'augmentation des charges de climatisation dans les bâtiments et la surchauffe dans les centres de données, en plus des autres impacts indirects mentionnés précédemment. Actuellement, les menaces les plus disruptives sont la sécheresse et le stress hydrique. À l'avenir, l'exposition de nos sites aux vagues de chaleur, à la sécheresse et au stress hydrique devrait augmenter.
- Sans mesure d'adaptation et en restant dans un scénario de l'accord de Paris (2 °C), l'impact global attendu sur les flux de trésorerie actualisés de Schneider Electric découlant des risques physiques d'origine climatique s'élève à 2,1 % au cours des 10 prochaines années.
- L'adaptation au changement climatique consiste en plusieurs initiatives de résilience. Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » du Groupe, conforme à la norme ISO 22301, établit une cartographie des risques importants pour l'entreprise et assure la gestion de crise, de la phase initiale suivant un incident jusqu'à la reprise des activités critiques, ce qui conduit à des investissements préventifs pour sécuriser les actifs et atténuer les risques climatiques importants.
- Les risques physiques d'origine climatique font partie des évaluations sur site effectuées par des experts mondiaux indépendants du risque (GRC), définissant les impacts financiers actuels potentiels ainsi que le coût de la réponse. Tous les sites industriels et logistiques du monde entier sont évalués tous les trois ans. Les profils de risque de chaque site sont ainsi mis à jour et des recommandations sont formulées pour atténuer les risques identifiés et s'y adapter. Le Groupe déploie des mesures de protection pour atténuer ou éviter les risques. Le coût de la gestion du risque peut être estimé par le coût des régimes d'assurance. Le coût (TTC) des principaux programmes d'assurance globaux du Groupe s'est élevé en 2023 à environ 28 millions d'euros hors lignes captivées.

## 2.8 Interruption de l'activité en raison de risques liés à l'environnement suite



Interruption de l'activité due à des goulets d'étranglement logistiques :

- Schneider Electric surveille les événements sur 10 000 nœuds logistiques (tels que les ports et les sites de fournisseurs critiques) afin de réduire le temps de réaction lorsque des événements se produisent et minimiser ainsi l'impact commercial. En outre, une analyse de la criticité des sites industriels est effectuée par des experts indépendants, couvrant des domaines tels que les analyses des interdépendances, l'approvisionnement alternatif et le temps de récupération en cas de dommages.
- À l'heure actuelle, l'impact des risques naturels n'est pas conséquent pour les états financiers du Groupe. En effet, l'ampleur de l'impact est considérée comme « moyenne à faible », et la probabilité « peu probable », cependant, le Groupe surveille ce risque de manière proactive.
- La chaîne d'approvisionnement du Groupe utilise un indice de résilience qui inclut les risques naturels et climatiques pour évaluer et atténuer les risques d'interruption d'activité. Afin de réduire et de s'adapter à ces risques, le Groupe a lancé le projet « Power of Two in Manufacturing » afin de renforcer la capacité de résilience de la chaîne d'approvisionnement. Le projet vise à s'assurer qu'aucun produit n'est fabriqué sur un seul site ou avec un seul fournisseur pour les pièces ou composants critiques. Ce faisant, le Groupe peut doubler la source des composants critiques provenant de partenaires situés dans différentes zones géographiques afin de garantir la disponibilité, quelles que soient les interruptions d'activité susceptibles de se produire, telles que les catastrophes naturelles. De plus amples informations sur le projet « Power of Two in Manufacturing » sont disponibles à la page 348.

Augmentation des coûts, risques de pénurie et insuffisance de l'approvisionnement en matières premières :

- Dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et des vulnérabilités climatiques, Schneider a évalué l'impact des risques naturels sur cinq flux de matières premières afin de déterminer la part des achats dans ces cinq flux de matières premières, provenant de pays fortement exposés aux risques naturels. Parmi tous les risques, la chaîne de valeur ascendante analysée par Schneider est principalement exposée aux ouragans, avec 34 à 55 % de ses dépenses dans ces cinq flux de matières premières provenant de pays à haut risque d'être confrontés à des ouragans.
- L'équipe stratégique de la chaîne d'approvisionnement du Groupe réagit à la crise globale qui frappe les chaînes d'approvisionnement pour veiller à l'amélioration constante de la flexibilité et de la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe évalue l'accès aux ressources sur différents horizons temporels de manière à assurer la résilience de son offre aujourd'hui comme demain.
- Le Groupe :
  - renforce la résilience à court terme pour sécuriser l'approvisionnement et protéger les activités contre la volatilité des prix, avec des alertes en temps réel permettant d'activer les plans d'action ;
  - réduit les risques de son portefeuille grâce des solutions technologiques et des modèles d'affaires circulaires ;
  - façonne l'avenir grâce à une résilience matérielle à long terme et le développement durable avec des actions disruptives.
- Pour répondre aux incertitudes liées à la perturbation de l'accès aux ressources à long terme, Schneider a ajouté des paramètres de ressources dans l'éco-conception des produits et défini des stratégies de substitution pour les ressources critiques. Des actions de R&D sont en place, axées sur les matériaux assurant les principales fonctions stratégiques, et sont assorties de canaux de communication permettant de faire remonter les informations et d'alerter.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 3. Risques liés aux pratiques de gestion

#### 3.1 Gestion inadéquate des données

##### Description du risque

Les dernières décennies ont vu une forte affirmation des tendances de la mondialisation associées à une accélération de la transformation numérique. De nombreux gouvernements, citoyens et entreprises ont reconnu l'importance de l'économie des données en tant que vecteur de richesse et de progrès, c'est pourquoi une gestion adéquate des données devient essentielle.

Une gestion inappropriée des données présente des risques tangibles. Tout d'abord, elle peut entraîner des violations de la sécurité et de la confidentialité des données, rendant des informations sensibles sur l'entreprise ou ses clients potentiellement accessibles par des tiers non autorisés. Cela pourrait nuire à la réputation, entraîner des conséquences juridiques ou encore des pertes financières. En outre, une mauvaise gestion des données peut entraver la capacité de l'entreprise à se conformer aux réglementations en matière de protection des données telles que le RGPD, ce qui peut impliquer des sanctions réglementaires et des problèmes de conformité. Le nombre de réglementations en la matière augmente, cherchant à limiter les flux de certaines catégories de données et/ou leur localisation et, bien qu'elles soient désignées sous différentes appellations, telles que la souveraineté, la localisation ou la résidence des données, il s'agit, très concrètement, de lois protectionnistes appliquées aux données.

Ensuite, une gestion inadéquate des données peut nuire à une prise de décision efficace et aux opérations commerciales. Sans une organisation, un stockage et un accès appropriés aux données, les employés peuvent rencontrer des difficultés dans la récupération d'informations précises en temps voulu, ce qui peut se traduire par des inefficacités et des erreurs dans les processus de prise de décision. Cela peut avoir un impact sur diverses activités de l'entreprise, du développement de produits à la gestion de la chaîne d'approvisionnement en passant par le service client et la planification financière.

Enfin, une gestion inappropriée des données peut faire obstacle à l'innovation et aux initiatives de transformation numérique au sein de Schneider Electric. Les données sont une ressource précieuse qui peut être exploitée pour l'obtention d'informations, le développement de produits et l'optimisation des processus. Si les données ne sont pas gérées efficacement, cela peut entraver la capacité de l'entreprise à exploiter tout le potentiel des technologies axées sur les données telles que l'IdO, l'IA et les analyses avancées. Cet aspect est exacerbé par un manque d'acteurs technologiques à même de répondre à de tels défis à l'échelle mondiale et par l'inévitable incohérence entre les réglementations des différents pays, même si ce dernier écueil n'est pas spécifique aux réglementations sur la résidence des données.

Une gestion adéquate des risques susmentionnés permet d'accéder à des opportunités potentielles que le Groupe cherche à saisir, comme indiqué ci-dessous :

- compte tenu de la nature mondiale des opérations de Schneider Electric, il est essentiel de garantir une bonne gestion des données pour maintenir la confiance des clients et des parties prenantes ;
- s'assurer que les données sont gérées de manière appropriée est essentiel pour maintenir l'excellence opérationnelle et stimuler les performances de l'entreprise ;

- les pratiques de gestion des données solides mises en place par Schneider Electric lui permettent d'être plus à même de soutenir l'innovation, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'offrir une valeur supérieure à ses clients et partenaires.

##### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric a mis en place un « système d'alerte précoce » pour assurer le suivi des nouvelles politiques numériques ayant un impact potentiel sur la Société ; chacune de ces réglementations fait l'objet d'une fiche de présentation mettant en évidence sa catégorie (p. ex. données, numérique, électronique), ses caractéristiques (p. ex. compétence, scope, type de contrôle) et son impact de haut niveau. Toutes ces réglementations sont suivies dès leur parcours d'approbation et à l'approche de la date d'entrée en vigueur, les petites et moyennes entreprises (PME) concernées sont invitées à en décliner les exigences sous forme de politiques, de procédures et de contrôles internes devant être appliqués dans l'ensemble des zones géographiques et fonctions concernées.

Pour soutenir ce système, l'Entreprise tire parti d'un réseau de bureaux de données au sein de chaque juridiction, domaine d'expertise ou département, qui régit l'ensemble des activités liées aux données, garantissant l'excellence, la sécurité et l'évolutivité des données. Ces départements sont équipés de ressources spécialisées axées sur le respect des règles d'or de Schneider concernant les données et se concentrent notamment sur le risque et la sécurité des données. Des évaluations de maturité sont effectuées régulièrement afin de mesurer les performances et l'impact.

En ce qui concerne les lois relatives à la résidence des données, l'attention est consacrée à l'analyse des flux de données internes et externes qui franchissent les frontières des pays concernés, en termes de contenus, d'objectifs et de sécurité (communément appelé « analyse d'impact du transfert »), afin de prendre en connaissance de cause une décision technologique quant à la nécessité de localiser les processus de traitement et/ou les installations de stockage des données.

Souvent, une description des flux est également exigée par l'autorité réglementaire aux fins d'une approbation officielle pour l'exportation des données, ainsi qu'une obligation de surveillance des changements qui pourraient affecter les flux et leur intégrité (exemple d'une violation des données). Schneider, qui bénéficie de l'expérience acquise dans la prise en compte de réglementations importantes, telles que le RGPD de l'Union européenne, peut s'appuyer sur ses capacités établies, comme le registre des processus, lors de l'apparition de nouvelles réglementations, telles que la loi chinoise relative à la protection des données personnelles.

Enfin, et plus particulièrement pour les actifs numériques, des contrôles d'assurance indépendants sont effectués pour confirmer le bon respect des réglementations sur la protection des données et autres réglementations pertinentes. Cette approche est conforme aux réglementations en matière de confidentialité et inclut, dans certains cas à haut risque, l'exécution et la fourniture d'une évaluation de l'impact sur la confidentialité des données

## 3.2 Gestion des systèmes informatiques

### Description du risque

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, un large éventail de systèmes d'information très complexes, notamment des serveurs, réseaux, référentiels de données, applications (y compris des logiciels sous forme de service, ou SaaS) et des bases de données, avec trois zones de déploiement (sur site, dans des pôles de colocalisation avec des tiers et dans le cloud), indispensables à la bonne conduite de ses processus de fabrication et commerciaux, ainsi que des plateformes permettant de formuler des offres numériques comme EcoStruxure™. Le Groupe déploie diverses solutions destinées à améliorer l'efficacité commerciale, tant celle de ses collaborateurs que celle de sa chaîne d'approvisionnement, et à permettre des offres commerciales numériques.

Une défaillance significative d'un prestataire ou une panne importante de réseau, de matériel et/ou de système pourrait influencer sur la qualité des services offerts par Schneider Electric. Par ailleurs, la fourniture de systèmes d'information de base sûrs et sécurisés est essentielle à l'expansion continue des offres numériques et des interactions clients. Alors que le Groupe s'oriente vers des offres, services et logiciels toujours plus numériques, l'hétérogénéité des anciens systèmes rend toute évolution et tout changement d'échelle plus difficiles et plus complexes.

Malgré sa politique de mise en place de structures de gouvernance et de programmes de secours, le Groupe ne peut garantir que les projets liés aux systèmes d'information ne connaîtront pas des difficultés techniques, des retards de mise en œuvre ou des interruptions de services assurés par des tiers. Ces événements, dont l'impact est difficile à quantifier, de même que les pertes de données et les retards, pourraient avoir des répercussions négatives sur le niveau des stocks, la qualité de service et, par conséquent, sur les résultats financiers du Groupe.

### Suivi et gestion des risques

Le Groupe étudie régulièrement des solutions alternatives afin de se prémunir contre ces risques, conduit régulièrement des tests de conformité sur les accords de service des prestataires, assure le suivi des systèmes et a mis au point des programmes de secours et des solutions alternatives en cas d'incident afin de pallier toute défaillance des systèmes d'information.

Le Groupe fait l'objet d'une évolution et d'une planification constantes relatives à ses systèmes d'information, qui comprennent notamment :

- la transformation des outils de planification des ressources d'entreprise (ERP) et l'évolution des systèmes financiers du Groupe afin de se préparer aux offres numériques ;
- l'élimination des anciennes applications informatiques et du matériel associé pour simplifier l'infrastructure et atténuer les risques liés à l'obsolescence ; et
- la construction et l'exploitation de pôles régionaux de colocalisation (tierces parties) permettant un haut niveau de disponibilité afin d'assurer le développement durable du paysage informatique en mettant l'accent sur la continuité des activités et la planification de la reprise après sinistre pour les équipements et les logiciels.

Toutes les nouvelles applications sont soumises à des tests de certification visant à supprimer les vulnérabilités du système. Ces systèmes sont hébergés soit dans des centres de données (gérés par le Groupe en interne ou par nos prestataires de services), soit dans des sites de colocalisation, soit dans des applications basées dans le cloud.

En 2023, le Groupe a continué à réduire ses applications informatiques existantes par le biais d'un programme dédié de « réduction de la dette technique ».

## 3.3 Stratégie de tarification

### Description du risque

En 2023, le Groupe a connu une normalisation des prix des matières premières, des tarifs de fret et des conditions de la chaîne d'approvisionnement par rapport à 2022, même si l'inflation globale et la fluctuation des taux de change ont continué d'avoir un impact sur la base de coûts du Groupe. Si elles ne sont pas compensées par des décisions tactiques en matière de prix conformément aux lois nationales et internationales, ces fluctuations peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe. Le Groupe s'est adapté et a surmonté ces impacts sur les coûts en réagissant de manière appropriée tout au long du cycle. En outre, notre programme de tarification stratégique a apporté une contribution substantielle.

Le risque de prix devrait persister en 2024, car la tendance de l'inflation des matières premières (RMI) a ralenti et il pourrait être plus difficile de fixer des prix proportionnels à l'inflation des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre.

### Suivi et gestion des risques

Afin d'anticiper un impact négatif éventuel sur la rentabilité, le Groupe a renforcé son programme global de tarification avec des outils robustes de conformité, de politique commerciale, de tarification et de cotation.

## 3.4 Principaux risques et opportunités

### 3. Risques liés aux pratiques de gestion

#### 3.4 Intégration des fusions et acquisitions



##### Description du risque

Les fusions et acquisitions (M&A) offrent des opportunités d'améliorer le portefeuille d'activité de Schneider Electric, de renforcer ses positions dans les activités existantes, d'acquérir de nouvelles technologies ou de nouvelles compétences, d'entrer sur de nouveaux marchés et de sortir des activités qui ne sont plus au cœur de l'activité. Une fusion et acquisition réussie peut générer une augmentation du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des flux de trésorerie et de la valeur pour les actionnaires.

Les fusions et acquisitions et l'intégration présentent également des risques pour Schneider Electric. Concernant l'exécution des opérations, ces risques comprennent, notamment, des stratégies d'acquisition qui ne sont pas optimales ou une sélection erronée des cibles d'acquisition, une surestimation de la performance ou du potentiel futur de l'acquisition, une surestimation du chiffre d'affaires ou des synergies de coûts avec Schneider Electric, une érosion de la valeur des activités acquises après l'acquisition, le paiement d'un prix trop élevé pour une acquisition ou la vente d'une activité à un prix trop bas, la non-identification ou la sous-estimation des pertes ou des passifs futurs liés aux opérations de fusions et acquisitions, et le fait de ne pas voir ou de ne pas évaluer correctement les faits importants en matière de « diligence raisonnable » (Due diligence).

En ce qui concerne l'intégration, les principaux risques comprennent, entre autres, des coûts d'intégration plus élevés que prévu, des processus d'intégration plus longs que prévu, la perte de personnes clés, les défis liés à l'intégration de différentes cultures et les difficultés liées à la mise en œuvre des normes de Schneider Electric dans des domaines tels que le droit, la réglementation, les données, la cybersécurité et le développement durable. S'ils ne sont pas gérés, ces risques pourraient avoir des conséquences négatives pour le Groupe, notamment des pertes financières ou des pénalités, des responsabilités juridiques et des atteintes à la réputation.

##### Suivi et gestion des risques

Schneider Electric dispose d'un processus de stratégie détaillé, dont une partie inclut l'identification et la hiérarchisation des cibles d'acquisition ainsi que l'identification des activités à céder.

Au cours de la « diligence raisonnable » (Due diligence) effectuée à l'égard des opérations, Schneider Electric vise à identifier et évaluer les risques liés aux fusions et acquisitions et à l'intégration et utilise divers moyens d'atténuation des risques, notamment la réflexion sur le prix de la transaction, les protections contractuelles, les mesures correctives après la clôture et les plans détaillés d'intégration et de séparation. Lorsque les risques ne sont pas identifiés, ne sont pas évalués de manière adéquate ou lorsque des mesures d'atténuation des risques ne sont pas prises, les conséquences peuvent inclure des pertes financières, des frais et pénalités juridiques, des mesures réglementaires et des atteintes à la réputation et à l'activité de Schneider Electric.

Au cours de la phase de « diligence raisonnable » (Due diligence), Schneider Electric développe des plans d'intégration détaillés, qui sont mis en œuvre après la conclusion de l'opération.

Il s'agit notamment du déploiement des « normes de confiance » du Groupe : des exigences minimales en termes de politiques, normes, procédures, processus ou directives dans des domaines tels que les ressources humaines, le service juridique, l'éthique et la conformité, la cybersécurité, que toutes les entités de Schneider Electric doivent respecter. Le Groupe vise à ce que toutes les entités acquises se conforment aux exigences des normes de confiance dans un délai de trois ans suivant l'acquisition. Le plan de déploiement des normes de confiance fait partie du plan d'intégration global de chaque acquisition.

## 3.5 Assurances

Schneider Electric transfère des risques de forte amplitude et de faible fréquence à des compagnies d'assurance de premier plan. Le Département Risques-Assurances examine les conditions actuelles de tarification et de couverture sur le marché de l'assurance externe afin de mettre en œuvre le programme d'assurance le plus efficace.

Ces politiques sont organisées au niveau global pour toutes les filiales du Groupe dont Schneider Electric a le contrôle opérationnel. Elles sont appliquées dans tous les pays où le Groupe opère et sont conformes aux réglementations locales. Toutes les compagnies d'assurance auxquelles fait appel Schneider Electric doivent répondre à certaines exigences en matière de crédit et de sécurité.

Toutes les polices d'assurance prévoient des plafonds de couverture cumulés qui sont déterminés en fonction des scénarios de sinistre et des capacités disponibles sur le marché. Il existe toutefois un risque qu'un sinistre extrême dépasse le montant de l'assurance souscrite.

Les polices d'assurance souscrites couvrent diverses expositions, notamment :

- les risques de responsabilité civile générale découlant d'événements dans lesquels le Groupe est responsable des dommages causés à un tiers du fait des activités de ses personnes ou de ses produits ;
- les dommages aux biens et les pertes d'exploitation résultant d'un risque assuré, tel qu'un incendie, une inondation ou un séisme sur un site du Groupe ou, dans une moindre mesure, sur un site de client ou de fournisseur ;
- les risques associés au transport d'actifs par voie terrestre, maritime ou aérienne ;
- les dommages causés aux équipements installés sur les sites des clients ou sur les chantiers ;
- les risques découlant des violations de données et des attaques contre les systèmes informatiques ;
- les polices d'assurance locales obligatoires en matière de sécurité des collaborateurs et de véhicules ;
- la responsabilité des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ;
- les risques environnementaux ;
- et l'assistance en cas d'urgence et le rapatriement des collaborateurs en déplacement.

### Atténuation des risques assurables

Le Groupe identifie et mesure l'impact des principaux risques assurables en vue de réduire ou d'éliminer leur impact.

- Afin de minimiser les risques de dommages et de protéger notre capacité de production, des normes de protection (y compris pour les sites gérés par des tiers) sont définies, les principaux sites industriels sont audités par une société indépendante de prévention des sinistres et un processus est appliqué afin de mettre en place des actions basées sur les recommandations résultant de ces audits.
- Des plans de continuité des activités sont mis en œuvre, examinés et testés, notamment pour les principaux sites du Groupe et les fournisseurs critiques. L'élaboration de ces plans vise à identifier des solutions de fabrication et de stockage internes alternatives afin de réduire les perturbations pour l'activité.
- Des outils de gestion de crise sont déployés en coopération avec la direction de la Sûreté globale du Groupe. Ils sont testés de manière systématique. Des exercices sont effectués régulièrement pour identifier les points à améliorer.
- Des études de danger et de vulnérabilité sont réalisées pour protéger nos collaborateurs et nos équipements.
- En ce qui concerne les risques liés au transport, les leçons tirées des sinistres sont communiquées à l'ensemble du Groupe pour améliorer la gestion des risques associés aux expéditions et la direction Assurances est en contact étroit avec les équipes Logistique et planification afin de minimiser l'impact des incidents.
- Toutes les réunions de gestion des sites accordent la priorité à la sécurité des collaborateurs et à un environnement de travail sûr. La formation à la sécurité dispensée aux nouveaux collaborateurs ainsi que des examens réguliers assurent l'apprentissage et l'amélioration continue en matière d'identification et d'élimination des dangers.

### Auto-assurance

Dans le cadre de la stratégie d'assurance globale, le Groupe auto-assure certains risques au travers de deux sociétés captives d'assurance et de réassurance situées en Europe et en Amérique du Nord.

Parmi les polices réassurées par le Groupe figurent les dommages aux biens et les pertes d'exploitation, la responsabilité civile générale et le transport.

Le montant total retenu pour ces risques est plafonné à 20 millions d'euros (hors États-Unis et Canada).

Le coût des risques ainsi auto-assurés n'est pas considéré comme significatif à l'échelle du Groupe.

Le Groupe assume une franchise au niveau du site/de l'entité, mais celle-ci n'est pas considérée comme une auto-assurance.

### Montant des primes

Le coût (TTC) des principaux programmes d'assurance globaux du Groupe s'est élevé en 2023 à environ 28 millions d'euros hors lignes captivées.

# 4

## Rapport sur le gouvernement d’entreprise

<b>4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise</b>	<b>362</b>
4.1.1 Composition du Conseil d’administration	362
4.1.2 Activités et fonctionnement du Conseil d’administration	380
4.1.3 Activités et fonctionnement des Comités	388
4.1.4 Rapport du Vice- Président & Administrateur référent indépendant	395
4.1.5 Règlement intérieur du Conseil d’administration	396
4.1.6 Conventions et engagements réglementés	405
4.1.7 Comité des parties prenantes	406
4.1.8 Direction générale	407
<b>4.2 Rapport sur les rémunérations</b>	<b>408</b>
4.2.1 En bref	408
4.2.2 Rapport sur les rémunération attribuées ou versée pendant l’exercice 2023 ( <i>say on pay ex-post</i> )	410
4.2.3 Politique de rémunération pour l’exercice 2024 ( <i>say on pay ex-ante</i> )	432
4.2.4 Rémunération de la Direction générale du Groupe (à l’exclusion des dirigeants mandataires sociaux)	444
4.2.5 Plans d’intéressement à long terme	446







## Message du Vice-Président & Administrateur référent indépendant

Chers actionnaires,

2023 a été une année très importante pour Schneider avec une transition réussie mise en œuvre à la tête de la Société et des performances financières records grâce à une solide exécution conduisant à un chiffre d'affaires, un EBITA ajusté, un revenu net et un *cash-flow* libre à des niveaux records. Ceci a conduit le Conseil d'administration à proposer un dividende de 3,50 euros par action faisant de 2023 la 14<sup>ème</sup> année consécutive de dividende progressif. Le Conseil est également fier du score 2023 du *Schneider Sustainability Impact* qui a dépassé les attentes.

La nouvelle structure de gouvernance séparant les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général est devenue effective le 4 mai 2023 avec la nomination de Peter Herweck en qualité de Directeur général, tandis que Jean-Pascal Tricoire continue de soutenir la Société en tant que Président. Cette nouvelle structure de gouvernance satisfait nos investisseurs ainsi que tous les membres du Conseil comme démontré par les résultats de l'auto-évaluation externe de la performance de notre Conseil en 2023. Le changement de gouvernance s'est accompagné de l'établissement de nouveaux Comités et d'une réorganisation des pouvoirs de chaque organe social. Actuellement, le Président du Conseil d'administration dispose de pouvoirs étendus qui mettent la vaste expérience de Jean-Pascal Tricoire au service de la Société tandis que mes propres pouvoirs en tant que Vice-Président & Administrateur référent indépendant ont également été renforcés.

Au cours de l'année, le Conseil a continué à travailler sur sa composition et vous invite à voter en faveur de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant à l'Assemblée générale. M. Philippe Knoche, de double nationalité française et allemande, basé à Paris, qui a été Directeur général d'Orano de 2015 à 2023 et a récemment rejoint Thales en tant que Directeur général Opérations et performance en octobre 2023. Il apportera au Conseil son expertise du secteur de l'énergie et des technologies ainsi que son expérience des transformations tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Sont également soumis à votre vote le renouvellement des mandats de Cécile Cabanis, Jill Lee et moi-même, tous apportant des compétences pertinentes et complémentaires au Conseil.

Tout au long de l'année 2023, j'ai eu l'opportunité de discuter de nos politiques et pratiques de rémunération, dialoguant avec de nombreux actionnaires de Schneider Electric ainsi qu'avec les représentants des investisseurs. Plusieurs changements ont déjà été apportés en 2023, tels que (i) la réévaluation des différents éléments de la rémunération des dirigeants (conduisant à une diminution de la rémunération globale à la cible de 23 % par rapport à la précédente politique de rémunération du Président-Directeur général), (ii) le relèvement des objectifs de performance associés à l'indemnité de départ contraint, et (iii) l'introduction d'un mécanisme de remboursement (*clawback*).

Pour la politique 2024, le Conseil souhaite maintenir dans l'ensemble son équilibre et sa stabilité qui assurent un lien étroit entre rémunération et performance, un alignement avec les salariés et les actionnaires et une vision à long terme. Le Conseil a également tenu compte des remarques formulées par les actionnaires, raison pour laquelle, pour remédier aux préoccupations de certains actionnaires, j'ai annoncé dans ma lettre du 13 avril 2023 que le Conseil proposerait de mettre en œuvre deux modifications pour la politique de rémunération 2024 : (i) l'introduction d'une règle plus stricte de conservation, pour les droits aux actions de performance non acquis qui seraient proratisés en cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein du Groupe pour le Directeur général, et (ii) l'introduction de nouvelles conditions de performance de développement durable pour le LTIP liées à la réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub> de scope 1, 2 et 3 (amont), en remplacement du précédent *Schneider Sustainability External & Relative Index (SSERI)*. Ce changement permet d'aligner la rémunération des dirigeants sur l'engagement du Groupe en termes de transition climatique et l'orientation de Schneider en matière de création de valeur durable à long-terme. Le Conseil espère que ces améliorations dans la politique de rémunération du Directeur général et la résolution correspondante soumise à votre vote recueilleront un solide soutien des actionnaires.

A la suite de cette lettre, je vous invite à lire le rapport sur le gouvernement d'entreprise et sur les rémunérations ainsi que la brochure de convocation qui vous fourniront plus de détails sur les résolutions que vous êtes invités à approuver lors de l'Assemblée générale 2024. Nous espérons une Assemblée générale réussie et que nombre d'entre vous prendront part au futur de la Société en votant sur les résolutions, en y assistant et en exprimant votre avis pendant la session de questions/ réponses.

Merci pour votre soutien et votre confiance,

**Fred Kindle**

Vice-Président & Administrateur référent indépendant

## Référence au Code AFEP-MEDEF

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dont la dernière version a été mise à jour le 20 décembre 2022. La Société se conforme à toutes les recommandations contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF qui peut être consulté en ligne à l'adresse <http://www.medef.com/>.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, le présent chapitre constitue la section spécifique du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise et rend compte, en particulier, des éléments suivants :

- La composition du Conseil et l'application du principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci ;
- Les modalités de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- La politique de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux ;
- Des informations relatives à la rémunération et aux avantages de toute nature versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice précédent, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ; et
- Les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

Les autres informations incluses dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise sont publiées au chapitre 7 du présent document, en particulier :

- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation et de réduction de capital (voir la section 7.2.3 « Autorisations d'émissions et d'annulations » du présent Document d'Enregistrement Universel) ;
- Les règles particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale annuelle ou les dispositions des statuts énonçant ces règles (voir les sections 7.4.1 « Assemblées générales » et 7.4.2 « Droits de vote » du présent Document d'Enregistrement Universel) ; et
- Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société (voir la section 7.4.8 « Publication des informations mentionnées à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce » du présent Document d'Enregistrement Universel).

4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

4.1.1 Composition du Conseil d’administration

4.1.1.1 Membres du Conseil d’administration

Au 28 mars 2024, le Conseil d’administration comptait 16 administrateurs. M. Philippe Knoche a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d’administration le 13 décembre 2023, à compter du 14 février 2024, en vue de proposer sa nomination en tant que membre du Conseil lors de l’Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 23 mai 2024.

GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Expertise des administrateurs



- Marchés internationaux (15)
- Finance d'entreprise (13)
- Direction d'une entreprise cotée (14)
- Connaissance du secteur (9)
- Comptabilité, audit & risques (5)
- Développement durable (5)
- Droit, gouvernance, éthique et conformité (4)
- Numérique et logiciel (7)
- Point de vue du salarié et connaissance du Groupe (4)



**Jean-Pascal Tricoire**  
Président du Conseil d’administration



**Fred Kindle**  
Vice-Président & Administrateur référent indépendant



**Léo Apotheker**  
Administrateur



**Nive Bhagat**  
Administratrice indépendante



**Cécile Cabanis**  
Administratrice indépendante



**Giulia Chierchia**  
Administratrice indépendante



**Rita Félix**  
Administratrice représentant les salariés



**Linda Knoll**  
Administratrice indépendante



**Jill Lee**  
Administratrice indépendante



**Xiaoyun Ma**  
Administratrice représentant les salariés actionnaires



**Anna Ohlsson-Leijon**  
Administratrice indépendante



**Abhay Parasnis**  
Administrateur indépendant



**Anders Runevad**  
Administrateur indépendant



**Gregory Spierkel**  
Administrateur indépendant



**Lip-Bu Tan**  
Administrateur indépendant



**Bruno Turchet**  
Administrateur représentant les salariés



**Philippe Knoche**  
Censeur

Comités du Conseil d’administration

**Comité d’Audit & des Risques**

Jill Lee **C**  
Cécile Cabanis  
Anna Ohlsson-Leijon  
Gregory Spierkel

**Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable**

Jean-Pascal Tricoire **C**  
Léo Apotheker  
Fred Kindle  
Linda Knoll  
Anders Runevad  
Gregory Spierkel

**Comité Capital humain & Rémunérations**

Linda Knoll **C**  
Nive Bhagat  
Rita Félix  
Fred Kindle  
Anna Ohlsson-Leijon

**Comité Investissement**

Léo Apotheker **C**  
Giulia Chierchia  
Jill Lee  
Xiaoyun Ma  
Anders Runevad  
Lip-Bu Tan  
Jean-Pascal Tricoire  
Bruno Turchet

**Comité Digital**

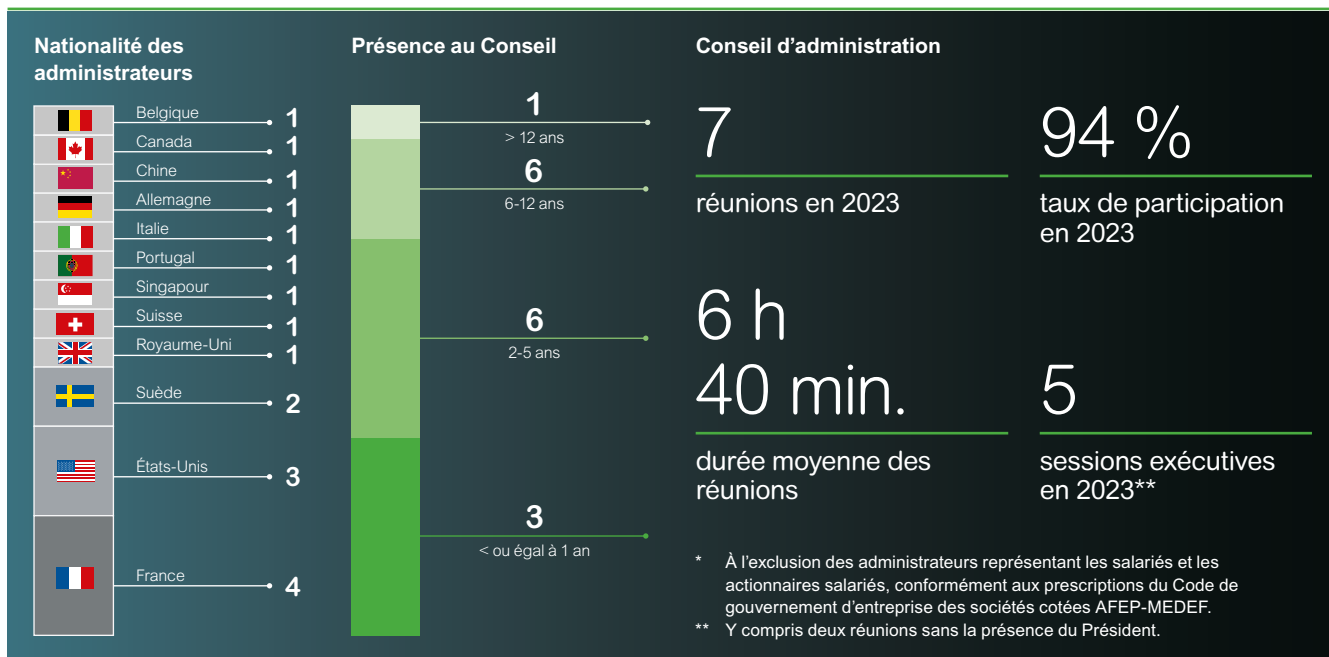
Gregory Spierkel **C**  
Léo Apotheker  
Nive Bhagat  
Xiaoyun Ma  
Abhay Parasnis  
Lip-Bu Tan  
Jean-Pascal Tricoire

Légende des membres du Conseil

- Comité d’Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- C Présidence du Comité

## Une structure de gouvernance indépendante et équilibrée

Le Conseil d'administration de Schneider Electric SE est indépendant et cherche à assurer une mixité de genre et une grande diversité en termes de compétence, d'expérience, de nationalité et d'âge. Le Conseil d'administration revoit constamment sa composition et recherche des profils complémentaires conformes aux compétences définies dans sa matrice de compétences et aux défis de l'entreprise. Le 15 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une nouvelle structure de gouvernance qui sépare les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Cette nouvelle structure de gouvernance a pris effet le 4 mai 2023, à la suite de la décision du Conseil d'administration de séparer les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général et de nommer M. Peter Herweck au poste de Directeur général et M. Jean-Pascal Tricoire au poste de Président du Conseil d'administration.



### Comités du Conseil d'administration



\*\*\* Y compris les réunions conjointes avec d'autres comités.

4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Présentation de la composition du Conseil d’administration à la date du présent Document d’Enregistrement Universel

Informations personnelles					Position au sein du Conseil				Taux de participation en 2023		Participation à des comités du Conseil				
Âge	Sexe	Natio- nalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Nombre d’actions Schneider Electric détenues	Indépen- dance	Première nomi- nation**	Echéance du man- dat	Années de pré- sence au Conseil**	Conseil	Comité	Comité d’Audit & des Risques	Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable	Comité Capital humain & Rémunérations	Comité Investisse- ment	Comité Digital
<b>Jean-Pascal Tricoire, Président du Conseil d’administration</b>															
60	M		2	817 016		2013	AGA 2025	10	100 %	92 %		<b>C</b>			
<b>Fred Kindle, Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant</b>															
65	M		1	40 000		2016	AGA 2024	7	100 %	100 %					
<b>Léo Apotheker, administrateur</b>															
70	M		2	3 093		2008	AGA 2025	15	100 %	100 %				<b>C</b>	
<b>Nive Bhagat, administratrice indépendante</b>															
52	F		1	200		2022	AGA 2026	1	100 %	100 %					
<b>Cécile Cabanis, administratrice indépendante</b>															
52	F		2	1 000		2016	AGA 2024	7	86 %	100 %					
<b>Giulia Chierchia, administratrice indépendante</b>															
45	F		1	250		2023	AGA 2027	<1	67 %	100 %					
<b>Rita Félix, administratrice représentant les salariés</b>															
41	F		1	190		2020	AGA 2024	3	100 %	100 %					
<b>Linda Knoll, administratrice indépendante</b>															
63	F		3	1 000		2014	AGA 2026	9	100 %	100 %			<b>C</b>		
<b>Jill Lee, administratrice indépendante</b>															
60	F		1	1 000		2020	AGA 2024	3	100 %	100 %	<b>C</b>				
<b>Xiaoyun Ma, administratrice représentant les salariés actionnaires</b>															
60	F		1	39 556		2017	AGA 2025	6	86 %	55 %					
<b>Anna Ohlsson-Leijon, administratrice indépendante</b>															
55	F		2	1 000		2021	AGA 2025	2	86 %	100 %					
<b>Abhay Parasnis, administrateur indépendant</b>															
49	M		2	1 000		2023	AGA 2027	<1	86 %	100 %					
<b>Anders Runevad, administrateur indépendant</b>															
64	M		3	1 000		2018	AGA 2026	5	100 %	83 %					
<b>Gregory Spierkel, administrateur indépendant</b>															
67	M		2	1 000		2015	AGA 2027	8	100 %	100 %					<b>C</b>
<b>Lip-Bu Tan, administrateur indépendant</b>															
64	M		3	1 000		2019	AGA 2027	4	100 %	100 %					
<b>Bruno Turchet, administrateur représentant les salariés</b>															
50	M		1	888		2021	AGA 2025	2	100 %	100 %					
<b>Philippe Knoche, censeur</b>															
55	M		1	0		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

\* Dont mandat au sein de Schneider Electric SE.

\*\* En qualité d’administrateur ou de membre du Conseil de surveillance (le cas échéant, la période de présence au Conseil en qualité de censeur n’est pas comptabilisée).

Modifications de la composition du Conseil d’administration en 2023 et jusqu’à la date du présent Document d’Enregistrement Universel

	Nom	Sexe	Nationalité	Date de nomination	Echéance du mandat
Administrateurs dont le mandat a été renouvelé par l’AGA* 2023	Léo Apotheker	M		Avril 2008	AGA 2025
	Gregory Spierkel	M		Avril 2015	AGA 2027
	Lip-Bu Tan	M		Avril 2019	AGA 2027
Administrateurs entrés au Conseil d’administration en 2023	Giulia Chierchia	F		Mai 2023	AGA 2027
	Abhay Parasnis	M		Mai 2023	AGA 2027
Censeur entré au Conseil d’administration début 2024	Philippe Knoche	M		Decembre 2023	AGA 2024
Administrateurs ayant quitté le Conseil d’administration en 2023	-	-	-	-	-

\* Assemblée générale annuelle.

### 4.1.1.2 Biographies du Directeur général et des membres du Conseil d'administration

#### Liste des mandats et autres fonctions du Directeur général et des membres du Conseil d'administration à la date du présent Document d'Enregistrement Universel


## Jean-Pascal Tricoire

Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE

**Âge :** 60 ans  
**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** Schneider Electric; 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

**817 016<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**



**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	92 %


## Peter Herweck

Directeur général de Schneider Electric SE

**Âge :** 57 ans  
**Nationalité :** allemande

**Adresse professionnelle :** Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

**30 534<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**



**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	92 %

#### Expérience et expertise

Jean-Pascal Tricoire est actuellement Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE après avoir durant 18 ans successivement occupé les fonctions de Président du Directoire et de Président-directeur général. Après ses débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint-Gobain, il rejoint le Groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il occupe entre 1988 et 2001 plusieurs fonctions opérationnelles au sein de Schneider Electric à l'étranger, en Italie, en Chine, en Afrique du Sud et aux États-Unis. De janvier 2002 à fin 2003, il rejoint le Comité exécutif en tant que Directeur général de la Division Internationale de Schneider Electric. En octobre 2003, il est nommé Directeur général adjoint, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric le 3 mai 2006. Le 25 avril 2013, à la suite du changement de mode de gouvernance de la Société, il est nommé Président-Directeur général. Le 4 mai 2023, Jean-Pascal Tricoire devient Président du Conseil. Jean-Pascal Tricoire est diplômé d'ESEO Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et a suivi une formation en gestion à Harvard et à l'INSEAD.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2013  
Début du mandat actuel : 2021  
Échéance du mandat : 2025

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administrateur de **Qualcomm, Inc.** (États-Unis).

#### Autres mandats externes :

Membre du Conseil d'administration du Pacte mondial des Nations Unies ; membre du Conseil d'administration de l'université de Northeastern (États-Unis).

#### Autres mandats internes :

Administrateur de Delixi Electric Ltd (Chine) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Asia Pacific Ltd (Hong Kong).

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Administrateur de Schneider Electric USA, Inc. (États-Unis) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Industries SAS (France) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Holdings Inc. (États-Unis).

#### Compétences



#### Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- Présidence du Comité

#### Expérience et expertise

Peter Herweck est Directeur général de Schneider Electric depuis mai 2023. Peter Herweck a d'abord rejoint Schneider Electric en 2016 comme membre du Comité exécutif, en charge de l'activité Automatismes industriels. En 2018, il a conduit la fusion de l'activité logiciels industriels du Groupe avec AVEVA, société dont il a pris la direction générale en mai 2021. Peter Herweck a débuté sa carrière en 1991 en qualité d'ingénieur développement logiciel chez Mitsubishi au Japon, avant de rejoindre Siemens en 1993, où il a occupé plusieurs postes de direction avant d'être nommé Directeur de la Stratégie. Peter Herweck possède une vaste expérience de direction à l'international, aux États-Unis, au Japon et en Chine ainsi que dans plusieurs pays européens. Peter Herweck est titulaire d'un MBA de la Wake Forest University School of Business (États-Unis), d'un diplôme en ingénierie électrique des Universités de Metz (France) et Saarland (Allemagne), et a suivi le programme Advanced Management de la Harvard Business School (États-Unis).

#### Durée du mandat

Début du mandat : 2023

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administrateur de **Teradyne, Inc.** (États-Unis).

#### Autres mandats externes :

Aucun.

#### Autres mandats internes :

Président de Schneider Electric Industries SAS (France) ; Président de Schneider Electric Software & Digital Hub AG (Suisse) ; Président d'Aveva Group plc (Royaume-Uni).

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Directeur général d'Aveva Group plc (Royaume-Uni).

#### Président d'honneur

M. Didier Pineau-Valencienne

(1) En direct ou par le biais du FCPE.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

#### Compétences

- ☆ Direction d'une entreprise cotée
- 🌐 Marchés internationaux
- 📋 Droit, gouvernance, éthique et conformité
- 📊 Comptabilité, audit et risques
- 👥 Point de vue salarié et connaissance du Groupe
- 💰 Finance d'entreprise
- 🔗 Connaissance du secteur
- 🌱 Développement durable
- 💻 Numérique et logiciel

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

**Fred Kindle\***

Vice-Président & Administrateur référent indépendant de Schneider Electric SE



Âge : 65 ans

Nationalité : suisse

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

40 000 actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**



Taux de participation :  
Réunions du Conseil d'administration : 100 %  
Réunions de comité : 100 %

**Expérience et expertise**

Fred Kindle, actuellement Vice-Président & Administrateur référent indépendant de Schneider Electric SE, était auparavant Directeur général du groupe ABB. Il a débuté sa carrière au département marketing de Hilti AG au Liechtenstein (1984 à 1986). De 1988 à 1992, il a travaillé comme consultant chez McKinsey & Company à New York et à Zurich. Il a ensuite rejoint Sulzer AG en Suisse, où il a occupé divers postes de direction. En 1999, il a été nommé Directeur général de Sulzer Industries et en 2001, Directeur général de Sulzer AG. Après avoir rejoint ABB Ltd en 2004, Fred Kindle a été nommé Directeur général du groupe ABB, poste qu'il a occupé jusqu'en 2008. Il est ensuite devenu associé chez Clayton, Dubilier & Rice LLC, un fonds d'investissement privé basé à Londres et à New York. Actuellement, il travaille en tant que consultant indépendant et administrateur de société. Membre du Conseil d'administration de Schneider Electric SE depuis 2016, il est nommé Vice-Président & Administrateur référent indépendant en avril 2020. Fred Kindle est diplômé de l'Institut Fédéral Suisse (ETH) de Zurich et détient un MBA de la Northwestern University, Evanston, États-Unis.

**Durée du mandat**

Première nomination : 2016  
Début du mandat actuel : 2020  
Échéance du mandat : 2024

**Mandats externes actuels**

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.  
Autres mandats externes :  
Aucun.

**Mandats précédents**

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Président du Conseil d'administration de **VZ Holding AG** (Suisse);  
Administrateur de **Stadler Rail AG** (Suisse); administrateur d'**Exova Plc.** (Royaume-Uni); associé de **Clayton Dubilier & Rice LIC.** (États-Unis);  
Président du Conseil d'administration d'**Exova Group Plc.** (Royaume-Uni);  
Président du Conseil d'administration de **BCA Marketplace Plc.** (Royaume-Uni); administrateur de **Rexel SA** (France); membre du Comité de développement de la Royal Academy of Engineering (Londres);  
Vice-Président de **Zurich Insurance Group Ltd** (Suisse); Directeur général de **Kinon AG** (Suisse).

**Compétences**



**Léo Apotheker**

Administrateur



Âge : 70 ans

Nationalité : française/allemande

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

3 093 actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**



Taux de participation :  
Réunions du Conseil d'administration : 100 %  
Réunions de comité : 100 %

**Expérience et expertise**

Léo Apotheker, ancien Directeur général de SAP et de Hewlett-Packard, a débuté sa carrière en 1978 en qualité de contrôleur de gestion. Il a ensuite occupé des fonctions de direction opérationnelles et exécutives au sein de plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information, dont SAP France & Belgique, où il a été Président-Directeur général entre 1988 et 1991. Léo Apotheker a été Président fondateur et Directeur général d'ECsoft. En 1995, il revient chez SAP. Après plusieurs nominations au sein de SAP en tant que Directeur régional, il est nommé en 2002 membre du Comité exécutif et Président de *Customer Solutions & Operations*, puis Directeur général adjoint de SAP AG en 2007 et Directeur général de cette même entreprise en 2008. En 2010, il est nommé Président et Directeur général de Hewlett-Packard, poste qu'il occupe jusqu'à l'automne 2011. Membre du Conseil d'administration de Schneider Electric SE depuis 2008, Léo Apotheker a occupé les fonctions de Vice-Président & Administrateur référent indépendant entre 2014 et avril 2020. Léo Apotheker est diplômé en relations internationales et en économie de l'université hébraïque de Jérusalem.

**Durée du mandat**

Première nomination : 2008  
Début du mandat actuel : 2023  
Échéance du mandat : 2025

**Mandats externes actuels**

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administrateur de **NICE-Systems Ltd** (Israël).  
Autres mandats externes :

Président de Synchron International AB (Suède); Président d'Harvest (France); Président d'Eudonet (France); administrateur de MercuryGate (États-Unis).

**Mandats précédents**

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Président et co-Directeur général de **Burgundy Technology Acquisition Corporation** (États-Unis);  
Président du Conseil d'administration d'Unit 4 NV (Pays-Bas); administrateur de Taulia (États-Unis);  
Président du Conseil de surveillance de Signavino GmbH (Allemagne); administrateur et Président du Conseil d'administration de KMD A.S. (Danemark); administrateur de Taulia (USA); membre du Conseil de surveillance de Steria (France); président d'Appway (Suisse).

**Compétences**



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères gras désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.



## Nive Bhagat\*

Directrice financière de Capgemini

**Âge :** 52 ans  
**Nationalité :** britannique  
**Adresse professionnelle :** Capgemini, 40 Holborn Viaduct, London, EC1N, Royaume-Uni  
**200 actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

●

●

**Taux de participation :**

<b>Réunions du Conseil d'administration</b>	<b>Réunions de comité</b>
100 %	100 %

**Expérience et expertise**  
Nivedita Krishnamurthy Bhagat, également connue sous le nom de Nive Bhagat, est actuellement Directrice financière du groupe Capgemini. Nive Bhagat a commencé sa carrière par un stage chez PricewaterhouseCoopers avant de rejoindre l'équipe Corporate Finance de KPMG. Elle a ensuite rejoint Infosys Technologies où elle a occupé plusieurs postes de direction, notamment celui de Directrice Entreprise Solutions pour la région EMEA et de Directrice du *Proximity Development Center* à Londres. En 2010, Nive a rejoint Capgemini où elle a occupé différents postes de direction, notamment celui de Responsable des Marchés de l'activité *Business Application* au Royaume-Uni et de Responsable Europe des *Cloud Infrastructure Services*, avant de passer près de cinq ans en qualité de Directrice générale des activités *Cloud, Cyber* et *Infrastructure* de Capgemini. Nive a été nommée Directrice financière du Groupe Capgemini et membre du Comité exécutif du Groupe le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle est diplômée en économie et titulaire d'un diplôme d'expert comptable de l'*Institute of Chartered Accountants of India*.

**Durée du mandat**  
Première nomination : 2022  
Fin de mandat : 2026

**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.

**Autres mandats externes :**  
Administratrice de Capgemini UK plc. (Royaume-Uni) ; CGS Holdings Ltd (Royaume-Uni), Capgemini Outsourcing Services GmbH (Allemagne), Capgemini Semiconnext Platform B.V (Pays-Bas), et Capgemini Solutions Canada Inc (Canada).

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Administratrice non exécutive de **Mitie Plc.** (Royaume-Uni) ; membre des Comités d'audit et de nomination de **Mitie Plc.** (Royaume-Uni).

**Compétences**

## Cécile Cabanis\*

Directrice générale adjointe de Tikehau Capital

**Âge :** 52 ans  
**Nationalité :** française  
**Adresse professionnelle :** Tikehau Capital, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France  
**1 000 actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

●

**Taux de participation :**

<b>Réunions du Conseil d'administration</b>	<b>Réunions de comité</b>
86 %	100 %

**Expérience et expertise**  
Cécile Cabanis est Directrice générale adjointe de Tikehau Capital, en charge des fonctions Capital humain, ESG/RSE, Communication et Marketing depuis septembre 2021. Elle était précédemment chez Danone où elle occupait les fonctions de Directrice Générale Finances, Stratégie, Système d'Informations et transformation data, Achats, développement durable. Elle était membre du comité exécutif et membre du conseil d'administration. Diplômée de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, Cécile Cabanis a démarré sa carrière en 1995 chez L'Oréal en Afrique du Sud. Elle rejoint la direction des fusions-acquisitions d'Orange en 2000. Elle intègre Danone en 2004, où elle a exercé différentes fonctions clés dans les équipes financières dont Directrice du développement.

**Durée du mandat**  
Première nomination : 2016  
Début du mandat actuel : 2020  
Échéance du mandat : 2024

**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Présidente du Conseil de surveillance et Présidente du Comité d'Audit d'**Unibail-Rodamco-Westfield SE** (France).  
Autres mandats externes :  
Présidente du Conseil de surveillance de Mediawan (France) ; membre du Conseil de surveillance de Société Éditrice du Monde (France) ; membre du collège de l'Autorité française de la concurrence (France).

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Vice-Présidente du Conseil d'administration de **Danone SA** (France) ; administratrice de Michel et Augustin SAS (France) ; Présidente et membre du Conseil d'administration de Livelihoods Fund (SICAV, Luxembourg) ; Présidente et administratrice de **2MXOrganic** (France) ; administratrice de Central Danone (Maroc), Fromagerie des Doukkala (Maroc), Danone Djurdura (Algérie), Produits Laitiers Frais Iberia (Espagne), Danone SA (Espagne), Compagnie Gervais Danone (France), Dan Trade (Russie), Danone Limited (Royaume-Uni), Danone Industria LLC (Russie), JSC Danone Russia (Russie), et Danonewave (Public Benefit Corporation – États-Unis) ; membre du Conseil de surveillance de Danone SP.z.o.o (Pologne), Toeca International Company B.V. (Pays-Bas) ; Directrice générale de Danone CIS Holdings B.V.

**Compétences**

\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

- Comités du Conseil d'administration**
- Comité d'Audit & des Risques
  - Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
  - Comité Capital humain & Rémunérations
  - Comité Investissement
  - Comité Digital
  - C Présidence du Comité

- Compétences**
- Direction d'une entreprise cotée
  - Marchés internationaux
  - Droit, gouvernance, éthique et conformité
  - Comptabilité, audit et risques
  - Point de vue salarié et connaissance du Groupe
  - Finance d'entreprise
  - Connaissance du secteur
  - Développement durable
  - Numérique et logiciel

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

**Giulia Chierchia\***

Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures de BP



Âge : 45 ans

Nationalité : italienne/belge

Adresse professionnelle : BP, 1 St. James' Square, SW1Y 4PD, Londres, Royaume-Uni

250 actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**



Taux de participation :  
Réunions du Conseil d'administration

67 %

Réunions de comité d'administration

100 %

**Expérience et expertise**

Giulia Chierchia est actuellement Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures chez BP. Elle a débuté sa carrière en 2001 en tant qu'analyste au sein de la division de banque d'entreprise d'UniCredit Bank, puis elle a travaillé pendant deux ans et demi en tant que consultante associée chez Value Partners, dirigeant des projets dans les secteurs des télécommunications et de l'éducation. En 2006, elle a rejoint McKinsey & Company et a été nommée Associée en 2013 et Associée senior en 2019, où elle a dirigé le département mondial du pétrole et du gaz aval et conseillé les clients sur leur stratégie de décarbonation et sur la manière de faire pivoter leur portefeuille existant. En avril 2020, elle a été nommée Vice-Présidente exécutive Stratégie et développement durable de BP, une société britannique du secteur pétrolier et gazier, en charge notamment de la stratégie et du développement durable, de l'éthique et de la conformité, de l'allocation du capital, de la gouvernance des investissements pour la société, de la réalisation de ses objectifs net zéro, de la transformation ESG, de l'engagement des parties prenantes externes et de la politique de transition énergétique du groupe. En mars 2022, elle devient Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures également en charge de la branche ventures de BP. Giulia Chierchia est titulaire d'un diplôme d'économie et de droit des entreprises de l'université de Bocconi (Italie) et d'un master d'administration des entreprises de l'INSEAD (France).

**Durée du mandat**

Première nomination : 2023

Échéance du mandat : 2027

**Mandats externes actuels**

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Aucun.

Autres mandats externes :

Administratrice de BP Technology Ventures Limited (Royaume-Uni).

**Mandats précédents**

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

**Compétences**



**Rita Félix**

Directrice Expérience et Satisfaction Client Maison & Distribution



Âge : 41 ans

Nationalité : Portugaise

Adresse professionnelle : Schneider Electric, Av. do Forte 3, Ed. Suécia IV, Piso 3, 2794-038 Carnaxide, Portugal

190<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**



Taux de participation :  
Réunions du Conseil d'administration

100 %

Réunions de comité d'administration

100 %

**Expérience et expertise**

Rita Félix est administratrice représentant les salariés, désignée par le Comité d'entreprise européen, depuis 2020. Elle a débuté sa carrière en Conseil chez Deloitte, où elle a travaillé de 2006 à 2008. Elle a ensuite rejoint le département marketing de COSEC (société d'assurance crédit détenue par Allianz Trade). Rita Félix a rejoint Schneider Electric Portugal en 2012 en tant que responsable *Business Excellence*. En 2017, elle a été nommée Directrice gestion de projet (PMO) pour le Marketing mondial, Opérations internationales au sein du Groupe Schneider Electric. Elle a travaillé en qualité de PMO et Directrice des ventes internes et plus récemment, elle a été Référente segmentation de marché et veille concurrentielle. En décembre 2023, elle a été nommée Directrice Expérience & Satisfaction Client de la division mondiale Maison & Distribution. Depuis juillet 2020, elle est administratrice salariée. Rita Félix est diplômée de l'ISCTE – IUL (Institut universitaire de Lisbonne), dont six mois à l'université de Vrije (Amsterdam). Elle détient également une maîtrise en gestion du marketing (2012). En outre, elle a participé au programme Conseils haute performance (IMD *Business School*, 2020), au programme Stratégie à l'ère de la transformation numérique (INSEAD, 2021), au programme Fondations de la transformation numérique (IMD *Business School*, 2022) et plus récemment au programme de la transformation durable des entreprises (IMD *Business School*, 2023).

**Durée du mandat**

Première nomination : 2020

Échéance du mandat : 2024

**Mandats externes actuels**

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Aucun.

Autres mandats externes :

Aucun.

**Mandats précédents**

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

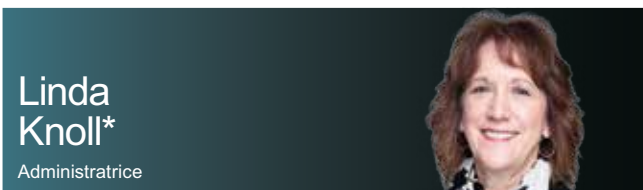
**Compétences**



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

(1) En direct ou par le biais du FCPE.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.



Linda Knoll\*

Administratrice

Âge : 63 ans

Nationalité : américaine

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration Réunions de comité

100 % 100 %

Expérience et expertise

Linda Knoll, actuellement administratrice de la Société, était auparavant Directrice générale Ressources humaines de Fiat Chrysler Automobiles. Après un parcours au sein de la division Land Systems de General Dynamics, Linda Knoll a rejoint CNH Industrial en 1994. Elle y a occupé différents postes opérationnels avant d'être nommée à plusieurs postes de direction. En 1999, elle devient Vice-Présidente et Directrice générale de l'activité Global Crop Production de l'entreprise. De 2003 à 2005, elle a été Vice-Présidente Opérations industrielles agricoles pour l'Amérique du Nord. Elle a ensuite occupé le poste de Vice-Présidente exécutive Fabrication agricole monde jusqu'en 2007, gérant 20 usines dans 10 pays, avant d'ajouter à cette fonction celles de Vice-Présidente exécutive pour le Développement des produits agricoles et de Présidente de la division Pièces et service (par intérim). Elle a été Directrice générale Ressources humaines chez CNH Industrial (de 2007 à 2019) et chez Fiat Chrysler Automobiles (de 2011 à mars 2021). Linda Knoll est titulaire d'un Bachelor of Science in Business Administration de Linda Knoll\* l'université de Central Michigan.

Durée du mandat

Première nomination : 2014  
Début du mandat actuel : 2022  
Échéance du mandat : 2026

Mandats externes actuels

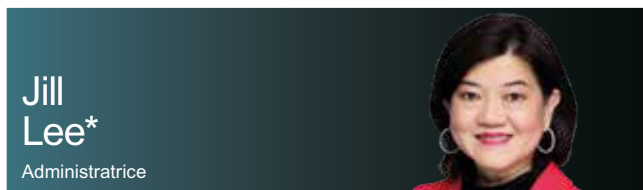
Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administratrice d'**Astec Industries, Inc.** (États-Unis) ; administratrice d'**Iveco Group N.V.** (Pays-Bas).

Autres mandats externes :  
Aucun.

Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Administratrice de Comau S.p.A. ; Directrice générale Ressources humaines et membre du Conseil exécutif du Groupe **Fiat Chrysler Automobiles N.V.** (Pays-Bas).

Compétences



Jill Lee\*

Administratrice

Âge : 60 ans

Nationalité : singapourienne

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration Réunions de comité

100 % 100 %

Expérience et expertise

Jill Lee est administratrice non exécutive de PSA International et de 65 Equity Partners, deux sociétés de portefeuille entièrement détenues par Temasek Holdings. Elle est également directrice non exécutive de JTC Corporation, un conseil statutaire du ministère du Commerce et de l'Industrie de Singapour qui défend le développement industriel durable. Jill Lee a été Directrice générale Finances du Groupe et membre du Comité exécutif de Sulzer Ltd de 2018 à 2022. Elle a débuté sa carrière de direction à Singapour en 1986 chez AT&T, Tyco Electronics et Siemens. Elle a ensuite travaillé à l'international, où elle a occupé plusieurs années des postes de Directrice financière de la zone Asie en Chine, puis des postes stratégiques mondiaux en Allemagne et en Suisse. Sa carrière chez Siemens a duré 20 ans jusqu'en 2010, au cours desquelles elle a été Directrice financière pays à Singapour, Directrice financière de l'Asie du Nord-Est en Chine, ainsi que Directrice de la diversité du groupe Siemens en Allemagne. Plus tard, elle a été Vice-Présidente senior, Finance, stratégie et investissements chez Neptune Orient Lines à Singapour (2010 à 2011). De 2012 à 2018, Jill Lee a occupé des postes de direction chez ABB, notamment Directrice financière Asie du Nord en Chine, ainsi que Directrice de la gestion du programme *Next Level* responsable des programmes de transformation globale au sein du groupe ABB en Suisse. Jill Lee a été administratrice non exécutive et Présidente des comités d'audit de Sulzer Ltd (2011-2018), Signify N.V. (2017-2020) et medmix Ltd (2021-2022), Jill Lee est titulaire d'un diplôme d'administration des affaires de l'université nationale de Singapour et d'un MBA de l'université technologique de Nanyang à Singapour.

Durée du mandat

Première nomination : 2020  
Échéance du mandat : 2024

Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.

Autres mandats externes :

Administratrice non exécutive de 65 Equity Partners Pte Ltd (Singapour) ; administratrice non exécutive de PSA International Pte Ltd (Singapour) ; administratrice non exécutive de JTC Corporation (une agence gouvernementale à Singapour) ; membre du conseil consultatif de la Nanyang Business School (Singapour) - rôle de conseil auprès de l'université, avec un maximum de deux réunions par an.

Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Administratrice non exécutive de **medmix Ltd** (Suisse) ; membre du Conseil de surveillance de **Signify N.V.** (Pays-Bas) ; administratrice non exécutive de **Sulzer Ltd** (Switzerland).

Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- Présidence du Comité

Compétences

- Direction d'une entreprise cotée
- Marchés internationaux
- Droit, gouvernance, éthique et conformité
- Comptabilité, audit et risques
- Point de vue salarié et connaissance du Groupe
- Finance d'entreprise
- Connaissance du secteur
- Développement durable
- Numérique et logiciel

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Xiaoyun Ma

Directrice financière des Opérations Chine & Asie de l'Est de Schneider Electric



Âge : 60 ans

Nationalité : Chinoise

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 8F, Schneider Electric Building, No. 6, East WangJing Rd. Chaoyang District Beijing 100102, Chine

39 556<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



#### Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
86 %	55 %

### Expérience et expertise

Xiaoyun Ma, actuellement administratrice représentant les actionnaires salariés, est Directrice financière des Opérations Chine & Asie de l'Est, en charge des finances, de la simplification de l'organisation et de la transformation numérique interne. Diplômée de prestigieuses universités chinoises et titulaire du diplôme d'expert-comptable chinois, Xiaoyun Ma a débuté sa carrière professionnelle dans la finance au sein du cabinet d'audit PwC. Elle a rejoint Schneider Electric en 1997 en qualité de contrôleur de Schneider (Beijing) Medium Voltage à Pékin, en Chine. Depuis, elle a occupé différents postes de contrôleur et de Directrice financière dans les domaines de la fabrication, la chaîne logistique et du front office, en Chine et dans la région Asie-Pacifique, tout en obtenant un MBA de l'université de New York en 2004.

### Durée du mandat

Première nomination : 2017  
Début du mandat actuel : 2021  
Échéance du mandat : 2025

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Aucun.

### Autres mandats externes :

Présidente du Conseil d'administration de Schneider Electric IT (Chine) Co., Ltd ; Vice-Présidente du Conseil d'administration de Beijing BipBop Efficiency et Automation Application Technology Center (Chine) ; administratrice de Full Excel (Hong Kong) Limited (Hong Kong), Schneider Electric (Chine) Co., Ltd, Schneider Shanghai Power Distribution Electrical Apparatus Co., Ltd, Schneider Shanghai Low Voltage Terminal Apparatus Co., Ltd, Schneider Shanghai Industrial Control Co., Ltd, Schneider Busway (Guangzhou) Ltd, Schneider (Beijing) Low Voltage Co., Ltd (anciennement Schneider (Beijing) Medium and Low Voltage Co., Ltd), Schneider Merlin Gerin Low Voltage (Tianjin) Co., Ltd, Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co., Ltd, Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co., Ltd, Shanghai ASCO Electric Technology Co., Ltd (anciennement Schneider Automation Solutions (Shanghai) Co., Ltd), Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co., Ltd, Schneider Switchgear (Suzhou) Co., Ltd, Schneider Smart Technology Co., Ltd ; Supervisor of Zircon Investment (Shanghai) Co., Ltd (Chine).

### Autres mandats ou fonctions hors Groupe :

Vice-Présidente du Conseil d'administration de Sunten Electric Equipment Co., Ltd (Chine).

### Mandats précédents

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Présidente du Conseil d'administration de RAM Electronic Technology and Control (Wuxi) Co., Ltd, et Schneider Electric Trading (Wuhan) Co., Ltd ; Vice-Présidente du Conseil d'administration de Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Co., Ltd, Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Equipment Beijing Technology Co., Ltd et Jingxin Hongde () Co. Ltd (anciennement Citic Schneider Smart Building Technology (Beijing) Co., Ltd) ; administratrice de Telvent Control Systems (Chine) Co., Ltd, Schneider Automation & Control Systems (Shanghai) Co., Ltd, Ennovation Systems Control Co., Ltd, Schneider (Suzhou) Transformer Co., Ltd, Telvent-BBS High & New Tech (Beijing) Co., Ltd, Beijing Leader Harvest Electric Technologies Co., Ltd, Schneider Electric Equipment and Engineering (Xi'an) Co., Ltd, Shanghai Foxboro Co., Ltd, Shanghai Invensys Process Systems Co., Ltd, Schneider Great Wall Engineering (Beijing) Co., Ltd, Tianjin Merlin Gerin Co., Ltd, Schneider (Beijing) Medium Voltage Co., Ltd, Shanghai Schneider Electric Power Automation Co., Ltd, Tianjin Wingoal Electric Equipment Co., Ltd, Schneider South China Smart Technology (Guangdong) Co. Ltd et Clipsal Manufacturing (Huizhou) Co., Ltd ; administratrice exécutive de Beijing Leader Harvest Energy Efficiency Investment Co., Ltd (Chine).

### Compétences



## Anna Ohlsson-Leijon\*

Vice-Présidente exécutive d'AB Electrolux et Directrice générale de la zone Europe & APACMEA



Âge : 55 ans

Nationalité : suédoise

Adresse professionnelle : AB Electrolux, St Göransgatan 143, 105 45 Stockholm, Suède

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



#### Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
86 %	100 %

### Expérience et expertise

Anna Ohlsson-Leijon est actuellement Vice-Présidente exécutive d'AB Electrolux et Directrice générale de la zone Europe & APACMEA. Elle a débuté sa carrière en 1993 chez PricewaterhouseCoopers, où elle a occupé divers postes de conseillère auprès d'entreprises des secteurs de la haute technologie, de l'industrie et des médias. En 2000, elle rejoint Kimoda, une plateforme de commerce électronique, en qualité de Directrice générale Finances, avant d'entrer en 2001 chez AB Electrolux (Suède) en tant que Directrice de la gestion de projet. Anna Ohlsson-Leijon a ensuite occupé divers postes de direction au sein des fonctions transversales, notamment Directrice de l'audit interne et Responsable mondiale de programme sur la loi Sarbanes-Oxley de 2003 à 2005, Directrice Assurance de la gestion et affectations spéciales jusqu'en 2008, Directrice des services de trésorerie du Groupe jusqu'en 2011, Responsable du contrôle et des services de l'entreprise jusqu'en 2013, puis Directrice générale Finances de Major Appliance EMEA. Elle a ensuite été promue au poste de Directrice générale Finances d'AB Electrolux en 2016 avant de prendre les fonctions de Directrice générale Europe et Vice-Présidente exécutive d'AB Electrolux en 2018. En 2022, elle a été nommée Directrice commerciale du Groupe et en 2024, elle prend le rôle de Directrice générale d'un nouveau secteur d'activité combiné pour l'Europe & l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique. Anna Ohlsson-Leijon est titulaire d'un diplôme d'administration des affaires et d'économie de l'université de Linköping (Suède).

### Durée du mandat

Première nomination : 2021  
Échéance du mandat : 2025

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administratrice d'Atlas Copco AB (Suède).

Autres mandats externes :

Aucun.

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

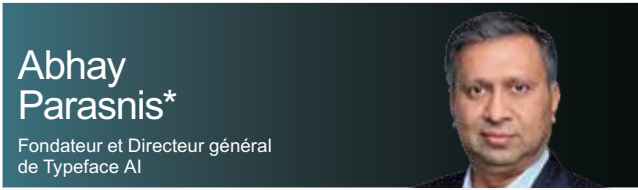
### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

(1) En direct ou par le biais du FCPE.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé. Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.



## Abhay Parasnis\*

Fondateur et Directeur général de Typeface AI

Âge : 49 ans

Nationalité : Américain

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
86 %	100 %

### Expérience et expertise

Abhay Parasnis est fondateur et Directeur général de Typeface AI, une société d'IA générative. Auparavant, il a été Vice-Président exécutif, Directeur technologie et Directeur produit d'Adobe, Inc. Il a débuté sa carrière chez IBM en 1996 en tant que chercheur en logiciels avant de rejoindre i2 Technologies, Inc. en 1997, où il a occupé le poste d'Architecte en chef jusqu'en 2002. De 2002 à 2011, Abhay Parasnis a occupé divers postes de direction chez Microsoft Corporation, en charge des initiatives stratégiques de plateforme et des technologies grand public. En 2012, il a rejoint Oracle Corporation, une société de technologie cloud, successivement en tant que Vice-Président senior et puis Conseiller stratégique d'Oracle *Public Cloud Initiative*. En 2013, il a été nommé Président et Directeur des opérations de Kony, Inc., un leader de la mobilité d'entreprise, avant de rejoindre Adobe, Inc. en 2015, une société de logiciels qui fournit des solutions multimédias et de marketing numérique, où il a occupé différents postes de direction, notamment Vice-Président exécutif et Directeur technologique, Vice-Président exécutif et Directeur technologique & Directeur stratégie, et enfin Vice-Président exécutif et Directeur technologique & Directeur produits, poste qu'il a quitté en février 2022. Abhay Parasnis est également administrateur du Conseil d'administration de Dropbox, Inc. Abhay Parasnis est titulaire d'un diplôme d'électronique et de télécommunications du *College of Engineering* de Pune et d'un diplôme du *National Institute of Information Technology*.

### Durée du mandat

Première nomination : 2023

Échéance du mandat : 2027

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administrateur de **Dropbox, Inc.** (États-Unis).

Autres mandats externes :

Aucun.

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

### Compétences



## Anders Runevad\*

Administrateur

Âge : 64 ans

Nationalité : suédoise

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	83 %

### Expérience et expertise

Anders Runevad, actuellement administrateur de la Société, est l'ancien PDG de Vestas Wind Systems A/S. Sa carrière débute en 1984 chez Ericsson, où il est ingénieur concepteur avant d'occuper différents postes de direction en Suède, à Singapour, au Brésil, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En 1998, il est désigné Président d'Ericsson Singapour. De 2000 à 2004, il exerce les fonctions de Vice-Président Ventas & Marketing d'Ericsson Mobile Communications AB. En 2004, il est désigné Président d'Ericsson Brésil. De 2007 à 2010, il occupe les fonctions de Directeur général et membre du Conseil d'administration de Sony Ericsson Mobile Communications AB. Il devient ensuite Président Europe de l'Ouest et centrale chez Telefonaktiebolaget LM Ericsson (société cotée) en 2010. Il quitte le Groupe Ericsson et rejoint Vestas Wind Systems A/S en 2013 en qualité de Président-Directeur général, fonction qu'il a quittée en 2019. Anders Runevad est diplômé en ingénierie électrique de l'université de Lund (Suède) où il étudia également le commerce et l'économie.

### Durée du mandat

Première nomination : 2018

Début du mandat actuel : 2022

Échéance du mandat : 2026

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Président du Conseil d'administration de **Vestas Wind Systems A/S** (Danemark) ; Président du Conseil d'administration de **Peab AB** (Suède).

Autres mandats externes :

Administrateur de Copenhague Infrastructure Partners (CIP) (Danemark) ; Président du Conseil d'administration de PGA National Sweden (Suède).

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Nilfisk Holding A/S (Danemark) ; Président-Directeur général de Vestas Wind Systems A/S (Danemark) ; membre du Conseil général de la Confédération de l'industrie danoise ; membre du Comité de politique industrielle de la Confédération de l'industrie danoise ; administrateur de NKT A/S (Danemark) (2018).

### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

### Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- Présidence du Comité

### Compétences

- Direction d'une entreprise cotée
- Marchés internationaux
- Droit, gouvernance, éthique et conformité
- Comptabilité, audit et risques
- Point de vue salarié et connaissance du Groupe
- Finance d'entreprise
- Connaissance du secteur
- Développement durable
- Numérique et logiciel

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

**Gregory Spierkel\***  
Administrateur

Âge : 66 ans  
Nationalité : canadienne  
Adresse professionnelle : Schneider Electric, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France  
1 000 actions Schneider Electric SE



**Comités du Conseil d'administration**

● ● ●

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

**Expérience et expertise**  
Gregory Spierkel, aujourd'hui administrateur de la Société, est l'ancien Directeur général d'Ingram Micro Inc. Il a démarré sa carrière chez Bell Canada où il a travaillé aux ventes et au développement de produits, avant de poursuivre chez Nortel Inc. au service des études de marché. Pendant quatre ans, il a officié en qualité de Directeur général de Mitel Telecom, en charge de l'Europe et de l'Asie. Il a ensuite passé cinq ans chez Mitel Corp. en tant que Président pour la région Amérique du Nord et Président des ventes et du marketing au niveau mondial. En août 1997, il rejoint Ingram Micro en qualité de Vice-Président senior Asie-Pacifique. En juin 1999, il est nommé Directeur général et Président d'Ingram Micro Europe. En 2004, il est promu Président du groupe Ingram Micro Inc. avant de prendre les fonctions de Directeur général d'Ingram Micro Inc. de 2005 à 2012. Gregory Spierkel est titulaire d'une licence en commerce de l'université de Carleton à Ottawa et d'une maîtrise en administration des entreprises de l'université de Georgetown. Il a également assisté au programme d'industrie manufacturière avancée à l'INSEAD.

**Durée du mandat**  
Première nomination : 2015  
Début du mandat actuel : 2023  
Échéance du mandat : 2027


**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées : Administrateur de **PACCAR Inc.** (États-Unis).  
Autres mandats externes : Membre du Comité consultatif de McLaren Advisory Group (McLaren Technology Group) (Royaume-Uni).

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de **MGM Resorts International** (États-Unis).

**Compétences**  


**Lip-Bu Tan\***  
Administrateur

Âge : 64 ans  
Nationalité : américaine  
Adresse professionnelle : One California Street, Suite 1750, San Francisco, CA 94111, États-Unis  
1 000 actions Schneider Electric SE



**Comités du Conseil d'administration**

● ●

**Taux de participation :**


Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

**Expérience et expertise**  
Lip-Bu Tan est l'ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc. dont il a quitté la Direction générale en 2021. Lip-Bu Tan a occupé des postes de direction chez EDS Nuclear et ECHO Energy avant de devenir Vice-Président de Chappell & Co. Il occupe également les fonctions de Président de Walden International, société de capital-risque qu'il a fondée en 1987 et est associé directeur fondateur de Celesta Capital et Walden Catalyst Ventures, une société de capital-risque axée sur l'investissement dans des entreprises technologiques. Après avoir rejoint le Conseil d'administration de Cadence Design Systems, Inc. en 2004, il en est nommé Directeur général en 2009. Il quitte ce poste en décembre 2021, pour prendre ses fonctions de Président exécutif de la société. Diplômé en ingénierie nucléaire de l'Institut de Technologie du Massachusetts, Lip-Bu Tan est également titulaire d'un MBA de l'université de San Francisco et d'un Bachelor of Science de l'université de Nanyang de Singapour.

**Durée du mandat**  
Première nomination : 2019  
Début du mandat actuel : 2023  
Échéance du mandat : 2027

**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées : Président du Conseil d'administration de **Credo Technology Group Holding Ltd** (Cayman Islands) ; administrateur d'**Intel Corporation** (États-Unis).  
Autres mandats externes : Administrateur de 3DGS Inc. (États-Unis), Agita Labs (États-Unis), RF Pixels, Inc. (États-Unis), DustPhotonics (Israël), Artera (États-Unis), LightBits Labs (Israël), Movandi Corporation (États-Unis), Proximo, Inc. (États-Unis), Proteantecs (Israël), Rivos, Inc. (États-Unis), Speedata.io (Israël), Vayyar Imaging (Israël), SambaNova Systems, Inc. (États-Unis), et The Electronic System Design Alliance (ESD Alliance) ; membre du Conseil d'administration et du Conseil du doyen de la School of Engineering de l'Université Carnegie Mellon (CMU) ; membre du comité consultatif du Collège *Engineering, and Compute, Data Science & Social Division* de l'Université de Californie, Berkeley (États-Unis) ; membre du Comité consultatif mondial de METI Japan ; membre du Conseil d'administration de Global Semiconductor Alliance (GSA) ; membre du *Business Council* et du Comité 100.

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années : Président de **Cadence Design Systems, Inc.** (États-Unis) ; Administrateur d'Advanced Micro-Fabrication Equipment Inc (Shanghai) et de **Softbank Group Corp.** (Japon) ; directeur général de **Cadence Design Systems** (États-Unis) ; administrateur de **Hewlett Packard Enterprise** (États-Unis) ; Membre du Conseil d'administration de Habana Labs Ltd (Israël), Tagore Technology, Inc. (États-Unis), WekaIO, LTD (Israël), **Aquantia Corporation** (États-Unis), CNEX Labs, Inc. (États-Unis), Fungible, Inc. (États-Unis), Innovium, Inc. (États-Unis), Komprise (États-Unis), NuVia, Inc. (États-Unis), Oryx Vision (Israël), Rosetal System Information Ltd (Israël), HiDeep, Inc. (Corée du Sud), et Silicon Mitus, Inc. (Corée du Sud).

**Compétences**  


\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

## Bruno Turchet

Vice-Président Industrialisation de la division Home & Distribution Europe

**Âge :** 50 ans  
**Nationalité :** française  
**Adresse professionnelle :** Schneider Electric, 31 rue Pierre Mendès France, 38320 Eybens, France  
**888<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

**Expérience et expertise**  
Bruno Turchet, actuellement administrateur représentant les salariés, a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur électromécanique chez Assystem Technologies (une société française de conseil et d'ingénierie) avant d'être nommé Responsable grands comptes pour le marché industriel (2001-2005). Il rejoint Schneider Electric en 2005 et y occupe différents postes. Il est tout d'abord Responsable technique projet pour les équipements basse tension en France pendant deux ans, avant d'être expatrié chez Schneider Electric Chine en tant que responsable R&D des équipements basse et moyenne tension pendant trois ans. De retour en France en 2011, il dirige le service Productivité de l'une des principales divisions du Groupe et y déploie le programme de développement durable. De 2016 à 2021, il est Directeur Industrialisation des nouveaux produits de la ligne d'activité Distribution finale. Depuis juillet 2021, Bruno Turchet est Vice-Président Industrialisation de la division Home & Distribution Europe. En avril 2021, il est désigné administrateur salarié. Bruno Turchet est titulaire d'un master scientifique en ingénierie et qualité de l'université de Besançon (France). Il a également participé au programme Conseils haute performance de l'IMD *Business School* de Lausanne (Suisse) en octobre 2021.

**Durée du mandat**  
Première nomination : 2021  
Échéance du mandat : 2025

**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées : Aucun.  
Autres mandats externes : Aucun.

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années : Aucun.

**Compétences**

## Philippe Knoche

Directeur général Opérations et Performance de Thales

**Âge :** 55 ans  
**Nationalité :** française/allemande  
**Adresse professionnelle :** Thales, Campus Meudon, 4, rue de la Verrerie, 92190 Meudon  
**0 action Schneider Electric SE**

**Expérience et expertise**  
Philippe Knoche est actuellement Directeur général Opérations et Performance de Thales et l'ancien Directeur général d'Orano. Il débute sa carrière à Bruxelles en 1995 à la Commission européenne en tant que rapporteur à la direction anti-dumping. Il rejoint Areva en 2000 comme directeur en charge de la Stratégie, puis devient directeur de l'activité Recyclage en 2004. En 2006, il prend la responsabilité du projet de construction du réacteur nucléaire de génération 3 EPR en Finlande. En 2010, Philippe Knoche est nommé directeur de l'activité Réacteurs et Services et membre du comité exécutif d'Areva, avant d'être nommé Directeur des opérations nucléaires du groupe en 2011. En 2015, Philippe Knoche est nommé Directeur général d'Areva qu'il a complètement transformé et restructuré pour mener à la création d'Orano en 2017 dont il était le Directeur général avant de rejoindre le groupe Thales en octobre 2023 en tant que Directeur général Opérations et Performance. Philippe Knoche est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris.

**Durée du mandat**  
Cooptation en qualité de censeur : décembre 2023  
Candidat à une nomination en tant qu'administrateur : mai 2024

**Mandats externes actuels**  
Autres mandats dans des sociétés cotées : Aucun.  
Autres mandats externes : Aucun.

**Mandats précédents**  
Mandats exercés au cours des cinq dernières années : Directeur général d'Orano (France) ; Président du conseil de la *World Nuclear Association* (WNA, expiré le 15/05/2022) ; Administrateur du conseil de **Thales** et Président du Comité Gouvernance et Rémunérations (France).

**Compétences**

(1) En direct ou par le biais du FCPE.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

**Comités du Conseil d'administration**

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- C Présidence du Comité

**Compétences**

- Direction d'une entreprise cotée
- Finance d'entreprise
- Marchés internationaux
- Connaissance du secteur
- Droit, gouvernance, éthique et conformité
- Développement durable
- Comptabilité, audit et risques
- Numérique et logiciel
- Point de vue salarié et connaissance du Groupe

4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

**4.1.1.3 Modifications de la composition du Conseil proposées à l’Assemblée générale**

Dans le cadre du processus de revue régulière de sa composition, le Conseil d’administration a demandé au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable de formuler une recommandation sur le renouvellement de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee, et de rechercher un profil complémentaire en accord avec l’ensemble des compétences mises en exergue par la matrice des compétences du Conseil et les défis de la Société.

À cet effet, le Comité a analysé la situation de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee au regard de leur pertinence, performance, engagement et disponibilité pour remplir leurs fonctions, ainsi que de la valeur ajoutée par chacun d’eux aux travaux du Conseil.

- M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, apporte au Conseil d’administration son expérience en tant qu’ancien Directeur général d’ABB ainsi que ses compétences en finance d’entreprise, sa connaissance des marchés internationaux, de l’industrie de Schneider et des sujets de gouvernance. Il n’exerce aucun autre mandat de sociétés cotées et son taux de participation aux réunions du Conseil d’administration et aux comités auxquels il participe en 2023 est de 100 %. Le Comité a recommandé au Conseil d’administration que M. Fred Kindle continue de participer au travail du Conseil en qualité de Vice-Président & Administrateur référent indépendant, ce qui conduit le Conseil à proposer aux actionnaires de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.
- Mme Cécile Cabanis apporte au Conseil son expérience en tant qu’ancienne Directrice financière de Danone, grand groupe français du CAC 40, et Directrice générale adjointe de Tikehau Capital où elle supervise les fonctions Capital humain, ESG/CSR, Communications et marketing des marques du groupe. Le Conseil bénéficie de ses compétences en comptabilité, risques & audit, développement durable et sa connaissance des marchés internationaux. Elle n’exerce qu’un seul autre mandat au sein d’une société cotée (Vice-Présidente du Conseil de surveillance d’Unibal-Rodamco-Westfield SE) et son taux de participation aux réunions du Conseil d’administration en 2023 est de 86 %, alors que son taux de participation aux réunions du comité dont elle est membre de 100 %. Sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations &

Développement durable, le Conseil propose aux actionnaires de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.

- Mme Jill Lee apporte au Conseil son expérience en tant qu’ancienne Directrice financière de Sulzer Ltd. ainsi que sa connaissance de la comptabilité, des risques et de l’audit, de l’industrie de Schneider Electric et sa compréhension des marchés internationaux et notamment des marchés asiatiques. Mme Jill Lee n’exerce aucun autre mandat au sein de sociétés cotées et son taux de participation aux réunions du Conseil d’administration et aux comités auxquels elle participe en 2023 est de 100 %. Le Comité recommande au Conseil que Mme Jill Lee continue de participer aux travaux du Conseil en qualité de Présidente du Comité d’Audit & des Risques, ce qui conduit le Conseil à vous proposer de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a également identifié les compétences qui seraient utiles afin de diversifier et de renforcer la composition du Conseil et a fait appel aux services d’un cabinet de recrutement externe (Heidrick & Struggles) afin de sélectionner les candidats adéquats, identifiés comme devant être francophones, connectés à l’environnement français avec une solide expertise dans le secteur de l’énergie et des logiciels. Parmi ces candidats, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a présélectionné les meilleurs profils et les membres du Comité ont interviewé ces candidats. À la suite de ces entretiens, le Comité a recommandé un candidat au Conseil d’administration, M. Philippe Knoche, qui a rejoint le Conseil le 14 février 2024 en qualité de censeur, avec l’intention de proposer sa nomination en tant qu’administrateur lors de l’Assemblée Générale 2024.

M. Philippe Knoche, de double nationalité française et allemande, basé à Paris, qui a été Directeur général d’Orano de 2015 à 2023, a récemment rejoint Thales en tant que Directeur général Opérations et performance en octobre 2023. Il apportera au Conseil son expertise du secteur de l’énergie et des technologies ainsi que son expérience des transformations tant au niveau stratégique qu’opérationnel. Il aura la qualité d’administrateur indépendant au regard de l’ensemble des critères énoncés à l’article 10.5 du Code de gouvernement d’entreprise AFEP-MEDEF et rejoindra, s’il est nommé par l’Assemblée générale en mai 2024, le Comité d’Audit & des Risques.

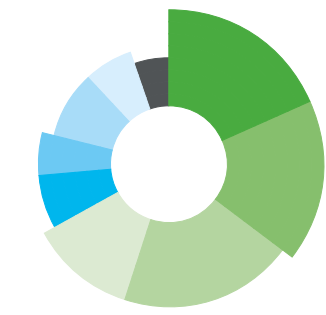
Si toutes les propositions soumises à l’Assemblée générale annuelle sont approuvées par les actionnaires, le Conseil d’administration comprendra :

<b>17</b>	<b>3</b>
Administrateurs	Administrateurs représentant les salariés
<b>12 (86%)</b>	<b>57,5</b>
Administrateurs indépendants*	Âge moyen des administrateurs
<b>43%</b>	
Femmes administratrices*	

**Nationalité des administrateurs**



**Expertise des administrateurs**



\* À l’exclusion de l’administrateur représentant les actionnaires salariés et des administrateurs représentant les salariés.



### 4.1.1.4 Compétences et diversité

#### Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et à la direction de la Société

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable qui examine régulièrement et propose aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités en fonction de la stratégie du Groupe.

Ainsi, en application des dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration veille, dans les propositions qu'il fait et les décisions qu'il prend, à :

- refléter l'internationalisation des activités du Groupe et de son actionariat grâce à la présence en son sein d'un nombre significatif de membres de nationalité étrangère ;
- préserver l'indépendance du Conseil au travers de la compétence, de la disponibilité et du courage de ses membres ;
- garantir une prise de parole libre et sans contrainte ;
- poursuivre son objectif de diversification de la composition du Conseil conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil ;
- s'associer les compétences nécessaires au développement et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe tout en tenant compte des objectifs de diversité au regard de critères tels que l'âge, les qualifications, la nationalité et les expériences professionnelles ;
- maintenir la représentation des actionnaires salariés et des salariés du Groupe conformément aux dispositions des articles 11.3 et 11.4 des statuts ; et
- préserver la continuité du Conseil en procédant à intervalle régulier au renouvellement d'une partie de ses membres, au besoin en anticipant des fins de mandat.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, la proportion d'administrateurs hommes et femmes doit être d'au moins 40 %, étant précisé que les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les actionnaires salariés ne sont pas comptabilisés pour évaluer ladite proportion de 40 % (articles L. 225-27 et L. 225-23 du Code de commerce).

Le ratio de diversité hommes-femmes au Conseil d'administration, si la nomination de M. Philippe Knoche est confirmée lors de l'Assemblée générale 2024, atteindra 43 % (à l'exclusion des administrateurs représentant les salariés et de l'administratrice représentant les actionnaires salariés).

Schneider Electric s'engage avec détermination en faveur de la diversité d'une manière générale, et de la diversité hommes-femmes en particulier. Schneider Electric s'attache à prendre des mesures effectives pour promouvoir l'équilibre en matière de représentation des hommes et des femmes aux postes de direction : la part des femmes au niveau du Comité exécutif est de 41 % en 2023 (pas de changement par rapport à 2022). S'agissant du Top 1 000 (Vice-Présidence et niveaux supérieurs, à l'exclusion des subordonnés directs du Directeur général, environ 1 016 personnes), la représentation des femmes s'établit à 29 % (+1 % par rapport à 2022).

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil d'administration a examiné les ambitions de la Direction générale en matière de mixité hommes-femmes au sein des instances dirigeantes et relevé que les objectifs fixés étaient les suivants :

- au moins 40 % de femmes au Comité exécutif ; et
- au moins 30 % de femmes dans l'équipe de direction (Vice-Présidence et niveaux supérieurs, soit environ 1 016 personnes).

Afin d'atteindre ces objectifs et d'améliorer encore la diversité hommes-femmes par la suite, le Groupe veille à attirer des talents féminins en leur offrant un programme de formation au leadership et de mentorat dédié, une politique d'égalité salariale et une politique de congé familial adaptée.

#### Compétences au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration évalue régulièrement les compétences à inclure dans sa matrice de compétences afin de répondre aux besoins stratégiques de la Société, et a examiné les pratiques du secteur. En étudiant sa composition et son expertise, il peut identifier les compétences, pertinentes pour les activités actuelles et futures de Schneider Electric, à renforcer à l'avenir ou celles qui ont besoin d'être davantage mises en avant.

Par rapport à ces compétences, le Conseil d'administration paraît solide et équilibré et bien placé à l'échelle mondiale. Il est composé de personnes issues de milieux culturels et professionnels divers et complémentaires, conformément à l'histoire et aux valeurs du Groupe. Cela lui permet d'accomplir ses tâches de manière collective et constructive.

Le tableau ci-dessous présente l'expérience et l'expertise apportées au Conseil par chaque administrateur à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

	Jean-Pascal Tricoire	Fred Kindle	Léo Apotheker	Nive Bhagat	Cécile Cabanis	Giulia Chierchia	Rita Félix	Linda Knoll	Jill Lee	Xiaoyun Ma	Anna Ohlsson-Leijon	Abhay Parasnis	Anders Runevad	Gregory Spierkel	Lip-Bu Tan	Bruno Turchet	Philippe Knoche	Total
Direction d'une entreprise cotée	●	●	●	●	●	●		●	●		●	●	●	●	●		●	14
Finance d'entreprise	●	●	●	●	●	●			●	●	●		●	●	●		●	13
Comptabilité, audit et risques				●	●				●	●	●							5
Marchés internationaux	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●		●	15
Connaissance du secteur	●	●				●			●	●			●		●	●	●	9
Point de vue salarié et connaissance du Groupe	●						●			●						●		4
Numérique et logiciel	●		●	●								●		●	●		●	7
Droit, gouvernance, éthique et conformité		●	●			●					●							4
Développement durable	●				●	●		●					●					5

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Compétences	Définition
Direction d’une entreprise cotée	Administrateurs ayant de l’expérience de postes de direction au sein de sociétés cotées. Il peut s’agir de postes de Directeur général (six des seize membres du Conseil d’administration sont d’anciens Directeurs généraux de sociétés cotées : L. Apotheker, F. Kindle, A. Runevad, G. Spierkel LB. Tan et JP. Tricoire), de hauts dirigeants (comme Directeur général de société privée, Directeur financier ou Directeur des opérations) ou d’autres postes de direction (direction régionale ou de division).
Finance d’entreprise	Administrateurs ayant acquis de l’expérience dans les secteurs de la banque, de l’investissement, des restructurations ou des fusions-acquisitions. Il s’agit aussi de hauts dirigeants avec des responsabilités en matière de gestion financière (Directeur général, Directeur financier).
Comptabilité, audit et risques	Administrateurs ayant occupé des fonctions d’audit ou de finance interne (p. ex. responsabilités en matière de reporting financier). Également ceux ayant acquis une expertise en gestion des risques, soit par leur formation et leur expérience, soit parce qu’ils étaient chargés de la gestion des risques d’entreprise (remarque : les fonctions non exécutives ne sont pas prises en considération).
Marchés internationaux	Administrateurs ayant passé une grande partie de leur carrière sur les marchés étrangers ou qui ont été directement responsables de ceux-ci. L’expertise au sein du Conseil d’administration de Schneider Electric est bien équilibrée entre les marchés américain, asiatique et européen : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché européen : L. Apotheker, C. Cabanis, G. Chierchia, F. Kindle, P. Knoche, J. Lee, A. Runevad, A. Ohlsson-Leijon, G. Spierkel, et JP. Tricoire ;</li> <li>• Marché américain : L. Apotheker, L. Knoll, A. Parasnis, G. Spierkel, et LB. Tan ; et</li> <li>• Marché asiatique : N. Bhagat, J. Lee, X. Ma, A. Parasnis, A. Runevad, JP. Tricoire.</li> </ul>
Connaissance du secteur	Administrateurs qui ont acquis de l’expérience dans les secteurs de l’énergie, de l’électricité et des automatismes.
Point de vue salarié et connaissance du Groupe	Administrateurs qui sont également salariés du Groupe et en ont acquis une connaissance approfondie en interne.
Numérique et logiciel	Administrateurs ayant acquis une expérience technique ou managériale directe dans les technologies de l’information, la numérisation, les données et les technologies innovantes dans des secteurs pertinents.
Droit, gouvernance, éthique et conformité	Administrateurs hautement qualifiés dans les domaines juridiques pertinents, ayant de l’expérience dans un cadre juridique d’entreprise, ou ayant été exposés directement et professionnellement aux autorités réglementaires ou aux organismes publics concernés. Il s’agit également de ceux qui ont fait leurs preuves en matière de pratiques professionnelles d’éthiques et de gouvernance.
Développement durable	Administrateurs qui ont apporté une contribution significative au développement durable dans le cadre de leurs activités, au changement climatique ou qui sont réputés pour leur promotion d’activités durables dans l’économie en général. Cette compétence inclut des expériences telles que l’expérience technique dans les technologies vertes innovantes.

### 4.1.1.5 Indépendance et conflits d’intérêts

#### Administrateurs indépendants

Chaque année, conformément au Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le Conseil d’administration, sur rapport du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, consacre l’un des points de son ordre du jour à la qualification de ses membres au regard des critères d’indépendance énoncés à l’article 10.5 dudit Code présentés dans le tableau ci-dessous.

#### Critère 1 : Salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d’une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d’une société consolidée par cette société mère.

#### Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d’une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d’administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l’ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d’administrateur.

#### Critère 3: Relations d’affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d’affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l’activité.

L’appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

#### Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

#### Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

#### Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

#### Critère 7 : Dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

#### Critère 8 : Actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Sur recommandation du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 février 2024, a examiné l'indépendance de chaque membre du Conseil au regard des critères rappelés ci-dessus.

- En ce qui concerne plus spécifiquement l'indépendance au regard de relations d'affaires, le Conseil d'administration a relevé que, en raison :
  - (i) de l'absence de relations d'affaires entre les administrateurs et Schneider Electric ;
  - (ii) de la nature des activités de Schneider Electric et de celles des sociétés dans lesquelles les membres du Conseil d'administration sont salariés ou exercent des fonctions d'administrateur ; et
  - (iii) des montants tant unitaires que globaux des opérations réalisées ou susceptibles d'être réalisées par Schneider Electric et ces sociétés qui sont conclues à prix de marché et ne sont en aucune mesure susceptibles d'être évoquées au Conseil d'administration ;
 les relations d'affaires existantes entre Schneider Electric et les sociétés dans lesquelles les membres du Conseil d'administration sont salariés ou exercent un mandat ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance de ces derniers ; en effet, lorsque de telles opérations existent, elles sont conclues à prix de marché et leurs montants, inférieurs à 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé de chaque groupe, sont absolument non significatifs pour chaque partie, notamment au regard des tailles respectives des groupes concernés.

Sur les seize administrateurs, onze sont indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF : Mme Nive Bhagat, Mme Cécile Cabanis, Mme Giulia Chierchia, M. Fred Kindle, Mme Linda Knoll, Mme Jill Lee, Mme Anna Ohlsson-Leijon, M. Abhay Parasnis, M. Anders Runevad, M. Gregory Spierkel et M. Lip-Bu Tan.

- M. Jean-Pascal Tricoire, en sa qualité d'ancien Directeur général, Mme Xiaoyun Ma, en qualité de représentante des actionnaires salariés, Mme Rita Félix et M. Bruno Turchet, en qualité de représentants des salariés, et M. Léo Apotheker, qui siège au Conseil depuis plus de 12 ans, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.
- Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF préconise qu'il y ait, dans les sociétés non contrôlées, au moins 50 % d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration. Les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés n'entrent pas dans le calcul de ce pourcentage. La proportion d'administrateurs indépendants de la Société, à l'exclusion de Mme Xiaoyun Ma, qui représente les actionnaires salariés, et de Mme Rita Félix et M. Bruno Turchet, qui représentent les salariés, est donc de 85 %. Cette proportion devrait atteindre 86 % si l'Assemblée générale des actionnaires vote le renouvellement des mandats de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee et la nomination de M. Philippe Knoche, qui aura la qualité d'administrateur indépendant au regard de l'ensemble des critères énoncés à l'article 10.5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (cf. respectivement 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions).

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d’indépendance énoncés à l’article 10.5 du Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Critères <sup>(1)</sup>	Jean-Pascal Tricoire <sup>(2)</sup>	Léo Apotheker	Nive Bhaga	Cécile Cabanis	Giulia Chierchia	Rita Félix <sup>(3)</sup>	Fred Kindle	Linda Knoll	Jill Lee	Xiaoyun Ma <sup>(4)</sup>	Anna Ohlsson Leijon	Abhay Parasnis	Anders Runevad	Gregory Spierkel	Lip-Bu Tan	Bruno Turchet <sup>(5)</sup>
<b>Critère 1</b> : Salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
<b>Critère 2</b> : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3</b> : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4</b> : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 5</b> : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6</b> : Durée de mandat supérieure à douze ans	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 7</b> : Dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8</b> : Actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conclusion	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗

(1) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d’indépendance satisfait et ✗ représente un critère d’indépendance non satisfait.

(2) M. Jean-Pascal Tricoire est l’ancien Président-Directeur général de Schneider Electric SE, l’ancien Président du Conseil d’administration de Schneider Electric Industries SAS, l’ancien administrateur de Schneider Electric USA Inc., administrateur de Delixi Electric Ltd et Président du Conseil d’administration de Schneider Electric Asia Pacific Ltd.

(3) Mme Rita Félix est liée à Schneider Electric Portugal Lda par un contrat de travail.

(4) Mme Xiaoyun Ma est liée à Schneider Electric (Chine) Co., Ltd par un contrat de travail.

(5) M. Bruno Turchet est lié à Schneider Electric Industries SAS par un contrat de travail.

### Déclarations sur la situation des membres des organes d’administration, de direction ou de surveillance

#### Contrats de services

Il n’existe pas de contrat de services liant les administrateurs à la Société ou l’une de ses filiales et prévoyant l’octroi d’avantages aux termes d’un tel contrat.

#### Absence de condamnation ou d’incrimination

À la connaissance de la Société, ni aucun des administrateurs, ni le Directeur général, au cours de ces cinq dernières années :

- n’ont fait l’objet d’une condamnation pour fraude ni d’une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires ;
- n’ont été empêchés par un tribunal d’agir en qualité de membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance d’un émetteur ou d’intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d’un émetteur ; ou
- n’ont été associés, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

#### Lien familial

À la connaissance de la Société, il n’existe aucun lien familial entre les administrateurs et/ou le Directeur général de la Société.

#### Conflits d’intérêts

À la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord n’a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels un administrateur ou le Directeur général aurait été sélectionné en tant que membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun conflit d’intérêts n’est identifié entre les devoirs de chacun des administrateurs et du Directeur général, à l’égard de la Société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société, il n’existe aucune restriction acceptée par les administrateurs et le Directeur général concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société hormis, en ce qui concerne l’ancien Président-Directeur général, devenu Président du Conseil d’administration, et l’actuel Directeur général, celles résultant de leur qualité de bénéficiaires de plans d’actions de performance (cf. section 4.2.5 du chapitre 4 du Document d’Enregistrement Universel 2023) et, pour les administrateurs, l’obligation de détenir un minimum d’actions.

### 4.1.1.6 Participations des administrateurs et du Directeur général dans le capital de la Société

L'article 11 des statuts de la Société énonce que chacun des administrateurs est tenu de détenir au moins 250 actions Schneider Electric pendant la durée de son mandat. En outre, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil, chaque membre du Conseil détient 1 000 actions Schneider Electric.

Le Conseil d'administration a fixé un objectif de détention d'un nombre d'actions représentant en valeur cinq années de salaire de base pour le Directeur général. Pour le calcul du nombre d'actions détenues sont pris en compte les actions Schneider Electric SE et l'équivalent en actions des parts de fonds communs de placement d'entreprise investies en actions Schneider Electric détenues par l'intéressé. Il est tenu de conserver au moins 50 % des actions de performance qui lui sont attribuées jusqu'à hauteur de ce nombre d'actions.

M. Peter Herweck, qui détient 30 534 actions Schneider Electric, ne remplit pas encore cet objectif de participation.

À la connaissance de la Société, les participations du Directeur général et des administrateurs dans le capital social de la Société au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Directeur général	Actions Schneider Electric
Peter Herweck	30 534
Membre du Conseil d'administration	
Jean-Pascal Tricoire	817 016
Fred Kindle	40 000
Léo Apotheker	3 093
Nive Bhagat	200
Cécile Cabanis	1 000
Giulia Chierchia <sup>1</sup>	250
Rita Félix	190
Linda Knoll	1 000
Jill Lee	1 000
Xiaoyun Ma	39 556
Anna Ohlsson-Leijon	1 000
Abhay Parasnis	1 000
Anders Runevad	1 000
Gregory Spierkel	1 000
Lip-Bu Tan	1 000
Bruno Turchet	888
<b>TOTAL</b>	<b>939 727</b>

Au 31 décembre 2023, le Directeur général et les membres du Conseil d'administration détenaient directement 0,16 % du capital de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les opérations sur les titres Schneider Electric réalisées au cours de l'exercice 2023 et notifiées à l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément à l'article 19 du règlement n° 594/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché et à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Prénom et nom	Date de l'opération	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Nombre de titres/instruments	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Jean-Pascal Tricoire	24/03/2023	Acquisition	LTIP – Plans 36 & 37	58 027	–	–
Jean-Pascal Tricoire	24/03/2023	Acquisition	LTIP – Plans 37	6 839	–	–
Xiaoyun Ma	22/05/2023	Cession	Actions ordinaires	500	165,44	82 720,00
Peter Herweck	06/07/2023	Souscription	Parts du FCPE Schneider Electric	1 198,64	126,20	151 268,37
Peter Herweck	06/07/2023	Souscription	Parts du FCPE Schneider Electric	19,48	126,20	2 458,38
Jean-Pascal Tricoire	06/07/2023	Souscription	Parts du FCPE Schneider Electric	19,37	126,20	2 444,49
Jean-Pascal Tricoire	02/08/2023	Cession	Actions ordinaires	17 000	162,10	2 755 700,00
Giulia Chierchia	02/08/2023	Acquisition	Actions ordinaires	250	158,68	39 670,00
Jean-Pascal Tricoire	10/08/2023	Cession	Actions ordinaires	1 220	163,00	198 860,00
Jean-Pascal Tricoire	24/08/2023	Cession	Actions ordinaires	9 300	160,00	1 488 000,00
Jean-Pascal Tricoire	24/08/2023	Cession	Actions ordinaires	4 425	160,00	708 000,00
Xiaoyun Ma	14/11/2023	Cession	Actions ordinaires	1 000	161,01	161 010,00
Peter Herweck	27/11/2023	Cession	Actions ordinaires	550	165,70	91 135,00
Jean-Pascal Tricoire	29/11/2023	Cession	Parts du FCPE Schneider Electric	5 994,84	370,30	2 219 889,25
Jean-Pascal Tricoire	29/11/2023	Cession	Parts du FCPE Schneider Electric	3 458,44	407,78	1 410 282,66
Xiaoyun Ma	01/12/2023	Cession	Actions ordinaires	1 000	169,79	169 790,00
Xiaoyun Ma	19/12/2023	Cession	Actions ordinaires	1 000	181,60	181 600,00

Pour des informations concernant les Actions de performance attribuées aux administrateurs exécutifs et au Directeur général, cf. section 4.2.5 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

# 4.1.2 Activités et fonctionnement du Conseil d’administration

### 4.1.2.1 Structure de gouvernance

Schneider Electric est régie selon le modèle de gouvernance considéré par le Conseil d’administration comme le mieux adapté à la culture et aux spécificités de la Société, avec l’ambition d’en améliorer constamment l’efficacité. La structure chargée de la direction générale de Schneider Electric a toujours été choisie dans le meilleur intérêt de la Société et de ses parties prenantes, afin que le modèle de gouvernement d’entreprise soutienne l’optimisation des performances financières et de développement durable du Groupe, crée les conditions les plus favorables au développement à long terme de la Société, respecte les droits des actionnaires et maintienne l’équilibre des pouvoirs nécessaire entre les différents organes de gouvernance.

Conformément à la volonté de M. Jean-Pascal Tricoire de quitter ses fonctions de Directeur général et à l’intention du Conseil d’administration de séparer les fonctions de Président et de Directeur général, le Conseil d’administration a décidé le 15 février 2023 de mettre en œuvre une nouvelle structure de gouvernance qui sépare le rôle de Président de celui de Directeur général. Cette nouvelle structure de gouvernance est entrée en vigueur le 4 mai

2023, suite à la décision du Conseil d’administration de séparer les fonctions de Président du Conseil d’administration et Directeur général et de nommer M. Peter Herweck en qualité de Directeur général et M. Jean-Pascal Tricoire en qualité de Président du Conseil d’administration.

#### 4.1.2.1.1 Rôles et pouvoirs du Conseil d’administration

Le Conseil d’administration détermine les orientations de l’activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social et en considérant les enjeux sociaux et environnementaux. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales des actionnaires et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. À toute époque de l’année, il opère les contrôles et vérifications qu’il juge opportuns.

Au-delà de ses pouvoirs légaux et statutaires, les attributions du Conseil d’administration comprennent, conformément à son Règlement intérieur, les missions complémentaires suivantes :

#### Mission du Conseil d’administration

##### Missions statutaires du Conseil d’administration

- Déterminer le mode d’exercice de la direction générale de la Société ;
- Nommer et révoquer les dirigeants mandataires sociaux ainsi que fixer leur rémunération et les avantages qui leur sont accordés ;
- Coopter, le cas échéant, des administrateurs ;
- Répartir entre ses membres la rémunération des administrateurs allouée par l’assemblée générale des actionnaires ;
- Convoquer les assemblées générales des actionnaires ;
- Arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- S’assurer que la Société a procédé à la publication des informations en matière de développement durable conformément au cadre de reporting de l’UE ;
- Décider des dates de mise en paiement des dividendes et des éventuels acomptes sur dividendes ;
- Établir les rapports de gestion et les rapports aux assemblées générales des actionnaires ;
- Établir les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants ;
- Établir le rapport sur le gouvernement d’entreprise prévu à l’article L.225-37 du Code de commerce ;
- Décider de l’utilisation des délégations consenties par l’assemblée générale annuelle des actionnaires pour notamment augmenter le capital de la Société, racheter des actions propres, réaliser des opérations d’actionnariat salarié, annuler des actions ;
- Attribuer des options ou actions avec ou sans condition de performance dans le cadre des autorisations données par l’assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Autoriser l’émission d’obligations ;
- Autoriser l’émission de cautions, avals ou garanties ;
- Autoriser les conventions réglementées (conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce) ;
- Mettre en place une procédure permettant d’évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

##### Missions complémentaires du Conseil d’administration

- Donner son autorisation préalable pour :
  - (i) toutes cessions ou acquisitions de participations ou d’actifs par la Société ou par une société du Groupe pour un montant supérieur à 250 millions d’euros ;
  - (ii) les modifications significatives du périmètre et du portefeuille d’activités en dehors de la stratégie partagée avec le Conseil d’administration ;
  - (iii) l’établissement d’alliances stratégiques importantes ;
  - (iv) tout règlement amiable d’un litige pour un montant supérieur à 125 millions d’euros ;
  - (v) tout engagement hors bilan supérieur à 125 millions d’euros autre que ceux relatifs à une garantie donnée à une entité du Groupe ;
  - (vi) es modifications majeures et très significatives de l’organisation interne du Groupe ;
- Être informé par son Président ou par ses comités de tout événement significatif concernant le bon fonctionnement de la Société ;
- Être informé de l’évolution du marché, de l’environnement concurrentiel et des principaux défis que la Société doit relever, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- Établir l’approche stratégique pluriannuelle en matière de responsabilité sociale et environnementale et revoir les résultats obtenus sur une base annuelle (y compris sur le climat) ;

**Missions complémentaires du Conseil d'administration**  
(suite)

- Examiner, en relation avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence et recevoir à cet effet toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses attributions, notamment de la part du Directeur général ;
- S'assurer que le programme de gestion des cyber-risques est adéquat et réduit le risque d'attaques et, le cas échéant, qu'il répondra et permettra de se remettre de toute attaque éventuelle ;
- S'assurer qu'un processus de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence est en place ;
- Exercer un contrôle sur la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés, notamment par le biais des états financiers ou à l'occasion d'opérations d'entreprise importantes ;
- Revoir chaque année sa composition, son organisation et son mode de fonctionnement ;
- Créer un Comité d'Audit & des Risques dans les conditions prévues par la loi et tout autre comité (i) qui n'a pas de pouvoir de décision, mais qui a pour mission de fournir toutes les informations utiles aux discussions et décisions que le Conseil est appelé à prendre, (ii) dont la composition et les règles relatives à leur mode de fonctionnement sont déterminées par le Conseil ;
- Être consulté avant l'acceptation par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués, le cas échéant, de tout mandat social dans une société cotée en dehors du Groupe ;
- Nommer un Vice-Président si le Conseil est contraint de ou souhaite le faire ;
- Nommer jusqu'à trois Censeurs si le Conseil le souhaite ;
- Déterminer des objectifs en matière d'équilibre des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et veiller à ce que les dirigeants mandataires sociaux mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes.

**4.1.2.1.2 Rôles et pouvoirs du Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un Président, lequel est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil délibère une fois par an sur l'opportunité pour le Président de poursuivre ses fonctions. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le 4 mai 2023, le Conseil d'administration a nommé M. Jean-Pascal Tricoire en qualité de Président du Conseil.

Outre ses missions statutaires, le Président du Conseil d'administration se voit confier des pouvoirs et missions supplémentaires pour lesquels il doit organiser ses activités de manière à assurer sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société.

**Missions du Président du Conseil d'administration**

Missions statutaires du Président du Conseil d'administration

- Organiser et diriger les travaux du Conseil ;
- Convoquer les réunions du Conseil, en fixer l'ordre du jour et les présider ;
- Demander tout document ou information nécessaire pour aider le Conseil d'administration à préparer ses réunions et vérifier la qualité des informations fournies ;
- Veiller au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurer notamment que (i) les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, (ii) le Conseil d'administration est organisé de manière à permettre des débats et des prises de décision constructifs et (iii) le Conseil d'administration consacre un temps approprié aux questions relatives à l'avenir de la Société et notamment à sa stratégie ;
- Présider les assemblées générales des actionnaires et rendre compte des travaux du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Missions complémentaires confiées au Président du Conseil d'administration

- Être tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements significatifs ou situations importantes relatives aux activités du Groupe (notamment la stratégie de la Société, les grands projets d'acquisition ou de cession, les transactions financières significatives, les risques, les grands projets pour les communautés et la nomination des plus hauts dirigeants du Groupe) et être consulté par lui sur ces questions ;
- Assister et conseiller le Directeur général sur les questions stratégiques, technologiques, de leadership et de capital humain ;
- Soutenir, en coordination avec le Directeur général, la représentation de la Société dans ses relations de haut niveau avec certaines parties prenantes (clients et institutions) ;
- Représenter la Société auprès de certains partenaires asiatiques et instances gouvernementales asiatiques, en coordination avec le Directeur général ;
- S'impliquer dans le dialogue avec les actionnaires en coopération avec les initiatives prises à cet égard par le Directeur général ;
- Promouvoir les valeurs et la culture de la Société, notamment en matière d'environnement, de social et de gouvernance ;
- Rencontrer les dirigeants et les cadres de la Société ;
- Entendre les commissaires aux comptes et les responsables des fonctions de contrôle afin de s'assurer que le Conseil et ses comités sont en mesure d'exercer leurs fonctions ;
- Convoquer les membres du Conseil sans la présence des administrateurs membres de la Direction générale, notamment pour permettre des débats sur la performance et la rémunération de la Direction générale et sur le plan de succession ;
- Participer au processus de recrutement des nouveaux administrateurs et l'élaboration du plan de succession ;
- Travailler avec le Conseil sur la préparation et la mise en œuvre de plan(s) de succession du/des mandataire(s) social(aux).

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Président du Conseil d'administration veille à développer et à maintenir une relation de confiance régulière entre le Conseil et la Direction générale, afin de garantir une mise en œuvre continue et permanente par la Direction générale des stratégies définies par le Conseil. Dans toutes ses missions autres que celles qui lui sont confiées par la loi, le Président du Conseil d'administration agit en étroite collaboration avec le Directeur général, qui est seul responsable de la direction générale et opérationnelle de la Société.

Le Président du Conseil d'administration est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du Conseil, à l'exception de toute mission spécifique confiée au Vice-Président & Administrateur référent indépendant dans le cadre du dialogue avec les actionnaires.

#### 4.1.2.1.3 Rôles et pouvoirs du Vice-Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut nommer un Vice-Président. En cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur général ou si le Président n'est pas considéré comme indépendant selon le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, la nomination d'un Vice-Président est obligatoire. Le Vice-Président est nommé

pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est rééligible. Le Vice-Président peut être démis de ses fonctions par le Conseil d'administration à tout moment.

M. Jean-Pascal Tricoire a été nommé Président du Conseil à compter du 4 mai 2023 et n'est pas considéré comme indépendant au regard des critères énoncés à l'article 10.5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, M. Fred Kindle poursuit sa mission de Vice-Président & Administrateur référent indépendant.

Le Vice-Président préside les réunions du Conseil d'administration en l'absence du Président. Le Vice-Président est appelé à remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'empêchement temporaire ou de décès. En cas d'empêchement, cette suppléance vaut pour la durée de l'empêchement, en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

Le Vice-Président assume également le rôle d'Administrateur référent indépendant. Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant doit être un membre indépendant au regard des critères rendus publics par la Société. À ce titre, les pouvoirs et missions du Vice-Président sont les suivants :

#### Missions du Vice-Président & Administrateur référent indépendant

- Être tenu informé des événements majeurs de la vie du Groupe par des contacts et réunions régulières avec le Président et le Directeur général ;
- Être consulté par le Président sur l'ordre du jour et le déroulement de chaque réunion du Conseil ainsi que sur le calendrier des réunions du Conseil ;
- Requérir du Président du Conseil d'administration l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de toute réunion du Conseil d'administration ;
- Requérir du Président du Conseil d'administration la convocation d'une réunion du Conseil d'administration pour discuter d'un ordre du jour donné ;
- Convoquer, chaque fois qu'il le juge opportun, une session exécutive avec les membres non exécutifs du Conseil d'administration et sans la présence du Président, qu'il présidera. Il incombe au Vice-Président d'apprécier pour chaque sujet abordé si les administrateurs salariés doivent quitter la réunion jusqu'à ce que le sujet soit clos. En outre, le Vice-Président peut convoquer une session exécutive entre deux réunions du Conseil ;
- Faire rapidement rapport au Président sur les conclusions des sessions exécutives tenues sans sa présence ;
- Attirer l'attention du Président et du Conseil d'administration sur les éventuels conflits d'intérêts qu'il aurait identifiés ou qui lui seraient signalés ;
- Rencontrer s'il le souhaite les principaux dirigeants du Groupe et visiter les sites de la Société afin de compléter ses connaissances ;
- Procéder à l'évaluation annuelle du Conseil d'administration et, dans ce cadre, apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux activités du Conseil ;
- Rendre compte de ses actions lors des assemblées générales annuelles des actionnaires ;
- Dialoguer avec les actionnaires sur les questions de gouvernance et informer le Conseil de leurs préoccupations.

#### 4.1.2.1.4 Rôles et pouvoirs du Directeur général

En vertu de la loi française, le Directeur général est investi des pouvoirs le plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de

l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales des actionnaires et au Conseil d'administration.

M. Peter Herweck a été nommé Directeur général de Schneider Electric par le Conseil d'administration le 4 mai 2023.

#### Limitation de pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour :

- Toutes cessions ou acquisitions de participations ou d'actifs par la Société ou par une société du Groupe pour un montant supérieur à 250 millions d'euros ;
- Les modifications significatives du périmètre et du portefeuille d'activités en dehors de la stratégie partagée avec le Conseil d'administration ;
- L'établissement d'alliances stratégiques importantes ;
- Tout règlement amiable d'un litige pour un montant supérieur à 125 millions d'euros ;
- Tout engagement hors bilan supérieur à 125 millions d'euros autre que ceux relatifs à une garantie donnée à une entité du Groupe ;
- Les modifications majeures et très significatives de l'organisation interne du Groupe.



### 4.1.2.2 Activités du Conseil d'administration en 2023

Le Conseil d'administration a tenu sept réunions en 2023 (contre neuf en 2022). Les réunions ont duré six heures et quarante minutes en moyenne, avec un taux moyen de participation des administrateurs de 94 % (contre 97 % en 2022). Onze administrateurs ont un taux d'assiduité de 100 % et aucun

administrateur n'a un taux d'assiduité inférieur à 67 % comme le montre le tableau de synthèse de la participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil. Toutes les absences aux réunions du Conseil ont été légitimes et excusées.

Le Conseil d'administration a consacré l'essentiel de ses travaux aux activités, à la stratégie et au gouvernement d'entreprise de la Société, comme détaillé ci-dessous.

#### Résultats commerciaux et financiers

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 sur le rapport du Comité d'Audit & des Risques et sur le rapport des commissaires aux comptes, présents lors de la réunion ;
- Examen et approbation des comptes du premier semestre 2023 ;
- Examen des résultats des premier et troisième trimestres et des rapports préparés par la Direction générale ;
- Examen des objectifs 2023 du Groupe établis en février ainsi que des nouveaux objectifs publiés en avril et juillet 2023 ;
- Proposition à l'Assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende à 3,15 euros par action ;
- Information, à chaque réunion, sur la situation de l'entreprise ;
- Revue du rapport du Comité d'Audit & des Risques sur les travaux menés par les équipes d'audit interne du Groupe et de contrôle interne ;
- Examen de la matrice des risques 2023, l'avancement de la conception et du déploiement du cadre de gestion des risques de l'entreprise ;
- Revue des *Trust Standards* du Groupe et de leur mise en œuvre ;
- Examen du « Système Éthique et Conformité » du Groupe ;
- Suivi du programme de rachat d'actions ;
- Examen de la liquidité ;
- Autorisation du Directeur général pour émettre des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ; et
- Autorisation du Directeur général pour délivrer des cautions, avals ou garanties.

#### Stratégie

- Examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion, comme chaque année, d'une réunion de trois jours appelée « Session Stratégie » et organisée en présentiel en Californie du 27 au 30 août 2023 spécifiquement dédiée au sujet ;
- Revue, au cours de cette Session Stratégie, d'une analyse stratégique approfondie des activités Gestion de l'énergie, Automatismes industriels, Prosommateur, Logiciels de la Gestion de l'énergie, et de la stratégie *One Software* ;
- Autorisation et revue des opérations de croissance et de cession externes (telles qu'Aveva, EcoAct et Telemecanique Sensors) ;
- Revue du portefeuille ; et
- Information sur les mouvements et évolutions des concurrents de Schneider Electric.

#### Gouvernement d'entreprise & Développement durable

- Décision de mettre en œuvre une nouvelle structure de gouvernance avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur général (modifications du règlement intérieur du Conseil) ;
- Examen en profondeur, comme chaque année, du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des principaux dirigeants du Groupe ;
- Délibération sur sa composition et celle de ses comités et de l'application du principe d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes ;
- Revue des missions attribuées à chaque comité ;
- Délibération sur son auto-évaluation ;
- Délibération et revue des principes et critères relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et arrêté des rémunérations et avantages de toute nature attribuables et attribués ;
- Information sur les résultats des rencontres avec les principaux actionnaires menées par le Vice-Président & Administrateur référent indépendant sur les questions de gouvernance ;
- Information sur la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- Examen du programme Diversité et Inclusion du Groupe ;
- Décision de mise en place du plan d'intéressement à long terme de 2023 ;
- Validation du niveau d'atteinte des critères de performance applicables aux plans d'action de performance n° 36, 37, 37bis, 38, 39, 39bis, 39ter, 40, 41, 41bis et 41ter ;
- Décision d'augmentations de capital réservées aux salariés ;
- Examen de la stratégie RSE, des résultats et des objectifs du *Schneider Sustainability Impact 2021-2025* ;
- Décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires d'une résolution « *Say on Climate* » ;
- Examen de la préparation de la Société afin d'être en mesure de mettre en œuvre la *Directive Corporate Sustainability Reporting* (« CSRD ») pour son Document d'enregistrement universel 2024 ;
- Approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Approbation du rapport de gestion prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- Revue des conventions et engagements réglementés ; et
- Examen du processus d'évaluation relatif à la qualification des conventions avec les parties liées comme « courantes » ou « réglementées ».

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### Assemblée générale des actionnaires 2023

Le Conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour et les projets de résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires 2023, ainsi que son rapport à l'Assemblée. Il a été informé des positions exprimées par les actionnaires rencontrés dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale et a pris connaissance des rapports des agences en conseil de vote. Il a approuvé les réponses aux questions écrites.

L'Assemblée générale des actionnaires 2023 s'est tenue en présentiel. Elle a approuvé toutes les résolutions soutenues par la direction, dont celles relatives à la composition du Conseil d'administration, à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à la stratégie Climat de la Société et au renouvellement des autorisations financières.

Conformément aux prescriptions de l'article 1.3.3 du règlement intérieur, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant convoque les sessions exécutives du Conseil d'administration, avec les membres non exécutifs du Conseil d'administration et sans la présence du Président, chaque fois qu'il le juge opportun à la fin de chaque réunion du Conseil d'administration. En 2023, le Conseil d'administration a tenu cinq « sessions exécutives », dont deux hors la présence du Président du Conseil, contre sept en 2022.

Lorsque le Conseil a débattu et déterminé la rémunération du dirigeants mandataires sociaux, il a délibéré, sans la présence des intéressés, conformément aux prescriptions de l'article 11.2 du règlement intérieur, qu'il a pu néanmoins solliciter ponctuellement pour apporter des précisions sur certains sujets.

#### 4.1.2.3 Plan de succession

##### Membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques élues par l'assemblée générale. Toutefois, en cas de décès ou de démission d'un de ses membres, le Conseil peut coopter un nouveau membre. Cette nomination est alors soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale annuelle.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans renouvelables. Toutefois, à partir de 70 ans, les administrateurs sont nommés ou renouvelés pour des mandats de deux ans. Le nombre d'administrateurs ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre d'administrateurs.

Mme Xiaoyun Ma représente les actionnaires salariés conformément aux dispositions des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce. Elle a été élue par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance des FCPE.

Mme Rita Félix et M. Bruno Turchet représentent les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Ils ont été nommés respectivement par le Comité d'entreprise européen et par l'organisation syndicale la plus représentative en France, conformément à l'article 11.4 des statuts.

##### Processus de sélection des administrateurs

Le processus de sélection des administrateurs indépendants est mené par le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable. Lorsqu'un ou plusieurs mandats se libèrent, ou plus généralement lorsque le Conseil d'administration souhaite étendre ou modifier sa composition, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable définit et revoit les critères de sélection des candidats potentiels, en tenant compte de l'équilibre et de la diversité souhaités dans la composition du Conseil d'administration. Il tient compte de la politique de diversité et des objectifs définis par le Conseil d'administration en termes de compétences.

Sur la base de ces critères, le Comité oriente la recherche et la sélection de nouveaux administrateurs, si besoin avec l'aide d'un consultant externe, et effectue les vérifications nécessaires. Les membres du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable rencontrent ensuite les candidats et émettent une recommandation au Conseil d'administration.

En préparation de l'Assemblée générale annuelle 2024, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable s'est efforcé de renforcer la diversification internationale du Conseil d'administration, de maintenir le nombre d'administratrices et d'apporter au Conseil un francophone, connecté à l'environnement français avec une solide et vaste expérience des affaires, ainsi qu'une exposition internationale. Conformément à la réglementation en vigueur, un processus de sélection spécifique est appliqué pour les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les actionnaires suivants:

##### Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux

Les plans de succession au sein de Schneider Electric correspondent à un processus systématique et structuré qui permet d'identifier et de préparer les collaborateurs susceptibles d'occuper des postes clés dans l'entreprise en cas de vacance. Ce processus s'applique à tous les postes clés, y compris celui du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Les plans de succession visent à garantir un fonctionnement performant, efficace et continu de l'organisation en assurant la disponibilité de collaborateurs expérimentés et compétents, prêts à assumer ces rôles en cas de besoin. Les plans de succession sont des processus nécessaires pour réduire le risque de postes vacants ou ceux liés à la transmission de compétences, créer un vivier de futurs dirigeants, assurer une parfaite continuité d'activité et améliorer la motivation et l'engagement des collaborateurs.

La mission du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable consiste à préparer l'avenir des organes exécutifs de la Société, notamment par la mise en place d'un plan de succession pour les dirigeants. Le plan, examiné lors des réunions du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, aborde divers scénarios :

- Une vacance de poste imprévue en raison d'une interdiction, d'une démission ou d'un décès ; et
- Une vacance de poste prévue en raison d'un départ à la retraite ou de la fin d'un mandat.

Par son travail et ses discussions, le Comité cherche à élaborer un plan de succession qui s'adapte aux situations survenant à court, moyen ou long terme. Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable :

- Transmet au Conseil des rapports d'étape, en particulier lors des sessions exécutives ;
- Travaille en étroite collaboration avec le Directeur général pour (i) garantir que le plan est conforme aux pratiques de la Société et aux pratiques du secteur, (ii) vérifier que les candidats internes à fort potentiel reçoivent un soutien et une formation appropriés, et (iii) vérifier que les postes clés susceptibles d'être vacants font l'objet d'un suivi adéquat ;
- Rencontre les principaux dirigeants.

## Plan de succession mis en œuvre en 2023

Comme annoncé publiquement en 2021, alors que le mandat d'administrateur de M. Jean-Pascal Tricoire arrivait à son terme, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Pascal Tricoire pour une période supplémentaire de quatre ans. Le Conseil d'administration a considéré qu'il assumait de manière remarquable les deux fonctions de Président et de Directeur général et que la combinaison des rôles était appropriée compte tenu de son profil, de son parcours exceptionnel au sein de la Société et de son ouverture aux recommandations des membres du Conseil d'administration ainsi que des mécanismes de gouvernance mis en place pour préserver l'équilibre des pouvoirs entre le Conseil d'administration et la direction. Le Conseil d'administration a néanmoins confirmé comprendre et reconnaître la préférence générale des investisseurs en faveur d'une distinction claire entre les rôles de Président et de Directeur général, et a par conséquent annoncé son intention de séparer les rôles de Président et de Directeur général avant la fin du mandat de quatre ans de M. Jean-Pascal Tricoire.

Au cours des quatre dernières années, le Comité Gouvernance & Rémunérations (nouvellement nommé Comité de Gouvernance, Nominations & Développement durable), sous la direction du Conseil d'administration, a mis en place un processus complet pour proposer la structure de gouvernance la plus appropriée pour la Société, ainsi qu'un plan de succession pour le poste de Directeur général. Le travail du Comité Gouvernance & Rémunérations s'est intensifié en 2021 et 2022, porté par l'ambition de préserver les valeurs fondamentales de Schneider Electric, les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, ainsi que la continuité de la stratégie.

Le Comité Gouvernance & Rémunérations s'est réuni à 27 reprises entre 2020 et début 2023, suivant un processus approfondi de plan de succession :

- Identification des compétences et des qualités requises les plus adaptées aux enjeux futurs du Groupe ;
- Évaluation externe des membres du Comité exécutif ;
- Sélection des meilleurs candidats potentiels des deux sexes, sur la base de leurs carrières respectives et de leurs réalisations dans le cadre de leurs responsabilités managériales ;
- Évaluation des candidats potentiels internes et externes ;
- Décision visant à favoriser les candidats internes et à examiner plus en détail leur adéquation au poste ;
- Évaluation très approfondie avec une exposition plus importante auprès du Conseil d'administration sur ses priorités stratégiques ; et
- Sélection finale du nouveau Directeur général.

Le Comité a mené chacune de ces étapes qui ont ensuite été présentées à l'ensemble du Conseil d'administration afin d'être débattues et validées.

Lors de l'identification des compétences clés requises pour assumer le rôle de Directeur général, outre les compétences managériales globales dans des environnements complexes et la connaissance globale du secteur dans lequel Schneider Electric opère, le Conseil a considéré les compétences suivantes comme essentielles :

- La compréhension de la technologie, en particulier du numérique et des logiciels ;
- L'engagement en faveur du développement durable et contre le changement climatique ;
- L'engagement de continuer à développer l'avantage de Schneider en termes de globalité (modèle différencié multi-hub) et de diversité (engagement solide en faveur de la diversité et de l'inclusion) ;
- La capacité à imaginer, lancer et diriger des transformations radicales pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie ;
- La résilience et le courage pour faire face à des situations complexes.

En vertu de ce processus, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, que M. Peter Herweck, qui occupait le poste de Directeur général d'AVEVA, succéderait à M. Jean-Pascal Tricoire en tant que Directeur général de Schneider Electric le 4 mai 2023, date de l'Assemblée générale annuelle. M. Peter Herweck a rejoint Schneider Electric en 2016, où il a dirigé avec succès l'activité mondiale Automatismes industriels, avant d'être nommé Directeur général d'AVEVA en 2021. Il a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur de développement logiciel chez Mitsubishi au Japon, puis a rejoint Siemens, où il a occupé plusieurs postes de direction dans les domaines de l'automatisation, de la distribution électrique et des technologies de construction, avant de devenir Directeur Stratégie. M. Peter Herweck est doté d'une grande ouverture d'esprit, acquise en dirigeant des équipes tant sur des marchés matures que sur des marchés émergents. Son degré d'expérience opérationnelle globale, son acuité en matière de technologie et de software, ses compétences et ses qualités personnelles, ainsi que sa passion pour la technologie, source de progrès positifs pour la société, ont été évalués par le Conseil d'administration comme étant particulièrement en phase avec la stratégie du Groupe, faisant de lui le meilleur candidat pour le rôle de Directeur général de Schneider Electric. M. Peter Herweck deviendra responsable de la Direction générale de la Société, en tant qu'unique dirigeant mandataire social exécutif.

M. Jean-Pascal Tricoire est resté Président, à la demande unanime des membres du Conseil d'administration qui souhaitent continuer à bénéficier de son expérience acquise lors de la transformation réussie de l'entreprise au cours des 20 dernières années. Le Conseil d'administration estime que son engagement à promouvoir la culture et les valeurs du Groupe, son expertise en matière de gouvernance fondée sur la transparence et les liens étroits établis avec toutes les parties prenantes de la Société seront très précieux pour la Société. Ses nombreuses réalisations comprennent le repositionnement de Schneider Electric en tant que leader dans les domaines de la numérisation, de l'électrification et du développement durable, ainsi que la mise en place d'une culture et d'un système de management distinctifs fondés sur une mission porteuse de sens et inclusive et sur la responsabilisation des personnes.

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 4.1.2.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration

En application de son règlement interne, le Conseil d'administration de Schneider Electric SE revoit chaque année sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux de ses Comités. Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire écrit adressé aux membres du Conseil ou d'entretiens individuels avec les membres. L'évaluation est réalisée sous le leadership du Vice-Président et Administrateur référent indépendant par le Secrétaire du Conseil d'administration. En outre, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration doit procéder, au moins une fois tous les trois ans, à une auto-évaluation formalisée pouvant être mise en œuvre avec l'aide d'un cabinet extérieur.

#### Auto-évaluation formalisée menée au quatrième trimestre de 2023 (avec l'aide d'un expert indépendant et extérieur)

Une évaluation formalisée des activités du Conseil d'administration a été effectuée au quatrième trimestre 2023 par un tiers (Russel Reynolds) et sous la responsabilité du Vice-Président et Administrateur référent indépendant.

Le rapport correspondant a été présenté au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable le 27 novembre 2023 et examiné en détail, et un rapport de synthèse a été présenté au Conseil d'administration le 13 décembre 2023. Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a donné un retour individuel sur les évaluations de la contribution effective de chaque administrateur.

#### Thèmes

(i) Composition et dynamique du Conseil ; (ii) Mission, organisation et fonctionnement du Conseil ; (iii) Mise en œuvre du changement de structure de gouvernance ; (iv) Travaux des comités ; (v) Programme d'intégration des nouveaux membres ; (vi) Examen approfondi de la Session Stratégie ; (vii) Priorités du Conseil pour 2024 ; et (viii) Contribution effective de chaque administrateur.

#### Principales conclusions

- Un niveau élevé d'efficacité du Conseil d'administration grâce à une composition diversifiée et qualifiée ;
- Un niveau élevé de satisfaction et de confiance parmi les administrateurs, communication efficace et ouverte, et approche collaborative ;
- Un engagement ferme à veiller à ce que la stratégie de l'entreprise soit solide, avant-gardiste et conforme à son objectif ;
- Le Conseil d'administration consacre beaucoup de temps aux discussions relatives à l'activité, y compris une séance de stratégie et des rencontres avec l'équipe de direction ;
- Des priorités qui intègrent les questions de Responsabilité sociétale des entreprises (ESG), qui vont au-delà des rapports sur le développement durable et qui font de l'ESG un élément clé des décisions de l'entreprise ;
- L'intégration au Conseil d'administration est remarquable et facilitée par un système de parrainage ;
- Le processus de succession du Directeur général est perçu comme une expérience positive et le Conseil d'administration se sent impliqué et confiant dans le processus de succession du Comité exécutif.

#### Recommandations

- Tirer parti du rôle du Président non exécutif pour continuer à jouer un rôle actif au sein des divers comités du Conseil d'administration et dans l'accompagnement du Directeur général ;
- Renforcer l'intégration des nouveaux membres du Conseil d'administration grâce à une plus grande interaction avec l'équipe de direction sur 2 ans ;
- Veiller à organiser une séance consacrée à tous les principaux risques identifiés par le cadre de gestion des risques de l'entreprise, et envisager de tester les principales hypothèses sur les risques par le biais de la planification de scénarios ;
- Continuer à placer l'ESG au premier plan ainsi que les aspects uniques du modèle et de la culture (Multi-pôle, DEI,...) ;
- Continuer de surveiller l'impact de la transition sur la dynamique entre le Président, le Directeur général et l'équipe de direction.

#### 4.1.2.5 Information et formation du Conseil d'administration et de ses membres

##### Information des administrateurs

Pour assurer une information correcte du Conseil d'administration, Schneider Electric SE s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil ont accès, *via* un site sécurisé qui leur est dédié, en principe dix jours avant toute réunion du Conseil, à l'ordre du jour de la réunion ainsi qu'au projet de procès-verbal de la réunion précédente et, quatre à cinq jours avant, au dossier du Conseil.

Les membres du Comité exécutif sont invités au cas par cas à présenter les dossiers majeurs relevant de leurs domaines de responsabilité. Les commissaires aux comptes sont présents pendant la partie des réunions du Conseil d'administration au cours de laquelle les comptes annuels ou semestriels sont examinés.

En outre, chaque année, une réunion du Conseil d'administration appelée « Session Stratégie », organisée sous la forme d'un séminaire, permet aux principaux dirigeants du Groupe de contribuer aux débats du Conseil. Ces séminaires permettent également aux administrateurs d'affiner leur compréhension des défis auxquels le Groupe est confronté, grâce à des présentations thématiques et des visites de sites.

Le Conseil organise également une série de sessions de formation spécifiques tout au long de l'année afin d'aider les administrateurs à améliorer leur connaissance du Groupe (au moyen de présentations de son écosystème, de ses défis, de sa stratégie climat, de ses activités et de certaines de ses régions) et de son environnement concurrentiel, ainsi que des tendances récentes en matière de perturbation du marché et d'évolutions technologiques.

En outre, entre chaque réunion du Conseil d'administration et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Directeur général, les administrateurs reçoivent une information permanente sous forme d'études d'analyses pertinentes et de divers autres documents. Les membres du Conseil d'administration ont également la possibilité de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel.

Des dîners du Conseil d'administration sont également organisés, qui sont autant d'occasions de rencontrer les investisseurs, les clients, les experts, etc. Ces dîners permettent aux membres du Conseil de bénéficier d'avis extérieurs sur le Groupe, d'approfondir leur perception de l'évolution de l'environnement de l'entreprise et d'appréhender les besoins et motivations de l'ensemble des parties prenantes (les « stakeholders »). En 2023, quatre dîners ont été organisés.

### Programme d'intégration des nouveaux administrateurs

Un programme d'intégration complet est mis à la disposition des nouveaux administrateurs afin de les aider à comprendre précisément l'entreprise, les enjeux et priorités de Schneider Electric, ainsi que son mode de gouvernance et ses valeurs. À ce titre, chaque nouvel administrateur bénéficie d'un programme de formation et d'information sur la stratégie et les métiers du Groupe organisé autour d'un tronc commun comprenant :

- un ensemble de documents comprenant notamment les derniers document d'enregistrement universel et rapport intégré, les statuts de la Société, le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le Code de déontologie boursière (voir ci-après), les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités couvrant la période depuis leur nomination jusqu'à l'année complète précédant celle au cours de laquelle leur nomination est intervenue et une synthèse de la police d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants ;
- une synthèse présentant l'organisation du Groupe ;
- des réunions avec la Directrice générale Finances et les Directeurs généraux Stratégie, Gestion de l'Énergie, Automatismes industriels et d'autres Directeurs généraux, selon le cas ;
- une session de travail avec le secrétaire du ou des Comité(s) qu'il/elle rejoindra ;
- en ce qui concerne la gouvernance et les valeurs : une session de travail avec le Vice-Président & Administrateur référent indépendant, le Directeur général Gouvernance et le Secrétaire du Conseil, ainsi qu'avec les responsables de la conformité, de l'éthique et du développement durable ;
- pour en savoir plus sur la structure de l'actionariat de Schneider Electric et les attentes des actionnaires, un entretien avec le Directeur des relations investisseurs ;
- une formation relative à l'utilisation de la plateforme Internet sécurisée sur laquelle sont déposés et conservés l'ensemble des dossiers du Conseil ;
- la désignation pour tout nouvel administrateur d'un parrain ayant vocation à faciliter son intégration ;
- le cas échéant, des visites de sites reflétant de façon significative les activités de Schneider Electric.

En outre, les administrateurs représentant les salariés, Mme Rita Félix et M. Bruno Turchet, bénéficient d'un programme de formation conforme aux exigences légales et approuvé par le Conseil d'administration. En application des réglementations françaises issues de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, connue sous le nom de loi PACTE, Mme Xiaoyun Ma, l'administratrice représentant les actionnaires salariés, s'est vu proposer une session de formation sur mesure pour répondre à ses besoins.

### Code de déontologie boursière

Schneider Electric a adopté un Code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil d'administration et aux collaborateurs du Groupe. En application de ses dispositions, les administrateurs, comme les collaborateurs concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent des informations privilégiées sur lesdites sociétés. En outre, ils ne peuvent pas intervenir sur l'action Schneider Electric SE pendant les 31 jours précédant le jour suivant la publication des comptes annuels et semestriels, et les 16 jours précédant le jour suivant la publication de l'information trimestrielle, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SE (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois). De plus, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, les dirigeants mandataires sociaux se sont engagés également à ne pas prendre de couverture sur les actions issues de levées d'options et les actions de performance qu'ils sont tenus de conserver (cf. section 4.1.1.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel). Ces restrictions viennent compléter l'interdiction de couvrir les options d'actions non acquises et les actions de performance en cours de période d'acquisition.

Ce Code de déontologie a été refondu à l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement 2014/596 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, puis réactualisé en décembre 2018. Le règlement impose aux sociétés l'établissement de listes d'initiés et aux intermédiaires financiers la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de détection d'opérations suspectes leur permettant de dénoncer à l'Autorité des marchés financiers (AMF) celles qui lui semblent constituer des opérations d'initiés.

Le Code de déontologie prévoit :

- la nomination d'un responsable de la déontologie, qui est le Secrétaire du Conseil d'administration et qui donne son avis sur le caractère privilégié ou non d'une information ; et
- des règles pour l'établissement, la mise à jour et la conservation au format électronique prescrit d'une liste d'initiés, chaque fois que nécessaire, de listes de personnes soumises à des périodes d'abstention (« black-out ») et, éventuellement, de listes de confidentialité et d'abstention identifiant les personnes, qu'il s'agisse de collaborateurs de Schneider Electric ou de tiers, ayant accès à une information sensible qui n'est pas encore considérée comme une information privilégiée selon la définition légale. Schneider Electric a déployé un outil numérique pour la gestion de ces listes, ce qui en automatise le traitement et garantit une meilleure traçabilité.

4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

## 4.1.3 Activités et fonctionnement des Comités

Le Conseil a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses cinq Comités d’études : le Comité d’Audit & des Risques, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Comité Capital humain & Rémunérations, le Comité Investissement et le Comité Digital.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d’administration sur proposition du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable. Les Comités peuvent ouvrir leurs réunions aux autres membres du conseil.

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant peut assister aux réunions des comités dont il n’est pas membre. Les comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil, une étude à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix. Les secrétaires des comités du Conseil d’administration organisent et préparent les travaux des comités. Ils établissent les comptes-rendus des réunions des comités qui sont, après approbation, transmis à l’ensemble des membres du Conseil d’administration. Les secrétaires des comités sont membres des équipes dirigeantes du Groupe et spécialistes des sujets de la compétence de chacun des comités.

### 4.1.3.1 Comité d’Audit & des Risques


La composition, le fonctionnement et les missions du Comité d’Audit & des Risques sont conformes aux recommandations du rapport final sur le Comité d’Audit & des Risques tel que mis à jour par l’AMF en juillet 2010.

6 


réunions en 2023\*

4 

membres

100 % 

d’administrateurs indépendants

100 % 

de taux de participation

### Composition au 31 décembre 2023

Le règlement intérieur du Conseil d’administration prévoit que le Comité d’Audit & des Risques est composé de trois membres au moins.

Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables et une expérience pratique de l’établissement des comptes et de l’application des normes comptables en vigueur.

• Jill Lee	Présidente	Indépendante
• Cécile Cabanis	Membre	Indépendante
• Anna Ohlsson-Leijon	Membre	Indépendante
• Gregory Spierkel	Membre	Indépendant

Ainsi que le démontrent leurs parcours professionnels résumés à la section 4.1.1.2 du présent Document d’Enregistrement Universel, les membres du Comité d’Audit & des Risques disposent tous d’une expertise reconnue dans les domaines financier, économique et comptable. Outre leurs connaissances financières et comptables pointues, Mme Jill Lee apporte également au Comité son expertise des activités de Schneider Electric et des marchés asiatiques, Mme Cécile Cabanis sa maîtrise approfondie des enjeux d’un grand groupe français du CAC 40, Mme Anna Ohlsson-Leijon son expérience et ses compétences fondées sur sa vaste expérience dans le domaine de la finance et de la gestion, et M. Gregory Spierkel sa maîtrise du numérique et des technologies grâce à son précédent poste de Directeur général d’Ingram Micro.

### Changements dans la composition en 2023

- Présidence : aucun changement.
- Composition : aucun changement.

### Taux de participation individuel en 2023

- Jill Lee **100 %**
- Cécile Cabanis **100 %**
- Anna Ohlsson-Leijon **100 %**
- Gregory Spierkel **100 %**

### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l’initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d’administration ou du Directeur général.
- Il tient au moins cinq réunions dans l’année.
- Le Directeur de l’audit interne est le secrétaire du Comité d’Audit & des Risques.
- Le Comité peut convier à ses réunions toute personne qu’il souhaite entendre.
- Le Directeur général n’assiste pas aux réunions du Comité.
- Les commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l’examen des comptes et, en fonction de l’ordre du jour, à tout ou partie des autres réunions.
- Il peut, en outre, se faire communiquer par le Directeur général les documents qu’il estime utiles.
- Il peut demander des études à des consultants externes.
- Il présente au Conseil le résultat de ses missions et ses recommandations. Le/la Président(e) du Comité d’Audit & des Risques informe sans délai le Président du Conseil d’administration et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant de toute difficulté rencontrée.

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité Digital sur la revue des risques en matière de cybersécurité.

## Missions

Le Comité d’Audit & des Risques est chargé de préparer les travaux du Conseil d’administration, de lui faire des recommandations et d’émettre des avis dans les domaines financiers, extra-financiers, comptables, du contrôle interne, de l’audit interne, de la conformité et du contrôle des risques. En conséquence, ses missions sont les suivantes :

Objet	Détail des missions
Préparation de l’arrêté par le Conseil d’administration des comptes annuels et semestriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;</li> <li>• Examiner les risques (y compris ceux de nature sociale et environnementale) et des engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie ;</li> <li>• Examiner le processus d’élaboration de l’information financière ; et</li> <li>• Examiner le Document d’Enregistrement Universel, ainsi que les rapports sur les comptes semestriels et les principaux autres documents d’information financière.</li> </ul>
Publication des informations en matière de durabilité conformément à la nouvelle directive CSRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les questions relatives à l’élaboration et au contrôle de l’information en matière de durabilité ;</li> <li>• Suivre le processus d’élaboration de l’information en matière de durabilité ;</li> <li>• Suivre le processus mis en oeuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d’informations en matière de durabilité ;</li> <li>• Émettre des recommandations pour assurer l’intégrité du processus de publication de l’information en matière de durabilité ; et</li> <li>• Rendre compte au Conseil des résultats de la mission de certification des informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont cette mission a contribué à l’intégrité de l’information en matière de durabilité.</li> </ul>
Suivi des questions relatives aux commissaires aux comptes et aux auditeurs chargés de la certification de l’information en matière de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émettre des recommandations sur la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes et des auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité</li> <li>• Assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes notamment en examinant le plan d’audit externe et les résultats des vérifications des commissaires aux comptes ;</li> <li>• Assurer le suivi du contrôle légal de l’information en matière de durabilité par les auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité notamment en examinant le plan d’audit externe et les résultats des vérifications de ces auditeurs ; et</li> <li>• S’assurer de l’indépendance des commissaires aux comptes et de durabilité, notamment par l’examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l’approbation préalable des missions n’entrant pas dans le strict cadre de la mission de commissariat aux comptes.</li> </ul>
Suivi de l’efficacité du contrôle interne, des systèmes de gestion des risques et du programme de conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière et en matière de durabilité ; et ainsi, plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) examiner l’organisation et les moyens de l’audit interne, ainsi que son programme de travail annuel (le Comité reçoit trimestriellement la synthèse des rapports produits à l’issue des audits effectués et le Président du Comité reçoit ces rapports en intégralité) ;</li> <li>(ii) examiner les rapports sur la gestion des risques d’entreprise incluant la cartographie des risques opérationnels et s’assurer de l’existence de dispositifs destinés à les prévenir ou à les minimiser ;</li> <li>(iii) examiner l’optimisation de la couverture des risques sur la base des rapports qu’il demande à l’audit interne ou des fonctions de la gestion des risques ;</li> <li>(iv) examiner le dispositif du contrôle interne du Groupe et prendre connaissance des résultats du « <i>self assessment</i> » des entités au regard du contrôle interne ; s’assurer de l’existence et de la pertinence d’un processus d’identification et de traitement des incidents et anomalies ;</li> <li>(v) vérifier l’existence de politiques de conformité du Groupe en matière notamment de concurrence, d’anti-corruption, d’éthique et de protection des données et des dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application ; et</li> <li>(vi) évaluer les cyber-risques et la position du Groupe en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité Digital).</li> </ul> </li> </ul>

4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

**Activité en 2023**

Le Comité d’Audit & des Risques a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 15 février, 26 juillet, 25 octobre et 13 décembre 2023.

Objet	Détail des missions
Comptes et information financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des comptes annuels et semestriels et des rapports sur les comptes ;</li> <li>Revue des <i>goodwill</i>, de la situation fiscale du Groupe, des provisions et des engagements de retraite ou assimilés ;</li> <li>Examen des supports de la communication financière sur les comptes annuels et semestriels ;</li> <li>Revue du périmètre de consolidation du Groupe ; et</li> <li>Revue des engagements de pension.</li> </ul>
Audit interne, contrôle interne, gestion des risques et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la matrice des risques ;</li> <li>Revue du plan d’audit et de missions de contrôle 2024 ;</li> <li>Revue des principaux audits internes réalisés en 2023 ;</li> <li>Revue de la couverture des risques par les assurances ;</li> <li>État des lieux concernant le système de Gestion des risques de l’entreprise ;</li> <li>Point sur la directive européenne en ce qui concerne la publication d’informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et évaluation des éléments manquants ;</li> <li>Point sur les <i>Trust standards</i> et leur mise en œuvre ;</li> <li>Revue du programme Éthique et Conformité ;</li> <li>Revue des risques en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité Digital) ;</li> <li>Revue du rapport de gestion ; et</li> <li>Revue des principaux litiges.</li> </ul>
Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des honoraires versés aux commissaires aux comptes et à leurs réseaux ; et</li> <li>Revue du plan d’audit externe 2024.</li> </ul>
Gouvernement d’entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition pour le dividende versé en 2023 ; et</li> <li>Revue des autorisations financières et proposition pour leur renouvellement à l’Assemblée générale du 4 mai 2023.</li> </ul>

**4.1.3.2 Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable**

 <b>6</b> réunions en 2023*	 <b>6</b> membres	 <b>67 %</b> d’administrateurs indépendants	 <b>96 %</b> de taux de participation
--	--	---	--

À la suite de l’évolution de l’organisation des Comités décidée par le Conseil d’Administration, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a été créé le 4 mai 2023 et a remplacé l’ancien Comité Gouvernance & Rémunérations. La section suivante décrit les deux comités.

**Composition au 31 décembre 2023**

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d’administration prévoient que le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable est composé d’au moins trois membres.	• Jean-Pascal Tricoire	Président depuis le 4 mai 2023	Non indépendant
	• Léo Apotheker	Membre	Non indépendant
	• Fred Kindle	Membre	Indépendant
	• Linda Knoll	Membre	Indépendante
	• Anders Runevad	Membre	Indépendant
	• Greg Spierkel	Membre	Indépendant

**Changements dans la composition en 2023**

- Présidence : M. Jean-Pascal Tricoire a été nommé Président du Comité à compter du 4 mai 2023, en remplacement de M. Fred Kindle qui demeure membre du Comité.
- Composition : M. Jean-Pascal Tricoire a été nommé membre du Comité à compter du 4 mai 2023.

**Taux de participation individuel en 2023**

- |                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| • Jean-Pascal Tricoire <b>75 %</b> | • Linda Knoll <b>100 %</b>    |
| • Léo Apotheker <b>100 %</b>       | • Anders Runevad <b>100 %</b> |
| • Fred Kindle <b>100 %</b>         | • Greg Spierkel <b>100 %</b>  |

**Fonctionnement**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité se réunit à l’initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Directeur général.</li> <li>L’ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Directeur général.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité tient au moins trois réunions par an.</li> <li>Le Comité peut entendre toute personne qu’il souhaite.</li> <li>Le Secrétaire du Conseil d’administration est le secrétaire du Comité.</li> </ul> |
|--|---|

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité Capital humain & Rémunérations concernant le plan d’intéressement à long terme 2024.



## Missions

Objet	Détail des missions
Nominations & plans de succession	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des propositions au Conseil d'administration en vue de toute nomination au Conseil d'administration : administrateurs ou censeurs, Président du Conseil d'administration, Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant, Présidents et membres des comités ;</li> <li>Formuler des propositions au Conseil d'administration en vue de toute nomination de dirigeants mandataires sociaux : Directeur général et/ou Directeur général délégué ;</li> <li>Veiller à la mise en œuvre d'une procédure de préparation des plans de succession des administrateurs et des mandataires sociaux en cas de vacance imprévue ;</li> <li>Examiner les plans de succession des principaux dirigeants du Groupe ; et</li> <li>Être informé de toute nomination de membres du Comité exécutif et des principaux dirigeants du Groupe.</li> </ul>
Missions visant à donner aux actionnaires et au marché l'assurance que le Conseil d'administration accomplit ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère ;</li> <li>Débattre des questions de gouvernance liées au fonctionnement et à l'organisation du Conseil et de ses comités ;</li> <li>Proposer les conditions dans lesquelles est réalisée l'évaluation régulière du Conseil ;</li> <li>Discuter de la qualification des administrateurs comme indépendants, qui est revue par le Conseil chaque année avant la publication du rapport annuel ;</li> <li>Procéder à un examen des comités chargés de préparer les travaux du Conseil ;</li> <li>Examiner la mise en œuvre de la procédure d'évaluation relative à la qualification des conventions entre parties liées comme « courantes » ou « réglementées » ;</li> <li>Préparer les décisions du Conseil concernant la mise à jour de son règlement intérieur ; et</li> <li>Préparer le projet de rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.</li> </ul>
Développement durable & gouvernement d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les engagements à long terme en matière de développement durable pris par la Société soient mis en œuvre ;</li> <li>Examiner la stratégie de développement durable du Groupe, y compris la stratégie climatique, et suivre régulièrement les progrès accomplis ;</li> <li>Examiner les risques en matière de durabilité conjointement avec le Comité d'Audit &amp; des Risques ; et</li> <li>Travailler avec le Comité des Parties prenantes et établir son plan de travail chaque année.</li> </ul>

### Activité en 2023 du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 26 juillet, 25 octobre et 13 décembre 2023.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;</li> <li>Définition des critères de rémunération à long terme (LTIP) des dirigeants mandataires sociaux (conjointement avec le Comité Capital humain &amp; Rémunérations) ; et</li> <li>Formation des Administrateurs représentant les salariés pour 2023.</li> </ul>
Rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue du plan de succession des membres du Comité exécutif ;</li> <li>Stratégie de développement durable ; et</li> <li>Revue de la politique de diversité et d'inclusion.</li> </ul>
Auto-évaluation du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du rapport et des conclusions de l'auto-évaluation externe du Conseil d'administration.</li> </ul>
Engagement actionnarial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte-rendu des rencontres du Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant avec les analystes dédiés à la gouvernance chez les principaux actionnaires : 22 réunions ont été tenues, couvrant plus de 36 % du capital. Ces réunions traduisent l'importance que l'entreprise attache au dialogue et à l'engagement direct des administrateurs <i>vis-à-vis</i> des actionnaires (cf. « Rapport du Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant » à la section 4.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel).</li> </ul>

### Activité en 2023 du Comité Gouvernance & Rémunérations

Le Comité Gouvernance & Rémunérations a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 15 février et 4 mai 2023.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance effective le 4 mai 2023 ;</li> <li>Composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;</li> <li>Qualification des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance ;</li> <li>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (montant et structure de la rémunération 2023, objectifs 2023 et niveau d'atteinte des objectifs 2022) et l'attribution à ces derniers d'actions de performance dans le cadre du plan d'intéressement à long terme ;</li> <li>Présentation à l'Assemblée générale des actionnaires du <i>Say on Pay 2022</i> et des principes et critères proposés pour 2023 ; et</li> <li>Rémunération des administrateurs.</li> </ul>
Rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.</li> </ul>

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise


### 4.1.3.3 Comité Capital humain & Rémunérations

4 


réunions en 2023\*

5 

membres

100 % 

d'administrateurs indépendants\*\*

100 % 

de taux de participation

À la suite de l'évolution de l'organisation des Comités décidée par le Conseil d'Administration, le Comité Capital humain & Rémunérations a été créé le 4 mai 2023 et a remplacé l'ancien Comité Ressources humaines & RSE. La section suivante décrit les deux comités.

#### Composition au 31 décembre 2023

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d'administration prévoient que le Comité Capital humain & Rémunérations est composé d'au moins trois membres.	• Linda Knoll	Présidente	Indépendante
	• Nive Bhagat	Membre depuis le 4 mai 2023	Indépendante
	• Rita Félix	Membre	Administratrice représentant les salariés
	• Fred Kindle	Membre	Indépendant
	• Anna Ohlsson-Leijon	Membre depuis le 4 mai 2023	Indépendante

#### Changements dans la composition en 2023

- Présidence : aucun changement.
- Composition : Mme Nive Bhagat et Mme Anna Ohlsson-Leijon ont été nommées membres du Comité à compter du 4 mai 2023. Mme Xiaoyun Ma a quitté le Comité à la suite de sa nomination en qualité de membre du Comité Investissement à compter du 4 mai 2023.

#### Taux de participation individuel en 2023

- Linda Knoll **100 %**
- Nive Bhagat **100%**
- Rita Félix **100 %**
- Fred Kindle **100 %**
- Anna Ohlsson-Leijon **100 %**

#### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.
- L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d'administration.
- Le Comité tient au moins trois réunions par an.
- Le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.
- La Directrice générale des Ressources humaines du Groupe, Mme Charise Le, est la secrétaire du Comité.

#### Missions

Objet	Détail des missions
Plans d'actionnariat salarié et plans d'attribution d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les délibérations du Conseil d'administration sur l'actionnariat salarié ; et</li> <li>• Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la mise en place des plans d'intéressement long terme tels que l'attribution de bons de souscription d'action ou d'actions avec ou sans condition de performance.</li> </ul>
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration et/ou Directeur général, Directeur général délégué, le cas échéant), en veillant notamment à son alignement sur l'intérêt social. Le Comité prépare les évaluations annuelles des personnes concernées et émet des recommandations au Conseil d'administration concernant la détermination des composantes de la rémunération due aux dirigeants mandataires sociaux conformément à la politique de rémunération ;</li> <li>• Revoir la rémunération des membres du Comité exécutif ; et</li> <li>• Proposer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et le mode de répartition.</li> </ul>
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner l'impact social des grands projets de réorganisation et des grandes politiques de ressources humaines ; et</li> <li>• Examiner la gestion des risques liés aux ressources humaines.</li> </ul>

#### Activité en 2023 du Comité Capital humain & Rémunérations

Le Comité Capital humain & Rémunérations a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 25 octobre et 13 décembre 2023.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de plans d'action de performance pour soutenir le recrutement et la politique de rétention ;</li> <li>• Définition des critères de rémunération ESG à long terme (LTIP) des principaux responsables et des dirigeants mandataires sociaux (conjointement avec le Comité Gouvernance, Nominations &amp; Développement durable) ;</li> <li>• WESOP 2024 ;</li> <li>• Rémunération des administrateurs ;</li> <li>• Politique de rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux.</li> </ul>
Rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen approfondi des talents spécifiques</li> </ul>

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable concernant le plan d'intéressement à long terme 2024.

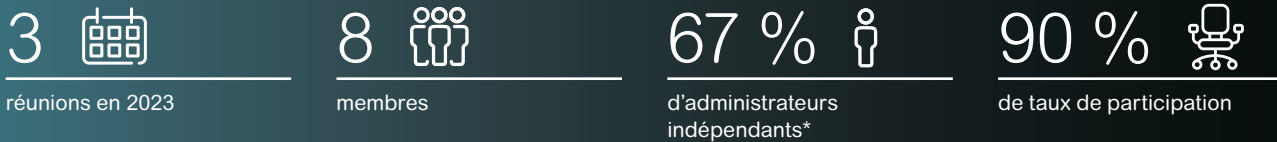
\*\* À l'exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

## Activité en 2023 du Comité Ressources humaines & RSE

Le Comité Ressources humaines & RSE a rendu compte de ses travaux à la réunion du Conseil du 15 2023.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'intéressement à long terme 2023.</li> </ul>
Rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la rémunération, de la performance ; et</li> <li>Ratio d'équité salariale.</li> </ul>

### 4.1.3.4 Comité Investissement



### Composition au 31 décembre 2023

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d'administration prévoient que le Comité Investissement est composé d'au moins trois membres.	• Léo Apotheker	Président	Non indépendant
	• Giulia Chierchia	Membre depuis le 4 mai 2023	Indépendante
	• Jill Lee	Membre	Indépendante
	• Xiaoyun Ma	Membre depuis le 4 mai 2023	Administratrice représentant les salariés
	• Anders Runevad	Membre	Indépendant
	• Lip-Bu Tan	Membre	Indépendant
	• Jean-Pascal Tricoire	Membre depuis le 4 mai 2023	Non indépendant
	• Bruno Turchet	Membre	Administrateur représentant les salariés

### Changements dans la composition en 2023

- Présidence : aucun changement.
- Composition : Mme Giulia Chierchia, Mme Xiaoyun et M. Jean-Pascal Tricoire ont été nommés membres du Comité à compter du 4 mai 2023.

### Taux de participation individuel en 2023

- Léo Apotheker **100 %**
- Giulia Chierchia **100 %**
- Jill Lee **100 %**
- Xiaoyun Ma **50 %**
- Anders Runevad **67 %**
- Lip-Bu Tan **100 %**
- Jean-Pascal Tricoire **100 %**
- Bruno Turchet **100 %**

### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.
- L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d'administration.
- Le Comité tient trois réunions par an.
- Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile.
- Le Directeur général est régulièrement invité aux réunions du Comité.
- Le Directeur des Fusions & Acquisitions est le secrétaire du Comité.

### Missions

Objet	Détail des missions
Préparation des travaux du Conseil d'administration sur les sujets liés à la politique d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des recommandations au Conseil sur les décisions d'investissement majeur ;</li> <li>Conseiller la Direction générale sur les stratégies d'investissement ;</li> <li>Lancer, à la demande du Conseil, ou propose la recherche de projets aboutissant à des investissements significatifs pour l'entreprise, généralement pour des décisions d'investissement égal à ou supérieur à 250 millions d'euros ;</li> <li>Explorer des opportunités d'importance moindre si leur intérêt stratégique le justifie ou si le Conseil ou le Président du Conseil en fait la demande ;</li> <li>Fournir des recommandations sur les grands projets de fusion, d'alliance et d'acquisition ;</li> <li>Porter une attention particulière aux cas de restructuration ou de consolidation intervenant dans les secteurs dans lesquels la Société opère ou est susceptible d'opérer ;</li> <li>Examiner les projets d'optimisation et de désinvestissement significatifs d'un point de vue financier ou stratégique ;</li> <li>Apporter son soutien à la direction dans l'élaboration des politiques d'investissement liées au positionnement à long terme de Schneider Electric, telles que les stratégies d'innovation et de R&amp;D ou de tout investissement significatif de croissance organique ; et</li> <li>Présenter au Conseil les enjeux sociaux et environnementaux des projets stratégiques qui lui sont soumis tels que les projets de fusion et d'acquisition.</li> </ul>

### Activité en 2023

Le Comité Investissement a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 15 février, 25 octobre et du 13 décembre 2023, ainsi que lors de la Session Stratégie.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des projets et des opportunités d'investissement ; et</li> <li>Revue du portefeuille.</li> </ul>

\* A l'exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise


### 4.1.3.5 Comité Digital

5 


réunions en 2023\*

7 

membres

67 % 

d’administrateurs indépendants\*\*

94 % 

de taux de participation

#### Composition au 31 décembre 2023

Le règlement intérieur du Conseil d’administration prévoit que le Comité Digital est composé de trois membres au moins.	• Greg Spierkel	Président	Indépendant
	• Léo Apotheker	Membre	Non indépendant
	• Nive Bhagat	Membre	Indépendante
	• Xiaoyun Ma	Membre	Administratrice représentant les salariés
	• Abhay Parasnis	Membre depuis le 4 mai 2023	Indépendant
	• Lip-Bu Tan	Membre	Indépendant
	• Jean-Pascal Tricoire	Membre depuis le 4 mai 2023	Non indépendant

#### Changements dans la composition en 2023

- Présidence : aucun changement.
- Composition : M. Abhay Parasnis et M. Jean-Pascal Tricoire ont été nommés membre du Comité à compter du 4 mai 2023.

#### Taux de participation individuel en 2023

- Greg Spierkel **100 %**
- Léo Apotheker **100 %**
- Nive Bhagat **100 %**
- Xiaoyun Ma **60 %**
- Abhay Parasnis **100 %**
- Lip-Bu Tan **100 %**
- Jean-Pascal Tricoire **100 %**

#### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l’initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d’administration ou du Directeur général.
- L’ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d’administration.
- Le Comité tient au moins trois réunions par an.
- Pour l’accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre toute personne désignée par lui.
- Le Directeur général est régulièrement invité aux réunions du Comité.
- Le Directeur général Digital, M. Peter Weckesser, est le secrétaire du Comité.

#### Missions

Objet	Détail des missions
Assister le Conseil sur les sujets liés au digital afin de guider, soutenir et contrôler le Groupe dans ses efforts de digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner, évaluer et suivre les projets et, de manière générale, apporter ses conseils notamment dans sept domaines :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement et croissance de l’activité digitale EcoStruxure™, incluant (i) l’amélioration des activités traditionnelles grâce à la connectivité et aux analytiques, (ii) la création de nouvelles offres numériques et de nouveaux modèles d’affaires, (iii) la définition de la contribution à et de la cohérence du digital avec la stratégie globale ;</li> <li>– Évaluation de la contribution des éventuelles opérations de fusions-acquisitions à la stratégie digitale du Groupe ;</li> <li>– Suivi et analyse de l’environnement digital (concurrents et transformateurs, menaces et opportunités) ;</li> <li>– Amélioration et transformation de l’expérience digital des clients et partenaires du Groupe ;</li> <li>– Amélioration de l’efficacité opérationnelle de Schneider Electric au travers de l’utilisation effective de technologies de l’information et des capacités d’automatisation digitale ;</li> <li>– S’assurer que la Société possède les ressources humaines adéquates pour la transformation digitale ;</li> <li>– Évaluation du « cyber-risque » et amélioration de la position du Groupe en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité d’Audit &amp; des Risques).</li> </ul> </li> </ul>
Préparer les délibérations du Conseil d’administration sur les sujets liés au digital	

#### Activité en 2023

Le Comité Digital a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 15 février, 26 juillet, 25 octobre et 13 décembre 2023.

Objet	Détail des missions
Propositions et rapports au Conseil d’administration :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intelligence artificielle ;</li> <li>• Ingénierie numérique ;</li> <li>• Plateforme EcoStruxure ;</li> <li>• Revue des risques en matière de cybersécurité conjointement avec le Comité d’Audit &amp; des Risques ; et</li> <li>• Bilans généraux sur Schneider Digital.</li> </ul>

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité d’Audit & des Risques sur la revue des risques en matière de cybersécurité.

\*\* À l’exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

## 4.1.4 Rapport du Vice-Président & Administrateur référent indépendant

M. Fred Kindle rend compte par la présente du travail qu'il a accompli en 2023 dans le cadre de ses fonctions de Vice-Président & Administrateur référent indépendant. Il a été nommé Vice-Président le 23 avril 2020, en remplacement de M. Léo Apotheker.

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant est nommé par le Conseil d'administration en application de l'article 12 des statuts, qui prévoit la nomination d'un Vice-Président exerçant les fonctions d'Administrateur référent indépendant lorsque les fonctions de Président et de Directeur général sont exercées par la même personne. Conformément à l'article 12 des statuts, les fonctions du Vice-Président & Administrateur référent indépendant sont définies par le règlement intérieur du Conseil d'administration qui prévoit que la nomination d'un Vice-Président est obligatoire lorsque le Président n'est pas considéré comme indépendant selon le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Ce règlement intérieur est disponible à la section 4.1.5 du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### Information concernant le Vice-Président & Administrateur référent indépendant

Pour être à même d'exercer ses missions, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant doit avoir une excellente connaissance du Groupe et être particulièrement bien informé de la marche des affaires.

Ainsi, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant est tenu informé de l'actualité et de la marche du Groupe, notamment par le biais d'échanges hebdomadaires avec le Directeur général. Il rencontre régulièrement des membres du Comité exécutif du Groupe et entretient des échanges réguliers avec des directeurs et collaborateurs du Groupe sur différents sites de Schneider Electric.

En outre, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant échange régulièrement avec les autres membres du Conseil d'administration. Deux fois par an, en juin et en décembre, il rencontre individuellement chacun des autres administrateurs afin de recueillir leur avis sur la situation actuelle de la Société, leurs préoccupations éventuelles et leurs souhaits.

Il est tenu continuellement informé de l'évolution de l'environnement concurrentiel, des avancées technologiques et des opportunités commerciales. Il est également membre du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable et du Comité Capital humain & Rémunérations.

### Participation à la préparation des réunions du Conseil

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a participé à la préparation des réunions du Conseil d'administration. Il a ainsi pris part à toutes les réunions de « pré-Conseil ». Chaque réunion de Conseil est précédée d'un ou deux pré-conseil(s) au cours duquel/desquels le Directeur général, le Président du Conseil, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant, la Directrice générale Finances, le Directeur général Gouvernance et le Secrétaire du Conseil d'administration passent en revue les sujets ainsi que les questions abordées par les Comités, et établissent l'ordre du jour arrêté par le Président du Conseil d'administration ainsi que le contenu du dossier.

### Sessions exécutives

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant convoque, chaque fois qu'il le juge opportun, et préside les « sessions exécutives » (c'est-à-dire les réunions qui se tiennent avec les membres non exécutifs du Conseil d'administration et quelques réunions sans la présence du Président du Conseil). Les administrateurs représentant les salariés sont invités à participer à toutes les sessions exécutives suivant une réunion de Conseil à laquelle ils sont présents.

Le Conseil d'administration a tenu cinq sessions exécutives en 2023, dont deux réunions sans la présence du Président du Conseil, au cours desquelles les membres ont fait part de leurs avis et observations sur, notamment, les options stratégiques du Groupe et le plan de succession du Dirigeant mandataire social. Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a fait part au Président-Directeur général des conclusions de ces discussions.

### Échanges avec les actionnaires

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant est l'un des interlocuteurs privilégiés des actionnaires sur les sujets de gouvernement d'entreprise. Il a mené une campagne d'engagement actionnarial en 2023, en amont de l'Assemblée générale des actionnaires afin d'exposer à ceux qui le souhaitent les résolutions soumises au vote des actionnaires ; l'autre, appelée « engagement hors saison », afin d'échanger librement autour de thèmes d'actualité du gouvernement d'entreprise ne faisant pas nécessairement l'objet de résolutions soumises au vote, a été conduite par le Président en janvier 2024. À cette occasion, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a pu discuter avec les investisseurs de la place croissante des questions sociales et environnementales au sein du Conseil d'administration et leur prise en compte dans la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Au total, ces deux campagnes ont consisté en 22 rendez-vous physiques ou téléphoniques avec des analystes dédiés à la gouvernance chez les principaux actionnaires issus d'un large éventail de cultures de gouvernance d'entreprise et ont couvert plus de 36 % du capital. Les conclusions de ces échanges ont fait l'objet d'un rapport détaillé au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable dont ils contribuent à enrichir la réflexion. Il en a également été fait rapport au Conseil.

### Autres missions

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a conduit la délibération annuelle du Conseil d'administration sur sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que de ses Comités.

En 2023, cette auto-évaluation a été effectuée avec l'assistance d'un cabinet externe (Russel Reynolds). Les conclusions de cette évaluation, qui a fait ressortir la recherche d'amélioration continue, sont présentées à la section 4.1.2.4 du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a par ailleurs eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs. Il s'est assuré qu'il n'y avait, au sein du Conseil d'administration, aucune situation de conflit d'intérêts qu'il aurait eu la charge de porter à l'attention du Président.

## 4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise

### 4.1.5 Règlement intérieur du Conseil d’administration

Le Règlement intérieur du Conseil d’administration décrit les droits et obligations des membres du Conseil, la composition, le rôle et les modalités de fonctionnement du Conseil d’administration et de ses comités, ainsi que les rôles et pouvoirs du Président et du Directeur général. Il a été établi en application de l’article 13.7 des statuts de la Société et préparé en conformité avec le Code de commerce et le Code de gouvernement d’entreprise AFEP/MEDEF auquel Schneider Electric se réfère. Le présent Règlement intérieur s’impose à tous les membres du Conseil d’administration qui sont réputés y adhérer dès leur entrée en fonction et s’y conformer intégralement. Le présent Règlement intérieur a été adopté par le Conseil d’administration le 25 avril 2013 et modifié en dernier lieu le 14 février 2024, avec effet immédiat.

#### 1. Mode d’exercice de la Direction générale – Présidence et Vice-Présidence du Conseil d’administration

##### 1.1. Mode d’exercice de la Direction générale

- 1.1.1.** La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d’administration qui porte alors le titre de Président-Directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d’administration et portant le titre de Directeur général.
- 1.1.2.** Le Conseil d’administration choisit entre ces deux modes d’exercice de la Direction générale lors de la nomination, ou du renouvellement du mandat, du Président du Conseil d’administration ou du Directeur général. Cependant, lorsqu’il a décidé d’unifier les fonctions de Président et de Directeur général, il délibère chaque année de ce choix.
- 1.1.3.** Afin d’assurer une continuité dans le fonctionnement de la Société lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d’exercer ses fonctions, le ou les Directeur(s) général(aux) délégué(s), le cas échéant, sauf décision contraire du Conseil, exercent la Direction générale de la Société jusqu’à la nomination d’un nouveau Directeur général. La Présidence du Conseil d’administration est exercée temporairement par le Vice-Président.

##### 1.2. Présidence du Conseil d’administration

- 1.2.1** Le Conseil d’administration élit, parmi ses membres, un Président lequel est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d’administrateur. Le Conseil délibère une fois par an sur l’opportunité pour le Président de poursuivre ses fonctions. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d’administration.
- 1.2.2** Les missions statutaires du Président du conseil d’administration sont les suivantes :
- organiser et diriger les travaux du Conseil ;
  - convoquer les réunions du Conseil, en fixer l’ordre du jour et les présider ;
  - demander tout document ou information nécessaire pour aider le Conseil d’administration à préparer ses réunions et vérifier la qualité des informations fournies ;
  - veiller au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assurer notamment que (i) les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, (ii) le Conseil d’administration est organisé de manière à permettre des débats et des prises de décision constructifs et (iii) le Conseil d’administration consacre un temps approprié aux questions relatives à l’avenir de la Société et notamment à sa stratégie ;
  - présider les assemblées générales des actionnaires et rendre compte des travaux du Conseil d’administration à l’assemblée générale annuelle des actionnaires.
- 1.2.3** Le Président du Conseil d’administration se voit confier les pouvoirs et missions supplémentaires suivants pour lesquels il doit organiser ses activités de manière à assurer sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société :
- être tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements significatifs ou situations importantes relatives aux activités du Groupe (notamment la stratégie de la Société, les grands projets d’acquisition ou de cession, les transactions financières significatives, les risques, les grands projets pour les communautés et la nomination des plus hauts dirigeants du Groupe) et être consulté par lui sur ces questions ;
  - assister et conseiller le Directeur général sur les questions stratégiques, technologiques, de leadership et de capital humain ;
  - soutenir, en coordination avec le Directeur général, la représentation de la Société dans ses relations de haut niveau avec certaines parties prenantes (clients et institutions) ;
  - représenter la Société auprès de certains partenaires asiatiques et instances gouvernementales asiatiques, en coordination avec le Directeur général ;
  - s’impliquer dans le dialogue avec les actionnaires en coopération avec les initiatives prises à cet égard par le Directeur général ;
  - promouvoir les valeurs et la culture de la Société, notamment en matière d’environnement, de social et de gouvernance ;
  - rencontrer les dirigeants et les cadres de la Société ;
  - entendre les commissaires aux comptes et les responsables des fonctions de contrôle afin de s’assurer que le Conseil et ses comités sont en mesure d’exercer leurs fonctions ;
  - convoquer les membres du Conseil sans la présence des administrateurs membres de la Direction générale, notamment pour permettre des débats sur la performance et la rémunération de la Direction générale et sur le plan de succession ;
  - participer au processus de recrutement des nouveaux administrateurs et l’élaboration du plan de succession ;
  - travailler avec le Conseil sur la préparation et la mise en œuvre de plan(s) de succession du/des mandataire(s) social(aux).

Le Président du Conseil d'administration veille à développer et à maintenir une relation de confiance régulière entre le Conseil et la Direction générale, afin de garantir une mise en œuvre continue et permanente par la Direction générale des stratégies définies par le Conseil. Dans toutes ses missions autres que celles qui lui sont confiées par la loi, le Président du Conseil d'administration agit en étroite collaboration avec le Directeur général, qui est seul responsable de la direction générale et opérationnelle de la Société.

- 1.2.4** Le Président du Conseil d'administration est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du Conseil, à l'exception de toute mission spécifique confiée au Vice-Président & Administrateur référent indépendant dans le cadre du dialogue avec les actionnaires.

### 1.3. Vice-Présidence du Conseil d'administration – Administrateur référent indépendant

- 1.3.1** Le Conseil d'administration peut nommer un Vice-Président. En cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur général ou si le Président n'est pas considéré comme indépendant selon le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, la nomination d'un Vice-Président est obligatoire. Le Vice-Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est rééligible. Le Vice-Président peut être démis de ses fonctions par le Conseil d'administration à tout moment.

- 1.3.2** Le Vice-Président préside les réunions du Conseil d'administration en l'absence du Président.

Le Vice-Président est appelé à remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'empêchement temporaire ou de décès. En cas d'empêchement, cette suppléance vaut pour la durée de l'empêchement, en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

- 1.3.3** Le Vice-Président assume également le rôle d'Administrateur référent indépendant. À ce titre, les pouvoirs et missions du Vice-Président sont les suivants :
- être tenu informé des événements majeurs de la vie du Groupe par des contacts et réunions régulières avec le Président et le Directeur général ;
  - être consulté par le Président sur l'ordre du jour et le déroulement de chaque réunion du Conseil ainsi que sur le calendrier des réunions du Conseil ;
  - requérir du Président du Conseil d'administration l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de toute réunion du Conseil d'administration ;
  - requérir du Président du Conseil d'administration la convocation d'une réunion du Conseil d'administration pour discuter d'un ordre du jour donné ;
  - convoquer, chaque fois qu'il le juge opportun, une session exécutive avec les membres non exécutifs du Conseil d'administration et sans la présence du Président, qu'il présidera. Il incombe au Vice-Président d'apprécier pour chaque sujet abordé si les administrateurs salariés doivent quitter la réunion jusqu'à ce que le sujet soit clos. En outre, le Vice-Président peut convoquer une session exécutive entre deux réunions du Conseil ;
  - faire rapidement rapport au Président sur les conclusions des sessions exécutives tenues sans sa présence ;
  - attirer l'attention du Président et du Conseil d'administration sur les éventuels conflits d'intérêts qu'il aurait identifiés ou qui lui seraient signalés ;
  - rencontrer s'il le souhaite les principaux dirigeants du Groupe et visiter les sites de la Société afin de compléter ses connaissances ;
  - procéder à l'évaluation annuelle du Conseil d'administration et, dans ce cadre, apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux activités du Conseil ;
  - rendre compte de ses actions lors des assemblées générales annuelles des actionnaires ;
  - dialoguer avec les actionnaires sur les questions de gouvernance et informer le Conseil de leurs préoccupations.

- 1.3.4** Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant doit être un membre indépendant au regard des critères rendus publics par la Société.

- 1.4** Le Directeur général doit détenir un nombre minimum d'actions représentant cinq années de salaire de base. Le calcul du nombre d'actions détenues est basé sur les actions Schneider Electric SE et la contre-valeur en actions des parts du fonds commun de placement d'entreprise investies en actions Schneider Electric qu'il détient. Il est tenu de conserver au moins 50 % des Actions de Performance qui lui sont attribuées jusqu'à ce que ce nombre d'actions soit atteint.

## 2. Rôles et pouvoirs du Conseil d'administration

- 2.1.** Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social et en considérant les enjeux sociaux et environnementaux. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales des actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. A toute époque de l'année, il opère les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- 2.2.** En vertu des dispositions légales ou statutaires, il appartient au Conseil d'administration de :
- déterminer le mode d'exercice de la Direction générale de la Société ;
  - nommer et révoquer les dirigeants mandataires sociaux ainsi que fixer leur rémunération et les avantages qui leur sont accordés ;
  - coopter, le cas échéant, des administrateurs ;
  - répartir entre ses membres la rémunération des administrateurs allouée par l'assemblée générale des actionnaires ;
  - convoquer les assemblées générales des actionnaires ;

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- s'assurer que la Société a procédé à la publication des informations en matière de développement durable conformément au cadre de *reporting* de l'UE ;
- de décider des dates de mise en paiement des dividendes et des éventuels acomptes sur dividendes ;
- établir les rapports de gestion et les rapports aux assemblées générales des actionnaires ;
- établir les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants ;
- établir le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- décider de l'utilisation des délégations consenties par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour notamment augmenter le capital de la Société, racheter des actions propres, réaliser des opérations d'actionnariat salarié, annuler des actions ;
- attribuer des options ou actions avec ou sans condition de performance dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- autoriser l'émission d'obligations ;
- autoriser l'émission de cautions, avals ou garanties ;
- autoriser les conventions réglementées (conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce) ;
- mettre en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

**2.3.** Pour permettre au Conseil d'exercer ses fonctions telles que définies au 2.1. et au-delà de ses pouvoirs spécifiques résumés au 2.2., les attributions du Conseil d'administration comprennent :

- donner son autorisation préalable pour :
  - (i) toutes cessions ou acquisitions de participations ou d'actifs par la Société ou par une société du Groupe pour un montant supérieur à 250 millions d'euros ;
  - (ii) les modifications significatives du périmètre et du portefeuille d'activités en dehors de la stratégie partagée avec le Conseil d'administration ;
  - (iii) l'établissement d'alliances stratégiques importantes ;
  - (iv) tout règlement amiable d'un litige pour un montant supérieur à 125 millions d'euros ;
  - (v) tout engagement hors bilan supérieur à 125 millions d'euros autre que ceux relatifs à une garantie donnée à une entité du Groupe ;
  - (vi) les modifications majeures et très significatives de l'organisation interne du Groupe ;
- être informé par son Président ou par ses comités de tout événement significatif concernant le bon fonctionnement de la Société ;
- être informé de l'évolution du marché, de l'environnement concurrentiel et des principaux défis que la Société doit relever, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- établir l'approche stratégique pluriannuelle en matière de responsabilité sociale et environnementale et revoir les résultats obtenus sur une base annuelle (y compris sur le climat) ;
- examiner, en relation avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence et recevoir à cet effet toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses attributions, notamment de la part du Directeur général ;
- s'assurer que le programme de gestion des cyber-risques est adéquat et réduit le risque d'attaques et, le cas échéant, qu'il répondra et permettra de se remettre de toute attaque éventuelle ;
- s'assurer qu'un processus de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence est en place ;
- exercer un contrôle sur la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés, notamment par le biais des états financiers ou à l'occasion d'opérations d'entreprise importantes ;
- revoir chaque année sa composition, son organisation et son mode de fonctionnement ;
- créer un Comité d'Audit & des Risques dans les conditions prévues par la loi et tout autre comité (i) qui n'a pas de pouvoir de décision, mais qui a pour mission de fournir toutes les informations utiles aux discussions et décisions que le Conseil est appelé à prendre, (ii) dont la composition et les règles relatives à leur mode de fonctionnement sont déterminées par le Conseil ;
- être consulté avant l'acceptation par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués, le cas échéant, de tout mandat social dans une société cotée en dehors du Groupe ;
- nommer un Vice-Président si le Conseil est contraint de ou souhaite le faire ;
- nommer jusqu'à trois Censeurs si le Conseil le souhaite ;
- déterminer des objectifs en matière d'équilibre des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et veiller à ce que les dirigeants mandataires sociaux mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes.

**2.4.** Les activités du Conseil d'administration et de ses comités sont décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### 3. Composition du Conseil d'administration

Dans les propositions qu'il fait et les décisions qu'il prend, le Conseil d'administration veillera à :

- refléter l'internationalisation des activités du Groupe et de son actionnariat grâce à la présence en son sein d'un nombre significatif de membres de nationalité étrangère ;
- préserver l'indépendance du Conseil au travers de la compétence, la disponibilité et le courage de ses membres ;
- poursuivre son objectif de diversification de la composition du Conseil conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil ;
- s'associer les compétences nécessaires au développement et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe tout en tenant compte des objectifs de diversité au regard de critères tels que l'âge, les qualifications et expériences professionnelles ;
- maintenir la représentation des actionnaires salariés et des salariés du Groupe conformément aux dispositions des articles 11.3 et 11.4 des statuts ;
- préserver la continuité du Conseil en procédant à intervalle régulier au renouvellement d'une partie de ses membres, au besoin en anticipant des fins de mandat.



## 4. Réunions du Conseil d'administration

- 4.1.** Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins six fois par an dont une fois pour un examen approfondi de la stratégie.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement. Elles sont transmises par le Secrétaire du Conseil.

- 4.2.** Le Conseil est convoqué par le Président ou par le Vice-Président en application de l'article 1.3.3.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Président doit convoquer une réunion du Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsque le tiers au moins des membres du Conseil lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

De même, le Directeur général, lorsqu'il n'exerce pas la Présidence du Conseil d'administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil sur tout ordre du jour déterminé.

L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion. Celui-ci peut être complété ou modifié au moment de la réunion.

Les réunions du Conseil se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé dans la convocation, en France ou à l'étranger.

- 4.3.** Un membre du Conseil peut donner par écrit mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Conseil.

Chaque membre du Conseil ne peut disposer au cours d'une même réunion que d'une seule procuration reçue par application de l'alinéa précédent.

Les membres du Conseil d'administration peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration via des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; ils comptent alors parmi les membres présents à la réunion. Toutefois, en application des dispositions légales, en ce qui concerne l'arrêté des comptes statutaires, des comptes consolidés et du rapport de gestion, les membres du Conseil d'administration participant à la réunion par visioconférence ou des moyens de télécommunication n'entrent pas dans la détermination du quorum et de la majorité.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Toutefois, en application de l'article 15 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale que si les deux tiers des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

- 4.4.** Le Secrétaire du Conseil assiste aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration entend les responsables opérationnels concernés par les grandes questions qui sont soumises à son examen.

Le Conseil d'administration peut autoriser des personnes non membres du Conseil à participer à ses réunions, y compris *via* des moyens de visioconférence ou télécommunication.

- 4.5.** Il est tenu au siège social un registre des présences.

Les délibérations du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal.

Le Secrétaire du Conseil est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration.

## 5. Information du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans des délais qui leur permettent d'en prendre connaissance de manière utile. Ils peuvent se faire communiquer préalablement à toute réunion tous les documents utiles à cet effet.

Les demandes d'information des membres du Conseil portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président du Conseil d'administration ou au Directeur général qui y répond dans les meilleurs délais.

Afin de fournir une information complète aux membres du Conseil d'administration, des visites de sites et rencontres de clients sont organisées à leur intention. Les membres du Conseil d'administration disposent de la faculté de rencontrer les principaux dirigeants de la Société. Ils en informent le Président ou, le cas échéant, le Directeur général.

Le Président et/ou, le cas échéant, le Vice-Président rencontrent individuellement chacun des membres du Conseil tous les ans.

## 6. Statut des membres du Conseil d'administration

- 6.1.** Les membres du Conseil d'administration représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- 6.2.** Les administrateurs sont tenus d'assister aux réunions du Conseil d'administration et des comités dont ils sont membres.

Tout administrateur qui n'aurait pas assisté, sauf motif exceptionnel, à la moitié au moins des séances tenues dans l'année, sera réputé vouloir mettre fin à son mandat et invité à présenter au Conseil d'administration, selon le cas, sa démission de membre du Conseil d'administration ou de membre de comité.

- 6.3.** Les membres du Conseil d'administration sont tenus à une obligation générale de confidentialité tant en ce qui concerne les délibérations du conseil et des comités, que l'information non publique qui leur est communiquée dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Par exception, toute personne physique liée à un administrateur étant une personne morale (Représentant Permanent) ou un actionnaire (soit salarié de cette personne morale, soit dirigeant) est autorisée à communiquer certaines des informations non publiques à cette personne morale ainsi qu'à tout conseiller de cette personne morale. Il est précisé que :

- une telle communication n'est autorisée que si (i) elle est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'administrateur, (ii) elle est faite dans l'intérêt de la Société (sans conflit d'intérêts existant entre la Société et la personne morale), (iii) elle est limitée dans son contenu ainsi que dans ses destinataires et (iv) elle respecte les règles et réglementations applicables notamment en matière d'abus de marché ;
- cette personne morale devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le maintien de la stricte confidentialité de ces informations ;
- l'Administrateur Référent Indépendant peut, sur demande, obtenir de la personne morale la liste de l'ensemble des informations communiquées et des destinataires de cette information.

- 6.4.** Les administrateurs ne doivent pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe.

- 6.5.** Les membres du Conseil d'administration ont le devoir de tenir informé le Conseil d'administration de tout mandat dans d'autres sociétés qu'ils viendront à exercer ou cesser d'exercer.

- 6.6.** Les membres du Conseil d'administration ont le devoir en permanence de s'assurer que leur situation personnelle ne les met pas en position de conflit d'intérêts avec la Société. À cet effet, ils déclarent :
- l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts, même potentiel, au moment de leur entrée en fonction puis chaque année en réponse à une demande faite par la Société à l'occasion de la préparation de son Document d'Enregistrement Universel ;
  - la survenance en cours d'année de tout évènement rendant en tout ou partie inexacte la déclaration visée ci-dessus.

Les membres du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, ont le devoir d'en informer le Vice-Président & Administrateur référent indépendant qui en fait part au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration statue sur la question du conflit d'intérêts et demande, le cas échéant, au(x) membre(s) du Conseil d'administration concerné(s) de régulariser sa/leur situation. Les membres du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, s'abstiennent de participer au débat et au vote de la délibération correspondante et quittent, le temps des débats et du vote, la réunion du conseil d'administration.

- 6.7.** À l'exception des administrateurs représentant les salariés, les membres du Conseil d'administration détiennent, dans les dix-huit mois de leur nomination et pendant la durée d'exercice de leur mandat, au moins 1000 actions Schneider Electric SE. Pour l'application de cette obligation, à l'exception des 250 actions dont la détention est imposée par l'article 11.1 des statuts, les actions détenues *via* un FCPE investi essentiellement en actions de la Société sont prises en compte. Les actions Schneider Electric SE qu'ils possèdent doivent être inscrites au nominatif pur ou administré.

- 6.8.** Les membres du Conseil d'administration avisent, dans les 3 jours ouvrés qui suivent la réalisation de l'opération, l'Autorité des Marchés Financiers par mail à l'adresse suivante : <https://onde.amf-france.org/RemiseInformationEmetteur/Client/PTRemiseInformationEmetteur.aspx> ainsi que le Secrétaire du Conseil, de toute acquisition, cession, souscription ou échange portant sur des actions émises par Schneider Electric SE ou de toute opération sur instruments financiers qui leur sont liés, effectué par eux-mêmes ou pour leur compte.

- 6.9.** Les membres du Conseil d'administration transmettent au Secrétaire du Conseil la liste des personnes qui leur sont étroitement liées au sens du Règlement européen n° 596/2014 (« Règlement Abus de Marché »), à qui ils notifient leurs obligations individuelles de déclaration à l'Autorité des Marchés Financiers et à Schneider Electric SE (à l'attention du Secrétaire du Conseil), identiques à celles qui leur sont personnellement applicables aux termes du paragraphe 6.8 ci-dessus.

- 6.10.** Les membres du Conseil d'administration s'engagent à respecter, pour leurs opérations financières personnelles, la politique du Groupe en matière d'abus de marché dont le texte leur a été transmis.

Les membres du Conseil d'administration s'abstiennent de toute opération sur l'action Schneider Electric SE pendant les 31 jours qui précèdent le lendemain de la publication des comptes annuels ou semestriels et pendant les 16 jours qui précèdent le lendemain de la publication de l'information trimestrielle. Il en va de même lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées, c'est-à-dire d'informations précises concernant la Société qui n'ont pas été rendues publiques et qui, si elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de bourse des actions de la Société ou des instruments financiers qui leur sont liés.

- 6.11.** Les membres du Conseil d'administration sont invités à assister à l'assemblée générale.

- 6.12.** Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par le versement d'un montant annuel déterminé par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats confiés à des administrateurs.

- 6.13.** Les frais de voyage et de déplacement, y compris notamment les frais d'hôtel et de restaurant, exposés par les membres du Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont pris en charge par la Société sur présentation des justificatifs.

**6.14.** Les membres du Conseil d'administration suivent le programme d'intégration qui leur est proposé en début de mandat.

## 7. Censeurs

Le Conseil d'administration peut nommer un maximum de trois Censeurs.

Les Censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

Ils reçoivent les mêmes informations que les autres membres du Conseil. Ils peuvent être nommés membres des comités, à l'exception du Comité d'Audit & des Risques.

Ils agissent en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société.

Ils sont tenus à la même obligation générale de confidentialité que les membres du Conseil d'administration et sont soumis aux mêmes limitations concernant les opérations sur les actions de la Société. Leur rémunération est déterminée par le Conseil d'administration.

## 8. Comités du Conseil d'administration

**8.1.** Les comités créés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- Comité d'Audit & des Risques ;
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable ;
- Comité Capital humain & Rémunérations ;
- Comité Investissement ;
- Comité Digital.

**8.2.** Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration. Ils émettent, dans leur domaine de compétence, des propositions, des recommandations et des avis, selon les cas.

Créés en application de l'article 13 des statuts, ils n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'administration.

**8.3.** Les présidents et les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres des comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Les mandats des membres des comités peuvent faire l'objet d'un renouvellement.

À des fins de bonne gouvernance, la présidence des comités est tournante et n'excède pas quatre années pour un comité donné. S'il advient que la limite des quatre années soit atteinte ou dépassée, le Conseil d'administration délibère annuellement sur la présidence du comité concerné.

**8.4.** Les comités se réunissent à l'initiative de leur Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.

**8.5.** Le Président et le Directeur général sont informés des réunions des comités. Ils ont des contacts réguliers avec les présidents de comités.

**8.6.** Les réunions des comités se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité sur un ordre du jour arrêté par ce dernier. Elles peuvent se tenir, si nécessaire, en audio ou visioconférence.

Les membres du Conseil peuvent participer aux réunions des comités dont ils ne sont pas membres. Seuls les membres du comité prennent part aux recommandations de celui-ci.

Un secrétaire établit les procès-verbaux des réunions.

Un compte rendu des travaux de chacun des comités est présenté par son président ou l'un de ses membres à la plus proche séance du Conseil. Les procès-verbaux des réunions des comités sont remis aux membres du Conseil d'administration.

Chaque comité peut demander, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration, des études à des consultants externes. Chaque comité peut inviter à ses réunions, en tant que de besoin, toute personne de son choix.

**8.7.** Le Conseil d'administration peut, outre les comités spécialisés permanents qu'il a créés, décider de la constitution de comité ad hoc pour une opération ou une mission particulière.

## 9. Comité d'Audit & des Risques

### 9.1. Composition et fonctionnement du Comité d'Audit & des Risques

Le Comité est composé de 3 membres au moins dont les deux tiers sont des administrateurs indépendants. Un des membres au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière et comptable et être indépendant au regard des critères précisés et rendus publics.

Le directeur de l'Audit interne est le secrétaire du Comité d'Audit & des Risques.

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Comité tient au moins cinq réunions par an. Le président du Comité établit l'ordre du jour des réunions.

Assistent à ses réunions des membres de la direction financière et de la direction de l'Audit interne de la Société ainsi que les commissaires aux comptes pour les réunions consacrées à l'examen des comptes. Le Comité peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Il peut, en outre, se faire communiquer par le Directeur général les documents qu'il estime utiles.

Régulièrement, hors la présence de représentant de la Société, le Comité entend les commissaires aux comptes et le directeur de l'Audit interne.

#### 9.2. Missions du Comité d'Audit & des Risques

Le Comité d'Audit & des Risques assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et en matière de durabilité. Il prépare les décisions du Conseil d'administration en ces domaines. Il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de l'information financière et en matière de durabilité et émet des avis. À cet effet, les missions du Comité d'Audit & des Risques comprennent :

- préparer l'arrêté par le Conseil des comptes annuels et semestriels, et ainsi notamment :
  - (i) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;
  - (ii) examiner les risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale, et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie ;
  - (iii) examine le processus d'élaboration de l'information financière ;
- prendre connaissance des projets de rapport annuel valant Document d'Enregistrement Universel et contenant les informations sur le contrôle interne, des projets de rapport semestriel et le cas échéant des observations de l'Autorité des Marchés Financier (AMF) sur ces rapports ainsi que des principaux autres documents d'information financière ;
- suivre les questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information en matière de durabilité ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité ;
- suivre le processus mis en oeuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité ;
- émettre des recommandations pour assurer l'intégrité du processus de publication de l'information en matière de durabilité ;
- rendre compte au Conseil des résultats de la mission de certification des informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information en matière de durabilité ;
- émettre des recommandations sur la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes et des auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes notamment en examinant le plan d'audit externe et les résultats des vérifications des commissaires aux comptes ;
- assurer le suivi du contrôle légal de l'information en matière de durabilité par les auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité notamment en examinant le plan d'audit externe et les résultats des vérifications de ces auditeurs ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et de durabilité, notamment par l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l'approbation préalable des missions n'entrant pas dans le strict cadre de la mission de commissariat aux comptes ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et en matière de durabilité et ainsi, plus particulièrement :
  - (i) examiner l'organisation et les moyens de l'audit interne, ainsi que son programme de travail annuel (le Comité reçoit trimestriellement la synthèse des rapports produits à l'issue des audits effectués et le Président du Comité reçoit ces rapports en intégralité) ;
  - (ii) examiner les rapports sur la gestion des risques d'entreprise incluant la cartographie des risques opérationnels et s'assurer de l'existence de dispositifs destinés à les prévenir ou à les minimiser ;
  - (iii) examiner l'optimisation de la couverture des risques sur la base des rapports qu'il demande à l'audit interne ou des fonctions de la gestion des risques ;
  - (iv) examiner le dispositif du contrôle interne du Groupe et prendre connaissance des résultats du « *self assessment* » des entités au regard du contrôle interne ; s'assurer de l'existence et de la pertinence d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies ;
  - (v) vérifier l'existence de politiques de conformité du Groupe en matière notamment de concurrence, d'anti-corruption, d'éthique et de protection des données et des dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application ; et
  - (vi) évaluer les cyber-risques et la position du Groupe en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité Digital).

Le Comité d'Audit & des Risques examine les propositions de distribution ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité d'Audit & des Risques rend compte au Conseil de l'application de la charte interne de Schneider Electric SE sur les conventions réglementées et de la pertinence des critères de qualification des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales définies par ladite charte.

Le Comité d'Audit & des Risques examine toute question financière, comptable, ou relevant de la gestion des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit & des Risques présente au Conseil le résultat de ses missions et la manière dont elles ont contribué à l'intégrité de l'information financière et en matière de durabilité. Il informe le Conseil des suites que le Comité propose de leur donner. Le Président du Comité d'Audit & des Risques informe sans délai le Président et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant de toute difficulté rencontrée.

## 10. Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable

### 10.1. Composition et fonctionnement du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable

Le Comité est composé de trois membres au moins.

Le Secrétaire du Conseil est le secrétaire du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président. L'ordre du jour est établi par le président du Comité en concertation avec le Président du Conseil d'administration. Le Comité tient au moins trois réunions par an.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.

### 10.2. Missions du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable suit les questions liées à la gouvernance de la Société et à sa stratégie de développement durable. Il émet des recommandations et prépare les décisions du Conseil d'administration dans ces domaines. À cette fin, les missions du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable comprennent :

- formuler des propositions au Conseil d'administration en vue de toute nomination au Conseil d'administration : administrateurs ou censeurs, Président du Conseil d'administration, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, Présidents et membres des comités ;
- formuler des propositions au Conseil d'administration en vue de toute nomination de dirigeants mandataires sociaux : Directeur général et/ou Directeur général délégué ;
- veiller à la mise en œuvre d'une procédure de préparation des plans de succession des administrateurs et des mandataires sociaux en cas de vacance imprévue ;
- examiner les plans de succession des principaux dirigeants du Groupe ;
- être informé de toute nomination de membres du Comité exécutif et des principaux dirigeants du Groupe
- veiller à l'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère ;
- débattre des questions de gouvernance liées au fonctionnement et à l'organisation du Conseil et de ses comités ;
- proposer les conditions dans lesquelles est réalisée l'évaluation régulière du Conseil ;
- discuter de la qualification des administrateurs comme indépendants, qui est revue par le Conseil chaque année avant la publication du rapport annuel ;
- procéder à un examen des comités chargés de préparer les travaux du Conseil ;
- examiner la mise en œuvre de la procédure d'évaluation relative à la qualification des conventions entre parties liées comme « courantes » ou « réglementées » ;
- préparer les décisions du Conseil concernant la mise à jour de son règlement intérieur ;
- préparer le projet de rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- veiller à ce que les engagements à long terme en matière de développement durable pris par la Société soient mis en œuvre ;
- examiner la stratégie de développement durable du Groupe, y compris la stratégie climatique, et suivre régulièrement les progrès accomplis ;
- examiner les risques en matière de durabilité conjointement avec le Comité d'Audit & des Risques ;
- travailler avec le Comité des Parties prenantes et établir son plan de travail chaque année.

## 11. Comité Capital humain & Rémunérations

### 11.1. Composition et fonctionnement du Comité Capital humain & Rémunérations

Le Comité est composé de trois membres au moins.

Le directeur Ressources Humaines du Groupe est le secrétaire du Comité Capital humain & Rémunérations.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président. L'ordre du jour est établi par le président du Comité en concertation avec le Président du Conseil d'administration. Le Comité tient au moins trois réunions par an.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.

### 11.2. Missions du Comité Capital humain & Rémunérations

Le Comité Capital humain & Rémunérations suit les questions liées aux ressources humaines de la Société et aux rémunérations. Il émet des recommandations et prépare les décisions du Conseil d'administration dans ces domaines. À cet effet, le Comité Capital humain et Rémunérations a notamment pour missions :

- formuler des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration et/ou Directeur général, Directeur général délégué, le cas échéant), en veillant notamment à son alignement sur l'intérêt social. Le Comité prépare les évaluations annuelles des personnes concernées et émet des recommandations au Conseil d'administration concernant la détermination des composantes de la rémunération due aux dirigeants mandataires sociaux conformément à la politique de rémunération ;
- revoir la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- proposer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et le mode de répartition ;
- formuler des propositions au Conseil d'administration sur la mise en place des plans d'intéressement long terme tels que l'attribution de bons de souscription d'action ou d'actions avec ou sans condition de performance ;
- préparer les délibérations du Conseil d'administration sur l'actionnariat salarié ;
- examiner l'impact social des grands projets de réorganisation et des grandes politiques de ressources humaines ;
- examiner la gestion des risques liés aux ressources humaines.

Le Comité examine les questions relatives à la rémunération des mandataires sociaux hors de leur présence.

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 12. Comité Investissement

##### 12.1. Composition et fonctionnement du Comité Investissement

Le Comité est composé de trois membres au moins.

Le directeur des Fusions & Acquisitions est le secrétaire du Comité Investissement.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président. L'ordre du jour est établi par le président du Comité en concertation avec le Président du Conseil d'administration. Le Comité tient au moins trois réunions par an.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite et faire appel au directeur Fusions-Acquisitions du Groupe.

##### 12.2. Missions du Comité Investissement

Le comité prépare les travaux du Conseil d'administration sur les sujets liés à la politique d'investissement.

À cet effet, le Comité :

- formule des recommandations au Conseil sur les décisions d'investissement majeur ;
- conseille la direction générale sur les stratégies d'investissement ;
- peut lancer, à la demande du Conseil, ou proposer la recherche de projets aboutissant à des investissements significatifs pour la Société, généralement pour des décisions d'investissement égal à ou supérieur à 250 millions d'euros ;
- peut explorer des opportunités d'importance moindre si leur intérêt stratégique le justifie ou si le Conseil ou le Président du Conseil en fait la demande ;
- fournit des recommandations sur les grands projets de fusion, d'alliance et d'acquisition ;
- porte une attention particulière aux cas de restructuration ou de consolidation intervenant dans les secteurs dans lesquels la Société opère ou est susceptible d'opérer ;
- examine les projets d'optimisation et de désinvestissement significatifs d'un point de vue financier ou stratégique ;
- apporte son soutien à la direction dans l'élaboration des politiques d'investissement liées au positionnement long terme de Schneider Electric, telles que les stratégies d'innovation et de R&D ou de tout investissement significatif de croissance organique ;
- présente au Conseil les enjeux sociaux et environnementaux des projets stratégiques qui lui sont soumis tels que les projets de fusion et d'acquisition.

#### 13. Comité Digital

##### 13.1. Composition et fonctionnement du Comité Digital

Le Comité est composé de trois membres au moins.

Le directeur Digital ou le directeur de l'Information est le secrétaire du Comité Digital.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président. L'ordre du jour est établi par le président du Comité en concertation avec le Président du Conseil d'administration. Le Comité tient au moins trois réunions par an.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.

##### 13.2. Missions du Comité Digital

Le Comité Digital assiste le Conseil sur les sujets liés au digital afin de guider, soutenir et contrôler le Groupe dans des efforts de digitalisation. Le comité Digital prépare les délibérations du Conseil d'administration sur les sujets liés au digital.

A cet effet, le Comité Digital examine, évalue et suit les projets et, de manière générale, apporte ses conseils notamment dans sept domaines :

- développement et croissance de l'activité digitale EcoStruxure, incluant (i) l'amélioration des activités traditionnelles grâce à la connectivité et aux analytiques, (ii) la création de nouvelles offres digitales et de nouveaux modèles économiques, (iii) la définition de la contribution à et de la cohérence du digital avec la stratégie globale ;
- évaluation de la contribution des éventuelles opérations de fusions-acquisitions à la stratégie digitale du Groupe ;
- suivi et analyse de l'environnement digital (concurrents et transformateurs, menaces et opportunités) ;
- amélioration et transformation de l'expérience digitale des clients et partenaires du Groupe ;
- amélioration de l'efficacité opérationnelle de Schneider Electric au travers de l'utilisation effective de technologies de l'information et des capacités d'automatisation digitale ;
- vérification que la Société possède les ressources humaines adéquates pour la transformation digitale ;
- évaluation du « cyber-risque » et amélioration de la position du Groupe en matière de cyber-sécurité (conjointement avec le comité d'Audit & des Risques).

#### 14. Portée du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'administration. Acte purement interne, il vise à compléter les statuts en précisant les principales modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration ; il n'a pas pour but de se substituer aux statuts. Il ne peut pas être invoqué par des actionnaires ou des tiers à l'encontre des membres du Conseil d'administration, de la Société, ni de toute société du groupe Schneider Electric. Il peut être modifié à tout moment par simple délibération du Conseil d'administration.

## 4.1.6 Conventions et engagements réglementés

### 4.1.6.1 Revue des conventions et engagements réglementés conclus par Schneider Electric SE

Aucune convention devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### 4.1.6.2 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 décembre 2019, a approuvé et mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Cette procédure comprend deux phases :

- l'évaluation de l'application de la charte interne de Schneider Electric SE sur les conventions réglementées approuvée par le Conseil d'administration le 19 février 2020, qui donne lieu chaque année à l'émission d'un rapport d'activité dressé conjointement par la direction juridique et le Secrétaire du Conseil d'administration. Ce rapport est mis à la disposition du Comité d'Audit et des Risques dans le cadre de la préparation du rapport d'évaluation qu'il rédige à l'adresse du Conseil d'administration ; et
- l'évaluation par le Conseil d'administration de la pertinence des critères de qualification des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, qui délibère sur la base du rapport d'évaluation visé ci-dessus rédigé par le Comité d'Audit & des Risques.

Conformément à cette procédure d'évaluation, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a examiné lors de sa réunion du 13 décembre 2023 la pertinence des critères de qualification des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales telles que définies par ladite procédure et a décidé de ne pas les modifier.

### 4.1.6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Schneider Electric S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

##### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

##### Conventions autorisées et conclues au cours des exercices précédents

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

#### Mazars

Paris La Défense, le 29 février 2024

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2024

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée

## Chapitre 4 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 4.1.7 Comité des parties prenantes

Afin de développer davantage sa gouvernance en matière de développement durable et d'obtenir plus d'éléments d'analyse externes, l'entreprise a créé un Comité des parties prenantes en 2021.

##### 4.1.7.1 Composition

Le règlement intérieur du Comité des parties prenantes prévoit que le Comité comprend au moins cinq et au plus dix membres. Les membres du Comité des parties prenantes sont nommés par le Président du Conseil d'administration après consultation de son Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable.

Au 31 décembre 2023, le Comité des parties prenantes comprend neuf membres. Outre le Directeur général de la Société, il est principalement composé d'experts mondiaux, reconnus pour leur haut niveau d'expertise et d'engagement sur les questions de développement durable, issus d'organisations non gouvernementales, internationales ou universitaires, d'un administrateur indépendant et d'un administrateur représentant les salariés de la Société.



##### Peter Herweck

Directeur général. 57 ans, nationalité allemande



##### Bertrand Piccard

Président de la Fondation Solar Impulse. 65 ans, nationalité suisse



##### Lan Xue (Dr.)

Titulaire de la chaire Cheung Kong, professeur et doyen du Schwarzman College de l'université Tsinghua. 64 ans, nationalité chinoise



##### Amani Abou-Zeid (Dr.)

Commissaire de l'Union africaine à l'infrastructure, à l'énergie, aux TIC et au tourisme. 62 ans, nationalité égyptienne



##### Linda Knoll

Administratrice de Schneider Electric SE, Présidente du Comité Capital humain & Rémunérations. 63 ans, nationalité américaine



##### Rita Félix

Administratrice représentant les salariés de Schneider Electric SE. 40 ans, nationalité portugaise



##### Salvo Lombardo

Ancien Directeur de Cabinet, UNHCR. 64 ans, nationalité italienne



##### Emily Reichert (Dr.)

Directrice générale Greentown Labs. 49 ans, nationalité américaine



##### Michela Conterno

Directrice générale LATI. 48 ans, nationalité italienne

##### 4.1.7.2 Missions

La mission principale du Comité des parties prenantes est de conseiller Schneider Electric dans sa démarche visant à respecter les engagements de développement durable à long et à court terme pris par la Société conformément à sa mission et à sa stratégie de développement durable.

Plus précisément, les missions du Comité comprennent :

- la présentation du cadre réglementaire, des attentes des clients, des bonnes pratiques, des perspectives sur les opportunités futures possibles et le positionnement possible de l'entreprise sur deux sujets définis chaque année par le Conseil d'administration ;
- le suivi des progrès de l'actuel Schneider *Sustainable Impact* et le soutien dans le prochain cycle du Schneider *Sustainable Impact* ; et
- le conseil sur toutes questions soumises par le Conseil ou la direction.

Le Comité des parties prenantes rend compte au Président du Conseil. Ses recommandations sont régulièrement soumises au Conseil d'administration pour examen.

##### 4.1.7.3 Activité en 2023

En 2023, le Comité des parties prenantes a tenu trois réunions le 3 avril, 26 juillet et 2 novembre 2023 dédiées aux sujets suivants :

- Auto-évaluation du Comité ;
- Point sur le développement durable ;
- Conférence annuelle mondiale de l'Agence internationale de l'énergie sur l'efficacité énergétique ;
- Megatendances ;
- Point sur les engagements des parties prenantes ; et
- Analyse approfondie d'un sujet : Plaidoyer, chaîne d'approvisionnement et circularité.



## 4.1.8 Direction générale

La Direction générale de Schneider Electric SE se compose du Directeur général, qui s'appuie sur le Comité exécutif.

### Le Comité exécutif

L'organisation opérationnelle de la Direction générale du Groupe s'appuie sur le Comité exécutif présidé par le Directeur général. Le Comité exécutif se réunit tous les mois pour analyser et évaluer la performance financière des différentes activités du Groupe par rapport au budget, aux évolutions stratégiques et aux événements majeurs affectant le Groupe.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité exécutif est composé des 17 membres suivants. Conformément à sa politique Diversité et Inclusion, Schneider Electric accorde une grande attention à la composition de son Comité exécutif notamment afin d'assurer une diversité culturelle et hommes/femmes. Ainsi, sept nationalités de trois continents composent le Comité exécutif. Conformément à l'objectif d'inclure au moins 40 % de femmes, la composition du Comité exécutif comprend 41 % de femmes (pas de changement par rapport à 2022).

Nom du membre du Comité exécutif	Sexe	Âge	Nationalité	Missions
Peter Herweck	H	57	allemande	Président-Directeur général
Gwenaëlle Avicé-Huet	F	44	française	Directrice générale, Opérations Europe
Laurent Bataille	H	45	française	Directeur général Opérations France
Olivier Blum	H	53	française	Directeur général Gestion de l'Énergie
Annette Clayton	F	60	américaine	Présidente Amérique du Nord
Hervé Coureil	H	53	française	Directeur général Gouvernance et Secrétaire général
Barbara Frei	F	52	suisse	Directeur général Automatismes Industriels
Caspar Herzberg	H	51	allemande	Directeur général d'AVEVA et de Schneider Electric Software
Charise Le	F	51	chinoise	Directrice générale Ressources humaines
Chris Leong	F	56	malaisienne	Directrice générale Marketing
Hilary Maxson	F	46	américaine	Directrice générale Finances
Manish Pant	H	54	indienne	Directeur général Opérations Internationales
Aamir Paul	H	46	américaine	Président & Directeur général Opérations Amérique du Nord
Nadège Petit	F	44	française	Directrice générale Innovation
Mourad Tamoud	H	52	française	Directeur général Opérations Industrielles
Peter Weckesser	H	55	allemande	Directeur général Digital
Zheng Yin	H	52	chinoise	Directeur général Opérations Chine & Asie de l'Est

### Communauté *Business Pulse*

La communauté *Business Pulse* comprend environ 2 200 dirigeants des activités, fonctions et opérations de Schneider Electric. Ses responsabilités consistent à assurer le partage et la transmission des objectifs et des priorités stratégiques clé du Groupe. La communauté *Business Pulse* a tenu des réunions en ligne sept fois au total en 2023 pour échanger sur ces questions.

### Communauté *Top Pulse*

La communauté *Top Pulse* comprend les membres du Comité exécutif pour un total d'environ 350 dirigeants des activités, fonctions et opérations de Schneider Electric, afin d'inclure les principaux décideurs de l'organisation. Le groupe se réunit une fois par an, de préférence en présentiel, afin de garantir une discussion approfondie et une prise de décision, ainsi qu'une mise en œuvre en douceur et efficace de ces décisions.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

Le rapport sur les rémunérations présente les rémunérations versées ou accordées en 2023 aux Dirigeants mandataires sociaux et aux Administrateurs, ainsi que les politiques de rémunération qui leur sont applicables en 2024. En 2023, le Conseil d'administration a annoncé une nouvelle structure de gouvernance afin de séparer les rôles du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Dans le cadre de ce changement, le Groupe disposait :

- d'un Président du Conseil d'administration et Directeur général (M. Jean-Pascal Tricoire) du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023 ;
- d'un Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) et d'un Directeur général (M. Peter Herweck) à compter du 4 mai 2023.

La présente section comprend une description complète des composantes de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, notamment les éléments suivants, sur lesquels l'Assemblée générale annuelle du 23 mai 2024 est invitée à se prononcer :

- pour 2023 :
  - s'agissant du Président-Directeur général (M. Jean-Pascal Tricoire) : les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2023 ou attribués au titre de 2023 (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023) (objet de la 8<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - s'agissant du Directeur général (M. Peter Herweck) : les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2023 ou attribués au titre de 2023 (pour la période allant du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023) (objet de la 9<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - s'agissant du Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) : les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2023 (pour la période allant du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023) (objet de la 10<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - s'agissant des membres du Conseil d'administration de Schneider Electric : les éléments de rémunération présentés dans le Rapport de gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce (objet de la 7<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
- pour 2024, les politiques de rémunération qui seront applicables :
  - au Directeur général (M. Peter Herweck) (objet de la 11<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - au Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) (objet de la 12<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - aux membres du Conseil d'administration (objet de la 13<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle).

Les informations contenues dans cette section tiennent également compte des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep-Medef, selon l'interprétation retenue par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, et des recommandations de l'AMF.

### 4.2.1 En bref

L'ensemble des résolutions liées à la rémunération ont été approuvées par l'Assemblée générale annuelle de 2023.

Les politiques de rémunération de l'année 2023 (*say on pay ex-ante*) ont été largement approuvées par les actionnaires comme suit :

- à plus de 88 % pour le Président-Directeur général (M. Jean-Pascal Tricoire) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023 ;
- à plus de 89 % pour le Directeur général (M. Peter Herweck) pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023 ;
- à plus de 88 % pour le Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023 ;
- à plus de 95 % pour les membres du Conseil d'administration.

Le rapport sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration de Schneider Electric pour l'année 2022 (*say on pay ex-post*) a été approuvé par plus de 92 % des actionnaires.

Le rapport sur les rémunérations versées au Président-Directeur général pour l'année 2022 (*say on pay ex-post*) a soulevé quelques préoccupations et a été approuvé par 65,66 % de nos actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023. Ces commentaires étaient liés à la décision de conserver les droits de M. Jean-Pascal Tricoire sur ses actions de performance précédemment attribuées, mais encore non acquises (Plan d'attribution d'actions 2021 et Plan d'attribution d'actions 2022). Le Conseil d'administration souhaite exprimer ses plus vifs remerciements aux actionnaires avec lesquels la Société a beaucoup dialogué et qui ont ensuite décidé, à une grande majorité, de soutenir cette résolution. La raison principale qui sous-tend la décision du Conseil de ne pas appliquer de *prorata* à M. Jean-Pascal Tricoire a porté sur le fait que ces droits avaient été clairement mentionnés dans les politiques de rémunération applicables préalablement approuvées par les actionnaires, formant ainsi un accord entre toutes les parties. De plus, M. Tricoire n'a pas bénéficié d'un quelconque plan d'attribution d'actions au cours de sa dernière année de fonction. Au vu des inquiétudes soulevées par certains actionnaires, le Conseil a démontré sa réactivité dans la lettre de M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, en date du 13 avril 2023, qui a reconnu la préférence de plus en plus marquée pour une règle d'acquisition au *prorata* en cas de départ du Président-Directeur général. Conformément à cette lettre, le Conseil d'administration s'est engagé à introduire une règle stricte de *prorata* dans la prochaine politique de rémunération, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Comme au cours des années précédentes, les principaux éléments de rémunération ont fait l'objet d'échanges avec les principaux actionnaires de Schneider Electric avant l'Assemblée générale des actionnaires de 2023. Les représentants de Schneider Electric sont notamment en contact avec 57 investisseurs au cours de l'exercice, représentant plus de 57,83 % du capital social émis lors des réunions de présentations consacrées à la gouvernance. Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant a participé aux échanges tenus avec 17 de ces investisseurs. Les conclusions ont été présentées au Comité Capital humain & Rémunérations ainsi qu'au Conseil d'administration. Ce dialogue sera poursuivi en 2024 afin de s'assurer que le Conseil a pris en considération les remarques pour déterminer la Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Le Conseil attache de l'importance aux observations formulées lors de ces échanges avec les actionnaires et les prend en compte lorsqu'il prend une décision en matière de rémunération.

## Points clés de la performance 2023

### Performance de l'entreprise

L'année 2023 a été une nouvelle année de performance record pour Schneider Electric, avec une croissance organique de +12,7 % du chiffre d'affaires associée à une excellente progression de la marge ajustée, des flux de trésorerie disponible plus élevé et une forte progression du résultat net pour l'ensemble de l'année.

**Chiffre d'affaires**  
36 Md€

**EBITA ajusté**  
6,4 Md€

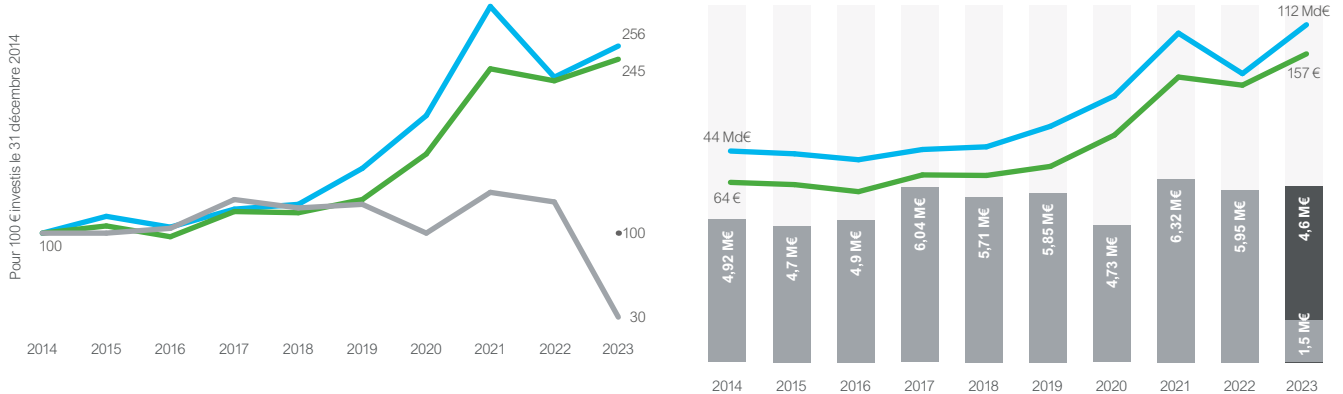
**Progression du Schneider Sustainability Impact**  
6,13

**Génération de trésorerie**  
115 %

**Score de satisfaction net (NSS)**  
+5,2 pts

### Positionnement par rapport à la performance de la Société.

Rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire et de M. Peter Herweck pour l'exercice 2023 par rapport à la création de valeur pour l'actionnaire – cours de l'action et croissance de la valeur d'entreprise sur 10 ans (base 100).



### Résumé de la rémunération versée en 2023

Jean-Pascal Tricoire, Président-Directeur général (euros) - du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023

<b>341 398</b>	<b>479 322</b>	<b>5 612 639<sup>(1)</sup></b>	<b>173 109</b>
Fixe	Variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Autres

(1) Le plan d'attribution d'actions représente la valeur effective des actions acquises dont la période d'évaluation de la performance finissait en 2023 (LTIP 2021).

Jean-Pascal Tricoire, Président (euros) - du 4 mai au 31 décembre 2023

<b>612 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 330</b>
Fixe	Variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Autres

Peter Herweck, Directeur général (euros), du 4 mai au 31 décembre 2023

<b>790 323</b>	<b>853 549</b>	<b>2 410 221<sup>(2)</sup></b>	<b>272 970</b>
Fixe	Variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Autres

(2) Le plan d'attribution d'actions représente la valeur effective des actions acquises dont la période d'évaluation de la performance finissait en 2023 (LTIP 2021).

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### 4.2.2 Rapport sur la rémunération attribuée ou versée pendant l’exercice 2023 (say on pay ex-post)

#### 4.2.2.1 Piliers et principes

Les principes et critères déterminant la rémunération pour 2023 décrits dans la présente section ont reçu le soutien des actionnaires lors de l’Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2023. Ils sont réputés constituer la dernière politique de rémunération approuvée par les actionnaires au sens de l’article L. 22-10-8 du Code de commerce et gouvernent l’intégralité de la rémunération accordée par le Groupe aux Dirigeants mandataires sociaux jusqu’à l’approbation de la prochaine politique par les actionnaires.

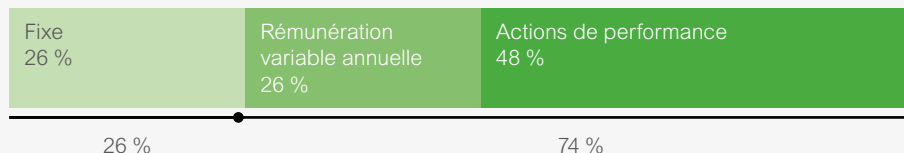
Principe	Traduction dans la politique de rémunération du Groupe pour 2023
----------	--

**Rémunération de la performance**

**Principe 1 : Prépondérance des composantes variables : env. 80 % pour le Directeur général (à la cible).**

Une part prépondérante de la rémunération à la cible des Dirigeants mandataires sociaux doit être variable ; la rémunération pour 2023 (annualisée) comprend ainsi, à la cible, 74 % de composantes variables (hors retraite).

Directeur général :  
Structure de la rémunération à la cible pour 2023



**Principe 2 : Évaluation de la performance en fonction de critères économiques mesurables.**

La performance est mesurée en fonction de critères principalement économiques (70 % de la rémunération variable en numéraire et 75 % des actions de performance) et quantitatifs, choisis en fonction des indicateurs clés utilisés dans la communication financière et les facteurs déterminants de la stratégie du Groupe. Tous les critères ont des objectifs mesurables approuvés par le Conseil d’administration au début de la période de performance, afin de s’assurer que les objectifs sont atteignables, mais exigeants.

**Principe 3 : Les objectifs financiers d’une part et de développement durable d’autre part sont déclinés de façon équilibrée entre les éléments à court terme (rémunération variable annuelle) et à moyen terme (plan d’intéressement à long terme).**

- |  |  |
|--|--|
| Variable annuelle 2023 (70 % financier/ 30 % satisfaction des clients et développement durable) :  | Plan d’intéressement à long terme 2023 (75 % financier/ 25 % développement durable) :  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 % Croissance organique du chiffre d’affaires du Groupe</li> <li>• 25 % Progression de la marge d’EBITA ajusté</li> <li>• 10 % Taux de génération de trésorerie</li> <li>• 10 % Score de satisfaction net</li> <li>• 20 % <i>Schneider Sustainability Impact</i> (SSI)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % Bénéfice par action (BPA) ajusté</li> <li>• 35 % Total Shareholder Return (TSR) relatif</li> <li>• 25 % <i>Schneider Sustainability External &amp; Relative Index</i> (SSERI)</li> </ul> |

**Alignement avec les intérêts des actionnaires**

**Principe 4 : Part significative de la rémunération globale sous forme d’actions.**

La rémunération à la cible du Dirigeant mandataire social se compose pour environ 48 % d’une rémunération en actions à long terme, permettant un alignement mécanique avec les intérêts des actionnaires.

**Principe 5 : Alignement des conditions de performance sur les priorités stratégiques de Schneider Electric et les attentes des actionnaires.**

Les critères de performance ont été sélectionnés parmi les indicateurs financiers les plus représentatifs de la performance du Groupe et sont étroitement liés à la création de valeur pour les actionnaires. Les niveaux de réalisation requis pour atteindre chacun des objectifs ont été fixés au début de la période de mesure de la performance, en ligne avec les perspectives communiquées au marché en même temps que les résultats de l’exercice écoulé, auxquelles s’ajoutent les facteurs permettant au Groupe d’offrir des perspectives de développement durable et satisfaisant pour l’ensemble des parties prenantes à la réussite de la Société.

Principe

Traduction dans la politique de rémunération du Groupe pour 2023

Compétitivité

Principe 6 : Pour la rémunération du Dirigeant mandataire social « à la cible », viser la médiane du groupe de référence.

Schneider Electric doit faire face à une concurrence internationale pour attirer les talents sur un marché mondialisé. La plupart des principaux concurrents du Groupe ont leur siège hors de France. Pour refléter cette réalité, le groupe de référence international est composé de 24 sociétés françaises, européennes et américaines comparables à Schneider Electric, en termes de taille ou de secteur d'activité, ou qui représentent une source potentielle de recrutement ou d'attrition. Les niveaux de rémunération du Dirigeant mandataire social sont examinés chaque année et comparés à la médiane de ce groupe de référence afin de garantir qu'ils restent à la fois raisonnables et suffisamment concurrentiels. Dans le processus de prise de décision concernant les rémunérations, cette analyse comparative est principalement utilisée pour établir un cadre de référence par rapport à ce que les concurrents accordent à des fonctions comparables, plutôt que comme un objectif à atteindre.

Le groupe de référence 2023 comprend des sociétés européennes ou américaines sélectionnées parmi :

- des concurrents commerciaux (notamment ceux retenus pour l'établissement du classement de Schneider Electric en termes de TSR relatif dans la définition des critères de performance du Plan d'attribution d'actions) ;
- des concurrents pour le recrutement aux postes opérationnels et fonctionnels ; et
- des groupes similaires en termes de taille, activité ou structure.

Groupe 1 : européen (Biens d'équipement)	Groupe 2 : européen (Construction)	Groupe 3 : européen (Matériel informatique et logiciels)	Groupe 4 : européen (B2B industriel)	Groupe 5 : américain (Biens d'équipement)	Groupe 6 : américain (Matériel informatique et logiciels)
ABB	ACS	Dassault	Airbus Group	Eaton	Autodesk
Atlas Copco	Lafarge	Systèmes	Air Liquide	Emerson	PTC
Legrand	Holcim	Hexagon	Bayer	Honeywell	
Siemens	Saint-Gobain	SAP	BASF	Johnson	
CNH Industrial	Vinci	TE Connectivity		Controls Rockwell Automation	

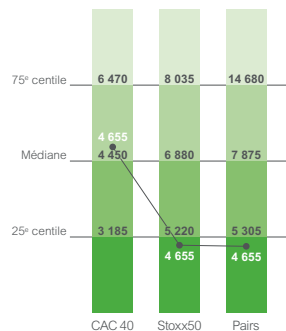
Principe 7 : Étalonnage par rapport au troisième quartile du CAC 40 et à la médiane du STOXX Europe 50.

Le Conseil examine également la rémunération du Dirigeant mandataire social en se référant au quartile supérieur des entreprises classées au CAC 40 et à la médiane des entreprises classées au STOXX Europe 50, en ligne avec le positionnement du Groupe au sein de ces indices.

Positionnement par rapport aux indices de référence du marché

Rémunération 2023 du Directeur général par rapport aux indices de référence du marché

Rémunération Totale 2023 :  
Rémunération fixe + Rémunération variable  
cible annuelle + LTI attribuées



La rémunération totale inclut le salaire de base annualisé et la variable annuelle à la cible ainsi que la valorisation IFRS des actions de performance attribuées au cours de l'exercice.

4.2 Rapport sur les rémunérations

4.2.2.2 Rémunération des Dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

Lors de sa réunion du 14 février 2024, après examen de la pertinence et du caractère équitable des résultats de la politique de rémunération 2023 pour les Dirigeants mandataires sociaux et son alignement avec la performance du Groupe, sur la recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil d'administration de Schneider Electric a arrêté la rémunération du Dirigeant mandataire social pour 2023, conformément aux principes et critères préalablement approuvés le 4 mai 2023 par les actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires. Ces résultats sont détaillés et commentés ci-après avec les résultats de performance de chaque Dirigeant mandataire social et chacun de leurs éléments respectifs de rémunération.

4.2.2.2.1 Rémunération du Président-Directeur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023

Tableau récapitulatif de la rémunération versée ou attribuée au Président-Directeur général sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023

Le tableau suivant récapitule les rémunérations et avantages attribués ou versés au Président-Directeur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023 et au titre de l'exercice 2022, présentés sur une base attribuée conformément aux directives du Code AFEP-MEDEF, ainsi que sur une base effective (rémunération et avantages réalisés) lorsque la période d'évaluation de la performance a pris fin au cours de l'exercice.

Jean-Pascal Tricoire Président-Directeur général	Rémunération et avantages attribués au titre de l'exercice		Rémunération et avantages réalisés lors de l'exercice	
	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023	2022	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023	2022
(en €)				
<b>A – RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>				
Rémunération fixe	341 398	1 000 000	341 398	1 000 000
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	479 322	1 493 700	479 322	1 493 700
Rémunération du mandat d'administrateur	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL (A) (RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE)</b>	<b>820 720</b>	<b>2 493 700</b>	<b>820 720</b>	<b>2 493 700</b>
<b>B – PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>				
Valorisation des Actions de performance	0 <sup>(2)</sup>	3 457 692 <sup>(2)</sup>	5 612 639 <sup>(3)</sup>	7 585 289 <sup>(3)</sup>
<b>SOUS-TOTAL (B) PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>3 457 692</b>	<b>5 612 639</b>	<b>7 585 289</b>
<b>C – RETRAITE</b>				
Versement complémentaire pour la retraite (part fixe)	65 412	191 600	65 412	191 600
Versement complémentaire pour la retraite (part variable)	91 838	286 193	91 838	286 193
<b>SOUS-TOTAL (C) (RETRAITE)</b>	<b>157 250</b>	<b>477 793</b>	<b>157 250</b>	<b>477 793</b>
<b>D – AUTRES AVANTAGES</b>				
Autres avantages <sup>(4)</sup>	15 859	58 853	15 859	58 853
<b>SOUS-TOTAL (D) AUTRES AVANTAGES</b>	<b>15 859</b>	<b>58 853</b>	<b>15 859</b>	<b>58 853</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>993 829</b>	<b>6 488 038</b>	<b>6 606 468</b>	<b>10 615 635</b>

- (1) La rémunération variable annuelle pour l'exercice 2022 a été versée en 2023 après l'approbation par les actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2023 de la 6<sup>e</sup> résolution relative aux éléments de rémunération versés, dus ou attribués à Jean-Pascal Tricoire au titre de l'exercice 2022. De ce fait, la **rémunération totale effectivement versée** en numéraire à Jean-Pascal Tricoire au cours de l'exercice 2023 s'élève à **2 186 703 €** (rémunération annuelle fixe 2023 + variable annuelle 2022 + part fixe retraite 2023 + part variable retraite 2022). De la même manière et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération variable en numéraire attribués à Jean-Pascal Tricoire pour l'exercice 2023 lui seront seulement versés en 2024, sous réserve de l'approbation par les actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 de la 8<sup>ème</sup> résolution.
- (2) **Valeur des Actions de performance attribuées au cours de l'exercice** : selon la méthodologie du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, la rémunération est présentée sur une base « due », autrement dit, attribuée ou attribuable. Les plans d'intéressement à long terme au titre de l'exercice comprennent les Actions de performance attribuées au cours de ce même exercice, dont par définition la période de performance n'est pas écoulée. Leur valeur totale correspond au nombre total d'actions de performance attribuées, avant décote de performance (hors TSR), multipliées par la valeur unitaire de l'action telle que déterminée selon les normes comptables IFRS. Aucune Action de performance n'a été attribuée à Jean-Pascal Tricoire au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023.
- (3) **Valeur des Actions de performance réputées acquises au cours de l'exercice** : afin de faciliter les analyses, les plans d'intéressement à long terme sont également présentés à leur valeur réalisée, c'est-à-dire que la valeur des Actions de performance correspond au nombre réel d'actions (attribuées les années précédentes) réputées acquises à la fin de l'exercice, après réduction au titre des conditions de performance, multipliée par le cours de l'action au 31 décembre 2022 ou 2023, selon le cas.
- (4) **Les autres avantages** incluent la voiture de fonction.

Tableau *Say on pay* relatif à la rémunération versée ou attribuée au Président-Directeur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023 au Président-Directeur général, tels que présentés ci-après, seront soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires 2024 du 23 mai 2024 dans la 8<sup>e</sup> résolution.

Les tableaux ci-dessous résument la rémunération versée et celle attribuée au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023, accompagnées d'une description de la méthode de calcul de chacun des éléments conformément à la dernière politique de rémunération approuvée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Rémunération fixe</b>	<b>341 398 €</b> (montant dû pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023, payé en 2023)  Rappel : 1 000 000 € (montant dû au titre de 2022 payé en 2022)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe annuelle brute théorique a été fixée par le Conseil d'administration à 1 000 000 € sur recommandation du Comité Gouvernance et Rémunérations.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>M. Jean-Pascal Tricoire a reçu en 2023 une rémunération fixe de 341 398 € correspondant à sa rémunération annuelle fixe calculée au <i>pro rata</i> pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023.</p>
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>479 322 €</b> (montant dû pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023 à verser en 2024)  Rappel : 1 493 700 € (montant dû au titre de 2022 payé en 2023)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>La rémunération variable annuelle récompense la réalisation des objectifs financiers et de développement durable (responsabilité sociale et sociétale) à court terme du Groupe.</p> <p>Le montant de la rémunération variable varie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au minimum de l'objectif de performance : 0 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• à la cible : 130 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• au maximum de l'objectif de performance (surperformance) : 260 % de la rémunération fixe.</li> </ul> <p>Le versement de la rémunération variable annuelle en numéraire est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération accordée au Dirigeant mandataire social concerné.</p> <p>La structure de la rémunération variable annuelle 2023 met l'accent sur ce qui est déterminant pour Schneider Electric dans la création de valeur pour les actionnaires. 100 % de la rémunération variable dépendent d'objectifs mesurables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % dépendent de critères financiers qui établissent une étroite corrélation entre la rémunération du Président-Directeur général et les performances financières de Schneider Electric : <ul style="list-style-type: none"> <li>– croissance organique du CA (35 %),</li> <li>– progression de la marge d'EBITA ajusté (25 %), et</li> <li>– taux de génération de trésorerie (10 %) ;</li> </ul> </li> <li>• 10 % dépendent du Score de satisfaction net, soulignant l'importance d'établir une relation de confiance avec les clients et de se concentrer sur la qualité ;</li> <li>• 20 % dépendent du <i>Schneider Sustainability Impact</i> (SSI), soulignant l'importance du développement durable dans l'agenda de Schneider Electric.</li> </ul> <p>Le Conseil a également veillé à fixer des objectifs de rémunération variable annuelle plus exigeants, c'est-à-dire que le montant maximal ne sera versé qu'en cas de performance exceptionnelle au titre de chaque critère de performance.</p>

4.2 Rapport sur les rémunérations

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description															
<p><b>Rémunération variable annuelle</b> (suite)</p>		<p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>La rémunération annuelle variable due au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2024, à partir du taux d'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2023.</p> <p>Les cibles des objectifs déterminant la rémunération variable annuelle du Président-Directeur général étaient les mêmes que celles utilisées pour le nouveau Directeur général depuis le 4 mai 2023. Le détail de ces objectifs et réalisations est décrit à la section 4.2.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif à la rémunération du Directeur général pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p> <p>En raison du taux de réalisation fixé à 108 % par le Conseil d'administration, la rémunération variable annuelle pour 2023 du Président-Directeur général a été calculée sur la base de sa rémunération fixe comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Versement à la cible</th> <th>Taux de réalisation</th> <th colspan="2">Versement effectif 2023 (1<sup>er</sup> janv.-3 mai)</th> </tr> <tr> <th>en % du salaire</th> <th>Montant (€)</th> <th>en % de la cible</th> <th>en % du salaire de base</th> <th>Montant (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">130 %</td> <td style="text-align: right;">443 817 €</td> <td style="text-align: center;">108 %</td> <td style="text-align: center;"><b>140,4 %</b></td> <td style="text-align: right;"><b>479 322 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération attribuée au Dirigeant mandataire social pour l'exercice 2023 (cf. 8<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024).</p> <p><i>Pour rappel, un montant de 1 493 700 € a été versé en 2023 à M. Jean-Pascal Tricoire pour la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2022 après approbation de la 6<sup>ème</sup> résolution par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2023 (cf. page 381 du Document d'Enregistrement Universel 2022).</i></p>	Versement à la cible		Taux de réalisation	Versement effectif 2023 (1 <sup>er</sup> janv.-3 mai)		en % du salaire	Montant (€)	en % de la cible	en % du salaire de base	Montant (€)	130 %	443 817 €	108 %	<b>140,4 %</b>	<b>479 322 €</b>
Versement à la cible		Taux de réalisation	Versement effectif 2023 (1 <sup>er</sup> janv.-3 mai)														
en % du salaire	Montant (€)	en % de la cible	en % du salaire de base	Montant (€)													
130 %	443 817 €	108 %	<b>140,4 %</b>	<b>479 322 €</b>													
<p><b>Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance)</b></p>	<p><b>0 Action de performance</b> attribuée en mars 2023</p> <p>Rappel : 31 305 Actions de performance attribuées en mars 2022 (3 457 692 € selon la valorisation IFRS)</p>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>La politique de rémunération 2023 prévoyait que M. Jean-Pascal Tricoire n'a droit à aucune attribution en 2023, étant donné qu'il a quitté le poste de Dirigeant mandataire social le 3 mai 2023.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Aucune Action de performance n'a été attribuée au Président-Directeur général au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023.</p>															
<p><b>Régimes de retraite</b></p>	<p><b>157 250 €</b> (montant dû au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023 (part fixe de 65 412 € versée en 2023 et part variable de 91 838 € à verser en 2024))</p> <p>Rappel : 477 793 € (montant dû au titre de 2022 (part fixe de 191 600 € versée en 2022 et part variable de 286 193 € versée en 2023))</p>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Depuis la décision prise par le Conseil d'administration le 18 février 2015 de supprimer le régime de retraite à prestations définies (article 39) des Dirigeants mandataires sociaux, M. Jean-Pascal Tricoire doit faire son affaire personnelle de la constitution de sa retraite et, à cet effet, perçoit un versement complémentaire. Il s'est engagé à placer ce versement complémentaire, net d'impôts, dans des supports d'investissement dédiés au financement de sa retraite complémentaire. Afin de déterminer le montant de cette rémunération complémentaire, le Conseil d'administration a sollicité les recommandations d'un expert indépendant, la société WTW, et s'est assuré que le mécanisme mis en œuvre était aligné avec les intérêts des actionnaires.</p>															



Éléments de rémunération soumis au vote

Montants Description

Régimes de retraite (suite)

En conséquence, M. Jean-Pascal Tricoire est en droit de recevoir chaque année un versement complémentaire, composé d'un élément fixe et d'un élément variable ainsi qu'il suit :

Dirigeant mandataire social	Part fixe	Cible (% de la part fixe)	Part variable			Total à la cible
			Minimum	À la cible	Maximum	
Montant pour une année complète	191 600 €	130 %	0 €	249 080 €	498 160 €	440 680 €
Montant calculé au prorata pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023	65 412 €	130 %	0 €	85 035 €	170 071 €	150 447 €

La part variable est fonction des mêmes critères de performance que ceux de la rémunération variable annuelle (cf. supra).

Application de la politique de rémunération 2023

Lors de la réunion du 14 février 2024, le Conseil d'administration a constaté que le montant de la part variable du versement complémentaire pour la retraite au titre de l'exercice 2023 qui sera versée après approbation de l'Assemblée générale des actionnaires était de 140,4 % de la part fixe du versement complémentaire annuel, soit un taux de réalisation de 108 %.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023, M. Jean-Pascal Tricoire est en droit de recevoir :

Part fixe pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023	Part variable pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023 <sup>(1)</sup>	Total dû pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023
65 412 €	91 838 €	157 250 €

(1) Calculé en appliquant à la part variable cible ci-dessus (85 035 €) le pourcentage de réalisation de ses objectifs déterminé pour le calcul de la rémunération variable annuelle 2023, soit 108 %.

Conformément à la législation applicable, le paiement de la part variable sera soumis à l'approbation des actionnaires (cf. 8<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024).

Rappel : un montant de 286 193 € a été versé en 2023 à M. Jean-Pascal Tricoire pour la part variable de sa retraite due au titre de l'exercice 2022 après approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2023 (cf. page 385 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Autres avantages

15 859 € perçus au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023

Rappel : 58 853 € reçus en 2022

Rappel de la politique de rémunération 2023

La politique de rémunération prévoit que le Président-Directeur général peut bénéficier des avantages suivants :

- les abondements ;
- l'intéressement ;
- une voiture de fonction ;
- les régimes de couverture et de prévoyance.

Application de la politique de rémunération 2023

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023, le Président-Directeur général a été éligible à l'utilisation d'un véhicule de fonction, représentant un coût équivalent à 15 859 €.

Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total des avantages pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023
N/A	N/A	NA	15 859 €	15 859 €

Le Président-Directeur général bénéficie (i) du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès et (ii) de couvertures supplémentaires subordonnées à l'atteinte de certaines conditions décrites dans la politique de rémunération (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
Indemnités de départ	Pas d'indemnité	<b>Indemnité de départ contraint</b> Le Conseil d'administration avait décidé qu'après avoir quitté le poste de Directeur général le 3 mai 2023, M. Jean-Pascal Tricoire n'était pas en droit de percevoir une quelconque indemnité de départ (cf. Chapitre 4, section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022).
		<b>Indemnité de non-concurrence</b> Le Conseil d'administration avait décidé qu'après avoir quitté le poste de Directeur général le 3 mai 2023, M. Jean-Pascal Tricoire n'était pas en droit de percevoir une quelconque indemnité de non-concurrence (cf. Chapitre 4, section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023, M. Jean-Pascal Tricoire n'a pas reçu et n'a pas bénéficié d'une rémunération variable pluriannuelle, d'une rémunération exceptionnelle, d'options sur actions, d'une prime de bienvenue ou de jetons de présence.

Les cotisations sociales patronales versées par les sociétés du Groupe au titre de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire se sont élevées à 260 352 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023.

Il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire 30 % de sa rémunération en numéraire décrite ci-dessus (rémunération fixe, rémunération variable annuelle et versements complémentaires de retraite) en contrepartie de ses fonctions de Dirigeant mandataire social (Président-Directeur général) de Schneider Electric SE exclusivement. Le solde lui a été octroyé au titre de l'exercice de ses fonctions opérationnelles de Président de la région Asie et de Président de Schneider Electric Asia Pacific et administrateur exécutif de Schneider Electric USA Inc.

### Informations relatives au Plan d'intéressement à long terme 2021 réalisé en 2023 (LTIP 2021)

La période de performance des actions attribuées en 2021 s'est achevée le 31 décembre 2023 et les actions des Plans n° 38 et 39 sont donc réputées acquises. Leur acquisition finale est toutefois toujours subordonnée à la satisfaction de la condition de présence à la date de livraison.

Les conditions de performance sur lesquelles repose l'acquisition des Actions de performance étaient les mêmes que celles utilisées pour le nouveau Directeur général depuis le 4 mai 2023. Le détail de ces objectifs et réalisations est décrit à la section 4.2.2.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif à la rémunération du Directeur général pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.

Le Conseil lors de sa réunion du 14 février 2024 ainsi que le Directeur général le 1<sup>er</sup> mars 2024 en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil le 14 février 2024 ont arrêté le taux de réalisation des critères de performance sur la base des performance du Groupe au cours de la période de trois ans courant de 2021 à 2023. Ils ont fixé le taux de réalisation final à **81,46 %**, soit une réduction de 18,54 % par rapport au nombre d'actions initialement attribuées.

Le Président-Directeur général s'était vu attribuer sous conditions de présence et de performance 11 371 actions au titre du Plan n° 38 et 26 532 actions au titre du Plan n° 39. Après application de la réduction pour non-atteinte des conditions de performance, les résultats sont les suivants :

Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions (Plan n° 38) <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions (Plan n° 39)	Nombre d'actions réputées acquises	Nombre d'actions caduques	Valeur des actions réputées acquises <sup>(2)</sup>
Jean-Pascal Tricoire	11 371	26 532	30 876	7 027	<b>5 612 639 €</b>
Date d'acquisition	25 mars 2024	25 mars 2024			

(1) Plan n° 38 – Les Actions de performance attribuées au Dirigeant mandataire social dans le cadre de ce plan sont soumises à une période de conservation d'un an après la date d'acquisition, ces actions ne seront donc disponibles qu'à compter du 24 mars 2025.

(2) Les actions acquises sont valorisées au cours de clôture du 30 décembre 2023, soit 181,78 €.

#### 4.2.2.2 Rémunération du Directeur général du 4 mai au 31 décembre 2023

##### Tableau récapitulatif de la rémunération versée ou attribuée au Directeur général en 2023

Le tableau suivant résume la rémunération et les avantages accordés ou versés au Directeur général pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, présentés sur une base déclarée conformément aux directives du Code AFEP-MEDEF.

Ces montants correspondent à la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 et n'incluent pas la rémunération versée à M. Peter Herweck avant cette période dans le cadre de ses anciens postes, y compris en tant que Directeur général d'AVEVA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023 et Directeur général & EVP du 1<sup>er</sup> mars au 3 mai 2023.

Peter Herweck Directeur général  (en €)	Rémunération et avantages attribués au titre de l'exercice		Rémunération et avantages réalisés lors de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022
<b>A – RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>				
Rémunération fixe	790 323	N/A	790 323	N/A
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	853 549	N/A	853 549	N/A
Rémunération du mandat d'administrateur	0	N/A	0	N/A
<b>SOUS-TOTAL (A) (RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE)</b>	<b>1 643 872</b>	<b>N/A</b>	<b>1 643 872</b>	<b>N/A</b>
<b>B – PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>				
Valorisation des Actions de performance	2 255 301 <sup>(2)</sup>	N/A	2 410 221 <sup>(3)</sup>	N/A
<b>SOUS-TOTAL (B) PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>	<b>2 255 301</b>	<b>N/A</b>	<b>2 410 221</b>	<b>N/A</b>
<b>C – RETRAITE</b>				
Versement complémentaire pour la retraite (part fixe)	118 548	N/A	118 548	N/A
Versement complémentaire pour la retraite (part variable)	128 032	N/A	128 032	N/A
<b>SOUS-TOTAL (C) (RETRAITE)</b>	<b>246 580</b>	<b>N/A</b>	<b>246 580</b>	<b>N/A</b>
<b>D – AUTRES AVANTAGES</b>				
Autres avantages <sup>(4)</sup>	26 390	N/A	26 390	N/A
<b>SOUS-TOTAL (D) AUTRES AVANTAGES</b>	<b>26 390</b>	<b>N/A</b>	<b>26 390</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>4 172 143</b>	<b>N/A</b>	<b>4 327 063</b>	<b>N/A</b>

(1) En raison de la prise de fonction de Directeur général le 4 mai 2023, aucune prime annuelle au titre de l'exercice 2022 n'a été versée à Peter Herweck en 2023 dans le cadre de ses fonctions de Dirigeant mandataire social. Par conséquent, la **rémunération totale en numéraire réellement payée** au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 s'élève à **908 871 €** (rémunération fixe versée en 2023 + partie fixe du régime de retraite pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023). En application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération variable en numéraire attribués à Peter Herweck pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 lui seront seulement versés en 2024, sous réserve de l'approbation par les actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 de la 9<sup>ème</sup> résolution.

(2) **Valeur des Actions de performance attribuées au cours de l'exercice** : selon la méthodologie du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, la rémunération est présentée sur une base « due », autrement dit, attribuée ou attribuable. Les primes à long terme pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 comprennent les Actions de performance attribuées au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, dont la période de performance n'est pas écoulée. Leur valeur totale correspond au nombre total d'actions de performance attribuées, avant décote de performance (hors TSR), multipliées par la valeur unitaire de l'action telle que déterminée selon les normes comptables IFRS.

(3) **Valeur des Actions de performance réputées acquises au cours de l'exercice** : afin de faciliter les analyses, les plans d'intéressement à long terme sont également présentés à leur valeur réalisée, c'est-à-dire que la valeur des Actions de performance correspond au nombre réel d'actions (attribuées les années précédentes) réputées acquises à la fin de l'exercice, après réduction au titre des conditions de performance, multipliée par le cours de l'action au 31 décembre 2022 ou 2023, selon le cas. Les Actions de performance réputées acquises en 2023 ont été attribuées à Peter Herweck en 2021 alors qu'il n'était pas encore Directeur général.

(4) **Les autres avantages** comprennent le véhicule de fonction ainsi que les contributions de l'employeur à l'augmentation de capital pour les employés ou les contributions au Plan d'épargne salariale.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

Tableau *say on pay* relatif à la rémunération versée ou attribuée au Directeur général du 4 mai au 31 décembre 2023

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 ou attribués au titre de cette même période au Dirigeant mandataire social, tels que présentés ci-après, seront soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 dans la 9<sup>e</sup> résolution.

Les tableaux ci-dessous résument la rémunération versée et attribuée au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, accompagnée d'une description de la méthode de calcul de chacun des éléments conformément à la dernière politique de rémunération approuvée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Rémunération fixe</b>	<b>790 323 €</b> (montant dû pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, payé en 2023)  Rappel : n/a	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe annuelle brute théorique a été fixée par le Conseil d'administration à 1 200 000 € sur recommandation du Comité Gouvernance et Rémunérations.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>M. Peter Herweck a perçu en 2023 une rémunération fixe de 790 323 € correspondant à sa rémunération annuelle fixe calculée au <i>pro rata</i> pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p>
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>853 549 €</b> (montant dû pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 à payer en 2024)  Rappel : n/a	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>La rémunération variable annuelle récompense la réalisation des objectifs financiers et de développement durable (responsabilité sociale et sociétale) à court terme du Groupe.</p> <p>Le montant de la rémunération variable varie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au minimum de l'objectif de performance : 0 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• à la cible : 100 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• au maximum de l'objectif de performance (surperformance) : 200 % de la rémunération fixe.</li> </ul> <p>Le versement de la rémunération variable annuelle en numéraire est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération accordée au Dirigeant mandataire social concerné.</p> <p>La structure de la rémunération variable annuelle 2023 met l'accent sur ce qui est déterminant pour Schneider Electric dans la création de valeur pour les actionnaires. 100 % de la rémunération variable dépendent d'objectifs mesurables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % dépendent de critères financiers qui établissent une étroite corrélation entre la rémunération du Dirigeant mandataire social et les performances financières de Schneider Electric : <ul style="list-style-type: none"> <li>– croissance organique du CA (35 %),</li> <li>– progression de la marge d'EBITA ajusté (25 %), et</li> <li>– taux de génération de trésorerie (10 %) ;</li> </ul> </li> <li>• 10 % dépendent du Score de satisfaction net, soulignant l'importance d'établir une relation de confiance avec les clients et de se concentrer sur la qualité ;</li> <li>• 20 % dépendent du <i>Schneider Sustainability Impact</i> (SSI), soulignant l'importance du développement durable dans l'agenda de Schneider Electric.</li> </ul> <p>Le Conseil a également veillé à fixer des objectifs de rémunération variable annuelle plus exigeants, c'est-à-dire que le montant maximal ne sera versé qu'en cas de performance exceptionnelle au titre de chaque critère de performance.</p>

## Éléments de rémunération soumis au vote

## Montants Description

## Rémunération variable annuelle (suite)

## Application de la politique de rémunération 2023

La rémunération annuelle variable due au titre de l'exercice 2023 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2024, à partir du taux d'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2023 comme suit :

Critères de performance 2023	Poids (%)	Barème			Réalisation		
		Minimum 0 %	Cible 100 %	Maximum 200 %	Résultats 2023	Taux de réalisation (non- pondéré)	Taux de réalisation (pondéré)
<b>Indicateurs financiers du Groupe (70 %)</b>							
Croissance organique du CA	35 %	11 %	14 %	17 %	<b>12,7 %</b>	<b>56,7 %</b>	<b>19,8 %</b>
Progression de la marge d'EBITA ajusté (org.)	25 %	1,2 pt	1,7 pt	2,3 pts	<b>1,8 pt</b>	<b>116,7 %</b>	<b>29,2 %</b>
Taux de génération de trésorerie	10 %	85 %	100 %	115 %	<b>115 %</b>	<b>200,0 %</b>	<b>20,0 %</b>
<b>Score de satisfaction net (10 %)</b>	10 %	3,0 pts	4,0 pts	6,0 pts	<b>5,2 pts</b>	<b>148,0 %</b>	<b>14,8 %</b>
<b>Développement durable (20 %)</b>							
Schneider Sustainability Impact (score)	20 %	5,4	6,0	6,6	<b>6,13</b>	<b>121,7 %</b>	<b>24,2 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>						<b>108 %</b>

Dans l'ensemble, la rémunération variable annuelle 2023 s'est traduite par un taux de réalisation total de 108 %, au-dessus de la cible, reflétant les niveaux record du chiffre d'affaires et de l'EBITA ajusté, et d'excellents niveaux de flux de trésorerie disponibles atteints par Schneider Electric en 2023.

En effet, après avoir fixé les objectifs de rémunération le 15 février 2023, alignés sur les objectifs communiqués au marché publiés à cette époque, le Conseil a décidé le 26 juillet 2023 d'utiliser la clause de discrétion prévue dans la politique de rémunération 2023 approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle 2023.

Les objectifs fixés début 2023 sont apparus inadéquats compte tenu du volume élevé et de l'effet prix net important atteints au cours du premier semestre de l'année. Par conséquent, le Conseil a décidé de relever les objectifs liés à la croissance du chiffre d'affaires et à la marge d'EBITA ajusté afin de les aligner sur les nouveaux objectifs communiqués au marché à cette époque :

- Croissance organique du chiffre d'affaires de +11 % à +13 % (contre un objectif de +10 % à +13 % fixé en février 2023) ;
- Hausse organique de la marge d'EBITA ajusté comprise entre +120 et +150 points de base (auparavant entre +100 et +130 points de base en février 2023).

Dans le même temps, le Conseil a décidé d'augmenter les objectifs fixés en février pour le Score de satisfaction net (NSS), qui avaient bien progressé au cours du premier semestre avec +3 points d'ores et déjà atteints.

Ces décisions ont été prises pour assurer un meilleur alignement avec l'expérience des actionnaires et pour faire en sorte que le Directeur général soit exclusivement rémunéré pour les performances intrinsèques de l'entreprise. Sans cet ajustement :

- l'objectif lié à la croissance du chiffre d'affaires aurait été atteint à 70 %, ce seul critère permettant d'atteindre 24,5 % de la rémunération variable, contre 19,8 % après prise en compte de l'ajustement des objectifs adopté par le Conseil ;
- l'objectif lié à la marge d'EBITA ajusté aurait été dépassé de 200 %, ce seul critère permettant d'atteindre 50 % de la rémunération variable, contre 29,2 % après prise en compte de l'ajustement des objectifs adopté par le Conseil ;
- l'objectif lié au Score de satisfaction net (NSS) aurait été dépassé de 200 %, ce seul critère permettant d'atteindre 20 % de la rémunération variable, contre 14,8 % après prise en compte de l'ajustement des objectifs adopté par le Conseil.

4.2 Rapport sur les rémunérations

**Éléments de rémunération soumis au vote**      **Montants**      **Description**

**Rémunération variable annuelle (suite)**

- Atteinte détaillée de chaque critère :
- **Croissance organique du CA** : Le Groupe a enregistré une croissance organique des ventes de +12,7 %, ce qui correspond presque au niveau le plus élevé de l'objectif communiqué au marché en juillet, de +11 % à +13 %. Toutefois, en raison d'une méthodologie de définition des objectifs plus stricte, cette bonne performance ne se traduit que par un taux de réalisation de ce critère de 19,8 % sur une échelle de 0 % à 70 %.
  - **Progression de la marge d'EBITA ajusté du Groupe** : En 2023, le taux de la marge d'EBITA ajusté a connu une progression organique de +1,8 pts pour atteindre 17,9 %, sous l'effet des volumes élevés et de la forte amélioration de la marge brute, combinés au contrôle de la croissance des coûts de la fonction d'assistance. Ce résultat est supérieur à l'objectif communiqué au marché en juillet, avec une marge d'EBITA ajusté en hausse organique de +1,2 pts à +1,5 pts. Toutefois, en raison d'une méthodologie de définition des objectifs plus stricte, cette excellente performance ne se traduit que par un taux de réalisation de ce critère de 29,2 % sur une échelle de 0 % à 50 %.
  - **Génération de cash** : Le flux de trésorerie disponible s'est élevé à 4,594 Md€. Par conséquent, le taux de génération de trésorerie était de 115 % en 2023, ce qui représentait un taux de réalisation de 20 % sur ce critère, sur une échelle de 0 % à 20 %.
  - **Score de satisfaction net (NSS)** : Le score de satisfaction net a progressé de +5,2 pts, passant de 48,5 % en 2022 à 53,7 % en 2023 en raison d'une reprise exceptionnelle. Ce bon résultat a conduit à un taux de réalisation de 14,8 % sur une échelle de 0 % à 20 %.
  - **Schneider Sustainability Impact** : le *Schneider Sustainability Impact* (SSI) traduit nos six engagements à long terme dans une série de 11 programmes de développement durable hautement transformateurs et innovants. Il s'agit du plan de transformation sur cinq ans (2021–2025) du Groupe, dont les programmes font l'objet d'un suivi et d'une publication trimestriels, et d'un audit annuel. En 2023, le SSI a obtenu un score de 6,13/10, dépassant l'objectif défini pour l'année, ce qui représente un taux de réalisation de 24,8 % sur une échelle de 0 % à 40 %.

En conséquence, la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2023 au Dirigeant mandataire social a été calculée sur la base de sa rémunération fixe comme suit :

Versement à la cible		Taux de réalisation	Versement effectif 2023 (du 4 mai au 31 décembre)	
en % du salaire	Montant (€)	en % de la cible	en % du salaire de base	Montant (€)
100 %	1 200 000 €	108 %	108 %	853 549 €

Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération attribuée au Dirigeant mandataire social pour l'exercice 2023 (cf. 9<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024).

**Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance)**

**17 559 Actions de performance** attribuées en mai 2023 (2 255 301 € selon la valorisation IFRS)

Rappel : n/a

**Rappel de la politique de rémunération 2023**

- La politique de rémunération 2023 prévoyait :
- une attribution annuelle maximale au Directeur général plafonnée à 150 % de la rémunération fixe et variable annuelle à la date de l'attribution ;
  - une période d'acquisition de trois ans, assortie d'une période de conservation supplémentaire obligatoire d'un an pour 80 % des actions attribuées au Dirigeant mandataire social en rémunération de son mandat social chez Schneider Electric SE à l'exception de la vente d'actions nécessaire pour couvrir ses impôts ;
  - des conditions de performance comme suit :

**40 % Progression du Bénéfice par action ajusté (BPA)**

Moyenne des taux annuels de réalisation des objectifs de progression du BPA ajusté pour les années fiscales 2023 à 2025. La performance mesurée en termes de BPA ajusté est publiée dans les communiqués financiers. La variation annuelle sera calculée à partir de la variation d'EBITA ajusté à taux de change constant entre N-1 et N. Les impacts de change sur les éléments venant après l'EBITA ajusté seront pris en totalité. Les changements de périmètre significatifs et non anticipés pourraient faire l'objet d'un retraitement, selon la décision du Conseil.

Éléments de rémunération soumis au vote

Montants Description

**Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance) (suite)**

<b>35 %</b>	<b>17,5 % par rapport aux sociétés du CAC 40</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % en dessous de la médiane</li> <li>50 % à la médiane (rang 20)</li> <li>100 % au rang 10</li> <li>120 % aux rangs 1 à 4*</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
	<b>17,5 % comparé à celui d'un panel de pairs composé de 11 sociétés</b> (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa)	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % au rang 7 et inférieur</li> <li>50 % à la médiane (rang 6)</li> <li>100 % au rang 4</li> <li>150 % aux rangs 1 à 3*</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
<b>25 %</b>	<b>6,25 % DJSIW</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : absent de l'indice Monde</li> <li>50 % : présent dans l'indice Monde</li> <li>100 % : leader du secteur</li> </ul>
	<b>6,25 % Euronext Vigeo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : absent des indices</li> <li>50 % : référencé dans les indices World 120 ou Europe 120</li> <li>100 % : référencé dans les indices World 120 et Europe 120</li> </ul>
	<b>6,25 % Ecovadis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Médaille d'argent ou en deçà</li> <li>50 % : Médaille d'or (meilleurs 5 %)</li> <li>100 % : Médaille de platine (meilleur 1 %)</li> </ul>
	<b>6,25 % CDP Climate Change</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Score C</li> <li>50 % : Score B (25 % à B-)</li> <li>100 % : Score A (75 % à A-)</li> </ul>

\* Une performance exceptionnelle au titre du critère du TSR relatif peut compenser un niveau de réalisation inférieur aux objectifs au titre de la condition de performance du BPA ajusté.

**Application de la politique de rémunération 2023**

Le volume maximal de l'attribution annuelle a été fixé en tenant compte des éléments suivants :

- la pratique du marché et le positionnement de la rémunération globale du Directeur général par rapport à celle de ses pairs ;
- la performance du Groupe, reconnue par le marché ;
- les critères de performance dont dépend l'acquisition définitive des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions à long terme ;
- la culture d'entrepreneuriat solidement ancrée dans l'ADN de Schneider Electric.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022 dans sa 15<sup>e</sup> résolution, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 mai 2023, a décidé d'attribuer à M. Peter Herweck un total de 17 559 Actions de performance (représentant 0,003 % du capital social de Schneider Electric) sous réserve des critères de performance décrits ci-dessus et mesurés sur une période de trois ans :

- 14 047 Actions de performance au titre du Plan n° 43 en sa qualité de Directeur général de Schneider Electric SE ;
- 3 512 Actions de performance au titre du Plan n° 42bis en sa qualité de Président de Schneider Electric Software & Digital Hub AG.

Cette attribution a été fixée pour l'ensemble de l'année 2023, y compris les mois pendant lesquels M. Peter Herweck a été Directeur général d'AVEVA (1<sup>er</sup> janvier - 28 février 2023) et Directeur général & EVP (1<sup>er</sup> mars - 3 mai 2023), pendant son changement de poste. La valeur de cette attribution d'actions de performance, conformément aux normes IFRS, était de 2 255 301 €, soit 94 % de la rémunération fixe et variable à court terme à la cible<sup>(1)</sup> (ou 188 % de la rémunération fixe), bien en deçà du montant maximum autorisé en vertu de la politique de rémunération.

(1) Dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, il a été déclaré que le Conseil avait l'intention d'attribuer à M. Peter Herweck un certain nombre d'actions de performance, dont la valeur, conformément aux normes IFRS, serait d'environ 85 % du total des rémunérations fixe et variable à la cible (soit 170 % de la rémunération fixe). À la date de l'attribution, la valeur IFRS ne peut pas être connue avec certitude, car elle n'est calculée qu'à la fin de l'année calendaire. Pour l'attribution au titre de 2023, comme indiqué dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, la valeur de l'attribution due au Directeur général était basée sur l'hypothèse d'une décote de 26 % comme ce fut le cas en 2022, conformément aux règles IFRS. La décote finale appliquée conformément aux règles IFRS à l'attribution au titre de 2023 a finalement été égale à 18,19 %, de sorte que la valeur IFRS finale pour l'attribution au titre de 2023 représente 94 % des rémunérations fixe et variable à la cible à court terme (ou 188 % de la rémunération fixe).

4.2 Rapport sur les rémunérations

**Éléments de rémunération soumis au vote**

**Montants**

**Description**

**Régimes de retraite**

**246 580 €**  
(montant dû au titre de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 (part fixe de 118 548 € versée en 2023 et part variable de 128 032 € à payer en 2024))

Rappel :  
n/a

**Rappel de la politique de rémunération 2023**

Le Directeur général reçoit des versements complémentaires en numéraire qui ont pour objectif de constituer un avantage de retraite compétitif, rentable pour la Société et qui permet au Directeur général de se constituer sa propre retraite de manière indépendante.

Ces versements en numéraire seront égaux à :

- une part fixe égale à 15 % de la rémunération fixe ;
- une part variable égale à 15 % de la rémunération variable annuelle réellement versée au Directeur général.

Le montant total des versements complémentaires effectivement versés dépendra ainsi des performances de la Société dans la mesure où la part variable de la retraite est calculée sur la base de la rémunération variable annuelle effectivement payée au Directeur général qui est elle-même dépendante de conditions de performance liées aux résultats du Groupe. Le Directeur général s’est engagé à placer ce versement complémentaire, net d’impôts, dans des supports d’investissement dédiés au financement de sa retraite. En conséquence, M. Peter Herweck est en droit de recevoir chaque année un versement complémentaire, composé d’un élément fixe et d’un élément variable comme suit :

	Part fixe	Part variable			Total à la cible
		Minimum	À la cible	Maximum	
Montant pour une année complète	180 000 €	0 €	180 000 €	360 000 €	360 000 €
Montant calculé au prorata pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023	118 548 €	0 €	118 548 €	237 096 €	237 096 €

La part variable est fonction des mêmes critères de performance que ceux de la rémunération variable annuelle (cf. supra).

**Application de la politique de rémunération 2023**

Lors de la réunion du 14 février 2024, le Conseil d’administration a constaté que le taux de réalisation de la part variable du versement complémentaire pour la retraite au titre de l’exercice 2023 qui sera versée après approbation de l’Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 était de 108 %.

Pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, M. Peter Herweck est en droit de recevoir :

Part fixe due au titre de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023	Part variable due au titre de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 <sup>(1)</sup>	Total dû au titre de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023
118 548 €	128 032 €	<b>246 580 €</b>

(1) Calculé en appliquant à la part variable cible ci-dessus (118 548 €) le pourcentage de réalisation de ses objectifs déterminé pour le calcul de la rémunération variable annuelle 2023, soit 108 %.

Conformément à la législation applicable, le paiement de la part variable sera soumis à l’approbation des actionnaires (cf. 9<sup>ème</sup> résolution soumise à l’Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024).



Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description										
<b>Autres avantages</b>  (perçus au cours de la période du 4 mai au 31 décembre 2023)  Rappel : n/a	<b>26 390 €</b>	<b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b>  La Politique de rémunération prévoit que le Directeur général peut bénéficier des avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abondements ;</li> <li>• l'intéressement ;</li> <li>• une voiture de fonction ;</li> <li>• une assistance fiscale ;</li> <li>• les régimes de couverture et de prévoyance.</li> </ul>										
		<b>Application de la politique de rémunération 2023</b>  Pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, le Directeur général bénéficie des abondements versés aux souscripteurs au Plan d'épargne salariale. Il a en outre bénéficié de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France. Le montant équivalent des avantages au titre de la voiture de fonction s'est élevé pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 à 24 986 €.										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale</th> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)</th> <th>Intéressement</th> <th>Voiture de fonction</th> <th>Total avantages 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 404 €</td> <td>0 €</td> <td>N/A</td> <td>24 986 €</td> <td><b>26 390 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2023	1 404 €	0 €	N/A	24 986 €	<b>26 390 €</b>
Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2023								
1 404 €	0 €	N/A	24 986 €	<b>26 390 €</b>								
		Le Directeur général bénéficie (i) du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès et (ii) de couvertures supplémentaires subordonnées à l'atteinte de certaines conditions décrites dans la politique de rémunération (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022).										
<b>Indemnités de départ</b>	Pas d'indemnité	<b>Indemnité de départ contraint</b>  Le Directeur général a droit à des indemnités de départ contraint en cas de changement de contrôle ou d'inflexion de la stratégie et compte tenu de l'indemnité de non-concurrence décrite ci-dessous, plafonnées à deux fois la moyenne arithmétique de sa rémunération annuelle fixe et variable payée au cours des trois derniers exercices (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022).  <b>Indemnité de non-concurrence</b>  Le Directeur général a droit à une indemnité de non-concurrence pour une durée d'un an, plafonnée à hauteur de 60 % de la rémunération cible annuelle (fixe et variable cible, hors versements complémentaires) (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022).										

Pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, M. Peter Herweck n'a pas reçu et n'a pas bénéficié d'une rémunération variable pluriannuelle, d'une rémunération exceptionnelle, d'options sur actions, d'une prime de bienvenue ou de jetons de présence.

Les cotisations sociales patronales versées par les sociétés du Groupe au titre de la rémunération de M. Peter Herweck se sont élevées à 373 501 € pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.

Il a été attribué à M. Peter Herweck 80 % de sa rémunération en numéraire décrite ci-dessus (rémunération fixe, rémunération variable annuelle et versements complémentaires de retraite) en contrepartie de ses fonctions de Dirigeant mandataire social (Directeur général) de Schneider Electric SE exclusivement. Le solde lui est octroyé au titre de l'exercice de ses fonctions opérationnelles de Président de Schneider Electric Software & Digital Hub AG.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### Informations relatives au Plan d'intéressement à long terme 2021 réalisé en 2023 (LTIP 2021)

La période de performance des actions attribuées en 2021 s'est achevée le 31 décembre 2023 et les actions du Plan n° 39 sont donc réputées acquises. Leur acquisition finale est toutefois toujours subordonnée à la satisfaction de la condition de présence à la date de livraison.

Le Conseil lors de sa réunion du 14 février 2024 ainsi que le Directeur général le 1<sup>er</sup> mars 2024 en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil le 14 février 2024 ont arrêté le taux de réalisation des critères de performance sur la base des performances du Groupe au cours de la période de trois ans courant de 2021 à 2023. Ils ont fixé le taux de réalisation final à 81,46 %, soit une réduction de 18,54 % par rapport au nombre d'actions initialement attribuées.

Le Directeur général s'était vu attribuer sous conditions de présence et de performance 16 276 actions en vertu du Plan n° 39 en 2021 (c'est-à-dire lorsqu'il n'était pas encore Directeur général). Après avoir appliqué le taux de réalisation final sur la base des performances, les résultats sont les suivants :

Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions (Plan n° 39)	Nombre d'actions réputées acquises	Nombre d'actions caduques	Valeur des actions réputées acquises <sup>(1)</sup>
Peter Herweck	16 276	13 259	3 017	<b>2 410 221 €</b>
Date d'acquisition	25 mars 2024			

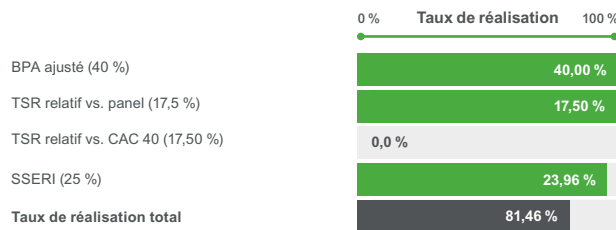
(1) Les actions acquises sont valorisées au cours de clôture du 30 décembre 2023, soit 181,78 €.

Les actions octroyées dans le cadre du LTIP 2021 étaient soumises à des conditions de performance comme suit :



2023 marque la fin de la période de mesure de performance pour le plan d'intéressement à long terme 2021 (LTIP), couvrant la période 2021 à 2023. Schneider Electric a délivré une importante amélioration organique du BPA ajusté sur la période, et produit des résultats en progrès constant s'agissant des objectifs du Groupe en matière de développement durable qui sont au cœur de sa stratégie. Schneider Electric a dégagé un rendement de 43,7 % pour les actionnaires sur la même période de trois ans, au-dessus de la moyenne de 36,5 % pour les sociétés du CAC 40, attestant d'une solide création de valeur pour les actionnaires. Malgré cette performance au cours de la période, Schneider Electric s'est classé 22<sup>ème</sup> en termes de TSR relatif parmi les sociétés du CAC 40, et le critère n'a pas été considéré comme rempli selon le principe applicable de la politique de rémunération. Schneider Electric s'est classé 3<sup>ème</sup> parmi le panel de concurrents. L'obtention de ces résultats sur l'ensemble des critères de performance a conduit à constater un taux d'acquisition total de 81,46 % sur 100 %.

#### Critères de performance du plan d'attribution d'actions 2021



- **Progression du BPA (Bénéfice par actions) ajusté (40 %)**

Pendant la durée de trois ans du plan, le BPA ajusté a progressé de plus de +19 % en moyenne. Cela démontre la réussite de l'exécution de la stratégie consistant à combiner croissance du chiffre d'affaires, effet prix positif, amélioration du mix, productivité industrielle et meilleure efficacité afin de réduire les coûts des fonctions support. Le taux de réalisation pour ce critère a été fixé à 40 % (sur 40 %).

	Période de référence	Poids (%)	Cible			Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré
			Min 0 %	75 %	Max 100 %			
Taux de progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté	2021	13,33 %	11,5 %	15,5 %	17 %	31,77 %	100 %	13,33 %
	2022	13,33 %	1,1 %	5,9 %	8,3 %	13,13 %	100 %	13,33 %
	2023	13,33 %	3,0 %	5,0 %	8,0 %	16,5 %	100 %	13,33 %
<b>Total</b>		<b>40 %</b>						<b>40 %</b>

• **TSR relatif**

par rapport au CAC 40 (17,5 %) – Schneider Electric a dégagé un rendement de 43,7 % pour les actionnaires sur la période de performance de trois ans, bien au-dessus de la moyenne de 36,5 % pour les sociétés du CAC 40, attestant d'une solide création de valeur pour les actionnaires. Toutefois, Schneider Electric s'est classé 22<sup>ème</sup> en termes de TSR relatif parmi les sociétés du CAC 40, à moins de 0,7 pt de la société qui occupe la position médiane (Safran avec un TSR de 44,4 %). Par conséquent, ce score étant inférieur à la médiane, le taux de réalisation de ce critère a été fixé à 0 % (sur 17,5 %).

par rapport au panel de concurrents (17,5 %) – Pendant l'exercice, le TSR de Schneider Electric s'est classé au 3<sup>ème</sup> rang par rapport à celui des sociétés du panel (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa). Le taux de réalisation pour ce critère a été fixé à 17,50 % (sur 17,5 %). Ce critère a également généré une surperformance de 8,75 %, mais compte tenu de la réalisation complète du critère lié au BPA, aucun mécanisme de compensation n'a été utilisé pour le LTIP 2021.

	Poids (%)	Cible					Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré	
		0 %	50 %	75 %	100 %	120 %				150 %
TSR relatif par rapport aux sociétés du CAC 40	17,5 %	21	20	15	10	4-1	22 <sup>ème</sup> rang	0 %	0 %	
TSR relatif par rapport à un panel de pairs	17,5 %	8			4		3-1	3 <sup>ème</sup> rang	150 %	17,50 %

• **Indice relatif de développement durable – SSERI (25 %)**

Le *Schneider Sustainability External and Relative Index* (SSERI) mesure la performance à long terme du Groupe en matière de développement durable en termes de performance relative, au moyen d'une combinaison d'indices externes : (i) DJSI World qui couvre trois dimensions : économique, environnementale et sociale ; (ii) Euronext Vigeo qui couvre l'environnement, l'implication dans la communauté, le comportement dans les affaires, les droits humains, le gouvernement d'entreprise, les ressources humaines ; (iii) EcoVadis qui couvre quatre dimensions : environnementale, droits humains et du travail, achats durables, et éthique ; et (iv) CDP Climate Change qui couvre le changement climatique, l'eau, les forêts et représente une référence majeure pour le leadership dans le changement climatique à l'échelle mondiale. Les différentes notations obtenues par Schneider en 2021, 2022 et 2023 au titre de ces indices aboutissent à un taux de réalisation du SSERI de 23,96 % (sur 25 %).

		Réalisation effective			Taux de versement	Taux de versement pondéré	
		2021	2022	2023			
<i>Schneider Sustainability External &amp; Relative Index</i> (SSERI)	<b>6,25 % DJSIW</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : absent de l'indice Monde</li> <li>50 % : présent dans l'indice Monde</li> <li>100 % : leader du secteur</li> </ul>	indice Monde	leader du secteur	leader du secteur	83,33 %	5,21 %
	<b>6,25 % Euronext Vigeo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : absent des indices</li> <li>50 % : référencé dans les indices World 120 ou Europe 120</li> <li>100 % : référencé dans les indices World 120 et Europe 120</li> </ul>	World 120 et Europe 120	World 120 et Europe 120	World 120 et Europe 120	100 %	6,25 %
	<b>6,25 % EcoVadis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Médaille d'argent ou en deçà</li> <li>50 % : Médaille d'or (meilleurs 5 %)</li> <li>100 % : Médaille de platine (meilleur 1 %)</li> </ul>	Médaille de platine	Médaille de platine	Médaille de platine	100 %	6,25 %
	<b>6,25 % CDP Climate Change</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Score C</li> <li>50 % : Score B (25 % à B-)</li> <li>100 % : Score A (75 % à A-)</li> </ul>	Score A	Score A	Score A	100 %	6,25 %
<b>Total</b>	<b>25 %</b>						23,96 %

**Historique des taux d'acquisition des plans d'Actions de performance des Dirigeants mandataires sociaux :**

<b>LTIP 2021</b> 81,46 %	<b>LTIP 2020</b> 96,71 %	<b>LTIP 2019</b> 96,86 %	<b>LTIP 2018</b> 98,18 %	<b>LTIP 2017</b> 99,54 %	<b>LTIP 2016</b> 91,46 %
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### 4.2.2.3 Rémunération du Président du Conseil pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023

#### Tableau récapitulatif de la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil d'administration en 2023

Le tableau suivant résume la rémunération et les avantages accordés ou versés au Président du Conseil d'administration pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, présentés sur une base déclarée conformément aux directives du Code AFEP-MEDEF.

Jean-Pascal Tricoire Président du Conseil d'administration  (en €)	Rémunération et avantages attribués au titre de l'exercice		Rémunération et avantages réalisés lors de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022
<b>A – RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>				
Rémunération fixe	612 500	N/A	612 500	N/A
Rémunération variable annuelle	0	N/A	0	N/A
Rémunération du mandat d'administrateur	0	N/A	0	N/A
<b>SOUS-TOTAL (A) (RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE)</b>	<b>612 500</b>	<b>N/A</b>	<b>612 500</b>	<b>N/A</b>
<b>B – PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>				
Valorisation des Actions de performance	0	N/A	0	N/A
<b>SOUS-TOTAL (B) PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>C – RETRAITE</b>				
Versement complémentaire pour la retraite (part fixe)	0	N/A	0	N/A
Versement complémentaire pour la retraite (part variable)	0	N/A	0	N/A
<b>SOUS-TOTAL (C) (RETRAITE)</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>D – AUTRES AVANTAGES</b>				
Autres avantages <sup>(1)</sup>	39 330	N/A	39 330	N/A
<b>SOUS-TOTAL (D) AUTRES AVANTAGES</b>	<b>39 330</b>	<b>N/A</b>	<b>39 330</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>651 830</b>	<b>N/A</b>	<b>651 830</b>	<b>N/A</b>

(1) Les autres avantages comprennent l'avantage en nature lié au véhicule de fonction, la participation et l'intéressement, l'abondement de l'entreprise aux souscriptions au Plan d'épargne Groupe et au Plan d'épargne retraite collective (PERECO).

#### Tableau say on pay relatif à la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil du 4 mai au 31 décembre 2023

Les éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023 au Président du Conseil, tels que présentés ci-après, seront soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 dans la 10<sup>e</sup> résolution.

Les tableaux ci-dessous résument la rémunération versée au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, accompagnée d'une description de la méthode de calcul de chacun des éléments conformément à la dernière politique de rémunération approuvée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Rémunération fixe</b>	<b>612 500 €</b> (montant dû pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, payé en 2023)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe annuelle brute théorique a été fixée par le Conseil d'administration à 930 000 € sur recommandation du Comité Gouvernance et Rémunérations.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>M. Jean-Pascal Tricoire a perçu une rémunération fixe de 612 500 € pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p>
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>0 €</b>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>La politique de rémunération 2023 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b></p> <p>Le Président du Conseil d'administration n'a pas perçu et ne s'est pas vu attribuer de rémunération variable annuelle pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description										
<b>Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance)</b>	<b>0 Action de performance</b>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b> La politique de rémunération 2023 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun plan d'intéressement à long terme.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b> Aucune Action de performance n'a été attribuée au Président du Conseil d'administration au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p>										
<b>Régimes de retraite</b>	<b>0 €</b>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b> La politique de rémunération 2023 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun régime de retraite de la Société ou aucune indemnité de retraite</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b> Le Président du Conseil n'a reçu aucune indemnité de retraite au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.</p>										
<b>Autres avantages</b>	<b>39 330 €</b> (perçus au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2023</b> La politique de rémunération prévoit que le Président du Conseil peut bénéficier des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abondements ;</li> <li>• l'intéressement ;</li> <li>• une voiture de fonction ;</li> <li>• une assistance fiscale ;</li> <li>• les régimes de couverture et de prévoyance.</li> </ul> <p><b>Application de la politique de rémunération 2023</b> Pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, le Président du Conseil bénéficiait de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale. Il a en outre bénéficié de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France. Le montant équivalent des avantages au titre de la voiture de fonction s'est élevé à 29 702 €.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale</th> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)</th> <th>Intéressement</th> <th>Voiture de fonction</th> <th>Total avantages 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 404 €</td> <td>800 €</td> <td>7 424 €</td> <td>29 702 €</td> <td><b>39 330 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Président du Conseil bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022).</p>	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2023	1 404 €	800 €	7 424 €	29 702 €	<b>39 330 €</b>
Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2023								
1 404 €	800 €	7 424 €	29 702 €	<b>39 330 €</b>								
<b>Indemnités de départ</b>	Pas d'indemnité	<p><b>Indemnité de départ contraint</b> La politique de rémunération 2023 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de départ (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022).</p> <p><b>Indemnité de non-concurrence</b> La politique de rémunération 2023 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022).</p>										

Pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, M. Jean-Pascal Tricoire n'a pas reçu et n'a pas bénéficié d'une rémunération variable pluriannuelle, d'une rémunération exceptionnelle, d'options sur actions, d'une prime de bienvenue ou de jetons de présence.

Les cotisations sociales patronales versées par les sociétés du Groupe au titre de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire se sont élevées à 187 538 € pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023.

Il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire 65 % de sa rémunération en numéraire décrite ci-dessus (rémunération fixe) en contrepartie de ses fonctions de Président du Conseil de Schneider Electric SE exclusivement. Le solde lui a été octroyé pour l'exercice de ses fonctions de Président de Schneider Electric Asie-Pacifique.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### 4.2.2.3 Rémunération des administrateurs non exécutifs au titre de l’exercice 2023

Les montants attribués aux membres du Conseil d’administration non exécutifs reflètent les responsabilités liées au mandat, le niveau d’engagement exigé pour cette fonction et les niveaux de rémunération pratiqués dans les groupes internationaux comparables. Outre le montant fixe de base, la rémunération des membres du Conseil d’administration dépend principalement de leur participation aux réunions du Conseil et des comités.

Sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, il appartient au Conseil d’administration de fixer les montants de rémunération à verser à chaque membre du Conseil en respectant le plafond de la rémunération totale annuelle pouvant être attribuée fixé à 2 800 000 € par l’Assemblée générale du 4 mai 2023 et la politique de rémunération 2023 approuvée par ladite Assemblée générale qui prévoit les règles de répartition des paiements attribués aux administrateurs non exécutifs :

- Les administrateurs non exécutifs percevront :
  - un montant forfaitaire de base de 25 000 € en qualité d’administrateur ;
  - un montant de 7 000 € pour chaque réunion du Conseil auquel l’administrateur participe ;
  - un montant de 4 000 € pour chaque réunion de Comité auquel l’administrateur participe ;
  - un montant de 25 000 € pour la semaine de la stratégie annuelle (la moitié en cas de participation à distance) ;
  - un montant de 5 000 € (pour les déplacements intercontinentaux) ou de 3 000 € (pour les déplacements intracontinentaux) par session du Conseil d’administration.

- Des rémunérations annuelles complémentaires sont attribuées aux administrateurs non exécutifs qui sont présidents de Comités afin de refléter les responsabilités et la charge de travail supplémentaires qui leur incombent :
  - Comité d’Audit & des Risques 20 000 € ;
  - Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, Comité Capital humain & Rémunérations, Comité Digital et Comité Investissement : 15 000 € ; et
  - Administrateur référent indépendant : 250 000 €.
- Les censeurs perçoivent une rémunération fixe de 20 000 € par an, à moins d’être élus comme membre du Conseil à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, ils recevront le même montant que les administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil et des Comités.
- Les montants octroyés sont calculés au *pro rata* de la durée effective du mandat sur l’exercice et versés en numéraire.

Les montants des rémunérations versées aux membres du Conseil d’administration en 2022 et 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Jean-Pascal Tricoire, Président du Conseil, et Xiaoyun Ma, représentante des actionnaires salariés, ont renoncé à la rémunération à laquelle ils avaient droit en tant que membres du Conseil.

	Rémunération des administrateurs (en €)		Autres rémunérations et avantages (en €)		Total (en €)	
	2023 <sup>(1)</sup>	2022 <sup>(2)</sup>	2023 <sup>(1)</sup>	2022 <sup>(2)</sup>	2023 <sup>(1)</sup>	2022 <sup>(2)</sup>
Léo Apotheker	177 000	178 000	–	–	177 000	178 000
Nive Bhagat	138 000	125 000	–	–	138 000	125 000
Cécile Cabanis	114 000	128 000	–	–	114 000	128 000
Giulia Chierchia	87 000	–	–	–	87 000	–
Rita Felix <sup>(3)</sup>	122 000	134 000	–	–	122 000	134 000
Fred Kindle	389 000	411 000	–	–	389 000	411 000
Willy Kissling <sup>(5)</sup>	–	59 699	–	–	–	59 699
Linda Knoll	161 000	179 000	20 000 <sup>(7)</sup>	25 000 <sup>(7)</sup>	181 000	204 000
Jill Lee	163 000	158 000	–	–	163 000	158 000
Xiaoyun Ma <sup>(3)(4)</sup>	–	–	–	–	–	–
Anna Ohlsson-Leijon	135 000	127 000	–	–	135 000	127 000
Abhay Parasnis	115 000	75 822	–	–	115 000	75 822
Fleur Pellerin <sup>(5)</sup>	–	45 699	–	–	–	45 699
Anders Runevad	138 000	140 000	–	–	138 000	140 000
Gregory Spierkel	184 000	202 000	–	–	184 000	202 000
Lip-Bu Tan	129 000	130 000	–	–	129 000	130 000
Bruno Turchet <sup>(3)(6)</sup>	109 000	112 000	–	–	109 000	112 000
<b>Total</b>	<b>2 161 000</b>	<b>2 205 220</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>2 181 000</b>	<b>2 230 220</b>

- (1) Montant attribué pour l’exercice 2023 et versé en 2024.  
 (2) Montant attribué pour l’exercice 2022 et versé en 2023.  
 (3) Les administrateurs représentant les salariés ont droit séparément à la rémunération qui leur est attribuée au titre de l’exercice de leurs fonctions salariées. Cette rémunération n’est pas affectée par leur mandat d’administrateur et n’est pas communiquée.  
 (4) Xiaoyun Ma a renoncé au paiement de la somme de 87 000 € à laquelle elle

- avait droit.  
 (5) Membre du Conseil dont le mandat a pris fin en 2022.  
 (6) Bruno Turchet a renoncé au paiement de 30 % de cette somme à laquelle il avait droit, soit 32 700 €, qui ont été directement versés au syndicat l’ayant désigné.  
 (7) Montant versé à Linda Knoll en tant que membre du Comité des Parties prenantes.

Le montant total attribué aux membres du Conseil au titre de leur mandat d’administrateur pour 2023 s’élève à 2 161 000 €, contre 2 205 220 € pour 2022, soit une baisse de 2,0 %, la diminution du nombre de réunions de neuf à sept étant compensée par l’augmentation du nombre d’administrateurs de quatorze à seize. À l’exclusion du montant complémentaire versé au Vice-Président & Administrateur référent indépendant, le montant total se compose d’environ 20 % de rémunération fixe et 80 % de rémunération variable.

### 4.2.2.4 Ratio d’équité salariale

#### L’expérience des collaborateurs chez Schneider Electric

La mise en œuvre réussie de la stratégie, que ce soit à court ou long terme, dépend de la capacité de Schneider Electric à attirer et à recruter des talents de grande qualité et à doter ses collaborateurs des compétences adéquates pour l’avenir. Parmi les priorités qui figurent à l’agenda du Groupe et de la direction se trouve l’engagement d’appliquer une politique de rémunération juste, qui consiste à ce que tous les collaborateurs de Schneider Electric soient adéquatement et justement rémunérés pour leur contribution. Les progrès sont mesurés à l’aide des indicateurs du *Schneider Sustainability Impact*. Pour des informations plus détaillées sur le sujet, cf. chapitre relatif au Développement durable (chapitre 2) du Document d’Enregistrement Universel.

Équité salariale	Salaires décent	Reconnaissance	Bien-être	Engagement
<p>Une rémunération juste et équitable est une composante essentielle de la philosophie de rémunération du Groupe. Depuis 2015, la Société a adopté un cadre mondial d’équité salariale entre les hommes et les femmes. Schneider Electric compte sur ce cadre pour tenir son engagement de réduire l’écart de rémunération à moins de 1 % pour les femmes et pour les hommes d’ici 2025. En outre, l’équité salariale est entièrement intégrée dans l’examen annuel des salaires à l’échelle mondiale et la technologie est intégrée au cœur du processus pour permettre aux responsables de prendre la bonne décision dans le cadre des processus de promotion et d’embauche grâce un outil appelé « Fair Pay Simulator » (simulateur de rémunération équitable).</p>	<p>Schneider Electric considère qu’un salaire décent est un droit humain fondamental et une composante clé d’un travail décent. Le Groupe s’engage à verser à ses collaborateurs se situant dans la fourchette de salaires la plus basse au minimum un salaire décent leur permettant de répondre aux besoins élémentaires de leur famille. Par besoins élémentaires, le Groupe entend la nourriture, le logement, l’hygiène, l’éducation, la santé et un revenu discrétionnaire pour un niveau de vie local donné. En 2023, Schneider Electric a obtenu la certification « Living Wage Certified » de Fair Wage Network.</p>	<p>Schneider Electric s’engage à créer une culture où les collaborateurs reçoivent un feedback régulier et un accompagnement de la part de leurs responsables et collègues, et où la capacité de chacun à porter haut les valeurs fondamentales de la Société et à les dépasser, en utilisant notamment le portail mondial « Step-Up », est mise en avant. Elle encourage la reconnaissance des petits et grands succès en disant simplement « merci ».</p>	<p>La santé et le bien-être des collaborateurs sont au cœur des priorités stratégiques de Schneider Electric et contribuent à sa mission de développement durable. La Société s’engage à mettre en place un programme complet de bien-être au travail qui se traduit par un double standard d’accès à une couverture des frais médicaux et à des programmes de bien-être.</p>	<p>Le Groupe est à l’écoute de ses collaborateurs à travers différents canaux, formels et informels. Trois des membres du Conseil sont des collaborateurs de la Société ayant été nommés selon un processus formel. Le Groupe conduit une enquête interne OneVoice conçue pour mesurer la satisfaction des collaborateurs et leur niveau d’engagement ; le Groupe reconnaît également l’importance du dialogue et de l’engagement réguliers avec les instances représentatives locales sur les questions de rémunération.</p>

#### Ratio d’équité salariale

Le ratio d’équité salariale mesure le rapport entre le niveau de rémunération du Président et du Directeur général et la rémunération moyenne et médiane des collaborateurs, conformément à l’article L.22-10-9 I 6° et 7° du Code de commerce.

#### Méthode de calcul

Les tableaux de comparaison et ratios d’équité présentés ci-dessous ont été établis conformément aux lignes directrices Afep-Medef. Le calcul inclut les collaborateurs qui ont été employés de manière continue au cours des exercices concernés. Pour les salariés à temps partiel, la rémunération a été établie sur une base d’équivalents temps plein.

Éléments de rémunération pris en compte :

#### Pour le Président-Directeur général (du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2023)

- rémunération fixe annualisée versée en 2023 ;
- prime variable versée en 2023 (au titre des performances de l’année 2022) ;
- avantages pertinents annualisés (voiture de fonction, intéressement, abondement de l’entreprise aux souscriptions au plan d’épargne salariale) de l’année 2023.

#### Pour le Directeur général (du 4 mai au 31 décembre 2023)

- rémunération fixe annualisée versée en 2023 ;
- prime annuelle à la cible annualisée versée en 2023 ;
- avantages pertinents annualisés (voiture de fonction, intéressement et abondement de l’entreprise aux souscriptions au plan d’épargne salariale) en 2023 ;
- valeur des actions de performance attribuées au cours de la période allant du 4 mai au 31 décembre 2023, évaluées à leur juste valeur (IFRS) à la date d’attribution.

#### Pour le Président (du 4 mai au 31 décembre 2023)

- rémunération fixe annualisée versée en 2023 ;
- avantages pertinents annualisés (voiture de fonction, intéressement, abondement de l’entreprise aux souscriptions au plan d’épargne salariale) de l’année 2023.

#### Pour les collaborateurs :

- rémunération fixe versée en 2023 ;
- rémunération variable versée en 2023 (au titre des performances de l’année 2022) ;
- primes et avantages pertinents (en numéraire et en nature) de l’année 2023 ;
- participation et abondement de l’entreprise aux souscriptions au Plan d’épargne Groupe pour l’année 2023 ;
- valeur des actions de performance attribuées en 2023, évaluées à leur juste valeur (IFRS) à la date d’attribution.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### Périmètre

#### Périmètre France :

Le périmètre légal, correspondant à celui de la société émettrice, ne comprend que deux collaborateurs. Par conséquent, un « périmètre pertinent » a été défini de manière à refléter un ensemble plus représentatif de collaborateurs en France conformément à l'article 27.2 du Code AFEP-MEDEF. Outre la société holding française Schneider Electric Société Européenne (SESE) (émetteur), il comprend l'ensemble des effectifs en France de la société opérationnelle Schneider Electric Industries (SAS). Les collaborateurs sont employés dans des conditions comparables à celles du ou des Dirigeants mandataires sociaux et du Président et représentent plus de 4 000 collaborateurs en France sur une base d'équivalents temps plein.

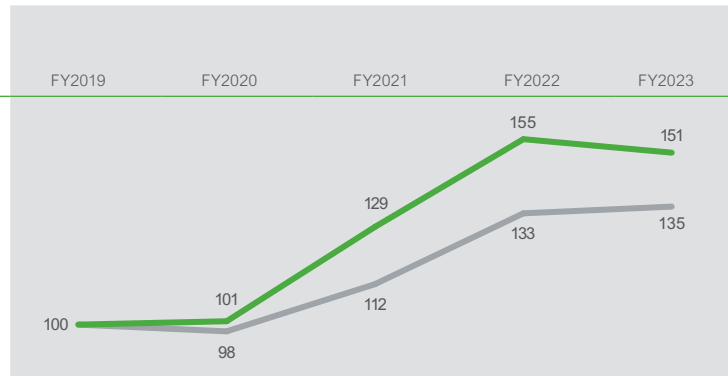
#### Périmètre mondial :

En outre, à compter de 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, a décidé de rendre compte de manière volontaire de l'évolution du rapport entre le niveau de rémunération du Président-Directeur général et la rémunération moyenne et médiane des collaborateurs dans un périmètre plus large qui comprend environ 131 000 collaborateurs de Schneider Electric à travers ses 30 principaux pays (« Périmètre mondial »). Cela représente environ 89 % de l'ensemble des collaborateurs de Schneider Electric dans le monde. Les données historiques de ce ratio avant 2021 ne sont pas disponibles, les systèmes d'information de la Société n'étaient pas en mesure auparavant de collecter les données sur ce périmètre étendu.

### Évolution de la rémunération du Dirigeant mandataire social et des collaborateurs, ratios d'équité et performance du Groupe sur cinq ans.

M. Tricoire (Président-Directeur général)  
Rémunération totale versée (annualisée)  
au cours de l'exercice

- EBITA ajusté
- Chiffre d'affaires



#### Périmètre France

Rémunération totale versée à M. Tricoire durant l'exercice (en €)	5 754 154	5 525 324	5 430 941	6 506 045	2 548 889
% de variation de la rémunération totale	-7 %	-4 %	-2 %	+20 %	-61 %
Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne	64	60	57	67	25
% de variation du ratio de rémunération moyenne	-6 %	-6 %	-5 %	+18 %	-62 %
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane	78	73	70	81	31
% de variation de la rémunération médiane	-7 %	-6 %	-4 %	+16 %	-62 %
Rémunération moyenne des collaborateurs (en €)	90 369	92 861	94 950	97 391	101 133
% de variation de la rémunération moyenne	-1 %	+3 %	+2 %	+3 %	+4 %

#### Périmètre mondial

Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne		110	126	47
% de variation du ratio de rémunération moyenne			+15 %	-63 %
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane		156	185	67
% de variation de la rémunération médiane			+19 %	-64 %



M. Tricoire (Président) Rémunération totale versée (annualisée) au cours de l'exercice	FY2019	FY2020	FY2021	FY2022	FY2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>● EBITA ajusté</li> <li>● Chiffre d'affaires</li> </ul>	Aucun graphique depuis le nouveau point de départ en 2023				

**Périmètre France**

Rémunération totale versée à M. Tricoire durant l'exercice (en €)	N/A	N/A	N/A	N/A	985 189
% de variation de la rémunération totale					
Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne	N/A	N/A	N/A	N/A	10
% de variation du ratio de rémunération moyenne					
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	12
% de variation de la rémunération médiane					
Rémunération moyenne des collaborateurs (en €)	N/A	N/A	N/A	N/A	101 133
% de variation de la rémunération moyenne					

**Périmètre mondial**

Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne	N/A	N/A	N/A	N/A	18
% de variation du ratio de rémunération moyenne					
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	26
% de variation de la rémunération médiane					

M. Herweck (Directeur général) Rémunération totale versée (annualisée) au cours de l'exercice	FY2019	FY2020	FY2021	FY2022	FY2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>● EBITA ajusté</li> <li>● Chiffre d'affaires</li> </ul>	Aucun graphique depuis le nouveau point de départ en 2023				

**Périmètre France**

Rémunération totale versée à M. Tricoire durant l'exercice (en €)	N/A	N/A	N/A	N/A	4 694 643
% de variation de la rémunération totale					
Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne	N/A	N/A	N/A	N/A	46
% de variation du ratio de rémunération moyenne					
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	57
% de variation de la rémunération médiane					
Rémunération moyenne des collaborateurs (en €)	N/A	N/A	N/A	N/A	101 133
% de variation de la rémunération moyenne					

**Périmètre mondial**

Ratio d'équité salariale – rémunération moyenne	N/A	N/A	N/A	N/A	87
% de variation du ratio de rémunération moyenne					
Ratio d'équité salariale – rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	124
% de variation de la rémunération médiane					

4.2 Rapport sur les rémunérations

## 4.2.3 Politique de rémunération pour l’exercice 2024 (say on pay ex ante)

La politique de rémunération vise à établir un lien clair entre la mise en œuvre de la stratégie de Schneider Electric et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, tout en reflétant les résultats pour les actionnaires. La politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs non exécutifs pour 2024 est présentée ci-dessous. Elle sera présentée aux actionnaires lors de l’Assemblée générale des actionnaires 2024 (11<sup>ème</sup> à 13<sup>ème</sup> résolutions) et, sous réserve de l’approbation des actionnaires, restera en vigueur jusqu’à l’approbation par les actionnaires d’une politique ultérieure.

Au cours de l’exercice 2024, compte tenu du changement de gouvernance, trois politiques de rémunération différentes seront applicables :

- au Directeur général (M. Peter Herweck) (objet de la 11<sup>ème</sup> résolution soumise à l’Assemblée générale annuelle) ;
- au Président du Conseil d’administration (M. Jean-Pascal Tricoire) (objet de la 12<sup>ème</sup> résolution soumise à l’Assemblée générale annuelle) ;
- aux membres du Conseil d’administration (objet de la 13<sup>ème</sup> résolution soumise à l’Assemblée générale annuelle).

### 4.2.3.1 Politique de rémunération des dirigeants

#### 4.2.3.1.1 En bref

Schneider Electric suit un processus rigoureux de détermination de la rémunération de ses dirigeants, auquel participent des administrateurs engagés et indépendants.

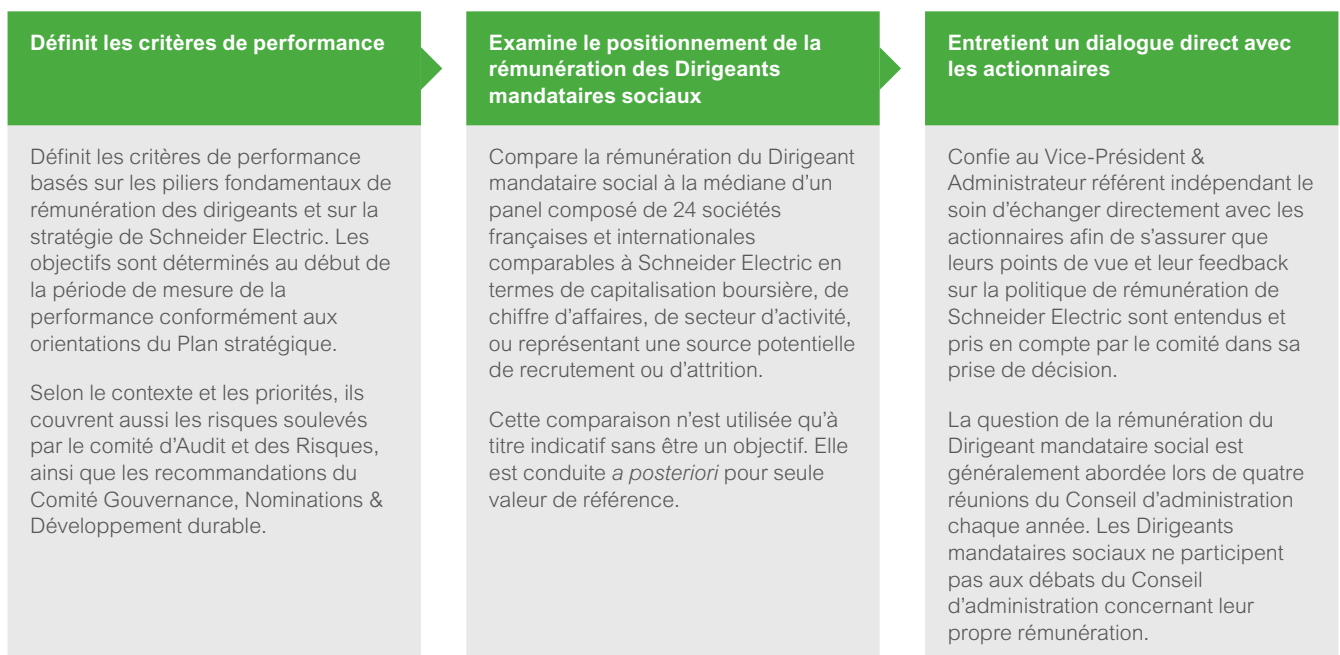
### Rôle du Comité Capital humain & Rémunérations

Les principes généraux et critères qui régissent la politique de rémunération du Dirigeant mandataire social, l’évaluation de ses performances individuelles et ses rémunérations sont préparés et examinés par le Comité Capital humain & Rémunérations, qui formule ensuite des recommandations au Conseil d’administration pour décision. Le Conseil se base également sur les suggestions et recommandations du Comité Capital humain & Rémunérations concernant la structure et les critères de détermination des rémunérations variables (variable annuelle et plan d’intéressement à long terme) dont bénéficient les membres du Comité exécutif (cf. section 4.2.4 du Document d’Enregistrement Universel), ainsi que les autres collaborateurs du Groupe.

Afin d’éclairer la décision du Conseil, le Comité Capital humain & Rémunérations est habilité à recourir à des experts extérieurs pour la réalisation de missions et d’analyses spécifiques. En 2023, le Comité a tenu une réunion conjointe avec le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable afin de discuter de la définition des critères ESG pour la rémunération à long terme (LTIP) des Dirigeants mandataires sociaux et des dirigeants de haut niveau.

L’un des deux administrateurs représentant les salariés est membre du Comité Capital humain & Rémunérations.

Dans le cadre des travaux préparatoires de ses propositions au Conseil, le Comité :



Ce processus assure la cohérence et l’équilibre entre les politiques de rémunération appliquées au Dirigeant mandataire social et aux autres dirigeants et collaborateurs. Ils partagent des objectifs et des priorités communs et leurs rémunérations sont fonction des performances du Groupe et de la création de valeur pour les actionnaires.

### Utilisation d'un pouvoir de jugement discrétionnaire

Lors de la définition de la rémunération des dirigeants, le Conseil peut exercer son pouvoir de façon discrétionnaire pour faire en sorte que l'application de la politique de rémunération et les versements correspondants demeurent conformes aux performances de la Société.

À ce titre, et uniquement dans des circonstances exceptionnelles extérieures à Schneider Electric, telles que des changements imprévus modifiant l'environnement sectoriel ou les pratiques de rémunération en général qui n'auraient pas été pris en compte lors de la définition de la politique de rémunération en vigueur, le Conseil pourrait exercer ce pouvoir discrétionnaire, dans un sens positif ou négatif, afin d'ajuster le résultat des formules de détermination des rémunérations annuelles ou de long terme tel qu'il ressortirait de la stricte mise en œuvre de la politique de rémunération approuvée, lorsqu'une évaluation qualitative de la performance est nécessaire pour rétribuer la contribution réelle du Dirigeant mandataire social à la performance globale de la Société, à son positionnement par rapport à ses concurrents et aux fruits perçus par les actionnaires et les collaborateurs.

Si nécessaire, le Conseil peut également ajuster un ou plusieurs paramètres des dispositifs de rémunération, tels que des pondérations, des objectifs ou des critères de performance, étant précisé qu'en aucun cas ces ajustements ou changements ne devront avoir pour effet de dépasser le montant maximum de la rémunération variable annuelle ou le nombre d'actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions à long terme, tel que défini dans la politique de rémunération en vigueur.

Tout exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera justifié et les actionnaires recevront toute l'information utile sur l'usage qui en a été fait, de sorte qu'ils comprennent le fondement des décisions prises par le Conseil d'administration.

### Modifications apportées à la Politique de rémunération pour 2024

Le Comité a examiné la politique existante et réévalué les piliers et principes formulés en 2018 ainsi que les éléments et les critères de rémunération à la lumière des remarques formulées par les actionnaires au cours du processus de dialogue avec les actionnaires décrit ci-dessus.

Sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil souhaite maintenir dans l'ensemble la stabilité de la Politique de rémunération qui paraît équilibrée, en assurant un lien étroit entre rémunération et performance, un alignement avec les salariés et les actionnaires, et un engagement à long terme, tout en tenant compte des remarques formulées par les actionnaires.

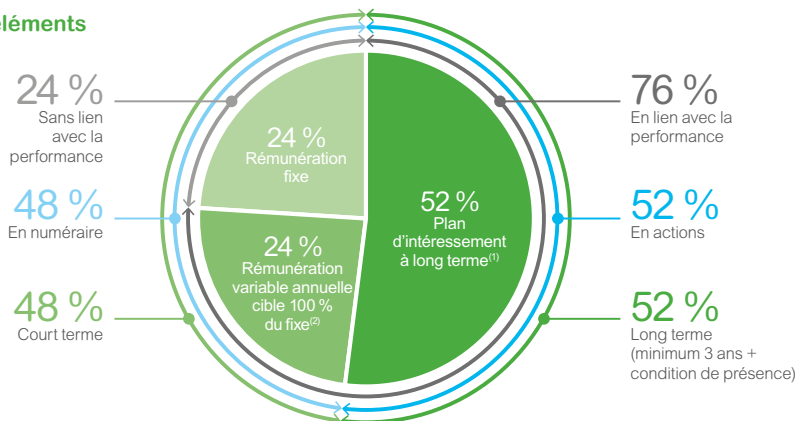
En 2023, plusieurs modifications ont été mises en œuvre, y compris (i) la révision des montants à la cible des différents éléments de rémunération conduisant à une diminution de la rémunération globale à la cible de 23 % par rapport à la précédente politique de rémunération du Président-Directeur général, (ii) le relèvement des objectifs de performance associés à l'indemnité de départ contraint, et (iii) l'introduction d'une disposition relative au mécanisme de remboursement (« *clawback* »)

De plus, comme annoncé dans la lettre de M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, datée du 13 avril 2023 et pour remédier aux préoccupations soulevées par les actionnaires, le Conseil propose de mettre en œuvre deux modifications à la Politique de rémunération 2024.

<b>Introduction d'une règle stricte d'acquisition post-mandat</b>	Le Conseil reconnaît la préférence de certains investisseurs pour une règle d'acquisition au <i>pro rata</i> en cas de départ du Directeur général. Les règles d'acquisition post-mandat seront modifiées pour indiquer que, en cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein du Groupe, le Directeur général conservera son droit aux Actions de performance qui lui ont été précédemment attribuées, sous réserve des conditions de performance applicables et au <i>pro rata</i> du temps passé par le Directeur général dans le Groupe à ce titre pendant la période d'acquisition.
<b>Nouveaux objectifs de développement durable pour le LTIP</b>	Conformément aux attentes des investisseurs et à l'engagement de la société à l'approche de l'Assemblée générale annuelle 2023, le Conseil, sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, a décidé de s'éloigner de la condition de performance du SSERI pour intégrer des critères internes de développement durable alignés avec les questions importantes du Groupe en matière de RSE. Le Conseil propose d'introduire des critères de développement durable liés à la réduction de nos émissions de CO <sub>2</sub> de scope 1, 2 et 3 (amont), afin d'aligner la rémunération des dirigeants sur l'engagement du Groupe en termes de transition climatique et d'orientation de Schneider en matière de création de valeur durable.

### Corrélation entre les critères de performance et les priorités stratégiques de Schneider Electric

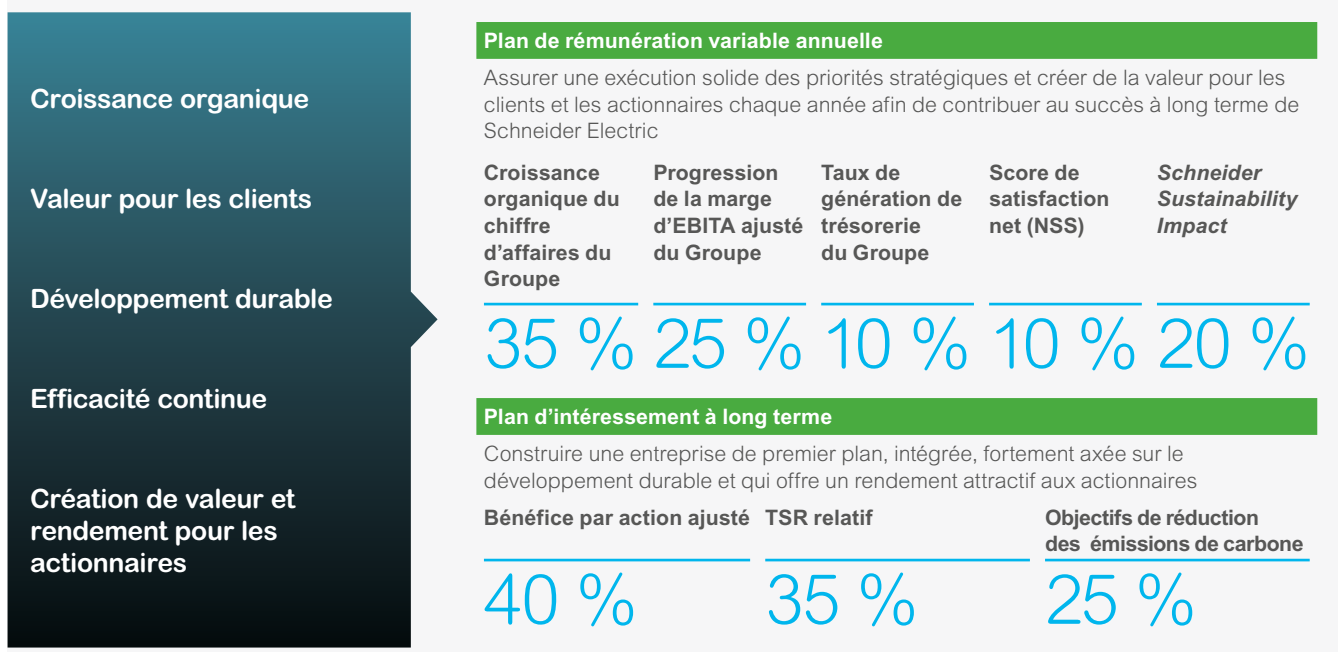
#### Balance entre les éléments de rémunérations



(1) Valeur estimée des actions de performance qui seront attribuées au titre de l'exercice 2024 selon la norme comptable IFRS.  
 (2) Entre 0 % et 200 %.

4.2 Rapport sur les rémunérations

Priorités stratégiques du Groupe **Corrélation entre la stratégie et la rémunération variable des dirigeants**



La rémunération variable est associée aux indicateurs de performance conçus pour exécuter la stratégie de Schneider Electric. Au début de chaque exercice, le Conseil examine les mesures, les objectifs et les pondérations pour s'assurer de leur cohérence par rapport aux priorités annuelles et à la stratégie du Groupe. Pour la rémunération variable annuelle et les actions de performance, l'approche de la mesure de la performance vise à fournir un ensemble de mesures équilibré pour évaluer la performance en termes d'exécution des priorités stratégiques du Groupe.

**Prise en considération de la rémunération d'un large nombre de collaborateurs et du point de vue des actionnaires**

Le Conseil suit et examine l'efficacité de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et de la direction générale. Il s'intéresse à son impact et à sa cohérence avec les politiques de rémunération applicables à l'ensemble des collaborateurs. Tout au long de l'année, le Conseil reçoit des informations et des indications contextuelles sur la rémunération des collaborateurs et des initiatives RH diverses afin de lui permettre de prendre des décisions éclairées. Cela concerne notamment les programmes d'égalité de traitement entre hommes et femmes, les initiatives sur le salaire décent déployées à l'échelle mondiale, les montants des rémunérations variables annuelles, le coût total des attributions d'actions.

Le Conseil est engagé dans un dialogue ouvert et transparent avec les actionnaires de Schneider Electric par l'intermédiaire du Vice-Président & Administrateur référent indépendant. Le cas échéant, Schneider Electric s'engage de manière active auprès des actionnaires et des instances de représentation de leurs intérêts, afin de prendre en compte leurs points de vue lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives aux rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux. Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant est également à disposition pour répondre aux questions lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Piliers et principes de rémunération en 2024**



### 4.2.3.1.2 Politique de rémunération de M. Peter Herweck en sa qualité de Directeur général

#### Rémunération fixe

Le Conseil a décidé de fixer la rémunération fixe du Directeur général à 1 200 000 € pour l'exercice 2024, inchangée par rapport à 2023 sur une base annuelle.

Le Conseil réexaminera la rémunération fixe à intervalle relativement long, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sauf circonstances particulières qui justifieraient une augmentation, par exemple un changement majeur dans les responsabilités exercées.

Dirigeant mandataire social	FY 2024
Peter Herweck, Directeur général	1 200 000 €

#### Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle vise à récompenser en numéraire la réalisation des objectifs financiers et de développement durable à court terme du Groupe.

En début d'exercice, le Comité revoit en détail les critères de performance financiers et de développement durable et leurs pondérations respectives et détermine les objectifs annuels, avant de les présenter au Conseil pour approbation. Les montants finaux seront fixés en fonction de la performance atteinte pour chacun de ces objectifs. Le Conseil dispose de la flexibilité nécessaire pour revoir les objectifs en cours d'année, si cela est nécessaire, afin d'assurer un alignement continu sur les intérêts des actionnaires. L'atteinte du seuil minimum de performance ne donne droit à aucun paiement au titre de la rémunération variable annuelle (0 %) tandis qu'à la cible, l'atteinte de l'objectif donne droit à 50 % du montant maximum de la rémunération variable annuelle. Le montant maximum de la rémunération variable annuelle ne sera versé qu'en cas de performance exceptionnelle sur chaque critère de performance. La distribution des montants entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum est linéaire.

Pour 2024, le Conseil propose que les critères financiers mesurables déterminent 70 % du montant de la rémunération variable annuelle de M. Peter Herweck, et que les critères de développement durable et de satisfaction des clients déterminent les 30 % restants.

Critères de performance	Description et lien avec la stratégie
35 % Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Encourager la croissance organique grâce au déploiement des priorités stratégiques sur les marchés clés
25 % Progression de la marge d'EBITA ajusté	Permettre la création de valeur pour l'actionnaire grâce à l'amélioration continue de l'efficacité
10 % Génération de trésorerie du Groupe	Permettre de délivrer un retour sur investissement aux actionnaires
10 % Amélioration du Score de satisfaction net	Se concentrer sur la satisfaction des clients et la qualité
20 % <i>Schneider Sustainability Impact</i>	Poursuivre les efforts permanents en faveur du développement durable et de la création de valeur pour les clients

Pour des raisons tenant à la confidentialité des affaires et de la même façon que les années précédentes, les objectifs ne peuvent être divulgués. Les objectifs, déterminés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2024, seront communiqués *ex-post*. En cas d'impact de périmètre imprévu ou d'événements exceptionnels, le Conseil peut décider d'ajuster et de retraiter le calcul de la réalisation de ces critères pour tenir compte de l'impact de ces événements. Ces ajustements ou retraitements seraient publiés *ex-post* dans le Document d'Enregistrement Universel.

Mesuré depuis 2018, le NSS est une moyenne pondérée de la note donnée par les clients pour 6 principaux points de contact : 1) choix de l'offre, 2) obtention d'un devis, 3) réception de la livraison, 4) solutions apportées, 5) assistance technique apportée, 6) assistance en cas de défaillance. Plus de 240 000 réponses de clients sont apportées chaque année au questionnaire. Les notes attribuées par les clients vont de 0 (très insatisfait) à 10 (très satisfait). Le NSS est calculé en soustrayant le pourcentage de clients mécontents (note entre 0 et 6) du pourcentage de clients très satisfaits (note de 9 ou 10), pour obtenir un score compris entre -100 % et 100 % :

- si tous les clients donnaient une note inférieure ou égale à 6, le NSS serait de -100 % ;
- inversement, si tous les clients donnaient une note de 9 ou de 10, alors le NSS serait de 100 %.

Compte tenu de tous les éléments décrits ci-dessus, le Conseil a fixé la rémunération variable annuelle potentielle (à la cible et maximum) comme suit :

Minimum	À la cible	Maximum
0 % de la rémunération fixe	100 % de la rémunération fixe	200 % de la rémunération fixe
Néant	1 200 000 €	2 400 000 €

Le versement de la rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération accordée au Directeur général.

Schneider Electric n'applique pas de programme de rémunération différée pour son Directeur général.

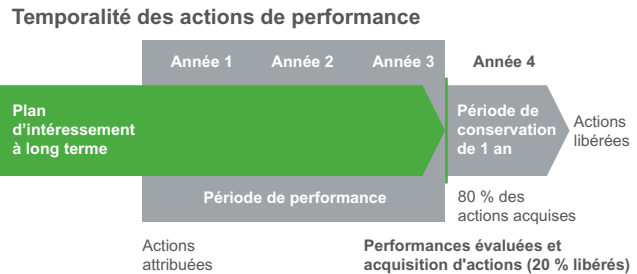
## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### Plan d'intéressement à long terme : actions de performance

Les actions de performance conditionnent la majeure partie de la rémunération du Directeur général à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe. Le nombre d'actions effectivement attribuées varie en fonction de la réalisation de critères de performance directement liés aux priorités stratégiques.

Les actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition de trois ans, assortie d'une période de conservation supplémentaire obligatoire d'un an pour 80 % des actions attribuées au Dirigeant mandataire social en application du Plan qui lui est réservé, à l'exception de la vente d'actions nécessaire pour couvrir ses impôts.

L'atteinte du seuil minimum de performance ne donne droit à aucune action (0 %). L'atteinte du niveau maximum de performance donne droit à 100 % des actions octroyées. L'acquisition est linéaire entre ces deux points.



Conformément à l'engagement pris par le Conseil avant l'AGA 2023 pour examiner et renforcer la structure des plans d'intéressement à long terme conformément aux principales questions en matière de RSE et à la stratégie RSE de Schneider Electric, les critères de développement durable qui seront utilisés pour déterminer la rémunération à long terme du Directeur seront modifiés à compter de 2024. Les autres critères et leur pondération respective resteront les mêmes qu'en 2023, conformément aux objectifs de la Société et aux propositions approuvées par les actionnaires au titre de la résolution sur le nouveau plan d'attribution d'actions lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022 (15<sup>ème</sup> résolution).

Afin d'aligner les intérêts de l'ensemble des dirigeants du Groupe sur ceux des actionnaires, en 2024, le Conseil prévoit d'attribuer à plus de 4 000 bénéficiaires dirigeants, responsables ou talents clés du Groupe des actions de performance. Pour la direction générale du Groupe, 100 % des actions attribuées seront soumises à des critères de performance assortis d'objectifs mesurés sur trois ans.

L'attribution annuelle maximale au Dirigeant mandataire social, évaluée conformément aux normes IFRS, sera plafonnée à 150 % de la rémunération fixe et variable annuelle cible combinée à la date de l'attribution, afin de s'assurer qu'elle ne représente pas un pourcentage disproportionné de sa rémunération globale.

Le volume de l'attribution annuelle sera fixé en tenant compte des éléments suivants :

- la pratique du marché et le positionnement de la rémunération globale du Directeur général par rapport à celle de ses pairs ;
- la performance du Groupe, reconnue par le marché ;
- les critères de performance dont dépend l'acquisition définitive des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions à long terme ;
- la culture d'entrepreneuriat solidement ancrée dans l'ADN de Schneider Electric.

Pour 2024, le Conseil prévoit d'accorder à M. Peter Herweck un certain nombre d'actions de performance, dont la valeur, conformément aux normes IFRS, sera d'environ<sup>(1)</sup> 108,5 % du total des rémunérations fixe et variable à la cible à court terme (soit 217 % de la rémunération fixe), bien en deçà du montant maximum autorisé en vertu de la politique de rémunération (150 % de la rémunération fixe et variable annuelle cible combinée, ou 300 % de la rémunération fixe). Pour déterminer le niveau d'attribution des actions de performance, le Conseil a pris en compte la pratique du marché (cf. section 4.2.3.1 du Document d'Enregistrement Universel), la performance du Groupe en 2023 et les objectifs solides et ambitieux annoncés lors de la Journée Investisseurs en novembre 2023 et ajusté à la hausse la valeur de l'attribution d'actions de performance, dans la limite maximale prévue par la politique de rémunération, afin de refléter l'importance de l'orientation stratégique.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le Conseil a décidé que le nombre d'actions attribuées au Directeur général demeure raisonnable en termes quantitatifs et par rapport à la pratique du marché sur des fonctions comparables. Il récompense la bonne performance de la Société au cours d'une année difficile et encourage la culture d'entrepreneuriat fortement préconisée par Schneider Electric.

(1) À la date de l'attribution, la valeur IFRS ne peut pas être connue avec certitude car elle n'est calculée qu'à la fin de l'exercice. Pour l'attribution au titre de 2024, la valeur de l'attribution due au Directeur général sera basée sur l'hypothèse d'une décote de 18,19 % comme ce fut le cas en 2023, conformément aux règles IFRS.

### Conditions de performance

100 % de critères mesurables et quantifiables

75 % Financiers et TSR et 25 % Développement durable

### Conditions de performance et pondérations applicables au plan d'attribution d'actions de performance 2024 :

- 40 %, progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté ;
- 35 %, performance du TSR relatif de Schneider Electric :
  - 17,5 % comparé à celui d'un panel composé de 11 sociétés : ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa,
  - 17,5 % mesuré par rapport aux sociétés du CAC 40 ;
- 25 %, sur la base d'objectifs de réduction des émissions de carbone de Schneider Electric.

#### • BPA ajusté (40 %)

Le BPA ajusté est un indicateur clé de performance à long terme qui encourage l'exécution de la stratégie de croissance profitable de Schneider Electric, renforçant ainsi l'alignement sur les intérêts des actionnaires. Les Actions de performance peuvent être acquises sous réserve de la réalisation des objectifs suivants, tels que définis par le Conseil d'administration au début de chaque année :

- un seuil minimum de progression du BPA ajusté au-dessous duquel il n'y aura pas d'acquisition ;
- un objectif intermédiaire de progression du BPA ajusté que la Société devra atteindre afin que 75 % des actions soient acquises au titre de cette condition ;
- un objectif cible de progression du BPA ajusté que la Société devra atteindre afin que toutes les actions soient acquises au titre de cette condition ;
- les actions de performance seront acquises progressivement, de manière linéaire, si la progression du BPA ajusté se situe entre ces objectifs.

Comme expliqué ci-dessus, le Conseil s'engage à communiquer, à la fin de chaque Plan d'intéressement à long terme, les seuils minimums de progression du BPA ajusté et les objectifs visés de progression du BPA ajusté.

La performance mesurée en termes de BPA ajusté est publiée dans les communiqués financiers. La variation annuelle sera calculée à partir de la variation d'EBITA ajusté à taux de change constant entre N-1 et N. Les impacts de change sur les éléments venant après l'EBITA ajusté seront pris en totalité. En cas d'impact de périmètre imprévu ou d'événements exceptionnels, le Conseil peut décider d'ajuster et de retraiter le calcul de la réalisation de ces critères pour tenir compte de l'impact de ces événements. Ces ajustements ou retraitements seraient publiés *ex-post* dans le Document d'Enregistrement Universel.

#### • TSR relatif (35 %)

Ce critère renforce le lien entre les intérêts des actionnaires et la rémunération du Dirigeant mandataire social.

- Pour 17,5 % de l'allocation, la performance du TSR de Schneider Electric sera comparée à un panel composé de 11 sociétés du secteur (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa), selon le barème d'acquisition suivant : 0 % pour un classement au rang 7 ou au-dessous, 50 % en cas de classement au rang médian (rang 6), 100 % en cas de classement au rang 4, 150 % pour un classement aux rangs 3 à 1, avec une évolution linéaire entre ces points.
- Pour les 17,5 % restants, le TSR de Schneider Electric sera comparé au TSR des sociétés de l'indice CAC 40 afin de refléter les tendances spécifiques macroéconomiques et boursières qui influent sur la performance du titre et, par ricochet, sur le rendement aux actionnaires, selon le barème d'acquisition suivant : 0 % en deçà de la médiane, 50 % à la médiane (rang 20), 100 % au rang 10, 120 % des rangs 1 à 4, linéaire entre ces points.

Une acquisition supplémentaire en cas de performance exceptionnelle sera permise uniquement si le TSR de Schneider Electric se classe 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> du panel de sociétés du secteur ou s'il se classe parmi les 9 premières sociétés du CAC 40. Dans ce cas, cette acquisition supplémentaire peut compenser une contre-performance au titre du critère du BPA ajusté jusqu'à concurrence du même nombre d'actions. Ce mécanisme de compensation permet uniquement une surperformance du critère TSR de Schneider Electric pour compenser une sous-performance du critère BPA ajusté. La sous-performance du critère lié au TSR de Schneider Electric ou au critère de durabilité ne peut faire l'objet d'aucune compensation. Ce mécanisme garantit que l'expérience des dirigeants soit parfaitement alignée avec celle des actionnaires. Au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), le mécanisme de compensation s'est matérialisé à deux reprises, en 2021 et 2022, et a été mis en œuvre pour compenser la sous-performance de critères financiers internes pour l'année COVID en 2020 où le Conseil avait décidé de laisser inchangé les niveaux des critères de performance même si les objectifs publics de la Société avaient été ajustés à la baisse.

Si la performance du TSR de Schneider Electric est très proche d'autres sociétés du panel, le Conseil d'administration pourra appliquer sa faculté de jugement pour décider si Schneider Electric sera réputé avoir le même rang que ces dernières.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

• **Objectifs de réduction des émissions de carbone (25 %)**

Ce critère vise à relier la rémunération du Directeur général aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) validés par l’initiative *Science Based Targets* (SBTi), en conformité avec son « *Corporate Net-Zero Standard* », publié en octobre 2021. Le Conseil a donc décidé que l’acquisition définitive des actions de performance dépendrait :

- Pour 12,5 %, l’acquisition dépendra d’un nombre absolu de tonnes d’émissions de CO<sub>2</sub> (budget carbone) que le Groupe devra atteindre pour ses émissions des scopes 1 et 2 pour l’exercice 2026 (la dernière année avant l’acquisition en mars 2027) avec (i) un objectif minimum (159 163 tonnes d’émissions de CO<sub>2</sub>, soit une réduction de 20 % par rapport aux émissions de 2023) en vertu duquel aucune acquisition n’aura lieu pour ce critère ; (ii) un objectif cible (151 584 tonnes d’émissions de CO<sub>2</sub>, soit une réduction de 25 % par rapport aux émissions de 2023) que le Groupe devra atteindre pour acquérir toutes les actions en vertu de ce critère et (iii) une acquisition linéaire si les réalisations effectives se situent entre ces deux objectifs.
- Pour 12,5 %, l’acquisition dépendra d’un nombre absolu d’émissions de CO<sub>2</sub> de scope 3 amont par euro de chiffre d’affaires (intensité carbone) que le Groupe devra atteindre pour l’exercice 2026 (la dernière année avant l’acquisition en mars 2027) avec (i) un objectif minimum (185 g d’émissions de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d’affaires, soit une réduction de 15 % par rapport à l’intensité de carbone amont de scope 3 de 2023) en vertu duquel aucune acquisition n’aura lieu pour ce critère ; (ii) un objectif cible (165 g d’émissions de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d’affaires, soit une réduction de 25 % par rapport à l’intensité de carbone amont de scope 3 de 2023) que le Groupe devra atteindre pour acquérir toutes les actions en vertu de ce critère et (iii) une acquisition linéaire si les réalisations effectives se situent entre ces deux objectifs.

En cas de modification significative du périmètre de consolidation ou des méthodes utilisées pour calculer les émissions de GES, Schneider Electric appliquera les règles de recalcul définies par le GHG Protocol et l’initiative *Science Based Targets*. En cas de modifications réglementaires importantes ou de tout autre événement externe ayant un impact significatif sur cette condition, le Conseil peut ajuster l’objectif ou décider de ne pas prendre en compte ces critères.

Le tableau ci-après récapitule les conditions de performance qui s’appliqueront au plan :

<b>40 % Progression du Bénéfice par action ajusté (BPA)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au seuil minimum de progression du BPA ajusté</li> <li>• 75 % à l’objectif intermédiaire de progression du BPA ajusté</li> <li>• 100 % à l’objectif cible de progression du BPA ajusté</li> </ul> L’acquisition est linéaire entre ces points
<b>35 % TSR relatif</b>	<b>17,5 % par rapport aux sociétés du CAC 40</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % en dessous de la médiane</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 20)</li> <li>• 100 % au rang 10</li> <li>• 120 % aux rangs 1 à 4</li> </ul> L’acquisition est linéaire entre ces points
	<b>17,5 % comparé à celui d’un panel composé de 11 sociétés</b> (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au rang 7 et inférieur</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 6)</li> <li>• 100 % au rang 4</li> <li>• 150 % aux rangs 3 à 1</li> </ul> L’acquisition est linéaire entre ces points
<b>25 % Objectifs de réduction des émissions de carbone</b>	<b>12,5 % Objectif d’émissions de carbone pour les scopes 1 et 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si les émissions de carbone sont supérieures ou égales à 159 163 tonnes de CO<sub>2</sub></li> <li>• 100 % si les émissions de carbone sont inférieures ou égales à 151 584 tonnes de CO<sub>2</sub></li> </ul> L’acquisition est linéaire entre ces points
	<b>12,5 % Objectif d’intensité des émissions de carbone pour le scope 3 amont</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si l’intensité carbone est supérieure ou égale à 185 g de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d’affaires</li> <li>• 100 % si l’intensité carbone est inférieure ou égale à 165 g de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d’affaires</li> </ul> L’acquisition est linéaire entre ces points

Pour chaque attribution, les conditions de performance seront déterminées par le Conseil et, bien que le Conseil privilégie la stabilité, il pourrait les adapter à partir de celles présentées ci-dessus. Selon l’évolution des objectifs stratégiques du Groupe, s’ils cessent d’être pertinents ou si de nouveaux critères sont jugés plus appropriés sur la base de leur examen par le Conseil d’administration, celui-ci choisira des critères aussi stricts sur le long terme, ce qui permettra de maintenir un lien solide entre la rémunération et les performances.



## Régimes de retraite

Le Directeur général reçoit des versements complémentaires en numéraire qui ont pour objectif de constituer un avantage de retraite compétitif, rentable pour la Société et qui permet au Directeur général de se constituer sa propre retraite de manière indépendante. Ces versements en numéraire seront égaux à :

- une part fixe égale à 15 % de la rémunération fixe ; et
- une part variable égale à 15 % de la rémunération variable annuelle réellement versée au Directeur général.

Le montant total des versements complémentaires effectivement versés dépendra ainsi des performances de la Société dans la mesure où la part variable de la retraite est calculée sur la base de la rémunération variable annuelle effectivement payée au Directeur général qui est elle-même dépendante de conditions de performance liées aux résultats du Groupe.

Le Directeur général s'est engagé à placer ce versement complémentaire, net d'impôts, dans des supports d'investissement de son choix dédiés au financement de sa retraite.

Part fixe	Part variable			Total à la cible
	Minimum	À la cible	Maximum	
180 000 €	0 €	180 000 €	360 000 €	360 000 €

## Autres avantages

Schneider Electric entend offrir un niveau d'avantages approprié compte tenu de la pratique en vigueur sur le marché et des avantages fournis aux autres collaborateurs du Groupe. Les avantages fournis aujourd'hui sont décrits ci-après. Ils pourraient toutefois également inclure une aide à la réinstallation si besoin était et sous réserve de la décision du Conseil.

### Abondement et intéressement

Le Directeur général bénéficie de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs à l'augmentation de capital réservée aux salariés. Il bénéficie en outre de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France.

### Voiture de fonction

Le Dirigeant mandataire social peut utiliser les voitures de la Direction générale avec ou sans les services d'un chauffeur. En outre, le Directeur général se voit fournir une voiture de fonction.

### Assistance fiscale

Le Dirigeant mandataire social peut bénéficier d'une assistance fiscale.

### Régimes de couverture et de prévoyance

Le Dirigeant mandataire social bénéficie :

- d'une couverture médicale privée ;
- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès ;
- de la couverture complémentaire des dirigeants français du Groupe sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès. Cette couverture a les caractéristiques principales suivantes :
  - en cas de maladie ou d'accident entraînant une interruption temporaire ou une invalidité (quelle que soit la catégorie), le Dirigeant mandataire social aura droit pendant 18 mois au maintien de sa rémunération (fixe et variable cible) autorisée par le Conseil ;
  - en cas de décès, les bénéficiaires du titulaire auront droit à la rémunération (fixe et variable cible) autorisée par le Conseil d'administration pour le mois en cours, ainsi que d'un capital décès égal à six mois de la rémunération moyenne autorisée par le Conseil d'administration (moyenne mensuelle de la rémunération fixe et variable versée au cours des 12 derniers mois de présence) ;
- du droit à une rente viagère au profit du conjoint survivant en cas de décès avant sa retraite ou s'il a quitté l'entreprise après 55 ans sans reprise d'activité, égale à 60 % de 25 % de la moyenne des rémunérations versées au cours des trois années précédant la date du décès, déduction faite de la rente théorique qui pourrait être obtenue aux conditions assurantielles à partir des versements complémentaires qui auront été effectués ;
- en cas d'invalidité entraînant la cessation de toute activité professionnelle du Dirigeant mandataire social, du droit à une rente (réversible au conjoint survivant à 60 %) à compter de sa retraite égale à 25 % de la moyenne des rémunérations totales en numéraire versées au cours des trois années précédant la date d'invalidité, minorée de 1,25 % par trimestre manquant pour obtenir une retraite à taux plein et déduction faite de la rémunération supplémentaire qui pourrait être obtenue aux conditions assurantielles au moment de l'invalidité ;

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

vi. en cas d'accident, l'assurance Groupe couvrant le risque accident du dirigeant, prévoyant le versement d'un capital dont le montant peut aller jusqu'à quatre fois la rémunération annuelle selon le type et les circonstances de l'accident.

Le bénéfice des avantages (iii) à (vi) ci-dessus est subordonné à l'atteinte de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- la moyenne du résultat net des cinq dernières années fiscales précédant l'événement est positive ;
- la moyenne du montant du flux de trésorerie disponible des cinq dernières années fiscales précédant l'événement est positive.

### Rémunération des administrateurs

Le Directeur général ne percevra aucune rémunération.

### Versements exceptionnels

La politique de rémunération ne prévoit pas de dispositions relatives à des paiements exceptionnels. Le Conseil a décidé de maintenir l'interdiction des paiements exceptionnels non prévus dans la politique de rémunération approuvée par les actionnaires.

### Disposition relative au mécanisme de remboursement (« *clawback* »)

En cas de faute grave ou de fraude du Directeur général ayant un impact négatif important pour le Groupe, entraînant en particulier un retraitement des états financiers, le Conseil se réserve le droit de réduire ou d'annuler les actions de performance non acquises ou les montants de la rémunération variable annuelle (*malus*), de demander le remboursement de la rémunération variable annuelle versée ou des actions de performance acquises et/ou d'obtenir des dommages-intérêts.

### Avantages post-mandat

Comme annoncé dans la lettre de M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, datée du 13 avril 2023 et en réponse aux préoccupations soulevées par les actionnaires, le Conseil propose de mettre en œuvre une règle stricte d'acquisition au *pro rata* en cas de départ du Directeur général. Les règles d'acquisition post-mandat disposeront que, en cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein du Groupe, le Directeur général conservera son droit aux Actions de performance qui lui ont été précédemment attribuées, sous réserve des conditions de performance applicables et au *pro rata* du temps passé par le Directeur général dans le Groupe à ce titre pendant la période d'acquisition.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des avantages qui peuvent être accordés en cas de cessation des fonctions du Directeur général selon les circonstances de son départ. Les informations fournies dans ce tableau récapitulatif s'entendent sans préjudice de toute décision que pourrait prendre le Conseil d'administration. Lors de la détermination globale des conditions de départ, le Conseil s'assurera que les indemnités de départ sont accordées uniquement en cas de départ contraint, indépendamment de la forme que revêt ce départ.

	Démission volontaire/cessation de fonctions pour faute grave ou lourde	Départ contraint	Retraite ou changement d'affectation au sein du Groupe
<b>Indemnité de départ contraint</b>	Non applicable	Versement d'une indemnité (de deux fois la moyenne de la rémunération fixe et variable annuelle en numéraire versée au cours des 3 dernières années, sous réserve de la satisfaction des conditions de performance)	Non applicable
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	En l'absence de renonciation par le Conseil à l'exercice de l'engagement de non-concurrence, 60 % de la rémunération annuelle fixe et variable à la cible (hors versements complémentaires pour retraite)		Non applicable
<b>Conservation des actions de performance non encore acquises</b>	Perdues en totalité	Conservation des droits au <i>pro rata</i> du temps de présence au sein de Schneider Electric	Conservation des droits au <i>pro rata</i> de la durée effective du mandat dans des fonctions exécutives

- **Définition d'un départ contraint** : les indemnités de départ ne peuvent être accordées que dans des circonstances caractérisant un départ contraint du Directeur général, y compris en cas de démission demandée, dans les cas suivants ;
  - révocation, non-renouvellement ou démission demandée du Directeur général dans les six mois d'un changement capitalistique significatif de Schneider Electric susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil d'administration ;
  - révocation, non-renouvellement ou démission demandée du Dirigeant mandataire social, en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par le Directeur général, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus ; et
  - révocation, non-renouvellement ou démission demandée du Directeur général alors que les critères Groupe des quatre dernières années fiscales closes au jour de son départ auraient été atteints en moyenne aux deux tiers.

En tout état de cause, l'indemnité de départ contraint ne sera pas due si le départ intervient à la suite d'une faute grave ou lourde.

- Montant de l'indemnité de départ contraint :** le « Montant maximum » de l'indemnité de départ contraint sera de deux fois la moyenne arithmétique de la rémunération annuelle fixe et variable en numéraire (hors versements de retraite complémentaire) versée par le Groupe au cours des trois derniers exercices, compte tenu des indemnités de non-concurrence éventuelles et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance.  
 Le montant cumulé de l'indemnité de départ contraint et des éventuelles indemnités de non-concurrence ne doit pas dépasser le Montant maximum.  
 Au cours des 12 premiers mois suivant la date de nomination, un ratio sera appliqué au montant de l'indemnité de départ contraint équivalent à : (i) la moitié du Montant maximum, plus (ii) 1/24<sup>e</sup> du Montant maximum pour chaque mois de service supplémentaire jusqu'à la fin du douzième mois (à ce moment-là, l'indemnité de départ contraint sera calculée sur la base du Montant maximum complet).
- Conditions de performance :** le bénéfice de l'indemnité de départ contraint est subordonné à la satisfaction des conditions de performance suivantes, en fonction du taux moyen d'atteinte des critères de performance Groupe qui ont déterminé la rémunération variable annuelle de l'intéressé au cours des trois années fiscales précédant la date de la décision du Conseil :

Taux d'atteinte des critères Groupe	Indemnité de départ
< 80 %	Pas d'indemnité
80 %-100 %	80 %-100 % du Montant maximum calculé de manière linéaire
> 100 %	100 % du Montant maximum

Il est précisé qu'en cas de départ au cours des trois premières années de fonction, les conditions de performance ci-dessus seront calculées sur l'exercice au cours duquel le Dirigeant mandataire social a occupé la fonction de Directeur général (en cas de départ contraint en 2024, la condition de performance sera calculée sur les résultats de 2023 ; en cas de départ contraint en 2025, la condition de performance sera calculée sur les résultats de 2023 et 2024 ; en cas de départ contraint en 2026, la condition de performance sera calculée sur les résultats 2023, 2024 et 2025).

- Clause de non-concurrence :** le Directeur général est lié par une clause de non-concurrence en cas de départ. L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 60 % de la rémunération annuelle fixe et variable à la cible (hors versements complémentaires). Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil décidera d'appliquer ou non la clause de non-concurrence au moment du départ du Dirigeant mandataire social.
- Conservation des actions de performance non encore acquises :** En cas de démission volontaire ou de cessation de fonctions pour faute grave ou lourde, le Directeur général perdra toutes ses Actions de performance non acquises. En cas de départ forcé du Directeur général du Groupe ou en cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein du Groupe, le Directeur général conservera son droit aux Actions de performance qui lui ont été précédemment attribuées, sous réserve des conditions de performance applicables et au *pro rata* du temps passé par le Directeur général dans le Groupe à ce titre pendant la période d'acquisition.
- Meilleures pratiques :** en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :
  - le droit à une indemnité de départ contraint est soumis à de strictes conditions de performance, évaluées sur une période supérieure à deux ans ;
  - seules des circonstances caractérisant un départ contraint, quelle que soit la forme du départ, sont de nature à déclencher le droit à une indemnité de départ contraint ;
  - ajoutée à l'indemnité de non-concurrence, le cas échéant, l'indemnité de départ contraint ne pourrait dépasser deux fois la moyenne de la rémunération annuelle effective du Dirigeant mandataire social (part fixe et variable, hors prestations de retraite) ;
  - le Conseil doit décider unilatéralement d'appliquer ou non la clause de non-concurrence au moment du départ du Dirigeant mandataire social ;
  - le Dirigeant mandataire social n'a droit au versement d'aucune indemnité de départ contraint s'il fait valoir ses droits à la retraite.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Peter Herweck Directeur général	NON	NON	OUI	OUI

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

## Politique de recrutement

Lors de la nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social, le Conseil s'attend à ce que tout nouveau Dirigeant mandataire social soit engagé à des conditions conformes, et en aucun cas plus favorables, à la politique approuvée par les actionnaires à la dernière assemblée générale des actionnaires, et ce jusqu'à l'approbation de la prochaine politique. Il est néanmoins évident qu'il est impossible de prévoir l'ensemble des circonstances entourant la nomination d'un Dirigeant mandataire social. Le Conseil s'attachera à définir une rémunération appropriée pour attirer, motiver, fidéliser et récompenser un individu de la qualité requise pour diriger le Groupe avec succès, tout en évitant de payer plus que nécessaire. Si le Conseil détermine qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de faire appel aux services d'un individu ne faisant pas l'objet d'une promotion au sein du Groupe, il pourra être amené à examiner les conditions de son emploi actuel et/ou sa situation personnelle.

Le tableau ci-après résume la politique relative à la nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social.

<b>Rémunération fixe</b>	Les salaires sont fixés par le Conseil en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le salaire actuel des autres Dirigeants mandataires sociaux, le niveau d'expérience, de compétence et de salaire actuel de la personne et les conditions de marché externes. Le Conseil peut choisir de fixer le salaire en deçà du niveau du marché ou de celui des autres Dirigeants mandataires sociaux, se réservant la possibilité d'appliquer ultérieurement des hausses progressives à mesure que la personne acquiert de l'expérience dans ses fonctions.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	La rémunération variable sera attribuée dans le respect des paramètres de la politique en vigueur.
<b>Retraite</b>	Le Conseil déterminera le niveau des versements complémentaires au titre de la retraite en fonction de la situation propre à la personne concernée.
<b>Autres avantages</b>	Le Conseil anticipe que tout nouveau Dirigeant mandataire social participera aux régimes collectifs ouverts aux autres dirigeants (le cas échéant, par référence au pays d'origine du candidat), mais il tiendra compte également des accords dont cette personne bénéficierait, des normes du marché et de son statut de Dirigeant mandataire social.
<b>« Buy-out awards » ou rachats</b>	Le Conseil peut proposer des paiements compensatoires, également appelés « <i>Buy-out awards</i> » lorsqu'une personne renonce à d'importantes opportunités de rémunération variable ou à des droits contractuels acquis en raison de sa nomination. Les modalités précises de tous « <i>Buy-out awards</i> » dépendront des circonstances individuelles du recrutement et seront déterminées au cas par cas. Dans le cadre de l'évaluation des « <i>Buy-out awards</i> », le Conseil s'efforcera de proposer des attributions similaires à périmètre constant afin de veiller à ce que la valeur équivalente accordée ne soit pas supérieure à la valeur des droits à laquelle la personne aurait renoncé. Le Conseil peut choisir d'appliquer des conditions de performance à ces attributions.
<b>Réinstallation</b>	Lorsqu'une personne déménage pour assumer son mandat, le Conseil peut approuver l'octroi de certains avantages exceptionnels tels que la prise en charge des frais de déménagement d'un montant raisonnable, des frais d'hébergement pendant une période définie suivant la nomination, une aide pour procéder aux demandes de visa ou résoudre d'autres questions d'immigration, ainsi que des avantages d'usage (péréquation fiscale, billets d'avion de retour tous les ans et allocation logement).
<b>Promotion interne</b>	En cas de promotion d'un collaborateur au poste de Dirigeant mandataire social, il/elle devra renoncer à son contrat de travail et le Conseil examinera l'ensemble de ses engagements contractuels existants, notamment toute attribution d'actions ou droits à retraite en suspens.

Dans la prise de décision concernant la rémunération d'un nouveau Dirigeant mandataire social, le Conseil doit arbitrer entre les attentes des actionnaires, les bonnes pratiques du moment et les conditions propres au nouveau Dirigeant mandataire social. Le Conseil doit veiller à ne pas verser une rémunération supérieure à ce qui est nécessaire pour recruter le bon candidat. Il donnera toutes précisions utiles à cet égard dans son rapport sur les rémunérations.

## 4.2.3.1.3 Politique de rémunération de Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président non exécutif du Conseil d'administration

## Rémunération fixe

Le Conseil a décidé de fixer la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 930 000 € pour l'exercice 2024, inchangée par rapport à 2023 sur une base annuelle.

Cette rémunération s'explique par l'élargissement des missions confiées par le Conseil à son Président (qui sont décrites à la section 4.1.2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel) afin d'assurer une transition fluide et efficace.

Le Conseil réexaminera la rémunération fixe à intervalle relativement long, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sauf circonstances particulières qui justifieraient une augmentation, par exemple un changement majeur dans les responsabilités exercées.

## Autres avantages

Le Président du Conseil d'administration sera en droit de recevoir les avantages suivants.

### Abondement et intéressement

Le Président bénéficie de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs à l'augmentation de capital réservée aux salariés. Il bénéficie en outre de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France.

### Voiture de fonction

Le Président peut utiliser les voitures de la Direction générale avec ou sans les services d'un chauffeur. En outre, le Président se voit fournir une voiture de fonction.

### Régimes de couverture et de prévoyance

Le Président bénéficiera du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès.

### Assistance fiscale

Le Président peut bénéficier d'une assistance fiscale.

## Rémunération variable annuelle, plan d'intéressement à long terme, rémunération des administrateurs, versements exceptionnels, avantages post-mandat

Le Président ne bénéficiera pas des avantages suivants :

- rémunération variable annuelle ;
- plan d'intéressement à long terme ;
- rémunération des administrateurs ;
- versements exceptionnels ;
- régime de retraite de la Société ou indemnité de retraite ;
- indemnité de départ ;
- indemnité de non-concurrence.

Président du Conseil d'administration	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean-Pascal Tricoire, Président	NON	NON	NON	NON

## Engagement volontaire de non-concurrence

Le Conseil a demandé à M. Jean-Pascal Tricoire de s'engager, en cas de cessation de ses fonctions de Président pour quelque raison que ce soit, à s'abstenir pendant une période de douze mois suivant sa cessation de fonctions de travailler, de quelque manière que ce soit, au profit de toute entité exerçant des activités qui sont en concurrence directe avec Schneider Electric dans n'importe quel pays. Cet engagement ne sera indemnisé d'aucune manière par la Société.

### 4.2.3.2 Politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

#### Modifications apportées à la politique de rémunération pour 2024

Le Comité Capital humain & Rémunérations a examiné fin 2023 la politique applicable aux administrateurs non exécutifs. Cette revue vise à (i) mieux prendre en compte la charge de travail croissante du Conseil et de ses Comités ainsi que le temps et les efforts nécessaires à la préparation de leurs réunions, (ii) favoriser une bonne participation à ces réunions et (iii) considérer les temps de déplacement pour les administrateurs assistant physiquement aux réunions du Conseil.

Sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil propose d'appliquer les changements suivants à la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour 2024 :

<b>Différencier l'indemnité de présence du Conseil d'administration entre la participation en présentiel et à distance</b>	Augmenter à 11 000 euros la participation en présentiel et réduire à 6 000 euros la participation à distance (contre 7 000 euros par réunion)
<b>Augmenter l'indemnité supplémentaire pour les déplacements</b>	Augmenter à 6 000 euros pour un déplacement intercontinental (contre 5 000 euros) et à 3 500 euros pour un déplacement intracontinental (contre 3 000 euros)
<b>Augmenter l'indemnité de présence par réunion de Comité</b>	Augmenter l'indemnité de présence par réunion de Comité à 4 500 euros (contre 4 000 euros)

### 4.2 Rapport sur les rémunérations

#### Politique de rémunération pour 2024 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires 2024 au titre de la 13<sup>ème</sup> résolution

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2023, les actionnaires ont approuvé, au titre de la 10<sup>ème</sup> résolution, le montant maximum de la rémunération annuelle des administrateurs pouvant être versé aux membres du Conseil et qui s'élève à 2 800 000 €. Il est proposé :

- de maintenir le plafond de la rémunération totale annuelle pouvant être attribuée aux membres du Conseil d'administration à 2 800 000 € ; et
- de réviser les règles d'attribution, telles qu'elles sont exposées ci-après.

##### Rémunération individuelle de l'administrateur

- Les administrateurs non exécutifs percevront :
  - un montant forfaitaire de base de 25 000 € en qualité d'administrateur ;
  - un montant de 11 000 € pour chaque réunion du Conseil auquel l'administrateur participe physiquement et de 6 000 € pour chaque réunion du Conseil auquel il participe à distance ;
  - un montant de 4 500 € pour chaque réunion de Comité auquel l'administrateur participe ;
  - un montant de 25 000 € pour la semaine de la stratégie annuelle (la moitié en cas de participation à distance) ;
  - un montant de 6 000 € (pour les déplacements intercontinentaux) ou de 3 500 € (pour les déplacements intracontinentaux) par session du Conseil d'administration.
- Des rémunérations annuelles complémentaires sont attribuées aux administrateurs non exécutifs qui sont présidents de Comités afin de refléter les responsabilités et la charge de travail supplémentaires qui leur incombent :
  - Comité d'Audit & des Risques : 20 000 € ;
  - Autres Comités : 15 000 € ; et
  - Administrateur référent indépendant : 250 000 €.
- Les censeurs perçoivent une rémunération fixe de 20 000 € par an, à moins d'être élus comme membre du Conseil à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, ils recevront le même montant que les administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil et des Comités.
- Les montants octroyés sont calculés au *pro rata* de la durée effective du mandat sur l'exercice et versés en numéraire.

### 4.2.4 Rémunération de la Direction générale du Groupe (à l'exclusion des Dirigeants mandataires sociaux)

#### Périmètre de la Direction générale du Groupe en 2023

Au 31 décembre 2023, la Direction générale est composée des 17 membres du Comité exécutif. Le Comité exécutif est présidé par le Directeur général et comprend :

- les Directeurs généraux des fonctions centrales : Finance, Opérations industrielles, Digital, Innovation, Gouvernance, Marketing et Ressources humaines ;
- le Directeur général d'Aveva et de Schneider Electric Software ;
- les Directeurs généraux des opérations : Opérations Amérique du Nord, Opérations Chine et Asie de l'Est, Opérations France, Opérations Europe, Opérations Internationales et Présidence Amérique du Nord ;
- les Directeurs généraux des activités : Automatismes industriels et Gestion de l'énergie.

La proportion de femmes au sein de la Direction générale (y compris le Directeur général) est de 41 %.

#### Politique de rémunération

Les principes de rémunération de la Direction générale du Groupe (à l'exclusion du Dirigeant mandataire social) et leurs analyses individuelles sont revus par le Comité Capital humain & Rémunérations pour information et consultation du Conseil d'administration. Le Comité Capital humain et Rémunérations est habilité à recourir aux services d'experts extérieurs pour des analyses spécifiques.

La politique de rémunération de la Direction générale du Groupe suit les mêmes principes de compétitivité, de rémunération de la performance et d'alignement avec les intérêts à long terme des actionnaires détaillés dans le présent rapport au sujet du Dirigeant mandataire social, sous réserve toutefois des spécificités suivantes :

- la compétitivité de leur rémunération est appréciée par comparaison à un panel pertinent prenant en compte la géographie et l'étendue des responsabilités, panel établi par le cabinet spécialisé Willis Towers Watson ;
- la proportion d'éléments variables au sein de leur package est moindre que pour le Dirigeant mandataire social : 75 % contre environ 80 % pour ce dernier.

## Rémunération versée en 2023

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature versés en 2023 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction générale du Groupe, hors Dirigeant mandataire social, s'est élevé à 37,8 M€, dont 10,6 M€ de part variable au titre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, les objectifs de performance pour la rémunération variable annuelle étaient :

- la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe ;
- la progression de la marge d'EBITA ajusté du Groupe (organique) ;
- le taux de génération de trésorerie du Groupe ;
- la progression du Score de Satisfaction Net (NSS) ;
- le *Schneider Sustainability Impact*.

## Plans d'intéressement à long terme

Au cours des trois derniers exercices, 497 792 actions de performance ont été attribuées aux membres de la Direction générale du Groupe, hors Dirigeants mandataires sociaux. Aucune option sur actions et aucun stock appreciation rights (droits à la plus-value des actions) n'ont été attribués au cours des trois derniers exercices.

En 2023, des Actions de performance ont été attribuées dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme 2023 (Plan n° 42).

## Régimes de retraite

La politique de Schneider Electric en matière de régimes de retraite est la suivante :

- les dirigeants du Groupe qui ne relèvent pas de la Sécurité sociale française bénéficient de systèmes de retraite conformes aux pratiques de marché de leur pays d'origine respectif ;
- la Direction générale du Groupe qui relève du régime de la Sécurité sociale française, hors Dirigeant mandataire social, bénéficie des régimes supplémentaires de retraite des salariés et/ou Direction générale du Groupe à cotisations définies (article 83). Le bénéfice du régime à prestations définies (article 39) a été supprimé le 22 mars 2016.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

### 4.2.5 Plans d'intéressement à long terme

#### Politique d'attribution

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, Schneider Electric met en place, chaque année, un plan d'intéressement à long terme (LTIP). Ces plans permettent au Groupe d'assurer la compétitivité de la rémunération qu'il offre, sur des marchés internationaux dynamiques et concurrentiels, ainsi que dans des secteurs où la capacité à attirer les talents représente un facteur clé de réussite. Ils visent également à mobiliser les membres de la direction de Schneider Electric pour atteindre les objectifs à long terme du Groupe et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.

Les plans d'intéressement à long terme reposent sur l'attribution d'actions de performance. Depuis décembre 2009, il n'est plus attribué d'options sur actions ni de SAR, et le dernier plan en cours a expiré le 31 décembre 2019.

Les plans sont mis en place par le Conseil d'administration, lequel statue sur le rapport du Comité Capital humain & Rémunérations.

Parmi les bénéficiaires figurent les membres de la direction générale du Groupe, les cadres supérieurs, les managers à haut potentiel et les collaborateurs de tous pays dont les performances ont été jugées remarquables. Les caractéristiques de l'attribution faite en 2023 sont les suivantes :

- un total de 4 259 bénéficiaires pour le LTIP 2023 (contre 3 963 bénéficiaires pour le LTIP 2022) ;
- les attributions aux membres du Comité exécutif, y compris les dirigeants mandataires sociaux, représentaient 14,6 % du total des attributions dans le cadre du LTIP 2023 (contre 13,9 % pour le LTIP 2022) ;
- 30,2 % des bénéficiaires du LTIP 2023 étaient des femmes auxquelles 29,1 % des actions ont été attribuées (contre 29,0 % de femmes pour le LTIP 2022, auxquelles 27,5 % des actions ont été attribuées).

Les dirigeants mandataires sociaux s'engagent formellement, pour chaque attribution d'actions, à ne pas recourir, pendant la durée de leur mandat social, à des opérations de couverture.

#### Plans d'attribution d'actions en cours (au 31 décembre 2023)

	LTIP 2020	LTIP 2021	LTIP 2022	LTIP 2023
Numéro de plan	Plan 36, 37, 37bis	Plan 38, 39, 39bis, 39ter	Plan 40, 41, 41bis, 41ter	Plan 42, 42bis, 43, 42ter, 42quater
<b>Date de l'Assemblée générale des actionnaires</b>	25 avril 2019	25 avril 2019	25 avril 2019 5 mai 2022	5 mai 2022
<b>Date de l'attribution par le Conseil</b>	24 mars 2020 21 octobre 2020	25 mars 2021 29 juillet 2021 26 octobre 2021	24 mars 2022 27 juillet 2022 26 octobre 2022	28 mars 2023 4 mai 2023 26 juillet 2023 25 octobre 2023
<b>Nombre d'actions à l'attribution dont :</b>	2 216 791	1 557 170	1 423 558	1 510 001
– Jean-Pascal Tricoire	60 000	37 903	31 105	-
– Peter Herweck	25 000	16 276	16 028	17 559
– Dix premiers bénéficiaires	207 000	134 114	129 031	149 661
<b>Date d'acquisition/livraison</b>	24 mars 2023 23 octobre 2023	25 mars 2024 29 juillet 2024 26 octobre 2024	24 mars 2025 27 juillet 2025 26 octobre 2025	28 mars 2026 4 mai 2026 26 juillet 2026 25 octobre 2026
<b>Date de fin de conservation</b>	24 mars 2024 pour le Plan 36 (seulement pour 18 000 actions attribuées à Jean-Pascal Tricoire)	25 mars 2025 pour le Plan 38 (seulement pour 11 371 actions attribuées à Jean-Pascal Tricoire)	24 mars 2026 pour le Plan 40 (seulement pour 9 932 actions attribuées à Jean-Pascal Tricoire)	4 mai 2027 pour le Plan 43 (seulement pour 14 047 actions attribuées à Peter Herweck)
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2022</b>	2 013 503	1 479 719	1 402 324	N/A
<b>Nombre de droits attribués en 2023</b>	N/A	N/A	N/A	1 510 001
<b>Nombre d'actions livrées en 2023</b>	1 951 976	403	397	0
<b>Nombre de droits annulés en 2023</b>	61 527	77 061	67 912	21 071
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2023</b>	0	1 402 255	1 334 015	1 488 930
<b>Nombre total de droits restant au 31 décembre 2023</b>	4 225 500			



## LTIP 2020

Numéro de plan	Plan 36	Plan 37	Plan 37bis
<b>Date de l'Assemblée générale des actionnaires</b>	25 avril 2019	25 avril 2019	25 avril 2019
<b>Date de l'attribution par le Conseil</b>	24 mars 2020	24 mars 2020	21 octobre 2020
<b>Nombre d'actions à l'attribution dont :</b>	18 000	2 095 740	103 051
– Jean-Pascal Tricoire	18 000	42 000	
– Peter Herweck		25 000	
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2022</b>	18 000	1 899 740	95 763
<b>Nombre d'actions attribuées en 2023</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Nombre d'actions livrées en 2023</b>	17 408	1 843 341	91 227
<b>Number of rights canceled in 2023</b>	592	56 399	4 536
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2023</b>	0	0	0
<b>Date d'acquisition/période d'acquisition</b>	24 mars 2023 3 ans	24 mars 2023 3 ans	23 octobre 2023 3 ans
<b>Date de fin de conservation</b>	24 mars 2024	N/A	N/A
<b>Condition de présence</b>	Oui		
<b>Conditions de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui pour 70 % des actions/100 % pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif</li> <li>• Taux de réalisation moyen pour la progression du BPA ajusté (40 %) des exercices 2020, 2021, 2022</li> <li>• Classement TSR fin 2022 par rapport à un groupe de référence pertinent et au CAC 40 (35 %)</li> <li>• <i>Schneider Sustainability External and Relative Index (25 %)**</i> des exercices 2020, 2021, 2022</li> </ul>		
<b>% de réalisation des conditions de performance</b>	96,71 %		

**Réalisation détaillée des conditions de performance des Plans 36, 37 et 37bis**

Lors de sa réunion du 15 février 2023, le Conseil d'administration a arrêté le taux de réalisation des critères de performance pour les Plans n° 36, 37 et 37bis octroyés en 2020 sur la base des performances du Groupe sur la période de trois ans courant de 2020 à 2022. Il a fixé le taux de réalisation final à 96,71 %, soit une réduction de 3,29 % par rapport au nombre d'actions initialement attribuées.

Plans n° 36, 37 et 37bis	Période de référence	Poids (%)	Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré	
Taux de progression du Bénéfice Par Action (BPA)	2020	13,33 %	-4,86 %	0,00 %	37,75 %	
	2021	13,33 %	31,77 %	100,00 %		
	2022	13,33 %	13,13 %	100,00 %		
TSR relatif	par rapport aux sociétés du CAC 40	2020-2022	17,50 %	6 <sup>e</sup> rang	113,33 %*	17,50 %*
	par rapport à un panel de pairs	2020-2022	17,50 %	3 <sup>e</sup> rang	150,00 %*	17,50 %*
<i>Schneider Sustainability External and Relative Index (« SSERI »)**</i>	2020	8,33 %	100,00 %	100,00 %	23,96 %	
	2021	8,33 %	87,50 %	87,50 %		
	2022	8,33 %	100,00 %	100,00 %		
<b>Total</b>		<b>100 %</b>			<b>96,71 %</b>	

\* La surperformance des deux conditions de performance au titre du TSR relatif a dépassé la sous-performance de la condition de progression du bénéfice par action ajusté (BPA) (à hauteur de 11,08 %).

\*\* Les règlements des Plans n° 36, 37 et 37bis ont été modifiés afin de remplacer le FTSE4GOOD, qui n'est plus suivi, par Ecovadis pour les exercices 2021 et 2022.

## 4.2 Rapport sur les rémunérations

## LTIP 2021

Numéro de plan	Plan 38	Plan 39	Plan 39bis	Plan 39ter
<b>Date de l'Assemblée générale des actionnaires</b>	25 avril 2019	25 avril 2019	25 avril 2019	25 avril 2019
<b>Date de l'attribution par le Conseil</b>	25 mars 2021	25 mars 2021	29 juillet 2021	26 octobre 2021
<b>Nombre d'actions à l'attribution dont :</b>	11 371	1 463 997	48 720	33 082
– Jean-Pascal Tricoire	11 371	26 532		
– Peter Herweck		16 276		
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2022</b>	11 371	1 388 897	47 150	32 301
<b>Nombre d'actions attribuées en 2023</b>	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Nombre d'actions livrées en 2023</b>	0	403	0	0
<b>Nombre de droits annulés en 2023</b>	0	75 461	1 600	0
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2023</b>	11 371	1 313 033	45 550	32 301
<b>Date d'acquisition/période d'acquisition</b>	25 mars 2024 3 ans	25 mars 2024 3 ans	29 juillet 2024 3 ans	26 octobre 2024 3 ans
<b>Date de fin de conservation</b>	25 mars 2025	N/A	N/A	N/A
<b>Condition de présence</b>	Oui			
<b>Conditions de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui pour 70 % des actions/100 % pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif</li> <li>• Taux de réalisation moyen pour la progression du BPA ajusté (40 %) des exercices 2021, 2022, 2023</li> <li>• Classement TSR fin 2023 par rapport à un groupe de référence pertinent et au CAC 40 (35 %)</li> <li>• <i>Schneider Sustainability External and Relative Index</i> (25 %) des exercices 2021, 2022, 2023</li> </ul>			
<b>Réalisation des conditions de performance</b>	81,46 %			

**Réalisation détaillée des conditions de performance des Plans 38, 39, 39bis et 39ter**

Le Conseil lors de sa réunion du 14 février 2024 ainsi que le Directeur général le 1<sup>er</sup> mars 2024 en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil le 14 février 2024 ont arrêté le taux de réalisation des critères de performance pour les Plans n°38, 39, 39bis et 39ter octroyés en 2021 sur la base des performances du Groupe sur la période de trois ans courant de 2021 à 2023. Ils ont fixé le taux de réalisation final à 81,46 %, soit une réduction de 18,54 % par rapport au nombre d'actions initialement attribuées.

Plans n° 38, 39, 39bis et 39ter		Période de référence	Poids (%)	Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré
Taux de progression du Bénéfice Par Action (BPA)		2021	13,33 %	31,77 %	100,00 %	40,00 %
		2022	13,33 %	13,13 %	100,00 %	
		2023	13,33 %	16,50 %	100,00 %	
TSR relatif	par rapport aux sociétés du CAC 40	2021-2023	17,50 %	22 <sup>e</sup> rang	0,00 %	0,00 %
	par rapport à un panel de pairs	2021-2023	17,50 %	3 <sup>e</sup> rang	150 %	17,50 %*
<i>Schneider Sustainability External and Relative Index</i> (« SSERI »)		2021	8,33 %	87,50 %	87,50 %	23,96 %
		2022	8,33 %	100,00 %	100,00 %	
		2023	8,33 %	100,00 %	100,00 %	
<b>Total</b>			<b>100 %</b>			<b>81,46 %</b>

\* Le critère lié au TSR relatif a généré une surperformance mais compte tenu de la réalisation complète du critère lié au BPA, aucun mécanisme de compensation n'a été utilisé pour le LTIP 2021.

## LTIP 2022

Numéro de plan	Plan 40	Plan 41	Plan 41bis	Plan 41ter
<b>Date de l'Assemblée générale des actionnaires</b>	25 avril 2019	25 avril 2019	5 mai 2022	5 mai 2022
<b>Date de l'attribution par le Conseil</b>	24 mars 2022	24 mars 2022	27 juillet 2022	26 octobre 2022
<b>Nombre d'actions à l'attribution dont :</b>	9 332	1 321 546	67 590	25 090
– Jean-Pascal Tricoire	9 332	21 773		
– Peter Herweck		16 028		
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2022</b>	9 332	1 300 312	67 590	25 090
<b>Nombre d'actions attribuées en 2023</b>	0	0	0	0
<b>Nombre d'actions livrées en 2023</b>	0	397	0	0
<b>Nombre de droits annulés en 2023</b>	0	65 011	1 950	951
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2023</b>	9 332	1 234 904	65 640	24 139
<b>Date d'acquisition/période d'acquisition</b>	24 mars 2025 3 ans	24 mars 2025 3 ans	27 juillet 2025 3 ans	26 octobre 2025 3 ans
<b>Date de fin de conservation</b>	24 mars 2026	N/A	N/A	N/A
<b>Condition de présence</b>	Oui			
<b>Conditions de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui pour 70 % des actions/100 % pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif</li> <li>• Taux de réalisation moyen pour la progression du BPA ajusté (40 %) des exercices 2022, 2023, 2024</li> <li>• Classement TSR fin 2024 par rapport à un groupe de référence pertinent et au CAC 40 (35 %)</li> <li>• <i>Schneider Sustainability External and Relative Index</i> (25 %) des exercices 2022, 2023, 2024</li> </ul>			
<b>Réalisation des conditions de performance</b>	Sera évaluée par le Conseil d'administration en février 2025			

## LTIP 2023

Numéro de plan	Plan 42	Plan 43	Plan 42bis	Plan 42ter	Plan 42quater
<b>Date de l'Assemblée générale des actionnaires</b>	5 mai 2022	5 mai 2022	5 mai 2022	5 mai 2022	5 mai 2022
<b>Date de l'attribution par le Conseil</b>	28 mars 2023	4 mai 2023	4 mai 2023	26 juillet 2023	25 octobre 2023
<b>Nombre d'actions à l'attribution dont :</b>	1 414 309	14 047	3 512	47 528	30 605
– Peter Herweck		14 047	3 512		
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2022</b>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Nombre d'actions attribuées en 2023</b>	1 414 309	14 047	3 512	47 528	30 605
<b>Nombre d'actions livrées en 2023</b>	0	0	0	0	0
<b>Nombre de droits annulés en 2023</b>	20 958	0	0	113	0
<b>Nombre de droits restant au 31 décembre 2023</b>	1 393 351	14 047	3 512	47 415	30 605
<b>Date d'acquisition/période d'acquisition</b>	28 mars 2026 3 ans	4 mai 2026 3 ans	4 mai 2026 3 ans	26 juillet 2026 3 ans	25 octobre 2026 3 ans
<b>Date de fin de conservation</b>	N/A	4 mai 2027	N/A	N/A	N/A
<b>Condition de présence</b>	Oui				
<b>Conditions de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui pour 70 % des actions/100 % pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité exécutif</li> <li>• Taux de réalisation moyen pour la progression du BPA ajusté (40 %) des exercices 2023, 2024, 2025</li> <li>• Classement TSR fin 2025 par rapport à un groupe de référence pertinent et au CAC 40 (35 %)</li> <li>• <i>Schneider Sustainability External and Relative Index</i> (25 %) des exercices 2023, 2024, 2025</li> </ul>				
<b>Réalisation des conditions de performance</b>	Sera évaluée par le Conseil d'administration en février 2026				

# 5

## Comptes consolidés au 31 décembre 2023

5.1	Compte de résultat consolidé	452
5.2	Tableau des flux de trésorerie consolidés	454
5.3	Bilan consolidé	455
5.4	État de variation des capitaux propres	457
5.5	Annexes aux comptes consolidés	458
5.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	511
5.7	Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023	516



## 5.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	Note	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3</b>	<b>35 902</b>	<b>34 176</b>
Coûts des ventes		(20 890)	(20 300)
<b>Marge brute</b>		<b>15 012</b>	<b>13 876</b>
Recherche et développement	4	(1 168)	(1 040)
Frais généraux et commerciaux		(7 432)	(6 819)
<b>EBITA ajusté *</b>	<b>3</b>	<b>6 412</b>	<b>6 017</b>
Autres produits et charges d'exploitation	6	98	(433)
Charges de restructuration		(147)	(227)
<b>EBITA **</b>		<b>6 363</b>	<b>5 357</b>
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	5	(430)	(424)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 933</b>	<b>4 933</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		79	24
Coût de l'endettement financier brut		(387)	(130)
<b>Coût de la dette financière nette</b>		<b>(308)</b>	<b>(106)</b>
Autres produits et charges financiers	7	(222)	(109)
<b>Résultat financier</b>		<b>(530)</b>	<b>(215)</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>		<b>5 403</b>	<b>4 718</b>
Impôts sur les sociétés	8	(1 285)	(1 211)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	12	51	29
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>4 169</b>	<b>3 536</b>
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>4 003</i>	<i>3 477</i>
<i>dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		<i>166</i>	<i>59</i>
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action (en euros/action)	19	7,15	6,23
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) après dilution (en euros/action)	19	7,07	6,15

\* EBITA ajusté (*Earnings Before Interest, Taxes, Amortization of Purchase Accounting Intangibles*) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des *goodwill*, avant les autres produits et charges d'exploitation, et avant charges de restructuration.

\*\* EBITA (*Earnings Before Interest, Taxes and Amortization of Purchase Accounting Intangibles*) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des *goodwill*.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>4 169</b>	<b>3 536</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
Écarts de conversion		(1 034)	631
Réévaluation des actifs et passifs liée à l'hyperinflation		31	44
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(46)	36
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	19	6	(4)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables en résultat</b>		<b>(1 043)</b>	<b>707</b>
Réévaluation des actifs financiers		20	(8)
Impôts sur la réévaluation des actifs financiers	19	(6)	2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	20	(119)	137
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	19	69	(25)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables en résultat</b>		<b>(36)</b>	<b>106</b>
<b>Total du résultat global reconnu en capitaux propres</b>		<b>(1 079)</b>	<b>813</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>3 090</b>	<b>4 349</b>
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		2 950	4 284
<i>dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		140	65

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 5.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>4 169</b>	<b>3 536</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(51)	(29)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles	11	743	750
Amortissements des immobilisations incorporelles (hors goodwill)	10	717	732
Dépréciations des actifs non courants		60	61
Augmentation/(diminution) des provisions	21	87	32
Plus/(moins)-values sur cessions d'activité et d'actifs immobilisés		(252)	70
Différence entre l'impôt payé et la charge d'impôt		(164)	139
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		220	102
<b>Autofinancement d'exploitation</b>		<b>5 529</b>	<b>5 393</b>
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation		62	(305)
Diminution/(augmentation) des stocks et en-cours		(382)	(553)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation		493	73
Diminution/(augmentation) des autres actifs et passifs courants		205	(254)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>378</b>	<b>(1 039)</b>
<b>TOTAL I – TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>5 907</b>	<b>4 354</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	(914)	(707)
Cessions d'immobilisations corporelles		52	69
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(451)	(386)
<b>Investissement net d'exploitation</b>		<b>(1 313)</b>	<b>(1 024)</b>
Acquisitions et cessions d'activité, net du cash acquis et cédé	2	611	(297)
Autres investissements à long terme		(89)	40
Augmentation des actifs de retraite à long terme	20	(257)	(130)
<b>Sous-total</b>		<b>265</b>	<b>(387)</b>
<b>TOTAL II – TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(1 048)</b>	<b>(1 411)</b>
Émission d'emprunts obligataires	22	3 509	1 092
Remboursement d'emprunts obligataires	22	(1 299)	(829)
Vente/(achat) d'actions propres		(703)	(219)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières		939	143
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	19	284	208
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle*	2	(4 702)	(73)
Dividendes versés aux actionnaires de Schneider Electric	19	(1 767)	(1 618)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(84)	(157)
<b>TOTAL III – TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(3 823)</b>	<b>(1 453)</b>
<b>TOTAL IV – EFFET NET DES CONVERSIONS</b>		<b>(240)</b>	<b>(70)</b>
<b>TOTAL V – IMPACT DES ÉLÉMENTS RECLASSÉS EN VUE DE LA VENTE</b>		<b>(4)</b>	<b>(20)</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE : I + II + III + IV + V</b>		<b>792</b>	<b>1 400</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	18	3 863	2 463
Variation de trésorerie		792	1 400
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>18</b>	<b>4 654</b>	<b>3 863</b>

\* En 2023, les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement le rachat des minoritaires AVEVA.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



## 5.3 Bilan consolidé

### Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS NON-COURANTS :</b>			
Goodwill, net	9	24 664	25 136
Immobilisations incorporelles, nettes	10	5 837	6 373
Immobilisations corporelles, nettes	11	4 209	3 935
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	12	1 206	1 241
Actifs financiers non courants	13	1 245	1 125
Actifs d'impôt différé	14	1 636	1 616
<b>TOTAL ACTIFS NON-COURANTS</b>		<b>38 797</b>	<b>39 426</b>
<b>ACTIFS COURANTS :</b>			
Stocks et en-cours	15	4 519	4 346
Clients et créances d'exploitation	16	8 388	7 514
Autres créances et charges constatées d'avance	17	2 290	2 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	4 696	3 986
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>19 893</b>	<b>18 002</b>
Actifs destinés à la vente	2	209	940
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>58 899</b>	<b>58 368</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 5.3 Bilan consolidé

## Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>	19		
Capital social		2 291	2 284
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 937	2 660
Réserves consolidées et autres réserves		21 528	19 812
Réserves de conversion		(294)	683
<b>Total capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la société mère)</b>		<b>26 462</b>	<b>25 439</b>
Intérêts minoritaires		706	655
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>27 168</b>	<b>26 094</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	20	1 069	1 186
Autres provisions non courantes	21	959	994
Dettes financières non courantes	22	11 592	7 330
Engagements d'achats de titres de minoritaires – part non courante	22	50	194
Passifs d'impôt différé	14	703	885
Autres dettes à long terme		848	865
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>15 221</b>	<b>11 454</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		7 596	6 254
Dettes fiscales et sociales		4 013	3 787
Provisions courantes	21	1 061	1 036
Autres passifs courants		1 379	1 887
Dettes financières courantes	22	2 341	3 133
Engagements d'achats de titres de minoritaires – part courante	22	80	4 554
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>16 470</b>	<b>20 651</b>
Passifs destinés à la vente	2	40	169
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>58 899</b>	<b>58 368</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 5.4 État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Part des actionnaires minoritaires	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>569 033</b>	<b>2 276</b>	<b>2 456</b>	<b>19 694</b>	<b>14</b>	<b>24 440</b>	<b>3 669</b>	<b>28 109</b>
Résultat net	–	–	–	3 477	–	3 477	59	3 536
Autres éléments du résultat global	–	–	–	138	669	807	6	813
<b>Résultat global</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 615</b>	<b>669</b>	<b>4 284</b>	<b>65</b>	<b>4 349</b>
Augmentation de capital	2 060	8	204	–	–	212	–	212
Dividendes distribués	–	–	–	(1 618)	–	(1 618)	(157)	(1 775)
Rachats d'actions propres	–	–	–	(219)	–	(219)	–	(219)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	161	–	161	23	184
Rachat des parts des actionnaires minoritaires d'AVEVA	–	–	–	(1 881)	–	(1 881)	(2 907)	(4 788)
Hyperinflation IAS 29	–	–	–	53	–	53	–	53
Autres	–	–	–	7	–	7	(38)	(31)
<b>31/12/2022</b>	<b>571 093</b>	<b>2 284</b>	<b>2 660</b>	<b>19 812</b>	<b>683</b>	<b>25 439</b>	<b>655</b>	<b>26 094</b>
Résultat net	–	–	–	4 003	–	4 003	166	4 169
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(76)	(977)	(1 053)	(26)	(1 079)
<b>Résultat global</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 927</b>	<b>(977)</b>	<b>2 950</b>	<b>140</b>	<b>3 090</b>
Augmentation de capital	1 743	7	277	–	–	284	–	284
Dividendes distribués	–	–	–	(1 767)	–	(1 767)	(84)	(1 851)
Rachats d'actions propres	–	–	–	(703)	–	(703)	–	(703)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	196	–	196	–	196
Hyperinflation IAS 29	–	–	–	68	–	68	–	68
Autres	–	–	–	(5)	–	(5)	(5)	(10)
<b>31/12/2023</b>	<b>572 836</b>	<b>2 291</b>	<b>2 937</b>	<b>21 528</b>	<b>(294)</b>	<b>26 462</b>	<b>706</b>	<b>27 168</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

### Table des matières

Note		Note	
1	Principes comptables	459	
2	Évolution du périmètre de consolidation	471	
3	Information sectorielle	473	
4	Dépenses de recherche et développement	474	
5	Charges liées aux amortissements et aux dépréciations	474	
6	Autres produits et charges d'exploitation	475	
7	Autres produits et charges financiers	475	
8	Impôts sur les sociétés	475	
9	<i>Goodwill</i>	477	
10	Immobilisations incorporelles	478	
11	Immobilisations corporelles	480	
12	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	482	
13	Actifs financiers non courants	483	
14	Impôts différés par nature	484	
15	Stocks et en-cours	484	
16	Clients et créances d'exploitation	485	
17	Autres créances et charges constatées d'avance	485	
18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	486	
19	Capitaux propres	486	
20	Provisions pour retraites et engagements assimilés	489	
21	Provisions pour risques et charges	493	
22	Dette financière courante et non-courante	493	
23	Instruments financiers	496	
24	Effectifs	501	
25	Opérations avec des parties liées	502	
26	Engagements et passifs éventuels	502	
27	Événements postérieurs à la clôture	503	
28	Honoraires des Commissaires aux comptes	503	
29	Liste des sociétés consolidées	504	

Tous les montants sont en millions d'euros sauf indications contraires.

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'année financière s'achevant le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2024.

Les activités principales du Groupe sont décrites au Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel.

# Note 1: Principes comptables

## 1.1 – Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne sont disponibles sur le site web suivant : <https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>

### Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nouvelles normes et interprétations sans effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023:

- Amendements d'IAS 12 – *Impôts sur le résultat : impôt différé lié aux actifs et aux passifs résultant d'une transaction unique*;
- Amendements d'IAS 12 – *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux*;
- Amendements d'IAS 1 – *Présentation des états financiers et Guide d'application pratique 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables*;
- Amendements d'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables*;
- IFRS 17 et amendements – *Contrats d'assurance*.

### Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2023

- Amendements d'IAS 21 – *Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence d'échangeabilité*;
- Amendements d'IAS 7 – *Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir sur les ententes de financement de fournisseurs*;
- Amendements d'IAS 1 – *Présentation des états financiers : classification des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur; Passifs non courants avec covenants*;
- Amendements d'IFRS 16 – *Contrats de location : responsabilité locative dans une vente et cession-bail*.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels des normes non applicables au 31 décembre 2023 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. A ce stade de l'analyse, le Groupe n'attend aucun impact matériel sur ses états financiers consolidés.

### Enjeux climatiques

Les impacts potentiels sur l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe ainsi que sur les jugements et estimations significatifs, liés aux enjeux climatiques, ont été analysés, à la fois sous l'angle des risques et opportunités liés à la transition climatique, aux risques physiques et sous l'angle des engagements externes du Groupe en matière de neutralité carbone. Le Groupe s'engage sur un objectif de neutralité carbone dans ses opérations d'ici 2025, à zéro émission nette de CO<sub>2</sub> dans ses activités d'ici 2030, à la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2040 et à un objectif de zéro émission nette de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050. Ces objectifs sont déclinés concrètement dans la stratégie de développement durable du groupe à travers les programmes SSI et SSE qui font respectivement l'objet d'une publication externe trimestrielle et annuelle.

Pour atteindre ses objectifs de réduction d'émissions et respecter les engagements de zéro émission pris, le Groupe a défini une feuille de route et des actions clés pour permettre à la fois la décarbonation de ses propres opérations et de sa chaîne d'approvisionnement, entraînant des conséquences directes sur les processus, la transition des sites, la R&D et les priorités d'investissement :

- Refonte de l'outil de suivi et d'approbation des investissements en décembre 2022 pour supporter le reporting interne et externe, suivre les investissements permettant à nos sites de transitionner vers des sites Zéro CO<sub>2</sub> et prioriser les investissements bas carbone. En 2023, des formations et une conduite du changement ont été réalisées pour assurer l'adoption;
- Investissements significatifs à la fois sur les processus industriels (électrification des sites) et sur le portefeuille immobilier (installation des bornes de recharge) prévus pour décarboner les opérations d'ici 2030 (scopes 1 & 2) en ligne avec les objectifs climat énergétique à l'échelle de l'entreprise (150 sites Zéro-CO<sub>2</sub> d'ici 2025, doubler la productivité énergétique d'ici 2030, 100% d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030, faire passer 100% de la flotte de véhicules d'entreprise à des véhicules électriques d'ici 2030). Spécifiquement, sur les usines et les centres de distribution, le Groupe a défini une liste de priorités et prévu d'investir progressivement dans des systèmes plus électrifiés, durables et efficaces (pompes à chaleur, micro-réseaux, panneaux solaires, isolation thermique...) entre 2024 et 2030 pour atteindre le zéro émission sur ses opérations d'ici 2030;
- Mise en place d'un processus pour suivre l'évolution de l'empreinte carbone à un stade précoce du développement de nouveaux produits afin de réduire l'empreinte des générations futures de produits. Le Groupe s'est engagé à intensifier sa R&D dans les années à venir; le point de référence étant d'environ 5 % du chiffre d'affaires du Groupe dédié à l'investissement stratégique en R&D avec un fort accent sur la durabilité et de se diriger à l'avenir vers environ 7 % du chiffre d'affaires. Environ 8 milliards d'euros (montant absolu) ont été investis en R&D entre 2017 et 2022.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Les liens et effets financiers réels et potentiels des engagements externes du Groupe ou des risques climatiques spécifiques identifiés se détaillent ainsi :

- Le Groupe a réalisé une évaluation des risques physiques sur ses sites avec un expert externe. Aucun impact matériel n'a été identifié, notamment sur l'évaluation et la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou dans les tests de dépréciation effectués au niveau du Groupe. Le Groupe n'est pas une entreprise à forte intensité capitalistique, la majorité de ses sites sont loués et non détenus, et la valeur résiduelle individuelle de ses immobilisations corporelles dans les sites les plus à risques n'est pas matérielle. De plus, la position multi régionale du Groupe avec la capacité agile de délocaliser sa production en cas de catastrophe climatique est un moyen d'atténuer significativement les risques et les effets potentiels. Aussi, le Groupe a une dépendance faible à l'eau dans ses procédés de production, et ses sites se situent faiblement en zones inondable ou côtière. Enfin, le Groupe, de par ses activités, se positionne sur un marché porteur face à l'enjeu mondial d'électrification et aux engagements de zéro émission d'autres entreprises. Sur l'exercice 2023, le Groupe a travaillé sur la quantification des investissements et des coûts additionnels ainsi que sur celle des opportunités pour atteindre les engagements de zéro émission à long terme, en prenant en considération plusieurs scénarios afin de les intégrer aux tests de dépréciation du Groupe. Le Groupe n'identifie aucun risque de perte de valeur au 31 décembre 2023.
- Le Schneider Sustainability Impact (SSI), qui inclut un objectif climatique, est utilisé comme critère dans la rémunération variable annuelle du dirigeant mandataire social et dans celle des 64 000 collaborateurs bénéficiant de cette rémunération (pondération de 20 %). De la même manière, l'indice Schneider Sustainability External & Relative Index (SSERI) est utilisé pour le plan d'intéressement à long terme accordé à plus de 3 000 collaborateurs, y compris le dirigeant mandataire social (pondération de 25 %).
- Afin de renforcer le lien entre les enjeux liés au climat et la planification financière, Schneider Electric a lancé avec succès en 2020 sa toute première obligation convertible liée au développement durable. Depuis 2018, ces obligations sont liées à trois objectifs SSI en incluant l'objectif d'aider nos clients à économiser et éviter 800 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2025. En 2022, le Groupe a également lié ses financements bancaires à la performance SSI avec la signature d'une facilité liée aux KPIs du SSI.

### 1.2 – Bases de présentation

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments ci-dessous :

- les instruments dérivés et certains actifs financiers, évalués à leur juste valeur;
- les actifs détenus en vue de la vente – évalués selon la valeur la plus basse entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- les régimes de retraite à prestations définies – les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts en application de couvertures de juste valeur, pour la part correspondant au risque couvert, sont évaluées à la juste valeur.

### 1.3 – Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés implique que la Direction du Groupe et les filiales procèdent à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill*, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (Note 1.8 et 1.9) et l'évaluation des pertes de valeur (Note 1.11);
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs financiers non-courants (Note 1.12 et 13);
- la valeur de réalisation des stocks et en-cours (Note 1.13);
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (Note 1.14);
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (Note 1.20);
- l'estimation des provisions pour risques et charges (Note 1.21);
- l'évaluation des engagements de retraite (Note 1.19 et Note 20);
- la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés (Note 14);
- l'estimation des provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux (Note 1.21);
- l'estimation de la marge à l'achèvement pour les contrats de construction (Note 1.24);
- les hypothèses retenues pour évaluer la dette de location (IFRS 16) : durée du bail et taux d'actualisation (Note 1.10).

### 1.4 – Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements par le pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les principes comptables des filiales, des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiés lorsque cela était nécessaire pour assurer la cohérence avec les principes adoptés par le Groupe.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les coentreprises et les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable («entreprises associées») sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'actif net et le résultat net d'une société sont comptabilisés au prorata de la participation détenue par le Groupe dans le capital social.

Lors de l'acquisition d'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée, le *goodwill* relatif à la coentreprise ou à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la quote-part inscrite à l'actif.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, le Groupe ne comptabilise pas d'autres pertes, sauf s'il a contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Un changement de participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables de la participation majoritaire et de la participation minoritaire afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations minoritaires et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte au sein des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère.

Les opérations et soldes intragroupes sont éliminés.

La liste des principales filiales consolidées, coentreprises et «entreprises associées» est présentée en Note 29.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de certaines sociétés mises en équivalence non significatives. Pour ces dernières, les comptes incorporés sont arrêtés au plus tôt le 30 septembre de l'exercice (décalage maximal de trois mois, en conformité avec les principes comptables).

## 1.5 – Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*. Les coûts d'acquisition sont présentés dans la ligne «Autres produits et charges d'exploitation» du compte de résultat.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, valeur qui peut être ajustée jusqu'au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existante entre le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, un *badwill* est immédiatement reconnu en résultat.

Le *goodwill* est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies du regroupement d'entreprises.

Les *goodwill* ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (Note 1.11 ci-dessous). Le cas échéant, les dépréciations sont comptabilisées dans le poste «Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions».

La méthode du *goodwill* complet est appliquée au niveau du Groupe, par conséquent, les intérêts minoritaires sont évalués à leur juste valeur.

Conformément à la norme IAS 32, les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées comme des dettes financières au prix d'exercice estimé de l'option.

La part dans l'actif net des filiales est ainsi reclassée du poste «Intérêts minoritaires» au poste «Engagements d'achats de titres de minoritaires» et la différence entre la valeur des intérêts minoritaires et le passif correspondant à l'engagement est enregistrée directement en capitaux propres part Groupe.

## 1.6 – Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat, le backlog et du tableau des flux de trésorerie.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale est retenue lorsqu'elle reflète la devise des principales transactions et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste «Réserves de conversion» dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie du périmètre de consolidation, les écarts de change cumulés d'une entreprise dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont recyclés dans le compte de résultat et font partie du résultat de cession.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Le Groupe applique IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux filiales du Groupe dans les pays hyperinflationnistes (Argentine et Turquie). La norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* exige que les actifs et passifs non monétaires et les comptes de résultat des pays à économie hyperinflationniste soient réévalués pour refléter les changements du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle, générant ainsi un profit ou une perte sur la situation monétaire nette qui est comptabilisée dans le résultat net au sein des «Autres produits et charges financiers». En outre, les états financiers des filiales dans ces pays sont convertis au taux de change de clôture de la période de reporting concernée, conformément à la norme IAS 21. En 2023, toutes les conditions sont réunies pour considérer la Turquie et l'Argentine comme étant des pays hyperinflationnistes au sens des normes IFRS. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe a appliqué la norme IAS 29 dans les états financiers de l'Argentine et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les états financiers de la Turquie. Le Groupe a utilisé l'indice des prix à la consommation («CPI») pour procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires, en progression de 211 % pour l'Argentine et de 65 % pour la Turquie entre Décembre 2022 et Décembre 2023.

### 1.7 – Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le «Résultat financier». Le traitement des couvertures de change est précisé en Note 1.23.

Toutefois, certaines créances à long terme et prêts à des filiales sont considérés comme faisant partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger, tel que défini par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux de change est comptabilisé dans les capitaux propres et comptabilisé dans le compte de résultat lors de la vente du placement ou lors du remboursement de la créance ou du prêt à long terme.

### 1.8 – Immobilisations incorporelles

#### Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées selon le modèle du coût amorti.

Les actifs incorporels (principalement des marques, technologies et des relations client) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la date du regroupement, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatives et internes pour les autres, et qui constituent leur coût historique d'entrée en consolidation. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs.

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les charges d'amortissement et les dépréciations des incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat «Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions».

#### Marques

Les marques sont comptabilisées pour leur juste valeur à leur date d'acquisition déterminée selon la méthode des redevances.

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéfini.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéfini ou de déterminer, le cas échéant, la durée de vie de ces marques sont les suivants :

- notoriété de la marque;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie du Groupe en ce qui concerne l'intégration au portefeuille des marques.

La valeur des marques à durée d'utilité indéfinie est testée au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

#### Immobilisations incorporelles générées en interne

##### Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées si, et seulement si :

- le projet est clairement identifiable et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet;
- le Groupe alloue les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.



Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas inscrits à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Avant leur commercialisation, les projets de développement capitalisés sont testés pour perte de valeur au moins une fois par an. A compter de la date de commercialisation, ils sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. Les charges d'amortissement des projets ainsi capitalisés sont incorporées au prix de revient des produits correspondants et enregistrés en «Coûts des ventes» lorsque les produits sont vendus.

En ce qui concerne les dépenses de développement immobilisées en période d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé dès l'identification d'un indice de perte de valeur.

### Mise en place de progiciels

Les coûts internes et externes se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codage et de tests. Ils sont amortis sur la période d'utilité de tels progiciels.

## 1.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Chaque composante d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilisation distincte est amortie selon le modèle linéaire. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 20 à 40 ans;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice et sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en «Coût des ventes», en «Recherche et développement» ou en «Frais généraux et commerciaux» selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges d'exploitation».

Depuis 2019, les immobilisations corporelles comprennent également les actifs au titre du droit d'utilisation, conformément à l'application d'IFRS 16 – *Contrats de location et comme décrit dans la note suivante*.

### 1.10 – Contrats de location

#### Périmètre des contrats du Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent sous les catégories suivantes.

- immobilier : immeubles de bureaux, usines et entrepôts;
- véhicules : voitures et camions;
- chariots élévateurs utilisés principalement dans les usines ou entrepôts de stockage.

Le Groupe a retenu l'exemption concernant les actifs de faible valeur (i.e. ayant une valeur à neuf, inférieure à 5 000 US dollars). Ainsi, le Groupe n'a pas retenu dans le périmètre le petit matériel de bureau ou informatique, les téléphones portables ou autres petits équipements qui correspondent tous à des équipements de faible valeur.

Les contrats de courte durée (i.e. ayant une durée de moins de 12 mois, sans option d'achat) sont également exemptés conformément à la norme. C'est le cas par exemple des locations ponctuelles de véhicules ou de logements.

#### Obligation locative

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements est calculée principalement à l'aide du taux d'emprunt marginal du pays de l'entité preneuse du contrat, à la date de début du contrat.

Les paiements locatifs comprennent des paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des paiements variables dépendant d'un indice ou d'un taux initialement mesuré en utilisant l'indice ou le taux à la date d'entrée en vigueur et des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Par ailleurs, la simplification consistant à ne pas séparer les composantes services n'a pas été retenue. Ainsi, seuls les loyers sont considérés dans les paiements locatifs. Les paiements de location comprennent également, le cas échéant, le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que le Groupe a exercé l'option de résiliation.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués.

En outre, la valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle...).

L'obligation locative est comptabilisée au sein des autres passifs courants et des autres dettes long terme.

### Actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible).

Les actifs sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des dépréciations, et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location.

Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues. Ils sont reconnus au sein des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan.

À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs de droit d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location. Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à amortissement.

### Détermination de la durée des contrats

La durée des contrats du Groupe varie selon les zones géographiques.

Les contrats immobiliers présentent des durées variables en fonction des pays et des réglementations locales. Les véhicules et les chariots élévateurs sont généralement l'objet de contrats entre 3 et 6 ans.

Dans certaines zones géographiques, les contrats immobiliers du Groupe offrent des options unilatérales de résiliation de contrats (notamment en France avec les baux commerciaux dits 3-6-9).

En application de la recommandation de l'IFRIC, selon une analyse au cas par cas et sur la base de l'expertise, de l'expérience, de la stratégie et des projets des équipes de la Direction Immobilier du Groupe, le Groupe détermine la durée la plus probable pour effectuer ses calculs.

Dans la majorité des cas, la durée choisie est la durée exécutoire des contrats immobiliers, notamment sur les immeubles et usines les plus stratégiques.

## 1.11 – Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortissables, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée entre la juste valeur nettes des frais de cession et la valeur d'utilité;
- pour les actifs incorporels non amortis et les *goodwill*, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des prévisions d'exploitation retenues par la Direction du Groupe, traduites dans des projections n'excédant généralement pas cinq ans, puis extrapolées sur la base d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) à la date d'évaluation. Il a principalement été déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- un taux d'intérêt long terme de 3,5 % correspondant à des OATs (Obligations assimilables du Trésor) ayant une échéance de 10 ans;
- une prime correspondant à la moyenne de celles constatées sur les financements obtenus par le Groupe en 2023;
- une prime sur des risques géographiques correspondant aux risques pays pondérés par l'activité du Groupe dans ces pays.

Le taux de croissance à l'infini est égal à 2,0 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En 2022, les groupes d'UGT étaient *Basse tension*, *Moyenne tension*, *Automatismes industriels et Énergie sécurisée*. En 2023, pour refléter sa stratégie en faveur du développement durable et la transformation numérique, le groupe a réorganisé le niveau auquel le *goodwill* est suivi. En 2023, les groupes d'UGT sont *Basse tension*, *Moyenne tension*, *Énergie sécurisée*, *Développement durable*, *Logiciels de gestion de l'énergie*, *Automatismes industriels* et *Logiciels d'automatismes industriels*. Ce changement ne modifie pas l'information sectorielle présentée par le Groupe. Le *goodwill* a été réalloué sur la base des valeurs relatives des groupes d'UGT, de manière similaire que pour les opérations de cession.

Les actifs ont été alloués aux groupes d'UGT au niveau le plus fin en fonction des activités auxquelles ils appartiennent.

Les *goodwill* sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable à hauteur de l'excédent de sa valeur comptable par rapport à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente diminué du coût de cession. Lorsque l'UGT testée comporte un *goodwill*, la dépréciation est prioritairement déduite de ce dernier.

## 1.12 – Actifs financiers non courants

Les titres de participation sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs IFRS 7).

La norme IFRS 9 autorise deux traitements comptables pour les titres de capitaux propres :

- les variations de juste valeur sont comptabilisées en «Autres éléments du résultat global» et aux capitaux propres dans les «Autres réserves», sans possibilité de recyclage au compte de résultat même en cas de cession ;
- les variations de juste valeur, ainsi que le produit ou la perte réalisés sur la vente sont comptabilisées au compte de résultat.

Le choix entre ces deux méthodes doit être réalisé pour chaque investissement, dès la première comptabilisation, et est irrévocable. Pour les titres non cotés sur un marché actif les plus significatifs, leur évaluation est effectuée au moins une fois par an par un expert indépendant et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

En accord avec IFRS 9, les FCPR et les autres titres de capital (SICAV) sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

## 1.13 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restants à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente. Les dépréciations des stocks sont comptabilisées en «Coûts des ventes».

Le coût des en-cours de production, produits intermédiaires et finis, comprend les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

## 1.14 – Clients et créances d'exploitation

Les créances et comptes rattachés sont évalués initialement à leur prix de transaction, puis à leur coût amorti, diminué de la dépréciation calculée selon le modèle des pertes attendues.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9. Dès leur naissance, les créances clients sont dépréciées à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée pays par pays, l'origine géographique de la créance étant considérée comme représentative de leur profil de risque. Les pays sont classés selon leur profil de risque sur la base des grilles d'évaluation du risque d'impayé publiées par des agences externes. La provision pour pertes attendues est donc évaluée en utilisant (i) les probabilités de défaut communiquées par les agences de crédit, (ii) les taux de défaut historiques, (iii) la balance âgée des créances, (iv) et l'évaluation du Groupe du risque de crédit qui prend en compte les garanties et les assurances de crédit.

Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat. Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

### Cession de créances

Lorsqu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées, notamment le risque de crédit, ces dernières sont décomptabilisées. Dans le cas contraire, l'opération s'apparente à une opération de financement, et les créances sont par conséquent maintenues à l'actif du bilan avec comptabilisation d'un passif financier en contrepartie.

## 1.15 – Actifs destinés à la vente et passif d'activités non poursuivies

### Actifs destinés à la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Ce classement a lieu lorsque le Groupe a pris la décision de les vendre et que la vente est considérée comme hautement probable.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Ils sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de classement en actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés.

Lorsqu'une vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale est considérée comme hautement probable, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

### Activités non poursuivies

Une activité non poursuivie est une composante clairement identifiable dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de la ligne d'activité ou de la région géographique distincte;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dès lors que ces critères sont remplis, les résultats et flux de trésorerie des activités non poursuivies sont présentés séparément dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour chaque période.

## 1.16 – Impôts

### Charge d'impôt

Le taux d'imposition est calculé sur la base des règles fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de l'exercice dans chacun des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité. Le taux d'imposition applicable du Groupe correspond à la moyenne des taux d'imposition théoriques en vigueur dans chacun des pays, pondérés en fonction du bénéfice obtenu dans chacun de ces pays. Le taux d'imposition effectif moyen est calculé comme suit : (charge d'impôt courant et différé)/(bénéfice net avant impôt moins la quote-part du bénéfice des entreprises associées, et le bénéfice net des activités abandonnées).

### Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale (sauf si elles résultent de la comptabilisation initiale du goodwill), les déficits fiscaux reportés et les crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sont basés sur des taux d'imposition et des réglementations fiscales adoptés ou quasi adoptés avant la date du bilan et qui sont supposés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

L'effet d'un changement dans les impôts courants et différés est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans le cas où il concerne des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe décide de ne pas distribuer les réserves dans un avenir prévisible, aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables indéfiniment) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables soient disponibles pour compenser entièrement ou partiellement l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont inscrits au bilan sous les actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs fiscaux différés liés à la même unité et qui sont censés être repris au cours de la même période, sont compensés.

## 1.17 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés organisés. Les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides détenus dans le cadre d'une gestion à court terme et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dès la réalisation du placement. Il s'agit notamment de dépôts bancaires, de billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

## 1.18 – Actions propres

Les actions Schneider Electric SE détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres.

Les gains/(pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés/(déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

## 1.19 – Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Le Groupe participe, dans la plupart des pays, aux régimes généraux et obligatoires. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies.

### Décision IFRIC – Attribution des avantages aux périodes de service IAS 19 – Avantages du personnel

Le Groupe a pris en considération l'impact résultant de la décision IFRIC d'avril 2021 quant à l'évaluation des régimes à prestations définies. Cette décision, sans impact matériel pour le Groupe, clarifie les périodes sur lesquelles les charges de personnel doivent être considérées dans l'évaluation de la charge IAS 19.

### Régimes de retraite à prestations définies

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La charge au compte de résultat est répartie entre les charges d'exploitation (pour les coûts des services rendus au cours de la période) et le résultat financier (pour les coûts financiers et les rendements attendus des actifs du régime).

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation net des actifs du régime. Son évaluation est effectuée par des actuaires externes.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) ainsi que les écarts d'expérience sont reconnus immédiatement au bilan par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, «Autres réserves», et en «Autres éléments du résultat global» au sein du résultat global.

Le coût des services passés est enregistré en «Autres produits et charges d'exploitation».

### Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux États-Unis. Les principes de comptabilisation des régimes de couverture des frais médicaux pour les retraités sont similaires aux principes appliqués pour les régimes de retraite à prestations définies.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises). Les gains et pertes actuariels sur ces engagements sont entièrement comptabilisés dans le compte de résultat.

## 1.20 – Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde des actions de performance à ses dirigeants et à certains de ses salariés.

Ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur, à la date d'attribution, en utilisant le prix de marché actualisé du dividende par action attendu lors de l'acquisition des actions et ajusté en fonction de la réalisation des conditions du marché.

Le Groupe utilise la méthode de Monte Carlo pour estimer la réalisation du Relative Total Shareholder Return (Taux de rentabilité d'une action) par rapport au CAC 40 et à un panel de sociétés comparables (conditions de marché).

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être ajusté au cours de la période d'acquisition afin de refléter la meilleure estimation par le Groupe de la réalisation des conditions hors marché.

Les principales conditions hors marché sont les suivantes :

- Croissance du Bénéfice Par Action ajusté (BPA);
- *Schneider Sustainability External and Relative Index* (Indice de Développement Durable externe et relatif de Schneider Electric);
- Conditions de présence.

Une charge de personnel est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, en général trois ans.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## 1.21 – Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date de clôture, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et sont actualisées lorsque l'impact d'actualisation est significatif.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- **les risques économiques** : ces provisions couvrent des risques fiscaux résultant de positions prises par le Groupe ou ses filiales. Chaque position est évaluée individuellement et non compensée, et reflète la meilleure estimation du risque à la fin de la période de déclaration. Le cas échéant, elle comprend les intérêts de retard et les amendes. En accord avec la norme IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, les provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux sont présentées au sein des «Dettes fiscales et sociales» à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- **les risques commerciaux** : les provisions pour risques clients intègrent principalement les provisions pour pertes à terminaison de certains contrats à long terme. Les provisions pour pertes à terminaison sont entièrement comptabilisées dès lors qu'elles sont identifiées;
- **les risques sur produits** : ces provisions sont constituées
  - des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances. Ces provisions sont estimées en tenant compte des statistiques historiques sur les revendications et de la période de garantie;
  - des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.
- **les risques environnementaux** : ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution. L'estimation des futurs décaissements prévus est basée sur des rapports d'experts indépendants;
- **les coûts de restructuration** : dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture de la part du Groupe. L'estimation du passif ne comprend que les dépenses directes découlant de la restructuration.

## 1.22 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires, de billets de trésorerie et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

## 1.23 – Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêt ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de swaps, des contrats d'options ou des contrats à terme fermes, aussi bien sur le marché des changes que celui des matières premières, selon la nature des risques à couvrir.

Tous les instruments dérivés sont enregistrés dans le bilan à la juste valeur. Les changements de juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont qualifiés dans une relation de couverture.

Les flux de trésorerie provenant d'instruments financiers sont comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie de manière cohérente avec les transactions sous-jacentes.

## Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change afin de couvrir le risque de change lié aux transactions en devises. Si possible, les instruments monétaires en devise étrangère inclus dans le bilan des entités du Groupe (à l'exception d'instruments financiers spécifiques) sont couverts par rééquilibrage du bilan par devise à l'aide d'opérations de change au comptant réalisées par la trésorerie du Groupe (couverture naturelle). Le risque de change est ainsi concentré au niveau du Groupe et couvert à l'aide de dérivés de change. Lorsque le risque de change ne peut être centralisé, le Groupe couvre les dettes et créances d'exploitation figurant dans le bilan des sociétés du Groupe grâce à des contrats à terme sur le marché des changes. Dans chaque cas, le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture car les gains et pertes générés sur ces instruments de change sont naturellement compensés dans la rubrique «Résultat financier» par suite de la conversion aux taux de fin d'année des dettes et créances libellées en devise étrangère.

Le Groupe couvre également les flux de trésorerie futurs, y compris les transactions futures récurrentes et les acquisitions ou cessions d'investissements prévues. Conformément à IFRS 9, ceux-ci sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. La partie du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considérée comme une couverture efficace est comptabilisée dans les capitaux propres sous «Autres réserves», puis comptabilisée dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe couvre également les créances ou dettes de financement contre le risque de change (y compris les comptes courants et les emprunts avec les filiales) à l'aide de dérivés de change pouvant être documentés dans la couverture des flux de trésorerie ou la couverture de juste valeur, en fonction de la nature du dérivé.

Le Groupe peut également désigner des dérivés de change ou des emprunts comme instruments de couverture de ses investissements dans des établissements à l'étranger (couverture d'investissement net). Les variations de valeur de ces instruments de couverture sont cumulées dans les capitaux propres et comptabilisées dans le compte de résultat de manière symétrique aux éléments couverts.

Le Groupe qualifie les instruments dérivés sur la base du taux au comptant (spot). Le Groupe a retenu l'option du coût de la couverture proposée par IFRS 9 pour limiter la volatilité du compte de résultat, liée aux points à terme :

- pour les dérivés de change couvrant un élément au bilan : les points à terme sont amortis dans le compte de résultat de manière linéaire. Les points à terme liés aux dérivés de change couvrant des opérations de financement sont inclus dans les «Coût de la dette financière nette»;
- pour les dérivés de change couvrant les transactions futures non encore inscrites au bilan : les points à terme sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte a un impact sur le compte de résultat.

### Couvertures de taux

Des contrats de swaps de taux d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 et les impacts d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres ou en résultat selon qu'il s'agit de couverture de flux de trésorerie futurs (Cash-Flow Hedge) ou de juste valeur (Fair Value Hedge).

Les emprunts couverts par un dérivé de taux d'intérêt dans une couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur pour la partie du risque faisant l'objet de la couverture, avec une écriture de compensation dans le compte de résultat.

Les swaps de devises et de taux peuvent être présentés en couvertures de change ou en couvertures de taux d'intérêt en fonction des caractéristiques du dérivé.

### Couvertures d'achat de matières premières

Par ailleurs, le Groupe souscrit à des contrats à terme, des swaps et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IFRS 9, ces couvertures sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs. Ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la clôture (mark to market). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres («Autres réserves»), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus.

## 1.24 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué des ventes de marchandises et de logiciels, des prestations de services et des revenus des activités d'affaires (projets).

Certains contrats peuvent combiner une livraison au client de marchandises et la prestation de service (par exemple, les contrats combinant la fabrication, l'exploitation et la maintenance). Dans de telles situations, le contrat est analysé puis segmenté en prestations simples appelées obligations de performance. Chaque obligation est comptabilisée séparément avec sa propre méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et son taux de marge. Le prix de vente est alloué à chaque obligation proportionnellement au prix de vente de chaque prestation considérée séparément. Cette allocation doit refléter la portion du prix que Schneider Electric estime lui revenir en échange de la livraison de ces marchandises ou services.

Le chiffre d'affaires associé à chaque obligation identifiée dans le contrat est reconnu à la réalisation, i.e. lorsque le contrôle des marchandises ou services a été transféré au client.

La reconnaissance du chiffre d'affaires peut être réalisée à un instant précis ou être étalée dans le temps.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires à un instant précis

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'instant où le contrôle des marchandises ou services a été transféré au client. Cette méthode s'applique à toutes les ventes de marchandises et prestations de services telles que la livraison de pièces de rechange ou des services à la demande.

### Reconnaissance étalée dans le temps

Pour démontrer que le transfert de marchandises est progressif, et étaler dans le temps la reconnaissance du chiffre d'affaires, les critères suivants doivent être respectés :

- les marchandises vendues n'ont pas d'utilisation alternative et;
- il existe un droit exécutoire de compensation (correspondant aux coûts encourus augmentés d'une marge raisonnable) pour le travail effectué dans le cas d'une annulation anticipée de la part du client.

Quand ces critères sont remplis, le chiffre d'affaires est reconnu à l'aide de la méthode du pourcentage d'avancement, basée sur le pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés pour la réalisation de l'obligation de performance. Les coûts des en-cours de production incluent les coûts directs et indirects en relation avec le contrat.

Les pertes attendues sur de tels contrats sont comptabilisées au moment de leur identification.

Les pénalités de retard ou liées aux difficultés d'exécution des contrats sont comptabilisées comme une diminution du chiffre d'affaires.

Cette méthode s'applique aux activités d'affaires (projets) : les solutions construites étant conçues sur mesure pour les besoins spécifiques et uniques d'un client, il ne serait pas rentable pour le Groupe de les modifier afin de les vendre à d'autres clients.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni. Si les coûts encourus sont stables au cours de la période du contrat, la reconnaissance du chiffre d'affaires peut être linéarisée sur la durée du contrat.

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires. Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

### Reconnaissance des ventes de logiciels

La vente de logiciel se décline principalement en souscription, licences, maintenance, et services. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle au client du logiciel ou du service.

- Les souscriptions peuvent être :
  - Des contrats SaaS («Software as a Service» – contrats d'accès à des solutions cloud comprenant l'accès à distance à une solution logicielle, l'hébergement des données et des services de support), qui sont reconnus linéairement sur la durée du contrat.
  - Des souscriptions sur site, qui contiennent deux obligations de performance distinctes, comprenant la licence et la maintenance. Le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé conformément aux méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'accords comportant des obligations de performances multiples.
- La vente de licences correspond à l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation de logiciels du groupe. Il comprend les ventes de licences perpétuelles et périodiques de logiciels et est comptabilisé au moment du transfert du contrôle au client.
- La maintenance correspond aux redevances périodiques ainsi que des contrats de support et maintenance distincts. Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.
- Les services comprennent entre autres les services d'installation et mise en service, de formation, de paramétrage et d'individualisation. Le chiffre d'affaires correspondant à ces services est reconnu à mesure que ces services sont rendus.

### Backlog et présentation du bilan

Le backlog (Note 3) correspond au montant des ventes alloué aux obligations de performance non satisfaites (ou en cours de satisfaction) à la date de clôture et n'inclut que les contrats fermes.

Le cumul du chiffre d'affaires comptabilisé, moins les paiements intermédiaires et créances d'exploitation (présentées séparément dans le bilan) est déterminé contrat par contrat. Si la balance est positive, elle est reconnue sur la ligne «Actifs sur contrat» dans le bilan. Si la balance est négative, elle est reconnue sur la ligne «Passifs sur contrat» (Note 16). Les provisions pour les contrats onéreux (aussi appelées provisions pour pertes à terminaison) sont exclues des actifs et passifs sur contrat et présentées au sein des «Provisions pour risques commerciaux».

## 1.25 – Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'actions de performance existants à la date de clôture. La dilution rattachée aux plans est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

## 1.26 – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des découverts et en-cours bancaires.

## 1.27 – Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non récurrentes significatives susceptibles d'affecter la lecture de la performance opérationnelle sont classées dans la rubrique «Autres produits et charges opérationnels».

Ils incluent notamment :

- les gains ou pertes résultant de la cession d'activités ou de groupes d'actif;
- les coûts liés aux acquisitions ou aux cessions (honoraires de conseils, coûts des experts externes impliqués dans le processus de due diligence);
- les coûts liés à l'intégration (coûts non récurrents passés en charges au cours des trois années suivant l'acquisition, en relation avec la mise à niveau ou la modification des systèmes informatiques existants, pour atteindre les normes du Groupe);
- des provisions et des dépréciations significatives sur les immobilisations corporelles et incorporelles;
- des provisions ou coûts liés à des risques juridiques ou à des litiges importants;
- les gains ou pertes liés à la modification, à la réduction ou au règlement d'un régime à prestations définies.

## 1.28 – Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers incluent notamment :

- les commissions bancaires;
- les frais d'affacturage.



## Note 2: Évolution du périmètre de consolidation

La liste des principales sociétés consolidées est donnée en Note 29.

### 2.1 – Variations du périmètre

#### Principales acquisitions de la période

##### Acquisition des actionnaires minoritaires d'AVEVA

Le 21 septembre 2022, Schneider Electric a confirmé sa ferme intention d'acquérir le capital d'AVEVA non-encore détenu.

Le 11 novembre 2022, le Conseil d'administration de Schneider Electric et le Comité des Directeurs indépendants d'AVEVA ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur les termes d'une offre en numéraire de 3,225 pennys par action AVEVA. Cette offre est réalisée par le biais d'un «Scheme of arrangements», et doit être approuvée par les instances juridiques compétentes «Court», conformément au paragraphe 26 du «Companies Act 2006».

Le 25 novembre 2022, la majorité requise des actionnaires d'AVEVA a ratifié l'offre «Scheme» et approuvé la résolution spéciale «Special Resolution» lors de l'assemblée générale convoquée par le tribunal «Court Meeting» et de l'assemblée générale «General Meeting». En conséquence, un passif financier courant d'un montant de 4 039 millions de livres sterling (4 554 millions d'euros au 31 décembre 2022) a été reconnu. La comptabilisation de ce passif a entraîné une réduction immédiate des intérêts minoritaires et de la part du Groupe dans les capitaux propres.

Le 18 janvier 2023, suite à la remise de l'ordonnance du tribunal au Registre du Commerce et des Sociétés «Registrar of Companies», la transaction a été finalisée. Les actions AVEVA ont été retirées de la cote de la Bourse de Londres le 19 janvier 2023.

Le passif financier a été réglé en numéraire le 31 janvier 2023 pour un montant de 4 055 millions de livres sterling (4 610 millions d'euros au taux de change de clôture applicable au 31 janvier 2023), comprenant des droits de timbre. L'impact de la transaction sur la trésorerie du Groupe, incluant des frais de conseils et juridiques pour un montant de 71 millions d'euros, est présenté en section des opérations de financement du tableau des flux de trésorerie et s'élevait à 4 681 millions d'euros.

Dans le contexte de cette transaction, Le Groupe a aussi eu un effet négatif sur sa trésorerie pour un montant de 106 millions d'euros lié aux instruments de couverture.

##### EcoAct

Le 2 novembre 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition d'EcoAct SAS ("EcoAct"), un leader international du conseil climatique et des solutions net zéro dont le siège social est situé à Paris, en France. EcoAct sera consolidée au sein du segment de reporting Gestion de l'énergie.

L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée au 31 décembre 2023.

#### Principales cessions de la période

##### Usines de transformateurs en Pologne et en Turquie

Le 6 janvier 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de ses usines de transformateurs en Pologne et en Turquie au Groupe Cahors, une entreprise internationale spécialisée dans la distribution d'énergie dont le siège est en France. Ces usines comptant environ 800 employés étaient consolidées au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie* jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2022, les actifs nets étaient déjà évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La cession n'a donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé de la période.

##### VinZero

Le 31 mai 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de l'activité VinZero de RIB Software à une entreprise européenne. VinZero est un groupe de solutions d'infrastructure informatique et un partenaire logiciel pour les secteurs de l'architecture, de l'ingénierie, de la construction, pour le propriétaire exploitant et pour le secteur de la fabrication proposant des services à valeur ajoutée et du conseil. L'activité était consolidée dans le segment de reporting *Gestion de l'énergie* jusqu'à la date de cession effective. La plus-value sur cession a été comptabilisée en «Autres produits et charges d'exploitation».

##### Gutor

Le 2 août 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession des activités de Gutor Electronics à Latour Capital, un investisseur privé français. Gutor est un leader mondial spécialisé dans la fabrication de systèmes industriels d'alimentation sans interruption (ASI) et la fourniture de services connexes. Gutor était consolidée au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie*.

##### Telemecanique Sensors

Le 31 octobre 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession de son activité de capteurs industriels, Telemecanique Sensors, à YAGEO. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a accordé à YAGEO une licence pour l'utilisation de la marque Telemecanique Sensors. La transaction en numéraire valorise Telemecanique Sensors à 723 millions d'euros (Valeur d'Entreprise). Telemecanique Sensors était consolidée au sein du segment de reporting *Automatismes industriels*.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

### Suivi des acquisitions et cessions réalisées en 2022 et ayant un effet sur les comptes 2023

#### EV Connect Inc.

Le 21 juin 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire de 95,52 % du capital d'EV Connect Inc., consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting *Gestion de l'Energie*. Le Groupe dispose d'un engagement de rachat des 4,48 % d'intérêts minoritaires restants en 2027. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires – part non courante».

En novembre 2023, le Groupe a racheté 3,88 % d'intérêts auprès des actionnaires minoritaires, portant sa détention dans le capital d'EV Connect Inc. à hauteur de 99,4 %.

L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R est finalisée au 31 décembre 2023. À la date d'acquisition, les ajustements effectués sur le bilan d'ouverture, résultant principalement de la reconnaissance d'immobilisations incorporelles (relations client et marque), conduisent à la reconnaissance d'un *goodwill* de 255 millions d'euros.

#### Application d'IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les filiales suivantes ont été reclassées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 :

#### Autogrid

Le 20 juillet 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Autogrid, augmentant son pourcentage d'intérêt de 24,2 % à 91,8 %. AutoGrid est un fournisseur de centrale électrique virtuelle (VPP) et de système de gestion des ressources énergétiques distribuées (DERMS). Autogrid est consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie*. Le Groupe détient un accord pour acquérir les 8,2 % restants des intérêts minoritaires en 2026. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires – part non courante» en décembre 2022.

Le 14 décembre 2023, le Groupe a conclu un accord avec Uplight Inc. pour la vente d'AutoGrid. Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs ont été classés comme "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs détenus en vue de la vente", pour respectivement 209 millions d'euros et 40 millions d'euros. Les actifs sont principalement des actifs incorporels (y compris le goodwill) pour un montant de 197 millions d'euros. Le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation de ses actifs à cette occasion.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des sociétés détenues ou affiliées à Schneider Electric, ciblant le marché des prosumers, avec pour objectif une meilleure harmonisation des capacités. A l'issue de la cession, le Groupe augmentera sa détention dans Uplight Inc., qui demeurera consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'opération a été finalisée le 8 février 2024.

## 2.2 – Impacts des variations de périmètre de consolidation sur le tableau des flux de trésorerie

L'impact des acquisitions et cessions de l'exercice sur la trésorerie est un décaissement net de 4 901 millions d'euros en 2023 :

(en millions d'euros)	2023	2022
Acquisitions	(307)	(559)
Cessions	918	262
<b>INVESTISSEMENT FINANCIER NET DES CESSIONS</b>	<b>611</b>	<b>(297)</b>
AVEVA	(4 681)	–
Autres	(21)	(73)
<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>	<b>(4 702)</b>	<b>(73)</b>
<b>IMPACT SUR LA TRESORERIE</b>	<b>(4 091)</b>	<b>(370)</b>

En 2023, la trésorerie décaissée correspond principalement à l'impact des acquisitions des intérêts minoritaires restants d'AVEVA et d'EcoAct. La trésorerie encaissée est principalement en lien avec les cessions de Telemecanique Sensors, Vinzero et Gutor. Les principaux mouvements de périmètre sont décrits dans la note 2.1.

En 2022, la trésorerie décaissée correspondait principalement à l'impact des acquisitions d'EV Connect et d'Autogrid, ainsi que d'autres acquisitions individuellement non significatives. La trésorerie encaissée était principalement en lien avec les cessions d'Eurotherm et de l'activité de bancs de charge d'Asco Power Technologies, ainsi que d'autres cessions individuellement non significatives.

## Note 3: Information sectorielle

Le Groupe a organisé ses activités en deux segments :

**La Gestion de l'énergie** propose une offre technologique complète portée par EcoStruxure. Sa stratégie de commercialisation s'articule autour des besoins de ses clients sur l'ensemble de ses quatre marchés finaux dans les bâtiments, les centres de données, les infrastructures et les industries et bénéficie de l'appui d'un réseau de partenaires mondial.

**Automatismes industriels** inclut les activités d'automatismes industriels et contrôle industriel pour les industries de procédés discrets, hybrides et continus.

Les coûts relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne «Coûts des fonctions centrales et digitales».

Les informations données par secteur opérationnel sont identiques à celles présentées au Comité exécutif, présidé par le Directeur général. Le Comité exécutif est identifié comme le «Principal Décideur Opérationnel» en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des secteurs. L'indicateur principalement utilisé par le Comité Exécutif pour évaluer la performance de chaque secteur est l'EBITA ajusté.

Les rémunérations en actions sont incluses dans la colonne «Coûts des fonctions centrales et digitales».

Le Comité exécutif n'examine pas les actifs et passifs par activité.

Les données par secteur suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Ces informations sont commentées dans le rapport d'activité.

En raison du nombre important d'entreprises servies par le Groupe, de leur grande diversité dans de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique, le premier client du Groupe ne dépasse pas 10 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric.

### 3.1 – Informations par segment

#### 2023

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	15 414	3 748	–	<b>19 162</b>
Chiffre d'affaires	28 241	7 661	–	<b>35 902</b>
EBITA ajusté	5 967	1 304	(859)	<b>6 412</b>
EBITA ajusté (%)	21,1 %	17,0 %		<b>17,9 %</b>

Au 31 décembre 2023, le montant total du backlog qui sera exécuté dans plus d'un an est de 4 287 millions d'euros.

#### 2022

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	13 156	3 334	–	<b>16 490</b>
Chiffre d'affaires	26 442	7 734	–	<b>34 176</b>
EBITA ajusté	5 392	1 458	(833)	<b>6 017</b>
EBITA ajusté (%)	20,4 %	18,9 %		<b>17,6 %</b>

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

### 3.2 – Informations par zone géographique

Les zones géographiques couvertes par le Groupe sont les suivantes :

- Europe de l'Ouest;
- Amérique du Nord (y compris le Mexique);
- Asie-Pacifique;
- Reste du monde (Europe de l'Est, Proche-Orient, Afrique, Amérique du Sud).

Les actifs non courants incluent les *goodwill* nets, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes.

#### 2023

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie-Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 912	2 067	10 247	4 871	12 211	10 553	4 532	<b>35 902</b>
Actifs noncourants au 31/12/2023	12 396	2 823	5 616	1 154	15 338	14 958	1 360	<b>34 710</b>

#### 2022

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie-Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 304	1 986	10 341	5 154	10 986	9 526	4 545	<b>34 176</b>
Actifs noncourants au 31/12/2022	12 383	2 579	5 540	1 170	16 564	16 203	957	<b>35 444</b>

Par ailleurs, le Groupe suit la part des nouvelles économies dans le chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)	2023	2022		
Chiffre d'affaires – Pays matures	21 825	61 %	20 243	59 %
Chiffre d'affaires – Nouvelles économies	14 077	39 %	13 933	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 902</b>	<b>100 %</b>	<b>34 176</b>	<b>100 %</b>

Les pays matures sont principalement constitués des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord.

## Note 4: Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dépenses de recherche et développement en coûts des ventes	(520)	(448)
Dépenses de recherche et développement en frais de R&D *	(1 168)	(1 040)
Projets de développement capitalisés	(328)	(357)
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT **</b>	<b>(2 016)</b>	<b>(1 845)</b>

\* Dont 58 millions d'euros de crédit d'impôt recherche sur 2023 et 51 millions d'euros sur 2022

\*\* Excluant les charges d'amortissement des frais de R&D capitalisés

En complément des dépenses de recherche et développement, les amortissements des projets de développement capitalisés, comptabilisés en coûts des ventes, s'élèvent à 236 millions d'euros sur l'exercice 2023, contre 242 millions d'euros sur l'exercice 2022.

## Note 5: Charges liées aux amortissements et aux dépréciations

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements inclus dans les coûts des ventes	(544)	(555)
Amortissements inclus dans les frais généraux et commerciaux	(486)	(503)
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(396)	(423)
Dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(34)	(1)
<b>CHARGES LIÉES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(1 460)</b>	<b>(1 482)</b>

Une dépréciation de 34 millions d'euros a été reconnue sur la marque Clipsal suite aux tests de dépréciation annuels menés par le Groupe.

## Note 6: Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Plus/(moins) valeurs sur cessions d'actifs	(8)	5
Plus/(moins) valeurs sur cessions d'activités	265	(108)
Dépréciations des actifs	(30)	(117)
Coûts liés aux acquisitions et intégrations	(111)	(180)
Autres	(18)	(33)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>98</b>	<b>(433)</b>

En 2023, les moins-values sur cessions d'activités sont en lien avec les transactions décrites en Note 2. Les coûts d'acquisitions et d'intégrations sont principalement liés aux acquisitions récentes et en cours.

En 2022, les moins-values sur cessions d'activités étaient en lien avec les transactions décrites en Note 2. Les dépréciations des actifs étaient en lien avec la cession de Transformers décrite en Note 2. Les coûts d'acquisitions et d'intégrations étaient principalement liés aux acquisitions récentes et en cours. Ils incluaient 28 millions d'euros de charges de paiements sur des actions, en lien avec l'accélération des plans long terme d'AVEVA conformément aux termes de la transaction.

## Note 7: Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat de change, net	(50)	(21)
Gains et (pertes) sur situation monétaire nette (IAS 29 Hyperinflation)	(39)	(5)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(54)	(37)
Dividendes reçus	3	3
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers	6	2
Intérêts financiers – IFRS 16	(36)	(34)
Effet de l'actualisation et de la désactualisation	2	18
Autres charges financières nettes	(54)	(35)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(222)</b>	<b>(109)</b>

## Note 8: Impôts sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale. Schneider Electric SE a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

### 8.1 – Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2023	2022
Impôt courant	(1 411)	(1 195)
Impôt différé	126	(16)
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(1 285)</b>	<b>(1 211)</b>

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

### 8.2 – Charge d'impôt par zone géographique

#### 2023

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie-Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 912	2 067	10 247	4 871	12 211	10 553	4 532	35 902
en %	25 %	6 %	29 %	14 %	34 %	29 %	13 %	
Charge d'impôt par zone géographique*	(290)	(113)	(528)	(327)	(415)	(366)	(52)	(1 285)
en %	23 %	9 %	41 %	25 %	32 %	29 %	4 %	

\* après réallocation des retenues à la source sur dividendes

#### 2022

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie-Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 304	1 986	10 341	5 154	10 986	9 526	4 545	34 176
en %	24 %	6 %	30 %	15 %	32 %	28 %	13 %	
Charge d'impôt par zone géographique*	(299)	(117)	(505)	(333)	(349)	(289)	(58)	(1 211)
en %	25 %	10 %	42 %	28 %	29 %	24 %	5 %	

\* après réallocation des retenues à la source sur dividendes

### 8.3 – Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>4 003</b>	<b>3 477</b>
Charge d'impôt	(1 285)	(1 211)
Intérêts minoritaires	(166)	(59)
Résultat des sociétés mises en équivalence	51	29
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 403</b>	<b>4 718</b>
Taux d'impôt théorique du Groupe pondéré du mix géographique	22,7 %	23,3 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(1 225)</b>	<b>(1 101)</b>
<b>Éléments en rapprochement :</b>		
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	139	107
Effets des déficits fiscaux	(9)	24
Retenues à la source	(89)	(79)
Autres éléments sans base taxable (courantes ou différées)	(59)	(80)
Autres différences permanentes	(42)	(82)
<b>CHARGE NETTE D'IMPÔT REEL</b>	<b>(1 285)</b>	<b>(1 211)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>	<b>23,8 %</b>	<b>25,7 %</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AVANT IMPACT DECONSOLIDATION RUSSIE</b>		<b>24,6 %</b>

Le résultat consolidé des activités poursuivies du Groupe étant principalement réalisé en dehors de la France, la charge d'impôt théorique sur les activités poursuivies est calculée sur la base du taux d'imposition moyen du Groupe (et non sur le taux d'impôt théorique français).

En décembre 2022 les Etats membres de l'Union européenne ont adopté la directive Pilier 2, introduisant un taux minimum global d'imposition des sociétés de 15 %, qui entrera en vigueur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. A ce jour, l'impact estimé sur le taux effectif d'impôt du groupe devrait rester inférieur à 1 %.

## Note 9: Goodwill

### 9.1 – Principaux goodwill

Les goodwill nets du Groupe sont présentés ci-dessous par groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec les CMPC utilisés dans le cadre des tests de dépréciation :

(en millions d'euros)	CMPC	31/12/2023
<b>Gestion de l'énergie :</b>		<b>14 332</b>
Basse Tension	9,0 %	7 629
Moyenne Tension	8,9 %	3 183
Énergie Sécurisée	9,0 %	2 989
Autres	7,8 à 8,3 %	531
<b>Automatismes industriels</b>		<b>10 332</b>
Automatismes industriels	9,3 %	5 809
Logiciels d'automatismes industriels	8,5 %	4 523
<b>TOTAL GOODWILL*</b>		<b>24 664</b>

\* Le goodwill a été réalloué en utilisant les valeurs relatives des groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2022, les goodwill nets du Groupe étaient présentés ci-dessous par groupes d'UGT :

(en millions d'euros)	CMPC	31/12/2022
<b>Gestion de l'énergie :</b>		<b>14 570</b>
Basse Tension	8,6 %	9 060
Moyenne Tension	8,9 %	2 243
Énergie Sécurisée	8,7 %	3 267
<b>Automatismes industriels</b>		<b>10 566</b>
	8,7 %	
<b>TOTAL GOODWILL</b>		<b>25 136</b>

Les tests de dépréciation ont été réalisés au niveau des groupes d'UGT en utilisant la même méthode que les années précédentes comme présentée dans la Note 1.11.

Les tests de dépréciation effectués en 2023 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation sur les actifs des groupes d'UGT. Les résultats des tests de dépréciation effectués par le Groupe auraient été identiques en tenant compte de l'organisation précédente des groupes d'UGT.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de ce test ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation pour chacune des groupes d'UGT dans l'une des hypothèses suivantes :

- une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point;
- une baisse du taux de croissance de 1,0 point;
- une baisse du taux de marge de 0,5 point.

### 9.2 – Enjeux climatiques

En 2023, le groupe a mandaté des experts externes pour évaluer l'impact potentiel des phénomènes climatiques et des risques physiques sur ses actifs immobilisés, sur les flux de trésorerie futurs du groupe. Cette évaluation des risques a couvert un large éventail de risques, comme indiqué ci-dessous :

- Politique : Législation qui est ou pourrait être adoptée par les gouvernements pour fixer un prix et pénaliser les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Marché des consommateurs : Les choix des consommateurs pourraient évoluer vers des produits et services alternatifs durables, ce qui transformerait la demande du marché.
- Technologie : Les technologies de rupture à faible empreinte carbone pourraient évoluer dans des secteurs économiques clés et les risques pour les actifs et les opérations à forte empreinte carbone pourraient changer.
- Responsabilité : Litiges qui pourraient être intentés par des plaignants contre des entreprises pour leur responsabilité dans les dommages causés par le changement climatique.
- Investisseurs : Les investisseurs accordent la priorité aux rendements provenant d'entreprises à faible intensité carbone, entraînant des modifications du coût du capital et de l'évaluation des entreprises.
- Réputation : Le sentiment des clients pourrait être influencé par les mesures prises par l'entreprise pour faire face aux risques liés au changement climatique.
- Risque physique : risque opérationnel des installations clés et dommages aux actifs physiques dus à des conditions météorologiques extrêmes.

Les résultats de l'évaluation des risques montrent que la plupart de ces risques n'ont pas d'impact significatif sur les flux de trésorerie futurs du Groupe. Le risque le plus important est le risque Politique. Pour évaluer ce risque, les experts externes ont pris en compte les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 du Groupe, par pays, et les ont projetées sur une période de 10 ans (basé sur la croissance des activités de l'entreprise) multipliée par les prix actuels et projetés du carbone à l'échelle des pays, tirées de plusieurs bases de données (dont l'AIE, la Banque mondiale et le NGFS), et projetées sur divers scénarios climatiques issus de recherches académiques. Nos émissions de scope 3, qui représentent près de 100 % du risque Politique, ont une incidence sur nos flux de trésorerie futurs venant d'une baisse de la demande et d'une augmentation de notre coût des ventes.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

Ce pendant, le modèle, étant conservateur, n'envisage pas de croissance liée au fort positionnement du Groupe à long terme pour répondre à la demande croissante des organisations qui s'engagent pour la transition énergétique et la décarbonisation de leurs activités. Le modèle ne prend pas également en comptes les mesures prises par le Groupe pour décarboner l'ensemble de sa chaîne de valeur.

En outre, le Groupe a également examiné l'impact sur ses flux de trésorerie futurs de ses engagements en matière de trajectoire de GES des scopes 1,2 et 3 à horizon 2030, 2040 et 2050. Compte tenu de l'évaluation des risques ci-dessus et de nos engagements, le Groupe a effectué une analyse de sensibilité sur les tests de dépréciation de ses groupes d'UGT et n'a pas identifié de risque de dépréciation sur ses actifs.

## 9.3 – Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Goodwill à l'ouverture, net</b>	<b>25 136</b>	<b>24 723</b>
Acquisitions	209	387
Cessions	(7)	(119)
Reclassements	(95)	(536)
Effet des variations de change	(579)	681
<b>GOODWILL À LA CLOTURE, NET</b>	<b>24 664</b>	<b>25 136</b>
<i>dont dépréciations à la clôture</i>	<i>(367)</i>	<i>(367)</i>

## Acquisitions et Cessions

Les mouvements de la période sont détaillés en Note 2.

## Autres variations

Les reclassifications correspondent principalement aux Actifs destinés à la vente décrits en Note 2.

Les variations de taux de change concernent principalement les *goodwill* en dollars américains.

## Note 10: Immobilisations incorporelles

## 10.1 – Variations des immobilisations incorporelles

## Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>2 861</b>	<b>1 041</b>	<b>3 823</b>	<b>4 786</b>	<b>216</b>	<b>12 727</b>
Acquisitions	–	26	357	1	2	386
Écarts de conversion	107	3	37	129	21	297
Reclassements	1	14	(107)	(53)	55	(90)
Reclassements en actifs destinés à la vente	–	(6)	(39)	(17)	(1)	(63)
Variation de périmètre et divers	24	(3)	6	13	7	47
<b>31/12/2022</b>	<b>2 993</b>	<b>1 075</b>	<b>4 077</b>	<b>4 859</b>	<b>300</b>	<b>13 304</b>
Acquisitions	–	114	328	–	9	451
Écarts de conversion	(85)	(10)	(56)	(121)	(18)	(290)
Reclassements	(36)	36	(174)	(178)	17	(335)
Reclassements en actifs destinés à la vente	(2)	–	(23)	(4)	(1)	(30)
Variation de périmètre et divers	1	(1)	(4)	(20)	(15)	(39)
<b>31/12/2023</b>	<b>2 871</b>	<b>1 214</b>	<b>4 148</b>	<b>4 536</b>	<b>292</b>	<b>13 061</b>



## Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>(486)</b>	<b>(858)</b>	<b>(2 654)</b>	<b>(2 069)</b>	<b>(174)</b>	<b>(6 241)</b>
Dotations aux amortissements	(40)	(70)	(244)	(372)	(6)	(732)
Dépréciations	(9)	–	(4)	(29)	3	(39)
Écarts de conversion	(10)	(2)	(26)	(45)	(5)	(88)
Reclassements	(1)	31	49	41	(30)	90
Reclassement en actifs destinés à la vente	–	5	25	7	–	37
Variation de périmètre et divers	–	3	13	27	(1)	42
<b>31/12/2022</b>	<b>(546)</b>	<b>(891)</b>	<b>(2 841)</b>	<b>(2 440)</b>	<b>(213)</b>	<b>(6 931)</b>
Dotations aux amortissements	(35)	(78)	(239)	(355)	(10)	(717)
Dépréciations	(34)	–	(15)	(1)	–	(50)
Écarts de conversion	6	9	43	59	11	128
Reclassements	35	17	136	151	(4)	335
Reclassement en actifs destinés à la vente	–	–	3	1	–	4
Variation de périmètre et divers	–	–	1	6	–	7
<b>31/12/2023</b>	<b>(574)</b>	<b>(943)</b>	<b>(2 912)</b>	<b>(2 579)</b>	<b>(216)</b>	<b>(7 224)</b>

## Valeurs nettes

(en millions d'euros)	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>2 375</b>	<b>183</b>	<b>1 169</b>	<b>2 717</b>	<b>42</b>	<b>6 486</b>
<b>31/12/2022</b>	<b>2 447</b>	<b>184</b>	<b>1 236</b>	<b>2 419</b>	<b>87</b>	<b>6 373</b>
<b>31/12/2023</b>	<b>2 297</b>	<b>271</b>	<b>1 236</b>	<b>1 957</b>	<b>76</b>	<b>5 837</b>

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* retraités dans le tableau des flux de trésorerie s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles autres que le <i>goodwill</i>	<b>717</b>	732
Dépréciations des immobilisations incorporelles autres que le <i>goodwill</i>	<b>50</b>	39
<b>TOTAL*</b>	<b>767</b>	771

\* Incluant les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles liés aux acquisitions pour 430 millions d'euros en 2023 (424 millions d'euros en 2022)

## 10.2 – Marques

Au 31 décembre 2023, les principales marques reconnues sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
APC ( <i>Énergie Sécurisée</i> )	1 664	1 724
Clipsal ( <i>Basse Tension</i> )	122	162
Asco ( <i>Basse Tension</i> )	113	117
OSIsoft ( <i>Logiciels d'automatismes Industriels</i> )	112	133
Aveva ( <i>Logiciels d'automatismes Industriels</i> )	86	86
Invensys – Triconex and Foxboro ( <i>Automatismes Industriels</i> )	50	52
L&T ( <i>Basse Tension</i> )	36	50
Digital ( <i>Automatismes Industriels</i> )	35	39
Autres	79	84
<b>VALEUR NETTE DES MARQUES</b>	<b>2 297</b>	<b>2 447</b>

Les marques à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En 2023, le Groupe a procédé à la revue de la valeur des marques principales selon le modèle de valorisation à la date d'acquisition décrit en Note 1.8. La marque APC a notamment été testée en utilisant la méthode du taux de redevance. Les flux de trésorerie futurs utilisés sont basés sur les hypothèses économiques et les prévisions opérationnelles de la direction du Groupe pour l'UGT *Énergie sécurisée*, puis extrapolés sur la base d'un taux de 2 %.

Les tests de dépréciation réalisés en 2023 sur les marques à durée de vie indéfinie ont conduit le Groupe à déprécier la marque Clipsal à hauteur de 34 millions d'euros.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de ce test ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation significative dans l'une des hypothèses suivantes :

- une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point;
- une baisse du taux de croissance de 1,0 point;
- une baisse du taux de redevance de 0,5 point.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 11: Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles en 2023 sont principalement liées aux évolutions du périmètre de consolidation mentionnées dans la Note 2 et incluent les impacts de IFRS 16 - Locations.

### Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>199</b>	<b>2 043</b>	<b>4 795</b>	<b>1 253</b>	<b>1 969</b>	<b>10 259</b>
Acquisitions	3	28	127	563	356	1 077
Cessions /Mise au rebut	(26)	(94)	(186)	(95)	(68)	(469)
Écarts de conversion	–	28	59	26	22	135
Reclassements	(4)	79	211	(295)	–	(9)
Reclassements en actifs destinés à la vente	(6)	(47)	(124)	(19)	(10)	(206)
Variation de périmètre et divers	(1)	(36)	(77)	(19)	(2)	(135)
<b>31/12/2022</b>	<b>165</b>	<b>2 001</b>	<b>4 805</b>	<b>1 414</b>	<b>2 267</b>	<b>10 652</b>
Acquisitions	–	31	133	746	305	1 215
Cessions /Mise au rebut	(3)	(76)	(176)	(108)	(155)	(518)
Écarts de conversion	(3)	(18)	(84)	(37)	(30)	(172)
Reclassements	2	135	265	(378)	–	24
Reclassements en actifs destinés à la vente	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre et divers	–	1	2	(25)	(27)	(49)
<b>31/12/2023</b>	<b>161</b>	<b>2 074</b>	<b>4 945</b>	<b>1 612</b>	<b>2 360</b>	<b>11 152</b>

### Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>(28)</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(3 739)</b>	<b>(608)</b>	<b>(891)</b>	<b>(6 433)</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	(1)	(94)	(274)	(78)	(308)	(755)
Reprises d'amortissement	13	75	174	70	8	340
Écarts de conversion	(1)	(15)	(49)	(12)	(4)	(81)
Reclassements	–	–	–	–	–	–
Reclassements en actifs destinés à la vente	–	26	105	9	3	143
Variation de périmètre et divers	–	21	61	5	(18)	69
<b>31/12/2022</b>	<b>(17)</b>	<b>(1 154)</b>	<b>(3 722)</b>	<b>(614)</b>	<b>(1 210)</b>	<b>(6 717)</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	(1)	(108)	(272)	(76)	(303)	(760)
Reprises d'amortissement	1	69	161	81	134	446
Écarts de conversion	–	7	61	19	12	99
Reclassements	(2)	(23)	(6)	14	–	(17)
Reclassements en actifs destinés à la vente	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre et divers	–	(1)	(6)	3	10	6
<b>31/12/2023</b>	<b>(19)</b>	<b>(1 210)</b>	<b>(3 784)</b>	<b>(573)</b>	<b>(1 357)</b>	<b>(6 943)</b>

## Valeurs nettes

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
<b>31/12/2021</b>	<b>171</b>	<b>876</b>	<b>1056</b>	<b>645</b>	<b>1078</b>	<b>3826</b>
<b>31/12/2022</b>	<b>148</b>	<b>847</b>	<b>1083</b>	<b>800</b>	<b>1057</b>	<b>3935</b>
<b>31/12/2023</b>	<b>142</b>	<b>864</b>	<b>1 161</b>	<b>1 039</b>	<b>1 003</b>	<b>4 209</b>

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

L'impact cash des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2023 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Augmentation des immobilisations corporelles	(1 215)	(1 077)
Dont impact non cash lié à IFRS 16	305	356
Variation des créances et dettes liées aux immobilisations corporelles	(4)	14
<b>TOTAL</b>	<b>(914)</b>	<b>(707)</b>

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles retraités dans le tableau des flux de trésorerie s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements des immobilisations corporelles	743	750
Dépréciations sur immobilisations corporelles	17	5
<b>TOTAL</b>	<b>760</b>	<b>755</b>

## Echancier de la dette IFRS 16 :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
2023	–	282
2024	284	224
2025	214	167
2026	170	133
2027	121	90
2028	82	59
2029	57	50
2030	44	37
2031 et au-delà	100	69
<b>TOTAL</b>	<b>1 072</b>	<b>1 111</b>

5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 12: Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Le détail des participations dans les entreprises associées et coentreprises s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Delixi Sub-Group	Uplight	Planon	Fuji Electric	Sunten Electric Equipments	Autres	Total
<b>% de participation</b>							
31/12/2022	50,0 %	29,4 %	25,0 %	36,8 %	25,0 %		
31/12/2023	50,0 %	30,4 %	25,0 %	36,8 %	25,0 %		
<b>VALEUR AU 31/12/2021</b>	<b>464</b>	<b>390</b>	<b>112</b>	<b>151</b>	<b>38</b>	<b>79</b>	<b>1 234</b>
Résultat/perte net	52	(28)	(2)	24	2	(19)	29
Dividendes distribués	(25)	–	–	(14)	–	(2)	(41)
Variation de périmètre	–	1	–	–	–	(14)	(13)
Impact des taux de change et autres	(10)	51	–	(6)	(4)	1	32
<b>VALEUR AU 31/12/2022</b>	<b>481</b>	<b>414</b>	<b>110</b>	<b>155</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>1 241</b>
Résultat/perte net	52	(30)	5	19	4	1	51
Dividendes distribués	(20)	–	–	(16)	(3)	(1)	(40)
Variation de périmètre	–	13	–	–	–	(2)	11
Impact des taux de change et autres	(26)	(9)	–	(16)	(3)	(3)	(57)
<b>VALEUR AU 31/12/2023</b>	<b>487</b>	<b>388</b>	<b>115</b>	<b>142</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>1 206</b>

### 12.1 – Principales entités consolidées par mise en équivalence :

#### Delixi Electric Ltd.

En 2007, Schneider Electric et Delixi Group ont établi un partenariat «gagnant-gagnant» formant ainsi une coentreprise, Delixi Electric Ltd., ci-après «Delixi Electric».

Delixi Electric, basée en Chine, est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution des produits de basse tension.

Les principaux indicateurs financiers pour le sous-groupe Delixi-Electric (sur une base reportée de 100 %) sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non-courants	754	814
Actifs courants	472	502
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 225</b>	<b>1 316</b>
Capitaux propres	643	619
Passifs non-courants	21	102
Passifs courants	560	595
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 225</b>	<b>1 316</b>
Chiffre d'affaires	1 342	1 354
EBITA ajusté	143	137
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>104</b>	<b>104</b>
Dividendes distribués	40	50

## Note 13: Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	31/12/2023				31/12/2022	
		Acquisitions cessions	Juste valeur par P&L	Juste valeur par capitaux propres	FX & autres	Juste valeur	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS COTÉS :</b>							
Gold Peak Industries Holding Ltd	3,2 %	–	–	–	–	2	2
Autres (Juste valeur unitaire inférieure à 3 millions d'euros)		1	–	–	–	13	12
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS COTÉS</b>		<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS :</b>							
<b>Fonds</b>							
SE Ventures (Fonds de fonds)		8	(7)	–	(3)	94	96
FCPR Aster II (part A, B et C)	38,0 %	(3)	3	–	–	18	18
Sensetime & Stalagnate Fund China	30,0 %	–	12	–	(4)	70	62
FCPR SEV1	100,0 %	–	–	–	–	7	7
SICAV SESS	63,1 %	–	–	–	1	11	10
FCPI Energy Access Ventures Fund	28,6 %	2	(1)	–	–	19	18
Gaia Energy Impact	50,0 %	3	–	–	–	3	–
SICAV Livehoods Fund SIF	19,9 %	1	(1)	–	–	4	4
<b>Participation directe</b>							
Participation directe SE Ventures - Claroty	5,8 %	–	–	5	(2)	64	61
SE Ventures – Sense	8,3 %	–	–	(9)	(2)	35	46
SE Ventures – Augury	3,0 %	–	–	8	(2)	40	34
SE Ventures – Scandit	2,4 %	–	–	(2)	–	17	19
SE Ventures – AnyVision	9,4 %	–	–	–	(3)	11	14
SE Ventures – Verkor	12,2 %	–	–	28	(2)	39	13
SE Ventures – Titan Advanced Energy Solutions	19,2 %	–	–	(2)	–	10	12
SE Ventures (Juste valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros)		24	–	(8)	(7)	121	112
Nozomi Networks	6,6 %	46	–	–	(1)	45	–
Star Charge	1,3 %	–	–	–	(2)	27	29
Autres (Juste valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros)		12	–	–	(3)	51	42
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS</b>		<b>93</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>(30)</b>	<b>686</b>	<b>597</b>
<b>PLACEMENT À LONG TERME EN FOND DE PENSION</b>		<b>9</b>	<b>–</b>	<b>(43)</b>	<b>7</b>	<b>253</b>	<b>280</b>
<b>AUTRES</b>		<b>41</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>291</b>	<b>234</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>		<b>144</b>	<b>6</b>	<b>(23)</b>	<b>(7)</b>	<b>1 245</b>	<b>1 125</b>

La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif correspond au cours boursier des actions concernées à la date de clôture.

Les «Autres» incluent principalement des obligations convertibles, bons du Trésor ainsi que des versements immobilisés sur des fonds qualifiés de rémunération différée accordée à des salariés aux Etats-Unis (“rabbi trusts”).

«SE Ventures» est un fonds de capital-risque créé en partenariat avec Schneider Electric. Le portefeuille actuel de SE Ventures se compose d'investissements directs dans diverses startups et de fonds de fonds.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 14: Impôts différés par nature

La ventilation des impôts différés par nature est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Déficits reportables (net)	629	724
Provisions pour retraite et engagements similaires (net)	234	197
Provisions et charges à payer non déductibles (net)	474	466
Différentiel entre amortissement comptable et fiscale sur actifs immobilisés corporels (net)	(41)	(4)
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal sur actifs immobilisés incorporels (net)	(752)	(957)
Différentiel sur actifs circulants (net)	207	164
Autres impôts différés actifs/(passifs) (net)	182	141
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)</b>	<b>933</b>	<b>731</b>
<i>dont total impôts différés actifs</i>	<i>1 636</i>	<i>1 616</i>
<i>dont total impôts différés passifs</i>	<i>703</i>	<i>885</i>

Les actifs d'impôt différé comptabilisés au titre des pertes fiscales reportées au 31 décembre 2023 concernent essentiellement la France (420 millions d'euros). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment et ont été activés en utilisant le taux de 25,83 %, conformément au taux applicable sur l'horizon de consommation estimé de 6 ans. Les pertes fiscales non reconnues s'élèvent à 149 millions d'euros au 31 décembre 2023, et concernent principalement l'Espagne.

## Note 15: Stocks et en-cours

L'évolution des stocks et en-cours au bilan consolidé est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>VALEUR BRUTE :</b>		
Matières premières	2 279	2 021
En-cours de production	355	367
Produits intermédiaires et finis	1 518	1 519
Marchandises	759	681
En-cours solutions	211	200
<b>VALEUR BRUTE DES STOCKS</b>	<b>5 122</b>	<b>4 788</b>
<b>DÉPRÉCIATION :</b>		
Matières premières	(338)	(232)
En-cours de production	(10)	(9)
Produits intermédiaires et finis	(239)	(189)
Marchandises	(9)	(8)
En-cours solutions	(7)	(4)
<b>DEPRÉCIATIONS</b>	<b>(603)</b>	<b>(442)</b>
<b>VALEUR NETTE :</b>		
Matières premières	1 941	1 789
En-cours de production	345	358
Produits intermédiaires et finis	1 279	1 330
Marchandises	750	673
En-cours solutions	204	196
<b>VALEUR NETTE DES STOCKS</b>	<b>4 519</b>	<b>4 346</b>

## Note 16: Clients et créances d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	6 330	5 675
Produits non facturés	1 911	1 662
Clients, effets à recevoir	264	389
Avances fournisseurs	256	276
<b>Clients et créances d'exploitation, brutes</b>	<b>8 761</b>	<b>8 002</b>
Dépréciations	(373)	(489)
<b>CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION, NETTES</b>	<b>8 388</b>	<b>7 514</b>
<i>dont non échues</i>	7 343	6 537
<i>dont retard n'excédant pas un mois</i>	517	438
<i>dont retard compris entre un et deux mois</i>	200	174
<i>dont retard compris entre deux et trois mois</i>	82	102
<i>dont retard compris entre trois et quatre mois</i>	109	119
<i>dont retard supérieur à quatre mois</i>	137	144

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long termes :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Provisions pour dépréciations au 31 décembre 2022</b>	<b>(489)</b>	<b>(498)</b>
Dotations aux provisions	(131)	(133)
Reprises de provisions pour dépréciations avec utilisation	132	58
Reprises de provisions pour dépréciations sans utilisation	73	70
Écarts de conversion	18	4
Variation de périmètre et divers	24	10
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(373)</b>	<b>(489)</b>

Les actifs et passifs sur contrat, respectivement reportés en «Clients et créances d'exploitation» et en «Fournisseurs et dettes d'exploitation», sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits non facturés (actifs sur contrat)	1 911	1 662
Passifs sur contrat	(2 402)	(1 840)
<b>ACTIF NET SOUS CONTRAT</b>	<b>(491)</b>	<b>(178)</b>

## Note 17: Autres créances et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs	447	423
Créances de TVA	746	713
Créances d'impôt courant	618	596
Autres créances fiscales	37	41
Instruments dérivés	122	79
Charges constatées d'avance	320	304
<b>AUTRES CRÉANCES ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>2 290</b>	<b>2 156</b>

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 18: Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	2 024	1 716
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	588	693
Disponibilités	2 084	1 577
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 696</b>	<b>3 986</b>
Découverts et en-cours bancaires	(42)	(123)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETS</b>	<b>4 654</b>	<b>3 863</b>

Des cessions sans recours de créances clients ont eu lieu en 2023 pour un total de 286 millions d'euros, à comparer à 264 millions d'euros en 2022. La quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées ont été transférés.

## Note 19: Capitaux propres

## 19.1 – Capital

## Capital social

Le capital social au 31 décembre 2023 est de 2 291 343 536 euros, représenté par 572 835 884 actions de 4 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2023, le nombre total de droits de vote attachés aux 572 835 884 actions émises est de 600 194 772.

La stratégie de gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe;
- optimiser sa structure financière;
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès, dans les meilleures conditions possibles, aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de rating ou de stabilité du bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

## Évolution du capital social et du nombre cumulé d'actions

Depuis le 31 décembre 2021, le capital social a évolué comme suit :

(en nombre d'actions et en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
<b>CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2021</b>	<b>569 033 442</b>	<b>2 276 133 768</b>
Annulation d'actions	–	–
Augmentation de capital	2 059 479	8 237 916
<b>CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2022</b>	<b>571 092 921</b>	<b>2 284 371 684</b>
Annulation d'actions	–	–
Augmentation de capital	1 742 963	6 971 852
<b>CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023</b>	<b>572 835 884</b>	<b>2 291 343 536</b>

Sur l'exercice 2023, le Groupe a procédé à une augmentation de capital conduisant à une hausse des primes d'émission d'un montant de 212 millions d'euros. Le 20 novembre 2023, le Groupe a émis des obligations convertibles d'un montant nominal total égal à 650 millions d'euros. La composante capitaux propres attachée à ces obligations convertibles reconnue en «primes d'émission, de fusion ou d'apport» s'élève à 65 millions d'euros nette de frais.



## 19.2 – Résultat par action

(en milliers d'actions et en euros par action)	2023		2022	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions émises (Net des actions propres)	559 846	559 846	558 129	558 129
Actions de performance	–	2 807	–	3 348
Obligations convertibles en actions	–	3 935	–	3 684
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS</b>	<b>559 846</b>	<b>566 588</b>	<b>558 129</b>	<b>565 161</b>
Résultat net par action avant impôt	9,65	9,54	8,45	8,35
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>7,15</b>	<b>7,07</b>	<b>6,23</b>	<b>6,15</b>

## 19.3 – Dividendes versés et proposés

En 2023, le Groupe a versé au titre de l'exercice 2022 un dividende d'un montant de 3,15 euros par action, soit un montant global de 1 767 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3,50 euros par action. À la clôture de l'exercice 2023, le montant des réserves distribuables de Schneider Electric SE s'élève à 3 102 millions d'euros (2 941 millions d'euros au 31 décembre 2022), hors résultat net de l'exercice.

## 19.4 – Paiements fondé sur des actions

### Renseignements relatifs aux plans d'actions de performance en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SE puis la Direction Générale ont mis en place des plans d'actions de performance au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe.

Les plans d'actions de performance répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance;
- la période d'acquisition des actions est de trois ou quatre ans;
- la période d'incessibilité des actions est de zéro ou un an.

Les principales caractéristiques des plans au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

	LTIP 2020	LTIP 2021	LTIP 2022	LTIP 2023	TOTAL
<i>N° du plan</i>	<i>Plan 36 &amp; 37</i>	<i>Plan 38 &amp; 39</i>	<i>Plan 40 &amp; 41</i>	<i>Plan 42</i> <i>Plan 42bis &amp; 43</i>	
	<i>Plan 37bis</i> <i>Plan 37ter</i>	<i>Plan 39bis</i> <i>Plan 39ter</i>	<i>Plan 41bis</i> <i>Plan 41ter</i>	<i>Plan 42ter</i> <i>Plan 42quater</i>	
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	25/04/2017 25/04/2017 25/04/2017	25/04/2018 25/04/2018 25/04/2018	25/04/2019 05/05/2022 05/05/2022	05/05/2022 05/05/2022 05/05/2022	
Date de l'attribution par le Conseil	24/03/2020 21/10/2020 21/10/2020	25/03/2021 29/07/2021 26/10/2021	24/03/2022 27/07/2022 26/10/2022	28/03/2023 04/05/2023 26/07/2023 25/10/2023	
Date d'acquisition	24/03/2023 23/10/2023 23/10/2023 24/03/2024	25/03/2024 29/07/2024 26/10/2024 25/03/2025	24/03/2025 27/07/2025 26/10/2025 24/03/2026	28/03/2026 04/05/2023 26/07/2026 25/10/2026 24/05/2027	
Date de fin de conservation	pour le Plan 36 pour le Plan 38		pour le Plan 40 pour le Plan 43		
<b>Nombre de droits</b>					
<b>Restant au 31 décembre</b>	<b>2 013 503</b>	<b>1 479 719</b>	<b>1 402 324</b>	<b>–</b>	<b>4 895 546</b>
Attribués en 2023	–	–	–	1 510 001	1 510 001
Livrés en 2023	(1 951 976)	(403)	(397)	–	(1 952 776)
Annulés en 2023	(61 527)	(77 061)	(67 912)	(21 071)	(227 571)
<b>Restant au 31 décembre 2023</b>	<b>–</b>	<b>1 402 255</b>	<b>1 334 015</b>	<b>1 488 930</b>	<b>4 225 200</b>

Dans le cadre des plans d'actions de performance, Schneider Electric SE n'a créé aucune action en 2023 mais a distribué des actions propres.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Juste valeur des actions de performance

Conformément aux principes énoncés en Note 1.20, une juste valeur a été calculée pour chaque plan :

	N° plan	Juste valeur par action (en euros)
<b>LTIP 2020</b>		
	Plan 36	52,9
	Plan 37 – ComEx	55,2
	Plan 37 – Autre	57,8
	Plan 37bis	90,7
	Plan 37ter – ComEx	85,3
	Plan 37ter – Autre	89,3
<b>LTIP 2021</b>		
	Plan 38	93,4
	Plan 39 – ComEx	97,3
	Plan 39 – Autre	102,9
	Plan 39bis	116,6
	Plan 39ter	117,5
<b>LTIP 2022</b>		
	Plan 40	119
	Plan 41 – ComEx	123
	Plan 41 – Autre	128,8
	Plan 41bis	107,8
	Plan 41ter	111
<b>LTIP 2023</b>		
	Plan 42 – ComEx	119,2
	Plan 42 – Autre	124,5
	Plan 42bis – ComEx	127,1
	Plan 43	127,1
	Plan 42ter	139,4
	Plan 42quater	118,1

## Charge IFRS 2

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en «Frais généraux et commerciaux» se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
LTIP Groupe	144	114
Aveva	–	34
Décote WESOP	41	–
Autres	23	18
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>166</b>

## Plan mondial d'actionnariat salarié

Chaque année, Schneider Electric offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à des émissions d'actions qui leur sont réservées. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, le plan d'actionnariat classique a été proposé aux salariés. Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions du Groupe à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 %). Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq années, sauf cas spécifiques prévus par la loi.

Le Groupe a proposé le 20 avril 2023 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 126,20 euros. Ce cours représente une décote de 15 % par rapport au cours de référence de 148,47 euros, calculé sur une moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours précédant la date de décision du Conseil d'Administration. Dans l'ensemble, 1,7 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 219 millions d'euros réalisée le 6 juillet 2023.

La charge IFRS 2, comptabilisée en «Frais généraux et commerciaux», est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur les actions. Elle s'élève à 41 millions d'euro au 30 juin 2023.

## 19.5 – Actions propres de Schneider Electric SE

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 14 518 652 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées.

Le Groupe a racheté 4 493 173 actions pour un montant total de 703 millions d'euros en 2023.

## 19.6 – Impôt constaté dans les capitaux propres

L'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres s'élève à 172 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	Effet impôt sur le flux net de la période
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	19	6
Réévaluation des actifs financiers	(19)	(13)	(6)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	169	100	69
Autres	(3)	(3)	-
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>103</b>	<b>69</b>

## 19.7 – Participations ne donnant pas le contrôle

En 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition des participations minoritaires de AVEVA. L&T, détenu à hauteur de 65 % par le Groupe, est le principal contributeur du poste de «Participations ne donnant pas le contrôle».

## Note 20: Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie. Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité.

Les avantages accordés à chaque employé dépendent des lois et réglementations locales et des choix faites par les filiales.

### Régime de retraite à cotisations définies

La politique du groupe en matière de retraite consiste à proposer des régimes de retraite à cotisations définies comprenant une contribution de l'employeur. Il s'agit de l'avantage le plus communément accordé dans le monde à l'instar du 401k aux États-Unis et du PERO en France. La contribution à ces plans est comptabilisée comme une charge et ne se traduit par aucun autre engagement de la part de l'employeur.

### Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe est principalement impacté par des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ils représentent, respectivement, 62 % (2022 : 57 %) et 17 % (2022 : 24 %) des obligations du Groupe en matière de régimes de retraite. La majorité des régimes de retraite, représentant 91 % des engagements du Groupe au 31 décembre 2023, sont partiellement ou totalement financés à travers des versements à des fonds extérieurs au Groupe. Ces fonds ne sont pas réinvestis dans des actifs du Groupe.

### Royaume-Uni

Le Groupe gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni. Le principal est le régime de retraite d'Invensys. Les prestations de retraites de ces plans sont basées sur le salaire moyen de fin de carrière et l'ancienneté des participants au sein du Groupe. Ces fonds sont agréés par l'administration fiscale britannique et les actifs sont détenus par des Trusts gérés par des administrateurs indépendants. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants et dans la plupart des cas, les droits acquis ont été gelés, ces régimes ayant été remplacés par des plans à cotisations définies.

Ces régimes sont financés par des cotisations de l'employeur dont le montant est négocié tous les trois ans dans le cadre de la réglementation en vigueur, sur la base d'évaluations financières effectuées par des actuaires indépendants, de telle sorte que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Concernant la gestion des risques et la stratégie d'investissement, l'objectif premier du Conseil d'Administration de chaque Trust est de veiller à ce que les engagements vis-à-vis des bénéficiaires soient tenus à court et long terme. Ce dernier est responsable de la stratégie d'investissement à long terme et il définit et pilote les stratégies d'investissement à long terme dans le but de réduire les risques encourus, incluant les risques d'exposition aux taux d'intérêt et les risques de longévité. Une partie des actifs est utilisée pour couvrir les variations des passifs résultant des mouvements de taux d'intérêt. Ces actifs sont principalement investis dans des instruments de revenu à taux fixe à moyen et long terme.

Suite à l'accord avec le Conseil d'Administration («Board of Trustees») du fonds de retraite d'Invensys au Royaume-Uni, conclu en février 2014, Schneider Electric SE a garanti les obligations des filiales d'Invensys participant au fonds de retraite à hauteur d'un montant plafonné à 1,75 milliards de livres sterling. Au 31 décembre 2023, les actifs du régime excèdent la valeur des obligations objet de cette garantie et cette garantie ne peut donc pas être appelée.

Les régimes de retraite de Schneider au Royaume-Uni incluent des dispositifs statutaires de retraite minimum «Guaranteed Minimum Pension» («GMP»). Les «GMPs» s'appliquent à des salariés ayant souscrit à un second pilier de retraite avant le 6 avril 1997. Historiquement, une inégalité a été constatée entre les hommes et les femmes concernant les prestations des «GMPs».

Le 26 Octobre 2018, la Cour Suprême a statué que les avantages des régimes de retraite soumis aux «GMPs» devaient être équivalents pour les hommes et les femmes.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## États-Unis

Les filiales américaines du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite à prestations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont été fermés aux nouveaux adhérents et les droits acquis ont été gelés, ces régimes ayant été remplacés par des plans à cotisations définies. Les droits des participants sont basés sur le salaire de fin de carrière et l'ancienneté au sein du Groupe.

Chaque année, les filiales du Groupe versent un certain montant aux régimes de retraite à prestations définies qui est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles et comprend le coût des services rendus, les dépenses administratives ainsi que le financement d'éventuels déficits. Les plans étant fermés et gelés, le poste relatif au coût des services rendus est nul.

Les filiales délèguent plusieurs responsabilités à des comités locaux de suivi des régimes de retraites. Ces comités définissent et pilotent les stratégies d'investissement à long terme afin de réduire les risques, notamment les risques de taux d'intérêt et de longévité. Une partie des actifs est utilisée pour couvrir les variations des évaluations du passif résultant des mouvements de taux d'intérêt. Ces actifs sont principalement investis dans des instruments de revenu à taux fixe à moyen et long terme.

En octobre 2022, un contrat a été acheté auprès d'un assureur pour 518 millions de dollars couvrant tous les retraités actuels et une partie des non-retraités du plan de retraite Invensys. Le contrat de rachat a été acheté en utilisant des actifs du Trust de retraite et est comptabilisé à sa juste valeur en tant qu'investissement du Trust. Cette transaction a entraîné un ajustement d'expérience net supplémentaire de 24 millions de dollars comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en 2022.

En décembre 2023, le contrat buy-in a été converti en contrat buy-out en même temps que la cessation du plan. Tous les engagements ont été transférés à l'assureur, sans aucune autre obligation de prestation pour Invensys.

## France

Les filiales françaises proposent un régime de retraite (ICDR) qui peut être versé en une seule fois au moment de la retraite ou sous forme de congé (partiel ou total) avant la retraite effective.

Cette indemnité est calculée en fonction du salaire et des années de services dans l'entreprise, conformément aux conventions collectives et sans qu'il n'y ait une obligation de financement.

La réforme des retraites en France, votée en avril 2023, augmente progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Les impacts sur les comptes consolidés du Groupe ne sont pas significatifs.

## Hypothèses

Les évaluations actuarielles sont réalisées annuellement. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant du pays dans lequel le régime s'applique et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré du Groupe		Dont Royaume-Uni		Dont États-Unis	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	4,53 %	4,82 %	4,58 %	4,85 %	5,08 %	5,35 %
Taux d'augmentation des prestations	2,76 %	2,58 %	3,51 %	3,63 %	n.a.	n.a.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués. Aux États-Unis, un taux d'actualisation moyen est retenu sur la base d'une courbe déterminée à partir des taux d'obligations des entreprises notées AA et AAA.

Le taux d'actualisation 2023 pour les principaux plans de la zone euro est le suivant : 3,20 %.

Le taux d'augmentation des prestations inclut aussi bien le taux d'augmentation des salaires que le taux d'inflation s'il est pertinent.

Duration moyenne pondérée des engagements :

	Total		Dont Royaume-Uni		Dont États-Unis	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Duration moyenne pondérée en années	10	9,9	9,7	9,7	9,7	9,4

## 20.1 – Variations des provisions pour retraites et engagements assimilés

La variation annuelle des engagements, la valeur de marché des actifs détenus par les régimes de retraite, et les actifs et provisions pour retraite comptabilisés dans les comptes consolidés peuvent être analysés comme suit :

(en millions d'euros)	Retraites et engagements assimilés	Actifs de couverture	Actifs immobilisés	Passif net
<b>31/12/2021</b>	<b>(9 686)</b>	<b>8 871</b>	<b>(210)</b>	<b>(1 025)</b>
<i>dont Royaume-Uni</i>	(6 017)	6 524	(184)	323
<i>dont États-Unis</i>	(2 170)	1 692	–	(478)
Coût des services rendus	(121)	–	–	(121)
Coût des services passés	(2)	–	–	(2)
Effet des liquidations/réductions de régimes	84	(79)	–	5
Charge d'intérêt	(203)	–	(4)	(207)
Produits des intérêts	–	170	–	170
<b>Produit/(charge), net</b>	<b>(242)</b>	<b>91</b>	<b>(4)</b>	<b>(155)</b>
<i>dont Royaume-Uni</i>	(131)	121	(4)	(14)
<i>dont États-Unis</i>	(117)	41	–	(76)
Prestations versées	537	(473)	–	64
Contributions des ayants droit	(6)	6	–	–
Contributions employeur	–	130	–	130
Variations des périmètres de consolidation	10	(2)	–	8
Gains/(pertes) actuariels en capitaux propres	2 395	(2 284)	26	137
Écarts de conversion	102	(143)	8	(33)
Autres variations	(32)	–	–	(32)
<b>31/12/2022</b>	<b>(6 922)</b>	<b>6 196</b>	<b>(180)</b>	<b>(906)</b>
<i>dont Royaume-Uni</i>	(3 977)	4 339	(140)	222
<i>dont États-Unis</i>	(1 663)	1 287	–	(376)
<i>dont France</i>	(312)	66	–	(246)
Coût des services rendus	(66)	–	–	(66)
Coût des services passés	(3)	–	–	(3)
Effet des liquidations/réductions de régimes	517	(509)	–	8
Charge d'intérêt	(300)	–	(8)	(308)
Produits des intérêts	–	254	–	254
<b>Produit/(charge), net</b>	<b>148</b>	<b>(255)</b>	<b>(8)</b>	<b>(115)</b>
<i>dont Royaume-Uni</i>	(199)	200	(8)	(7)
<i>dont États-Unis</i>	(65)	38	–	(27)
<i>dont France</i>	(18)	2	–	(16)
Prestations versées	498	(439)	–	59
Contributions des ayants droit	(6)	6	–	–
Contributions employeur	–	257	–	257
Variations des périmètres de consolidation	30	(32)	–	(2)
Gains/(pertes) actuariels en capitaux propres	(185)	50	16	(119)
Écarts de conversion	(43)	69	(6)	20
Autres variations	(10)	–	–	(10)
<b>31/12/2023</b>	<b>(6 490)</b>	<b>5 852</b>	<b>(178)</b>	<b>(816)</b>
<i>dont Royaume-Uni</i>	(4 018)	4 351	(130)	203
<i>dont États-Unis</i>	(1 122)	937	–	(185)
<i>dont France</i>	(353)	65	–	(288)

Les obligations du Groupe en matière de retraites et engagements assimilés, d'un montant de 6 490 millions d'euros (6 922 millions d'euros en 2022), se décomposent en 6 246 millions d'euros (6 678 millions d'euros en 2022) pour les avantages postérieurs à l'emploi et 244 millions d'euros (244 millions d'euros en 2022) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis entre 5 702 millions d'euros pour les pensions de retraite, dont 97 % financés au moins en partie, et 544 millions d'euros pour les indemnités forfaitaires, dont 69 % financés au moins en partie.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

La valeur totale des engagements peut se décomposer comme suit entre régimes complètement et partiellement financés et totalement non financés :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle des engagements financés complètement ou partiellement	(5 882)	(6 334)
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5 852	6 196
Impact des actifs immobilisés	(178)	(180)
<b>Valeur actuelle des engagements financés complètement ou partiellement, net</b>	<b>(208)</b>	<b>(318)</b>
<b>Valeur actuelle des engagements totalement non financés</b>	<b>(608)</b>	<b>(588)</b>
<b>PROVISIONS POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS, NET</b>	<b>(816)</b>	<b>(906)</b>
<b>Réconciliation des éléments du bilan :</b>		
Surplus des régimes de retraites reconnu à l'actif*	253	280
Provisions reconnues au passif	(1 069)	(1 186)

\* L'excédent des régimes comptabilisé à l'actif représente la partie excédentaire entre les actifs et les passifs, généralement supposés recouvrables, et après application de tout plafonnement d'actif

Les variations des éléments bruts reconnus aux capitaux propres se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Écarts actuariels sur les engagements dus aux changements d'hypothèses démographiques	(40)	(81)
Écarts actuariels sur les engagements dus aux changements d'hypothèses financières	160	(2 490)
Écarts actuariels sur les engagements dus aux effets de l'expérience	66	176
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(50)	2 284
Effets des actifs immobilisés	(17)	(26)
<b>TOTAL DES VARIATIONS REPORTÉES AU CAPITAL SUR LA PÉRIODE</b>	<b>119</b>	<b>(137)</b>
dont Royaume-Uni	(47)	(146)
dont États-Unis	1	110

Le tableau ci-dessous indique le calendrier prévisionnel sur les trois prochaines années, des paiements de prestations au titre des régimes de retraite et engagements assimilés :

(en millions d'euros)	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
2024	320	85	79	484
2025	318	86	67	471
2026	309	86	76	471

Allocation des actifs :

### Répartition des actifs de couverture :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	8 %	5 %
Obligations	79 %	73 %
Autres	13 %	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 20.2 – Analyse de la sensibilité

Une variation de  $\pm 0,5\%$  du taux d'actualisation et du taux d'augmentation des prestations aurait les effets suivants sur la valeur des engagements à fin 2023 :

(en millions d'euros)	Royaume-Uni		États-Unis		Reste du monde		Total	
	+0,5 %	-0,5 %	+0,5 %	-0,5 %	+0,5 %	-0,5 %	+0,5 %	-0,5 %
Taux d'actualisation	(199)	216	(50)	54	(62)	66	(311)	336
Taux d'augmentation des rémunérations	83	(80)	–	–	46	(43)	129	(123)

## Note 21: Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructuration	Autres risques	Provisions
<b>31/12/2021</b>	<b>270</b>	<b>147</b>	<b>675</b>	<b>350</b>	<b>160</b>	<b>422</b>	<b>2 024</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	169	104	150	315	12	341	1 091
Dotations	40	36	240	39	144	162	661
Reprises pour utilisation	(63)	(50)	(233)	(71)	(113)	(116)	(646)
Provisions devenues sans objet	–	(1)	(23)	(1)	(7)	(42)	(74)
Écarts de conversion	9	7	–	12	(1)	14	41
Variations de périmètre et autres	(50)	10	25	(10)	(12)	61	24
<b>31/12/2022</b>	<b>206</b>	<b>149</b>	<b>684</b>	<b>319</b>	<b>171</b>	<b>501</b>	<b>2 030</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	130	97	155	278	8	326	994
Dotations	59	43	305	39	92	255	793
Reprises pour utilisation	(49)	(68)	(219)	(45)	(82)	(241)	(704)
Provisions devenues sans objet	–	(2)	(24)	–	(4)	(28)	(58)
Écarts de conversion	(7)	(5)	(25)	(10)	(2)	(17)	(66)
Variations de périmètre et autres	–	2	6	(6)	(6)	29	25
<b>31/12/2023</b>	<b>209</b>	<b>119</b>	<b>727</b>	<b>297</b>	<b>169</b>	<b>499</b>	<b>2 020</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	124	61	194	256	16	308	959

Les provisions sont reconnues suivant les principes décrits dans la Note 1.21.

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dotations aux provisions	793	661
Reprises pour utilisation	(704)	(646)
Provisions devenues sans objet	(58)	(74)
<b>Variation de provisions mais sans les provisions pour retraites et engagements assimilés</b>	<b>31</b>	<b>(59)</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés hors cotisations de l'employeur	56	91
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES PROVISIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>87</b>	<b>32</b>

## Note 22: Dette financière courante et non-courante

La dette nette s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	10 843	8 627
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	1 793	42
Part court terme des emprunts obligataires	(999)	(1 299)
Part court terme des autres dettes long terme	(45)	(40)
<b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>11 592</b>	<b>7 330</b>
Billets de trésorerie	1 018	1 491
Intérêts courus non échus	109	39
Autres dettes	128	141
Découverts et en-cours bancaires	42	123
Part court terme des emprunts obligataires	999	1 299
Part court terme des autres dettes long terme	45	40
<b>DETTES FINANCIÈRES COURANTES</b>	<b>2 341</b>	<b>3 133</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>13 933</b>	<b>10 463</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(4 696)</b>	<b>(3 986)</b>
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE excl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>9 237</b>	<b>6 477</b>
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	50	194
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	80	4 554
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE incl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>9 367</b>	<b>11 225</b>

En janvier 2023, le Groupe a procédé à un tirage pour 1 700 millions d'euros au titre du «Term loan facility» mis en place pour financer l'acquisition des minoritaires d'Aveva. Cet emprunt arrive à échéance en octobre 2025. Au 31 décembre 2023, le montant tiré représente toujours 1 700 millions d'euros à un taux Euribor majoré d'une marge de 0,56 %.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## 22.1 – Répartition par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022
	Valeur comptable	Intérêts	Valeur comptable
2023	–	–	3 133
2024	2 341	287	1 000
2025	3 503	232	1 047
2026	1 398	158	1 397
2027	1 747	140	1 741
2028	1 268	100	756
2029	1 390	87	794
2030 et au-delà	2 286	219	595
<b>TOTAL</b>	<b>13 933</b>	<b>1 223</b>	<b>10 463</b>

## 22.2 – Répartition par devise

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Euro	13 723	10 236
Dollar américain	8	41
Réal brésilien	63	16
Roupie indienne	74	77
Livre turque	16	8
Dinar algérien	14	13
Autres	35	72
<b>TOTAL</b>	<b>13 933</b>	<b>10 463</b>

## 22.3 – Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Taux d'intérêt	Maturité
Schneider Electric SE 2023	–	500	0,000 % TF	Juin 2023
Schneider Electric SE 2023	–	799	1,500 % TF	Septembre 2023
Schneider Electric SE 2024	999	998	0,250 % TF	Septembre 2024
Schneider Electric SE 2025	749	747	0,875 % TF	Mars 2025
Schneider Electric SE 2025	751	–	3,380 % TF	Avril 2025
Schneider Electric SE 2025	300	300	1,841 % TF	Octobre 2025
Schneider Electric SE 2026 (OCEANES)	650	651	0,000 % TF	Juin 2026
Schneider Electric SE 2026	747	747	0,875 % TF	Décembre 2026
Schneider Electric SE 2027	498	497	1,000 % TF	Avril 2027
Schneider Electric SE 2027	746	745	1,375 % TF	Juin 2027
Schneider Electric SE 2027	499	498	3,250 % TF	Novembre 2027
Schneider Electric SE 2028	755	756	1,500 % TF	Janvier 2028
Schneider Electric SE 2028	496	–	3,250 % TF	Juin 2028
Schneider Electric SE 2029	795	795	0,250 % TF	Mars 2029
Schneider Electric SE 2029	594	–	3,130 % TF	Octobre 2029
Schneider Electric SE 2030 (OCEANES)	582	–	1,970 % TF	Novembre 2030
Schneider Electric SE 2032	595	594	3,500 % TF	Novembre 2032
Schneider Electric SE 2033	495	–	3,500 % TF	Juin 2033
Schneider Electric SE 2034	592	–	3,380 % TF	Avril 2034
<b>TOTAL</b>	<b>10 843</b>	<b>8 627</b>		

Schneider Electric SE a réalisé plusieurs émissions obligataires sur différents marchés :

- dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes (« EMTN »), emprunts étant admis aux négociations de la Bourse de Paris. À la clôture de l'exercice 2023, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :
  - 800 millions d'euros mis en place en septembre 2016, au taux de 0,25 %, arrivant à échéance en septembre 2024;
  - 200 millions d'euros mis en place en juillet 2019, au taux de 0,25 %, arrivant à échéance en septembre 2024;
  - 750 millions d'euros mis en place en mars 2015, au taux de 0,875 %, arrivant à échéance en mars 2025;
  - 750 millions d'euros mis en place en avril 2023, au taux de 3,375 %, arrivant à échéance en avril 2025;
  - 200 et 100 millions d'euros de Climate bonds mis en place en octobre et décembre 2015, au taux de 1,841 %, arrivant à échéance en octobre 2025;
  - 750 millions d'euros mis en place en décembre 2017, au taux de 0,875 %, arrivant à échéance en décembre 2026;
  - 500 millions d'euros mis en place en avril 2020, au taux de 1,00 %, arrivant à échéance en avril 2027;
  - 750 millions d'euros mis en place en juin 2018, au taux de 1,375 %, arrivant à échéance en juin 2027;
  - 500 millions d'euros mis en place en novembre 2022, au taux de 3,25 %, arrivant à échéance en novembre 2027;
  - 500 millions d'euros mis en place en janvier 2019 et 250 millions d'euros mis en place en mai 2019 au taux de 1,50 %, arrivant à échéance en janvier 2028;



- 500 millions d'euros mis en place en juin 2023, au taux de 3,25 %, arrivant à échéance en juin 2028;
- 800 millions d'euros mis en place en mars 2020, au taux de 0,25 %, arrivant à échéance en mars 2029;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2023, au taux de 3,125 %, arrivant à échéance en octobre 2029;
- 600 millions d'euros mis en place en novembre 2022, au taux de 3,50 %, arrivant à échéance en novembre 2032;
- 500 millions d'euros mis en place en juin 2023, au taux de 3,50 %, arrivant à échéance en juin 2033; — 600 millions d'euros mis en place en janvier 2023, au taux de 3,375 %, arrivant à échéance en avril 2034.

En complément, Schneider Electric SE a réalisé en novembre 2020 une émission d'obligations durables avec options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) à échéance juin 2026, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 0,00 %. L'OCEANE comprend une composante dette, évaluée à la mise en place sur la base du taux d'intérêt de marché appliqué à une obligation non convertible équivalente, et comptabilisée en dettes financières non courantes et une composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 651 millions d'euros et la composante optionnelle à 42 millions d'euros.

Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est d'une action par obligation de valeur nominale fixée à 176,44 euros et a été ajusté à 1,007 actions par obligation en mai 2023. Conformément au Sustainability-Linked Financing Framework, si le score moyen de performance en matière de développement durable (calculé comme la moyenne arithmétique des scores des trois indicateurs clés de performance) n'atteint pas un certain niveau au 31 décembre 2025, le Groupe paiera un montant égal à 0,50 % de la valeur nominale.

Les trois indicateurs clés de performance issus des 11 nouveaux indicateurs Schneider Sustainability Impact (SSI) 2021 – 2025 sont les suivants :

- Le climat : Accompagner les clients du Groupe afin qu'ils économisent ou évitent 800 mégatonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>;
- L'égalité : Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche aux managers juniors et intermédiaires, et aux équipes de dirigeants (50/40/30);
- Les générations : Former 1 million de personnes défavorisées à la gestion de l'énergie.

La méthodologie et l'approche de notation détaillées sont présentées dans le Sustainability-Linked Financing Framework du Groupe.

Schneider Electric SE a réalisé en 2023 une deuxième émission d'OCEANES à échéance Novembre 2030, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 1,97 %. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 584 millions d'euros et la composante optionnelle à 66 millions d'euros. Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est de 426,66 actions par obligation ayant pour valeur nominale 100 000,00 euros, correspondant à 234,38 euros par action.

Pour toutes ces transactions, les primes et frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 22.4 – Impacts sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations trésorerie	Autres variations		31/12/2023
			Périmètre	Change et autres	
Emprunts obligataires	8 627	2 210	–	6	10 843
Autres dettes	1 713	1 304	2	29	3 048 42
Découverts et en-cours bancaires	123	(128)	–	47	
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER COURANT ET NON COURANT</b>	<b>10 463</b>	<b>3 386</b>	<b>2</b>	<b>82</b>	<b>13 933</b>

## 22.5 – Engagements d'achats de titres de minoritaires

(en millions d'euros)	Échéance	31/12/2023	31/12/2022
Part courante		80	4 554
Part non courante	2025–2027	50	194
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS D'ACHATS DE TITRES DE MINORITAIRES</b>		<b>130</b>	<b>4 748</b>

En 2023, les engagements sont principalement relatifs aux rachats des minoritaires d'ETAP, Qmerit et Energy Sage. En 2022, la part courante correspondait à l'engagement relatif au rachat des minoritaires d'AVEVA conformément à la transaction décrite en Note 2.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 23: Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change, de taux et de variation des cours des métaux.

Les actifs et passifs financiers peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

1. Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, pour lesquels la société peut obtenir la valeur de marché à une date donnée;
2. Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement sur le marché;
3. Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas observables sur le marché.

## 23.1 – Exposition au bilan et hiérarchie de juste valeur

	31/12/2023					
(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs/passifs financiers au coût amorti	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur
<b>ACTIFS :</b>						
Actifs financiers cotés	15	15	–	–	15	Niveau 1
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) / Société d'investissement à capital variable (SICAV)	132	132	–	–	132	Niveau 3
Autres actifs financiers non-côtés	554	94	460	–	554	Niveau 3
Autres actifs financiers non-courants	544	–	253	291	544	Niveau 2
<b>TOTAL ACTIFS NON-COURANTS</b>	<b>1 245</b>	<b>241</b>	<b>713</b>	<b>291</b>	<b>1 245</b>	
Clients et créances d'exploitation	8 388	–	–	8 388	8 388	Niveau 2
Valeurs mobilières de placement	2 024	2 024	–	–	2 024	Niveau 1
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	588	588	–	–	588	Niveau 2
Disponibilités	2 084	2 084	–	–	2 084	Niveau 2
Instruments dérivés - change	73	42	31	–	73	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	44	44	–	–	44	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	4	–	4	–	4	Niveau 2
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>13 205</b>	<b>4 782</b>	<b>35</b>	<b>8 388</b>	<b>13 205</b>	
<b>PASSIFS :</b>						
Part long terme des emprunts obligataires non convertibles *	(8 612)	–	–	(8 612)	(8 488)	Niveau 1
Part long terme des emprunts obligataires convertibles *	(1 232)	–	–	(1 232)	(1 218)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	(50)	–	(50)	–	(50)	Niveau 2
Dettes financières à plus d'un an	(1 748)	–	–	(1 748)	(1 748)	Niveau 2
<b>TOTAL PASSIFS NON-COURANTS</b>	<b>(11 642)</b>	<b>–</b>	<b>(50)</b>	<b>(11 592)</b>	<b>(11 504)</b>	
Part court terme des emprunts obligataires*	(999)	–	–	(999)	(977)	Niveau 1
Dettes financières courantes	(1 342)	–	–	(1 342)	(1 342)	Niveau 2
Fournisseurs et dettes d'exploitations	(7 596)	–	–	(7 596)	(7 596)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	(80)	–	(80)	–	(80)	Niveau 2
Autres dettes	(100)	–	–	(100)	(100)	Niveau 2
Instruments dérivés - change	(48)	(48)	–	–	(48)	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	–	–	–	–	–	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	(1)	–	(1)	–	(1)	Niveau 2
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>(10 166)</b>	<b>(48)</b>	<b>(81)</b>	<b>(10 037)</b>	<b>(10 144)</b>	

\* La majorité des instruments financiers listés au bilan ont une juste valeur proche de leur valeur comptable, à l'exception des emprunts obligataires pour lesquels le coût amorti au bilan représente 10 843 millions d'euros comparé à une juste valeur de 10 683 millions d'euros.

	31/12/2023					
(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs/passifs financiers au coût amorti	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur
<b>ACTIFS :</b>						
Actifs financiers cotés	14	14	–	–	14	Niveau 1
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) / Société d'investissement à capital variable (SICAV)	119	119	–	–	119	Niveau 3
Autres actifs financiers non-côtés	478	96	382	–	478	Niveau 3
Autres actifs financiers non-courants	514	–	280	234	514	Niveau 2
<b>TOTAL ACTIFS NON-COURANTS</b>	<b>1 125</b>	<b>229</b>	<b>662</b>	<b>234</b>	<b>1 125</b>	
Clients et créances d'exploitation	7 514	–	–	7 514	7 514	Niveau 2
Valeurs mobilières de placement	1 716	1 716	–	–	1 716	Niveau 1
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	693	693	–	–	693	Niveau 2
Disponibilités	1 577	1 577	–	–	1 577	Niveau 2
Instruments dérivés - change	62	62	–	–	62	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	–	–	–	–	–	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	11	–	11	–	11	Niveau 2
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>11 573</b>	<b>4 048</b>	<b>11</b>	<b>7 514</b>	<b>11 573</b>	
<b>PASSIFS :</b>						
Part long terme des emprunts obligataires non convertibles *	(6 677)	–	–	(6 677)	(6 210)	Niveau 1
Part long terme des emprunts obligataires convertibles *	(651)	–	–	(651)	(577)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires						
- part non courante	(194)	–	(194)	–	(194)	Niveau 2
Dettes financières à plus d'un an	(2)	–	–	(2)	(2)	Niveau 2
<b>TOTAL PASSIFS NON-COURANTS</b>	<b>(7 524)</b>	<b>–</b>	<b>(194)</b>	<b>(7 330)</b>	<b>(6 983)</b>	
Part court terme des emprunts obligataires *	(1 299)	–	–	(1 299)	(1 288)	Niveau 1
Dettes financières courantes	(1 834)	–	–	(1 834)	(1 834)	Niveau 2
Fournisseurs et dettes d'exploitations	(6 254)	–	–	(6 254)	(6 254)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires						
- part courante	(4 554)	–	(4 554)	–	(4 554)	Niveau 2
Autres dettes	(174)	–	–	(174)	(174)	Niveau 2
Instruments dérivés - change	(264)	(182)	(82)	–	(264)	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	(3)	(3)	–	–	(3)	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	–	–	–	–	–	Niveau 2
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>(14 382)</b>	<b>(185)</b>	<b>(4 636)</b>	<b>(9 561)</b>	<b>(14 371)</b>	

\* La majorité des instruments financiers listés au bilan ont une juste valeur proche de leur valeur comptable, à l'exception des emprunts obligataires pour lesquels le coût amorti au bilan représente 8 627 millions d'euros comparé à une juste valeur de 8 075 millions d'euros.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## 23.2 – Instruments dérivés

31/12/2023								
(en millions d'euros)	Qualifications comptables	Maturité	Nominal Ventes	Nominal Achats	Juste valeur	Valeur à l'actif du bilan	Valeur au passif du bilan	Dont valeurs en capitaux propres
Contrats à terme	CFH	< 1 an	483	(296)	3	10	(7)	2
Contrats à terme	CFH	< 2 ans	69	(30)	–	1	(1)	–
Contrats à terme	CFH	> 2 ans	3	(7)	–	–	–	–
Contrats à terme	FVH	< 1 an	1 755	(1 659)	1	18	(17)	–
Contrats à terme	FVH	< 2 ans	550	–	17	17	–	8
Contrats à terme	NIH	< 1 an	714	–	12	12	–	12
Contrats à terme	Trading	< 1 an	990	(3 944)	(17)	5	(22)	–
Swap de devises	CFH	< 1 an	65	(18)	(1)	–	(1)	(1)
Swap de devises	NIH	> 2 ans	502	–	10	10	–	10
<b>TOTAL DÉRIVÉS CHANGE</b>			<b>5 131</b>	<b>(5 954)</b>	<b>25</b>	<b>73</b>	<b>(48)</b>	<b>31</b>
Contrats à terme	CFH	< 1 an	–	(409)	3	4	(1)	3
<b>Dérivés métaux</b>			<b>–</b>	<b>(409)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>
Swap de taux d'intérêt	FVH	> 2 ans	1 050	(1 050)	44	44	–	–
<b>Dérivés de taux</b>			<b>1 050</b>	<b>(1 050)</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6 181</b>	<b>(7 413)</b>	<b>72</b>	<b>121</b>	<b>(49)</b>	<b>34</b>

31/12/2022								
(en millions d'euros)	Qualifications comptables	Maturité	Nominal Ventes	Nominal Achats	Juste valeur	Valeur à l'actif du bilan	Valeur au passif du bilan	Valeurs en capitaux propres
Contrats à terme	CFH	< 2 ans	31	(19)	–	1	(1)	–
Contrats à terme	CFH	> 2 ans	12	(19)	–	1	(1)	–
Contrats à terme	FVH	< 1 an	1 762	(5 493)	(118)	37	(155)	(3)
Contrats à terme	NIH	< 1 an	420	–	2	2	–	2
Contrats à terme	Trading	< 1 an	221	(1 811)	1	6	(5)	–
Swap de devises	CFH	< 1 an	75	(46)	–	1	(1)	4
Swap de devises	NIH	< 1 an	797	–	(87)	–	(87)	(85)
<b>TOTAL DÉRIVÉS CHANGE</b>			<b>3 897</b>	<b>(7 704)</b>	<b>(202)</b>	<b>62</b>	<b>(264)</b>	<b>(82)</b>
Contrats à terme	CFH	< 1 an	–	(419)	11	11	–	11
Dérivés métaux			–	(419)	11	11	–	11
Swap de taux d'intérêt	FVH	> 2 ans	250	(250)	(3)	–	(3)	–
Dérivés de taux			250	(250)	(3)	–	(3)	–
<b>TOTAL</b>			<b>4 147</b>	<b>(8 373)</b>	<b>(194)</b>	<b>73</b>	<b>(267)</b>	<b>(71)</b>

## 23.3 – Couvertures de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change des devises fonctionnelles vis-à-vis des autres devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre. Par conséquent, le Groupe utilise des instruments financiers pour se couvrir au risque de change, en ayant recours à des contrats d'achat à terme ou bien en bénéficiant d'une couverture naturelle. Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net à l'étranger au sens d'IAS 21.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir les filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Les stratégies de couvertures sont détaillées en Note 1.23.

La répartition du nominal des dérivés de change en lien avec les activités opérationnelles et de financement est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Ventes	Achats	Net
Dollar américain	2 304	(2 321)	(17)
Yuan chinois	97	(581)	(484)
Couronne danoise	22	(202)	(180)
Dollar singapourien	409	(621)	(212)
Couronne suédoise	49	(108)	(59)
Yen japonais	29	(184)	(155)
Franc suisse	13	(107)	(94)
Dirham émirati	27	(95)	(68)
Réal brésilien	76	(12)	64
Dollar canadien	45	(17)	28
Dollar australien	54	(65)	(11)
Rial saoudien	25	(41)	(16)
Couronne norvégienne	23	(37)	(14)
Livre britannique	1 430	(1 114)	316
Rand sud-africain	48	(10)	38
Dollar Hongkongais	47	(106)	(59)
Autres	433	(333)	100
<b>TOTAL</b>	<b>5 131</b>	<b>(5 954)</b>	<b>(823)</b>

## 23.4 – Couvertures de taux

Le risque de taux d'intérêt sur les emprunts est géré au niveau du Groupe, sur la base de la dette consolidée et en tenant compte des conditions du marché pour optimiser les coûts d'emprunt globaux. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir son exposition aux taux d'intérêt par le biais de swaps de devise et de swaps de taux d'intérêt. Les swaps de devises peuvent être présentés à la fois comme couvertures de change et couvertures de taux d'intérêt en fonction des caractéristiques du dérivé.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a mis en place un swap de taux d'intérêts de 800 millions d'euros afin de couvrir son exposition.

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
Total dette financière courante et non courante	10 843	3 090	<b>13 933</b>	8 627	1 836	<b>10 463</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	(4 696)	<b>(4 696)</b>	–	(3 986)	<b>(3 986)</b>
<b>DETTE NETTE AVANT COUVERTURE</b>	<b>10 843</b>	<b>(1 606)</b>	<b>9 237</b>	<b>8 627</b>	<b>(2 150)</b>	<b>6 477</b>
Impact des couvertures	(1 050)	1 050	–	(250)	250	–
<b>NETTE DETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>9 793</b>	<b>(556)</b>	<b>9 237</b>	<b>8 377</b>	<b>(1 900)</b>	<b>6 477</b>

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

### 23.5 – Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Si le Groupe n'est pas en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter sur les clients ces coûts supplémentaires, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats. Le Groupe a toutefois mis en place certaines procédures pour limiter son exposition à la hausse des prix des matières premières non ferreuses et des matières précieuses. Les services Achats des unités opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats à la Direction Financière Groupe et à la Trésorerie. Les engagements d'achat sont couverts par des contrats à terme, des swaps et, dans une moindre mesure, des options.

Tous les instruments de couverture de matières premières sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie futurs dans le référentiel IFRS, pour lesquels :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Juste valeur	3	11
Nominal des contrats	(409)	(419)

### 23.6 – Compensation des actifs et passifs financiers

Cette section présente les instruments financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 7 sur la compensation des actifs et passifs financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan	Montants nets selon IFRS 7
Actifs financiers	121	–	121	(40)	81
Passifs financiers	(49)	–	(49)	40	(9)

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan	Montants nets selon IFRS 7
Actifs financiers	73	–	73	–	73
Passifs financiers	(264)	–	(264)	–	(264)

Le Groupe négocie des dérivés de gré à gré avec des banques de premier plan en vertu d'accords prévoyant la compensation des montants à payer et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnelle ne répondent pas aux critères d'éligibilité au sens de la norme IAS 32 pour la compensation d'instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif. Cependant, ils entrent dans le champ des informations à fournir selon IFRS 7 sur la compensation.

### 23.7 – Risque de contrepartie

Les transactions financières sont réalisées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les contreparties bancaires sont choisies en fonction de critères déterminés, notamment la notation de crédit attribuée par une agence de notation indépendante.

La politique du Groupe consiste à diversifier les risques de contrepartie et des contrôles périodiques sont effectués pour vérifier le respect des règles associées. En outre, le Groupe souscrit une assurance-crédit importante et recourt à d'autres types de garanties pour limiter le risque de perte sur les créances clients.

### 23.8 – Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 2 950 millions d'euros dont 2 850 millions d'euros ayant une maturité postérieure au 31 décembre 2024, aucune n'étant utilisée à cette date. Parmi eux, 2 700 millions d'euros sont liés au développement durable avec une marge indexée sur la performance annuelle du Schneider Sustainability Impact (SSI).

Avec une facilité de crédit engagée disponible de 2,9 milliards d'euros et de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 4,7 milliards d'euros, les liquidités s'élèvent à 7,6 milliards d'euros à la fin de l'année. Au cours des 12 prochains mois, le montant total des dettes à court terme et des obligations arrivant à échéance s'élèvera à 2,3 milliards d'euros.

Le contrat de prêt et les lignes de crédit engagées ne comportent pas de covenants bancaires ni de clause en cas de détérioration de la notation financière du Groupe «credit rating triggers».

### 23.9 – Gestion du risque financier

L'exposition au risque de change du Groupe provient du nombre important d'opérations réalisées dans des devises différentes de la devise de présentation qui est l'Euro.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain, au yuan chinois et aux devises liées au dollar américain. En 2023, le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères s'élève à 29,2 milliards d'euros (27,3 milliards d'euros en 2022), dont environ 11,2 milliards d'euros en dollars américains et 4,5 milliards d'euros en yuan chinois (respectivement 9,9 et 4,8 milliards d'euros en 2022).

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité de la marge aux variations de cours. Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition au risque de change sont décrits ci-dessus.

Le tableau ci-dessous montre les impacts d'une variation de 10 % du dollar américain et du yuan chinois face à l'euro sur le chiffre d'affaires et l'EBITA Ajusté. Il inclut également l'impact de conversion des états financiers dans la devise de présentation avec pour hypothèse un périmètre constant.

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Augmentation/ (diminution) du taux moyen	Chiffre d'affaires	Adj. EBITA
Dollar américain	10 %	1 122	212
	(10) %	(1 020)	(193)
Yuan chinois	10 %	454	122
	(10) %	(413)	(111)

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	Augmentation/ (diminution) du taux moyen	Chiffre d'affaires	Adj. EBITA
Dollar américain	10 %	990	162
	(10) %	(900)	(147)
Yuan chinois	10 %	478	121
	(10) %	(434)	(110)

## Note 24: Effectifs

### 24.1 – Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(nombre d'employés)	2023	2022
Production	86 482	81 506
Structure	81 562	80 833
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>168 044</b>	<b>162 339</b>
<i>dont Europe de l'Ouest</i>	42 927	41 482
<i>dont Amérique du Nord</i>	41 145	37 839
<i>dont Asie Pacifique</i>	61 946	59 045
<i>dont Reste du monde</i>	22 026	23 973

### 24.2 – Charges de personnel

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût du personnel	(9 872)	(8 764)
Participation et intéressement	(53)	(62)
Paiements fondés en actions	(208)	(184)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(10 133)</b>	<b>(9 010)</b>

### 24.3 – Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2023, le Groupe a attribué aux membres de son Conseil d'Administration 2,2 millions d'euros en rémunération de présence. Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2023 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, hors dirigeants mandataires sociaux, s'est élevé à 37,8 millions d'euros, dont 10,6 millions d'euros au titre de la part variable.

Sur les trois derniers exercices, 497 792 actions de performance ont été attribuées aux membres de la Direction Générale, hors dirigeants mandataires sociaux. Aucune option d'achat et de souscription d'actions n'a été attribuée au cours des trois derniers exercices. En 2023, des actions de performance ont été attribuées au cours de l'exercice, au titre des plans d'intéressement long terme 42 et 42bis. Depuis le 16 décembre 2011, 100 % des actions de performance sont soumises à des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif.

Se référer au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel pour plus de détails relatifs aux membres de la Direction Générale.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 25: Opérations avec des parties liées

### 25.1 – Transactions avec entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2023, ces transactions ne sont pas significatives.

### 25.2 – Transactions avec les dirigeants et membres des organes de direction

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction. Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la Note 24.

## Note 26: Engagements et passifs éventuels

### 26.1 – Cautions, avals et garanties

L'exposition maximale du Groupe en lien avec les garanties reçues et données se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cautions de contre-garanties sur marchés *	3 551	3 543
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles **	207	181
Autres engagements donnés	411	435
<b>GARANTIES DONNÉES</b>	<b>4 169</b>	<b>4 159</b>
Avals, cautions et garanties reçues	168	80
<b>GARANTIES REÇUES</b>	<b>168</b>	<b>80</b>

\* Pour certains contrats, les clients exigent d'obtenir des garanties attestant que la filiale du Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables. Les cautions de contre-garantie sur marchés incluent aussi les garanties envers les fonds de retraite.

\*\* Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

### 26.2 – Passifs éventuels

Ainsi que rendu public précédemment, les Autorités judiciaires et de la concurrence françaises ont perquisitionné en septembre 2018 le siège du Groupe ainsi que certains autres sites dans le cadre d'une enquête en lien avec la vente de produits électriques réalisée par le biais d'activités de distribution commerciale en France.

Le 4 juillet 2022, Schneider Electric a reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence prétendant que l'autonomie tarifaire de certains distributeurs aurait été limitée, ce qui est contraire aux règles de concurrence. Schneider Electric conteste fermement les allégations de la notification des griefs et a soumis sa réponse à l'Autorité de la concurrence française. L'audience devant l'Autorité de la concurrence n'est pas encore fixée, le Groupe anticipe qu'elle aura lieu en 2024 et qu'une décision exécutoire pourrait être rendue fin 2024 ou 2025. Si l'Autorité de la concurrence devait contester les arguments de Schneider Electric et conclure que des pratiques anticoncurrentielles ont été mises en œuvre, elle disposerait d'un large pouvoir d'appréciation pour déterminer au cas par cas l'amende financière qu'elle pourrait infliger dans le respect des principes de proportionnalité et d'individualité des peines tels que décrits dans son communiqué de presse de 2021 ([https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/Communique\\_sanction.pdf](https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/Communique_sanction.pdf)). Il pourrait n'y avoir aucune amende et celle-ci ne pourrait excéder un montant maximal de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021 en vertu de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Parallèlement, le 7 octobre 2022, Schneider Electric a été mis en examen par un juge d'instruction, qui a exigé de Schneider Electric une garantie bancaire de 20 millions d'euros et un cautionnement de 80 millions d'euros. Schneider Electric a officiellement contesté la mise en accusation et avancé de nombreux arguments de droit et de fait. La procédure est en cours.

Ces actions ne signifient pas que Schneider Electric sera finalement reconnu coupable de tout acte répréhensible. Schneider Electric conteste fermement l'ensemble des allégations du juge d'instruction français et de l'Autorité de la concurrence et entend se défendre pleinement et avec la plus grande vigueur.

Compte tenu de la difficulté d'apprécier dans quelle mesure l'Autorité de la concurrence prendra en compte les arguments avancés par Schneider Electric pour sa défense, ainsi que les multiples facteurs contribuant à la détermination d'une amende, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable le montant de l'éventuelle amende qui pourrait être encourue en cas de décision défavorable, bien qu'elle puisse avoir un impact significatif sur le Groupe. Dans ce contexte, aucune provision n'a été constatée à ce stade de l'affaire.

Schneider Electric a d'autres passifs éventuels découlant des procédures judiciaires, arbitrales ou réglementaires survenant dans le cours normal de ses activités. A la date d'approbation des comptes consolidés, les réclamations et litiges connus ou en cours concernant le Groupe ou ses filiales ont été analysés. Sur la base de l'avis des conseillers juridiques du Groupe, il a été jugé que toutes les provisions nécessaires pour couvrir ces risques éventuels avaient été passées.



## Note 27: Évènements postérieurs à la clôture

### 27.1 – Émission obligataire

Le 10 janvier 2024, le Groupe a procédé à une émission de deux emprunts obligataires pour 600 millions d'euros au taux de 3,0 % et arrivant à échéance en janvier 2031 et pour 700 millions d'euros au taux de 3,25 % et arrivant à échéance en octobre 2035.

### 27.2 – ETAP

Le 23 janvier 2024, le Groupe a finalisé l'acquisition des 20 % d'intérêts minoritaires d'ETAP conformément à l'engagement de rachat conclu en 2021 lors de l'acquisition de 80 % d'ETAP.

### 27.3 – AUTOGRID

Le 14 décembre 2023, le Groupe a conclu un accord avec Uplight Inc. (société dans laquelle Schneider Electric détient une participation minoritaire stratégique) portant sur la vente d'AutoGrid à Uplight. Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des sociétés détenues ou affiliées à Schneider Electric, ciblant le marché des prosumers, avec pour objectif une meilleure harmonisation des capacités. A l'issue de la cession, le Groupe augmentera sa détention dans Uplight Inc., qui demeurera consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'opération a été finalisée le 8 février 2024.

## Note 28: Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe :

(en milliers d'euros)	2023				
	PwC	%	Mazars	%	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	11 956	88 %	9 886	97 %	21 842
dont Schneider Electric SE	1 506		942		2 448
dont filiales	10 450		8 944		19 394
Services Autres que la Certification des Comptes («SACC»)*	1 681	12 %	349	3 %	2 030
dont Schneider Electric SE	413		16		429
dont filiales	1 268		333		1 601
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>13 637</b>	<b>100 %</b>	<b>10 235</b>	<b>100 %</b>	<b>23 872</b>

\* Les Services Autres que la Certification des Comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande de la société mère ou des entités contrôlées, notamment : revue des informations environnementales, sociales et sociétales, audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

(en milliers d'euros)	2022				
	PwC	%	Mazars	%	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	11 271	92 %	9 819	95 %	21 090
dont Schneider Electric SE	1 291		971		2 262
dont filiales	9 980		8 848		18 828
Services Autres que la Certification des Comptes («SACC»)*	996	8 %	522	5 %	1 518
dont Schneider Electric SE	348		-		348
dont filiales	648		522		1 170
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>12 267</b>	<b>100 %</b>	<b>10 341</b>	<b>100 %</b>	<b>22 608</b>

\* Les Services Autres que la Certification des Comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande de la société mère ou des entités contrôlées, notamment : revue des informations environnementales, sociales et sociétales, audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

## Note 29: Liste des sociétés consolidées

(en % d'intérêt)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Europe</b>		
<b>Intégration globale</b>		
ABN GmbH	Allemagne 100	100
J&K Regeltechnik GmbH	Allemagne 100	100
Merten GmbH	Allemagne 100	100
Proleit GmbH	Allemagne 100	100
RIB Cosinus GmbH	Allemagne 100	100
RIB Deutschland GmbH	Allemagne 100	100
RIB GmbH	Allemagne 100	100
RIB IMS GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Automation GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Holding Germany GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Investment AG	Allemagne 100	100
Schneider Electric Operations Consulting GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Real Estate GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Sachsenwerk GmbH	Allemagne 100	100
Schneider Electric Systems Germany GmbH	Allemagne 100	100
Nxtcontrol GmbH	Autriche 100	100
RIB Saa Software Engineering GmbH	Autriche 90	90
Schneider Electric "Austria" GMBH	Autriche 100	100
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche 100	100
Schneider Electric Systems Austria GmbH	Autriche 100	100
Schneider Electric Energy Belgium SA	Belgique 100	100
Schneider Electric ESS BV	Belgique 100	100
Schneider Electric NV SA	Belgique 100	100
Schneider Electric Services International	Belgique 100	100
Schneider Electric Systems Belgium NV/SA	Belgique 100	100
Proleit Bulgaria OOD	Bulgarie 100	100
Schneider Electric Bulgaria EOOD	Bulgarie 100	100
Schneider Electric d.o.o	Croatie 100	100
Orbaekvej 280 A/S	Danemark 100	100
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark 100	100
Schneider Electric IT Denmark ApS	Danemark 100	100
RIB A/S	Danemark 100	100
EcoAct Iberica ES	Espagne 100	–
Manufacturas Electricas S.A.U.	Espagne 100	100
Proleit Iberia Slu	Espagne 100	100
RIB Spain Sa	Espagne 100	100
Schneider Electric Espana, S.A.U	Espagne 100	100
Schneider Electric IT Spain, S.L.	Espagne 100	100
Schneider Electric Solar Spain, S.A.	Espagne 100	100
Schneider Electric Systems Iberica S.L.	Espagne 100	100
Telemantenimiento De Alta Tension, S.L.	Espagne 100	100
Schneider Electric Eesti AS	Estonie 100	100
Schneider Electric Finland Oy	Finlande 100	100
Schneider Electric Fire & Security OY	Finlande 100	100
Schneider Electric Vamp Oy	Finlande 100	100
Applications Logiciels Pour Ingenierie ALPI	France –	100
Behar-Sécurité	France 100	100
Boissière Finance	France 100	100
Construction Electrique du Vivarais	France 100	100
Dinel	France –	100
Eckardt SAS	France 100	100
EcoAct SAS FR	France 100	–
France Transfo	France 100	100
Invensys Holding France SAS	France 100	100
Merlin Gerin Ales	France 100	100
Merlin Gerin Loire	France 100	100
Muller & Cie	France 100	100
Newlog	France 100	100
Rectiphase SAS	France 100	100
Sarel – Appareillage Electrique	France 100	100
Scanelec	France 100	100
Schneider Electric Alpes	France 100	100
Schneider Electric Energy France	France 100	100

(en % d'intérêt)		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric France	France	100	100
Schneider Electric Industries SAS	France	100	100
Schneider Electric International	France	100	100
Schneider Electric IT France	France	100	100
Schneider Electric Manufacturing Bourguebus	France	100	100
Schneider Electric SE	France	100	100
Schneider Electric Solar France	France	100	100
Schneider Electric Systems France	France	100	100
Schneider Electric Telecontrol	France	100	100
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60	60
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60	60
Société D'Application Et D'Ingenierie Industrielle Et Informatique – SA3I	France	100	100
Société Electrique d'Aubenas	France	100	100
Société Française de Constructions Mécaniques Et Electriques	France	100	100
Société Française Gardy	France	100	100
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension, SETBT	France	100	100
Transfo Services	France	100	100
Schneider Electric AEBE	Grèce	100	100
Schneider Electric Hungaria Villamossagi ZRT	Hongrie	100	100
SE – CEE Schneider Electric Közep–Kelet Europai Korlatolt Felelősségű Tarsaság	Hongrie	100	100
Schneider Electric Ireland Limited	Irlande	100	100
Schneider Electric IT Limited	Irlande	100	100
Schneider Electric IT Logistics Europe Limited	Irlande	100	100
Validation technologies (Europe) Ltd	Irlande	100	100
Eliwell Controls S.r.l.	Italie	100	100
Schneider Electric Industrie Italia S.p.a.	Italie	100	100
Schneider Electric S.p.a.	Italie	100	100
Schneider Electric Systems Italia S.p.a.	Italie	100	100
Uniflair S.p.a.	Italie	100	100
Lexel Fabrika, SIA	Lettonie	100	100
Schneider Electric Baltic Distribution Center	Lettonie	100	100
Schneider Electric Latvija SIA UAB	Lettonie	100	100
Schneider Electric Lietuva	Lituanie	100	100
Industrielle De Réassurance S.A.	Luxembourg	100	100
Schneider Electric Holding Luxembourg	Luxembourg	100	100
ELKO AS (Elektrokontakt AS)	Norvège	100	100
Lexel Holding Norge AS	Norvège	100	100
Schneider Electric Norge AS	Norvège	100	100
American Power Conversion Corporation (A.P.C.) B.V.	Pays-Bas	100	100
APC International Corporation B.V.	Pays-Bas	100	100
BTR (European Holdings) Bv	Pays-Bas	100	100
Clovis Systems B.V.	Pays-Bas	70	70
InTwo International B.V	Pays-Bas	100	100
Proleit B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Ecommerce Europe B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Logistic Centre B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Systems Netherlands N.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric The Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Elda S.A.	Pologne	100	100
Schneider Electric Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	100	100
Schneider Electric Polska Sp. Z o.o.	Pologne	–	100
Schneider Electric Systems Poland Sp. Z o.o.	Pologne	–	100
Schneider Electric Transformers Poland SpZoo	Pologne	–	100
Schneider Electric Portugal, LDA	Portugal	100	100
RIB Stavebni Software S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric a.s.	République tchèque	98,3	98,3
Schneider Electric CZ S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric Systems Czech Republic S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric Romania, SRL	Roumanie	100	100
Ascot Acquisition Holdings Limited	Royaume-Uni	100	100
Aveva Group plc (sous-groupe)	Royaume-Uni	100	59,2
BTR Industries Ltd	Royaume-Uni	100	100
BTR Property Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
EcoAct UK Carbon Clear Ltd	Royaume-Uni	100	–
Invensys Group Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Group Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys International Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Ltd	Royaume-Uni	100	100

5.5 Annexes aux comptes consolidés

(en % d'intérêt)		31/12/2023	31/12/2022
M&C Energy Group Limited	Royaume-Uni	100	100
RIB Solutions (Uk)	Royaume-Uni	100	100
Samos Acquisition	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Buildings UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Controls UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider	Royaume-Uni	100	100
Schneider	Royaume-Uni	100	100
Schneider	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Systems UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Tac Products Limited	Royaume-Uni	100	100
Yorkshire Switchgear Group Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Systems LLC	Russie	100	100
Schneider Electric LLC Novi Sad	Serbie	100	100
Schneider Electric Srbija doo Beograd	Serbie	100	100
Schneider Electric Slovakia, Spol SRO	Slovaquie	100	100
Schneider Electric Systems Slovakia S.R.O.	Slovaquie	100	100
AB Crahfteer 1	Suède	100	100
Elektriska Aktiebolaget Delta	Suède	100	100
Elko AB	Suède	100	100
Lexel AB	Suède	100	100
Schneider Electric Buildings AB	Suède	100	100
Schneider Electric Distribution Centre AB	Suède	100	100
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100	100
Feller AG	Suisse	83,7	83,7
Gutor Electronic GmbH	Suisse	–	100
RIB Cosinus Ag	Suisse	100	100
Schneider Electric (Suisse) SA	Suisse	10	100
Proleit Automation Ooo	Ukraine	100	100
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100	100
<b>Sociétés mises en équivalence</b>		–	–
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20	20
Schneider Lucibel Managed Services SAS	France	50	50
Planon Beheer BV	Pays-Bas	25	25
Carros Sensors Topco Ltd	Royaume-Uni	–	30
<b>Amérique du Nord</b>			
<b>Intégration globale</b>			
Power Measurement Ltd	Canada	–	100
Schneider Electric Canada Inc.	Canada	100	100
Schneider Electric Solar Inc.	Canada	100	100
Schneider Electric Systems Canada Inc.	Canada	100	100
American Power Conversion Holdings Inc.	États-Unis	100	100
ASCO Power Services, Inc.	États-Unis	100	100
ASCO Power Technologies, L.P.	États-Unis	100	100
Autogrid Systems, Inc.	États-Unis	91,81	91,81
BTR, LLC	États-Unis	100	100
Charge Holdings, LLC	États-Unis	85,4	85,25
Echo HoldCo LLC	États-Unis	90,84	90,84
EcoAct Inc US	États-Unis	100	–
ETAP Automation Inc. (sous-groupe)	États-Unis	80	80
EV Connect, LLC	États-Unis	99,43	95,52
Foxboro Controles S.A.	États-Unis	100	100
GPI Interim Inc.	États-Unis	100	100
H.S. Investments, LLC	États-Unis	100	100
Integration Technologies Corp.	États-Unis	60	60
Invensys LLC	États-Unis	100	100
Osisoft, LLC	États-Unis	100	59
Pro-Face America, LLC	États-Unis	–	100
Proleit Corp.	États-Unis	100	100
Ranco Incorporated of Delaware	États-Unis	100	100
RIB Software North America Inc.	États-Unis	100	100
RIB US Cost Inc.	États-Unis	100	100
RIB Usa Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Buildings Americas, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Buildings Critical Systems, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Digital, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Engineering Services, LLC	États-Unis	100	100

(en % d'intérêt)		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Foundries LLC	États-Unis	100	100
Schneider Electric Holdings, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric IT Corporation	États-Unis	100	100
Schneider Electric IT Mission Critical Services, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Solar Inverters USA, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Systems USA, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric USA, Inc.	États-Unis	100	100
SE Vermont Ltd	États-Unis	100	100
Siebe Inc.	États-Unis	100	100
SNA Holdings Inc.	États-Unis	100	100
Square D Investment Company	États-Unis	100	100
Stewart Warner Corp.	États-Unis	100	100
Summit Energy Services, Inc.	États-Unis	100	100
Veris Industries LLC	États-Unis	100	100
Electronica Reynosa S. de R.L. de C.V.	Mexique	100	100
Industrias Electronicas Pacifico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Proleit S. De R. L.	Mexique	100	66,67
Schneider Electric Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Electric Systems Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Industrial Tlaxcala S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider R&D, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Square D Company Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Steck De Mexico S.A. De C.V.	Mexique	100	100
Telvent Mexico, S.A. de C.V. Uplight Inc.	Mexique	100	100
<b>Sociétés mises en équivalence</b>			
Uplight Inc.	États-Unis	30,36	29,4
<b>Asie-Pacifique</b>			
<b>Intégration globale</b>			
Citect Corporation Limited	Australie	–	100
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Futureworx Proprietary Limited	Australie	100	100
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	–	100
RIB Holdings Pty Ltd	Australie	100	100
RIB Technologies Pty Ltd	Australie	100	100
Scada Group Pty Limited	Australie	100	100
Schneider Electric (Australia) Pty Limited	Australie	100	100
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Buildings Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric IT Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Solar Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Sustainability Business Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Systems Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Serck Controls Pty Limited	Australie	100	100
Tamco Electrical Industries Australia Pty Limited	Australie	65	65
Beijing Leader Harvest Electric Technologies Co., Ltd	Chine	100	100
Beijing Leader Harvest Energy Efficiency Investment Co., Ltd	Chine	100	100
FSL Electric (Dongguan) Limited	Chine	54	54
Guangzhou RIB Software Co., Ltd	Chine	100	100
Guangzhou Two Information Technology Co., Ltd	Chine	100	100
Jingxin Hongde (Beijing) Technology Co., Ltd.	Chine	51	12,34
Pro-Face China International Trading (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Proleit Automation Systems (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Beijing) Low Voltage Co., Ltd.	Chine	95	95
Schneider (Beijing) Medium Voltage Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co., Ltd	Chine	70	70
Schneider (Suzhou) Transformers Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Wuxi) Drives Co., Ltd.	Chine	90	90
Schneider Busway (Guangzhou) Limited	Chine	95	95
Schneider Electric (China) Company Limited	Chine	100	100
Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Equipment Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Equipment and Engineering (Xi'An) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric IT (China) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric IT (Xiamen) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Manufacturing (Chongqing) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Manufacturing (Wuhan) Co., Ltd	Chine	100	100

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés

(en % d'intérêt)		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Great Wall Engineering (Beijing) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Merlin Gerin Low Voltage (Tianjin) Co.,Ltd.	Chine	75	75
Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Shanghai Industrial Control Co., Ltd	Chine	80	80
Schneider Shanghai Low Voltage Terminal Apparatus Co., Ltd	Chine	75	75
Schneider Shanghai Power Distribution Electrical Apparatus Co., Ltd	Chine	80	80
Schneider Smart Technology Co., Ltd.	Chine	100	100
Schneider South China Smart Technology (Guangdong) Co. Ltd.	Chine	100	100
Schneider Switchgear (Suzhou) Co., Ltd	Chine	58	58
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai ASCO Electric Technology Co., Ltd.	Chine	100	100
Shanghai Foxboro Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Invensys Process System Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Schneider Electric Power Automation Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Tayee Electric Co., LTD	Chine	67,05	67,05
Shenzhen Easydrive Electric Co., Ltd	Chine	51	51
Tianjin Wingoal Electric Equipment Co., Ltd.	Chine	100	100
Uniflair (Zhuhai) Electrical Appliance Manufacturing Co., Ltd	Chine	100	100
Wuxi Pro-Face Co., Ltd	Chine	100	100
Zircon Investment (Shanghai) Co., Ltd	Chine	74,5	74,5
Schneider Electric Korea Limited	Corée	100	100
Schneider Electric Systems Korea Ltd	Corée	100	100
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100	100
Construction Computer Software (Asia) Ltd	Hong Kong	100	100
Fed-Supremetech Limited	Hong Kong	54	54
Himel Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
MTWO Ltd	Hong Kong	100	100
RIB Creative Limited	Hong Kong	100	100
RIB Limited	Hong Kong	100	100
RIB Software International Ltd	Hong Kong	100	100
RIB Solutions Ltd	Hong Kong	100	100
Schneider Electric (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100	100
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100	100
Schneider Electric IT Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
Two Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	100
Luminous Power Technologies Private Limited	Inde	100	100
RIB Itwo Software Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric India Private Limited	Inde	65	65
Schneider Electric Infrastructure Limited	Inde	75	75
Schneider Electric IT Business India Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric President Systems Limited	Inde	75	79,47
Schneider Electric Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric Solar India Pte Ltd	Inde	100	100
Schneider Electric Systems India Private Limited	Inde	100	100
Winjit Technologies Private Limited	Inde	100	75
Zenatix Solutions Private Limited	Inde	95	–
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric IT Indonesia	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric Systems Indonesia	Indonésie	95	95
PT Schneider Indonesia	Indonésie	95	95
PT Tamco Indonesia	Indonésie	65	65
RIB Indonesia	Indonésie	100	100
Ranco Japan Ltd	Japon	100	100
Schneider Electric Japan Holdings Inc	Japon	100	100
Schneider Electric Japan, Inc.	Japon	100	100
Schneider Electric Solar Japan Inc.	Japon	100	100
Schneider Electric Systems Japan Inc.	Japon	100	100
Toshiba Schneider Inverter Corporation	Japon	60	60
Desea Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn. Bhd.	Malaisie	–	100
Henikwon Corporation Sdn. Bhd.	Malaisie	65	65
RIB Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	–
Schneider Electric (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	30	30
Schneider Electric Industries (M) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Schneider Electric IT Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Schneider Electric Systems (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Tamco Switchgear (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	65	65
RIB Pacific Ltd	Nouvelle-Zélande	100	100

(en % d'intérêt)		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100	100
Schneider Electric Systems New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100
RIB Itwo Software Inc.	Philippines	100	100
Schneider Electric (Philippines), Inc.	Philippines	100	100
Schneider Electric IT Philippines Inc.	Philippines	100	100
RIB International Holding Pte. Limited	Singapour	100	100
RIB Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Asia Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Schneider Electric Export Services Pte Ltd	Singapour	–	100
Schneider Electric IT Logistics Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric IT Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric JV Holdings 2 Pte. Ltd.	Singapour	65	65
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Systems Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100	65
Schneider Electric Systems Taiwan Corp.	Taiwan	100	100
Schneider Electric Taiwan Co., Ltd	Taiwan	100	100
RIB Thailand Pending	Thaïlande	100	100
Schneider (Thailand) Limited	Thaïlande	100	100
Schneider Electric CPCS (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Schneider Electric Solar (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Schneider Electric Systems (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Clipsal Vietnam Co., Ltd	Vietnam	100	100
Invensys Vietnam Ltd	Vietnam	100	100
RIB Vietnam Software Company Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric IT Vietnam Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric Manufacturing Vietnam Company Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric Vietnam Limited	Vietnam	100	100
<b>Sociétés mises en équivalence</b>		–	–
Delixi Electric Limited ( <i>sous-groupe</i> )	Chine	50	50
Sunten Electric Equipment Co., Ltd	Chine	25	25
Fuji Electric FA Components & Systems Co., Ltd ( <i>sous-groupe</i> )	Japon	36,8	36,8
Foxboro (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	49	49
<b>Reste du monde</b>			
<b>Intégration globale</b>			
Ccs Mining & Industrial (Pty) Limited	Afrique du Sud	100	100
Construction Computer Software (Pty) Limited	Afrique du Sud	100	100
Invensys SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Schneider Electric South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	74,9	74,9
Himel Algerie	Algérie	–	100
Schneider Electric Algerie	Algérie	100	100
Electrical & Automation Saudi Arabian Manufacturing Company (LLC)	Arabie Saoudite	65	65
Schneider Electric Saudi Arabia Limited	Arabie Saoudite	100	100
Schneider Electric Systems Saudi Arabia Co. LTD.	Arabie Saoudite	100	100
Schneider Electric Argentina S.A.	Argentine	100	100
Steck Electric S.A.	Argentine	100	100
Schneider Electric Systems Argentina S.A.	Argentine	100	100
Proleit Automação Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric Brasil Automação de Processos Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric Brasil Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric IT Brasil Industria e Comercio de Equipamentos Eletronicos Ltda	Brésil	–	100
Steck Da Amazonia Industria Elétrica Ltda	Brésil	100	100
Steck Distribuidora Ltda	Brésil	100	100
Steck Industria Eletrica	Brésil	100	100
Telseb Serviços de Engenharia e Comércio de Equipamentos Eletrônicos e Telecomunicações Ltda	Brésil	100	100
Marisio S.P.A	Chili	100	100
Schneider Electric Chile S.P.A	Chili	100	100
Schneider Electric Systems Chile Limitada	Chili	100	100
Schneider Electric de Colombia S.A.S	Colombie	100	100
Schneider Electric Systems Colombia Ltda	Colombie	100	100
Steck Andina S.A.S.	Colombie	100	100
Schneider Electric Centroamerica Limitada	Costa Rica	100	100
Invensys Engineering & Service S.A.E.	Egypte	51	51
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	91,99	91,99

5.5 Annexes aux comptes consolidés

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Egypt S.A.E.	Egypte	92	92
Schneider Electric Engineering And Services – Free Zone S.A.E	Egypte	51	51
Schneider Electric Systems Egypt S.A.E	Egypte	60	60
Cimac FZCO	Émirats arabes unis	100	100
Construction Computer Software (Gulf) Llc	Émirats arabes unis	100	100
L&T Electrical And Automation FZE	Émirats arabes unis	65	65
Levtech Consulting Dmcc	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric DC MEA FZCO	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric FZE	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric Systems Middle East FZE	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric Ecuador Sociedad Anonima	Equateur	100	100
Schneider Electric Israël Ltd	Israël	100	100
KMG Automation Limited Liability Partnership	Kazakhstan	51	51
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	85	100
Schneider Electric (Kenya) Limited	Kenya	100	100
Kana Controls General Trading & Contracting Company WLL	Koweït	31,9	31,9
Schneider Electric Services Koweït	Koweït	49	49
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Liban	100	100
Schneider Electric CFC	Maroc	100	100
Schneider Electric Maroc	Maroc	100	100
Schneider Electric Free Zone Enterprise	Nigéria	100	100
Schneider Electric Nigeria Limited	Nigéria	100	100
Schneider Electric Systems Limited	Nigéria	100	100
Schneider Electric O.M LLC	Oman	100	100
Schneider Solutions And Services (Private) Limited	Pakistan	100	100
Schneider Electric Peru S.A.	Pérou	100	100
Schneider Electric Systems del Peru S.A.	Pérou	100	100
Schneider Electric Services LLC	Qatar	49	49
Gunsan Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100	100
Himel Elektrik Malzemeleri Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	–	100
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100	100
Schneider Enerji Endüstrisi Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	–	100
Schneider Electric Systems de Venezuela, C.A.	Venezuela	100	100
Schneider Electric Venezuela S.A.	Venezuela	93,56	93,56



# 5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**A l'assemblée générale de la société Schneider Electric S.E.,**

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## 5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Evaluation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie

Notes 1.3, 1.8, 1.11, 5 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés

<p><b>Risque identifié</b></p>	<p>Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition et les marques sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable respectivement de M€ 24 664 et de M€ 2 297, représentant au total environ 46% de l'actif consolidé du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1.8 « Immobilisations incorporelles » et 1.11 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, les marques à durée de vie indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Dans la continuité de la stratégie du Groupe en matière d'offre de développement durable et de transformation numérique, le groupe a redéfini les groupes d'UGT.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont testés au niveau de groupes d'UGT tels que décrits dans la note 1.11 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés : Basse tension, Moyenne tension, Energie sécurisée, Automatismes industriels, Logiciels d'automatismes industriels, Logiciels de gestion de l'énergie et Développement durable.</p> <p>La valeur recouvrable d'une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et son prix de vente diminué du coût de cession. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ses actifs sous-jacents, et qui résultent des hypothèses économiques et des prévisions d'exploitation retenues par la direction du groupe.</p> <p>La valeur recouvrable des marques à durée de vie indéfinie est évaluée selon la méthode des redevances.</p> <p>Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'une marque est inférieure à sa valeur comptable, à hauteur de l'excédent de sa valeur comptable par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation est prioritairement déduite de ce dernier.</p> <p>L'évaluation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance au regard du bilan consolidé du groupe et du jugement auquel la direction a recours pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir les UGT, dans la mesure où une définition inadéquate de leur cartographie pourrait conduire votre groupe à ne pas reconnaître ou à sous-évaluer une dépréciation ;</li> <li>• déterminer les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, la projection des taux de marge, la prise en compte des risques climatiques et, s'agissant des marques, les taux de redevances.</li> </ul>
<p><b>Notre réponse</b></p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre connaissance des modalités de détermination des niveaux de test des écarts d'acquisition, notamment au regard des changements opérés au cours de l'exercice ;</li> <li>• comparer la valeur des actifs testés avec les données issues de la comptabilité ;</li> <li>• examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de modéliser les flux de trésorerie futurs actualisés sous-jacents à la détermination de la valeur d'utilité de chaque UGT et apprécier leur cohérence avec les business plans/projections de trésorerie validés par le Conseil d'administration du groupe ;</li> <li>• examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de mesurer l'impact des risques climatiques dans la détermination de la valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT ;</li> <li>• pour les principales marques à durée de vie indéfinie, examiner les procédures mises en œuvre afin de modéliser les projections de chiffre d'affaires attachées aux marques ;</li> <li>• apprécier le caractère raisonnable des prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie, notamment au regard des performances passées ;</li> <li>• analyser, en incluant dans notre équipe d'audit des experts en évaluation, les hypothèses utilisées, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et la projection des taux de marge, ainsi que la sensibilité du résultat des tests de dépréciation à la variation de ces principales hypothèses ;</li> <li>• corroborer les taux de redevances utilisés au regard i) des taux de redevances théoriques déterminés à la date d'acquisition de la marque et ii) des performances réalisées ;</li> <li>• rapprocher les analyses de sensibilité réalisées par le groupe avec nos calculs de sensibilité ; et, à cet effet, vérifier notamment qu'aucune dépréciation n'aurait été comptabilisée si le groupe avait conservé la même organisation qu'en 2022 ;</li> <li>• contrôler l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation.</li> </ul> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

**Positions fiscales incertaines et reconnaissance et recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au titre des reports fiscaux déficitaires**

Notes 1.3, 1.16, 1.21 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés

<b>Risque identifié</b>	<p>Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales dans le monde. De ce fait, la société et ses filiales peuvent être soumises à des contrôles ou à des questions d'autorités fiscales locales. Les situations pour lesquelles des sorties de ressources sont considérées comme probables donnent lieu à des passifs évalués sur la base des faits connus dans la juridiction concernée.</p> <p>En accord avec la norme IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat, les provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux sont présentées au sein des « Dettes fiscales et sociales », comme précisé dans la note 1.21 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Par ailleurs, le groupe active des déficits fiscaux dans plusieurs pays en fonction de sa capacité à les recouvrer sur les années futures. Au 31 décembre 2023, les reports fiscaux déficitaires reconnus à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à M€ 629 et concernent essentiellement la France pour un montant de M€ 420.</p> <p>Comme décrit dans la note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe ne reconnaît les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de ses reports fiscaux déficitaires que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée, y compris lorsque ces montants sont reportables indéfiniment.</p> <p>La capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux reports fiscaux déficitaires est appréciée par la direction à la clôture. La reconnaissance et la correcte évaluation de ces actifs d'impôts différés sont subordonnées à la qualité des prévisions établies par le groupe.</p> <p>La reconnaissance et la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux reports fiscaux déficitaires et la comptabilisation des passifs au titre des positions fiscales incertaines constituent un point clé de l'audit compte tenu du jugement nécessaire i) à l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés et ii) à l'estimation des sorties de ressources probables dans un contexte international en constante évolution.</p>
<b>Notre réponse</b>	<p>Nous avons, à partir de discussions avec la direction, pris connaissance des procédures mises en place par le groupe pour identifier les risques fiscaux et, le cas échéant, comptabiliser une dette fiscale.</p> <p>En outre, nous avons apprécié, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité, les jugements formulés par la direction dans son évaluation de la probabilité des impôts à payer et du montant des expositions potentielles et, par conséquent, du caractère raisonnable des estimations retenues en matière de dette fiscale.</p> <p>Concernant la reconnaissance et la recouvrabilité des actifs d'impôts différés au titre des reports fiscaux déficitaires, notre approche d'audit a consisté à apprécier la capacité du groupe à bénéficier d'allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires, au regard notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des plans de consommation des reports fiscaux déficitaires des filiales ou des groupes d'intégration fiscale concernés ;</li> <li>• des principales données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les plans de consommation des reports fiscaux déficitaires sous-tendant la reconnaissance et l'évaluation des impôts différés actifs correspondants par le groupe.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

**Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

### 5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.E. par votre assemblée générale du 6 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 5 mai 2022 pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la seconde année.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Rapport au comité d’audit et des risques**

Nous remettons au comité d’audit et des risques un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit et des risques figurent les risques d’anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit et des risques la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

**Mazars**

Paris La Défense, le 29 février 2024

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2024

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée

## 5.7 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023

### Commentaires sur les comptes consolidés

#### Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

##### Principales acquisitions de la période

###### Acquisition des actionnaires minoritaires d'AVEVA

Le 21 septembre 2022, Schneider Electric a confirmé sa ferme intention d'acquérir le capital d'AVEVA non-encore détenu.

Le 11 novembre 2022, le Conseil d'administration de Schneider Electric et le Comité des Directeurs indépendants d'AVEVA ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur les termes d'une offre en numéraire de 3,225 pennys par action AVEVA. Cette offre est réalisée par le biais d'un «Scheme of arrangements», et doit être approuvée par les instances juridiques compétentes «Court», conformément au paragraphe 26 du «Companies Act 2006».

Le 25 novembre 2022, la majorité requise des actionnaires d'AVEVA a ratifié l'offre «Scheme» et approuvé la résolution spéciale «Special Resolution» lors de l'assemblée générale convoquée par le tribunal «Court Meeting» et de l'assemblée générale «General Meeting». En conséquence, un passif financier courant d'un montant de 4 039 millions de livres sterling (4 554 millions d'euros au 31 décembre 2022) a été reconnu. La comptabilisation de ce passif a entraîné une réduction immédiate des intérêts minoritaires et de la part du Groupe dans les capitaux propres.

Le 18 janvier 2023, suite à la remise de l'ordonnance du tribunal au Registre du Commerce et des Sociétés «Registrar of Companies», la transaction a été finalisée. Les actions AVEVA ont été retirées de la cote de la Bourse de Londres le 19 janvier 2023.

Le passif financier a été réglé en numéraire le 31 janvier 2023 pour un montant de 4 055 millions de livres sterling (4 610 millions d'euros au taux de change de clôture applicable au 31 janvier 2023), comprenant des droits de timbre. L'impact de la transaction sur la trésorerie du Groupe, incluant des frais de conseils et juridiques pour un montant de 71 millions d'euros, est présenté en section des opérations de financement du tableau des flux de trésorerie et s'élevait à 4 681 millions d'euros.

Dans le contexte de cette transaction, Le Groupe a aussi eu un effet négatif sur sa trésorerie pour un montant de 106 millions d'euros lié aux instruments de couverture.

###### EcoAct

Le 2 novembre 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition d'EcoAct SAS ("EcoAct"), un leader international du conseil climatique et des solutions net zéro dont le siège social est situé à Paris, en France. EcoAct sera consolidée au sein du segment de reporting Gestion de l'énergie.

L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée au 31 décembre 2023.

##### Principales cessions de la période

###### Usines de transformateurs en Pologne et en Turquie

Le 6 janvier 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de ses usines de transformateurs en Pologne et en Turquie au Groupe Cahors, une entreprise internationale spécialisée dans la distribution d'énergie dont le siège est en France. Ces usines comptant environ 800 employés étaient consolidées au sein du segment de reporting Gestion de l'énergie jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2022, les actifs nets étaient déjà évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La cession n'a donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé de la période.

###### VinZero

Le 31 mai 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de l'activité VinZero de RIB Software à une entreprise européenne. VinZero est un groupe de solutions d'infrastructure informatique et un partenaire logiciel pour les secteurs de l'architecture, de l'ingénierie, de la construction, pour le propriétaire exploitant et pour le secteur de la fabrication proposant des services à valeur ajoutée et du conseil. L'activité était consolidée dans le segment de reporting Gestion de l'énergie jusqu'à la date de cession effective. La plus-value sur cession a été comptabilisée en «Autres produits et charges d'exploitation».

## Gutor

Le 2 août 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession des activités de Gutor Electronics à Latour Capital, un investisseur privé français. Gutor est un leader mondial spécialisé dans la fabrication de systèmes industriels d'alimentation sans interruption (ASI) et la fourniture de services connexes. Gutor était consolidée au sein du segment de reporting Gestion de l'énergie.

## Telemecanique Sensors

Le 31 octobre 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession de son activité de capteurs industriels, Telemecanique Sensors, à YAGEO. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a accordé à YAGEO une licence pour l'utilisation de la marque Telematique Sensors. La transaction en numéraire valorise Telemecanique Sensors à 723 millions d'euros (Valeur d'Entreprise). Telemecanique Sensors était consolidée au sein du segment de reporting Automatismes industriels.

## Suivi des acquisitions et cessions réalisées en 2022 et ayant un effet sur les comptes 2023

### EV Connect Inc.

Le 21 juin 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire de 95,52 % du capital d'EV Connect Inc., consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting Gestion de l'Energie. Le Groupe dispose d'un engagement de rachat des 4,48 % d'intérêts minoritaires restants en 2027. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante».

En Novembre 2023, le Groupe a racheté 3,88 % d'intérêts auprès des actionnaires minoritaires, portant sa détention dans le capital d'EV Connect Inc. à hauteur de 99,4 %.

L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R est finalisée au 31 décembre 2023. À la date d'acquisition, les ajustements effectués sur le bilan d'ouverture, résultant principalement de la reconnaissance d'immobilisations incorporelles (relations client et marque), conduisent à la reconnaissance d'un goodwill de 255 millions d'euros.

## Application d'IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les filiales suivantes ont été reclassées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 :

### Autogrid

Le 20 juillet 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Autogrid, augmentant son pourcentage d'intérêt de 24,2 % à 91,8 %. AutoGrid est un fournisseur de centrale électrique virtuelle (VPP) et de système de gestion des ressources énergétiques distribuées (DERMS). Autogrid est consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting Gestion de l'énergie. Le Groupe détient un accord pour acquérir les 8,2 % restants des intérêts minoritaires en 2026. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante» en décembre 2022.

Le 14 décembre 2023, le Groupe a conclu un accord avec Uplight Inc. pour la vente d'AutoGrid. Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs ont été classés comme "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs détenus en vue de la vente", pour respectivement 209 millions d'euros et 40 millions d'euros. Les actifs sont principalement des actifs incorporels (y compris le goodwill) pour un montant de 197 millions d'euros. Le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation de ses actifs à cette occasion.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des sociétés détenues ou affiliées à Schneider Electric, ciblant le marché des prosumers, avec pour objectif une meilleure harmonisation des capacités. A l'issue de la cession, le Groupe augmentera sa détention dans Uplight Inc., qui demeurera consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'opération a été finalisée le 8 février 2024.

## Évolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'Euro (effet de la conversion) sur l'année 2023 a eu un impact négatif de 1 432 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé, principalement lié à l'évolution du Dollar américain et du Yuan chinois, et un impact négatif de 573 millions d'euros sur l'EBITA ajusté.

## 5.7 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023

### Résultat des opérations

Le tableau suivant présente le résultat des opérations pour 2023 et 2022 :

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	2023	2022	Variance
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 902</b>	<b>34 176</b>	<b>5,1 %</b>
Coûts des ventes	(20 890)	(20 300)	2,9 %
<b>Marge brute</b>	<b>15 012</b>	<b>13 876</b>	<b>8,2 %</b>
<b>% Marge brute</b>	<b>41,8 %</b>	<b>40,6 %</b>	
Recherche et développement	(1 168)	(1 040)	12,3 %
Frais généraux et commerciaux	(7 432)	(6 819)	9,0 %
EBITA ajusté *	6 412	6 017	6,6 %
% EBITA ajusté	17,9 %	17,6 %	
Autres produits et charges d'exploitation	98	(433)	(122,6) %
Charges de restructuration	(147)	(227)	(35,2) %
<b>EBITA **</b>	<b>6 363</b>	<b>5 357</b>	<b>18,8 %</b>
<b>% EBITA</b>	<b>17,7 %</b>	<b>15,7 %</b>	
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(430)	(424)	1,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 933</b>	<b>4 933</b>	<b>20,3 %</b>
<b>% Résultat d'exploitation</b>	<b>16,5 %</b>	<b>14,4 %</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	79	24	229,2 %
Coût de l'endettement financier brut	(387)	(130)	197,7 %
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(308)</b>	<b>(106)</b>	<b>190,6 %</b>
Autres produits et charges financiers	(222)	(109)	103,7 %
<b>Résultat financier</b>	<b>(530)</b>	<b>(215)</b>	<b>146,5 %</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>	<b>5 403</b>	<b>4 718</b>	<b>14,5 %</b>
Impôts sur les sociétés	(1 285)	(1 211)	6,1 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	51	29	75,9 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 169</b>	<b>3 536</b>	<b>17,9 %</b>
dont part attribuable aux actionnaires de la société mère	4 003	3 477	15,1 %
dont part attribuable aux actionnaires minoritaires	166	59	181,4 %
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action (en euros/action)	7,15	6,23	14,8 %
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) après dilution (en euros/ action)	7,07	6,15	15,0 %

\* EBITA ajusté (Earnings Before Interest, Taxes, Amortization of Purchase Accounting Intangibles) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des goodwill, avant les autres produits et charges d'exploitation, et avant charges de restructuration.

\*\* EBITA (Earnings Before Interest, Taxes and Amortization of Purchase Accounting Intangibles) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des goodwill.

### Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 35 902 millions d'euros, soit une croissance organique de +12,7 % et une croissance publiée de +5,1 %. Le Groupe a enregistré une forte croissance sur l'ensemble de ses marchés finaux, soutenue par les tendances séculaires de l'électrification, de l'automatisation et de la digitalisation, tandis que certains secteurs tels que les bâtiments résidentiels restent impactés par les effets de la hausse des taux d'intérêt sur les dépenses de consommation, bien qu'ils se soient stabilisés à la fin de l'année. Les industries manufacturières ("Discrete") ont baissé après la forte demande de l'année précédente, associée à des contraintes de la chaîne logistique qui ont eu un impact particulier sur les ventes en Europe de l'Ouest, en Chine et en Asie de l'Est. Le Groupe a connu une bonne croissance des volumes au cours de l'année, la croissance des produits étant soutenue par l'exécution du carnet de commandes avec une atténuation des pressions sur la chaîne logistique, tandis que l'effet de report des actions sur les prix prises en 2022 s'est estompé tout au long de l'année, comme prévu. L'impact des effets de change a été de (4,3) %, en raison de l'affaiblissement du yuan chinois et du dollar américain par rapport à l'euro, combiné à la dévaluation significative de plusieurs autres devises, notamment la livre égyptienne, la livre turque et le peso argentin. Les acquisitions nettes des cessions ont eu un impact négatif net de (2,5) %, principalement lié au retrait du Groupe de Russie en 2022, ainsi qu'à l'impact net d'autres transactions.

### Évolution du chiffre d'affaires par segment de reporting

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires par segment de reporting pour les exercices se terminant au 31 décembre 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Total
<b>2023</b>	<b>28 241</b>	<b>7 661</b>	<b>35 902</b>
2022	26 442	7 734	34 176

Le segment Gestion de l'énergie a généré un chiffre d'affaires de 28 241 millions d'euros en 2023, soit 79 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse organique de 14 %. L'Amérique du Nord a connu une hausse organique de 19 % avec une forte croissance sur les marchés finaux, y compris une forte croissance continue dans les Systèmes en conséquence d'une forte demande sur les marchés finaux des centres de données et des infrastructures. L'Europe de l'Ouest a connu une croissance organique de 12 % avec une croissance à deux chiffres au Royaume-Uni, en Allemagne, et en Italie, tandis que la France et l'Espagne ont connu une croissance à un chiffre. Les centres de données et les bâtiments techniques non résidentiels ont continué à bénéficier d'une bonne traction, bien que les marchés résidentiels, en particulier



dans le nord de la région, ont été affectés par les pressions exercées sur les dépenses de consommation. L'Asie-Pacifique a connu une hausse organique de 8 %, la Chine affichant une croissance moyenne à un chiffre pour l'année, avec une forte traction dans les transports et les énergies renouvelables, alors que la faiblesse des marchés de la construction s'est poursuivie. L'Inde a enregistré une croissance à deux chiffres, malgré une base de comparaison élevée, avec une demande toujours forte sur l'ensemble des marchés finaux. L'Australie et le reste de la région ont connu une bonne croissance. Le reste du monde est en hausse organique de 20 %, bénéficiant des actions sur les prix en réponse à la dévaluation des devises en Argentine, Égypte et Turquie ainsi qu'une forte demande pour les offres de systèmes à travers la région.

Le segment Automatismes industriels a généré un chiffre d'affaires de 7 661 millions d'euros en 2023, soit 21 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse organique de 7 %. La croissance a été portée par les ventes sur les marchés de procédés continus ("Process"), tandis que les ventes sur les industries manufacturières ("Discrete") affichent une croissance, plus modérée cependant en raison de la faiblesse de la demande des équipementiers, en particulier en Europe de l'Ouest, en Chine et en Asie de l'Est. Le Groupe a enregistré une bonne croissance de ses offres de logiciels industriels par l'intermédiaire d'AVEVA, malgré les impacts de la transition d'un modèle de licence perpétuelle vers un modèle d'abonnement. L'Amérique du Nord a connu une hausse organique de 7 % grâce à la performance des industries manufacturières ("Discrete"), soutenue par l'exécution du carnet de commandes, tandis que la croissance des marchés de procédés continus ("Process") & hybrides est forte malgré une base de comparaison élevée provenant des projets au Mexique. L'Europe de l'Ouest a connu une hausse organique de 7 %, avec une forte croissance à la fois sur les marchés de procédés continus ("Process") & hybrides et des logiciels industriels par l'intermédiaire d'AVEVA, tandis que les industries manufacturières ("Discrete") ont été affectées par la faiblesse de la demande. L'Asie-Pacifique a connu une hausse organique de 1 %, impactée par une croissance plus faible des industries manufacturières ("Discrete") en Chine avec une faiblesse de la demande des équipementiers, en particulier ceux liés à la construction. La croissance a été forte dans plusieurs pays du reste de la région, notamment en Inde et en Australie, tandis que le Japon et la Corée du Sud ont connu une croissance modérée en raison de la faiblesse des équipementiers. Le reste du monde a connu une hausse organique de 20 %, bénéficiant des actions sur les prix en réponse à la dévaluation des devises en Argentine, Égypte et Turquie. Tandis qu'en dehors de ces pays, il y avait une forte croissance des industries manufacturières ("Discrete"), ainsi qu'une bonne croissance sur les marchés de procédés continus ("Process") & hybrides.

### Marge brute

La marge brute est en hausse organique de +18,1 %, soit une hausse de +200 points de base, le taux de marge brute s'établissant à 41,8 % en 2023. L'amélioration organique du taux de marge brute est due à un fort impact des prix nets principalement lié à l'effet de report des actions sur les prix menées en 2022, à une amélioration de la marge brute des Systèmes et à une amélioration de la productivité industrielle, particulièrement au second semestre.

### Coût des fonctions supports : recherche et développement et frais généraux et commerciaux

En 2023, les frais de recherche et développement, nets de capitalisation et hors coûts comptabilisés en coût des ventes, s'élèvent à 1 168 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros en 2022, en hausse de 12,3 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement augmentent légèrement à 3,3 % (contre 3,0 % en 2022).

Le total des frais de recherche et développement, y compris la partie capitalisée et les coûts comptabilisés en coût des ventes (présenté en Note 4 des états financiers), s'élève à 2 016 millions d'euros en 2023 contre 1 845 millions d'euros en 2022, en hausse de 9,3 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement augmentent légèrement à 5,6 % en 2023 (5,4 % en 2022).

En 2023, le net de la capitalisation des coûts relatifs à des projets de développement et de la charge d'amortissement correspondante a un impact net de 92 millions d'euros sur le résultat d'exploitation (contre 115 millions d'euros en 2022).

Lors de l'année 2023, les frais généraux et commerciaux augmentent de 9,0 %, à 7 432 millions d'euros (contre 6 819 millions d'euros en 2022). En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais généraux et commerciaux diminuent légèrement à 20,7 % en 2023 (contre 20,0 % en 2022).

Le montant combiné des coûts des fonctions supports, soit des frais de recherche et développement nets et des frais généraux et commerciaux, totalise 8 600 millions d'euros en 2023 contre 7 859 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 9,4 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, le coût des fonctions supports diminuent, passant de 23,0 % en 2022, à 24,0 % en 2023.

### Autres produits et charges d'exploitation

En 2023, les autres produits et charges d'exploitation constituent un produit net de 98 millions d'euros. Les plus et moins-values sur cessions d'activités s'élèvent à 265 millions d'euros, principalement du fait des plus-values de cessions de Telemecanique Sensors, Gutor, Vinzero et des Usines de transformateurs en Pologne et en Turquie. Les coûts liés aux acquisitions et intégrations sont en diminution, s'élevant à (111) millions d'euros contre (180) millions d'euros en 2022. Cette évolution est principalement liée aux coûts encourus en 2022 pour racheter la part des minoritaires restants d'AVEVA.

### Charges de restructuration

En 2023, les charges de restructuration baissent à 147 millions d'euros en 2023 contre 227 millions d'euros en 2022, et font suite aux initiatives du Groupe pour réduire les coûts des fonctions supports.

### EBITA et EBITA ajusté

L'EBITA (*Earnings Before Interest, Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles*), est défini comme le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant dépréciations des goodwill. L'EBITA ajusté (*Earnings Before Interest, Taxes, Amortization of purchase accounting intangibles*) est défini comme l'EBITA avant les autres produits et charges d'exploitation, et avant les charges de restructuration.

## 5.7 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023

L'EBITA ajusté en 2023 s'élève à 6 412 millions d'euros, contre 6 017 millions d'euros en 2022, en hausse organique de 24,5 %. La marge sur l'EBITA ajusté progresse à 17,9 %, en amélioration organique de 180 points de base.

L'EBITA augmente à 6 363 millions d'euros en 2023, contre 5 357 millions d'euros en 2022. En pourcentage du chiffre d'affaires, l'EBITA augmente à 17,7 % en 2023 (contre 15,7 % en 2022).

### EBITA ajusté par segment de reporting

L'EBITA ajusté par segment de reporting se détaille comme suit :

#### 2023

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	15 414	3 748	–	19 162
Chiffre d'affaires	28 241	7 661	–	35 902
EBITA ajusté	5 967	1 304	(859)	6 412
EBITA ajusté (%)	21,1 %	17,0 %		17,9 %

Au 31 décembre 2023, le montant total du backlog qui sera exécuté à plus d'un an est de 4 287 millions d'euros.

#### 2022

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	13 156	3 334	–	16 490
Chiffre d'affaires	26 442	7 734	–	34 176
EBITA ajusté	5 392	1 458	(833)	6 017
EBITA ajusté (%)	20,4 %	18,9 %		17,6 %

L'EBITA ajusté de l'activité Gestion de l'énergie s'élève à 5 967 millions d'euros, soit 21,1 % du chiffre d'affaires, en hausse organique d'environ +220 points de base (+70 points de base en données publiées), principalement sous l'effet conjugué du fort impact des prix nets, d'une bonne contribution des volumes et d'une amélioration de la marge brute des Systèmes ayant plus que compensé les investissements dans les coûts des fonctions support ("SFC") et l'impact de l'inflation.

L'activité Automatismes industriels génère un EBITA ajusté de 1 304 millions d'euros, soit 17,0 % du chiffre d'affaires et une baisse organique d'environ (110) points de base ((190) points de base en données publiées). La forte contribution des prix nets, l'amélioration de la productivité et de la marge brute des Systèmes sont plus que neutralisés par les effets de l'inflation et de l'augmentation des investissements stratégiques dans les coûts des fonctions support ("SFC").

Les coûts des fonctions centrales et digitales en 2023 s'élèvent à 859 millions d'euros (contre 833 millions en 2022), demeurant stables à 2,4 % du chiffre d'affaires. Les investissements du Groupe dans ses priorités stratégiques se poursuivent, tandis que les coûts des fonctions support ("SFC") continuent de faire l'objet d'une grande vigilance et d'un contrôle accru, restant à environ 0,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023.

### Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élèvent à 430 millions d'euros, contre 424 millions d'euros en 2022.

### Résultat d'exploitation (EBIT)

Le résultat d'exploitation ou EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) est en hausse de 20,3 %, passant de 4 933 millions d'euros en 2022 à 5 933 millions d'euros en 2023.

### Résultat financier

Le résultat financier est une perte nette de 530 millions d'euros en 2023 contre 215 millions d'euros en 2022. Cette dégradation est principalement due à la hausse du coût de la dette nette de 106 millions d'euros en 2022 à 308 millions d'euros en 2023. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des taux d'intérêts observée au cours de l'année 2023, ainsi qu'aux coûts liés au titre du "term loan facility" mis en place pour financer l'acquisition des minoritaires d'Aveva. Les pertes liées aux fluctuations des taux de change ont également augmenté au cours de l'année écoulée (de 21 millions d'euros en 2022 à 50 millions d'euros en 2023).

### Impôts sur les sociétés

Le taux effectif d'impôt en 2023 s'élève à 23,8 %, contre 25,7 % en 2022. En 2022, le taux effectif d'impôt aurait été de 24,6 % après retraitement de 195 millions d'euros d'impact négatif en lien avec la déconsolidation de la Russie et de la Biélorussie (sans effet impôt attaché) du résultat avant impôt. La charge d'impôt correspondante augmente, passant de 1 211 millions d'euros en 2022 à 1 285 millions d'euros en 2023.

## Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est un gain de 51 millions d'euros en 2023 contre un gain de 29 millions d'euros en 2022.

## Intérêts minoritaires/Participations ne donnant pas le contrôle

La part attribuable aux actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'année 2023 s'élève à 166 millions d'euros contre 59 millions d'euros en 2022. Les principaux contributeurs sont les actionnaires minoritaires des filiales chinoises et indiennes du Groupe.

## Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère)

Le résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) s'élève à 4 003 millions d'euros en 2023 contre 3 477 millions d'euros en 2022.

## Résultat net par action

Le résultat net par action est de 7,15 euros en 2023, contre 6,23 euros en 2022.

## Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie se présente comme suit pour 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	Note	2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>4 169</b>	<b>3 536</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(51)	(29)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles	11	743	750
Amortissements des immobilisations incorporelles (hors goodwill)	10	717	732
Dépréciations des actifs non courants		60	61
Augmentation/(diminution) des provisions	21	87	32
Plus/(moins)-values sur cessions d'activité et d'actifs immobilisés		(252)	70
Différence entre l'impôt payé et la charge d'impôt		(164)	139
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		220	102
<b>Autofinancement d'exploitation</b>		<b>5 529</b>	<b>5 393</b>
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation		62	(305)
Diminution/(augmentation) des stocks et en-cours		(382)	(553)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation		493	73
Diminution/(augmentation) des autres actifs et passifs courants		205	(254)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>378</b>	<b>(1 039)</b>
<b>TOTAL I - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>5 907</b>	<b>4 354</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	(914)	(707)
Cessions d'immobilisations corporelles		52	69
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(451)	(386)
<b>Investissement net d'exploitation</b>		<b>(1 313)</b>	<b>(1 024)</b>
Acquisitions et cessions d'activité, net du cash acquis et cédé	2	611	(297)
Autres investissements à long terme		(89)	40
Augmentation des actifs de retraite à long terme	20	(257)	(130)
<b>Sous-total</b>		<b>265</b>	<b>(387)</b>
<b>TOTAL II - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(1 048)</b>	<b>(1 411)</b>
Émission d'emprunts obligataires	22	3 509	1 092
Remboursement d'emprunts obligataires	22	(1 299)	(829)
Vente/(achat) d'actions propres		(703)	(219)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières		939	143
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	19	284	208
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle*	2	(4 702)	(73)
Dividendes versés aux actionnaires de Schneider Electric	19	(1 767)	(1 618)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(84)	(157)
<b>TOTAL III - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(3 823)</b>	<b>(1 453)</b>
<b>TOTAL IV - EFFET NET DES CONVERSIONS</b>		<b>(240)</b>	<b>(70)</b>
<b>TOTAL V - IMPACT DES ÉLÉMENTS RECLASSÉS EN VUE DE LA VENTE</b>		<b>(4)</b>	<b>(20)</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE : I + II + III + IV + V</b>		<b>792</b>	<b>1 400</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	18	3 863	2 463
Variation de trésorerie		792	1 400
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>18</b>	<b>4 654</b>	<b>3 863</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

\* En 2023, les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement le rachat des minoritaires AVEVA.

## 5.7 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023

### Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation

L'autofinancement d'exploitation augmente, s'élevant à 5 529 millions d'euros en 2023, contre 5 393 millions d'euros en 2022, représentant 15,4 % du chiffre d'affaires en 2023 (et 15,8 % du chiffre d'affaires en 2022).

La variation du besoin en fonds de roulement a généré 379 millions d'euros en 2023, contre une consommation de 1 039 millions d'euros en 2022.

La trésorerie provenant des activités d'exploitation est en hausse, passant sur l'année de 4 354 millions d'euros en 2022 à 5 907 millions d'euros en 2023.

### Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement

L'investissement net d'exploitation, qui comprend les coûts de développement capitalisés, s'élève à 1 313 millions d'euros en 2023, en hausse par rapport à 1 024 millions d'euros en 2022, et représente 3,7 % du chiffre d'affaires en 2023 (3,0 % en 2022).

Le cash-flow libre (flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation diminués de l'investissement net d'exploitation) s'élève à 4 594 millions d'euros en 2023, contre 3 330 millions d'euros en 2022.

Le ratio de conversion en cash (cash-flow libre rapporté au résultat net part du Groupe des activités poursuivies) s'élève à 115 % en 2023, contre 96 % en 2022.

L'investissement financier net de la trésorerie acquise s'élève à 611 millions d'euros en 2023. En 2022, l'investissement financier net de la trésorerie acquise nette des cessions s'élevait à 297 millions d'euros. Ces montants correspondent principalement aux acquisitions et cessions décrites dans les Note 2.1 et 2.2.

### Flux de trésorerie produits par des opérations de financement

La trésorerie consommée par les opérations de financement s'élève à 3 823 millions d'euros en 2023, comparée à une trésorerie consommée de 1 453 millions d'euros en 2022. Cette variation est principalement due à l'acquisition des intérêts minoritaires restants AVEVA à hauteur de 4,7 milliards d'euros et aux émissions d'emprunts obligataires pour 3,5 milliards d'euros en 2023 (1,1 milliards d'euros en 2022).

Le dividende versé par Schneider Electric est de 1 767 millions d'euros en 2023, contre 1 618 millions d'euros en 2022.

RAPPORT  
INTEGRE

CH 1

CH 2

CH 3

CH 4

**CH 5**

CH 6

CH 7

CH 8

CH 9

# 6

## Comptes sociaux

<b>6.1 Bilan</b>	<b>526</b>
<b>6.2 Compte de résultat</b>	<b>528</b>
<b>6.3 Annexes aux comptes sociaux</b>	<b>529</b>
6.3.1 Faits marquants de l'exercice	529
6.3.2 Principes et méthodes comptables	530
6.3.3 Notes	532
<b>6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>540</b>
<b>6.5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2023</b>	<b>543</b>
<b>6.6 Filiales et participations</b>	<b>544</b>
<b>6.7 Résultats financiers de la société relatifs aux 5 dernières années</b>	<b>546</b>
<b>6.8 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023</b>	<b>547</b>



# 6.1 Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2023 Brut	Amort. ou prov.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	1.1				
Droits et valeurs similaires		27 429	(27 429)	–	–
Immobilisations corporelles	1.2				
Terrains		2 784	–	2 784	2 784
Constructions		48	(48)	–	–
Autres		1 221	–	1 221	1 221
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>31 482</b>	<b>(27 477)</b>	<b>4 006</b>	<b>4 006</b>
Immobilisations financières					
Titres de participation	2.1	5 377 099	(19 468)	5 357 631	5 357 631
Autres titres immobilisés	2.2	1 375 376	–	1 375 376	763 201
Créances rattachées à des participations	2.3	2 532 111	–	2 532 111	2 513 350
Autres (Prêts/Dépôt et cautions)		80 010	–	80 010	81 172
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>9 364 595</b>	<b>(19 468)</b>	<b>9 345 127</b>	<b>8 715 354</b>
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>9 396 077</b>	<b>(46 945)</b>	<b>9 349 132</b>	<b>8 719 359</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	3	570 104	–	570 104	392 646
Autres	3	323 972	–	323 972	232 756
<b>Total Créances</b>		<b>894 076</b>	<b>–</b>	<b>894 076</b>	<b>625 402</b>
Valeurs mobilières de placement et disponibilités					
Valeurs mobilières de placement	4	279 624	–	279 624	734 726
Disponibilités Groupe	5	12 286 738	–	12 286 738	8 175 864
Autres disponibilités		285	–	285	1 393
<b>Total Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>		<b>12 566 647</b>	<b>–</b>	<b>12 566 647</b>	<b>8 911 984</b>
<b>Total actif circulant</b>		<b>13 460 723</b>	<b>–</b>	<b>13 460 723</b>	<b>9 537 386</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	6.1	3 278	–	3 278	574
Charges à répartir	6.2	22 865	–	22 865	15 883
Primes d'émission des obligations	6.3	33 786	–	33 786	20 153
Écarts de conversion actif	9	–	–	–	–
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>22 916 729</b>	<b>(46 945)</b>	<b>22 869 784</b>	<b>18 293 355</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.



## Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	7		
Capital social	7.1	2 291 344	2 284 372
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7.2	2 827 850	2 616 090
<i>Réserves</i>			
Réserve légale		243 027	243 027
Report à nouveau	7.3	273 900	325 407
Résultat de l'exercice		2 560 475	1 744 408
Provisions réglementées		2	2
<b>Total capitaux propres</b>		<b>8 196 598</b>	<b>7 213 305</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	8		
Provisions pour risques et charges		286 602	316 327
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>286 602</b>	<b>316 327</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles	9	1 300 000	650 000
Emprunts obligataires	9	9 773 502	8 094 325
Autres emprunts et dettes assimilées	10	1 808 904	39 096
Dettes rattachées à des participations	11	42 000	42 000
Emprunts et dettes financières	12	1 018 000	1 491 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		109 162	79 789
Dettes fiscales et sociales		296 565	237 057
Autres dettes		2 088	80 378
<b>Total dettes</b>		<b>14 350 221</b>	<b>10 713 646</b>
Produits constatés d'avance		–	–
Primes d'émission des obligations	6.3	28 987	40 199
Écarts de conversion passif		7 376	9 877
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 869 784</b>	<b>18 293 355</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

## 6.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires		1	79
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		–	11
Autres produits d'exploitation	15	486 927	412 303
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>486 928</b>	<b>412 393</b>
Achats et charges externes	16	(122 475)	(171 810)
Impôts et taxes		(1 306)	(5 114)
Charges de personnel		(14 607)	(2 367)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 071)	(1 928)
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		(2 382)	(2 223)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(141 841)</b>	<b>(183 442)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>345 087</b>	<b>228 952</b>
Revenus du portefeuille		2 002 364	1 500 580
Intérêts et produits assimilés		536 573	89 438
Reprises de provisions et dépréciation des créances à long terme et autres		–	–
<b>Produits financiers</b>		<b>2 538 937</b>	<b>1 590 018</b>
Intérêts et charges assimilés		(327 774)	(111 111)
Dotations aux amortissements et provisions et autres		(578)	1 396
<b>Charges financières</b>		<b>(328 352)</b>	<b>(109 716)</b>
<b>Résultat financier</b>	17	<b>2 210 585</b>	<b>1 480 303</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>2 555 672</b>	<b>1 709 254</b>
Produits sur cessions d'immobilisations		39	312 074
Produits de refacturation plan de performance		91 009	93 678
Reprises de provisions et transferts de charges		138 116	145 098
Autres produits exceptionnels		–	1 034
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>229 164</b>	<b>551 884</b>
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		–	(272 321)
Dotations aux provisions et amortissements		(105 761)	(108 927)
Autres charges exceptionnelles		(161 507)	(154 206)
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(267 268)</b>	<b>(535 354)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	18	<b>(38 104)</b>	<b>16 531</b>
<b>Impôts sur les bénéfices/Produit d'intégration fiscale</b>	19	<b>42 907</b>	<b>18 623</b>
<b>RÉSULTAT</b>		<b>2 560 475</b>	<b>1 744 408</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

## 6.3 Annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

### 6.3.1 Faits marquants de l'exercice

- L'administration fiscale nous a informé qu'elle allait procéder à une vérification de comptabilité portant sur l'ensemble des déclarations fiscales sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2022 ainsi que sur les résultats imposables pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2019. Ce contrôle est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2023.
- En mai 2023, le dividende 2022 a été versé à hauteur de 1 767 millions d'euros.
- En janvier 2023, le Groupe a procédé à un tirage pour 1 700 millions d'euros au titre du *Term loan facility* mis en place pour financer l'acquisition des minoritaires d'Aveva. Cet emprunt arrive à échéance en octobre 2025. Au 31 décembre 2023, le montant tiré représente toujours 1 700 millions d'euros à un taux Euribor majoré d'une marge de 0.56 %.
- Schneider Electric SE a réalisé en 2023 une deuxième émission OCEANE à échéance novembre 2030, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 1,97 %. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 650 millions d'euros.  
Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est d'une action par obligation de valeur nominale fixée à 426.66 euros avec une valeur nominale 100 000 euros correspondant à 234,38 euros par action.
- La société a procédé au rachat de 4,5 millions de ses propres actions pour 703 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2023, la société a décidé de servir certains de ses plans d'actions en cours sur des actions existantes et de refacturer la charge afférente aux diverses sociétés du Groupe. En conséquence de ces mouvements, la provision pour charges a été ajustée à 279 millions d'euros.

## 6.3.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis comme l'année précédente selon les règles et principes comptables français et en application du règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, etc.).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien ce principe ; des éléments ayant des durées d'utilités différentes sont bien comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

### Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur 5 ans au plus.

### Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé amortissable font l'objet de plans d'amortissement aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans). Les terrains détenus ne sont pas amortis.

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition, augmentés des coûts directement rattachables (y compris les frais d'acquisitions liés à ces opérations).

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité chaque année.

### Actions propres

Les actions propres sont évaluées par catégories de titres (titres immobilisés, valeurs mobilières de placement), selon l'approche FIFO dite « *first-in, first-out* ».

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres sont classées en valeurs mobilières de placement si elles font l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plans d'actions de performance, ou si elles sont achetées en vue de réguler le cours de l'action du Groupe ;
- les actions propres sont classées en immobilisations financières si elles ne font pas l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plan d'actions ou si elles sont achetées en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, ou de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation des actions propres dépend de la finalité de détention :

- lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'actions de performance, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision pour dépréciation ;
- dans les autres cas, il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation si le cours de Bourse moyen du mois précédant la clôture est inférieur au coût moyen pondéré;
- Une provision pour risque et charge est comptabilisée lorsque les actions propres font l'objet d'une affectation explicite ou implicite à la couverture de plans d'actions de performance.

## Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

En fin de période, les créances et dettes en monnaies étrangères sont réévaluées au cours du taux fin de période et cette réévaluation est inscrite au bilan en écart de conversion actif ou passif.

Le risque de change porté par la société est géré de manière centralisée au niveau de Boissière Finance SNC.

Le groupe Schneider Electric organise une politique de couverture du risque de change (« *Fair Value Natural Hedge* », ci-après « FVNH ») visant à gérer de manière globale les actifs et passifs monétaires en devises inscrits au bilan des filiales.

Les actifs et passifs monétaires inclus dans la position de FVNH de la société (factures clients, factures fournisseurs, banques, comptes courants) sont consolidés et équilibrés de manière quotidienne au travers d'opérations de change spot réalisées en comptes courants avec Boissière Finance SNC.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

## Autres produits d'exploitation

Les redevances de la marque Schneider ont été comptabilisées dans ce poste du compte de résultat.

## Résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence, les éléments du résultat courant et les éléments du résultat exceptionnel. Les éléments du résultat exceptionnel :

- Ne sont pas liés à l'exploitation courante de l'entreprise;
- Qui ne sont pas de nature à être récurrent;
- Pour lesquels l'entreprise n'exerce qu'un contrôle limité.

## Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements de retraite complémentaire pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à amortir sur 10 ans les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

- Date d'évaluation : 31 décembre 2023
- Date des données : 31 octobre 2023
- Taux d'inflation : 2.10%
- Taux d'actualisation : 4,10%
- Taux de rendement des actifs : 4.10%
- Age de départ à la retraite : Age taux plein
- Age de début d'activité salariée : 23 ans
- Taux de turnover : 0.00%
- Taux de mortalité : TGH, TGF 05
- Taux de croissance des rentes : 1.65%

## Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

## Emprunts obligataires

Les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts et présentés au sein des « charges à répartir ».

Les primes d'émission sont présentées au sein des « primes d'émission des obligations » et amorties sur la durée du financement. Dans le cas de l'OCEANE, lors de la conversion, la dette sera reclassée en capitaux propres à sa valeur nominale de conversion.

## 6.3.3 Notes

### Note 1 Immobilisations

#### 1.1 – Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

#### 1.2 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

Immobilisations corporelles	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Brut	4 054	–	–	4 054
Amortissements	(48)	–	–	(48)
<b>NET</b>	<b>4 006</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 006</b>

Les immobilisations sont principalement constituées de terrains non bâtis.

### Note 2 Immobilisations financières

#### 2.1 – Titres de participation

(en milliers d'euros)

Titres de participation	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Brut	5 377 099	–	–	5 377 099
Provisions	(19 468)	–	–	(19 468)
<b>NET</b>	<b>5 357 631</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 357 631</b>

Les titres de Schneider Electric Japan Holding ont été dépréciés pour (15 200) k euros et ceux de Muller SAS pour (4 268) k euros.

Au 31 décembre 2023, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	5 343 544
Schneider Electric Japan Holding	6 049
Muller SAS	8 038
<b>TOTAL</b>	<b>5 357 631</b>

#### 2.2 – Autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)

Autres titres immobilisés	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Actions propres	763 201	703 184	(91 061)	1 375 376
Autres titres	–	–	–	–
Provisions sur autres titres et actions propres	–	–	–	–
<b>NET</b>	<b>763 201</b>	<b>703 184</b>	<b>(91 061)</b>	<b>1 375 376</b>

Les autres titres immobilisés sont constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'actions.

Conformément à la décision adoptée lors du conseil d'administration du 15 Février 2023, la société a procédé au rachat de 4 493 173 de ses propres actions pour un total de 703 millions d'euros.

Dans la continuité des exercices précédents, le groupe a décidé de servir les plans 41ter, 42, 42bis et 42 ter avec des actions propres Schneider Electric, 1 468 821 actions représentant une valeur de 106 millions d'euros ont été classées en valeurs mobilières de placement et 207 073 actions pour 14,7 millions d'euros ont été reclassées de VMP à « Autres titres immobilisés » à la suite du départ des bénéficiaires.

#### 2.3 – Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)

Créances rattachées à des participations	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Brut	2 513 350	18 761	–	2 532 111
<b>NET</b>	<b>2 513 350</b>	<b>18 761</b>	<b>–</b>	<b>2 532 111</b>

Au 31 décembre 2023, ce poste est constitué d'un prêt accordé à Schneider Electric Industries SAS (SEI SAS) pour un total de 2 500 millions d'euros à échéance 2024 et des intérêts courus pour un montant global de 32,1 millions d'euros.

## Note 3 Créances

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	570 104	392 646
Autres créances	323 972	232 756
<b>NET</b>	<b>894 076</b>	<b>625 402</b>

Les créances clients correspondent principalement à la refacturation des plans d'actions gratuites à SEI SAS et aux refacturations liées aux redevances de la marque.

Au 31 décembre 2023, le poste « Autres créances » comprend principalement des créances fiscales pour 292 millions d'euros (dont des crédits d'impôt R&D pour 63 millions d'euros).

## Note 4 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2022		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Nombre d'actions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre d'actions	
<b>ACTIONS PROPRES</b>								
Brut	4 849 753	311 979	91 061	(123 416)	279 624	4 159 845		
Provisions	–	–	–	–	–	–		
<b>TOTAL NET</b>	<b>4 849 753</b>	<b>311 979</b>	<b>91 061</b>	<b>(123 416)</b>	<b>279 624</b>	<b>4 159 845</b>		
<b>SICAV</b>	–	422 747	–	(422 747)	–	–		
<b>TOTAL</b>	<b>4 849 753</b>	<b>734 726</b>	<b>91 061</b>	<b>(546 163)</b>	<b>279 624</b>	<b>4 159 845</b>		

Les valeurs mobilières de placement sont constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans à venir d'actions de performance.

En 2023, en conséquence de la décision du groupe de qualifier les plans 41ter, 42, 42bis et 42ter avec des actions propres Schneider Electric, 1 468 821 actions d'un montant de 106 millions d'euros ont été transférées en VMP. La société a également distribué 1,9 millions d'actions pour un montant de 123 millions d'euros dans le cadre des plans d'actions de performance. Cette charge est refacturée aux sociétés du groupe concernées. À la suite de la perte des droits des salariés ayant quitté le groupe, la société a rebasculé en « Autres titres immobilisés » 207 073 actions pour 14,7 millions d'euros.

## Note 5 Disponibilités Groupe

Les disponibilités Groupe sont essentiellement constituées d'avances de Schneider Electric SE à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance), à exigibilité immédiate et rémunérées.

## Note 6 Comptes de régularisation d'actifs

### 6.1 – Charges constatées d'avance

Ce poste concerne principalement des charges constatées d'avance relatives à des intérêts sur des billets de trésorerie de 2,6 millions d'euros ainsi que des frais d'honoraires.

(en milliers d'euros)

Frais d'émission des emprunts	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Du 11/03/2015 sur 10 ans de 750 millions d'euros	715	–	(323)	<b>392</b>
Du 08/09/2015 sur 8 ans de 800 millions d'euros	289	–	(289)	–
Du 13/10/2015 sur 10 ans de 100 millions d'euros	112	–	(40)	<b>72</b>
Du 13/10/2015 sur 10 ans de 200 millions d'euros	277	–	(98)	<b>179</b>
Du 09/09/2016 sur 8 ans de 800 millions d'euros	761	–	(449)	<b>312</b>
Du 13/12/2017 sur 9 ans de 750 millions d'euros	1 170	–	(296)	<b>874</b>
Du 21/06/2018 sur 9 ans de 750 millions d'euros	1 136	–	(254)	<b>882</b>
Du 15/01/2019 sur 9 ans de 250 millions d'euros	451	–	(89)	<b>362</b>
Du 15/01/2019 sur 9 ans de 500 millions d'euros	1 012	–	(201)	<b>811</b>
Du 09/09/2019 sur 5 ans de 200 millions d'euros	231	–	(136)	<b>95</b>
Du 11/03/2020 sur 9 ans de 800 millions d'euros	1 672	–	(270)	<b>1 402</b>
Du 09/04/2020 sur 7 ans de 500 millions d'euros	945	–	(221)	<b>724</b>
Du 12/06/2020 sur 3 ans de 500 millions d'euros	192	–	(192)	–
Du 24/11/2020 sur 6 ans de 650 millions d'euros	3 659	–	(1 313)	<b>2 346</b>
Du 09/11/2022 sur 5 ans de 500 millions d'euros	1 354	–	(277)	<b>1 077</b>
Du 09/11/2022 sur 10 ans de 600 millions d'euros	1 905	–	(196)	<b>1 709</b>
Du 13/01/2023 sur 6 ans de 600 millions d'euros	–	1 963	(280)	<b>1 683</b>
Du 13/01/2023 sur 11 ans de 600 millions d'euros	–	2 269	(194)	<b>2 075</b>
Du 06/04/2023 sur 2 ans de 750 millions d'euros	–	2 081	(765)	<b>1 316</b>
Du 12/06/2023 sur 5 ans de 500 millions d'euros	–	1 260	(140)	<b>1 120</b>
Du 12/06/2023 sur 10 ans de 500 millions d'euros	–	1 260	(167)	<b>1 093</b>
Du 27/11/2023 sur 7 ans de 650 millions d'euros	–	4 394	(53)	<b>4 341</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 883</b>	<b>13 227</b>	<b>(6 243)</b>	<b>22 865</b>

## 6.3 Annexes aux comptes sociaux

## 6.3 – Primes d'émission des obligations

(en milliers d'euros)

Primes d'émission des obligations	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Du 11/03/2015 sur 10 ans de 750 millions d'euros	2 012	–	(910)	1 102
Du 08/09/2015 sur 8 ans de 800 millions d'euros	403	–	(403)	–
Du 13/10/2015 sur 10 ans de 100 millions d'euros	(432)	–	152	(280)
Du 09/09/2016 sur 8 ans de 800 millions d'euros	1 726	–	(911)	815
Du 13/12/2017 sur 9 ans de 750 millions d'euros	2 288	–	(466)	1 822
Du 21/06/2018 sur 9 ans de 750 millions d'euros	3 614	–	(700)	2 914
Du 15/01/2019 sur 9 ans de 500 millions d'euros	70	–	(14)	56
Du 15/01/2019 sur 9 ans de 250 millions d'euros	(7 452)	–	1 416	(6 036)
Du 09/09/2019 sur 5 ans de 200 millions d'euros	(992)	–	586	(406)
Du 11/03/2020 sur 9 ans de 800 millions d'euros	3 848	–	(513)	3 335
Du 09/04/2020 sur 7 ans de 500 millions d'euros	1 761	–	(304)	1 457
Du 12/06/2020 sur 3 ans de 500 millions d'euros	177	–	(177)	–
Du 09/11/2022 sur 5 ans de 500 millions d'euros	268	–	(58)	210
Du 09/11/2022 sur 10 ans de 600 millions d'euros	3 986	–	(294)	3 692
Du 24/11/2020 sur 6 ans de 650 millions d'euros	(31 323)	–	9 059	(22 264)
Du 13/01/2023 sur 6 ans de 600 millions d'euros	–	4 818	(580)	4 238
Du 13/01/2023 sur 11 ans de 600 millions d'euros	–	7 956	(574)	7 382
Du 06/04/2023 sur 2 ans de 750 millions d'euros	–	937	(345)	592
Du 12/06/2023 sur 5 ans de 500 millions d'euros	–	2 765	(198)	2 567
Du 12/06/2023 sur 10 ans de 500 millions d'euros	–	3 930	(326)	3 604
<b>TOTAL</b>	<b>(20 046)</b>	<b>20 406</b>	<b>4 440</b>	<b>4 800</b>

## Note 7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat</b>	<b>2 276</b>	<b>2 412</b>	<b>688</b>	<b>1 498</b>	<b>–</b>	<b>6 874</b>
Variation de capital	8	204	–	–	–	212
Affectation du résultat	–	–	1 498	(1 498)	–	–
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021	–	–	(1 619)	–	–	(1 619)
Résultat de l'exercice 2022	–	–	–	1 744	–	1 744
<b>Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat</b>	<b>2 284</b>	<b>2 616</b>	<b>567</b>	<b>1 744</b>	<b>–</b>	<b>7 211</b>
Variation de capital	7	212	–	–	–	219
Affectation du résultat	–	–	1 744	(1 744)	–	–
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	–	–	(1 767)	–	–	(1 767)
Précompte	–	–	(29)	–	–	(29)
Résultat de l'exercice 2023	–	–	–	2 560	–	2 560
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>2 291</b>	<b>2 828</b>	<b>516</b>	<b>2 560</b>	<b>–</b>	<b>8 196</b>

\* WESOP : émissions d'actions réservées aux salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise et au plan d'actionnariat international et à des entités constituées en faveur des salariés du groupe.

## 7.1 – Capital

## Capital social

Le capital social au 31 décembre 2023 est de 2 291 343 536 euros et est représenté 572 835 884 actions de 4 euros de nominal chacune, totalement libérées.

## Évolution du capital social

L'augmentation de capital social de 6 971 852 d'euros constatée sur l'exercice correspond à :

- Une augmentation de capital par émission d'actions de la société réservée aux salariés adhérents au PEG pour 1 874 116 d'euros (qui correspondent à 468 529 actions de 4 euros de nominal portant jouissance courante et qui ont été souscrites aux prix de 126,20 euros par le FCPE Schneider Relais France 2023). Une prime d'émission de 57 254 244 euros est également constatée, due à la différence entre le prix de souscription et le prix nominal.
- Une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés du Groupe basés hors de France et à des entités dans le cadre de programmes d'actionnariat ou d'épargne salarié pour 5 097 736 d'euros (soit 341 250 actions par les salariés en direct et 933 184 actions par le FCPE Schneider Relais International 2023, au prix de souscription de 126,20 euros par l'intermédiaire du FCPE Schneider Relais International 2023). Une prime d'émission de 155 735 835 euros est également constatée, due à la différence entre le prix de souscription et le prix nominal. Le total de la prime d'émission liée à l'augmentation de capital représente 212 990 079 euros



**Actions propres**

A la clôture, le total des actions propres détenues non affectées à des plans de distribution d'actions de performance est de 10 357 749 actions pour une valeur nette de 1 375 176 658 euros.

**7.2 – Primes**

Les primes d'émission ont augmenté sur l'exercice d'un montant de 212 millions d'euros, provenant des augmentations de capital.

**7.3 – Affectation du résultat de l'exercice précédent**

Conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale mixte du 04 mai 2023, le résultat de l'exercice 2022 de 1 744 millions d'euros a été affecté en report à nouveau. Par ailleurs, 1 767 millions d'euros ont été distribués sous forme de dividendes.

**Note 8 Provisions pour risques et charges**

(en milliers d'euros)

Provisions pour risques	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Provision pour charges sur distribution d'actions propres	312 009	105 761	(138 116)	279 654
Autres	4 318	2 630	–	6 948
<b>TOTAL</b>	<b>316 327</b>	<b>108 391</b>	<b>(138 116)</b>	<b>286 602</b>

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats.

La provision à hauteur de 279 m€ concerne les plans d'actions gratuites que le groupe a décidé de servir sur actions existantes.

**Note 9 Emprunts obligataires**

(en milliers d'euros)	Montant du capital		Intérêts	Échéance
	31/12/2023	31/12/2022		
Schneider Electric SE 2019	94 325	94 325	Euribor + 0,60 % TV	23/07/2024
Schneider Electric SE 2022	–	–	2,95 % TF	27/09/2022
Schneider Electric SE 2025	750 000	750 000	0,875 % TF	11/03/2025
Schneider Electric SE 2023	–	800 000	1,50 % TF	08/09/2023
Schneider Electric SE 2025	200 000	200 000	1,841 % TF	13/10/2025
Schneider Electric SE 2025	100 000	100 000	1,841 % TF	13/10/2025
Schneider Electric SE 2024	800 000	800 000	0,25 % TF	09/09/2024
Schneider Electric SE 2024	200 000	200 000	0,25 % TF	09/09/2024
Schneider Electric SE 2026	750 000	750 000	0,875 % TF	13/12/2026
Schneider Electric SE 2027	750 000	750 000	1,375 % TF	21/06/2027
Schneider Electric SE 2028	500 000	500 000	1,5 % TF	15/01/2028
Schneider Electric SE 2028	250 000	250 000	1,5 % TF	15/01/2028
Schneider Electric SE 2029	800 000	800 000	0,25 % TF	11/03/2029
Schneider Electric SE 2027	500 000	500 000	1 % TF	09/04/2027
Schneider Electric SE 2023	–	500 000	0 % TF	12/06/2023
Schneider Electric SE 2027	500 000	500 000	3,25 % TF	09/11/2027
Schneider Electric SE 2032	600 000	600 000	3,5 % TF	09/11/2032
Schneider Electric SE 2034	600 000	–	3,375 % TF	13/04/2034
Schneider Electric SE 2025	750 000	–	3,375 % TF	06/04/2025
Schneider Electric SE 2028	500 000	–	3,25 % TF	12/06/2028
Schneider Electric SE 2033	500 000	–	3,5 % TF	12/06/2033
Schneider Electric SE 2029	600 000	–	3,125 % TF	13/10/2029
Schneider Electric SE 2024	29 177	–	0 % TF	25/07/2024
<b>TOTAL</b>	<b>9 773 502</b>	<b>8 094 235</b>		

TF : taux fixe.

TV : taux variable.

**Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)**

Montant du capital

(en milliers d'euros)	Montant du capital		Intérêts	Échéance
	31/12/2023	31/12/2022		
Schneider Electric SE 2026	650 000	650 000	0%	15/06/2026
Schneider Electric SE 2030	650 000	–	1,97 % TF	27/11/2030
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000</b>	<b>650 000</b>		

Schneider Electric SE a réalisé au cours des précédents exercices des émissions obligataires sur différents marchés :

- dans le cadre de son programme d'Euro *Medium Term Notes* (« EMTN »), emprunts étant admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg.

## Chapitre 6 – Comptes Sociaux

### 6.3 Annexes aux comptes sociaux

Schneider Electric SE a réalisé en novembre 2020 une émission d'obligations durables avec options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) à échéance juin 2026, pour un nominal d'environ 650 millions d'euros, au taux de 0,00 %. A noter qu'il existe une prime de performance durable égale à 0.5% de la valeur nominale unitaire en cas de non atteinte du score de moyen de performance au 31.12.2025.

Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est d'une action par Obligation de valeur nominale fixée à 176 euros. Conformément au *Sustainability-Linked Financing Framework*, si le score moyen de performance en matière de développement durable (calculé comme la moyenne arithmétique des scores des trois indicateurs clés de performance) n'atteint pas un certain niveau au 31 décembre 2025, le Groupe paiera un montant égal à de la valeur nominale.

Les trois indicateurs clés de performance issues des 11 nouveaux indicateurs *Schneider Sustainability Impact* (SSI) 2021–2025 sont les suivants :

- Le climat : Accompagner les clients du Groupe afin qu'ils économisent ou évitent 800 million de tonnes d'émissions de CO2 ;
- L'égalité : Accroître la diversité femme/ homme, de l'embauche aux managers juniors et intermédiaires, et aux équipes de dirigeants (50/40/30) ;
- Les générations : Former 1 million de personnes défavorisées à la gestion de l'énergie.

La méthodologie et l'approche de notation détaillées sont présentées dans le *Sustainability-Linked Financing Framework* du Groupe.

Pour toutes ces transactions, les primes et frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Schneider Electric SE a également réalisé en 2023 une deuxième émission OCEANE à échéance Novembre 2030, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 1,97 %. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 650 millions d'euros.

Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des obligations est de 426,66 actions par obligation avec une valeur nominale fixée à 100 000 euros correspondant à 234,38 euros par action.

À la clôture de l'exercice 2023, les autres emprunts obligataires non échus sont les suivants :

- 800 millions d'euros mis en place en septembre 2016 au taux de 0,25 %, arrivant à échéance le 9 septembre 2024 ;
- 100 millions d'euros mis en place en octobre 2015 au taux de 1,841 %, arrivant à échéance le 13 octobre 2025 ;
- 200 millions d'euros mis en place en octobre 2015 au taux de 1,841 %, arrivant à échéance le 13 octobre 2025 ;
- 750 millions d'euros mis en place en mars 2015 au taux de 0,875 %, arrivant à échéance le 11 mars 2025 ;
- 750 millions d'euros mis en place en décembre 2017 au taux de 0,875 %, arrivant à échéance le 13 décembre 2026 ;
- 650 millions d'euros mis en place en novembre 2020 au taux de 0 %, arrivant à échéance le 15 juin 2026 ;
- 750 millions d'euros mis en place en juin 2018 au taux de 1,375 %, arrivant à échéance le 21 juin 2027 ;
- 200 millions d'euros mis en place en septembre 2018 au taux de 0,25 %, arrivant à échéance le 09 septembre 2024 ;
- 500 millions d'euros mis en place en janvier 2019 au taux de 1,5 %, arrivant à échéance le 15 janvier 2028 ;
- 800 millions d'euros mis en place en mars 2020 au taux de 0,25 %, arrivant à échéance le 11 mars 2029 ;
- 500 millions d'euros mis en place en avril 2020 au taux de 1 %, arrivant à échéance le 9 avril 2027 ;
- 94 millions d'euros renouvelé en avril 2020 au taux Euribor de 0,60 %, arrivant à échéance le 23 juillet 2024 ;
- 250 millions d'euros mis en place en janvier 2019 au taux de 1,5 %, arrivant à échéance le 15 janvier 2028 ;
- 500 millions d'euros mis en place en novembre 2022 au taux de 3,25 %, arrivant à échéance le 09 novembre 2027 ;
- 600 millions d'euros mis en place en novembre 2022 au taux de 3,5 %, arrivant à échéance le 09 novembre 2032 ;
- 29 millions d'euros mis en place en mai 2023 au taux de 0%, arrivant à échéance le 25 juillet 2024 ;
- 750 millions d'euros mis en place en avril 2023 au taux de 3,38%, arrivant à échéance le 06 avril 2025 ;
- 500 millions d'euros mis en place en juin 2023 au taux de 3,25%, arrivant à échéance le 12 juin 2028 ;
- 600 millions d'euros mis en place en janvier 2023 au taux de 3,13%, arrivant à échéance le 13 octobre 2029 ;
- 500 millions d'euros mis en place en juin 2023 au taux de 3,50%, arrivant à échéance le 12 juin 2033 ;
- 600 millions d'euros mis en place en janvier 2023 au taux de 3,38%, arrivant à échéance le 13 avril 2034.

Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Note 10 Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2023, les autres emprunts et dettes assimilées comprennent des tirages de ligne de crédit ainsi que les intérêts courus sur emprunts obligataires. Les tirages de ligne de crédit représentent un total de 1 700 millions d'euros et les intérêts courus s'élèvent à 109 millions d'euros.

#### Note 11 Dettes rattachées à des participations

Les dettes rattachées à des participations correspondent à un emprunt inter compagnie de 42 millions d'euros réalisé avec l'entité Luxembourgeoise Industrielle de Rassurance S.A.

## Note 12 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)

Emprunts et dettes financières	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Billets de trésorerie	1 491 000	–	(473 000)	1 018 000
Emprunt	–	–	–	–
Banques créditrices	–	–	–	–
Autres dettes	–	–	–	–
<b>NET</b>	<b>1 491 000</b>	<b>–</b>	<b>(473 000)</b>	<b>1 018 000</b>

## Note 13 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant	À 1 an au plus	À plus de 1 an	À plus de 5 ans
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Créances rattachées à des participations	2 532 111	2 532 111	–	–
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances clients et comptes rattachés	570 104	570 104	–	–
Autres créances	323 972	323 972	–	–
Valeurs mobilières de placement	279 624	279 624	–	–
Charges constatées d'avance	3 278	3 278	–	–
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires dont convertibles	11 073 502	1 136 325	1 800 000	8 137 177
Autres emprunts et assimilés	1 808 904	1 808 904	–	–
Billets de trésorerie	1 018 000	1 018 000	–	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 162	109 162	–	–
Dettes fiscales et sociales	296 565	296 565	–	–
Autres dettes	2 088	2 088	–	–
Produits constatés d'avance	–	–	–	–

Les factures reçues et émises au cours de l'exercice n'ont pas présenté de retard de paiement.

## Note 14 Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Montant net
Participations	5 377 098	5 357 631
Créances rattachées à des participations	2 532 111	2 532 111
Autres créances et créances clients	405 060	405 060
Disponibilités	11 268 738	11 268 738
Produits :		
• refacturation des actions de performance gratuites		91 009
• intérêts		2 532 461

A noter que la société Boissière Finance est incluse dans ce tableau concernant les entreprises liées bien qu'elle soit détenue par l'intermédiaire de FR01 et que la participation soit <10%.

## Note 15 Autres produits d'exploitation

La totalité de ce poste est relatif aux redevances de marques facturées aux sociétés du groupe. La facturation est faite selon un pourcentage du chiffre d'affaires de chaque société, effectué sous le nom de la marque Schneider ou sous des marques associées.

## Note 16 Autres achats et charges externes

Ce poste comprend principalement les charges inhérentes à la gestion de la marque Schneider Electric.

## Note 17 Résultat financier

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus	2 002 364	1 500 580
Intérêts financiers nets	208 799	(21 673)
Autres	(578)	1 396
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>2 210 585</b>	<b>1 480 303</b>

En 2023, la société a reçu 2 002 millions d'euros de dividende de Schneider Electric Industries SAS.

## 6.3 Annexes aux comptes sociaux

## Note 18 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Plus/Moins-values de cession corporelle et financière	39	39 753
Provisions (dotations)/reprises	32 355	36 271
Autres produits et charges exceptionnels	(70 498)	(59 494)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(38 104)</b>	<b>16 531</b>

Le résultat exceptionnel est principalement composé d'écritures liées aux produits de refacturation d'actions de performance et de charges exceptionnelles sur ces actions de performance.

## Note 19 Impôts sur les sociétés/Produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat « Impôts sur les sociétés » reflète principalement le produit de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SE est la mère. Le produit net constaté au titre de l'intégration fiscale s'élève à 29 millions d'euros.

Schneider Electric SE est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2023 de 1 627 millions d'euros.

## Note 20 Engagements pris en matière de retraites

La société avait pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants, cadres actifs et retraités. En 2015, la société a fermé ses régimes de retraite supplémentaire. Depuis fin 2015, il n'existe plus aucun bénéficiaire actif. La société a externalisé auprès d'AXA France Vie ses engagements au titre des retraités bénéficiaires des régimes de retraite supplémentaire.

## Note 21 Engagements hors bilan

## 21.1 – Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SE du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SE détient des titres est non significatif.

## 21.2 – Cautions, avals et garanties

## Engagements donnés

Contre-garantie de cautions données par des banques : néant.

Avals et cautions donnés : 2 105 millions d'euros essentiellement à des sociétés du Groupe.

Garantie bancaire : 20 millions d'euros

## Engagements reçus

Contre-garantie bancaire : néant.

Lignes de crédit : 2 950 millions d'euros

## 21.3 – Instruments financiers

Les opérations de couverture du Groupe Schneider Electric, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SE.

Au cours de l'exercice 2023, Schneider Electric SE a mis en place des swaps de taux d'intérêts de 800 millions d'euros comme instrument dérivé pour couvrir partiellement son exposition aux taux d'intérêt.

## Note 22 Passif éventuel

Ainsi que rendu public précédemment, les Autorités judiciaires et de la concurrence françaises ont perquisitionné en septembre 2018 le siège du Groupe ainsi que certains autres sites dans le cadre d'une enquête en lien avec la vente de produits électriques réalisée par le biais d'activités de distribution commerciale en France.

Le 4 juillet 2022, Schneider Electric a reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence prétendant que l'autonomie tarifaire de certains distributeurs aurait été limitée, ce qui est contraire aux règles de concurrence. Schneider Electric conteste fermement les allégations de la notification des griefs et a soumis sa réponse à l'Autorité de la concurrence française. L'audience devant l'Autorité de la concurrence n'est pas encore fixée, le Groupe anticipe qu'elle aura lieu en 2024 et qu'une décision exécutoire pourrait être rendue fin 2024 ou 2025. Si l'Autorité de la concurrence devait contester les arguments de Schneider Electric et conclure que des pratiques anticoncurrentielles ont été mises en œuvre, elle disposerait d'un large pouvoir d'appréciation pour déterminer au cas par cas l'amende financière qu'elle pourrait infliger dans le respect des principes de proportionnalité et d'individualité des peines tels que décrits dans son communiqué de presse de 2021 ([https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/Communique\\_sanction.pdf](https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/Communique_sanction.pdf)).

Il pourrait n'y avoir aucune amende et celle-ci ne pourrait excéder un montant maximal de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021 en vertu de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Parallèlement, le 7 octobre 2022, Schneider Electric a été mis en examen par un juge d'instruction, qui a exigé de Schneider Electric une garantie bancaire de 20 millions d'euros et un cautionnement de 80 millions d'euros. Schneider Electric a officiellement contesté la mise en accusation et avancé de nombreux arguments de droit et de fait. La procédure est en cours.

Ces actions ne signifient pas que Schneider Electric sera finalement reconnu coupable de tout acte répréhensible. Schneider Electric conteste fermement l'ensemble des allégations du juge d'instruction français et de l'Autorité de la concurrence et entend se défendre pleinement et avec la plus grande vigueur.

Compte tenu de la difficulté d'apprécier dans quelle mesure l'Autorité de la concurrence prendra en compte les arguments avancés par Schneider Electric pour sa défense, ainsi que les multiples facteurs contribuant à la détermination d'une amende, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable le montant de l'éventuelle amende qui pourrait être encourue en cas de décision défavorable, bien qu'elle puisse avoir un impact significatif sur le Groupe. Dans ce contexte, aucune provision statutaire n'a été constatée à ce stade de l'affaire.

Schneider Electric a d'autres passifs éventuels découlant des procédures judiciaires, arbitrales ou réglementaires survenant dans le cours normal de ses activités. A la date d'approbation des comptes statutaires, les réclamations et litiges connus ou en cours concernant le Groupe ou ses filiales ont été analysés. Sur la base de l'avis des conseillers juridiques du Groupe, il a été jugé que toutes les provisions nécessaires pour couvrir ces risques éventuels avaient été passées.

## Note 23 Renseignements divers

### 23.1 – Effectif

L'effectif moyen sur l'exercice est de 4 employés.

### 23.2 – Comptes consolidés

Schneider Electric SE est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

### 23.3 – Éléments post-clôture

Le 10 janvier 2024 SESE a procédé à une émission obligataire en deux tranches : 600 millions d'euros au taux de 3% et arrivant à maturité en janvier 2031 et 700 millions d'euros au taux de 3,25% et arrivant à maturité en octobre 2035.

## 6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Schneider Electric S.E.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Schneider Electric S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

*Paragraphe « Titres de participation » de la partie « Principes et méthodes comptables » et note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels*

<b>Risque identifié</b>	<p>Les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent au bilan de votre société au 31 décembre 2023 respectivement pour un montant net de M€ 5 358 et de M€ 2 532.</p> <p>Comme décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la partie « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité estimée à la clôture est inférieure à leur valeur comptable. L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable des participations et par la prise en compte de perspectives de rentabilité des participations et de perspectives en matière de conjoncture économique. Concernant les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice clos.</p> <p>Du fait du jugement exercé par la direction dans le cadre de ces estimations, en particulier lorsqu'elles sont fondées sur des éléments prévisionnels, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, et par extension des créances qui leur sont rattachées, constitue un point clé de l'audit.</p>
-------------------------	--

<b>Notre réponse</b>	<p>Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre société pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comparer les quotes-parts de situation nette comptable utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation avec les comptes des participations concernées, qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;</li> <li>• apprécier, lorsque les valeurs d'utilité ont été déterminées sur la base d'éléments prévisionnels, que leur estimation est basée sur une méthode d'évaluation adaptée;</li> <li>• apprécier les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des valeurs d'utilité, notamment le taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation, en intégrant à notre équipe des experts en évaluation, le cas échéant ;</li> <li>• vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité effectués par votre société.</li> </ul> <p>Nous avons également apprécié le caractère recouvrable des créances rattachées au regard du résultat des tests de dépréciation des titres de participation.</p>
----------------------	---

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.E. par votre assemblée générale du 6 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 5 mai 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la seconde année.

**6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Rapport au comité d'audit et des risques**

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

**Mazars**

Paris La Défense, le 29 février 2024

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2024

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée



## 6.5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2023

Nombre de titres (en milliers d'euros)	Sociétés	Valeur d'inventaire
<b>A. PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES</b>		
(Valeurs d'inventaire supérieures à 5 millions d'euros)		
58 018 657	Schneider Electric Industries SAS	5 343 544
2 497	Muller SAS	8 038
10 357 749	Actions propres Schneider Electric SE	1 375 177
		<b>6 726 759</b>
<b>B. AUTRES PARTICIPATIONS</b>		
(valeurs d'inventaire inférieures à 5 millions d'euros)		
		-
<b>C. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES</b>		
		-
<b>D. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
		6 049
<b>Total</b>		<b>6 732 807</b>
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		
4 159 845	Actions propres Schneider Electric SE	279 623
<b>TOTAL</b>		<b>7 012 430</b>

## 6.6 Filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*
<b>I. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE SCHNEIDER ELECTRIC SE</b>		
<b>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>		
Schneider Electric Industries SAS 35, rue Joseph-Monier 92500 Rueil-Malmaison	928 299	6 298 071
<b>B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>		
<b>II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>		
<b>A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)</b>		
a) Filiales françaises (ensemble)	38	8 191
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–
<b>B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)</b>		
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	–	–
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble) *	640	180 302

\* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

\* les montants en devise étrangère ont été convertis en euros au cours du 31 décembre 2023.

Quote-part du capital détenue en %	Valeur brute	Valeur nette	Avances et prêts consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais Donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2023	Bénéfice (perte) de l'exercice 2023	Dividendes encaissés par la société au cours de L'exercice 2023
100,00	5 343 544	5 343 544	2 532 111		4 486 895	2 068 597	1 999 903
99,84	12 306	8 038				(215)	
–							
4,80	21 249	6 048			137 481	56 924	2 460

## 6.7 Résultats financiers de la société relatifs aux 5 dernières années

Nature des indications	2023	2022	2021	2020	2019
<b>SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	2 291 344	2 284 372	2 276 134	2 268 274	2 328 274
Nombre d'actions émises	572 835 884	571 092 921	569 033 442	567 068 555	582 068 555
Nombre d'obligations convertibles en actions	3 701 523	3 695 023	3 683 972	3 683 972	–
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
• par exercice de droits de souscription et émissions d'actions	–	–	–	–	–
<b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
(en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1	79	–	450	2 385
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	2 002 364	1 500 580	1 500 362	1 553	49 896
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 555 672	1 690 046	1 392 930	(201 902)	(18 659)
Impôts sur les bénéfices	42 907	18 623	52 342	32 287	71 684
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2 560 475	1 744 408	1 498 235	(31 273)	57 108
Résultat distribué (1) hors précompte et avoir fiscal	2 002 363 (2)	1 650 197	1 650 197	1 474 378	1 413 455
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION</b>					
(en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,42	2,99	2,54	(0,30)	0,09
Résultat après impôts, amortissements et provisions	4,48	3,05	2,63	(0,06)	0,10
Dividende attribué à chaque action (net)	3,50 (2)	3,15	2,90	2,60	2,55
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	2,5	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	13 505	1 496	1 130	1 961	3 693
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 102	871	795	916	944

(1) Pour 2023, estimation sur la base des actions existantes au 31 décembre 2023, y compris les actions propres

(2) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale de 2024.

## 6.8 Extrait du rapport annuel d'activité au 31 décembre 2023

En 2023, le résultat d'exploitation de Schneider Electric SE s'élève à 345 millions d'euros, contre 229 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les charges d'intérêt nettes de produits d'intérêts s'élèvent à – 208 millions d'euros contre 22 millions en 2022 pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 2 555 millions d'euros en 2023, contre 1 709 millions d'euros en 2022. La variation s'explique principalement par les produits de redevances de la marque Schneider Electric qui a connu une augmentation de plus de 74 millions, une variation positive de 948 millions d'euros sur les produits financiers et une augmentation des charges financières de 218 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à 2 560 millions d'euros, contre 1 744 millions d'euros en 2022. Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 196 millions d'euros contre 7 213 millions d'euros au 31 décembre 2022, prenant en compte le bénéfice 2023 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires pour 1 767 millions d'euros.

# 7

## Informations sur la Société et son capital

### 7.1 Actionnariat 550

- 7.1.1 Actionnariat 550
- 7.1.2 Actionnariat salarié 551

### 7.2 Capital 552

- 7.2.1 Capital social et droits de vote 552
- 7.2.2 Capital potentiel 552
- 7.2.3 Autorisations d'émissions et d'annulations d'actions 552
- 7.2.4 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices 556
- 7.2.5 Rachats d'actions 557
- 7.2.6 Nantissement 557

### 7.3 Renseignements sur la Société 558

### 7.4 Droits et obligations des actionnaires 558

- 7.4.1 Assemblées générales (article 19 des statuts) 558
- 7.4.2 Droits de vote 559
- 7.4.3 Affectation du résultat (article 22 des statuts) 559
- 7.4.4 Mode de détention des actions (article 7 alinéa 1 des statuts) 560
- 7.4.5 Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts) 560
- 7.4.6 Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts) 560
- 7.4.7 Modalités de cession des actions (article 8 des statuts) 560
- 7.4.8 Publication des informations mentionnées à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce 560

### 7.5 Bourse 561

### 7.6 Relations investisseurs 563

- 7.6.1 Responsable de l'information 563
- 7.6.2 Contacts 563
- 7.6.3 Comité consultatif des actionnaires 563
- 7.6.4 Documents accessibles au public et information réglementée 563



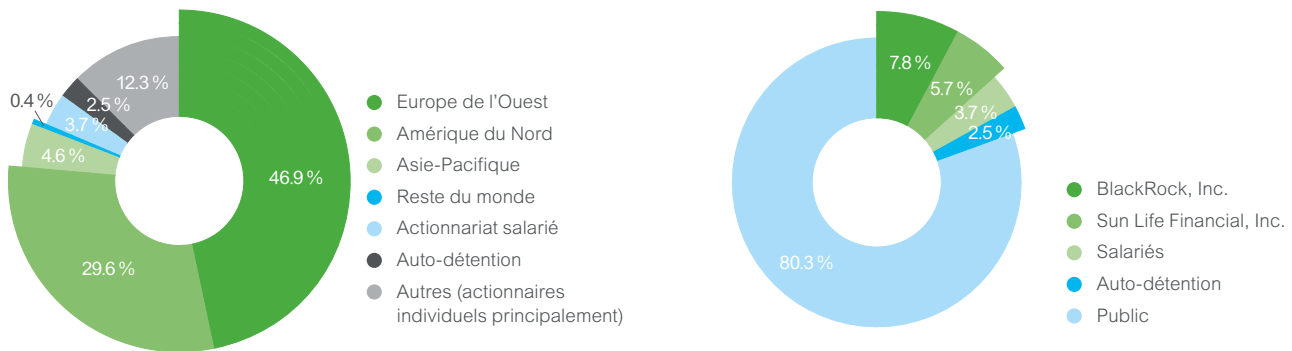
Ce chapitre intègre des éléments du rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise.

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation et de réduction de capital du paragraphe 7.2.3 (Autorisations d'émissions et d'annulations), les paragraphes 7.4.1 (Assemblées générales), 7.4.2 (Droits de vote), 7.4.8 (Publication des informations mentionnées à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce), ainsi que le chapitre 4 constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ils sont signalés par une mention spécifique.

## 7.1 Actionnariat

### 7.1.1 Actionnariat

#### Principaux actionnaires au 31 décembre 2023<sup>(1)</sup>



(1) Les graphiques indiquent les participations à la meilleure connaissance de la Société.

#### Évolution du capital au cours des trois derniers exercices<sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2023, le capital social de Schneider Electric s'élevait à 2 291 343 536 euros, divisé en 572 835 884 actions ordinaires, auxquelles sont rattachés 600 194 772 droits de vote théoriques. Le tableau suivant présente, à la meilleure connaissance de la Société, les variations de la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au cours des trois dernières années.

	31 décembre 2023				31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Capital %	Nombre d'actions	Droits de vote % <sup>(4)</sup>	Nombre de droits de vote	Capital %	Droits de vote % <sup>(4)</sup>	Capital %	Droits de vote % <sup>(4)</sup>
BlackRock, Inc.	7.8	44 511 592	7.6	44 511 592	7,3	7,0	6,3	6,1
Sun Life Financial, Inc. <sup>(2)</sup>	5.7	32 854 522	5.6	32 854 522	6,8	6,6	7,0	6,8
Salariés <sup>(3)</sup>	3,7	20 989 322	6.4	37 756 304	3,8	6,6	3,6	6,2
Auto-détention	2.5	14 518 652	-	-	2,1	-	2,2	-
Public	80.3	459 961 796	80.4	470 553 702	80,0	79,8	80,9	80,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>572 835 884</b>	<b>100,0</b>	<b>585 676 120<sup>(4)</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) À la meilleure connaissance de la Société, le tableau indique les participations ou droits de vote qui ont franchi le seuil de 5 % au cours des trois dernières années.

(2) Ces actions sont majoritairement détenues par des fonds gérés par MFS Investment Management qui fait partie du groupe Sun Life Financial Inc.

(3) Le nombre total d'actions détenues par les salariés inclut :

- 8 051 500 actions détenues par le FCPE Actionnariat (France), soit 1,4 % du capital et 2,7 % des droits de vote ;
- 5 543 100 actions détenues par le FCPE Actionnariat Mondial (International), soit 1,0 % du capital et 1,8 % des droits de vote ; et
- 7 394 722 actions détenues directement par les salariés, soit 1,3 % du capital et 1,9 % des droits de vote.

(4) Nombre ou pourcentage de droit de vote excluant les actions privées de droit de vote.

#### Notification de franchissement de seuil

À la meilleure connaissance de la Société, hormis Sun Life Financial, Inc. et BlackRock, Inc. citées ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la Société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

#### Historique de franchissement de seuil (pour les seuils égaux ou supérieurs à 5 %)

À la meilleure connaissance de la Société, aucun actionnaire supplémentaire n'a procédé à un changement de détention au cours de l'année 2023 dépassant le seuil de 5 % du capital ou des droits de vote.



## Contrôle de la Société

Au 31 décembre 2023, à sa meilleure connaissance, la Société n'était pas contrôlée et n'a fait l'objet d'aucun accord liant un ou plusieurs actionnaires ou toute autre personne physique ou morale, agissant seuls ou de concert, concernant la détention directe ou indirecte de son capital ou de son contrôle, ou dont la mise en œuvre peut impliquer un changement de contrôle ultérieur de la Société.

## Pactes ou conventions d'actionnaires portant sur les actions de Schneider Electric

La Société n'a pas connaissance de pactes ou de conventions d'actionnaires ni d'actionnaires agissant de concert en ce qui concerne les actions qui constituent son capital social.

## 7.1.2 Actionnariat salarié

### 7.1.2.1 Intéressement et participation

Il existe des plans d'intéressement et de participation au sein de la majorité des sociétés françaises du Groupe. Les sommes versées par les entités françaises du Groupe au cours des cinq dernières années ont été de :

	2023	2022	2021	2020	2019
Plans d'intéressement et de participation ( <i>en millions d'euros</i> )	<b>53,0</b>	61,7	65,8	57,0	59,3

En 2023, près de 64 % du montant total de l'intéressement et de la participation ont été placés dans le fonds d'actionnariat Schneider Electric et près de 13 % ont été perçus par les salariés.

### 7.1.2.2 Actionnariat salarié Schneider Electric

Le plan mondial d'actionnariat salarié WESOP (*Worldwide Employee Share Ownership Plan*) est l'un des principaux programmes de rémunération annuelle récurrents du Groupe. Il offre aux collaborateurs du monde entier l'opportunité de devenir actionnaires de la Société à des conditions préférentielles.

Ainsi, en associant ses collaborateurs à son capital, Schneider Electric leur permet de bénéficier de la création de valeur et réconcilie l'intérêt des salariés et celui de l'entreprise. Dans les pays où la législation le permet, Schneider Electric offre à ses salariés la possibilité d'investir lors d'augmentations de capital réservées.

Au 31 décembre 2023, les salariés du Groupe détenaient, en direct, *via* les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), ou par les actions de performance, 21,0 millions d'actions Schneider Electric SE, soit 3,7 % du capital et 6,4 % des droits de vote, compte tenu des droits de vote double.

Les droits de vote des actions détenues par les FCPE sont exercés par les conseils de surveillance de ces FCPE.

Les actionnaires salariés du Groupe se répartissent sur plus de 50 pays comme suit : 21 % en France, 13 % en Chine, 15 % en Inde, 10 % aux États-Unis et 41 % dans les autres pays. Environ 54 % des salariés sont actionnaires du Groupe.

## 7.2 Capital

### 7.2.1 Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 2 291 343 536 euros et est divisé en 572 835 884 actions intégralement libérées d'une valeur nominale de 4 euros. Le nombre de droits de vote attachés aux 572 835 884 actions composant le capital au 31 décembre 2023 est de 600 194 772.

### 7.2.2 Capital potentiel

Au 31 décembre 2023, le capital potentiel était constitué de :

- 129 050 actions de performance dont une partie reste subordonnée à la satisfaction de conditions de performance (les plans 40, 41<sup>ter</sup>, 42<sup>bis</sup>, 42<sup>ter</sup>, 42<sup>quater</sup> et 43, dont la livraison soit en actions existantes soit en actions à émettre n'a pas encore été déterminée par le Conseil d'administration). L'acquisition de la totalité des actions de performance entraînerait l'émission de 129 050 actions. Le capital de Schneider Electric SE serait composé de 572 964 934 actions ordinaires, soit une augmentation de 0,02 % du nombre d'actions au 31 décembre 2023 ; et de
- 3 690 472 OCEANE (dont 3 683 972 OCEANE émises en novembre 2020 et 6 500 émises en novembre 2023). L'exercice de la totalité des OCEANE entraînerait l'émission de 6 483 049 (dont 3 709 759 actions<sup>(1)</sup> au titre des OCEANE émises en 2020 et 2 773 290 actions<sup>(2)</sup> au titre des OCEANE émises en 2023). Le capital de Schneider Electric SE serait composé de 579 447 983 actions ordinaires, soit une augmentation de 1,13 % du nombre d'actions au 31 décembre 2023.

(1) Le ratio de conversion et/ou d'échange a été fixé à une action par OCEANE sous réserve des ajustements usuels, y compris les ajustements liés au versement d'un dividende supérieur à 2,55 euros par action. A la suite de la distribution d'un dividende de 3,15 euros le 11 mai 2023, le ratio de conversion et/ou d'échange a été ajusté et porté de 1,003 à 1,007 action par OCEANE.

(2) Le ratio de conversion et/ou d'échange a été fixé à 426,6601 actions par OCEANE sous réserve des ajustements usuels, y compris les ajustements liés au versement d'un dividende.

### 7.2.3 Autorisations d'émissions et d'annulations d'actions

#### 7.2.3.1 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation et de réduction de capital

Ce tableau fait partie intégrante du rapport de Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration.

	Montant nominal maximal des augmentations de capital autorisées (en euros)	Nombre d'actions	Date d'autorisation/ limite de validité	Usage de la résolution (nombre d'actions dont l'émission a été autorisée)	Montant disponible (en nombre d'actions)
<b>Émission avec droit préférentiel de souscription</b>					
Émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société <b>(19<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	800 millions <sup>(1)</sup>	200 000 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025	Néant	197 226 710 <sup>(6)</sup>
Incorporation des primes, réserves, bénéfices ou autres <b>(24<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	800 millions <sup>(1)</sup>	200 000 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025	Néant	200 000 000
<b>Émission sans droit préférentiel de souscription</b>					
Émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou de toutes autres valeurs donnant accès immédiatement ou à terme au capital <b>(20<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025	Néant	53 226 710 <sup>(3)(8)</sup>
Émission d'actions et de toutes valeurs mobilières par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier <b>(21<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	120 millions <sup>(1)</sup>	30 000 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025	2 773 290 <sup>(6)</sup>	27 226 710
Émission d'actions et de toutes valeurs mobilières en contrepartie de titres non cotés <b>(23<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025	Néant	56 000 000
<b>Limites globales des émissions réalisées dans le cadre des résolutions ci-dessus</b>	<b>800 millions<sup>(1)</sup></b>	<b>200 000 000</b>	<b>4 mai 2023/ 3 juillet 2025</b>	<b>2 773 290</b>	<b>197 226 710<sup>(3)(8)</sup></b>

	Montant nominal maximal des augmentations de capital autorisées (en euros)	Nombre d'actions	Date d'autorisation/ limite de validité	Usage de la résolution (nombre d'actions dont l'émission a été autorisée)	Montant disponible (en nombre d'actions)
<b>Émissions d'actions en faveur des salariés</b>					
Plans d'épargne entreprise <b>(25<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	46 millions <sup>(6)</sup>	11 500 000	4 mai 2023/ 3 juillet 2025		7 800 000 <sup>(3)</sup>
Émission d'actions dans le cadre du développement de l'actionnariat salarié parmi les salariés de sociétés étrangères du Groupe <b>(26<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>	24 millions <sup>(4)(6)</sup>	6 000 000	4 mai 2023/ 3 novembre 2024		2 300 000 <sup>(3)</sup>
Attributions d'actions gratuites ou de performance <b>(15<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 5 mai 2022)</b>	45,5 millions <sup>(7)</sup>	11 375 000	5 mai 2022/ 4 mai 2025	1 602 681	9 772 319 <sup>(5)</sup>
<b>Réduction du capital par annulation d'actions</b>					
Annulation d'actions auto-détenues <b>(27<sup>ème</sup> résolution de l'AGA du 4 mai 2023)</b>		224 millions par période de 24 mois	56 000 000	4 mai 2023/ 3 mai 2025	56 000 000

- (1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 800 millions d'euros.
- (2) Toutes les émissions réalisées sans droit préférentiel (20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions) ont un plafond global limité à 224 millions d'euros.
- (3) En utilisant l'autorisation de la 16<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 5 mai 2022 et la délégation du Conseil d'administration accordée le 14 décembre 2022, 468 529 actions ont été émises en 2023 pour les salariés français adhérents à un plan d'épargne entreprise. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2023 a autorisé des augmentations de capital dans la limite de 3,7 millions d'actions, soit 0,65 % du capital.
- (4) L'émission des actions réservées aux salariés de filiales étrangères du Groupe s'impute sur le plafond de l'autorisation relative aux augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un PEE.
- (5) Le Conseil d'administration du 27 juillet 2022 a attribué 67 590 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2022. Le Conseil d'administration du 26 octobre 2022 a attribué 25 090 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2022. Le Conseil d'administration du 28 mars 2023 a attribué 1 414 309 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2023. Le Conseil d'administration du 4 mai 2023 a attribué 17 559 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2023. Le Conseil d'administration du 26 juillet 2023 a attribué 47 528 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2023. Le Conseil d'administration du 25 octobre 2023 a attribué 30 605 actions de performance au titre du plan d'intéressement à long terme 2023.
- (6) À la date de l'Assemblée générale des actionnaires 2023, soit un capital de 2 284 millions d'euros.
- (7) À la date de l'Assemblée générale des actionnaires 2022, soit un capital de 2 276 millions d'euros.
- (8) Lors de la réunion des 28, 29 et 30 août 2023, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 21<sup>ème</sup> résolution et d'accorder au Directeur général tous pouvoirs pour procéder à l'émission d'OCEANE dans certaines limites. Le 20 novembre 2023, le Directeur général a décidé l'émission de 6 500 OCEANE par la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés en France et hors de France sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, chaque OCEANE donnant droit à la conversion ou à l'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (hors ajustement visant à préserver les droits des porteurs d'OCEANE).

### 7.2.3.2 Utilisation des autorisations accordées par l'Assemblée générale annuelle : émission d'OCEANE

#### 7.2.3.2.1 Rapport complémentaire du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 - Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES)

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons le rapport complémentaire visé aux articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de commerce sur l'utilisation par le Conseil d'administration de la délégation accordée par l'Assemblée Générale mixte du 4 mai 2023 dans sa vingt-et-unième résolution.

#### Cadre juridique de l'émission des OCEANES

L'Assemblée générale de Schneider Electric SE (la « Société ») du 4 mai 2023 (l'« Assemblée générale »), dans sa vingt-et-unième résolution, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93, L. 22-10-49, L. 22-10-52 du Code de commerce, et de l'article L.411-2, 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier a délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider par une offre visée à l'article L. 411-2, 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (les « titres donnant accès au capital ») ; il est précisé que (a) la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances et (b) les actions nouvelles conféreront les mêmes droits que les actions anciennes ; étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue. L'assemblée générale a fixé à 26 mois la durée de validité de cette délégation consentie dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120 millions d'euros s'imputant sur le plafond d'augmentation de capital de 224 millions d'euros fixé dans la vingtième résolution et sur le plafond d'augmentation de capital de 800 millions d'euros fixé dans la dix-neuvième résolution de ladite Assemblée générale.

## 7.2 Capital

Lors de sa réunion des 28, 29 et 30 août 2023, le Conseil d'administration a décidé de faire usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale aux termes de sa vingt-et-unième résolution et d'approuver le principe d'une émission, par la Société, en une ou plusieurs fois, de valeurs mobilières donnant accès à son capital social, représentées par des OCEANE, dans le cadre d'une offre au public telle que visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France (selon le cas, à l'exception des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et/ou de l'Australie), sans que s'exerce le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal total de 750 millions d'euros et d'un montant nominal total maximum de la ou des augmentations de capital correspondante(s) résultant de la conversion potentielle des OCEANE en nouvelles actions ordinaires de 30 millions d'euros (hors ajustements effectués pour préserver les droits des porteurs d'OCEANE). Le Conseil d'administration a subdélégué jusqu'au 30 août 2024 au Directeur général tous pouvoirs pour réaliser l'émission d'OCEANES et en déterminer les modalités d'émission. Faisant usage de cette délégation, le Directeur général a décidé le 20 novembre 2023 de procéder à l'émission de 6 500 OCEANES d'une valeur nominale de 100 000 euros au prix unitaire de 100 000 euros.

### Caractéristiques principales de l'émission des OCEANES

Conformément à la décision du Conseil d'administration susmentionnée, les OCEANES ont été émises selon les principales modalités et conditions suivantes :

- **Date d'annonce et de lancement de l'émission** : 20 novembre 2023
- **Règlement-livraison des OCEANES** : 27 novembre 2023
- **Modalités d'émission des OCEANES** : par le biais d'un placement exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »)), conformément à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, en France et hors de France (à l'exception, en particulier, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Japon, du Canada et de l'Afrique du Sud)
- **Nombre et valeur nominale d'OCEANES à émettre** : 6 500 OCEANES d'une valeur nominale de 100 000 euros
- **Montant nominal correspondant de l'émission** : 650 000 000 euros
- **Prix d'émission des OCEANE** : 100 000 euros
- **Prix de remboursement des OCEANES** : 100 000 euros
- **Cours de référence** : 164,4762 euros par action
- **Taux d'intérêt** : taux annuel fixe de 1.97% payable semestriellement à terme échu le 27 mai et le 27 novembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), et pour la première fois le 27 mai 2024
- **Prime initiale de conversion/échange** : 42,5% par rapport au cours de référence de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. La prime de conversion de 42,5% a été fixée au regard du prix de l'action Schneider Electric SE à 166,2 euros le 17 novembre 2023 en hausse de 27 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de la durée de la transaction. Sur 7 ans, cette prime correspond à un taux de croissance annuelle composé du prix de l'action de 5,2 % pour parvenir au prix de conversion. Cette prime a été fixée en considération du coupon et des pratiques de marché observés pour les récentes émissions d'obligation convertible. Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du code de commerce, le prix de l'action à émettre est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %
- **Prix initial de conversion/échange** : 234,3786 euros
- **Échéance des OCEANES** : 27 novembre 2030
- **Conditions de remboursement** : remboursement à la valeur nominale
- **Conditions de remboursement anticipé** : remboursement anticipé au gré de la Société au pair majoré des intérêts courus à tout moment à compter du 18 décembre 2028 (inclus), sous réserve d'un préavis d'au moins 30 (sans pouvoir excéder 60) jours calendaires, si la moyenne arithmétique, calculée sur une période de 10 jours de bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 20 jours de bourse consécutifs qui précèdent le jour de la publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours moyens pondérés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris chaque jour de bourse sur la période de 10 jours de bourse consécutifs considérée et du ratio de conversion/échange en vigueur ce même jour de bourse, excède 150 % de la valeur nominale de chaque obligation
- **Dates, échéances et conditions de conversion/d'échange** : droit de convertir ou d'échanger les obligations en actions nouvelles et/ou existantes de la Société pouvant être exercé à tout moment à compter du 7 janvier 2024 et jusqu'au septième jour ouvré (inclus) précédant le 27 novembre 2030
- **Ratio initial de conversion/d'échange** : 426,6601 actions par obligation (ajustements : protection standard contre la dilution et protection des dividendes).

### Incidences de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital

#### Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société

À titre d'information, en supposant que la Société décide d'émettre uniquement des nouvelles actions en cas d'exercice du droit de conversion ou d'échange des obligations en actions de la Société, l'incidence de l'émission de ces nouvelles actions sur la quote-part des capitaux propres de la Société (sur la base des capitaux propres de la Société ressortant d'une situation financière intermédiaire et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2023) serait la suivante :

	Capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée(*)
Avant l'émission des OCEANES	13,21	14,22
Après l'émission des OCEANES et l'exercice du droit d'attribution d'actions	14,28	15,27

(\*) Dans le cas où toutes les actions de performance non encore qualifiées seraient livrées à partir d'actions à émettre (à savoir, au 30 juin 2023 : 1 472 669 nouvelles actions à émettre).

### Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

À titre d'information, en supposant que la Société décide d'émettre uniquement des nouvelles actions en cas d'exercice du droit de conversion ou d'échange des obligations en actions de la Société, l'incidence de l'émission de ces nouvelles actions sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société avant l'émission et n'y souscrivant pas (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2023) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée(*)
Avant l'émission des OCEANES	1 %	0,991 %
Après l'émission des OCEANES et l'exercice du droit d'attribution d'actions	0,995 %	0,986 %

(\*) Dans le cas où toutes les actions de performance non encore qualifiées seraient livrées à partir d'actions à émettre (à savoir, au 30 juin 2023 : 1 472 669 nouvelles actions à émettre).

### Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action Schneider Electric SE

L'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action Schneider Electric SE est de 0,48 %.

Cette incidence théorique a été calculée sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2023 et la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission ainsi qu'il suit :

Valeur moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission (A)	151,1595 euros
Nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2023 (B)	571 092 921 actions
Capitalisation boursière théorique avant l'émission des OCEANES calculée sur la base de la valeur moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission (C=A*B)	86 326 120 391,90 euros
Nombre potentiel d'actions à émettre cas d'exercice du droit de conversion ou d'échange des obligations en actions compte tenu d'un ratio de conversion de 426,6601 actions par obligation (D)	2 773 291 actions
Nombre d'actions composant le capital social après conversion ou échange de la totalité des OCEANES en actions de la Société (E=B+D)	573 866 212 actions
Prix théorique de l'action après conversion ou échange de la totalité des OCEANES en actions de la Société (F=C/E)	150,43 euros
<b>Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société (A-F)/A</b>	<b>0,48 %</b>

### 7.2.3.2 Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) avec suppression du droit préférentiel de souscription

A l'assemblée générale de la société Schneider Electric SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 20 mars 2023 sur l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2-1° du code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la Société (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société et/ou (iii) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, et/ou (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou à émettre par, et/ou à des titres de créance, des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, et/ou (v) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre par des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance desdites sociétés, autorisée par votre assemblée générale mixte du 4 mai 2023.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120 millions d'euros s'imputant sur le plafond d'augmentation de capital de 224 millions d'euros prévu par la vingtième résolution et sur le plafond global d'augmentation de capital de 800 millions d'euros prévu par la dix-neuvième résolution de ladite assemblée générale.

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance des 28, 29 et 30 août 2023 d'approuver le principe d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, représentées par des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANES »), dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L.411-2, 1° du code monétaire et financier auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France (selon le cas, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et/ou de l'Australie), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le conseil d'administration a décidé que (i) le montant nominal total de cette/ces émission(s) d'OCEANES ne pourra excéder 750 millions d'euros et (ii) la ou les augmentations de capital résultant de la conversion éventuelle des OCEANES en actions ordinaires nouvelles ne pourra excéder un montant nominal maximum de 30 millions d'euros (hors ajustements effectués pour préserver les droits des porteurs d'OCEANES).

## 7.2 Capital

Le conseil d'administration a subdélégué au Directeur général, pour une durée de 12 mois à compter de sa réunion, tous pouvoirs, pour décider de procéder à l'émission des OCEANes et d'en déterminer les modalités d'émission.

Faisant usage de cette subdélégation, votre Directeur général a décidé le 20 novembre 2023 de procéder à l'émission de 6 500 OCEANes d'une valeur nominale de 100 000 euros au prix unitaire de 100 000 euros.

Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2023 a constaté la réalisation définitive de l'opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire établie sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 juin 2023, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des deniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur

- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2023 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 22 décembre 2023

Les Commissaires aux comptes

### Mazars

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

### PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée

## 7.2.4 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2020, les augmentations et réductions de capital ont fait évoluer le capital et les primes de Schneider Electric SE comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant total du capital (en EUR)
<b>Capital au 31 décembre 2020<sup>(1)</sup></b>		567 068 555	2 268 274 220
Augmentation en faveur des salariés	1 964 887		
Création d'actions de performance	–		
<b>Capital au 31 décembre 2021<sup>(2)</sup></b>		569 033 442	2 276 133 768
Émission d'actions dans le cadre de la fusion avec IGE+XAO	284 308		
Augmentation en faveur des salariés	1 775 171		
Création d'actions de performance	–		
<b>Capital au 31 décembre 2022<sup>(3)</sup></b>		571 092 921	2 284 371 684
Augmentation en faveur des salariés	1 742 963		
Création d'actions de performance	–		
<b>CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023<sup>(4)</sup></b>		<b>572 835 884</b>	<b>2 291 343 536</b>

(1) Réduction du capital (60 millions d'euros) et des primes (929,4 millions d'euros).

(2) Augmentation du capital (7,86 millions d'euros) et des primes (208,6 millions d'euros).

(3) Augmentation du capital (8,2 millions d'euros) et des primes (204,5 millions d'euros).

(4) Augmentation du capital (7 millions d'euros) et des primes (212,0 millions d'euros).

## 7.2.5 Rachats d'actions

### 7.2.5.1 Programme actuel de rachat d'actions

Nous vous rappelons que Schneider Electric a lancé le 14 février 2019 un nouveau programme de rachat d'actions d'un montant compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Initié au titre de la 15<sup>ème</sup> résolution approuvée lors de l'Assemblée générale des actionnaires 2018, ce programme a été poursuivi conformément aux 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions approuvées respectivement lors des Assemblées générales des actionnaires 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. Ces rachats s'inscrivent dans une politique de neutralisation de la dilution résultant des augmentations de capital réservées aux salariés ou des Plans d'intéressement à long terme. L'intégralité des actions achetées par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions est affectée à la couverture des Plans d'intéressement à long terme.

Au début de l'année 2021, en raison de l'incertitude économique et compte tenu des acquisitions en cours, le programme de rachat est demeuré inactif après sa suspension en 2020 en raison de la crise de la COVID-19. Le programme de rachat d'actions a repris à la fin du mois de juillet 2021. Le 5 mai 2022, la proposition de relever le plafond du prix d'achat à 250 euros par action (contre 150 euros précédemment) a été approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Schneider Electric n'a pas poursuivi les rachats au cours du second semestre 2022, principalement en raison de restrictions liées à la transaction proposée avec les actionnaires minoritaires d'AVEVA qui était en cours durant cette période. Schneider Electric demeure engagé à la réalisation du programme de rachat d'actions existant. Schneider Electric a relancé son programme de rachat d'action en juin 2023.

Depuis le début du programme en 2019, des rachats d'actions ont été réalisés pour un montant total de 1 500 153 358 euros correspondant à 12 094 889 actions rachetées par la Société incluant 703 183 915 euros de rachat en 2023 correspondant à 4 493 173 actions rachetées par la Société conformément aux dernières autorisations atteignant ainsi la fourchette cible de son programme de rachat d'actions.

### 7.2.5.2 Descriptif du programme de rachat d'actions appelé à être soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024

Le descriptif de ce programme de rachat d'actions est le suivant :

<b>Nombre d'actions et pourcentage du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SE*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions auto-détenues : 14 517 594 actions, soit 2,53 % du capital</li> <li>• Actions propres : 1 058 actions</li> <li>• Total : 14 518 652 actions, soit 2,53 % du capital</li> </ul>
<b>Répartition par objectifs des actions détenues*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour toutes les actions auto-détenues* : couverture des plans de rémunération à long terme en faveur des salariés ou mandataires sociaux</li> </ul>
<b>Objectifs du programme de rachat d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution aux salariés ou aux Dirigeants mandataires sociaux en tant qu'outil de rémunération à long terme</li> <li>• Livraison résultant de l'exercice des droits attachés aux titres donnant accès au capital de la Société</li> <li>• Annulation</li> <li>• Remise dans le cadre d'opérations de croissance externe</li> <li>• Cession dans le cadre d'un contrat de liquidité</li> </ul>
<b>Part maximale du capital dont le rachat est autorisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % du capital à quelque moment que ce soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur la base du capital émis* : 57 283 588 actions Schneider Electric SE d'une valeur nominale de 4 euros,</li> <li>– en tenant compte des actions propres et des actions autodétenues* : 42 764 936 actions soit 7,46 %</li> </ul> </li> </ul>
<b>Prix maximal d'achat et montant maximal autorisé de fonds pouvant être engagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le prix maximal d'achat serait de 250 euros par action, soit 14 320 897 000 euros</li> </ul>
<b>Durée du programme de rachat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 mois maximum, expirant le 22 novembre 2025</li> </ul>
<b>Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires 2023 entre le 5 mai 2023 et le 14 février 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions achetées : 4 493 173.</li> <li>• Prix d'achat moyen : 156,50 euros.</li> <li>• Nombre d'actions transférées : 1 952 776.</li> <li>• Prix de transfert moyen : 51,79 euros.</li> </ul>

\* Au 31 janvier 2024.

## 7.2.6 Nantissement

### Nantissement des actions de la Société

382 838 titres sont nantis.

### Nantissement des actions détenues par la Société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

## 7.3 Renseignements sur la Société

Schneider Electric SE est une société européenne (*Societas Europaea*) à Conseil d'administration (depuis le 18 juin 2014), domiciliée en France, régie par le Règlement du Conseil européen (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (« Règlement SE »). Les questions non tranchées par celui-ci sont régies par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, ainsi que par les statuts. Les dispositions du Code de commerce relatives à la direction et à la gouvernance des sociétés anonymes sont applicables à la société européenne.

Le capital social de la Société s'élève, au 31 décembre 2023, à 2 291 343 536 euros. Son siège social se situe au 35 rue Joseph Monier, 92500 RUEIL-MALMAISON – tél. : +33 (0)1 41 29 70 00.

Schneider Electric SE est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 7010Z, identifiant d'entité juridique (LEI) 969500A1YF1XUYYXS284.

La Société a été constituée en 1871. Elle expire le 1<sup>er</sup> juillet 2031. Sa dénomination sociale a été successivement Spie Batignolles, Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, intervenue en 1995, puis Schneider Electric SA en mai 1999 avant de devenir en 2014 Schneider Electric SE.

La Société (article 2 des statuts) a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays :

- (i) la conception, le développement et la commercialisation de produits, d'équipements, et de solutions liés à la mesure, la gestion, la mise en œuvre de l'énergie sous toutes ses formes, et apportant fiabilité, efficacité, productivité, notamment par l'exploitation, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toute activité liée notamment :
  - à la construction électrique, à la distribution électrique, et à l'alimentation électrique sécurisée,
  - au contrôle, aux automatismes et à la sécurité des bâtiments,
  - au contrôle et aux automatismes industriels (y compris les logiciels),
  - à la gestion de toute infrastructure telle que centres de données, réseaux ou équipements ;
- (ii) la prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à ces industries ; et
- (iii) la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, groupements d'entreprises, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la Société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La Société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, parts d'intérêts et achat de toutes sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser son extension ou son développement.

## 7.4 Droits et obligations des actionnaires

### 7.4.1 Assemblées générales (article 19 des statuts)

*Ce paragraphe fait partie intégrante du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.*

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visioconférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.

La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à minuit, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique.



Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-président ou à défaut par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix. Le Conseil désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-président du Conseil d'administration ou par le secrétaire de l'assemblée.

## 7.4.2 Droits de vote

*Ce paragraphe fait partie intégrante du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.*

### 7.4.2.1 Droit de vote double (article 20 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 1995.

### 7.4.2.2 Limitation des droits de vote (article 20 des statuts)

En assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par procuration, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. Toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Pour l'application des dispositions ci-dessus :

- le nombre total des droits de vote pris en compte est calculé à la date de l'assemblée générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite assemblée générale ;
- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment par ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit Code ; et
- la procuration d'actionnaire retournée à la Société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci-dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la Société. Le Conseil d'administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 1995.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts en application des dispositions de l'article L. 225-96 alinéa 1 du Code de commerce statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

## 7.4.3 Affectation du résultat (article 22 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ; et
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'assemblée générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État, conformément à la loi.

## 7.4 Droits et obligations des actionnaires

### 7.4.4 Mode de détention des actions (article 7 alinéa 1 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### 7.4.5 Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert. En outre, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, elle doit également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuil, du nombre d'actions déjà émises qu'elle peut acquérir en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au c) du troisième alinéa de cet article. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital social au moins égale à 2,5 %. Ces dispositions résultent des Assemblées générales mixtes du 27 juin 1995, du 5 mai 2000 et du 23 avril 2009.

### 7.4.6 Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts)

La Société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

### 7.4.7 Modalités de cession des actions (article 8 des statuts)

Les actions sont librement négociables et transmissibles.

### 7.4.8 Publication des informations mentionnées à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce

*Ce paragraphe fait partie intégrante du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.*

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :

- des accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants mandataires sociaux (cf. section 4.2.3.1 du Document d'Enregistrement Universel) ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique ;
- certains accords de financement comportant des clauses conditionnelles de remboursement anticipé ou d'annulation en cas de changement de contrôle. Ces clauses prévoient la possibilité pour les porteurs de demander le remboursement ou l'annulation lorsqu'un ou plusieurs actionnaires agissant de concert viennent à détenir plus de 50 % du capital de la Société. Au 31 décembre 2023, les facilités de crédit soumises à ce type de conditions s'élevaient à 2,9 milliards d'euros. Ce type de conditions s'appliquait également au prêt à terme mis en place, s'élevant à 1,7 milliards d'euros, entièrement tiré, pour le financement de la participation minoritaire d'Aveva. Des obligations sont soumises à de tel cas de changement de contrôle dans l'hypothèse où cet événement entraîne une révision à la baisse de la notation de la Société. Au 31 décembre 2023, le montant des obligations soumises à ce type de clause s'élève à 10,9 milliards d'euros ; et
- des restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (cf. section 7.4.2 du présent chapitre du Document d'Enregistrement Universel) : suppression de la limitation statutaire des droits de vote à l'issue d'une offre publique.

## 7.5 Bourse

Les actions de la société sont cotées en France, sur l'Euronext Paris compartiment A. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972. L'action Schneider Electric SE fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

### Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros – M€)	Plus haut <sup>(1)</sup>	Plus bas <sup>(1)</sup>	Nombre de séances de cotation
2022	Août	17 344	2 257	137,80	118,56	23
	Septembre	20 499	2 462	131,38	111,14	22
	Octobre	18 090	2 256	133,66	112,46	21
	Novembre	19 727	2 718	143,94	124,80	22
	Décembre	17 519	2 376	143,22	129,56	21
2023	Janvier	18 231	2 634	149,36	131,72	22
	Février	18 436	2 812	159,62	148,22	20
	Mars	21 501	3 219	157,64	139,92	23
	Avril	14 085	2 123	158,92	141,38	18
	Mai	16 043	2 565	166,96	153,26	22
	Juin	18 166	2 961	167,98	156,52	22
	Juillet	15 505	2 496	166,90	155,58	21
	Août	16 190	2 569	163,00	152,74	23
	Septembre	16 777	2 619	159,38	151,40	21
	Octobre	17 759	2 625	158,70	134,38	22
	Novembre	19 693	3 172	169,16	144,00	22
	Décembre	14 416	2 545	182,94	168,06	19
	<b>Total 2023</b>		<b>206 801</b>	<b>32 340</b>	<b>182,94</b>	<b>131,72</b>
2024	Janvier	13 946	2 482	185,80	171,10	22

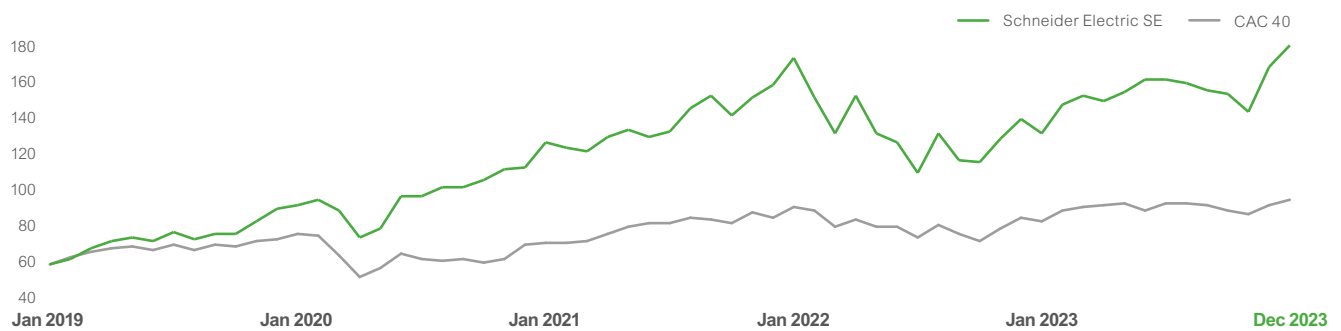
(1) Le volume indiqué correspond seulement au volume échangé sur NYSE Euronext.

## 7.5 Bourse

### Historique sur cinq ans

	2023	2022	2021	2020	2019
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
• en nombre de titres (en milliers)	<b>810,99</b>	1 001,51	890,06	1 426,11	1 347,22
• en millions d'euros (M€)	<b>126,82</b>	135,05	123,40	134,90	100,98
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
• plus haut	<b>182,94</b>	178,78	173,78	121,80	94,58
• plus bas	<b>131,72</b>	110,02	119,10	61,72	57,58
Dernier cours de l'année (en euros)	<b>181,78</b>	130,72	172,46	118,30	91,50
Rendement global de l'action (en %)	<b>1,93</b>	2,41	1,68	2,20	2,79

#### Évolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur cinq ans



### MONEP

L'action Schneider Electric SE a été admise au MONEP en date du 20 décembre 1996.

### Obligations ne donnant pas accès au capital

Les informations figurent en note 9 des comptes sociaux (pages 535 et 536).

## 7.6 Relations investisseurs

### 7.6.1 Responsable de l'information

Hilary Maxson  
Directrice générale Finances  
35, rue Joseph-Monier – CS30323  
92506 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél : + 33 (0)1 41 29 71 34

### 7.6.2 Contacts

Toute information ou tout document peuvent être demandés à la Communication financière à :  
Amit Bhalla – Directeur de la Communication financière et de l'Actionariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :  
Tél : +44 (0)20 4557 1328

Pour les actionnaires individuels :  
Tél : 0 805 651 650  
email : [actionnaires@se.com](mailto:actionnaires@se.com) et *via* le formulaire de contact accessible sur le site institutionnel [www.se.com](http://www.se.com)

### 7.6.3 Comité consultatif des actionnaires

Le Comité est la voix des actionnaires individuels de Schneider Electric. Il est composé de huit à dix membres volontaires et désignés par Schneider Electric.

Le Comité se réunit trois ou quatre fois par an pour échanger et faire des propositions pour renforcer la stratégie du Groupe en matière d'actionariat individuel (amélioration des supports de communication et définition des actions à mener). Le Comité joue aussi un rôle lors de l'assemblée générale : un de ses membres ouvre la séance de questions-réponses avec le Directeur général.

### 7.6.4 Documents accessibles au public et information réglementée

La Société met à la disposition de ses actionnaires des lettres d'information sur demande, des vidéos, des présentations disponibles dans une rubrique dédiée sur le site Internet de la Société : [www.se.com](http://www.se.com).

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales annuelles, rapports des commissaires aux comptes et autres documents légaux concernant la Société peuvent être consultés au siège social de la Société (bureau du Secrétaire du Conseil d'administration) situé au 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Les statuts, l'information réglementée au sens de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les documents de référence et d'enregistrement universel, les rapports de développement durable, la convocation à l'assemblée générale des actionnaires et d'autres documents sont également disponibles sur le site Internet de la Société ([www.se.com](http://www.se.com)).

# 8

## Assemblée générale

<b>8.1</b>	<b>Exposé des motifs &amp; projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires</b>	<b>566</b>
8.1.1	À titre ordinaire	567
8.1.2	À titre extraordinaire	575
<b>8.2</b>	<b>Rapports spéciaux des commissaires aux comptes</b>	<b>578</b>
8.2.1	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	578
8.2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée à une catégorie de bénéficiaires	579



# 8.1 Exposé des motifs & projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

Cette section présente les projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui sera convoquée le 23 mai 2024 et le rapport du Conseil d'administration (exposé des motifs) sur ces résolutions. Le rapport du Conseil d'administration et les projets de résolutions ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2024. Ils sont susceptibles de modifications dans la convocation définitive à l'Assemblée générale qui sera publiée au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires, si nécessaire, afin de prendre en compte les décisions ultérieures du Conseil d'administration.

## Ordre du jour

Point inscrit à l'ordre du jour : stratégie Climat de la Société (sans résolution soumise au vote des actionnaires)

### À TITRE ORDINAIRE :

#### Résolution n°1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023

#### Résolution n°2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

#### Résolution n°3

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

#### Résolution n°4

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

#### Résolution n°5

Nomination de Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

#### Résolution n°6

Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

#### Résolution n°7

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

#### Résolution n°8

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président-Directeur général (période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023)

#### Résolution n°9

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Peter Herweck en sa qualité de Directeur général (période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023)

#### Résolution n°10

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration (période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023)

#### Résolution n°11

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

#### Résolution n°12

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

#### Résolution n°13

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

#### Résolution n°14

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Fred Kindle

#### Résolution n°15

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Cécile Cabanis

#### Résolution n°16

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Jill Lee

#### Résolution n°17

Nomination de M. Philippe Knoche en qualité d'administrateur

#### Résolution n°18

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société



## À TITRE EXTRAORDINAIRE :

### Résolution n°19

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du Groupe, directement ou *via* des entités intervenant afin d'offrir à ces derniers des avantages comparables à ceux offerts aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

### Résolution n°20

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de

### Résolution n°21

Pouvoirs pour les formalités

## 8.1.1 À titre ordinaire

### 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> résolutions : Approbation des comptes annuels et fixation du dividende

#### Exposé des motifs

Au titre des **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions**, nous vous invitons à approuver :

- les comptes sociaux de l'exercice 2023 qui font apparaître un bénéfice de 2 560 474 201,08 euros ; et
- les comptes consolidés de l'exercice 2023 qui font ressortir un résultat net (part du Groupe) de 4 003 millions d'euros.

L'activité et les résultats de cet exercice vous sont présentés et commentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 et dans la Brochure de convocation disponibles sur le site Internet de la Société.

Au titre de la **3<sup>ème</sup> résolution**, nous vous proposons ensuite de distribuer un dividende de 3,50 euros par action, représentant un taux de distribution de 48,1 % du résultat net ajusté part du Groupe et un montant total de distribution estimé à 1 954 114 015,00 euros<sup>(1)</sup> (sur la base du nombre d'actions ayant droit au dividende au 31 décembre 2023). Les actions auto-détenues par la Société au jour du paiement du dividende ne percevront pas de dividende. Ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable qui s'élève à 2 834 374 351,98 euros. Le dividende proposé fait partie intégrante de la politique de rémunération à long terme des actionnaires. Il représente une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

Le dividende sera versé selon le calendrier suivant :

- Détachement du dividende : 28 mai 2024
- Date d'arrêté des positions : 29 mai 2024
- Date de mise en paiement du dividende : 30 mai 2024

Pour les personnes physiques bénéficiaires domiciliées en France, le dividende fait l'objet, au moment du versement, de prélèvements sociaux de 17,2 %, et, en principe, d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement est réalisé à la source et calculé sur le montant brut du dividende.

S'agissant de son imposition en 2025, ce dividende sera intégralement éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts dans l'hypothèse d'une option globale et irrévocable du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. En l'absence d'une telle option, le dividende sera imposé au taux fixe de 12,8 % et ne sera pas éligible à cet abattement de 40 %. Dans les deux cas, le prélèvement de 12,8 % supporté au moment du paiement du dividende sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû.

#### Texte de la première résolution

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023)

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2023 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice net de 2 560 474 201,08 euros.*

*En outre, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7 042 euros ainsi que le montant de l'impôt théorique supporté en raison de ces charges s'élevant à 1 819 euros.*

(1) Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 31 décembre 2023 et pourrait en conséquence évoluer dans le cas où ce nombre varierait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la date de mise en paiement du dividende.

### 8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

#### Texte de la deuxième résolution

##### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Texte de la troisième résolution

##### (Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net de 2 560 474 201,08 euros et, compte tenu du report à nouveau s'élevant à 273 900 150,90 euros, que le bénéfice distribuable s'élève à 2 834 374 351,98 euros, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

- la distribution aux actionnaires d'un dividende de 3,50 euros par action, soit 1 954 114 015,00 euros<sup>(1)</sup> sur la base des actions ayant droit au dividende au 31 décembre 2023 prélevé sur le bénéfice distribuable ; et
- l'affectation du solde du bénéfice distribuable après distribution au report à nouveau.

La date de détachement du coupon est fixée au 28 mai 2024 et le dividende sera payé le 30 mai 2024. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions auto-détenues évoluerait par rapport au nombre détenu par la Société au 31 décembre 2023, la fraction du dividende correspondant à cette variation viendra augmenter ou réduire le report à nouveau.

Pour les personnes physiques bénéficiaires domiciliées en France, le dividende fait l'objet, au moment du versement, de prélèvements sociaux de 17,2 %, et, en principe, d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement est réalisé à la source et calculé sur le montant brut du dividende.

S'agissant de son imposition en 2025, ce dividende sera intégralement éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts dans l'hypothèse d'une option globale et irrévocable du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. En l'absence d'une telle option, le dividende sera imposé au taux fixe de 12,8 % et ne sera pas éligible à cet abattement de 40 %. Dans les deux cas, le prélèvement de 12,8 % supporté au moment du paiement du dividende sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû.

Les dividendes/coupons mis en paiement par Schneider Electric SE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2020	2021	2022
<b>Dividende net versé par action</b> (en euros)	2,60	2,90	3,15

## 4<sup>ème</sup> résolution : Conventions réglementées

### Exposé des motifs

Par la 4<sup>ème</sup> résolution, vous êtes invités à prendre acte de l'absence de nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### Texte de la quatrième résolution

##### (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions et prend acte qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

(1) Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 31 décembre 2023 et pourrait en conséquence évoluer dans le cas où ce nombre varierait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la date de mise en paiement du dividende.

## 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions : Nomination de Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaires aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

### Exposé des motifs

En application de l'article L. 232-6-3 du Code de commerce transposant la directive *Corporate Sustainability Reporting* (dite directive « CSRD »), la Société sera soumise à compter de 2024 à une obligation de publication, dans le rapport annuel 2025, d'informations en matière de durabilité (à la place de la déclaration de performance extra-financière dite « DPEF »).

Les informations en matière de durabilité à publier devront être certifiées par l'un ou les deux des commissaires aux comptes ou par un prestataire de services d'assurance indépendant qui devra(vront) être nommé(s) par l'Assemblée générale des actionnaires.

PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes de la Société, a été l'organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration de performance extra-financière pour 2022 et 2023.

Afin d'assurer la continuité, la cohérence et une transition efficace entre la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière et la mission de certification des informations en matière de durabilité tout en privilégiant une approche collégiale de la mission de certification de l'information en matière de durabilité, le Comité d'Audit & des Risques a recommandé au Conseil d'administration de désigner l'actuel collège de commissaires aux comptes de la Société composé de Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaires aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au titre de la **5<sup>ème</sup> résolution** vous êtes invités à nommer Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour la durée restant à courir de sa mission de certification des comptes de la Société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Au titre de la **6<sup>ème</sup> résolution** vous êtes invités à nommer PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour la durée restant à courir de sa mission de certification des comptes de la Société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### Texte de la cinquième résolution

#### **(Nomination de Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité)**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et en conformité avec l'article L. 233-28-4 du code de commerce, décide de nommer Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour la durée restant à courir de sa mission de certification des comptes de la Société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.*

*La société Mazars a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.*

### Texte de la sixième résolution

#### **(Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité)**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et en conformité avec l'article L. 233-28-4 du code de commerce, décide de nommer PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour la durée restant à courir de sa mission de certification des comptes de la Société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.*

*La société PricewaterhouseCoopers Audit a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.*

## 8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

### 7<sup>ème</sup> à 10<sup>ème</sup> résolutions : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de 2023 (Say on pay ex-post)

#### Exposé des motifs

Au titre de la **7<sup>ème</sup> résolution**, conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, vous êtes invités à approuver les informations, listées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatif à la rémunération des mandataires sociaux, qui vous sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Vous trouverez l'ensemble de ces informations exposées en détail dans la section 4.2.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.2 de la Brochure de convocation.

Au titre de la **8<sup>ème</sup> résolution**, conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours du dernier exercice ou attribués au titre de cet exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président-Directeur général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023. Ces éléments sont détaillés dans la section 4.2.2.2.1 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.2.1 de la Brochure de convocation.

Au titre de la **9<sup>ème</sup> résolution**, conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours du dernier exercice ou attribués au titre de cet exercice à M. Peter Herweck en sa qualité de Directeur général pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023. Ces éléments sont détaillés dans la section 4.2.2.2.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.2.2 de la Brochure de convocation.

Au titre de la **10<sup>ème</sup> résolution**, conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours du dernier exercice ou attribués au titre de cet exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023. Ces éléments sont détaillés dans la section 4.2.2.2.3 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.2.3 de la Brochure de convocation.

#### Texte de la septième résolution

**(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce)**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I dudit Code, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce telles qu'elles sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.2.*

#### Texte de la huitième résolution

**(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président-Directeur général (période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023))**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice au Président-Directeur général, M. Jean-Pascal Tricoire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 mai 2023, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.2.2.1.*

#### Texte de la neuvième résolution

**(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Peter Herweck en sa qualité de Directeur général (période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023))**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice au Directeur général, M. Peter Herweck, pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.2.2.2.*

**Texte de la dixième résolution****(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration (période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023))**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice au Président du Conseil d'administration, M. Jean-Pascal Tricoire, pour la période du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.2.2.3.

## 11<sup>ème</sup> à 13<sup>ème</sup> résolutions : Approbation de la politique de rémunération 2023 applicable aux mandataires sociaux (Say on pay ex-ante)

**Exposé des motifs**

Au titre des **11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions**, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, les actionnaires sont invités à approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, c'est-à-dire le Directeur général et le Président du Conseil d'administration. Ces politiques, ainsi que la façon dont elles servent l'intérêt social, soutiennent la stratégie de la Société et contribuent à sa pérennité, sont présentées dans la section 4.2.3.1 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.3.1 de la Brochure de convocation. Les actionnaires sont ainsi appelés à approuver séparément :

- la politique de rémunération du Directeur général telle qu'exposée en détail dans la section 4.2.3.1.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.3.1.1 de la Brochure de convocation. Cette politique s'appliquerait à M. Peter Herweck (**11<sup>ème</sup> résolution**) ; et
- la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle qu'exposée en détail dans la section 4.2.3.1.3 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.3.1.2 de la Brochure de convocation. Cette politique s'appliquerait à M. Jean-Pascal Tricoire (**12<sup>ème</sup> résolution**).

Au titre de la **13<sup>ème</sup> résolution**, il vous est demandé, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, c'est-à-dire le montant maximum qu'il est proposé de leur allouer annuellement ainsi que les règles de répartition de cette somme telles qu'exposées en détail dans la section 4.2.3.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et la section 4.3.2 de la Brochure de convocation.

**Texte de la onzième résolution****(Approbation de la politique de rémunération du Directeur général)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération du Directeur général telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.3.1.2.

**Texte de la douzième résolution****(Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.3.1.3.

**Texte de la treizième résolution****(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, chapitre 4, section 4.2.3.2.

## 8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

### 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions : Renouvellement de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee, nomination de M. Philippe Knoche

#### Exposé des motifs

Au 28 mars 2024, le Conseil d'administration comprend seize membres, dont onze administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, deux administrateurs représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Chaque année, le Conseil d'administration procède à une revue de sa composition afin de s'assurer de l'existence d'un équilibre approprié en son sein, ainsi que dans ses comités, et veille notamment à assurer une parité homme/femme et une diversité en termes de compétences, d'expérience, de nationalité et d'âge, telles que décrites dans sa politique de diversité (cf. section 4.1.1.4 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel). Le Conseil étudie et évalue non seulement les potentiels candidats, mais également s'il est opportun de renouveler les administrateurs au vu de l'évaluation de leur performance et contribution individuelles. Le Conseil cherche avant tout à s'assurer que sa composition soit cohérente avec les besoins stratégiques de la Société et reflète les valeurs essentielles à son bon fonctionnement : indépendance d'esprit, richesse des perspectives, compétence, engagement, complémentarité des expériences et des personnes.

Dans le cadre du processus de revue régulière de sa composition, le Conseil d'administration a demandé au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable de formuler une recommandation sur le renouvellement de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee, et de rechercher un profil complémentaire en accord avec l'ensemble des compétences mises en exergue par la matrice des compétences du Conseil et les défis de la Société (cf. section 4.1.1.4 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel décrivant le processus de recrutement des administrateurs).

À cet effet, le Comité a analysé la situation de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis et Mme Jill Lee au regard de leur pertinence, performance, engagement et disponibilité pour remplir leurs fonctions, ainsi que de la valeur ajoutée par chacun d'eux aux travaux du Conseil.

- M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant, apporte au Conseil d'administration son expérience en tant qu'ancien Directeur général d'ABB ainsi que ses compétences en finance d'entreprise et sa connaissance des marchés internationaux, de l'industrie de Schneider et des sujets de gouvernance. Il n'exerce aucun autre mandat de sociétés cotées et son taux de participation aux réunions du Conseil d'administration et aux comités auxquels il participe en 2023 est de 100 %. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration que M. Fred Kindle continue de participer au travail du Conseil en qualité de Vice-Président & Administrateur référent indépendant, ce qui conduit le Conseil à vous proposer de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.
- Mme Cécile Cabanis apporte au Conseil son expérience en tant qu'ancienne Directrice financière de Danone, grand groupe français du CAC 40, et Directrice générale adjointe de Tikehau Capital où elle supervise les fonctions Capital humain, ESG/CSR, Communications et marketing des marques du groupe. Le Conseil bénéficie de ses compétences en comptabilité, risques & audit, développement durable et sa connaissance des marchés internationaux. Elle n'exerce qu'un seul autre mandat au sein d'une société cotée (Vice-Présidente du Conseil de surveillance d'Unibal-Rodamco-Westfield SE) et son taux de participation aux réunions du Conseil d'administration en 2023 est de 86 %, alors que son taux de participation aux réunions du comité dont elle est membre de 100 %. Sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil vous propose de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.
- Mme Jill Lee apporte au Conseil son expérience en tant qu'ancienne Directrice financière de Sulzer Ltd. ainsi que sa connaissance de la comptabilité, des risques et de l'audit, de l'industrie de Schneider Electric et sa compréhension des marchés internationaux et notamment des marchés asiatiques. Mme Jill Lee n'exerce aucun autre mandat au sein de sociétés cotées et son taux de participation aux réunions du Conseil d'administration et aux comités auxquels elle participe en 2023 est de 100 %. Le Comité recommande au Conseil que Mme Jill Lee continue de participer aux travaux du Conseil en qualité de Présidente du Comité d'Audit & des Risques, ce qui conduit le Conseil à vous proposer de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a également identifié les compétences qui seraient utiles afin de diversifier et de renforcer la composition du Conseil et a fait appel aux services d'un cabinet de recrutement externe (Heidrick & Struggles) afin de sélectionner les candidats adéquats, identifiés comme devant être francophones, connectés à l'environnement français avec une solide expertise dans le secteur de l'énergie et des logiciels. Parmi ces candidats, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a présélectionné les meilleurs profils et les membres du Comité ont interviewé ces candidats. À la suite de ces entretiens, le Comité a recommandé un candidat au Conseil d'administration, M. Philippe Knoche, qui a rejoint le Conseil le 14 février 2024 en qualité de censeur, avec l'intention de proposer sa nomination en tant qu'administrateur lors de l'Assemblée Générale 2024.

M. Philippe Knoche, de double nationalité française et allemande, basé à Paris, qui a été Directeur général d'Orano de 2015 à 2023, a récemment rejoint Thales en tant que Directeur général Opérations et performance en octobre 2023. Il apportera au Conseil son expertise du secteur de l'énergie et des technologies ainsi que son expérience des transformations tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Il aura la qualité d'administrateur indépendant au regard de l'ensemble des critères énoncés à l'article 10.5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et rejoindra, s'il est nommé par l'Assemblée générale en mai 2024, le Comité d'Audit & des Risques.

Sur recommandation du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil d'administration propose aux actionnaires :

- par la **14<sup>ème</sup> résolution**, de renouveler le mandat d'administrateur de M. Fred Kindle pour une durée de quatre (4) ans ;
- par la **15<sup>ème</sup> résolution**, de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Cécile Cabanis pour une durée de quatre (4) ans ;
- par la **16<sup>ème</sup> résolution**, de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Jill Lee pour une durée de quatre (4) ans ; et
- par la **17<sup>ème</sup> résolution**, de nommer M. Philippe Knoche en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) ans.

Si ces résolutions sont approuvées, le Conseil d'administration sera composé de 17 membres (dont un administrateur représentant les salariés actionnaires et deux administrateurs représentant les salariés) avec un taux d'indépendance de 86 %, un taux de féminisation de 43 % (à l'exclusion des trois administrateurs salariés) et un taux d'administrateurs de nationalité étrangère de 82 %.

Les biographies de M. Fred Kindle, Mme Cécile Cabanis, Mme Jill Lee et M. Philippe Knoche sont disponibles dans la section 2.1.3 de la Brochure de convocation et la section 4.1.1.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

### Texte de la quatorzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Fred Kindle)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de l'expiration du terme du mandat d'administrateur de M. Fred Kindle à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de le renouveler pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### Texte de la quinzième résolution (Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Cécile Cabanis)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de l'expiration du terme du mandat d'administratrice de Mme Cécile Cabanis à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de le renouveler pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### Texte de la seizième résolution (Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Jill Lee)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de l'expiration du terme du mandat d'administratrice de Mme Jill Lee à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de le renouveler pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### Texte de la dix-septième résolution (Nomination de M. Philippe Knoche en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer M. Philippe Knoche en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## 18<sup>ème</sup> résolution : Rachat d'actions

### Exposé des motifs

Compte tenu de l'arrivée à échéance de l'autorisation existante en novembre 2024, il est proposé, au titre de la **18<sup>ème</sup> résolution** soumise à l'Assemblée générale, de reconduire, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la présente Assemblée générale, l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de racheter les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Nous vous rappelons que Schneider Electric a lancé le 14 février 2019 un nouveau plan de rachat d'actions d'un montant compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Ces rachats s'inscrivent dans une politique de neutralisation de la dilution résultant des augmentations de capital réservées aux salariés ou des Plans d'intéressement à long terme.

Au début de l'année 2021, en raison de l'incertitude économique et compte tenu des acquisitions en cours, le programme de rachat est demeuré inactif après sa suspension en 2020 en raison de la crise de la COVID-19. Le programme de rachat d'actions a repris à la fin du mois de juillet 2021. Le 5 mai 2022, la proposition de relever le plafond du prix d'achat à 250 euros par action (contre 150 euros précédemment) a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Schneider Electric n'a pas poursuivi les rachats au cours du second semestre 2022, principalement en raison de restrictions liées à la transaction proposée aux actionnaires minoritaires d'AVEVA qui était en cours durant cette période. Schneider Electric a relancé son programme de rachat d'action en juin 2023.

Depuis le début du programme en 2019, des rachats d'actions ont été réalisés pour un montant total de 1 500 153 358 euros correspondant à 12 094 889 actions rachetées par la Société incluant 703 183 915 euros de rachat en 2023 correspondant à 4 493 173 actions rachetées par la Société conformément aux dernières autorisations atteignant ainsi la fourchette cible de son programme de rachat d'actions.

Les 14 517 594 actions autodétenues au 31 décembre 2023 (représentant 2,53 % du capital social) sont intégralement affectées à la couverture des plans de rémunération à long terme en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

L'autorisation qui serait donnée au Conseil permettrait de procéder au rachat des actions de la Société avec pour objectif notamment :

- leur attribution aux salariés ou mandataires sociaux en tant que rémunération à long terme ;
- leur livraison consécutive à l'exercice des droits attachés aux titres donnant accès au capital de la Société ;
- leur annulation ;
- leur remise dans le cadre d'opérations de croissance externe ; et
- leur cession dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation adoptée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 (27<sup>ème</sup> résolution).

Le nombre d'actions ainsi acquises et que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas excéder 10 % du capital social (à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2023 : 57 283 588 actions). Le prix maximum d'achat serait fixé à 250 euros par action et le montant total dédié au programme de rachat d'actions n'excéderait pas 14,3 milliards d'euros. Comme les années précédentes, la résolution ne permet pas l'usage de cette autorisation durant les périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Des informations complémentaires sur les programmes de rachats d'actions de la Société peuvent être consultées dans la section 7.2.5 du chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

## 8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

### Texte de la dix-huitième résolution

#### **(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ses règlements délégués et du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société en vue :

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ ou de sociétés actuelles ou futures du Groupe, afin de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions ou plan d'attribution d'actions de performance, ou toute autre forme d'attribution, d'allocation ou de cession aux employés ou mandataires sociaux de la Société ;
- de la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de l'annulation par voie de réduction de capital de tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement afin notamment de procéder à l'animation du marché du titre de la Société ; ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation permet également à Société la mise en œuvre de rachat d'actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce et conformément à la 27<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 4 mai 2023.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre tel que :

- (i) le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % du capital de la Société à quelque moment que ce soit (à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2023 : 57 283 588 actions), étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital de la Société ; et
- (ii) le nombre d'actions que la Société peut détenir à quelque moment que ce soit ne peut excéder 10 % du capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 250 euros par action (hors frais d'acquisition) sans pouvoir excéder le prix maximum fixé par la réglementation en vigueur. Le montant total consacré au programme de rachat d'actions ne pourra pas excéder 14,3 milliards d'euros (hors frais d'acquisition).

L'acquisition, l'échange, la cession ou le transfert d'actions pourront être décidés par le Conseil d'administration en une ou plusieurs fois, à tout moment sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché des actions ou de gré à gré, y compris par blocs d'actions, par offre publique d'achat ou d'échange, par utilisation d'options ou autres instruments, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le pouvoir d'ajuster le prix maximum susvisé en cas d'opérations sur le capital social de Société, et notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage de cette autorisation, et notamment passer tous ordres, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires, arrêter les modalités et conditions suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou autres droits donnant accès au capital, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou, le cas échéant, avec les dispositions contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, préparer tous documents et communiqués de presse, réaliser toutes formalités et faire toutes déclarations appropriées auprès des autorités, et plus généralement, prendre toutes les mesures nécessaires.

Cette autorisation met fin, pour la partie non utilisée, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 18<sup>ème</sup> résolution et est conférée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale.



## 8.1.2 À titre extraordinaire

### 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions : Augmentations de capital réservées aux salariés

#### Exposé des motifs

Schneider Electric est convaincu de l'importance du développement de l'actionnariat salarié afin d'aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires et de stabiliser le capital social de la Société. Le Conseil d'administration souhaite continuer à rendre le capital de la Société accessible à un grand nombre de salariés, et notamment par le biais de plans d'actionnariat salarié (« WESOP »). Au 31 décembre 2023, les salariés détenaient 3,66 % du capital en direct ou au travers des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

En 2023, la Société a réalisé des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe (WESOP 2023). Ces opérations vous sont présentées dans la section 7.1.2.2 du chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

En vertu de la politique d'offre faite chaque année aux salariés du Groupe, le Conseil a décidé qu'un nouveau plan d'actionnariat salarié serait mis en œuvre en 2024. En vertu des 25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 4 mai 2023, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 décembre 2023, a décidé de renouveler, en 2024, l'opération annuelle d'actionnariat salarié dans la limite de 3,7 millions d'actions (soit près de 0,65 % du capital). Cette opération qui ne comprend pas d'offre à effet de levier, est ouverte dans 47 pays qui représentent 80 % des collaborateurs du Groupe. Les actions sont proposées avec une décote de 15 % sur le cours de Bourse à tous les souscripteurs et un abondement maximal d'environ 1 400 euros.

Pour permettre la réalisation d'une nouvelle opération mondiale d'actionnariat salarié en 2025, il vous est proposé d'approuver :

- la **19<sup>ème</sup> résolution** qui délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du plan d'épargne entreprise dans la limite de 2 % du capital, étant souligné que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 30 % (elle est valable pour une durée de vingt-six (26) mois ; elle privera d'effet à compter du 4 novembre 2024 la délégation en vigueur votée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 25<sup>ème</sup> résolution<sup>(1)</sup>) ; et
- la **20<sup>ème</sup> résolution**, qui délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités intervenant en faveur de ces derniers, l'autorisation porte sur 1 % du capital et les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 2 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise (cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois et ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2024<sup>(2)</sup>).

(1) Le montant maximum de souscription applicable aux opérations d'actionnariat salarié réalisées avant le 3 novembre 2024 sera celui applicable à la 25<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 4 mai 2023.

(2) Le montant maximum de souscription applicable aux opérations d'actionnariat salarié réalisées avant le 3 novembre 2024 sera celui applicable à la 26<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 4 mai 2023.

#### Texte de la dix-neuvième résolution

#### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 2 % du capital au jour de la présente Assemblée générale, l'émission de titres pouvant être réalisée par versement en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en cas d'attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital au titre de la décote et/ ou de l'abondement, étant précisé que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2024 ;
2. fixe la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 30 % d'une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre ;
3. autorise le Conseil d'administration à procéder en application de l'article L. 3332-21 du Code de travail à l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société au titre de tout ou partie de la décote et/ ou, le cas échéant, de l'abondement, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de la décote et/ ou de l'abondement ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
4. décide de supprimer, au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente délégation, laquelle délégation emporte renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourraient donner droit ; et

## 8.1 Exposé des motifs & projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires

5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :
  - a. d'arrêter dans les conditions légales et réglementaires le périmètre des sociétés dont les bénéficiaires indiqués ci-dessus pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières gratuites donnant accès au capital,
  - b. de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
  - c. de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
  - d. d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
  - e. de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - f. en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et à attribuer à chaque bénéficiaire et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au prix de référence prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
  - g. de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites (après éventuelle réduction en cas de sursouscription),
  - h. le cas échéant, d'imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter les réserves légales au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital, de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités, y compris d'éventuelles formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts, d'une manière générale, de conclure toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

La présente délégation (i) prive d'effet à compter du 4 novembre 2024, pour la partie non encore utilisée, la délégation donnée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 25<sup>ème</sup> résolution et (ii) est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

### Texte de la vingtième résolution

#### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du Groupe, directement ou via des entités intervenant afin d'offrir à ces derniers des avantages comparables à ceux offerts aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 1 % du capital à la date de la présente Assemblée générale, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par tous moyens, immédiatement ou à terme, une telle émission étant réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous, étant précisé que (i) ce plafond s'imputera sur les limites fixées à la 19<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et (ii) la présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2024 ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/ et des OPC ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/ et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;
3. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
4. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre en application de la présente résolution sera fixée par le Conseil d'administration sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; les conditions d'émission seront déterminées, au choix du Conseil d'administration sur la base soit (i) du premier ou dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant les conditions d'émission, soit (ii) d'une moyenne des cours cotés de l'action de la Société lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant les conditions d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la 19<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale ; le Conseil d'administration pourra fixer le prix

d'émission par application d'une décote maximale de 30 % sur le cours de Bourse de l'action de la Société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe ; le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la Société sera déterminé par le Conseil d'administration en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

5. décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires indiqués au point 2 ci-dessus, à titre gratuit ou de décote supplémentaire, d'actions à émettre ou déjà émises, au titre d'un abondement et/ou au titre de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser le plafond prévu à la présente résolution ; et
6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Conseil d'administration pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offertes aient été souscrites, ainsi que notamment :
  - fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et des valeurs mobilières, de période d'indisponibilité et de déblocage anticipé, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts, et
  - d'une manière générale, conclure toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation (i) prive d'effet à compter du 4 novembre 2024, pour la partie non encore utilisée, la délégation donnée par l'Assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 26<sup>ème</sup> résolution et (ii) est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

## 21<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités

### Exposé des motifs

Enfin, au titre de la **21<sup>ème</sup> résolution**, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

### Texte de la vingt-et-unième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

## 8.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

### 8.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

#### Assemblée générale mixte du 23 mai 2024 - résolution n°19

A l'assemblée générale mixte de la société Schneider Electric SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société, dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de ces émissions s'élèvera à 2% du capital au jour de la présente Assemblée générale.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de ces opérations.

La présentation délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et privera d'effet à compter de cette date l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 25<sup>ème</sup> résolution, pour la partie non encore utilisée par le conseil d'administration.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Les Commissaires aux comptes

#### Mazars

Paris La Défense, le 20 mars 2024

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2024

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée

## 8.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée à une catégorie de bénéficiaires

### Assemblée générale mixte du 23 mai 2024 - résolution n°20

A l'assemblée générale mixte de la société Schneider Electric SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission sera réservée aux catégories de personnes suivantes :

- (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ;
- (ii) ou/et des OPC ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ;
- (iii) ou/ et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élèvera à 1% du capital social au jour de la présente assemblée générale, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond global fixé à la 19<sup>ème</sup> résolution de 2% du capital social au jour de la présente assemblée générale.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

La présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et privera d'effet à compter de cette date l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 mai 2023 dans sa 26<sup>ème</sup> résolution, pour la partie non encore utilisée par le conseil d'administration.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Les Commissaires aux comptes

#### Mazars

Paris La Défense, le 20 mars 2024

Juliette Decoux Guillemot  
Associée

Mathieu Mougard  
Associé

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2024

Jean-Christophe Georghiou  
Associé

Séverine Scheer  
Associée

# 9

## Responsables du Document d’Enregistrement Universel et du contrôle des comptes

Responsables du Document d’Enregistrement Universel	582
Responsables du contrôle des comptes	582
Table de concordance du Document d’Enregistrement Universel	583

Table de concordance du Rapport financier annuel	586
Table de concordance du Rapport de gestion	587
Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d’entreprise	588
Table de concordance sur les informations requises par les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 (déclaration de performance extra-financière) et l’article L. 225-102-4 (plan de vigilance) du Code de commerce	589
Glossaire	591



# Responsables du Document d'Enregistrement Universel

## Attestation

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contenu dans le présent Document d'Enregistrement Universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait, le 28 mars 2024

Directeur général de Schneider Electric SE

**Peter Herweck**

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 5 du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos le 31 décembre 2021, enregistré auprès de l'AMF en date du 29 mars 2022 sous le n° D.22-0171;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 5 du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos le 31 décembre 2022, enregistré auprès de l'AMF en date du 28 mars 2023 sous le n° D.23-0158;
- les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos au 31 décembre 2021, enregistré auprès de l'AMF en date du 29 mars 2022 sous le n° D.22-0171;
- les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos au 31 décembre 2022, enregistré auprès de l'AMF en date du 28 mars 2023 sous le n° D.23-0158;
- le Rapport de gestion figurant au sein du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos au 31 décembre 2021, enregistré auprès de l'AMF en date du 29 mars 2022 sous le n° D.22-0171;
- le Rapport de gestion figurant au sein du Document d'Enregistrement Universel de l'exercice clos au 31 décembre 2022, enregistré auprès de l'AMF en date du 28 mars 2023 sous le n° D.23-0158;
- les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document d'Enregistrement Universel.

## Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration dumandat
<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>		
PricewaterhouseCoopers Audit – 63 rue de Villiers · 92200 Neuilly-sur-Seine représenté par Séverine Scheer et Jean-Christophe Georghiou	2022	2028
Mazars – Tour Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie représenté par Juliette Decoux-Guillemot et Mathieu Mougard	2004	2028

Les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont membres de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.



# Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel, déposé comme Document d'Enregistrement Universel, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 2017/1129 de la Commission européenne.

Informations exigées au titre des appendices 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission	Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS FOURNIES PAR LES TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>		
1.1 Identité des personnes responsables de l'information	Chapitre 9	582
1.2 Déclaration des personnes physiques responsables	Chapitre 9	582
1.3 Déclaration des experts et déclaration d'intérêt	N/A	N/A
1.4 Attestation relative aux informations fournies par des tiers	N/A	N/A
1.5 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	Couverture intérieure	N/A
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1 Noms et adresses	Chapitre 9	582
2.2 Détails concernant une éventuelle démission ou absence de renouvellement de mandat	N/A	N/A
<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>Chapitre 3, section 3.4</b>	<b>337-356</b>
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial	Chapitre 7, section 7.3	558
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	Chapitre 7, section 7.3	558
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Chapitre 7, section 7.3	558
4.4 Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	Chapitre 7, section 7.3	558
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	Rapport intégré	6-9, 24-29
5.1.2 Nouveaux produits et/ou services importants lancés sur le marché	Rapport intégré	20-21
5.2 Principaux marchés	Rapport intégré	24-29
5.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
5.4 Stratégie et objectifs	Rapport intégré Chapitre 1, section 1.1 Chapitre 1, section 1.4	2-9 50 59-61
5.5 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats ou nouveaux processus de fabrication	Chapitre 3, section 3.4	340-341, 348
5.6 Position concurrentielle	N/A	N/A
5.7 Investissements		
5.7.1 Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du Document d'Enregistrement Universel	Chapitre 5, section 5.7	516-517
5.7.2 Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A	N/A
5.7.3 Information sur les participations importantes dans les sociétés	Chapitre 5, section 5.5	504-510
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A	N/A
<b>6. ORGANIGRAMME</b>		
6.1 Description sommaire du Groupe	Chapitre 7, section 7.3	558
6.2 Liste des filiales importantes	Chapitre 5, section 5.5	504-510

Table de concordance du Document d’Enregistrement Universel

Informations exigées au titre des appendices 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission		Chapitres et sections correspondants du Document d’Enregistrement Universel	Numéro de page
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
7.1	Condition financière		
7.1.1	Évolution et résultats des activités	Chapitre 5, section 5.7	516-523
7.1.2	Prévisions du développement futur des activités opérationnelles et R&D	Rapport intégré	19
7.2	Résultat d’exploitation		
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d’exploitation	Rapport intégré Chapitre 5, section 5.7	13-18 516-523
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d’affaires net et des produits nets	Rapport intégré Chapitre 5, section 5.7	13-14 518-519
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
8.1	Capitaux de la Société (à court et à long terme)	Chapitre 5, section 5.4 Chapitre 5, section 5.5	457 486-489
8.2	Sources et montant des flux de trésorerie	Chapitre 5, section 5.2 Chapitre 5, section 5.7	454 521-522
8.3	Conditions d’emprunt et structure de financement	Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.3	493-501 535-537
8.4	Informations concernant toute restriction à l’utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	Chapitre 3, section 3.4	344-345
8.5	Sources de financement attendues	Rapport intégré	12, 19
<b>9.</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>10.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu’à la date du Document d’Enregistrement Universel	Rapport intégré	19
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d’influer sensiblement sur les perspectives de l’émetteur pour l’exercice en cours	Rapport intégré	19
<b>11.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>12.</b>	<b>ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
12.1	Organes d’administration et de direction – liste des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et autres informations	Rapport intégré Chapitre 4, section 4.1	34-35 362-373
12.2	Conflit d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction	Chapitre 4, section 4.1	378
<b>13.</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	Chapitre 4, section 4.2	408-449
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d’autres avantages	Chapitre 4, section 4.2	414-415 422-423, 427
<b>14.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
14.1	Date d’expiration des mandats actuels	Chapitre 4, section 4.1	364, 365-373
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d’administration	Chapitre 4, section 4.1	378
14.3	Informations sur le Comité d’audit et le Comité des rémunérations	Chapitre 4, section 4.1	388-390 392-393
14.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d’entreprise en vigueur dans son pays d’origine	Chapitre 4, section 4.1	361
14.5	Incidences importantes potentielles sur le gouvernement d’entreprise	Chapitre 4, section 4.1	361
<b>15.</b>	<b>SALARIÉS</b>		
15.1	Nombre de salariés	Chapitre 2, section 2.8 Chapitre 5, section 5.5	312-320 501
15.2	Participations et stock-options	Chapitre 4, section 4.2 Chapitre 7, section 7.1	446-449 551
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de la Société	Chapitre 7, section 7.1	550-551

Informations exigées au titre des appendices 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission		Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page
<b>16.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	Chapitre 7, section 7.1	550
16.2	Existence de droits de vote différents	Chapitre 7, section 7.4	559
16.3	Contrôle de la Société	Chapitre 7, section 7.1	550
16.4	Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	Chapitre 7, section 7.1	550-551
<b>17.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>Chapitre 5, section 5.5</b>	<b>502</b>
<b>18.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
18.1	Informations financières historiques	Chapitre 6, section 6.7	546
18.2	Informations financières intermédiaires	N/A	N/A
18.3	Vérification des informations historiques annuelles		
18.3.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	Chapitre 5, section 5.6 Chapitre 6, section 6.4	511-515 540-542
18.3.2	Autres informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	Chapitre 2, section 2.7 Chapitre 4, section 4.1 Chapitre 8, section 8.2	302-305 405 578-579
18.3.3	Informations financières n'étant pas tirées des états financiers audités	N/A	N/A
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
18.5	Politique de dividende		
18.5.1	Politique de distribution des dividendes	Rapport intégré Chapitre 8, section 8.1	3, 12, 16 567-568
18.5.2	Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.7	487 546
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 3, section 3.4 Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.3	341-342 502 539
18.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	N/A
<b>19.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit	Chapitre 7, section 7.2	552
19.1.2	Actions non représentatives du capital	Chapitre 7, section 7.2	552
19.1.3	Actions propres	Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.3 Chapitre 6, section 6.5	488 534-535 543
19.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.3	487, 494-495 535-536
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré	Chapitre 4, section 4.2	446-449
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord (conditionnel ou inconditionnel) prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	Chapitre 7, section 7.1 Chapitre 7, section 7.2	550 556
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Objet social	Rapport intégré Chapitre 7, section 7.3	2 558
19.2.2	Droits privilèges et restrictions attachés aux actions	Chapitre 7, section 7.4	558-560
19.2.3	Modification des droits des actionnaires	Chapitre 7, section 7.4	558
<b>20.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>21.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES POUR LE PUBLIC</b>	<b>Chapitre 7, section 7.6</b>	<b>563</b>

# Table de concordance du Rapport financier annuel

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments du Rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Rapport financier annuel	Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page.
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT</b>	<b>Chapitre 9</b>	<b>582</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>		
Analyse des résultats, de la situation financière, des indicateurs clés de performance (financière et non financière), des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé, des risques liés au changement climatique, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour la société mère et l'ensemble consolidé (C. com. art. L. 225-100-1 et L. 22-10-35)	Rapport intégré Chapitre 3, section 3.3 Chapitre 3, section 3.4 Chapitre 5, section 5.7	3, 13-18, 32 332-336 337-356 516-523
Informations relatives aux rachats d'actions (C. com. art. L. 225-211, al. 2)	Chapitre 7, section 7.2	557
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>		
Comptes annuels	Chapitre 6	526-539
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Chapitre 6, section 6.4	540-542
Comptes consolidés	Chapitre 5	452-510
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chapitre 5, section 5.6	511-515

# Table de concordance du Rapport de gestion

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments du Rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, I et II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Rapport de gestion	Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page.
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et des résultats du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, pendant l'exercice écoulé (C. com. art. L. 225-100-1 et L. 233-6)	Rapport intégré	2-17
Rapport sur l'activité et les résultats des filiales (C. com. art. L. 223-6, al. 2)	Rapport intégré Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.5	2-17 504-510 543
Analyse de la situation de la Société au cours du dernier exercice, des évolutions attendues et des événements importants survenus depuis la date de clôture (C. com. art. L. 232-1-II)	Rapport intégré Chapitre 5, section 5.5 Chapitre 6, section 6.3	19 503 539
Activités en matière de recherche et développement (C. com. art. L. 233-26 et L. 232-1-II)	Rapport intégré Chapitre 1, section 1.4 Chapitre 5, section 5.5	12, 24-29 60 462-463, 474
Indicateurs clés de performance de nature non financière (informations environnementales) (C. com. art. L. 225-100-1, L. 225-102-1, V. et R. 225-105)	Chapitre 2, section 2.8.1	306-311
Indicateurs clés de performance non financière (informations sociales) (C. com. art. L. 225-100-1, L. 225-102-1, V. et R. 225-104)	Chapitre 2, section 2.8.2	312-320
Indicateurs clés de performance financière (C. com. art. L. 225-100-1)	Rapport intégré	2-17
Risques financiers liés au changement climatique et procédures mises en place pour les limiter (C. com. art. L. 22-10-35)	Chapitre 2, section 2.3.1	156-159
Caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (C. com. art. L. 22-10-35)	Chapitre 3, sections sections 3.1-3.3	327-336
Principaux risques et incertitudes (C. com. art. L. 225-100-1)	Chapitre 3, section 3.4	337-356
Information sur les risques de fluctuation des taux d'intérêts, des taux de change et des prix de marché (C. com. art. L. 225-100-1)	Chapitre 3, section 3.4	345
Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (CMF art. L. 621-18-2)	Chapitre 4, section 4.1.1	379
Obligation de conservation par les mandataires sociaux des actions gratuites ou de performance et/ou stock-options qui leur ont été attribuées (C. com. art. L. 225-197-1-II, al. 5 et L. 225-185, al. 4)	Chapitre 4, sections 4.1.1, 4.2.5	379, 446-449
Option d'achat ou de souscription d'actions attribuées aux salariés et aux dirigeants (C. com. art. L. 225-197-1 et L. 225-185)	N/A	N/A
État de la participation des salariés au capital social (C. com. art. L. 225-102)	Chapitre 7, section 7.1	550
Éléments de calcul et résultats des ajustements en cas d'émission de titres donnant accès au capital (C. com. art. L. 225-181, al. 2)	Chapitre 7, section 7.2	552
Renseignements relatifs à la répartition du capital social et informations sur les franchissements de seuil déclarés à la Société (C. com. art. L. 233-13)	Chapitre 7, sections 7.1.1-7.4.5	550-560
Montant des dividendes et distributions au titre des trois derniers exercices (CGI art. 243 bis)	Chapitre 8, section 8.1	567-568
Résultats de la société mère au cours des cinq derniers exercices (C. com. art. R. 225-102) et commentaires sur les résultats	Chapitre 6, section 6.7	546
Informations sur les délais de paiement (C. com. art. L. 441-14)	Chapitre 6, section 6.3	537
Informations sur le nombre des actions auto-détenues et sur les opérations réalisées au cours de l'exercice (C. com. art. L. 225-211, al. 2)	Chapitre 7, section 7.1.1	550
Information sur les prises de participation ou de contrôle dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française (C. com. art. L. 233-6)	N/A	N/A
Liste des principales filiales consolidées	Chapitre 5, section 5.5	504-510
Informations fiscales complémentaires (CGI art. 34-9 et 223 quater et art. 223 quinquies)	Chapitre 8, section 8.1.1	567-568
Politique de prévention des risques d'accident technologique, incluant la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité et à gérer l'indemnisation des victimes (C. com. art. L. 225-102-2)	N/A	N/A

# Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments du Rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-37 *et seq.* et L. 22-10-8 *et seq.* du Code de commerce.

pport sur le gouvernement d'entreprise	Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page.
Politique de rémunération des mandataires sociaux (C. com art. L. 22-10-8 I al. 2)	Chapitre 4, section 4.2	408
Rémunération des administrateurs toutes catégories confondues (C. com. art. L. 22-10-9 I 1°)	Chapitre 4, section 4.2.2.3	428
Proportion relative des rémunérations fixes et variables (C. com. art. L. 22-10-9, I, 2°)	Chapitre 4, section 4.2.2.1	410
Utilisation de la possibilité de réclamer la rémunération variable (C. com. art. L. 22-10-9, I, 3°)	Chapitre 4, section 4.2.3	440
Engagements des administrateurs toutes catégories confondues (C. com. art. L. 22-10-9, I, 4°)	Chapitre 4, sections 4.1.1.5, 4.1.6	378-405
Rémunération payée ou accordée par un engagement inclus dans le champ de consolidation (C. com. art. L. 22-10-9, I, 5°)	Chapitre 4, section 4.2.2	410
Ratios entre la rémunération des cadres et la rémunération des salariés autres que les mandataires sociaux (C. com. art. L. 22-10-9, I, 6°)	Chapitre 4, section 4.2.2.4	429
Évolution de la rémunération, de la performance de la Société, de la rémunération moyenne des salariés non-cadres et des ratios désignés ci-dessus (C. com. art. L. 22-10-9, I, 7°)	Chapitre 4, section 4.2.2.4	429
Explication sur la façon dont la rémunération totale est conforme à la politique adoptée en matière de rémunération (C. com. art. L. 22-10-9, I, 8°)	Chapitre 4, section 4.2	408
Explication sur la façon dont le vote exercé à la dernière assemblée générale des actionnaires en vertu de l'article L. 225-100 du Code de commerce a été pris en compte (C. com. art. L. 22-10-9, I, 9°)	Chapitre 4, section 4.2.2	410
Déviations éventuelles par rapport à la procédure d'application de la politique de rémunération et renonciation éventuelle appliquée (C. com. art. L.22-10-9, I, 10°)	Chapitre 4, section 4.2.2	410
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce relatif à la suspension de la rémunération du Conseil d'administration dans l'éventualité où les règles de parité ne sont pas respectées (C. com. art. L.22-10-9, I, 11°)	Chapitre 4, section 4.2.2.3	428
Liste des postes ou fonctions d'administrateur occupés par chaque administrateur au cours du dernier exercice (C. com. art. L. 225-37-4 1° et L. 22-10-10)	Chapitre 4, section 4.1.1.2	365-373
Conventions réglementées (C. com. art. L. 225-37-4 2° et L. 22-10-10)	Chapitre 4, section 4.1.7	405
Tableau des délégations accordées au Conseil d'administration par les assemblées générales des actionnaires et utilisation de ces délégations (C. com. art. L. 225-37-4 3° et L. 22-10-10)	Chapitre 7, section 7.2.3	552-553
Distinction opérée ou non entre le Directeur général et le Président du Conseil d'administration (C. com. art. L. 225-37-4 4° et L. 22-10-10)	Chapitre 4, section 4.1.2.1	380
Composition du Conseil d'administration, condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (C. com. art. L. 22-10-10, 1°)	Chapitre 4, sections 4.1.1–4.1.2	362-380
Application de l'équilibre dans la représentation femmes/hommes au Conseil d'administration (C. com. art. L.22-10-10, 2°)	Chapitre 4, section 4.1.1	362
Limitations des pouvoirs du Directeur général (C. com. art. L.22-10-10, 3°)	Chapitre 4, section 4.1.2	382
Code de gouvernance d'entreprise auquel la Société adhère, y compris les détails à respecter ou à expliquer (C. com. art. L. 22-10-10, 4°)	Chapitre 4	361
Participation des actionnaires à l'Assemblée générale (C. com. art. L. 22-10-10, 5°)	Chapitre 7, section 7.4.1	558
Procédure d'évaluation des conventions courantes (C. com. art. L. 22-10-10, 6°)	Chapitre 4, section 4.1.6	405
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (C. com. art. L. 22-10-11)	Chapitre 7, section 7.4.8	560

# Table de concordance sur les informations requises par les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 (déclaration de performance extra-financière) et l'article L. 225-102-4 (plan de vigilance) du Code de commerce

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments sur les informations requises par les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 (déclaration de performance extra-financière) et l'article L. 225-102-4 (plan de vigilance) du Code de commerce.

	Chapitres et sections correspondants du Document d'Enregistrement Universel	Numéro de page
<b>ARTICLES L. 225-102-1 ET R. 225-105</b>		
Modèle d'affaires de la Société	Chapitre 0	8-9
Principaux risques RSE liés à l'activité de la Société	Chapitre 2, section 2.1.6	81-87
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>		
<b>Emploi</b>		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Chapitre 2, section 2.8.2.2	313-317
Embauches et licenciements	Chapitre 2, section 2.8.2.2	313-317
Rémunérations et leur évolution	Chapitre 5, section 2.5.4	234
<b>Organisation du travail</b>		
Organisation du temps de travail	Chapitre 2, section 2.8.2	312
Absentéisme	Chapitre 2, section 2.8.2	312
<b>Relations sociales</b>		
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Chapitre 2, sections 2.5.5 et 2.8.2.3	239, 317
Bilan des accords collectifs signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Chapitre 2, sections 2.5.5 et 2.8.2.3	239, 317
<b>Santé et sécurité</b>		
Conditions de santé et de sécurité au travail	Chapitre 2, sections 2.2.4 et 2.8.2.4	121, 318
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Chapitre 2, section 2.8.2.4	318
<b>Formation</b>		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Chapitre 2, sections 2.5.3.5 et 2.8.2.5	227, 319-320
Nombre total d'heures de formation	Chapitre 2, section 2.8.2.5	319-320
<b>Égalité de traitement</b>		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Chapitre 2, section 2.5.2.7	222-225
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Chapitre 2, section 2.5.2.7	222-225
Politique de lutte contre les discriminations	Chapitre 2, section 2.5.2.4	218
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>		
<b>Politique générale en matière environnementale</b>		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Chapitre 2, section 2.3.1	156
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Chapitre 2, section 2.4.2	186
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Chapitre 5, section 5.5.1.21	468

**Table de concordance sur les informations requises par les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 (déclaration de performance extra-financière) et l’article L. 225-102-4 (plan de vigilance) du Code de commerce**

	Chapitres et sections correspondants du Document d’Enregistrement Universel	Numéro de page
<b>Pollution</b>		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l’air, l’eau et le sol affectant gravement l’environnement	Chapitre 2, sections 2.4.1 et 2.8.1	186, 306
Prise en compte des nuisances sonores et lumineuses et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Chapitre 2, sections 2.4.1 et 2.8.1	186, 306
<b>Économie circulaire</b>		
Prévention et gestion des déchets		
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d’autres formes de valorisation et d’élimination des déchets	Chapitre 2, section 2.4.3	190
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A	
Utilisation durable des ressources		
Consommation d’eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Chapitre 2, sections 2.4.5.3 et 2.8.1	202-203, 306
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l’efficacité dans leur utilisation	Chapitre 2, section 2.4.4	196
Consommation d’énergie, mesures prises pour améliorer l’efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelable	Chapitre 2, sections 2.3.5 et 2.8.1	167, 306
Utilisation des sols	N/A	
<b>Changement climatique</b>		
Postes significatifs d’émissions de gaz à effet de serre générés	Chapitre 2, sections 2.3.2 et 2.8.1	161 , 306
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Chapitre 2, section 2.3.3	164
Objectif de réduction d’émission de gaz à effet de serre	Chapitre 2, sections 2.3.2 et 2.8.1	161, 306
<b>Protection de la biodiversité</b>		
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Chapitre 2, sections 2.4.2 et 2.8.1	187, 306
<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>		
<b>Engagements sociétaux en faveur du Développement durable</b>		
Impact en matière d’emploi et de développement local	Chapitre 2, section 2.6.2 et 2.6.4	246, 257
Impact sur les populations riveraines ou locales	Chapitre 2, section 2.2.14	151
Relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	Chapitre 2, section 2.1.4	78
Actions de partenariat ou de mécénat	Chapitre 2, section 2.6.3	251
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>		
Prise en compte dans la politique d’achat des enjeux sociaux et environnementaux	Chapitre 2, section 2.2.12.5	140
rise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Chapitre 2, section 2.2.13	149
<b>Loyauté des pratiques</b>		
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Chapitre 2, section 2.2.4	121
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>Actions engagées pour prévenir la corruption</b>		
<b>Actions en faveur des Droits de l’Homme</b>		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail relatives :		
au respect de la liberté d’association et du droit de négociation collective	Chapitre 2, section 2.5.5	239
à l’élimination des discriminations en matière d’emploi et de profession	Chapitre 2, section 2.5.2	216
à l’élimination du travail forcé ou obligatoire	Chapitre 2, section 2.2.11	136
à l’abolition effective du travail des enfants	Chapitre 2, section 2.2.11	136
Autres actions engagées en faveur des Droits de l’Homme	Chapitre 2, section 2.2.11	136
<b>Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l’engagement dans les réserves</b>	N/A	
<b>Actions visant à promouvoir la pratique d’activités physiques et sportives</b>	N/A	
<b>Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable</b>	N/A	
<b>ARTICLE L. 22-10-36</b>		
<b>Actions engagées pour prévenir l’évasion fiscale</b>	Chapitre 2, section 2.2.9	134
<b>ARTICLE L. 225-102-4</b>		
<b>Plan de vigilance</b>	Chapitre 2, section 2.2.2	115



# Glossaire

**ADMS** Systèmes de Gestion de la Distribution Avancée (*Advanced Distribution Management System* ou ADMS)

**AFEP-MEDEF Code** Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Association française des entreprises privées (Afepe) et le Mouvement des entreprises de France (Medef)

**AGA** Assemblée générale annuelle. L'assemblée annuelle des actionnaires de Schneider Electric, la prochaine Assemblée se tiendra le 23 mai 2024.

**AMF** Autorité des Marchés Financiers

**BPA** Bénéfice Par Action

**CapEx** Dépenses en capital: les dépenses de l'entreprise pour les principaux actifs à long terme, tels que les bâtiments, les machines et les véhicules.

**Charte de confiance** La charte de confiance, qui fait office de code de conduite du groupe et témoigne de son engagement en matière d'éthique, de sécurité, de durabilité, de qualité et de cybersécurité.

**Circular Certified** Le label de Schneider Electric pour donner une seconde vie aux produits (stocks invendus ou obsolètes, retours commerciaux).

**COP27/COP28** Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques - Sharm El-Sheikh 2022 & Dubai 2023

**COV** Émissions de Composés Organiques Volatils. Substance organique qui peut être vaporisée par de faibles changements de température ou de pression. Les COV sont une catégorie de polluants atmosphériques provenant principalement des procédés industriels et des automobiles. Schneider Electric met tout en œuvre pour les réduire autant que possible.

**DEEE** Déchets d'équipements électriques et électroniques

**DEI** Aspirations en termes de Diversité, d'Équité et d'Inclusion

**Digital Twin (Jumeau numérique)** Une image numérique en temps quasi réel d'un objet physique ou d'un processus qui permet d'optimiser les performances de l'entreprise.

**EBITA ajusté** (*Earnings Before Interest, Taxes, Amortization of Purchase Accounting Intangibles*). Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des actifs incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition, avant les autres produits et charges d'exploitation, et avant charges de restructuration.

**EcoDesign Way™** Schneider Electric adhère aux principes de circularité tout au long du cycle de vie des produits et des offres. La clé de voûte de la circularité est l'*EcoDesignWay™*, un processus qui est appliqué au développement de tous les nouveaux produits.

**EcoStruxure™** EcoStruxure est l'architecture et la plateforme ouverte, interopérable, plug-and-play et compatible avec l'IoT de Schneider Electric, dans les maisons, les bâtiments, les centres de données, les infrastructures et les industries. EcoStruxure permet d'améliorer la sécurité, la fiabilité, l'efficacité, la durabilité et la connectivité grâce à l'innovation à tous les niveaux, des produits connectés aux tableaux de bord, en passant par les applications, les analyses et les services.

**EcoXpert** Le programme de partenariat Schneider Electric pour partager notre expertise, stimuler la croissance d'une nouvelle base de clients et fournir ensemble des services de premier ordre à nos clients.

**Edge Computing** Traitement décentralisé des données au plus près de leur source afin d'améliorer la bande passante du réseau et les temps de réponse.

**Entreprise à impact** Schneider Electric a pour objectif de défendre les questions environnementales, sociales et éthiques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et de ses parties prenantes, tout en fournissant des solutions à ses clients en matière de durabilité et d'efficacité. Nous appelons cette double approche "*Impact Company*".

**ESG** Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

**ESS** Environnement, Santé et Sécurité

**GES** Gaz à Effet de Serre

**GIEC** Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

**Green Premium** Notre label *Green Premium™* a été créé pour fournir à nos clients des produits plus durables et une meilleure transparence sur les informations environnementales. En 2023, plus de 80 % des ventes de produits de Schneider provenaient de produits *Green Premium™*.

**IA** l'Intelligence Artificielle

**IEC** Commission électrotechnique internationale (*International Electrotechnical Commission*)

**IIoT** L'Internet Industriel des Objets

**Industrial Tech** Les technologies électriques et d'automatisation convergent avec les logiciels et le développement durable pour permettre une accélération rapide grâce à une infrastructure de données unique, une expérience client unique et un jumeau numérique unique.

**Industrie 4.0** Fait référence à la quatrième révolution industrielle. Combiner la production et les opérations physiques avec des technologies numériques intelligentes telles que le cloud, l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, etc. pour créer un impact et une productivité plus importants.

**ISR** Investissement Socialement Responsable

**KPI** Indicateur Clé de Performance

## Glossaire

**LTIP** Plan d'intéressement à long terme (LTIP)

**Métavers d'entreprise** Des machines et des usines réelles, des bâtiments et des systèmes de réseaux sont reproduits dans le monde virtuel pour créer un environnement numérique, où les problèmes peuvent être détectés, analysés et résolus rapidement. L'utilisation d'un centre de données unique permet de détecter les problèmes avant qu'ils ne surviennent et d'améliorer la collaboration entre l'assistance hors site et l'assistance sur site.

**Micro-réseau** Réseau électrique local autonome qui permet de produire de l'électricité sur place et de l'utiliser en cas de besoin.

**Multi-hub** Quatre hubs desservent désormais les différents marchés de Schneider Electric (Europe, Amérique du Nord, Inde et Chine). Chaque hub a ses propres capacités, tout en opérant et en contribuant ensemble aux mêmes objectifs stratégiques du Groupe.

**Neutralité carbone** État dans lequel les émissions de GES rejetées dans l'atmosphère ont été réduites ou évitées et où les émissions restantes sont compensées par des crédits carbone. Pour atteindre la neutralité carbone, les crédits carbone provenant de projets qui réduisent, évitent ou capturent temporairement les GES sont acceptés.

**ODD** Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

**OEM** Fabricant d'Équipement d'Origine (*Original Equipment Manufacturer*), Équipementier

**OPEX** Les dépenses opérationnelles sont les coûts enregistrés dans le cadre des activités normales de l'entreprise (salaires, loyers, coûts énergétiques, etc.).

**R&D** Recherche & Développement

**Revenus d'impact** Les revenus d'impact Schneider sont des offres qui apportent aux clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources tout en ne générant aucun impact nocif significatif sur l'environnement.

**REACH** Réglementation d'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

**RoHS** Restriction des substances dangereuses (*Restriction of Hazardous Substances*)

**RSE** Responsabilité Sociale de l'Entreprise

**SaaS** Logiciel sous forme de service. *Software As A Service* (SaaS).

**Salaires décent** Schneider Electric estime que gagner un salaire décent est un droit humain fondamental et un élément clé de la notion de "travail décent". Schneider Electric s'engage à payer tous ses employés à un niveau égal ou supérieur au salaire de subsistance permettant de répondre aux besoins fondamentaux de leur famille. Par besoins fondamentaux, le Groupe entend l'alimentation, le logement, l'hygiène, l'éducation, les soins de santé, ainsi que le revenu disponible pour un niveau de vie local donné.

**SBTi** L'initiative *Science Based Targets* (SBTi)

**SCADA** Contrôle de surveillance et acquisition de données (*Supervisory control and data acquisition*)

**SF6** Hexafluorure de soufre. L'un des gaz à effet de serre les plus puissants. Schneider Electric a déjà lancé en 2020 des appareillages MT verts et numériques sans SF6 avec la gamme GM AirSeT™.

**SSE** Le *Schneider Sustainability Essentials* (SSE) a été créé en 2021 pour maintenir un haut niveau d'engagement et de transparence dans les actions menées par le Groupe. Ce nouvel outil apporte un équilibre entre les plans de transformation innovants de la SSI et la nécessité de continuer à progresser sur d'autres programmes pérennes. Dans cet

esprit d'amélioration continue, et dans une vision holistique de la durabilité, l'ESS suivra les progrès annuels avec 25 KPIs quantitatifs, et quelques programmes qualitatifs supplémentaires.

**SSERI** Indice externe et relatif de durabilité Schneider : mesure la performance à long terme du Groupe en matière de développement durable, en termes de performance relative, par le biais d'une combinaison d'indices externes (dont DJSI World, Euronext Vigeo, Ecovadis et CDP Climate Change).

**SSI** Le *Schneider Sustainability Impact* (SSI) est la traduction de nos six engagements à long terme (climat, égalité, ressources, générations, confiance et local) en une sélection de 11 programmes de durabilité hautement transformateurs et innovants. Il s'agit du plan quinquennal du Groupe (2021–2025) dont les progrès sont suivis et publiés trimestriellement, ainsi qu'audités annuellement.

**STIP** Plan de rémunération à court terme (*Short Term Incentive Plan*)

**TCO** Coût total sur l'ensemble du cycle de vie, de l'achat au déchet (*Total Cost of Ownership*)

**The Next Frontier** La prochaine étape du chiffre d'affaires de Schneider Electric, de la rentabilité et du e cash-flow libre de Schneider Electric, soutenue par cinq mégatendances qui renforcent notre vision stratégique - créant des opportunités sans précédent dans nos marchés finaux tout au long du cycle.

**Transition énergétique** La transition énergétique remplace les combustibles fossiles par des sources d'énergie à faible teneur en carbone.

**TZCP** Le projet Zéro Carbone : actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des fournisseurs de Schneider. L'ambition du TZCP est de collaborer avec 1 000 fournisseurs et de réduire leurs émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (GES) de 50 % d'ici 2025 (SSI #3).

**UPS** Système d'Alimentation Sans Coupure (*Uninterruptable Power Supplies*)

**VolunteerIn** En 2012, l'ONG Schneider Electric VolunteerIn a été créée pour organiser des missions de volontariat au profit des partenaires de la Fondation Schneider Electric. Partout où l'entreprise est implantée, Schneider Electric VolunteerIn donne les moyens aux personnes d'être acteurs et ambassadeurs d'engagements sociétaux dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique.

**WESOP** Plan d'actionnariat salarié mondial (*Worldwide Employee Share Ownership Plan*)

**«zéro émission nette»** Conformément à la norme "*Corporate Net Zero Standard*" de la SBTi, cela signifie qu'il faut réduire les émissions à un rythme conforme aux dernières avancées scientifiques en matière de climat et compenser les émissions résiduelles restantes par des crédits d'élimination du carbone (par opposition aux crédits de réduction du carbone).

## Agenda financier

### Relations investisseurs

**23 mai 2024** Assemblée Générale des Actionnaires

### Communiqués financiers

**15 février 2024** Résultats annuels 2023  
**25 avril 2024** Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2024  
**31 juillet 2024** Résultats semestriels 2024  
**30 octobre 2024** Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024



**YouTube**  
SchneiderCorporate



**X**  
@SchneiderElec



**Instagram**  
schneiderelectric



**LinkedIn**  
linkedin.com/company/schneider-electric



**Facebook**  
SchneiderElectric

## Relations investisseurs

### Amit Bhalla

Tel.: +44 (0) 20 7592 8216

### Contact Presse

Anthime Caprioli

Tel.: +33 (0) 6 45 636 835

[se.com](https://se.com)



Conception et production par **emperor**   
Rendez-vous sur [emperor.works](https://emperor.works)

**CtrlPrint**

Life Is On

**Schneider**  
Electric

**Schneider Electric SE**

Siège social :

35, rue Joseph Monier - CS 30323

F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France)

Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00

Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00

Société Européenne

à Conseil d'administration

au capital de 2 291 343 536 euros

542 048 574 R.C.S. Nanterre

Siret : 542 048 574 01791

se.com

